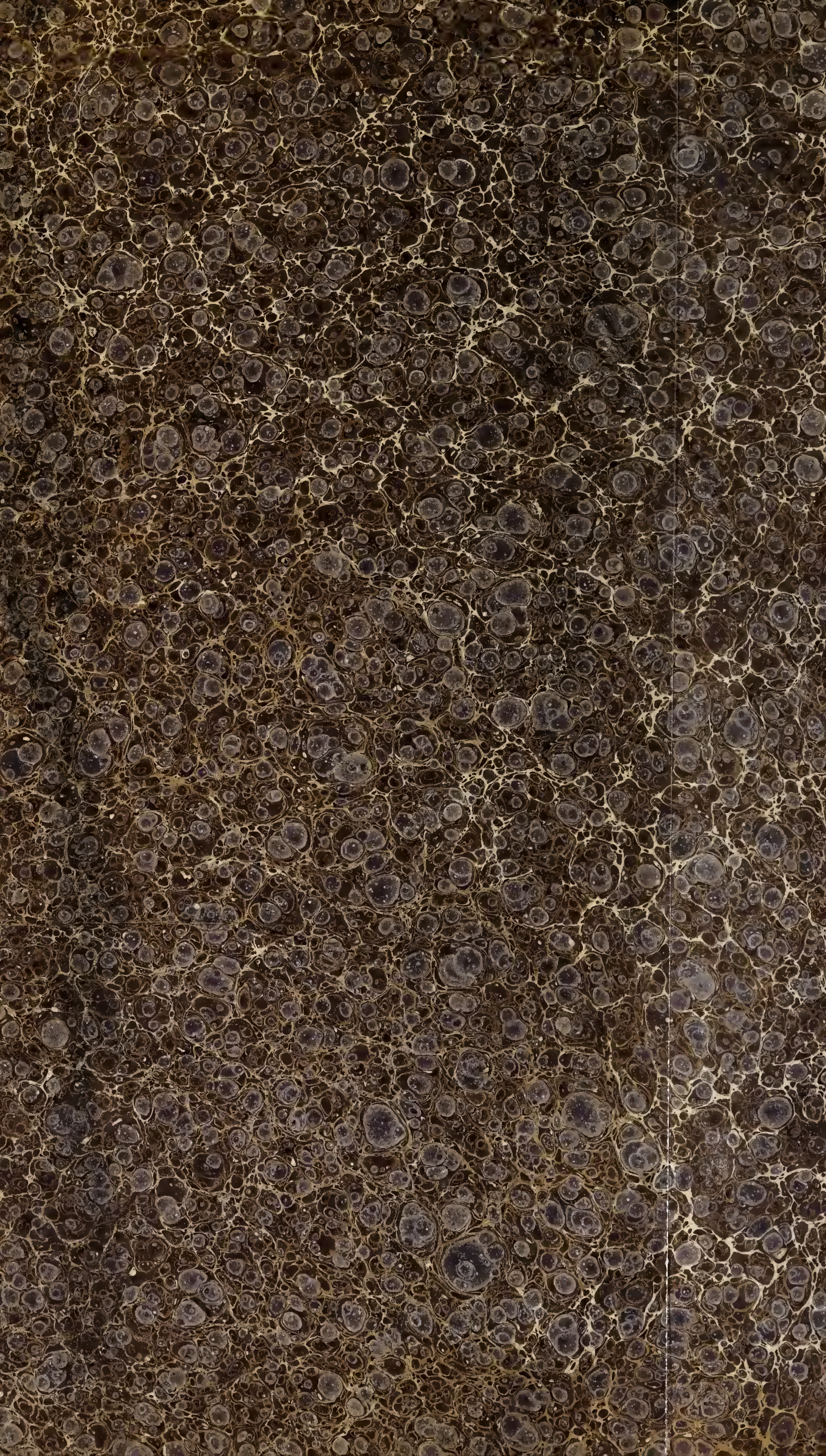
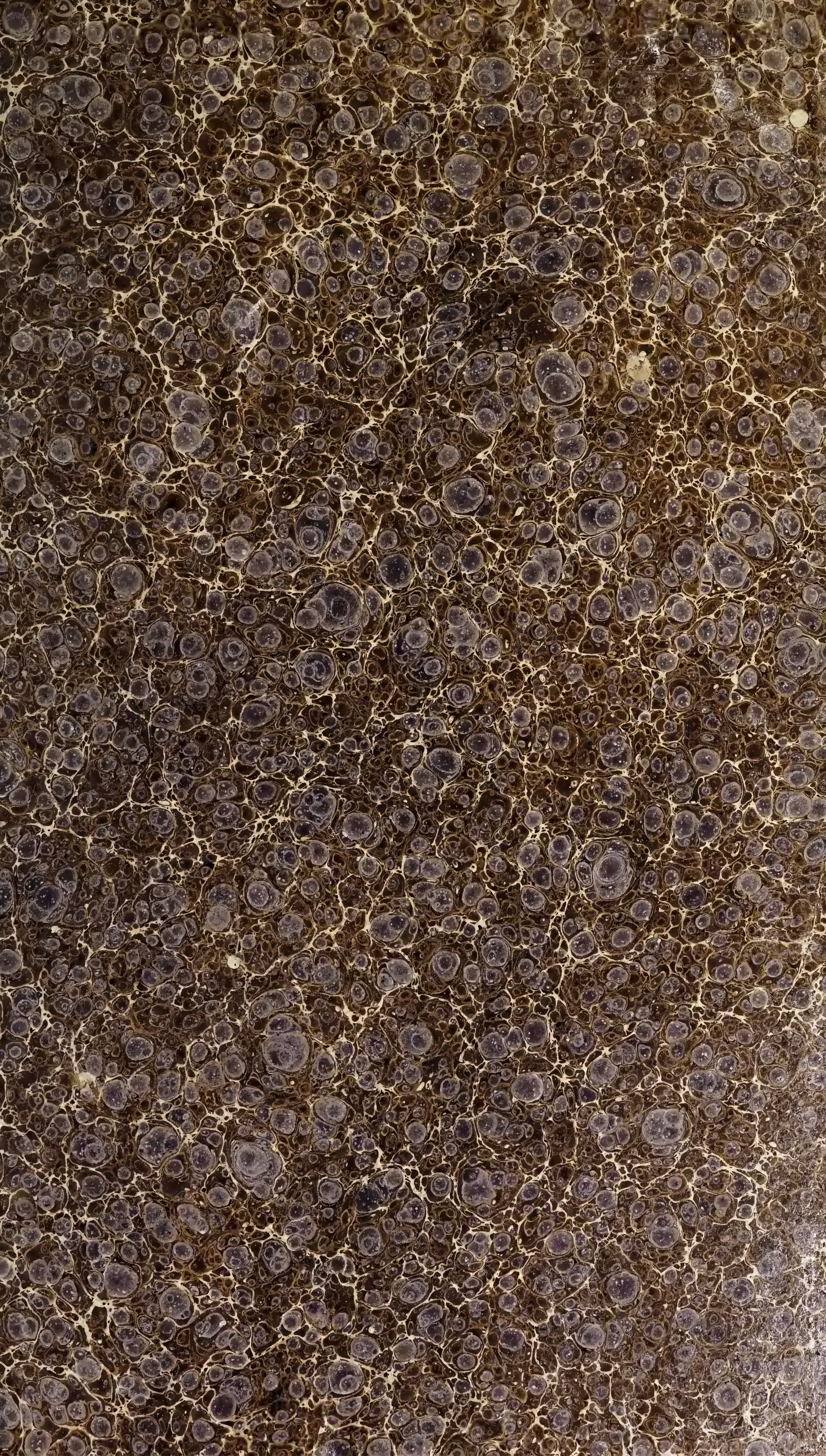


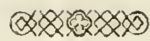




ANNÉE 1846.



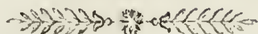
ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL.



LYON, IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,
Halles de la Grenette.



ANNÉE 1846.



ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL,

ADMINISTRATIF, HISTORIQUE, INDUSTRIEL ET STATISTIQUE,

SUITE A LA COLLECTION SÉCULAIRE DES ALMANACHS DE LYON,

Commencée en 1711.

CONTENANT, DANS LA SECONDE PARTIE, UNE SÉRIE DE NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

LYON SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII.



LYON,

CHEZ MOUGIN-RUSAND, ÉDITEUR,

Halles de la Grenette.

1846.

CHRONOLOGIE.

ÉPOQUES CORRESPONDANTES A 1846.

Année 6559 du monde, selon la période Julienne.
— 5850 — — selon la chronologie sacrée.
5607 — — selon les Juifs.
25818 — — selon les Chinois.
2599 de la fondation de Rome, selon Varron.
2593 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne; ou 747 ans avant J. C., selon les chronologistes, et 746 ans suivant les astronomes.
— 2622 des Olympiades, ou la 4me année de la 654me Olympiade; commence en juillet, en fixant l'ère des Olympiades 775 ans et demi avant J. C., ou vers le premier juillet de l'an 3938 de la période Julienne.
— 1522 de l'établissement du Christianisme dans l'empire romain par Constantin.
1 451 du partage de l'empire romain en empire d'Orient et d'Occident.
— 1370 de la destruction de l'empire d'Occident.
— 1261 des Turcs, commence le 17 mars, et finit le 4 mars, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.
— 1887 de l'établissement d'une colonie romaine à Lyon, par L. M. Plancus.
— 1769 (environ) du martyre de S. Pothin, premier évêque de Lyon.
— 1019 du commencement du royaume d'Angleterre sous Egbert.
— 716 — du royaume de Naples.
— 617 — du royaume de Portugal.
— 546 — de l'empire Ottoman.
— 538 de la fondation de la liberté helvétique.
— 393 de la destruction de l'empire d'Orient.
— 534 de la réunion du comté de Lyon à la couronne de France.
— 380 (environ) de l'introduction à Lyon de la fabrique des *draps d'or et de soie*.
— 373 (environ) de l'introduction de l'imprimerie à Lyon.
— 354 de la découverte du nouveau monde par Christophe Colomb.
— 71 de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or en 1846,	4.	Indiction romaine,	4.
Epacte,	III.	Lettre dominicale,	D.
Cycle solaire,	7.	Lettre du Martyrologe,	C.

QUATRE-TEMPS.

Mars,	4, 6, 7.	Septembre,	16, 18, 19.
Juin,	3, 5, 6.	Décembre,	16, 18, 19.

FÊTES MOBILES.

Dim. après l'Epiphanie,	4.	Pentecôte,	31 mai.
Septuagésime,	8 février.	La Trinité,	7 juin.
Les Cendres,	25 février.	La Fête-Dieu,	11 juin.
Pâques,	12 avril.	Ier Dim. de l'Avent,	29 novembre.
Les Rogations,	18, 19, 20 mai.	Dimanches entre Pentecôte et l'Avent,	25.
Ascension,	21 mai.		

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

Printemps, le 20 mars, à 11 h. 55 min. du soir.
Eté, le 21 juin, à 8 h. 40 min. du soir.
Automne, le 23 septembre, à 10 h. 41 min. du mat.
Hiver, le 22 décembre, à 4 h. 22 min. du soir.
} Temps moyens.

ÉCLIPSES.

Annulaire de soleil, en partie visible, le 25 avril, à 2 h. du soir. Visible à 5 h. 31 min.

Annulaire de soleil, invisible, le 20 octobre.

Latitude de Lyon, B. 45° 45' 58"

Longitude, 0 h. 9' 58" 26, ou bien 2° 29' 34" comptés du méridien de Paris.

Hauteur de Lyon au-dessus des eaux de la mer, 168 mètres.

PHASES DE LA LUNE.

● Nouvelle Lune.	☼ Pleine Lune.
☽ Premier quartier.	☾ Dernier quartier.

SIGNES DU ZODIAQUE.

♈ Le Bélier, *Aries*.	♎ La Balance, *Libra*.
♉ Le Taureau, *Taurus*.	♏ Le Scorpion, *Scorpius*.
♊ Les Gémeaux, *Gemini*.	♐ Le Sagittaire, *Sagittarius*.
♋ L'Ecrevisse, *Cancer*.	♑ Le Capricorne, *Capricornus*.
♌ Le Lion, *Leo*.	♒ Le Verseau, *Aquarius*.
♍ La Vierge, *Virgo*.	♓ Les Poissons, *Pisces*.

JANVIER 1846.

☽ P. Q. le 4, à 2 h. 33 m. du soir. | ☾ D. Q. le 20, à 4 h. 1 m. du soir.
☺ P. L. le 12, à 2 h. 11 m. du soir. | ● N. L. le 27, à 9 h. 32 m. du mat.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	jeudi	LA CIRCONCISION.	7	44	4	23
2	vendredi	S. Fulgence, doct.; S. Clair.	7	44	4	24
3	samedi	S. Joseph; Ste. Geneviève.	7	44	4	25
4	*Dim.*	S. Tite, év.; S. Odilon.	7	44	4	26
5	lundi	S. Siméon Stylite.	7	44	4	27
6	mardi	L'EPIPHANIE. S. Mélaine, évêq.	7	44	4	29
7	mercredi	S. Lucien, prêtre.	7	43	4	30
8	jeudi	S. Patient, évêque.	7	43	4	31
9	vendredi	S. Paul, premier ermite.	7	43	4	32
10	samedi	S. Agathon.	7	43	4	34
11	1 *Dim.*	S. Hygin, pape et martyr.	7	43	4	34
12	lundi	S. Jean, évêque et conf.	7	42	4	35
13	mardi	S. Hilaire; Bapt. de N. S.	7	42	4	37
14	mercredi	*Petits-Morts.*	7	41	4	38
15	jeudi	S. Maur, abbé S. Félix, prêtre.	7	40	4	39
16	vendredi	S. Trivier, sol.; S. Marcel.	7	40	4	41
17	samedi	S. Antoine, abbé.	7	39	4	42
18	2 *Dim.*	Chaire de S. Pierre.	7	38	4	44
19	lundi	S. Canut.	7	37	4	45
20	mardi	S. Sébastien, m.; S. Fabien.	7	36	4	47
21	mercredi	Ste. Agnès, vierge et m.	7	36	4	47
22	jeudi	S. Vincent.	7	35	4	49
23	vendredi	S. Jean l'aumôn.	7	34	4	50
24	samedi	S. Timothée; S. Onésime.	7	32	4	52
25	3 *Dim.*	Conv. de S. Paul.	7	31	4	53
26	lundi	S. Polycarpe.	7	31	4	55
27	mardi	S. Jean-Chrysost., év.	7	30	4	57
28	mercredi	S. Cyrille, év. et doct.	7	29	4	58
29	jeudi	S. François de Sales.	7	27	5	0
30	vendredi	Ste. Bathilde.	7	27	5	1
31	samedi	S. Pierre Nolasque.	7	26	5	3

FÉVRIER 1846.

P. Q. le 3, à 5 h. 21 m. du mat. | D. Q. le 19, à 4 h. 53 m. du mat.
P. L. le 11, à 9 h. 21 m. du mat. | N. L. le 25, à 7 h. 41 m. du soir.

JOURS du mois	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	4 *Dim.*	S. Ignace, év. et martyr.	7	28	5	3
2	lundi	LA PURIFICATION.	7	26	5	5
3	mardi	S. Blaise, évêque.	7	23	5	6
4	mercredi	S. André de Corsi.	7	23	5	8
5	jeudi	Ste. Agathe.	7	22	5	9
6	vendredi	S. Vaast, évêque.	7	20	5	11
7	samedi	S. Romuald.	7	19	5	13
8	*Dim.*	*Septuagésime.* S. Jean de Matha.	7	17	5	14
9	lundi	Ste. Apollon., v. et m.	7	16	5	16
10	mardi	Ste. Scholastique, v.	7	14	5	16
11	mercredi	S. Severin.	7	14	5	17
12	jeudi	Ste. Eulalie.	7	12	5	19
13	vendredi	S. Etienne.	7	10	5	21
14	samedi	S. Valentin, prêtre.	7	8	5	22
15	*Dim.*	*Sexagésime.* S. Faustin.	7	7	5	24
16	lundi	S. Elie, martyr.	7	5	5	26
17	mardi	S. Donat.	7	3	5	27
18	mercredi	S. Siméon, évêque.	7	1	5	29
19	jeudi	S. Boniface, évêq.	7	0	5	30
20	vendredi	S. Eleuthère.	6	58	5	32
21	samedi	S. Flavien	6	57	5	33
22	*Dim.*	*Quinq.* S. Pierre-Damien., évêq.	6	56	5	34
23	lundi	S. Josué.	6	54	5	36
24	mardi	S. Matthias, apôtre.	6	52	5	38
25	mercredi	*Les Cendres.* S. Césaire.	6	51	5	39
26	jeudi	S. Porphyre, évêq.	6	48	5	41
27	vendredi	S. Galmier.	6	46	5	42
28	samedi	S. Romain.	6	44	5	44

MARS 1846.

P. Q. le 4. à 10 h. 41 m. du soir. | D. Q. le 20, à 2 h. 7 m. du matin.
P. L. le 13, à 2 h. 58 m. du mat. | N. L. le 27, à 6 h. 0 m. du matin.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	1 *Dim.*	*Quadrag.* S. Aubin, évêque.	6	40	5	44
2	lundi	S. Simplice, pape.	6	38	5	45
3	mardi	S. Marin.	6	38	5	47
4	mercredi	*Quatre-Temps.* S. Adrien, mart.	6	36	5	48
5	jeudi	S. Eusèbe.	6	34	5	50
6	vendredi	S. Chrodegang.	6	32	5	52
7	samedi	Ste. Perpétue, mart.	6	31	5	53
8	2 *Dim.*	*Reminiscere.* S. Jean-de-Dieu.	6	29	5	55
9	lundi	Ste. Françoise.	6	26	5	56
10	mardi	Les 40 Martyrs.	6	25	5	58
11	mercredi	S. Sophrone, év.	6	23	5	59
12	jeudi	S. Bernard, évêque.	6	22	6	1
13	vendredi	Ste. Euphrasie, v.	6	20	6	2
14	samedi	S. Lubin, évêque.	6	18	6	2
15	3 *Dim.*	*Oculi.* S. Longin, martyr.	6	16	6	3
16	lundi	S. Abraham, solit.	6	14	6	5
17	mardi	S. Patrice, évêque.	6	12	6	6
18	mercredi	S. Alexandre, évêque.	6	10	6	8
19	jeudi	S. Cyrille, évêque.	6	7	6	9
20	vendredi	S. Nicétas.	6	5	6	11
21	samedi	S. Benoît, abbé.	6	3	6	12
22	4 *Dim.*	*Lætare.* S. Paul, évêque.	6	2	6	13
23	lundi	S. Victorien, martyr.	6	0	6	15
24	mardi	Ste. Agapite.	5	58	6	16
25	mercredi	L'Annonciat.	5	56	6	17
26	jeudi	S. Eutique, mart.	5	54	6	19
27	vendredi	S. Jean, ermite.	5	51	6	20
28	samedi	S. Gontran.	5	49	6	22
29	*Dim.*	*La Passion.* S. Eustase.	5	47	6	23
30	lundi	S. Amédée.	5	45	6	24
31	mardi	Ste. Balbine.	5	43	6	26

AVRIL 1846.

☽ P. Q. le 3, à 5 h. 31 m. du soir. | ☾ D. Q. le 18, à 8 h. 54 m. du soir.
☺ P. L. le 11, à 6 h. 5 m. du soir. | ● N. L. le 25, à 4 h. 58 m. du soir.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h	m.
1	mercredi	S. Hugues, évêq.	5	43	6	26
2	jeudi	S. Nizier.	5	41	6	27
3	vendredi	S. Ulpien, martyr.	5	39	6	29
4	samedi	S. Ambroise.	5	37	6	30
5	*Dim*	*Les Rameaux.* S. Vincent-Ferrier.	5	35	6	32
6	lundi	S. Prudence.	5	33	6	33
7	mardi	S. Hégésippe.	5	30	6	35
8	mercredi	S. Denis, évêque.	5	28	6	36
9	jeudi	*Jeudi-Saint.* Ste. Marthe.	5	26	6	38
10	vendredi	*Vendredi-Saint.* S. Macaire.	5	24	6	39
11	samedi	*Samedi-Saint.* S. Isaac, solit.	5	24	6	39
12	*Dim.*	PAQUES. S. Jules, pape.	5	22	6	40
13	lundi	S. Justin, martyr.	5	20	6	42
14	mardi	S. Lambert, év.	5	18	6	43
15	mercredi	S. Pierre G.	5	16	6	45
16	jeudi	S. Paterne, év.	5	14	6	46
17	vendredi	S. Anicet.	5	12	6	48
18	samedi	S. Jubin, évêque.	5	10	6	49
19	1 *Dim.*	*Quasimodo.* S. Léon IX, pape.	5	9	6	50
20	lundi	S. Marcellin, évêque.	5	7	6	52
21	mardi	S. Anselme, évêque.	5	7	6	52
22	mercredi	S. Epipoix, martyr.	5	5	6	53
23	jeudi	S. Félix et S. Fortu	5	3	6	54
24	vendredi	S. Alexandre et sesnat. mart.	5	1	6	56
25	samedi	S. Marc, évangélist C.,	4	59	6	57
26	2 *Dim.*	S. Clet, pape.	4	58	6	59
27	lundi	S. Rustique, évêque.	4	56	7	0
28	mardi	S. Vital.	4	54	7	2
29	mercredi	S. Robert, abbé.	4	52	7	3
30	jeudi	Ste. Catherine de Sienne.	4	51	7	5

MAI 1846.

☽ P. Q. le 3, à 0 h. 1 m. du soir. | ☾ D. Q. le 18. à 1 h. 36 m. du m.
P. L. le 11, à 6 h. 16 m. du mat. | ● N. L. le 25, à 4 h. 54 m. du mat.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	vendredi	S. Philippe, apôtre.	4	50	7	5
2	samedi	S. Athanase, év. et d.	4	48	7	6
3	3 *Dim.*	Invention de la Ste. Croix.	4	46	7	8
4	lundi	Ste. Monique.	4	45	7	9
5	mardi	S. Pie V, pape.	4	43	7	11
6	mercredi	S. Jean Porte-Latine.	4	41	7	12
7	jeudi	S. Stanislas, évêque.	4	40	7	14
8	vendredi	Apparition de S. Michel.	4	38	7	15
9	samedi	S. Grég. de Nazianze.	4	37	7	16
10	4 *Dim.*	S. Antonin, évêque.	4	36	7	17
11	lundi	S. Mamert, évêque.	4	36	7	18
12	mardi	S. Pancrace, martyr.	4	34	7	19
13	mercredi	S. Servais, évêque.	4	33	7	20
14	jeudi	S. Pacôme.	4	31	7	21
15	vendredi	S. Isidore, laboureur.	4	30	7	23
16	samedi	S. Honoré, évêque.	4	29	7	24
17	5 *Dim.*	Ste. Restitute.	4	27	7	25
18	lundi	*Rogations.* S. Théodote.	4	26	7	27
19	mardi	S. Yves.	4	25	7	28
20	mercredi	S. Bernardin.	4	24	7	29
21	jeudi	ASCENSION. S. Théobalde, évêq.	4	23	7	29
22	vendredi	Ste. Julie.	4	23	7	31
23	samedi	S. Didier, évêque et martyr.	4	21	7	32
24	6 *Dim.*	S. J. F. Régis.	4	20	7	33
25	lundi	S. Boniface, pape.	4	19	7	34
26	mardi	S. Philippe de Néri.	4	18	7	35
27	mercredi	S. Pothin et ses compagnons.	4	17	7	36
28	jeudi	S. Germain, évêque.	4	16	7	37
29	vendredi	S. Cyrille, martyr.	4	16	7	39
30	samedi	S. Exupère.	4	15	7	40
31	*Dim.*	PENTECÔTE. Ste. Pétronille, vier.	4	14	7	41

JUIN 1846.

☽ P. Q. le 2, à 5 h. 39 m. du matin.
🌕 P. L. le 9, à 3 h. 45 m. du soir.
☾ D. Q. le 16, à 6 h. 47 m. du mat.
🌑 N. L. le 23, à 5 h. 57 m. du soir.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	lundi	S. Pamphile, martyr.	4	14	7	41
2	mardi	S. Marcellin.	4	14	7	42
3	mercredi	*Quatre-Temps.* Ste. Clotilde.	4	13	7	43
4	jeudi	S. Optat, évêque.	4	12	7	43
5	vendredi	S. Pothin, évêque et martyr.	4	12	7	44
6	samedi	S. Claude, évêque.	4	11	7	45
7	1 *Dim.*	La Trinité. S. Robert.	4	11	7	46
8	lundi	S. Médard, évêque.	4	10	7	47
9	mardi	Ste. Pélagie.	4	10	7	48
10	mercredi	Ste. Marguerite.	4	10	7	48
11	jeudi	Fête-Dieu. S. Barnabé, apôtre.	4	10	7	48
12	vendredi	S. Basilide et ses comp., mart.	4	10	7	49
13	samedi	S. Rambet.	4	10	7	49
14	2 *Dim.*	S. Basile-le-Grand.	4	10	7	50
15	lundi	S. Guy, martyr.	4	10	7	50
16	mardi	S. Cyr et Ste. Julitte, mart.	4	10	7	51
17	mercredi	S. Avit, évêque de Vienne.	4	10	7	51
18	jeudi	Ste. Marine.	4	10	7	51
19	vendred	*F. du S. C. de J. C.* S. Gervais.	4	10	7	51
20	samedi	S. Silvère, pape et martyr.	4	10	7	52
21	3 *Dim.*	S. Alban.	4	11	7	52
22	lundi	S. Paulin.	4	11	7	52
23	mardi	S. Zacharie.	4	11	7	52
24	mercredi	S. Jean-Baptiste.	4	12	7	52
25	jeudi	S. Prosper.	4	12	7	52
26	vendredi	S. Anthelme, évêque.	4	12	7	52
27	samedi	S. Léon II, pape.	4	13	7	52
28	4 *Dim.*	S. Crescent.	4	13	7	52
29	lundi	S. Pierre et S. Paul.	4	14	7	52
30	mardi	S. Martial, évêque.	4	14	7	52

JUILLET 1846.

☽ P.Q. le 1, à 9 h. 33 m. du soir.
☺ P.L. le 8, à 11 h. 20 m. du soir.
☾ D.Q. le 15, à 1 h. 33 m. du soir.
● N. L. le 23, à 8 h. 12 m. du mat.
☽ P. Q. le 31, à 11 h. 12 m. du mat.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	mercredi	S. Domitien, abbé.	4	14	7	53
2	jeudi	Visitation de la Ste. Vierge.	4	14	7	52
3	vendredi	S. Bertrand, évêque.	4	15	7	52
4	samedi	Ste. Elisabeth, reine.	4	16	7	52
5	5 *Dim.*	Ste. Zoé, mart.	4	16	7	51
6	lundi	S. Tranquillin.	4	17	7	51
7	mardi	S. Irénée et ses C. ; S. Thomas.	4	18	7	50
8	mercredi	SS. Anges Gardiens.	4	19	7	50
9	jeudi	S. Cyrille.	4	20	7	49
10	vendredi	Les 7 Frères ; Ste. Félicité.	4	20	7	49
11	samedi	Translat. de S. Benoît, abbé.	4	21	7	49
12	6 *Dim.*	S. Viventiol, évêque.	4	21	7	48
13	lundi	S. Anaclet, pape et mart.	4	22	7	48
14	mardi	S. Bonaventure.	4	23	7	47
15	mercredi	S. Aubri, évêque.	4	24	7	46
16	jeudi	Notre-Dame du Scapulaire.	4	25	7	45
17	vendredi	S. Spérat et ses Comp.	4	26	7	44
18	samedi	S. Thomas d'Aquin.	4	27	7	44
19	7 *Dim.*	S. Rhétice, évêque.	4	29	7	43
20	lundi	Ste. Marguerite, vierge et mart.	4	30	7	42
21	mardi	S. Victor, martyr.	4	30	7	42
22	mercredi	Ste. Marie-Magdeleine.	4	31	7	41
23	jeudi	S. Apollinaire, évêque et mart.	4	32	7	39
24	vendredi	*Jours canic.* Ste. Christine.	4	33	7	38
25	samedi	S. Jacq.-le-Maj. ; S. Christophe.	4	35	7	37
26	8 *Dim.*	S. Joachim et Ste. Anne.	4	36	7	36
27	lundi	S. Péregrin, prêtre de Lyon.	4	37	7	35
28	mardi	S. Pantaléon, martyr.	4	39	7	33
29	mercredi	S. Lazare ; Stes. Marthe et Marie.	4	40	7	32
30	jeudi	SS Abdon et Sennen, mart.	4	41	7	30
31	vendredi	S. Germain ; S. Ignace de L.	4	42	7	29

AOUT 1846.

P. L. le 7, à 6 h. 9 m. du mat. | N. L. le 21, à 11 h. 35 m. du soir.
D. Q. le 13, à 11 h. 1 m. du soir. | P. Q. le 29, à 10 h. 28 m. du soir.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN.			
			Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	samedi	S. Pierre-ès-liens.	4	43	7	29
2	9 *Dim.*	S. Etienne, pape et mart.	4	44	7	27
3	lundi	Inv. des Reliq. de S. Etienne.	4	45	7	26
4	mardi	S. Dominique, prêtre.	4	47	7	24
5	mercredi	Notre-Dame-des-Neiges.	4	48	7	23
6	jeudi	La Transfiguration de N.-Seign.	4	49	7	21
7	vendredi	S. Gaëtan.	4	51	7	20
8	samedi	S. Cyriaque et ses Comp.	4	52	7	18
9	10 *Dim.*	S. Domitien, évêque.	4	53	7	17
10	lundi	S. Laurent, martyr.	4	54	7	16
11	mardi	Couron. d'épines; Ste. Philomèn.	4	55	7	14
12	mercredi	Ste. Claire, vierge.	4	57	7	12
13	jeudi	Ste. Radegonde.	4	58	7	10
14	vendredi	*Vigile jeûne.* S. Guerfrot.	5	0	7	9
15	samedi	ASSOMPTION.	5	1	7	7
16	11 *Dim.*	S. Roch, laïque.	5	2	7	5
17	lundi	S. Mamès, martyr.	5	4	7	3
18	mardi	Ste. Hélène, impératrice.	5	5	7	1
19	mercredi	S. Badulphe, abbé d'Ainay.	5	5	7	0
20	jeudi	S. Bernard, abbé et doct.	5	6	6	59
21	vendredi	S. Sidoine Apollinaire, évêque.	5	7	6	58
22	samedi	S. Symphorien, martyr.	5	9	6	56
23	12 *Dim.*	S. Minerve et ses Comp., mart.	5	10	6	54
24	lundi	S. Barthélemi, apôtre.	5	12	6	52
25	mardi	S. Louis, roi de France.	5	13	6	50
26	mercredi	S. Hippolyte, é. et m.	5	14	6	48
27	jeudi	*Fin des j. can.* S. Césaire, év.	5	16	6	46
28	vendredi	S. Augustin, év. et doct.	5	17	6	44
29	samedi	Décollation de S. Jean-Bapt.	5	19	6	42
30	13 *Dim.*	S. Fortunat, évêque.	5	20	6	40
31	lundi	S. Paulin, évêque.	5	21	6	38

SEPTEMBRE 1846.

P. L. le 5, à 1 h. 26 m. du soir. | N. L. le 20, à 3 h. 43 m. du soir.
D. Q. le 12, à 11 h. 51 m. du mat. | P. Q. le 28, à 7 h. 36 m. du mat.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	mardi	S. Leu, évêque.	5	21	6	38
2	mercredi	S. Just, évêque de Lyon.	5	22	6	36
3	jeudi	S. Grégoire-le-Grand.	5	24	6	34
4	vendredi	SS. Marcel et Valérien.	5	25	6	32
5	samedi	S. Laurent Justinien.	5	27	6	30
6	14 *Dim.*	S. Eleuthère, pape.	5	28	6	28
7	lundi	S. Cloud, pr.; Ste. Reine, m.	5	29	6	26
8	mardi	NATIVITÉ DE LA STE. VIERGE.	5	30	6	25
9	mercredi	S. Omer, évêque.	5	31	6	23
10	jeudi	S. Nicolas Tolentin, relig.	5	33	6	20
11	vendredi	S. Patient, évêque de Lyon.	5	34	6	18
12	samedi	S. Sacerdot, év. de Lyon.	5	36	6	16
13	15 *Dim.*	S. Aimé, évêque.	5	37	6	14
14	lundi	Exaltation de la Ste. Croix.	5	38	6	12
15	mardi	S. Alpin, évêque de Lyon.	5	40	6	10
16	mercredi	*Q. Temps.* S. Cyprien.	5	41	6	8
17	jeudi	S. Lambert.	5	42	6	6
18	vendredi	S. Ferréol, mart.	5	43	6	5
19	samedi	S. Janvier.	5	44	6	3
20	16 *Dim.*	S. Eustache.	5	45	6	1
21	lundi	S. Matthieu, ap. et év.	5	46	5	59
22	mardi	S. Maurice et ses Comp., mart.	5	48	5	57
23	mercredi	Ste. Thècle, vierge et mart.	5	49	5	55
24	jeudi	S. Andoche et ses Comp., mart.	5	51	5	53
25	vendredi	S. Loup, évêque de Lyon.	5	52	5	51
26	samedi	S. Vincent de Paul, prêtre.	5	54	5	48
27	17 *Dim.*	SS. Côme et Damien, mart.	5	55	5	46
28	lundi	S. Ennemond, évêque de Lyon.	5	55	5	46
29	mardi	S. Michel, archange.	5	56	5	44
30	vendredi	S. Jérôme, prêtre et doct.	5	57	5	42

OCTOBRE 1846.

P. L. le 4, à 10 h. 16 m. du soir. | N. L. le 20, à 7 h. 53 m. du mat.
D. Q. le 12, à 4 h. 17 m. du mat. | P. Q. le 27, à 3 h. 19 m. du soir.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	jeudi	S. Remy, évêque.	5	59	5	40
2	vendredi	N.-D. du Rosaire. S. Léger, év.	6	0	5	38
3	samedi	Ste. Romaine.	6	2	5	36
4	18 *Dim.*	S. Denis, l'Aréopagite.	6	3	5	34
5	lundi	S. François d'Assise.	6	5	5	31
6	mardi	S. Apollinaire, évêque.	6	6	5	29
7	mercredi	S. Bruno, abbé.	6	7	5	27
8	jeudi	S. Marc, pape.	6	7	5	26
9	vendredi	S. Ethère, évêque de Lyon.	6	9	5	25
10	samedi	S. Denis, évêque et mart.	6	10	5	23
11	19 *Dim.*	S. Nicaise, martyr.	6	12	5	21
12	lundi	S. Wilfrid, évêque.	6	13	5	19
13	mardi	S. Gérald, baron.	6	15	5	17
14	mercredi	S. Calixte, pape et mart.	6	16	5	15
15	jeudi	S. Antioche; Ste. Thérèse.	6	18	5	13
16	vendredi	S. Gal, abbé.	6	19	5	11
17	samedi	Ste. Hedwige, veuve.	6	21	5	9
18	20 *Dim.*	S. Luc, évangéliste.	6	23	5	8
19	lundi	S. Pierre d'Alcantara.	6	25	5	6
20	mardi	S. Artème, mart.	6	26	5	4
21	mercredi	S. Viateur; Ste. Ursule, mart.	6	28	5	3
22	jeudi	S. Hilarion, abbé.	6	29	5	1
23	vendredi	S. Jean Capistran.	6	31	4	59
24	samedi	S. Magloire, évêque.	6	32	4	57
25	21 *Dim.*	S. Crépin et S. Crépinien, mart.	6	34	4	55
26	lundi	S. Rogatien, prêtre, martyr.	6	36	4	53
27	mardi	S. Frumence, évêque.	6	36	4	52
28	mercredi	S. Simon et S. Jude, apôtres.	6	37	4	51
29	jeudi	S. Remy, év. de Lyon.	6	37	4	50
30	vendredi	S. Léon-le-Grand.	6	38	4	48
31	samedi	*Vigile jeûne.* S. Quentin.	6	40	4	47

NOVEMBRE 1846.

P. L. le 3, à 9 h. 21 m. du mat. | N. L. le 18 à 11 h. 9 m. du soir.
D. Q. le 10, à 11 h. 53 m. du soir. | P. Q. le 25, à 10 h. 40 m. du soir.

JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	22 *Dim.*	La Toussaint.	6	42	4	45
2	lundi	*Les Trépassés.*	6	43	4	43
3	mardi	S. Genet, évêque de Lyon.	6	45	4	42
4	mercredi	S. Charles Borrom., év.	6	46	4	40
5	jeudi	S. Austremoine, évêque.	6	48	4	39
6	vendredi	S. Ambroise, abbé.	6	50	4	38
7	samedi	S. Amaranthe, mart.	6	51	4	37
8	23 *Dim.*	Vénération des saintes Reliques.	6	52	4	35
9	lundi	S. Théodore, mart.	6	54	4	34
10	mardi	S. Moniteur, évêque.	6	55	4	32
11	mercredi	S. Martin, évêque.	6	57	4	31
12	jeudi	S. Martin, p. et m.	6	58	4	29
13	vendredi	S. Brice, év.	7	0	4	28
14	samedi	S. Sérapion.	7	1	4	27
15	24 *Dim.*	S. Edme, évêque de Cantorbéry.	7	3	4	26
16	lundi	S. Eucher, évêque de Lyon.	7	4	4	25
17	mardi	S. Grég. thaum.	7	5	4	24
18	mercredi	S. Romain, diacre et martyr.	7	6	4	24
19	jeudi	Ste. Elisabeth de Hongrie, veuve.	7	7	4	23
20	vendredi	S. Lin, pape et mart.	7	9	4	21
21	samedi	Présentation de la Ste. Vierge.	7	10	4	21
22	25 *Dim.*	Ste. Cécile, vierge et mart.	7	12	4	20
23	lundi	S. Clément, pape et mart.	7	13	4	19
24	mardi	S. Chrysogone, mart.	7	15	4	18
25	mercredi	Ste. Catherine, vierge et mart.	7	16	4	17
26	jeudi	S. Saturnin, év. et	7	18	4	17
27	vendredi	S. Maxime, évêque.	7	18	4	17
28	samedi	S. Etienne le jeune.	7	19	4	16
29	1 *Dim.*	*L'Avent.* S. Brandon.	7	21	4	15
30	lundi	S. André, apôtre.	7	22	4	15

DÉCEMBRE 1846.

P. L. le 2, à 10 h. 56 m. du soir. | N. L. le 18, à 8 h. 52 m. du soir.
D. Q. le 10, à 9 h. 25 m. du s. | P. Q. le 25, à 6 h. 46 m. du mat.

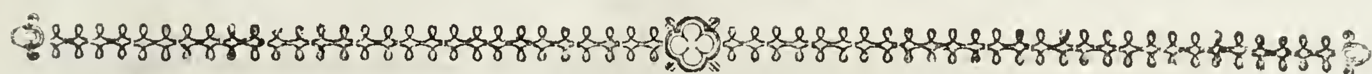
JOURS du mois.	JOURS DE LA SEMAINE, ET SAINTS DU MOIS.		TEMPS MOYEN. Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
			h.	m.	h.	m.
1	mardi	S. Eloi évêque.	7	24	4	14
2	mercredi	Ste. Bibiane.	7	25	4	14
3	jeudi	S. François-Xavier.	7	26	4	13
4	vendredi	Ste. Barbe, vierge et mart.	7	27	4	13
5	samedi	S. Sabas, abbé.	7	29	4	12
6	2 *Dim.*	S. Nicolas, évêque.	7	30	4	12
7	lundi	Ste. Fare, vierge.	7	30	4	12
8	mardi	CONCEPTION DE LA STE. VIERGE.	7	31	4	12
9	mercredi	Ste. Léocadie, vierge.	7	32	4	12
10	jeudi	Ste. Eulalie, vierge et mart.	7	33	4	12
11	vendredi	S. Damase, pape.	7	35	4	12
12	samedi	S. Epimaque, mart.	7	36	4	12
13	3 *Dim.*	Ste. Luce, vierge et mart.	7	37	4	12
14	lundi	S. Nicaise.	7	38	4	12
15	mardi	S. Eusèbe.	7	39	4	12
16	mercredi	*Quatre-Temps.* S. Adon, évêque.	7	39	4	12
17	jeudi	Ste. Colombe.	7	40	4	14
18	vendredi	S. Gatien, évêque.	7	40	4	14
19	samedi	S. Timoléon.	7	41	4	14
20	4 *Dim.*	S. Philogone.	7	42	4	15
21	lundi	S. Thomas, apôtre.	7	42	4	15
22	mardi	S. Honorat, mart.	7	42	4	16
23	mercredi	Ste. Anastasie, mart.	7	43	4	16
24	jeudi	*Vigile jeûne.* S. Delphin.	7	43	4	17
25	vendredi	NOEL.	7	43	4	17
26	samedi	S. ETIENNE, premier mart.	7	44	4	18
27	*Dim.*	S. JEAN, apôtre et évang.	7	44	4	20
28	lundi	Les SS. Innocents, mart.	7	44	4	21
29	mardi	S. Trophime, évêque.	7	44	4	21
30	mercredi	S. Sabin, évêque.	7	44	4	22
31	jeudi	S. Sylvestre, pape.	7	44	4	23

TABLE DE CONCORDANCE DU CALENDRIER RÉPUBLICAIN ET DU GRÉGORIEN.

	An II. 1793—1794.	An III. 1794—1795.	An IV. 1795—1796.	An V. 1796—1797.	An VI. 1797—1798.	An VII. 1798—1799.	An VIII. 1799—1800.
1 Vendém.	22 sept. 1793.	22 sept. 1794	23 sept. 1795	22 sept. 1796	22 sept. 1797	22 sept. 1798.	25 sept. 1799
15	6 oct. id.	5 oct. id.	7 oct. id.	7 oct. id.	6 oct. id.	6 oct. id.	7 oct. id.
1 Brumaire.	22 oct. id.	22 oct. id.	23 oct. id.	22 oct. id.	22 oct. id.	22 oct. id.	25 oct. id.
15	5 nov. id.	5 nov. id.	6 nov. id.	5 nov. id.	5 nov. id.	5 nov. id.	6 nov. id.
1 Frimaire.	21 nov. id.	21 nov. id.	22 nov. id.	21 nov. id.	21 nov. id.	21 nov. id.	22 nov. id.
15	5 déc. id.	5 déc. id.	6 déc. id.	5 déc. id.	5 déc. id.	5 déc. id.	6 déc. id.
1 Nivôse.	21 déc. id.	21 déc. id.	22 déc. id.	21 déc. id.	21 déc. id.	21 déc. id.	22 déc. id.
15	5 janv. 1794.	4 janv. 1795	5 janv. 1796	4 janv. 1797	4 janv. 1798	4 janv. 1799.	5 janv. 1800
1 Pluviôse.	20 janv. id.	20 janv. id.	21 janv. id.	20 janv. id.	20 janv. id.	20 janv. id.	21 janv. id.
15	4 févr. id.	3 févr. id.	4 févr. id.	3 févr. id.	3 fév. id.	3 févr. id.	4 févr. id.
1 Ventôse.	19 févr. id.	19 févr. id.	20 févr. id.	19 févr. id.	19 fév. id.	19 févr. id.	20 févr. id.
15	5 mars id.	5 mars id.	5 mars id.	3 mars id.	5 mars id.	5 mars id.	6 mars id.
1 Germinal.	21 mars id.	21 mars id.	21 mars id.	21 mars id.	21 mars id.	21 mars id.	22 mars id.
15	4 avril id.	4 avril id.	4 avril id.	4 avril id.	4 avril id.	4 avril id.	5 avril id.
1 Floréal.	20 avril id.	20 avril id.	20 avril id.	20 avril id.	20 avril id.	20 avril id.	21 avril id.
15	4 mai id.	4 mai id.	4 mai id.	4 mai id.	4 mai id.	4 mai id.	5 mai id.
1 Prairial.	20 mai id.	20 mai id.	20 mai id.	20 mai id.	20 mai id.	20 mai id.	21 mai id.
15	3 juin id.	3 juin id.	3 juin id.	3 juin id.	3 juin id.	3 juin id.	4 juin id.
1 Messidor.	19 juin id.	19 juin id.	19 juin id.	19 juin id.	19 juin id.	19 juin id.	20 juin id.
15	3 juill. id.	3 juill. id.	3 juill. id.	3 juill. id.	3 juill. id.	3 juill. id.	4 juill. id.
1 Thermid.	19 juill. id.	19 juill. id.	19 juill. id.	19 juill. id.	19 juill. id.	19 juill. id.	20 juill. id.
15	3 août id.	2 août id.	2 août id.	2 août id.	2 août id.	2 août id.	3 août id.
1 Fructidor.	18 août id.	18 août id.	18 août id.	18 août id.	18 août id.	18 août. id.	19 août id.
15	3 sept. id.	1 sept. id.	1 sept. id.	1 sept. id.	2 sept. id.	1 sept. id.	2 sept. id.
5 jours co.	21 sept. id.	22 sept. id.	21 sept. id.	21 sept. id.	22 sept. id.	22 sept. id.	22 sept. id.

	An IX. 1800—1801.	An X. 1801—1802.	An XI. 1802—1803.	An XII. 1803—1804.	An XIII. 1804—1805.	An XIV. 1805.
1 Vendém.	23 sept. 1800.	23 sept. 1801.	23 sept. 1802.	24 sept. 1803.	23 sept. 1804.	23 sept. 1805.
15	7 oct. id.	7 oct. id.	7 oct. id.	8 oct. id.	7 oct. id.	7 oct. id.
1 Brumaire.	23 oct. id.	23 oct. id.	23 oct. id.	24 oct. id.	23 oct. id.	23 oct. id.
15	6 nov. id.	6 nov. id.	6 nov. id.	7 nov. id.	6 nov. id.	6 nov. id.
1 Frimaire.	22 nov. id.	22 nov. id.	22 nov. id.	23 nov. id.	22 nov. id.	22 nov. id.
15	6 déc. id.	6 déc. id.	22 déc. id.	7 déc. id.	6 déc. id.	6 déc. id.
1 Nivôse.	22 déc id.	22 déc. id.	déc. id.	23 déc. id.	22 déc. id.	22 déc. id.
15	5 janv. 1801.	5 janv. 1802.	janv. 1803.	6 janv. 1804.	5 janv. 1805.	
1 Pluviôse.	21 janv. id.	21 janv. id.	21 janv. id.	22 janv. id.	21 janv. id.	
15	4 févr. id.	4 févr. id.	4 févr. id.	5 févr. id.	4 févr. id.	
1 Ventôse.	20 févr. id.	20 févr. id.	20 févr. id.	21 févr. id.	20 févr. id.	
15	6 mars id.	6 mars id.	6 mars id.	6 mars id.	6 mars id.	
1 Germinal.	22 mars id.	22 mars id.	22 mars id.	22 mars id.	22 mars id.	
15	5 avril id.	5 avril id.	5 avril id.	5 avril id.	3 avril id.	
1 Floréal.	21 avril id.	21 avril id.	21 avril id.	21 avril id.	21 avril id.	
15	5 mai id.	5 mai id.	5 mai id.	5 mai id.	5 mai id.	
1 Prairial.	21 mai id.	21 mai id.	21 mai id.	21 mai id.	21 mai id.	
15	4 juin id.	4 juin id.	4 juin id.	4 juin id.	4 juin id.	
1 Messidor.	20 juin id.	20 juin id.	20 juin id.	20 juin id.	20 juin id.	
15	4 juill. id.	4 juill. id.	4 juill. id.	4 juill. id.	4 juill. id.	
1 Thermid.	20 juill. id.	20 juill. id.	20 juill. id.	20 juill. id.	20 juill. id.	
15	3 août id.	3 août id.	3 août id.	3 août id.	3 août id.	
1 Fructid.	19 août id.	19 août id.	19 août id.	19 août id.	19 août id.	
15	2 sept. id.	2 sept. id.	2 sept. id.	2 sept. id.	2 sept. id.	
5 Jours co.	22 sept. id.	22 sept. id.	23 sept. id.	22 sept. id.	22 sept. id.	

Première Partie.



CHAPITRE PREMIER.

ORGANISATION POLITIQUE.

Princes Régnants.

FRANCE.

LOUIS-PHILIPPE Ier, Roi des Français le 9 août 1830, né à Paris 6 octobre 1773; marié 25 novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE, Reine des Français, née 26 avril 1782, fille de feu Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles.

Enfants de Leurs Majestés :

HÉLÈNE-LOUISE-ELISABETH, Princesse de Mecklenbourg-Schwérin, née 24 janvier 1814, mariée 30 mai 1837, veuve 13 juillet 1842, de Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph D'ORLÉANS, Duc D'ORLÉANS, Prince royal.

De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, Comte de Paris, né à Paris 24 août 1838.

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, Duc de Chartres, né à Paris 9 novembre 1840.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, Duc de Nemours, né à Paris 25 octobre 1814, marié 27 avril 1840, à VICTOIRE-ANTOINETTE-AUGUSTE, Princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, né à Vienne 16 février 1822.

De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON D'ORLEANS, Comte d'Eu, né à Neuilly 29 avril 1842.

FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, Duc d'Alençon, né à Neuilly 12 juillet 1844.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, Prince de Joinville, né à Neuilly 14 août 1818, marié 1er mai 1843 à Françoise-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-de-Paul-Michelle-Gabrielle-Raphaelle-Gonzague, Princesse du BRÉSIL, née à Rio-Janeiro 2 août 1824.

De ce mariage :

FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE, Princesse d'Orléans, née à Neuilly 14 août 1844.

Le Duc de Penthièvre.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, Duc d'Aumale, né à Paris 16 janvier 1822. marié 25 novembre 1844, à Naples, à la princesse MARIE-CAROLINE-AUGUSTE de SALERNE.

De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-LÉOPOLD D'ORLÉANS, Prince de Condé, né à St-Cloud, 15 novembre 1845.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, Duc de Montpensier, né à Neuilly 31 juillet 1824.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE, Princesse D'ORLÉANS, née à Palerme 3 avril 1812; mariée à LÉOPOLD Ier, Roi des Belges, 9 août 1832

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, Princesse d'Orléans, née à Neuilly 3 juin 1817, mariée au Duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Sœur du Roi :

Eugénie-Adélaïde-Louise, Princesse d'Orléans, née 23 août 1777.

Autriche. Ferdinand Ier, Empereur, Roi de Hongrie et de Bohème, né 19 avril 1793.

Bavière. Louis (Charles-Auguste), Roi, né 25 août 1786.

Belgique. Léopold (Duc de Saxe-Cobourg et Gotha), Roi des Belges, né 16 décembre 1790.

Brésil. D. Pedro II de Alcantara, Empereur, né 2 décembre 1825.

Danemark. Christian VIII, Roi (Duc de Schleswig-Holstein, Stormarn, Ditmarsen, Lauenbourg et Oldenbourg), né 18 septembre 1786.

Deux-Siciles. Ferdinand II, Roi, né 12 janvier 1810.

Espagne. Isabelle II (Marie-Louise), Reine, née à Madrid 10 octobre 1830.

Etats-Romains. Grégoire XVI (Maur Capellari), né à Bellune 18 septembre 1765 ; élu Pape à Rome 2 février 1831.

Grande-Bretagne et Irlande. Victoria Ire (Alexandrine) Reine, née 24 mai 1819.

Grèce. Othon (Fréd.-Louis), fils de Louis, Roi de Bavière, né 1er juin 1815.

Hanovre. Ernest-Auguste, Roi (Duc de Cumberland), né 24 février 1774.

Pays-Bas. Guillaume II, Roi (Prince d'Orange), né 6 décembre 1792.

Pologne. Nicolas, Empereur de toutes les Russies, Roi de Pologne. (Voyez *Russie.*)

Portugal. Maria II da Gloria, Reine de Portugal et des Algarves, née 4 avril 1819.

Prusse. Frédéric-Guillaume IV, Roi, né 15 octobre 1795.

Russie. Nicolaï Pawlovitsch, Emper. de toutes les Russies, né 7 juillet 1796.

Sardaigne. Charles-Albert, Roi, né 2 octobre 1798.

Saxe. Frédéric (Auguste), Roi, né 18 mai 1797.

Suède et Norwège. Oscar (Ier), né 4 juillet 1799.

Turquie. Sultan Abdul-Medjid-Khan, né 19 avril 1823.

Wurtemberg. Guillaume, Roi, né 27 septembre 1781.

ÉTATS D'ITALIE.

Lucques. Charles-Louis, Infant d'Espagne, Duc de Lucques, né 22 décembre 1799.

Modène. François IV, Archiduc d'Autriche, né 6 octobre 1779.

Monaco. Florestan, Prince, né 10 octobre 1785.

Parme. Marie-Louise, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, née 12 décembre 1791.

Toscane. Léopold II, Grand-Duc de Toscane, Archiduc d'Autriche, né 3 octobre 1797.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

Anhalt-Dessau. Léopold (Frédéric), Duc, né 1er octobre 1794.

Anhalt-Bernbourg. Alexandre (Charles), Duc, né 2 mars 1805.

Anhalt-Coethen. Henri, Duc, né 30 juillet 1778.

Bade. Léopold (Charles-Frédéric), Grand-Duc, né 29 août 1790.

Brunswick-Wolfenbuttel. Guillaume (Auguste-Louis-Maximilien-Frédéric), Duc, né 25 avril 1806.

Grand-Duché de Hesse. Louis II, Grand-Duc, né 26 décembre 1777.

Hesse-Electorale. Guillaume II, Electeur, né 28 juillet 1777.

(*) *Hesse-Hombourg*. PHILIPPE (Aug.-Fréd.), Landgrave, né 11 mars 1779.
* *Hesse-Philippsthal*. ERNEST-CONSTANTIN, Landgrave, né 8 août 1771.
* *Hesse-Philippsthal-Barchfeld*. CHARLES-AUGUSTE-PHILIPPE-LOUIS, Landgrave, né 27 juin 1784.
Hohenzollern-Hechingen. FRÉDÉRIC (Guillaume-Hermann-Constantin), Prince, né 16 février 1801.
Hohenzollern-Sigmaringen. ANTOINE (Charles-Frédéric), Prince, né 20 février 1785.
Holstein. (Voyez la Branche royale de *Danemark*.)
Liechtenstein. ALOYS-JOSEPH (Jean-Népomucène-Joachim-François), Prince, né 26 mai 1796.
Lippe. LÉOPOLD (Paul-Alexandre), Prince, né 6 novembre 1796.
Luxembourg. GUILLAUME II, Roi des Pays-Bas, et Gr.-Duc de Luxembourg (Voyez *Pays-Bas*.)
Mecklenbourg-Schwérin. FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, Grand-Duc, né 28 février 1823.
Mecklenbourg-Strélitz. GEORGES (Frédéric-Charles-Joseph), Grand-Duc, né 12 août 1779.
Nassau. ADOLPHE (Guillaume-Charles-Auguste-Fréd.), Duc, né 24 juillet 1817.
Nassau-Orange. (Voyez la Branche royale des *Pays-Bas*.)
Oldenbourg. AUGUSTE (Paul-Frédéric), Grand-Duc, né 13 juillet 1783.
Reuss-Greitz. HENRI XX, Prince, né 29 juin 1794.
* *Reuss-Schleitz*. HENRI LXII, Prince, né 31 mai 1785.
* *Reuss-Lobenstein-Ebersdorf*. HENRI LXXII, Prince, né 27 mars 1797.
Saxe-Weimar-Eisenach. CHARLES-FRÉDÉRIC, Grand-Duc, né 2 février 1783.
Saxe-Altenbourg. JOSEPH (Ernest-Georges-Ch.-Fréd.), Duc, né 27 août 1789.
Saxe-Cobourg et Gotha. ERNEST (Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Edouard), né 21 juin 1818.
Saxe-Meinungen-Hildburghausen. BERNARD (Erich-Freund), Duc, né 17 décembre 1800.
Schaumbourg-Lippe. GEORGES-GUILLAUME, Prince, né 20 décembre 1748.
Schwarzbourg-Roudolstadt. GÜNTHER (Frédéric), Prince, né 6 novembre 1793.
Schwarzbourg-Sondershausen. GÜNTHER (Frédéric-Charles), Prince, né 24 septembre 1801.
Waldeck. GEORGES (Frédéric-Henri), Prince, né 20 septembre 1789.

RÉPUBLIQUES.

Bolivia. M. le Général BALLIVIAN, Président.
Chili. M. le Général BULNÈS, Président.
Equateur. M. le Général FLOREZ, Président.
Etats-Unis d'Amérique. M. James KNOX POLK, Président.
Etats-Unis de l'Amérique centrale. M. . . . . Président.
République Mexicaine. M. le général Joseph-Joachim DE HERRERA, Président intérimaire.
Haïti. M. le général PIRROT, Président.
Nouvelle-Grenade. M. le Général MOSQUERA, Président.
Pérou. M. Manuel MENENDEZ, Président provisoire.
Confédération Argentine. M. le Général ROSAS, Gouverneur de la province de *Buénos-Ayres*, chargé du pouvoir exécutif.
Saint-Marin. MM. GHOZZI et GIANGI, Capitaines-Régents.
Suisse. M. MOUSSON, Bourgmestre du Canton de Zurich, Président du Directoire fédéral et de la Diète pour l'année 1845, à Zurich.

(*) L'astérisque indique les branches cadettes.

Texas. M. le Général ANSON JONES, Président.
Uruguay. M. le Général don Fructuoso RIVERA, Président.
Venezuela. M. le Général SOUBLETTE, Président.

VILLES LIBRES ET ANSÉATIQUES.

Brême MM. SMIDT, NOLTENIUS, NONNEN, DUNTZE, Bourgmestres.
Hambourg, MM. BARTELS, BENECKE, KELLINGHUSEN, DAMMERT, Bourgmestres.
Lubeck. MM. VON EVERD, KINDLER, WUNDERLICH, FRISTER, Bourgmestres.

VILLES LIBRES.

Francfort. M. DE HEYDEN, Syndic, Echevin, Bourgmestre, Présid.
Cracovie. M. l'abbé SCHINDLER, Président du Sénat.

Archevêques et Evêques de France.

Les Archevêques et Evêques sont nommés par le Roi; ils reçoivent du Pape l'institution canonique, prêtent serment entre les mains du Roi, lorsque leurs bulles ont été vérifiées et enregistrées au Conseil-d'Etat, et avant de prendre possession de leurs siéges.

Les Evêques nomment leurs Vicaires-généraux ainsi que les Curés; ces nominations sont soumises à l'agrément du Roi. Cet agrément n'est pas exigé par la loi pour les desservants des succursales, les vicaires et autres titres ecclésiastiques.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Mgr. AFFRE (DENIS-AUGUSTE) ✠, archevêque de Paris.

Evêchés suffragants.

Mgr. CLAUSEL DE MONTALS (Claude-Hippolyte), évêque de Chartres.
Mgr. ALLOU (Auguste), évêque de Meaux.
Mgr. FAYET (Jean-Jacques), O. ✠ évêque d'Orléans.
Mgr. FABRE DES ESSARTS (Marie-Auguste), évêque de Blois.
Mgr. GROS (Jean-Nicaise), évêque de Versailles.

ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAY.

Mgr. GIRAUD (PIERRE) ✠, archevêque de Cambray.

Evêché suffragant.

S. Em. le Cardinal DE LA TOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS (Hug.-Rob.-J.-Ch.) C. ✠, évêque d'Arras.

ARCHEVÊCHÉ DE LYON ET VIENNE.

S. Em. le Cardinal DE BONALD (LOUIS-JACQUES-MAURICE) O. ✠, archevêque de Lyon et Vienne.

Evêchés suffragants.

Mgr. DU TROUSSET D'HÉRICOURT (Bénigne-Urb.-J.-M.) ✠, évêque d'Autun.
Mgr. PARISIS (Pierre-Louis) ✠, évêque de Langres.
Mgr. RIVET (François-Victor) ✠, évêque de Dijon.
Mgr. DE CHAMON (Antoine-Jacques), évêque de Saint-Claude.
Mgr. DE BRUILLARD (Philibert) O. ✠, évêque de Grenoble.

ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN.

Mgr. BLANQUART DE BAILLEUL (Louis-Marie-Edmond), C. ✠, archevêque de Rouen.

Evêchés suffragants.

Mgr. ROBIN (Louis-François) ✠, évêque de Bayeux.

Mgr. Olivier (Nicolas-Théod.) ✵, évêque d'Evreux.
Mgr. Rousselet (Charles-Frédéric), évêque de Séez.
Mgr. Robiou (Louis-Jean) ✵, évêque de Coutances.

ARCHEVÊCHÉ DE SENS ET AUXERRE.

Mgr. JOLLY (Mellon), archevêque de Sens et Auxerre.

Evêchés suffragants.

Mgr. Debelay (Jean-Marie-Mathieu), évêque de Troyes.
Mgr. Dufêtre (Dominique) ✵, évêque de Nevers.
Mgr. de Pons (Antoine), évêque de Moulins.

ARCHEVÊCHÉ DE REIMS.

Mgr. GOUSSET (Thomas) O. ✵, archevêque de Reims

Evêchés suffragants.

Mgr. de Simony (Jules-François), évêque de Soissons.
Mgr. de Prilly (Marie-Joseph-Franç.-Vict.) ✵, évêq. de Châlons
Mgr. Gignoux (Joseph-Armand), évêque de Beauvais.
Mgr. Mioland (Jean-Marie), évêque d'Amiens.

ARCHEVÊCHÉ DE TOURS.

Mgr. MORLOT (François-Nicolas-Madeleine) ✵, archevêque de Tours.

Evêchés suffragants.

Mgr. Bouvier (Jean-Baptiste) ✵, évêque du Mans.
Mgr. Angebault (Guillaume-Laurent-Louis), évêque d Angers.
Mgr. Brossays Saint-Marc (Godefroy), évêque de Rennes.
Mgr. de Hercé (Jean-François) O. ✵, évêque de Nantes.
Mgr. Graveran (Joseph-Marie), évêque de Quimper.
Mgr. de La Motte-Vauvert (Charles-Jean), évêque de Vannes.
Mgr. Le Mée (Jacq.-Jean-Pierre), évêque de Saint-Brieuc.

ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES.

Mgr. DUPONT (Jacques-Marie-Antoine-Célestin), O. ✵, archevêque de Bourges.

Evêchés suffragants.

Mgr. Feron (Louis-Charles), évêque de Clermont.
Mgr. Buissas (Bernard), évêque de Limoges.
Mgr. Darcimoles (Pierre Marie-Joseph), évêque du Puy.
Mgr. Berteaud (Jean-Baptiste-Pierre-Léonard), évêque de Tulle.
Mgr. De Marguerie (Frédéric-Gabriel) ✵, évêque de Saint-Flour.

ARCHEVÊCHÉ D'ALBI.

Mgr. DE JERPHANION (Jean-Joseph-Marie-Eugène) ✵, archevêque d'Albi.

Evêchés suffragants.

Mgr. Croizier (Jean-François), évêque de Rodez.
Mgr. Bardou (David), évêque de Cahors.
Mgr. Brulley de la Brunière (Claude-Jean-Joseph) ✵, évêque de Mende.
Mgr. de Saunhac-Belcastel (Jean-François), évêque de Perpignan.

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX.

Mgr. DONNET (Franç.-Auguste-Ferdinand) ✵, archevêque de Bordeaux.

Evêchés suffragants.

Mgr. de Vesins (Jean), évêque d'Agen.

Mgr. Regnier (Réné), évêque d'Angoulême.
Mgr. Guitton (Joseph-André), évêque de Poitiers.
Mgr. Georges-Massionnais (Jean-Baptiste-Amédée) ✠, évêque de Périgueux.
Mgr. Villecourt (Clément), évêque de La Rochelle.
Mgr. N. . . . . . . évêque de Luçon.

ARCHEVÊCHÉ D'AUCH.

Mgr. DE LA CROIX D'AZOLETTE (Nicolas-Augustin) ✠, archev. d'Auch.

Evêchés suffragants.

Mgr. Lanneluc (François-Adelaïde-Adolphe) ✠, évêque d'Aire.
Mgr. Laurence (Bertrand-Sévère), évêque de Tarbes.
Mgr. Lacroix (François) ✠, évêque de Bayonne.

ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE ET NARBONNE.

Mgr. D'ASTROS (Paul-Thérèse-David), archevêque de Toulouse.

Evêchés suffragants.

Mgr. Doney (Jean) ✠, évêque de Montauban.
Mgr. N. . . . . évêque de Pamiers.
Mgr. de St-Rome-Gualy (Jos.-Jul.), évêque de Carcassonne.

ARCHEVÊCHÉ D'AIX, ARLES ET EMBRUN.

Mgr. BERNET (Joseph) O. ✠, archevêque d'Aix.

Evêchés suffragants.

Mgr. de Mazenod (Charles-Joseph-Eugène), évêque de Marseille.
Mgr. Wicart (Casimir-Alphonse-Joseph), évêque de Fréjus.
Mgr. Sibour (Augustin-Dominique), évêque de Digne.
Mgr. Depéry (Jean-Irénée), évêque de Gap.
Mgr. Casanelli d'Istria (Xavier-Toussaint-Raphaël), évêque d'Ajaccio.
Mgr. Dupuch (Ant.-Adolphe) O. ✠, évêque d'Alger.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

Mgr. MATHIEU (Jacques-Marie-Adrien-Césaire) ✠, arch. de Besançon.

Evêchés suffragants.

Mgr. Rœss (André) , évêque de évêque de Strasbourg.
Mgr. Dupont des Loges (Paul-Georges-Marie), évêque de Metz.
Mgr. Rossat (Louis), évêque de Verdun.
Mgr. Devie (Alexandre-Raymond) ✠, évêque de Belley
Mgr. Manglard (Daniel-Victor) ✠, évêque de St-Dié.
Mgr. Menjaud (Alexis-Baptiste), évêque de Nancy.

ARCHEVÊCHÉ D'AVIGNON.

Mgr. NAUDO (Paul) ✠, archevêque d'Avignon.

Evêchés suffragants.

Mgr. Cart (Jean-François), évêque de Nîmes.
Mgr. Chatrousse (Pierre), évêque de Valence.
Mgr. Guibert (Jos.-Hipp.), évêque de Viviers.
Mgr. Thibault (Charles-Thomas) ✠, évêque de Montpellier.

Conseil des Ministres.

Ce Conseil se compose des Ministres Secrétaires d'Etat, et se rassemble ou devant le Roi, ou chez le Président du Conseil.

Il délibère sur les matières de haute administration, sur la législation administrative, et sur tout ce qui tient à la police générale, à la sûreté du royaume et au maintien de l'autorité royale.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

M. le Maréchal Duc de DALMATIE, G. ✻, Pair de France, Président du Conseil.
M. MARTIN (du Nord), G. O. ✻, Garde-des-Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes.
M. GUIZOT, G. ✻, Ministre des Affaires étrangères.
M. MOLINE DE SAINT-YON, C. ✻, Ministre de la Guerre.
M. le Baron de MACKAU, G. O. ✻, Pair de France, Ministre de la Marine et des Colonies.
M. le Comte DUCHATEL (Tanneguy), G. O. ✻, Ministre de l'Intérieur.
M. DUMON, C. ✻, les Travaux publics.
M. CUNIN-GRIDAINE, G. O. ✻, l'Agriculture et le Commerce.
M. le comte DE SALVANDY, G. ✻, Ministre de l'Instruction publique.
M. LACAVE-LAPLAGNE G. O. ✻, Ministre des Finances.

Chambre des Pairs.

La Chambre des Pairs est une portion essentielle de la puissance législative. Elle est convoquée par le Roi, en même temps que la Chambre des Députés des départements.

La nomination des Pairs de France appartient au Roi, qui doit les choisir dans les catégories indiquées par l'art. 23 de la Charte rédigée en 1830. Leur nombre est illimité. Cette dignité est conférée à vie, mais n'est plus héréditaire.

Liste alphabétique de MM. les Pairs ayant séance à la Chambre.

M. le baron PASQUIER, Chancelier de France, *Président*.

M. le Baron SÉGUIER G. ✻,	*Vice-Présidents.*
M. le Comte PORTALIS G. ✻,	
M. le Duc DE BROGLIE G. ✻,	
M. BARTHE G. O. ✻,	
S. A. R. Mgr. le Comte DE PARIS,	*Princes du Sang.*
S. A. R. Mgr. le Duc DE CHARTRES,	
S. A. R. Mgr. le Duc DE NEMOURS,	
S. A. R. Mgr. le Comte D'EU.	
S. A. R. Mgr. le Duc D'ALENÇON,	
S. A. R. Mgr. le Prince DE JOINVILLE,	
S. A. R. Mgr. le Duc DE PENTHIÈVRE,	
S. A. R. Mgr. le Duc D'AUMALE,	
S. A. R. Mgr. le Prince DE CONDÉ,	
S. A. R. Mgr. le Duc DE MONTPENSIER,	

MM.

Abancourt (vicomte d') C. ✵.
Aboville (comte d').
Achard (baron) G. O. ✵.
Albuféra (duc d').
Aligre (marquis d') C. ✵.
Alton-Shée (comte d').
Andigné de la Blanchaye (marquis d').
Angosse (baron d').
Anisson-Duperron.
Anthouard (comte d') G. ✵.
Aragon (marquis d') ✵.
Aramon (marquis d') O ✵.
Argout (comte d') G. O. ✵.
Astorg (comte d') C. ✵.
Atthalin (baron) G. O. ✵.
Aubernon C. ✵.
Aubusson de La Feuillade (c^te d') O. ✵.
Audenarde (comte d') G. O. ✵.
Audiffret (marquis d') C. ✵.
Aux (marquis d') ✵.
Aymard (baron) G. ✵.
Barante (baron de) G. O. ✵.
Barthe G. O. ✵.
Barthélemy (marquis de).
Baudrand (comte de) G. ✵
Beaumont (comte de) ✵.
Beauvau (prince de) O. ✵.
Belbeuf (marquis de) O. ✵.
Bellemare (de) ✵.
Bérenger (comte Raymond de).
Bérenger (comte) G. O. ✵.
Bérenger (de la Drôme) C. ✵.
Bergeret (vice-amiral) G. O. ✵.
Berthezène (baron) G. ✵.
Bertin de Veaux O. ✵.
Besson G. O. ✵.
Bétizy (marquis).
Beugnot (comte Arthur) O. ✵.
Biron (marquis de) ✵.
Boisgelin (marquis de).
Bois-le-Comte (baron de) G. O. ✵.
Boissy-d'Anglas (comte) O. ✵.
Boissy (marquis de) ✵.
Bondy (comte de) G. O. ✵.
Bondy (vicomte de), O. ✵.
Bonet (comte) G. ✵.
Bonnemains (comte de) G. O. ✵.
Borrelli (vicomte) G. O. ✵.
Boullet (président) O. ✵.
Bourdeau G. O. ✵.
Bourgoing (baron de), C. ✵.
Bourke (comte) G. ✵.
Boyer (président) G. O. ✵.
Brancas (duc de).
Bresson (comte) G. ✵.
Breteuil (comte de) C. ✵.
Brézé (marquis de) O. ✵.
Brigode (baron de) O. ✵.
Brissac (duc de) C. ✵.
Broglie (duc de) G. ✵.
Buchet (baron) G. O. ✵.
Bussière (baron Edmond de) G. O. ✵.
Cadore (duc de).
Cambacérès (de) ✵.
Cambis d'Orsan (marquis de) O. ✵.
Canson ✵.
Castellane (comte de) G. O. ✵.
Cavaignac (vicomte) G. O. ✵.
Cayla (comte du).
Chabot (vicomte de) C. ✵.
Chabrillan (marquis de).
Charbonnel (comte) G. ✵.
Chastellier (de) O. ✵.
Chastellux (comte de) O. ✵.
Chevandier ✵.
Choiseul-Praslin (duc de).
Cholet (comte) O. ✵.
Coigny (duc de) G O. ✵.
Colbert (comte de) G. ✵.
Compans (comte) G. ✵.
Corbineau (comte) G. ✵.
Cordier C. ✵.
Cordoue (marquis de) O. ✵.
Courtarvel (comte de).
Cousin C. ✵.
Crillon (duc de) G. O. ✵.
Crillon (marquis de) C. ✵.
Crouseilhes (baron de) O ✵.
Cubières G. O. ✵.
Curial (comte).
Dalmatie (maréchal duc de) G. ✵.
Darriule (baron) G. O. ✵.
Daru (comte) O. ✵.
Daunant (baron de) ✵.
Davillier (baron) C. ✵.
Decazes (duc) G. ✵.
Deffandis (baron) C. ✵.
Delessert (Gabriel) G. O. ✵
Delort (baron) G. ✵.
Desroys (comte) ✵.

MM.

Dode (vicomte), G. ✻.
Doguereau (baron) G. ✻.
Dubouchage (vicomte).
Dubreton (baron) G. O. ✻.
Duchatel (vicomte) C. ✻.
Duperré (amiral baron), G. ✻.
Dupin (baron Ch.) G. O. ✻.
Dupont-Delporte (baron) G. O. ✻.
Durrieu (baron) G. O. ✻.
Durosnel (comte) G. ✻.
Dutaillis (comte) G. O. ✻.
Duval (baron Maurice) C. ✻.
Eckmuhl (prince d').
Escayrac de Lauture (marq. d') O. ✻.
Estissac (duc d') O. ✻.
Exelmans (comte) G. ✻.
Fabvier.
Faure (Félix) O. ✻.
Ferrier O. ✻.
Feutrier (baron) C. ✻.
Fezensac (duc de) G. ✻.
Flahaut (comte de) G. ✻.
Flavigny (vicomte de) ✻.
Foy (comte).
Frank Carré C. ✻.
Fréteau de Peny (baron) O. ✻.
Fréville (baron de) G. O. ✻.
Fulchiron ✻.
Gabriac (marquis de) O. ✻.
Gascq (président de), C. ✻.
Gasparin (comte de) G. O. ✻.
Gautier C. ✻.
Gay-Lussac G. O. ✻.
Gérard (maréchal comte) G. ✻.
Germain (comte).
Girard O. ✻.
Girod (baron) (de l'Ain) G. O. ✻
Girod de l'Anglade (baron), ✻.
Gourgaud (baron), G. O. ✻.
Gouvion-St-Cyr (marquis de).
Gramont-d'Aster (comte de).
Greffulhe (comte de) ✻.
Grivel (vice-amiral) G. O. ✻.
Grouchy (maréchal marquis de) G. ✻.
Guestier ✻.
Halgan (vice-amiral) G. ✻.
Ham (comte de) G. O. ✻.
Harcourt (duc d') O. ✻.
Harcourt (marquis d').
Harispe (comte) G. ✻.

MM.

Hartmann O. ✻.
Haubersart (comte d') C. ✻.
Haussonville (comte d') C. ✻.
Hédouville (comte de).
Herwyn de Nevèle (comte).
Heudelet (comte) G. ✻.
Houdetot (comte d') G. O. ✻.
Hugo (vicomte) O. ✻.
Istrie (duc d') O. ✻
Jacob (vice-amiral comte) G. ✻.
Jacquinot (baron) G. ✻.
Jaubert (le chevalier) O. ✻.
Jaubert (comte) ✻.
Jaucourt (marquis de) G. ✻.
Jayr C. ✻.
Jessaint (vicomte de) G. O. ✻.
Jurien-Lagravière (vice-amir.) G. ✻.
Kératry O. ✻.
Kerbertin O. ✻.
La Coste (de) O. ✻.
La Force (duc de) O. ✻.
Laforest (comte de) G. ✻.
La Grange (comte de) G. O. ✻.
La Moussaye (marquis de) C. ✻.
Lanjuinais (comte) ✻.
La Pinsonnière (de) ✻.
Laplace (marquis de) C. ✻.
Laplagne-Barris C. ✻.
La Riboisière (comte de) C. ✻.
La Roche-Aymon (comte de) G. O. ✻.
La Rochefoucauld (duc de) C. ✻.
Lascourt (baron de) G. O ✻.
La Tour-Maubourg (comte de) G. O. ✻.
Laurens-Humblot.
Lauriston (marquis de) G. O. ✻.
La Villegontier, (comte de) C. ✻.
Lebrun O. ✻.
Leclerc.
Legagneur.
Lemercier (comte) G. ✻.
Lemercier (vicomte).
Lesergeant de Monnecose ✻.
Lezay-Marnésia (comte de) O. ✻.
Lombard (baron) ✻.
Mackau (baron de) G. O. ✻.
Maillard G. O. ✻.
Marbat (baron) G. O. ✻.
Marchand (comte) G. ✻.
Mareuil (baron de) G. ✻.
Martelle O. ✻.

MM.

Massa (duc de) C. ✱.
Mathieu de la Redorte (comte), ✱.
Mérilhou, C. ✱.
Merlin (comte Eugène) G. O. ✱.
Mesnard.
Molé (comte) G. ✱.
Molitor (maréchal comte) G. ✱.
Moline de Saint-Yon C. ✱.
Mollien (comte) G. ✱.
Montalembert (comte de).
Montalivet (comte de) G. ✱.
Montébello (duc de) G. ✱.
Montépin.
Montesquiou-Fézensac (cte de) G. O. ✱
Montguyon (comte de) O. ✱.
Monthion (comte de) G. ✱.
Montozon. (comte de) ✱.
Montmorency (duc de) G. O. ✱.
Mernay (comte de) G. O. ✱.
Mortemart (duc de) G. ✱.
Mortier (comte) G. O. ✱.
Moskowa (le prince de) ✱.
Murat (comte de), C. ✱.
Nau de Champlouis (baron) C. ✱.
Neigre (baron) G. ✱.
Noailles (duc de).
Noé (comte de) C. ✱.
Oberlin (baron d'). O. ✱.
Odier O. ✱.
Ornano (comte de) G. O. ✱.
Pange (marquis de) G. O. ✱.
Pasquier (duc) G. ✱.
Passy (Hipp.) C. ✱.
Paturle ✱.
Paulze-d'Ivoy.
Paviller.
Pèdre-Lacaze O. ✱.
Pelet (baron) G. O. ✱.
Pelet de la Lozère (comte) O. ✱.
Pelleport (vicomte), G. O. ✱.
Périgord (duc de) C. ✱.
Pernetty (vicomte) G. ✱.
Persil G. O. ✱.
Petit (baron) G. O. ✱.
Plaisance (duc de) G. ✱.
Pontécoulant (comte de) G. ✱.
Portalis (comte) G. ✱.
Portes (marquis de).
Praissac (comte de) G. ✱.
Préval (vicomte de) G. O. ✱

MM.

Puységur (comte de).
Raguet-Lépine. ✱.
Raigecourt (marquis de).
Rambuteau (comte de) G. O. ✱.
Reggio (maréchal duc de) G. ✱.
Reille (comte) G. ✱.
Reinach (baron de) C. ✱.
Ricard (de) O. ✱.
Richebourg (comte de) O. ✱.
Richelieu (duc de) ✱.
Rochambeau (marquis de) C. ✱.
Rœderer (baron).
Roguet (comte) G. ✱.
Rohault de Fleury (baron) G. O. ✱.
Romiguières, C. ✱.
Rosamel (vice-amiral de) G. O. ✱.
Rossi C. ✱.
Rouillé de Fontaine O ✱.
Rousselin.
Roussin (amiral baron) G. ✱.
Roy (comte) G. O ✱.
Rulhière G. O. ✱.
Rumigny (marquis de) G. O. ✱.
Sabran (duc de) ✱.
Saint-Aignan (comte de) C. ✱.
Saint-Cricq (comte de) G. O. ✱.
Saint-Didier (baron de) O. ✱.
Sainte-Aulaire (comte de) G. ✱.
Sainte-Hermine (comte de) O. ✱.
Saint-Priest (comte de) O. ✱.
St-Priest (comte Alexis de), C. ✱.
Saint-Simon marquis de) G. O.. ✱.
Schonen (baron de) G. O. ✱.
Schramm (vicomte) G. ✱.
Sébastiani (vicomte Tiburce) G. ✱
Seguier (baron) G. ✱.
Ségur (comte de) ✱.
Ségur (comte Philippe de) G. O. ✱.
Ségur-Lamoignon (vicomte de) ✱.
Sers (baron) C. ✱.
Sérurier (comte) G. O. ✱.
Siméon (comte) C. ✱.
Talaru (marquis de).
Tascher (comte de) O. ✱.
Teste (baron) G. O. ✱.
Teste (J.-B.) C. ✱,
Thénard (baron) G. O. ✱.
Tilly (comte de) C. ✱.
Trévise (duc de) ✱.
Tupinier (baron) G. O. ✱.

MM.
Turenne (comte de) C. ✵.
Turgot (marquis) O. ✵.
Valée (maréchal comte) G. ✵.
Valençay (duc de).
Vandeul (de) O. ✵.
Vaudreuil (comte de) O. ✵.
Vendeuvre (baron de) O. ✵.

MM.
Vérac (marquis de) G. O. ✵.
Viennet C. ✵.
Villemain G. O. ✵.
Villiers du Terrage (vicomte de) G. O. ✵.
Voirol (baron) G. O. ✵.
Wagram (prince de).

Chambre des Députés.

La Chambre des Députés est composée, d'après la loi du 29 avril 1831, des Députés élus par les 459 colléges électoraux. Chaque département a un nombre de Députés déterminé d'après sa population.

Le département du Rhône ayant cinq colléges électoraux, nomme cinq Députés; ces colléges sont composés ainsi qu'il sera dit ci-après. (*Voy. p.* 21).

Pour être élu Député, il faut avoir 30 ans d'âge, et payer 500 francs de contributions directes.

La moitié au moins des Députés doit être choisie parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

Les Députés sont nommés pour cinq ans; la Chambre se renouvelle intégralement après ce laps de temps. Le Roi peut dissoudre la Chambre, mais doit en convoquer une nouvelle dans les trois mois qui suivent.

BUREAU POUR LA SESSION 1845—1846.

M. SAUZET, C. ✵.	*Président.*
BIGNON O. ✵. LEPELLETIER-D'AULNAY O. ✵. M. DE BELLEYME, C. ✵. DUPRAT C. ✵.	*Vice-Présidents.*
M. CLÉMENT, O. ✵. M. DE LAIDET, O. ✵.	*Questeurs.*
M. DE L'ESPÉE, ✵. M. BOISSY-D'ANGLAS (Baron), C. ✵. M. LAS-CASES (Comte de), O. ✵. M. LACROSSE, ✵.	*Secrétaires de la Chambre.*

Liste alphabétique des Membres de la Chambre des Députés.

MM.
Abbatucci ✵ (*Loiret*).
Abraham-Dubois ✵ (*Manche*).
Allard O. ✵ (*Deux-Sèvres*).
Allier (*Hautes-Alpes*).
Amilhau C. ✵ (*Haute-Garonne*).
Andigné de la Chasse ✵ (marquis d') (*Ille-et-Vilaine*).
Angeville (comte d') (*Ain*).
Arago C ✵ (*Pyrénées-Orientales*).

MM.
Ardant ✵ (*Moselle*).
Armand (*Aube*).
Armand ✵ (*Pas-de-Calais*).
Armez (*Côtes-du-Nord*).
Aumont-Thiéville (*Calvados*).
Aylies (*Orne*).
Bacot (César) O. ✵ (*Indre-et-Loire*).
Ballot (*Orne*).
Barada O. ✵ (*Gers*).

MM.

Barbet C. ✻ (*Seine-Inférieure*).
Baron (*Vendée*).
Barillon (*Oise*).
Barrot (Ferdinand) (*Indre-et-Loire*).
Basse ✻ (*Sarthe*).
Baude (baron) ✻ (*Loire*).
Baumes O. ✻ (*Yonne*).
Beaumont (Gustave de) ✻ (*Sarthe*).
Beaumont (de) (*Somme*).
Béchard (*Gard*).
Béhachel (*Nord*).
Bellonet (de) O. ✻ (*Haut-Rhin*).
Benoist ✻ (*Nièvre*).
Berger ✻ (*Puy-de-Dôme*).
Bernadou (*Tarn*).
Bernard (de Rennes) O. ✻ (*Morbih.*).
Bernardi O. ✻ (*Vaucluse*).
Berryer (*Bouches-du-Rhône*).
Bert (*Isère*).
Berthois (général baron de) G. O. ✻ (*Ille-et-Vilaine*).
Berville ✻ (*Seine-et-Oise*).
Bethmont (*Seine*).
Bignon O. ✻ (*Loire-Inférieure*).
Billaudel ✻ (*Gironde*).
Billaut ✻ (*Loire-Inférieure*).
Bineau ✻ (*Maine-et-Loire.*)
Blin de Bourdon (vicom.) O. ✻ (*Som.*)
Boblaye (de) ✻ (*Morbihan*).
Boissel ✻ (*Seine*).
Boissy d'Anglas (baron) C. ✻ (*Ardèche*).
Bonnaire (*Cher*).
Bonnefons ✻ (*Cantal*).
Bonnin (*Vienne*).
Boudet ✻ (*Mayenne*).
Boudousquié ✻ (*Lot*).
Bouillaud ✻ (*Charente*).
Boulay O. ✻ (*Var*).
Boulay de la Meurthe O. ✻ (*Vosges*).
Brunet (baron) O. ✻ (*Saône-et-Loire*).
Bugeaud (maréchal) G. O. ✻ (*Dordogne.*)
Bureaux de Puzy ✻ (*Allier*).
Bussières ✻ (*Marne*).
Cabanon (*Seine-Inférieure.*)
Cadeau d'Acy (*Somme*),
Calmon G. O. ✻ (*Lot*).
Cambacérès (de) (*Aisne*).
Cambis (comte de) (*Vaucluse*).
Carné (de) (*Finistère*).

MM.

Carnot (*Seine*).
Castellane (marquis de) (*Cantal*).
Cayx ✻ (*Lot*).
Cerfberr (Max.) O. ✻ (*Bas Rhin*).
Chabaud-Latour (b. de) O. ✻ (*Gard.*)
Chaix-d'Est-Ange O. ✻ (*Marne*).
Chambolle (*Vendée*).
Champanhet ✻ (*Ardèche*).
Chapuis de Montlaville (baron de) (*Saône-et-Loire*).
Chasles ✻ (*Eure-et-Loir*).
Chasseloup-Laubat (marq. Just. de) O. ✻ (*Seine-Inférieure*).
Chasseloup-Laubat (vic. Prosp. de) O. ✻ (*Charente-Inférieure*).
Chassiron (baron de) O. ✻ (*Char-Inf.*)
Chaudordy (*Lot-et-Garonne*).
Chegaray O. ✻. (*Basses-Pyrénées*).
Chenais (*Mayenne*).
Chevalier (Michel) O. ✻ (*Aveyron*).
Cibiel ✻ (*Aveyron*).
Clappier (*Var*).
Clément O. ✻ (*Doubs*).
Combarel de Leyval (de) (*P.-de-Dô.*)
Corcelles (de) (*Orne*).
Cordier ✻ (*Jura*).
Cormenin (vicomte de) O. ✻ (*Yonne*).
Corne (*Nord*).
Cornudet (com. Emile) O. ✻ (*Creuse*).
Coste (baron de la) C. ✻ (*Meurthe*).
Costé ✻ (*Vosges*).
Cotelle ✻ (*Loiret*).
Courtet (vicomte de) ✻ (*Allier*).
Couture ✻ (*Seine-Inférieure*).
Couturier (*Isère*).
Crémieux (*Indre-et-Loire*).
Croissant O. ✻ (*Meurthe*).
Cunin-Gridaine G. O. ✻ (*Ardennes*).
Daguenet O. ✻ (*Basses-Pyrénées*).
Dalloz ✻ (*Jura*).
Dalmatie (marquis de) G. O. ✻ (*Tarn*).
Darblay ✻ (*Seine-et-Oise*).
Darnaud (*Ariége*).
Daru ✻ (vic. Paul) (*Seine-et-Oise*).
David, O. ✻ (*Calvados*).
David (Ferdinand) (*Deux-Sèvres*).
De Belleyme C. ✻ (*Dordogne*).
Debès (*Hérault*).
Decazes (vicomte) O. ✻ (*Tarn*).
Defermon (comte Jacq.) ✻ (*Il.-et-Vil.*)
Dejean (vicomte) O. ✻ (*Aude*).

MM.

Dekeisère (*Pas-de-Calais*).
Delavaux (*Indre*).
Delebecque O. ✵ (*Pas-de-Calais*).
Delespaul (*Nord*).
Delessert (Franç.) O. ✵ (*Pas-de-Calais*).
Demarçay (*Deux-Sèvres*).
Demesmay ✵ (*Doubs*).
Demeufve ✵ (*Aube*).
Denis ✵ (*Var*).
Désabes (*Aisne*).
Desjobert (*Seine-Inférieure*).
Deslongrais (*Calvados*).
Desmortiers O. ✵ (*Charente-Infér.*
Desmousseaux de Givré (baron) ✵ (*Eure-et-Loir*).
Desprez ✵ (*Rhône*).
Dessaigne (*Puy-de-Dôme*).
Dessauret O. ✵ (*Cantal*).
Devienne ✵ (*Rhône.*)
Dezeymeris (*Dordogne*).
Didelot ✵ (*Vosges*).
Dilhan (*Ariége*).
Doublat (*Vosges*).
Dozon ✵ (*Marne*).
Drault (*Vienne*).
Drouyn de l'Huys, O. ✵ (*Seine-et-Marne*).
Dubois O. ✵ (*Loire-Inférieure*).
Dubois (*Seine-Inférieure*).
Dubois-Fresney (*Mayenne*).
Duchatel (comte Tanneguy) G. O. ✵ (*Charente-Inférieure*).
Ducos (Théodore) ✵ (*Gironde*).
Dudresnay (*Finistère*).
Dufaure (*Charente-Inférieure*).
Dufournel (*Haute-Saône*).
Dugabé (*Ariége*).
Dulimbert C. ✵ (gén. baron) (*Char.*).
Dumon C. ✵ (*Lot-et-Garonne*).
Dupin, G. ✵ (*Nièvre*).
Dupin (Philippe) O. ✵ (*Yonne*).
Dupont O. ✵ (*Eure*).
Duprat (baron) C. ✵ (*Tarn-et-Garon.*)
Durand de Romorantin (*Loir-et-Cher*).
Durosier ✵ (*Loire*).
Dutertre (*Côtes-du-Nord*).
Dutilh ✵ (*Lot-et-Garonne*).
Dutier (*Maine-et-Loire*).
Duval de Fraville (baron) ✵ (*Haute-Marne*).

MM.

Duvergier de Hauranne (*Cher*).
Edmond-Blanc O. ✵ (*Haute-Vienne*).
Esnault ✵ (*Pas-de-Calais*).
Espée (de l') ✵ (*Meurthe*).
Espéronnier O. ✵ (*Aude*).
Espigat (*Tarn*).
Espinasse (de l') ✵ (*Haute-Garonne*).
Estancelin ✵ (*Somme*).
Etchegoyen (comte d') (*Landes*).
Etienne ✵ (*Meuse*).
Fargue ✵ (*Aude*).
Farran (*Maine-et-Loire*).
Feuilhade de Chauvin O. ✵ (*Gironde*).
Floret O. ✵ (*Hérault et Vaucluse*).
Fontette (de) (*Calvados*).
Fould (Achille) ✵ (*Hautes-Pyrénées*).
Galos (Henri) ✵ (*Gironde*).
Ganneron C. ✵ (*Seine*).
Garcias O. ✵ (*Pyrénées-Orientales*).
Garnier-Pagès (*Eure*).
Garnon (*Seine*).
Garraube (général Valleton de) C. ✵ (*Dordogne*).
Gasparin (comte Agénor de) ✵ (*Corse*).
Gaujal (de) O. ✵ (*Aveyron.*)
Gaulthier de Rumilly ✵ (*Somme*).
Gaulthier (*Loire*).
Gauthier d'Hauteserve ✵ (*H.-Pyrén.*)
Gautier d'Uzerche O. ✵ (*Corrèze*).
Génin (*Meuse*).
Génoux (*Haute-Saône*).
Genty de Bussy C. ✵ (*Morbihan*).
Gigon de la Bertrie (*Orne*).
Gillon O. ✵ (*Meuse*).
Girardin (Em. de) ✵ (*Tarn-et-Garonne*).
Girardin (comte Ernest de) (*Charente*).
Giraud ✵ (*Drôme*).
Girod de l'Ain (Félix) C. ✵ (*Ain*).
Glais-Bizoin (*Côtes-du-Nord*).
Golbéry (de) O. ✵ (*Haut-Rhin*).
Gorrec (Le) *Côtes-du-Nord*).
Gouin (Alexand.) ✵ (*Indre-et-Loire*).
Goury O. ✵ (*Finistère*).
Grammont (marquis de) (*Hte-Saône*).
Grandin ✵ (*Seine-Inférieure*).
Grange (marquis de la) ✵ (*Gironde*).
Granier ✵ (*Hérault*)
Gras-Préville (marq. de) ✵ (*Bouches-du-Rhône*).
Grasset (de) (*Hérau*

MM.

Gravier ✻ (*Basses-Alpes*).
Grille (marquis de) (*Bouches-du-Rh.*)
Guizot G. ✻ (*Calvados*).
Guyet-Desfontaines (*Vendée*).
Hallez (comte) (*Bas-Rhin*).
Harlé ✻ (*Pas-de-Calais*).
Haubersart (vicomte d') ✻ (*Nord*).
Haussonville (vicomte d') O. ✻ (*Seine-et-Marne*).
Hauterive (comte d') O. ✻ (*Hautes-Alpes*).
Havin (*Manche*).
Hébert C. ✻ (*Eure*).
Hell (contre-amiral de) C. ✻ (*Bas.-Rhin*).
Hérembault (Roubier d') (*P.-de-Cal.*).
Hernoux O. ✻ (*Seine-et-Oise*).
Hervé ✻ (*Gironde*).
Heurtault-du-Mez ✻ (*Indre*).
His ✻ (*Orne*).
Houdetot (comte d') G. O. ✻ (*Calvados*).
Hunolstein (comte d') (*Moselle*).
Isambert ✻ (*Vendée*).
Jacqueminot (général) G. ✻ (*Seine*).
Jamin (général vic.) G. O. ✻ (*Meuse*).
Janvier ✻ (*Tarn-et-Garonne*).
Jollivet (*Ille-et-Vilaine*).
Joly (*Haute-Garonne*).
Jouvencel (de) ✻ (*Seine*).
Jouneaulx (*Maine-et-Loire*).
Junyen (*Vienne*).
Kœchlin (André) ✻ (*Haut-Rhin*).
Labaume (de) (*Gard*).
Lacaze ✻ (*Basses Pyrénées*).
Lachèze ✻ (*Loire*).
Lacombe (de) ✻ (*Tarn*).
Lacoudrais C. ✻ (*Morbihan*).
Lacroix (*Saône-et-Loire*).
Lacrosse ✻ (*Finistère*).
Ladoucette (baron de) O. ✻ (*Moselle*).
Lafarelle (de) (*Gard*).
Lafayette (Georg. de) (*Seine-et-Mar.*)
Laffitte (Charles) ✻ (*Eure*).
Lafond ✻ (*Nièvre*).
Lafressange (marq. de) ✻ (*H.-Loire*).
Lahaye-Jousselin (de) ✻ (*Loire-Inf.*)
Laidet (général de) O. ✻ (*Bas.-Alpes*),
Lamartine (Alph. de) ✻ (*Saône-et-L*).
Langle (marquis de) ✻ (*Finistère*).
Lanjuinais ✻ (*Loire-Inférieure*).
Lanyer ✻ (*Loire*).

MM.

Larabit ✻ (*Yonne*).
Larcy (baron de) (*Hérault*).
La Rochejacquelin (marquis de) (*Morbihan*).
Lasalle (de) O. ✻ (*Gironde*).
Las-Cases (comte Emm de) C. ✻ (*Finistère*).
Lasteyrie (comte J. de) (*Sarthe*).
Lasteyrie (Ferd. de) (*Seine*).
Laurans ✻ (*Drôme*).
Laurence O. ✻ (*Landes*).
Lavalette (*Mayenne*).
Lavieille O. ✻ (*Basses-Pyrénées*).
Lavocat C. ✻ (*Ardennes*).
Lebobe ✻ (*Seine-et-Marne*).
Ledru-Rollin (*Sarthe*).
Lefèvre (Jacques) O. ✻ (*Seine*).
Legendre (*Eure*).
Legrand G. O. ✻ (*Manche*).
Legrand (V.) C. ✻ (*Oise*).
Legraverend (*Ille-et-Vilaine*).
Lelorgne d'Ideville (bar.) O. ✻ (*All.*).
Lemaire ✻ (*Oise*).
Lemercier (baron) C. ✻ (*Charente*).
Lenoble ✻ (*Marne*).
Lepeletier-d'Aulnay (baron de) O. ✻ (*Seine-et-Oise*).
Leprévost O. ✻ (*Eure*).
Le Ray C. ✻ (*Loire-Inférieure*).
Lescot de la Milandrie (*Indre*).
Leseigneur ✻ (*Seine-Inférieure*).
Lestiboudois (*Nord*).
Letourneux (*Mayenne*).
Levasseur (*Seine inférieure*).
Leyraud ✻ (*Creuse*).
Lherbette (*Aisne*).
Liadière O. ✻ (*Basses-Pyrénées*).
Locquet O. ✻ (*Seine*).
Loynes (de) ✻ (*Loiret*).
Luneau (*Vendée*).
Magne (*Dordogne*).
Magnoncourt (de) (*Doubs*).
Maingoval (baron de) (*Nord*).
Maleville (L. de) O. ✻ (*Tarn-et-Gar*).
Malleville (marquis de) ✻ (*Dordog.*)
Mallye (*Haute-Loire*).
Manuel ✻ (*Nièvre*).
Marchal (*Meurthe*).
Marchant (*Nord*).
Marie (*Seine*).
Marion (*Isère*).

MM.

Marquis (*Oise*).
Martin ✵ (*Haute-Garonne*).
Martin (*Isère*).
Martin G. O. ✵ (*Nord*).
Martin O. ✵ (*Rhône*).
Massey (*Somme*).
Mater C. ✵ (*Cher*).
Mathieu ✵ (*Ardèche*).
Mathieu O. ✵ (*Saône-et-Loire*).
Mauguin ✵ (*Côte-d'Or*).
Maurat-Ballange (*Haute-Vienne*).
Meilheurat O. ✵ (*Allier*).
Mercier (baron) ✵ (*Orne*).
Mesgrigny (comte Adrien de) O. ✵ (*Aube*).
Meynadier (général comte) G. ✵ (*Lozère*).
Meynard C. ✵ (*Vaucluse*).
Molin ✵ (*Puy-de-Dôme*).
Monnier de la Sizeranne ✵ (*Drôme*).
Montesquiou (vicomte Napoléon de) ✵ (*Sarthe*).
Monthierry (de) (*Ille-et-Vilaine*).
Moreau O. ✵ (*Meurthe*).
Moreau ✵ (*Seine*).
Mornay (marq. Jules de) O. ✵ (*Oise*).
Morny (comte de) (*Puy-de-Dôme*).
Mottet ✵ (*Vaucluse*).
Muret de Bort ✵ (*Indre*).
Muteau ✵ (*Côte-d'Or*).
Nisard ✵ (*Côte-d'Or*).
Nosereau ✵ (*Vienne*).
Odilon Barrot ✵ (*Aisne*).
Oger O. ✵ (*Ardennes*).
Oudinot (marq.) C. ✵ (*Maine-et-Loire*).
Paganel C. ✵ (*Lot-et-Garonne*).
Pagès ✵ (*Puy-de-Dôme*).
Paillard du Cléré (*Sarthe*).
Paixhans (général) C. ✵ (*Moselle*).
Panat (vicomte de) ✵ (*Gers*).
Parcey (vicomte de) (*Jura*).
Parès O. ✵ (*Pyrénées-Orientales*).
Pascalis O. ✵ (*Var*).
Passy (Antoine) C. ✵ (*Eure*).
Peltereau-Villeneuve (*Haute-Marne*).
Périer (Alphonse) ✵ (*Isère*).
Périer (Joseph) O. ✵ (*Marne*).
Pérignon (baron) ✵ (*Marne*).
Perrier ✵ (*Ain*).
Persil (*Gers*).

MM.

Pommeroy (vic. de) (*Haute Marne*).
Pons (*Aveyron*).
Pouillet ✵ (*Jura*).
Peyramont (Duléry de) ✵ *Hte-Vien.*).
Peyre (*Aude*).
Pfliéger (*Haut-Rhin*).
Piéron (*Pas-de-Calais*).
Plesse (baron de la) ✵ (*Ille-et-Vil.*)
Poisat ✵ (*Ain*).
Poulle (Emmanuel) O. ✵ (*Var*).
Preigne (marquis de) (*Hautes-Pyrén.*).
Proa (*Vienne*).
Quinette ✵ (*Aisne*).
Raimbault (*Eure-et-Loir*).
Rasteau ✵ (*Charente-Inférieure*).
Réal (Félix) ✵ (*Isère*).
Regnauld (*Creuse*).
Remilly ✵ (*Seine-et-Oise*).
Rémusat (Ch. de) ✵ (*Haute-Garonne*).
Ressigeac ✵ (*Aude*).
Reynard O. ✵ (*Bouches-du-Rhône*).
Richemont (vic. de) (*Lot-et-Garonne*).
Richond des Brus ✵ (*Haute-Loire*).
Rihouet ✵ (*Manche*).
Rivet ✵ (*Corrèze*).
Rivière de Larque ✵ (*Lozère*).
Rochefoucauld-Liancourt (marquis de la) ✵ (*Cher*).
Roger (baron) O. ✵. (*Loiret*).
Roger (comte) ✵ (*Nord*).
Roul ✵ (*Gironde*).
Sade (comte Xavier de) C. ✵ (*Aisne*).
Saglio (Alph.) (*Bas-Rhin*).
Sahune (de) (*Corrèze*).
Saint-Albin (de) ✵ (*Sarthe*).
Sainte-Aulaire (marq. de) ✵ (*Dordog.*)
Saint-Marc-Girardin O. ✵ (*Haute-Vienne*).
Saint-Priest (de) (*Lot*).
Salgues ✵ (*Lot*).
Salvage ✵ (*Cantal*).
Salvandy (comte de) G. ✵ (*Gers*).
Sapey C. ✵ (*Isère*).
Saunac ✵ (*Côte-d'Or*).
Sauzet C. ✵ (*Rhône*).
Schauenburg (bar. de) ✵ (*Bas-Rhin*).
Schneider G. O. ✵ (*Moselle*).
Schneider ✵ (*Saône-et-Loire*).
Schutzenberger ✵ (*Bas-Rhin*).
Sébastiani (maréchal comte Horace) G. ✵ (*Corse*).

MM.

Ségur (comte Paul de) (*Seine-et-Marne*).
Sellier (*Manche*).
Sévin-Mareau ✻ (*Loiret*).
Sevret (de) O. ✻ (*Maine-et-Loire*).
Siéyès (*Drôme*).
Siméon (vicomte) C. ✻ (*Vosges*).
Soubrebost (Aubusson de) (*Creuse*).
Staplande (de) (*Nord*).
Stourm (*Aube*).
Subervie (général baron) G. O. ✻ (*Eure-et-Loire*).
Surian (de) (*Bouches-du-Rhône*).
Taillandier (*Seine*).
Talabot ✻ (*Haute-Vienne*).
Tavernier ✻ (*Ardèche*).
Terme ✻ (*Rhône*).
Ternaux ✻ (*Ardennes*).
Ternaux-Compans (*Loire-inférieure*).
Tesnière ✻ (*Charente*).
Tessié de la Mothe ✻ (*Maine-et-Loire*).
Teulon (*Gard*).
Thiard (comte de) C. ✻ (*C.-du-Nord*).
Thiers G. O. ✻ (*Bouches-du-Rhône*).
Thil O. ✻ (*Calvados*).
Tillette de Clermont (comte) (*Somme*).
Tocqueville (de) ✻ (*Manche*).

MM.

Tourangin-Silas ✻ (*Doubs*).
Tournelle (de la) O. ✻ (*Ain*).
Toussin (*Seine-Inférieure*).
Toye (*Lozère*).
Tracy (de) O. ✻ (*Orne*).
Tribert (*Deux-Sèvres*).
Tueux (*Côtes-du-Nord*).
Uzès (duc de) (*Haute-Marne*).
Valmy (duc de) ✻ (*Haute-Garonne*).
Valon (vicomte de) O. ✻ (*Corrèze*).
Varennes (baron de) C. ✻ (*Saône-et-Loire*.
Vatout C. ✻ (*Côte-d'Or*).
Vatry (de) ✻ (*Meurthe*).
Vavin (*Seine*).
Vejux ✻ (*Doubs*).
Vergnes C. ✻ (*Aveyron*).
Viart (vicomte de) (*Seine-et-Oise*).
Vieillard (*Manche*).
Viger C. ✻ (*Hérault*).
Vigier (comte Achille) ✻ (*Morbihan*).
Villeneuve (vicomte Alban de) O. ✻ (*Nord*).
Vitet O. ✻ (*Seine-Inférieure*).
Vivien O. ✻ (*Aisne*).
Vuitry (*Yonne*).
Wustemberg ✻ (*Gironde*).

Conseil d'Etat.

Ce Conseil se compose de toutes les personnes auxquelles S. M. a conféré le titre de Conseiller d'Etat, soit en activité, soit honoraire.

Ceux en activité sont distribués en service ordinaire et en service extraordinaire, le premier janvier de chaque année.

Ceux mis en service ordinaire sont répartis dans les cinq comités, dits :

De *Législation et de Justice administrative*, de la *Guerre et de la Marine*, de l'*Intérieur*, des *Travaux publics*, de *l'Agriculture et du Commerce*, et des *Finances*.

COMITÉ DE LÉGISLATION ET DE JUSTICE ADMINISTRATIVE.

Ce Comité connaît de tout le contentieux de l'administration des départements, des mises en jugement des administrateurs, des préposés, etc.

Il connaît des conflits, et exerce les fonctions du conseil des Prises. Il est présidé par le Garde-des-Sceaux.

COMITÉ DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

Il connaît de tout le contentieux de l'administration de la guerre, et prépare les projets de lois sur la matière.

COMITÉ DE L'INTÉRIEUR.

Il connaît des affaires administratives, et propose les projets de loi et règlements relatifs à ses attributions.

Il connaît de tout ce qui se rattache auxdites attributions.

COMITÉ DES FINANCES.

Il prépare les projets de lois et de règlements relatifs aux finances.

M. le Baron Girod (de l'Ain) (G. O. ✠), Pair de France, Vice Président du Conseil d'Etat.

Cour de Cassation.

Cette Cour ne connaît pas du fond des affaires; elle casse les jugements et arrêts qui contiennent quelques contraventions à la loi, et renvoie le fond du procès à un autre tribunal ou à une autre cour.

Elle prononce sur les demandes en renvoi d'une cour ou d'un tribunal à un autre pour cause de sûreté publique ou de suspicion légitime.

Cette cour a aussi un droit de censure et de discipline sur les cours royales, et peut, pour cause grave, suspendre les juges de leurs fonctions, ou les mander près du ministre de la justice pour y rendre compte de leur conduite.

Premier Président.

1829. M. le comte Portalis G. ✠.

Présidents.

1843. M. Teste C. ✠.

1844. M. Laplagne-Barris C ✠.

N. . . . .

Président honoraire.

M. Boyer G. O. ✠.

Conseillers de la Cour de Cassation.

MM.

1815. Lasagny C. ✠.
1822. Piet ✠.
1826. Mestadier O. ✠.
1827. Le baron de Crouseilhes O. ✠.
1828. De Ricard O. ✠.
1829. Le baron Meyronnet de Saint-
» Marc O. ✠.
» Jaubert O. ✠.
1830. Rives ✠.
» Rocher O. ✠.
» Chardel ✠.
» Isambert ✠.
» Bernard (de Rennes) O. ✠.
1831. Bérenger C. ✠.
» Madier de Monjau ✠.
1832. Le Beau C. ✠.
» Mérilhou C. ✠.
» Thil O. ✠.
» Joubert C. ✠.
1833. Deshaussy de Bobécourt O. ✠.
» Le baron Fréteau de Pény O. ✠
» Brière-Valigny O. ✠.
1834. Bresson O. ✠.

MM.

1834. Bayeux O. ✠.
» Vincens-Saint-Laurent O. ✠.
1835. Troplong O. ✠.
1836. Faure (Félix) O. ✠.
1837. Duplan O. ✠.
» Renouard O. ✠.
» Miller O. ✠.
» Le baron de Gaujal ✠.
1839. Hervé ✠.
» Bryon O. ✠.
» Romiguières C. ✠.
1840. Jacquinot-Godard O. ✠.
» Barennes O. ✠.
» Gillon O. ✠.
1841. Mesnard C. ✠.
» Pataille ✠.
1842. Hardoin O. ✠.
1843. Feuilhade-Chauvin O. ✠.
« Hello O. ✠.
1844. Colin O. ✠.
» Simonneau O. ✠.
» Gaultier O. ✠.
» Lavielle O. ✠.

Conseiller honoraire.

M. Choppin d'Arnouville O. ✽.

Procureur-Général du Roi.

M. Dupin G. ✽.

Avocats-Généraux.

MM. Pascalis O. ✽.
Delangle ✽.
Delapalme O. ✽.
MM. Quénault O. ✽.
Chégaray O. ✽.
Boissieux (de) ✽.

Greffier en chef.

M. Bernard.

Etat-major général de l'armée.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Duc de DALMATIE, G. ✽, Pair, Président du Conseil des Ministres.
Duc de REGGIO, G. ✽, Pair, gouverneur de l'Hôtel-des-Invalides.
Comte MOLITOR, G. ✽, Pair.
Comte GÉRARD, G. ✽, Pair, gr. chanc. de l'ordre de la Légion-d'Honneur.
Marquis DE GROUCHY, G. ✽, Pair.
Comte VALÉE, G. ✽, Pair.
Comte SÉBASTIANI, G. ✽.
BUGEAUD, G. ✽ (Duc d'Isly), gouverneur général de l'Algérie.

AMIRAUX DE FRANCE (1).

Baron DUPERRÉ, G. ✽, Pair de France.
Baron ROUSSIN G. ✽, Pair de France.
N. . . . .

Ambassadeurs du Gouvernement français près les Puissances étrangères.

Autriche (Vienne). M. le comte DE FLAHAUT, G. ✽, Pair de Fr., ambassadeur.
Bade (Carlsrue). M. le marquis D'EYRAGUES, C. ✽, ministre plénipotentiaire
Bavière (Munich). M. le Baron DE BOURGOING, C. ✽, Pair, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Belgique (Bruxelles). M. le Marquis DE RUMIGNY, G. O. ✽, Pair de France, ambassadeur.
Brésil (Rio-de-Janeïro). M. le Baron DE LANGSDORFF, G.O. ✽, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Brunswick. M. PÉRIER (Casimir), C. ✽, ministre plénipotentiaire.
Confédération Germanique (Francfort). M. le Marquis DE CHASSELOUP-LAUBAT O. ✽, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Danemark (Copenhague). M. le Baron DE BILLING O. ✽, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Deux-Siciles (Naples). M. le Duc DE MONTÉBELLO, G. ✽, Pair de Fr., ambass.
Espagne (Madrid). M. le Comte DE BRESSON, G. ✽, ambassadeur extraordin.
Etats-Romains (Rome). M. ROSSI C. ✽, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Etats-Unis d'Amérique-septentrionale (Washington). M. DE BACOURT, G. O. ✽, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, absent.
PAGEOT, O. ✽, ministre plénipotentiaire.

(1) La qualification d'amiral donne le rang de maréchal de France.

Grande-Bretagne et Irlande (Londres). M. le Comte DE SAINTE-AULAIRE, G. ❊, Pair de France, ambassadeur extraordinaire.
Grèce (Athènes). M. PISCATORY, O. ❊, ministre plénipotentiaire.
Hanôvre (Hanôvre). M. PÉRIER (Casimir), C. ❊, envoyé extr. et min. plén.
Hesse-Électorale (Cassel). M le Comte DE BÉARN, C. ❊, ministre plénipot.
Duchés de Hesse et de Nassau (Darmstadt). M. le Comte DE SERCEY (Edouard) C. ❊, ministre plénipotentiaire.
Duché de Lucques (Lucques). M. le Comte de LA ROCHEFOUCAULD (Hippol.) C. ❊, ministre plénipotentiaire.
Mecklenbourg-Schwérin, *Mecklenbourg-Strélitz*, *Oldenbourg*, *Villes libres et anséatiques de Hambourg*, *Brême et Lubeck* (Hambourg). M. le Marquis DE TALLENAY, C. ❊, ministre plénipotentiaire.
Nouvelle-Grenade, etc. M. le Baron GROS O. ❊, chargé d'affaires.
Duché de Parme, Plaisance et Guastalla. M. le comte MORTIER (Hector) G. O. ❊, Pair de France, ministre plénipotentiaire.
Pays-Bas (La Haye). M. le Baron DE BOIS-LE-COMTE, G. O. ❊, Pair de France, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Portugal (Lisbonne). M. le Baron BULIGNOT DE VARENNES, C. ❊, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Prusse (Berlin). M. le Marquis DE DALMATIE, G. O. ❊, Pair de France, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
République-Argentine (Buénos-Ayres). M. le Comte DE LURDE, G. O. ❊, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
République Mexicaine (Mexico). M. le Baron ALLEYE DE CYPREY, G. O. ❊, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Russie (Saint-Pétersbourg). M. le Baron DE BARANTE, G. O. ❊, Pair de France, ambassadeur.
Sardaigne (Turin). Comte MORTIER (Hector) G. O. ❊, ambassadeur.
Saxe, royale et ducale (Dresde). M. le Baron DE BUSSIÈRES (E.), G. O. ❊, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Saxe, grand-ducale (Weymar). M. le Comte DE LA ROCHEFOUCAULD (Polydore), O. ❊, ministre plénipotentiaire.
Suède et Norwège (Stockolm). M. le Comte DE MORNAY (Ch.), C. ❊, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Suisse (Berne). M. le Comte DE PONTOIS, G. O. ❊, ambassadeur.
Texas. M. DUBOIS DE SALIGNY ❊, chargé d'affaires.
Toscane (Florence). M. le Comte de LA ROCHEFOUCAULD (Hipp.) C. ❊, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Turquie (Constantinople). M. le Baron DE BOURQUENEY G. O. ❊, ambassadeur.
Wurtemberg (Stuttgardt). M. le Vicomte DE FONTENAY, C. ❊, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Ambassadeurs des Puissances étrangères près le Gouvernement français.

Etats-Romains. S. E Mgr. FORNARI, archevêque de Nicée, nonce du saint siége.
Autriche. S. E. M. le comte Antoine D'APPONY, ambassadeur.
Bade. M. le baron D'ANDLAW, ministre résident.
Bavière. M. le comte DE LUXBOURG, G. O. ❊, envoyé extr. et min. plénip.
Belgique. S. E. M. le Prince DE LIGNE, ambassadeur.
Brésil. M. le chev. José D'ARAUJO-RIBEIRO, G. O. ❊, envoyé extr. et min. pl.
Chili. M. F.-X. ROSALÈS, chargé d'affaires.

Confédération Argentine. M. Manuel de Sarratea, min. plénipot. extraord.
Danemark. M. le chev. de Koss, G. O. ✻. envoyé extraord. et min. plénip.
Deux-Siciles. S. E. M. le duc de Sarracapriola, ambassadeur extraord.
Espagne. M. N. . . . ., ambassadeur.
M. le marquis De Benalua, chargé d'affaires.
Etats-Unis d'Amérique. M. R. King, envoyé extr. et minist. plénip.
Grande-Bretagne. Lord Cowley, ambassadeur extr. et ministre plénipotent.
Grèce. M. N. . . . . . ., chargé d'affaires.
Hambourg, Brême, Lubeck et Francfort. M. Rumpff, ministre résident.
Hanovre. M. le baron de Stockhausen, ministre résident.
Hesse-Electorale. M. le baron de Schachten, ministre résident.
Grand-Duché de Hesse. M. le baron Drachenfelz, ✻, ministre résident.
Lucques. S. E. M. le marquis de Brignole-Sale, ambassadeur de Sardaigne, chargé d'affaires de Lucques.
Mecklenbourg-Schwérin. M. de Oerthling, C. ✻, ministre résident.
Mecklenbourg-Strélitz. M. Weyland, O. ✻, ministre résident.
Mexique. M. Garro, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Nassau. M. le général baron de Fagel, G. O. ✻, chargé d'affaires.
Parme. S. E. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, chargé des affaires de Parme.
Pays-Bas. M. le gén. baron de Fagel, G. O. ✻, envoyé ext. et min. plénip.
Portugal. M. le vicomte de Carreira, envoyé extraord. et ministre plenip.
Prusse. M. le comte d'Arnim, id. id.
Russie. M. le comte de Pahlen, ambassadeur.
Sardaigne. S. E. M. le marquis de Brignole-Sale, ambassadeur.
Saxe. M. le baron de Kœnneritz, G. O. ✻, envoyé extr. et ministre plénip.
Saxe-Weimar. M. Weyland, O. ✻, ministre résident.
Suède et Norvège. M. le comte de Lœvenhielm, envoyé extr. et minist. plénip.
Suisse. M. de Tschann, chargé d'affaires.
Texas. M. Ashbel-Smith, chargé d'affaires.
Toscane. M. le chevalier Peruzzi, C. ✻, ministre résident.
Turquie. Rechid-Pacha, ambassadeur.
Uruguay. M. Jose Ellauri, envoyé extraord. et ministre plénipotentiaire.
Wurtemberg. M. le gén. de Fleischmann, G. O. ✻, envoyé extr. et min. pl.

Introducteur des Ambassadeurs.

M. le comte de Saint-Mauris, O ✻, *rue de Surênes, 7, à Paris.*

Gouverneurs et Autorités des Colonies françaises.

Algérie.
- Mgr Dupuch, O. ✻, *Evêque d'Alger et de l'Algérie.*
- M. Bugeaud, G. ✻, maréchal duc d'Isly, *Gouverneur-Général.*
- M. de Bar, C. ✻, lieutenant-général, *Chef d'état-major.*
- M. Lechesne, O. ✻, maréchal-de-camp, *Commandant supérieur de l'Artillerie pour l'Algérie.*
- M. Rigodit, C. ✻, contre-amiral, *Commandant de la Marine.*
- M. Sol, ✻, *Secrétaire Général du Gouvernement.*
- M. le Comte Guyot, O. ✻, *Directeur de l'intérieur à Alger.*
- M. Blondel, C. ✻, *inspecteur général des finances à Alger.*
- M. Gilardin, ✻, *Procureur-Général du Roi pour l'Algérie.*
- M. le comte de Vesins, *Maire d'Alger.*
- M. Lesseps, *Maire d'Oran.*
- M. Fenech, *Maire de Bone.*
- M. le baron d'Ambly, *Maire de Philippeville.*

Martinique. M. Mathieu, O. ✠, capitaine de vaisseau, *Gouverneur.*
Guadeloupe. M. Gourbeyre, O. ✠, capitaine de vaisseau, *Gouverneur.*
Guyane française. M. Layrle, O. ✠, capitaine de vaisseau, *Gouverneur.*
Iles St-Pierre et Miquelon. M. Deléccluse, ✠, cap. de corv., en retraite, *Comm.*
Sénégal. M. Bouet-Willaumez, O. ✠, cap. de vaisseau, *Gouverneur.*
Ile de Gorée. M. Dagorne, ✠, capitaine de corvette, *Commandant.*
Bourbon et Madagascar. M. Bazoche, C. ✠, contre-amiral, *Gouverneur.*
Etablissements de l'Inde. M. Pujol, O. ✠, capitaine de vaisseau. *Gouverneur.*
Océanie (Iles Marquises). M. Bruat, O ✠, capitaine de vaisseau, *Gouverneur.*

Direction centrale, à Paris, de diverses administrations spéciales.

CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

M. Legrand, G. O. ✠, Sous-Secrétaire d'Etat, Président en l'absence du Ministre des Travaux publics.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

M. Calmon, G. O. ✠, Directeur-général.

ADMINISTRATION DES DOUANES ET SELS.

M. Gréterin, C. ✠, Directeur-général.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

M. Legrand (*de l'Oise*), O ✠, Directeur-général.

ADMINISTRATION DES POSTES.

M. Conte, C. ✠, Directeur-général.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Laurence, O. ✠, Directeur-général.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Boursy, C. ✠, Directeur-général.

ADMINISTRATION DES TABACS.

M. Vicomte de Siméon, O. ✠, Directeur-général.

COMMISSION DES MONNAIES.

M. Persil, G. O. ✠, Président.

Département du Rhône.—Elections, Députation.

Liste électorale close le 16 octobre 1842.

Le département du Rhône est formé des anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais. Il est borné au nord par le département de Saône-et-Loire ; à l'est par les départements de l'Ain et de l'Isère ; au sud par ce dernier et celui de la Loire, qui le borne aussi à l'occident. Sa superficie est d'environ 529,842 arpents, ou 270,423 hectares. Il est compris dans la 7e division militaire, le diocèse de Lyon et le ressort de la Cour royale de la même ville. Il est divisé en deux arrondissements :

Celui de Lyon, dont la population est actuellement de	344,793
Celui de Villefranche, dont la population est de	156,38
Ce qui forme, pour le département, une population totale de.	500,831.

Ce département est divisé en cinq arrondissements électoraux, qui envoient chacun un député à la Chambre.

Le premier arrondissement, composé des premier et deuxième cantons de justice de paix de la ville de Lyon et du canton de la Guillotière, a nommé

M. SAUZET, C. ✠, ex-garde des sceaux, président de la Chambre des Députés.

Electeurs.	»	»	»	1473
Votants.	»	»	1121	»
Suffrages obtenus.	»	586	»	»
Majorité, deuxième tour de scrutin, voix	26	»	»	»

Le deuxième arrondissement, composé des troisième et quatrième cantons de justice de paix de la ville de Lyon, comprenant la Croix-Rousse, a nommé

M. C. MARTIN O. ✠, ancien maire de Lyon.

Electeurs.	»	»	»	1382
Votants.	»	»	970	»
Suffrages obtenus.	»	624	»	»
Majorité, trois^e^ tour de ballotage, voix	13	«	»	»

Le troisième arrondissement, composé des cinquième et sixième cantons de justice de paix de la ville de Lyon, comprenant Vaise, a nommé

M. DESPREZ ✠, avocat.

Electeurs.	»	»	«	317
Votants	»	»	192	»
Suffrages obtenus, ...	»	142	»	»
Majorité, premier tour, voix.	46	»	»	»

Le quatrième arrondissement, composé des dix cantons ruraux de l'arrondissement de Lyon, a nommé

M. DEVIENNE ✠, président du Tribunal de première instance de Lyon.

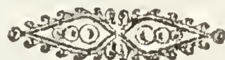
Electeurs.	»	»	»	894
Votants.	»	»	580	»
Suffrages obtenus.	»	447	»	»
Majorité, premier tour, voix.	156	»	»	»

Le cinquième arrondissement, composé de l'arrondissement et sous-préfecture de Villefranche, a nommé

M. TERME ✠, maire de Lyon.

Electeurs.	»	»	»	714
Votants	»	»	582	»
Suffrages obtenus.	»	306	»	»
Majorité, deuxième tour, voix. . . .	15	»	»	»

TOTAUX. . .	Electeurs du département.	»	»	»	4780
	Votants.	»	»	3445	»
	Suffrages obtenus	»	2105	»	»
	Majorités, voix.	656	»	»	»



CHAPITRE DEUXIÈME.

ORGANISATION RELIGIEUSE

Archevêché. -- Diocèse.

Son Eminence Mgr. le Cardinal Louis-Jacques-Maurice DE BONALD, O. ✻, Archevêque de Lyon, primat des Gaules, etc.

Vicaires-Généraux agréés par le Roi. M. Barou. M. Grange. M. Beaujolin.

Secrétaire de l'Archevêché, M. Allibert, *chanoine*, *vic.-gén. honoraire.*
Secrétaire particulier de Mgr., M. De Serres, *chanoine*, *vic.-gén. hon.*
Aumônier de Mgr., M. Tamain, *chanoine honoraire.*
Pro-secrétaire, M. Celle.
Sous-secrétaire, M. Brun.

Chapitre de la Primatiale.

Chanoines titulaires.

MM. Bonnevie, *doyen*, *vic.-gén. hon.*
Allibert, *vic.-gén. hon.*
Lyonnet, *vic.-gén. hon.*
Des Garets.
Cattet.

MM. Coignet.
Combe.
Rosier, *archiprêtre* (1).
Thiollière-du-Treuil.
De Serres, *vic.-gén.*

Chanoines honoraires.

Mgr. Donnet ✻, *archevêque de Bordeaux.*
Mgr. Mioland, *évêque d'Amiens.*
Mgr. Rossat, *évêque de Verdun.*
Mgr. Dufêtre ✻, *évêque de Nevers.*

Chanoines d'honneur.

MM. Gardette, *vicaire-général honoraire.*
Cholleton, *ancien vicaire-général.*
Privat.
Marcel.
Montagnier.
Bonjour.
Menaide ✻.
Cattet aîné.

MM. Lacombe.
Courbon de Faubert.
Gabriel.
Marduel.
D'Auberjon.
Drevet, *pénitencier.*
Deplace.
Giroud.
Bissardon.
Greppo.

MM. Bonhomme.
Martin de Noirlieu.
Lacroix, *clerc consistorial et national à Rome.*
Cœur, *chanoine à Paris.*
Nivet.
Pavy ✻.
Pater.
Robert, *pénitencier.*

(1) Par ordonnance royale du 24 mai 1841 la cure a été réunie au chapitre.

MM. Noailly.	MM. Crozet.	MM. Samoel.
Dubost.	Barou.	Surieux.
Desmures.	Charles.	Faure.
D'Alzon.	Pelocieux.	Boué.
Tamain.	Froget.	Devienne.
Giraud.	Charrier, *missionn.*	
De Verna.	Gonod.	

Chapelains.

MM. Percet.	MM. Mousset.	MM. Desmoulin.
Carron.	Bruxelle.	Celle.
Chapot.	Réocreux.	Mante.
Brun.	Faure.	Brun.
Cognet.	Fichet.	

Manécanterie.

MM. Surieux, *supér.*	MM. Perroud.	MM. Gardette.
Lachat, *directeur.*	Coquard.	Mahussier.
Magat.	Granjon.	
Parrel.	Jutet.	

NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE, ORATOIRE RÉUNI A LA MÉTROPOLE.

Recteur M. Puillet. 1er *Pénitencier.* M. Marion. 2e *Pénitencier.* M. Rubenbauer.

Douze Chapelains et plusieurs autres Ecclésiastiques sont consacrés au service de cette Eglise.

SÉMINAIRE MÉTROPOLITAIN.

Il est situé maison dite de *St-Irénée, place Croix-Pâquet, quartier St-Clair.*

Supérieur, M. Duplay.

M. Gardette, *vicaire-général, ancien supérieur.*

Directeur, M. Plasse.

Maître des Cérémonies et Professeur d'Ecriture sainte, M. Denavit.

Professeur de morale, M. de Verclos.

Professeur de dogme, M. Chervet.

Econome, M. Boiteux.

SÉMINAIRE D'ALIX. (Section du Séminaire métropolitain.)

Supérieur, M. Bourdin.

PETIT SÉMINAIRE DE N. D. DES MINIMES A LYON. (Jusqu'à la rhétoriq. inclusiv.)

Supérieur, M. Peyre.

PETIT SÉMINAIRE DE L'ARGENTIÈRE. (Jusqu'à la philosophie inclusivement.)

Supérieur, M. Bourbon.

PETIT SÉMINAIRE DE VERRIÈRES. (Jusqu'à la rhétorique inclusivement.)

Supérieur, M. Gorrand.

PETIT SÉMINAIRE DE ST-JODARD. (*Idem.*)

Supérieur, M. Bulhière.

PETIT SÉMINAIRE DE MONTBRISON. (*Idem.*)

Supérieur, M. Pagnon.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Histoire Ecclésiast.	M. Pavy ✻, doyen.	*Morale.*	M. Barricand.
Dogme.	M. Vincent.	*Ecriture Sainte.*	M. Vernange.
Hébreu.	M. Plantier.		

MISSIONS DIOCÉSAINES.

Supérieur. M. Bissardon, *aux Chartreux*.

MM. Ballet. Furnion. Jallade.

MM. Lavaure. Desgeorges. David.

MM. Chambeyron. Fontvielle. Epinat.

Paroisses et Succursales du département du Rhône.

Ville de Lyon.

PREMIER CANTON.

AINAI, *Paroisse.*	MM. Boué, curé. Dubouchet, vicair. Tranchant, *id.*	MM. Barjot, vicaire. Tabori, *id.*
St-François de Sales, Cure de 2e classe.	MM. Devienne, curé. Simon, vicaire. Pointier, *id.*	MM. Tamain, vicaire. Guillot, *id.*
Ste-Blandine, à Perrache, *succursale.*	M. Dartigues, desserv. Verrier, vicaire.	M. Martin, vicaire.

SECOND CANTON.

ST-NIZIER, *Paroisse.*	MM. Menaide ✠, curé. Artru, vicaire. Journoud, *id.* Cher, *id.*	MM. Monier, vicaire. Chanrion, *id.* Couchoud, *id.*
St-Bonaventure, Cure de deuxième classe.	MM. Pater, curé. Grataloup, vicaire. Genty, *id.*	MM. Collard, vicaire. Vernay, *id.*

TROISIÈME CANTON.

ST-PIERRE, *Paroisse.*	MM. Dérosiers, curé. Albert, vicaire. Christophe, *id.*	MM. Gay, vicaire. Dance, *id.*
St-Polycarpe, Cure de deuxième classe.	MM. Chaumont, curé. Pupier, vicaire. Giraud, *id.*	MM. Pavy, vicaire. Chavanis, *id.*

QUATRIÈME CANTON.

NOTRE-DAME DE ST-LOUIS, *Paroisse.*	MM. Deplace, curé. Brun, vicaire. Lamy, *id.*	MM. Rivereux, vicaire. Thevenet, *id.*
St-Bruno, Cure de deuxième classe.	MM. Pousset, curé. Crevat, vicaire.	MM. Delorme, vicaire. Neyron, *id.*

CINQUIÈME CANTON.

ST-JEAN, *Paroisse.*	MM. Rozier, curé. Goutard, vicaire.	M. Compte-Calix, vic
St-Just, Cure de deuxième classe.	MM. Gonin, curé. Myon, vicaire.	M. Poyet, vicaire.

St-Georges, *Cure de 2e classe.*	MM. Servant, curé. Chavalard, vicaire.	M. Gardet, vicaire.
St-Irénée, Cure de 2e classe.	MM. Durand, curé. Chazelle, vicaire.	MM. Schwartz, vicaire. Piatton. *id.*

SIXIÈME CANTON.

St-Paul, *Paroisse.*	MM. Cattet, curé. Botton, vicaire.	M. Chenevat, vicaire.

LA GUILLOTIÈRE.

Notre-Dame, *Paroisse.*	MM. Noailly, curé. Maugis, vicaire. Lagaron. *id.*	MM. Bernin, vicaire. Borouiller, *id.*
St-Pothin, aux Brotteaux, *Succursale.*	M. Boulachon, desservant.	MM. Idt, vicaire. Dard, *id.*
St-Maurice, à la Guillotière, *Succursale.*		M. Seignol, desservant.

LA CROIX-ROUSSE.

St-Denis, *Paroisse.*	MM. Nicod, curé. Crocombette, vic.	MM. Duperrey, vicaire. Chambost, *id.*
St-Charles, à Serin, *Succursale.*	MM. Aguiraud, desservant. Geoffroy, vicaire.	
St-Eucher, à la Boucle, *Succursale.*	MM. Giroud, desservant. Desvignes, vicaire.	

VAISE.

St-Pierre, *Paroisse.*	MM. Vincent, curé. Robert, vicaire.	MM. Gay, vicaire. Delorme, *id.*
St-Joseph, Succursale.	M. Bajard, desservant.	

CANTON D'ANSE.

Paroisse.	*Curé.*
Anse.	M. Sage.
Succursales.	*Desservants.*
Alix.	MM. Bourdin.
Charnay.	Lafay.
Chazay.	Lassalle.
La Chassagne.	Girodon.
Liergues.	Désargues.
Lozane.	Prost.
Lucenay.	Peyzaret.
Marcy.	Saint-Paul.
Morancé.	Thomas.
Pommiers.	Dubreuil.
Pouilly.	Dechastelus.

CANTON DE BELLEVILLE.

Paroisses.	*Curés.*
Belleville.	MM. Depierre.
St-George-de-Reneins.	Girin.

Succursales.	*Desservants.*
Cercié.	MM. Mulin.
Charentay.	Martin.
Corcelles.	Fouilland.
Dracé.	Paley.
Lancié.	Gobet.
Odenas.	Perelle.
St-Etienne-la-Varenne.	Amiet.
St-Jean-d'Ardières.	Clavier.
St-Lager.	Baé.
Taponas.	Plasse.

CANTON DE BEAUJEU.

Paroisses.	*Curés.*
Beaujeu.	MM. Charrondière et Crottier, *desserv.*
Fleurie.	Ruffin.
Succursales.	*Desservants.*
Ardillats (Les).	MM. Cheuzeville.
Avenas.	Carraive.
Chenas.	Danve.
Chiroubles.	Dumoulin.
Emeringes.	Gros.
Jullié.	Pascal.
Juliénas.	Chauvet.
Lantigné.	Devaux.
Marchamp.	Despraz.
Quincié.	Néel.
Regnié.	Penet.
St-Didier.	Poyet.
Vauxrenard.	Buffet.
Villié.	Breuil.

CANTON DU BOIS-D'OINGT.

Paroisse.	*Curé.*
Bois-d'Oingt.	M. Miallet.
Succursales.	*Desservants.*
Bagnols.	MM. Parrel.
Breuil (Le).	Demessieux.
Chamelet.	Viricel.
Châtillon.	Marion.
Chessy.	Souchon.
Frontenas.	Lacroix.
Légny.	Ville.
Létra.	Pascal.
Oingt.	Accarie.
St-Just-d'Avray.	Dumas.
Saint-Laurent-d'Oingt.	Mure.
Ste-Paule.	Lécoufflé.
St-Vérand.	Maillavin.
Ternand.	Vindrier.
Theizé.	Perret.
Ville-sur-Jarnioux.	Flandrin.

CANTON DE L'ARBRESLE.

Paroisse.	*Curé.*
L'Arbresle.	M. Mallard.
Succursales.	*Desservants.*
Bessenay.	MM. Bourge.
Bibost.	Lafay.
Bully.	Coiffier.
Dommartin.	Dumontet.
Eveux.	Badoil.
Fleurieux-sur-l'Arbresle.	Sorlin.
La-Tour-de-Salvagny.	Vivien.
Lentilly.	Desgranges.
Sain-Bel.	Bouchard.
Sarcey.	Thevenon
Savigny.	Grandclément.
Sourcieux-sur-Sain-Bel.	Tourtat.
St-Germain-sur-l'Arbresle.	Favier.
St-Julien-sur-Bibost.	Bruyère.
St-Pierre-la-Palud.	Faugier.

CANTON DE CONDRIEU.

Paroisse.	*Curé.*
Condrieu.	M. Paley.
Succursales.	*Desservants.*
Ampuis.	MM. Brut.
Hayes (Les).	Bayon.
Loire.	Rousset.
Longes.	Planche.
Ste-Colombe.	Guilloud.
St-Cyr.	Blanchard.
St-Romain-en-Gal.	Gay.
Trèves.	Chavanne.
Tupin-Semons.	Ploton.

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL.

Paroisse.	*Curé.*
St-Genis-Laval.	M. Privat.
Succursales.	*Desservants.*
Brignais.	MM. Lafay.
Chaponost.	Bonhomme.
Charly.	Devis.
Irigny.	Perrin.
La Mulatière.	Bland.
Oullins.	Duperron.
Ste-Foy-lès-Lyon.	Chatelain.
Soucieu.	Bournet.
Vernaison.	Sanquin.
Vourles.	Querbes.

CANTON DE GIVORS.

Paroisse.	*Curé.*
Givors.	M. Faure.
Succursales.	*Desservants.*
Chassagny.	MM. Durand.
Echalas.	Crozet.

Succursales.	*Desservants.*
Grigny.	MM. Gery.
Millery.	Matton.
Montagny.	Jogand.
St-Andéol.	Bourgaut.
St-Jean-de-Touslas.	Lespinasse.
St-Romain-en-Gier.	Richard.

CANTON DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

Paroisse.	*Curé.*
St-Laurent-de-Chamousset.	M. Chanteret.
Succursales.	*Desservants.*
Albigny.	MM. Durand.
Bressieu.	Jacquemetton.
Brullioles.	Courbière.
Chambost.	Magdinier.
Fenoyl-les-Halles.	Noir.
Haute-Rivoire.	Vignon.
Longessaigne.	Laurent.
Montromant.	Bernelin.
Montrottier.	Marnat.
St-Clément-les-Places.	Couchoud.
Ste-Foy-l'Argentière.	Bourges.
St-Genis-l'Argentière.	Chapuis.
Souzy-l'Argentière.	Grillet.
Villechenève.	Goutagneux.

CANTON DE LIMONEST.

Paroisse.	*Curé.*
Chasselay.	M. Montagneux.
Succursales.	*Desservants*
Chères (Les).	MM. Mey.
Civrieux-d'Azergues.	Barret.
Collonge.	Nivière.
Dardilly.	Peyrard.
Ecully.	Brondelle.
Limonest.	Besson.
Lissieu.	Valin.
Marcilly-d'Azergues.	Bayon.
St-Cyr-au-Mont-d'Or.	N. . . . . .
St-Didier-au-Mont-d'Or.	Pascal.
St-Rambert.	Vulliod.

CANTON DE MONSOL.

Paroisse.	*Curé.*
Monsol.	M. Goutte.
Succursales.	*Desservants.*
Aigueperse.	MM. Berland.
Azolette.	Bruyères.
Cenves.	Moncigny.
Propières.	Rimaud.
St-Antoine-d'Ouroux.	Polosse.
St-Bonnet-des-Bruyères.	Bussières.
St-Christophe.	Piot.

Succursales.	Desservants.
St-Clément.	MM. Lachapt.
St-Jacques-des-Arrêts et St-Mamert.	Deraisse.
St-Igny-de-Vers.	Grataloup.
Trades.	Tonnerieux.

CANTON DE MORNANT.

Paroisse.	Curé.
Mornant.	M. Venet.
Succursales.	*Desservants.*
Orliénas.	MM. Thevenet.
Riverie.	Giraud.
Rontalon.	Buisson.
St-André-la-Côte.	Baud.
Ste-Catherine-sur-Riverie.	Vial.
St-Didier-sous-Riverie.	Morin.
St-Jean-de-Chaussan.	Berbigier.
St-Laurent-d'Agny.	Chappelle.
St-Maurice-sur-Dargoire.	Rollin.
St-Sorlin.	Coquet.
Taluyers.	Bernard.

CANTON DE NEUVILLE.

Paroisse.	Curé.
Neuville.	M. Chirat.
Succursales.	*Desservants.*
Albigny.	MM. Martin.
Cailloux-sur-Fontaines.	Albert.
Caluire.	Rovonon.
Couzon.	Moyne.
Cuires.	Lauvergne.
Curis.	Decultieux.
Fleurieu.	Crépet.
Fontaines.	Déchavanne.
Poleymieux.	Chanrion.
Quincieux.	Valuire.
Rochetaillée.	Vey.
St-Clair.	Doron.
St-Germain-au-Mont-d'Or.	Lavenir.
St-Louis-de-Fontaines.	Privas.
St-Romain-de-Couzon.	Pinard.

CANTON DE LAMURE.

Paroisse.	Curé.
St-Nizier-d'Azergues.	M. Moulin.
Succursales.	*Desservants.*
Allières.	MM. Favrichon.
Chambost-sur-Chamelet.	Bergounieux.
Chenelette.	Grange.
Claveisolle.	Rozet.
Grandris.	Morillon.
Lamure.	Empère.
Poule.	Ballas.
Ranchal.	Desroches.

Succursales.	*Desservants.*
St-Bonnet.	MM. Verne.
St-Vincent-de-Reins.	Tarérias.
Thel.	Mazenod.

CANTON DE SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU.

Paroisse.	*Curé.*
St-Symphorien-le-Château.	M. Payet.
Cure de 2e classe.	*Curé.*
St-Martin-en-Haut.	M. Brunel.
Succursales.	*Desservants.*
Aveize.	MM. Gonon.
Coise.	Caillet.
Duerne.	Griot.
Grézieu-le-Marché.	Buffard.
Laubépin.	Charet.
La Chapelle-en-Vaudragon.	Beauvoir.
Larajasse.	Roux.
Meys.	Moulin.
Pomey.	Robert.

CANTON DE TARARE.

Paroisses.	*Curés.*
Tarare. { Saint-André.	MM. Giraud.
Tarare. { La Magdeleine.	Beniere.
Succursales.	*Desservants.*
Affoux.	Berger.
Ancy.	Cadier.
Dareizé.	Mure.
Dième.	Ferlay.
Joux.	Duperray.
Les Olmes.	Ferjasse.
Les Sauvages.	Cognet.
Pontcharra.	Defond.
Ronno.	Vignon.
St-Apollinaire.	Chaverondier.
St-Clément.	Gord.
St-Forgeux.	Magand.
St-Loup.	Godard.
St-Marcel-l'Eclairé.	Dubost.
St-Romain-de-Popey.	Neyron.
Valsonne.	Mondet.

CANTON DE THIZY.

Paroisses.	*Curés.*
Thizy.	MM. Chazal.
Amplepuis.	Dutour.
Succursales.	*Desservants.*
Cours.	MM. Condamin.
Cublize.	Girin.
Huissel.	Vernay.
La Chapelle-de-Mardore.	Chazelle.
Laville.	Denis.
Le Bourg-de-Thizy.	Thevenon.

Succursales.	*Desservants.*
Mardore.	MM. Galley.
Marnan.	Robert.
Meaux.	Tamet.
St-Jean-la-Bussière.	Poulat.

CANTON DE VAUGNERAY.

Paroisse.	*Curé.*
Vaugneray.	M. Blanchard.
Succursales.	*Desservants.*
Brindas.	MM. Bailly.
Charbonnières.	Philippon.
Chevinay.	Glas.
Courzieu.	Mangavel.
Craponne.	Nachury.
Francheville.	Bertier.
Grézieu-la-Varenne.	Durand.
Marcy.	Morat.
Messimi.	Blanchon.
Pollionay.	Demonceau.
Ste-Consorce.	Robert.
St-Genis-les-Ollières.	Vernay.
St-Laurent-de-Vaux.	Bibost.
Tassin.	Bourgin.
Thurins.	Cussonnet.
Yzeron.	Savatté.

CANTON DE VILLEFRANCHE.

Paroisse.	*Curé.*
Villefranche.	M. Courbon de Faubert.
Succursales.	*Desservants.*
Arbuissonas.	MM. Raffin.
Arnas.	Bonnet.
Blacé.	Vallet.
Cogny.	Bravard.
Denicé.	Chavanne.
Gleizé-Chervinges.	Guillot.
Lacenas.	Angely.
Limas.	Pierrefeu.
Montmelas.	Butty.
Rivolet.	Napolier.
Sales.	Laurent.
St-Cyr-le-Châtoux.	Barret.
St-Julien-sous-Montmelas.	Clapisson.
Vaux.	Tamet.

Paroisses du département de la Loire.

Paroisses.	*Curés de canton.*
Montbrison, Notre-Dame.	MM. Crozet.
Montbrison, St-Pierre.	Barou.
Boën.	Breuil.
Chazelles-sur-Lyon.	Thevenet

Paroisses.		*Curés de cantons.*
Feurs.	MM.	Brandon.
Noiretable.		Raymondon.
St-Bonnet-le-Château.		Thevenon.
St-Galmier.		Beysson.
St-Georges-en-Couzan.		Fenon.
St-Rambert.		Anier.
Soleymieu.		Guillot.
ROANNE, St-Etienne.		Dubost.
ROANNE, NotreDame-des--Victoires.		Bonjour.
Belmont.		Jacob.
Charlieu.		Chevignon.
La Pacaudière.		Navette.
Néronde.		Meret.
Perreux.		Beneton.
St-Germain-Laval.		Delanglade.
St-Haon-le-Châtel.		Barou.
St-Just-en-Chevalet.		Valendru.
St-Symphorien-de-Lay.		Roux.
ST-ETIENNE, St-Etienne.		Froget.
ST-ETIENNE, Notre-Dame.		Delphin.
Bourg-Argental.		Verdier.
Le Chambon.		Gazel.
St-Chamond, St-Pierre.		Besson.
St-Chamond, Notre-Dame.		Vanel.
St-Genest-Mallifaux.		Gillibert.
St-Héand.		Buhet.
Pelussin.		Vial.
Rive-de-Gier, Notre-Dame.		Terraillon.
Rive-de-Gier, St-Jean.		Chabert.

Aumôniers.

LYON.	*Hôtel-Dieu.*	MM.	Avril, Flachy, Chappe, Merle, Chalaye.
	La Charité.		Moussé, Bonnard, Burelier,
	Hôpital Militaire.		Sève.
	Antiquaille.		Marcel, Burnichon.
	Dépôt de Mendicité.		Martin.
	Ecole Vétérinaire.		Moulin.
	Prison de Roanne.		Pont.
	Prison de Perrache.		Besson.
MONTBRISON.	*Hôtel-Dieu.*		Parrat.
	La Charité.		Tardy.
ST-ETIENNE.	*Hôtel-Dieu.*		Junier.
	La Charité.		Poulard.
VILLEFRANCHE.	*Hôtel-Dieu.*		Vend.
BELLEVILLE.	*Hôtel-Dieu.*		Devey.
BEAUJEU.	*Hôtel-Dieu.*		Garon.
ROANNE.	*Hôtel-Dieu.*		Desvarennes.
PERREUX	*Hôtel-Dieu.*		Drevet.

Consistoire protestant.

MM. Buisson (Eug.), Pasteur, Présid. du Consistoire, *place St-Clair*, 2.
Æschimann (Jules), Pasteur, *rue de l'Annonciade*, 22.
Illaire (Marcellin), Pasteur, *rue de l'Annonciade*, 22.

Douze Anciens.

Président laïque, M. N. . . . . .
Secrétaire, M. Fitler (Henri), *quai St-Clair*, 9.
Secrétaire adjoint, M. Morin (Adrien), *rue de Provence*, 1.
Trésorier, M. Teissier (Emilien), *hôtel de la Banque*.
MM. Audra (Daniel), *quai de Retz*, 37.
Pons (Louis), banquier, *petite rue des Feuillants*, 7.
Belz-Devillas, *aux Brotteaux*.
Piaget-Besson, *pl. St-Clair*, 1.
MM. Bontoux (Aug.), *rue Dauphine*, 2.
Bernard (Jacq.), *aux Brotteaux*.
Brouzet (Théod.), *place St-Clair*.
Brölemann (Thierry), *grande rue des Feuillants*.

Douze Diacres adjoints au Consistoire.

MM. Buchy neveu. Deriaz. Montet nev.
MM. Bruguière. Sieffert. Soulzer.
MM. Faesler. Stengelin. Du Seigneur.
MM. Vautier (Em.) Fitler (A.). Becker.

Comité protestant pour les salles d'asile.

Membres de droit, { Le Maire de la ville de Lyon. Le Président du Consistoire.
Président, M. N. . . . .
Trésorier, M. Bontoux (Auguste).
Secrétaire, M. Fitler (Henri).
MM. Gros (Marc-B.). — Teissier (Em.) — Dürre.

Consistoire israélite.

Délégué du Consistoire, M. Nordheim, négociant, *rue Clermont*, 9.

Commission administrative.

Président, M. Nordheim.
Secrétaire. M. Magnus aîné, négociant, *rue Mercière*.
Trésorier, M. Crombak (J.), négociant, *rue St-Dominique*.
M. Salomon (Israël), *au Palais royal*.
M. Villard aîné, négociant, *place des Terreaux*, 3.

M. Weidenbach (Léon), Ministre du culte, *rue Bellecordière, en face du temple*.

CHAPITRE TROISIÈME.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Cour Royale.

La Cour royale de Lyon comprend dans son ressort trois départements, le Rhône, l'Ain et la Loire.

Les Cours d'assises du Rhône sont tenues par trois Membres de la Cour royale ; celles des autres départements sont tenues par un Conseiller de la Cour royale, qui les préside, et deux Assesseurs, pris, soit dans la Cour, soit parmi les Présidents et les Juges du Tribunal de première instance.

Premier Président.

M. le Marquis DE BELBEUF, O. ✻, Pair de France.

Présidents de Chambre.

MM. Reyre, O. ✻, *rue du Plat*, 11.
Rieussec ✻, *place Louis-le-Grand, n.* 6.
MM. Acher, O. ✻, *rue du Plat*, 6.
Achard-James ✻, *rue du Plat*, 13.

Président honoraire, M. A. Chais, O. ✻, ex-procureur-général.

Conseillers de Sa Majesté.

MM. Gaultier de Coutance, *rue du Plat*, 14.
De Namps, *rue Vaubecour*, 1.
Le baron Rambaud, ✻ *rue Sala*, 13.
Verne de Bachelard ✻, *rue du Plat*, 2.
Breghot du Lut, *rue du Plat*, 16.
Sauzey ✻, *r. des Marronniers*, 6.
Capelin ✻, *rue Martin*, 6.
Quinson, *rue Boissac*, 8.
Genevois ✻, *rue d'Auvergne*, 4.
Jurie, *quai Humbert*, 13.
Badin ✻, *rue de Puzy*, 17.
Julien ✻, *rue Ste-Hélène*, 20.
MM. Laval-Gutton, *rue de la Barre*, 8.
Populus, *rue d'Auvergne*, 4.
Menoux ✻, *au pied du Chemin-Neuf*, 2.
Durand, *rue du Plat*, 5.
Durieu ✻, *rue de l'Arsenal*, 18.
Josserand ✻, *rue d'Auvergne*, 4.
Alcock ✻, *rue de Puzy*, 6.
Janson, *rue de Castries*, 10.
De Vauxonne, ✻ *rue Jarente*, 9.
Garin, *quai de l'Archevêché*, 30.
Grégorj ✻, *rue de Sarron*, 14.
De Bernardy ✻, *rue du Rempart d'Ainay*, 7.
Seriziat ✻, *rue du Plat*, 2.

Conseillers honoraires.

M. Coste ✻, *rue St-Dominique*, 11.
M. Martin, O. ✻, anc. Maire de Lyon, député du Rhône.

PARQUET.

Procureur-général, M. Piou, O. ✻, *rue du Pérat*, 1.

Avocats-généraux.

MM. Vincent de Saint-Bonnet ✻, premier avocat-général, *rue du Pérat*, 16.
MM. Loyson ✻, *pl. Louis XVIII*, 21.
D'Averton ✻, *rue du Rempart d'Ainay*, 7.

Substituts de M. le Procureur-général. { MM. Cochet, *quai de l'Archevêché*, 29. De Marnas, *rue du Pérat*, 20.

Secrétaire du parquet, M. Lévêque, *rue d'Auvergne*, 7.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Bonjour (Auguste), *rue Bât-d'Argent*, 10.

Commis-greffiers assermentés.

MM. Simonnet, *rue Lainerie*, 7.
Sorbier-Mioland, *place Louis-le-Grand*, 5.

MM. Glandu, *rue de Sarron*, 20.
Ratton, *quai Fulchiron*, 4.
Franchet, *rue du Palais*, 6.

Commis d'ordre au greffe civil, premier expéditionnaire, chargé de la comptabilité : M. Jobert, *rue St-Joseph*, 3.
Concierge de la Cour, le sieur Bal, *au Palais.*

DISTRIBUTION

Du service des Chambres entre les membres de la Cour, pour l'année 1845-1846.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

M. le marquis de Belbeuf O. ✠, premier Président.
M. Acher O. ✠. Président de Chambre.

Conseillers.

MM. Gaulthier de Coutance.
Sauzey ✠.
Jurie.
Badin ✠.

MM. Durieu ✠.
Alcock ✠.
Garin.
Grégorj ✠.

Parquet, M. Vincent de St-Bonnet ✠, premier avocat-général.
Greffier, M. Ratton.

Jours d'audience.

Lundi, à 9 heures.
Mardi, à midi.
Mercredi, à 9 heures.
Jeudi, à midi.
Vendredi, à 9 heures.

SECONDE CHAMBRE CIVILE.

M. Rieussec ✠, président de Chambre.

Conseillers.

MM. Denamps.
Le baron Rambaud ✠.
Breghot du Lut.
Capelin ✠.
Genevois ✠.

MM. Laval Gutton.
Menoux ✠.
Durand.
Josserand ✠.

Parquet, M. Loyson ✠, avocat-général.
Greffier, M. Franchet.

Jours d'audience.

Mardi, à 9 heures.
Mercredi, à 9 heures.
Jeudi, à 9 heures.
Vendredi, à midi.
Samedi, à 9 heures.

CHAMBRE D'ACCUSATION.

M. Reyre O. ✠, président de Chambre.

Conseillers.

MM. Denamps.
Verne de Bachelard ✠.

MM. Breghot du Lut.
Badin ✠.

Parquet. { MM. Cochet, substitut.
De Marnas, substitut.

Greffier, M. Simonnet.

Nota. La Chambre se réunit tous les mardis et jours suivants, à dix heures, pour épuiser les affaires dont elle est chargée.

CHAMBRE DE POLICE CORRECTIONNELLE, JUGEANT DES AFFAIRES CIVILES.

M. Achard-James ✱, Président de Chambre.

Conseillers.

MM. Verne de Bachelard ✱.
Quinson.
Julien ✱.
Populus.

MM. Janson.
De Vauxonne ✱.
De Bernardy ✱.
Seriziat ✱.

Parquet, M. D'Averton ✱, avocat-général.
Greffier, M. Glandu.

Jours d'audience.

Lundi, à midi. }
Mardi, à midi. }
Mercredi, à midi. } Affaires civiles.
Jeudi à 9 heures. }

Vendredi, à 9 h. Affaires correctionnelles.

Audience solennelle, le mercredi, à onze heures.

Nota. M. le premier Président donne audience *en son hôtel*, les mardis et vendredis, depuis deux heures jusqu'à quatre.

— M. le Procureur-général donne audience *au parquet*, de midi à deux heures.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

C'est aux archives de la Cour royale que toutes les minutes judiciaires de la ci-devant province du Lyonnais ont été déposées, notamment celles de la sénéchaussée, du présidial, de la conservation, des justices seigneuriales; les doubles des registres des paroisses du Lyonnais, de 1737 à 1790; ceux des ci-devant provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, de 1692 à 1715; tous ceux des non catholiques, de 1593 à 1674, etc.

Avocats à la Cour royale de Lyon

SUIVANT L'ORDRE DE LEUR INSCRIPTION, POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE 1845-1846.

Arrêté par le Conseil de l'ordre dans les séances des 8 et 17 décembre 1845.

MM.

1810. Fontanel (Jean-Charles), doyen, *place du Petit-Collége*, 6.
1812. Arcis de Chazournes (Hector), *pl. St-Jean*, 4.
Brachet (Louis), *rue Trois-Maries*, 1.
1813. Galtier (Jean-Marie-Benoît), *rue Tramassac*, 14.
1815. Valois (Alphonse-Humbert-Jean-Franç.) ✱, *rue Sala*, 21.
Vincent de St-Bonnet (Jacques-Octave), bâtonnier, *rue du Plat*, 2.
1816. Dupont de Chavagneux (Jean-Antoine-Aimé), *rue du Perat*, 1.
1818. Desprez (J.-Jacques-Hippolyte) ✱, ancien bâtonnier, *rue St-Jean*, 54.
De Pommerol (Damien-Battant) ✱, *rue St-Dominique*, 15.

MM.

1820. Sauzet (Jean-Pierre-Paul) ✠, *rue Sala*. 15.

Vitton du Lac (Louis-Constant), *rue du Bœuf*, 19.

1821. Fellot (Joseph-Louis-François), *rue Tramassac*, 37.

1822. Magneval (Claude-Marie-Gabriel), ancien bâtonnier, *rue du Palais*, 4.

Margerand (Claude), *place St-Jean*, 3.

Dubié (George-Alexandre-Grégoire), *rue Ste-Croix*, 3.

1823. Boissieux (Loup-Jean-Baptiste-George), *rue du Palais*, 2.

1824. Caffe (Antoine-François), *rue St-Jean*, 24.

Truchet (Claude-Clément), *rue du Plat*, 6.

1826. Germain (François-Aug.), *place Louis-le-Grand*, 21.

Vachon (Antoine-Adolphe), *quai Fulchiron*, 2.

1827. Gérentet (Antonin), *rue Sala*, 4.

Chanay (Philibert), *rue du Palais*, 6.

Bacot (Jean-Baptiste), *quai de la Baleine*, 14.

1828. Perras (Benoît-Hippolyte), *quai de l'Archevêché*, 30.

1829. Testenoire (Claude-Victor), *rue de la Loge*, 2.

Humblot (Claude-Antoine-Paul), *cour St-Romain*, 4.

1830. Joannon-Navier (Antoine), *rue des Deux-Angles*, 5.

1831. Genton (Louis-Stanislas), *rue du Plat*, 15.

Rambaud (Jean-Baptiste-Antoine), *rue du Palais*, 4.

Vallery (Jean-Matthieu), *place du Gouvernement*, 3.

Bruyas (Pierre Eugène-Aimé), *rue du Plat*, 7.

Wuillermoz (Jacq.-Cl.-Cath.-Fred.), *rue des Colonies*, n. 3.

1832. Parelle (Léonard), *rue Ste-Croix*, 3.

Frapet (Antoine), *rue du Plat*, 2.

Greppo (Jean-Antoine), *rue Ste-Hélène*, 32.

Lurin (Jean-Marie), *rue Sala*, 3.

1833. Bruyas (Paul-Louis-Hyacinthe), *rue du Plat*, 7.

Pine-Desgranges (Jean-Joséphin), *rue Tramassac*, 17.

Cucherat (Nicolas-Athanase-Oscar), *rue Jarente*, 4.

Melonier (Joseph-Philibert), *rue de la Préfecture*, 2.

Dattas (Pierre), *place du Gouvernement*, 4.

Rouast (Victor Henri-Prosper), *rue de Puzy*, 17.

1834. Rollin (Anthelme), *rue du Rempart-d'Ainay*, 3.

Myèvre (Jean-Gaspard), *rue de Bourbon*.

Molière (Antoine-Philippe), *montée du Chemin-Neuf*, 2.

Roche (Jean-Joseph-Marie), *rue de la Baleine*, 4.

Tourret (Jacques-Pierre), *rue St-Jean*, 72.

Dupont de Chavagneux (Alphonse), *rue du Pérat*, 1.

1835. Dervieu (Jean-Jacques-François), *quai de l'Archevêché*, 28.

Permésel (Joseph-Antoine), *rue Bourbon*, 42.

Côte (Jules), *place Neuve-St-Jean*, 4.

1836. Chaurand (Jean-Dominique-Bruno-Amand), *rue Basseville*, 3.

Brac de la Perrière (Laurent-Paul-Marie), *rue du Pérat*, 6.

Dalin (Joseph), *rue des Deux-Cousins*, 1.

Richard de la Prade (Pierre-Marin-Victor), *rue du Plat*, 7.

1837. Juif (François-Jules), *place St-Jean*, 3.

Decurel (Pierre-François), *grande rue Mercière*, 24.

Accarias (Louis-Jean-Baptiste), *rue Tramassac*, 2.

Valantin (Emile), *rue St-Jean*, 27.

Chantelauze (Jean-Claude-Balthazard-Victor), *rue Vaubecour*, 1.

Durand-Fornas (Aimé-Prosper-Félix), *quai Fulchiron*, 4.

MM.
Mouillaud (Jean), *rue Bombarde*, 1.
1838. Duchamp (Etienne-Claude), *quai de Bondy*, 154.
Gaillard (Romain-Henri), *place Louis-le-Grand*, 9.
Charbonnier (Urbain-Maximilien), *place Louis-le-Grand*, 5.
De Champ (Fr.-Dyonys), *rue St-Dominique*, 11.
Bellin (Antoine-Gaspard), *rue des Marronniers*, 4
Buy (Jean), *rue d'Egypte*, 5.
Vivier (François), *rue des Colonies*, 3.
Jacquier (Laurent-Félix), *rue Lafont*, 6.
Péricaud (Marc-Antoine), *quai de l'Archevêché*, 28.
1839. Mathey (Claude-Marie-Jules), *place Louis-le-Grand*, 10.
Rappet (Jean-Claude-Benoît), *rue de la Préfecture*, 8.
Sauzet de Fabrias (Auguste-Henri), *rue d'Auvergne*, 13.
Chavant (Antoine), *rue des Trois-Maries*, 11.
Pezzani (Anne-Jacques-André), *rue Bombarde*, 1.
Grand (Louis), *rue du Palais*, 2.
Ponchon (Antoine-Marie), *rue des Deux-Maisons*, 2.
Mouterde (Jean-Antoine-Marie, *place Louis-le-Grand*, 5.
Blanc (Sébastien-Jean-Antoine), *place Montazet*, 1.
Astaix (Gabr.-Jean-Jules), *rue de Bourbon*, 34.
1840. Orset de la Tour (Augustin), *rue Bourbon*, 26.
Dupasquier (Jean-Pierre-Charles-Marie), *rue Bombarde*, 1.
Boutier de Borgard (Eugène-Stanislas-André), *rue St-Jean*, 54.
Faye, père, (André), *rue des Colonies*, 3.
Cabuchet (Toussaint), *rue de Bourbon*, 45.
Faye, fils, (André-Paul), *rue des Colonies*, 3.
Lardière (Marius), *quai Fulchiron*, 4.
Proton (Abel-François-Alexis), *rue des Deux-Cousins*, 2.
Rivet (Auguste), *rue Sala*, 22.
1841. Chardon (Claude-Eugène), *rue St-Jean*, 74.
Boisset des Mailles (Jean-Vict.), *rue du Plat*, 10.
Tabouret (Jos.-Louis-Emile), *rue des Deux-Cousins*, 1.
Guiguet de Vaurion (Jean-Joseph), *rue Tramassac*, 4.
Gonin (Claude), *rue du Bœuf*, 27.
Guerin (Franç.), *rue de la Bombarde*, 1.
Le Chevalier Piston (Laurent-Fréd.-Henri), *place St-Jean*, 3.
1842. Morellet (Marie-Alphonse), *place du Petit-Change*, 164.
Gros (Luc Agath.-Louis), *rue du Palais*, 4.
Monnier (Anthelme-Jules), *montée du Chemin-Neuf*, 2.
Gaubin (Jean-Clément), *place Louis-le-Grand*, 7.
Lablatinière (Cl.-Clem.-Mar.), *quai de la Baleine*, 22.
Caillau-Chouard (Louis-Henri), *place du Grand-Collège*, 2.
Monroë, dit Roë (L.-C.-H. R.-Dieudonné), *rue Louis-le-Grand*, 23.
1844. Deprandière (Maurice-Marie-Antoine), *quai de l'Archevêché*, 28.
Thibaudier (Jacques-André), *quai Fulchiron*, 6.
Renard (Claude), *place St-Jean*, 1.
1845. Ravier du Magny (Phil.-Antoine-Emile), *rue du Doyenné*, 2.
Vidalin (Auguste-Louis) *quai Fulchiron*, 2.

Avocats au stage.

MM.
1842. Chazal (Pierre-Marie), *place des Célestins*, 6.
Potton (Léopold-Ch.-Adolphe), *rue de Pazzy*, 9.

MM.
Didier (Ch.-Louis-Hip.-Vict.), *rue Martin*, 2.
Chantelauze fils (Albert-Léon), *rue Vaubecour*, 1.
Ségaud (Jean-Paul-Gustave), *rue St-Pierre-le-Vieux*.
1843. Favre (Antoine-Jules), *place Montazet*, 1.
Perras (Jean-François), *quai de l'Archevêché*, 30.
Péricaud (Antoine-François), *quai de l'Archevêché*, 28.
Stéphane (François-Amédée), *rue St-Etienne*, 4.
Hermelin (Joseph-Antoine), *quai de la Baleine*, 17.
Chastel (Louis-François), *rue Louis-le-Grand*, 14.
Finaz (Jean-Ernest), *rue du Pérat*, 10.
1844. Goyne (Louis-Laur.-Marie-Mich.-P.-Aug.), *pl. Louis-le-Grand*, 19.
Grandperret (Etienne-Anthelme-Théodore), *rue des Deux-Cousins*, 3.
Dubost (Louis-Philippe), *rue des Deux-Cousins*, 4.
De Rossi (Charles Franç.-Louis), *quai de la Baleine*, 22.
Mazelle (François-Bruno-Eugène-Grégoire), *quai d'Orléans*, 23.
De Polinière (Pierre-François-Léon), *rue St-Joseph*, 2.
Gros (Henri), *rue St-Jean*, 66.
Gastine (Jean-Marie-Alfred), *rue Dugas-Monbel*.
Berthaud (Gaspard), *rue du Bœuf*, 38.
Revol (Joseph-Jules-César), *à la Guillotière, rue St-Louis*, 4.
Simonnet (Gaspard-Antoine), *rue du Garet*, 2.
Galloni d'Istria (C.-André), *rue de la Reine*, 24.
Prémilleux (Ant.-Jules-Victor), *rue Neuve*, 12.
1845. Dumont (François), *place Montazet*, 1.
Verd (Louis-Jérôme), *rue Martin*, 4.
Legendre (Jacques-Elisée), *place neuve des Carmes*, 3.
Chassy (Etienne), *rue de la Préfecture*, 4.
Sallès (Benoît), *rue Bombarde*, 1.
Tournier (Pierre-Joseph-Gabriel), *rue Ste-Marie-des-Terreaux*, 7.
Couturier (Henri-Jules), *rue Martin*, 2.
Belin (Pierre-Louis), *place St-Jean*, 1.
De Peyrony (Jean-Charles), *rue St-Dominique*, 14.
Rudigoz (Charles-Adrien), *rue des Deux-Cousins*, 4.
Journel (Jean-Marie-Henri-Charles), *rue St-Dominique*, 14.

CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ORDRE DES AVOCATS.

MM. Vincent de St-Bonnet, bâtonnier.
Desprez ✳.
Magneval.
Margerand, secrétaire.
Vachon.

MM. Bacot.
Humblot.
Rambaud.
Pine-Desgranges.
Dattas.

BUREAU DE CONSULTATION GRATUITE POUR LES INDIGENTS.

MM. Juif, président.
Durand-Fornas
Charbonnier.

MM. Rappet.
Chavant.

Le Bureau de *consultation gratuite pour les indigents* est ouvert tous les lundis, depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à six, dans l'une des salles du palais de la Cour royale. MM. les Avocats au stage assistent à ses séances.

Avoués près la Cour royale de Lyon.

MM.
1830. Véricel (Antoine-Julien), *rue Soufflot*, 1.
1831. Desprez (Laurent-Jean-Louis), *place du Gouvernement*, 4.
Roux (François-Hippolyte), licencié en droit, *rue St-Jean*, 74
1832. Ardaillon (Antoine-Claude), licencié en droit, *rue Tramassac*, 14.
1833. Trunel (Antoine-Clément-Martin), *place de la Baleine*, 6.
Godemard (Jean-Claude), *rue St-Jean*, 34.
1834. Livet (Jean-Marie-Alexandre), *rue Soufflot*, 1.
Bruneau (Louis-Paul-Emile), *quai Fulchiron*, 2.
1836. Dulac (Claude-Elisabeth), licencié en droit, *quai de l'Archevêché*, 28.
1837. Batia (Gabriel), licencié en droit, *rue de la Préfecture*, 8.
1839. Chevalier-Tivet (Jean-Mar.-Bern.), lic. en droit, *q. de la Baleine*, 21.
Pine-Desgranges (Etienne-Anne), licencié en droit, *rue St-Jean*, 53.
1840. Bailly (Claude-Joseph), *quai Humbert*, 13.
Las-Peysson (Pierre), licencié en droit, *place de Roanne*, 1.
1841. Girin (Claude-Marie), *rue St-Jean*, 23.
1842. Micoud-Desmarais (Antoine-Hector-Narcisse), licencié en droit, *cour St-Romain*, 4.
Salomon de Lachapelle (Marie-Anne-Amédée), licencié en droit, *rue d'Egypte*, 2.
1843. Colliard (Jean-François-Xavier), licencié en droit, *rue St-Jean*, 21.
1844. Pierron (Jean-Baptiste), licencié en droit, *quai de Bondy*, 160.
Imbert (Pierre), *rue Lainerie*, 22.
Tisseur (Jean-Marie), *quai de la Baleine*, 17.
1845. Chappuis (Michel-Marie-Charles), *quai de la Baleine*, 19.
Perret (François-Victor), *place Bellecour*, 20.
Coulard-Descos (Edouard), *rue du Bœuf*, 29.

MEMBRES DE LA CHAMBRE. — 1845 - 1846.

MM. Roux, président.
Trunel, syndic.
Bruneau, rapporteur.
MM. Dulac, trésorier.
Batia, secrétaire.

Concierge, le sieur Bal, *au Palais*.

La Chambre se réunit au Palais le samedi de chaque semaine, à une heure après midi.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES HUISSIERS EXERÇANT PRÈS LES COUR, TRIBUNAUX ET JUSTICES DE PAIX DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON.

MM.
Besse (Félix), *rue du Bœuf*.
Barcet (Henri), *place de la Baleine*, 2.
Chavet (Claude-Marie), *rue Gentil*, 22.
Barange (Fleury), *rue St-Jean*, 42.
Dufaître (Joseph), *rue du Bœuf*, 5.
Thimonnier (Jean-Bapt.-Anne), *rue de l'Enfant-qui-pisse*, 6.
Parceint (Jean-Baptiste), *rue St-Jean*, 18.
Thimonnier (J.-F.-Catherin), *rue de la Baleine*.

MM.
Jacquet (Etienne), *quai Villeroy*, 2.
Lévy (Antoine-Marie), *place de la Baleine*, 6.
Janin (Pierre), *à Grézieux-la-Varenne.*
Deshayes (Théodore), *à Condrieu.*
Desprez (Jean-Bapt.), *à St-Laurent-de-Chamousset.*
Delacroix (François-Célestin), *place du Plâtre*, 14.
Vial (Claude-Pierre), *place du Plâtre*, 18.
Engler (Michel-Louis), *rue St-Jean*, 8.
Dérieux (Claude-Marie-Grégoire), *rue Romarin*, 5.
Jallamion (François), *place Montazet*, 1.
Pierrot (Urbain), *rue Neuve*, 12.
Chavent (Jean-Louis), *à St-Genis-Laval.*
Trouiller (Noël), *quai Humbert*, 5.
Gandil fils (Benoît-Marie), *place des Terreaux*, 10.
Delastre fils (Jean-Hercule), *à Neuville-sur-Saône.*
Simon (Jean), *rue de la Gerbe*, 14.
Fauché (Joseph), *quai Humbert*, 11.
Pouzon (François), *place de la Fromagerie*, 7.
Bret (François), *place des Terreaux*, 12.
Poy (Barthélemi), *place du Petit-Change.*
Aubert, *rue Trois-Carreaux*, 8.
Petit-Jean (Jean-Cl.-Bapt.), *à Mornant.*
Garin (Cl.-Fr.), *à St-Symphorien-sur-Coise.*
Pichot jeune (Ennemond), *à la Guillotière*, *cours de Brosses.*
Rozet (Claude), *rue St-Dominique*, 1.
Vergnais (Claude-Franç.), *rue St-Côme*, 7.
Rondellet (Philippe), *rue Grenette*, 22.
Chaudier (Louis), *place Louis-le-Grand*, 7.
Guillot (Jean-Henri), *place des Cordeliers*, 1.
Gouttenoire (Clément), *à Givors.*
Montanet (Philibert-Constant-Martin), *place St-Pierre*, 10.
Gayet (Etienne), *rue Dubois*, 13.
Chatelet (Claude), *petite rue Mercière*, 13.
Combe (Denis), *rue de la Préfecture*, 6.
Pin (Pierre), *à l'Arbresle.*
Dugelay (Jean-Claude), *descente du Pont-de-Pierre*, 6.
Goutte (Mathieu), *rue de l'Enfant-qui-pisse*, 6.
Cotton, *place de la Boucherie des Terreaux*, 1.
Peyle (Louis-Claude), *rue Mercière*, 17.
Gamoto (Claude), *place de l'Herberie*, 5.

HUISSIERS AUDIENCIERS A LA COUR ROYALE.

Audiences civiles et correctionnelles.

MM. Barcet.	MM. Delacroix.	MM. Gandil.
Chavet.	Vial.	Simon.
Parceint.	Jallamion.	Gayet.
Jacquet.	Trouillier.	

Cour d'assises.

MM. Pouzon.	MM. Rozet.	M. Combe.
Bret.	Pichot, jeune.	
Aubert.	Guillot.	

HUISSIERS AUDIENCIERS PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

MM.
Besse (Félix), *petite rue Tramassac*, 1.
Barange (Fleury), *rue St-Jean*.
Dufaître (Joseph), *rue du Bœuf*.
Lévy (Antoine-Marie), *place de la Baleine*.
Engler (Michel-Louis), *rue St-Jean*, 8.
Derieux fils, *place Neuve-des-Carmes*.
Vergnais (Claude-François), *place St-Pierre*.
Poy (Barthélemi), *place du Petit-Change*, 164.
Pierrot (Urbain), *rue Neuve*, 12.
Montanet, *place St-Pierre*, 10.
Chatelet (Claude), *petite rue Mercière*, 13.

Le Bureau des Notifications est *au Palais neuf*, *place de Roanne*.

HUISSIERS AUDIENCIERS ATTACHÉS AU SERVICE PARTICULIER DE M. LE PROCUREUR DU ROI ET DE MM. LES JUGES D'INSTRUCTION.

M. Barange. M. Montanet. M. Dufaitre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Barange, syndic.
Derieux, rapporteur.
Barcet, trésorier.
Pierrot, secrétaire.

MM. Thimonnier jeune, Parceint, Trouillier, membres.

La Chambre se réunit le dernier jeudi de chaque mois en la salle des assemblées de la communauté, *rue Tramassac*, 14, *au premier*, pour délibérer dans les intérêts de la communauté, et statuer sur les réclamations faites contre quelques-uns de ses membres.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE

DU RESSORT DE LA COUR ROYALE DE LYON.

Département du Rhône.

Président.

M. Devienne (Adrien-Marie) ✠, *place de la Charité*, 3.

Président honoraire.

M. De Landine ✠, *quai Monsieur*, 122.

Vice-Présidents.

MM. Lagrange (Eugène), *rue Ste-Hélène*, 14.
Français (Joseph-Denis), *quai de l'Arsenal*, 14.

Juges.

MM. Camyer (Matthieu-Etienne), *rue Vaubecour*, 6.
Ranvier de Bellegarde (Adolp.-Jean-M.-Marg.), *rue Vaubecour*, 1.
Chaley (Louis), *rue du Plat*, 2 bis.
Dela (Fleury), *quai de l'Archevêché*, 28.
Piégay (Elisée), *rue des Marronniers*, 10.
Chetard (Joseph-Emmanuel), *rue Ste-Hélène*, 15.
Jordan (Camille), *rue de Castries*, 10.
Jacquemet (Franç.-Jos.-Prosper), *rue Bourbon*, 27.
Pochet, *rue du Plat*, 14.

Juges suppléants.

MM. Pras (Claude-Auguste), *quai de l'Archevêché*, 29.
Rivoire (Jean-François), *place Louis XVIII*, 25.
Bellin (Antoine-Gaspard), *rue des Marronniers*, 4.
Orset de Latour (Augustin), *rue Bourbon*, 42.
Fayard, *rue Ste-Hélène*, 14.
De Fabrias, *rue Bourbon*, 42.

Procureur du Roi.

M. Massot ✻, *rue d'Auvergne*, 4.

Substituts.

MM. Mercier (Edouard), *rue Bourbon*, 24.
Falconnet, *rue de Puzy*, 2.
Gaulot, *rue de la Reine*, 48.
Rieussec (Franç.-Justinien-Eugène), *place Louis-le-Grand*, 6.

Greffier en chef.

M. Luc (Fleury-Marie-Eugène), *rue Maurico*, 3.

Commis-greffiers.

MM. Bié (Maurin-Marc), *rue de l'Archevêché*. 1.
Ladreyt (Joseph-Dominique), *rue Tramassac*, 22.
Mathian (Louis), *rue de Bourbon*, 20.
Jourdan (Antoine-Ernest), *quai Fulchiron*, 2.
Baguet (Pierre-Paul), *quai Peyrollerie*, 141.
Page (Alexis), *rue du Bœuf*, 31.

Secrétaire du Parquet.

M. Chevalier, *rue Trois-Maries.*

Médecins aux rapports près les Cour et Tribunaux de Lyon.

MM. Chapeau, *rue St-Jean*, 34.
Tavernier, *rue du Bœuf*, 27.

Composition des Chambres, année judiciaire 1846.

PREMIÈRE CHAMBRE.

MM. Devienne ✻, président.
Chetard, Jordan, Jacquemet, juges.
M. Pochet, juge d'instruction.

MM. Pras, Bellin, juges suppléants.
Falconnet, substitut.
Jourdan, greffier.

DEUXIÈME CHAMBRE.

MM. Lagrange, vice-président.
De Bellegarde, Chaley, juges.
M. Dela, juge d'instruction.

MM. Rivoire, Delatour, juges suppléants.
Mercier, substitut.
Page, commis-greffier.

TROISIÈME CHAMBRE.

MM. Français, vice président.
Camyer, Piégay, juges.

MM. Fayard, De Fabrias, juges suppléants.
Rieussec, substitut.
Ladreyt, greffier.

PARQUET.

MM. Massot ✱, procureur du roi.
Gaulot, substitut.

Concierge du Tribunal, le sieur Bal, au palais.

Jours et heures des audiences.

1re Chambre, audiences les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à onze heures.
2e Chambre, audiences les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à dix heures.
3e Chambre, audiences les lundi, mardi et mercredi, à dix heures.

M. le Président du Tribunal reçoit et tient les audiences de référé, au Palais, tous les mardi et samedi de chaque semaine, à dix heures du matin.

L'audience des criées a lieu le samedi de chaque semaine, à midi, à la seconde chambre déléguée à cet effet.

Le greffe est ouvert tous les jours, les fêtes et dimanches exceptés, depuis 8 heures jusqu'à 4. On y délivre des extraits en forme des actes de l'état-civil de Lyon et des communes de l'arrondissement. On peut les retirer immédiatement, revêtus de la légalisation de M. le président du Tribunal.

Défenseurs-Avoués près le Tribunal de première instance de Lyon.

MM.

1. Arnoux (Jacques-Marie-Louis), *place St-Jean*, 8; a les patrocines de M. Jacquette, avoué.
2. Phélip (Pierre-Gilbert-M.e) ✱, licencié en droit, *place du Change*, 4; a les patrocines de M. Phélip, avoué, son père.
3. Yvrad (Marc-Henri), *place du Gouvernement*, 3; a les patrocines de MM. Bouvet, Rouher et Lefortier, avoués.
4. Hardouin (Jacques), *rue St-Etienne*, 4; a les patrocines de MM. Regnard, Farjon, Durand-Delorme et Cussinet, avoués.
5. Deblesson (Eloi-François), licencié en droit, *place de la Baleine*, 6; a les patrocines de MM. Carret et Brun, avoués.
6. Mital (Jean), licencié en droit, *place de la Baleine*, 5; a les patrocines de MM. Raquin, Say et Poncet, avoués.
7. Vignat (Pierre), *quai de l'Archevêché*, 29; a les patrocines de MM. Coulet et Maublanc, avoués.
8. Groz (Pierre-Marin), licencié en droit, *rue Bât-d'Argent*, 16; a les patrocines de MM. Cabias, Quantin, Brunel et Basin, avoués.
9. Givord (Pierre-Antoine), *place du Petit-Collége*, 3; a les patrocines de M. Hôpital, avoué.
10. Brun (Pierre-Marie), licencié en droit, *rue du Bœuf*, 31; a les patrocines de MM. Ducreux, auquel il a succédé, et Guy, avoués.
11. Galliot (Jos.-M.e-Mich.-Gust.), lic. en droit, *quai de Bondy*, 162; a les patroc. de MM. Blanc jeune et Dumontet, avoués.
12. Leguillier (Félicité-Matthieu-Jules), *rue des Marronniers*, 1; a les patrocines de MM. Cabaud et Martin, avoués.
13. Cornuty (Jean-Baptiste), licencié en droit, *rue de la Bombarde*, 1; a les patrocines de MM. Faugier, Duchêne jeune, Denis, Gros et Raymond, avoués.

MM.

14. Perroud (Benoît-Philibert), *rue St-Pierre*, 23 ; a les patrocines de MM. Fuchez et Bied-Charreton, avoués.
15. Rombau (Sébastien), *rue du Bœuf*, 29; a les patrocines de MM. Jullien et Gauthier, avoués.
16. Pailleron (Pierre), licencié en droit, *place des Carmes*, 2 ; a les patrocines de M. Condamin, auquel il a succédé. Ce dernier avait acquis de M. Butignot, et celui-ci de M. Letault.
17. Grand (Félix), licencié en droit, *place des Carmes*, 11 ; a les patrocines de M. Flachat, auquel il a succédé. Ce dernier avait acquis de M. Faugier, premier du nom.
18. Didier (Charles), *rue du Palais-de-Justice*, 4 ; a les patrocines de M. François Durand, auquel il a succédé. Ce dernier avait acquis le titre de M. Joannon.
19. Pré (Antoine), licencié en droit, *rue St-Jean*, 27 ; a les patrocines de MM. Favre et Pignard, avoués.
20. Rejaunier (Jacques-Antoine), licencié en droit, *rue Pizay*, 3 ; a les patrocines de MM. Lafont, auquel il a succédé, Yvon et Vigier, avoués.
21. Mugnier (Jean-Claude), *rue St-Dominique*, 11, docteur en droit ; a les patrocines de MM. Luc, Courbon de Monviol, Bellissen, Aguiraud et Chambeyron, avoués.
22. Girardet (Michel-Joseph-François), *place du Gouvernement*, 5 ; a les patrocines de M. Girardet son frère, auquel il a succédé ; de M. Barberet, qui avait acquis de M. Bros fils, et ce dernier de M. Bros son père et de M. Bertholon.
23. Bros (Etien.-Anne), *rue de la Préfecture*, 3 ; a les patrocines de MM. Juron, auquel il a succédé, Foudras, Escoffier, Roche et Mouton, avoués.
24. Bernard (Pierre), licencié en droit, *quai de la Baleine*, 16, a les patrocines de M. Gonon auquel il a succédé.
25. Blanc (Joseph-Marie), *quai d'Orléans*, 11 ; a les patrocines de M. Duchêne auquel il a succédé.
26. Vernay (Jean-Claude), *rue St-Jean*, 6 ; a les patrocines de MM. Balley auquel il a succédé, Teste et Balley oncle.
27. Sève (Jean), licencié en droit, *place du Change*, 4 ; a les patrocines de MM. Treillard, auquel il a succédé, Bros jeune, ce dernier avait acquis de MM. Blanc aîné et Gorgeret, et celui-ci de M. Baget.
28. Matrod (Paul-Henri), *rue de la Préfecture*, 1, licencié en droit ; a les patrocines de MM. Laurenson, auquel il a succédé, Martinière et Maturel, avoués.
29. Guillermain, (Jean-Baptiste), licencié en droit, *rue de la Loge*, 4 ; a les patrocines de M. Cœur et de M Dargaud auquel il a succédé.
30. Pommier (Benoît), licencié en droit, *quai de la Baleine*, 19 ; a les patrocines de M. Dervieu auquel il a succédé.
31. Trouvé (Antide-Marie), licencié en droit, *place des Carmes*, 5 ; a les patrocines de M. Durand-Fornas auquel il a succédé.
32. Neyret (Jean), licencié en droit, *quai Humbert*, 12, a les patrocines de M. Brunier auquel il a succédé.
33. Beau (Albert-Alphonse), *rue de la Baleine*, 2 ; a les patrocines de MM. Richard et Roch.
34. Mestre (Etienne-Claude), *rue de la Monnaie*, 14 ; a les patrocines de MM. Peguet, Lagardière, Souchon et Péricaud.
35. Ranche (Louis), successeur de M. Couvert, *rue Gentil*, 1.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Phélip ✻, président.
Yvrad, syndic.
Leguillier, rapporteur.
Rombau, trésorier.

MM. Givord, Vignat, membres.
Pailleron, secrétaire.

Le conseil charitable se tient *au palais de Justice*, *place de Roanne*, *porte rue du Palais*, le samedi de chaque semaine, à quatre heures du soir.
Veuve Durand, concierge.

Tribunal de première instance de Villefranche.

Président, M. Meyrac (Étienne-Marie-Célestin).

Juge d'instruction, M. Perraud.

Juges, MM. Peyré-Peguet ✻.
Robat.

Juges suppléants, MM. Sigaux, avocat.
Guillot, *id.*
Boiron, avoué.

Procureur du Roi, M. Ducurtyl (Lucien).

Substitut du Procureur du Roi, M. Morand-de-Jouffrey (Edmond).

Greffier, M. Chauchot (Gilbert).

Commis-greffiers, MM. Glattard.
Chauchot jeune (Joseph-François).

Concierge, M. Baucus.

Avocats près le Tribunal.

MM. Loison de Chatelus (Claude).
Durieu (Frédéric) ✻, bâtonnier.
Sigaux.
Guillot (Claude).
Chanrion (Jules).

MM. Lambert (Isaac).
Magnin.
Malleval.
Ravier, *stagiaire.*

Avoués près le Tribunal.

MM. Aucour (Jean-Marie).
Durillon aîné (Jean-Pierre).
Deverchère (Phil.-Henri-Gab.)
Boiron fils (Barthél.-Claude).
Colonge (Claude).
Lièvre (Augustin).

MM. Boucaud (Jean-Etienne).
Chanrion fils.
Bonnefond.
Greppo (Pierre).
Dulac.
Molatier.

Huissiers audienciers.

MM. Chemarin.
Putet.
Perréon.
Lambert.

MM. Fayard
Baizet.
Murard.

Huissiers ordinaires.

MM. Mottin, *à Villefranche.*
Delacroix, *à Thizy.*
Fayole, *id.*
Fougère, *id.*
Déclas, *id.*
Rivière, *à Tarare.*
Durand, *id.*
Giroud, *id.*
Large, *à Beaujeu.*

MM. Botton, *à Beaujeu.*
Boucaud, *au Bois-d'Oingt.*
Dénoyel, *id.*
Champagnon, *à Monsol.*
Desplaces, *id.*
Ballas, *à Lamure.*
Guyot, *id.*
Girard, *à Belleville.*
Chevret, *à Anse.*
Chanrion, *à Beaujeu.*

Commissaire-priseur, M. Perrachon.

Département de l'Ain.

Tribunal de première instance de Bourg.

Président, M. Favre-Gilly ✻.
Vice-Président, M. Bon.
Juge d'instruction, M. Patin.

Juges.

MM. Humbert.
Quinson.

MM. Mignot.
Sirand.

MM. Jeannet.
Varenne.

Juges suppléants.

MM. Tornier.
Jayr.

MM. Chevrier-Corcelles fils.
N. . . . .

Parquet.

Procureur du Roi, M. Perrot ✻.
Substituts. { MM. Armand.
Aynès.
Greffier, M. Chicot.
Commis-Greffiers, MM. Dupras et Charnaud.

COMPOSITION DES CHAMBRES.

Première Chambre.

MM. Favre-Gilly ✻, président.
Quison, juge.
Mignot, *id.*
Jeannet, *id.*
Armand, substitut.
Charnaud, commis-greffier.

Deuxième Chambre.

MM. Bon, vice-président.
Humbert, juge.
Patin, *id.*
Sirand, *id.*
Varenne, *id.*
Aynès, substitut.
Dupras, commis-greffier.

Avocats.

MM. Jacob (Jean-Bapt.-Marie).
Tornier.
Charrassin fils (P^re-Cl.-Const.).
Place (Louis-Eugène).
Sirand fils (Ch.-Marie-Alex.).
Jayr père (Benoît-Marie).
Guillon (Etienne-Phil.), bâton.
Bon (Alfred).
Rodet fils (Ben.-Marie-Prosp.).
Lyvet (Franç.-Marie-Barth.).

MM. Jacquemet (Marie-Jos.-Henri)
Guillemot (Jacq.-Joseph-Paul).
Mazuir (Claude-Michel).
Bergier (Eugène).
Bernard (Char.-Franç.-Jos.).
Grand (Claude-Joseph).
Bouvier-Bonet fils.
Martin.
Chevrier-Corcelles, fils.

Avocats stagiaires.

MM. Bon.
Chevrier (Romain).
M. Varenne fils.

Avoués.

MM. Bochard.
Moizin.
Raussin.
Desvoyod.
MM. Rodet.
Bonnard fils.
Marion.
Giraud.
MM. Chadal.
Michon.
Dérognat.
Mottet.

Tribunal de première instance de Belley.

Président, M. Jordan, ✠
Juge d'instruction. M. Guyonnet.
Juge, M. Mollat.
Juges suppléants. MM. Falavier-Mareschal.
Cochonat.
Guigard.
Procureur du Roi, M. Février.
Substitut, M. Drujon de Beaulieu.
Greffier, M. Novel.
Commis-greffier, M. Favre.

Avocats.

MM. Falavier-Mareschal, bâtonnier.
Mollet.
Tendret.
Cochonat.
MM. Peysson.
Ferrand.
Charvet.
Jeandet.
Jacob.
MM. Clerc.
Ferrand jeune.
Definod.
Pochet.
Guigard,

Avoués.

MM. Cerdon, président.
Vezu.
Arnaud.
MM. Garin.
Dumolin.
Secrétan.
MM. Mollet.
St-Pierre.
N. . . . . .

Tribunal de première instance de Nantua.

Président, M. Balleidier ✠.
Juge d'instruction, M. Rouyer.
Juge, M. Pourcelot.

Juges suppléants.

M. Lépely.
M. Dubuisson.
M. Barras.

Parquet. MM. Baudrier, procureur du Roi.
Leduc, substitut.
Greffe. MM. Ravinet, greffier.
Mercier, commis assermenté.
Gourmand, *id.*

Avocats.

MM. Dubuisson, bât^er^.
Béatrix.
Lépely.
Grely.
MM. Barras.
Pupunat.
Chatelain.
Butavan,
MM. Béatrix fils.
Jagot, stagiaire.
Thoubilon, *id.*
Lecot *id.*

Avoués.

MM. Pupunat aîné. MM. Ravinet. MM. Rollet
Simonnet. Monneret. Baudin.
Moyat. Reydellet.

Tribunal de première instance de Trévoux.

Président, M. Perrier ✠.
Juge, M. Déchez.
Juge d'instruction, M. Dupond.

Juges suppléants.

M. Dupuy. M. Laforest. M. Billioud.

Procureur du Roi, M. Labonnardière.
Substitut, M. Janson.
Greffier, M. Brun.
Commis-greffier, M. Bréband.

Avocats.

MM. Dupuy, bâtonnier. MM. Perrin. MM. Chollet.
Burellier. Genod. Billioud,

Avoués.

MM. Rousset. MM. Chuinague. MM. Brodet.
Sottizon. Lecureux. Latil de Thimécour.
Laforest. Andrieux.

Tribunal de première instance de Gex.

Président, M. Balleidier.
Juge d'instruction, M. Monpela.
Juge, M. Poncet (Amédée).

Juges suppléants.

M. Pinier. M. Girod. M. Poncet (P).

Procureur du Roi, M. Genevois.
Substitut, M. Guilland.
Greffier, M. Grilliet.
Commis-greffier, M. Benoît.
Avocats, MM. Masson, Rouph, Poncet (Prosper), Buffaz.
Avocat stagiaire, M. Brun (Lucien).

Avoués.

MM. Regard. MM. Monpela. M. Pinier.
Aubert. Brun fils.

Département de la Loire.

Tribunal de première instance de Montbrison.

Président, M. Lachèze ✠.
Vice-Président, M. Lambert.
Juge d'instruction, M. Morel.

Juges.

MM. Devazelhes.
Ardaillon.
MM. Mondon.
Dorier.
MM. Boudot.
Roux.

Juges suppléants.

MM. Bournat.
Dulac.
M. Portier.
M. Vimal-Fontanet.

Parquet. MM. Cuaz, procureur du Roi.
Roland, substitut.
Villedieu, *id.*

Greffe. MM. Perier, greffier.
Digoin, commis-greffier assermenté.
Desfarges, *id.*
Begonnet, *id.*

COMPOSITION DES CHAMBRES.

Première Chambre.

MM. Lachèze ❋, président.
Devazelhes, juge.
Mondon, *id.*
Dorier. *id.*
Morel, *id.*
Dulac, juge-suppléant.
Portier, *id.*
Rolland, substitut.
Défarge, com. gref.

Deuxième Chambre.

MM. Lambert, vice-président.
Ardaillon, juge.
Boudot, *id.*
Roux, *id.*
Bournat, juge-suppléant.
Vimal-Fontanet, *id.*
Villedieu, substitut.
Digoin, comm. gref.

Avocats.

MM. Delachaise-Ducros.
Portier.
Souchon-Duchevallard.
Levet.
Barban.
MM. Rony aîné.
Rombau.
Durand.
Turge.
Faure.
MM. Lafay.
Nermon.
Dulac.

Avoués.

MM. Dulac.
Bournat.
Tézenas.
Avril.
MM. Méjasson.
Gonon-d'Alary.
Bouvier.
Delmas.
MM. Mollin.
Bourboulon.
Goure fils.

Tribunal de première instance de Saint-Etienne.

Président, M. Brun de Villeret ❋.
Vice-Président, M. Bayon.
Juge d'instruction, M. Roche-Lacombe.

Juges. MM. Dubois.
Jarre.
MM. Robert.
Pic.

Juges suppléants. MM. Dumarest.
Point.
MM. Bon
N. . . . . .

Procureur du Roi, M. Bouchetal-Laroche ❋.
Substituts, MM. Onofrio.
Gamichon.
Greffier en chef, M. Rhenter.

Commis-greffiers. MM. Brusq.
Lyaz.

COMPOSITION DES CHAMBRES.

Première Chambre.

MM. Brun de Villeret ✻, président.
Dubois, juge.
Jarre, *id.*
Dumarest, } juges suppléants.
Bon,
Gamichon, substitut.
Commis-greffier, M. Lyaz.

Deuxième Chambre.

MM. Bayon, vice-président.
Robert, juge.
Pic, *id.*
Point, } juges suppléants.
N. . . .
Onofrio, substitut.
Commis-greffier, M. Brusq.

Avocats.

MM. Filhol.
Morel, bâtonnier.
Marcoux.
Dupuy.
Peyron.
Sauzéas.
Fromage.
Peyret.

MM. Heurtier.
Meunier,
Lunaud.
Jauffret.
Huchet.
Duché.
Dervieu.
Sauzéas.

MM. Pollet.
Fromage.
Guinard.
Coulard-Descos.
Point.
Bayon.
Martin.

Avocats stagiaires, MM Berthet et Humblot.

Avoués.

MM Courbon.
Vernoy.
Berthon-Lagardière.
Pété.
Magdinier.

MM. Dumarest.
Vier.
Combe.
Dormand.
Heurtier.

MM. Henry.
Garand.
Pagnon.
Fëys.

Tribunal de première instance de Roanne.

Président, M. Rivière.
Juge d'instruction, M. Peurrière.
Juges. MM. Petit-Lacombe.
Verchères.
Juges suppléants. MM. Portier.
Guillien.
Duvergier, fils.
Procureur du Roi M. Mougin de Montrot.
Substitut, M. Bryon.
Greffier, M. Geoffroy.
Commis-greffier, M. Valette.

Avocats.

MM. Bonnabaud-Lamothe.
Guillien, bâtonnier.
Boussand.
Chassain.

MM. Allier.
Portier.
Maret de St-Pierre.
Bouquet-Despins.
Genevrier.

MM. Coupat.
Desvernay.
Cherpin.
Lamblot.

Avoués.

MM. Villeret. — Chez. — Dechastelus. — Marchand.
MM. Fabre. — Chartre. — Magnien. — Boussand.
MM. Morillon. — Thiodet. — Vadon. — Boulet.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Tribunal de commerce de Lyon.

Ce Tribunal prononce, en dernier ressort et sans appel, sur toutes les affaires dont la demande n'excède pas 1,500 francs.

Il est composé d'un Président, de dix Juges et de six Suppléants élus dans une assemblée composée des commerçants notables de l'arrondissement, et nommés par ordonnance du Roi.

D'après les élections annuelles et partielles qui ont eu lieu les 20 et 21 février 1846, le tribunal se trouve ainsi composé, en attendant l'ordonnance royale.

Président.

M. Tardy (Thomas), *place de la Miséricorde*, 4.

Juges.

MM. Bastard-Delaroche, *q. St-Clair*, 4.
Aynard aîné (François-Henri), *rue Buisson*, 14.
Bizot (Victor), *place de la Miséricorde*, 10.
Joannon (A.), *r. des Augustins*, 13.
Crozet-Delafay, (Joseph-Charles-Ant.) *rue Neuve*, 17.
MM. Courrat fils, *port des Cordeliers*, 62.
Hobitz (Louis-François-Joseph), *place St-Jean.*
Félissent (Léon), *r. St-Polycarpe.*
Biétrix (Victorin), *rue Neuve*, 12.
Ogier (Melchior), *cours d'Herbouville*, 1.

Suppléants.
Monterrad (Amédée), *rue des Feuillants.*
Bontoux (Auguste), *quai de Retz.*
Crozier (Charles).
De Coutance (Georges), *rue du Plat*, 14.
Delphin (Léon).
Gautier (Joseph), *quai St-Clair.*

Greffier, M. Daigueperse (Antoine-Jean-Baptiste), *à l'Hôtel-de-Ville.*
Commis-greffier assermenté, M. Pelletier (Gabriel-François), *cours Morand*, 1.

Huissiers.
MM. Thimonnier (Jean-Baptiste-Anne), *rue de l'Enfant-qui-Pisse*, 6.
Thimonnier (Jean-François-Catherin), *rue Soufflot*, 3.

Les audiences ont lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 5 heures du soir.

SYNDICS DE FAILLITES PRÈS LE TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. Laforge (Jean-Michel) ✵, *rue Buisson*, 17.
Brirot (Michel), *rue du Bœuf.*
Laffitte (Pierre), *rue Clermont*, 3.
Prémillieux (Claude), *rue Neuve*, 12.
Bussy (Antoine-Numa), *rue Ste-Marie-des-Terreaux*, 2.

Chevillard (Fleury), *rue Lafont*, 2.
Dulac (Jules), *rue de la Cage*, 13.
Vallée (J.-B.), *place des Terreaux*, 3.
Vallière, *quai d'Orléans*, 23.
Tatu, *rue St-Marcel*, 40.
Ravier, *rue Clermont*.
Rolland (Benjamin), *place des Pénitents de la Croix*, 3.
Garcin-Duverger, fils, *rue Désirée*, 1.

Tribunal de commerce de Villefranche.

Président, M. Poulet-Salandrin.
Juges. MM. Ducharme.
Savoy.
Juges suppléants. MM. Dessaigne.
Désarbres (Jules).
Greffier, M. Picard-Bonnatier.

Tribunal de commerce de St-Etienne.

Président, M. Royet-Vernadet.

Juges.

MM. Philippe.
Delavelle.
MM. Passerat.
Jamen.

Juges suppléants.

MM. Carrière.
Girerd.
MM. Barralon.
Renodier.

Greffier, M. Vacher.
Commis-Greffier, M. Limougin (Marcellin).

Tribunal de commerce de Roanne.

Président, M. Devillaine (Joseph), neveu.
Juges. MM. Cherpin aîné (Jean-Marie).
Chaveroudier (Francisque).
Merle (Adrien).
Premier (François).
Juges suppléants. MM. Girardet (Alphonse).
Muron, fils.
Greffier, M. Barbe (Albert-François-Rodolphe).
Commis-greffier, M. Vallas.

Tribunal de simple police de Lyon.

Ce Tribunal est composé d'un juge-de-paix, président; d'un commissaire de police remplissant les fonctions du ministère public, et d'un greffier nommé par le Roi.

Les juges-de-paix président, tour à tour, pendant trois mois.

L'huissier de chacun de MM. les juges-de-paix fait également le service pendant trois mois.

Les Commissaires de police nommés pour remplir les fonctions du ministère public sont MM. Toussain et Rion.

Greffier du Tribunal, M. Dubost, *place de la Baleine*, 2. Son bureau est *à l'Hôtel-de-Ville.*

Conseil des Prud'hommes de Lyon.

Président, M. Brisson (Adolphe), négociant, *rue du Griffon*, 13.
Vice-Président, M. Bertrand (Félix), *rue Puits-Gaillot*, 27.

Fabrique des Etoffes de soie.

MM. Gindre (Louis), *rue des Capucins*, 23.
Balleidier (Félix), *rue des Capucins*, 20.
Gustelle (Jules), *place Romarin*, 5.
Vuchere (Hilaire), *rue Puits-Gaillot*, 7.
Gariot, *rue des Capucins*, 10.
Renel (Jules), *rue Pizai*, 21.
Rebeyre (Sabin), chef d'atel., *rue Ste-Marie*, *rampe des Capucins*, 3.
Vérat (Joseph), *rue d'Enghien, aux Brotteaux*, 12.
Falconnet (Joachim), *Côte des Carmélites*, 24.
Bret (Charles), *montée des Epies*, 4.
Charnier (Pierre), *place St-Laurent*, 4, *St-Paul.*
Guinet (Didier), *rue de la Citadelle*, 1, *Croix-Rousse.*
Barbier (Pierre), *rue du Mail*, 27, *id.*
Morel (Pierre), *rue Vieille-Monnaie*, 11.
Roussy (Philibert), *rue Bellecordière*, 7.

Dorure.

MM. Jouve (Hippolyte), *place des Terreaux*, 5.
Massard (Pierre), *port des Cordeliers*, 61.
Simean (Claude), *rue Pizai*, 1.
Verdier (Jean François), *rue Palais-Grillet*, 10.
Pariel (Jean), *quai de Retz*, 46.

Bonneterie et Tulles.

MM. Farabel (Pierre-Joseph), *rue Puits-Gaillot*, 21.
Viard (George), *rue du Commerce*, 28.
Colusson (Pierre-François), *rue de la Barre*, 5.
Vidalin aîné, *rue du Commerce*, 16.

Chapellerie.

MM. Chareizieux (J.-A.), *rue Port-Charlet.*
Dubost (Dominique), *rue Laurencin.*
Piron (François), *rue de l'Archevêché*, 3.
Mancel (Jean), *rue de l'Hôpital*, 12.
Combe (Jean-M.), *rue Raisin*, 22.

Médecin, ... M. Levrat fils, *rue Pizay*, 5.
Avocat, ... M. Mouillaud, *rue Bombarde*, 1.
Greffier et Secrétaire en chef, M. Staron (Saint-Marcel), *cours Vitton*, 12.
Commis-Secrétaire, ... M. Seppe, *rue Terraille*, 5.
Huissier, ... M. Rozet, *rue St-Dominique*, 1.
Concierge, ... M. Richard, *rue de l'Arbre-Sec*, 34.

Les audiences publiques sont tenues les lundi, mercredi et vendredi, dans la salle d'Henri IV, *à l'Hôtel-de-Ville*.

Les conciliations, règlements de comptes et expertises se font tous les jours dans les salles du greffe.

M. le Président reçoit tous les jours, à neuf heures du matin, dans son cabinet, au secrétariat du Conseil, *à l'Hôtel-de-Ville*.

NOTA. Nous n'avons pu obtenir dans la présente liste des Prud'hommes de Lyon la désignation des *titulaires* et des *suppléants*.

Conseil des Prud'hommes de Tarare.

MM.
Avril, président.
Massard, vice-président.
Givre.
Ruffier.

MM.
Coquard (Jean-Marie).
Perelle fils.
Obry.
Savy, secrétaire.

Conseil des Prud'hommes d'Amplepuis.

MM.
Mournand (Antoine), président.
Mocozet (François), vice-président.
Giroud-Lagoutte (Jean-Marie).
Tholin (Jean-Marie).

MM.
Billet (Antoine).
Lagoutte-Mitton (Jean-Marie).
Dumas (Claude-Louis).

Suppléants, MM. Borier (Claude).
Duperray-Vignon.
Secrétaire, M. Mocozet (Michel).

Conseil des Prud'hommes de St-Etienne.

MM.
Malaure, *président*.
Charrat, *vice-président*.
Bourgaud.
Réocreux.
Beaufils.
Chaize.
Journoud.
Larderet.

MM.
Moulinier.
Defour.
Garde.
Chaleyer.
Fargère.
Fressinet.
Gauchez.
Michel, *secrétaire*.

Conseil des Prud'hommes de Roanne.

MM.
Raffin père, *président*.
Coste (Alphonse), *vice-président*.
Brison aîné.
Tête (Balthazard).
Dumouriez (Claude).

MM.
Massard (Jean-Claude).
Dumas (Jean).
Lapoire (André), } *suppléants*.
Beluze (Claude), }
Verchère (Louis), *secrétaire*.

JUSTICES DE PAIX.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE LYON,

Divisé en six cantons ou arrondissements pour la ville et ses faubourgs.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Cet arrondissement comprend, la partie méridionale de la ville, depuis le pont de l'Archevêché, en suivant les rue et place Louis-le-Grand, la rue de la Barre, le quai Monsieur, la chaussée Perrache jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône, et remontant la Saône jusqu'au pont de l'Archevêché, point du départ.

Juge-de-paix, M. Morin (Jérôme), *montée St-Laurent*, 5.

1er *Suppléant*, M. Bélissen (Jean-Marie), jurisconsulte, *rue du Plat.*

2e *Suppléant*, M. Rozier (Antoine-Marie), ancien notaire, *rue Lafont.*

Greffier, M. Desgranges, *rue des Marronniers*, 5.

Commis-greffier assermenté, M. Duffaud (Antoine) *rue Trois-Maries*, 17.

Huissier, M. Chaudier, *place Louis-le-Grand*, 7.

Les audiences se tiennent *rue des Remparts d'Ainay*, 7, *à l'entresol*, les mardi et vendredi de chaque semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Cet arrondissement comprend la partie qui se confine, 1° à l'orient, par le Rhône; 2° au midi, par le côté nord de la rue de la Barre, des place et rue Louis-le-Grand et du Port-du-Roi; 3° à l'occident, par la Saône; 4° au nord, par le côté *sud* du pont du Change, de la place d'Albon, des rues des Bouquetiers, de la Limace et de la Fromagerie, de la place Fromagerie, de la rue Neuve, le côté *est* de la place du Collége et le côté *sud* de la rue Pas-Etroit.

Juge-de-paix, M. De Vouges de Chanteclair ✵ (Marc-Ant.-Louis-André), *rue Neuve*, 7.

1er *Suppléant*, M. Tavernier (Jn-Cl.e), notaire, *rue Bât-d'Argent*, 21.

2e *Suppléant*, M. Melonier (Jos.-Philib.), avocat, *rue de la Préfecture*, 2.

Greffier, M. Bruneau (Henri), *rue de Bourbon*, 44.

Commis-greffier assermenté, M. Bouvard, *rue Grôlee*, 31.

Huissier, M. Rondelet (Philippe), *rue Grenette*, 22.

Le Juge-de-paix tient ses séances dans le bâtiment du Collége royal, *rue Treize-Pas.*

Audiences sur conciliation, tous les jours non fériés.

Audiences sur citations, les mercredi et vendredi de chaque semaine, à dix heures du matin, du 1er avril au 1er novembre, et les mardi et vendredi du 1er novembre au 31 décembre.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Cet arrondissement est circonscrit par le côté *nord* de la rue Pas-Etroit, le côté *ouest* de la place du Collége, le côté *nord* de la rue Neuve, le côté *est*

de la rue Clermont, les côtés *est* et *nord* de la place des Terreaux, le côté *est* de la rue Ste-Marie, de l'escalier et de la place des Capucins, de la Grande-Côte, de la rue des Pierres-Plantées, de la grande-rue de la Croix-Rousse, le côté *sud* du chemin de la Boucle, et enfin à l'*est* par le Rhône.

Juge-de-paix, M. Favre (Jean-Marie), *quai Monsieur*, 122.

1er *Suppléant*, M. Dattas, avocat, *place du Gouvernement.*

2e *Suppléant*, M. Mouillaud (Jean), *rue Bombarde*, 1.

Greffier, M. Jobert (Louis Amable), *à la Guillotière, cours de Brosses*, 5.

Commis-greffier, M. Vaillant (Antoine), assermenté.

Huissier, M. Fauché, *place de Roanne*, 1.

Les audiences se tiennent tous les jours non fériés; celles sur citations ont lieu le mercredi et le samedi de chaque semaine, à dix heures du matin, en l'auditoire, *Hôtel-de-Ville, place des Terreaux.*

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Cet arrondissement comprend la partie confinée au *sud* par le côté *nord* de la place d'Albon, des rues des Bouquetiers, de la Limace, de la Fromagerie et de la place de la Fromagerie, à l'*est* par le côté *ouest* des rues Sirène et Clermont, les côtés *sud* et *ouest* de la place des Terreaux, par le côté *ouest* de la rue Ste-Marie, de l'escalier et de la place des Capucins, de la montée de la Grande-Côte, de la rue des Pierres-Plantées, de la grande-rue de la Croix-Rousse, au *nord* par la commune de Caluire, à l'*ouest* par la Saône, de Caluire jusqu'à la place d'Albon, point de départ.

Juge-de-paix, M. Desvignes (Louis), anc. avocat, *rue de l'Annonciade*, 24.

1er *Suppléant*, M. Vitton, *rue du Bœuf.*

2e *Suppléant*, M. Gallay, *quai St-Clair.*

Greffier, M. Gutton, *rue de l'Annonciade*, 26.

Commis-greffier, M. N. . . . . . .

Huissier, M. Parceint (Jean-Baptiste), *rue St-Jean*, 18.

Le Juge-de-paix tient ses séances *rue de l'Annonciade*, 24, les mercredi, jeudi et samedi, à onze heures.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Cet arrondissement est limité, au *sud*, par le côté *nord* des places du Petit-Change, du Change et des degrés du Change, à partir desdits degrés par le côte *ouest* de la montée St-Barthelemi, le côté *nord* de la place de l'Antiquaille et de la rue de Cléberg, à partir de cette rue, également par le côté *nord* de la rue du Juge-de-Paix, le côté *est* du chemin de Loyasse jusqu'à la principale entrée du Cimetière, par le mur dudit Cimetière jusqu'au chemin de Vaise, dont on suit le côté *est* jusqu'à la limite de la commune de Vaise. Cette commune est également comprise dans la circonscription du cinquième arrondissement de justice de paix.

Juge-de-paix, M. Duchêne (Denis), ancien avoué, licencié en droit, *quai Humbert*, 6.

1er *Suppléant*, M. N. . . . .

2e *Suppléant*, M. Givord, avoué, *place du Petit-Collége*, 3.

Greffier, M. Chrétien.

Huissier, M. Troullier (Noël), *quai Humbert*, 5.

Les audiences se tiennent *quai Peyrollerie*, 134, les mardi et vendredi de chaque semaine, à onze heures du matin.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Cet arrondissement comprend la partie confinée, 1° à l'*est* par la Saône depuis le quai Humbert jusqu'à la limite de la commune de Ste-Foy; 2° au *nord* par le côté *sud* des places du Petit-Change et du Change, des degrés du Change, le côté *est* de la montée St-Barthelemi, le côté *sud* de la place de l'Antiquaille, des rues de Cléberg et du Juge-de-Paix, le côté *ouest* du chemin de Loyasse jusqu'à l'entrée principale du cimetière, le mur dudit cimetière jusqu'au chemin de Vaise, le côté *ouest* de ce chemin jusqu'à la ligne séparative de la ville et de la commune de Vaise; à l'*ouest* par la ligne séparative de la ville et des communes de Tassin et d'Ecully; au *sud* par la ligne séparative de la ville et des communes de Francheville et de Ste-Foy-lès-Lyon.

Juge-de-paix, M. Feuillet (Joseph), ancien avocat, *montée St.-Laurent*, 15.

1er *Suppléant*, M. Tourret (Jacques-Pierre), avocat, *rue St-Jean*, 72.

2e *Suppléant*, M. Chevalier-Tivet (Jean-Marie-Bernard), avoué près la cour royale, *quai de la Baleine*, 21.

Greffier, M. Bourgeois (Jean-Ignace).

Commis-greffier assermenté, M. Bouvier (Pierre-Paul).

Huissier, M. Pouzon, *place de la Fromagerie*, 7.

Les audiences se tiennent *rue Trois-Maries*, 12, les mercredi et samedi de chaque semaine, à onze heures.

CANTON DE LA GUILLOTIÈRE.

Il comprend la ville de ce nom.

Juge-de-paix, M. Candy, ancien vice-président du tribunal de St-Marcelin.

1er *Suppléant*, M. Pellin.

2e *Suppléant*, M. Pascal.

Greffier, M. Chappuis, licencié en droit, *place du Repentir*, 3 (Guillotière).

Commis-greffier assermenté, M. Cote.

Huissier, M. Pichot jeune, *cours de Brosses*, 11.

Bureau, *cours Bourbon*, 112.

Audience, les mardi et vendredi à neuf heures.

Audience de simple police tous les quinze jours, le mercredi à dix heures.

CANTON DE L'ARBRESLE.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de l'Arbresle, Sain-Bel, Bessenay, Bibost, Bully, Dommartin, Eveux, Fleurieux, St-Germain, St-Julien-sur-Bibost, Lentilly, Nuelles, St-Pierre-la-Palud, Sarcey, Savigny, Sourcieux et la Tour-de-Salvagny.

Juge-de-paix, M. Dalain (Philibert), ancien notaire, *à St-Germain*.

1er *Suppléant*, M. Chazy, ancien notaire, *à Sain-Bel*.

2e *Suppléant*, M. Sage, notaire, *à l'Arbresle*.

Greffier, M. Dubost (Antoine), *id.*

Huissier, M. Pin (Pierre), *id.*

CANTON DE CONDRIEU.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Condrieu, Ste-Colombe, Ampuis, St-Cyr, les Hayes, Loire, Longes-et-Trèves, Saint-Romain-en-Gal, et Tupin-Semons.

Juge-de-paix, M. Ponsard (J.-M.-Hercule), *à Ste-Colombe*.

1er *Suppléant*, M. Moyroud.

2e *Suppléant*, M. Montucla, notaire *à Condrieu*.

Greffier, M. Chomienne (Louis-Antoine), *à Condrieu*.

Commis-greffier, M. . . . . .

Huissier, M. Deshayes, *à Condrieu*.

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de St-Genis-Laval, Brignais, Chaponost, Charly, Ste-Foy-lès-Lyon, Irigny, Oullins, Soucieu, Vernaison et Vourles.

Juge-de-paix, M. Dubouchet (Antoine), *à Brignais*.
1er *Suppléant*, M. Chillet (Nicolas), *idem*.
2e *Suppléant*, M. Gayet (Charles-Etienne) notaire *à St-Genis-Laval*.
Greffier, M. Rozet (Jean-Pierre-Louis), *à St-Genis*.
Huissier, M. Chavent (Jean-Louis), *id*.

CANTON DE GIVORS.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Givors, St-Andéol, Chassagny, Echalas, Grigny, St-Jean-de-Touslas, St-Martin-de-Cornas, Millery, Montagny et St-Romain-en-Gier.

Juge-de-paix, M. Gonnard, ancien notaire, *à Givors*.
1er *Suppléant*, M. Escoffier (J.-Ant.), *id*.
2e *Suppléant*, M. Champin, *id*.
Greffier, M. Neyret, *id*.
Huissier, M. Gouttenoire, *id*.

CANTON DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Saint-Laurent-de-Chamousset, Brullioles, Bressieu, Chambost, St-Clément, Ste-Foy-l'Argentière, St-Genis-l'Argentière, les Halles, Haute-Rivoire, Longessaigne, Montrottier, Montromant, Souzy et Villechenève.

Juge-de-paix, M. Berger fils aîné, *à St-Laurent-de-Chamousset*.
1er *Suppléant*, M. Boiron, *id*.
2e *Suppléant*, M. Guerpillon (Denis). *id*.
Greffier, M. Pascal fils (Benoît-Pierre), *id*.
Huissier, M. Desprez (Jean-Baptiste).

CANTON DE LIMONEST.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Limonest, Chasselay, les Chères, Civrieux-d'Azergues, Collonge, St-Cyr-au-Mont-d'Or, Dardilly, St-Didier-au-Mont-d'Or, Ecully, Lissieu, Marcilly-d'Azergues et St-Rambert-l'Ile-Barbe.

Juge-de-paix, M. Peaud, *à St-Cyr*.
1er *Suppléant*, M. Bolo, *à Limonest*.
2e *Suppléant*, M. Coste, notaire, *à Dardilly*.
Greffier, M. Parceint, *à St-Cyr*.
Huissier, M. Pierrot jeune.

CANTON DE MORNANT.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Mornant, Saint-André, Sainte-Catherine, St-Didier, St-Jean-de-Chaussan, St-Laurent-d'Agny, St-Maurice, Orliénas, Riverie, Rontalon, St-Sorlin et Taluyers.

Juge-de-paix, M. Veyrat, ancien notaire, *à Mornant*.
1er *Suppléant*, M. Chatelard, *à Riverie*.
2e *Suppléant*, M. Martin, notaire *à Orliénas*.
Greffier, M. Gouttaret, *à Mornant*.
Huissier, M. Petitjean, *id*.

CANTON DE NEUVILLE-SUR-SAÔNE.

La justice de paix de ce canton comprend, sur la rive gauche de la Saône, les communes de Neuville-sur-Saône, Fleurieu, Rochetaillée, Fontaines, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire et Cuires réunis ; et sur la rive droite, Quincieux, St-Germain, Poleymieux, Curis, Albigny, Couzon et St-Romain.

Juge-de-paix, M. Reymond (Victor-Henry), *à Neuville.*
1er *Suppléant*, M. Henry (Pierre-Ant.), *à Rochetaillée.*
2e *Suppléant*, M. Lagay (Antoine), *à Neuville.*
Greffier, M. Romanans (Mart.-Jean-Mich.-Guill.), *id.*
Commis-greffier assermenté, M. Delastre père, *id.*
Huissier, M. Delastre fils, *id.*

CANTON DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de St-Symphorien-sur-Coise, Aveize et l'Argentière, la Chapelle-en-Vaudragon, Coise, Duerne, St-Etienne-de-Coise, Grézieu-le-Marché, Larajasse, Laubépin, St-Martin-en Haut, Meys, Pomeys et Rochefort.

Juge-de-paix, M. Blanchon, *à St-Symphorien.*
1er *Suppléant*, M. Merlat, notaire, *id.*
2e *Suppléant*, M. Perrin, *idem*, *id.*
Greffier, M. Moulin (Antoine), *id.*
Huissier, M. Garin, *id.*

CANTON DE VAUGNERAY.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Vaugneray, Brindas, Charbonnières, Chevinay, Sainte-Consorce, Courzieux, Francheville, St-Genis-les-Ollières, Grézieu, St-Laurent-de-Vaux, Messimy, Pollionay, Tassin, Thurins et Yzeron.

Juge-de-paix, M. Carret, *à Vaugneray.*
1er *Suppléant*, M. Gariot (Charles), *à Francheville.*
2e *Suppléant*, M. De Bénavent.
Greffier, M. Charlier (Jean-Athanase), *à Vaugneray.*
Huissier, M. Janin (Pierre), *à Craponne.*

Arrondissement communal de Villefranche.

CANTON DE VILLEFRANCHE.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Villefranche, Arbuissonas, Arnas, Beligny, Blacé, Cogny, St-Cyr-le-Chatoux, Denicé, Gleizé, St-Julien, Lacenas, Limas, Montmelas-St-Sorlin, Ouilly, Rivolet, Salles et Vaux.

Juge-de-paix, M. Truchot (Jean-Jacques), ancien président du tribunal de commerce, *à Villefranche.*
1er *Suppléant*, M. Lambret, *id.*
2e *Suppléant*, M. Durieu-Milliet ✠. *id.*
Greffier, M. Bonnatier, *id.*
Huissier, M. Mottin, *id.*

CANTON D'ANSE.

La justice de paix de ce canton comprend les communes d'Anse, Alix, Ambérieux, Belmont, Charnay, Chazay, St-Jean-Lachassagne, Lozanne, Liergues, Lucenay, Marcy, Morancé, Pommiers et Pouilly.

Juge-de-paix, M. Gillet aîné (Joseph), *à Anse.*
1er *Suppléant*, M. Chavanis (Jean-Fr.-Aug.), *id.*
2e *Suppléant*. M. Prémillieux (P.-Ant.), notaire, *à Anse.*
Greffier, M. Terret (Dominique), *id.*
Huissier, M. Chevret (Pierre), *id.*

CANTON DE BEAUJEU.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Beaujeu, les Ardillats, Avenas, Chenas, Chiroubles, St-Didier, Durette, Emeringes, Fleurie, Jullié, Juliénas, Lantignié, Marchamp, Quincié, Regnié, Vauxrenard, Vernay et Villié.
Juge-de-paix, M. Georgerat (Jean-Bapt.-Cl.-Henri), *à Beaujeu.*
1er *Suppléant*, M. Teillard (Jean-Marie), *à Beaujeu.*
2e *Suppléant*, Popelin (Pierre), maire de Lantignié.
Greffier, M. Pardon (Claude), *à Beaujeu.*
Huissiers, MM. Botton et Chanrion. *id.*
Idem, M. Large, *à Jullié.*

CANTON DE BELLEVILLE.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Belleville, Cercié, Charentay, Corcelles, Dracé, St-Etienne-la-Varenne, St-Georges-de-Reneins, St-Jean-d'Ardières, St-Lager, Lancié, Odenas et Taponas.
Juge-de-paix, M. Choppin, *à Belleville.*
1er *Suppléant*, M. Pigache.
2e *Suppléant*, M. Jacquet de Descours.
Greffier, M. Sandre..
Huissier, M. Girard.

CANTON DU BOIS-D'OINGT.

La justice de paix de ce canton comprend les communes du Bois-d'Oingt, Bagnols, le Breuil, Chamelet, Châtillon, Chessy, Frontenas, St-Just-d'Avray, Saint-Laurent, Legni, Létra, Moiré, Oingt, Sainte-Paule, Ternand, Theizé, St-Vérand et Ville-sur-Jarnioux.
Juge-de-paix, M. Picher de Grandchamp (Jean-M.-Ant.), *au Bois-d'Oingt.*
1er *Suppléant*, M. Duchamp (Pierre), *id.*
2e *Suppléant*, M. Jacquet (Paul), *à Chamelet.*
Greffier, M. Satin (Jean-Claude), *au Bois-d'Oingt.*
Commis-greffier, M. Satin fils, *id.*
Huissiers, MM. Boucaud et N. . . . . *id.*

CANTON DE LAMURE.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Lamure, St-Nizier, St-Bonnet, Chambost, Chenelette, Claveissoles, Grandris, Poule, Ranchal, Thel et St-Vincent.
Juge-de-paix, M. Drivon, *à Lamure.*
1er *Suppléant*, M. Vernay, *id.*
2e *Suppléant*, M. Sapin, *à Poule.*
Greffier, M. Durand, *id.*
Huissiers, MM. Ballas, *à St-Nizier*, et Guyot, *à Lamure.*

CANTON DE MONSOL.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Monsol, Aigueperse, Saint-Antoine-d'Ouroux, Azolette, St-Bonnet-des-Bruyères, Cenves, St-Christophe, St-Igny-de-Vers, St-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert, Propières et Trades.

Juge-de-paix, M. Lacroix (Claude), *à Monsol.*
Suppléants, MM. Larochette et Labruyère, *à Monsol.*
Greffier, M. Boucaud (Pierre-Marie), *id.*
Huissiers, MM. Champagnon, *id.*
Desplasses, *à St-Igny-de-Vers.*

CANTON DE TARARE.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Tarare, Affoux, Ancy, St-Apollinaire, Saint-Clément, Dareizé, Dième, St-Forgeux, Joux, Saint-Loup, Saint-Marcel, les Olmes, St-Romain, Ronno, les Sauvages, Valsonne et Pontcharra.
Juge-de-paix, M. Denave-Ronat, *à Tarare.*
1er *Suppléant*, M. N. . . . .
2e *Suppléant*, M. Dézablier, *à Tarare.*
Greffier, M. Rochon. *id.*
Huissiers, MM. Rivière, Durand et Giroux, *à Tarare.*

CANTON DE THIZY.

La justice de paix de ce canton comprend les communes de Thizy, d'Amplepuis, Bourg-de-Thizy, la Chapelle-de-Mardore, Cours, Cublize, St-Jean-la-Bussière, Mardore et Marnand.
Juge-de-paix, M. Moncorgé (Philibert), *à Thizy.*
Suppléant, M. Villerd (Philibert), *id.*
Greffier, M. Denis (Marc-Louis), *id.*
Huissiers, MM. Delacroix, Declas, Fougère et Fayolle, *à Thizy.*

Notaires de la Ville et de l'Arrondissement de Lyon.

NOTAIRES DE LYON, EXERÇANT DANS LE RESSORT DE LA COUR ROYALE DE CETTE VILLE.

(L'année commençant chaque ligne, indique l'entrée en exercice, et le nom en italique entre parenthèses désigne le notaire auquel le titulaire a succédé.)

MM.
1813. Nepple (Joseph-Magdeleine), doyen [*Lièvre*], *rue Clermont*, 7.
1814. Sain (Jos.-Horace-Elisabeth) [*Robin*], *place de la Comédie*, 27.
1820. Coste (Cl.-Pierre-Victor) [*son père*], *rue Neuve*, 7.
1821. Charvériat (Ant.-Marie) [*Gandilhon*], *rue Clermont*, 1.
1822. Laforest (Démophile) [*Reyssié*], *rue des Marronniers*, 1.
1823. Ducruet (Jean-Jacq.-Guill.) [*son père et Thomas*], *q. de la Baleine*, 18.
1824. Berrod (Claude-Louis) [*Carville*], *rue de la Cage*, 12.
1826. Bruyn (Jean-Baptiste-Frédéric) [*Bonnetain*], *place de l'Herberie*, 2.
1829. Rostain (Pierre) [*Guillermin*], *place des Terreaux*, 1.
1833. Darmès (François) [*Beluze*], *place du Petit-Change*, 165.
» Morand (Joseph) [*Rozier*], *rue St-Dominique*, 17.
1836. Tavernier (Jean-Baptiste) [*son père*], *rue Bât-d'Argent*, 22.
1838. Olivier (Cl.-Félix) [*Bonnevaux*], *rue Palais-Grillet*, 2.
» Berloty (François-Félix) [*Viennot*], *place des Terreaux*, 10.
» Fournereau (Pierre-Claude) [*Lecourt*], *rue Puits-Gaillot*, 1.
1839. Hodieu (Jean-Baptiste-Alphonse) [*Fuchez*], *rue St-Pierre*, 23.

1839. Hennequin (Félix-Henri-Marie) [*Casati*], *rue Lafont*, 2.
1840. Thiaffait (Paul-Félix-Xavier) [*Bertin*], *rue St-Dominique*, 15.
1841. Favre (Jean-Marie) [*Rousset*], *place St-Pierre*. 2.
» Laval (Jean-Henri-Justinien) [*Rambaud*], *rue St-Pierre*, 10.
» Gallay (Prosper) [*Missol*], *rue Lafont*, 5.
1842. Vuy (Jules-Alphonse) [*Quantin*], *quai St-Antoine*, 11.
» Niodet (Claude-Etienne) [*Cottin*], *place Louis-le-Grand*, 16.
» Deplace (Claude-Marie-Louis-Théodore) [*Rosier*], *place d'Albon*, 2.
1843. Ferrouillat (Maurice) [*Chastel*], *rue Bât-d'Argent*, 10.
1845. Dugueyt (Etienne) [*son père*], *rue du Plat*, 2.
» Duchamp (Pierre-Eugène) [*Chevrier*], *rue St-Dominique*, 9.
» Mioche (Jean-François-Noël) [*Michoud*], *place des Carmes*, 11.

Notaires honoraires.

MM. Robin (Louis).
Bonnetain (Jean-Pierre-Bern.).
Charbogne (Justin-Alexandre).
Rozier (Antoine-Marie).
Couet (Jean-Joseph).

MM. Tavernier (Jean-Claude).
Bonnevaux (Cl.-Fr.-Fr.-Vict.).
Chazal fils (Pierre-Marie).
Dugueyt (Antoine-Pierre) ✠.

NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON.

CANTON DE L'ARBRESLE.

MM.

1816. Sage (Jean-Nicolas), *à l'Arbresle.*
1820. Cholat (Pierre), *à Sain-Bel.*
1829. Chenevière (Jean-Antoine), *à Bessenay.*

MM.

1832. Bourgeois (François), *à Lentilly.*
1833. Peillon (François), *à l'Arbresle.*

Notaire honoraire.

Chazy (Claude), *à Bessenay.*

CANTON DE CONDRIEU.

1821. Montucla (Jean-Pierre), *à Condrieu.*
1825. Lions (Jean-Hyacinthe), *à Condrieu.*
1844. Nocart (Ant.-Justin), *à Ste-Colombe.*
1844. Remillieux (Barthélemy), *à Condrieu.*

Notaires honoraires.

Pouzols (Mich.-Ch.-Fr.), *à Condrieu.*
Chassagnieux (Jean-Baptiste), *idem.*
Faugier (Gabriel) *à Ste-Colombe.*

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL.

1820. Pinturel (Joseph-Claude), *à Sainte-Foy.*
1825. Gayet (Charles-Etienne), *à St-Genis-Laval.*
1831. Rousset (Jérôme-Louis-Franç.-Gabr.), *à St-Genis-Laval.*
1844. Dufour (Honoré), *à Charly.*
1845. Deschet (Pierre-Louis) [*Dubouchet*] *à Brignais.*

CANTON DE GIVORS.

MM.

1835. Fournier (Jean-Antoine), *à St-Andéol-le-Château.*

1842. Madinier (Jean), *à Givors.*

1843. Couet (Jean-Claude-Cécile), *à Millery.*

1843. Romagnier (Henri-Cl.), *à Givors.*

Notaires honoraires.

Vacheron (Jean-Marie), *à Givors.*

Gonnard (Jean-François), *id.*

Bertholon (Claude), *à Millery.*

CANTON DE LA GUILLOTIÈRE.

1844. Bourgeois (Antoine), à la Guillotière, *cours de Brosses*, 1.

1845. Boiron (Antoine) [*Régipas*], *cours Bourbon*, 2.

CANTON DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

1813. Berger (André-Marguerite), *à St-Laurent-de-Chamousset.*

1828. Bros (Joachim-Emile), *à Villechenève.*

1837. Boiron (Claude), *à St-Laurent-de-Chamousset.*

1840. Richard (Alexandre-Jean-Frédéric), *à Montrottier.*

1844. Durand fils (Emilien-Etienne), *à Hauterivoire.*

Notaire honoraire.

Durand (Hugues), *à Hauterivoire.*

CANTON DE LIMONEST.

1818. Bolo (Jean-Dominique), *à Limonest.*

1824. Joannard fils (Jean-Louis), *à Chasselay.*

1829. Coste (Barthélemi-Jacques-Antoine), *à Dardilly.*

1840. Fabre (Marc-Antoine), *à St-Cyr-au-Mont-d'Or.*

CANTON DE MORNANT.

1838. Bertholey (Etienne), *à Mornant.*

1840. Rambaud, *à Mornant.*

1843. Pajot (Jean-Bapt.), *à Riverie.*

1845. Foussemagne (Alphonse) [*Martin*], *à Orliénas.*

Notaires honoraires.

Rambaud (Jean-Matthieu), *à Mornant.*

Chatelard (Abraham), *à Riverie.*

Faugier (Etienne), *à Mornant.*

CANTON DE NEUVILLE-SUR-SAÔNE.

1836. Currat (Marie-Joseph), *à St-Germain-au-Mont-d'Or.*

1836. Vignet (Louis), *à St-Martin-de-Fontaines.*

1839. Boullier (Pierre-Jean-Bapt.), *à Neuville.*

1843. Breul (Charl.-Eug.), *à Caluire.*

CANTON DE SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU.

1813. Ducreux (Antoine-François), *à St-Martin-en-Haut.*

1818. Merlat (Jean-Baptiste-Antoine) ✻, *à St-Symphorien-le-Château.*

1818. Giraudier (Benoît), *à Grézieu-le-Marché.*

1824. Perrin (Marie-Joseph), *à St-Symphorien-le-Château.*

1840. Besson (Jean-Ant.), *idem.*

CANTON DE VAUGNERAY.

1821. Imbert (Jacques-André), *à Thurins.*

1840. Deffille (François-Pierre), *à Vaugneray.*

1842. Julien (Louis), *à Grézieu-la-Varenne.*

Perrier (Joseph), *à Vaugneray.*

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES
1845-1846.

MM.
Laforest, président, *à Lyon*.
Tavernier, premier syndic, *à Lyon*.
N. . . . . deuxième syndic, *à*
Vignet, rapport., *à Fontaines-s-Saône*.
Morand, trésorier, *à Lyon*.

MM.
Darmès, secrétaire, *à Lyon*.
Bros, membre, *à Villechenève*.
Chenevière, membre, *à Bessenay*.
Rousset, membre, *à St-Genis-Laval*.

Bertholon (Claude), secrétaire-adjoint et archiviste.

La Chambre des Notaires tient ses séances *quai et maison St-Antoine*, 31, *au second étage*.

Ginet (Jean-Baptiste), concierge.

Notaires de l'arrondissement de Villefranche.

NOTAIRES EXERÇANT DANS LE RESSORT DE LA JUSTICE DE PAIX DE LEUR CANTON.

CANTON D'ANSE.

MM.
Prémillieux (Ant.-Joseph-Pierre), *à Anse*.
Morel (Jean-Joseph-Augustin-Léonide), *à Anse*.

MM.
Picard (Laurent), *à Liergues*.
Mazet (Jean-Louis), *à Chazay-d'Azergues*.
N. . . . . *à Charnay*.

CANTON DE BEAUJEU.

Dulac (Claude-Philippe), *à Beaujeu*.
Janson (Aimé-François), *idem*.
Terrel (Louis-Marie-Jos.), *à Villié*.
Durand (Claude-Marie), *à Juliénas*.
Longin (Antoine-Joseph), *à Beaujeu*.

CANTON DE BELLEVILLE.

Chassaignon fils (Jean-Pierre), *à Belleville*.
Dulac (Pierre-Charles-Augustin), *idem*.
Billet (Etienne), *à Lancié*.
Sandelion (François), *à St-Georges-de-Reneins*.
Platet (Jean-Franç-Math.), *à Odenas*.

CANTON DU BOIS-D'OINGT.

Duchampt (Nicolas-Philibert-Eusèbe), *au Bois-d'Oingt*.
Gonnet (Jh.-Jacques-Marie), *idem*.
Glénard (Jacq.-Gasp.), *à Chamelet*.
Paquet (Ant.-M.), *à Chessy-les-Mines*,
Besson (Jean-Antoine-Claude-Marie). *à Theizé*.

CANTON DE LAMURE.

Sapin (Philippe-Antoine), *à Poule*.
Démolins (Antoine), *à St-Nizier-d'Azergues*.
Renard (Clément), *à St-Bonnet-le-Troncy*.
Lavenir (Amédée), *à Lamure*.

CANTON DE MONSOL.

Bonnevay (François), *à Aigueperse*.
Gelin (Pierre) *à Ouroux*.
Botton (Jean-Claude-Victor), *à Monsol*.
Boucaud (Benoît-Marie), *à St-Igny-de-Vers*.
Giraud (Jean-Pierre), *à Monsol*.

CANTON DE TARARE.

MM.
Captier (Jean-Jérôme-Emmanuel), *à Tarare.*
Solichon (Etienne), *à Valsonne.*
Dargère (Louis-Marie, *à Tarare.*

MM.
Demontrond (Pierre-Ant.), *à Saint-Romain-de-Popey.*
Salet (Louis-Esp.it-Marguer.-Sophie), *à Tarare.*

CANTON DE THIZY.

Renard (Simon-Marie), *à Thizy.*
Moncorger (Charles), *idem.*
Primpied (André-François), *à Cours.*
Tixier (Pierre-Marie), *à Amplepuis.*
Perrin (Jean-Bptiste), *à Cublize.*

CANTON DE VILLEFRANCHE.

Bonnefont (Benoît), *à Villefranche.*
Chervet (Simon-Thomas), *id.*
Lambret (Louis), licenc. en droit, *id.*
Guillot (Auguste-Alexandre), *à Villefranche.*
Perréon (Claude-Joseph), *à Vaux.*

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

MM.
Chervet, président, *à Villefranche.*
Gonnet, syndic, *à Bois-d'Oingt.*
Chassaignon, rapporteur, *à Belleville.*
Morel, trésorier, *à Anse.*

MM.
Lambret, secrétaire, *à Villefranche.*
Longin, membre, *à Beaujeu.*
Mazet, idem, *à Chazay-d'Azergues.*

La chambre tient ses séances *à Villefranche, dans la maison de la compagnie, rue Rolland,* 39.

Veuve Lagrange, concierge.

Commissaires-Priseurs

DE LA VILLE ET DES FAUBOURGS DE LYON.

MM. Simonnet (Eusèbe), *rue du Pérat*, 26.
Jobert (Jean-François), *cours Bourbon, aux Brotteaux.*
Bégule (Georges), *place Louis-le-Grand*, 22.
Garbit (Etienne), *place Louis-le-Grand*, 20.
Fabre (Gustave), *rue St-Dominique*, 14.
Giroud (Louis), *rue d'Egypte*, 2.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DE MM. LES COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Jobert, syndic président.
Simonnet, secrétaire rapporteur.
Bégule, trésorier.

MM. les Commissaires-Priseurs ont leurs bureaux *place du Port-du-Temple*, 42, *au premier étage;* ils sont ouverts tous les jours non fériés, savoir : en été, depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir; et en hiver, depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

Ils viennent d'établir dans le même local une salle de vente où ils reçoivent, pour y être vendues, toutes espèces de mobiliers, marchandises et objets d'art,

CHAPITRE QUATRIÈME.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Préfecture.



Préfet, M. JAYR, Pair de France, Conseiller d'Etat, C. ✵.
Secrétaire-général, M. BESSON ✵, et décoré de Juillet.

—

ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DES BUREAUX.

Secrétaire particulier, chef du cabinet du Préfet, M. Collet-Meygret.

Police politique, correspondance confidentielle; personnel autre que celui des maires et adjoints; affaires réservées; légion-d'honneur; demandes d'emplois, de secours et autres faveurs.

Secrétariat-général.

Distribution du travail dans les bureaux. Rappel des états périodiques. Inspection et conservation des archives. Enregistrement des lois, ordonnances et dépêches. Registre d'ordre général; transcription des ordonnances royales relatives au département; transcription des arrêtés du Conseil de préfecture. Répertoire des actes soumis à l'enregistrement. Inventaire et recolement du mobilier de la Préfecture. Statistique générale, comprenant les états et renseignements à adresser aux différents ministres.

Brevets d'invention; récompenses nationales; population; état civil et politique des citoyens; fêtes et cérémonies publiques.

Conseil-général, Conseil d'arrondissement de Lyon. Ecoles polytechnique, spéciale militaire, de la marine, des arts et métiers et des mines. colléges royaux et communaux. Naturalisation. Vaccine.

Première division.
- M. J. Soulary, chef.
- M. Fouet-des-Irroys, sous-chef.
- M. Stupfell, sous-chef, chargé du bureau militaire.

Elections. Listes du jury, des électeurs politiques, départementaux et municipaux; contentieux de ces listes.

Personnel du Conseil-général, des Conseils d'arrondissement, des maires, des adjoints, des Conseils municipaux, des administrations des hospices et autres établissements charitables; du Mont-de-Piété, du Dispensaire, des comités consultatifs, des octrois municipaux, des conseils de fabrique des églises; des gardes champêtres et gardes particuliers.

Cultes. Personnel. Création de vicariats.

Garde nationale. Pompiers municipaux.

Etat civil. Registres ; population ; recensements quinquennaux.

Agriculture. Récoltes, céréales, subsistances, approvisionnements et consommation ; boulangerie ; boucherie ; mercuriales.

Postes. Service des dépêches ; facteurs ruraux.

Salubrité publique. Personnel des Conseils ; hygiène ; service de santé.

Epidémies, épizooties. Personnel des médecins et des artistes vétérinaires.

Circonscription territoriale. Délimitation des communes, et changement de circonscription ; circonscription, érection des succursales ; des chapelles vicariales, annexes et de secours.

Deuxième division. { M. Mouraud, chef. M. Targe, sous-chef.

Préparation des travaux du Conseil-général et des Conseils d'arrondissement. Ponts et chaussées. Poste. Relais. Eaux et forêts. Navigation. Cours d'eau. Eaux minérales. Grande voirie ; police du roulage, administration, comptabilité et voirie urbaine du chef-lieu. Mines et usines ; moulins et autres usines ; demandes en établissement ; curage des rivières non navigables, des ruisseaux, etc. Mines de fer, de houille et autres ; carrières ; recherches ; concessions ; permissions ; redevances fixes et proportionnelles. Canaux ; exécution de travaux ; indemnités pour dépossession de terrains, dommages, etc. ; chemins de halage ; droits de navigation ; bacs et bateaux. Bâtiments civils ; travaux pour le casernement de la gendarmerie. Travaux publics ; adjudications ; régie ; plantation des routes, curage des fossés ; grande voirie, alignements ; plans des villes, ponts à bascule ; digues du Rhône et autres ; ponts suspendus et chemins de fer.

Commerce et industrie : manufactures ; chambres et tribunaux de commerce ; chambres consultatives ; Conseils de prud'hommes ; condition publique des soies ; agents de change ; courtiers ; douanes et entrepôts.

Domaines de l'Etat : ventes ; contentieux ; fortifications. Bois particuliers : déclaration d'abattre et défrichement ; nomination des gardes particuliers de ces bois.

Ecole vétérinaire, haras et bergeries.

Ecoles d'arts et métiers, sourds-muets ; ateliers et établissements dangereux, insalubres et incommodes. Théâtres ; pépinière départementale ; édifices diocésains ; budget des cultes. Sciences et beaux-arts ; bibliothèque publique, musée. Traits de courage ; actes de dévouement.

Troisième division. { M. Jacques, chef. M. Piffard, sous-chef.

Administration et comptabilité des communes. Impositions annuelles et extraordinaires ; acquisitions, aliénations, baux, échanges ; pâturages, biens communaux, concessions, aliénations, usurpations, transactions intéressant les communes ; contentieux communal, travaux communaux. Eglises, temples ; constructions et réparations à la charge des caisses municipales. Maisons presbytérales ; maisons communes ; maisons d'écoles, prétoires, halles, fontaines, cimetières.

Comptabilité des communes ; règlements des budgets communaux, et apurement des comptes ; placement des fonds à la caisse du trésor royal et à celle des dépôts et consignations ; attributions des communes sur les patentes ; répartition du produit des amendes de police correctionnelle, et ordonnancement du produit des amendes de police.

Dons et legs aux communes.

Octrois et droits communaux. Location des places aux foires et marchés, de pesage, jaugeage et mesurage.

Formation, vérification et recouvrement des rôles pour impositions communales ou locales. Secours pour réparations des routes communales. Secours pour réparations ou constructions d'églises et presbytères. Petite voirie : chemins vicinaux, reconnaissance ; usurpations, réparations, examen des rôles.

Bâtiments et biens communaux, églises et fabriques.

Indemnité de logement et supplément de traitement aux curés et vicaires; fabriques des églises ; associations religieuses et établissements divers.

Ecoles primaires.

Administration et comptabilité des hospices, bureaux et établissements de bienfaisance. Comptabilité, Agents divers. Acquisitions, aliénations ; baux ; ventes ; échanges ; transactions, adjudications. Travaux. Dons et legs. Contentieux.

Enfants trouvés. Cours d'accouchement.

Mont-de-Piété. Caisses d'épargne.

Secours aux communes et aux établissements publics.

Pensions, instructions et demandes.

Quatrième division. { M. Charvet, chef. M. Tarisse, sous-chef.

Liberté individuelle. Réfugiés. Aliénés. Mouvement des individus en surveillance. Administration, inspection et mouvement des prisons ; personnel ; régime ; population. Service intérieur, surveillance et police. Mouvement des voyageurs. Transport des prisonniers.

Imprimerie, lithographie, librairie. Journaux et écrits périodiques, cabinets de lecture.

Police médicale, pharmacie et remèdes secrets. Jury médical.

Police rurale. Epizooties.

Police des théâtres, examen des pièces qui doivent y être représentées.

Voitures publiques.

Associations de bienfaisance entre ouvriers.

Personnel de la police. Attributions entre ses divers fonctionnaires.

Passe-ports, permis de port d'armes. Vente de poudre.

Visa et légalisation.

Bureau des finances. { M. de Pontbriant, chef. M. Breton, sous-chef.

Comptabilité générale et départementale. Contributions directes et indirectes.

Confection, approbation et recouvrement des rôles.

Réclamations des cotisés. Non-valeurs.

Nomination des répartiteurs ; nomination des porteurs de contraintes ; confection des rôles ; recouvrements, poursuites ; visa des récépissés ; réclamations ; dégrèvement et non-valeurs ; remises et modérations ; secours pour pertes par accidents, imputables sur les fonds à la disposition du ministre des finances ; délivrance des mandats.

Circonscription des perceptions.

Surveillance des comptables ; vérification des caisses, situation, congés, cautionnement ; traitement des employés de l'administration des contributions directes ; taxations et remises des receveurs des finances et des percepteurs.

Poids et mesures, personnel ; vérification et surveillance du service. Rôles des poids et mesures, et réclamations sur taxes. Comptabilité des poids et mesures ; comptabilité des secours généraux et particuliers, imputables sur les fonds du ministère du commerce. Délivrance des mandats.

Produits des taxes sur les boissons, tabacs, cartes à jouer, postes et messageries.

Agence judiciaire ; débets envers le trésor royal ; accréditation des employés des régies et administrations financières ; vérifications des caisses des comptables des administrations financières.

Budgets et comptes du département ; liquidation des dépenses ; délivrance des mandats. Dette départementale, liquidation et établissement des comptes ; délivrance des mandats.

Caisse des retraites des employés de la préfecture ; situation et délivrance des mandats.

Comptabilité des cultes. Liquidation des dépenses pour traitement, binage et secours ; délivrance de mandats ; établissement des comptes.

Comptabilité de l'ordre judiciaire ; liquidation des dépenses ; délivrance des mandats ; établissement des comptes.

Frais de justice.

Comptabilité des ponts et chaussées ; liquidation des dépenses ; délivrance des mandats ; formation des bordereaux sommaires.

Créances arriérées dues par l'Etat au département, aux communes et aux particuliers ; liquidation et délivrance des mandats.

Pensions des invalides de la marine, liquidation ; délivrance des mandats.

Prisons. Comptabilité.

Dette publique. Inscriptions sur le grand-livre, contrôle, visa.

Notaires certificateurs.

Timbre et enregistrement.

Douanes.

Matières d'or et d'argent ; monnaies.

Frais de casernement des villes.

Ordre et police des Bureaux.

Les bureaux sont ouverts depuis neuf heures très-précises jusqu'à quatre.

Le public y est admis seulement les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine, depuis midi jusqu'à deux heures.

MM. les Fonctionnaires publics y sont admis tous les jours, depuis dix heures jusqu'à deux.

Les demandes de passe-port, les pièces à légaliser ou à viser, sont remises au garçon de bureau, qui les dépose immédiatement au bureau qu'elles concernent ; et la délivrance en est faite dans ce bureau aux parties intéressées, à midi et à trois heures.

Audiences de M. le Préfet.

M. le Préfet reçoit tous les jours MM. les Fonctionnaires publics, chefs d'administration ou de corps, depuis midi jusqu'à deux heures.

Il reçoit aux mêmes heures, les lundi, mercredi et samedi seulement, les personnes qui ont à l'entretenir d'affaires particulières ou administratives.

Police administrative, M. Bardoz, commissaire spécial.

Conseil de Préfecture.

Ce Conseil est composé de quatre membres, outre le Préfet, qui le préside, et qui a voix prépondérante en cas de partage.

Conseillers.

MM.

Valois (Alph.-Humb.-Jean-François) ✵, avocat à Lyon.

Paret (Claude-Joseph-Camille) ✵, Idem.

MM.
Monmartin (Alexandre-Pierre-Franç.-Barthélemi) ✻, à Lyon.
Perras, avocat, à Lyon,

Ce Conseil statue sur les demandes de particuliers, tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote des contributions directes ;
Sur les difficultés entre les entrepreneurs des travaux publics et l'administration, concernant le sens et l'exécution des clauses des marchés ;
Sur les réclamations de particuliers qui se plaindraient des torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration ;
Sur les oppositions contre les arrêtés du Préfet relatifs aux établissements à odeurs insalubres ou incommodes ;
Sur les indemnités réclamées par des particuliers, à raison de terrains pris ou fouillés pour la construction des chemins, canaux et autres ouvrages publics ;
Sur les contraventions en matière de grande voirie ;
Sur les demandes tendantes à ce que les communes et établissements publics soient autorisés à plaider ;
Sur le contentieux des domaines nationaux.
Sur la régularité ou la nullité des élections municipales et départementales.

Conseil-Général du Département.

(*Elu en exécution de la Loi du 22 juin 1833.*)

ARRONDISSEMENT ET VILLE DE LYON.

1er *Canton*, M. Reyre (Clément) O. ✻, adjoint du maire de Lyon, propriétaire.
2e *id.* M. Terme (Jean-François) ✻, maire de Lyon, médecin, député.
3e *id.* M. Brosset ✻, ancien président de la chambre de comme .
4e *id.* M. Mermet ✻, docteur-médecin.
5e *id.* M. Fulchiron (Jean-Claude) ✻, propriétaire, Pair de France.
6e *id.* M. Desprez ✻, avocat, député.

CANTONS RURAUX.

La Guillotière, M. Bernard (Jacques) ✻, maire de la Guillotière.
L'Arbresle, M. Cholat, no aire, maire *à Sain-Bel.*
Condrieu, M. Faugier, propriétaire, *à Ste-Colombe.*
St-Genis-Laval, M. Dela, juge d'instruction.
Givors, M. Sain de Macnévieux (Philippe) ✻, *à St-Martin-de-Cornas.*
St-Laurent-de-Chamousset, M. Berger, juge de paix *à St-Laurent-de-Chamousset.*
Limonest, M. Royé-Vial (Jn.-Bapt.), négociant, *à Lyon,*
Mornant, M. Rambaud, ancien notaire, *à Lyon.*
Neuville, M. Rémond (Isaac), march. fabric., membre de la Chambre de commerce de Lyon.
St-Symphorien, M. Merlat (Jean-Bapt.-Antoine) ✻, notaire et maire, *à St-Symphorien.*
Vaugneray, M. Martin (Christophe) O. ✻, député, conseiller honoraire à la Cour royale.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Anse, M. Peyré-Peguet (Jean-François-Aimé) ✻, juge au Tribunal civil, *à Villefranche.*
Beaujeu, M. Robat, juge près le tribunal civil de Villefranche.
Belleville, M. Permeysel, avocat, propriétaire, *à Charentay*; *demeurant à Lyon.*
Bois-d'Oingt, M. le marquis d'Albon, maire de St-Romain-de-Popey.
Lamure, M. Corcelette (Jn.-Bapt.), propr. rentier, *à Liergue*, et *à Lyon.*
Monsol, M. Janson, conseiller à la Cour royale, *à Lyon.*
Tarare, M. Orsel aîné (André-Jacques) ✻, propriétaire-rentier, membre de la commission administrative des prisons, à Lyon, propriétaire *à Tarare.*
Thizy, M. Suchel (Jn.-Marie) ✻, négociant, maire, *à Thizy.*
Villefranche. Laurens-Humblot (Nicolas) ✻, Pair de France et ancien député, *à Ouilly.*

Conseils d'Arrondissement.

(*Elus en exécution de la loi du* 22 *juin* 1833.)

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Cet arrondissement se compose des six cantons de Lyon, la Guillotière et Vaise, et des cantons de la Croix-Rousse, l'Arbresle, Condrieu, St-Genis-Laval, Givors, St-Laurent-de-Chamousset, Limonest, Mornant, Neuville, St-Symphorien-sur-Coise, et Vaugneray.

VILLE DE LYON.

1er *Canton*, M. Dardel, architecte ✻, à Lyon.
2e *id.* M. Janson (Louis-Aimé-Joseph) ✻, docteur-médecin, *à Lyon.*
3e *id.* M. Dugas (Laurent) ✻, présid. de la chamb. de com., *à Lyon.*
4e *id.* M. Vachon-Imbert (Joseph-François), C. ✻, ancien négociant, *à Lyon.*
5e *id.* M. Yvan-Monnier, adjoint, *à Vaise.*
6e *id.* M. Falconnet (Fleuri), conseiller municipal, architecte, *à Lyon*

CANTONS RURAUX.

La Guillotière, M. Bergier, membre du conseil municipal de Lyon.
L'Arbresle, M. Hippolyte de St-Trivier, propriétaire, *à Eveux.*
Condrieu, M. Dervieu, avocat à la cour royale, *à Lyon.*
St-Genis-Laval, M. Jacquemet, juge au Tribunal civil, *à Lyon.*
Givors, M. Péricaud aîné, avocat, *à Lyon.*
St-Laurent-de-Chamousset, M. Billiottet, médecin et maire de St-Laurent-de-Chamousset.
Limonest, M. Joannard, notaire et maire, *à Chasselay.*
Mornant, M. Pennet, propriétaire, *à St-Maurice-sur-Dargoire.*
Neuville, M. Bied-Charreton (Claude-Joseph), maire de Curis, *à Lyon*,
St-Symphorien, M. Besson (Jean-Antoine) notaire, *à St-Symphorien.*
Vaugneray, M. Bouchard-Jambon (Jean-Marie), propriétaire, *à Lyon.*

Sous-Préfecture de Villefranche.

Sous-Préfet, M. Blot (Sylvain) O. ✻, *à Villefranche.*

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Il comprend les cantons d'Anse, Beaujeu, Belleville, le Bois-d'Oingt, Lamure, Monsol, Tarare, Thizy et Villefranche.

MEMBRES DU CONSEIL.

Anse, M. Sain de Vauxonne (Emile) ✻, conseiller à la Cour royale, à Lyon, *rue Jarente*, 9.
Beaujeu, M. Sanlaville aîné (Nicolas), négociant, *à Beaujeu.*
Belleville, M. Dulac, notaire et maire, *à Belleville.*
Bois-d'Oingt, M. Chavanis (Lucien), propriétaire, *à Frontenas.*
Lamure, M. Goyne, propriétaire, maire, *à St-Nizier-d'Azergues.*
Monsol, M. Michon, propriétaire, *à Monsol.*
Tarare, M. Varinay (Pierre-César) ✻, manufacturier, *à Tarare.*
Thizy, M. Moncorgé (Philibert), juge-de-paix, *à Thizy.*
Villefranche, M. Truchot, juge de paix du canton, *à Villefranche.*

Secrétaire de la Sous-Préfecture, M. Mariotti (Eugène).

COMITÉS CONSULTATIFS.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

M. Côte (Jean-Marie), avocat, à Lyon.
M. Rambaud (Jean-Baptiste-Antoin), avocat, à Lyon.
M. Dubié (Georges-Alexandre-Grégoire), avocat, à Lyon.
M. Roche (Jean-Joseph-Marie), avocat, à Lyon.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

MM. Guillot, avocat. M. Magnin, avocat.
Loison de Chatelus, docteur en droit.

Chemins vicinaux.

MM. Ragot, voyer en chef, *place St-Georges, à Lyon.*

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Turquois, voyer d'arrodissement,		*à Lyon.*
Guigoux,	*idem*,	*idem.*
Lepin, voyer cantonal,		*à Sain-Bel.*
Belletable,	*idem*,	*à Givors.*
Bernavon,	*idem*,	*à Craponne.*
Menot,	*idem*,	*à Limonest.*
Garin,	*idem*,	*à St-Symphorien.*

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

MM. Blanchon, voyer d'arrondissement,		*à Villefranche.*
Chaunet (	*idem*,	*à Thizy.*
Bibost, voyer cantonal,		*à Anse.*
Borday,	*idem*,	*à Bois-d'Oingt.*
Michaudon,	*idem*,	*à Monsol.*
Chassy,	*idem*,	*à St-Vincent-de-Reims.*
Berthaud,	*idem*,	*à Villefranche.*

Poids et Mesures.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

MM. Michel, vérificateur.
Détours, premier adjoint.
M. Durand, second adjoint.

Nota. Le bureau de vérification, établi *au palais St-Pierre, à Lyon* (*l'entrée par la rue St-Pierre*, n. 23), est ouvert tous les jours non fériés, depuis 9 heures précises du matin jusqu'à 4 h. du soir, sans interruption.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

M. Lacaruyer de St-Germain ✱, vérificateur.

Nota. Le bureau de vérification est établi *Grande-Rue*, 55, *à Villefranche.*

Ponts et Chaussées.

Routes royales, départementales et navigation.

Ingénieur en chef, M. Cailloux ✱, *quai de la Charité*, 150.

Ingénieurs ordinaires. MM. Meynard ✱, *quai St-Clair*, 1.
Jordan ✱, *rue des Marronniers*, 8.
Perrey, *rue de la Reine*, 48.

Conducteurs embrigadés, MM. Cayre, Garron, Poy, Casson, Grayl.

Conducteurs auxiliaires. MM. Nallard, Lehec, Gellerat, Alix, Bierguel, Jourde, Ribailly, Tardieu, Bossan, Bovis, Merlateau, Guichard.

Préposés aux ponts à bascule *de Vaise*, MM. Hénault.
de la Guillotière, Pautre.

Ingénieurs spéciaux de la vallée du Rhône.

Par arrêté de M. le Ministre des Travaux publics, du 24 août 1842, le service spécial de la vallée du Rhône a été organisé en quatre sections, non comprise la traversée de Lyon, qui reste dans les attributions des ingénieurs du service ordinaire du département du Rhône.

Première section, depuis l'entrée du fleuve en France jusqu'à l'entrée de Lyon.

MM. O'Brien ✱, ingénieur en chef, *à Lyon*, *quai de la Charité*, 144.
Goux, ingénieur ordinaire, *à Lyon*, *rue Bourbon*, 44.

Deuxième section, de la sortie de Lyon à Valence.

MM. Josserand ✱, ingénieur en chef, *à Valence.*
Surell ✱, ingénieur ordinaire, *à Vienne.*

Troisième section, de Valence à Arles.

MM. Bouvier ✱, ingénieur en chef, *à Avignon.*
Perrier, ingénieur ordinaire, *à Beaucaire.*
Dumont, ingénieur, *à Bourg-St-Andéol.*

Quatrième section, d'Arles à la mer.

M. Poule, ingénieur en chef, *à Arles.*

M. Bouvier ✱, indépendamment du service de la troisième section qui lui est attribuée, est chargé de la haute direction de l'ensemble des quatre sections; il prend en conséquence le titre d'*Ingénieur en chef, directeur de la vallée du Rhône.*

Commission de la Navigation du Rhône.

Cette commission a été nommée par M. le ministre des travaux publics pour s'occuper de la navigation du Rhône, et désigner plus spécialement les points sur lesquels les travaux sont le plus urgents.

BUREAU.

Président, M. Jayr C. ✻, préfet du département.
Vice-Président, M. Reyre (Clément) O. ✻.
Secrétaire, M. Prat.

Pour les départements :

Pour les départements :	du Rhône,	M. Rieussec (Antonin), représentant la navig. à vapeur ;
		M. Revol, de Givors, représentant la navig. ordinaire ;
		M. Reyre (Clément), représent. le départ. du Rhône.
	de l'Isère,	M. Frèrejean (Vict.), propr. de hauts fourn. à Vienne.
	de la Loire,	M. Verpillieux, constructeur de mach. à Rive-de-Gier.
	de la Drôme,	M. le baron de Bernon, membre du conseil général.
	de l'Ardèche,	M. Faure-Péclet, *idem*.
	du Gard,	M. Chastelier, pair de France.
	de Vaucluse,	M. Poncet (Eugène), membre du conseil général, président du tribunal de commerce d'Avignon.
	des Bouch.-du-Rhône,	M. Prat (Auguste), membre du conseil général.

Font encore partie de cette commission MM. Bouvier, Cailloux, Josserand, O'Brien, ingénieurs en chef ; Surrel, Dumont et Goux, ingénieurs ordinaires.

Administration des lignes télégraphiques.

DIRECTION DE LYON, rue de Bourbon, 57.

Directeur, M. De Cheppe (Eug.).

Inspecteurs. MM. Pierret (Henri), *rue de Bourbon*, 57.
» Darblade.

Consulats étrangers.

M. le marquis Doria (Jules), consul-général de Sardaigne, *place St-François et rue Sala*, 21.
M. Annibal Strambio, vice-consul, chancelier, *rue Sala*, 21.
M. . . . . . attaché.
M. Galline (Pierre), consul de la Confédération suisse, *quai St-Antoine*, 29.
M. Galline (Oscar), vice-consul suisse, *rue de l'Arsenal*, 15.
M. Puy (B.) fils, vice-consul du Brésil, *place Louis-le-Grand*, 8. — Les bureaux : *Petite rue des Feuillants*.



MAIRIE DE LYON.

Maire.

M TERME (Jean-François) ✻, député du Rhône, membre du Conseil-général du département, membre de l'Académie de Lyon, des Sociétés de médecine, d'agriculture, président honoraire de la Caisse d'épargne, etc., docteur-médecin, propriétaire, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Adjoints.

MM.

Reyre (Clément) O. ✻, ancien maire de la ville de la Guillotière, membre du Conseil-général du département, administrateur des hôpitaux, etc., *quai St-Clair*, 12.

Martin (Pierre-Paul) ✻, propriét.-rentier, *quai d'Occident*, 1.

Malmazet (André) ✻, rentier, ancien administrateur des hôpitaux, *quai de Retz*, 37.

Bodin (Jacques-Ambroise) ✻, ancien président du Tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce, ancien vice-président des directeurs de la Caisse d'épargne, *grande rue Pizay*, 3.

Arnaud (Jean-Bapt.-Marie-Victor) ✻, administrateur des hôpitaux, membre du conseil d'administration de l'institution des jeunes orphelins, *rue des Deux-Angles*, 21.

Faure-Péclet (Auguste) ✻, propriétaire, et l'un des directeurs de la Caisse d'épargne, *rue Bât-d'Argent*, 11.

Guinet (Fabricius) ✻, négociant, vice-président des directeurs de la Caisse d'Epargne, *quai St-Antoine*, 34.

Riboud (Ant.) ✻, négociant, ancien président du conseil des Prud'hommes, membre de la Chambre de commerce, administrateur des hôpitaux, *rue Lafont*, 20.

Bouvard (Jean-Gabriel), ancien juge au tribunal de commerce, membre du comité des salles d'asile, négociant, quai St-Clair, 4.

Conseil municipal de Lyon, dans l'ordre du tableau.

Président, M. TERME ✻, Maire.

MM.

Faure-Péclet ✻, adjoint (élu par la section du Lycée).

Guinet, adjoint (sect. de la Halle aux blés).

Bodin, adjoint (sect. de l'Hôtel-de-Ville).

Bonnet (Claude-Joseph) ✻, ancien membre du conseil des prud'hommes, marchand fabricant, *rue du Griffon*, 2 (sect. de l'Hôtel-de-Ville).

Barrillon (François-Guillaume), négociant, *quai d'Orléans*, 15 (sect. d'Orléans).

Dolbeau (J.-B.) ✻, ancien négociant, ancien président du Tribunal de commerce, ancien directeur de la Caisse d'épargne, membre du *Bureau de bienfaisance*, et président du Comité de secours de la paroisse de St-Irénée, *rue Mulet*, 11 (sect. de la Halle aux blés).

Guerin-Philippon (Joseph-Marcelin) ✻, ancien président du conseil des Prud'hommes, ancien négociant, ancien adjoint, *rue des Capucins*, 22 (sect. d'Orléans).

Terme, maire (sect. de Perrache).

MM.

Bergier (Joseph), membre du conseil d'arrondissement, propriétaire rentier, *aux Brotteaux*, *rue d'Orléans*, 1 (sect. d'Orléans).

Acher (Jos.-Jean), O. ✠, présid. à la Cour royale de Lyon, ancien officier supérieur d'artillerie, *rue du Plat*, 6 (sect. du Jardin des plantes).

Brossette (Louis-Benoît), négt., *rue Bonnevaux*, 16 (sect. de l'Hôpital).

Sain-Rousset de Vauxonne (Emile-Jean-André-Léopold), conseiller à la Cour royale, membre du Conseil d'arrondissement, membre du Comité des salles d'asile, *rue Jarente*, 7 (sect. Louis-le-Grand).

Gautier (Etienne) ✠, ancien adjoint, membre du Conseil d'arrondissement, négociant, *quai St-Clair*, 6 (sect. de St-Clair).

Arnaud, adjoint (sect. de l'Hôtel-de-Ville).

Mermet (Joseph) ✠, membre du Conseil-général, membre du *Bureau de bienfaisance*, président du Comité de secours de la paroisse de St-Polycarpe, médecin et propriétaire, *rue Puits-Gaillot*, 25 (sect. du Lycée).

Riboud, adjoint (sect. de l'Hôtel-de-Ville).

Nepple (Jos.-Magdel.), notaire, membre du conseil d'administration de l'institution des Jeunes orphelins, *rue Clermont*, 7 (sect. du Lycée).

Capelin (Franç.-Aimé) ✠, cons. à la Cour royale de Lyon, ancien directeur de la caisse d'épargne, *rue Martin* (sect. de Perrache).

Martin (Pierre-Paul), adjoint (sect. d'Orléans).

Malmazet, adjoint (sect. du Lycée).

De Lacroix-Laval (Jean) ✠, ancien maire de Lyon, ancien député, ancien président de l'administr. des hôpitaux, propriétaire, *rue de la Charité*, 28 (sect. de Perrache).

Devienne fils (Adr.-Mar.) ✠, député du Rhône, président du tribunal civil, *place de la Charité*, 3 (sect. Louis-le-Grand).

Pons (Louis), propriétaire-rentier, membre du Comité mixte des salles d'asile, *quai St-Clair*, 15 (sect. de St-Clair).

Boullée (Aimé-Auguste), ancien magistrat, membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, ancien administrateur de l'Antiquaille, propriétaire, *rue St-Joseph*, 8 (sect. de Perrache).

Guimet (Jean-Baptiste) ✠, fabricant de bleu, ancien directeur de la caisse d'épargne, *quai de Retz*, 29 (sect. du Jardin des plantes).

Prunelle (Clém.-Fr.-Victor-Gabr.), ancien député, ancien maire de Lyon, ancien membre du Conseil-général, membre de l'Académie de Lyon, des Sociétés d'agriculture, administrateur de la Martinière, etc., etc., docteur médecin, *place de la Miséricorde*, 12 (sect. de la Halle aux blés).

Couderc (Jean), ancien député, ancien membre du Conseil-général, ancien président de l'administration de l'Antiquaille, *place des Célestins*, 6 (sect. Louis-le-Grand).

Durand (Marie-Jean-Claude-Henri), conseiller à la Cour royale, administrateur des hôpitaux, membre du Comité local d'instruction primaire, *rue du Plat*, 5 (sect. de la Halle aux blés).

Reyre ✠, adjoint (sect. de St-Clair).

Sériziat (Etienne-Henri) ✠, conseiller à la cour royale, administrat. des hôpitaux, *rue du Plat*, 2 (sect. de l'Ancienne ville).

Dubost (Pierre), propr.-rentier, *place St-Michel*, 6 (sect. de l'Ancienne ville).

Falconnet (Fl.), architecte, membre du Cons. d'arrond., propriétaire, *quai Humbert*, 12 (sect. de Pierre-Scise).

Laforest (Démophile), notaire, *rue des Marronniers*, 1 (sect. de l'Hôpital).

Sériziat-Carrichon (Pierre), négociant, ancien juge au Tribunal de commerce, ancien adjoint, membre du *Bureau de bienfaisance*, et présid. du

MM.

Comité de secours de la paroisse de St-Louis, *quai St-Benoît*, 51 (sect. du Jardin des plantes).

Menoux (Louis-Franç.-Marie) ✠, ancien conseiller de préfect., conseiller à la Cour royale, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, *Chemin-Neuf*, 2 (sect. de Pierre-Scise).

Chabanacis de Marnas (Louis-François-Gabriel-Antoine), substitut du procureur-général, *rue du Pérat*, 20 (sect. de l'Ancienne ville).

Donnet (Jean-Baptiste-César), ancien adjoint, propriétaire, *quai Bon-Rencontre*, 65 (sect. de l'Hôpital).

Martin (Christophe) O ✠, député du Rhône, conseiller honoraire à la Cour royale, ancien maire de Lyon, membre du Conseil-général, membre de la Commission des prisons, aux Brotteaux, *cours Bourbon*, 2 (sect. de l'Ancienne ville).

Bouvard (Jean-Gabriel), adjoint (sect. de St-Clair).

Pasquier (René), docteur-médecin, propriétaire, *place de l'Herberie*, 2 (sect. de Pierre-Scise).

Dunod (Claudius), propriétaire-rentier, commissaire de bienfaisance pour la paroisse de St-Paul, *place St-Laurent*, 3 (sect. de Pierre-Scise).

BUREAUX DE LA MAIRIE DE LYON.

Secrétaire-général.

M. Benoît (Philippe) ✠, membre de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Lyon, membre honoraire de la Société littéraire, etc., *à l'Hôtel-de-Ville.*

Secrétariat-général.

Enregistrement des affaires et leur distribution dans chaque bureau; la tenue des registres municipaux; la surveillance des archives; le contentieux; les légalisations et la délivrance des certificats de toute nature; le culte, les établissements religieux, les legs et donations de piété ou de bienfaisance; les hôpitaux et secours à domicile; bibliothèques; musées; école de dessin; cours de géométrie, d'anatomie appliquée aux beaux arts, de droit commercial; établissements communaux ou particuliers d'instruction publique; théâtres; inventions et découvertes, et généralement tout ce qui est relatif aux lettres, aux sciences, aux arts, au commerce et à l'industrie; recrutement, enrôlements, appels de la réserve, et tout ce qui tient au service militaire; l'état civil et politique des citoyens pour les actes de naissance, mariage, décès, naturalisation, domicile, droits civils et politiques, droits électoraux, les recensements, la garde nationale; les recettes et dépenses de la ville; les mandats de payement; l'octroi, les locations et autres revenus communaux; les travaux publics dont la dépense doit être acquittée par la ville; la voirie municipale, c'est-à-dire la voirie des parties de la ville qui ne sont pas traversées par la grande route; le logement des gens de guerre, et en général toute affaire qui ne ressortit pas à la police.

Bureaux du Secrétariat général.

Chef, M. Nesme (Auguste), *petite rue Pizay*, 4.

Premier commis, M. Drogue, *rue de Trion*, 39.

Commis d'ordre, M. Midor, *quai d'Albret*, 10, aux Brotteaux.

Premier commis du bureau de recrutement, M. Dubois (Guillaume), *cours d'Herbouville*, 3.

Archives de la Ville.

Archiviste, M. Grandperret, officier de l'Université, membre de l'Académie, de la Société d'agriculture, de la Société littéraire, etc., *rue des Deux-Cousins*, 3.

Secrétaire particulier de M. le Maire.

M. Lacroix, *rue Buisson*, 9.

Bureau de Comptabilité.

Chef, M. Ruel, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Sous-chef, M. Vernange (Louis), *quai St-Benoît*, 51.
Premier commis de comptabilité, M. Bruyzet (Félix), *rue de la Gerbe*, 2.

Bureau de l'Etat-civil.

Chef, M. Sauvant (chargé aussi de la section des mariages), *à l'Hôtel-de-Ville.*

Chef de la section des naissances, M. Paté (Jn.-Bapt.), *cours d'Herbouville.*
Chef de la section des décès, M. Benoît (Jean-Louis), *Grande-Côte*, 20.

Bureau des Contributions, des Listes électorales, de la Garde nationale et des recensements.

Chef, M. Rigod (Louis-Maurice), *à l'Hôtel-de-Ville.*

Sous-chef, M. Demars (Ennemond), *avenue de Saxe, maison Hurasco, aux Brott.*
Sous-chef pour les logements militaires, M. Berthet (Pierre), *quai St-Benoît*, 47.

Bureau d'Architecture.

Architecte en chef de la ville, M. Dardel (René) ✵, *quai d'Occident*, 6.

Architecte-adjoint, M. Cassini, ingénieur, *rue St-Marcel*, 39.

Aides-architectes. {
M. Perret, *rue Grôlée*, 7.
M. Merlin (François), *place de Roanne*, 1.
M. Pannevin, *rue Ste-Hélène*, 12.

Commis d'ordre, M. Legros, *rue des Farges*, 58.

Bureau de la Voirie.

Voyer de la division du Nord et de l'Ouest, M. Prost, *quai de Bondy*, 159.
Voyer de la division du Midi, M. Aguettant (Jean-Baptiste), architecte, *rue des Bouchers*, 13.
Voyer adjoint pour la constatation des contraventions, M. Gallin, *rue des Farges*, 38.

BUREAU DE LA POLICE MUNICIPALE.

Chef, M. Passaut (Petrus), *place neuve St-Jean*, 5.

Sous-chef, M. Rozé (Claudius), *rue de la Martinière*, 2.

Toutes correspondances relatives au service du nettoiement, de l'arrosage et de l'éclairage, au ramonage et aux incendies ; aux carrosses, cabriolets, et voitures de place ou de ville, ou service de roulage ; aux voitures publiques par eau et par terre, et à tout ce qui concerne l'administration municipale ; à la surveillance des marchés et des subsistances de toute espèce ; marchands forains, colporteurs, crocheteurs, porte-faix, décrotteurs et commissionnaires ; navigation sur le Rhône et sur la Saône, chemins de halage, chantiers, quais, ports, berges ; coches, diligences, bateaux à vapeur

et autres, usines, moulins, bateaux à laver, écoles de natation, et généralement tout établissement flottant à stationnement fixe ou mobile; mariniers, arimeurs, chargeurs, déchargeurs, pêcheurs, remonteurs de bateaux, etc.; bains flottants, bains en pleine eau; précautions en cas de glaces et débâcles, gratifications et récompenses pour retrait des noyés, etc.

Mesures en cas de maladies épidémiques ou contagieuses; inhumations et exhumations, et tout ce qui tient aux sépultures; destruction des chiens errants, enfouissements d'animaux morts; curage de vidanges et fosses d'aisance; échaudoirs, fondoirs, etc., établissements à odeur incommode ou insalubre; comestibles et médicaments gâtés, ou corrompus, ou nuisibles.

Imprimerie et librairie, crieurs d'imprimés, afficheurs; théâtres, en ce qui touche la sûreté des personnes et précautions pour y prévenir les accidents; spectacles divers, curiosités, danses, saltimbanques, bateleurs, escamoteurs, marchands de savon, cirage, etc., et autorisations y relatives.

Commerce, bourse, poids et mesures, garantie des matières d'or et d'argent, séquestre des marchandises pour défaut de patente; mercuriales et cours des denrées et marchandises; taxe du pain; états mensuels de la situation des boulangers; surveillance des boulangers, bouchers, etc.

Clôture des cafés et cabarets, permissions de bals ou réunions aux heures prohibées chez les restaurateurs, traiteurs et autres recevant le public, et en général tout ce qui se rattache aux suites à donner aux procès-verbaux constatant les contraventions et à la répression de celles-ci.

Inspecteurs des ports. { M. Desjardin (Camille), *rue des Bouchers*, 1.
M. Palisse (Henri), *quai d'Occident*, 6.

BUREAU DE LA POLICE DE SURETÉ.

Chef, M. Galerne (Constant) ✠, commissaire de police, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Sous-chef, M. Montperlier, *rue de Flesselles*, 10.

Sous-chef du bureau des passe-ports. M. Voron (Claude-Noël).

Correspondance relative à la répression des crimes et délits; l'arrestation et la traduction des prévenus, la transmission des procès-verbaux et pièces de conviction au ministère public, des forçats condamnés et vagabonds libérés pour un temps quelconque et placés sous la surveillance de la police; la surveillance des ouvriers et la délivrance des livrets: la surveillance des maisons de débauche, et la visite sanitaire des filles publiques; l'arrestation des mendiants, vagabonds et gens sans aveu dans les cas prévus par les lois; la surveillance des aubergistes et logeurs, et du passage des étrangers, la visite de leurs passeports; la délivrance des passeports à l'intérieur et des cartes de sûreté, le visa des permis de séjour accordés aux militaires; la surveillance des prisons et autres maisons de correction ou de détention soumises à la police du Maire, et la correspondance relative à ces maisons; la correspondance avec l'administration du Mont-de-Piété relativement aux matières d'or et d'argent, bijouterie et autres articles d'une valeur au-dessus de 100 fr., qui y sont déposés.

CAISSE MUNICIPALE.

Trésorier de la ville, M. Millanois, *à l'Hôtel-de-Ville.*

CONSEILS DE LA VILLE.

Avocat au Conseil-d'Etat et à la Cour de cassation, M. Fabre (Paul), *place du Louvre*, 26, *à Paris.*

Avocats près la Cour royale et les Tribunaux de Lyon.

M. Vachon (Antoine-Adolphe), *quai Fulchiron*, 2.
M. Desprez (Jean-Jacques-Hippol.) ✻, député du Rhône, *rue St-Jean*, 54.
Conseil honoraire, M. Hodieu, notaire, *rue St-Pierre*, 23.
Notaire, M. Dugueyt, *rue du Plat*, *au Palais-Royal.*
Avoué près la Cour royale, M. Chevalier-Tivet, *quai de la Baleine*, 21.
Avoué près le Tribunal de 1[re] *instance*, M. Rejaunier, *rue Pizay*, 3.
Huissier, M. Thimonnier fils aîné, *rue de l'Enfant-qui-pisse*, 6.

Commissaires de police.

M. Bardoz (Salomon), commissaire spécial chargé de la police administrative près la Préfecture, *rue St-Jean*, 25.
M. Galerne (Constant), chef de la police de sûreté, *à l'Hôtel-de-Ville.*
Premier arrond., de Perrache. M. Carette ✻, *chaussée Perrache*, 21.
2e *id.* *de Louis-le-Grand*, M. Chignard, *rue d'Auvergne*, 2.
3e *id.* *des Célestins.* M. Christophe (Nicolas), *pl. des Célestins*, 1.
4e *id.* *de l'Hôtel-Dieu.* M. Brun, *rue Bellecordière*, 7.
5e *id.* *de Villeroi*, M. Lefebvre, *rue Stella*, 3.
6e *id.* *du Collége*, M. Serrière-Dupré, *rue de l'Arbre-Sec*, 44.
7e *id.* *du Palais-des-Arts.* M. Toussain, *rue St-Marcel*, 2.
8e *id.* *de l'Hôtel-de-Ville.* M. Pionin (Charles), *rue des Capucins, et à l'Hôtel-de-Ville.*
9e *id.* *du Jardin-des-Plantes.* M. Rion, *rue de l'Annonciade*, 13.
10e *id.* *de Pierre-Scise.* M. Raffeneau, *q. Pierre-Scise*, 99.
11e *id.* *de la Métropole.* M. Villeneuve (Jérôme), *rue St-Etienne*, 6.
12e *id.* *de l'Ancienne-Ville et Fourvière.* M. Bailleul ✻, *rue des Farges*, 65.

Nota. MM. Rion et Lefèbvre remplissent les fonctions du ministère public près le Tribunal de simple police.

OBSERVATIONS.

Les bureaux de M. le Maire sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée, sans interruption. En outre, le bureau de l'état-civil et celui des passeports sont ouverts, les dimanches et fêtes, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, pour l'enregistrement des actes de naissance ou de décès, et pour le visa des passe-ports des voyageurs de passage; celui du logement des gens de guerre est ouvert tous les jours, sans distinction, jusqu'à six heures du soir.

M. le Maire reçoit le public les lundi, mercredi et vendredi, à la Mairie, depuis midi jusqu'à deux heures; il reçoit à toute heure pour affaires urgentes, et donne en outre des audiences particulières lorsque l'on en forme la demande par écrit, en indiquant l'objet.

INTERPRÈTES JURÉS PRÈS LA MAIRIE POUR LA TRADUCTION DES ÉCRITS EN LANGUES ÉTRANGÈRES.

Langue italienne. M. Garonne, *rue des Bouchers*, 15.
Langue espagnole. M. Ringard (Jean-Jacques), *pl. du Plâtre, maison Tolozan.*
Langue allemande. M. Collins, *rue Basseville*, 4.
Langue anglaise. M. O'Whelan, *rue Ste-Hélène*, 24.

Pompes de secours aux incendies.

La direction en est confiée à une Commission qui, sans autre intérêt que celui de la sûreté publique, surveille les divers dépôts de secours répartis dans la ville, et fait vérifier tous les mois l'état des pompes et de leurs agrès.

Les membres de cette Commission, qui est présidée par un de MM. les Adjoints, M. Bouvard, sont :

MM. Benoît, archit., *q. de Bondy*, 143.
Brouzet (Théodore), banquier, *place St-Clair*, 7.
Dumortier (Eugène), négt., *rue des Augustins*, 13.
Dunod (Toni), architecte, *place St-Laurent*, 3.
MM. Gonon, ancien avoué, *rue de l'Archevêché*, 9.
Millanois, trésorier de la Ville.

La Commission forme le Conseil d'administration du corps des sapeurs-pompiers.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS.

Le corps des Sapeurs-Pompiersde la ville est organisé ainsi qu'il suit :
Capitaine-commandant, M. Chinard (Joseph), rentier, *quai des Augustins*, 77
Lieutenant quartier-maître, M. Poyet (Jacques), *rue Bellecordière*, 5.
Sous-lieutenant, M. Guirard (Pierre), serrurier, *rue de Laurencin*, 10.
Adjudant sous-officier, M. Larpin (Joseph), ferblantier, *rue Royale*, 10.
8 appointeurs avertisseurs.
102 sapeurs.
16 surnuméraires.
Médecin du Corps, M. Pointe, *place du Méridien*, 2.
Médecin suppléant, M. Ygonin, *place du Collége, maison du Tambour*.

Les Sapeurs-Pompiers sont tenus de se porter rapidement vers le lieu où un incendie se serait manifesté, et d'employer leurs efforts individuels pour éteindre cet incendie et sauver les personnes et les objets renfermés dans les édifices incendiés. Ils doivent veiller, sous l'autorité et la direction du commandant, ou, en son absence, du lieutenant, à ce que les machines ou agrès servant à éteindre les incendies soient continuellement en état de service.

DÉPÔTS DES POMPES DE SECOURS AUX INCENDIES.

Division du Nord. Dépôt général, *rue Luizerne, à la Poste.*
A l'Hôtel-de-Ville, cour basse; la clef *au bureau de la Police.*
A la Condition des soies, *rue St-Polycarpe.*
A la Martinière, *rue des Augustins;* la clef *chez le portier.*
Division du midi. A la Préfecture ; la clef *au corps-de-garde militaire.*
Rue de la Liberté, 7, la clef *chez le portier.*
Halle aux blés, la clef *au corps-de-garde militaire.*
Galerie de l'Argue, la clef *chez Rivet, sergent, et chez le cabaretier à côté.*
Rue Ste-Claire, n. 9, la clef *au corps-de-garde de l'Arsenal.*
Rue de Bourbon, maison Joannon, 33, la clef *chez le portier.*
Division de l'Ouest. A l'ancienne Mairie, *rue Juiverie;* la clef *chez Penet, bénier, à côté.*
Cour St-Romain, la clef *chez M. Durand, ébéniste, à côté.*
Quai Bourgneuf, *maison de la veuve Blanchard;* la clef *chez Pittion, ferblantier.*
Place des Machabées, *maison Rousset*, la clef *au bureau du commissaire de police.*
Au haut du Chemin-Neuf, *clos de l'Antiquaille ;* la clef *chez Bouland, cabaretier et peseur.*

Les cloches destinées à sonner l'alarme, conformément à l'ordonnance de police du 15 février 1818, relative aux incendies, sont déposées :

Pour la division du Nord, au poste de la surveillance de nuit, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Pour la division du Midi, au corps-de-garde militaire, *à la Préfecture.*

Pour la division de l'Ouest, au corps-de-garde militaire, à la prison de Roanne.

Corps-de-garde des Sapeurs-Pompiers, où cinq sapeurs passent la nuit, à partir du mois de novembre à la fin de mars.

Nord, à l'Hôtel-de-Ville.
Midi, à la Préfecture.
Ouest, au Palais de Justice.

Et quatre du 1er avril jusqu'à la fin d'octobre : un chef sapeur-pompier au poste de l'Hôtel-de-Ville, un chef et deux sapeurs au poste de la Préfecture.

Garde municipale.

La Garde municipale est organisée ainsi qu'il suit :

1 Inspecteur, commandant.
2 Sous-inspecteurs.
18 Brigadiers.
91 Surveillants.
1 Sergent-major.
6 Sergents.
30 surnuméraires.

Inspecteur, M. Delanoue, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Lieutenant en premier, officier payeur, M. Demignieux (Antoine-Philibert).

Sous-lieutenant, M. Guérin.

Médecin de la Compagnie, M. Levrat (Elysée), *rue Pizay*, 5.

Boites fumigatoires ou de secours pour les noyés.

Il y a actuellement treize boîtes fumigatoires dans la ville de Lyon ; elles sont placées dans les lieux ci-après indiqués :

La 1re à la porte St-Clair, *bureau de l'Octroi.*
2e à l'Hôtel-de-Ville, *bureau des agents de police.*
3e à l'Hôtel-Dieu, *à la pharmacie.*
4e à l'Hôpital militaire, *quai de la Charité.*
5e chez M. Samion, pharmacien, *rue Vaubecour.*
6e au corps-de-garde des Célestins.
7e chez M. Fongerousse, *aux bains St-Jean.*
8e chez M. Billot, pharmacien, *place St-Vincent.*
9e à la pharmacie de l'Ecole vétérinaire.
10e chez M. Vuillet, pharmacien, *place St-Paul.*
11e à la barrière St-George, *bureau de l'Octroi.*
12e à l'auberge St-Nicolas, *à la Mulatière.*

Ces lieux sont indiqués par un écriteau, et l'on y trouve un brancard et une paillasse pour le transport des noyés.

Pour l'administration des secours, M. le Maire a nommé les officiers de santé dont les noms suivent:

Pour la division du Nord, M. Mermet (Jos.), médecin, *rue Puits-Gaillot*, 25.

Pour la division du Midi, M. Balme (Claude), médecin, *rue de l'Enfant-qui-pisse*, 8.

Pour la division de l'Ouest, M. Pignatel (P.-J.), médecin, *rue St-Jean*, 6.

Pour la fourniture et l'entretien des boîtes, M. Parrayon, pharmacien, *place de la Comédie.*

TABLEAU STATISTIQUE
DES COMMUNES ET DES MAIRIES
DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE. (1)

Arrondissement de Lyon.

Lyon ; 155,939 hab. , 1179 hect. *intrà muros* ; 205,962 hab., 4,319 hect avec ses faubourgs ; chef-lieu du département et de l'arrondissement.

Albigny (*Albiniacum*, ou *Albiniacus*, ou *Albini vicus*), village sur la Saône, canton de Neuville, à 1 m. 1 k. de Lyon. †. ⊠ de Chasselay. 405 hab. ; 257 hect. Son nom lui vient, dit-on, d'Albin, compétiteur de Sévère, et c'est, suivant quelques auteurs, dans le voisinage de cette commune que se livra la bataille qui décida du sort de l'empire romain. On y a retrouvé, en effet, des débris d'armures et des médailles de cette époque. — *Maire*, M. Vernère ; *Adjoint*, M. Roullet.

Ampuis (*Amputeum*), bourg sur la rive droite du Rhône, canton et ⊠ de Givors, à 3 m. 4 k. de Lyon. †; ancienne seigneurie, avec château. 1932 hab. ; 1571 hect. Foires, 23 janvier, 29 mai, 9 septembre. Son territoire est remarquable par sa fertilité : on y récolte les vins connus sous le nom de *Côte-Rôtie*, des fruits de toute espèce et particulièrement d'excellents melons. — *Maire*, M. Paret; *Adjoint*, M. Peillon.

Andéol-le-Chateau (St-), bourg à 2 m. 3 k. de Lyon, canton et ⊠ de Givors. †. 709 hab. ; 995 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 25 janvier, le lendemain de Pâques, le lundi des Rogations, les 11 août, 2 novembre, 18 décembre. Carrière de pierres, bestiaux de toute espèce, chapellerie, serrurerie, etc. — *Maire*, M. Mazuyer ; *Adjoint*, M. Fournier, notaire.

André-la-Côte (St-), village à 2 m. 3 k. de Lyon, cant. et ⊠ de Mornant. †. 298 hab. ; 477 hect. — *Maire*, M. Ville; *Adjoint*, M. Piégay.

Arbresle (L') (*Arborevilla*, *Arborella*), petite ville à 1 m. 9 k. de Lyon, chef-lieu de canton; ‡. ⊠⊠. 1581 hab. ; 337 hect. Située au confluent de la Brevanne et de la Tardine, et dominée par un ancien château en ruines.

---

(1) SIGNES ABRÉVIATIFS.

‡	Cure.	M.	Myriamètres.
†	Succursale.	K.	Kilomètres.
⊠	Poste aux lettres.	Hab.	Habitants.
⊠⊠	Bureau de poste.	Hect.	Hectares.
[cheval]	Poste aux chevaux.		

Nota. Ce tableau que nous avons déjà donné dans les précédents Annuaires, reparaît aujourd'hui avec des additions dues à l'obligeance de diverses personnes, et notamment de deux littérateurs connus par leurs travaux sur l'histoire de notre ville. Nous nous efforcerons, avec les mêmes secours, de le perfectionner et de lui donner plus de développement d'année en année.

Hospice et bureau de bienfaisance. Foire, le 9 décembre, le lendemain de Noel; marché, le vendredi. Commerce de bestiaux, denrées, chanvre. — *Maire*, M. Sainclair cadet; *Adjoint*, M. Pitiot (Annet).

Aveize et l'Argentière, village à 2 m. 9 k. de Lyon; ✝; canton de St-Symphorien-sur-Coise. ✉ de Duerne. 1395 hab.; 1664 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Néel; *Adjoint*, M. Dupré fils.

Bel-les-Mines, ou Saint- ou Sain-Bel, village à 2 m. de Lyon; canton et ✉ de l'Arbresle. ✝. 582 hab.; 124 hect. On y trouve une mine de cuivre exploitée depuis fort longtemps. Bureau de bienfaisance. Foire, le 1er samedi de carême, le 21e jour après, le 15e jour ensuite, samedi de Quasimodo, samedi de Pentecôte. Marché, le samedi. Bestiaux, chanvre, fil, fabrique d'acides, etc. — *Maire*, M. Cholat; *Adjoint*, M. Callier.

Bessenay, bourg à 2 m. 2 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. ✝. 2054 hab.; 1403 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le mercredi après Pâques, 12 mai, 17 août, 22 décembre; marché hebdomadaire. Vignobles estimés, bestiaux de toute espèce, denrées, fil, etc. — *Maire*, M. Deleullion-Thorigny; *Adjoint*, M. Reverdy.

Bibost, village à 2 m. 3 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. ✝. 610 hab.; 523 hect. Bureau de bienfais. — *Maire*, M. Lepin; *Adjoint*, M. Marion (Jacques).

Bressieu (*Braxiacum*), village à 2 m. 4 k. de Lyon, canton et ✉ de Saint-Laurent-de-Chamousset. ✝. 652 hab.; 673 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Charrachon; *Adjoint*, M. N.....

Brignais (*Prisciniacum*), petite ville à 1 m. 3 k. de Lyon, sur le Garon, canton de St-Genis-Laval. ✝. 1901 hab.; 1038 hect. ✉, distrib., relais. Bureau de bienfaisance. Foire, 2 janvier, 6 juin, 9 septembre, 21 décembre; Marché, le mercredi. Bestiaux de toute espèce, toilerie, draperie, poterie, quincaillerie, ferraterie, mercerie, etc. — *Maire*, M. Rivoire; *Adjoint*, M. Fahy.

Brignais était autrefois baronnie; le chapitre de Saint-Just de Lyon en était le seigneur. C'est dans la plaine de Brignais que se livra, en 1362, la fameuse bataille entre les troupes royales et les *Tard-Venus* ou *Malandrins*, dans laquelle périrent Jacques de Bourbon et son fils.

On croit que le *Garon* qui coule à Brignais, est la rivière appelée autrefois *Calarona*, sur le bord de laquelle fut tué, au rapport d'Adon, Didier, évêque de Vienne.

Brindas, village à 1 m. 3 k. de Lyon, canton de Vaugneray; ✉ de Lyon. ✝. 1111 hab.; 1128 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Fahy; *Adjoint*, M. Brun.

Le vin de Brindas est proverbial à Lyon, au même titre que le vin de Brie à Paris.

Brullioles, village à 2 m. 6 k. de Lyon, canton et ✉ de St-Laurent-de-Chamousset. ✝. 1050 hab.; 1223 hect. Bureau de bienfaisance. Fabrique de mousselines. — *Maire*, M. Bonnepart; *Adjoint*, M. Reverdy.

Bully, village à 2 m. 4 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. ✝. 1523 hab.; 1259 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 7 janvier, 26 mars, 23 juin, 29 septembre, 4 novembre; marché hebdomadaire. Bestiaux, marchandises et denrées. Mine de houille, carrière de marbre isabelle. On y voit une haute tour, reste de son ancien château. — *Maire*, M. Ringuet; *Adjoint*, M. Noyet.

Cailloux-sur-Fontaines, village à 1 m. de Lyon, canton de Neuville. ⊠ de Lyon. †. 899 hab.; 826 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Bovet; *Adjoint*, M. Carbon.

Caluire et Cuire (ainsi nommés, dit-on, de *Calvirius* et de *Curius*, officiers de Jules-César), deux villages réunis en une seule commune, à 4 k. de Lyon, sur la rive gauche de la Saône, canton de Neuville. ⊠ de Lyon. †. 5370 hab.; 1083 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 22 mars, 19 août, 12 novembre, 22 décembre. — *Maire*, M. Jouve; *Adj.*, MM. Raymond et Vidalin.

Catherine-sur-Riverie (Ste-), village à 2 m. 9 k. de Lyon, canton et ⊠ de Mornant. †. 700 hab.; 1359 hect. Bureau de bienfaisance. *Maire*, M. Néel; *Adjoint*, M. Dupré fils.

Chambost-Longessaigne, village à 3 m. 5 k. de Lyon, canton et ⊠ de St-Laurent-de-Chamousset. †. 1757 hab.; 1539 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 2 janvier, 20 avril, 16 septembre, 25 novembre. Bestiaux de toute espèce, mercerie, quincaillerie, etc. — *Maire*, M. Dutel (Joseph); *Adjoint*, M. Bayard (Jean-Pierre).

Chapelle-sur-Coise (La), village à 2 m. 9 k. de Lyon; canton et ⊠ de St-Symphorien-sur-Coise. †. 383 hab.; 657 hect. — *Maire*, M. Villard; *Adjoint*, M. Néel.

Chaponost (*Calpurnii villa*, suivant le P. Ménestrier; *Caput novum*, suivant Rubis), village à 1 m. de Lyon, canton et ⊠ de St-Genis Laval. †. 1588 hab.; 1626 hect. Bureau de bienfaisance. Fabrique de filets pour la pêche; peignes d'acier; carrière de baryte. On y remarque 90 arcades d'un magnifique aqueduc construit par les Romains pour conduire les eaux du Furens sur le plateau de Saint-Just. — *Maire*, M. Devay; *Adjoint*, M. Bonnet.

Charbonnière, village à 7 k. et ⊠ de Lyon, canton de Vaugneray. †. 396 hab.; 409 hect. Bureau de bienfaisance. On y voit un beau château, dont le parc renferme une source d'eau minérale découverte en 1774 par M. de Marsonnat, et très-fréquentée dans la belle saison. Cette eau est limpide, légèrement ferrugineuse, et répand une odeur d'hydrogène sulfuré. — *Maire*, M. Perret aîné; *Adjoint*, M. Bonnepart.

Charly (*Charilocus*, ou *Caroli locus*, ou *Caroliacum*), village à 1 m. 5 k. de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval; ⊠ Brignais. †. 1182 hab.; 510 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Derussy; *Adjoint*, M. Cady.

Chassagny (*Chassaniacum*), village à 2 m. de Lyon, canton et ⊠ de Givors. †. 403 hab.; 934 hect. — *Maire*, M. Vial; *Adjoint*, M. Sauzion.

Chasselay (*Cacelliacum*, ou *Cassiliacum*), bourg à 1 m. 3 k. de Lyon, canton de Limonest; ⊠, distr. ‡. 1131 hab.; 1278 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 6 mai et 28 décembre. Bestiaux de toute espèce, chanvre, mercerie, etc. — *Maire*, M. Joannard fils; *Adjoint*, M. Dodat-Chavanne.

On y remarque une mine de plomb sulfuré, exploitée avec avantage, dont le souterrain a plus de 65 mètres de profondeur, avec une source dans le bas. On y trouve du plomb cristallisé, quelques parties d'argent, et du quartz qui réunit un grand nombre de couleurs. Cette mine a été découverte vers 1750.

Chaussan, village à 2 m. 1 k. de Lyon, canton et ⊠ de Mornant. †. 580 hab.; 789 hect. On y récolte beaucoup de chataignes. — *Maire*, M. Roux; *Adjoint*, M. Moretton.

Chères (Les), village, à 1 m. 6 k. de Lyon, canton de Limonest; ⊠ de Chasselay. †. 602 hab.; 546 hect. — *Maire*, M. Gourd; *Adjoint*, M. Combet.

Chevinay, village à 1 m. 8 k. de Lyon, canton de Vaugneray; ⊠ de

Lyon. ✝. 588 hab.; 880 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Pelletier; *Adjoint*, M. Mazuyer.

Il y a sur son territoire d'anciens aqueducs et des souterrains appelés vulgairement *les Thus*, qui, d'après la tradition, auraient servi de retraite aux Sarrasins. On trouve dans la montagne, appelée les *Vieilles-Mines*, des mines de cuivre qui étaient déjà en exploitation du temps des Romains.

Civrieux-d'Azergue, village à 1 m. 8 k. de Lyon, canton de Limonest; ✉ de Chasselay. ✝. 404 hab.; 491 hect. — *Maire*, M. Fillieux; *Adjoint*, N. . . .

Clément-les-Places (St-), village à 3 m. 2 k. de Lyon, canton et ✉ de St-Laurent-de-Chamousset. ✝. 878 hab.; 1221 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Deletra; *Adjoint*, M. Bertholon (Jean-Marie).

Coise, village à 3 m. 5 k. de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise; ✉ de Chazelle. ✝. 649 hab.; 896 hect. — *Maire*, M. Mauvernay; *Adjoint*, M. Grégoire.

Colombe (Ste-), bourg à 2 m. 7 k. de Lyon, canton de Condrieu; ✉ de Vienne, dont elle n'est séparée que par le Rhône, sur lequel est jeté un beau pont. ✝. 654 hab.; 164 hect. Foire, 17 janvier, 25 avril, 26 juillet, 30 septembre. Marché hebdomadaire. Bestiaux de toute espèce, chapellerie, clous, serrurerie, etc. Son territoire produit d'excellents vins. — *Maire*, M. Guillermet fils; *Adjoint*, M. Remillier.

Du temps des Romains, la ville de Vienne, alors belle et considérable et capitale des Allobroges, comprenait le te rain occupé par Ste-Colombe, sur lequel on découvre assez fréquemment de curieux vestiges d'antiquité. Feu M. Michoud, propriétaire en cette localité, y avait formé un musée qui n'était pas sans prix aux yeux des amateurs.

C'est dans cette commune qu'est décédé, le 20 mars 1834, François-Nicolas Cochard, connu par ses travaux sur l'histoire de Lyon.

Collonge (*Collis longus*, ou *Colonia*), village à 7 k. et ✉ de Lyon, canton de Limonest. ✝. 1049 hab.; 581 hect. — *Maire*, M. Arnaudet; *Adjoint*, M. Vergnais.

Condrieu (*Condriacum*), petite ville à 3 m. 8 k. de Lyon, sur la rive droite du Rhône, chef-lieu de canton; ✉ ✉. ✝. 3300 hab.; 943 hect. Hospice Bureau de bienfaisance; octroi municipal. Foire, le 16 février, le vendredi, Saint, le 11 juin, le 26 août, le 28 octobre et le 6 décembre. Marché, le vendredi. — *Maire*, M. Henry; *Adjoints*, MM. Buisson et Four.

Son territoire est fertile en excellents vins blancs, célébrés par le P. Ducerceau et par Gresset. Fabrique d'étoffes, tanneries, chantiers pour la construction des bateaux; commerce des vins, bestiaux, grains, mercerie, denrées de toutes sortes, etc.

Patrie de Pierre de Villars, lieutenant des armées du roi, et de Louis-Hector de Villars, son fils, maréchal de France.

Consorce (Ste-) et Marcy-le-Loup, villages réunis en une seule commune, à 1 m. 2 k. de Lyon, canton et ✉ de Vaugneray. ✝. 687 hab.; 1118 hect. — *Maire*, M. Colomb; *Adjoint*, M. Bouchard.

Courzieu, bourg à 2 m. de Lyon, canton de Vaugneray; ✉ de Duerne. ✝. 1604 hab.; 2704 hect. Bureau de bienfaisance. Marché le jeudi. — *Maire*, M. Héritier; *Adjoint*, M. Chatelard.

Autrefois seigneurie avec château, et archiprêtré composé de 35 paroisses et 7 succursales.

Couzon (*Coso*), village sur la rive droite de la Saône, à 9 k. de Lyon, canton de Neuville; ✉ de Chasselay. ✝. 1209 hab.; 324 hect. Bureau de bienfai-

sance. Carrières de belle pierre à bâtir.—Le vin de Couzon, aujourd'hui discrédité, a été renommé autrefois. Un ancien proverbe disait : Il n'est bon bourgeois de Lyon Qui n'ait une vigne à Couzon. *Maire*, M. Goiran ; *Adjoint*, M. Thomasset (Joseph).

Craponne, village à 1 m. 1 k. de Lyon, canton et ✉ de Vaugneray. †. 1046 hab. ; 464 hect. Population de blanchisseurs, comme à St-Genis-les-Ollières. — *Maire*, M. Boyrivent; *Adjoint*, M. Blanc.

Croix-Rousse (La), ville considérable, un des faubourgs de Lyon, au nord de cette ville, comprise dans son 3e et son 4e canton. ✝ et trois annexes; ✉ de Lyon. Sa population, qui est presque en totalité formée d'ouvriers en soie, est actuellement de 18790 hab. ; superficie, 287 hect. Bureau de bienfaisance ; octroi municipal. — *Maire*, M. N. . . ; *Adjoints*, MM. Clapisson, Blanchard et N. . . .

De cette ville, dont le massif le plus considérable occupe le sommet du plateau qui porte son nom, dépendent deux quartiers importants : le quartier Saint-Clair, sur le Rhône, et celui de Serin, sur la Saône. Par leur position sur deux grandes rivières et aux abords de la cité, ces deux quartiers ont la même activité, le même mouvement; ils ne diffèrent que par le genre d'industrie.

Le quartier Saint-Clair reçoit du département de l'Ain, de la Franche-Comté, de la Suisse, de la Savoie, les divers produits de ces contrées; des grains, des fromages, du poisson, du bois. etc. On y voit un nombre considérable de moulins à farine, de beaux établissements de teinturerie, d'indiennerie, etc.

Le quartier de Serin, le *Berci* de Lyon, renferme un grand nombre d'entrepôts de vins, de liquides et autres marchandises provenant du littoral de la Saône. Brasseries de bière; fabrique de bougies et savon, etc.

La Croix-Rousse, qui fut le théâtre principal des événements de novembre 1831, ainsi que celui où se termina la lutte de 1834, est aujourd'hui environnée de travaux de fortifications remarquables et qui rendraient difficile le retour de semblables catastrophes.

Cette commune, que ses nombreuses constructions rendent de jour en jour plus importante, renferme un grand nombre de maisons d'éducation et de communautés religieuses. La fête baladoire, qui a lieu à la Saint-Denis, est une des plus fréquentées et des plus animées des environs.

Curis, village à 1 m. 2 k. de Lyon, canton de Neuville; ✉ de Chasselay. †. 523 hab. ; 304 hect. Bureau de bienfaisance.—*Maire*, M. Bied-Charreton ; *Adjoint*, M. Bois.

Cyr-au-Mont-d'Or (St-), village à 6 k. et ✉ de Lyon, canton de Limonest. †. 1887 hab. ; 847 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 23 novembre. — *Maire*, M. Rivoire ; *Adjoint*, M. Lionnet.

Le Mont-d'Or (*Mons Auriacensis*) se compose de trois mamelons, nommés : le *Mont-d'Or*, au pied duquel est situé Saint-Cyr; le *Mont-Thoux*, et le *Mont-Cindre* (*Mons Cinericius*), sur lequel se trouvent un ancien ermitage et un oratoire, tapissé d'*ex-voto*, qui attire un grand nombre de pélerins. Du haut du Mont-Cindre se déploie un magnifique panorama, d'où les Alpes et le mont *Pila* et la hauteur d'*Yseron* ne paraissent que de légers monticules.

On croit que le Mont-d'Or, ainsi nommé par les Romains à cause de sa grande fertilité, ou à cause des trésors qu'un intendant d'Auguste, nommé Licinius, y avait cachés, fut le premier terrain des Gaules où ils plantèrent la vigne. On y élève un nombre considérable de chèvres, dont le lait produit cet excellent fromage renommé dans toute la France.

Cyr-sur-le-Rhône (St-), village à 2 m. 9 k. de Lyon, canton de Condrieu ; ✉ de Vienne. †. 19 hab. ; 611 hect. — *Maire*, M. Champagneux; *Adjoint*, M. Malecourt.

Dardilly (*Dardiliacum*), village à 8 k. et ✉ de Lyon, canton de Limonest. †. 1281 hab.; 1399 hect. Carrières de pierre qui contiennent un grand nombre de fossiles curieux, tels que des belemnites, des pétoncles, des limaçons entiers de grosseur peu commune, des huîtres, des vertèbres et autres parties de poissons adhérantes à des fragments de cornes d'Ammon, etc. — *Maire*, M. Madinier ; *Adjoint*, M. Damez.

Didier-au-Mont-d'Or (St-), village à 6 k. et ✉ de Lyon, canton de Limonest. †. 2011 hab. ; 1099 hect. Carrières de pierre à bâtir ; fabriques de cardes et de peignes à tisser; fromage du Mont-d'Or. Le riant valon de *Roche-Cardon*, célèbre par une visite de Jean-Jacques Rousseau, dépend de St-Didier. — *Maire*, M. David ; *Adjoint*, M. Morateur.

Didier-sous-Riverie (St-), village à 2 m. 6 k. de Lyon, canton et ✉ de Mornant. †. 1324 hab. ; 1402 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 3 février, 29 avril, 30 juillet et 9 novembre. — *Maire*, M. Thivillon ; *Adjoint*, M. Durand (Antoine).

Dommartin, village à 1 m. 5 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. †. 395 hab. ; 722 hect. — *Maire*, M. Segaud ; *Adjoint*, M. Humbert.

Duerne, village à 2 m. 5 k. de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise. ✉ ✉ ; relais, 🐎 : sur la route de Clermont et à l'embranchement de celle de Montbrison. †. 68 hab.; 1140 hect. Le bibliographe Antoine du Verdier y est mort le 25 septembre 1600. — *Maire*, M. Besson fils; *Adjoint*, M. Mallaval (Antoine).

Echalas, village à 2 m. 7 k. de Lyon, canton et ✉ de Givors. †. 775 hab. ; 2195 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Ogier ; *Adjoint*, M. Bodard.

Ecully (*Exquilinus ager*, ou *Exquiliæ*, suivant le P. Ménestrier), village à 5 k. et ✉ de Lyon, canton de Limonest. †. 1825 hab. ; 900 hect. Bureau de bienfaisance; premier télégraphe de la ligne de Paris ; fontaine pétrifiante. — *Maire*, M. Brisson ; *Adjoint*, M. Luizet.

Eveux, village à 1 m. 9 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. †. 301 hab. ; 331 hect. — *Maire*, M. Roux ; *Adjoint*, M. Dubost.

Fleurieux-sur-Saône, village à 1 m. 1 k. et ✉ de Lyon, canton de Neuville. †. 368 hab. ; 291 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Vergnais; *Adjoint*, M. Josserand.

Fleurieux-sur-l'Arbresle (*Floriacensis ager*), village à 1 m. 8k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. †. 598 hab. : 949 hect. Foire, le lundi le plus rapproché de la Saint-Barthélemi, le 24 août, si ce jour se trouve un lundi, et le 28 octobre. — *Maire*, M. Girand (Fleury) ; *Adjoint*, M. Giraud-Grange.

Fontaines, village à 1 m. et ✉ de Lyon, sur la rive gauche de la Saône, canton de Neuville. †. 1580 hab. ; 506 hect. Bureau de bienfaisance. On y récolte de très-beau chanvre. Fabriques d'indiennes, moulins à blé et usine à fabriquer l'huile. — *Maire*, M. Perrot; *Adjoint*, M. Benoît. — Le nom du village vient des eaux qui y prennent leur source et qui y coulent en abondance. C'est de là que jaillissent ces eaux de *Roye*, qui ont acquis tant d'importance, depuis qu'il a été question, dans nos délibérations municipales, de les conduire jusqu'à Lyon comme préférables à celles du Rhône.

FOY-L'ARGENTIÈRE (STE-), village à 2 m. 9 k. de Lyon, canton de St-Laurent-de-Chamousset ; ☒ de Duerne. †. 688 hab. ; 154 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le troisième jeudi de janvier, le premier jeudi après Quasimodo, le premier lundi après la St-Jean, le 20 septembre, le premier jeudi après la Conception, et le quatrième jeudi d'octobre. — *Maire*, M. Delorme fils ; *Adjoint*, M. Chouzy.

FOY-LÈS-LYON (STE-), bourg à 4 k. et ☒ de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval. †. 2905 hab. ; 875 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, mercredi des Cendres, 23 novembre et 10 décembre. Premier télégraphe de la ligne de Lyon à Toulon. Fabrique de papiers peints et d'étoffes de soie. — *Maire*, M. Bon ; *Adjoints*, MM. Parer et Berthet ; *Adjoint spécial pour la Mulatière*, M. Vally.

Le coteau de Sainte-Foy est remarquable par la salubrité de l'air ; c'est un des plus beaux et des plus riches vignobles de France ; tous les genres d'arbres des contrées du nord et du midi s'y trouvent réunis ; le laurier-rose, le citronnier et l'oranger ornent au printemps les terrasses, les avenues et les jardins ; des sources abondantes y jaillissent de toutes parts : de cette colline l'œil découvre le plus beau spectacle : la seconde ville de France, le confluent de deux grands fleuves, des villes, des villages, des châteaux, de vastes campagnes s'étendant jusqu'au pied des Alpes dont la chaîne termine cet immense panorama.

Un chemin appelé les *Etroits* et qui a longtemps justifié son nom, dépend de Ste-Foi ; il suit la rive droite de la Saône jusqu'au pont de la Mulatère ; le coteau, au bas duquel il est placé, est décoré de plusieurs maisons de plaisance entourées de jardins et de frais ombrages.

FRANCHEVILLE, village à 6 k. et ☒ de Lyon, canton de Vaugneray. †. 1410 hab. ; 817 hect. Bureau de bienfaisance. Fabrique de poterie. La principale industrie des habitants est le blanchissage du linge. On y remarque les ruines d'un ancien château et des restes d'aqueducs romains, ainsi que le château de Ruolz et son parc. — *Maire*, M. Dervieu ; *Adj.*, M. Charavay.

GENIS-LAVAL (ST-), gros bourg à 9 k. de Lyon, chef-lieu de canton ; distr. de ☒. †. 2226 hab. ; 1287 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 23 janvier, le mercredi de la semaine de Pâques, 26 août, 25 novembre, 17 décembre. Marché, le vendredi. Bestiaux de toute espèce, toilerie, draperie, poterie, ferraterie, mercerie ; fabriques de papier peint, d'indiennerie, d'étoffes de soie. On y trouve quelques mines de houille. Les cantons des *Barolles* et de *Lorette* sont renommés pour les bons vins qu'ils produisent. En 1793 on appelait cette commune *Genis-le-Patriote.* L'église paroissiale a été dédiée, suivant les uns, à S. Genis, notaire d'Arles, qui souffrit le martyre, l'an 303, pour avoir refusé de transcrire un édit impérial qui ordonnait de persécuter les chrétiens ; suivant d'autres, à S. Genis, comédien, qui souffrit aussi le martyre vers le même temps ; toutefois il serait très-possible que le nom de cette paroisse lui vînt de S. Genis, évêque de Lyon, mort en 678 et qui avait succédé à S. Ennemond. — *Maire*, M. Reverchon ; *Adjoint*, M. Chazot fils.

GENIS-L'ARGENTIÈRE (ST-), village à 2 m. 8 k. de Lyon, canton de St-Laurent-de-Chamousset ; ☒ de Duerne. †. 909 hab. ; 1065 hect. Bureau de bienfaisance. Il y a des restes d'aqueducs souterrains, dignes d'intéresser les curieux qui recherchent les anciens monuments. — *Maire*, M. Mazard ; *Adjoint*, M. Bayard.

GENIS-LES-OLLIÈRES (ST-), village à 9 k. et ☒ de Lyon, canton de Vau-

gneray. ✝. 700 hab. ; 374 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Depalme ; *Adjoint*, M. Simon.

Germain-au-Mont-d'Or (St-), village à 1 m 4 k. de Lyon, canton de Neuville ; ✉ de Chasselay. ✝. 690 hab. ; 531 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Massu ; *Adjoint*, M. Gayet.

Germain-sur-l'Arbresle (St-), village à 2 m. 2 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. ✝. 750 hab. ; 650 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Michau ; *Adjoint*, M. Rambaud.

Givors (*Givorsium*, ou *Givortium*), petite ville à l'embouchure du Gier, sur la rive droite du Rhône, à la jonction du canal auquel elle donne son nom et sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, à 2 m. 1 k. de cette dernière ville ; chef-lieu de canton. Bureau de ✉ ✉ ; ✝. 7465 hab. ; 1330 hect. Bureau de bienfaisance ; octroi municipal. Foire, 7 et 29 janvier, 10 avril et 13 octobre. Marché, les mercredis et vendredis. Commerce de houille, coak, fers, bestiaux, clouterie, verrerie, châtaignes, etc. Nombreuses et belles verreries à bouteilles, à vitres et à gobeletterie ; beaux ateliers de teinturerie pour les soies ; on leur doit la découverte des blancs *mats* et autres couleurs. — *Maire*, M. Dugas ; *Adjoints*, MM. Neuvesel et Drivet.

On remarque à Givors le bassin du canal, qui peut contenir jusqu'à 250 bateaux, et qui leur sert de gare.

Grézieu-le-Marché, village à 3 m. 4 k. de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise. ✉ de Chazelles. ✝. 758 hab. ; 1149 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Fayolle (Louis) ; *Adjoint*, M. Viricel.

Grézieu-la-Varenne, village à 1 m. 1 k. de Lyon, canton et ✉ de Vaugneray. ✝. 640 hab. ; 743 hect. Foire, 29 janvier, 19 mars, 26 avril, 25 juin, 17 août, 4 décembre. — *Maire*, M. Bessenay ; *Adjoint*, M. Besson.

Grigny (*Griniacum*), village à 1 m. 8 k. de Lyon, sur la rive droite du Rhône ; canton et ✉ de Givors. ✝. 1388 hab. ; 583 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 30 juillet, 16 décembre. Marché le vendredi. Bêtes à cornes, porcs, draperie, mercerie, chapellerie, vers à soie. — *Maire*, M. St-Lager (François-Etienne) ; *Adjoint*, M. Vallet (Joseph).

Guillotière (La), ville considérable, un des faubourgs et ✉ de Lyon, sur la rive gauche du Rhône. Dans la circonscription de cette ville, qui vient d'être érigée en chef-lieu de canton, est compris le quartier connu sous le nom de *Brotteaux*, que ses belles constructions récentes appellent à devenir un des plus beaux quartiers de la cité lyonnaise. On y remarque le cours Morand, aboutissant au pont de ce nom.

La Guillotière renferme 25730 habitants ; superficie, 2508 hect. ✝, deux annexes et une chapelle. On voit dans le centre de la commune une belle église de construction récente, autour de laquelle se grouperont insensiblement les constructions qui doivent réunir les Brotteaux à la Guillotière pour ne former qu'un seul massif. Elle communique avec Lyon au moyen de six beaux ponts, dont deux ne sont livrés à la circulation que depuis moins d'un an. Celui dont on attribue la construction au pape Innocent IV, appelé aujourd'hui pont de la Guillotière et autrefois pont du Rhône, vient d'être depuis peu restauré d'une manière remarquable. On se doute peu aujourd'hui de sa vétusté et de sa difformité primitive.

On a élevé dans cette commune un monument funèbre aux victimes de 93, sur l'emplacement même où tant de malheureux Lyonnais furent massacrés par les séides de la Convention. On y célèbre chaque année, le 29 mai, un service expiatoire.

A l'extrémité occidentale de la Guillotière, on remarquait, le château gothique de la Motte, aujourd'hui incorporé dans des travaux de fortifications. Catherine de Médicis ne passa point, comme le prétendent quelques auteurs, la première nuit de ses noces dans ce château avec Henri IV; mais elle y entendit la messe le 2 décembre 1600, jour de son entrée solennelle à Lyon, où elle attendit ce prince, qui n'arriva que le 9 du même mois.

On y remarque aussi l'établissement des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, un des plus importants de la France pour les aliénés (hommes) de toutes les classes de la société. La Guillotière est couverte, des côtés de l'est et du sud ouest, par une ceinture de fortifications qui en rendraient difficiles les abords dans une guerre d'invasion.

Un assez vaste cimetière, connu sous le nom de la Madelaine, y reçoit les dépouilles mortelles des habitants du faubourg et des personnes qui décèdent dans les hôpitaux de Lyon.

Fabrique de verrerie, vitriol, pelleterie, tulle bobin, boutons, toile cirée, carton, impression sur étoffes, indienneries, vinaigreries, distilleries, fours à chaux, nombreuses teintureries, fabriques d'étoffes de soie, laine et coton; roulage, entrepôts divers, brasseries, usine à gaz, etc. Il s'y tient chaque année une fête baladoire qui dure quinze jours; c'est la plus importante des environs. — *Maire,* M. N. . . .; *Adjoints*, MM. N. . . et Milliat; *Adjoint spécial*, M. N. . .; *Secrétaire en chef,* M. Foullut.

Halles (Les), village à 3 m. 1 k. de Lyon, canton et ⊠ de St-Laurent-de-Chamousset. †. 291 hab.; 309 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le premier lundi de janvier, 3 février, le premier jeudi après Pâques, 28 octobre, le premier lundi de l'Avent. Marché, le jeudi. — *Maire*, M. Blanc, dit Paron; *Adjoint*, M. Eymain

Haute-Rivoire, bourg à 3 m. 5 k. de Lyon, canton et ⊠ de Saint-Laurent-de-Chamousset. †. 1720 hab.; 2029 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 30 janvier, 25 avril, le mardi avant la Pentecôte, 2 juillet, 13 décembre. Bestiaux, mercerie, quincaillerie, etc. —*Maire*, M. Durand; *Adj.*, M. Gajant.

Hayes (les), village à 3 m. 1 k. de Lyon, canton et ⊠ de Condrieu. †. 363 hab.; 1459 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Paret; *Adjoint*, M. Sabot.

Ile-Barbe (*Insula Barbara*). Voyez plus bas Rambert (St-).

Irigny (*Ireniacum*), village à 1 m. 1 k. de Lyon, canton et ⊠ de Saint-Genis-Laval. †. 1124 hab.; 1062 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, jeudi-gras, 2 mai, 26 juillet, 6 décembre. Bestiaux, toilerie, draperie, poterie, quincaillerie, ferraterie, mercerie, etc. Il y a, au lieu d'Yvours, une manufacture de fil de fer, un laminoir pour la fabrique des chapes de boucles, et un très-beau moulinage pour les soies. Un suicide célèbre, celui de Thérèse et Faldoni, eut lieu, en 1774, dans une chapelle d'Irigny. — *Maire*, M. de Larochette; *Adjoint*, M. Picon Claude).

Jean-de-Toulas (St-), village à 2 m. 5 k. de Lyon, canton de Givors; ⊠ de Rive-de-Gier. †. 450 hab.; 556 hect. — *Maire*, M. Tissot; *Adjoint*, M. Bouchut.

Julien-sur-Bibost (St-), village à 2 m. 5 k. de Lyon, canton et ⊠ de l'Arbresle. †. 792 hab.; 1328 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 2 janvier, 3 février, 28 août. — *Maire*, M. Desinjean; *Adj.* M. Reverdy.

Larajasse, bourg à 3 m. 1 k. de Lyon, canton de St-Symphorien-sur-Coise; ⊠ de Chazelles. †. 2617 hab.; 3616 hect. Bureau de bienfaisance Foire, 3 février, 28 mai, 2 août, 16 novembre. M. l'abbé César Ribier

curé de Larajasse, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques, est mort, le 14 mai 1826, en odeur de sainteté. — *Maire*, M. Jallabert; *Adjoints*, MM. Crozet et Chilliet.

Laurent-d'Agny (St-), village à 1 m. 8 k. de Lyon, canton et ⌧ de Mornant. ✝. 1049 hab.; 1054 hect. Foire, 4 janvier, 1er avril, 6 août. — *Maire*, M. Grand; *Adjoint*, M. Peysselon.

Laurent-de-Chamousset (St-), bourg à 2 m. 5 k. de Lyon, chef-lieu de canton; distrib. de ⌧. ✝. 1650 hab.; 1723 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 13 janvier, lundi avant Pâques, 11 juin, 1er août, 29 septembre, 6 décembre. Marché le lundi. Bestiaux, mercerie, quincaillerie, denrées. — *Maire*, M. Billiottet; *Adjoint*, M. Pascal-Satin, neveu.

Laurent-de-Vaux (St-), village à 1 m. 7 k. de Lyon, canton et ⌧ de Vaugneray. ✝. 130 hab.; 264 hect. — *Maire*, M. Guyot; *Adjoint*, M. Morellon.

Lentilly (*Lentuli villa*), village à 1 m. 7 k. de Lyon, canton et ⌧ de l'Arbresle. ✝. 1225 hab.; 1838 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 2 janvier, 29 juin, 9 août. Bestiaux, marchandises et denrées de toutes sortes. — *Maire*, M. Jolyclerc; *Adjoint*, M. Bourgeois.

Limonest, village sur la route de Paris, à 9 k. et ⌧ de Lyon, chef-lieu de canton. ✝. relais. ⌧. 1082 hab.; 897 hect. Télégraphe de la ligne de Paris. Carrière de pierre; fromages du Mont-d'Or. — *Maire*, M. Decurel; *Adjoint*, M. Giraud.

Lissieu (*Lissiacum*, ou *Liciacum*), village à 1 m. 3 k. de Lyon, canton de Limonest; ⌧ de Chasselay. ✝. 475 hab.; 565 hect. — *Maire*, M. de Charrin; *Adjoint*, M. Gros.

Loire, village sur la rive droite du Rhône, à 2 m. 5 k. de Lyon, canton de Condrieu; ⌧ de Givors. ✝. 1308 hab.; 1782 hect. Bureau de bienfaisance. Son territoire produit d'excellents marrons. — *Maire*, M. Richard; *Adjoint*, M. Rolland.

Longes-et-Trèves, deux villages réunis en une seule commune, à 3 m. 3 k. de Lyon; canton et ⌧ de Condrieu. ✝. 1426 hab.; 3197 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Bruyas; *Adjoint*, M. Bret fils; *Ajoint spécial pour Trèves*, M. Pitiot.

Longessaigne, village à 3 m. 2 k. de Lyon, canton et ⌧ de St-Laurent-de-Chamousset. ✝. 1038 hab.; 1199 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, lundi de la quatrième semaine après la Pentecôte, et le 29 décembre. — *Maire*, M. Clavel; *Adjoint*, M. Guerpillon.

Marcilly-d'Azergue (*Marcelliacum*), village à 1 m. 5 k. de Lyon, canton de Limonest; ⌧ de Chasselay. ✝. 444 hab.; 422 hect. — *Maire*, M. Beuf; *Adjoint*, M. Minet.

Marcy-le-Loup. *Voyez* Sainte-Consorce.

Martin-de-Cornas (St-), village à 2 m. 2 k. de Lyon, canton et ⌧ de Givors. ✝. 139 hab.; 355 hect. — *Maire*, M. Journoud; *Adj.*, M. Bret (Fleury).

Martin-en-Haut (St-), village à 2 m. 5 k. de Lyon, canton de St-Symphorien-sur-Coise. ⌧ de Duerne. ✝. 2350 hab.; 3867 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, mardi-gras, 6 mai, 9 octobre, 9 décembre. Bestiaux, mercerie. — *Maire*, M. Duereux; *Adjoint*, M. Clavel.

Maurice (St-), village à 2 m. 6 k. de Lyon, canton de Mornant. ⌧ de Rive-de-Gier. ✝. 1459 hab.; 1598 hect. Foire, 22 juillet. Bestiaux, chapellerie, draperie, laine en bourre et filée. — *Maire*, M. Galley; *Adjoint*, M. Chapoton.

Messimy, village à 1 m. 5 k. de Lyon, canton et ⊠ de Vaugneray. ✝. 1310 hab.; 1098 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Brossard cadet; *Adjoint*. M. Rossignol.

Meys, village à 3 m. 5 k. de Lyon, canton de St-Symphorien-sur-Coise. ⊠ de Chazelles. ✝. 1220 hab.; 1460 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Mure dit Cany; *Adjoint*, M. Faure.

Millery (*Milleriacum*), village à 1 m. 6 k. de Lyon, ⊠ canton et de Givors. ✝. 1571 hab.; 899 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 30 juin, 30 octobre, 18 décembre. Marché le vendredi. Bestiaux, porcs, draperie, cuirs, ferraterie, mercerie, châtaignes. Il y a des cantons de vigne qui produisent du vin excellent : celui du clos de la Galée est particulièrement renommé. — *Maire*, M. Thibaudier; *Adjoint*, M. Guillermin.

Montagny, village à 1 m. 8 k. de Lyon, canton et de ⊠ Givors. ✝. 490 hab.; 829 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Poncet; *Adjoint*, M. Burel.

Montromant, village à 2 m. 5 k. de Lyon, canton de St-Laurent-de-Chamousset; ⊠ de Duerne. ✝. 622 hab.; 1100 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Vallet; *Adjoint*, M. Gigandon.

Montrotier, bourg à 2 m. 9 k. de Lyon, canton et ⊠ de St-Laurent-de-Chamousset. ✝. 1888 hab.; 2317 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le 5 février, le mardi après le dimanche des Rameaux, le 16 juin, le 2 août et le 2 novembre. Marché, le mardi. Bestiaux, fil, etc. — *Maire*, M. Dupeuble; *Adjoint*, M. Thivel.

Mornant, bourg à 2 m. 1 k. de Lyon, chef-lieu de canton; distrib. de ⊠ ⊠. ✝. 2250 hab.; 1573 hect. Hospice et bureau de bienf. Fabr. de chapeaux. Foire, 18 janvier, 8 août, 28 octobre, 26 décembre : elles durent deux jours. Marché, le vendredi. Bestiaux, chapellerie, chaussures, draperie, laine en bourre et filée. — *Maire*, M. Rambaud (Antoine-Marie), notaire; *Adjoint*, M. Peyzaret (Jean-J.-Mathieu).

Neuville, petite ville sur la rive gauche de la Saône qu'on y traverse sur un beau pont, à 1 m. 5 k. de Lyon, chef-lieu de canton; ⊠ de Lyon. ✝. 1787 hab.; 540 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le vendredi avant la Purification, le 20 mars, le 1er mai, le 15 juillet, le vendredi avant la Nativité de la Vierge, le vendredi avant la Toussaint, et le 16 décembre. Si le jour d'une de ces foires se trouve un jour férié, elle est renvoyée au lendemain. Marché, deux fois par semaine. Bestiaux, grains, graines de chanvre, mercerie, chanvre et fil. Il y a une manufacture de ratines très-renommées, et deux manufactures de coton filé, un moulin à soie, des blanchisseries de toles, un laminoir pour le plomb, et une source d'eau minérale qui a beaucoup d'analogie avec celle de Charbonnières. — *Maire*, M. Meyrel (Antoine); *Adjoint*, M. Morel.

Cette ville s'appelait autrefois Vimy (*Vimiacum*); c'était la capitale du Franc-Lyonnais, pays administré comme une république au milieu de nos institutions monarchiques, et dont les habitants jouissaient, entre autres privilèges et immunités, de l'exemption des gabelles, des droits d'aide, de la milice, de la taille et de tous les autres impôts perçus dans le royaume.

C'est dans la plaine qui s'étend au nord-est de cette ville, dans les environs du domaine de Mont-Tribloud (*mons Terribilis*), que se donna, au dire de quelques chroniqueurs, la fameuse bataille qui décida du sort de l'empire romain, entre Septime-Sévère et son compétiteur Albin. Des vestiges d'ar-

mures, de nombreux ossements humains et des médailles romaines de cette époque semblent du moins attester ce fait ; d'autres prétendent que cette bataille eut lieu près de Tournus, sur la rive droite de la Saône.

Le beau parc de Neuville qui a été longtemps possédé par la famille de Villeroy, a été démembré sous la restauration.

NUELLES, village à 2 m. 2 k. de Lyon, canton et ⌧ de l'Arbresle. ✝. 228 hab. ; 202 hect. — *Maire*, M. Giraud ; *Adjoint*, M. Beau.

ORLIÉNAS, village à 1 m. 5 k. de Lyon, canton de Mornant. ⌧ de Brignais. ✝. 1004 hab. ; 1043 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 10 mars, 25 mai, 16 septembre, 6 novembre. Bestiaux, outils d'agriculture, châtaignes, mercerie et draperie. — *Maire*, M. Guerin ; *Adjoint*, M. Rochette.

OULLINS (*Auliana*), village à 6 k. de Lyon, sur la rive droite du Rhône, canton et ⌧ de St-Genis-Laval. ✝. 2226 hab. ; 1009 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 4 janvier, 11 novembre, 5 décembre. Vignobles. Fabriques d'indiennerie, étoffes de soie et de colle forte. — *Maire*, M. Ferret ; *Adjoints*, MM. Grangier et Lafont ; *Adjoint spécial pour Pierre-Bénite*, M. Despérichon.

C'est à Oullins que mourut, le 17 septembre 1785, Antoine Thomas, de l'Académie française, et associé à celle de Lyon. Feu M. Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, son ami et son confrère à l'Académie française, lui fit élever, dans l'église de cette commune, le 24 juillet 1786, un tombeau en marbre blanc. C'est aussi à Oullins que décéda, dans sa maison, le 7 août 1834, l'illustre mécanicien Jacquard. Le Conseil municipal de la commune a fait ériger à sa mémoire, dans l'église paroissiale, un monument funéraire.

Dans l'ancien château d'Oullins qui appartenait à M. de Montazet, est établie une institution d'éducation fort importante, dirigée par des ecclésiastiques.

Dans la même commune existe le Refuge de St-Joseph pour les jeunes garçons ; le local qu'il occupe est l'ancien château du Perron, qui est aussi la maison professe des frères de l'ordre de St-Joseph, voués au service des prisons.

PIERRE-LA-PALUD (ST-), village à 1 m. 7 k. de Lyon, canton et ⌧ de l'Arbresle. ✝. 717 hab. ; 835 hect. Bureau de bienfaisance — *Maire*, M. Jacquemet ; *Adjoint*, M. Mallet (Marcelin).

POLEYMIEUX, village à 1 m. 1 k. de Lyon, canton de Neuville ; ⌧ de Chasselay. ✝. 462 hab. ; 618 hect. — *Maire*, M. Bois ; *Adjoint*, M. Cusset.

POLLIONAY (*Poloniacum*), village à 1 m. 1 k. de Lyon, canton et ⌧ de Vaugneray. ✝. 840 hab. ; 1580 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 21 janvier, 6 mai, 25 juillet, 2 novembre. Grains et bestiaux. — *Maire*, M. Dumortier, dit de la Rivière ; *Adjoint*, M. Rossignol.

POMEYS, village à 3 m. 4 k. de Lyon, canton de St-Symphorien-sur-Coise ; ⌧ de Chazelles. ✝. 802 hab. ; 1311 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Véricel ; *Adjoint*, M. Goutagny.

QUINCIEUX, village sur la Saône, à 1 m. 7 k. de Lyon, canton de Neuville ; ⌧ de Chasselay. ✝. 1015 hab. ; 1772 hect. — *Maire*, M. Dublassy ; *Adjoint*, M. Dupré.

RAMBERT-L'ILE-BARBE (ST-) (*Sanctus Ragnebertus ad Insulam Barbaram*), bourg sur la rive droite de la Saône, à 4 k. et ⌧ de Lyon ; canton de Limonest. ✝. 748 hab. ; 101 hect. Bureau de bienfaisance. Fêtes baladoires, le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte. Brasseries. — *Maire*, M. N. . . . . ; *Adjoint*, M. N. . . . . .

L'église, une des plus anciennes des Gaules, fut fondée par les religieux de l'Ile-Barbe, dédiée à saint Eléazar, et ensuite à saint Rambert, sur la fin du XIIe siècle. L'architecture du portail porte les traces de la plus haute antiquité; elle a beaucoup de ressemblance avec celle du temps de Charlemagne, dont on voit encore des restes à Lyon.

Selon l'historien Le Laboureur, ce bourg occupe l'emplacement d'une ancienne ville appelée *Occiacum*. On y voit une pierre tumulaire qui forme le bassin d'une fontaine près de l'église; elle porte une inscription romaine. La petite ville d'Occiacum prit ensuite le nom de Saint-Rambert après la translation de ce saint, dont l'histoire a été trouvée dans les manuscrits de l'Ile-Barbe, publiée par Le Laboureur.

C'est encore à Saint-Rambert que se trouve la belle fabrique détoffes de soie appelée la Sauvagère. A quelque distance, en descendant la Saône et sur la rive opposée, on aperçoit à mi-coteau la *Tour de la Belle-Allemande*, ancienne dépendance de l'abbaye de l'Ile-Barbe, et célèbre dans les anciennes chroniques du Lyonnais, comme ayant appartenu à l'épouse de Cléberg, ou Cléberger, surnommé *le Bon Allemand*, en mémoire duquel aurait été érigée, suivant une conjecture peu probable, la statue appelée à Lyon l'*Homme de la Roche*.

L'Ile-Barbe, qui dépend de la commune de Saint-Rambert, est aussi renommée pour sa jolie position que pour son ancienne et célèbre abbaye, dont on voit encore les ruines. L'auteur de l'ouvrage intitulé *les Sires de Beaujeu* a consacré des pages, où il y a plus d'intérêt que de vérité, à certains épisodes sur cette abbaye. Aujourd'hui le délicieux séjour de l'Ile-Barbe est très-recherché pendant la belle saison, et couvert, ainsi que ses environs, de jolies *villas*, habitées généralement par des négociants de Lyon.

Riverie, village à 2 m. 8 k. de Lyon, canton et ✉ de Mornant. †, 482 hab.; 42 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 20 janvier, 23 avril, jeudi après la Pentecôte, 1er août, 12 octobre. Marché, le mardi. Bestiaux, chapellerie, draperie, laine en bourre et filée. —*Maire*, M. Bruyas; *Adjoint*, M. Vourlat.

Rochetaillée (*Rupes scissa*), village à 1 m. 1 k. et ✉ de Lyon, canton de Neuville. †. 338 hab.; 128 hect. Son nom lui vient d'un rocher que fit couper Agrippa pour faciliter le cours de la Saône. Patrie du cardinal de Rochetaillée, qui, fils d'un pêcheur, s'éleva aux plus hautes dignités ecclésiastiques. —*Maire*, M. Henri; *Adjoint*, M. Lagay.

Romain-de-Couzon (St-), village à 8 k. de Lyon, canton de Neuville; ✉ de Chasselay. †. 330 hab.; 261 hect. Bureau de bienfaisance. Vignobles. —*Maire*, M. Giraud père; *Adjoint*, M. Bouchard.

Romain-en-Gal (St-), village à 2 m. 5 k. de Lyon, canton de Condrieu; ✉ de Vienne. †. 545 hab.; 1409 hect. Produit de beaux marrons. —*Maire*, M. Gaudin; *Adjoint*, M. Moussier-Remilly.

Romain-en-Gier (St-), village à 2 m. 5 k. de Lyon, canton et ✉ de Givors. †. 407 hab.; 400 hect. —*Maire*, M. Baudrand; *Adjoint*, M. Colombet.

Rontalon, village à 2 m. de Lyon, canton et ✉ de Mornant. †. 671 hab.; 1252 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le lundi-saint et le 4 décembre. Bestiaux, draperie, mercerie, chapellerie, laine en bourre et filée. —*Maire*, M. Chantre; *Adjoint*, M. Girard.

Sain-Bel. *Voyez* Bel-les-Mines.

Sarcey, village à 2 m. 8 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. †. 719 hab.; 995 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Chamba; *Adjoint*, M. Bertholier (Jean-Marie).

Savigny (*Saviniacum*, ou *Sapiniacum*, ou *Salviniacum*), bourg à 2 m. 6 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. †. 1595 hab.; 2216 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 12 mars, 11 juin, 10 septembre, 12 novembre. Bestiaux, marchandises et denrées. — *Maire*, M. Bessenay; *Adjoint*, M. Berger. Il y avait une ancienne et célèbre abbaye qui a eu jadis tous les droits de souverain, comme celui de battre monnaie et d'assembler ses feudataires, tenus de la servir à cor et à cri. Aucun religieux n'y était reçu qu'après avoir fait preuve de quatre ascendants nobles du côté paternel et de cent quarante ans de noblesse, la mère constatée demoiselle. L'aumônier était obligé de donner chaque année aux pauvres de Savigny et des environs plus de 400 bichets de blé, 6 deniers à tous les pauvres passants et 5 sols par semaine à douze pauvres veuves du bourg.

Semons. *Voyez* Tupin.

Sorlin (St-), village à 2 m. 5 k. de Lyon, canton et ✉ de Mornant. †. 363 hab.; 470 hect. — *Maire*, M. Goy; *Adjoint*, M. N. . . . .

Soucieu, village à 1 m. 1 k. de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval; ✉ de Brignais. †. 1442 hab.; 1424 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 21 janvier, 12 mai, 18 novembre. Bestiaux, chapellerie, draperie, laine en bourre et filée. — *Maire*, M. Pinat; *Adjoint*, M. . . . . . .

Sourcieux, village à 2 m. 2 k. de Lyon, canton et ✉ de l'Arbresle. †. 785 hab.; 1038 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Bibost; *Adjoint*, M. Molière.

Souzy, village à 3 m. 1 k. de Lyon, canton et ✉ de Saint-Laurent-de-Chamousset. †. 439 hab.; 509 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Chenevat; *Adjoint*, M. Gromolard.

Symphorien-sur-Coise (St-) (autrefois *St-Saphorin*), petite ville sur la Coise à 3 m. 4 k. de Lyon, chef-lieu de canton; ✉ de Chazelles. ‡. 1695 hab.; 404 hect. Hospice desservi par les sœurs de Sainte-Marthe. Bureau de bienfaisance et octroi municipal. Marché hebdomadaire, mercredi et vendredi. Tannerie, fabrique de mousseline, de draps, carrière de pierres, commerce de souliers. En 1793 on avait changé le nom de cette commune en celui de *Chausse-Armée*. On y voit un ancien château, bâti sur les fossés de la ville. Patrie du cardinal Pierre Girard. — *Maire*, M. Merlat; *Adjoint*, M. Loste (Jean-Baptiste).

Taluyers (*Talues*), village à 1 m. 7 k. de Lyon, canton de Mornant; ✉ de Brignais. †. 661 hab.; 809 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 19 juillet, 12 novembre, 8 décembre. Bestiaux, outils d'agricult., châtaignes, mercerie, draperie — *Maire*, M. Chapelle fils; *Adjoint*, M. Bessy.

Tassin (*Taxoneriæ*), village à 6 k. et ✉ de Lyon, canton de Vaugneray. †. 860 hab.; 737 hect. Bureau de bienfaisance. Fabrique d'étoffes de soie. On remarque en cette commune le vaste enclos de M. Rieussec, un des plus grands que l'on connaisse dans le département. On y remarque aussi la jolie *villa* de M. Péricaud, construite sur un rocher, au confluent des ruisseaux de Charbonnière et de Saint-Genis-les-Ollières. C'est sur ces ruisseaux, entre Tassin et Francheville, qu'a été jeté un pont en pierre, appelé le *pont d'Alai*, qui sert de passage à la route de Lyon à Bordeaux, et auprès duquel

stationne un poste de gendarmerie. — *Maire*, M. Antonin Rieussec; *Adjoint*, M. Colas, dit Sauze.

Thurins, village à 1 m. 8 k. de Lyon, canton et ✉ de Vaugneray. ✝. 1580 hab.; 1946 hect. Foire, 1er février, 20 mai, 16 août, 8 novembre. Marché tous les jeudis. Bestiaux, mercerie, etc.—*Maire*, M. Imbert; *Adjoint*, M. Chantre.

Tour-de-Salvagny (La), village à 1 m. 2 k. de Lyon, sur la route de Paris, canton et ✉ de l'Arbresle. ✝. 614 hab.; 842 hect. Relais, 🐎. Foire, 19 janvier, 6 février, 4 mai, 28 septembre, 10 décembre — *Maire*, M. Perraud; *Adjoint*, M. Collet.

Trèves. *Voyez* Longes.

Tupin et Semons, deux villages réunis en une seule commune, à 3 m. 6 k. de Lyon, canton et ✉ de Condrieu. ✝. 385 hab.; 840 hect. — *Maire*, M. Bernard (Joseph); *Adjoint*, M. Bernard (Jean-Pierre).

Vaise. Cette ville, un des faubourgs de Lyon, est située sur la route de Paris et comprise dans le cinquième arrondissement cantonal de cette dernière. ✝ et annexes. 5503 hab.; 344 hect. Bureau de bienfaisance; octroi municipal. — *Maire*, M. Chanavat; *Adjoints*, MM. Rossignol et Monier-Yvan.

L'inondation de 1840, qui a fait un mal terrible dans cette commune, en avait presque entièrement détruit les quartiers neufs, formés en grande partie de constructions légères en pisé. La ville fut entièrement inondée et abandonnée par ses habitants. Aujourd'hui les dégâts de cette mémorable catastrophe ont disparu presque entièrement : de belles et solides constructions remplacent chaque jour les maisons démolies, et les traces du fléau dévastateur n'existeront bientôt plus que dans les souvenirs.

Vaise est remarquable par la grande activité qui y règne constamment. On y voit de grands chantiers pour la construction des bateaux à vapeur, une gare, de nombreux métiers d'étoffes de soie, laine, coton, etc. Moulins à vapeur, roulage, brasseries, entrepôts de liquides et autres marchandises; fabrique de bougies, d'aiguilles. On reconstruit sur un nouveau plan son église paroissiale. Cette ville est dominée par les forts de Saint-Jean et de Loyasse; dans son voisinage se trouve l'ancien château de la Duchère, ainsi que la maison de la Claire.

De toutes les étymologies qu'on a données du nom de Vaise, dont l'orthographe varie beaucoup dans les anciens titres et dans nos vieux auteurs, la plus vraisemblable est celle qui fait venir ce nom du même mot qui sert de racine au mot de *vase*, pris dans le sens de *boue*, *bourbe*, *fange*, parce que le terrain de cette localité était aquatique et fangeux.

Le peuple de Lyon dit : *aller en Vaise*, pour *aller à Vaise*; il dit aussi : *faire passer quelqu'un par Vaise*, pour signifier qu'on le trompe, qu'on abuse de sa crédulité. La dernière de ces expressions provient sans doute de quelque anecdote aujourd'hui oubliée. Le bon M. Cochard conjecturait qu'elle se référait à une femme galante du faubourg, célèbre par ses infidélités et par les tours sanglants qu'elle avait joués à son mari; et à ce sujet, il racontait qu'on voyait de son temps, sur la porte d'une maison située sur la place de Vaise, près de l'église, une pierre sur laquelle étaient sculptés des bois de cerfs en sautoir, des têtes de bœufs et de béliers, ornées de longues cornes, avec cette inscription au milieu : *Sunt similia tuis*. 1715. Quant à nous, nous ferons observer que l'espèce d'emblême dont il s'agit n'appartient pas particulièrement à Vaise; qu'à Lyon même, on la retrouve dans d'autres quartiers, et

qu'enfin il n'y a pas une relation nécessaire entre notre proverbe et l'emblême en question.

VAUGNERAY, village à 1 m. 4 k. de Lyon, chef-lieu de canton. Distrib. de ✉. ✝. 1970 hab.; 2520 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, les 14 janvier, 18 mars, 10 août, 5 octobre, 2 décembre. — *Maire*, M. Perrin de Bénévent; *Adjoint*, M. Ducreux.

VERNAISON, village à 1 m. 1 k. de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval. ✉ de Brignais. ✝. 1080 hab.; 481 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 3 février, 9 octobre. Marché hebdomadaire. Bêtes à cornes, porcs, draperie, mercerie, combustible, etc. Fabrique d'indiennes. — *Maire*, M. Abel; *Adjoint*, M. Sellas.

VILLECHENÈVE, village à 3 m. 4 k. de Lyon, canton de Saint-Laurent-de Chamousset; ✉ de Duerne. ✝. 1400 hab.; 1386 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 20 janvier, le 2e mercredi de Carême, 2 mai, le 1er mercredi de juillet, 14 août, 7 septembre. Bestiaux, fabrique et commerce de toile de coton et de fil. — *Maire*, M. Guerpillon, dit Gouby-Lafay; *Adjoint*, M. Grizaud, dit des Olmes.

VOURLES, village à 1 m. 3 k. de Lyon, canton de St-Genis-Laval; ✉ de Brignais. ✝. 867 hab.; 565 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 15 janvier. Bestiaux, outils d'agriculture, châtaignes, mercerie et draperie. Il existe un proverbe trivial, qui ne donnerait pas une idée avantageuse des mœurs de cette commune, s'il constatait un fait avéré: *A Vourles en Vourlois, les femmes accouchent au bout de trois mois, mais seulement pour la première fois.* On voit que ce dicton est presque la répétition d'un ancien vers grec, qui, suivant Suétone, fut fait au sujet de Livie, laquelle, trois mois après son mariage avec Auguste, accoucha de Drusus, père de l'empereur Claude: *Aux gens heureux les enfants au bout d'un trimestre.* — *Maire*, M. Ferlat-Paturel; *Adjoint*, M. Moreau.

YZERON, village à 2 m. de Lyon, canton de Vaugneray; ✉ de Duerne. ✝. 570 hab.; 779 hect. Foire, 5 février, 26 mars, 9 mai, 29 août, 15 octobre, 30 novembre. Bestiaux, mercerie, etc. — *Maire*, M. Berger; *Adjoint*, M. Ruillat.

Ce village, situé sur la pointe d'un rocher escarpé, présente un aspect des plus pittoresques au voyageur qui arrive de Lyon. Le fond de la vallée produit beaucoup de châtaignes.

Arrondissement de Villefranche.

VILLEFRANCHE (*Villafranca*), chef-lieu de l'arrondissement et du canton, à 2 m. 7 k. de Lyon, ville agréablement située sur la route de Paris et la rivière du Morgon, près de la rive droite de la Saône. Avec cure, sous-préfecture, tribunal civil, tribunal de commerce, conseil de prud'hommes, recette d'arrondissement, conservation des hypothèques, bureau d'enregistrement, contrôleur des contributions indirectes, entrepôt des tabacs, collége communal, école normale, la seule du département, école spéciale de commerce, comice agricole, grenette et halle aux toiles, hospice civil de cent lits, bureau de bienfaisance, caisse d'épargne, deux brigades de gendarmerie, ✉; 7272 habitants; superficie, 48 hectares.

Sous-Préfet, M. Sylvain Blot O. ✻.
Maire, M. Guillot.
1er *Adjoint*, M. Escoffier-Canet.
2e *Adjoint*, M. Boiron.
Secrétaires de la Mairie, MM. Beausset, Descombes.

Cette ville doit son origine à une petite chapelle élevée dans un marais, dédiée à Notre-Dame-des-Marais, autour de laquelle se groupèrent quelques habitations qui formèrent un noyau qui s'étendit vers Limas. La petite chapelle s'agrandit successivement, et devint l'église paroissiale actuelle, un des monuments remarquables de notre architecture gothique. Les seigneurs de Beaujeu comprirent quelle importance s'attachait à la création de cette ville, dans le sein de la plus fertile contrée, à égales distances à peu près de Lyon et de Mâcon, et assez près de la Saône pour emprunter les secours de sa navigation : aussi, jaloux de tant de germes de prospérité, ils entourèrent le berceau de la ville naissante d'une faveur paternelle et de priviléges inouïs. Son enceinte fut défendue par des remparts, le peuple secouru par des établissements de charité, le clergé flatté par la pompe des édifices du culte et par le nombre des maisons religieuses. En 1210, Guichard III, sire de Beaujeu, revenant d'une ambassade à Constantinople, vit en Italie saint François d'Assise, lui demanda quelques religieux, et les établit dans sa capitale : ce fut là le premier couvent de Cordeliers que la France ait eu. Le clocher de l'église dont on a vu l'origine, et qui subsiste aujourd'hui, n'est que le reste d'une tour, une des plus hautes et des plus admirables du royaume, qui fut construite en 1518, et détruite le 15 avril 1566 par un incendie.

Villefranche dut son nom aux franchises qu'elle obtint des sires de Beaujeu, ses fondateurs. La partie la plus curieuse de son histoire est celle qui traite des franchises et des priviléges qui lui furent accordés par Humbert IV, fondateur de la ville, lequel, pour y attirer des habitants, autorisa les maris à battre leurs femmes jusqu'à effusion de sang, pourvu que la mort ne s'en suivît pas. *Si burgensis uxorem suam percusserit, seu verberaverit, dominus non debet inde recipere clamorem, nec emendam petere, nec levare, nisi illa ex hac verberatura moriatur.* On disait pourtant vulgairement : *Villefranche sans franchise;* comme on disait : *Beaujeu sans triomphe, Belleville sans beauté.*

Villefranche est la patrie de Claude Bourdelin, médecin; de Claude Guilliaud, docteur de Sorbonne; de Jean-Baptiste Morin, mathématicien et astronome; de Roland de la Platière, un des derniers ministres de Louis XVI; du sénateur Chasset, etc. *Son industrie* consiste principalement dans la fabrication des tissus de coton, toiles estimées, basins, nankinets, toiles peintes, tanneries, teintureries, indienneries et impressions sur étoffes, filatures, etc. *Son comm rce* consiste encore en chanvre, lin, coton, draperie, mercerie et bestiaux. Cette ville s'est surtout accrue depuis quarante ans par sa fabrique de cotonnades, mais elle est tellement resserrée par les communes de Gleizé, Ouilly et Béligny, que presque tous ces accroissements s'é endent sur ses trois communes, qui forment ainsi les faubourgs de Villefranche.

Avant la révolution, il existait dans cette ville une académie qui a joui de quelque célébrité et a compté au nombre de ses membres quelques hommes qui s'étaient fait un nom dans les lettres ou les sciences. Elle avait été autorisée par lettres patentes de Louis XIV de 1695, sous le nom *d'Académie Royale des Sciences et des Beaux Arts* (1).

(1) On prétend, peut-être à tort, que c'est d'elle que Voltaire disait : *C'est une honnête fille qui n'a jamais fait parler d'elle.*

La principale foire a lieu le lundi de la Pentecôte : elle dure deux jours. Bétail gras, moutons, cochons, toiles de fil et coton, chanvre, fil, coton filé, mercerie et draperie. Quatre autres foires annuelles sont fixées au premier lundi des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. Vente de chevaux. Marché, deux fois par semaine, les lundis et vendredis. On y vend les mêmes objets qu'aux foires.

AFFOUX, village à 3 m. 2 k. de Lyon, 3 m. 6 k. de Villefranche ; canton et ✉ de Tarare. †. 586 hab. ; 1064 hect. Foire, le 9 août. Bestiaux, fil de chanvre et de coton, mercerie. — *Maire*, M. Ferrière ; *Adjoint*, M. Desplaces.

AIGUEPERSE, bourg à 7 m. de Lyon, 4 m. 3 k. de Villefranche ; canton de Monsol ; ✉ de Beaujeu. †. 1003 hab. ; 1277 hect. Il y avait une collégiale de dix chanoines, qui étaient les seigneurs du bourg. Foire, le 16 janvier, 1er mars, 26 avril, 11 juin, 23 juillet, 9 octobre, 28 novembre. Gros bétail, fil, sabots et bois. — *Maire*, M. Benoît Duranton ; *Adjoint*, M. Claude Duranton.

ALIX, village à 2 m. 4 k. de Lyon, 8 k. de Villefranche ; canton et ✉ d'Anse. ‡. 361 hab. ; 361 hect. Grand séminaire, section de celui de Saint-Irénée de Lyon. On y remarque une belle fontaine.

Ce village avait autrefois un chapitre de chanoinesses, pour lequel les aspirantes devaient prouver par écrit six degrés de noblesse, et constater que leur mère était demoiselle. — *Maire*, M. Louis ; *Adjoint*, M. Chalus.

AMBÉRIEUX (*Amberiacum*), village à 2 m. 1 k. de Lyon, 6 k. de Villefranche ; canton et ✉ d'Anse. †. 152 hab. ; 455 hect. — *Maire*, M. Terret ; *Adjoint*, M. Lalive.

AMPLEPUIS (*Ampliputeum*), bourg à 4 m. 4 k. de Lyon, 3 m. 5 k. de Villefranche ; canton de Thizy ; ✉ de Tarare. ‡. 4907 hab. ; 3844 hect. Hospice civil, bureau de bienfaisance et conseil de prud'hommes. Foire, 22 janvier, le samedi avant la mi-Carême, le mardi après Pâques, le mardi après la Pentecôte, le mardi avant l'Assomption, le 2 novembre, le premier mardi de décembre. Marché le mardi. Bestiaux, porcs, mercerie, coton filé et en bourre, toile, et denrées. Fabrique considérable de toiles de lin et de coton, guinée, mousseline, calicot, etc. Cette fabrique est connue sous le nom de *fabrique de la montagne*. — *Maire*, M. Sargnon ; *Adjoints*, MM. Roche et Rejaunier.

ANCY, village à 2 m. 4 k. de Lyon, 2 m. 9 k. de Villefranche ; canton et ✉ de Tarare. †. 948 hab. ; 1185 hect. — *Maire*, M. Bibost ; *Adjoint*, M. Gaynon.

ANSE (*Assa Paulini*, ou *Antium*), petite ville sur l'Azergue, dans une position des plus riches du département ; à 2 m. 2 k. de Lyon, 5 k. de Villefranche ; chef-lieu de canton ; ‡. 1750 hab. ; 1523 hect. ✉ ✉. Relais ; 🐎. Bureau de bienfaisance. Foire, le premier jeudi des mois de février, mars, avril, août, novembre et décembre. Marché, le vendredi. Gros bétail, blé, chanvre, avoine, sarrasin, orge, seigle, vin, etc., et toutes les productions du pays. — *Maire*, M. Gilet jeune ; *Adjoint*, M. Péchet.

Cette ville est fort ancienne. C'était une station romaine pour les troupes voyageant par étapes. Les itinéraires romains la distinguent sous le nom d'ASA ou ASSA PAVLINI, à XV milles romains de *Lugdunum*, et à pareille distance de *Lunna*, dont Belleville occupe l'emplacement. Dans le moyen âge, Anse prit le nom d'*Ansa*. Il s'y est tenu six conciles dans les années 1025, 1068, 1070, 1077, 1100 et 1112. L'église de St-Romain, dans

laquelle ils se sont tenus, était située à 300 pas hors des murs de la ville ; elle ne subsiste plus, ayant été démolie longtemps avant la révolution.

Le terrain qui environne la ville, notamment du côté du nord, est des plus fertiles ; on y fait trois récoltes par année, ce qui a donné lieu au proverbe :

De Villefranche à Anse,
La plus belle lieue de France.

L'air y est très-bon, et il y a beaucoup de vieillards.

Carrières de belle pierre à bâtir, d'où l'on prétend que sont sortis les matériaux de la cathédrale de Saint-Jean de Lyon.

M. le docteur Yves Serrand a publié une *Histoire d'Anse*, etc., Villefranche, 1845, in-12.

Apollinaire (St), village à 4 m. 4 k. de Lyon, 2 m. 7 k. de Villefranche; canton et ✉ de Tarare. ✝. 490 hab. ; 573 hect. — *Maire*, M. Lièvre; *Adjoint*, M. Dumas, dit Petitjean.

Arbuissonas, village à 3 m. 7 k. de Lyon, 1 m., canton et ✉ de Villefranche. ✝. 241 hab. ; 223 hect. — *Maire*, M. Trévoux ; *Adjoint*, M. Geoffray.

Ardillats (Les), village à 5 m. 3 k de Lyon, 2 m. 6 k. de Villefranche, canton et ✉ de Beaujeu. ✝. 1112 hab. ; 2325 hect. Bureau de bienfaisance. Papeterie considérable qui date du 16e siècle. — *Maire*, M. Longin; *Adjoint*, M. Cabut.

Arnas (*Arnacus*), village à 3 m. 1 k. de Lyon, 4 k. et canton de Villefranche ; ✉ de Tarare ; relais, 🐎. ✝. 769 hab. ; 1430 hect. — *Maire*, M. Poyet ; *Adjoint*, M. Boisson.

Avenas, village à 5 m. 3 k. de Lyon, 2 m. 6 k. de Villefranche, canton et ✉ de Beaujeu. ✝. 298 hab. ; 948 hect. Foire, 6 juin, 16 août. Bétail, porcs et mercerie. — *Maire*, M. Descombes ; *Adjoint*, M. Despras.

Il paraît que la route de Lyon (*Lugdunum*), pour aller à Autun (*Augustodunum*), passait près d'Avenas du temps des Romains. Une grande partie de cette route subsiste encore près de Saint-Jean-d'Ardière. Au haut de la montagne, on voit les ruines d'un ancien monastère dont l'origine remontait au berceau du christianisme. Il existe dans l'église paroissiale un autel antique en marbre blanc qui a été le sujet d'une dissertation due à M. Péricaud aînéet insérée dans l'*Album du Lyonnais* de 1844.

Azolette, village à 6 m. 4 k. de Lyon, 3 m. 7 k. de Villefranche, canton de Monsols, ✉ de Beaujeu. ✝. 440 hab. ; 418 hect. — *Maire*, M. Vacheron ; *Adjoint*, M. Ducharne.

Bagnols, village à 2 m. 7 k. de Lyon, 1 m. k. de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt. ✉ d'Anse. ✝. 657 hab. ; 735 hect. Ancienne baronnie. Le château passe pour avoir été bâti par le maréchal de Saint-André. Madame de Sévigné y logea en 1672 : du moins on y montre une chambre où elle a, dit-on, couché. Ce château était alors possédé par M. Dugué de Bagnols, intendant de Lyon et père de Madame de Coulange. — *Maire*, M. Bonafay ; *Adjoint*, M. Demours.

Beaujeu (*Bellijocus*), petite ville fort ancienne, sur l'Ardière, à 4 m. 9 k. de Lyon, 2 m. 2 k. de Villefranche, chef-lieu de canton. Bureau de ✉ ✉ et d'enregistrement. ✝ 3351 hab. 1759 hect. Hospice fondé dans le 17e siècle et desservi par les sœurs de Saint-Joseph. Foires, le mercredi des

Cendres, mercredi de la mi-Carême, la veille de l'Ascension, la veille de la Fête-Dieu, le mercredi avant la Toussaint, le mercredi avant la saint Nicolas. Ces foires durent deux jours. Marché le mercredi. Bestiaux, denrées, chanvre, sabots. Papeteries renommées, tanneries, fabriques de chapeaux, de toiles coton, filatures, commerce de vins, blé, cuirs, fers, chanvre, laine; mines de sulfate de cuivre, de zinc et de fer. — *Maire*, M. Sanlaville-Ja son; *Adjoint*, M. N...

Cette ville, située au pied d'une montagne couronnée par les ruines du célèbre château des sires de Beaujeu, la plus ancienne cité de la province, et qui semble avoir été longtemps la plus considérable, a donné son nom au pays qu'elle occupe, appelé encore aujourd'hui le Beaujolais, dont elle était la capitale. La résidence qu'y faisaient les seigneurs de ce petit état, et qui était une des plus anciennes siries et baronnies du royaume, lui donnait une très-grande importance. Ce qui prouve la haute origine de la noblesse des sires de Beaujeu, est la qualité de *cousin*, que Louis-le-Gros leur donna dans la personne de Humbert III, fondateur de Villefranche. Cette maison fonda son illustratio s r les plus hautes dignités occupées par ses membres. Guichard II fut ambassadeur près du pape Innocent III, et tué au siége de Douvres en 1216; Humbert V fut connétable de France; Guichard IV fut ambassadeur en Angleterr, où il mourut en 1265; Edouard Ier fut maréchal de France, et Louis de Beaujeu connétable.

Les sires de Beaujeu reconnaissaient les rois de France pour seigneurs suzerains; ils habitaient un château extrêmement fortifié, entouré de fossés et flanqué de cinq grosses tours, que sa position rendait inexpugnable, démoli en 1633 par suite d'une mesure générale prise par le cardinal Richelieu, et dont il ne reste plus que quelques ruines. Avant la révolution, on voyait, près des ruines de ce château, l'église d'un chapitre de chanoines et les maisons de ces derniers qui entouraient une petite place, au milieu de laquelle existait une fontaine dont les eaux limpides ont été depuis quelque temps amenées à Beaujeu. L'église collégiale, démolie, était digne de curiosité par ses beaux morceaux de peinture et de sculpture. Au-dessus de la porte principale était un bas-relief antique de marbre blanc, représentant un des sacrifices en usage chez les Romains, composé de figures très-saillantes. Il fut détaché avec soin, et placé au Musée de Lyon.

Notre historien lyonnais, le bon Guillaume Paradin, était doyen du chapitre de Beaujeu, où il mourut en 1590.

Les vins les plus remarquables du vignoble du Beaujolais sont ceux de Chenas, Fleurie, Juliénas, Morgon, Chirouble et Romanèche, facilement transportés jusqu'à la Loire.

Beligny, village à 2 m. 7 k. de Lyon, 3 k. de Villefranche, canton et ✉ de cette dernière ville. ✝. 1268 hab.; 657 hect. — *Maire*, M. Revin; *Adjoint*, M. Tremblay.

Belleville (*Bella Villa*), petite ville, sur l'Ardière, à 4 m. de Lyon, 1 m. 5 k. de Villefranche, près de la Saône, sur laquelle elle a un pont suspendu; chef-lieu de canton; ✝. 2437 habitants; 1040 hect. Hospice, ✉ ✉, bureau de bienfaisance et d'enregistrement, halle au blé. Foire, 12 mars, 15 mai, le mardi après la Pentecôte, 6 août, 20 octobre, 1er décembre. Les foires durent deux jours. Marché hebdomadaire. Bestiaux, quincaillerie friperie, broderie, etc. Commerce de vins du pays, fabrique de tonneaux; mousselines, toiles coton. — *Maire*, M. Dulac; *Adjoint*, M. N. . . . .

Belleville occupe l'emplacement d'une ancienne ville romaine, nommée *Lunna*, station intermédiaire entre Anse et Mâcon. Ce point de géographie,

resté longtemps douteux, est aujourd'hui établi d'une manière positive par le calcul des distances. En effet l'itinéraire d'Antonin place *Lunna* à 15 mille romains d'Anse et de Mâcon, ce qui ne peut convenir qu'à Belleville. Cette vérité est en outre confirmée par les antiquités romaines trouvées à Belleville et près de son enceinte septentrionale ; il paraît prouvé que la ville romaine, à laquelle Belleville a succédé, s'étendait un peu plus au nord vers les bords de l'Ardière.

Cette ville avait autrefois une enceinte; elle était la seconde prévôté du Beaujolais, et se divisait en quatre quartiers, qui avaient chacun à leur tête un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un sergent Les drapeaux étaient aux armes de la ville, qui sont une salamandre dans le feu, avec ce mot : *Durabo*. On y remarquait alors une belle abbaye commendataire de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondée en 1160 par Humbert II, sire de Beaujeu. Dans leur église se trouvaient les tombeaux de plusieurs princes de cette maison, entre autres ceux de Guichard IV, connétable de France, mort en 1562; de Louis de Beaujeu, également connétable, décédé le 23 août 1696, et d'Edouard Ier, sire de Beaujeu et maréchal de France, mort en 1751.

Cette église qui subsiste encore et qui est la paroisse, est fort ancienne et remarquable par son architecture, dont le style est *Roman-Byzantin.*

En 1670, la route de Paris à Lyon traversait encore Belleville. Mais quelques années plus tard, on la reporta à un kilomètre environ à l'ouest, au grand détriment de cette petite ville, qui néanmoins est aujourd'hui en voie de prospérité, grâce au commerce des vins du Beaujolais qui tend à s'y porter, depuis l'ouverture du canal de Bourgogne.

Belmont, village à 1 m. 7 k. de Lyon, 1 m. 4 k. de Villefranche; canton et ⊠ d'Anse. †. 130 hab.; 151 hect. — *Maire*, M. Pierre Déchet; *Adj.*, M. Aimé Déchet.

Blacé, village à 3 m. 5 k. de Lyon, 8 k. de Villefranche; canton et ⊠ de cette dernière ville. †. 1123 hab. ; 1100 hect. Bureau de bienfaisance. Mine de manganèse, briqueterie, tuilerie. — *Maire*, M. Blanc; *Adjoint*, M. Saunier.

Bois-d'Oingt (le) (*Buxus de Iconio*), bourg à 2 m. 8 k. de Lyon, 1 m. 4 k. de Villefranche; chef-lieu de canton; ⊠ d'Anse. ‡. 1528 hab.; 513 hect. Ancienne seigneurie, avec enceinte et un château également très-ancien. Bureau de bienfaisance. Foire, le premier mardi de chaque mois. Marché le mercredi. Bestiaux, chanvre, mercerie, poterie, draperie, fil de chanvre et de coton. — *Maire*, M. Charmetton cadet; *Adjoint*, M. N...

Bonnet-des-Bruyères (St-), village à 6 m. 8 k. de Lyon, 4 m. 1 k. de Villefranche; canton de Monsol; ⊠ de Beaujeu. †. 1392 hab.; 2103 hect. — *Maire*, M. Clément; *Adjoint*, M. Charnay.

Bonnet-le-Troncy (St-), village à 5 m. 5 k. de Lyon, 3 m. 2 k. de Villefranche; canton de Lamure; ⊠ de Beaujeu. †. 1690 hab.; 1782 hect. — *Maire*, M. Plasse; *Adjoint*, M. Vermorel.

Bourg-de-Thizy, village à 5 m. 5 k. de Lyon, 4 m. de Villefranche; canton et ⊠ de Thizy. †. 1926 hab.; 1456 hect. — *Maire*, M. Moncorgé-Vicœur; *Adjoint*, M. Plasse des Richards.

Breuil (Le), village à 2 m. 6 k. de Lyon, 1 m. 7 k. de Villefranche;

canton du Bois-d'Oingt; ✉ d'Anse. †. 428 hab.; 563 hect. Fabrique de toile de coton et étoffes. On y voit un vieux château. — *Maire*, M. Asmaquier; *Adjoint*, M. Pothier.

Cenves, village à 5 m. 7 k. de Lyon, 3 m. de Villefranche; canton de Monsol; ✉ de Beaujeu. †. 1358 hab.; 2629 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 25 janvier, le premier mardi après Pâques, *idem* après la Pentecôte, 12 juin, 30 juin, 22 juillet, 29 août. — *Maire*, M. Gonon fils; *Adjoint*, M. Daillier.

Cercié, village à 4 m. 2 kilom. de Lyon, 1 m. 5 kilom. de Villefranche; canton et ✉ de Belleville. 670 habitants; 495 hect. Foire, 10 mars, 18 mai, 10 octobre, 20 novembre. — *Maire*, M. Perraud; *Adjoint*, M. Monternier.

Chambost-Allières, village à 4 m. 3 k. de Lyon, 1 m. 7 k. de Villefranche; canton de Lamure, ✉ de Villefranche. †. 1049 hab.; 1409 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 4 janvier, 22 février, la veille du dimanche des Rameaux, 12 mai, 1er août, 9 octobre, 15 novembre, 12 décembre. Marché le jeudi. Fabrique et blanchisserie de toile. — *Maire*, M. Gaillard; *Adjoint*, M. Chardon.

Chamelet, bourg à 3 m. 9 k. de Lyon, 1 m. 8 k. et ✉ de Villefranche; canton de Bois-d'Oingt. †. 915 hab.; 1443 hect. Foire, 25 janvier, le samedi de la mi-Carême, la veille de la Pentecôte, 23 août, 28 octobre, 13 décembre. Marché le jeudi. Bestiaux. Fabrique d'étoffes de soie, mousseline, toiles de fil et coton, draperie, blanchisseries. Patrie de Gaspard Riche, médecin naturaliste, né en 1762, mort en 1797, et du célèbre ingénieur M. de Prôny. — *Maire*, M. Bréchard; *Adjoint*, M. Chavant.

Ce bourg, qui était une ancienne baronnie, avait un mur d'enceinte flanqué de tours dont on voit les restes. On voit encore près de l'église une haute tour carrée qui la domine.

Chapelle-de-Mardore (La), village à 5 m. 4 k. de Lyon, 3 m. 5 k. de Villefranche; canton et ✉ Thizy. †. 686 hab.; 579 hect. — *Maire*, M. Muguet; *Adjoint*, M. Vincent.

Charentay, village à 3 m. 8 k. de Lyon, 1 m. 3 k. de Villefranche; canton et ✉ de Belleville. †. 970 hab.; 1378 hect. Productions : froment recherché; vins de très-bonne qualité. Cette commune dont le territoire est généralement fertile, renferme, outre le bourg, divers hameaux assez importants, tels que les Brosses, Vitry, Chapoly, Sermézy, etc. On y remarque plusieurs châteaux bien situés, ainsi que l'ancienne seigneurie du nom d'Arginy qui, au seizième siècle, appartenait au cardinal de Tournon. — *Maire*, M. Permeysel; *Adjoint*, M. Penet.

Charnay, village à 2 m. de Lyon, 1 m. de Villefranche; canton et ✉ d'Anse. †. 728 habitants; 706 hectares. — *Maire*, M. Piérou; *Adjoint*, M. Duchamp.

Chatillon-d'Azergue (*Castellio*), bourg sur l'Azergue, à 2 m. de Lyon, 1 m. 5 k. de Villefranche; canton du Bois-d'Oingt; ✉ d'Anse. †. 954 hab.; 1073 hect. Foire, 5 février, 6 juin, 4 octobre, 16 décembre. Bestiaux, mercerie, poterie, draperie, fil de chanvre et de coton. Fabrique d'étoffes, toiles coton et fil. — *Maire*, M. Gambet; *Adjoint*, M. Berthier.

C'était autrefois une baronnie avec un prieuré de Bénédictins et un châ-

teau fort qu'on voit encore. On y trouve une terre de la nature de l'ocre, contenant du fer en graine.

Chazay-d'Azergue (*Casaeum*), bourg sur l'Azergue, à 1 m. 7 k. de Lyon, 1 m. 2 k. de Villefranche; canton et ⊠ d'Anse. †. 938 hab.; 577 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le premier mercredi de janvier, 25 avril, le premier mercredi de décembre. Bestiaux, poterie, chanvre et mercerie. — *Maire*, M. Pierron; *Adjoint*, M. Thève.

Cette ancienne baronnie était autrefois une forteresse appelée le fort St-André, qui servait de retraite aux paroisses voisines dans le temps des guerres civiles. L'église est même dédiée à saint André. Il y avait aussi une abbaye de grands Bénédictins, qui ont été sécularisés et transférés à Ainay.

On trouve dans les environs des ammonites, des bélemnites et différents autres fossiles.

Chenas, village à 5 m. de Lyon, 2 m. 3 k. de Villefranche; canton de Beaujeu; ⊠ de Romanèche (Saône-et-Loire). †. 727 hab.; 817 hect. Bureau de bienfaisance. Récolte de vins de bonne qualité. — *Maire*, M. Descombes; *Adjoint*, M. Sylvestre.

Le nom de cette commune désigne un lieu planté de chênes. Baluze rapporte le capitulaire de Charlemagne, par lequel ce prince ordonna d'arracher une partie des bois qui couvraient ce pays. C'est sans doute de cette époque que date le défrichement d'une grande partie du sol du Beaujolais, et notamment de Chenas.

Chenelette, ancien bourg à 5 m. 9 k. de Lyon, 3 m. 2 k. de Villefranche; canton de Lamure; ⊠ de Beaujeu. †. 748 hab.; 1107 hect. Foire, 24 mars, 16 avril, 16 mai, 1er juin, 16 juin, 16 juillet, 29 juillet, 14 août, 21 septembre, 4 octobre, 27 octobre, 11 novembre. Bétail, porcs et mercerie. Mine de plomb, blanchisserie de toiles. — *Maire*, M. Berthelier; *Adjoint*, M. Deperrier.

Sur le sommet de la montagne appelée Tourvéon, en patois *Trévaillon*, en latin peut-être *Turres Validæ*, était jadis une forteresse nommée le château de Ganelon, dont les seigneurs s'étaient déclarés les ennemis du royaume, et répandaient l'effroi dans les contrées environnantes. D'un immense bâtiment flanqué de deux énormes tours dont ce château était composé, on ne distingue plus que des portions de voûtes de caveaux et un puits dans les fossés.

Le prince Ganelon, le dernier seigneur de cette maison, s'étant notamment rendu le fléau de la contrée, fut pris au retour d'une de ses excursions de pillage. La chronique dit qu'on le conduisit pieds et poings liés aux murs de Tourvéon; là on l'enferma dans un tonneau dont on avait garni les parois de pointes aiguës et de lames tranchantes, et on laissa rouler le tonneau sur le flanc de la montagne jusque dans la vallée. Ce fut, dit-on, une application de la loi du talion; Ganelon aurait souvent traité de cette manière ses prisonniers.

Chessy (*Sessiacum*), bourg sur l'Azergue, à 2 m. 4 k. de Lyon, 1 m. 5 k. de Villefranche; canton du Bois-d'Oingt; ⊠ d'Anse. †. 762 hab.; 454 hect. Foire, 25 janvier, 29 juin, 8 septembre, 4 décembre. Marché le mercredi. Bestiaux, porcs, mercerie, poterie, draperie, fil de chanvre et de coton. Belle fontaine, faisant tourner deux moulins; carrière de pierres. — *Maire*, M. Vachet; *Adjoint*, M. Magat.

C'est près du château de Baronnat, l'un des deux anciens fiefs du pays, que se trouve une des mines de cuivre les plus considérables de France. Son

exploitation date du temps des Romains. A cent pas de cette mine on trouve une voûte souterraine qui a été creusée horizontalement, de plus de 65 mètres de profondeur, pour tirer des filons de ce métal, et l'on y remarque une source d'eau froide et vitriolique, qui changeait, disait-on jadis, le fer en cuivre. Le fait est que les sels vitrioliques de cette eau rongent seulement la superficie du fer qu'on y jette, précipitent les particules cuivreuses qui s'attachent à la surface du fer, et lui donnent la couleur et l'apparence du cuivre. — Fonderie, trois fourneaux, raffinage, martinet, laminoir.

Chirouble, village à 4 m. 8 k. de Lyon, 2 m. 1 k. de Villefranche; canton de Beaujeu ; ✉ de Romanèche (Saône-et-Loire). †. 732 hab.; 1018 hect. Bureau de bienfaisance. Récolte de vins et de navets estimés. L'air y est très-pur : on y voit souvent des centenaires sans infirmités. — *Maire*, M. Conon ; *Adjoint*, M. Desvignes.

Christophe (St-), village à 6 m. 1 k. de Lyon, 3 m. 4 k. de Villefranche; canton de Monsol ; ✉ de Beaujeu. †. 948 hab. ; 1450 hect. Foire, 2 mai ; 13 novembre. Bestiaux, fil, chanvre, planches et sabots. —*Maire*, M. Canard ; *Adjoint*, M. Pelletier.

Claveisoles, village à 5 m. 4 k. de Lyon, 2 m. 6 k. de Villefranche ; canton de Lamure ; ✉ de Beaujeu. †. 1369 hab. ; 2833 hect. — *Maire*, M. Berger du Sablon ; *Adjoint*, M. Sanlaville.

Cette commune passait autrefois pour être la partie la plus riche du Beaujolais en mines. On y trouve encore du cuivre sulfuré, de la couperose, du vitriol et de l'ocre.

Clément-sous-Valsonne (St-), village à 3 m. 5 k. de Lyon, 2 m. 7 k. de Villefranche ; canton et ✉ de Tarare. †. 1001 hab.; 1452 hect. Foire, 15 novembre. Marché le mercredi.—*Maire*, M. Chapolard; *Adjoint*, M. Pierron fils.

Cogny, village à 3 m. 2 k. de Lyon, 7 k. de Villefranche; canton et ✉ de Villefranche. †. 1005 hab.; 584 hect. Carrières de pierre, gryphites, bélemnites et autres fossiles. — *Maire*, M. N...; *Adjoint*, M. Savigny.

Corcelle (*Corcellæ*), village à 4 m. 5 k. de Lyon, 1 m. 8 k. de Villefranche; canton de Belleville ✉ de Romanèche. †. 652 hab.; 918 hect. — *Maire*, M. Tournissous; *Adjoint*, M. Palais.

Cours, bourg sur la Trambouze, à 6 m. 2 k. de Lyon, 3 m. 8 k de Villefranche; canton et ✉ de Thizy. †. 4478 hab. ; 2094 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le premier lundi de chaque mois. Marché hebdomadaire. Bestiaux. Fabrique considérable de toiles de fil et coton, dites *beaujolaises*. — *Maire*, M. Villeret ; *Adjoints*, MM. Matray, dit le Gris, et Perrin (Jean-Claude).

Cublize, bourg à 4 m. 8 k. de Lyon, 3 m. 1 k. de Villefranche; canton et ✉ de Thizy. †. 3097 hab.; 1924 hect. Foire, le jeudi-gras, le samedi après Pâques, 11 juin, 16 août, 12 novembre, 21 décembre. Marché le samedi. Fabrique considérable de toiles fil et coton, dites *beaujolaises*.—*Maire*, M. Girin ; *Adjoints*, MM. Ollier et Chanfray.

Cyr-le-Chatoux (St-), village à 4 m. 1 k. de Lyon, 1 m. 4 k., canton et ✉ de Villefranche. †. 243 hab.; 628 hect. Mines de charbon de terre, carrières de pierre. — *Maire*, M. Sottizon ; *Adjoint*, M. Monfray.

Dareizé, village à 2 m. 9 k. de Lyon, 2 m. 5 k. de Villefranche ; canton et ✉ de Tarare. †. 473 hab.; 671 hect. Fabrique considérable d'étoffes de soie. — *Maire*, M. Perrin ; *Adjoint*, M. Chanel.

Denicé (*Dionysiacum*), village à 3 m. 3 k. de Lyon, 6 k., canton et ⊠ de Villefranche. ✝. 1133 hab.; 953 hect. — *Maire*, M. Sevelinges; *Adjoint*, M. Buyron.

Didier-sous-Beaujeu (St-), village à 5 m. 2 k. de Lyon, 2 m. 5 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Beaujeu. ✝. 831 hab.; 1462 hect. — *Maire*, M. Mouton; *Adjoint*, M. Nuizière-Blain.

On prétend que Michel Nostradamus, fameux astrologue, a habité longtemps cette commune, et qu'il allait souvent sur la montagne de Tourvéon contempler les astres pour en tirer ses horoscopes. L'auteur d'une histoire inédite *du Beaujolais* (attribuée à Pierre Louvet), en racontant cette anecdote, la regarde avec raison comme supposée.

Dième, village à 3 m. 8 k. de Lyon, 2 m. 8 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Tarare. ✝. 444 hab.; 911 hect. Fabriques d'étoffes de soie et de mousseline. — *Maire*, M. Thomas; *Adjoint*, M. Andrillat.

Dracé, village à 4 m. 5 k. de Lyon, 1 m. 8 k. de Villefranche; canton de Belleville; ⊠ de Romanèche. ✝. 838 hab.; 1480 hect. —*Maire*, M. Deverchère; *Adjoint*, M. Jacquet.

Durette, village à 4 m. 5 k. de Lyon, 1 m. 8 k. de Villefranche, canton et ⊠ de Beaujeu. ✝. 266 hab.; 257 hect. — *Maire*, M. Dumas; *Adjoint*, M. Cimetière.

Emeringes, village à 5 m. 2 k. de Lyon, 2 m. 5 k. de Villefrenche; canton de Beaujeu; ⊠ de Romanèche. ✝. 370 hab.; 300 hect.—*Maire*, M. Jacquand (Claudius); *Adjoint*, M. Combier.

Etienne-la-Varenne (St-), village à 3 m. 9 k. de Lyon, 1 m. 2 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Belleville. ✝. 1614 hab.; 1611 hect. — *Maire*, M. Sigaud; *Adjoint*, M. Blain.

Fleurie (*Floriacum*), village, à 4 m. 8 k. de Lyon, 2 m. 1 k. de Villefranche; canton de Beaujeu; ⊠ de Romanèche. ✝. 1840 hab.; 1382 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 26 avril, 10 novembre. Marché hebdomadaire. Récolte de très-bon vin. — *Maire*, M. Pondevaux *Adjoint*, M. Loron.

Forgeux (St-), village à 2 m. 6 k. de Lyon, 3 m. de Villefranche; canton et ⊠ de Tarare. ✝. 2015 hab.; 2224 hect. Foire, le premier lundi de février, d'avril, d'août et de décembre. Fabrique considérable d'étoffes de soie et de mousseline. — *Maire*, M. Dubessy; *Adjoint*, M. Desaintjean.

Frontenas, village à 2 m. 8 k. de Lyon, 1 m. 2 k. de Villefranche; canton du Bois-d'Oingt; ⊠ d'Anse. ✝. 303 hab, ; 342 hect.—*Maire*, M. Chavanis (Lucien); *Adjoint*, M. Andrillat.

Georges-de-Reneins (St-), bourg sur la Vauxonne, à 3 m. 4 k. de Lyon, 7 k. de Villefranche, sur la route de Paris; canton et ⊠ de Belleville. ✝. Relais; 🐎. 2709 hab.; 2692 hect. Foire, 1er février, 22 avril, 4 septembre, 3 novembre. Fabrique de toiles de coton. — *Maire*, M. Damiron; *Adjoints*, MM. Chanay et Perayon.

Il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Eaux, qui attire un grand concours dans les temps de sécheresse.

C'est près de ce village que, le 8 avril 1814, eut lieu le combat entre les troupes françaises, commandées par le maréchal Augereau, duc de Castiglione, et les Autrichiens, commandés par le prince de Hesse-Hombourg. Les Français y perdirent cinq cents hommes.

Gleizé, village à 2 m. 7 k. de Lyon, 3 k., canton et ⊠ de Villefranche.

†. 1210 hab.; 962 hect. Blanchisseries de toiles.—*Maire*, M. De Vauxonne; *Adjoint*, M. Rousset.

Grandris, bourg à 4 m. 7 k. de Lyon, 2 m. 3 k. et ⊠ de Villefranche; canton de Lamure. †. 2337 hab.; 1700 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 7 février, 24 mars, 6 juin, 14 août, 7 septembre, 7 décembre. Marché le jeudi. — *Maire*, M. Goutelle. *Adjoint*, M. Brun.

Igny-de-Vers (St-), bourg à 6 m. 7 k. de Lyon, 4 m. de Villefranche; canton de Monsol; ⊠ de Beaujeu. †. 2558 hab. 3410 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le jeudi-gras, 19 mars, le samedi après Quasimodo, 12 mai, 7 septembre, 31 octobre, 23 novembre. Marché le mardi. Bestiaux, fil, planches, sabots et bois. — *Maire*, M. Ducharne; *Adjoints*, MM. Montel et Sombardier.

Jacques-des-Arrêts (St-), village à 6 m. de Lyon, 3 m. 3 k. de Villefranche; canton de Monsol; ⊠ de Beaujeu. †. 45[illegible] hab.; 748 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le jeudi après Pâques, 6 mai, 25 juin, 7 septembre. Bestiaux, fil, planches et sabots. — *Maire*, M. Sangonard; *Adjoint*, M. Bouillard.

Jean-d'Ardières (St-), village à 4 m. 1 k. de Lyon, 1 m. 4 k. de Villefranche, canton et ⊠ de Belleville. †. 1104 hab.; 1227 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 23 avril, 25 juin. Bestiaux et mercerie. — *Maire*, M. Dupalais; *Adjoint*, M. Bonneru.

Jean-des-Vignes (St-), village à 1 m. 7 k. de Lyon, 1 m. 3 k. de Villefranche; canton et ⊠ d'Anse. †. 208 hab.; 257 hect. — *Maire*, M. Gros; *Adjoint*, M. Bunand.

Jean-la-Bussière (St-) (*Sanctus Joannes de Buxeis*), village à 4 m. 8 k. de Lyon, 3 m. 5 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Thizy †. 1771 hab.; 1553 hect. Filatures de coton, Bureau de bienfaisance. Foire, 29 août. bestiaux, porcs, toile, mercerie. — *Maire*, M. Roche; *Adjoint*, M. Cortey aîné.

Joux, village sur la Tardine, à 3 m. 7 k. de Lyon, 3 m. 5 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Tarare. † 1378 hab.; 2479 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 25 avril, le jeudi après la Pentecôte, 9 septembre, 18 octobre. Bestiaux, mercerie, fil et chanvre. Ancienne baronnie; fabrique d'étoffes de soie et de mousseline; mines de plomb sulfuré. — *Maire*, M. Guyonnet; *Adjoint*, M. Vermare.

Julien (St-), village à 3 m. 5 k. de Lyon, 8 k. et canton de Villefranche. †. 648 hab.; 690 hectares. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Isnard; *Adjoint*, M. Gigean.

Juliénas, village à 5 m. 1 k. de Lyon, 2 m. 4 k. de Villefranche; canton de Beaujeu; ⊠ de Romanèche. †. 1302 hab.; 756 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 22 mars, 26 juin, 10 octobre, 31 décembre. Marché hebdomadaire. — *Maire*, M. Durand; *Adjoint*, M. Courtois.
Le château de Juliénas est remarquable : on y voit une cuve d'une contenance extraordinaire. L'église, d'une architecture moderne, est très-jolie.

Jullié, village à 5 m. 3 k. de Lyon, 2 m. 6 k. de Villefranche; canton de Beaujeu; ⊠ de Romanèche. †. 1038 hab.; 987 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 3 février, 10 mars, 25 avril, 12 mai, 26 juillet, 18 octobre, 9 novembre. Bestiaux et mercerie, etc. Marché le jeudi. Territoire fertile en vins des plus estimés du Beaujolais. — *Maire*, M. Dumas; *Adjoint*, M. Piccand aîné.

Just-d'Avray (St-), village à 4 m. 5 k. de Lyon, 2 m. 5 k. de Villefranche; canton du Bois-d'Oingt; ⊠ de Tarare. †. 1634 hab.; 1752 hect. Foire, 5 mai, 4 juin, 4 juillet. Marché le vendredi. Bestiaux, draperie, mercerie, fil de chanvre et de coton. Fabrique considérable de toiles de coton.—*Maire*, M. Dumontet; *Adjoint*, M. Gravillon.

Lacenas, village à 3 m. 3 k. de Lyon, 6 k., canton et ⊠ de Villefranche. †. 652 hab.; 335 hect. — *Maire*, M. Gros; *Adjoint*, M. Guillot.

Lachassagne-Saint-Cyprien (*Cassania*), village à 2 m. 3 k. de Lyon, 7 k. de Villefranche; canton et ⊠ d'Anse. †. 460 hab.; 360 hect. Récolte de bons vins rouges, connus sous le nom de *Mont-Rachet*, *Clos-Saint-Jean*, etc. — *Maire*, M. le marquis de Mortemart; *Adjoint*, M. Burel.

Lager (St-) (*Sanctus Leodegarius*), village à 4 m. 1 k. de Lyon, 1 m. 4 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Belleville. †. 1142 hab.; 768 hect. On y voit un vieux château qui a appartenu aux sires de Beaujeu. Foire, 1er mai, 29 juin, 29 septembre. Elles durent deux jours. Bestiaux, mercerie. Carrières de pierre calcaire. Vin estimé Le vin dit *de Brouilly*, se récolte sur un côteau voisin de St-Léger. — *Maire*, M. de Cuzieu; *Adjoint*, Gailleton.

Lamure, bourg sur l'Azergue, à 5 m. de Lyon, 2 m. 3 k. de Villefranche; chef-lieu de canton; ⊠ de Beaujeu; bureau d'enregistrement. †. 1184 hab.; 1570 hect. Bureau de bienfaisance. On y fabrique beaucoup de toiles de fil et de coton, de belles cotonnes blanches et rayées. Foire, le jeudi après le 5 février, le jeudi après le 25 avril, le jeudi ensuite, le jeudi après le 23 novembre. Marché hebdomadaire le jeudi. Bestiaux, draperie, mercerie, quincaillerie, fil de chanvre et de coton. —*Maire*, M. N. . . .; *Adjoint*, M. Ollier.

Lancié, village à 4 m. 6 k. de Lyon, 1 m. 9 k. de Villefranche; canton de Belleville; ⊠ de Romanèche. †. 905 hab.; 660 hect. —*Maire*, M. Balmont; *Adjoint*, M. Guenat.

Lantignié (*Lentiniacum*), village à 4 m. 6 k. de Lyon, 1 m. 9 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Beaujeu. †. 729 hab.; 740 hect. — *Maire*, M. Popelin; *Adjoint*, M. N. . . .

Laurent (St-) d'Oingt (*S. Laurentius de Iconio*), village à 3 m. 3 k. de Lyon, 1 m. 5 k. de Villefranche; canton du Bois-d'Oingt; ⊠ de Villefranche. †. 813 hab.; 904 hect. — *Maire*, M. Desportes; *Adjoint*, M. Marduel.

Legny, village à 2 m. 7 k. de Lyon, 1 m. 5 k. de Villefranche; canton du Bois-d'Oingt; ⊠ d'Anse. †. 401 hab.; 537 hect. — *Maire*, M. de Saint-Jean; *Adjoint*, M. Magny.

Létra, village à 3 m. 6 k. de Lyon, 1 m. 7 k. et ⊠ de Villefr; canton du Bois-d'Oingt. †. 881 hab.; 1462 hect. Fabrique de toile de fil, blanchisseries. On y voit un château moderne, d'où l'on jouit d'un beau point de vue. *Maire*, M. Planus; *Adjoint*, M. Jean Dumas.

Liergues, village à 3 m. de Lyon, 5 k. et ⊠ de Villefranche; canton d'Anse. †. 736 hab.; 530 hect. Carrière de marbre. — *Maire*, M. Bussy; *Adjoint*, M. Picard.

Limas, village à 2 m. 6 k. de Lyon, 1 k., ⊠ et canton de Villefranche. †. 1082 hab.; 618 hect. Fabrique de toiles de coton, draperie, mercerie, etc. — *Maire*, M. Roche-Alix; *Adjoint*, M. Revol.

Loup (St-), village à 2 m. 8 k. de Lyon, 2 m. 4 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Tarare. †. 695 hab.; 973 hect. Foire, 17 janvier, 22 mars, 6 mai, 26 juillet, 31 août, 18 septembre, 28 octobre. Grains, bestiaux, dra-

perie, toilerie en fil et coton, chanvre, etc. Fabriques d'étoffes de soie et de mousseline. — *Maire*, M. Girin ; *Adjoint*, M. Dubessy.

Lozanne (*Losanna*), village à 1 m. 5 k. de Lyon, 1 m. 4 k. de Villefranche ; canton et ⊠ d'Anse. †. 343 hab. ; 550 hect. — *Maire*, M. Colomb ; *Adjoint*, M. Delique.

Lucenay, village a 2 m. de Lyon, 7 k. de Villefranche ; canton et ⊠ d'Anse. †. 889 hab. ; 627 hect. Carrières de pierre. — *Maire*, M. Coinde ; *Adjoint*, M. Lachanal.

Mamert (St-), village à 5 m. 9 k. de Lyon, 3 m. 2 k. de Villefranche ; canton de Monsol ; ⊠ de Beaujeu. †. 195 hab. ; 321 hect. — *Maire*, M. Passot (Etienne) ; *Adjoint*, M. Bellicard.

Marcel (St-), village à 3 m. de Lyon, autant de Villefranche ; canton et ⊠ de de Tarare. †. 670 hab. ; 1188 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 11 novembre. Bestiaux, fil de chanvre et de coton, mercerie. — *Maire*, M. Lambert ; *Adjoint*, M. Janin.

Marchamp, village à 4 m. 6 k. de Lyon, 1 m. 9 k de Villefranche ; canton et ⊠ de Beaujeu. †. 972 hab. ; 1774 hect. Foire, 26 juin. — *Maire*, M. Rochard ; *Adjoint*, M. Chazy.

Marcy-sur-Anse, village à 2 m. 5 k. de Lyon, 7 k. de Villefranche ; canton et ⊠ d'Anse. [illegible]. 440 hab. ; 326 hect. — *Maire*, M. Laverrière ; *Adjoint*, M. Beuf.

Mardore, bourg à 5 m. 7 k. de Lyon, 3 m. 2 k. de Villefranche ; canton et ⊠ de Thizy. †. 415 hab. ; 1683 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 6 mai, 25 juin, 4 septembre. Bestiaux, toiles, coton filé. Fabrique de toiles coton. Ancien prieuré de chanoines réguliers. — *Maire*, M. Desseigné ; *Adjoint*, M. Vermorel.

Marnand, bourg à 5 m. 2 k de Lyon, 3 m. 6 k. de Villefranche ; canton et ⊠ de Thizy. †. 2134 hab. ; 1042 hect. Foire, 25 mai, 25 octobre. *Maire*, M. Ovize ; *Adjoint*, M. Favre.

Meaux, nouvelle commune créée par la loi du 19 juillet 1844. Son territoire est formé d'une fraction de ceux des communes de Cublize, de St-Bonnet-le-Troncy, de Grandris et de St-Vincent-de-Rhins. Elle compte 782 habitants, et ressortit au canton de Lamure. — *Maire provisoire*, M. Favrichon ; *Adjoint provisoire*, M. Longère.

Moiré, village à 2 m. 8 k. de Lyon, 1 m. 2 k. de Villefranche ; canton du Bois-d'Oingt ; ⊠ d'Anse. †. 20[illegible] hab. ; 203 hect. — *Maire*, M. Dupoizat ; *Adjoint*, M. Trevoux.

Monsols, bourg à 5 m. 9 k. de Lyon, 3 m. 2 k. de Villefranche ; chef-lieu de canton ; ⊠ de Beaujeu. Bureau d'enregistrement. ‡. 1230 hab. ; 1952 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le lundi qui précède la Purification, le second mardi des mois de mai et d'août, et le lundi avant la Toussaint. Marché le mardi. Bestiaux, fil de chanvre et planches. Climat très-froid. Fabrique de grosse toile ; récolte de noix et de châtaignes. — *Maire*, M. Larochette ; *Adjoint*, M. Thevenet.

La montagne de Saint-Rigaud se trouve dans cette commune : c'est une des plus hautes de la contrée ; elle est de 1012 mètres au-dessus du niveau de la mer. Son nom lui vient d'un ancien couvent de moines de l'ordre de Cluny, qui était situé sur son sommet, et dont il ne reste aucune trace. On y trouve une fontaine, célèbre, du temps des moines, par les fréquents

pèlerinages qu'y faisaient les femmes stériles qui voulaient être fécondées. Cette fontaine est peu visitée ; on n'a plus foi à la prétendue propriété de ses eaux.

MONTMELAS-ST-SORLIN, village à 3 m. 7 k. de Lyon, 1 m., canton et ⊠ de Villefranche. †. 314 hab. ; 424 hect. Ancien marquisat du Beaujolais.— *Maire*, M. Morel ; *Adjoint*, M. N. . . . .

MORANCÉ, village, à 1 m. 9 k. de Lyon, 1 m. de Villefranche ; canton et ⊠ d'Anse. †. 810 hab. ; 919 hect. — M. Lassalle-Cuderis, conseiller, faisant fonctions de maire.

NIZIER-D'AZERGUE (ST-), bourg à 5 m. 4 k. de Lyon, 2 m. 7 k. de Villefranche ; canton de Lamure ; ⊠ de Beaujeu. †. 1869 hab. ; 2423 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 20 mars, 20 avril, 20 mai, 20 juin, 20 octobre, 22 novembre. Marché le samedi. — *Maire*, M. Goyne ; *Adjoint*, M. Papillon.

ODENAS, village à 4 m. de Lyon, 1 m. 3 k. de Villefranche ; canton et ⊠ de Belleville. †. 889 hab. ; 904 hect. Bureau de bienfaisance. Le château de la Chaise est situé dans le territoire d'Odenas.—*Maire*, M. de la Ferrière ; — *Adjoint*, M. Augris.

OINGT (*Iconium*), bourg muré, sur le sommet d'une montagne, à 3 m 2 k. de Lyon, 1 m. 3 k. de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt ; ⊠ d'Anse. 416 hab. ; 392 hect. — *Maire*, M. Guillard. ; *Adjoint*, M. Marduel.

Les anciens seigneurs de cette petite ville qu'on prétend avoir été bâtie par les Romains, avaient pris le titre de vicomtes depuis le 13e siècle. En 1562, le baron des Adrets pilla et ruina leur château, ainsi qu'une partie de la ville, et renversa l'église paroissiale.

Le dimanche 26 juin 1757, la foudre tomba sur le clocher, que le curé avait fait construire en 1745 ; elle tua six personnes et en terrassa deux cents, dont quarante furent blessées. La tradition rapporte que le curé seul ne fut pas atteint.

OLMES (LES), village à 3 m. de Lyon, 2 m. 6 k. de Villefranche ; canton et ⊠ de Tarare. †. 408 hab. ; 277 hect. Foire, 28 avril, 7 juin, 12 septembre. —*Maire*, M. Pierron ; *Adjoint*, M. de St-Jean.

OUILLY (*Ovilliacum*), village à 2 m. 8 k. de Lyon, 1 k., canton et ⊠ de Villefranche. †. 471 hab. ; 571 hect. Il y a une fontaine d'eau minérale. — *Maire*, M. Loup, dit Renaud ; *Adjoint*, M. Bonnet.

OUROUX (*Oratorium*, ainsi nommé d'un ancien oratoire dédié à saint Antoine), village à 5 m. 8 k. de Lyon, 3 m. 1 k. de Villefranche ; canton de Monsol ; ⊠ de Beaujeu. †. 1079 hab. ; 2071 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 17 janvier, 22 mars, 29 avril, 26 mai, 20 juin, 25 août, 7 novembre. —*Maire*, M. N. . . . . ; *Adjoint*, M. Duranton.

C'est dans cette commune que se trouvait le château de Nagu, illustre maison du pays ; il en existe encore une tour.

PAULE (STE-), village à 3 m. 4 k. de Lyon, 1 m. 5 k. et ⊠ de Villefranche ; canton du Bois-d'Oingt. †. 344 hab. ; 750 hect. — *Maire*, M. Morel ; *Adjoint*, M. Billet.

POMMIERS, village à 2 m. 5 k. de Lyon, 5 k. et ⊠ de Villefranche ; canton d'Anse. †. 962 hab. ; 776 hect. — *Maire*, M. Audenis ; *Adjoint*, M. Carrier.

Ancien prieuré dépendant de l'Ile-Barbe, autre ancien prieuré des Tem-

pliers. Carrières de pierre de taille. Elle a fourni pendant douze siècles à la ville de Lyon des blocs immenses de la meilleure qualité. Le territoire contient des fossiles, du spath, du gypse, et quelquefois du sapin pétrifié.

Il existe dans cette commune plusieurs châteaux remarquables, notamment ceux de Saint-Try et de Belair, qui sont dans la situation la plus riante et la plus pittoresque.

Pontcharra, village à 2 m. 5 k. de Lyon, 2 m. 3 k. de Villefranche canton et ⊠ de Tarare. †. 1209 hab.; 480 hect. — *Maire*, M. Chirat; *Adjoint*, M. Napoly.

Pouilly-le-Monial, village à 3 m. de Lyon, 5 k. et ⊠ de Villefranche; canton d'Anse. †. 507 hab.; 381 hect. Bureau de bienfaisance. Fabrique de tuiles. — *Maire*, M. Baloffet; *Adjoint*, M. Mulaton.

Poule, bourg à 6 m. 1 k. de Lyon, 3 m. 2 k. de Villefranche; canton de Lamure; ⊠ de Beaujeu. †. 2303 hab.; 3123 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 4 mars, 4 avril, 4 mai, 4 juin, 4 juillet, 4 août, 4 septembre, 4 octobre, 1er novembre. Bestiaux, cuirs, denrées, chanvre, sabots. Mine de plomb sulfuré, argentifère. — *Maire*, M. Durand; *Adjoint*, M. Auray.

Il y avait autrefois un château fort considérable, aujourd'hui converti en ferme. C'est aussi sur cette commune, vis-à-vis du hameau de la Nuisière, près de la branche orientale de l'Azergue, que se trouvait le château d'hiver du prince Ganelon, dont les ruines ont été récemment mises à découvert par une coupe qui s'est faite dans la forêt de sapins où il était situé. (*Voyez* Chenelette.)

Propières, bourg à 6 m. 3 k. de Lyon, 3 m. 6 k. de Villefranche; canton de Monsol; ⊠ de Beaujeu. †. 1359 hab.; 1660 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, le mercredi après Pâques, 20 mai, 29 septembre. Marché le lundi. Bestiaux, fil, sabots, planches et bois. Ancienne mine de plomb abandonnée; fabrique de toile de coton, filature considérable. — *Maire*, M. Berthelier; *Adjoint*, M. Dubost.

C'est sur la limite des communes de Poule et de Propières qu'est située la fameuse roche d'Ajoux, dont on fait dériver le nom d'*Ara Jovis*, autel de Jupiter. Elle termine le sommet d'une montagne qui a 972 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa surface horizontale est assez régulière et assez spacieuse pour permettre d'y danser une contredanse, plaisir que les habitants s'y procurent en été, les jours de grandes fêtes.

Quincié (*Cuinciacum*), village à 4 m. 4 k. de Lyon, 1 m. 7 k. de Villefranche; canton et ⊠ de Beaujeu. †. 1497 hab.; 2197 hect. — *Maire*, M. Mathieu-Beillard; *Adjoint*, M. Blain.

Ranchal, village à 6 m. 2 k. de Lyon, 3 m. 5 k de Villefranche; canton de Lamure; ⊠ de Beaujeu. †. 1398 hab.; 1509 hect. Foire, le mardi après le dimanche de la Passion, le 29 avril, le mardi après la Pentecôte. Bestiaux, toilerie, coton en bourre et en fil, quincaillerie et mercerie. — *Maire*, M. Plasse; *Adjoint*, M. Morel.

Regnié, village, à 4 m. 5 k. de Lyon, 1 m. 8 k., canton et ⊠ de Beaujeu. †. 1118 hab.; 910 hectares. — *Maire*, M. Chinard; *Adjoint*, M. Durand.

Rivolet, village, à 3 m. 7 k. de Lyon, 1 m., ⊠ et canton de Villefranche. †. 698 hab.; 1629 hect. — *Maire*, M. Arnaud-Coffin, fils aîné; *Adjoint*, N. . . . .

Romain-de-Popey (St-), village à 2 m. 3 k. de Lyon, 2 m. 7 k. de Villefranche ; canton et ⊠ de Tarare. †. 1552 hab. ; 1702 hect. Fabrique considérable d'étoffes de soie et de mousseline. — *Maire*, M. le marquis d'Albon ; *Adjoint*, M. Pivot.

Ronno, bourg à 4 m. 5 k. de Lyon, 3 m. 2 k. de Villefranche ; canton et ⊠ de Tarare. †. 1936 hab. ; 2288 hect. Fabrique considérable d'étoffes de soie et de toile de coton. — *Maire*, M. Brun ; *Adjoint*, M. Cabin-Billiet.

Salles, village à 3 m. 6 k. de Lyon ; 9 k., canton et ⊠ de Villefranche. †. 464 hab. ; 212 hect. — *Maire*, M. Blanc ; *Adjont*, M. Laveur fils.

Sauvages (Les), village à 4 m. de Lyon, 3 m. 6 k. de Villefranche ; canton et ⊠ de Tarare. †. 7[illegible]0 hab. ; 1248 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 30 juin, 6 août. Bestiaux, fil de chanvre et de coton, mercerie. Fabrique de mousseline. Climat froid. — *Maire*, M. Noyel ; *Adjoint*, M. Guyonnet.

Taponas, village à 4 m. 2 k. de Lyon, 1 m. 5 k. de Villefranche ; canton et ⊠ de Belleville. †. 264 hab. ; 770 hect. — *Maire*, M. Vachot ; *Adjoint*, M. Deverchère

Tarare (*Tararia*, ou *Mons Taratri*), ville essentiellement commerçante et manufacturière, dans une vallée, sur la Tordine, au pied des montagnes ; elle est traversée par la route de Paris ; à 3 m. 2 k. de Lyon, 2 m. 9 k. de Villefranche ; chef-lieu de canton. ✝ et succursales. 8707 hab. ; 1384 hect. ⊠ ⊠ et d'enregistrement. Relais ; . Hospice, bureau de bienfaisance, chambre consultative de commerce, conseil de prudhommes, école primaire élémentaire, école primaire supérieure ; blanchisseries de toiles remarquables, fabriques de peignes d'acier renommées, apprêts perfectionnés pour les toiles et les cuirs ; carrières de marbre et de plomb abandonnées, dans les environs. Foire, 1er jeudi d'avril, 26 juin, durant un jour ; 1er décembre, durant deux jours. Marché les lundis et jeudis. Grains, bestiaux, mousselines, toiles en fil et coton, coton filé, chanvre, fil, cuirs apprêtés. — *Maire*, M. Madinier ; *Adjoints*, MM. Salet et Fion.

Cette ville n'était, sur la fin du 18e siècle, qu'un bourg peu considérable, connu seulement par ses tanneries et par quelques fabriques de toiles de fil assez grossières. Peu à peu ses industrieux habitants perfectionnèrent leurs produits manufacturiers, et déjà en 1806 ils se distinguaient dans leurs mousselines fines et claires, imitant celles de l'Inde. L'époque de la grande prospérité de la fabrique de cette ville date de 1818 à 1827 ; elle occupa environ 40,000 individus, et la somme totale du produit des tissus était alors estimée à 15 millions. La fabrique de Tarare imite et remplace les mousselines de Suisse, les organdis souples et fermes d'Angleterre et d'Ecosse, et peut rivaliser avec toutes les fabriques de l'univers. On y fabrique aussi beaucoup d'étoffes de soie et de mérinos. C'est la patrie d'Andrieux, négociant-littérateur, qui a laissé quelque souvenir.

La montagne de Tarare, voisine de la ville, à laquelle elle donne son nom, et située, comme nous l'avons dit, sur une des routes de Lyon à Paris (celle du Bourbonnais), était autrefois difficile à franchir et redoutée des voyageurs pour la raideur de son escarpement ; mais d'immenses travaux d'art, dûs au génie de Napoléon, ont fait disparaître, comme par enchantement, cet inconvénient si grave ; on circule aujourd'hui, sans peine et sans danger, autour des flancs de la montagne, par un chemin d'une ascension aisée, bordé de beaux rangs d'arbres, plus long à la vérité, mais compensant ce désavantage par la variété et la richesse des points de vue qu'on y rencontre à chaque pas.

Ternand, ancien bourg muré, à 3 m. 4 k. de Lyon, 1 m. 9 k. de Villefranche, situé sur un contrefort dans la vallée de l'Azergues; canton du Bois-d'Oingt, ✉ d'Anse. †. 677 hab.; 1066 hect. C'était autrefois une seigneurie des archevêques de Lyon. On y remarque le château des Ronzières, jadis forteresse. Usine à cuivre. — *Maire*, M. Vermorel; *Adjoint*, M. Chatoux.

Theizé, ou Teizé, village à 3 m. de Lyon, 1 m. de Villefranche; canton du Boisd'Oingt; ✉ d'Anse. †. 1070 hab.; 1191 hect. Bureau de bienfaisance. L'avocat Claude Brossette, ami et commentateur de Boileau, était né à Teizé, en 1671. — *Maire*, M. Laverrière-Marduel; *Adjoint*, M. Delacolonge.

Thel, village à 6 m. de Lyon, 3 m. 6 k. de Villefranche; canton de Lamure; ✉ de Beaujeu. †. 1146 hab.; 1035 hect. — *Maire*, M. Calandry; *Adjoint*, M. Peloux.

Thizy (*Thiziacum*), petite ville, une des plus anciennes de la province, à 5 m. 2 k. de Lyon, 3 m. 7 k. de Villefranche; chef-lieu de canton. ‡. Environ 3,000 hab.; 17 hect. Bureau d'enregistrem.; distrib. de ✉. Bureau de bienfaisance. Fabriques considérables de toiles de fil et de coton et coton seul, disséminées dans la montagne, où elles occupent un grand nombre d'ouvriers. Commerce de cotons en garas, ou filés, laine, etc. Foire, le 1er mercredi de chaque mois; marché, tous les mercredis. — *Maire*, M. Suchel ✠; *Adjoint*, M. Bedin.

Trades, village à 6 m. 3 k. de Lyon, 3 m. 6 k. de Villefranche; canton de Monsol; ✉ de Tramayes (Saône-et-Loire). †. 342 hab.; 793 hect. — *Maire*, M. Morin (Etienne); *Adjoint*, M. Morin (Claude).

Valsonne, village à 3 m. 8 k. de Lyon, 3 m. de Villefranche; canton et ✉ de Tarare; près la source du ruisseau qui porte le nom de ce village. †. 1455 hab.; 1825 hect. Bureau de bienf. Foire, le lendemain de l'Ascension; trois foires annuelles, le 26 mars, le 1er octobre et le 9 décembre. Marché, le lundi. Bestiaux, toilerie, draperie, fil de chanvre et de coton. Fabrique considérable de mousseline. — *Maire*, M. Sonnery; *Adjoint*, M. Dubost-Romain.

Vaux, village à 4 m. de Lyon, 1 m., canton et ✉ de Villefranche. ‡. 2038 hab.; 3251 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 3 février, 30 mars, 25 mai, 12 novembre. Bestiaux, mercerie et châtaignes. — *Maire*, M. Albin de Vauxonne; *Adjoint*, M. Maillard.

Vauxrenard, village à 5 m. 2 k. de Lyon, 2 m. 5 k. de Villefranche; canton et ✉ de Beaujeu. †. 956 hab.; 1924 hect. Bureau de bienfaisance. — *Maire*, M. Dory; *Adjoint*, M. Métrat.

Vérand (St-), village à 3 m. de Lyon, 2 m. de Villefranche; canton du Bois-d'Oingt; ✉ d'Anse. †. 1115 hab.; 1750 hect. — *Maire*, M. Ferrière; *Adjoint*, M. Vissoux.

Vernay, village à 5 m. 4 k. de Lyon, 2 m. 7 k. de Villefranche; canton et ✉ de Beaujeu. †. 249 hab.; 559 hect. — *Maire*, M. . . . ; *Adjoint*, M. Ronzière.

Ville-sur-Jarnioux, village, à 3 m. 2 k. de Lyon, 1 m. et ✉ de Villefranche; canton du Bois-d'Oingt. †. 1316 hab.; 1430 hect. Carrières de pierre; gryphites et autres fossiles. — *Maire*, M. . .; *Adj.*, M. Lapicotière.

Villié, ancienne seigneurie, village à 4 m. 7 k. de Lyon, 2 m. de Villefranche; canton de Beaujeu; ✉ de Romanèche. †. 2316 hab.; 1849 hect. Bureau de bienfaisance. Foire, 21 janvier, 8 mars, 20 avril, 19 mai, le 2me lundi d'août, 12 novembre, 17 décembre. Marché le jeudi. — *Maire*, M. Lafond; *Adjoint*, M. Collombet.

Vincent-de-Reims (St-), ancienne seigneurie, village à 5 m. 4 k. de Lyon, 3 m. 2 k. de Villefranche; canton de Lamure; ✉ de Thizy. †. 2719 hab.; 1570 hect. — *Maire*, M. Plasse; *Adj.*, MM. Boland et Lacroix.

CHAPITRE CINQUIÈME.

ORGANISATION MILITAIRE.

Septième Division.



Cette Division comprend les six départements du Rhône, de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Loire.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, A LYON.

M. le baron DE LASCOURS, G. O. ✱, lieutenant-général, pair de France, commandant la Division, *rue Boissac*, 11.

M. Toscan du Terrail, O. ✱, chef d'escadron, aide-de-camp du général De Lascours, *rue d'Enghien*, 6.

M. Dupouey, C. ✱, colonel, chef d'état-major de la Division, *rue Bourbon*, 27.

M. le baron Miollis, ✱, chef d'escadron, employé à l'état-major, *rue de la Reine*, 53.

M. de Parseval, O. ✱, chef d'escadron, idem, *rue de la Reine*, 53.

M. Rey, O. ✱, maréchal-de-camp, commandant supérieur de l'artillerie de la septième Division, *rue Vaubecour*, 42.

M. de Leullion de Thorigny, capitaine aide-de-camp de M. le général Rey, *rue Bourbon*, 7.

M. Mitaut, capitaine employé à l'état-major, *rue Saron*, 11.

M. Royer, capitaine, *idem*, *rue de la Reine*, 24.

M. Crépy, capitaine, *idem*, *rue Bourbon*, 30.

Département du Rhône (Lyon).

M. le baron de Perron, C. ✱, maréchal-de-camp, commandant le département du Rhône et la première brigade, *rue de la Charité*, 30.

M. Neumayer O. ✱, maréchal-de-camp, commandant la 2e brigade, *rue Bourbon*, 51.

M. Aubert, chef de bataillon, O. ✱, commandant le dépôt de recrutement du Rhône, *rue d'Auvergne*, 15.

Département de l'Ain (Bourg).

M. Bernard ✱, capitaine de recrutement.

Département de la Drôme (Valence).

M. Bonnet, C. ✱, maréchal-de-camp, commandant le département.

M. de Franconnière ✱, capitaine, aide-de-camp de M. le général Bonnet.

M. Favant ✱, capitaine de recrutement.

Département de l'Isère (Grenoble).

M. Brisson, O. ✠, maréchal-de-camp, commandant le département.
M. Malitourne, O. ✠, capitaine, commandant le dépôt de recrutement

Département des Hautes-Alpes (Gap).

M. le comte de Latour-de-Pin, O. ✠, maréchal-de-camp.
M. Heilmann ✠, capitaine de recrutement.

Département de la Loire (St-Etienne).

M. Cha on, O. ✠, maréchal-de-camp, commandant le département.
M. Delarue ✠, capitaine de recrutement, *à Montbrison.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Rhône (place de Lyon).

M. Levesques, C. ✠, colonel, commandant la place.
M. Lefèvre de Belleperche, O. ✠, chef de bataillon, major de place, *à Lyon.*
M. Carrier-Boismonchy ✠, capitaine adjudant de place.
M. Nicolas, capitaine, adjudant de place.
M. Granier, *idem.*
M. Delefortry ✠, lieutenant, adjudant de place.
M. Gateau ✠, capitaine, secrétaire-archiviste.

(Forts Montessuy et Caluire.)

M. Fays, O. ✠, chef de bataillon, commandant.
M. Pouteaux, sergent, portier-consigne.

(Forts de la rive gauche du Rhône.)

M. Ledru, capitaine, commandant.

(Forts de la rive droite de la Saône.)

M. Dorlodot-d'Armont ✠, capitaine, commandant.

Ain.

M. Davière ✠, capitaine, commandant, *au fort de l'Ecluse.*
M. Brown ✠, capitaine, commandant, *à Pierre-Châtel.*

Isère (Grenoble).

M. Auvray ✠, colonel, commandant, *à Grenoble.*
M. Sabin ✠, capitaine, adjudant, *à Grenoble.*
M. Faure ✠. capitaine, adjudant, *à Grenoble.*
M. Songeon ✠, capit., commandant le fort la Bastille et la citadelle Rabot.
M. Claudon, lieutenant, secrétaire-archiviste, *à Grenoble.*
M. Courtois O. ✠, chef de bataillon, commandant, *au fort Barreaux.*
M. Gerbet ✠, chef de bataillon, commandant, *au Pont-de-Beauvoisin.*

Hautes-Alpes (Briançon).

M. Dyonnet ✠, colonel, commandant.
M. Baquet ✠, capitaine, adjudant de place.
M. Roussel, lieutenant, adjudant de place.
M. Laugier, adjudant sous-officier, secrétaire-archiviste.

M. Aribert-Dufresne ✠, capitaine, commandant, *au fort des Têtes.*
M. Bourguignon ✠, capitaine, commandant, *au fort Queyras.*
M. Robert, sergent, portier-consigne.
M. Templici, O. ✠, chef de bataillon, commandant, *à Mont-Dauphin.*
M. Varin, O. ✠, chef de bataillon, commandant, *à Embrun.*
Pour le service d'administration en général, s'adresser à M. l'intendant militaire, baron Lajard, *rue de la Liberté*, 7.

INTENDANCE MILITAIRE DE LA 7e DIVISION.

M. le baron Lajard, C. ✠, intendant militaire de la 7e Division, *rue de la Liberté*, 7, chargé de la direction supérieure des services administratifs militaires.
M. de Pontbriant ✠, sous-intendant militaire de première classe, *place Louis XVIII*, 13, chargé du service d'une partie des corps de la garnison de Lyon; du recrutement; 3e, 4e et 5e classes d'officiers sans troupe, de l'arsenal et de l'école provisoire d'artillerie, du génie, etc., etc.
M. De Laffitte ✠, sous-intendant militaire de 2e classe, chargé du service d'une partie des corps de la garnison de Lyon, 9e, 10e et 12e classes d'officiers sans troupe, hôpitaux, gîte et geolage de la justice militaire, du magasin d'habillements et du campement, *place Louis XVIII*, 14.
M. De Faultrier ✠, adjoint de 1re classe, *rue du Rempart-d'Ainay*, 10, chargé d'une partie du service des corps de la garnison de Lyon, des subsistances militaires, et des pensions et secours; 6e, 7e, 8e et 11e classes d'officiers sans troupe.
M. Humann, adjoint de deuxième classe à l'intendance militaire, chargé des services des convois, indemnités de route, transports, casernement, chauffage et éclairage.

Sous-intendants de la 7e Division.

M. Thomas ✠, sous-intendant de 1re classe, *à Grenoble.*
M. Massot ✠, sous-intendant de 2e classe à l'Intendance, *à Bourg.*
M. Blanc de Molines, adjoint de 2e classe à l'Intendance, *à Grenoble*, chargé du service de la place de Vienne.
M. de Cambis-Alais ✠, sous-intend. militaire de 1re classe, *à Valence.*
M. Codron ✠, sous-intendant de 2e classe, *à Montbrison.*
M. Teinturier ✠, sous-intendant de 2e classe, à l'intendance mititaire. *à Gap.*
M. Heina, adjud. de 1re classe, à l'intendance militaire, *à Briançon.*

Subsistances militaires.

M. Gaillimard, officier d'administration comptable, chef du bureau des subsistances militaires de la 7e Division, *rue Jarente*, 15.
M. Trochu ✠, comptable des vivres, *rue de la Reine*, 53.
M. Villot, officier comptable du service des fourrages, *rus Ste-Helène*, 15.

Habillements.

M. Gadolle, garde-magasins de l'habillement et du campement, *quai Ste-Marie-des-Chaînes*, 22.

Lits militaires.

M. Chauvin, directeur du service des lits militaires de la 7e Division, *place Louis XVIII.*
M. Bourcier, garde-magasins des lits militaires, *place Louis XVIII.*
M. Roux, aide-garde-magasins, *quai Ste-Marie-des-Chaînes*, 21.

Transports de la guerre.

MM. Gillet et Plasson, entrepreneurs du service de transports de la guerre dans la 7e Division, et préposés de la place de Lyon, *rue Jarente*, 3, 5 et 7.

Convois militaires.

M. Delorme, entrepreneur de la 7e division militaire, et préposé de la place de Lyon, *rue des Remparts-d'Ainai*, 10.

HÔPITAUX MILITAIRES DE LYON.

Officiers de santé.

Médecins.

M. Peysson, O. ✻, médecin principal et en chef, *rue des Marronniers*, 8.
M. Julia, médecin adjoint.

Chirurgiens.

M. Delocre O. ✻, chirurgien principal et en chef, à l'hôpital militaire de Lyon, *rue Perrache*, 14.
M. Poullain ✻, chirurgien-major, *rue des Remparts-d'Ainai*, 10.
M. Lelouis, chirurgien, aide-major.

Pharmaciens.

M. Atenas ✻, pharmacien principal, *rue de la Reine.*
M. Reignier, pharmacien, aide-major.

Officiers d'administration.

M. Texte, officier comptable, *quai de la Charité*, 152.
M. Gilbert, adjudant d'administration en premier.
M. Damez, *idem.*
M. Beurges, *idem*, en deuxième.
M. Clément, *idem*, *idem*, *rue de la Reine.*

Aumônier.

M. l'abbé Seyve.

ARTILLERIE.

M. Rey, O. ✻, maréchal-de-camp, commandant supérieur de l'artillerie de la 7e Division, *rue Vaubecour*, 42.
M. Caffort ✻, lieutenant-colonel, adjoint au général d'artillerie.
M. Caussade, O. ✻, colonel, directeur d'artillerie, *à Grenoble.*
M. Guèze, O. ✻, leut.-colonel, directeur par intérim, d'artillerie, *à Embrun.*

Arsenal de Lyon.

M. Peloux, O. ✻, lieutenant-colonel, commandant l'arsenal.
M. Pochet ✻, capitaine-adjoint.
M. Deleullion, *idem.*
M. Borelly ✻, *idem.*
M. Scheïder ✻.
M. Julia.
M. Gontier-Duclavel, capitaine.
M. de Schaller, *idem.*
M Lassimonne, *idem.*
M. Vivien, *idem.*

GÉNIE.

M. Montmasson, ✻, colonel, directeur des fortifications, *à Grenoble.*
M. Guèze, O. ✻, lieut.-colonel, direct. par intérim, des fortific., *à Embrun.*

Place de Lyon.

M. N..... colonel, directeur des fortifications, *à Lyon.*
M. Petit, O. ✻, lieutenant-colonel, ingénieur en chef de la place de Lyon, directeur par intérim des fortifications.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

19e *Légion.*

M. Corréard, O. ✻, colonel, chef de la légion, *rue Sala, hôtel de la Gendarmerie, à Lyon.*

Compagnie du Rhône.

M. Durand ✻, chef d'escadron, commandant la compagnie, *rue Sala, hôtel de la Gendarmerie, à Lyon.*
M. Derousse, capitaine, commandant la lieutenance de gendarmerie de Lyon, *rue Sala, hôtel de la Gendarmerie, à Lyon.*
M. Chambon, capitaine, trésorier de la compagnie du Rhône, *rue Sala, hôtel de la Gendarmerie, à Lyon.*
M. Leclerc, lieutenant, *à Tarare.*
M. Bernady, lieutenant, *à Villefranche.*

Garde-magasins des poudres.

M. Goutannier (Guillaume-Claude), *quai Ste-Marie-des-Chaînes*, 36.

PRISON MILITAIRE DE LYON.

M. l'abbé Besson, aumônier.
M. Revenu ✻, concierge.

Pénitencier militaire de Lyon.

M. Juillet ✻, capitaine, commandant.
M. Dessault, directeur des ateliers.
M. Bloquet, adjudant greffier.
M. Carron, adjudant comptable.

Conseils de guerre de la 7e division militaire.

M. Alla (Hippolyte), greffier du conseil permanent de révision.
M. Figuière de Vaux, greffier du premier conseil de guerre.
M. Alla (Jean-Joseph), greffier du deuxième conseil de guerre.





CHAPITRE SIXIÈME.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Hôtel des Monnaies.

Rue de la Charité, 32.



Commissaire du Roi, M. LEVOL (Florimond).
Directeur, M. . . . . .
Contrôleur au change, M. Prévost (H.), O. ✠.
Contrôleur au monnayage, M. de Montolieu-Lestrade ✠.

BUREAU DE GARANTIE POUR LES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT,

Rue de Savoie, à l'Argue royale.

Ce bureau est sous la surveillance immédiate de l'Administration générale des Monnaies, établie à Paris, *hôtel des Monnaies*, et de la Direction des Contributions indirectes; il vérifie et surveille le titre des matières et ouvrages d'or et d'argent mis dans le commerce; et a, concurremment avec M. le Commissaire du Roi près l'hôtel des Monnaies de Lyon, la surveillance sur l'émission des fausses monnaies.

Contrôleur en chef, M. Relave.
Sous-contrôleur, M. Chappuis.
Commis aux exercices, M. Magnan.
Idem, M. Hourné.
Surnuméraire, M. Brulley.
Receveur, M. Allemand.
Essayeur, M. Fournet.
Aide essayeur, M. Lafont.

ARGUE ROYALE.

Contrôleur, M. Relave.
Receveur, M. Allemand.
Essayeur, M. Fournet.
Conducteur des travaux de l'argue et de la forge, M. Malleval.

Recette générale.

Receveur-général du département du Rhône.
M Delahante (Adrien), O. ✠, *port et quai St-Clair*, 18.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Receveurs particuliers des contributions directes de la ville de Lyon et de ses faubourgs.

1er arrondissement, du Jardin-des-Plantes, y compris la Croix-Rousse.
M. Jame, *place de la Miséricorde, maison des bains.*

2e arrondissement, de Bellecour. M. Chenevaz, *rue du Plat*, 2 *bis*.
3e arrondissement, de l'Hôtel-de-Ville. M. Jacquier, *rue Lafont*, 6.
4e arrondissement, de la Halle-aux-Blés. M. Aillaud, *rue St-Dominique*, 9.
5e arrondissement, de la Métropole, y compris Vaise. M. Gaillard, *rue de l'Archevêché*, 5.

CANTON DE LA GUILLOTIÈRE.

La Guillotière. M. Millet (Louis-Marie-Joseph), *cours Bourbon*, 16.

CANTON DE L'ARBRESLE. — PERCEPTIONS.

L'Arbresle, chef-lieu; Eveux, Fleurieu, Lentilly, Nuelles, la Tour, Dommartin. M. Gonin (Clair-Augustin), *à l'Arbresle.*
Sain-Bel, chef-lieu; Sourcieux, Bessenay, Saint-Julien, Bibost, Saint-Pierre-la-Palud. M. Bizatton (Antoine), *à Sain-Bel.*
Bully, chef-lieu; St-Germain-sur-l'Arbresle, Sarcey, Savigny. M. Malboz (Augustin), *à Bully.*

CANTON DE CONDRIEU. — PERCEPTIONS.

Condrieu, chef-lieu; Longes-et-Trèves. M. Guéraud (Michel), *à Condrieu.*
Sainte-Colombe, chef-lieu; St-Cyr-sur-le-Rhône, St-Romain-en-Gal, Loire. M. Chaumartin (Louis), *à Ste-Colombe.*
Ampuis, chef-lieu; Tupin et Semons, les Hayes. M. Chaumartin fils (Louis-Henri), *à Ampuis.*

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL. — PERCEPTIONS.

St-Genis-Laval, chef-lieu; Chaponost. M. Mathevon (Jér.-Franç.), *à St-Genis-Laval et à Chaponost, hameau du Robert.*
Charly, chef-lieu; Vernaison. M. Donat (Claude) ✵, *à Charly.*
Brignais, chef-lieu; Soucieu en-Jarrest, Vourles. M. Gronier (Justin), *à Brignais.*
Oullins, chef-lieu; Irigny. M. Blanchet (Adolphe-J.-B.), *à Oullins.*
Ste-Foy-lès-Lyon, chef-lieu. M. Groz (Théodore), *à Ste-Foy-lès-Lyon.*

CANTON DE GIVORS. — PERCEPTIONS.

Givors, chef-lieu; Echalas, St-Romain-en-Gier. M. Verzier (Jean), *à Givors.*
Millery, chef-lieu; Montagny, Grigny. M. Pigeot (Simon-Auguste), *à Millery.*
St-Andéol, chef-lieu; Chassagny, St-Jean-de-Touslas, St-Martin-de-Cornas. M. Berne (Ennemond), *à St-Andéol.*

CANTON DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. — PERCEPTIONS.

St-Laurent-de-Chamousset, chef-lieu; Bressieux, Brullioles, St-Clément-les-Places. M. Matagrin (Benoît-Joseph-Henri), *à Saint-Laurent-de-Chamousset.*
St-Genis-l'Argentière, chef-lieu; Haute-Rivoire, Ste-Foy-l'Argentière, les Halles, Montromant, Souzy. M. Berlie (Camille-Victor-Marie), *à St-Laurent-de-Chamousset*
Villechenève, chef-lieu; Montrotier, Longessaigne, Chambost. M. Vidal (Barthélemy), *à Villechenève.*

CANTON DE LIMONEST. — PERCEPTIONS.

Marcilly, chef-lieu ; Chasselay , Civrieux, les Chères , Lissieu. M. Grenier (Alphonse-Armand) , *à Marcilly et à Chasselay.*

St-Rambert, chef-lieu ; Collonge, St-Cyr-au-Mont-d'Or. M. Marcel (Claude), *à St-Rambert.*

Ecully , chef-lieu ; Dardilly. M. Duplat (Catherin) , *à Ecully.*

St-Didier-au-Mont-d'Or, chef-lieu ; Limonest. M. Grand (Gaspard-Honoré-Bonaventure) , *à St-Didier-au-Mont-d'Or.*

CANTON DE MORNANT. — PERCEPTIONS.

Orliénas , chef-lieu ; St-Laurent-d'Agny , Taluyers. M. Balley (Antoine), *à Orliénas.*

Mornant, chef-lieu ; St-André-la-Côte , Chaussan , Rontalon , St-Sorlin. M. Lespinasse (Antoine) , *à Mornant.*

St-Didier-sous-Riverie , chef-lieu ; Ste-Catherine , St-Maurice, Riverie. M. Foison (Jean-Benoît) , *à St-Didier-sous-Riverie.*

CANTON DE NEUVILLE. — PERCEPTIONS.

Neuville, chef-lieu ; Cailloux, Fleurieux-sur-Saône, Rochetaillée. M. Poizat (Antoine-Marie) , *à Neuville.*

Caluire et Cuires , chef-lieu ; Fontaines. M. Micoud (François-Xavier) , *à Caluire , à Bellevue.*

Couzon , chef-lieu ; Albigny , St-Romain , Poleymieux. M. Cret (Crance-Isidore , *à Couzon.*

Quincieux , chef-lieu ; Curis , Saint-Germain-au-Mont-d'Or. M. Garnier (Marie-Bernard) , *à Quincieux.*

CANTON DE SAINT-SYMPHORIEN. — PERCEPTIONS.

Larajasse , chef-lieu ; Coise. M. Néel (Antoine) , *à Larajasse.*

St-Symphorien , chef-lieu ; Grézieu-le-Marché , Meys , Pomeys. M. Gleyzolle (Abel-Félix) , *à St-Symphorien.*

Aveize , chef-lieu ; St-Martin-en-Haut , Duerne , la Chapelle. M. Langre (Jean-Claude) , *à Aveize.*

CANTON DE VAUGNERAY. — PERCEPTIONS.

Vaugneray, chef-lieu; Courzieu, Chevinay, Pollionay. M. Faizant (Antoine), *à Vaugneray.*

Thurins, chef-lieu; Brindas, St-Laurent-de-Vaux, Messimy, Yzeron. M. Carron (Hugues) , *à Thurins.*

Tassin, chef-lieu; Charbonnières, Ste-Consorce et Marcy, Francheville, St-Genis-les-Ollières , Grézieu-la-Varenne et Craponne. M. Drut (Melchior) , *à Tassin et à Charbonnières.*

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

VILLEFRANCHE.

Receveur particulier, M. Mornand (Jean-Claude), *à Villefranche.*

CANTON D'ANSE. — PERCEPTIONS.

Anse , chef-lieu ; Ambérieux, Lucenay. M. Revin (Michel) , *à Anse.*

Chazay, chef-lieu; Morancé, Alix, Belmont, Charnay, Lozanne, St-Jean-des-Vignes. M. Patin (Charles-Nicolas), *à Chazay.*

Pommiers, chef-lieu; Marcy-la-Chassagne, Liergues, Pouilly. M. Patin fils (Charles-Gilbert), *à Pommiers.*

CANTON DE BEAUJEU. — PERCEPTIONS.

Beaujeu, chef-lieu; St-Didier, les Etoux, les Ardillats, Vernay, Lantignié. M. Dumas (Gabriel), *à Beaujeu.*

Fleurie, chef-lieu; Vauxrenard, Chénas, Avenas. M. Gailleton (Joseph), *à Fleurie.*

Juliénas, chef-lieu; Jullié, Emeringes. M. Burdin (Jules-Jean-Marie), *à Juliénas.*

Quincié, chef-lieu; Regnié, Durette, Marchampt. M. Lacaze (Ferdinand), *à Quincié.*

Villié, chef-lieu; Chiroubles. M. Lapierre (Antoine) ✠, *à Villié.*

CANTON DE BELLEVILLE. — PERCEPTIONS.

Belleville, chef-lieu; Taponas, St-Jean-d'Ardières. M. Millon (Michel), *à Belleville.*

Saint-Etienne-la-Varenne, chef-lieu; St-Lager, Cercié, Odenas. M. Verset (Louis-Antoine-Zozime), *à St-Etienne-la-Varenne*

St-Georges, chef-lieu; Charentay. M. Burdiat (Henri), *à St-Georges.*

Corcelles, chef-lieu; Lancié, Dracé. M. Large (Antoine), *à Corcelles.*

CANTON DU BOIS-D'OINGT. — PERCEPTIONS.

Bois-d'Oingt, chef-lieu; St-Laurent, Légny, Oingt, Moiré, Ville-sur-Jarnioux. M. Dubost (George), *au Bois-d'Oingt.*

Bagnols, chef-lieu; Breuil, Chessy, Châtillon, Frontenas, Theizé. M. Dubost (Paul-Marie), *à Bagnols.*

Chamelet, chef-lieu; Létra, Ste-Paule, Ternand, St-Just-d'Avray, St-Vérand. M. Grillet (Auguste), *à Chamelet.*

CANTON DE LAMURE. — PERCEPTIONS.

Lamure, chef-lieu; St-Nizier-d'Azergue, Claveissole, Chambost, Poule, Chenelette. M. Enay (François), *à Lamure.*

St-Vincent, chef-lieu; St-Bonnet-le-Troncy, Thel, Ranchal, Grandris. M. Maynard (Pierre-Marie), *à St-Vincent.*

CANTON DE MONSOL. — PERCEPTIONS.

Monsol, chef-lieu; St-Christophe, St-Jacques-des-Arrêts, St-Mamert, Trades, Cenves, Ouroux. M. Degurse (Louis), *à Monsol.*

St-Igny-de-Vers, chef-lieu; Aigueperse, Azolette, St-Bonnet-des-Bruyères, Propières. M. Jugnet (Jean-Marie), *à St-Igny.*

CANTON DE TARARE. — PERCEPTIONS.

Tarare, chef-lieu; St-Marcel, St-Loup. M. Plantier, *à Tarare.*

St-Forgeux, chef-lieu; Ancy, Affoux, St-Romain-de-Popey, Dareizé, les Olmes. M. Bertrand, *à St-Forgeux.*

Valsonne, chef-lieu; St-Clément, Joux, les Sauvages, Dième, St-Apollinaire, Ronno. M. Guyonnet (Claude), *à Valsonne.*

CANTON DE THIZY. — PERCEPTIONS.

THIZY, chef-lieu; Bourg-de-Thizy, Cours, la Chapelle, Marnand, Mardore. M. Aufert (Philippe), *à Thizy*.

AMPLEPUIS, chef-lieu; St-Jean-la-Bussière, Cublize. M. Mournand (Jean-Baptiste), *à Amplepuis*.

CANTON DE VILLEFRANCHE. — PERCEPTIONS.

VILLEFRANCHE, chef-lieu; Beligny, Gleizé, Limas, Ouilly, Arnas M. De Marc (Camille), *à Villefranche*.

BLACÉ, chef-lieu; St-Julien, Montmelas, St-Sorlin, Salles. M. Carrand (Jean-Claude-Antoine-Marie), *à Blacé*.

DENICÉ, chef-lieu; Lacenas, Rivolet, Cogny. M. Putinier, *à Denicé et à Villefranche*.

VAUX, chef-lieu; Arbuissonas, St-Cyr-le-Chatoux. M. Carron (Claude), *à Vaux*.

Payeur du Département.

M. Blachette, payeur du trésor public, *rue Ste-Hélène*, 14.

BUREAUX.

MM. Phelippeaux, caissier, *rue du Rempart-d'Ainay*, 2.
Besson (Louis), teneur de livres, etc., *rue Ste-Hélène*, 14.
Largeteau, chargé du détail des enregistrements, *rue Bouteille*, 6.
Berthet, préposé du payeur, *à l'Hôtel-de-Ville*, pour le payement des indemnités de route aux militaires isolés, *bureau des logements milit.*

Direction de l'Enregistrement et des Domaines.

Directeur, M. Neple ✻, *hôtel de la Direction*, *rue Sala*, 2.

Inspecteurs, { MM. Marthenot, *r. de la Reine*, 53, *pour tout le départ. du Rhône*.
Delavaud, *à Villefranche*.

Vérificateurs, { MM. Faure, *rue des Marronniers*, 9.
Meyer, *rue Laurencin*, 13.
d'Hauteville, *rue d'Auvergne*, 4.

Premier commis, M. Laurans, *rue du Pérat*, 10.

Timbre extraordinaire.

Receveur, M. Surville, *rue Martin*.
Garde-magasin, *contrôleur*, M. Courtet, *place Louis XVIII*, 31.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Receveurs à Lyon.

Actes civils, { M. Atoine, *rue du Pérat*, 10.
M. Guillot, *place Louis-le-Grand*, 29.

Successions, M. Cunisse, *rue Bombarde*, 1.

Actes judiciaires, { *Cour royale et Tribunal civil*. M. Dastier, *rue du Palais-de-Justice*, 6.
Trib. de Comm. et de simple Police, M. Vassal, *rue St-Côme*, 6.

Exploits, M. Sudré, *rue Soufflot*, 1.

Receveurs hors de Lyon.

MM. Dupin, *à l'Arbresle.*
Montfayon, *à Condrieu.*
Lobrichon, *à St-Cyr.*
Mattei, *à St-Genis-Laval.*
Garent, *à Givors.*

MM. Prudhomoz, *à Vaugneray.*
Bellenand, *à St-Laur.-de-Cham.*
Favre, *à Mornant.*
Pascot, *à Neuville.*
Poynot, *à St-Symphorien.*

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Receveurs.

MM. Molis, *à Anse.*
Duliguan, *à Beaujeu.*
Chabaud, *au Bois-d'Oingt.*
Duclaux, *à Belleville.*
Bernoux, *à Monsol.*

MM. Boulzaguet, *à Lamure.*
Deloncle, *à Tarare.*
Thirion, *à Thizy.*
Girerd, *à Villefranche.*

Conservateurs des hypothèques.

M. Picard, *à Villefranche*, pour le premier arrondissement du département.
M. Mottin, *à Lyon, place Grolier*, pour le second arrondissement.

Surnuméraires.

MM. Richard, *à Lyon.*
Lambert, *idem.*
Dupoy de Guitard, *idem.*

MM. Piat-Desvial, *à Lyon.*
Taté, *à Villefranche.*

Avoués de l'Administration.

M. Mugnier, *rue St-Dominique.*
M. Chevalier-Tivet, avoué à la cour royale, *quai de la Baleine*, 21.
M. Deverchère, *à Villefranche.*

Administration des Eaux et Forêts.

Le département du Rhône fait partie du dix-neuvième arrondissement forestier, lequel comprend en outre les départements de l'Ain et de Saône-et-Loire.

M. Niepce, conservateur, *à Mâcon.*
M. Froussard, inspecteur, *à Bourg*
M. Granjon de Sartorius, garde-général, pour l'arrondissement de Trévoux et du département du Rhône, en résidence *à Trévoux.*

Toutes les demandes pour le service forestier ou de la pêche, doivent lui être adressées *franco.*

M. Paillon, brigadier royal, *à Lyon, place St-Laurent*, 6.
M. Pissot, garde-pêche royal, *à Lyon, quai de Serin*, 7.
M. N. . ., garde-pêche royal, *à Thil.*

Direction des Contributions directes.

Directeur, M. Mermoz ✵, *quai de la Charité*, 155, *à la Direction.*
Inspecteur, M. Guillot, *rue de la Reine*, 38.
Contrôleur principal, M. Legouigout, *rue de la Reine*, 38. Sa division se compose du deuxième arrondissement de perception de Lyon et des perceptions de St-Genis-Laval, Oullins et Ste-Foy-lès-Lyon.

Contrôleurs hors classe.

M. Tartié, *rue Rempart-d'Ainay*, 15. Sa division se composé du 1er arrondissement de perception de Lyon, de la Croix-Rousse et du canton de Neuville.

M. Melon de Pradou, *place Louis XVIII*, 14. Sa division se compose du 3e arrondis. de perception de Lyon, de la Guillotière, du canton de Givors et de la perception de Charly.

M. Vidal, *place Louis XVIII*, 14. Sa division se compose du 4e arrondiss. de perception de Lyon, du canton de Vaugneray et de la perception de Brignais.

M. Masse, *rue de la Martinière*, 9. Sa division se compose du 5e arrond. de Lyon, de Vaise et du cantont de Limonest.

Contrôleurs ruraux.

M. Roux, *rue de Bourbon*, 54. Division de l'Arbresle.
M. Birot, *à Villefranche.* Division de Villefranche.
M. Lalouette *idem.* Division de Tarare.

Surnuméraire-Contrôleur, M. Melon de Pradou, *place Louis XVIII*, 14, *à Lyon.*
Chef de bureau, M. Reybriand, *rue de la Reine*, 42.

Régie des Contributions indirectes.

Hôtel de la Régie, rue Martin, 2.

MM. Didier ✠, directeur, *hôtel de la Régie.*
Olibo, contrôleur de comptabilité, *hôtel de la Régie.*
Denis, contrôleur ambulant.
Faivre, *idem.*
Mercier, 1er commis de la Direction.
Bonnefond de Varinay, deuxième commis *idem.*

MM. Cosson, troisième commis de la Direction.
Blanchet, quatrième *idem.*
Berthier, cinquième *idem.*
Bayol, sixième *idem.*
Caussade, septième *idem.*
Péragallo, huitième *idem.*
Lamothe, neuvième *idem.*

Le contrôleur de comptabilité est appelé à remplir l'intérim du directeur lorsque celui-ci fait une tournée dans le département, ou lorsqu'il s'absente pour tout autre motif; il est chargé des détails du service de l'arrondissement de Lyon.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

M. Didier, directeur du département, remplissant en même temps les fonctions de directeur particulier de l'arrondissement.
M. Astaix, receveur principal.
M. Valois, avocat de la Régie.
M. Aclocque, entreposeur des tabacs, *rue de Sarron.*
M. Goutanier, garde-magasins des poudres à feu, préposé à la vente, *quai Ste-Marie-des-Chaînes.*

Contrôleurs de ville.

MM. Loyez.
Chalavan.

MM. Allaire.
Coutenot.

Receveurs particuliers sédentaires.

MM. Astaix, receveur principal, *rue de Bourbon*, 54.
Buisson, receveur particulier, *place de la Boucherie-des-Terreaux*, 11.

MM. Merlin, receveur particulier, *cours Bourbon, à la Guillotière.*
Monteau, receveur de navigation, *à Givors.*
Boissonnet, *idem*, *à Condrieu.*

Receveurs de navigation. MM. Lalande, *à Serin.*
Guignard, *au pont Morand.*
Morhange, *à Ainay.*

Receveurs particuliers ambulants hors de Lyon.

MM. Sicard, *à Neuville.*
Morel, *à St-Genis-Laval.*
Dounon, *à Givors.*
MM. Rouyer, *à l'Arbresle.*
Guigue, *à St-Symphorien.*

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

M. Pelletier, directeur, *à Villefranche.*
M. Morel, receveur principal et particulier, *idem.*
L'entrepôt est réuni à la recette principale.

Receveurs ambulants hors de Villefranche.

MM. Orléac, *à Anse.*
Luce-Catinot, *à Tarare.*
Merlin, *à Beaujeu.*
MM. Parrel, *à Thizy.*
Silvestre, *à Belleville.*

Employés de la Garantie et de l'Argue.

MM. Relave, contrôleur.
Chapuis, sous-contrôleur.
Lallemand, receveur.
MM. Magnan, premier commis aux exercices.
Hourné, deuxième commis.

Les bureaux sont établis *maison Coste, rue et impasse de Savoie.*

Manufacture royale des Tabacs.

Quai de la Charité, 165.

Directeur, M. Moyroud, *à la Manufacture.*
Inspecteur, M. Ambert, *idem.*
Contrôleur, M. Girard, *idem.*
Garde-magasins, M. Douguy de Marcoult, *idem.*
Premier commis, M. Dupertuys, *idem.*
Second commis, M. Agassis, *idem.*

Octroi municipal de Lyon.

Bureau central, à l'Hôtel-de-Ville.

Cet octroi, organisé le 5 fructidor an VIII, est maintenant administré par la ville.

Préposé en chef, Directeur, M. Morand, *au Bureau central.*
Chef de bureau, M. Paulo.
Conservateur de l'Entrepôt général des boissons, M. Gastine, *à l'entrepôt.*
Contrôleurs ambulants, MM. Reverony et Lafollay.
Sous-Contrôleurs ambulants, MM. Bouniol et Jean.
Receveur du bureau de l'intérieur, M. Delarone, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Les bureaux de l'intérieur, sont ouverts au public depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.

Les bureaux extérieurs pour la perception, sont ouverts depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

CHAPITRES de PERCEPTION.	OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS.	MESURES et POIDS.	DROITS à PERCEVOIR. fr.	c.
BOISSONS ET LIQUIDES.	Vins en cercles et en bouteilles, piquettes, lies claires. . . .	l'hectol.	5	50
	Cidres, poirés, hydromels. . .	id.	2	»
	Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie; alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits dénaturés en cercles, dans les eaux de senteur en cercles, dans les vernis à l'esprit en cercles; eaux-de-vie et esprits dénaturés; eaux de senteur et vernis à l'esprit en bouteilles.	id.	12	»
	Alcool dénaturé contenant en essence ou huile esssentielle, dans la proportion du volume :			
	De 2 à 3 dixièmes.	id.	3	20
	De 3 à 4 dixièmes.	id.	2	80
	De 4 à 5 dixièmes.	id.	2	40
	au-dessus de 5 dixièmes.	id.	2	»
	Vernis à l'essence; essence de térébenthine et autres . . .	id.	7	50
	Vinaigres ordinaires, verjus, fruits au vinaigre.	id.	7	50
	Acides pyroligneux et autres préparations acéteuses	id.	15	»
	Bières provenant du dehors. . .	id.	12	50
	Bières fabriquées dans l'intérieur du rayon de l'octroi	id.	10	»
COMESTIBLES.	Taureaux, Bœufs, Vaches, Moutons, Brebis, Boucs, Chèvres, Agneaux et Chevreaux vivants	par tête.	4	49
	Veaux, Génisses de lait et Cochons de lait vivants	id.	9	17
	Chevreuils, Sangliers et Marcassins entiers	id.	9	17
	Porcs.	id.	9	»
	Viande de taureaux, bœufs, vaches, moutons, brebis, boucs, chèvres, agneaux, chevreaux, veaux, génisses de lait et cochons de lait, introduite du dehors par quartiers ou par morceaux au-dessous. . . .	par kilog.	»	12
	Chevreuils, Sangliers, Marcassins introduits du dehors, par quartiers ou par morceaux au-dessous	id.	»	12

OBSERVATIONS.

Outre le droit d'octroi de 5 50 par hectolitre de vin, il est perçu 5 f. 17 c., décime compris, au profit du trésor, à titre de taxe unique à l'entrée, et 2 fr. 20 c. pour les cidres, poirés, hydromels.

Outre le droit d'octroi de 12 f. par hectolitre d'alcool et de liqueurs, il est perçu 55 f. décime compris, au profit du trésor, à titre de taxe unique à l'entrée.

Outre le droit d'octroi, il est perçu au profit du trésor :
Sur la 1re classe 31 68.
Sur la 2e idem 27 72.
Sur la 3e idem 23 76.
Sur la 4e idem 19 80.

Les vins troubles sont soumis au droit; la lie claire est celle qui coule au moment où l'on perce la pièce; la lie masse, celle qui, pressée, peut devenir liquide et couler, paye le tiers du droit imposé sur le vinaigre ordinaire; la lie sèche, celle qui peut se transporter en sacs, n'est assujettie à aucun droit.

La vendange paye le même droit que le vin dans la proportion de trois hectolitres de vendange pour deux hectolitres de vin; la vendange non foulée paye le droit dans la proportion de cent cinquante kilogrammes de raisins pour un hectolitre de vin.

Les fruits à cidre et à poiré payent le droit dans la proportion de cinq hectolitres de fruits frais pour deux hectolitres de cidre ou poiré, et de vingt-cinq kilogrammes de fruits séchés, pour un hectolitre de cidre ou poiré.

Les marcs de raisin non entièrement secs payent le tiers du droit imposé sur le vinaigre ordinaire.

Les fruits à l'eau-de-vie et au vinaigre payent le droit sans déduction du fruit.

La bouteille commune et la demi-bouteille sont assimilées au litre et au demi-litre pour la perception.

Les vernis à l'esprit, dont le degré ne ressortira pas à l'alcoomètre et dont le degré apparent sera au-dessous de 40, seront considérés comme contenant 58 parties d'alcool pur; ceux dont le degré apparent s'élèvera à 40 et au-dessus pouront être soumis à l'analy-

CHAPITRES de PERCEPTION.	OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS.	MESURES et POIDS.	DROITS à PERCEVOIR. fr.	c.	OBSERVATIONS.
Suite des COMESTIBLES.	Viande dépécée de porc.	par kilog.	»	12	Les eaux de Cologne, de la Reine de Hongrie, de Mélisse et autres, dont la base est l'alcool, sont considérées comme eaux de senteur et payent le droit comme telles. Les quantités au-dessous de l'hectolitre payeront le droit proportionnel.
	Viande salée ou fumée, toute charcuterie, saucissons, saucisses, boudins, jambons, graisse comestible fondue ou non, etc.	id.	»	20	
	Abatis et issues d'animaux . . .	id.	»	05	
	Les porcs divisés par moitié ou quart, payeront dans la proportion du droit par tête; les morceaux au dessous acquitteront au poids comme viande dépécée. Il ne sera admis au droit de cinq centimes par kilog. que les abatis et issues appartenant au commerce de la triperie. Les abatis et issues qui ne seront pas entièrement détachés des bestiaux abattus au-dehors du rayon de l'octroi, et qui, par conséquent, ne pourront être pesés séparément, acquitteront le droit imposé sur les viandes introduites par quartiers ou par morceaux au-dessus.				
	Les bestiaux dont le poids n'aura pas été vérifié aux barrières, pourront être introduits dans le rayon de l'octroi sous la consignation ou cautionnement des sommes suivantes, savoir:				
	Par Taureau ou Bœuf. . . . . ,	»	35	»	
	Par Vache.	»	25	»	
	Par Veau ou Génisse.	»	7	50	
	Par Mouton, Brebis, Bouc et Chèvre	»	2	»	
	Les sommes consignées seront, s'il y a lieu, restituées ou compensées, et la caution déchargée, savoir: A l'abattoir public, si les bestiaux sont destinés à la consommation locale, et au bureau de sortie si les bestiaux ne font que traverser la ville pour une destination extérieure.				
	Le droit d'abattage sera perçu, consigné ou cautionné aux barrières d'entrées en même temps que le droit d'octroi.				
	Pour chaque Bœuf ou Vache. .	»	5	»	
	Pour chaque Veau	»	»	75	
	Pour Mouton, Brebis ou Agneau.	»	»	25	

CHAPITRES de	OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS.	MESURES et POIDS.	DROITS à PERCEVOIR. fr.	c.	OBSERVATIONS.
COMBUSTIBLES.	Bois à brûler et autres, d'essence de bois dur	stère métriq.	3	»	Les bois de moule sciés en morceaux, refendus ou non, les troncs, arbres, divisés ou non, payent comme bois de moule. Les branches de 25 centimètres de circonférence moyenne et au-dessus payent comme bois de moule, suivant l'essence du bois à laquelle elles appartiennent; sont compris dans la classe des branches, les bois connus sous la dénomination de faix-liés, percettes, lignes, manillons, jarrons, perches, piquets, etc. Les fagots composés de branches de 16 centim. de circonférence moyenne et au-dessus, payent suivant leur circonférence, comme branches au-dessous de 25 centim. ou comme bois de moule. En cas de mélange d'objets analogues, mais tarifés différemment, la taxe de l'objet le plus imposé sera appliquée aux chargements mélangés.
	Idem de moule, vieux ou neufs d'essence de bois blanc. . . .	id.	2	»	
	Racines, souches de bois dur ou blanc	id.	1	50	
	Branches de bois dur ou blanc, au-dessous de vingt-cinq centimètres de circonférence moyenne à la base, dépouillées de leur écorce, recoupées ou non, réunies en paquets ou non, avec ou sans ramée. . .	id.	1	25	
	Les mêmes, en grume	id.	»	75	
	Picarlats, cotrets, échalas ou paisseaux et tous bois analogues	mètre cube.	»	50	
	Fagots composés de ramées et de branches, au-dessous de seize centimètres de circonférence moyenne à la base; fascines, ceps, sarments et tous autres bois analogues.	id.	»	50	
	Eclats, brins, scions de bois de toute espèce	id.	»	25	
	Charbons de bois	id.	2	50	Sont compris dans la classe des bois de construction non façonnés, les bois bruts en grume ou non, tels que poutres, solives, mâts, tras, rondins, plateaux, planches, feuilles, lattes, etc. Les bois de démolition provenant du dehors sont soumis au droit. Les feuilles de placage et autres provenant de planches et tous autres bois débités à la scie ou à la mécanique, payent le droit imposé sur le bois, au-dessus de 2 centimètres et demi d'épaisseur. Les objets composés de bois brut, sans autre main d'œuvre que l'assemblage, payent le droit comme bois non façonné. Les vieilles planches et autres bois servant à la composition des échafaudages, boutiques et baraques mobiles, pourront sortir avec la faculté de rentrer en franchise dans les trois mois qui suivront l'exportation : la sortie de ces objets sera constatée par l'Octroi, formalité sans laquelle la rentrée ne sera permise que sous l'acquit du droit.
FOURRAGES.	Foin, sain-foin	cent kilogr.	1	»	
	Luzernes et foins de prairies artificielles	id.	»	75	
	Paille de toute espèce	id.	»	50	
	Avoine	mètre cube.	»	50	
MATÉRIAUX.	Chaux, ciment de toute espèce.	l'hectol.	5	»	
	Poussier et cendre de chaux, mortier.	id.	2	50	
	Plâtre de toute espèce	cent kilogr.	»	25	
	Moellons bruts	mètre cube.	»	25	
	Idem piqués	id.	»	75	
	Pierres de taille et autres; dalles, mollasses, tufs, etc., bruts . .	id.	2	»	
	Idem taillés ou façonnés. . . .	id.	3	»	
	Marbres, granits, pour construction, bruts	id.	3	»	
	Idem polis ou façonnés	id.	25	»	
	Briques, tuiles, carreaux de toute espèce	id.	1	50	
	Carriches de Marseille et autres; Ardoises de toute espèce . . .	id.	10	»	

CHAPITRES de PERCEPTION.	OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS.	MESURES et POIDS.	DROITS à PERCEVOIR. fr.	c.	OBSERVATIONS.
MATÉRIAUX.		mètre cube.	fr.	c.	Les mêmes provenant du dehors pourront entrer sous la consignation du droit, qui sera remboursé si la sortie a lieu et est justifiée dans les trois mois qui suivront l'introduction. Les portes, volets, persiennes, jalousies, fenêtres, ventaux, parquets, chambranles, corniches, etc., sont compris dans la classe des bois ouvrés ou façonnés. Les meubles sont affranchis du droit, ainsi que les bois ouvrés qui appartiennent à la boissellerie, à la raclerie et à la tonnellerie; il en est de même des vieilles caisses ayant servi au transport des marchandises. Le droit est dû à la fabrication dans l'intérieur du rayon, sur la chaux, le ciment, le plâtre, les briques, tuiles et carreaux, sous la déduction d'un dixième.
	Bois de construction et tous autres bois non compris au chapitre des combustibles, non façonnés, à quelque usage et sous quelque forme ou dénomination que ce soit, d'essence de bois dur de 2 1/2 centimètres d'épaisseur et au-dessous.	id.	2	25	
	Bois de construction et tous autres bois non compris au chapitre des combustibles, non façonnés, à quelque usage et sous quelque forme ou dénomination que ce soit, d'essence de bois dur au-dessus de 2 1/2 centimètres d'épaisseur	id.	2	25	
	Bois de construction et tous autres non compris au chapitre des combustibles, non façonnés, à quelque usage et sous quelque forme et dénomination que ce soit, d'essence de bois blanc de 2 1/2 centimètres d'épaisseur et au-dessous	id.	1	25	
	Idem idem au-dessus de 2 1/2 centimètres d'épaisseur. . . .	id.	2	»	
	Bois durs ou blancs ouvrés ou façonnés	id.	3	»	

Vu et présenté par le Conseiller d'Etat, Directeur de l'Administration des Contributions indirectes.

Signé : A. BOURSY.

Vu, pour être annexé à l'Ordonnance royale en date du 30 novembre 1838.

Le Ministre Secrétaire d'Etat des Finances,

Signé : LAPLAGNE.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général des Finances,

Signé : De BOUBERS.

Pour copie conforme :

Le Conseiller d'Etat, Directeur de l'Administration des Contributions indirectes,

Signé : A. BOURSY.

Douane de Lyon.

Les marchandises y sont reconnues, vérifiées et plombées, pour éviter les inconvénients et les avaries qui pourraient résulter de l'ouverture des caisses contenant les produits de nos manufactures, expédiés à l'étranger.

Pour faciliter la rentrée des échantillons envoyés à l'étranger, on peut remettre au Receveur de la Douane de Lyon une déclaration détaillée des objets, légalisée par M. le Maire, visée par ledit Receveur, qui doit être révisée aux bureaux de sortie, et reconnue dans ceux de rentrée.

Les échantillons consistant en articles dépareillés, ou évidemment de trop petites dimensions pour être d'aucun usage, sont expédiés sous cette simple formalité.

On y ajoute, pour ceux qui forment des pièces complètes et susceptibles de service, tels que les bourses, fichus, schalls, mouchoirs, etc., de soie, de coton, ou mêlé de ces matières, le cachet de cette douane, qui est fixé sur l'étoffe, au moyen d'une bande de papier, ou de telle autre manière qui sera jugée plus utile.

Les bureaux frontières ont été prévenus de ces dispositions, pour y concourir.

ENTREPÔT DES SELS.

La ville de Lyon jouit de la faveur de l'un des quatre grands entrepôts établis dans l'intérieur du royaume, pour recevoir les sels qui y sont expédiés par acquit-à-caution des marais salants, ou des entrepôts maritimes.

Un grand bâtiment étant disposé pour l'entrepôt, les négociants qui voudront y faire arriver des sels devront souscrire, entre les mains du Receveur principal, des soumissions cautionnées pour en assurer le transport du lieu de l'enlèvement jusqu'à la destination. L'Administration donne ensuite des ordres aux bureaux de départ pour que l'expédition des sels qui font l'objet de ces soumissions n'éprouve aucune difficulté. A l'arrivée, les sels sont soumis au droit de consommation ou mis en magasin; et dans ce cas le droit n'est payé qu'au moment de la sortie d'entrepôt.

Le droit, fixé à trois décimes par kilogramme, se paye en obligations valablement cautionnées, à trois et six mois, soit sur Lyon, soit sur Paris, ou en numéraire avec bénéfice d'un escompte de cinq pour cent par an.

Les magasins de l'entrepôt des sels sont loués à l'année par la ville; les prix sont fixés par une délibération du Conseil municipal, en date du 30 mai 1831. Pour ce qui concerne la location, il faut s'adresser au premier commis de recette à la Douane.

ENTREPÔT DES MARCHANDISES ÉTRANGÈRES NON PROHIBÉES, ET DES DENRÉES COLONIALES.

Cet entrepôt, dont les magasins sont situés dans le local formant l'établissement de la Douane, admet les marchandises étrangères *prohibées*, *fabriquées*, et les denrées coloniales venant de tous les ports d'entrepôt.

Le terme de l'entrepôt est fixé à huit mois, à dater du jour du départ du port d'expédition.

Les droits d'entrée en France ne sont exigibles qu'à l'expiration de ce délai, à moins que les marchandises ne soient livrées à la consommation auparavant.

Le transit pour la réexportation, réglé par l'art. 37 de la loi du 30 avril 1806, a lieu conformément à l'art. 14 de la loi du 17 décembre 1814, pour toutes les marchandises énoncées dans l'art. 4 de ladite loi, par les bureaux de Strasbourg, St-Louis, Verrières-de-Joux, Bellegarde et Pont-de-Beauvoisin.

ENTREPÔT DES SOIES.

Les soies grèges et ouvrées, d'Italie et du Piémont, entrant par la Douane du Pont-de-Beauvoisin, Bellegarde, St-Laurent-du-Var, Marseille et le Pertus, sont aussi admises à l'entrepôt. Elles y jouissent de 18 mois d'entrepôt, pendant lesquels elles peuvent en sortir, soit pour la consommation, en payant les droits d'entrée portés au tarif, soit en transit pour l'étranger, en passant par les bureaux de Bellegarde, Verrières-de-Joux, St-Louis, Strasbourg, Halluin, Dunkerque, Calais et le Hâvre.

ENTREPÔT DES MARCHANDISES PROHIBÉES.

Par Ordonnance royale du 17 novembre 1836, la ville de Lyon jouit d'un entrepôt des marchandises prohibées, où celles de transit tarifées et prohibées sont admises.

TARIF DU DROIT D'EMMAGASINAGE DES MARCHANDISES ADMISES A L'ENTREPÔT.

Marbres, 5 cent. par mois pour 100 kilogrammes.

Bois de teinture, bois de buis pour ébénisterie, fer en barres et autres, plomb et étain, fruits frais ou secs, soufre, sucre brut et terré, 10 cent. par mois pour 100 kilogr.

Coton de toute espèce, laine, 15 cent. par mois pour 100 kilogr.

Café, cacao, poivre, gommes, drogueries communes pour teinture, liége brut et ouvré, grains de verre, dents d'éléphant, nacre de perle, fanons de baleine, huile d'olive et autres, 20 cent. par mois pour 100 kilogr.

Vins étrangers, liqueurs, esprits, eaux-de-vie et autres liquides, 30 cent. par mois pour 100 kilogr.

Indigo, 50 cent. par mois pour 100 kilogr.

Cannelle, girofle, muscade, thé, drogueries fines et médicinales, 75 cent par mois pour 100 kilogram.

Cochenille, sosie, 75 cent. par mois par balle ou suron.

Safran, 1 fr. par mois par balle pour 100 kilogr.

La perception du droit sera faite par quinzaine; toute quinzaine commencée sera réputée complète.

Inspecteur, Chef du service, M. Failly (Jean-Emmanuel), *rue Martin*, 1.
Receveur principal, M. Sauvage de St-Marc, *hôtel de l'administration des Douanes, quai de l'Arsenal.*
Sous-Inspecteur sédentaire, M. Itier (Ernest), *rue de la Reine*, 46.
Contrôleur aux Entrepôts, M. Sallès, *rue de la Reine.*

Contrôleurs. MM. Dumolin.
Nourrisson.

Vérificateurs de première classe.

MM. Ringuet.
Grangier.
MM. Dufour.
Husson.

Commis principaux de première classe.

MM. Maille.
Laurichesse.
M. Latil.

Vérificateur de deuxième classe, M. Melloué (Jules).
Commis principal de deuxième classe, M. Boutet.
Commis d'inspection, M. Dalleman.
Vérificateurs de troisième classe, MM. Louvet et Berenger.

Commis de première classe.

MM. Audouy.
Loubens.
Grasset.
MM. Fine,
Adine fils.

Fabrique de soude de Perrache.

M. Genton, commis de première classe.
Poncet, *idem* de deuxième classe.

Fabrique de soude à la Guillotière.

MM. Dumolin (Eugène), commis de première classe.
Caillat, *idem* de deuxième classe.

Brigades. { MM Boutel, capitaine.
Daune, brigadier.
Demeaux et Bodven, sous-brigadiers.
Dix préposés.

Emballeurs, MM. Goux, Rabbe, Lilamand, Rousset.

MM les Négociants qui ont des réclamations à faire ou des renseignements à demander, pour tout ce qui ne ressortit pas au service courant de la Douane, doivent s'adresser à l'inspecteur chargé du service.

Les bureaux de l'Inspection sont situés *rue de l'Arsenal*, 15.

L'ancien emplacement de l'Arsenal contient tous les établissements de l'administration des Douanes.

Administration des Postes.

Inspecteur des postes et relais du département du Rhône, M le marquis d'Hautefort, *place Louis XVIII*, 14.

DIRECTION DE LYON.

Directeur, M. Desmazures, *hôtel des Postes*, *place Louis-le-Grand.*

Sous-inspecteurs. { MM. Lhermitte, *rue de Sarron*, 3.
Civel de Beaupré, *place Bellecour*, 6.

Les bureaux ci-après indiqués sont ouverts au public tous les jours, savoir

Celui de la *poste restante* et des *rebuts*, de 8 heures du matin à 8 heures du soir. — Celui des *affranchissements*, *chargements et lettres recommandées*, de 8 heures du matin à 7 heures du soir. Les journaux et imprimés sont reçus à l'affranchissement dans le même bureau, seulement jusqu'à 5 heures du soir. — Celui des *articles d'argent* en recette ou en envoi, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. — Celui des *voyageurs*, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

LEVÉE DES BOITES.

Les boîtes sont au nombre de 37, y compris celles : *Palais St-Pierre*, *rue Luizerne*, et *place Louis-le-Grand.*

Les 34 boîtes supplémentaires sont levées quatre fois par jour :

1re levée : 9 heures du matin.
2e levée : 11 h. du matin.
3e levée : 2 heures
4e levée : 7 heures du soir.

Première circonscription.
Place St-Georges.
Rue des Farges.
Place Neuve-St-Jean.
Quai des Célestins.
Place Confort.
Rue de l'Hôpital.

Deuxième circonscription.
Manufacture des Tabacs.
Abattoir Perrache.
Entrepôt des liquides.
Place Henri IV.
Place St-Michel.

Troisième circonscription.
Cours Morand.
Rue Madame, aux Brotteaux.
Grande-Rue de la Guillotière.
Place de la Guillotière

Quatrième circonscription.
Au coin de la rue St-Denis (Croix-Rousse.
Mairie de la Croix-Rousse.
Rue Citadelle.
Quai Serin.
Port Neuville.
Quai des Augustins.
Place Sathonay.

Cinquième circonscription.
Rue Royale à Vaise.
Ecole Vétérinaire.
Quai Peyrollerie.
Quai Villeroi, café Neptune,
Rue Grenette Charbon-Blanc.
Rue Sirène.

Sixième circonscription.
Grande-Rue St-Clair.
Cours d'Herbouville.
Place des Pénitents-de-la-Croix.
Terrasse St-Clair.
Place Faurez.
Place du Collége.

Au bureau de la Direction, *Au bureau rue Luizerne*, Et *au palais St-Pierre*, } La levée des boites, de 6 heures du matin à 9 heures du soir, a lieu une heure avant le départ de chaque courrier.

DÉPART DES COURRIERS.

Grenoble, 6 heures du matin.
(Subordonné à l'arrivée de Paris.)
Crémieux, 8 heures du matin.
Roanne, 9 heures du matin
Pont-de-Beauvoisin, 10 h. du matin.
Bordeaux par Clermont, 2 h. du soir.
Marseille, midi.
Paris, 4 heures du soir.
Strasbourg, 4 heures du soir.
St-Etienne, 7 h. du matin, midi, et 11 heures du soir.

ARRIVÉE DES COURRIERS.

Sauf les retards causés par l'intempérie des saisons
Paris, *Bordeaux*, *Strasbourg*, } de 5 à 7 heur. du matin.
Grenoble, 9 heures du matin.
Pont-de-Beauvoisin, 10 h. du matin.
Marseille, 7 h. du matin.
Roanne, 11 heures du matin.
St-Etienne, 7 et 10 heures du matin, 4 heures du soir.
St-Genis-Laval et Brignais, } 9 h. du matin, midi, 4 et 6 heures du soir.
Neuville, 10 h. du matin et 6 h. du soir.

DÉPARTS POUR LES DIVERSES LOCALITÉS DU DÉPARTEMENT.

St-Genis-Laval et Brignais,	à 7, 11, 2 et 4 heures.
Duerne, St-Symphorien-sur-Coize, et St-Laurent-de-Chamousset,	2 h. du soir.
Givors,	7 h., midi, 11 h. du soir.
Neuville,	7 h. du matin, 2 h. du soir.
Amplepuis, Bois-d'Oingt, Cours, Tarare, Thizy.	9 h. du matin.
L'Arbresle,	2 h. du soir.
Condrieu,	midi.
Anse, Beaujeu, Belleville, Villefranche,	4 h. du soir.

HEURES DES DISTRIBUTIONS DES LETTRES.

Les distributions à domicile se font à 7 h. 1/2, 10 h., midi et à 4 h. du soir.

Les distributions étant subordonnées aux arrivées des principaux courriers, les heures indiquées ci-dessus subissent nécessairement les variations que les accidents et les saisons impriment à ces derniers.

AVIS ET OBSERVATIONS.

Voyageurs dans les malles-postes. — Les personnes qui désirent voyager par les malles-postes doivent s'adresser au bureau des voyageurs de la Direction des Postes, munies de passe-port en bonne forme, pour y retenir leurs places, dont le prix *est de* 1 *fr.* 75 *cent. par myriamètre.* Le voyageur qui ne s'est pas présenté au moment du départ de la malle n'a droit qu'au remboursement de la moitié du prix de sa place. Le bagage de chaque voyageur ne doit pas excéder le poids de 25 kilogrammes. Si, à raison du refus d'admettre un bagage excédant ce poids, le voyageur ne veut point partir après s'être fait inscrire, il perd la moitié du prix de sa place. En cas de perte de bagage en route, le maximum de l'indemnité qui peut être accordée aux voyageurs est limité à 150 fr. Les malles ou porte-manteaux ne doivent pas excéder extérieurement 70 cent. en longueur, 40 cent. en largeur et 35 cent. en hauteur. Si la marche des malles-postes vient à être interceptée par un événement de force majeure, les voyageurs ne peuvent prétendre qu'au remboursement du prix de leurs places pour le trajet qui leur reste à parcourir. Les voyageurs sont responsables des objets brisés ou détériorés par leur faute; ils sont tenus de les payer au tarif convenu entre l'Administration et l'entrepreneur de l'entretien des malles. Il est interdit de fumer dans les malles-postes et d'y introduire des chiens sous quelque prétexte que ce soit. Il est défendu aux courriers de s'arrêter dans leur course au-delà du temps de séjour fixé, et que l'Administration peut augmenter ou restreindre suivant les nécessités du service. Après deux appels, ils sont autorisés à partir sans les voyageurs retardataires. Les courriers étant payés, il leur est défendu de recevoir aucune gratification des voyageurs, à quelque titre que ce soit.

Le prix des places doit être complété 1 h. avant le départ, les bagages portés aussi 1 h. avant le départ.

Il est défendu de mettre de l'or et de l'argent dans les lettres (*loi du* 5 *nivôse an* V, *art.* 16). Il y a dans l'hôtel des Postes un bureau où l'on reçoit *à découvert* les bijoux et les effets précieux, en payant le droit de 5 pour 100, ou cinq centimes par franc de leur valeur; mais la Poste ne se charge point du transport des espèces dont le payement serait assigné sur des bureaux situés en pays étranger. (*Ordon. du* 15 *octobre* 1815.)

On reçoit aussi *à couvert*, sous enveloppe cachetée sur tous les plis, et en payant le double port, les lettres et paquets que l'on veut faire charger.

Les articles d'argent et les lettres chargées ne peuvent être remis qu'à la personne à qui ils sont adressés, ou à son fondé de procuration spéciale devant notaire, ou par procuration sous seing privé, légalisée par le maire et sur papier timbré de 35 c., mentionnant expressément le pouvoir de retirer des lettres chargées. Les personnes qui ne savent point signer se procureront du maire de leur commune, ou de son adjoint, un certificat qui attestera qu'elles sont connues et qu'elles ne savent signer : le timbre de la mairie doit être apposé sur ce certificat.

En vertu d'une Ordonnance du Roi, du 21 juillet 1844, la faculté de faire enregistrer pour tous les bureaux de poste de France et de l'Algérie des lettres recommandées est acquise au public.

Savoir, pour l'Algérie :

Province d'Alger. { Alger, Blidah, Cherchell, Medeah, Miliana, Orléansville et Tenez.

Province de Constantine. { Constantine, Bone, Gigelli, Philippeville et Sétif.

Province d'Oran. Oran, Mascara, Mostaganem et Tlemcen.

Les lettres recommandées ne peuvent être adressées que sous enveloppe, et fermées au moins de deux cachets en cire, avec empreinte. Ces cachets doivent être placés sous les plis supérieurs et inférieurs de l'enveloppe, de manière que l'un et l'autre plis se trouvent réunis sous le même cachet.

Le port des lettres recommandées, pourra être acquitté d'avance ou laissé à la charge du destinataire, au choix de l'envoyeur. Ces lettres ne sont passibles que de la taxe ordinaire.

Elles seront remises par les facteurs au domicile des destinataires, à moins que l'adresse ne porte les mots : *Poste restante.*

La décharge des lettres recommandées pourra être donnée sur le registre à ce destiné, à défaut du destinataire, par la personne qui le représente, et qui devra produire à cet effet, soit une procuration *spéciale* passée devant notaire, soit un pouvoir *ad hoc* sous seing-privé, dûment légalisé et enregistré.

La perte ou le retard d'une lettre recommandée ne donnent lieu à aucun recours envers l'administration des postes ou ses agents.

La Direction des Postes de Lyon, en rappelant au public les seules conditions qu'il ait à remplir pour faire recommander des lettres, exprime le regret que les habitants de cette ville n'aient pas assez apprécié les avantages d'une organisation depuis longtemps désirée, et qui est toute dans l'intérêt du commerce. En négligeant d'en faire usage, on met souvent l'Administration dans l'impossibilité de faire droit aux réclamations qui lui sont adressées, puisqu'elle n'a aucun moyen de suivre la trace des lettres renfermant des valeurs, et jetées simplement à la boîte.

Les agents des postes ne peuvent recevoir à la main que quatre sortes de lettres : Celles adressées au Roi, Celles à affranchir, Celles contre-signées, Et celles à charger.

Les réclamations pour surtaxe de lettres ou paquets ne peuvent être admises qu'autant qu'elles sont présentées avant que les lettres ou paquets aient été décachetés.

Il est bon d'affranchir les lettres pour les personnes chargées de fonctions publiques, tels que les Préfets, Sous-Préfets, Juges-de-Paix, Maires, etc., parce que la plus grande partie de ces lettres sont dans le cas d'être refusées, lorsque le port n'en est pas payé.

Sur les lettres adressées aux militaires, il faut mettre absolument le numéro du régiment, tant pour l'infanterie que pour les cuirassiers, dragons, chasseurs à cheval *ou* hussards ; et enfin, autant qu'il sera possible, les numéros du bataillon pour l'infanterie, ou de l'escadron pour la cavalerie, et celui de la compagnie. — Il est essentiel d'affranchir les lettres pour les conseils d'administration, ou adressées à MM. les commandants des dépôts.

On ne saurait trop recommander au public d'écrire l'adresse des lettres très-lisiblement, et de leur donner une destination bien connue : lors-

qu'elles sont adressées à des bourgs, villages et hameaux, il faut terminer l'adresse *par le nom du bureau de poste le plus voisin.*

Un grand nombre de lettres dont il est indispensable de payer le port d'avance pour l'Etranger, sont jetées à la boîte sans avoir été affranchies. MM. les négociants qui auraient omis la formalité nécessaire de l'affranchissement, sont prévenus que toutes ces lettres sont envoyées à l'Administration.

AFFRANCHISSEMENTS OBLIGATOIRES.

Açores (les Iles).
Bengale (e).
Brésil.
Canaries (les Iles).
Chandernagor.
Chili (République du)
Chine (Empire de la).
Colombie.
Cuba (Ile de).
Espagne.
Etats-Unis d'Amérique.
Guadeloupe (Ile de la).
Hongrie (Royaume de).
Islande (Ile d').
Lima.
Malte (Ile de).
Maroc (Empire de).
Martinique (Ile de la).
Mexique (Républiq. du).
Persan (Empire).
Pérou (République du).
Pondichéry.
Portugal (Royaume de)
Sénégal.
Tunis.

AFFRANCHISSEMENTS FACULTATIFS.

Afrique française.
Alexandrie d'Egypte, par les bateaux à vapeur de l'Administration.
Angleterre.
Autriche.
Bade (Grand-Duché de).
Belgique.
Bremen.
Constantinople, par les bateaux à vapeur de l'Administration.
Copenhague.
Cracovie.
Danemark (Royaume de).
Dresde.
Ecosse.
Etats-Romains.
Florence.
Hambourg (Ville libre de)
Hanovre.
Hesse (Grand-Duché de).
Hesse (Electorat de).
Irlande (Ile et Roy. d').
Lucques (Principauté de).
Modène (Duché de).
Lombard-Venitien (royaume).
Norwège (Royaume de).
Parme (Duché de).
Pays-Bas (Royaum. des)
Pologne.
Prusse.
Russie (Empire de).
Sardaigne (Roy. de).
Saxe (Royaume de).
Siciles (Roy. des Deux-).
Suède (Royaume de).
Suisse (Confédération).
Toscane (Gr.-Duché de).
Wurtemberg (Roy. de).

TRANSPORT FRAUDULEUX DES LETTRES ET PAQUETS.

L'arrêté du Gouvernement du 27 prairial an IX (16 juin 1801) et autres y relatés, défendent sous peine d'amende, à tous entrepreneurs et conducteurs de messageries, ainsi qu'à toutes personnes étrangères au service des Postes, de s'immiscer dans le transport des lettres, cachetées ou non cachetées, journaux, feuilles à la main, ouvrages périodiques ou paquets de papiers du poids d'un kilogramme (ou deux livres) et au-dessous, lequel est exclusivement attribué au service des Postes.

Cet arrêté, qui rend les maîtres de poste, les entrepreneurs de voitures libres et messageries, personnellement responsables des contraventions de leurs postillons, conducteurs, porteurs et courriers, prononce contre chaque contrevenant une amende de 150 fr. au moins et 300 francs au plus.

TAXE DES LETTRES ET PAQUETS. — PRINCIPE FONDAMENTAL DU TARIF.

La taxe des lettres est réglée d'après la distance en ligne droite existant entre le point du départ et celui d'arrivée.

La taxe des lettres pesantes et des paquets est composée de la combinaison de la distance avec le poids.

D'après les progressions établies par la loi du 15 mars 1827, les taxes seront perçues conformément au Tarif ci-après :

PRIX DE LA LETTRE SIMPLE, CALCULÉ EN RAISON DE LA DISTANCE. kilomètr.	décim	DE 7 1/2 A 10.	DE 10 A 15.	DE 15 A 20(1).
Jusqu'à 40	2	3	4	5
De 40 à 80	3	5	6	8
De 80 à 150	4	6	8	10
De 150 à 220	5	8	10	13
De 220 à 300	6	9	12	15
De 300 à 400	7	11	14	18
De 400 à 500	8	12	16	20
De 500 à 600	9	14	18	23
De 600 à 750	10	15	20	25
De 750 à 900	11	17	22	28
Au-dessus de 900 indéfiniment.	12	18	24	30

(1) Et ainsi de suite, la moitié du port en sus par chaque poids de 5 grammes.

TAXES PARTICULIÈRES.

— Un décret du 9 février 1810 fixe à 25 centimes l'affranchissement des lettres simples à l'adresse des sous-officiers et soldats seulement, sous les drapeaux.

— D'après l'article 14 de la loi du 5 nivôse an V, le double du port est perçu d'avance pour les lettres et paquets chargés.

— Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 15 mars 1827, les journaux et gazettes sous bande, qui circulent hors des limites du département où ils sont publiés, payent 4 centimes par feuille de la dimension de 30 décimètres carrés et au-dessous.

Les mêmes feuilles ne payeront que la moitié du prix fixé ci-dessus, toutes les fois qu'elles seront destinées pour l'intérieur du département où elles auront été publiées.

— Les avis, papiers de musique et autres imprimés, les catalogues, prospectus et livres brochés, également sous bande, payent 5 centimes par feuille, et proportionnellement.

Les ouvrages périodiques, relatifs aux sciences et aux arts, payeront 4 centimes par feuille d'impression, et 2 centimes par demi-feuille.

(Dispositions maintenues par la Loi du 15 mars 1827.)

Les avis imprimés de naissances, mariages et décès sont affranchis au prix de 5 centimes par feuille et proportionnellement, quand ils sont *sous bande;* et lorsqu'ils sont *sous pli de lettre*, ils sont soumis à l'affranchissement d'un décime dans tout le royaume, et de 5 centimes pour l'arrondissement du bureau.

(Interprétation ministérielle de l'art. 9 de la Loi du 15 mars 1827.)

Sont exempts du timbre :

Les livres brochés, les ouvrages périodiques relatifs aux sciences et aux arts, qui ne paraissent qu'une fois par mois ou à des intervalles plus éloignés, et qui contiennent au moins deux feuilles d'impression ; les avis d'indication de domicile, de naissances, mariages et décès ; les annonces, prospectus, catalogues de librairie, et œuvres de musique, qui n'excèdent pas deux feuilles d'impression.

(Lois du 9 vendémiaire an VI, 28 avril 1816 et 25 mars 1817.)

—Les échantillons de marchandises sont taxés au tiers du port d'une lettre
(Loi du 22 août 1791, article 16.)

— Le transport des articles d'argent a lieu par la voie de la poste, à raison de 5 pour 100 de la somme déposée.
(Article 15 de la Loi du 5 nivôse an V.)

Petites Postes.

La taxe des lettres *de* et *pour* la même commune est réglée de la manière suivante, d'après les dispositions de l'article VIII de la loi du 27 frimaire an VIII.

Au-dessous de 15 grammes. . . . . 1 décime.
A 15 et au-dessous de 30. 2
A 30 et au-dessous de 60. 3
Par chaque poids de 30 grammes en sus. 1

La taxe des lettres d'un bureau de poste à destination d'un bureau de distribution qui relève de lui, est fixée ainsi qu'il suit :

Au-dessous de 7 grammes 1/2. . . . . 1 décime.
De 7 1/2 à 15 exclusivement. 2
De 15 à 30 exclusivement.. 3
Et de 30 gra. 30 g. . . . . 1 décime en sus.

SERVICE DES ENVIRONS DE LYON.

Les lettres pour les communes dépendant de la Direction de Lyon sont portées tous les jours par des facteurs *ad hoc*, qui partent à 8 heures du matin. On peut mettre une lettre à la boîte de Bellecour seulement jusqu'à 6 heures du matin.

Bureau supplémentaire des Postes, rue Luizerne.

Chef du bureau, M. Benoît, *rue Luizerne.*

Le service de ce bureau, établi dans le seul intérêt du commerce, a exclusivement pour objet :

1° L'affranchissement des lettres et imprimés pour la France et l'étranger;

2° La distribution, au guichet, des lettres à l'adresse des personnes qui se sont entendues avec la Direction afin d'être comprises dans ce mode particulier de distribution ;

3° La réception et le payement des articles d'argent.

Poste aux Chevaux.

Maître de poste, M. Richard-Montbard, *place Louis XVIII.*

On ne peut avoir des chevaux de poste sans un passe-port.

Entrepôt général des Liquides.

Rue Dugas-Montbel, à Perrache.

L'Entrepôt général de la ville de Lyon, ouvert depuis le 1er octobre 1841, en vertu d'une ordonnance royale du 29 juin précédent,

Est affecté aux vins, eaux-de-vie, esprits, liqueurs et autres liquides, sur lesquels les droits ne sont pas acquittés au moment de leur introduction dans le rayon de l'octroi ;

Il est administré par l'octroi, sous l'autorité du maire, et placé sous le régime de la surveillance générale de l'administr. des contributions indirectes.

Conservateur, M. Gastine (Auguste), *à l'entrepôt.*
Receveur, M. Janvier (Charles), *idem.*
Vérificateur, M. Magnien (Barnabé).

CHAPITRE SEPTIÈME.

ORGANISATION COMMERCIALE.

Chambre de Commerce de Lyon.



Cette Chambre, créée par arrêté du 3 nivôse an XI, est composée de quinze membres, dont le renouvellement s'opère par tiers, tous les ans. Elle nomme annuellement son président dans son sein. M. le Préfet du département du Rhône en est en outre membre-né et le président d'honneur. Il préside effectivement les séances où il assiste en personne.

Les attributions de la Chambre de Commerce, que l'arrêté sus-rappelé du 3 nivôse an XI avait déterminées d'une manière générale, se trouvent plus amplement définies par les articles ci-après de l'Ordonnance royale du 16 juin 1832, portant :

Art. 11.

« Les Chambres de Commerce ont pour attributions : de donner au Gouvernement les avis et les renseignements qui leur sont demandés de sa part sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux ;

« De présenter leurs vues sur l'état de l'industrie et du commerce, et sur les moyens d'en accroître la prospérité ;

« Sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale, y compris les tarifs des douanes.

« Les chambres consultatives des arts et manufactures de la circonscription peuvent correspondre avec elles sur les mêmes objets.

« La correspondance des Chambres avec le Ministre du commerce et des travaux publics est directe et sans intermédiaire.

Art. 12.

« L'avis des Chambres de Commerce est demandé spécialement ·

« Sur les changements projetés dans la législation commerciale ;

« Sur les érections et règlements des Chambres de Commerce;

« Sur les créations des bourses, sur les établissements d'agents de change ou de courtiers ;

« Sur les tarifs et règlements des courtages et des autres services établis à l'usage du commerce, et sujets à des tarifs ;

« Sur les créations de tribunaux de commerce dans leur circonscription ;

« Sur les établissements de banques locales;

« Sur les projets des travaux publics locaux relatifs au commerce ; et elles seront entendues sur l'exécution de ces projets.

Art. 13.

« Quand il existera dans une même ville une Chambre de Commerce et une Bourse, l'administration de la Bourse appartiendra à la Chambre, sans préjudice des droits ordinaires du Maire et de la Police municipale dans les lieux publics.

Art. 14.

« Les établissements créés pour l'usage d'un commerce, comme les magasins de sauvetage, entrepôts, *Conditions* pour les soies, cours publics des connaissances commerciales et industrielles, seront administrés par les Chambres de Commerce s'ils ont été formés au moyen de contributions spéciales sur les commerçants.

« L'administration de ceux de ces établissements qui ont été formés par des souscriptions volontaires pourra leur être remise d'après le vœu des souscripteurs.

« Cette administration pourra leur être déléguée pour les établissements de même nature qui seraient créés par l'Autorité. »

Indépendamment de la disposition générale contenue en l'article 14 ci-dessus, la Chambre de Commerce de Lyon est particulièrement investie, par le décret du 23 germinal an XIII, qui a institué la Condition publique et unique des soies, de la surveillance et de la direction de cet établissement.

Elle peut aussi, quand elle le juge convenable, se constituer spécialement en chambre consultative des arts et manufactures. (*Art.* 5 *de l'arrêté du Gouvernement du* 10 *thermidor an* XI.)

Enfin l'Ordonnance royale du 29 avril 1831, relative à l'organisation du Conseil-général du commerce, confère à la Chambre de Commerce de Lyon la nomination directe de deux membres dudit Conseil; et, conformément à une seconde Ordonnance royale du 25 décembre 1832, l'un de ces deux membres est désigné par M. le Ministre du commerce et des travaux publics pour siéger au Conseil-général des manufactures.

La Chambre de Commerce tient deux séances ordinaires par mois, le jeudi, *au palais du Commerce et des Arts.*

MM.

Le Pair de France, Préfet du Rhône, président d'honneur.
Brosset aîné ✻, président élu, *rue Désirée*, 21.
Mouterde (Emmanuel), secrétaire-trésorier, *aux Brotteaux, r. Madame*, 29.
Reverchon (Paul) ✻, *à St-Genis Laval.*
Brisson (Adolphe), *rue du Griffon*, 13.
Tardy (Thomas), *grande rue Pizay*, 21.
Arlès-Dufour ✻, *port St-Clair*, 23.
Riboud, père ✻, *rue Lafont*, 20.

MM.

Bodin (Jacques) ✻, *gr. rue Pisay*, 3.
Arquillière (Simon) ✻, *rue de Thou*, 2
Auger, aîné (Alexis), *rue Royale*, 19.
Dufournel (César), *port du Roi*, 52.
Jame (Hippolyte), *rue Désirée*, 4.
Ricard (Charles), *petite rue des Feuillants*, 9.
Lachaise (Alexandre), *place de la Miséricorde*, 4.
Favre (Pierre-Victor), *quai Saint-Clair*, 9.

Secrétaire archiviste-rédacteur, M. Simonnet, *rue du Garet*, 2.

Membres du Conseil-général de Commerce nommés par la Chambre de Commerce :

MM. Arlès-Dufour ✻ et Riboud père (Antoine) ✻.

Membre du Conseil-général des Manufactures choisi par M. le Ministre du commerce, entre les deux membres du Conseil-général du commerce à la nomination de la Chambre :

M. Riboud ✻.

Le Bureau du Secrétariat de la Chambre, établi *au palais du Commerce et des Arts*, est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis onze heures du matin, jusqu'à trois heures après midi.

Concierge, le sieur Brun.

Chambre consultative du Commerce de Tarare.

MM.
Madinier, président.
Caquet, membre du Conseil-général des manufactures.
Leutner ✻.
Bedin fils.

MM.
Mazeraud.
Martin (Jean-Baptiste).
Forges.
Boutard, secrétaire.

Bourse de Lyon.

AGENTS DE CHANGE.

Syndicat.
MM. Rey (Henri), syndic, *rue Ste-Catherine*, 9.
Ferrand (J.-F.), adjoint, *port St-Clair*, 19.
Chambaud-Mirabel, adjoint, *port St-Clair*, 19.
D'Arzac (Frédéric), adjoint, *rue Lafont*, 26.
Moine, adjoint, *rue Lafont*, 4.

Louchon, *rue Puits-Gaillot*, 15.
Pironi (F-A.), *port St-Clair*, 19.
Mège (J.-M.), *rue. Romarin*, 5.
Richard (J.-H.), *quai St-Antoine*, 31.
Tardy (J.), *place de la Comédie.*
Dupasquier, *rue des Marronniers*, 4.
Duclot (Emm.), *rue Ste-Catherine*, 11.
De Namps, *rue Puits-Gaillot*, 13.
Legat, *rue Lafont*, 4.
Ribaud (Louis), *rue Puits-Gaillot*, 17.
Ramié (Jean), *rue Ste-Catherine*, 11.
Billiet (Paul), *port St-Clair*, 19.
Bourrion-Braun, *pl. de la Comédie*, 25.
Billiet (Fleury), *rue de la Cage*, 6.
Regny (Paul), *rue Pizay*, 1.
Buffard, *avenue de Saxe, aux Brotteaux.*
Guillard, *rue Lafont*, 2.
Page, *rue Ste-Catherine*, 3.
Roux, *rue Puits-Gaillot*, 2.
Riccardi, *rue Puits-Gaillot*, 2.
Descours, *port St-Clair*, 19.
Cellard, *rue Lafont*, 2.
Vérot (J.-B.).
Rey (Alfred), *rue Lafont.*
Ellès (J.-S.).

COURTIERS POUR LA SOIE.

Syndicat.
MM. Lecourt, *quai St-Clair*, 6.
Joannin (G.-E.), adjoint, *sa boîte, rue Puits-Gaillot*, 7.
Berger (Etienne), id., *rue St-Marcel*, 3.

Rostain, *port St-Clair*, 23.
Quisard, *rue Désirée*, 14.
Maille (F.), *grande rue des Feuillants*, 7.
Tainturier, *rue Puits-Gaillot*, 21.
Charvériat, *cours Morand.*
Poidebard, *rue Puits-Gaillot*, 2.
Troubat, *rue de l'Annonciade*, 19.
Bayard (M.-E.), *rue Royale*, 10.
Baux (Pierre), *rue des Capucins*, 23.
Martin (Félix), boîte, *place de la Comédie*, 25.
Laforest (Emile), sa boîte *place de la Comédie*, 25.
Pailleux, boîte *maison Lenoir.*
Rigal, boîte *rue Puits-Gaillot*, 25.
Napoly, boîte *rue Puits-Gaillot*, 25.
Delcroix (Napoléon).
Chevandier (F.-H.).
Verd (J.-H.).

COURTIERS EN MARCHANDISES.

Syndicat. MM. Figuier, syndic, *rue Ste-Catherine*, 4.
Janinet (M.-A.), adjoint, *aux Brotteaux, cours Trocadéro*, 2.

Delaval (J.-M.-G.).
Murtin (J.), *rue Neuve*, 19.
Pallandre, *cours Bourbon*, 6.
Froment, *cours Bourbon*, 2.
Rousset, *rue Tronchet, aux Brotteaux*.
Jauvat (Camille).
Collon (Antoine).
Bergounioux (Paul).

Concierge de la Bourse, Chirat (J.), *au palais des Arts*.

La Bourse a lieu de quatre heures 3/4 jusqu'à cinq heures 3/4 de relevée.

Banque de Lyon.

Société anonyme, autorisée par ordonnance du Roi du 29 juin 1836.

La Banque de Lyon escompte les effets de commerce timbrés et à ordre sur Lyon. Elle se charge, pour les maisons de commerce et les particuliers qui ont un compte ouvert sur ses livres, du recouvrement gratuit des effets sur Lyon. Elle paye les dispositions faites sur elle, et les engagements pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes reçues. Elle émet des billets de banque remboursables à vue contre espèces.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Régents.

MM.
Delahante (A.), receveur-général du Rhône, président.
Beaup (F.-V.), banquier, secrétaire.
Bontoux (J.), négociant.
Dugas (L.), *id.*
Gautier (Et.), *id.*

MM.
Pons (L.), négociant.
Vincent (C.-G.), *id.*
Dufournel (César), *id.*
Guerin (L.), fils. *id.*
Galline (Oscar), *id.*

Censeurs.

MM. Remond (J.), fabricant.
Arlès-Dufour, négociant.
M. Saint-Olive.

Directeur, M. Teissier (Emilien).
Caissier principal, M. Anginieur (Victor).

Condition unique et publique des Soies,

Rue St-Polycarpe.

Cet établissement, créé par un décret du 23 germinal an XIII, a pour destination de ramener toutes les soies qu'on y dépose à un degré uniforme d'humidité. Elles sont pesées à leur entrée en condition et au moment de leur sortie. Le poids auquel la dessication les a réduites fait foi entre le vendeur et l'acheteur.

Une Ordonnance royale du 23 avril 1841 a complétement changé le procédé de conditionnement prescrit par le Décret de fondation; et celui qui est actuellement suivi a pour base la dessication absolue de la soie.

Les opérations de l'établissement de la Condition des soies de Lyon sont assujetties aux dispositions déterminées par le Gouvernement, sous l'administration de la Chambre de Commerce de Lyon, laquelle délègue en outre, chaque mois, deux commissaires choisis, l'un parmi les marchands de soie, l'autre parmi les fabricants d'étoffes de soie, pour surveiller l'exploitation.

La gestion de l'établissement est confiée à un directeur comptable et responsable, nommé par le Ministre du commerce, sur la présentation de la Chambre de Commerce, et qui exerce ses fonctions sous l'inspection d'une Commission administrative composée du Président et de quatre Membres de ladite Chambre.

Commission administrative.

MM.
Brosset ✻, président de la Chambre de commerce.
Brisson (Adolphe), }
Auger aîné. } membre de la chambre de commerce.
Bodin (Jacques) ✻. }
Jame (Hippolyte). }

Directeur, M. Gamot (Charles-Médéric), *à la Condition.*

Syndicat de la Boulangerie de Lyon.

D'après les dispositions du décret impérial du 6 novembre 1813, le renouvellemeut annuel des membres du Syndicat de la boulangerie a eu lieu ainsi qu'il suit :

Syndic, M. Duby (Philibert), *rue des Capucins*, 7.
Adjoints, MM. Corday (Joseph), *rue de la Cage*, 4.
Coquard (Benoît), *rue des Marronniérs*, 9.
Bail (Joseph), *rue Ecorchebœuf*, 35.
Biolay (Jean-Claude), *rue St-Claude*, 1.

Secrétaire du syndicat de la boulangerie. M. Motte (J.), *place de la Fromagerie*, 5.

ENTREPÔT GÉNÉRAL DES FARINES.

Outre sa destination, suffisamment indiquée dans le chapitre de la douane, l'entrepôt des sels sert aussi de dépôt aux farines que chaque boulanger est tenu d'y remettre, jusqu'à concurrence de 20 sacs à titre de cautionnement.

Garde du Dépôt,

M. Naime, *rue Vaubecour*, 5.

Syndicat de la Boucherie.

Syndic, M. Turge (Charles), *rue de l'Hôpital*, 33.
Adjoints, MM. Boudhuile (François), *rue du Plat*, 3.
Drut (Pierre-Marie), *rue Romarin*, 22.
Berjon aîné, *rue St-Marcel.*
Renouillat aîné, *rue Royale*, 27.
Rodet (Claude), *rue Tramassac*, 54.
Durafour, *place de la Fromagerie*, 23.

CHAPITRE HUITIÈME.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

SCIENCES ET ARTS.

Université Royale de France.



ACADÉMIE DE LYON.

Recteur. M. Lorain, O. ✵.
Inspecteurs. { MM. Maignien ✵.
Vincens de Gourgas.
Inspecteur honoraire, M. le comte des Guidi ✵.
Secrétaire, M. Marbot.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

MM. Lorain, O. ✵, *recteur, président*.
Maignien ✵, *inspecteur*.
Vincens de Gourgas, *idem*.
Le comte des Guidi ✵, *inspecteur honoraire*.
Tabareau ✵, *doyen de la Faculté des sciences*.
Pavy, O. ✵, *professeur de la Faculté de théologie*.
François ✵, *doyen de la Faculté des lettres*.
Clerc ✵, *professeur à la Faculté des sciences*.
Sénac, *directeur de l'école de Médecine*.
Pointe, *professeur à l'Ecole de médecine*.
Moriau ✵, *proviseur du collége royal*.
Noirot ✵, *professeur de philosophie*.
Foyer, *professeur de mathématiques*.
Jayr ✵, *préfet du Rhône*.
Terme ✵, *maire de Lyon*.
De Belbeuf O. ✵, *premier président à la Cour royale*.
Acher ✵, *président de chambre à la Cour royale*.
Piou O. ✵, *procureur-général près la Cour royale*.
Durand, *conseiller à la Cour royale*.
Secrétaire du Conseil, M. Marbot.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, M. l'abbé Pavy, O. ✵.
Secrétaire, M. l'abbé Vincent.

Professeur de dogme, M. l'abbé Vincent.
Professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique, M. l'abbé Pavy O. ✻.
Professeur de morale, M. l'abbé Barricand.
Professeur d'hébreu, M. l'abbé Plantier.
Professeur d'écriture sainte, M. l'abbé Vernange.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, M. Tabareau ✻.
Professeur de mathématiques et d'astronomie, M. Briot.
Professeur de mathématiques pures, M. Bauquet.
Professeur de physique, M. Tabareau ✻.
Professeur de chimie, M. Bineau.
Professeur de zoologie, M. Jourdan ✻.
Professeur de botanique, M. Seringe.
Professeur de minéralogie et de géologie, M. Fournet.
Professeur honoraire, M. Clerc ✻.

FACULTÉ DES LETTRES.

Doyen, M. François ✻.
Professeur de philosophie, M. Bouiller.
Professeur d'histoire, M. François ✻.
Professeur de littérature ancienne, M. Demons.
Professeur de littérature française, M. Maignien.
Professeur de littérature étrangère, M. Eichhoff ✻.

Ecole de Médecine et de Pharmacie de Lyon.

Directeur, M. Sénac,
Secrétaire agent comptable, M. Pointet. } *à l'école, rue de la Barre.*
Appariteur, M. Robin.

COURS.	PROFESSEURS.
Anatomie.	MM. Richard de Nancy, *rue St-Dominique*, 6.
Physiologie.	Bouchacourt, *à l'Hôtel-Dieu.*
Chimie médicale.	Dupasquier(Alph.), *mont. des Carmél.*, 11.
Pharmacie.	Davallon, *place St-Pierre.*
Histoire naturelle médicale.	Imbert, *rue St-Joseph*, 6.
Pathologie externe.	Janson, *place du Concert*, 9.
Clinique externe.	Bonnet, *place de la Charité*, Pétrequin, *à l'Hôtel-Dieu.*
Pathologie interne.	Sénac, *à l'Ecole.*
Clinique interne.	Pointe, *quai Bon-Rencontre.*
Thérapeutique et matière médicale.	Montain, *place des Célestins*, 5.
Médecine opératoire.	Colrat, *hospice de la Charité.*
Accouchements.	Nichet, *place Bellecour*, 18.
Pathologie et thérapeutique générales.	Brachet, *rue de la Monnaie*, 12.
Chef des travaux anatomiques.	Desgranges, *à l'Hôtel-Dieu*,
Prosecteur.	Poyet, *à l'Hôtel-Dieu.*
Aide prosecteur.	Baumers, *à l'Hôtel-Dieu.*
Préparateur du cours de chimie.	Glénard, *rue de l'Annonciade.*
Chef de clinique interne.	Pommier, *rue Pizay.*

Le bureau du Secrétariat établi dans le bâtiment de l'Ecole, *rue de la Barre*, est ouvert tous les jours non fériés, de midi à trois heures, et jusqu'à quatre, pendant la quinzaine des inscriptions.

Le Directeur reçoit les mêmes jours de midi à deux heures.

Collége royal de Lyon.

Proviseur, M. Moriau ❋, officier de l'Université.
Censeur des études, M. Pendaries, officier de l'Université.
Aumônier, M. l'abbé Michel.
Aumônier adjoint, M. l'abbé Vincent.
Econome, M. Descudet.
Médecin, M. le docteur Pointe.
Medecin consultant, M. le docteur Viricel (1).

PROFESSEURS.

Philosophie. M. l'abbé Noirot ❋, officier de l'Université.
Rhétorique. M. Nicolas.
Mathématiques spéciales. M. Foyer, officier de l'Université.
Physique. M. Deguin, officier de l'Université.
Seconde. M. Legeay, officier de l'Université.
Troisième, { 1re *division*; M. Carrol; 2e *division*, M. Hignard.
Histoire. MM. Vendryès et Brochard
Mathématiques élémentaires. M. Hauzer.
Rhétorique et Philosophie supplémentaire. M. l'abbé Noirot ❋.
Quatrième. { 1re *Division* : M. Ponchelle, officier de l'Université. 2e *Division* : M. Taulier, agrégé.
Cinquième. { 1re *Division*, M. Brun. 2e *Division*, M. Lemaire, agrégé.
Sixième. { 1re *Division*, M. Gargan. 2e *Division*, M. Veyron.
Classes élémentaires. { 7e : 1re *Division*, M. Bourbon. — 2e *Division*, M. Chabert. 8e : 1re *Div.*, M. de Finance. — 2e *Div.*, M. Lambert (Is.).
Histoire naturelle. M. Mulsant.
Surveillants généraux. MM. Gandy et Lambert (Isidore).
Maître d'anglais. M. O'Whelan.
Maître d'allemand. M. Szymansky.
Maîtres de dessin. MM. Dépierre et Lorasse.
Maîtres d'écriture. MM. Gillet et Coummer.
Maître de chant. M. Hainl (Georges).

Suppléants des Professeurs et des Maîtres d'études, MM. Grandsard et Ganeval.

Maîtres d'études.

MM. Thibaud (François).
Lequin.
Thirion.
Genty.
Develey.

MM. Lambert (Victor).
Roy.
Coué.
Jaéglé.
Lozano.

Maîtres surnuméraires.

MM. Thibaud (Jean-Louis). — Aubert. — Blanchard.
Premier commis d'économat, M. Soulié.
Deuxième commis d'économat, M. Thibaut (Ferdinand).

(1) Le médecin de la famille ou celui qu'elle désigne, est toujours admis à soigner l'élève malade.

Ecole préparatoire.

Langues française et latine, M. Canac.
Histoire et Géographie, M. Vendryès.
Mathématiques, M. Sarrut.
Anglais et allemand, MM. O'Whelan et Szymanski.
Dessin, Dépierre.

Classes de Commerce et d'Industrie.

Philosophie (économie sociale), M. l'abbé Noirot ✻.
Langue et littérature françaises, MM. Nicolas et Canac.
Histoire et Géographie, MM. Vendryès et Brochard.
Mathématiques, M. Lafuge.
Mathématiques appliquées, MM. Foyer et Hauser.
Sciences physiques et chimie appliquées, Deguin.
Histoire naturelle, M. Mulsant.
Droit commercial et Tenue de Livres, *etc.* MM. Rolland père et fils.
Dessin linéaire, *Architecture*, *Lavis*, M. Dépierre.
Langue allemande, M. Szymanski.
Langue anglaise, M. O'Whelan.
Calligraphie, M. Coummer.

Chefs d'Institution.

MM.
Debornes, *à Cuires-l'Ile-Barbe.*
Hoffet, *à la Croix-Rousse.*
Clermont, *place Sathonay*, 2.
Sauvignet, *à la Guillotière.*

MM.
Guillard, *montée du Gourguillon*, 31.
L'abbé Bourgeat, *à Oullins.*
L'abbé Lassalle, *à St-Alban.*

MAITRES DE PENSION.

MM.
Borot, *rue de la Tourette*, 4.
Champavert, *rue de la Tourette*, 22.
Fontan, *rue St-Joseph*, 6.
Gauthier, *à Caluire*, *rue de Cuires.*
Guyennot, *rue des Augustins.*
Lacroix, *rue St-Côme*, 2.
Rivolier, *quai de Retz*, 34.
Darley, *à Lyon*, *rue Sala*, 40.
Michaud, *à Ste-Foy-lez-Lyon.*

MM.
Maire, *rue Masson*, 27.
L'abbé Cornillon, *à Ecully.*
Vallos, *à Gleizé.*
Crolas, *à Beaujeu.*
Chervin, *à Thizy.*
L'abbé Bardioz, *à Tarare.*
Peclet, *rue des Capucins*, 8.
Michaud, *à Neuville.*
L'abbé Marduel, *aux Chartreux.*

Colléges communaux de l'Académie de Lyon.

Bourg.	*Principal*,	MM. Laurance.
Nantua.	*id.*	l'abbé Buyat.
Roanne.	*id.*	Beaulieu.
St-Chamond.	*id.*	l'abbé Ravier.
Villefranche.	*id.*	Chapuit.

Ecoles normales primaires de l'Académie de Lyon.

Bourg.	*Directeur*,	MM. Michel.
Montbrison.	*id.*	Arquillière.
Villefranche.	*id.*	Chapuit.

Instruction primaire.

Inspecteur du département du Rhône, M. Grandperret.
Inspecteur adjoint, M. Reybert.

Comité de l'arrondissement de Lyon.

MM. Jayr C. ✻, préfet du Rhône, président.
Besson ✻, secrétaire-général du département, vice-président.
Giberton, secrétaire.
Boué, curé d'Ainy.
Buisson, Pasteur, président du Consistoire.
Massot ✻, procureur du Roi.
Moriau ✻, proviseur du collége royal.
Janson ✻, docteur-médecin.
Vachon-Imbert ✻.
Gautier (Etienne) ✻.
Audier, instituteur communal, *à Irigny*.
MM. les membres du Conseil-général ayant leur domicile dans l'arrondiss.

Commission d'examen pour les instituteurs.

MM. Lorain O. ✻, recteur, président.
Vincent et Maignien, inspecteurs de l'académie.
Grandperret, inspecteur de l'Instruction primaire.
L'abbé Noirot ✻, professeur de philosophie.
Foyer, professeur de physique.
Legeay, professeur.
Moriau, proviseur du Collége royal.
Terme ✻, maire de Lyon, membre du Conseil-général.
Reybert, secrétaire.

Les examens ont lieu, les cinq premiers jours d'avril et de septembre, au chef-lieu de l'Académie.

Commission d'examen pour les institutrices.

La Commission ci-dessus, à laquelle il doit être adjoint quelques dames, procède aux examens des institutrices.

Les examens ont lieu dans des séances spéciales, du 5 au 10 des mois d'avril et de septembre.

Comité local de Lyon.

L'installation du Comité local d'instruction primaire a eu lieu le 11 novembre 1845 par M. le Maire de Lyon, délégué par M. le Préfet.

Les fonctions de ce Comité sont fort étendues, elles embrassent la surveillance, et l'inspection de TOUS les établissements primaires de Lyon, *publics* ou *privés*, *gratuits* ou *payants*.

MM. Terme ✻, maire de Lyon, président.
Orsel aîné ✻, vice-président, *rue de la Charité*, 6.
Thiaffait, secrétaire, *passage Tiaffait*, 3.
Devienne, curé de Saint-François.
Æschimann, pasteur. *rue de l'Annonciade*, 22.
Durand, conseiller à la Cour royale, *rue du Plat*, 5.
Jurie, conseiller à la Cour royale, *quai Humbert*, 13.
Morin, juge de paix, *rue du Rempart-d'Ainay*.
Polinière (baron de) ✻, docteur médecin, *rue de la Charité*, 6.

MM. Brun, professeur au Collége royal, *rue Buisson*, 18.
Wuillermoz, avocat, *rue du Pérat*, 20.
Jouve ✠, ancien négociant, *quai de Retz*, 55.
Brouzet (Th.), *place Saint-Clair*, 7.
Arquillière ✠, *rue de Thou*, 2.
Hobitz, négociant, *place Saint-Jean*, 1.

Comité de l'arrondissement de Villefranche.

MM. Blot (Sylvain) O. ✠, sous-préfet, président.
Peyré ✠, vice-président, membre du Conseil-général.
Vaulpré, docteur-médecin, secrétaire.
Vanel, curé de Villefranche.
Ducurtyl, procureur du Roi.
Guillot, maire de Villefranche.
Truchot, juge-de-paix.
Chavanis (Lucien), membre du Conseil d'arrondissement.
Chapuit, principal du collége.
Magat, instituteur communal, *à Tarare.*
Dulac, membre du conseil d'arrondissement.

Membres de droit : MM. les conseillers-généraux du département qui ont leur domicile dans la circonscription du Comité

Inspecteurs de l'Instruction primaire.

MM. Grandperret, pour le département du Rhône.
Reybert, inspecteur-adjoint.
Pelletier, pour le département de l'Ain.
Legrand, sous-inspecteur.
Gontard, pour le département de la Loire.
Jacquier, sous-inspecteur.

Ecole normale primaire du département du Rhône,

ÉTABLIE A VILLEFRANCHE.

Cette Ecole, dans laquelle l'Etat entretient deux bourses, et le département vingt, a pour destination principale de former de bons instituteurs communaux et des secrétaires de mairie.

Les cours d'études sont de deux ans ; ils comprennent l'instruction morale et religieuse, tous les genres d'écriture, le dessin industriel, le toisé, le lever et le lavis des plans, la musique vocale et le plain-chant, la lecture à haute voix, la géographie, l'histoire, la grammaire, l'orthographe, la composition écrite, la tenue des livres de commerce et des registres de mairie, l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, appliquées aux usages de la vie, ainsi que des notions élémentaires d'agriculture.

Le personnel de l'Ecole normale se compose comme il suit :

MM. Chapuit, licencié ès-lettres et en droit, directeur.
L'abbé Rochefort, aumônier.
Fournier, bachelier ès-lettres. } maîtres-adjoints.
Nalot, }
Claudet, maître de calligraphie.

MM. Cavaroz, maître de musique vocale et de plain-chant.
Cambonnet, maître de dessin.
Rollet, chargé des notions d'agriculture.
Grand, maître surveillant.

Commission de surveillance, chargée de l'administration intérieure de l'Ecole.

MM. Blot (Sylvain), O. ※, sous-préfet, président.
Ducurtyl, procureur du Roi.
Terme ※, député.
Guillot, avocat, maire de Villefranche.
Durieu-Milliet ※, avocat.
Vaulpré, docteur-médecin.

Nota. Le directeur de l'école est membre de droit de la commission de surveillance.

Ecoles primaires chrétiennes pour les garçons.

Cette branche si importante de l'instruction primaire dans la ville de Lyon est confiée aux frères des écoles chrétiennes réunis dans l'ancien bâtiment des Lazaristes, montée Saint-Barthélemy, 24. Ce vaste local a été considérablement agrandi par des constructions récentes. En aidant ces dignes précepteurs des enfants du peuple à s'établir dans un local convenable, la charité lyonnaise a compris toute l'importance des services qu'on pouvait attendre d'eux pour l'avenir de la population. La société, en effet, n'est-elle point intéressée à l'éducation de la jeunesse ? N'est-ce point de cette éducation que dépendent son avenir, sa sécurité ?

Les modestes successeurs du vénérable La Salle ont répondu aux espérances qu'on avait fondées sur leur congrégation et leur enseignement. Dévoués à l'éducation de l'enfance par leur vocation, pauvres et désintéressés par leurs statuts, ils font le bien pour le bien, sans autre rétribution que celle de la reconnaissance publique qui ne leur fait pas défaut. Aussi devons-nous constater que le nombre des demandes qui leur sont adressées des divers points de la France pour y établir leurs écoles, n'a cessé constamment de dépasser pour eux les limites du possible.

Ils dirigent à Lyon quinze écoles ci-après désignées dans lesquelles 4000 enfants environ sont instruits gratuitement, savoir :

Une école, à Perrache; 3 classes.
Une id., au Petit-Collége; 3 classes.
Une id., place St-Laurent; 3 classes.
Une id., rue St-George; 3 classes.
Une id., paroisse St-Bruno; 4 classes.
Une id., rue des Marronniers; 4 classes.
Une id., rue de l'Abre-Sec; 3 classes.
Une id., rue de l'Hôpital; 3 classes.
Une id., place St-Nizier; 3 classes.
Une id., rue Ste-Hélène; 4 classes.
Une id., rue de la Vieille; 3 classes.
Une id., rue Pouteau; 4 classes.
Une id., à St-Just et St-Irénée; 3 classes.
Une id., rue Port-Charlet; 4 classes.

Une école d'adultes, au Petit-Collége; 3 classes qui ont lieu de 8 à 10 heures du soir, tous les jours, excepté le *samedi* et le *dimanche*.

Une idem, *rue Ste-Hélène*, trois classes qui ont lieu également de 8 à 10 heures du soir.

Une idem, *rue Ponteau*, 26; trois classes, mêmes j., aux mêmes h.

Les Frères des Ecoles ont un noviciat dans leur local, montée St-Barthélemy, 24. Ils y ont en outre un Pensionnat nombreux et bien dirigé.

Personnel :

Frère Mamert, visiteur du district lyonnais, *montée St-Barthélemy*, 24.
Frère Romez, directeur, à Saint-Polycarpe, *rue Pouteau*, 26.
Frère Sylvestre, directeur à St-Martin, *rue St-Hélène*, 10.
Frère Pabut, sous-directeur, *montée St-Barthélemy*, 24.
Frère Jean-Olympe, directeur du noviciat, *id.*
Frère Régis, économe, *id.*
Frère Attale, procureur, *id.*
75 Frères enseignant.
120 Frères novices.

Pensionnat :

Frère Imbert, directeur.
Frère Piénom, sous-directeur.
Frère Raphaël, procureur.

Ecoles primaires chrétiennes pour les filles.

L'enseignement de ces écoles est confié aux Sœurs de Saint-Charles, réunies en communauté dans le bâtiment dit *du Bleu-Céleste*, montée des Carmélites.

Supérieure générale, sœur Dupuy.

Ces Ecoles sont au nombre de vingt-deux, et placées dans les quartiers ci-après désignés :

Dans la ville :

Une école, rue des Deux-Cousins ; 3 classes.
Une id., rue St-Georges, à la Commanderie ; 4 classes.
Une id., à St-Irénée, rue des Machabées; 2 classes.
Une id., rue Vieille-Monnaie, passage Thiaffait; 3 classes.
Une id., rue Pouteau ; 3 classes.
Une id., côte des Carmélites ; 4 classes.
Une id., rue St-Pierre; 3 classes.
Une id., rue Port-Charlet; 4 classes.
Une id., rue Paradis; 3 classes.
Une id., rue Trois-Carreaux; 2 classes.
Une id., rue Sala, maison des Bains; 3 classes.
Une id., rue de l'Epine ; 3 classes.
Une id., rue St-Marcel ; 3 classes.
Une id., rue de l'Abbaye; 5 classes.

Ecoles d'adultes.

Une école, rue St-George, à la Commanderie; 1 classe.
Une id., rue Paradis; 3 classes.
Une id., rue Port-Charlet ; 2 classes.
Une id., rue de la Gerbe ; 2 classes.
Une id., rue St-Marcel ; 2 classes.
Une id., rue de l'Epine ; 2 classes.
Une id., côte des Carmélites ; 3 classes.
Une id., rue cours Charlemagne ; 4 classes.
Une id., rue des Deux-Cousins ; 1 classe.
Une id., rue Pouteau ; 2 classes.

Dans les faubourgs :

Croix-Rousse.	Une école, rue St-Denis ; 5 classes.
	Une école d'adultes, même local ; 5 classes.
	Une salle de couture, même local.
	Une école, sur les Tapis.
Serin.	Une école, maison Charrin ; 3 classes.
Vaise.	Une école, maison communale ; 3 classes.
Guillotière.	Une école, près l'église, 3 classes.
	Une école, place du Plâtre (vers le pont) ; 2 classes.
Brotteaux.	Une école, près de l'Eglise ; 4 classes.
St-Clair.	Une école, rue du Faubourg ; 3 classes.

Les classes des écoles d'adultes ont lieu le dimanche, depuis 11 heures et demie jusqu'à 2 heures et un quart.

Les sœurs de St-Charles dirigent en outre :

Une salle de travail, rue de la Gerbe;
Une id., rue St-Marcel;
Une id., place du Change;
Une salle d'asile, rue Palais-Grillet;
Une id., rue de l'Epine.
Une id., montée St-Barthélemy.
Une id., cours Charlemagne.

Il existe aussi deux écoles primaires communales, pour les enfants des deux sexes du culte protestant.

Société pour l'instruction élémentaire du Rhône.

Cette Société, fondée en 1828 par le concours de 1357 souscripteurs, a été autorisée par une ordonnance royale en date du 15 avril 1829. Elle compte à Lyon trente-un cours ou écoles, *tous gratuits*, fondés et dirigés par la Société; elle a établi, en 1838, des caisses d'épargne dans ses écoles mutuelles d'enfants, et a créé en 1841 une école centrale de musique vocale, où plus de 800 élèves sont admis; elle a ouvert, rue Buisson, n. 5, au 2me, une bibliothèque à l'usage des adultes-hommes qui fréquentent ces établissements.

Une lacune existait entre les écoles élémentaires de filles et le cours normal pour les institutrices; elle a été comblée par la création du *cours supérieur des jeunes personnes*, dans lequel on admet les élèves âgées de 14 à 17 ans, qui se destinent à l'enseignement.

La ville de Lyon a fondé un cours *gratuit* de dessin linéaire, spécialement destiné aux adultes-hommes de la classe ouvrière. L'administration municipale a chargé la Société de son organisation et de sa direction.

Un cours supérieur de musique vocale vient d'être ouvert à l'école centrale pour les élèves d'*elite* des écoles mutuelles de filles, pour celles du cours des jeunes personnes et pour les élèves-maîtresses du cours normal. Les anciennes élèves des écoles de la Société qui se seraient distinguées dans cet enseignement pourront aussi être admises dans ce cours.

BUREAU.

MM. Thiaffait, président.
Arquillière, vice-président.

MM. Pons (Louis), trésorier.
Arlès-Dufour, secrétaire.

COMMISSION EXÉCUTIVE.

MM. Thiaffait, président, *passage Thiaffait*, 3.
Royé-Vial, vice-président, *rue Bât-d'Argent*, 2.
Pons (Louis), secrétaire, *rue Royale*, 27.
Rolland, *place des Pénitents*, 3.
Arquillière, *rue de Thou*, 2.
Favre (Ennemond), *place Croix-Pâquet*, 6.
Chanet, *rue de la Cage*.
Reyre (Clément), *quai St-Clair*, 12.
Thollon (Joseph), *rue des Capucins*, 26.

ÉCOLES ET COURS SPÉCIAUX.

Cours supérieur pour les jeunes personnes, rue Tavernier, 2, (*quai St-Vincent*).
Mme Chenevier, directrice.

Cours normal des institutrices, *rue Tavernier*, 2.
Mme Chenevier, directrice.

Ecole supérieure des garçons, *rue Buisson*, 5,
M. Laforgue, directeur-professeur.

Cours supérieur d'adultes-hommes, *rue Buisson*, 5, de huit à dix heures du soir.
M. Coummer, directeur.

Cours de dessin linéaire pour les adultes hommes, *rue Buisson*. 5, au 2e, de huit à dix heures du soir.
M. Laforgue, directeur-professeur.

Ecoles mutuelles élémentaires pour les garçons.

Rue Vaubecour, 11.	*Directeur*,	MM. Benoît.
Rue Bourgchanin, 20, au 2e.	*id.*	Pacalon.
Rue des Forces, 2.	*id.*	Chaponot
Rue des Tables-Claudiennes, 10.	*id.*	Chappuis.
Rue St-Marcel, 12.	*id.*	Champalbert.
Rue de la Juiverie, 4.	*id.*	Rebuffat.

Ecoles mutuelles élémentaires pour les filles.

Rue de Condé, 36, au 1er.	*Directrice*,	Mlle Serendat.
Rue Confort, 21, au 1er.	*id.*	Mme Cordenot.
Rue Buisson, 5, au 4e.	*id.*	Mlle Tabourin (Fanny).
Passage Thiaffait, 3, au 3e.	*id.*	Mlle Laroche.
Rue Imbert-Colomès, 17, au 3e.	*id.*	Mlle Louis.
Place du Petit-Collége (ouest).	*id.*	Mlle Cournuéjouls.

Ecoles élémentaires pour les adultes-hommes.

Rue Vaubecour, 11.	*Directeurs*,	MM. Benoît.
Rue Bourgchanin, 20, au 2e.	*id.*	Pacalon.
Rue des Forces, 2.	*id.*	Chaponot.
Rue des Tables-Claudiennes, 10.	*id.*	Chappuis.
Rue St-Marcel, 12.	*id.*	Champalbert.
Rue de la Juiverie, 4.	*id.*	Rebuffat.

Tous les Cours et Ecoles qui précèdent sont ouverts tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche.

Ecoles pour les adultes-femmes, ouvertes les jeudis, de neuf heures à midi, et les dimanches, de onze à deux heures.

Rue de Condé, 36, au 1er	*Directrice*,	Mlle Serendat.
Rue Confort, 21, au 1er.	*id.*	Mme Cordenot.
Rue Buisson, 5, au 4e.	*id.*	Mlle Tabourin.
Passage Thiaffait, 3, au 3e.	*id.*	Mlle Laroche.
Rue Imbert-Colomès, 17, au 3e.	*id.*	Mlle Louis.
Place du Petit-Collége (ouest).	*id.*	Mlle Cournuéjouls.

Ecole centrale de musique vocale.

Directeur, M. Maniquet, *côte St-Sébastien*, 1.

Cours élémentaire ; *professeur* M. Cailliau.

Classe de jeunes garçons, lundi et vendredi, à 5 heures du soir.

Classe d'adultes-hommes, mardi et vendredi, à 8 heures *idem.*

Cours supérieur ; *professeur* M. Maniquet.

Classe de jeunes garçons, mercredi et samedi, à 7 heures du soir.

Classe d'adultes-hommes, lundi et jeudi, à 8 heures *idem.*

Exercices du chœur d'élite, mercredi et samedi, à 8 heures *idem.*

Cours supérieur pour les filles, les jeudis et dimanche, de midi à deux heures.

Outre les cours ci-dessus, deux leçons de musique vocale sont données chaque semaine, dans les quinze écoles ou cours qui suivent, savoir :

Par M. Maniquet, à l'école supérieure de garçons.

Par M. Cailliau, dans les six écoles mutuelles de garçons.

Par M. Feltz, dans les six écoles mutuelles de filles.

Médecins attachés aux écoles d'enfants.

MM.	Potton, *place de la Préfecture*, 9.	Ecole supérieure,	*rue Buisson*, 5.
	Christin, *place d'Ainay*, 1.	Ecole de garçons,	*rue Vaubecour*, 11.
	Girin, *rue Stella*, 2.	*id.*	*rue Bourgchanin*, 20.
	Manigand, *place St-Pierre*, 2	*id.*	*rue des Forces*, 2.
	Baraud, *place Neuve-des-Carmes*, 14.	*id.*	*rue St-Marcel*, 12.
	Tavernier, *rue du Bœuf*, 27.	*id.*	*rue Juiverie*, 4.
MM.	Fraisse, *rue Ste-Hélène*, 2.	Ecole de filles,	*rue de Condé*, 36.
	Bouchet, *rue du Plat*, 1.	*id.*	*rue Confort*, 21.
	Favre, *rue de la Préfecture*, 12.	*id.*	*rue Buisson*, 5, *au* 4e.
	Levrat fils, *rue Pizai*, 5.	*id.*	*passage Thiaffait*, 3.
	Franche, *rue de la Vieille-Monnaie*,	*id.*	*rue Imbert-Colomès*, 17.
	Dime, *place du Gouvernement*, 5.	*id.*	*place du Petit-Collége.*

Inspecteur pour la musique vocale, M. Maniquet, *côte St-Sébastien*, 1.

Inspecteur-Visiteur des trente-un cours ou écoles de la Société, M. Pegourié, *passage Thiaffait*, 4, *au* 1er.

Bureaux de la Société, *rue Buisson*, 5, *au* 2e.

Palais des Arts.

Le Palais des Arts comprend :

1° L'Ecole royale des Beaux-Arts ;
2° Le Cours de géométrie pratique et de perspective ;
3° Le Cours d'anatomie appliquée aux beaux-arts ;
4° Les Musées de tableaux.
5° Les Musées archéologiques ;
6° Le Musée d'histoire naturelle ;
7° La Bibliothèque.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

Cette École, accordée à la ville de Lyon par le décret du 25 germinal an XIII, est divisée en neuf classes.

Directeur, M. Bonnefond, *au Palais des Arts.*

Classe pour le dessin et la peinture de la figure. Professeur, M. Bonnefond, *au Palais des Arts.*

Classe du dessin d'après le plâtre. Professeur, M. Genod, *au Palais des Arts.*

Classe de peinture pour la fleur. Profess., M. Thierriat, *au Palais des Arts.*

Classe de composition appliquée aux manufactures. Professeur, M. Tuffet.

Classe d'architecture. Professeur, M. Chenavard, *rue de l'Annonciade*, 28.

Classe de gravure et de lithographie. Professeur, M. Vibert, *au Palais des Arts.*

Classe des principes, première division. Prof., M. Blanchard, *rue Jarente*, 5.

Classe des principes, deuxième division. Profess., M. Rey, *place Sathonay*, 5.

Classe de sculpture. Professeur, M. Fabisch, *rue de Puzy.*

COURS D'ANATOMIE APPLIQUÉE AUX ARTS.

Professeur, M. le docteur Jourdan, *palais des Arts.*

Les leçons ont lieu deux fois par semaine le mercredi et le jeudi, de trois à quatre heures, dans l'amphithéâtre de la Faculté. M. Jourdan professe également au Palais des Arts, pour la Faculté des sciences, un cours de zoologie, le mardi et le samedi, de 3 à 4 heures.

COURS DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE ET DE PERSPECTIVE.

Professeur, M. Girardon, *place Sathonay*, 5.

Les cours ont lieu, pour la géométrie pratique, le dimanche, de 9 à 10 heures du matin, dans la salle de la Faculté, au palais des Arts; pour la perspective, le jeudi à la même heure et dans le même local.

Les conditions d'admission des élèves titulaires sont les mêmes que pour l'école de dessin.

Les classes sont ouvertes de neuf à deux heures, du 1er novembre au 31 mars; de huit à une heure, du 1er avril au 31 août.

Les jeunes gens qui désirent être admis à l'École de dessin, doivent préalablement se faire inscrire au secrétariat du Palais des Arts.

Les conditions pour être admis sont :

1° D'être né français;
2° D'être au moins âgé de 14 ans révolus;
3° D'avoir eu la petite-vérole ou d'avoir été vacciné;
4° D'avoir ses parents établis à Lyon, ou d'être cautionné par des personnes domiciliées à Lyon;
5° De savoir lire et écrire correctement, et de connaître les quatre premières règles de l'arithmétique;
6° De donner tout le temps fixé pour l'étude.

Les places à l'École sont accordées de préférence aux enfants de négociants ou de fabricants qui se destinent aux manufactures d'étoffes de soie.

Secrétaire-Économe, M. Denervaud (F.), *rue des Augustins*, 13.

Surveillant de l'École, M. Girard, *montée du Gourguillon*, 22.

Homme de peine, le sieur Joly, *au Palais des Arts.*

Nota. Cette école, qui a été fondée dans le but de fournir aux manufactures d'étoffes de soie des dessinateurs habiles, est aussi destinée au développement des beaux-arts à Lyon.

Les hommes distingués que cet établissement a produits dans tous les genres depuis sa fondation jusqu'à nos jours, justifient pleinement la sollicitude du Gouvernement et de l'Administration municipale.

MUSÉES DES TABLEAUX.

Conservateur, M. Thierriat.

Outre la collection des tableaux, la collection des plâtres moulés d'après l'antique, M. Thierriat a l'inspection du bâtiment et du matériel du Palais.

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES.

Conservateur, M. Comarmond.

De nombreux et intéressants monuments sont venus cette année accroître le musée lapidaire; ce musée a entièrement changé de face; une description de cette partie archéologique, formant un vol in-8° avec planches, dont l'impression est déjà commencée, va incessamment paraître ; dans cet ouvrage figureront un grand nombre d'inscriptions inédites, ainsi que le beau sarcophage récemment découvert à St-Irénée.

Les Musées sont ouverts au public les jeudi et dimanche de chaque semaine, depuis onze jusqu'à trois heures.

Les artistes ou amateurs étrangers sont admis tous les jours indistinctement, en s'adressant au concierge.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Directeur, M. le docteur Jourdan, *au palais des Arts.*
Préparateurs, MM. Vignat et Perret.
Concierge, le sieur Lacombe.

Le Musée d'histoire naturelle est ouvert au public les jeudi et dimanche de chaque semaine, de onze à trois heures.

Il est aussi ouvert les mardis et samedis, aux mêmes heures, pour les personnes qui veulent étudier. Ces dernières doivent être munies d'une carte délivrée, à cet effet, par M. le Directeur.

Le Muséum d'histoire naturelle de la ville de Lyon a pris un développement considérable; sa nouvelle organisation a eu pour base une pensée toute d'étude et d'enseignement. C'est ainsi que la galerie de zoologie, qui vient d'être terminée, renferme un *Genera* zoologique complet. Tous les genres d'animaux connus y sont représentés, le plus grand nombre en nature, quelques-uns seulement par des dessins. Les principaux types des animaux fossiles y sont classés avec les animaux vivants : cet arrangement simultané a l'avantage de faire apprécier sans effort ce que devait être l'organisation de ceux qui ne sont plus, par celle de ceux qui existent encore et qui sont placés à leurs côtés. Ces collections sont disposées d'après une classification nouvelle, basée spécialement sur le système nerveux, et par cela même toute physiologique.

La galerie de minéralogie renferme une collection générale de minéralogie et de géologie, des collections spéciales du bassin du Rhône et du département, et pour ce dernier une collection particulière de topographie minéralogique appliquée à l'industrie.

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DES ARTS.

Conservateur, M. le docteur Monfalcon.
Garde des cabinets et distributeur, M. Landelle fils.

Cette bibliothèque représente à Lyon, d'une manière spéciale, la partie

des ouvrages qui ont rapport aux sciences, aux recueils de mémoires publiés par les sociétés savantes, aux beaux-arts et à la partie de l'histoire ayant trait à l'archéologie ; elle est appelée à un bel avenir par les grandes publications d'ouvrages qui rentrent dans sa catégorie, et qui font partie des dons qu'elle reçoit du Gouvernement : elle se compose de près de 25,000 volumes.

Cet établissement possède en outre plus de 20,000 gravures.

La bibliothèque du Palais des Arts est ouverte au public tous les jours non fériés, de dix à trois heures. Elle est fermée depuis le 1er octobre jusqu'au 15 novembre.

Concierge du Palais, le sieur Bornet.
Portier, le sieur Chirat.

Fondation Grognard.

M. Grognard a légué à la ville une rente de 4,500 francs pour payer la pension au collége royal de deux internes fils de négociants peu fortunés ; pour décerner chaque année des médailles et des prix d'encouragements aux élèves de l'école des beaux arts, et pour faire exécuter les bustes ou peindre les portraits des artistes distingués et savants nés à Lyon.

Institution la Martinière.

Cette Ecole qui renferme 312 élèves, a été fondée et est entretenue au moyen des fonds laissés à cet effet par le major-général Claude Martin. Son but est de donner à des enfants d'artisans une instruction appropriée à leurs besoins, et qui puisse les mettre dans le cas de devenir des ouvriers instruits. Elle est administrée par une Commission gratuite, nommée par le Conseil municipal, se composant de

MM. Le Maire de Lyon, président.
Martin (Christophe), vice-prés.
Acher.
Frèrejean.

MM. Michel.
Montmartin.
Reverchon.
Mathevon.

L'Ecole est gérée par

MM. Delamare, directeur.
Martin (Louis), régisseur.

MM. Radisson, surveillant général.
Gabet, surveillant.

Professeurs.

MM.
Tabareau, } mathém. et phys.
Girardon, } mathém. et phys.
Bellecroix, adjoint.
Dupasquier (Alph.), chimie.

MM.
Dupasquier (Louis), dessin.
Faivre (l'abbé), morale et grammaire.
Maisiat, théorie de la fabr. des étoffes.
Fleury, maître d'écriture.

Répétiteurs.

MM. Aguettant, dessin.
Lambert, chimie.
Chappuis, théorie de la fabrique.

MM. Thibaut, grammaire.
Robert, sculpture pratique.

Ecole royale Vétérinaire.

Cette Ecole est le premier établissement de ce genre qui ait existé en Europe. Il fut fondé par un illustre Lyonnais, M. Bourgelat, chef de l'Académie du roi.

L'Ecole vétérinaire de Lyon fut ouverte le 1er janvier 1762. Des succès éclatants, obtenus contre les épizooties, rendirent cet établissement célèbre dès sa naissance. Les souverains étrangers demandèrent à y envoyer des élèves. Cette Ecole existait à peine depuis un an, que déjà des Allemands, des Prussiens, des Danois, des Suédois, des Italiens, des Suisses, etc., y étudiaient une science encore nouvelle et déjà très-avancée.

Le nombre des élèves de cette Ecole est de 162.

Toutes les Ecoles vétérinaires qui existent en Europe ont été formées par des élèves de celle de Lyon. Les Ecoles vétérinaires ont reçu, par une ordonnance du 1er septembre 1825, une nouvelle organisation.

Inspecteur-général des Ecoles royales vétérinaires de France, M. Yvart ✻.

Directeur, M. Rainard (Joseph) ✻, professe la pathologie interne, la pathologie et la thérapeutique générales.

Professeur de zoologie, de conformation extérieure des animaux domestiques, d'anatomie et de physiologie, M. Lecoq (Félix).

Professeur de botanique, d'hygiène, d'économie rurale appliquée à l'art vétérinaire, d'épizooties et de police sanitaire, M. Prince (Pierre-Alphonse).

Professeur de pathologie, de clinique, de chirurgie et de jurisprudence vétérinaire, M. Rey (Alfred-Augustin).

Professeur de physique, de chimie, de pharmacologie et de matière médicale, M. Tabourin (François).

Chef d'anatomie et d'extérieur, M. Colin (Gabriel-Constant).

Chef des hôpitaux et des forges, M. Luton (Augustin-Omer-Sperat).

Chef de pharmacie et de chimie, M. Baillet (Casimir-Célestin).

Desservant adjoint, M. Moulin.

Régisseur, M. Benoist (Louis-Henri).

Maître des études, chargé de la surveillance des élèves, M. Furtin (Félix).

Maître de quartier, M. d'Alençon (Théodore).

Secrétaire de l'Ecole, maître de grammaire et de mathématiques, M. Lapicque (Auguste).

Econome garde-magasins, M. Lhomme (Etienne).

Médecin de l'Ecole, M. Janson ✻, *place du Concert*, 8.

Architecte, M. Chenavard, *rue de l'Annonciade*, 28.

Jury.

Le Jury d'examen est formé par les professeurs, et présidé par le Directeur de l'Ecole.

Lorsque l'Inspecteur-général est présent, il préside de droit le Jury.

Les particuliers peuvent, sans placer leurs animaux malades dans les hôpitaux de l'Ecole, les présenter aux visites gratuites qui ont lieu chaque jour,

de { 6 à 9 heures, du 1er avril au 30 septembre.
7 heur. 1/2 à 9 heur. 1/2, du 1er octobre au 31 mars.
4 à 5 heures, le dimanche excepté.

Jardin botanique.

Entrée par la place Sathonay, la côte des Carmélites et la cour du Soleil.

Professeur, M. Seringe, directeur du Jardin.

Le Jardin date de 1792. Il fut d'abord, sous M. Rey Monlean, une pépinière départementale.

Institution des Sourds-Muets des deux sexes.

Place des Minimes, quartier St-Just.

Arracher les malheureux sourds-muets de l'ignorance où ils sont plongés par leur infirmité, les rendre à la religion, à la société et à la patrie; leur apprendre à s'assurer, par le travail, une existence honorable et avantageuse: tel est le but que M. D. Comberry se proposa en fondant en 1824 cette institution. C'est le même but que ses successeurs se sont efforcés d'atteindre.

Le cours d'éducation est de six ans.

Les parties essentielles de l'enseignement sont la grammaire française, le calcul, la géographie, la calligraphie, le dessin linéaire, les éléments de l'histoire, et la morale religieuse.

Le local se compose de deux corps de bâtiments indépendants l'un de l'autre, ce qui facilite la séparation absolue des jeunes gens des deux sexes

Personnel de l'Etablissement.

Directeur, M. Forestier (Claudius).
Directrice, Mme Forestier née Comberry.

Pour les garçons.		*Pour les filles.*	
Instituteur en chef,	M. Forestier (Cl.).	*Institutrice*,	Mme Forestier née Comberry.
1er *Professeur*,	M. Benjamin.		
2e *Professeur*,	M. Forestier (Hy.).	*Sous-Maîtresse*,	Mlle Darragon.
Maîtres d'études,	M. Piaton. M. Acary.	*Surveillante et Maîtresse de couture*,	Mlle Pain.

Attachés à l'Institution.

Aumônier, M. l'abbé Faure.
Docteur-Médecin, M. Perrin (Théodore).

Chefs d'ateliers.

Maître de dessin,	M. N.	*Maître tailleur*,	M. Greim.
Maître cordonnier,	M. Pomet.	*Maître d'horticulture*,	M. Debotte.
Maître relieur,	M. Bernard.		

Bibliothèque de la Ville.

Conservateur, M. Péricaud aîné, des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Turin, Chambéry, etc.

Sous-Bibliothécaire, M. Mulsant (Etienne), de l'Académie de Lyon, de la Société royale d'agriculture de cette ville, etc.

Garde des cabinets et distributeur, Royer (J.-C.).

Concierge, Quire (J.-B.).

Cette bibliothèque a son entrée sur la place du Collége royal; elle est ouverte au public tous les jours non fériés, de dix heures du matin à trois heures du soir; elle renferme environ 100,000 volumes, ayant principalement trait à la théologie, aux belles-lettres et à l'histoire. Ce qu'elle possédait de plus précieux dans les sciences et les arts a été transféré en 1833 et 1834 dans la bibliothèque du palais des Arts, spécialement destinée à ces sortes d'ouvrages.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS,

FONDÉE EN L'AN 1700.

PROTECTEUR, LE ROI.

ASSOCIÉS.

MM.

1803. Le vicomte de Châteaubriand, *à Paris.*
1808. Mme Vannoz, née Sivry, *à Paris.*
1810. Le comte de Bondy, pair de France, ancien préfet du Rhône et de la Seine, *à Paris.*
1813. Le duc de Cazes, pair de France, *à Paris.*
1817. Le comte Lezay de Marnésia, ancien préfet du Rhône, préfet de Loir-et-Cher, *à Blois.*
1818. Mme de Sermézy, *à Lyon.*
1819. Brewster (David), président de la Société royale des sciences, *à Edimbourg.*
1821. Moreau de Jonnès, de l'Institut, *à Paris.*
1827. Moreau (César), président de la Société de statistique universelle, *à Paris.*
1828. Champollion-Figeac, de l'Institut, *à Paris.*
1830. De Pongerville, de l'Institut, *à Paris.*
La princesse de Salm, *à Paris.*
1831. Charles Dupin, de l'Institut, *à Paris.*
Amici, professeur de mathématiques, *à Modène.*
1832. De Lamartine (Alphonse), de l'Académie française, *à Paris.*
Francœur, professeur de mathématiques, *à Paris.*
De Mercy, docteur en médecine, *à Paris.*
Viennet, de l'Académie française, *à Paris.*
1833. De Gasparin, correspondant de l'Institut, ancien préfet du Rhône, *à Paris.*
Lajard (Félix), membre de l'Institut, *à Paris.*
1835. Madame Desbordes-Valmore, *à Paris.*
Lacretelle, de l'Académie française, *à Paris.*
Hecker, professeur de l'histoire de la médecine, consul-général à Bucharest, *à l'Université de Berlin.*
1836. Le marquis de Châteaugirond, consul de France, *à Nice.*
1837. Bonafous (Matthieu), correspondant de l'Institut, *à Turin.*
Rivet, conseiller d'état, député, *à Paris.*
De Nolhac aîné, *à Lyon.*
1838. Nota (Albert), intendant, *à Coni.*
1839. Le vicomte de Santarem, ancien ministre de Portugal, *à Paris.*
1842. Jayr, pair de France, conseiller d'état, préfet du Rhône.
La Rochefoucault-Liancourt, député du Cher.
Mme la comtesse d'Aleskéwitch.
1844. Mgr Donnet, archevêque, *à Bordeaux.*
Mgr. Rendu, correspondant depuis 1830, évêque, *à Annecy.*
Fulchiron, pair de France, correspondant depuis 1800, *à Paris.*

TITULAIRES.

BUREAU.

MM.
Brachet, président pour la section des sciences.
Menoux, président pour la section des lettres et arts.
Imbert, secrétaire pour la section des sciences.
Grandperret, secrétaire pour la section des lettres et arts.
Pravaz, secrétaire-adjoint pour la section des sciences.
Richard de la Prade (Victor), secrétaire-adjoint pour la section des lettres.
Boullée, trésorier.

TITULAIRES ÉMÉRITES.

MM.
Reyre, président de chambre à la Cour royale de Lyon.
Grosbon, peintre, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, *à Lyon.*
Ballanche, de l'académie française, *à Paris.*
1800. Desgaultières, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu, *à Lyon.*
Martin aîné, docteur en médecine, *à St-Rambert* (Ain).
1800. Piestre, secrétaire en chef de l'administration des Hôpitaux de Lyon.
1809. Richard (Fleuri), peintre, ancien professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, *à Lyon.*
1825. Cap, pharmacien, *à Paris.*
1835. Leymerie, ancien directeur de l'Ecole de la Martinière, professeur de géologie à la faculté de Toulouse.
1837. Gavinet, ancien pharmacien, *à Lyon.*
1844. Gilibert, médecin, *à Lyon.*
Dumas, ancien secrétaire perpétuel.
1845. Breghot du Lut, ancien secrétaire.

TITULAIRES ORDINAIRES.

SECTION DES SCIENCES.

MM.
1806. Clerc, ancien professeur de mathématiques au Collége royal de Lyon, et d'astronomie à la Faculté des sciences.
1809. Martin le jeune, ancien chirurgien-major de l'hospice de la Charité.
Viricel, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu.
1816. Richard de la Prade, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu.
1819. Chantelauze, jurisconsulte, ancien magistrat.
1823. Tabareau, ancien capitaine au corps royal du Génie, doyen et professeur de physique à la Faculté des sciences, et professeur de mathématiques à l'Ecole de la Martinière.
1824. Bredin, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire.
1825. Prunelle, ancien professeur à l'Ecole de médecine de Montpellier, ancien maire de Lyon, médecin inspecteur des eaux de Vichy.
1828. Dupasquier (Alph.), médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur de chimie à l'Ecole de la Martinière.
Seringe, directeur du Jardin des Plantes, professeur de botanique à la Faculté des sciences.

MM.

1832. Polinière (baron de), ancien médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin de l'hospice de la Charité, administrateur des hôpitaux.

1833. Brachet, médecin de l'Hôtel-Dieu.

1834. Gauthier, docteur en médecine.

1835. Fournet, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences.

Jourdan, professeur de zoologie à la Faculté des sciences, conservateur du cabinet d'histoire naturelle, médecin.

1837. Imbert, ancien chirurg-major de l'hospice de la Charité, secrétaire.

1839. Bineau, professeur de chimie à la Faculté des sciences.

L'abbé Pavy, doyen et professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie.

Mulsant, sous-bibliothécaire de la Ville.

1841. Pravaz, médecin, directeur de l'établissement orthopédique, secrétaire-adjoint pour la section des sciences.

Hénon, médecin, secrétaire de la société d'agriculture.

1844. Commarmond, conservateur du cabinet des antiques.

1845. Pigeon, ingénieur en chef des mines.

SECTION DES LETTRES ET ARTS.

MM.

1800. Menoux, conseiller à la Cour royale, ancien conseiller de préfecture.

1821. Achard-James, président de chambre à la Cour royale.

Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville.

1827. Rieussec (Justinien), président de chambre à la Cour royale.

Grandperret, officier de l'université, archiviste de la ville, secrétaire.

1828. Rey, professeur de dessin à l'Ecole royale des Beaux-Arts.

Benoît (Ph.), secrétaire en chef de la Mairie.

1829. Chapuys de Montlaville (le baron), membre de la Chambre des députés.

1830. Chenavard, architecte, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

1831. Terme, docteur en médecine, maire de Lyon, député du Rhône.

Sauzet, avocat, député du Rhône, président de la chambre des députés.

1832. Boullée, ancien magistrat.

1833. Bonnefond, directeur de l'Ecole royale des Beaux-Arts.

De Montherot, propriétaire.

1835. Bonnardet, propriétaire.

De Ruolz (Léopold), professeur de sculpture à l'Ecole royale des Beaux-Arts.

1836. Monfalcon, médecin de l'Hôtel-Dieu, conservateur de la Bibliothèque du Palais des Arts.

1842. Richard de la Prade (Victor), avocat.

1844. Vibert, professeur de gravure, à l'école des Beaux-Arts.

1845. Bouillier, professeur de philosophie à la faculté des lettres.

Dupasquier (L.), architecte.

Blanc-St-Bonnet.

ACADÉMICIENS LIBRES.

MM.

1841. Coste, conseiller honor. à la cour royale de Lyon.

Deguin, professeur de physique au collége royal de Lyon.

MM.

L'abbé Noirot, profess. de philosophie au collége royal de Lyon.
1842. Audin, homme de lettres.
Bottex, médecin en chef de l'Antiquaille.
François, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.
Grégorj, conseiller à la cour royale.
Rougier, secrétaire général de la Société de médecine.
Lambert, antiquaire.
1843. L'abbé Plantier, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie.
Ponsard, avocat, *à Vienne.*
1845. Eichhoff, professeur de littérature étrangère, à la faculté des lettres.

CORRESPONDANTS.

MM.

1802. Guéniot, docteur-médecin, *à Avalon.*
1805. L'abbé Guillon, aumônier de la Reine, *à Paris.*
Corbeaux junior, *à Paris.*
Guidi aîné, professeur, *à Naples.*
1806. Mme Bernier, *à Paris.*
1809. Thierry, de la Société d'Agriculture, *à Meaux.*
1811. Martin (Aimé), bibliothécaire de Ste-Geneviève, *à Paris.*
1813. Reynaud, mathématicien, *à Paris.*
1814. Maunoir, docteur en chirurgie, *à Genève.*
1816. Malo (Charles), homme de lettres, *à Paris.*
Le baron de Stassart, *au château de Corioules, près de Namur.*
Graberg de Hemso, ancien consul de Suède, *à Gênes.*
1818. Delandine (St-Esprit), ancien bibliothécaire, *à Paris.*
1819. Dutrochet, docteur en médecine, *à Château-Renault.*
Tournachon-Montverand, *à Paris.*
1820. Guillié, ancien directeur de l'Institution des jeunes aveugles, *à Paris.*
Boucharlat, ancien professeur de mathématiques, *à Paris*
1821. Herpin, secrétaire de l'Académie de Metz.
1822. De Labouisse-Rochefort, homme de lettres, *à Castelnaudary.*
1823. Le comte de Fortis, ancien magistrat, *à Lyon.*
1824. Chasle de la Touche, de la Société littéraire de Mâcon, *à Palais en Belle-Ile-en-Mer.*
1825. San-Quintino, directeur du Musée, *à Turin.*
Vallot, professeur d'histoire naturelle, *à Dijon.*
Le comte de Laizer, minéralogiste, *à Clermont.*
1826. Colla, *à Turin.*
1827. L'abbé Labouderie, *à Paris.*
Le marquis de Villeneuve-Trans, correspond. de l'Institut, *à Nancy.*
Le baron de Talairat, ancien maire, *à Brioude.*
Massas (Charles), employé des douanes, *au Hâvre.*
1828. Chevrier-Corcelles, président du Tribunal civil, *à Bourg.*
Le baron d'Hombres-Firmas, *à Alais.*
Bouillet (.-B.), minéralogiste, *à Clermont-Ferrand.*
1830. Rabanis, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, *à Bordeaux.*
Bignan fils, littérateur, *à Paris.*
Quinet (Jérôme), ancien commissaire des guerres, *à Charolles.*
L'abbé Greppo, vicaire-général, *à Belley.*

MM.

1831. Stiévenart, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres, *à Dijon.*
Autran (Paul), homme de lettres, *à Marseille.*
Barre, graveur, *à Paris.*
Servan de Sugny (Edouard), ancien magistrat, *à Nantua.*
1832. Bussy, professeur de chimie, *à Paris.*
Le baron de Ladoucette, ancien préfet, député, *à Paris.*
Audiffret, employé à la Bibliothèque du Roi, *à Paris.*
Smith, conseiller à la Cour royale de Riom.
Cibrario, substitut du procureur-général du roi de Sardaigne, de l'Académie des sciences, *à Turin.*
1835. Duchêne, conservateur à la Bibliothèque du Roi, *à Paris.*
L'abbé Jager, chapelain à l'Hôtel royal des Invalides, *à Paris.*
1837. Lair, conseiller de préfecture, *à Caen.*
Malle, docteur-médecin, *à Strasbourg.*
Olivier (Théodore), professeur de mathématiques, *à Paris.*
Marcel de Serres, professeur à la Faculté, *à Montpellier.*
Flandrin (Hippolyte), peintre, *à Rome.*
1838. Bégin, médecin, *à Metz.*
Le comte d'Angeville, membre de la Chambre des députés (Ain).
1839. Perrault-Maynand, homme de lettres, *à Lyon.*
Kneulin, *à Fribourg.*
1840. De Montmeyan (Isidore), *à Aix.*
Canonge (Jules), *à Nîmes.*
1841. Rossignol, archiviste du département de la Côte-d'Or, *à Dijon.*
Nicod, secrétaire-perpétuel de l'académie royale du Gard, *à Nîmes.*
1842. Legendre-Héral, sculpteur, *à Paris.*
Mondot de la Gorce, ingénieur en chef, *à Auxerre.*
Ozanam, professeur suppléant à la Faculté des lettres, *à Paris.*
Levol (Florimond), commissaire du roi près la Monnaie de Lyon.
Lafarelle, député du Gard, *à Nîmes.*
Laval, ingénieur en chef de la Saône, *à Mâcon.*
1843. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.
Ittier, attaché à l'ambassade de France en Chine.
Cara, directeur du musée d'histoire naturelle, *à Cagliari.*
Jacquemoud, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Savoie, *à Chambéry.*
1844. Fresson, *à Paris.*
Munaret, médecin, *à Thurins* (Rhône).

Membres du Conseil de perfectionnement de l'Ecole de la Martinière, institué par l'article 27 de la délibération académique du 25 août 1832, approuvée par ordonnance royale du 1er octobre 1833.

MM. Pravaz. — Bonnardet. — Fournet. — De Montherot. — Jourdan. — Le directeur de l'Ecole.

. . . . } Professeurs.
. . . .

Guimet, délégué par la Société d'agriculture.

L'Académie de Lyon siége au Palais des Arts ; elle possède une bibliothèque de plus de 5,000 volumes qui lui a été léguée par le testament de M. Adamoli, reçu par Me Roche, notaire, le 25 octobre 1763. Cette bibliothèque, augmentée d'un nombre à peu près égal de volumes qui appartiennent à la Compagnie, était réunie, en grande partie, dans une salle distincte de la Bibliothèque de la ville. Elle a été, en 1827 et 1828, rendue à l'Académie. La bienfaisance de quelques bons citoyens enrichit chaque jour de nouveaux dons cet utile établissement. Le Gouvernement a donné à la Bibliothèque académique un grand nombre d'ouvrages précieux ; et elle doit à M. Boullée un exemplaire de l'Encyclopédie publiée dans le 18e siècle. Feu M. Guichard ayant légué à la Compagnie un capital de 250 fr., sur la demande de M. Achard-James, exécuteur testamentaire, la rente en est employée en achat de livres. Plusieurs volumes portent déjà le nom de ce donateur. Feu M. Artaud, ancien Directeur du Musée de Lyon, a légué sa bibliothèque à l'Académie, qui l'a reçue en 1840. Cette bibliothèque, qui a été placée dans une armoire particulière, se compose de 589 ouvrages, formant 884 volumes ; dans ce nombre d'ouvrages sont compris 27 volumes de manuscrits, dont 12 n'appartiennent pas aux œuvres de M. Artaud. Les dons en livres, manuscrits et objets d'arts sont inscrits sur un registre particulier. La bibliothèque de l'Académie est réunie à la bibliothèque du Palais des Arts, où elle occupe néanmoins un local spécial, sous la surveillance des Secrétaires de la compagnie. Elle est ouverte au public.

Opticien de l'Académie, M. Biette, *quai St-Antoine.*

Ingénieur mécanicien de l'Académie, M. Mounet, *rue Thomassin*, 1.

Concierge, le sieur Brun, *au Palais des Arts.*

Société royale

D'AGRICULTURE, D'HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON.

La Société Royale d'Agriculture a été créée en 1761. Elle siége au Palais-des-Arts, et tient ses séances tous les vendredis pendant l'hiver, et les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, pendant l'été.

La Société publie, tous les de x mois, le résultat de ses travaux, sous le titre d'*Annales des Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie.* Ces Annales forment un volume chaque année. Elles se composent : 1° De travaux originaux présentés à la Société ; 2° de rapports et d'analyses critiques ; 3° d'un extrait de procès-verbaux. Des gravures accompagnent le texte ; cinquante exemplaires des mémoires imprimés sont tirés à part, et remis gratuitement à l'auteur, auquel la Société permet encore de faire tirer à ses frais autant d'exemplaires qu'il le désire.

La Société possède sur la commune d'Ecully une ferme consacrée à des expériences agricoles. Elle possède aussi une bibliothèque assez riche, qui est réunie à la bibliothèque du Palais-des-Arts, où elle occupe un local spécial. Elle est ouverte au public.

BUREAU.

MM.

Jayr, préfet, 1er président d'honneur.
Terme, maire, 2e président d'honneur.
Pravaz, docteur en médecine, président.
Lortet, docteur en médecine, vice-président.
Hénon, docteur en médecine, secrétaire-général.

MM,
Lecoq, professeur à l'Ecole vétérinaire, secrétaire-adjoint.
Mulsant, secrétaire-archiviste.
Deschamps, pharmacien, trésorier.
Seringe, directeur du Jardin des Plantes, conservateur des machines et instruments aratoires.

MEMBRES TITULAIRES.

Section des sciences.

MM.
Janson, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu.
Coste, ancien conseiller à la Cour royale.
Tabareau, ancien capitaine du Génie, doyen de la Faculté des sciences.
Bottex, médecin de l'hospice de l'Antiquaille.
Montain, ancien chirurg.-major de la Charité.
Seringe, professeur de botanique à la Faculté des sciences, directeur du Jardin des Plantes.
Merck, manufacturier.
Hénon, ex-direct. de la Pépinière départementale.
Mulsant, sous-bibliothécaire de la ville.
Jourdan, professeur de zoologie à la Faculté des sciences.
Lecoq, professeur à l'Ecole vétérinaire.
Thiaffait, propriétaire.
Bineau, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
Imbert, professeur à l'Ecole secondaire de médecine.
Dupasquier, professeur de chimie, à l'école de la Martinière.
Rey, professeur à l'Ecole vétérinaire.
Guillard fils, chef d'institution.
Potton (Ariste), docteur-médecin.
Thiolière.
Prince, professeur à l'Ecole vétérinaire.

Section d'agriculture.

MM.
Lacène, propriétaire.
Dugas (Thomas), propriétaire.
Bouchard-Jambon, ingénieur-mécanicien.
Terme, maire de Lyon.
Prunelle, docteur-médecin, ancien député.
Gariot, propriétaire.
De Bénévent, propriétaire.
Jurie, conseiller à la Cour royale.
Hamon, jardinier en chef du Jardin des Plantes.
Durand, conseiller à la Cour royale.
Grandperret, inspecteur des Ecoles primaires.
Duquaire, notaire honoraire.
Gensoul, ancien chirurg.-major de l'Hôtel-Dieu.
Luizet, pépiniériste.
Sauzey, conseiller à la Cour royale.
Quinson, conseiller à la Cour royale.
Lortet, docteur-médecin.
Besson, secrétaire-général de la Préfecture.
Jacquemet, juge au tribunal civil.
Sauvanau, propriétaire.

Section de l'industrie.

MM.

Deschamps, pharmacien.
Dupasquier jeune, architecte.
Mathevon, négociant-manufacturier.
Reverchon, propriétaire.
Parisel, chimiste.
Grand-Jean, ingénieur-mécanicien.
Guimet, ingénieur civil.
Péaud, juge de paix, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Pravaz, doct. en méd., direct. de l'Instit. orthopédique.
Rocher, directeur de la Compagnie d'éclairage au gaz.
Potton (Ferdinand), fabricant.
Repiquet, docteur-médecin.
Fournet, professeur de géologie et de minéralogie à la faculté des sciences.
Michel, teinturier.
Mathuon, capitaine d'artillerie.
Pigeon, ingénieur.
Gamot, directeur de la condition des soies.
Guinon, teinturier.
Mouchon, pharmacien.
Vidalin, teinturier.

ASSOCIÉS VÉTÉRANS.

MM.

Acher, président de chambre à la Cour royale.
Bellet de St-Trivier, membre du Conseil-général du département.
Clerc, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences.
Dujast des Alines, propriétaire.
Le comte de Moidière (Othon), propriétaire.
Rémond, propriétaire.
Tissier, pharmacien, ancien professeur de chimie.
Gonin, chimiste teinturier.
Buisson, pharmacien, *à Lyon*
Rainard, directeur de l'école vétérinaire.
De Saint-Didier, proprietaire.
De Freminville, propriétaire.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

Apetz, président de la société des naturalistes, *à Altenbourg.*
Audibert (Hippolyte), propriétaire et pépiniériste *à Tonelle* (Bouches-du-Rhône).
Audibert (Urbain), *idem.*
Auzon, médecin, *à Paris.*
Bastet, pharmacien, *à Orange.*
Batillat, pharmacien, *à Mâcon.*
Bavais, professeur de physique, *à l'école polytechnique.*
Bella, directeur de la Ferme expérimentale de *Grignon* (Seine-et-Oise).
Bellardi, naturaliste, *à Turin*
Bernard, directeur de l'Ecole vétérinaire de *Toulouse.*
Berthaud, ingénieur, *à Châlon* (Saône-et-Loire).

MM.

Bertholon, propriétaire, *à Ternay.*
Bixio, rédacteur en chef du journal d'Agriculture-Pratique, *à Paris.*
Blanchet (Adolphe) naturaliste, *à Lausanne, canton de Vaud.*
Blot (Silvain), sous-préfet *à Villefranche* (Rhône).
Boissonneau, naturaliste, *à Paris.*
Bonafous (Matthieu), *à Turin.*
Bondy (le comte de), pair de France, *à Paris.*
Bonjean, pharmacien, *à Chambéry.*
Bonnet, professeur d'agriculture, *à Besançon.*
Borne, pharmacien, *à l'Arbresle* (Rhône).
Bornes (de), chef d'institution, *à Cuire* (Rhône).
Bossin, marchand grainier, *à Paris.*
Bouillet, naturaliste, *à Clermont-Ferrand* (Puy de-Dôme).
Bouillier, notaire, *à Neuville* (Rhône).
Boulenoy (Frédéric de), secrétaire de la société séricicole, *à Paris.*
Bourrit (Georges), professeur d'astronomie, *à Athènes.*
Bouteille, pharmacien, *à Grenoble.*
Boutier de Borgard, propriétaire, *à Fontaines.*
Boyron, directeur des fermes de Royes et des Valty (Allier).
Bravais (Frédéric-Victor), médecin, *à Annonay.*
Brebisson (de), naturaliste, *à Falaise.*
Brunet de la Grange, inspecteur au ministère de l'Agriculture et du commerce, *à Paris.*
Buisson, propriétaire, *à Bron* (Isère).
Cap, pharmacien, *à Paris.*
Carrier, *à Rodez* (Aveyron).
Cavenne, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, *à Paris.*
Chapuys de Montlaville.
Charmetton (le chevalier), *au Bois-d'Oingt* (Rhône).
Chavanne, professeur, *à Lausanne* (Suisse).
Chinard, maire, *à Cercié.*
Clot-Bey, directeur de l'Ecole de médecine d'Abou-Zabel (*Egypte*).
Darloz, propriétaire, *à Belley.*
Degland, directeur du musée d'histoire naturelle, *à Lille.*
Delahante, président du comice agricole de Beaujeu.
Delille (Alize Raffeneau), directeur du jardin du Roi, *à Montpellier.*
Depigny, commandant du génie, *à Antibes.*
Despine, directeur général des mines, *à Turin.*
Develet, professeur de mathématiques, *à Lausanne* (Suisse).
Dohrn, président de la société entomologique de Stettin.
Doussière, colonel du génie, *à Besançon.*
Dubouchage de Brangues, propriétaire, *à Brangues.*
Dubrunfault, chimiste-manufacturier, *à Paris.*
Dunal, doyen de la faculté des Sciences, *à Montpellier.*
Dupuits de Maconex, propriétaire, *à Gradignan*, près Bordeaux.
Duverger, ingénieur des ponts et chaussées, *à Dunkerque.*
Erichson, docteur-médecin, *à Berlin.*
Favrot (Charles), chimiste, *à Paris.*
Fazy-Pasteur, président de la classe d'agriculture, *à Genève.*
Fulchiron, pair de France.

MM.
Garnier, bibliothécaire, adjoint de la ville d'Amiens.
Gasparin (Adrien de), pair de France, *à Paris.*
Gasparin (Auguste de), *à Orange.*
Gayot (Eugène), directeur du haras de Pompadour (Corrèze).
Gené, professeur à l'Université de Turin.
Gensoul (Justin), *à Peizieu* (Ain).
Geoffroy-Saint-Hilaire (Isidore), de l'Académie des sciences, *à Paris.*
Germar, professeur de minéralogie, *à Halle.*
Gondouin, chef des cultures au Fleuriste de la couronne, *à Saint-Cloud* (Seine-et-Oise).
Guettat, *à Rive-de-Gier.*
Gors (de), capitaine du génie.
Graff, directeur en chef des mines d'Oriol.
Guer n-Meneville, naturaliste, *à Paris.*
Guillard (Achille), docteur ès-sciences, *à Milan.*
Guillory aîné, président de la Société industrielle d'Angers.
Gras, ingénieur des mines, *à Grenoble.*
Guillard (Achille), *à Milan.*
Guillory, aîné, *à Anger.*
Guyétant, médecin, *à Lons-le-Saulnier.*
Hamont, directeur de l'Ecole vétérinaire d'Abou-Zabel (*Egypte*).
Harland, professeur d'anatomie comparée, *à Philadelphie.*
Héricart de Thury, ingénieur en chef des mines, *à Paris.*
Hombres-Firmas (le baron d'), correspondant de l'Institut, *à Alais.*
Hugues, avocat, *à Bordeaux.*
Huzard fils, médecin-vétérinaire, *à Paris.*
Idt, secrétaire du Comice agricole de Villefranche (Rhône).
Jacob, vétérinaire militaire, *à Nancy.*
Jacquemout (le baron), président de la chambre royale d'Agriculture et de Commerce, *à Chambéry.*
Joly, professeur zoologie à la faculté de Toulouse.
Jussieu (Adrien de), membre de l'Académie des sciences, *à Paris.*
Kollar, membre de la société d'agriculture de Vienne (*Autriche*).
Lair, conseiller de préfecture, *à Caen.*
Lavigne, sous-préfet, *à Belley.*
Lecoq (Henri), professeur d'histoire naturelle, *à Clermont-Ferrand.*
Lequin, à la Bergerie royale de la Hayevaux (Vosges).
Leymerie, professeur de minéralogie et de géologie, *à Toulouse.*
Lezair (le comte de), *à Clermont-Ferrand.*
Lindermayer-Hermann, médecin, *à Athènes.*
Macheco (de), propriétaire, *au Puy.*
Macquart, naturaliste, *à Lille.*
Madinier, secrétaire du Comice agricole de Givors.
Magne, professeur à l'école vétérinaire, *à Alfort*
Mangot de Villeran, propriétaire à Crescia (Jura).
Manévieux (Louis de), président du Comice agricole de Givors (Rhône).
Malingié-Nouel, président de la Société d'Agriculture de Loir-et-Cher.
Marcel de Serres, naturaliste, *à Montpellier.*
Marduel aîné agriculteur, *à Chatillon d'Azergue.*
Martin aîné, *à St-Rambert* (Ain).

MM.
Martin-Burdin, horticulteur, *à Chambéry.*
Millet, garde-général des forêts, *à Belley.*
Milne-Edward, membre de l'Académie des Sciences, *à Paris.*
Moll, professeur d'agriculture, *à Paris.*
Mondot de la Gorce, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Morel de Pourville, sous-préfet de Louhans.
Mornay (de), inspecteur de l'Agriculture, *à Paris.*
Mottard, directeur du Jardin d'expérimentation de Saint-Jean-de-Maurienne (*Savoie*).
Mouton, secrétaire du Comice agricole de Beaujeu.
Munet, propriétaire.
Nanzio (Ferdinand de), directeur de l'Ecole vétérinaire de Naples.
Nées d'Esenbeck, président de la Société des Curieux de la Nature.
Nivière, directeur de l'Institut agricole de la Saulsaie.
Noirot, naturaliste, *à Dijon.*
Ouglas (le vicomte d'), propriétaire, *à Oyonnax* (Ain).
Palmieri, botaniste, *à Milan.*
Paquet (Victor), horticulteur, *à Paris.*
Peltier, professeur de physique, *à Paris.*
Pépin, chef des cultures au Jardin des Plantes, *à Paris.*
Perrier, président du Tribunal civil, *à Trévoux.*
Perret, professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.
Peyret (Alphonse), *à St-Etienne.*
Piérard (le chevalier), *à Verdun.*
Poncins (le marquis de), *à Feurs.*
Poortmann, naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, *à Paris.*
Puvis, propriétaire. *à Bourg.*
Quénin, propriétaire, *à Orgon* (Bouches-du-Rhône).
Raibard, médecin, *à Annonay.*
Rambuteau (le comte de), préfet de la Seine, *à Paris.*
Rayer, de l'Académie des Sciences, *à Paris.*
Revel, chef de bataillon, *à Landrecies.*
Reverchon, directeur des fermes de Royer et des Valtes (Allier).
Rieussec (Antonin), secrétaire du Comice agricole de Vaugneray.
Renaud, ingénieur civil.
Revillon, mécanicien, *à Mâcon.*
Richard, docteur-médecin, principal de l'école des haras du Pin.
Robert (Eugène), *à Ste-Tulle.*
Robinet, professeur du cours sur l'industrie de la soie, *à Paris.*
Rozier, docteur-médecin, *à Heyrieux* (Isère).
Rosières (de), *à Tassin* (Rhône).
Rosny (de), *à Valenciennes.*
Ruelle, propriétaire, dans les *Hautes-Alpes.*
Saint-Martin (de), professeur de chimie, *à Turin.*
Schaum, naturaliste, *à Halle.*
Seguin, chimiste-manufacturier, *à Annonay.*
Sismonda (Angelo), membre de l'Académie des Sciences de Turin.
Sylvestre, membre de l'Institut, *à Paris.*
Tagliabue (Alberto), *à Lainate,* près Milan
Tessier, manufacturier, *à Valleraugue* (Gard).
Thiébault de Berénaud, homme de lettres, *à Paris.*

MM.
Tissier, fils, chimiste, *à Paris.*
Tissot, propriétaire, *à Beauregard.*
Trochu, *à Belle-Ile-en-Mer* (Morbihan).
Trolliet, docteur en médecine, *à Alger.*
Vallot, professeur d'histoire naturelle, *à Dijon.*
Valperga (le comte de), *à Turin.*
Vatel, ex-professeur à l'Ecole d'Alfort, vétérinaire, *à Paris.*
Vauxonne (Emile de), président du Comice agricole de Villefranche.
Via (Louis de), *à Bologne.*
Villas fils, directeur de la Monnaie, *à Turin.*
Villiers (Adrien de), naturaliste, *à Montpellier.*
Virey, professeur d'histoire naturelle, *à Paris.*
Vogéli, ancien vétérinaire militaire, *à Chartres.*
Waton, médecin, *à Carpentras.*
Wellenbergh, professeur à l'école vétérinaire, *à Utrecht.*
Westwood, naturaliste, *à Londres.*
Yvart, inspecteur général des Ecoles vétérinaires et des Bergeries royales, *à Paris.*

Comices agricoles du département du Rhône.

Par arrêté de M. le Préfet, du 7 juillet 1836, il a été créé quatre Comices agricoles pour le département du Rhône, deux dans chaque arrondissement. Les deux Comices agricoles de l'arrondissement de Lyon se réunissent, l'un à Givors, l'autre à Vaugneray. Le nombre des membres est illimité; la souscription annuelle est de 10 francs pour chaque membre.

COMICE DE GIVORS.

Ce Comice, formé des cantons de St-Genis, Mornant, Givors et Condrieu s'est constitué au mois d'août dernier.
Président, M. Sain-de-Mannevieux ✻, membre du Conseil d'arrondissement.
Vice-Président, M. Péricaud, propriétaire.
Secrétaire-Trésorier, M. Madinier, notaire à Givors.

COMICE DE VAUGNERAY.

Président. M. De Bénevent, maire, *à Vaugneray.*
Secrétaire. M. Rieussec (Antonin) ✻, maire, *à Tassin.*
Trésorier. M. Bouchard-Jambon, membre de la société d'agriculture, propriétaire, *à Francheville.*

Les Comices agricoles de l'arrondissement de Villefranche se réunissent à Beaujeu et à Villefranche.
Présidents d'honneur, M. le Préfet.
M. le Sous-Préfet.

COMICE DE BEAUJEU.

Président. M. Delahante, recev.-gén. du Rhône, propr., *à Chénas.*
Vice-Président. M. N. . . . .
Secrétaire-Trésor. M. Mouton, propriétaire, *à Beaujeu.*

COMICE DE VILLEFRANCHE.

Ce Comice a d'abord été établi à Thizy, en 1836 ; mais en suite d'un vœu émis par le Conseil d'arrondissement, un arrêté préfectoral du 1er juillet 1841 en a transféré le siége à Villefranche.

Il a pour but l'amélioration de l'industrie agricole dans l'arrondissement.

Il se compose d'un nombre indéfini de membres classés suivant leurs capacités, leur goût, dans les sections de la vigne, du pré, de la terre, du bois, du mûrier, de l'hygiène et de l'économie domestique, de la jurisprudence agricole, de l'horticulture.

Le Bureau est formé d'un Président, de deux Vices-Présidents, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier.

Chaque membre paye une cotisation annuelle de dix francs. Tout l'argent dont peut disposer le Comice est employé en primes d'encouragement.

Il ne doit se réunir que trois fois par an, à Villefranche ; mais au besoin le Président peut le convoquer extraordinairement.

Président. M. De Vauxonne (Emile), conseiller à la Cour royale, propriétaire, *à Pommiers.*

Vice-Présidents. { M. le marquis d'Albon, membre du Conseil-général, maire *à St-Romain-de-Popey.*
M. Deboille, propriétaire, *à Neuville.* }

Secrétaire. M. Idt, propriétaire, *à Limas.*

Secrétaire-Adjoint. M. N. . . . . .

Trésorier. M. Laval (Charles), propriétaire, *à Villefranche.*

Société Littéraire de Lyon.

Cette Société, fondée en 1807, sous le titre de *Cercle littéraire*, par MM. Achard-James, Ballanche, Breghot du Lut, Coste, Dugas-Montbel, Grognier, Passet, Péricaud aîné, Marc-Antoine Péricaud, Rieussec, etc., se compose de quarante-cinq membres titulaires, de membres honoraires et de membres correspondants, en nombre illimité. Elle se réunit au Palais des Arts le premier et le troisième mercredi de chaque mois.

BUREAU DE 1845-1846.

MM.
D'Aigueperse, président.
Grégorj, vice président.
Fraisse, secrétaire.

MM.
Bellin (Gaspard), secrétaire-adjoint.
Rousset (Alexis), trésorier.
Mulsant, archiviste.

MEMBRES TITULAIRES (1).

MM. * Audin, *rue St-Dominique, passage Couderc.*
Bellin, juge suppléant, *rue des Marronniers*, 4.
Billiet (Claudius), *rue Martin.*
Boitel (Léon), imprimeur, *quai St-Antoine*, 36.
Bolo, notaire, *à Limonest.*
* Bonnardet (Louis), *rue du Commerce*, 16.
* Breghot du Lut, conseiller, *rue du Plat*, 16.
Chastel, ancien notaire, *place Louis-le-Grand.*

(1) L'astérisque posé en marge indique ceux de MM. les membres de la Société qui appartiennent à l'Académie de Lyon.

MM. * Coste, conseiller honoraire, *place Louis-le-Grand.*
Couchaud (André), architecte, *rue du Doyenné*, 2.
D'Aigueperse, *rue St-Dominique*, 8.
* De Montherot, *rue Sala*, 11.
Fraisse (Charles), docteur-médecin, *rue Ste-Hélène*, 2.
Gacogne (Alph.), *rue de la Préfecture*, 1.
Gaulot, substitut du procureur du roi, *rue de la Reine.*
* Gauthier, docteur-médecin, *rue Sala*, 42.
* Grégorj, conseiller, *rue de Sarron*, 14.
Guillard, instituteur, *montée du Gourguillon.*
Hignard, professeur au Collége Royal de *Lyon.*
Lacroix (Charles), instituteur, *rue Saint-Côme*, 2.
Martin Daussigny, peintre, *rue Saint-Marcel*, 31.
Menoux, conseiller à la Cour royale, *montée du Chemin-Neuf.*
Morin, juge-de-paix, *rue du Rempart-d'Ainay*, 7.
M'Roë (Henri), avocat, *place Louis-le-Grand.*
Mulsant, *port Neuville*, 42.
* Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville, *quai de Retz*, 40.
Péricaud (Marc-Antoine), avocat, *quai de l'Archevêché*, 13.
Pettolaz (Félix de), *rue Tables-Claudiennes*, 16.
Pezzani, avocat, *rue de la Bombarde*, 1.
Prandière (Maurice de), docteur en droit, *quai de l'Archevêché.*
Rostain, notaire, *place des Terreaux.*
Rousset (Alexis), *rue de la Cage.*
Socquet (A.), docteur-médecin, *rue Buisson*, 10.
Tranchant, instituteur, *cours Morand.*
Vingtrinier (Aimé), *rue de la Charité*, 17.
Willermoz (Frédéric), avocat, *rue des Colonies.*

MEMBRES HONORAIRES.

MM. * Achard-James, président à la Cour royale, *rue Ste-Hélène*, 36.
Acher, président à la Cour royale, *rue du Plat*, 6.
* Benoît, secrétaire de la Mairie, *à l'Hôtel-de-Ville.*
* Boullée, ancien magistrat, *rue St-Joseph*, 8.
* Chantelauze, avocat, *place St-Michel.*
Chapeau, médecin, *rue St-Jean*, 34.
D'Ambérieux, propriétaire, *place Louis-le-Grand*, 20.
Duffieux (Alexandre), *rue de l'Arbre-Sec*, 34.
Dupont de Chavagneux, avocat, *à Lyon.*
Durand, conseiller, *place du Méridien.*
Durieu, conseiller, *rue du Plat*, 8.
* Grandperret, archiviste de la ville de Lyon.
Idt, ancien professeur de rhétorique, *rue Ste-Hélène.*
* Laprade (Victor de), avocat, *rue du Plat.*
Lombard, ancien député, *rue du Plat*, 12.
Perrault-Maynand, *rue Sala*, 19.
Pitt (Félix), *rue de Sarron*, 14.
Potton, (A.), docteur-médecin, *place de la Préfecture.*
* Rieussec, président de chambre à la cour royale.
* Terme, maire de Lyon.
Valois, avocat, conseiller de préfecture.

CORRESPONDANTS.

MM. Amard, médecin, *à Paris.*
* Audiffret (H.), homme de lettres, *à Paris.*
* Ballanche (P.-S.), de l'Académie française, *à Paris.*
Banchero (Joseph), *à Gênes.*
Barola, professeur au collége romain, *à Rome.*
Blot (Silvain), sous-préfet, *à Villefranche.*
Boissieux (Isaïe), avocat général à la cour de cassation.
* Bonafous (Matthieu), *à Turin.*
Bonaini (François), professeur à l'université de *Pise.*
* Boucharlat, homme de lettres, *à Paris.*
Bryon, conseiller à la Cour de Cassation, *à Paris*
Cantu (César), *à Milan.*
Capponi (le marquis Gino), *à Florence.*
Carbonell, *à Perpignan.*
Champanhet, magistrat, *à Paris.*
Chasle de la Touche, *à Belle-Ile-en-Mer.*
Chaudon, avocat, *à Avignon.*
Chesnel (de), *à Montpellier.*
* Cibrario, de l'Académie des sciences, *à Turin.*
Coignet (F.), bibliothécaire, *à St-Chamond.*
Dalborgo (le chevalier), professeur à l'Université de *Pise.*
Desportes (Auguste), homme de lettres, *à Paris.*
Domet (Charles), avocat, *à Dôle.*
Donzel, *à Rive-de-Gier.*
Doria (Jacques), *à Gênes.*
Erède (Michel), *à Gênes.*
Fea, bibliothécaire de la Sapienza, *à Rome.*
Gaëtar-Melzi (le marquis), *à Milan.*
Galvani (le comte Charles), *à Modène.*
Gazzera (le chevalier Constanzo), *à Turin.*
Gingins (de) de Lassarraz, *à Lausanne* (Suisse).
Grancher, *à Périgueux.*
Heyfelder (le docteur), professeur à l'université d'*Erlangen.*
Jacquemont, ancien magistrat, *à Fontaines-sur-Saône.*
Jannelli (Cataldo), *à Naples.*
Johanneau (Eloi), *à Passy, près Paris.*
* Julia-Fontenelle, professeur de chimie, *à Paris.*
* Labouisse (Auguste de), *à Castelnaudary.*
Larnac, secrétaire des commandements du duc de Nemours, *à Paris.*
Laurens, professeur d'histoire, *à Paris, collége d'Henri IV.*
Mahul (Alphonse), maître des requêtes, *à Paris.*
Manno (le chevalier), *à Turin.*
Martin, notaire, *à Orliénas.*
* Massas (Charles), *à Nantes.*
Mezières, recteur de l'Académie de *Metz.*
Michel, ancien instituteur, *à Paris.*
* Monin, professeur d'histoire à la Faculté de *Besançon.*
Montandon (Alexis), *à Paris.*
Morbio (le comte Charles), *à Novare.*
Mottin (Alexandre), *à Mâcon.*
Nicolini (J.-B.), *à Florence.*

MM. Nota (Albert), à *Turin.*
Nugnez di san secondo (Max.), consul de Naples, *à Trieste.*
* Ozanam (Frédéric), professeur à la faculté des lettres de *Paris.*
Pautet (Jules), *à Beaune.*
Payan (le docteur), chirurgien en chef de l'hôpital d'*Aix.*
Peignot, inspecteur de l'Académie, *à Dijon.*
Philipon de la Madeleine, *à Paris.*
Pic, substitut, *à St-Etienne.*
* Rabanis, professeur d'histoire, *à Bordeaux.*
Reboul (Jean), boulanger, *à Nîmes.*
* Rossignol, archiviste, *à Dijon.*
Rosini (Jean), professeur à l'Université de *Pise.*
Roux (le docteur), président de la Société de statistique de *Marseille.*
Sabbatini (Maur), *à Modène.*
Sallion, *à Nantes.*
Sauli (le chevalier Louis), *à Turin.*
Sclopis (le comte Frédéric), *à Turin.*
Servan de Sugny (Edouard), ancien magistrat, *à Nantua.*
* Smith, conseiller à la Cour royale de *Riom.*
* Stassart (de), *à Bruxelles.*
Tommaseo (Nicolas), *à Venise.*
Trambly, juge au Tribunal, *à Mâcon.*
Troya (Charles) *à Naples.*
Ugoni (Camille), *à Brescia.*
Viale (Benoît), *à Rome.*
Vivoli (Joseph), *à Livourne.*

Société Linnéenne.

Cette Société, fondée en 1822, s'occupe des sciences naturelles, dans le but d'accélérer leurs progrès et de concourir à leur perfectionnement.

La *Société Linnéenne de Lyon* a principalement pour but d'explorer les richesses naturelles que renferment le Lyonnais et les contrées limitrophes.

Elle tient ses séances à l'Hôtel de la Préfecture, où sont déposées ses collections; sa bibliothèque est au Palais des Arts avec celle des autres sociétés.

BUREAU.

MM.
Mulsant, président.
Rey, vice-président.
Gérard, secrétaire-général.

MM.
Merck, secrétaire-archiviste.
Roffavier, trésorier.

CONSERVATEURS.

Roffavier, pour la botanique.
Briffandon, pour la minéralogie.
Gérard, pour la zoologie.
Aunier, bibliothécaire.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Annier.
Briffandon.
Brun, avoué-licencié.
Champavert, chef d'institution.
Clémençon, docteur en médecine.
Clermont, chef d'institution.
Dugas.
Gacogne (Alphonse),
Girard, docteur en médecine.
Hoffet, chef d'institution.
Jordan (Alexis).

MM.

Lacène.
Madenis (l'abbé), profes. de botanique.
Merck, manufacturier.
Mulsant, sous-bibliothéc. de la Ville.
Ormançay, pharmacien.
Rey, professeur à l'Ecole vétérinaire.
Roffavier.
Seringe, direct. du Jardin des Plantes, professeur à la Faculté des sciences.
Tissier, professeur de chimie.
Viallon

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

Agard fils, *en Suède.*
Aguillon (Cam.), natural., *à Toulon.*
Bernard, *à Nantua.*
Bertrand de Doue, *au Puy.*
Bonafous (Matthieu), *à Turin.*
Bonjean (Jh.) fils, pharm., *à Chambéry.*
Bouiller, *à Clermont.*
Bouley (Henri), profes. à l'Ecole vétér.
Bouteille, pharmacien, *à Grenoble.*
Bravais (l'abbé), profess., *à Annonay.*
Brivet, vétérinaire, *à Alfort.*
Caillaud, *à Nantes.*
Cap, ancien titulaire, *à Paris.*
Carena, professeur, *à Turin.*
Chereau, *à Paris.*
Chirat, profes., *à l'Argentière (Rhône).*
Cogordan, *à Meironnes.*
Colla, *à Turin.*
Collard des Chères, capit. au 52e rég.
Companyo, doct.-méd., *à Perpignan.*
Coulter, *à Londres.*
De Caumont, *à Caen.*
De Christol, *à Montpellier.*
De Jussieu (Adrien), profess., *à Paris.*
Delille, professeur, *à Montpellier.*
De Notaris, doct.-médecin, *à Gênes.*
Desvaux, professeur, *à Angers.*
De Valors, *à Ternay.*
D'Hombres-Firmas, *à Alais.*
Diezback, *à Heidelberg.*
Dumoulin, *à Bordeaux.*
Dunal, *à Montpellier.*
Ecorchard, prof. de botan., *à Nantes.*
Farine, *à Perpignan.*
Fée, professeur, *à Strasbourg.*
Filleux, ancien titulaire, *à Paris.*
Garnier, naturaliste, *à Amiens.*
Gay, *à Paris.*
Girodon (l'abbé), curé à La Chassagne.
Gras (Albin), doct.-méd., *à Grenoble.*
Hombres-Fermas (le baron).
Joly, professeur, *à Toulouse.*
Julia, prof. de chimie, *à Paris.*
Kunth, *à Paris.*
Ladevèze, doct.-méd., *à St-Galmier.*
Lecoq, professeur, *à Clermont.*
Leymerie, ancien titulaire, *à Toulouse.*
Lezair (comte de), *à Clermont.*
Loiseleur-Deslongchamp, docteur-médecin, *à Paris.*
Magne, prof. à l'ecole vétér. d'*Alfort.*
Malherbe, *à Metz.*
Mauricand, *à Genève.*
Mérat, docteur-médecin, *à Paris.*
Michaud, capitaine au 10e de ligne.
Michel, ancien titulaire, *à Paris.*
Montagne, doct.-méd., *à Paris.*
Moquin-Tandon, *à Toulouse.*
Moretti, professeur, *à Pavie.*
Moris, doct.-méd., prof., *à Turin.*
Pegoux, doct.-méd., *à Clermont.*
Ré, professeur, *à Suze.*
Recluse, *à Paris.*
Redtenbacher (Louis), médecin, *à Vienne (Autriche).*
Requien, *à Avignon.*
Richard, professeur, *à Paris.*
Ruelle, *à Mâcon.*
Saint-Martin, *à Chambéry.*
Schaum, naturaliste, *à Stettin.*
Smith, *à Londres.*
Sprengel, *à Halle.*
Tagliabue (Alberto), directeur du jardin Litta, *à Lainate près Milan.*
Tournal, *à Narbonne.*
Vatel, ancien titulaire, *à Paris.*
Wellenberg, professeur à l'Ecole vétérinaire d'*Utrecht.*

Société d'Education de Lyon.

Cette Société s'occupe, comme l'indique sa dénomination, de tout ce qui peut intéresser l'enfance et son développement physique, intellectuel et moral. « Ce que nous nous proposons, » a dit M. Lacroix, en rendant compte, dans la séance publique du 9 juillet 1840, de la pensée qui a présidé à la fondation de cette Compagnie, « c'est d'éclairer une route où tant d'hommes « se sont égarés, et d'y marcher appuyés sur l'observation et l'expérience. « Après tant d'essais téméraires, tant de tâtonnements et de faux pas, les « hommes appelés à guider la jeunesse et ceux qui prennent intérêt à son avenir, « éprouvent le besoin de voir séparer les méthodes vraiment utiles des idées « vides et mensongères, et de rassembler en un faisceau ces vérités importantes « aperçues par les bons esprits, mais trop souvent obscurcies par les nuages « des passions, de l'esprit de parti ou d'un aveugle amour d'innovation. »

La Société lyonnaise d'éducation, dont le siége officiel est au palais des Arts, a été approuvée par autorisation ministérielle, en date du 3 novembre 1838. Comme toutes les créations utiles, elle a grandi rapidement, et aujourd'hui déjà elle compte parmi ses membres un grand nombre de notabilités sociales et littéraires tant de Lyon que du dehors.

BUREAU.

Président,	MM. l'abbé Pavy.
Vice-président,	Jurie.
Secrétaire correspondant,	Gérard.
Secrétaire-Archiviste,	Gromier.
Trésorier,	Brun.

Les lettres et demandes doivent être adressées au président, *rue Stella*, 5.

Société des Amis des Arts.

Le but de cette Société est d'encourager les arts par des acquisitions qui forment autant de lots tirés au sort entre les souscripteurs, chaque année, après l'exposition.

La Société a établi en outre des prix d'encouragement pour le dessin de l'ornement et de la fleur; un concours est ouvert, à ce sujet, entre tous les jeunes artistes de la ville. L'intention de la Société, en établissant un prix en numéraire, a été de donner aux élèves supérieurs le moyen de compléter leurs études.

Président honoraire, M. le MAIRE de Lyon.

BUREAU.

Président, M. Besson, secrétaire-général du département, *à la Préfecture.*
Vice-président, M. De Coutance, *rue du Plat*, 4.
Trésorier, M. Bouvard (Gabriel), *port St-Clair*, 26.

Membres de la Commission.

MM.	MM.
Magneval, *rue du Palais.*	De Champ (Dyonis), *rue St-Domin.*, 11.
Valois, *quai St-Benoît*, 51.	Nuiry (Auguste), *quai de Retz*, 30.
Jame (Alph.), *place de la Miséricorde*, 2.	Mollière, *rue du Plat*, 3.
Perrin (Louis), *rue d'Amboise*, 6.	

Membres adjoints.

MM.

De Coutance, *rue du Plat*, 4.

De Cazenove (Vic.), *place St-Clair*, 8.

Monnier (Ivan), *rue Puit-Gaillot*, 33.

MM.

Meynier (Pr.), *petite rue des Feuillants*, 9.

Exbrayat, architecte, *r. de Bourbon*, 6.

Brolemann (Thierry), *r. des Feuillants*, 1.

Secrétaire, M. Denervaud (P.), au secrétariat du Palais des Arts.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat.

Commission d'Archéologie.

Cette Commission se réunit le premier lundi de chaque mois, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire, qui nomme les membres dont elle se compose. Son but est de rechercher, tant dans la ville de Lyon que dans le département, les objets d'antiquité qui seraient de nature à enrichir les musées de la ville.

MEMBRES DE LA COMMISSION.

MM. Boué, curé d'Ainay.
Breghot du Lut, conseiller à la Cour royale, secrét. de la commission.
Comarmond, conservateur du musée des antiques.
Coste, conseiller honoraire à la Cour royale.
Dardel, architecte en chef de la Mairie.
De Ruolz (Léopold), professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts.
Didier-Petit, négociant.
Greppo (l'abbé), grand-vicaire du diocèse de Belley.
Lambert, archéologue.
Monfalcon, bibliothécaire du Palais des Arts.
Pavy (l'abbé), professeur à la faculté de théologie.
Péricaud, bibliothécaire de la ville.

Société de Médecine.

BUREAU.

MM. Janson, président.
Sénac, vice-président.
Rougier, secrétaire-général.
Lusterbourg, trésorier.

MM. Gauthier, archiviste.
Pottou, } secrétaires-adjoints.
Gromier, }

Présidents honoraires.

M. Martin. M. Mermet.

MEMBRES TITULAIRES.

Barrier, chirurgien aide-major, à l'Hôtel-Dieu.
Baumès, chirurgien de l'hospice de l'Antiquaille, *quai Bon-Rencontre*.
Bonnet, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu.
Bottex, *rue Neuve*, 7.
Bouchacourt, chirurgien aide-major à l'Hôtel-Dieu.
Bouchard-Jambon, *rue Vaubecour*.
Brachet, *quai St-Antoine*, 37.
Candy, méd. de l'Hôtel-Dieu, *grande rue des Feuillants*, 1.
Chapeau, médecin, *rue St-Jean*.
Cliet, *rue du Plat*.
Davallon, pharmacien, *place St-Pierre*.
Devay, médecin suppléant de l'Hotel-Dieu.

MM. Dumesnil, *rue des Augustins*, 9.
Fouilhoux, médecin de l'Hôtel-Dieu, *rue St-Pierre.*
Gabillot, *rue Vieille-Monnaie.*
Gauthier, médecin de l'hospice de l'Antiquaille, *rue Ste-Hélène.*
Gensoul, *place Louis-le-Grand.*
Gromier, médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu.
Gubian, *rue St-Côme.*
Janson, professeur de chirurgie, *place du Concert.*
Lecocq, professeur à l'Ecole vétérinaire.
Levrat aîné, *place de la Boucherie-des-Terreaux.*
Levrat-Perrotton, médecin de l'Antiquaille, *rue de la Gerbe*, 17.
Levrat fils, *rue Pizay*, 5.
Mermet, *place de la Comédie.*
Montain jeune, *place des Célestins*, 18.
Mouchon, pharmacien, *rue Royale*, 14.
Nepple, *rue de la Sphère.*
Nichet, *place Louis-le-Grand.*
Pasquier, *place de l'Herberie.*
Perrin, *rue Belle-Cordière.*
Pétrequin, chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu.
Peyraud, médecin de l'Hôtel-Dieu, *place de la Miséricorde*, 4.
Pointe, professeur de clinique interne, *place des Cordeliers*
Polinière (baron de), *rue de la Charité.*
Potton, médecin de l'Antiquaille, *place de la Préfecture*, 9.
Rater, médecin de l'Hôtel-Dieu, *quai St-Clair.*
Répiquet, *rue de la Gerbe.*
Rérolle, *place de la Préfecture*, 17.
Richard (de Nancy), *rue St-Dominique*, 6.
Rougier, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu, *quai St-Antoine*, 32.
Sauveton, *rue Royale*, 20.
Roy, *rue St-Marcel*, 23.
Terme, *rue du Pérat.*

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Amar, *à Paris*
Balme, *rue Buisson.*
Desgaultières, *rue du Plat.*
Dupasquier, médecin de l'Hôtel-Dieu, *rue de l'Annonciade.*
Gardien, *à Chanas* (Isère).
Gavinet, *place Louis-le-Grand.*
Gilibert, *quai de Retz*, 37.
Ginet, *rue de Savoie*, 2.
Lusterbourg, *place du Change.*
Martin aîné, *à St-Rambert* (Ain).
MM. Martin, *rue des Marronniers.*
Monfalcon, *rue de la Liberté.*
Montain aîné, *à Paris.*
Prunelle, *cour des Carmes.*
Rainard, prof. à l'Ecole vétérin.
Richard de la Prade, *rue du Plat.*
Schitly, *quai des Célestins.*
Sénac, *rue Clermont.*
Tissier jeune, *place des Terreaux.*
Trolliet, *à Alger.*
Viricel, *place Louis-le-Grand.*

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM. Bally, doct.-médecin, *à Paris.*
Bonafous (Mathieu), *à Turin.*
Bonino, *à Turin.*
Brera, à *Crema.*
Clot, bey, *en Egypte.*
Dieffenbak, *à Berlin.*
Dubrueil, *à Montpellier.*
Gendrin, *à Paris.*
MM. Hecker, *à Berlin.*
Hesselbach, *à Wurtzbourg.*
Heyfelder, *à Trèves.*
Lallemand, *à Montpellier.*
Osann, *à Berlin.*
Pacoud, *à Bourg.*
Richter (Ad.-Léop.), *à Berlin.*
Virey, *à Paris.*

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Aliès, *à Luxeuil.*
Ammon, *à Dresde.*
Arnaud, *au Puy.*
Balogh, *à Pest* (Hongrie).
Baronio, *à Milan.*
Bartels, *à Berlin.*
Baudens, médecin militaire.
Baup, *à Nyon* (Suisse).
Beaujeu, chirurgien-major.
Béguerie, *à Marseille.*
Bœhm, *à Berlin.*
Benoît, *à Roanne.*
Bercord, *à Montpellier.*
Bertini, *à Turin.*
Bertrand, *à Pont-du-Château.*
Bibra (Ernest), *à Berlin.*
Biron, *à Paris.*
Blache, *à Paris.*
Bobillier, chirurgien militaire
Boissat, *à Vienne* (Isère).
Bolu-Grillet, *à Dôle.*
Bonacosas, *à Turin.*
Bonamy, *à Nantes.*
Bonjean, proto-pharmacien, *à Chambéry.*
Bonfils aîné, *à Nancy.*
Boudin, *à Marseille.*
Bousquet, *à Paris.*
Bravay, *à Annonay.*
Brumache, *à .....*
Caffe, *à Paris.*
Camus, *à Cauteretz*
Campaignac, *à Paris*
Candiloro, *à Naples.*
Canolle, *à Poitiers.*
Cantu, *à Turin.*
Cap, *à Paris.*
Capelle, *à Bordeaux.*
Capello (Augustin), *à . . .*
Carron du Villards, *à Paris.*
Cazenave, *à Bordeaux.*
Champion, *à Bar-sur-Ornain.*
Chardon, *à Chasselay.*
Chereau, pharmacien, *à Paris.*
Chereau, médecin, *à Paris.*
Chevalier (Ulysse), chirurgien militaire.
Chèze, méd., *à Châlon-s.-Saône.*
Chollet, *à Alexandrie.*
Choussy, *à la Bourboule.*
Chrétien, *à Montpellier.*

MM. Clerc, *à Rive-de-Gier.*
Coindet, *à Genève.*
Colson, *à Beauvais.*
Courbon, *à Bourg-Argental.*
Dalbine, *à Clermont.*
Debency, chirurgien militaire.
Debourget, *à Kollo.*
Delarue, *à Caen.*
Delunel, *à Paris.*
Demerloz, *à Ste-Foy-lès-Lyon.*
Demeyer, *à Bruxelles.*
Despine fils, *à Aix* (Savoie).
Despiney (Félix), *à Bourg.*
Devergié, *à Paris.*
Deviry, *à Roanne.*
Dezeymeris, *à Paris.*
Dietrich, *à Munich.*
Dominget, *à Chambéry.*
Droste, *à Osnabruch.*
Ducasse, *à Toulouse.*
Duchesne du Parc, *à Paris.*
Ducros, *à Paris.*
Dufour, *à Mâcon.*
Dupré-Latour, *à Valence.*
Durand (de Lunel), médecin militaire, *à Lyon.*
Eble, *à Vienne* (Autriche).
Elmont, *à Dresde.*
Erard, *à Saltzbourg.*
Escoffier, *à St-Etienne.*
Fabre, *à Paris.*
Favre, *à Marseille.*
Feuschtersleben, *à Vienne* (Aut.).
Finaz, *à Marcy* (Rhône).
Foret, pharmacien, *à Bordeaux.*
François, *à Paris.*
Gaillard-Noé, *à Toulouse.*
Gandy, *à Marseille.*
Gehler, *à Leipsick.*
Gerardin, *à la Nouvelle-Orléans.*
Gerdy (Vulfranc), *à Paris.*
Gintrac, *à Bordeaux*
Girard, *à Auxerre.*
Giraud-St-Rome, *à Marseille.*
Giusto (Laurent), *à Naples.*
Gmelin (Prusse).
Goin, *à St-Alban.*
Gondinet, *à St-Yrieix.*
Gondret, *à Paris.*
Gorgone, *à Palerme.*
Gouliard, *à Caen.*

MM. Granier, *à St-Pons.*
Griffa (Mich.), profess., *à Turin.*
Gros, *à la Nouvelle-Orléans.*
Gruère, *à Dijon.*
Guerard, *à Paris.*
Guerin, *à Avignon*
Guillermet, *à Condrieu.*
Guillot, *à Paris.*
Guittard, *à Bordeaux.*
Gustel, *à Neuf-Brissac.*
Hamont, vétérin. du 4e chasseurs.
Henrotay, *à Anvers.*
Heim, *à Louisbourg.*
Hæser, *à Iéna.*
Herberski, *à Wilna.*
Hernandès, *à Toulon.*
Hutin, chirurgien militaire.
Izencé, *à Berlin.*
Jacquemynz, *à Dadizècle, près Menin* (Belgique).
Jacquier, *à Morley.*
Jacquot, méd. milit., *à Lyon.*
Jouilleton, *à Guéret.*
Junken, *à Berlin.*
Julia, chirurgien milit., *à Lyon.*
Kook, *à Bruxelles.*
Labarraque, *à Paris*
Labonnardière (Jérôme), *à Crémieu.*
Labonnardière (Pierre-Fr.), *à Moras* (Drôme).
Ladevèze, *à St-Galmier.*
Lairion, *à Louvain.*
Laroche, *à Philadelphie.*
Laschan, *à Inspruck.*
Laudun, *à Arles.*
Lavalette, *à Auxonne.*
Leroy d'Etioles, *à Paris.*
Leupoldt, *à Erlangen.*
Levêque *à St-Jean-de-Lône.*,
Lisfranc, *à Paris.*
Locher-Balber, *à Zurich.*
Lorrin (Alphonse), *à Lyon.*
Lucas Championnière, *à Paris.*
Lynch, *en Irlande.*
Maggiolo, *à Nancy.*
Malogodi, *à Fano* (Italie).
Malle, *à Strasbourg.*
Manigand, *à Lyon.*
Martial-Depierris, *à la Nouvelle-Orléans.*
Mauclerc, *à Grenoble.*
Maunoir, *à Genève.*

MM. Mauricheau-Beaupré, *à Calais.*
Mazade, *à Anduze* (Gard).
Mercier, *à Rochefort.*
Mercurin, *à Saint-Rémi.*
Metzler, *à Prague.*
Monin, *à Mornant.*
Munaret, *à Thurins.*
Murat, *à Aubin* (Aveyron).
Naégèle, *à Heyselbuch.*
Naégèle père, *à Heidelberg.*
Nieck, *à Stuttgard.*
Niel, *à Marseille.*
Niken, *à Bruxelles.*
Nosshirt, *à Erlangen.*
Noyer, *à Vichy.*
Ollet, *à Boule-d'Amons* (Pyrénées-Orientales).
Paillaret, *à*
Pallas, médecin militaire.
Pariset, *à Paris.*
Pariss, *en Angleterre.*
Passaquay, *à Saint-Amour.*
Pelletan, *à Paris.*
Perret, *à Villefranche* (Rhône).
Phélip, *à Nîmes* (Gard).
Phœbus, *à Berlin.*
Pierrou, *à Charnay.*
Pietro di Manni, *à Rome.*
Pihorel, chirurgien-major du 4e régiment de dragons.
Pingeon, *à Dijon.*
Pingeon, *à Chamelet.*
Pistre, *à Tarare.*
Pommer, professeur, *à Zurich.*
Poulet, *à Marseille.*
Pravaz, *à Lyon.*
Protat, *à Dijon.*
Priou, *à Nantes.*
Prus, *à Paris.*
Pulignat, *à Lunéville.*
Py, *à Narbonne.*
Radius, *à Leipsick.*
Rampold, *à Essling.*
Ranieri-Cartoni, *à Pise.*
Rayer (P.), *à Paris.*
Regnault, *à Paris.*
Regnoli, *à Pesaro.*
Requin, *à Paris.*
Revolat, *à Bordeaux.*
Reybard, *à Lyon.*
Ricken, *dans le duché d'Oldenbourg.*
Rigolot, *à St-Etienne.*

MM. Ripault, *à Dijon.*
Rodiski, *à Wilna.*
Roesch, *à Berlin.*
Rolando, *à Turin.*
Robert, *à Marseille.*
Rossi, *à Paris.*
Rouget, *à Paris.*
Roux, *à Marseille.*
Roux, *à St-Maximin* (Var).
Rubini, *à Parme.*
Rueff, *à Strasbourg.*
Sacco, *à Milan.*
Saincric (de), *à Bordeaux.*
Saladin, pharmacien, *à Moulins.*
Sautemouche, *à St-Symphorien-le-Château.*
Sauvrat, *à Naples.*
Savarezi, *à Naples.*
Savoyex, *à Salins* (Savoie).
Scavini, *à Turin.*
Schenfeld, *à Charleroi.*
Schmalz, *à Dresde.*
Schmith, *à Leipsick.*
Schneider, *à Bade.*
Schurmayer, *à Bade.*
Ségalas, *à Paris.*
Sedillot jeune, *à Paris.*
Sélade, *à Bruxelles.*
Sernin, *à Narbonne.*
Serre, *à Montpellier.*

MM. Serrurier, *à Paris.*
Seydel, *à Dresde.*
Signoroni, *à Padoue.*
Siméon, *à Roanne.*
Smith, *à Beufeld.*
Stéber, *à Strasbourg.*
Sue fils, *à Paris.*
Talma, *à Bruxelles.*
Tanchou, *à Paris.*
Théalier, *à Paris.*
Thirion, *à Namur.*
Thomas, *à la Nouvelle-Orléans.*
Toulmouche, *à Rennes.*
Trannoy, *à Amiens.*
Trompeo, *à Turin.*
Valat, *à Décize.*
Van Berchem, *à Malines.*
Van-Dezande, *à Anvers.*
Van-Merbeck, *à Bruxelles.*
Van-Mons, *à Bruxelles.*
Van Stéenkiste, *à Bruges.*
Vémayer, *à Bruxelles.*
Vial, *à St-Etienne*
Vidal, *à Toulon.*
Vigné, *à Rouen.*
Villermé, *à Paris.*
Villers, *à Bordeaux.*
Walther, *à Munich.*
Waton, *à Carpentras.*
Zandick, *à Dunkerque.*

Société de Pharmacie.

La Société de Pharmacie a été instituée en 1806, sous les auspices du Gouvernement. Les objets de ses travaux sont : 1° la pharmacie proprement dite; 2° la chimie; 3° la physique; 4° la botanique, l'histoire naturelle, et tout ce qui a rapport aux arts, aux manufactures et à la salubrité publique.

BUREAU.

Président, M. Gros.
Vice-Président, M. Vallat.
Secrétaire-gén., M. Guillermond fils.
Secrétaire-archiviste, M. Taboureau.
Trésorier, M. Bouchut.

MEMBRES TITULAIRES D'APRÈS L'ÉPOQUE DE LEUR ADMISSION.

MM.
1818. Pasquier, *rue Lanterne.*
1827 Davallon, membre du Jury médical du département du Rhône, *place St-Pierre.*

MM.
1831. Brosson, *place Neuve-des-Carmes.*
Jandet, *rue des Capucins.*
1835. Boissonnet (Félix), *à la Guillotière.*
Parrayon, *place de la Comédie.*
André, *place des Célestins.*
Malignon, *grande rue Mercière.*
Guillermond fils, *rue Grenette.*
1836. Mouchon (E.) fils, *rue Royale.*
Bouchut, *place du Change.*
Valat, *place des Cordeliers.*
1838. Gros, *rue St-Dominique.*
1840. Fournier, *rue de Bourbon.*
1841. Poncet, *place de la Boucherie-des-Terreaux.*
Hutet, *rue Port-Charlel.*
Richard, *rue Buisson.*
Cornet, *rue Tholozan.*
Juffet, *place Croix-Pâquet.*
1842. Borivent, *à la Guillotière.*
1843. Marchet, *à la Guillotière.*
1844. Lacroix (Clément), *place St-Michel.*
Gauthier, *à Serin.*
Pelletier, *rue Sirène.*
1845. Vézu, *cours Morand.*
L. Reverchon, *à la Croix,Rousse.*
Crolas, *à St-Just.*

MEMBRES HONORAIRES.

MM.
Dupasquier (Alphonse), docteur-médecin, des Sociétés de médecine, linnéenne, etc.
Tissier (N.), professeur de chimie au Conservatoire des arts, des Sociétés d'agriculture, linnéenne, membre du Conseil de salubrité.
Benoît, *place de la Croix-Pâquet.*
Guillermond père, ex-pharmacien, président honoraire, *rue Grenette.*
Parisel, chimiste, membre de la Société d'agriculture.
Tissier jeune, *place des Terreaux.*
Boitel (Simon-Pierre), *hôtel du Nord, rue Lafont.*
Deschamps, *rue St-Dominique.*

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.
Boullay, pharmacien, président de la Société de pharmacie de Paris.
Magne, pharmacien, membre du Jury médical de Toulouse.
Royer, pharmacien, *à Seurre, département de la Côte-d'Or.*
Tisset, pharmacien, *à Châlons-sur-Marne.*
Briotet, pharmacien, *à Châlons-surMarne.*
Batilliat, pharmacien, *à Mâcon.*
Mouquet, pharmacien, *à Gaillon.*
Perrin, pharmacien, *à Metz.*

MM.

Thierry fils, pharmacien, professeur de chimie au Lycée de Caen.
Cortembert, docteur-médecin, secrétaire perpétuel de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Mâcon.
Meunier, professeur d'hygiène et de matière médicale à la Faculté de Strasbourg.
Gerboin, professeur à la Faculté de Strasbourg.
Tourdes, professeur à la Faculté de Strasbourg.
Bossier, médecin en chef de l'hôpital d'instruction de Strasbourg.
Gay, pharmacien, *à Montpellier.*
Saxe, pharmacien en chef, *à Annecy* (Savoie).
Collin, professeur de chimie à l'Ecole militaire de St-Cyr.
Riboud, correspondant de l'Institut, de la Société d'agriculture de Lyon, de celle d'émulation de l'Ain, *à Bourg.*
Varennes de Fenil, vice-président de la Société d'émulation de l'Ain, de la Société d'agriculture de Lyon, *à Bourg.*
Bergoughnious, pharmacien, directeur des poudres et salpêtres, *à Clermont-Ferrand.*
Bénissat, professeur de chimie, *à l'Hôtel-Dieu de Clermont.*
Denis, pharmacien, *à Montbrison.*
Tuesch, pharmacien, *à Nîmes.*
Brossat, pharmacien, *à Bourgoin.*
Robinet, pharmacien, membre de la Société de chimie médicale de Paris.
Chevallier, pharmacien et chimiste, *à Paris.*
Virey, docteur en médecine, secrétaire de l'Académie royale de médecine, section de pharmacie, *à Paris.*
Recluz, pharmacien *à Vaugirard, près de Paris.*
Lecoq (Philippe), professeur d'histoire naturelle, *à Clermont-Ferrand.*
Lacroix, pharmacien, *à Mâcon.*
Bonjean fils, pharmacien, *à Chambéry.*
Bornes, pharmacien, *à l'Arbresle.*
Vulliel.
Fauré, pharmacien, membre de plusieurs sociétés savantes, *à Bordeaux.*
Pasquier (Victor), pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Liège, membre de plusieurs Academies, etc, *à Liège.*
Leconte, pharmacien, président du Cercle pharmaceutique de la Marne, *à Rheims.*
Schaeuffele, professeur à l'école spéciale de pharmacie, *à Strasbourg.*

Société médicale d'Emulation.

Fondée au commencement de l'année 1841, cette Société a pour but de ne pas laisser se perdre les efforts isolés de chacun des membres du corps médical, en leur proposant de mettre en commun leurs travaux, afin de contribuer pour leur part aux progrès de la science. Ce but, l'a-t-elle atteint? C'est ce dont on peut juger par les mémoires et comptes-rendus qu'elle a déjà publiés.

La Société médicale d'émulation se réunit tous les mardis au Palais des Arts, et tient ses séances solennelles à la fin de décembre de chaque année.

BUREAU.

Président, M. Carrier, *rue St-Dominique*, 15.
Vice-président, M. Gromier, *place des Cordeliers*, 2.
Secrétaire, M. Teissier, *rue de Bourbon*, 24.
Vice-secrétaire, M. Lacour, *rue Bât-d'Argent*, 16.
Trésorier, M. Guillermond fils, *rue Grenette*, 23.
Archiviste, M. Passot, *place St-Nizier*, 2.

Le comité de publication se compose de MM. Carrier, Teissier, Bouchacourt, Barrier, Lacour et Girin.

Conseil de salubrité du département du Rhône.

Ce Conseil, créé par arrêté de M. le Préfet du Rhône, en date du 8 octobre 1822, est chargé de la visite, de l'examen et des rapports concernant les boissons, les aliments, les épidémies et épizooties, ainsi que les manufactures, ateliers et autres établissements du même genre existants, ou qui seront formés par la suite, tant à Lyon que dans les communes rurales du département.

Ce Conseil s'assemble à la Préfecture, et tient une séance le premier mardi de chaque mois. Il peut être convoqué extraordinairement.

MM.
Le Préfet, ✻ *président-né*.
Martin (E.) ✻, ancien chirurg. en chef de l'hospice de la Charité, *président élu*.
De Polinière ✻, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, *secrétaire*.
Viricel ✻, ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.
Tissier, pharmacien, ancien professeur de chimie, etc.
Tabareau ✻, professeur de physique, doyen de la Faculté des sciences.
Monfalcon ✻, médecin de l'hospice de la Charité et des prisons, etc.
Dupasquier ✻, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur de chimie.
Imbert, médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur, etc.
Pigeon, ingénieur des mines.

Conseil de salubrité de la ville de Lyon.

Ce Conseil, institué depuis le mois de février 1831, s'occupe en général de tout ce qui peut intéresser la santé publique, et, en particulier, des questions de police médicale, applicables à la ville de Lyon. Il est également chargé de recueillir et de coordonner des documents relatifs à la statistique de cette cité, dans ses rapports avec la salubrité publique.

Ce Conseil s'assemble à l'Hôtel-de-Ville, et tient une séance par mois.

MM. Le Maire de la ville de Lyon ✻, président.
Viricel ✻, ancien chirurg. en chef de l'Hôtel-Dieu, etc., vice-président.
Gauthier, médecin de l'Antiquaille, secrétaire.
Mermet ✻, président honoraire de la Société de médecine, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu.
Lusterbourg, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu.
Dupasquier ✻, ancien méd. de l'Hôtel-Dieu, profess. de chimie, etc.
Tabareau ✻, professeur de mathématiques et de physique, etc.

MM. De Polinière ✱, ancien médecin. de l'Hôtel-Dieu et de la Charité.
Monfalcon ✱, médecin de l'hospice de la Charité et des prisons.
Bottex, ancien médecin de l'Antiquaille.
Imbert, médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur, etc.

Jury médical du département du Rhône.

Président, un professeur de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Membres du Jury. MM. Dupasquier ✱, docteur en médecine, *à Lyon.*
Monfalcon ✱, *idem.*

Adjoints au Jury.

MM. Tissier jeune, pharm., *à Lyon.* MM. Poncet, pharmacien.
Divalon, *idem.* Parrayon, *idem*

Athénée Electro-Magnétique.

L'Athénée Electro-Magnétique se compose d'hommes de science et d'amateurs du magnétisme et de l'électricité, pris dans toutes les classes de la société.

Le but que se propose les membres de l'Athénée est :

1° D'étudier les principes de ces sciences.

2° De faire connaître et de propager leurs expériences et leur travaux à ce sujet.

L'Athénée Electro-Magnétique a une séance particulière par semaine, et une séance publique tous les trois mois.

Les séances particulières ont lieu le mercredi de chaque semaine, à huit heures du soir

Les séances publiques sont fixées au premier jeudi de mai, août, novembre et février de chaque année, à 7 heures du soir.

Le siége de la société est à Lyon.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président honoraire, M. . . . . . .
Vice-président honoraire, M. Lordat, professeur de physiologie à la Faculté de Médecine de Montpellier.
Président titulaire, M. Grandvoinet, docteur en médecine.
Vice-président titulaire, de Larochette.
Rapporteur-général, M. Reudet, docteur en médecine.
Secrétaire-général, M. Chalande, géologue.
Secrétaire-particulier, M. Berlhe.
Bibliothécaire-archiviste, M. Blanc, docteur en médecine.
Trésorier, M. Nourtier, libraire.

Société des Imprimeurs typographes et lithographes brevetés.

La profession de typographe, si honorée à Lyon au XVIe et au XVIIe siècles, perdait chaque jour de son ancienne considération ; et la lithographie, cette importante découverte d'Aloys Senefelder, ne pouvait recevoir,

au milieu des entraves qui la gênent, le développement que semblait lui promettre le talent des artistes de l'école lyonnaise. Voulant remédier à cet état de choses, quelques imprimeurs lyonnais ont tenté de réunir les membres de ces deux professions, et de les grouper en un seul corps, dans un intérêt commun.

De là l'origine de la société des Imprimeurs typographes et lithographes brevetés, de la ville de Lyon.

La fondation de la Société date du 11 mars 1840, quatrième anniversaire séculaire de l'invention de l'imprimerie. Son but est de provoquer de successives améliorations et de mettre fin à une foule d'abus qui tôt ou tard amèneraient la déconsidération et la ruine de ces deux industries.

M. le Préfet du département du Rhône, éclairé sur la situation de l'imprimerie, a promis aux Sociétaires son appui bienveillant.

Des conférences mensuelles sur les intérêts du corps ont lieu le premier lundi de chaque mois, à l'hôtel de la Préfecture, dans un local mis à la disposition de la Société par M. le Préfet.

COMPOSITION DU BUREAU

Président, M. Perrin (Louis).
Vice-Président, M. Brunet (Horace).
Secrétaire, M. Boitel (Léon).
Trésorier, M. Boiron.
Membre-adjoint, M. Dumoulin.

SOCIÉTAIRES.

Mme veuve Ayné, typographe et lithographe, *grand'rue Mercière*, 44.
MM. Barret, typographe, *place des Terreaux*, 20.
Boiron, lithographe, *rue Puits-Gaillot*, 29.
Boissonnet, lithographe, *rue Basse-Grenette*, 14
Boitel (Léon), typographe, *quai St-Antoine*, 36.
Boursy, typographe, *rue Poulaillerie*, 19.
Brunet (Horace), typographe et lithographe, *rue Ste-Catherine*, 11.
Dumoulin, typographe, *quai St-Antoine*, 33.
Gubian (veuve), lithographe, *rue Grenette*, 32.
Mougin-Rusand, typographe et lithographe, *halles de la Grenette*.
Vasserot, lithographe, *rue Sirène*, 7.
Nigon, typographe, *rue Chalamont*, 1.
Parceint, lithographe, *place de la Préfecture*, 16.
Perrin (Charles), lithographe, *place du Change*, 2.
Perrin (Louis), typographe et lithographe, *rue d'Amboise*, 6.
Rey, lithographe, *rue St-Côme*, 8.
Ronet, typographe, associé à M. Dumoulin et Comp.
Storck, lithographe, *place du Plâtre, maison Tholozan*, 14.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Coignet (Hyp.), lithographe, *à Valence*.
Douillier, typographe et lithographe, *à Dijon*
Gaudelet, typographe, *au Puy*.
Girardot (F.), typographe *à Autun*.
Joland (A. F.), typographe, *à Valence*.
Montalan, typographe, *à Châlon-sur-Saône*.

MM. Nicot et Aubin, typographes, *à Aix.*
Poinet, typographe, *à Louhans.*
Simonet-Carion, typographe, *à Dijon.*
Damelet (Cl.-H.), typographe, *à Charolles.*
Simonnet frères, *à Bourgoin.*
Timon, typographe et lithographe, *à Vienne.*
Venet, typographe, *à Issengeaux.*

Société académique d'Architecture de Lyon.

Cette société tient ses séances ordinaires tous les premiers samedis de chaque mois, à six heures du soir, dans une des salles du Palais des beaux arts.

Elle s'occupe en général des beaux arts et spécialement de celui de la construction.

Elle admet dans son sein tous les architectes âgés de plus de trente ans, qui ont justifié avoir étudié cet art dans des écoles publiques ou chez un architecte notoirement connu.

Les architectes qui en font partie sont divisés en deux sections.

La première comprend les membres titulaires, ceux qui ont leur domicile à Lyon ou dans ses faubourgs.

Dans la seconde section figurent les architectes qui n'habitent pas à Lyon ni dans ses faubourgs.

La société est administrée par un bureau qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire avec un secrétaire-adjoint et d'un trésorier.

Elle propose chaque année un sujet de concours pour l'encouragement de l'art dont elle s'occupe.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Président, M. Chenavard.
Vice-Président, M. Falconnet.
Secrétaire, M. Dalgabio.
Secrétaire adjoint, M. Seitz.
Trésorier, M. Favre.

MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

MM. Aguettant (Sébastien), *montée des Carmélites*, 8.
Benoit (Claude-Anthelme), *quai de Bondy*, 145.
Bernard (Pierre), *quai de l'Archevêché*, 29.
Bissuel (Jean-Prosper), *rue de Bourbon*, 6.
Carron (Charles), *rue de Bourbon*, 53.
Charnal, *place Louis XVI*, *aux Brotteaux.*
Chenavard (Antoine-Marie), *rue de l'Annonciade*, 28.
Couchaud (A.), *rue du Doyenné*, 2.
Crépet (Christophe), *à la mairie de la Guillotière.*
Dalgabio (Jean-Michel), *rue de la Préfecture*, 1.
Dardel (René), *quai d'Occident*, 6.
Duboys (Aphonse), *rue d'Egypte*, 2.
Duclos (Jacques-Justin), *rue du Perrat*, 20.
Dupasquier (Louis), *rue St-Joseph*, 3.
Exbrayat (Jules), *rue Bourbon*, 9.
Falconnet (Fleury), *quai Humbert*, 13.
Farfouillon (Jacques), *grande rue Ste-Catherine*, 3.
Favre (Jean-Jacques), *rue des Célestins*, 2.
Forest (Joseph), *rue des Tapis*, 2, *à la Croix-Rousse.*

MM. Grangier (Etienne-Catherin), *rue Ste-Hélène*, 32.
Hotelard (Ennemond), *montée du Griffon.*
Merlin, *rue des Marronniers*, 5.
Pallu (Narcisse), *cours Lafayette.*
Pascalon (François), *rue Soufflot*, 3.
Poncet (Benoît), *quai Fulchiron*, 5.
Prémillieux, *quai de la Baleine*, 18.
Prost (Claude-Joseph), *quai de la Peyrollerie*, 136.
Savoye (Amédée), *rue des Capucins*, 6.
Savy (Etienne), *rue des Marronniers*, 5.
Seitz (Bernard-Sébastien), *place Léviste*, 2.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Chambeyron, architecte, *à Rive-de-Gier (Loire).*
Flachéron, architecte, à *Alger.*
Gourlier, architecte, inspecteur général des bâtiments civils, *à Paris.*
Ledru, architecte, *à Clermont-Ferrand.*

Cercle Musical.

Quai St-Antoine, 31.

Le Cercle musical est une Société dont le but est de propager le goût de la musique, et de réunir les principaux amateurs de la ville, soit instrumentistes, soit chanteurs, pour exécuter et faire connaître les morceaux de nos grands maîtres, accueillir les artistes étrangers et leur donner la facilité et les moyens de se faire entendre.

Cet Etablissement, fondé en juin 1840 par trente amateurs, réunit aujourd'hui plus de trois cents sociétaires, dont une partie seulement prend part aux exécutions; les autres s'y associent dans l'intérêt de l'art et pour en faire un point de réunion. Il est établi aujourd'hui sur des bases nouvelles et plus larges, dans un nouveau local situé sur le quai St-Antoine, décoré avec richesse et élégance, d'après les plans et sous la direction de M. Flacheron, architecte.

Il se compose d'un appartement où chaque sociétaire peut trouver de l'agrément et des délassements. Une pièce est consacrée à la lecture des journaux d'art et de musique, feuilles politiques de Paris et de Lyon, et autres publications périodiques; un salon est destiné à des jeux divers; un autre est à la disposition des amateurs pour y faire de la musique particulière. Outre cela il y a une salle de concert disposée dans l'ancienne église des Antonins où se donnent les séances publiques. M. Flacheron a adopté pour sa décoration le style Renaissance, qui est parfaitement en rapport avec la forme du local et offre un aspect très-agréable. Cette salle peut contenir de mille à onze cents personnes.

Pendant l'hiver, du 1er novembre à fin d'avril, la Société donne, un samedi de chaque mois, un concert vocal et instrumental, pour lequel chaque sociétaire, outre son entrée personnelle, a droit à deux billets à offrir et dont il peut disposer à son gré. Pendant la même saison, les lundi et samedi soir de chaque semaine sont consacrés à l'exécution des symphonies et autres morceaux d'orchestre en forme d'étude et de répétition.

On y exécute de la musique d'harmonie le dimanche à midi, pendant l'hiver; et le lundi soir, pendant la saison d'été.

L'orchestre, composé de soixante-dix exécutants, est dirigé par M. George Hainl, chef d'orchestre du Grand-Théâtre, dont le talent comme musicien et habile violoncelliste est si justement apprécié.

Les principaux amateurs de chant, réunis au nombre de quarante, exécutent des chœurs et des morceaux de musique sacrée.

Pour assurer les frais considérables d'établissement, les engagements actuels sont de trois ans; chaque sociétaire paye un annuel de 105 fr.; mais l'engagement devient nul pour les personnes qui cessent d'habiter Lyon ou ses environs. Pour être admis au Cercle musical il faut être présenté par un membre et agréé par la commission. L'année commence le 24 juin, et quelle que soit l'époque de l'entrée la souscription est due entière.

Chaque sociétaire peut, sous sa responsabilité personnelle, faire admettre un étranger qui a son entrée dans les salons pendant un mois; après ce délai, une nouvelle demande est nécessaire.

D'après une nouvelle disposition, il y a une fort belle salle à deux billards, et une autre ayant également un troisième billard et servant d'estaminet.

La direction de la Société est confiée à un Comité administratif composé de douze membres nommés par l'Assemblée générale.

Commission administrative.

M. Audra-Fauvel, président, *place de la Feuillée*, 1.
M. Bied-Charreton, vice-président, *place de la Miséricorde*, 12.
M. Rossary, trésorier, *quai d'Orléans*, 29.
M. Jame (Hippolyte), secrétaire, *place de la Miséricorde*, 1.
M. Bouchet, secrétaire-adjoint, *cours d'Herbouville.*
M. Coumert, bibliothécaire, *quai St-Clair*, 12.
M. Baux, *rue Grenette*, 23.
M. Exbrayat, *rue Bourbon*, 6.
M. De Lachapelle, *rue d'Egypte*, 1.
M. Monmartin, *rue St-Jean*, 74.
M. Aillaud, *rue St-Dominique*, 9.

Cercle du Commerce.

Rue Puits-Gaillot, 31.

L'origine du Cercle du Commerce est fort ancienne. Dissous en 1817, il fut reconstitué en 1818.

Quoique la majeure partie de ses membres appartienne au commerce, il n'est point exclusivement composé de négociants.

Sa prospérité est toujours croissante : il compte actuellement 311 membres. Un luxe plein de confortable règne dans ses salons, dont deux sont consacrés aux jeux de commerce, un autre à la conversation, et un quatrième à la lecture des journaux politiques et littéraires, qu'on y trouve en très-grande abondance. Il possède en outre trois salles de billard et une bibliothèque riche de toutes les productions nouvelles de quelque valeur.

Cet établissement est ouvert aux étrangers qui y sont présentés par les sociétaires.

Pour être admis à faire partie du cercle, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par le comité secret.

L'annuel est de 105 francs. Quand le nombre des sociétaires dépasse quatre cents, chaque nouveau membre doit payer, à son entrée, un droit d'admission qui est fixé à 50 francs.

L'administration du Cercle est confiée à un conseil de cinq membres élus chaque année en assemblée générale.

Conseil d'administration.

MM. Pignatel (Marceau), président, *place des Pénitents-de-la-Croix*, 3.
Maurier, vice-président, *port St-Clair*, *maison Tholozan.*
Vachon (Christophe), économe, *grande rue Sainte-Catherine*, 1.
Brouzet (Théodore), trésorier, *place St-Clair*, 7.
Morel fils, secrétaire, *place Morel*, 10.

Cercle du Midi.

Place Louis-le-Grand, 18.

La fondation de ce cercle remonte à une époque déjà ancienne. Ses registres attestent qu'il avait en 1780 une existence régulière. Le nombre de ses membres a varié ; il est aujourd'hui de plus de 120. Le prix de la souscription est de 100 francs par an.

Le Cercle du Midi offre à ses sociétaires tous les avantages d'une réunion de cette nature.

Ils y trouvent salons de lecture, de jeux, de conversation, salon à fumer; plusieurs billards y sont à leur disposition.

Le cercle reçoit tous les vendredis.

Il est régi par un syndicat, dont les membres sont:

MM. De Mannévieux, président.
Commarmond, gérant.
Niodet, trésorier.
De Marnas, secrétaire.

MM Vital de Gatelier.
Le baron de Lajard.
De La Rochette.
} Membres.

Société du Jockey-Club.

Dans un siècle de progrès et de lumières où les sciences et les arts se disputent à l'envi l'honneur de vivifier le pays il manquait à notre ville une institution qui, en propageant chez la jeunesse lyonnaise des goûts hippiques, rappelât ces beaux temps de la Grèce, ces Olympiades où les courses de chevaux étaient en honneur.

La société du Jockey-Club, déjà connue par des courses dont le succès lui en promet de plus grands, s'est constituée à Lyon le 15 juin 1839, sous le patronage de M. le Préfet et de M. le Maire, qui en sont les présidents honoraires. Son but est de pousser, par tous les moyens possibles, à l'amélioration de la race chevaline, soit en fondant des prix pour les courses qui auront lieu à Lyon tous les ans le premier mai, soit en obtenant l'établissement d'un dépôt d'étalons dans le département.

La Société qui compte déjà dans son sein un grand nombre de souscripteurs, a établi son point de réunion, *rue Puits-Gaillot*, 33.

Elle est administrée par un comité de onze membres dont suivent les noms :

MM. Monnier (Ivan), président.
Brolemann (Léopold), vice-président.
Brun (Eugène), secrétaire.
Descours (Laurent), trésorier.
Bayzelon, économe.
De Cazenove (Victor).
Louis aîné.
Bontoux (Ernest).
Durand (Jules).
Platzmann (Gustave).
Chambaud.

Société de lecture et d'encouragement pour l'industrie.

Rue Neuve, *n.* 1.

Cette société, fondée en 1827, possède une salle pour la lecture des journaux et des recueils périodiques, deux salles de billards et une bibliothèque.

L'annuité est de fr. 60.

Pour être admis dans cette société, il faut être présenté par deux de ses membres et être agréé par le comité d'administration (chap. IV, art 14 des règlements.)

Les étrangers présentés par deux sociétaires y jouissent gratuitement des mêmes avantages que les membres titulaires.

Le comité d'administration se compose de vingt-quatre membres élus par la société en assemblée générale, et il se renouvelle par tiers chaque année.

Président, M. Bottex, médecin en chef de l'Antiquaille.
Vice-président, M. l'abbé Noirot, professeur de philosophie au Collége royal.
Id. M. Valantin père, ancien négociant.
Secrétaire, M. Taulier, professeur au Collége royal.
Vice-secrétaire, M. Brun, professeur au Collége Royal
Trésorier-archiviste, M. Donnet, rentier et membre du conseil municipal.
Bibliothécaires, MM. Dime, médecin, et Péricaud.
Concierge, M. Guérin (Ph.)

Cercle du Nord.

Rue Puits-Gaillot, 4.

Ce Cercle compte douze années d'existence. Le nombre de ses membres varie, il est aujourd'hui de plus de 150.

Le prix de la souscription est de 75 fr. par an.

On y trouve tous les avantages que comporte une réunion de ce genre : Salle de jeux, de lecture, de billard, de consommation.

Les étrangers y sont admis sur la présentation des Sociétaires.

Il y a des jours de réception qui sont laissés au choix de la Commission.

L'administration du Cercle se compose de cinq membres, élus tous les deux ans, en assemblée générale.

Président, M. Cabias, *quai Humbert*, 12.
Vice-président, M. Chevillard, *rue Lafont*, 2.
Econome, M. Michel (Joannès), *rue Puits-Gaillot*, 17.
Trésorier, M. Mas, *rue Lafont*, 26.
Secrétaire, M. Second (Adolphe), *quai de Retz*, 29.

Cercle des Dessinateurs.

Place des Terreaux et rue de la Cage, n. 13.

Cette société, créée en 1841 et autorisée par décision ministérielle, se compose des dessinateurs de la fabrique lyonnaise et de quelques peintres et sculpteurs, dans le but de réunir des artistes dont le contact tourne au profit de leur industrie en s'éclairant de leurs conseils réciproques, et en s'indiquant les emplois vacants.

Il y a dans le Cercle une bibliothèque composée de toutes sortes d'ouvrages relatifs au dessin, tels que ornements, fleurs, décors, papiers peints, échantillons divers, etc., que Messieurs les sociétaires peuvent consulter et même décalquer dans l'intérieur de l'établissement.

Le prix de l'annuité est fixé à fr. 40.

La commission est composée ainsi qu'il suit :

Président, M. Grillet, aîné.
Vice-président, M. Meynier.
Secrétaire, M. Amand.
Trésorier, M. Gay.
Bibliothécaire, M. Covillard.

Commissaires. MM. Morel.
Oyex.
D'Arneville.
Raverat.
Lafond (A.).
Duchêsne.
Mercier (D.)

Loges maçonniques.

Il existe à Lyon douze loges :

Equerre et Compas, Sincère Amitié, Etoile Polaire, Chevaliers du Temple, *montée du Gourguillon*, 22 ;

Parfait Silence, *avenue de Noailles*, *cours Morand*, *maison St-Olive*, *aux Brotteaux ;*

Asile du Sage, *avenue de Noailles*, *maison St-Olive*, *aux Brotteaux* ;
Enfants d'Hiram, *jardin de Flore*, *maison Morel*, *aux Brotteaux ;*
Simplicité-Constance, Union et Confiance, *cours Lafayette*, 44 ;
Candeur, *montée des Epies ;*
Bienfaisance et Amitié, *rue de Cuire*, 49, *Croix-Rousse* ;
Amis des Arts, *rue Montesquieu*, *quartier Combalot*, *à la Guillotière.*

Les boîtes aux lettres de ces loges sont placées *dans la cour de l'hôtel de Milan*, *place des Terreaux.*

THÉATRES DE LYON.

Grand-Théâtre.

M. Fleury, directeur.

MM. Pougin, premier régisseur.
Barqui, deuxième régisseur.
Trouillard, troisième régisseur.
Dècle, contrôleur.
Savette, peintre des théâtres.

MM. Blod fils, costumier.
Page, chef machiniste.
Rey, souffleur.
Buy, bibliothécaire.
Arban, artificier.

TROUPE DU GRAND-THÉATRE.

Grand opéra, opéra comique et traductions.

MM. Delavarde, 1er ténor, grand opéra.
Boulot, 1er ténor, opéra comiq.
Aujac, 2e ténor.
Flachat jeune, baryton.
Poitevin, 1re basse, grand opéra
Barielle, 1re et 2e basse, grand opéra, opéra comique.
Delcourt, 2e et 3e basse.
Ducerf, 3e basse.
Gustave, ténor comique.
Reybaud, coryphée ténor.
Laborde, *idem.*
Durand, *idem.*
Trouillard, coryphée basse.
Trouchet, *idem.*

Mmes Eichfeld, 1re chanteuse légère.
Julian, forte 1re chanteuse.
Jolly-Fleury, 2e et 1re chanteuse en tous genres.
Laumond, jeune 1re chanteuse et 1re *Dugazon.*
Brémens, 2e et 1re *Dugazon.*
Desvignes, duègne.
Maria, convenances.

Choristes,

24 hommes et 18 femmes.

Comédie.

MM. Tony, 1ers rôles en tous genres.
Derville, jeunes premiers rôles et jeunes premiers.
Léopold, deuxièmes amoureux, jeunes premiers.
Borssat, pères nobles, raisonneurs.
Cossard, financiers.
Pougin, premiers comiques.
Barqui, deuxièmes comiques.
Gagnon, 2es financiers, seconds pères.

MM. Robert, rôles de convenances.
Ducerf, utilités.
Esse, *idem.*
Rozet, *idem.*

Mmes Deslandes, jeunes premiers rôles, fortes jeunes premières.
Brémens, jeunes premières ingénuités, 2e amoureuses.
Lopez, soubrettes.
Desvignes, caractères et duègnes.
Maria, convenances.

Ballet.

MM. Bartholomin, 1er maître de ballet.
Bergeron, 2e maître de ballet.
Durand premier danseur en tous genres.
Grenier, 1er danseur demi-caractère.
Matthieu, second danseur en tous genres.
Clair-Benier, danseur comique.
Tony, rôles mimes.
Pierrard, *idem.*

Mmes Caroline Beaucourt, première danseuse.
Valentine, première danseuse demi-caractère.
Mélina Marmet, seconde première danseuse.
Appiani, seconde danseuse.
Petitet, 3e danseuse.
Maria, *idem.*
Flore, rôles mimes.

16 figurants danseurs et 24 figurantes danseuses; 16 élèves de la danse.

Orchestre.

MM. Hainl (George), 1er chef d'orchestre.
Rozet, 2e chef d'orchestre.
Franville, répétiteur des chœurs.
Ambroise, répétit. du ballet.
F. Luiggini, accompagnateur au piano.
Cherblanc, 1er violon solo.
Alday (Francisque), *idem.*
Rozet, 1er violon.
Ambroise, *idem.*
Stéffane, *idem.*
Sambucetti, 2e violon.
Bonnecarère, *idem.*
Payrot, *idem.*
Blanc, *idem.*
Jaunier, *idem.*
Thillon, *idem.*
Carbonetti, alto.
Milet, *idem.*
Luiggini (François), *idem.*
Sicard, *idem.*
Gilbert, violoncelle-solo.
Bruzzese *idem.*
G. Gœury, violoncelle.
Chanel, *idem.*
Perrier, *idem.*

MM. Henkell, contrebasse.
Gros, *idem.*
Chapolard, *idem.*
Pucetti, *idem.*
Peziu, *idem.*
Donjon père, flûte.
Evrard, haut-bois.
Brossa, *idem.*
Dazzy, clarinette.
Wolfrum, *idem.*
Franville, basson.
Krausse, *idem.*
Willmann, cor.
Clément, *idem.*
Apezzi, *idem.*
Boucher, *idem.*
Luiggini (Joseph), trompette.
Luiggini, père, *idem.*
Billée, trombonne.
Roman, *idem.*
Peppe, *idem.*
Pucetty, ophycléide.
Cherblanc jeune, timballier.
Pougin fils, triangle.
Biscard, grosse-caisse et cymballes.

PRIX DES PLACES.

Billets de loges des premières,	4 f. »	Deuxièmes galeries,	2 f. »
Billets de loges des secondes,	3 »	Parterre,	1 50
Billets de loges des troisièmes,	2 »	Troisièmes,	1 25
Stalles,	3 50	Quatrièmes,	» 75
Premières galeries,	3 »		

Le prix des places des stalles ou loges retenues d'avance est de 1 fr. en sus du bureau d'entrée pour ces places.

Théâtre des Célestins.

M. Fleury, directeur.

MM. Lefebvre, régisseur général.
Aug. Blanc, 2e régisseur.
Esprit, contrôleur.
Savette, peintre.
MM. Blod, costumier.
Tony, chef machiniste.
Mouflet, souffleur.

Drame, mélodrame et vaudeville.

MM. Alexandre, premiers rôles.
Luguet, jeunes premiers rôles.
Henri, jeunes premiers.
Ulric, seconds amoureux.
Lambert, pères nobles, financiers.
Dupré, *idem* 1ers rôles marqués.
Fayolle, troisièmes rôles.
Ambroise, premiers comiques.
Fournier, *idem.*
Poirier, jeunes premiers comiques.
Lureau, seconds comiques.
Célicourt, comiques marqués, caricatures.
Hamilton, troisièmes rôles, pères nobles.
Auguste, seconds comiques, convenances.

MM. Besson, rôles de convenances.
Clairon, *idem.*
Baudy, utilités.
Larue, *idem.*
Mmes Balaury, jeunes premiers rôles de drame.
Lefebvre, secondes amoureuses, ingénuités.
Blanche-Dupont, *idem.*
Léopoldine, troisièmes amoureuses.
Lefèvre-d'Harmeville, *Déjazet,* rôles travestis.
Buycet, soubr., jeunes paysann.
N. . . . ., premières duègnes.
Desrochers, deuxièmes duègnes.
Besson, utilités.
Anna, *idem.*
Maria, *idem.*

Choristes, 12 hommes, 12 femmes.

Orchestre.

M. Cherblanc jeune, 1er chef d'orchestre. M. Hamilton, 2e chef d'orchestre.
Vingt-quatre musiciens.

PRIX DES PLACES.

Premières,	2 f.	»	Quatrièmes et parterre debout,	»	60
Secondes,	1	»	Parterre assis,	1	»
Troisièmes,	»	75	Stalles,	3	»

Les stalles prises d'avance se paient 20 centimes en sus.



CHAPITRE NEUVIÈME.

ÉTABLISSEMENTS ET OEUVRES DE BIENFAISANCE ET DE PHILANTHROPIE.

Hospices civils de Lyon.

Deux établissements actuellement désignés, l'un sous la dénomination d'*Hôtel-Dieu*, ou *Hôpital-général des malades*, l'autre sous celle d'*Hospice de la Charité*, étaient anciennement connus sous les noms d'*Hôpital-général de Notre-Dame de Pitié du pont du Rhône et grand Hôtel-Dieu*, et d'*Hôpital-général de la Charité, Aumône-générale et Enfants-trouvés*.

Chacun d'eux avait son administration particulière. Celle de l'Hôtel-Dieu était composée de quatorze recteurs; et celle de la Charité, de dix-huit : chaque recteur avait une branche de service sous sa surveillance spéciale.

La loi du 16 vendémiaire an v a voulu que les divers hospices établis dans une même ville fussent administrés par une Commission unique, composée de cinq membres.

C'est d'après les dispositions de cette loi que les deux hôpitaux ont été administrés jusqu'au mois de janvier 1802.

Il fut établi à cette époque un Conseil-général d'administration, dans le sein duquel est choisie une Commission exécutive de cinq membres, chargée de faire exécuter les délibérations du Conseil.

D'après l'ordonnance royale du 11 décembre 1822, faisant exception sur ce point à celle du 31 octobre 1821, le Conseil d'administration était composé de vingt administrateurs renouvelés par cinquième chaque année, et nommés par le Ministre de l'intérieur, sur la présentation du Conseil; mais une ordonnance royale du 30 juin 1845 a réuni sous la même administration les Hospices civils de Lyon, et porté à vingt-cinq les membres du Conseil général. En conséquence, l'administration de l'Hospice de l'Antiquaille a cessé d'exister au commencement de l'année 1846, et les six administrateurs, qui étaient encore en exercice à cette époque, sont entrés dans le Conseil-général des Hospices, aujourd'hui composé ainsi qu'il suit, en attendant les nominations qui doivent le compléter :

Conseil général pour 1846.

Mgr. le cardinal De Bonald, archevêque de Lyon, président d'honneur.
M. le Maire de Lyon, président-né.

MM.

Delahante, président élu.
Durand (Henri), *rue du Plat*, 5.
Tournu aîné, *rue des Augustins*, 10.
Vincent de St-Bonnet, *r. du Pérat*, 16.
Fleurdelix (Léon), *pl. de la Charité*, 3.
De Vauxonne (Emile), *r. de Jarente*, 9.
Delore (Aug.), *rue de la Cage*, 12.
De Polinière (baron), *rue St-Joseph*, 4.
Durieu (Fleuri), *rue de l'Arsenal*, 18.
Seriziat (Henri), *rue du Plat*, 2.
Pitiot-Colletta, *rue Basseville*, 3.

MM.

Arnaud (Vict.), *r. des Deux-Angles*, 21.
De St-Didier (E.), *place d'Ainai*, 2.
De Silan (baron), *rue du Pérat*, 8.
Riboud (Antoine), *rue Lafont*, 20.
Pignatel (Marceau), *pl. des Pénitents-de-la-Croix*, 3.
De Mannevieux (P.-E.), *r. du Plat*, 12.
Rémond (Isaac), *quai St-Clair*, 11.
Bonnet (Cl.-Joseph), *r. des Capucins*.
Willermoz (Fréd.), *rue des Colonies*, 1.
Vidal-Galline, *pl. Louis-le-Grand*, 15.

Commission exécutive.

MM. Vidal, président.
Rémond.
MM. Fleurdelix.
Pignatel.

Ordonnateur-général, M. Vidal, suppléé dans ses fonctions, en cas d'absence, par un des autres membres de la Commission, suivant l'ordre indiqué ci-dessus.

Commission des immeubles.

MM. Vidal.
Fleurdelix.
Delore.
Arnaud.
MM. De Polinière.
De Mannevieux.
De Silan.

MM. Arnaud. — De Mannevieux, Maisons des hospices. Boutiques dépendantes des claustraux.
De Mannevieux, Ponts sur la Saône.
Rémond, Domaines au couchant et au nord de Lyon.
De Saint-Didier, Domaines au midi de Lyon.
Fleurdelix, — Rémond, Les Brotteaux. Propriétés sur la rive gauche du Rhône.

MM. Vidal et Rémond s'occupent spécialement du Passage de l'Hôtel-Dieu.

Comité consultatif.

MM. Durand.
Vincent de Saint-Bonnet.
De Vauxonne.
MM. Durieu.
Seriziat.

Procureur du Bureau.

M. Fleurdelix.

Députés au conseil général des bureaux de bienfaisance.

M. Rémond.

Membres du conseil d'administration des orphelins Denuzière.

M. Arnaud.
M. Rémond.

Secrétariat général.

MM. Piestre, secrétaire-général.
Letellier, adjoint au secrétaire-général.
Genoulat, sous-chef.
Bernard, teneur de livres.
MM. Christôt, architecte, chef du bureau des bâtiments.
Perret (Emile), sous-chef.
Dignoscyo, inspecteur des propriétés rurales.

Les bureaux sont à l'Hôtel-Dieu, et ouverts tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Caisse générale. { MM. Sauzet (Romain), receveur.
Genoulat, contrôleur.

Défenseurs officieux auprès des Tribunaux.

Me Mugnier, avoué, licencié en droit, *rue St-Dominique*, 11.
Me Livet, avoué près la Cour royale, *rue Soufflot*, 1.
Notaire, Me Fournereau, *rue Puits-Gaillot*, 1.

HOTEL-DIEU.

M. Delore, directeur; M. Tournu, adjoint.

Direction de l'intérieur dans toutes ses parties. — Police générale de la maison. — Exécution du règlement concernant les malades, le service de médecine et de chirurgie; les employés et hospitaliers des deux sexes, leurs travaux, repas, régime alimentaire, sorties, congés. — Surveillance relative aux bâtiments, magasins, infirmeries, pompes à incendie; mobilier, dépenses diverses; frais de bureau de l'économat.

Visites intérieures.

MM. Delore,	dimanche.	MM. De Mannevieux,	jeudi.
N. . .,	lundi.	Durand,	vendredi.
Pitiot-Colletta,	mardi.	Tournu,	samedi.
Fleurdelix,	mercredi.		

CHARITÉ.

M. De Polinière, directeur; M. Rémond, adjoint.

Direction de l'intérieur dans toutes ses parties. — Police générale de la maison. — Exécution du règlement concernant les hospitaliers des deux sexes, desservants et desservantes, employés et ouvriers, et généralement toutes les classes d'administrés, leurs travaux, leur régime alimentaire, leurs sorties ou absences de l'hospice. — Réception des filles enceintes. — Surveillance relative au service de médecine et de chirurgie, au mobilier, bâtiments, magasins, pompes à incendie. — Dépenses diverses; frais de l'économat et de l'œuvre des enfants trouvés.

MM. Pignatel. Tournu, adjoint	Surveillance relative à l'œuvre des vieillards; les appels, l'examen des titres et des réclamations; les propositions d'admission.
Durand.	La tutelle des enfants trouvés.
Durand. De Polinière. De Vauxonne.	Direction de l'œuvre des enfants — Réception des nouveau-nés. — Placement des enfants.

Visites intérieures.

MM De Polinière,	dimanche,	MM. N. . .	jeudi.
Vincent de St-Bonnet,	lundi.	De St Didier,	vendredi.
De Vauxonne,	mardi.	Vidal,	samedi.
Pignatel,	mercredi.		

Fondation pour la Dotation des Filles.

Toutes les fondations faites dans les deux hôpitaux ont été rétablies par délibération du Conseil du 11 mars 1807, homologuée par Mgr. l'Archevêque le 20 avril suivant, et par M. le Préfet le 6 mai de la même année.

Une de ces fondations a été établie en 1735 par M. Etienne Mazard, qui a fait un fonds suffisant pour doter annuellement, de *cent cinquante livres* chacune, trente-trois pauvres filles, désignées par le sort, dans le nombre de celles présentées par MM. les Curés et Fabriciens de chaque paroisse. Mais le fonds capital de cette fondation consistant en une rente sur l'Etat, réduite au tiers consolidé, l'Administration, qui eût pu restreindre la fondation dans la même proportion, l'a rétablie sur l'ancien pied, pour avoir lieu tous les deux ans.

Hôtel-Dieu, ou Hôpital-Général des malades.

L'Hôpital-général, fondé vers le commencement du sixième siècle, reçoit dans ses vastes bâtiments les malades civils de tous les pays et de tous les âges.

Toutes les maladies sont traitées à l'Hôtel-Dieu, à l'exception, 1° de celles qui sont jugées incurables ; 2° des maladies vénériennes ou mentales, et de la gale.

Les femmes enceintes trouvent les secours nécessaires à leur état, dans des salles particulières où elles sont reçues et traitées jusqu'à leur entier rétablissement. Pour être admises à y faire leurs couches, ces femmes sont tenues de prouver 1° qu'elles sont domiciliées à Lyon et mariées légalement; 2° qu'elles sont dans l'indigence. Leurs titres sont vérifiés à l'Hôtel-Dieu, où elles doivent les présenter avant le neuvième mois de leur grossesse.

S'il arrivait que des femmes se présentassent dans un moment trop voisin de l'enfantement, et qui ne laissât pas le temps de vérifier si elles sont dans le cas d'être reçues à l'Hôtel-Dieu, elles auraient la ressource d'aller faire leurs couches à l'hospice de la Charité.

Une salle payante est disposée pour dix femmes enceintes; le prix de chaque lit est de 1 fr. 50 c. par jour.

Indépendamment de l'asile et des secours accordés aux malades ci-dessus désignés, les malades externes qui ne veulent pas entrer à l'Hôpital, ou dont la maladie n'est pas assez grave pour qu'ils y soient admis, sont visités les mardis et samedis par les médecins et chirurgiens, dans une salle à ce destinée, et la pharmacie leur délivre gratuitement les médicaments dont ils ont besoin.

Il existe à l'Hôtel-Dieu environ 150 lits payants, à 1 fr. 25 cent. par jour.

Enfin, on a disposé quelques chambres à un seul lit, du prix de 12 francs par jour; les malades y trouvent tous les genres de soins, de secours et de commodités qu'ils peuvent désirer. Une sœur hospitalière les garde nuit et jour, et ils ont le choix des médecins parmi ceux attachés à l'Hospice.

Les places de médecin de l'Hôtel-Dieu sont données au concours.

Un chirurgien-major, deux chirurgiens-aides-majors, également nommés au concours, sont chargés du service des salles de blessés.

Econome, M Perret, *à l'Hôtel-Dieu.*
Premier aumônier, M. Avril, *à l'Hôtel-Dieu.*

Aumôniers ordinaires.

MM. Chape, — Flachy, — Chalaye, — Merle.

Médecins.

MM. Rater, *rue des Deux-Angles*, 3.
Foulhioux, *place St-Pierre*, 23.
Imbert, *rue St-Joseph*, 6.
Caudy, *gr. rue des Feuillants*, 1.
MM. Roy, *rue St-Marcel*, 23.
Peyraud, *place des Carmes*, 2.
Dîme, *place du Gouvernement*, 5.

Médecins suppléants communs aux deux Hôpitaux.

MM. Bouchet, *rue du Plat*, 1.
Socquet, *rue Neuve*, 37.
Devay, *rue St-Joseph*, 12.
MM. Gromier, *rue Lafont*, 6.
Tessier, *rue Bourbon*, 24.
Colrat (Louis), *q. St-Antoine*. 31.

Chirurgien-major, M. Pétrequin, *à l'Hôtel-Dieu.*

Chirurgiens-aides-majors. MM. Bouchacourt, *à l'Hôtel-Dieu.*
Barrier, *idem.*
Dix-huit aides-chirurgiens.

Archiviste des Hospices, M. Bonnot.
Directeur de la pharmacie, M. Gauthey.

Hospice des incurables du Perron à Oullins.

Succursale de l'Hôpital général.

Cet établissement, créé par les hospices civils de Lyon, vient d'être ouvert aux infirmes, indigents et incurables. Une commission préside à l'admission des malheureux qui y réclament un asile. Le nombre des lits est actuellement de cent, et on espère le doubler bientôt.

Deux chirurgiens internes de l'Hôtel-Dieu sont en résidence au Perron. M. le docteur Bouchet est chargé du service médical.

Directeur de l'Hospice, M. de Saint-Didier;
Adjoint, M. de Mannevieux.

COMMISSION D'ADMISSION.

MM. Vincent de St-Bonnet,
De Polinière,
Pignatel.

VISITES INTÉRIEURES.

MM. De Polinière, Delore, Tournu, Pitiot-Coletta,

Hospice de la Charité.

L'œuvre de cet Hospice qui, suivant l'expression des lettres patentes de 1729, *a servi de modèle à tous les autres hôpitaux du royaume et même à l'Hôpital-général de Paris*, fut d'abord nommée l'Aumône-générale de Lyon. Elle. dut son établissement et ses progrès à la charité des habitants de cette ville

La famine de 1531 amena dans la ville plusieurs milliers de pauvres des provinces voisines. Cette affluence de malheureux mourants de faim excita la commisération générale. Les pauvres étrangers furent abrités sous des cabanes construites, à cet effet, dans le pré du monastère d'Ainay; et les distributions en nature se firent chaque jour, en sept quartiers, à tous les indigents de la ville et du dehors, depuis le 19 mai 1531 jusqu'au 9 juillet suivant, époque où la diminution de la disette et les travaux des moissons permirent de congédier les étrangers.

Lors du compte-rendu de cette aumône, restait en caisse un fonds de 396 liv. 2 s. 7 d., sur lequel *Jean Broquin*, l'un des commissaires rendant compte, proposa de former et de soutenir, avec les souscriptions volontaires, un établissement fixe pour le soulagement des pauvres, *à l'effet d'empêcher et d'abolir la mendicité dans la ville.*

Ce projet fut solennellement approuvé dans une assemblée générale des corps de la ville et principaux notables, tenue au couvent des Cordeliers de St-Bonaventure, le 25 janvier 1533, où furent nommés de suite les premiers recteurs de l'Aumône-générale.

Jean Cléberg, surnommé *le Bon Allemand*, fut le premier souscripteur de cette nouvelle œuvre, qui commença le 4 mars 1533. Elle se proposa

les institutions suivantes, qui ont été exercées jusqu'à la révolution, savoir :

1° D'adopter les pauvres orphelins de la ville ;

2° De distribuer chaque semaine une aumône d'argent et de pain aux habitants indigents qui résidaient à Lyon depuis sept ans ;

3° Enfin, de donner des secours hospitaliers aux pauvres voyageurs passant par cette ville.

Des troncs furent placés dans toutes les églises, dans les établissements publics et chez plusieurs négociants. Les souscriptions des habitants étaient recueillies tous les mois par des commissaires préposés à cet effet dans chaque quartier. Les aumônes individuelles furent prohibées ; et les œuvres de bienfaisance, alors pratiquées par diverses communautés religieuses, furent abolies pour être réunies et concentrées dans l'*Aumône-générale*.

Mais, nonobstant les mesures employées *pour empêcher la mendicité*, en occupant les pauvres aux travaux publics, en faisant garder les portes de la ville, et en expulsant de Lyon les mendiants qui n'en étaient point originaires, ou qui n'y résidaient pas depuis dix ans, on se convainquit, par l'expérience d'une longue suite d'années, que l'on n'atteindrait point le but désiré, tant qu'on ne retirerait pas les pauvres dans un lieu d'où ils ne pussent sortir.

En mars 1614, la ville prêta pour cet effet l'hôpital de St-Laurent-des-Vignes, situé au faubourg de la Quarantaine, et dont la plus grande partie avait été élevée par l'illustre famille de Gadagne. Tous les mendiants de la ville y furent de suite renfermés.

Mais ce local, destiné, en temps de contagion, à recevoir les pestiférés, pouvant être inopinément réclamé pour cet usage (ce qui arriva peu après, en 1628), on se vit dans la nécessité de fonder un établissement spécial *pour y retirer les mendiants de la ville.* Des lettres patentes de Louis XIII, du 11 décembre 1614, autorisèrent l'Aumône-générale à acquérir pour cet effet un emplacement sur le bord du Rhône, d'environ sept arpents carrés (2 hect. 71 ares 53 cent.), alors occupé par des jardins et quelques maisonnettes éparses pour les cultivateurs.

Le plan des bâtiments du nouvel hôpital fut dressé par le frère *Martel-Ange*, de la compagnie de Jésus ; mais les fonds manquaient pour l'exécution. M. *Jean de Sève de Fromente*, président des trésoriers de France en la généralité de Lyon, *offrit le premier de bâtir à ses frais un corps de logis*, et en posa la première pierre le 16 janvier 1617, avec cette inscription : *Notre-Dame de la Charité.* L'église fut construite bientôt après à l'aide des libéralités de Mgr. de Marquemont, archevêque, et de messieurs les comtes de Lyon. Les autres corps de bâtiment, achevés en grande partie en 1624, furent tous successivement élevés aux frais de divers bienfaiteurs.

Dès le 20 juin 1622 les pauvres furent transférés de l'hôpital St-Laurent au nouvel hospice, qui, pour conserver la mémoire de son origine, fut appelé *Hôpital général de la Charité et Aumône-générale de Lyon.* Les adoptives de l'hôpital Sainte-Catherine y furent aussi réunies le 21 mars 1629, et les adoptifs de l'hôpital de la Chana, le 14 août 1636.

Jusqu'à l'établissement de l'hôpital de la Charité, les enfants trouvés et exposés avaient été absolument étrangers à l'institution de l'Aumône-général ; et l'Hôtel-Dieu, alors seul chargé de tous les enfants du premier âge, n'avait jamais pu lui remettre que les légitimes, lorsqu'ils atteignaient l'âge de 7 ans. Mais l'Hôtel-Dieu recevant à présentation tous les malades de l'hôpital de la Charité, il fut convenu, par règlement du 26 novembre 1626, que celui-ci *recevrait aussi tous les enfants vers l'âge de sept ans ;* laquelle remise

avait lieu annuellement le second dimanche après Pâques. Cet ordre a subsisté jusqu'en 1783, époque où l'œuvre totale des enfants et des filles-mères fut transféré à l'Hôpital de la Charité, en exécution d'un arrêt du Conseil du 9 septembre même année. Ce fut ensuite de cette translation que cet Hôpital ajouta à sa dénomination celle d'*Enfants-trouvés.*

L'hospice de la Charité admet :

1° 160 hommes } septuagénaires indigents, non compris les places d'in-
2° 240 femmes } curables ;
3° Les enfants orphelins abandonnés, }
4° Les enfants délaissés, } au-dessous de 10 ans ;
5° Les enfants trouvés et exposés, }
6° Et les filles enceintes, pour y faire leurs couches.

Les enfants sont placés dans les départements voisins, et élevés aux frais de l'établissement jusqu'à douze ans : arrivés à cet âge, ils restent sous la surveillance et la tutelle de l'Administration, jusqu'à l'âge de vingt-un ans ; mais ils continuent d'être à la charge de l'Hospice, lorsqu'ils sont infirmes.

Des délégues de l'administration parcourent chaque année les départements où les enfants sont placés, et surveillent la tenue, la santé et l'éducation de ces enfants, dont le nombre s'élève aujourd'hui à environ quatorze mille.

Aucun vieillard ne peut être inscrit pour l'admission avant l'âge de 70 ans révolus. Ceux qui ont des enfants ou petits-enfants en état de les nourrir, ne peuvent prétendre à l'admission.

Sur quatre réceptions individuelles, trois sont en faveur des septuagénaires le plus anciennement inscrits ; la quatrième en faveur de l'octogénaire qui, quoique plus récemment enregistré que les septuagénaires, a au moins deux mois d'inscription.

Les vieillards des deux sexes sont vêtus de couleur uniforme. Chacun d'eux a la faculté de sortir un ou deux jours par semaine.

L'ivresse, la mendicité, la mauvaise conduite, sont réprimées et punies par la privation des sorties, et, si le cas l'exige, par le renvoi de l'Hospice.

Economat. { MM. Astier, économe, *à la Charité.*
Martin, commis principal.

Premier aumônier, M. Moussé (Jean-Marie), *à la Charité.*

Aumôniers. { MM. Bonnard.
Burelier.

Médecin titulaire, M. Monfalcon, *rue de la Liberté,* 7.

Chirurgien-major, M. Colrat.

Deux élèves en chirurgie, internes.

Bureau de l'œuvre des enfants.

M. Rousset, chef de la première section.

M. Landry, deuxième section.

Hôpital civil de Villefranche.

Administrateurs.

MM. Carret aîné.
Truchot (Jean-Jacques).
Durieu-Milliet (Fréderic) ✻.

MM. N. . . . .
N. . . . .

Trésorier et secrétaire, MM. Pullignieu.
Notaire, Bonnefont (Benoît).
Aumônier, Vend.

Médecins, { MM. Perret.
Vaulpré.
Chirurgien, N. . . . .
Supérieure, Mme Nonain.

Hospice de l'Antiquaille de Lyon.

L'hospice de l'Antiquaille est situé sur le coteau de Fourvière. La salubrité de cette position contribue puissamment à la guérison des maladies qui y sont traitées.

Cet Hospice reçoit :

1° Les aliénés des deux sexes;

2° Les individus des deux sexes atteints de la syphilis et de maladies cutanées.

Il admet aussi des vieillards des deux sexes, à titre de pensionnaires.

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1844.

GENRE DE MALADIE.	EXISTANTS le 1er janvier 1844, au matin.	ENTRÉS pendant l'année.	TOTAL des malades traités pendant l'année.	MORTS.	SORTIS par guérison ou autre cause.	RESTANTS le 31 décemb. 1844, au soir.
Hommes aliénés	198	64	262	33	48	181
Femmes aliénées. . . .	211	74	285	21	46	218
Vénériens	42	508	550	4	502	44
Vénériennes	102	565	667	11 (1)	547	109
Dartreux.	16	97	113	1	92	20
Dartreuses.	25	86	111	6	72	33
Teigneux.	20	72	9	2	61	29
Teigneuses.	23	70	9 3	»	69	24
Galeux.	14	167	181	»	171	10
Galeuses.	9	63	72	1	63	8
Hommes infirmes . . .	26	11	37		6	24
Femmes infirmes. . . .	45	13	58	5	4	49
TOTAUX	731	1790	2521	91	1681	749

Les 2521 malades traités pendant l'année 1844 ont donné un nombre de journées s'élevant à 267,096.

Le nombre moyen des malades, par jour, a été de 730.

Le séjour moyen des malades à l'hospice, a été de 106 jours.

La moyenne de la mortalité a été de 1 sur 28.

La dépense ordinaire s'étant élevée à la somme de 310,225 fr. 54 c., et le nombre des journées de malades étant de 267,096, il en résulte que chaque journée est revenue à 1 fr. 16 c. 15 m.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1845.

MM. Le MAIRE de la ville de Lyon, président-né.
Ranvier (Victor), *rue Dubois*, 15, président élu.

(1) Dont 6 enfants nouveau-nés.

De St-Trivier (Hippolyte), *place de la Charité*, 3.
Dugueyt (Camille), *rue Royale*, 12.
Lusterbourg (Antoine), *place du Change*, 5.
Durieu (Fleury) ✠, *ruede l'Arsenal*, 18.
Seriziat (Henri) ✠, *rue du Plat*, 2.
Passerat de Silan, *rue du Pérat*, 8.
Riboud (Antoine) ✠, *rue Lafont*, 20.
Bonnet (Claude-Joseph) ✠, *rue des Capucins*.
Willermoz (Frédéric), *rue des Colonies*.

Secrétaire-général, M. Rousset (P.-L.), ✠ ✠, *à la Croix Rousse, rue de l'Enfance*, 7 *bis*.

Receveur, M. Revoil (Antoine-Louis).

Econome, M. Pic (Brice-Alexis).

Aumôniers, MM. Marcel et Burnichon.

Secrétariat. MM. Monneret, *chef de bureau*.
Durbas, *commis aux écritures*.
Dumont, *commis aux entrées*.

Economat. Linossier, *chef de bureau*.
Faure, *commis*.

Une ordonnance royale du 30 juin 1845 ayant décidé que l'Antiquaille serait réuni administrativement aux trois autres Hospices civils (l'Hôtel-Dieu, la Charité et le Perron), cette réunion s'est opérée au commencement de 1846, par l'installation de six administrateurs de l'Antiquaille en qualité de membres du Conseil général des Hospices, lequel est maintenant composé de vingt-cinq membres. Les administrateurs de l'Antiquaille qui ont passé dans le Conseil général sont : MM. Durieu (Fleuri), Seriziat (Henri), Passerat de Silan, Riboud (Antoine), Bonnet (Claude-Joseph), Willermoz (Frédéric). Les quatre autres administrateurs de l'Antiquaille avaient achevé, au 31 décembre 1845, la période quinquennale de leur exercice.

SERVICE DE SANTÉ EN 1845.

Le service médico-chirurgical se fait à l'hospice sous la double surveillance de l'administrateur chargé spécialementde cette partie, et de l'administrateur de semaine, par trois médecins, un chirurgien-major et trois internes, savoir :

MM. Bottex, médecin en chef des aliénés.
Arthaud, médecin-adjoint et préposé responsable des aliénés.
Gauthier, médec. des fem. vénériennes, dartreuses, teigneuseset galeuses.
Levrat-Perroton médecin des vieillards infirmes des deux sexes.
Diday, chirurg.-major : hommes vénériens, dartreux, teigneux et galeux.
Gollion, chirurgien interne; Laugier, *idem*; Bruny, *idem*.

Suppléants, M. Potton, médecin, et M. Rodet, chirurgien aide-major.
Internes suppléants, MM. Labrély, Marmet, Mauche, Barbier-Labaume et Blancheton.
Pharmacien, M. Valuet, *rue des Farges*, 6.
Architecte, M. Exbrayat, *rue Bourbon*.
Avoué, M. Mugnier, *rue St-Dominique*, 11.
Notaire, M. Fournereau, *rue Puits-Gaillot*, 1.

Dépôt de Mendicité.

Montée Saint-Barthélemi, aux Chazots.

Il est placé sous la direction et la surveillance de vingt administrateurs ; M le Maire en est le président-né.

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1845.

MM. Le Maire de la ville de Lyon.

Elu.	Réélu.	
1832	1838	Margerand, avocat, *place St-Jean*, 3.
1833	1837	Montain jeune, médecin, *pl. des Célestins*, 6.
1835	1839	Menaide, curé de St-Nizier, *à la Cure.*
1838		De Peyrony, négociant, *rue St-Dominique*, 14.
1840		Servant, négociant, *rue des Capucins*, 19.
1840		Godemard, avoué à la Cour Royale, *rue St-Jean*, 34.
1840		Monnier, commissionnaire en soierie, *grande rue des Feuillants*, 3.
1840		Sauzey, conseiller à la cour royale, *rue des Marronniers*, 6.
1840		Fournereau, notaire, *rue Puits-Gaillot*, 1.
1840		Duc, rentier, *rue de la Gerbe*, 2.
1840		Mollière, avocat, *rue du Plat*, 3.
1840		Thiolière-Dutreuil, *quai de Retz*, 30.
1844		De Marnas, substitut du Procureur-Général, *rue du Pérat*, 20.
1844		Niodet, notaire, *place Louis-le-Grand*, 16.
1844		Populus, Conseiller à la Cour royale, *rue d'Auvergne*, 4.
1844		Lassausse-Guérin, ancien négociant, *rue du Pérat*, 32.
1845		Carrel, ancien inspecteur des douanes, *place Louis-le-Grand*, 11.
1845		Tourret, avocat à la Cour royale, et suppléant au juge de paix du 4e arrondiss., *rue St-Jean*, 72.
1845		Monroë, dit Roë, avocat à la Cour royale, *place Louis-le-Grand*, 23.
1845		De Peyrony, avocat à la Cour royale, *rue Saint-Dominique*, 14.

Bureau.
MM. Le Maire, président-né.
Margerand, vice-président.
Godemard, secrétaire.
Mollière, secrétaire-adjoint.

COMMISSION EXÉCUTIVE.

MM. De Peyrony, président.
Monnier, secrétaire.
MM. Mollière.
Tourret.

ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Elu.	Sorti.	
1832	1833	MM. Mermet, médecin.
1832	1833	Tissot, négociant.
1832	1833	Bonnet (C.-J.), *idem.*
1832	1834	Teissier (E.), *idem.*
1832	1834	Tavernier, notaire.

Elu. 1832	Sorti. 1834	MM. Rémond (J.), propriétaire.
1832	1835	Champ, rentier.
1832	1836	Gavinet père, propriétaire.
1832	1836	Maillé (Philippe), *idem*.
1833	1837	Chanel, propriétaire.
1833	1838	Bonnardet (Louis), propriétaire.
1837	1838	Gautier (Charles), négociant.
1834	1840	Bruyn, notaire.
1832	1840	St-Olive, négociant.
1832	1840	Riboud, négociant.
1833	1840	Gonon, ancien avoué.
1832	1840	De Lacroix-Laval aîné, propriétaire.
1834	1840	Delahante, receveur-général.
1838	1841	Maffré de Verdts, anc. direct. de l'Ecole vétérin.
1838	1842	Empaire, négociant.
1838	1842	Pignatel, négociant.
1838	1842	Goiran, propriétaire.
1834	1843	Pupier, négociant.
1834	1843	Ollat aîné, négociant.
1832	1843	Bonnetain, ancien notaire.

FONCTIONNAIRES.

MM. Lacroix ✠, directeur.
Martin, aumônier.
Repiquet, médecin.

MM. Lavareille, régisseur.
Benon, inspecteur.

Trois frères de St-Joseph sont chargés de l'infirmerie, de la surveillance de l'atelier des hommes et autres emplois.

Quatorze Sœurs de la communauté de St-Joseph sont chargées de la lingerie et chapelle, pharmacie et bains, cuisine et réfectoire, ateliers, dortoirs et infirmerie des femmes.

Des tables de marbre sont placées dans une des salles de l'établissement pour recevoir le nom des bienfaiteurs et le montant de leurs dons.

Sont inscrits :

		fr.	c.
1764	La famille Hubert, rente annuelle et perpétuelle,	335	80
1833	Demoiselle Rey (Reine), cuisinière,	600	»
1833	Demoiselle Vésuiet (Françoise), sœur hospitalière,	1,000	»
1834	La famille de M. Rémond (Joseph), ancien administrateur,	2,000	»
1835	M. Rambaud (Gaspard-Alexandre), légiste,	500	»
1835	M. Maupetit (Gaspard-Antoine), courtier,	5,000	»
1836	M. Mallié (Claude-Joseph), ancien négociant,	1,000	»
1837	Me veuve Cuzel, née Cottin, rentière,	900	»
1837	M. Vaginay (François), teneur de livres,	6,000	»
1838	M. Pérenciol (Jean-Antoine), architecte,	26,000	»
1839	M. Montet (Alexandre), négociant,	2,000	»
1840	Mme Drogat de la Condamine,	10,000	»

Maison de santé

DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN-DE-DIEU, A LA GUILLOTIÈRE.

Cet ordre hospitalier fut fondé en Espagne, il y a trois siècles, par un Portugais nommé *Jean*, que sa charité pour les malheureux fit nommer JEAN-

de-Dieu. Né le 8 mars 1495, il mourut à pareil jour de l'an 1550 en odeur de sainteté. Il fonda à Grenade un grand hôpital, avec une communauté de Frères pour le desservir. Ensuite, sous la protection des souverains Pontifes et des monarques chrétiens, l'ordre s'étendit en Portugal, en Italie, en Flandre, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, et au-delà des mers, où il eut un grand nombre d'hôpitaux.

Les charitables Hospitaliers ont reparu à Lyon en 1824; ils établirent mais non sans de grands efforts, dans la commune de la Guillotière, un asile pour les hommes aliénés. Cet établissement occupe l'ancien château de *Champagneux*, avantageusement situé sur la route de Marseille, et dominant le beau bassin du Rhône, dans une position des plus agréables. Il contient déjà 380 aliénés de toutes les classes, de diverses religions et de toutes les conditions, placés dans différents quartiers séparés.

L'habitation renferme de beaux bâtiments pour 5 à 600 personnes, avec chapelle, cours spacieuses, terrasses, jardins, allées, charmille, etc.

Les secours de l'art et de l'hygiène sont spécialement administrés, sous la direction d'habiles médecins, par des Frères qui réunissent la pratique à la théorie.

Le service auprès des aliénés est fait exclusivement par les Hospitaliers.

ADMINISTRATION.

Supérieur principal des différentes maisons, P. Elie Brun.
Directeur de l'Etablissement, P. Simon Caussade.
Un économe, un pharmacien.

Service médical.

Médecins ordinaires.
- M. le doct. Carrier, *rue St-Dominique*, 15. Il a aussi une habitation *dans l'établissement.*
- M. le doct. Keisser, suppléant, *rue Vaubecour*, 14.

Médecins consultants.
- M. le docteur Bottex, médecin en chef de l'hospice de l'Antiquaille et inspecteur des maisons d'aliénés du Rhône, *rue Neuve*, 7.
- M. le doct. Laboré, ancien médecin de la Maison, *place Bellecour*, 10.
- M. le doct. Bonnet, anc. chir.-major à l'Hôtel-Dieu.

Les Hospitaliers ont un appartement à Lyon, *quai Monsieur*, 123.

Institution des Jeunes Orphelins.

MONTÉE DU CHEMIN-NEUF, 51.

Cette Institution est due à la grande et généreuse pensée d'une dame lyonnaise, nommée Anne Denusière, veuve Ray-Forlier, décédée le 10 mai 1829, laquelle avait légué, par son testament olographe du 3 mai 1828, la majeure partie de sa fortune pour la fondation d'un établissement où seraient admis gratuitement de jeunes garçons pauvres et orphelins de la ville de Lyon, pour y être instruits convenablement et formés au travail jusqu'à l'âge de vingt ans.

D'après les intentions de la fondatrice, cette Institution est administrée par un Conseil composé de sept membres, dont trois nommés par Mgr. l'Ar-

chevêque, deux par M. le Maire, et deux par l'Administration des Hospices civils de Lyon, qui doit les choisir dans son sein.

Le Conseil d'administration, quoique définitivement constitué le 10 janvier 1834, n'a pu ouvrir un asile aux jeunes orphelins qu'en juin 1835.

La direction est confiée à des frères réguliers dits *Frères de Marie.*

Le nombre des enfants admis s'est élevé jusqu'à 42.

Conseil d'administration.

MM. Derosier, curé de St-Pierre, président.
Boué, curé d'Ainay.
Devienne, curé de St-François-de-Sales.
Arnaud (Victor), Rémond, } administrateurs des Hospices civils.
Nepple, notaire.
Gautier (Etienne), négociant.

Médecin, M. Fraisse, *rue Ste-Hélène*, 2.

Refuge Saint-Joseph, à Oullins.

Le Refuge Saint-Joseph a pour but de réformer les enfants vicieux.

Il s'attache particulièrement aux enfants pauvres de la ville de Lyon, qui se livrent au vagabondage et à tous les désordres qu'il entraîne à sa suite.

Déjà il renferme cent enfants de cette classe malheureuse. Tous y reçoivent l'instruction religieuse et élémentaire; ils apprennent aussi une profession industrielle, ou la culture des champs, quelques-uns même, dans leurs moments de loisir, sont exercés à la musique et au dessin.

Cet établissement est dirigé par des ecclésiastiques auxquels sont adjoints des jeunes gens pieux, connus sous le nom de Novices, ou de Frères de Saint-Joseph.

Les fonctions des uns et des autres sont toutes gratuites.

Les frères de Saint-Joseph se dévouent également au service des prisons, ou d'autres établissements de ce genre.

Ils desservent actuellement les deux prisons de Lyon, et le dépôt de mendicité de la même ville.

Plus, ils ont été appelés dans trois prisons du département du Nord, savoir : 1° dans celle de Lille; 2° dans celle de Douai; 3° dans celle de Loos.

Les frères, en exercice hors de la maison-mère, sont rétribués par les administrations respectives, mais ces honoraires sont régulièrement versés dans la caisse du Refuge d'Oullins.

A ces ressources trop minimes viennent se joindre, heureusement, les dons et les souscriptions annuelles des âmes généreuses qui ont fondé le Refuge Saint-Joseph, en 1835, et l'ont soutenu jusqu'à ce jour par leur zèle et par leurs libéralités.

Dieu veille que ces dignes bienfaiteurs se multiplient de plus en plus, et que l'on voie décroître sensiblement ce nombre déplorable de petits vagabonds, qui déshonorent leurs familles et deviennent en grandissant le fléau de la société.

Le Refuge Saint-Joseph est sous la protection des autorités locales.

Chacun des administrateurs reçoit, avec reconnaissance, les dons que l'on peut faire à une œuvre si éminemment religieuse et sociale.

ADMINISTRATEURS.

MM. l'abbé Rey, supérieur *à Oullins.*
Garnier (Matthieu), président, *place de Bellecour*, 13.
Coste (Victor), vice-président, *rue Neuve*, 7.
Jullien aîné, secrétaire, *place de Bellecour*, 8.
Garnier (Jean-Marie), trésorier, *place de Bellecour*, 13.
Chauran père, *rue Basseville*, 3.
Chartron, *r. Basse-Grenette*, 6.

MM. Foray, *rue Puits-Gaillot*, 1.
Orsel aîné, *rue de la Charité*, 6.
Puy (B.), *place de Bellecour*, 8.
Gabet (Arthur), *rue Saint-Joseph*, 21.
De Coutance (George), *rue du Plat*, 14.
Deprandière (M^al^), *quai de l'Archevêché*, 30.
Châtel, directeur de la compagnie de l'Assurance Lyonnaise.

Providence de l'abbé Collet, à la Croix-Rousse.

Créé en 1824, par l'ecclésiastique zélé qui le dirige encore, cet Etablissement s'est soutenu et s'est accru par le secours de la charité lyonnaise. Son fondateur, pauvre et modeste, vit pauvrement avec les jeunes petits garçons pauvres auxquels il consacre sa vie entière. C'est avec une peine infinie que ce digne Vincent de Paule est parvenu à soutenir une soixantaine de jeunes enfants qu'il instruit, auxquels il fait apprendre une profession, celle du tissage des étoffes en général, et qu'il garde jusqu'à l'âge où la conscription les appelle. Malgré sa pauvreté apostolique, ce bienfaiteur de l'enfance est parvenu à construire un local assez vaste et une petite église; le tout en pisé encore nu, faute de moyens pour lui faire donner un enduit conservateur. Les élèves de l'abbé Collet ont pour leur bienfaiteur un attachement qui atteste toute sa bienfaisance et sa bonté pour ces petits malheureux.

Providence des jeunes garçons de la paroisse de St-Nizier.

Cet établissement, dont le local est à Fourvière, rue Cléberg, a été fondé le 21 mars 1840, par M. le curé Menaide, et se charge gratuitement des jeunes garçons abandonnés, orphelins, pauvres ou négligés par leurs parents. Outre les travaux industriels et manuels, auxquels ces enfants sont habituellement occupés, ils reçoivent tous les éléments de l'instruction primaire et d'une éducation chrétienne.

Les ressources de l'Œuvre se composent des dons de ses souscripteurs. L'établissement est dirigé par des Frères.

Le conseil d'administration est présidé par M. Menaide, curé de St-Nizier, et se compose d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un administrateur-gérant et de dix membres.

Providence Caille.

Cette providence a été fondée par M. l'abbé Caille, chanoine honoraire de la cathédrale, décédé le 23 janvier 1841. Elle a été autorisée par ordonnance du roi, en date du 6 juin 1842.

Les orphelins et enfants pauvres du sexe masculin de la ville de Lyon et de ses faubourgs y sont admis gratuitement; ils y reçoivent l'instruction primaire et y apprennent un état.

Cette Providence est administrée par un conseil composé de Messieurs les curés des six paroisses de l'ouest de la ville : St-Jean, St-Paul, St-Georges, St-Just, St-Irénée et Vaise, et de cinq membres laïques nommés pour la première fois par le fondateur, et devant être renouvelés par l'administration tous les trois ans. Ces membres sont actuellement MM. Garcin, C. Dugueyt, G. Magneval, Rougnard et St-Olive. Le conseil d'administration a pour présidents honoraires Mgr. l'Archevêque et M. le Maire de Lyon, sous le patronage desquels la *Providence Caille* est placée ; pour président élu M. Boué, curé de St-Just; pour trésorier M. C. Dugueyt, et pour secrétaire M. Magneval.

L'œuvre est établie, d'après la volonté du fondateur, dans la propriété qu'il possédait à Fourvière. Elle est entretenue avec les revenus d'une maison située dans la ville, qui lui sont affectés. Toutefois, jusqu'à l'acquittement des charges dont le testament de M. Caille a grevé sa succession, les revenus de cette dernière maison ne pouvant être employés qu'en partie aux besoins de la Providence, n'ont permis seulement que d'y recueillir douze ou quatorze enfants.

Il est à désirer que la charité publique vienne au secours d'un établissement dont le but est si éminemment utile, et qui, par la situation avantageuse et la grandeur de son local, par les ressources dont il pourra un jour disposer, est appelé à prendre un large développement, à répandre d'immenses bienfaits sur la classe pauvre de notre cité.

Pénitencier des Prisons.

Voyez Prisons.

Hospices charitables.

Sous cette dénomination sont connus dans notre ville divers établissements ou asiles charitables pour les vieillards que leurs infirmités rendent incapables de subvenir à leurs besoins, et dont le tour et rang d'admission à l'hospice de la Charité exige encore plusieurs années d'attente.

Le plus ancien de ces hospices fut fondé en 1820, sur la paroisse de St-Pierre, par M. le curé Alumbert, pour un certain nombre de femmes ; il est confié aux sœurs de Saint-Joseph.

Un autre fut ouvert en 1836 par les Dames de la Miséricorde de la paroisse de Saint-Polycarpe, pour les femmes indigentes et âgées.

Un troisième fut créé en 1832, sur la paroisse de St-François, par madame de la Barmondière, pour les vieillards des deux sexes.

Enfin, un quatrième, consacré aux femmes âgées et incurables, existe aux Chartreux ; il est dirigé par les sœurs de St-Charles.

Refuge des sœurs de St-Michel, à St-Irénée.

Cet établissement, l'un des premiers qui se soit relevé des ruines de notre révolution, fut définitivement constitué en 1811 par Mgr. Fesch, archevêque de Lyon, avec l'assistance d'une société de Dames de cette ville. Ce vaste local, autrefois la maison des Génovéfains, fut acquis en vertu d'un décret impérial de 1813. Au nombre des bienfaiteurs qui contribuèrent par leurs dons à cette acquisition, nous citerons le respectable M. Goulard, curé de la paroisse de St-Louis, qui donna une somme considérable.

Le but des fondateurs a été: 1° d'ouvrir un asile à de malheureuses filles vicieuses et corrompues, sur l'esprit desquelles la sévérité des parents n'a plus d'empire. Ces filles sont présentées par leurs familles ou par leurs protectrices ;

2° D'offrir une seconde famille à de pauvres petites filles abandonnées ou dénuées des moyens d'existence chez leurs parents

Des locaux soigneusement séparés et indépendants sont consacrés à ces diverses spécialités. Enfin, ce vaste établissement, qui contient plus de deux cents jeunes filles, est desservi par quarante religieuses de l'ordre de St-Michel. Divers ateliers de travaux de femmes y sont en activité.

Refuge des filles de Notre-Dame de l'Antiquaille.

Cet établissement, fondé en 1824 par M. l'abbé Dupuy, chapelain de la cathédrale, est destiné à fournir un asile aux malheureuses filles que les maladies honteuses de la prostitution ont conduites à l'hospice de l'Antiquaille pour y être guéries. Rendre à une vie laborieuse et honnête ces victimes de la dépravation, et les préserver d'une fatale rechute, tel est le but de cette Œuvre admirable.

Cet asile de consolation est ouvert à ces malheureuses femmes, dès que leur guérison leur permet de quitter l'hospice ; elles sont libres d'y entrer, libres d'en sortir. Des ateliers sont organisés, et leur produit vient en aide aux charges de l'établissement, qui est desservi par les sœurs hospitalières de l'Antiquaille, et administré par une commission de Dames charitables, sous le patronage des administrateurs de l'hospice.

Etablissement des Charlottes, rue Bourbon.

La création de cette œuvre de charité remonte aux temps les plus tristes de 93 : une pauvre et modeste fille, nommée Charlotte Dupin, en fut la fondatrice. Porter des secours et des aliments, des consolations aux malheureux prisonniers, tel était alors, et tel est encore le but de cette œuvre de zèle et de charité.

Les Charlottes sont aujourd'hui agrégées à la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, et elles s'adjoignent, pour opérer les quêtes pour les prisonniers, de pauvres filles ouvrières de cette ville, qui passent le dimanche à cette tâche pénible et méritoire.

Elles visitent en outre les malades des hôpitaux, et leur rendent les services dont l'esprit d'abnégation seul peut donner le courage.

Une vingtaine d'enfants de prisonniers, sans asile, sont, en outre, élevés par les soins des Charlottes, dans leur communauté.

Refuge de la Solitude, situé quartier de Montauban.

Cet établissement fut fondé, en 1821, par M. l'abbé Besson, alors chapelain de la métropole, dans le but de créer un asile aux femmes libérées, qui, à l'expiration de leur peine, étant dans l'impossibilité de trouver des moyens d'existence, seraient exposées à retomber dans les mains de la justice.

Ainsi que toutes les œuvres lyonnaises, celle-ci a grandi et se développe chaque jour. L'acquisition du local actuel, devenu à son tour trop étroit, est due en partie à la charitable libéralité de M. Baboin de la Barollière.

L'établissement est desservi par les sœurs de Saint-Joseph, qui y ont établi leur noviciat. Divers ateliers offrent aux nombreuses libérées de la *Solitude* une occupation salutaire et en même temps profitable aux charges de l'établissement.

Providence de St-Vincent de Paule,

Rue du Rempart-d'Ainay.

Cette œuvre, connue sous le nom de l'*Œuvre des Messieurs*, remonte à l'année 1775. Cette dénomination indique assez qu'elle doit son origine, ainsi que les soutiens de son existence actuelle, à une société de souscripteurs qui compte dans son sein les noms les plus honorables de notre ville. Cet établissement, dirigé par des sœurs de St-Vincent de Paule, est consacré aux jeunes filles appartenant à des familles indigentes et qui y sont reçues depuis sept jusqu'à dix ans. Outre l'instruction primaire qu'elles reçoivent, ces enfants font l'apprentissage d'une profession et reçoivent à leur sortie de la providence, c'est-à-dire à 20 ans, un trousseau convenable et une rétribution de 100 francs. Les jeunes filles qui sortent avant cette époque perdent tout droit à cet avantage.

L'établissement renferme actuellement 60 jeunes filles et 8 sœurs.

Providence des sœurs de la Trinité, sur les Tapis.

Fondée en 1716 par lettres-patentes du Roi, cette maison, qui rappelle les noms vénérés de mesdames de Bruyset, de Ste-Marie et de la Barmondière, fut successivement établie rue de Bourbon, rue Sala, à Fourvière, aux Carmes-Deschaux. Elle occupe actuellement le vaste bâtiment construit par la charité lyonnaise sur les Tapis, près le fort St-Jean.

Cet asile, confié aux sœurs de la Trinité, est soutenu par le zèle d'une société de Dames distinguées de cette ville. Le but de l'Œuvre est de fournir asile, existence, éducation et un état à une foule nombreuse de pauvres petites filles délaissées, orphelines ou indigentes.

Comme dans tous les établissements de ce genre, divers ateliers sont organisés dans cette maison.

Providence des jeunes Economes, aux Chartreux.

Cette Œuvre, fondée en 1804 par Mme Bureau de Puzy, épouse d'un ancien Préfet de notre département, a pour but d'offrir une seconde famille à de pauvres petites filles orphelines. La société des jeunes Economes se compose d'une réunion nombreuse de demoiselles que leurs pieuses mères accoutument ainsi à la bienfaisance dès leur jeune âge.

Au moyen de souscriptions et des fonds de la Société, les jeunes Economes firent en 1822 l'acquisition de la maison de Providence actuelle, dont la direction est confiée aux sœurs de St-Joseph.

Les orphelines sont reçues de sept à dix ans, et chacune d'elles, à son entrée, est confiée aux soins particuliers d'une des jeunes bienfaitrices de la Société. Elles font l'apprentissage d'une profession, et ne quittent la Maison qu'à l'âge de 21 ans.

Œuvre de la Marmite. Providence de St-Nizier.

Tout le monde connaît à Lyon, sous ce nom banal, dans presque toutes les paroisses, l'une des œuvres les plus philanthropiques de cette ville.

Distribution aux indigents en soupes, linge, remèdes, charbon, etc., tel est le but de cette œuvre confiée au zèle des sœurs de St-Vincent de Paule, et alimentée par les quêtes et les secours des Dames de la Miséricorde, dans chaque paroisse. Le même établissement de ces charitables Sœurs est chargé des paroisses de St-Jean et de St-Georges conjointement; un autre, de St-François et Ainay; un autre, de St-Paul et St-Louis.

Dans la paroisse de St-Nizier, l'établissement est confié aux sœurs de St-Charles, et sert en même temps de maison de Providence à 60 petites filles pauvres, que soutient une société de demoiselles de cette paroisse.

Cette Providence, située rue Quatre-Chapeaux, 12, est administrée par un conseil, dont M. le Curé est président.

Providence de l'abbé Coindre, aux Chartreux.

Cet établissement, fondé en 1818 par ce missionnaire, avec l'aide de quelques Dames charitables, est destiné aux petites filles pauvres de la paroisse de St-Bruno. Ces enfants y reçoivent, comme dans les autres maisons de Providence, l'instruction primaire et chrétienne, apprennent la couture et le tissage des étoffes. Cette Maison, habitée par une centaine de personnes, est dirigée par les sœurs de St-Joseph.

Providence de St-Louis de Gonzague, aux Chartreux.

Fondé en 1820, par une pieuse veuve, qui le dirigea elle-même pendant plusieurs années, cet établissement confié, comme le précédent, aux sœurs de St-Joseph, a la même destination, contient le même nombre de petites filles pauvres qu'on occupe aux mêmes travaux.

Providence de Jésus et Marie, à Fourvière.

Cet établissement, ainsi que celui des Chartreux, doit sa création au zèle de l'abbé Coindre, missionnaire. Les petites filles pauvres y sont également élevées depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 21 ans. Elles reçoivent à leur sortie, comme dans la providence d'Ainay, un trousseau complet et une petite somme d'argent, qui les aide à se placer et même à s'établir d'une manière convenable à leur état. Même instruction religieuse, même genre de travaux, même nombre, à peu près, que dans la providence des Chartreux.

Providence du Chemin-Neuf.

Fondé en 1820 par mademoiselle Desmarest, qui lui a consacré son temps et sa fortune, cet établissement est destiné à servir d'asile à un certain nombre de petites filles pauvres des paroisses de St-Jean et de St-Just. Même instruction, mêmes travaux que dans les autres Providences du même genre.

Providence de la Croix-Rousse,

Passage de l'Enfance et maison Chaumette.

Egalement dirigés par les sœurs de St-Joseph, ces établissements contiennent ensemble une centaine de petites filles pauvres de cette populeuse paroisse. Mêmes occupations, mêmes soins que dans les autres Providences.

Providence de Bethléem.

Cet établissement, qui est une des succursales de l'œuvre du Patronage des Dames, sert d'asile à un certain nombre de jeunes filles libérées ou vagabondes. Il est dirigé par des sœurs de St-Joseph, qui sont chargées de la direction des travaux auxquels sont occupées les pupilles de cette œuvre de charité.

Œuvre des Dames veuves du Calvaire.

Une société de Dames charitables, veuves, a ouvert sous ce titre, dans le quartier de St-Irénée, un asile ou hospice à de pauvres femmes incurables délaissées Là, sont reçues, soignées et secourues de malheureuses femmes atteintes des maladies les plus dégoûtantes, telles que chancres, plaies, ulcères, etc., et qui, après avoir langui dans nos hôpitaux, se voient contraintes d'en sortir sans espoir de guérison, et sans autre soutien que la charité publique.

Les malades ne sont point retenues contre leur gré dans la maison. Des mesures de prudence sont prises pour ne compromettre en rien la santé des Dames qui se dévouent au service de ces incurables avec une abnégation et un zèle admirables.

Les bienfaiteurs de l'Œuvre, qui lui font un don de 500 fr., reçoivent le titre de *fondateurs*, et sont priés de verser la somme entre les mains de Mgr. l'Archevêque.

L'Œuvre reçoit les dons en nature, tels que linge, hardes, objets de literie, provisions, etc.

La souscription annuelle des membres de la Société est de 20 fr. On peut souscrire chez Mesdames

Veuve Burtin, directrice de l'établissement, à St-Irénée, *rue Vide-Bourse*, 12.

Veuve Cady, économe, *quai Bon-Rencontre*, 63.

Veuve Brosse-Burtin, trésorière, *quai St-Vincent*, 63.

Veuve Garnier-Chabod, secrétaire, *place du Concert*, 6.

Veuve Berjeat, *place Bellecour*, 16.

Veuve Grassot, *rue Sala*, 32.

Veuve Blanchard-Nesme, *place d'Albon*, 3.

Etablissement de charité des jeunes Filles incurables,

RUE PUITS-D'AINAY.

Cet Etablissement, fondé en 1819 par Mlle Perrin, a perdu sa fondatrice le 15 mars 1838. Il est maintenant desservi par des Sœurs de Saint-Joseph, sous la direction d'un Conseil d'administration composé de plusieurs dames.

Il est destiné à recevoir, gratis et par rang d'inscription, les jeunes filles atteintes de maladies incurables.

Le nombre des jeunes infirmes en 1838 était de 50; il s'est accru progressivement jusqu'à celui de 100, renfermées actuellement dans l'établissement; plus de 100 attendent encore avec impatience leur rang d'admission, et le Conseil d'administration réclame de plus en plus le concours des personnes charitables pour l'entretien de cet Etablissement, afin de pouvoir le mettre en rapport avec les nombreux besoins de la classe infirme et indigente de la ville de Lyon.

Bureau de bienfaisance de Lyon.

SECOURS A DOMICILE.

Comme par le passé, les membres de l'administration des Secours à domicile ont toujours pour mission de rechercher les indigents de la ville, de leur distribuer du pain et des secours de diverses natures, suivant les circonstances, les quartiers et les saisons, etc. Ils ont pour les aider dans l'accomplissement de cette délicate mission, des sociétés de dames, qui, dans leur zèle charitable, agissent de concert avec eux, visitent et secourent plus particulièrement les femmes incurables, les infirmes et les malades sortants de l'Hôtel-Dieu.

Les ressources de l'administration sont aussi les mêmes que par le passé, et se composent notamment de la subvention de la ville, du produit du droit à prélever sur les bals, concerts et spectacles de toute nature; du produit des legs, donations, etc., etc.

L'Ordonnance du roi, en date du 25 juin 1845, est venue seulement apporter dans le personnel de l'administration quelques changements dont l'expérience avait démontré la nécessité, et qui tous ont eu pour but d'imprimer à la marche des affaires une plus grande régularité; par conséquent d'améliorer autant que possible un service d'une si haute importance dans une cité aussi populeuse que Lyon.

Ainsi, le personnel des Secours à domicile, au lieu de se diviser comme autrefois en *Comité d'administration*, *Commission exécutive*, et *six Comités auxiliaires* (un par canton de justice de paix), comprend maintenant un *Bureau de bienfaisance* composé de vingt membres, et quatorze *Comités de secours* (un par chaque paroisse), composés chacun de cinq membres, plus, un quinzième Comité, également de cinq membres, ayant à s'occuper spécialement des indigents protestants et israélites.

Au reste, le meilleur moyen de faire comprendre la nouvelle organisation des secours à domicile est de reproduire *in extenso* l'Ordonnance organique du 25 juin dernier :

Ordonnance du Roi.

Neuilly, le 25 juin 1845.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur;

Vu l'Arrêté du Préfet du département du Rhône, en date du 8 termidor an X;

Vu l'Ordonnance royale du 11 décembre 1822;

Vu les Lois, Décrets, Ordonnances et Réglements relatifs aux Bureaux de bienfaisance;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. L'administration des Secours à domicile dans la ville de Lyon (Rhône) se compose d'un Bureau de bienfaisance et de quinze Comités de secours, placés sous les ordres de ce Bureau.

Art. 2. Le Bureau de bienfaisance est composé de vingt Membres, nommés par le Préfet, sur une liste triple de Candidats formée par le Maire, qui est, de droit, président de ce Bureau.

Ce Bureau désigne, parmi ses Membres et pour l'espace de temps qu'il fixe :

1° Un Vice-Président, qui remplace le Maire, en cas d'absence;

2° Un Secrétaire, qui fait la correspondance et tient le registre des délibérations :

3° Un Ordonnateur des dépenses ;

4° Les Présidents de droit des Comités de secours dont il sera parlé plus loin.

Art. 3. Le Bureau de bienfaisance est chargé de l'administration générale du patrimoine des pauvres, quelles que soient l'origine et l'affectation des biens qui composent ce patrimoine, soit qu'elles embrassent toute la ville de Lyon, soit qu'elles ne s'appliquent qu'à certains quartiers ou à certaines paroisses de cette ville.

Les délibérations de ce Bureau sont sujettes aux formalités prescrites par les réglements généraux sur l'administration des Bureaux de bienfaisance.

Il dresse le budget annuel des recettes et dépenses, et le soumet à l'examen du Conseil municipal et à l'approbation du Préfet. Ce budget est divisé en autant de sections de dépenses qu'il y a de Comités de secours.

Art. 4. Après avoir fixé la somme totale des secours à distribuer dans l'année, et déterminé la quotité des dépenses à faire par les Comités de secours dans la proportion du nombre de leurs indigents, le Bureau de bienfaisance supplée à l'insuffisance des ressources spéciales de chaque Comité par une allocation sur les fonds généraux disponibles.

Art. 5. Le Bureau de bienfaisance soumet à l'examen du Conseil municipal et à l'approbation du Préfet le compte annuel d'administration.

Il vérifie et régle provisoirement, chaque année, le compte de gestion du Receveur.

Art. 6. Il y a près du Bureau de bienfaisance un Receveur nommé par le Préfet, sur une liste de trois Candidats, présentée par ce Bureau, et sur l'avis du Maire.

Ce Receveur, seul responsable, est chargé de la comptabilité unique du Bureau de bienfaisance et des Comités de secours.

Il réunit dans sa caisse les fonds généraux de secours, ainsi que les fonds spéciaux des Comités de secours, auxquels il ouvre des comptes particuliers.

Il effectue ses recettes en vertu des titres appartenant aux pauvres et des allocations du buget.

Il acquitte les dépenses du Bureau de bienfaisance et des Comités de secours sur les mandats de l'Ordonnateur choisi par le bureau de bienfaisance, et conformément aux allocations du budget ou aux autorisations spéciales de crédits. Ces mandats doivent être accompagnés des pièces justificatives prescrites par les réglement généraux.

Il dresse et soumet, chaque année, au jugement de la Cour des comptes, un compte unique de gestion, comprenant toutes les recettes et les dépenses de l'Administration, et appuyé des pièces justificatives.

Art. 7. Les circonscriptions de quatorze des Comités de secours seront celles des paroisses de la ville de Lyon.

Ces Comités s'occuperont des secours à distribuer aux indigents catholiques.

Art. 8 Le quinzième Comité s'occupera des secours à distribuer aux indigents protestants et israélites existant dans les divers quartiers de la ville.

Art. 9. Chaque Comité se compose de cinq Commissaires de bienfai-

sance nommés par le Préfet, sur une liste triple de Candidats présentée par le Maire, et d'un Membre du Bureau de bienfaisance, qui en est Président de droit.

Le Comité choisit dans son sein un Vice-Président et un Secrétaire.

Art. 10. Des Dames de charité pourront être attachées aux Comités de secours. Leur nombre sera fixé par le Préfet, sur la proposition du Maire, d'après le nombre des indigents à secourir.

Ces Dames seront également nommées par le Préfet et sur une liste double de Candidats présentée par le Maire.

Art. 11. Les Comités recoivent et vérifient les demandes de secours; ils recherchent les pauvres honteux et distribuent les secours en nature au moyen de bons sur les fournisseurs.

Ils règlent l'ordre de leur service intérieur, et distribuent le travail entre leurs Membres et les Dames de charité.

Ils délibèrent sur les questions qui leur sont soumises par le Bureau de bienfaisance, et sont consultés par lui sur l'acceptation des dons et legs faits aux pauvres de leur circonscription.

Ils ne peuvent correspondre qu'avec le Bureau de bienfaisance.

Ils tiennent un registre annuel de leurs indigents.

Art. 12. Les fonctions des Membres du Bureau de bienfaisance et des Comités de secours durent cinq années, et le renouvellement de ces Membres a lieu par cinquième, chaque année, dans les formes prescrites par les règlements généraux. En cas de mort ou de démission, les Membres nommés ne le seront que pour le temps pendant lequel ceux qu'ils remplacent devraient encore rester en fonctions.

Pendant les quatre premières années, le renouvellement se fera par la voie du sort; les Membres les plus anciens en exercice seront, ensuite, annuellement remplacés.

Les Membres sortants peuvent être renommés.

Art. 13. L'administration des Secours à domicile de Lyon demeure soumise aux dispositions générales des Lois, Ordonnances et Règlements relatifs aux Bureaux de bienfaisance, en tout ce qui n'est pas réglé d'une manière spéciale par la présente Ordonnance.

Art. 14. Notre Ministre Secrétaire d'Etat au départenent de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné au palais de Neuilly, le vingt-cinq juin mil huit cent quarante-cinq.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi:

Le Ministre-Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,
Signé T. DUCHATEL.

Pour ampliation :

Le Sous-Secrétaire d'Etat du Ministère de l'Intérieur,
Signé A. PASSY.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général du département du Rhône,
Signé BESSON.

Certifié conforme :

Le Maire de la ville de Lyon,
Clément REYRE, Adj.

MEMBRES DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

Président-né, M. le MAIRE de la ville de Lyon.
Vice-Président, M. Janson, docteur-médecin, membre du Conseil d'arrondissement.
Secrétaire, M. Margerand, avocat à la Cour royale et prés. du conseil d'administr. du Dépôt de Mendicité.
Ordonnateur des dépenses, M. Rémond (Isaac), membre du Conseil général d'administr. des Hospices

MM.
Boué, curé d'Ainay.
Menaide, curé de Saint-Nizier.
Dérozier, curé de Saint-Pierre.
Deplace, curé de Saint-Louis.
Rozier, curé de Saint-Jean.
Cattet, curé de Saint-Paul.
Buisson, pasteur, membre du Consistoire protestant.
Thiaffait, président de la Société d'instruction élémentaire du Rhône.
Seriziat-Carrichon, conseiller municipal de Lyon.

MM.
Estienne, négociant.
Lagrange, vice-prés. du tribunal civil.
De Vouges de Chanteclair, juge-de-p.
Dolbeau, membre du Conseil municipal de Lyon.
Daniel Audra, banquier.
Tarlet, ancien avocat.
Loyson, avocat-général.
Brisson (Adolphe), président du Conseil des Prud'hommes.

COMITÉS DE SECOURS.

Paroisse d'Ainay.

Président. M. le curé d'Ainay.
MM. Maire, négociant, *rue de l'Arsenal*, 5.
Burel, propriétaire, *rue de Bourbon*, 55.
Berthet, propriétaire, *rue de la Liberté*, 4.
Orset de Latour, juge-suppléant, *rue Sala*, 21.
Fraisse, docteur-médecin, *rue Sainte-Hélène*, 2.

Paroisse de Saint-François.

Président, M. Lagrange.
MM. Devienne, curé.
Grenetier, propriétaire, *rue de Bourbon*, 24.
Mercier, substitut du procureur du roi, *rue de Bourbon*, 24.
Curis, propriétaire, *place Louis-le-Grand*, 12.
Chastel, ancien notaire, *place Louis-le-Grand*, 12.

Paroisse de Sainte-Blandine.

Président, M. Loyson.
MM. Dartigues, desservant.
Goux, propriétaire, *chaussée Perrache*, 18.
Bremal, propriétaire, *cours Suchet*, 20.
Gonon, propriétaire, *chaussée Perrache*, 53.
Gastine, conservateur de l'entrepôt des liquides.

Paroisse de Saint-Nizier.

Président, M. le Curé.

MM. Ranvier-Laporte, négociant, *rue Dubois*, 17.
Duc, propriétaire, *rue de la Gerbe*, 6.
Martin, miroitier, *rue Tupin*, 34.
Pasquier, conseiller munic., doct.-méd., *place de l'Herberie*, 2.
Pascalin, négociant, *petite rue Mercière*, 19.

Paroisse de Saint-Bonaventure.

Président, M. Devouges de Chanteclair.

MM. Pater, curé.
Morel jeune, marchand de cuirs, *quai Bon-Rencontre*, 65.
Desgaultières, docteur-médecin, *rue Saint-Dominique*, 11.
Aynard, manufacturier, *rue Buisson*, 14.
Brun, professeur au Collége royal, *rue Buisson*, 18.

Paroisse de Saint-Pierre.

Président, M. le Curé.

MM. Valantin (Charles-Louis), propriétaire, *rue Bât-d'Argent*, 9
Jaillard, marchand de dorures, *rue Lafont*, 12.
Mathevon-Bouvard, négociant, *rue Bât-d'Argent*, 22.
Riboud fils (Jules), marchand fabricant, *rue Lafont*, 20.
Blanc, rentier, *rue Bât-d'Argent*, 11, au 3e.

Paroisse de Saint-Polycarpe.

Président, M. . . . .

MM. Chaumont, curé.
Bonnardet (Louis), propriétaire, *rue du Commerce*, 22.
Vadoux (Joseph), marchand-fabricant, *rue Désirée*, 2.
Gindre, marchand-fabricant, *rue des Capucins*, 23.
N. . . . .

Paroisse de Saint-Louis.

Président, M. Seriziat-Carrichon.

MM. Poncet, pharmacien, *place de la Boucherie-des-Terreaux*, 3.
Bizot (Victor), droguiste, *place de la Miséricorde*, 10.
Dumortier jeune, fabricant de dorures, *rue des Augustins*, 13.
Guyenot, docteur-médecin, *place Sathonay*, 6.
Tramoy fils, ancien négociant, *quai des Augustins*, 81.

Paroisse de Saint-Bruno.

Président, M. Estienne.

MM. Pousset, curé.
Vachon (Christophe), négociant, *rue de la Tourette*.
Morel fils, *place Morel*, 10.
Champavert, maître de pension, *rue de la Tourette*, 22.
Wuillermoz, propriétaire, *rue Masson*, 10.

Paroisse de Saint-Jean.

Président, M. le Curé.
MM. Arnoux, avoué, *place Saint-Jean*, 8.
Gonon (Jean-François), ancien avoué, *rue de l'Archevêché*, 9.
Valantin, avocat, *rue Saint-Jean*, 27.
Deprandière père, rentier, *quai de l'Archevêché*, 28.
N. . . . . .

Paroisse de Saint-Just.

Président, M. . . . . .
MM. Gonin, curé.
Garcin, propriétaire, *rue du Juge-de-Paix*, 33.
Rougnard, propriétaire, *montée du Petit-Choulans*, 13.
Marduel, propriétaire, *aux Grandes-Terres*, 3.
Mallet-Guy, ancien négociant, *rue Cléberg*, 5.

Paroisse de Saint-Georges.

Président, M. Margerand.
MM. Servant, curé.
Pater, propriétaire, *rue Saint-Georges*, 17.
Godemard, licencié en droit, *rue Saint-Georges*, 98.
Ragot, agent-voyer en chef du dép., *rue Boucherie-St-Georges*, 23.
Laroche, propriétaire, *rue Ferrachat*, 13.

Paroisse de Saint-Irénée.

Président, M. Dolbeau.
MM. Durand, curé.
Bienvenu, docteur-médecin, *rue des Farges*, 61.
Meynis, propriétaire, *montée Saint-Laurent*, 8.
Picolet, chef d'atelier, *rue Basses-Verchères*, 27.
Riboulet, *rue des Fossés-Saint-Irénée*, 7.
N. . . . . .

Paroisse de Saint-Paul.

Président, M. le Curé.
MM. Dunod (Claudius), conseiller municipal, *place Saint-Laurent.*
Jeanclerc, fabricant de faïence, *quai de Pierre-Scise*, 60.
Terras, agent de la Cie des ponts sur la Saône, *rue de la Loge*, 2.
Plagniard, propriétaire, *rue Treize-Cantons*, 4.
Bouillon fils, marchand de sel, quai de Bondy, 154.

Bureau Protestant.

Président, M. Buisson.
MM. Bruguière, marchand de soie, *rue Puits-Gaillot*, 27.
De Riaz (Henri), banquier, *place du Collége*, 2.
Duseigneur, négociant, *rue Désirée*, 4.
Eichhoff, professeur de la Faculté des lettres, *place Louis XVI.*
Fitler, agent de change, *place Saint-Clair*, 4.

Sous-Comité chargé des indigents appartenant à la religion Hébraique.

MM. Nordheim, commissaire délégué du Consistoire, *rue Clermont*, 9.
Naquet père, propriétaire, *grande rue des Feuillants*, 14.
Hirsch, marchand-fabricant de broderies, *rue Saint-Polycarpe*, 8.

Receveur central, M. Pointet, *rue de Puzy*, 1.

Dispensaire de Lyon,

Rue Tupin, 13.

Le Dispensaire de Lyon, fondé le premier août 1818, est une société de charité composée de souscripteurs dont le nombre est illimité, et dont le but est de donner, *à domicile et gratuitement*, tous les secours de la médecine et de la pharmacie *aux malades indigents*.

Chaque souscription est de *trente francs* par an, et donne le droit de faire administrer pendant l'année, à un ou plusieurs malades *successivement*, tous les secours du Dispensaire.

L'Administration du Dispensaire se compose d'un Conseil-général de vingt membres *élus* parmi les souscripteurs, et d'un Bureau d'administration pris dans ce Conseil même. Le Bureau exécute les arrêtés du Conseil, et propose les projets de délibération. Cinq médecins consultants font partie du Conseil.

Le Conseil et le Bureau s'assemblent tous les mois.

Quant au service médical, la ville est divisée en cinq arrondissements médicaux, desservis chacun par un *médecin titulaire* et deux *agrégés*.

Il y a un service général pour les accouchements et les suites de couches, fait par un médecin accoucheur et trois adjoints.

Il y a cinq médecins *consultants* dans le Dispensaire, et qui font partie du Conseil d'administration.

Dans chaque arrondissement médical il y a un *visiteur charitable* par paroisse, il est choisi parmi MM. les administrateurs élus.

Tous les médecins en activité forment le *Comité médical*, présidé, à tour de rôle et chaque année, par un des médecins consultants.

Le Dispensaire a une pharmacie particulière, desservie par les Sœurs de Saint-Joseph, sous la direction d'un pharmacien expérimenté et possesseur d'un diplôme. Cette pharmacie est aussi surveillée, sous le rapport médical, par les médecins consultants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président-né, M. le Maire de la ville de Lyon.
Président d'honneur, Mgr. l'Archevêque.

Administrateurs élus; — au 31 décembre 1844.

MM. Vachon-Imbert, ancien député.
Dugas (Thomas), propriétaire, ancien adjoint au Maire de Lyon.
Mathevon (Jacques), négociant.
Chartron, négociant.
Crozet de Lafay, négociant.
Durand, conseiller à la Cour royale.
Ménaide, curé de Saint-Nizier.
Mollière, avocat.
Jordan (Camille), juge au tribunal civil.
Rieussec (François-Justinien-Eugène), substitut du Procureur du Roi.
Jacquier fils (Laurent-Félix), avocat à la cour royale.
St-Michel (Julien), négociant.

MM. Vachon de Lestra (A.-M.), propriétaire.
Piégay, juge au tribunal civil.
De Boisset (Victor), rentier.
De Coutance (George), rentier
Boué, curé d'Ainay.
Gaulot, substitut du procureur du roi.
Roë, avocat.
Ravier-Dumagny.

BUREAU.

MM. Vachon-Imbert, président.
Mathevon.
Chartron.

MM. Crozet de Lafay.
Durand.

M. Rousset (Alexis), *Secrétaire du Conseil.*

Médecins consultants faisant partie du Conseil d'administration.

MM. Martin jeune, ancien chirurgien en chef de l'hospice de la Charité, ancien administrateur de l'hospice de l'Antiquaille, président honoraire de la Société de Médecine.
Viricel, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, ancien administrateur des Hôpitaux, etc.
Terme, Maire de la ville de Lyon, membre du Conseil-général.
Mermet, président honoraire de la Société de Médecine, président d'un bur. de charité, cons. municipal, membre du cons. général, etc.
De Polinière, ancien médecin et administrateur des Hôpitaux, ex-président de la Société de Médecine et de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, secrétaire du Conseil de salubrité du Rhône, ex-président de l'administration des Salles d'Asile, etc.

TABLEAU DU SERVICE MÉDICAL DU DISPENSAIRE.

Premier arrondissement, Ainay et St-François.
Titulaire, M. Leriche (Alexandre).
Agrégé, M. Teissier, *rue de Bourbon*, 24.
Deuxième arrondissement, St-Nizier et St-Bonaventure.
Titulaire, M. Perrin (Célestin).
Agrégés, MM. Barraud (Marie-Antoine).
Berchoun, *rue des Capucins*, 4.
Berchaud, *rue Ste-Marie-des-Terreaux.*
Troisième arrondissement, St-Pierre et St-Polycarpe.
Titulaires, MM. Peyraud, *place de la Miséricorde*, 4.
Remadier, *rue de Thou.*
Brun (Paul).
Quatrième arrondissement, St-Louis et St-Bruno.
Agrégé, M. Gignioux (Irénée).
Cinquième arrondissement, St-Paul, St-Jean, St-George, St-Just, St-Irénée.
Titulaire, M. Tavernier (Honoré).
Agrégés, MM. Clerc, *rue Basse-Grenette*, 12.
Ravinet, *rue Buisson*, 15.
Carrière, *rue des Farges*, 48.

Service des accouchements.

Titulaire accoucheur, M. Christin, *place d'Ainay*, 1.
Adjoint, M. Fonteret, *quai Fulchiron*, 3.

Médecins honoraires.

MM. Cubian, ancien médecin titulaire, et fondateur.
Comarmond, *idem*, *idem*.
Jandard, *idem*, *idem*.

Agent-trésorier du Dispensaire, M. Richoud, *aux bureaux du Dispensaire*.
Pharmacien, M. Blanc.
Supérieure des Sœurs pharmaciennes, Sœur Joséphine, *au Dispensaire*.
Econome id., Sœur Joséphine, *au Dispensaire*.

L'Agent est chargé de recevoir les lettres de recommandation de MM. les souscripteurs, et d'adresser les malades à MM. les médecins.

Il reçoit aussi les souscriptions.

Le Bureau est ouvert tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure et demie, et depuis quatre heures du soir jusqu'à six.

La Pharmacie du Dispensaire est située *rue Tupin*, 13.

Dispensaire spécial,

Rue de la Préfecture, 10.

Ce Dispensaire a été fondé le 1er janvier 1841 par le docteur Munaret, et il est entretenu, comme celui de la rue Tupin, par la charité de ses membres souscripteurs (1).

Son but est d'accorder gratuitement les secours de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie aux vénériens indigents de notre ville.

La distribution cellulaire de cet établissement permet à chaque malade de se rendre aux consultations, d'attendre son tour et de se retirer sans être vu.

Les femmes sont admises à consulter les mercredis et samedis, de deux à quatre heures.

Les hommes sont admis les lundis et vendredis, aux mêmes heures.

L'administration du Dispensaire spécial se compose de douze membres, dont le nombre peut être porté à vingt-quatre, suivant les besoins de l'œuvre.

Les administrateurs sont nommés dans la réunion générale des souscripteurs de l'œuvre, à la majorité des voix et au scrutin secret.

Le conseil se renouvelle par quart, à la fin de chaque année.

ADMINISTRATEURS.

MM.

Le Maire de Lyon, président-né.
Barillon, membre du cons. municipal.
Brachet, doct.-méd., profes. à l'Ecole de médecine.
Durand, conseiller à la Cour royale, membre du conseil municipal.
De Lacroix-Laval, ancien député, ancien maire de Lyon, membre du conseil municipal.
De Larochette, propriétaire.

MM.

Malmazet, adjoint au maire de Lyon.
Rambaud, propriétaire.
Richard (de Nancy), ancien chirurgien en chef de l'hospice de la Charité de Lyon.
Seriziat, conseiller à la Cour Royale, membre du conseil municipal.
Brouzet, négociant.
Degrand, négociant.

(1) Le montant de la souscription est de vingt francs par an. On peut souscrire chez M. Rambaud, trésorier, quai d'Orléans, 17.

BUREAU.

MM. De Lacroix-Laval, président.
Brachet, vice-président.
MM. Durand, secrétaire.
Rambaud, trésorier.

Médecin titulaire, M. Igonin.
Adjoints, MM. Keisser et Chassaigny.

Comité de Vaccine du département du Rhône.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Par arrêté de M. le Préfet, du 12 juillet 1836, le Comité de vaccine est réorganisé ainsi qu'il suit :

MM. Le Préfet, président
Viricel, docteur-médecin, vice-président.
Le premier Président de la Cour royale.
Le Procureur-général près la même Cour
Le Président du conseil-général d'administration des Hospices.
Le Maire de Lyon.
Besson, secrétaire-général du département
Menoux, conseiller à la Cour.
Devienne, président du tribunal civil.
Le président de l'Académie Royale.
Imbert, ancien chirurgien en chef de l'hospice de la Charité.
Mermet, ancien médecin des Hospices.
Richard de la Prade, *idem.*
Janson, ancien chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu.
Gensoul, *idem.*
De Polinière, médecin de l'hospice de la Charité.
Martin jeune, ancien chirurgien major de l'hospice de la Charité.
Baumers, médecin des épidémies.
Richard de Nancy, ancien chirurgien-major de l'hospice de la Charité.
Gilibert, docteur-médecin.
Le chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, en exercice.
Le chirurgien-major de l'hospice de la Charité, secrétaire, conservateur du vaccin.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Nota. M le Préfet a supprimé le Comité de vaccine d'arrondissement, par arrêté du 20 mars 1844.

Société de Charité maternelle.

Cette œuvre fut créée, en l'année 1786, par l'infortunée Marie-Antoinette, reine de France, et pendant sa première grossesse. Le but de cette institution fut et a toujours été de secourir les pauvres mères de famille, et de les engager à nourrir elles-mêmes leurs enfants, plutôt que de les abandonner à la charité publique ou aux soins de nourrices mercenaires dont ils devenaient souvent les malheureuses victimes.

Aucun changement n'a été apporté à cette œuvre de bienfaisance depuis sa création, dont les souveraines de France ont été constamment et sont encore les présidentes et les protectrices.

La ville de Lyon et celles de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise, sont régies par un même règlement qui porte en substance que :

« Le secours accordé à chaque mère de famille sera de 100 fr. pour l'enfant qu'elle aura mis au monde.

« La Société n'adopte que le troisième enfant, mais elle accorde le secours au second si la mère devient veuve pendant la grossesse de celui-ci, ou que son mari soit ou devienne tout à fait infirme.

« En cas de couche double, la Société double le secours.

« Les ressources et revenus de la Société se composent des dons et secours annuels accordés

« Par la Reine des Français, sur les fonds votés par les Chambres ;

« Par ceux du département ;

« Par ceux de la ville de Lyon ;

« Par ceux des villes de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise ;

« Et enfin par les souscriptions des Dames de l'œuvre, au nombre d'environ 250, dont le minimum de l'annuel est de 25 fr.

« La régie de l'œuvre n'entraîne après elle aucune espèce de frais ; tout s'y fait gratuitement, tout le produit arrive aux mères de famille.

« Les secours sont distribués, dans les six arrondissements de justices de paix, par les treize dames qui font partie du Conseil d'administration. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Présidente, Mme Delahante, *port St-Clair.*

Premier arrondissement.

1re *Section* MMmes Ollion, *rue du Chapitre-d'Ainay*, 8.
2e *Idem.* Razond, *rue de Castries*, 3.
3e *Idem.* Mauguin, *rue de Rachés*, 5.
4e *Idem.* Million (Vincent), *cours Bourbon*, 39, pour la Guillotière.

Deuxième arrondissement.

1re *Section.* MMmes Puy-Payen, *Façade du Rhône*, 8.
2e *Idem.* Durand-Laporte, *place des Cordeliers*, 2.

Troisième arrondissement.

1re *Section.* MMmes Desgeorges, *rue Royale*, 11.
2e *Idem.* Dufêtre, *rue des Fossés*, 15, *à la Croix-Rousse.*
3e *Idem.* Sivous, *quai St-Clair*, 11.

Quatrième arrondissement.

1re *Section.* MMmes Guitton, *rue des Augustins*, 13.
2e *Idem.* Pascal, *place St-Clair*, 1.

Cinquième arrondissement.

1re *Section.* MMmes Goujon, *quai Peyrollerie*, 138.
2e *Idem* Laguaite, *route du Bourbonnais.*

Sixième arrondissement.

1re *Section.* MMmes Chevalier-Tivet, *quai de la Baleine*, 21.
2e *Idem.* Gaillard-Dupuis, *rue de l'Archevêché*, 5.

Pour la religion protestante.

Nord de la ville. MMmes Evesque, *quai St-Clair*, 9.
Midi. *id.* Teissier, *rue Dauphine*, 1.

Secrét.-trésorier, M. Perret-Lagrive, *rue Ste-Hélène*, 26.

MÉDECINS ATTACHÉS A L'ŒUVRE.

1er *Arr.*	M. Brun (Paul), *rue des Marronniers*, 8. M. Meynet, *à la Guillotière, place des Pères*, 5. M. Ravel, *cours Bourbon*, 6.
2e *Idem.*	M. Leriche, *rue de Bourbon*, 28. M. Favre, *place Confort*, 5.
3e *Idem.*	M. Berchoux, *petite rue Ste-Marie.* M. Joly, *Grande-Rue, à la Croix-Rousse.* M. Boucher, *cours d'Herbouville.*
4e *Idem.*	M. Ravinet, *rue Buisson*, 15. M. Chassaigny, *rue de l'Annonciade*, 16.
5e *Idem.*	M. Renard, *quai Bourgneuf*, 74. M. Guichanet, *à Vaise.*
6e *Idem.*	M. Fonteret, *quai Fulchiron*, 3.

Compte-rendu de 1845.

Solde de 1844,	4,338 f. 53 c.
Dons annuels,	8,755 »
Souscriptions particulières,	9,035 »
Recettes imprévues,	1,489 80
Recette de 1845,	23,618 f. 33 c.
Dépense pour secours accordés aux mères nourrices,	18,177 85
Reliquat au 31 décembre 1845,	5,440 f. 48 c.

Société de Patronage

POUR LES JEUNES LIBÉRÉS DE LA MAISON PÉNITENTIAIRE.

Cette Société se propose de préserver des dangers de la récidive, de maintenir dans les sentiments religieux, et dans les habitudes d'une vie honnête et laborieuse, les jeunes libérés de la Maison pénitentiaire des jeunes détenus du département du Rhône.

Dans ce but, elle s'occupe du placement des enfants libérés, soit comme apprentis, soit comme ouvriers, et les met sous le patronage des membres de la Société; elle encourage leur bonne conduite par tous les moyens qu'elle juge convenables.

La Société se compose de souscripteurs de l'un et de l'autre sexe, dont le nombre est illimité.

Les souscripteurs pour la somme annuelle de dix francs et au-dessus, pendant trois ans, composent l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale constitue par voie d'élection l'administration de la Société.

Tout patron, quel que soit le montant de sa souscription, fait partie de l'Assemblée générale. (*Extrait des Statuts.*)

Depuis 1833, une Société semblable existait à Paris. Au mois d'octobre 1835, M. Ch. Lucas, inspecteur-général des prisons de France, en tournée à Lyon, proposa de fonder cette Œuvre pour le département du Rhône.

M. le Préfet convoqua à cet effet quelques hommes praticiens des institutions de charité. Dans cette réunion, à laquelle prirent part M. le Maire, M. le Procureur-général et divers autres magistrats et fonctionnaires, une commission d'organisation et de collecte fut élue.

Cette commission rédigea ensuite un projet de statuts, et recueillit environ 250 souscriptions.

Le 28 février 1836, les souscripteurs, réunis en assemblée générale sous la présidence de M. le Préfet, discutèrent et votèrent les statuts, et procédèrent à l'élection des quinze membres du Conseil d'administration.

Le 16 avril, par décision du Ministre de l'Intérieur, la Société et ses statuts furent approuvés.

Le 26 avril, eurent lieu l'installation du Conseil par M. le Préfet, et l'élection du bureau et des comités.

Depuis lors la Société fonctionne régulièrement; elle pourvoit d'un patron chaque jeune détenu sortant; elle alloue les sommes nécessaires aux vêtements, aux frais d'apprentissage et autres; et le plus grand nombre de ses pupilles répond à ses soins par une bonne conduite.

En vertu de l'autorisation qu'il a reçue de l'assemblée générale dans la séance de juin 1841, le Conseil d'administration a commencé à pratiquer le patronage de préservation, c'est-à-dire celui qui s'exerce en faveur des jeunes garçons non encore saisis par les agents de répression, mais en péril de l'être.

Ainsi la Société a grand besoin d'accroître le nombre de ses souscripteurs pour satisfaire à tant de nécessités.

On souscrit au secrétariat-général de la Société, *à l'Hôtel-de-Ville*, où est son domicile ; et chez tous les membres du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Présidents honoraires.

Mgr. L'Archevêque.
MM. Le premier Président.
Le Préfet.
MM. Le Maire.
Le Procureur-général.

Membres élus.

Président, M. Orsel aîné ✻, membre du Conseil général du Rhône, de la Commission des prisons, *rue de la Charité*, 6.

Vice-présidents. MM. Frapet, ancien magistrat, *rue du Plat*, 2.
Menaide, curé de St-Nizier, *à la Cure.*
N. . . . . .

Secrétaire-général, M. Jacquier (Félix), avocat, *rue Lafont*, 6.
Trésorier, M. Gautier (Étienne), négoc., conseiller munic., *quai St-Clair*, 15.
MM. Cholleton, ancien vicaire-général, *à Pilata.*
Coste (Victor), notaire, *rue Neuve*, 7.
Jaillard, négociant, *place de la Comédie* 12.
Anginieur (Victor), négociant, *rue Lafont.*
Empaire, négociant, *place de la Comédie*, 18.
Chaurand père, négociant, *rue Basseville*, 3.
Saint-Olive, fabricant, *rue Puits-Gaillot*, 7.
Munet (Achille), propriétaire, *place Grolier*, 1.
Le recteur de l'Académie de Lyon.
Delphin, propriétaire, *rue Ste-Hélène*, 32.
Chaurand fils, avocat, *quai de Retz.*
Puy (Balthazard), consul du Brésil, *petite rue des Feuillants*, 5.
Arthaud, médecin, *grande rue des Capucins.*
De la Perrière (Paul), avocat, *rue du Pérat*, 6.
. . . .

Le bureau du secrétariat-général est ouvert chaque jour de 2 à 4 heures de l'après-midi, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Société de Patronage

POUR LES JEUNES FILLES.

Il existe aussi à Lyon une *Société de Patronage pour les jeunes filles*, fondé par une réunion de dames charitables de cette ville. Son but est de fournir un asile sûr, et de procurer, par le travail, des moyens d'existence aux orphelines, aux vagabondes, à quelques-unes des personnes et des filles sortant des divers hospices de notre ville ; comme aussi à celles des jeunes filles que la mauvaise conduite de leurs parents exposerait à se perdre.

Cette société prend chaque jour un plus grand développement ; un nombre considérable de jeunes filles sont placées et arrachées au vice. Quoique les souscriptions se soient accrues d'une manière notable, il est à désirer cependant que le nombre s'en augmente encore et permette de donner à cette œuvre toute l'extension dont elle est susceptible.

Le dernier compte-rendu de cette admirable société, publié récemment, présente les résultats les plus satisfaisants.

62 jeunes filles ont été placées en 1845. Restent confiées aux soins charitables du Patronage pour l'année 1846, 645 pupilles.

Ainsi qu'on le voit, l'Œuvre-du-Patronage est obligée de faire face à de grandes dépenses pour les diverses maisons de providence dans lesquelles sont placées ses pupilles. La maison de refuge dite du Bon-Pasteur est un de ses établissements les plus importants. Elle est confiée à des religieuses du Bon Pasteur, qui y donnent à 102 pupilles les soins les plus exemplaires.

La Société a dépensé, en 1845, 52,785 fr. 40 c. On souscrit chez les dames sociétaires ci-après :

Mme Frapet, *rue du Plat*, 2, présidente de la Société ;
Mme Lacombe-Rivoire, *place Bellecour*, 23, secrétaire ;
Mme Terret, *rue du Pérat*, 20, trésorière ;

Chez les dames directrices de chaque paroisse, savoir :

Mme Vuillermoz, *rue des Colonies*, 3 ;
Mme Jordan-Leroy, *rue de l'Arsenal*, 18 ;
Mme Chaurand-Serre, *quai de Retz*, 30 ;
Mme Gautier, *quai St-Clair*, 6;
Mme Delaval, *rue de l'Annonciade*, 15 ;
Mme Dunod (Claudius), *place St-Laurent*, 4 ;
Mme Brun, *rue Buisson*, 18 ;
Mme Jordan, *rue Grenette*, 21:
Mme Phélip, *place du Change*, 4;
Mme Reveronie, *place Louis XVI*, aux Brotteaux ;
Mme St-Michel, *rue d'Enfer*, à la Croix-Rousse ;
Mlle de Vacheron, *montée St-Barthélemy*, 20.
Mme Bachelard, *vieille route du Bourbonnais*, à Vaise.
Mme Guinand, *rue de Chartres*, 4, à la Guillotière.

Le minimum de chaque souscription est de 5 fr. Les dames ci-dessus désignées reçoivent également les dons en argent, linge et vêtements.

Société charitable de Saint Jean-François-Régis

POUR LE MARIAGE DES PAUVRES.

Cette Société a été fondée à Lyon, à l'instar de celle de Paris, pour prévenir et faire cesser les unions illégitimes, en procurant gratuitement aux parties les

pièces nécessaires à leur mariage. Les membres de la Société visitent d'abord les individus recommandés à leur charité, et chargent ensuite le chef du Bureau de réclamer ou faire régulariser toutes les pièces exigées pour la célébration du mariage.

Président de la Société,	MM. Paradis (Joseph), *rue Basseville*, 8.
Secrétaire,	Roux (Henri).
Trésorier,	Lemire.
Chef du Bureau,	Ronzier, *rue St-Jean*, 72.

On souscrit chez tous les notaires de la ville et au bureau de la Société.

Le résultat de ses travaux pendant l'année 1845 est de 602 œuvres inscrites, 432 mariages terminés, 153 enfants légitimés.

Salles d'Asile catholiques de Lyon.

Les Salles d'Asile pour l'enfance, de la ville de Lyon, reçoivent gratuitement les enfants de deux à sept ans. Elles sont destinées à servir, pendant le jour, d'asile aux enfants que leurs parents, trop occupés, ne peuvent suffisamment surveiller; à leur donner des habitudes d'ordre et de travail, à favoriser le premier développement de leur intelligence, et à ouvrir leurs jeunes cœurs aux sentiments honnêtes et religieux.

Créées en 1832, les Salles d'Asile catholiques sont actuellement au nombre de huit. Tous les jours elles sont peuplées par environ 800 enfants. Elles en ont successivement reçu près de 8500.

Le Conseil municipal pourvoit aux frais de location des Salles d'Asile ainsi qu'à leur entretien, qui, pendant les premières années, avait été uniquement dû à la bienfaisance des souscripteurs fondateurs de ces utiles établissements.

Les dons de toute nature sont reçus avec reconnaissance.

Les statuts de l'institution des Salles d'Asile de Lyon ont été modifiés, à l'effet d'être mis en harmonie avec l'ordonnance du Roi, en date du 22 décembre 1837, concernant les Salles d'Asile du royaume.

L'institution des Salles d'Asile est administrée par un *Comité central.*

La surveillance et la direction immédiate de chaque Salle d'Asile sont confiées à un *Comité de Dames.*

COMITÉ CENTRAL.

MM. Le Maire de Lyon, président-né.
N. . . . . vice-président.
Monterrad (A.), secrétaire.
Saint-Olive, trésorier.
Bouvard (G.).

MM^mes La Baronne de Lascours,
Jayr,
Martin (C.),
Piou,
Pignatel-Ferouillat,
Lempereur,
Willermoz (Frédéric),
. . . .
} Présidentes des Comités de Dames.

MM. Chaumont, curé de St-Polycarpe.
Achard-James.
N. . . . . .
Ranvier (Victor).
De Vauxonne (Emile).

Ce Comité s'assemble une fois par mois, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Le plus ancien de MM. les Curés en fait partie de droit.

Huit membres de ce Comité sont nommés par le Comité supérieur d'arrondissement. Leurs fonctions durent trois ans. Les membres sortants peuvent être réélus.

Les Dames présidentes des Comités de Dames sont nommées, sur la présentation de M. le Maire, par M. le Préfet.

Elles choisissent les Dames de leur Comité, et font connaître leur choix au Comité central.

Un médecin est attaché à chaque Salle d'Asile. Les fonctions de ces médecins sont gratuites. Ils visitent, au moins une fois par semaine, la Salle d'Asile à laquelle ils sont attachés; et, sur la demande des parents, donnent leurs soins, à domicile, aux enfants malades dont les noms sont inscrits sur les registres de l'Asile.

Les médecins des Salles d'Asile sont MM. Dime, Perrin (Célestin), Candy, Ygonin, Iéziérski (Casimir) Potton, Brun et . . . . .

Les Salles d'Asile sont situées :

Rue Pouteau, 26.
Montée des Capucins, 20.
Rue St-George, 66.
Rue Buisson, 5.
Rue Sala, 24.
Rue des Trois-Passages, 3, près de la rue Perrache.
Rue Palais-Grillet.
Cours Charlemagne.

Association en faveur des Eglises pauvres.

Le but de cette Association est de procurer aux églises pauvres des campagnes les secours dont elles ont besoin, en leur fournissant en nature les vases sacrés, ornements, garnitures d'autel, linge et autres objets nécessaires à la décence du culte.

Les diocèses étrangers ne reçoivent de secours qu'autant qu'ils sont affiliés à l'œuvre.

Les demandes de secours doivent être adressées à l'Archevêché, qui en fait part au bureau de l'Association. Les ressources de cette œuvre consistent en un don annuel de 5 fr. pour chaque associé. On reçoit en outre avec reconnaissance tout autre don, soit en argent, soit en nature, tel qu'étoffes, tapis, toiles, mousselines, galons, glands, franges, vieille argenterie, tableaux, ornements d'autels, etc.

Les dons et les souscriptions peuvent être adressés à

Mmes.
Ve Morfouilhet, prés. *rue de Castrie*, 6.
Ve Trapadoux, *rue Neyret*, 18.
De Lima, *rue du Péra*, 8.
Desgeorges, *rue Bât-d'Argent*, 11.
Paradis, *rue Basseville.*

Mmes.
Bauvais, *rue Bât-d'Argent*, 11.
Garnier-Aynard, *place Bellecour*. 15.
Richard, *rue de la Préfecture*, 7.
Juillard (Julie), *place de la Comédie.*

Œuvre de la Propagation de la Foi.

Cette Œuvre a pour but d'aider par des prières et des aumônes les Missionnaires catholiques chargés de la prédication de l'Evangile dans les contrées étrangères.

Fondée à Lyon en 1822, elle est répandue aujourd'hui dans presque toutes les parties du monde.

Les Annales, ou Recueil des lettres des Evêques et des Missionnaires, qu'elle publie, paraissent par cahier, tous les deux mois, et sont reproduites dans les différentes langues de l'Europe. La lecture en est procurée gratuitement aux souscripteurs.

Le bureau de la rédaction des Annales est à Lyon, rue du Pérat, 6.

Institut Catholique de Lyon.

L'Institut catholique, fondé en 1840, a pour but : 1° de favoriser le développement et de nourrir le goût des études religieuses en particulier et de toutes les études graves en général ; 2° de travailler à répandre les doctrines catholiques et à les défendre contre toute attaque.

L'Institut s'efforce d'atteindre ce double but par le moyen de ses publications, et par celui de ses assemblées qui constituent un centre d'activité et de réunion pour les hommes qni joignent à l'amour de la science celui de la religion (1).

Les membres sont répartis dans les quatre sections suivantes selon leur spécialité : 1° comité de sciences religieuses et philosophiques, 2° sciences historiques et sociales, 3° sciences æstétiques (lettres et arts) ; 4° sciences physiologiques, mathématiques et naturelles. Ces divisions forment les classes de l'Institut; le même membre peut à la fois faire partie de plusieurs classes (2).

Les membres admis au scrutin secret (3) sont ou titulaires, ou correspondants ; la société admet aussi des membres honoraires ; les uns et les autres ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications, soit verbales, soit écrites; leur nombre est illimité.

La société est régie par un bureau annuel composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire-archiviste et d'un secrétaire-trésorier. La quotité de la cotisation annuelle sera fixée à 10 fr. par année. Les correspondants doivent au moins s'abonner au journal de la société; en outre tous les membres doivent, autant qu'il leur sera possible, déposer un exemplaire de leurs publications. Le directeur de *la Revue* est chargé de la conservation de la bibliothèque.

L'Institut publie une *Revue* mensuelle qui porte son nom. La politique seule est exclue de ses travaux.

Le prix de l'abonnement à cette *Revue* est de 15 fr. même pour les membres de l'Institut qui ne sont pas tenus à d'autres rétributions.

(1) Un local particulier est destiné soit aux réunions de l'Institut, soit au dépôt de la bibliothèque et des journaux. Les membres pourront s'y rendre à volonté pour lire ou travailler.

(2) Jusqu'à ce que le nombre le permette, la société ne forme que 2 comités : celui des arts et celui des sciences.

(3) Ils sont reçus d'abord par les comités auxquels ils déclarent vouloir appartenir, puis en séance générale, à la majorité absolue des suffrages.

Conseil d'administration pour 1845 :

S. E. Mgr. le Cardinal-Archevêque, *président honoraire perpétuel.*
MM. L'abbé Lyonnet, vicaire-général, *président.*
Guillard, chef d'institution, *vice-président.*
Rivet (Auguste), avocat à la Cour royale, directeur de la *Revue de l'Institut Catholique.*

On s'abonne à la Revue *dans les bureaux situés place St-Jean,* 6.

Association des Hospitaliers.

Cette Association, qui existait déjà en 1767, a pour but le soulagement corporel et spirituel des malheureux des hospices, des prisons et des diverses paroisses de la ville et des faubourgs. Il n'est pas de service, quelque répugnant qu'il soit, que ne rendent aux malades et aux prisonniers les membres de cette Société dont le nombre s'élève à plus de cinq cents. Les indigents des paroisses reçoivent aussi, le dimanche particulièrement, des secours de cette Société, qui compte dans son sein un grand nombre d'ouvriers, employant ainsi une partie de leur jour de repos. Enfin, le zèle religieux des Hospitaliers les porte jusqu'à ensevelir les morts dans les hôpitaux, et à consoler les condamnés dans les derniers moments qu'ils passent au cachot.

Les membres actifs s'occupent plus spécialement des œuvres de charité, les membres honoraires contribuent à l'Œuvre par des aumônes pécuniaires.

Société de Saint-Vincent-de-Paule.

Cette Œuvre, que de pieux jeunes gens ont apportée de la capitale, où ils l'avaient connue pendant le cours de leurs études, a pour but de répandre parmi les pauvres et auprès des malades l'amour de la religion, d'abondantes aumônes et de nombreux bienfaits.

Ces jeunes gens qui appartiennent aux classes distinguées de notre ville, emploient aux œuvres de charité les moments de loisirs que leur laissent leurs professions; les uns auprès du lit d'un malade, les autres dans les ateliers de pauvres ouvriers. Les statuts de cette Société, qui distribue chaque semaine des secours de tout genre à près de 200 familles, respirent la charité toute évangélique de Vincent de Paule, leur patron.

Société de l'Enfant Jésus.

Secourir les enfants pauvres avec l'aide des enfants auxquels la Providence a départi les biens de la fortune, tel est le but de cette intéressante association d'enfants, sous la direction de leurs charitables mères.

Cette Œuvre date de 1836, et fournit aux enfants indigents, qui fréquentent les écoles des Frères de la doctrine chrétienne, les objets nécessaires à leurs études, en livres, papier, etc.; et pendant l'hiver, elle leur fait des distributions de vêtements et de chaussures.

La souscription annuelle est de 5 francs pour chaque enfant membre de la Société.

Œuvre de Zèle.

L'auteur du livre qui a pour titre : *la Ville des Aumônes*, désigne sous ce nom une Œuvre de bienfaisance, dont les nombreux sociétaires, de l'un et l'autre sexe, appartiennent à la classe distinguée de notre ville. C'est dans le silence et avec la modestie d'un zèle apostolique que les diverses branches de l'association répandent sur toute notre ville leurs innombrables bienfaits. Chacun, selon son âge, son sexe et sa position dans le monde, coopère à la bonne Œuvre.

Le catéchisme est expliqué le dimanche, dans certaines paroisses, à une nombreuse réunion d'enfants des deux sexes, de domestiques, ainsi qu'aux prisonniers.

Le cachot même des criminels s'ouvre souvent devant ces hommes de charité et de consolation pour les malheureux que la société a repoussés de son sein et que la loi a frappés.

Au nombre de ces œuvres, celle connue à Paris et à Lyon, sous le nom d'œuvre des *Savoyards*, est sans contredit l'une des plus intéressantes. C'est elle qui a placé sous le patronage et la protection de sociétaires zélés cette classe nombreuse de Savoyards, que l'extrême pauvreté de leur terre natale envoie par milliers, et bien jeunes encore, chercher sur le pavé de nos grandes cités leurs moyens d'existence. C'est dans les réduits ou logements où s'entassent ces malheureux, que l'Œuvre de Zèle va chercher et visiter cette classe nomade et abandonnée.

D'autres de ces infatigables sociétaires visitent dans leurs ateliers un grand nombre de pauvres ouvriers, et leur distribuent des secours en bons de pain, de viande et de charbon, que délivrent, à présentation, les divers fournisseurs de l'Œuvre.

En secourant les misères physiques, l'Œuvre a surtout en vue l'amélioration morale de la société, la légitimation des unions scandaleuses et de leurs fruits, et autres bienfaits de la plus haute philanthropie.

Œuvre des Veilleuses.

Il existe dans chaque paroisse de cette ville une société de femmes pieuses, appartenant presque toutes à la classe ouvrière, dont le but est de veiller, pendant la nuit, les malades qui ne peuvent aller chercher leur guérison à l'hôpital général. La directrice, dans chaque paroisse, est nommée par le curé, et chargée de faire une première visite à la famille qui réclame une veilleuse. Diverses aumônes sont, en outre, distribuées par cette Société, et spécialement pour ce qui se rattache au service des malades, à leur soulagement et à leur pansement. Ces charitables femmes qui gagnent leur propre existence par un travail pénible, ne pouvant offrir autre chose, sacrifient leur repos et leur sommeil pour celui de la famille du malade que des veilles continues mettraient bientôt dans l'impossibilité de vaquer aux travaux dont dépend son existence.

Sœurs du Bon-Secours.

Place Saint-Michel et rue Sainte-Hélène, 1.

C'est sous ce titre, qu'en 1835, se réunirent en communauté quarante sœurs de l'hôpital, qui eurent des motifs pour quitter cet établissement.

Suivre leur vocation, en se vouant au service des malades, tel fut leur unique but. En soignant les malades, les sœurs du Bon-Secours ont surtout en vue le bien moral et les consolations spirituelles qu'elles tâchent d'apporter auprès de leur lit de douleur.

En se réunissant, les sœurs du Bon-Secours étaient pauvres, comme elles le sont encore, et n'eurent d'autres moyens de subsistance que la rétribution de 2 fr. par jour, qu'elles demandent aux personnes qui les font appeler. Chaque sœur passe 24 heures auprès de son malade, et rentre à la communauté pour y prendre une nuit de repos pendant laquelle une autre sœur la remplace, et ainsi de suite.

Nous mentionnons avec peine que ces Sœurs, dont la faible rétribution devrait être une dette sacrée pour les personnes qui les font appeler, sont cependant dupes chaque jour de certaines gens qui se jouent de leur confiance et de leurs veilles.

Sociétés de bienfaisance et de secours mutuels.

Désignation des Corps d'états.

1. Passementiers et guimpiers.
2. Tailleurs de pierre.
3. Fabric. d'étoffes de soie (maîtres).
4. Chargeurs et bâcheurs;
5. Arts et métiers (ouvriers de tous).
6. *id.* *id.*
7. Matelassiers (maîtres et ouvriers).
8. Fabric. d'étoffes de soie (maîtres).
9. Peigniers en corne (ouvriers).
10. Fabricants de bas, tulles, etc.
11. Fondeurs, doreurs (ouvriers).
12. Fabric. d'étoffes de soie (maîtres).
13. Cabaretiers et marchands de vin.
14. Arts et métiers (ouvriers de tous).
15. Chapeliers approprieurs (ouvr.).
16. Peintres et plâtriers (ouvriers).
17. Couverturiers (maîtres et ouvr.).
18. Fabricants d'étoffes de soie.
19. Anciens militaires pensionnés.
20. Crocheteurs, 2me compagnie du port du Temple.
21. Crocheteurs des rues et places.
22. Fabricants d'étoffes de soie (maîtres, ouvriers et commis).
23. Fabricants de bas, soit ouvriers de tous arts et métiers.
24. Plâtriers (maîtres).
25. Fabric. d'étoffes de soie (maîtres).
26. Liseurs de dessins.
27. Chapeliers fouleurs (ouvriers).
28. Veloutiers (maîtres et ouvriers).
29. Garçons de caisse et de magasin.
30. Ouvrier de tous arts (dite des amis de St-Jean).
30 *bis*. Maîtres menuisiers, charpentiers et arts réunis.
31. Imprimeurs en caractère (ouvr.).
32. Tonneliers (maîtres).
33. Crocheteurs du port aux Blés.
34. Serruriers, forgerons et charrons (ouvriers).
35. Menuisiers (ouvriers).
36. Marbriers (ouvriers).
37. Cordonniers.
38. Charpentiers, menuisiers (maît.).
39. Ovriers menuisiers.
40. Officiers en retraite.
41. Ouvriers de tous arts.
42. Serruriers (maîtres).
43. Fabricants d'étoffes de soie.
44. Arts et métiers (ouvriers).
45. Ouvriers de tous arts.
46. Jardiniers;
47. Maîtres peintres et vitriers.
48. Arts et métiers (ouvriers).
49. Garçons de caisse.
50. Tonneliers (ouvriers).
51. Boisseliers et benniers.
52. Bouchers (maîtres).
53. Arts et métiers (ouvriers).
54. Maçons (maîtres).
55. Pêcheurs et baigneurs.
56. Maçons (maîtres) et entrepren.
57. Arts (ouvriers de tous).

58. Cordonniers et bottiers (ouvriers).
59. Perruquiers-coiffeurs (maîtres).
60. Surveillants de nuit.
61. Fabricants d'étoffes de soie.
62. Manufact. de tabac (ouvr. de la).
63. Bouchers (garçons).
64. Mousseliniers (ouvriers).
65. Arts (ouvriers de tous).
66. Cordonniers et bottiers (maîtres et ouvriers);
67. Maîtres boulangers.
68. Ouvriers tailleurs.
69. Ferblantiers, poêliers et fondeurs (ouvriers);
70. Doreurs sur bois (maîtres, ouv.).
71. Fabricants d'étoffes de soie.
72. Mécaniciens, machinistes et chauffeurs.
73. Cordonniers (maîtres et ouvr.).
74. Graveurs, dessinateurs et metteurs sur bois.
75. Teinturiers en soie.
76. Crocheteurs du p. de Pierre-Scize.
77. Charpentiers (ouvriers).
78. Tailleurs de pierre (ouvriers).
79. Fondeurs en cuivre (ouvriers).
79 *bis*. Peintres et plâtriers (ouvriers).
80. Tullistes chaîneurs (chefs d'ateliers et ouvriers).
81. Arts et métiers.
82. Crocheteurs au charbon de la Feuillée.
83. Tireurs d'or.
84. Coffretiers.
85. Ouvriers tisseurs d'étoffes de soie.
86. Fabricants d'étoffes de soie.
87. Ouvriers de tous arts.
88. Relieurs (maîtres).
89. Ouvriers tailleurs.
90. Cordonniers. — Imprimeurs.
91. Sapeurs-Pompiers.
91 *bis*. Imprimeurs lithographes.
92. Secours mutuels des Amis de la Paix de tous arts et métiers.
93. Arts et métiers (ouvr. de tous).
93 *bis*. Boulangers (ouvriers).
94. Apprêteurs d'étoffes de soie (ouv.).
94 *bis*. Tanneurs et corroyeurs.
95. Employés de roulage.
96. Ouvriers forgeurs, ajusteurs, tourneurs et dessinateurs.
97. Marguilliers sonneurs.
98. Arts (ouvriers de tous).
98 *bis*. Garçons de caisse et de magasin.
99. Menuisiers (anciens compagn.).
100. Arts et métiers (ouvr. de tous).
101. *id.* *id.*
102. Hommes de confiance et garçons de caisse.
103. *id.* *id.*
104. Menuisiers (maîtres) et marchands de meubles.
105. Maîtres menuisiers.
106. Maîtres liseurs de dessins.
Société protestante de prévoyance.

Caisse d'Epargne et de prévoyance du Rhône.

INSTRUCTION POUR LES DÉPOSANTS.

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance est établie pour recevoir les petites économies, et les verser immédiatement, sous son nom, à la Caisse des Dépôts et Consignations; elle n'est ainsi qu'un simple intermédiaire gratuit entre les déposants et cette Caisse. MM. les directeurs et administrateurs voient toujours avec la plus vive satisfaction les versements provenant de petites épargnes, et ils invitent les déposants à verser sans la moindre hésitation les plus petites sommes.

Chaque année, au mois de décembre, l'administration de la Caisse fixe le taux de l'intérêt pour l'année suivante.

La Caisse reçoit le dimanche et le lundi de chaque semaine; le dimanche, de neuf heures à midi; et le lundi, de neuf heures à onze heures. Les versements ne peuvent être moindres d'*un franc*, ni excéder *trois cents francs* du même déposant *chaque semaine*. Les versements du lundi seront considérés, pour le calcul des intérêts, comme faits le dimanche.

Un livret sera remis *gratuitement* à chaque nouveau déposant; il sera numéroté et contre-signé par un directeur ou un administrateur, et par un secrétaire. Chaque versement y sera inscrit sous la date où il aura lieu; il le sera également sur le livre de caisse, et un compte courant sera ouvert à chaque déposant.

La Caisse cesse de recevoir d'un déposant dès que les versements ont atteint un capital de *quinze cents francs* Le crédit pourra néanmoins être porté à *deux mille francs* par la capitalisation des intérêts. (*Loi du* 22 *juin* 1845.)

Les sociétés de secours mutuels, pour les cas de maladies, d'infirmités ou de vieillesse, formées entre ouvriers ou autres individus, et dûment autorisées, continueront, d'après la loi précitée, à être admises à verser jusqu'à concurrence de *six mille francs*; mais leur crédit pourra s'élever, par l'accumulation des intérêts, jusqu'à *huit mille francs*.

Il est interdit à tout déposant d'avoir plusieurs livrets à son nom : ainsi, quiconque sera reconnu porteur de plus d'un livret sera immédiatement remboursé sans intérêts.

L'intérêt est dû par la Caisse à partir du premier jour du mois qui suit l'époque à laquelle une somme a été versée ou complétée.

L'intérêt n'est alloué que sur chaque somme de *quinze francs*; les fractions excédant cette somme ne portent point d'intérêt.

Au taux de 4 pour 100 l'an, chaque somme de 15 francs produit 5 centimes d'intérêt par mois.

L'intérêt, réglé à la fin de chaque année, c'est-à-dire le 31 décembre, est porté au crédit de chaque déposant, et ajouté au capital pour produire des intérêts pour l'année suivante. Ce travail se fait dans les trois premiers mois qui suivent, sans interrompre le cours des opérations ordinaires, et sans qu'il soit nécessaire de représenter le livret.

Tout porteur de livret qui désirera y faire inscrire les intérêts échus, est invité à se présenter au bureau de la Caisse le vendredi de chaque semaine, de neuf heures à une heure après midi.

Tout déposant qui voudra retirer de la Caisse la totalité, ou même une partie des sommes versées, sera tenu de remettre au bureau, *le mercredi*, de neuf heures du matin à trois heures du soir, son livret contre un récépissé qui lui sera délivré en échange.

Les remboursements des dépôts seront effectués le dimanche et le lundi de chaque semaine; le dimanche, de midi à deux heures; et le lundi, de onze heures à une heure, un mois après la demande qui en aura été faite, et avec les fonds qui seront à cet effet retirés de la caisse des dépôts et consignations; néanmoins la Caisse se réserve la faculté de rembourser sans user du délai ci-dessus mentionné.

Les remboursements seront inscrits sur le livret du déposant; lors du remboursement intégral d'un livret, il devra rester à la Caisse.

Les sommes retirées ne portent point d'intérêt pour les jours écoulés du mois dans lequel le remboursement en est opéré, la Caisse n'allouant aucun intérêt pour les fractions de mois.

Dans tous les cas de remboursement, une quittance séparée sera souscrite par le déposant, qui peut se faire représenter par un fondé de pouvoirs sous signature privée.

ADMINISTRATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE EN 1846.

Directeurs.

MM. Deroche de Lonchamp.
Thiaffait (Félix-Franç.-Xavier).
Pitiot-Colletta.
Quisard-Bianchi.
Vincent aîné.
Frapet, ancien magistrat.
Frèrejean (Joséphin).
Mollière (Ant.-P.), avocat.
Ranvier (Hippolyte).
Burel (Aimé).
De Chatellus (Ernest).
De Lacroix-Laval fils.
Mathevon-Bouvard.

MM. Chenevaz-Dugueyt.
De Laporte (Léo).
De Jerphanion (le baron).
De Silan (le baron).
Tresca (Jules).
Guinet, adjoint au maire.
De Boisset, avocat.
De Coutance (Georges).
Chauvet (Alexis).
Lachaise (J.-A.).
Humblot (Louis).
Rey (Henri).

Administrateurs.

MM. Fournet fils.
Repiquet (Alexandre).
Ramband (André).
Chevalier-Tivet.
Eymard (Paul).
Gérentet (Antonin).
Belmont (François).
Lemire, fils aîné.
Dugas (Œsippe).
Dugueyt, notaire.
Nugues (Joseph).
De Belligny (Gaspard).
Monnier (Jules), avocat.

MM. Chaurand (Armand).
Bonnet (Jules).
Reynier (François).
Jacquier (Félix).
De Cotton (Eusèbe).
De Serre (Amédée).
Deprandière (Maurice).
Allut (Edouard).
Dumagny (Emile).
Roë (Henri).
Jaillard (Louis).
Roche (Jules).

BUREAU.

Président honoraire, M. Terme, maire de Lyon.

Président, M. De Lonchamp.

Vice-présidents, MM. Frapet. Guinet.

Secrétaire, M. Mollière.

Secrétaires-adjoints. MM. De Coutance. Chauvet.

Commission de surveillance.

MM. Frapet.
Ranvier.
Mathevon.

MM. De Coutance.
Guinet.

Personnel de la caisse.

Agent-général, caissier. M. Mémo (Fleury), *rue Malesherbes*, 14.

Premier sous-caissier, M. Roche, *rue d'Enfer*, 1, *à la Croix-Rousse.*

Deuxième sous-caissier, M. Jamas, *port Saint-Clair*, 21.

Commis, M. Targe fils, *rue Lainerie*, 8. M. Feulliet, *rue du Commerce*, 15.

Notaire, Me Hennequin, *rue Lafont*, 2.

Caisse d'Epargne de Villefranche.

Administrateurs.

MM. Bernard (Claude), fabricant.
Berthier (Philippe), teinturier.
Boiron, avoué.
Chervet, notaire.
Feuillat (Just), négociant.
Dessaigne (Pierre), négociant.
MM. Guillot (Claude), avocat.
Lorrain (Philippe), teinturier.
Durieu-Milliet, avocat.
Peyré, juge au Tribunal civil.
Poulet (Eugène), banquier.

Président, M. Peyré, juge au Tribunal.
Secrétaire, M. Chervet, notaire.
Caissier, M. Durieu-Blacé.
Dépositaire des fonds, M. Mornand, receveur des finances.

Présidents honoraires.

M. Blot (Sylvain) O. ✡, sous-préfet.
M. le Maire de la ville.

Mont-de-Piété.

RUE PORT-CHARLET, BATIMENT DE LA HALLE-AUX-BLÉS.

Le Mont-de-Piété de Lyon a été institué par décret du 23 mai 1810.

Ses produits sont dévolus à l'hospice de l'Antiquaille.

Conformément au règlement annexé à l'ordonnance royale du 16 août 1836, cet établissement est régi par une Administration gratuite présidée par M. le Maire de Lyon, et composée de sept membres nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur des listes triples de candidats présentés par le Préfet.

Un Directeur, un Caissier et un Garde-magasins, nommés par le Ministre, sont chargés de la gestion supérieure du Mont-de-Piété.

Les Commissaires-Priseurs de la ville font l'estimation des nantissements, et la vente de ceux non retirés à l'échéance du prêt.

Des préposés extérieurs, sous la dénomination de Commissionnaires, sont établis pour faciliter les rapports du public avec le Mont-de-Piété.

Les prêts ont lieu sur engagement d'effets mobiliers déposés dans les magasins de l'établissement; ils sont accordés pour un an. L'emprunteur a la faculté de se libérer par à-comptes successifs, qui peuvent être versés à toutes époques, mais ne doivent pas être moins d'*un* franc. A l'expiration de l'année, l'emprunteur peut être admis à renouveler l'engagement des effets donnés en nantissement. A défaut de ce renouvellement ou du remboursement du prêt en principal et accessoires, le nantissement est vendu publiquement et aux enchères, dans le cours du treizième mois.

Les droits du Mont-de-Piété pour intérêts, frais de garde et de régie, fixés par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition de l'Administration et sur l'avis du Préfet, sont de 10 *pour* 0/0 par an pour les prêts *au-dessous* de 2000 fr., et de 8 *pour* 0/0 pour les prêts au-dessus de cette somme. Il est dû, en outre, un droit fixe d'appréciation de 1/2 pour 100 sur le montant du prêt.

Les droits se payent en effectuant le dégagement ou le renouvellement, ou bien ils sont retenus sur le produit de la vente.

Les décomptes se font par mois; le mois commencé est dû en entier.

L'emprunteur peut demander la vente avant l'expiration de l'année, pourvu que le nantissement ait été déposé depuis trois mois au moins.

En cas de perte du nantissement, la valeur en est payée au propriétaire au prix de l'estimation, avec un quart en sus à titre d'indemnité.

Le boni produit par la vente du nantissement est acquis à l'Etablissement, s'il n'est réclamé dans les trois ans qui suivent la date de la reconnaissance.

Les droits des Commissionnaires, agents dont l'emploi est facultatif, sont de 2 pour o/o sur le capital des engagements et renouvellements, et de 1 pour o/o sur le capital des dégagements et sur les perceptions de boni.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés, de neuf heures à quatre heures. Les engagements se font jusqu'à trois heures et demie; les dégagements, jusqu'à une heure et demie ; les renouvellements, jusqu'à une heure seulement ; les à-comptes se reçoivent d'une heure à trois.

ADMINISTRATION DU MONT-DE-PIÉTÉ.

Président inamovible, M. le Maire de la ville de Lyon.
Vice-président. Il est pris dans le sein de l'Administration, et nommé par elle.

Administrateurs.

MM. Achard-James, président à la Cour royale.
Favre, juge-de-paix.
Beaup, banquier.
De Vouges de Chanteclair, juge-de-paix.
Tavernier père, ancien notaire.
Coste, conseiller honoraire à la Cour royale.
Ranvier, président de l'administration de l'Antiquaille.

Secrétaire de l'Administration, garde des archives, M. Melonier.

RÉGIE DU MONT-DE-PIÉTÉ.

Directeur, M. Clavière.
Caissier, M. Bargès.
Garde-magasins, M. Perrin.
Premier commis de la Direction, M. Challiol.
Appréciateurs chargés des ventes, MM. les Commissaires-Priseurs

Commissionnaires au Mont-de-Piété.

Mme Mottet, *rue Mulet.*
M. Arnoux, *quai de la Baleine.*
M. Vaganay, *rue de la Barre.*

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS DU MONT-DE-PIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1844.

Il a été prêté 2,082,308 francs, sur 138,397 nantissements.

Sur cette somme, 498,248 fr. ont été employés à des prêts de 100 fr. et au-dessus, au nombre de 2,939.

La moyenne des prêts au-dessous de 100 fr. a été de 11 fr. 69 c.

Celle des prêts de 100 francs et au-dessus a été de 169 francs 53 cent.

L'Etablissement est rentré dans 140,349 prêts qui avaient eu lieu pour 2,150,488 fr., à la moyenne de 16 fr. 11 cent. par prêt.

Le dégagement de ces 140,340 articles a eu lieu ainsi qu'il suit :

Par retrait du gage, 107,772, soit 76 $\frac{79}{100}$	sur 100 de la masse totale.
Par renouvellement du prêt, 23,599, soit 16 $\frac{82}{100}$	
Par vente du gage, 8,969, soit 6 $\frac{39}{100}$	

Prisons de Lyon.

La ville de Lyon renferme deux Prisons civiles, celle du Palais de Justice, dite Maison d'arrêt, et celle de Perrache, dite Maison de détention.

A la forme des art. 612 et 613 du Code d'instruction criminelle, la police de ces maisons appartient au Maire.

A chaque prison sont attachés un aumônier, un médecin, des frères de Saint-Joseph, chargés de la surveillance des jeunes détenus et des adultes; des sœurs chargées de la nourriture des détenus, de la lingerie, du vestiaire et des infirmeries; un agent comptable, un gardien chef et quatre gardiens pour chaque maison.

Une Commission est chargée de la surveillance intérieure des prisons, en ce qui concerne la salubrité, la discipline, la tenue régulière des registres d'écrou, le travail, l'instruction religieuse, la réforme morale des détenus, et la conduite envers ceux-ci des employés.

Elle a également dans ses attributions les détails de comptabilité relatifs aux différents services de la prison. Elle dresse chaque année, à l'époque déterminée par les instructions, l'état des détenus qui, par leur bonne conduite et leur assiduité au travail, lui paraissent avoir acquis des titres à la clémence du Roi.

Elle est encore appelée à fournir à l'autorité supérieure les renseignements qui lui sont demandés sur l'état et le régime de chaque prison.

Cette Commission se compose

1° De trois membres inamovibles :

MM. Le Préfet, président ;
Le premier Président de la Cour royale;
Le Procureur-général ;

2° De onze membres amovibles nommés par le Ministre de l'Intérieur sur la présentation du Préfet :

MM. Genevois ✻, conseiller à la cour royale, vice-président;
De Cazenove (Victor), secrétaire;
Martin ✻, ancien maire de Lyon;
Bonnardet (Louis);
Cochet, substitut du procureur-général.

MM. Montmartin ✻, cons. de préfect.;
Ollat aîné ✻, fabricant;
Orsel ✻, président de la Société de Patronage;
Ivan Monnier;
Massot ✻, procureur du roi.
Albert Gros.

Prison de Perrache.

Aumônier, M. Besson.
Médecin, M. Monfalcon ✻.
Econome, agent comptable, M. Berthet.
Gardien chef, M. Hermann-Wagner ✻.
Commis-greffier, M. Ventre.

Prison de Roanne.

Aumônier, M. Pont.
Médecin, M. Perrin.
Sous agent comptable, M. Gentelet.
Gardien chef, M. Baugé.
Commis-greffier, M. Chatron.

Pénitencier de Prisons.

Un Pénitencier est organisé dans la maison de Perrache, pour recevoir les enfants de 16 ans et au-dessous, qui sont retenus par voie correctionnelle, en vertu de l'article 66 du code pénal.

Cet établissement a pour but de faire donner à ces enfants une éducation morale et religieuse et de leur apprendre un état.

La Société de Patronage est le complément de l'œuvre du Pénitencier.

L'établissement du Pénitencier et les succès qui y ont été obtenus, la réforme des prisons et l'amélioration du sort des détenus, sont plus spécialement dus au zèle et au dévouement de MM. Baboin de la Barollière et d'Angeville, anciens vice-présidents.

Les ateliers établis dans ces prisons sont pour le tissage des étoffes de soie unies et façonnées, le tissage des chaussons en tresse et lisières, le sciage, polissage et taillage du marbre, fabrication de pointes de Paris, papiers peints et menuiserie, le moulinage et dévidage de coton, les tailles d'habits, la cordonnerie, le pilage de graines de lin et de moutarde, et la lingerie.

MM. les négociants sont invités à s'adresser à MM. les agents comptables de chaque prison.

Arrondissement de Villefranche.

Commission des prisons.

MM.
Le Sous-Préfet, président, } membres-nés.
Le Président du Trib. civil, } membres-nés.
Le Procureur du Roi, } membres-nés.
Bourgeot, négociant.
Bonnefont fils, notaire, trésorier.
Roche-Alix, maire de Limas.

MM.
Robat, juge, membre du conseil général.
Guillot, avocat, maire de Villefranche.
Chapuit, licencié en droit.

Aumônier, M. N. . . .
Médecin, M. Perret.
Gardien chef, M. N. . . .

Fondation pour la libération des Prisonniers.

Le major-général Martin a laissé par testament une rente de 12,000 fr. pour libérer les prisonniers pour dettes. Ces libérations ont lieu plusieurs fois dans l'année. et spécialement le 29 septembre, jour anniversaire de la mort du testateur.

CHAPITRE DIXIÈME.

COMPAGNIES INDUSTRIELLES.

ASSURANCES.



COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

MARITIMES, CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE DES HOMMES.

Ces trois Sociétés, autorisées par le Gouvernement, offrent chacune par leurs statuts une organisation complète, distincte; des fonds de garantie spéciaux, et sans aucune solidarité entre elles.

Assurances maritimes. Cette Société, instituée par ordonnance royale du 2 septembre 1818, couvre les risques de mer et de navigation fluviale.

Incendie. Cette Compagnie, autorisée par ordonnances royales des 14 février et 20 octobre 1819, est la première qui ait introduit en France les assurances contre l'incendie.

Vie des hommes. Cette Compagnie, autorisée par ordonnance royale du 22 décembre 1819, est aussi la première qui ait fait connaître en France les assurances sur la vie humaine.

Agent principal, M. Reveil (Edouard).

Les Bureaux sont *rue de la Préfecture*, 1.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX.

La Compagnie française du Phénix, autorisée par ordonnance royale du 1er septembre 1819, assure contre l'incendie et contre les dégâts de la foudre toutes les propriétés construites, les mobiliers, les marchandises en magasin ou sur voitures de roulage, les fabriques, denrées, bestiaux et récoltes.

Elle garantit les assurances faites par d'autres Sociétés mutuelles d'assurances.

Elle affranchit les locataires de la responsabilité prévue par les articles 1733 et 1734 du Code civil.

Elle couvre le propriétaire des risques du voisin.

Elle garantit le créancier hypothécaire.

Elle répond des dégâts d'incendie provenant par l'éclairage au gaz, avec ou sans explosion.

Agents-directeurs du département du Rhône, MM. Guynemer frères, *quai de Retz*, 37.

ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE.

Un père de famille, âgé de 30 ans, s'engageant à payer tant qu'il vivra, 224 fr., assure à sa famille 10,000 fr., exigibles à son décès, quelle qu'en soit l'époque.

Le taux de la prime est calculé selon l'âge des contractants.

Cette Compagnie fait aussi des assurances sur la tête d'un enfant, pour lui créer une dot, etc. ; admet des placements en rente viagère, et achète des nu-propriétés.

Directeurs à Lyon, quai de Retz, 32, MM. Guynemer et Eugène Bourcier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE.

Cette Société, sanctionnée par le Roi le 27 octobre 1819, est en pleine activité depuis le 1er janvier 1820. Affranchie de toute spéculation d'intérêt, et administrée par les sociétaires eux-mêmes, elle offre à la fois les avantages d'une association de famille, une grande économie, et une garantie à l'abri de tout événement probable. L'évaluation des immeubles n'entraîne aucune espèce de frais pour les sociétaires, et, au moyen d'un cautionnement de 40,000 fr. donné par l'agent général, le fournissement des valeurs qui composent le fonds social de la Compagnie ne présente aucune difficulté.

Commissaire du Roi, M. Reyre (Clément).

Agent-général, M. Thiollière (Victor).

Architecte, M. Favre (J.-J.).

Les bureaux sont *rue St-Dominique*, 15

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES,

Autorisée par ordonnance du roi du 11 février 1820;

Etablie à Paris, rue de Ménars, 3.

GARANTIES :

Dix millions, capital social,
Quatre millions, réserves acquises,
Quatre millions primes courantes. } affectés aux assurances contre l'incendie.

Quinze millions, capital social,
Dix-sept millions, fonds placés, (1845.) } affectés aux assurances sur la vie humaine.

Agence de Lyon.

Agents-généraux, MM. Bontoux (J.) et compagnie, banquiers.

Agent-directeur, M. Laurent (Louis).

Bureaux, *place de la Comédie*, 14.

L'UNION,

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE HUMAINE,

Autorisée par ordonnance royale du 5 octobre 1828;

Place de la Bourse, 10, *à Paris*.

Capital social, vingt millions de francs, dont dix millions affectés aux assurances contre l'incendie, et dix millions aux assurances sur la vie.

Les fonds placés par la compagnie d'assurance sur la vie, offrent aujourd'hui, avec son capital social, une garantie de dix-sept milions de francs pour cette seule branche d'opération.

Assurances contre l'incendie.
Assurances sur la vie humaine.
Assurances de capitaux exigibles au décès.
Assurances exigibles du vivant des assurés.
Assurances à termes fixes.
Constitutions de rentes viagères.
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Agent principal à Lyon, M. C. de Malsabrier.

Les bureaux sont *place de la Miséricorde*, 4.

LA FRANCE,

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Les principaux avantages de cette Compagnie, autorisée par ordonnances du Roi, des 27 février 1837 et 25 janvier 1842, sont :

1° L'importance de son capital social, qui est tel, que peu de Compagnies offrent d'aussi fortes garanties ;

2° La concision des articles de la police et la clarté de leur rédaction, qui, excluant toute cause de difficultés, l'ont rendue vierge de tout procès ;

3° Le locataire d'une maison assurée par elle se trouve affranchi du recours qu'elle pourrait avoir à exercer contre lui ;

4° Elle n'oppose le défaut de paiem. qu'après une mise en demeure légale;

5° Facilité pour ses assurés de faire couvrir des sommes supplémentaires pour une durée de moins d'une année, et faculté accordée aux marchands de faire des assurances variables.

Assurance sur la vie. Ordonnance Royale du 18 mai 1843.

Agent général à Lyon, M. De Montrouge (A.).

Les Bureaux sont *quai de Retz*, 30.

COMPAGNIE LYONNAISE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET CONTRE L'EXPLOSION DU GAZ, CI-DEVANT COMPAGNIE NATIONALE,

Autorisée par ordonnance royale du 16 juin 1839.

La Compagnie Lyonnaise assure contre l'incendie toutes les propriétés mobilières et immobilières ; elle garantit des dommages occasionnés par la foudre, soit qu'elle incendie, soit qu'elle brise ou renverse. Elle affranchit du risque locatif ses assurés locataires de tout ou partie d'un immeuble déjà assuré par elle.

Directeur, M. Chatel (Hector), *rue St-Dominique*, 11.
Agent général, M. Mouton.

COMPAGNIE DU SOLEIL,

Assurance générale contre l'incendie. — Fonds social : *Six millions.*

Rue du Helder, 13, *à Paris.*

Cette Compagnie est la *seule* qui soit autorisée par le Roi, à assurer les chances d'incendie provenant de *guerre*, *émeutes*, *explosion de poudrière et tremblement de terre.*—Elle a déjà assuré plus d'*un milliard et demi* de valeurs.

Agent principal, M. Bernard (Marc), *place de la Préfecture, angle de la rue Ecorchebeuf*, 20.

L'INDEMNITÉ,

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Agent-général à Lyon, M. HENRY, ancien notaire, *port du Temple*, 42.
M. Henry représente aussi le *Conservateur*, comp. d'assurances sur la vie.

LA CONCORDE,

Compagnie anonyme autorisée par deux ordonnances royales.

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE. — RENTES VIAGÈRES DIFFÉRÉES ET IMMÉDIATES.
CAISSE DOTALE, D'ÉTABLISSEMENT,
DE PRÉVISION MILITAIRE ET GÉNÉRALE DE SURVIE.

Administrateurs :

MM. De Larochefoucauld, duc de Daudeauville ✠, président.
Le comte De Beaumont, pair de France, vice-président.
Le lieut.-gén. comte de Schramm, pair de France, cons.-d'état, G. C. ✠.
Bessas-Lamégie, maire du 10e arrondissement, ✠.
Déjardin, chef de section au ministère de la Guerre, ✠.
Roy de Montrot, propriétaire.
De Saint-Yon, adjud.-command. militaire du château de St-Cloud, ✠.
Le comte Machault d'Arnouville.
Richer, propriétaire.
Godart-Desmarest ✠, membre du conseil général des manufactures.
Lyon (Alphonse), de la maison veuve Lyon, Alemand et fils.
Lenoir, vice-président du conseil d'administration de la *Sécurité*.
Dublanc, membre de l'Académie de Médecine.
Brunet, banquier, consul-général.
De Caqueray, avocat au conseil du Roi et à la Cour de cassation.
M. Le Baron DE WOLBOCK ✠ ✠, Directeur-Général.
M. CONSANDIER ✠, ancien offic. supérieur, Sous-Directeur-Général.
M. DABIN ✠, agent de change de la Compagnie.

Administration centrale, *boulevard des Capucines*, *rue Caumartin*, 10, *à Paris.*

M. THIERY DE REMBAU ✠, Directeur pour le départem. du Rhône.
Bureaux de la Direction, *place St-Pierre*, 2, *à Lyon.*

LA SÉCURITÉ,

Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie, autorisée par ordonnance royale du 15 mars 1838.
Capital social : cinq millions.

Cette compagnie assure contre l'incendie, le feu du ciel, le feu ou l'explosion du gaz, toutes les valeurs mobilières et immobilières.

Elle garantit contre le recours du voisinage et les risques locatifs

Fondée depuis huit ans, elle compte déjà plus de trois cent mille assurés; elle a réglé toujours au comptant et sans la moindre contestation plus de 900 sinistres.

Par ses statuts elle s'est formellement interdit toute assurance à l'étranger.

Représentée à Lyon, par M. THIERY de REMBAU ✠, agent général.

Bureaux, *place St-Pierre*, 2.

LA CONFIANCE,

Compagnie d'assurances contre l'incendie et contre l'explosion du gaz,
Autorisée par ordonnance royale du 16 septembre 1844.
Etablie à Paris, *rue Richelieu*, 102.

Capital social : deux millions.

La compagnie la *Confiance* assure contre l'incendie et contre le feu du ciel, les bâtiments, mobiliers, marchandises, récoltes, bestiaux, fabriques, usines, en un mot toutes les propriétés mobilières et immobilières que le feu peut détruire ou endommager.

Elle assure également le risque locatif et le recours des voisins.

Elle répond, moyennant une prime particulière, des dégâts occasionnés par l'explosion du gaz employé à l'éclairage.

Elle rembourse les dommages résultant de la démolition, en cas d'incendie, des bâtiments assurés, lorsque cette mesure a été ordonnée par l'autorité.

Elle renonce, si le feu se communique de bâtiments assurés par elle à d'autres bâtiments qu'elle aura également assurés, à exercer son recours contre les propriétaires des bâtiments qui ont communiqué l'incendie.

Les dommages d'incendie sont réglés de gré à gré ou évalués par experts.

Le montant des dommages est payé comptant et sans retenue.

La Compagnie est représentée à Lyon, *quai de Retz*, 43, par M. Vettard aîné, agent général.

ASSURANCE

POUR LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE,

Rue des Célestins, 5.

M. Pelletot fils assure contre les chances du sort, et se charge de faire remplacer les jeunes gens compris dans le contingent.

COMPAGNIES DIVERSES.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MINES DE LA LOIRE.

Elle comprend
- L'ancienne compagnie générale de Rive-de-Gier.
- La compagnie de l'Union.
- La compagnie de la Grand'Croix.
- La compagnie des Flèches-Maniquet
- La compagnie Lorette.
- La compagnie de la Durèze.

Son siége est à Lyon, *quai de Retz*, 28.

Bureaux à Paris, *rue St-Honoré*, 288.

Directeur, M. Imbert, résidant à *Rive-de-Gier*.

Notaire de la Compagnie, Me Hennequin.

COMPAGNIE DE L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DES VILLES DE LA GUILLOTIÈRE, VAISE ET LYON.

La Compagnie contracte pour la ville de Lyon des abonnements d'un an et plus.

Directeur de l'usine, M. Legros (A.-T.), *rue Louis-le-Grand*, 34, *à la Guillotière.*
Agent comptable, M. Caffarel (Louis), *idem.*

Tarif du prix de l'éclairage au gaz, conformément à l'article 20 du Traité avec la ville de la Guillotière.

DÉSIGNATION DES BECS.	EXTINCTION à	NON COMPRIS LES FÊTES ET DIMANCHES, PAR AN.	NON COMPRIS LES FÊTES ET DIMANCHES, PAR MOIS.	TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE, PAR AN.	TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE, PAR MOIS.
Bec entier.*		34 20	2 85	40 20	3 35
	heures 9	46 20	3 85	55 20	4 60
	10	58 80	4 90	69 60	5 80
	11	70 85	5 90	84 »	7 »
	12	83 40	6 95	99 »	8 25
Petit bec.	8	31 80	2 65	37 80	3 15
	9	43 80	3 65	51 60	4 30
	10	55 20	4 60	65 40	5 45
	11	66 60	5 55	78 60	6 55
	12	78 »	6 50	92 40	7 70
Bougie.	9	20 40	1 70	24 »	2 »
	10	25 80	2 15	30 60	2 55
	11	31 20	2 60	36 60	3 05
	12	36 60	3 05	43 20	3 60
	la nuit.	58 20	4 85	69 »	5 75
Eclairage des Cours, Allées et Escaliers, AU MOYEN DE BECS FENDUS PLACÉS DANS DES LANTERNES.					
Petit bec fendu.	9	37 20	3 10	43 80	3 65
	10	45 60	3 80	53 40	4 45
	11	54 60	4 55	64 20	5 35
	12	64 20	5 35	75 60	6 30
	la nuit.	» »	» »	143 40	11 95
Gros bec fendu.	9	62 40	5 20	73 80	6 15
	10	78 »	6 50	92 40	7 70
	11	94 20	7 85	111 »	9 25
	12	111 »	9 25	130 80	10 90
	la nuit.	» »	» »	245 40	20 45

* Réduit à 04 c., conformément à la clause d'approbation de M. le Préfet.

Nota. L'abonnement des frais d'entretien du robinet extérieur n'est pas compris dans le Tarif ci-dessus.

COMPAGNIE DES PONTS SUR LE RHONE.

Cette Compagnie possède cinq ponts sur le Rhône :
Le pont Morand, construit en 1774,
Le pont Lafayette, en 1826,
Le pont de l'Hôtel-Dieu, en 1837.
Le pont Louis-Philippe, en 1844-45,
La passerelle du Collége, en 1844-45.

BUREAUX : *port des Cordeliers*, 57.

Conseil d'administration.

MM. Achard-James, président.
Coste (Victor), vice-président.
Vincent (G.).
St-Olive,

MM. Micoud.
Courajod (Alexis).
Dumenge.

Administration.

MM. ANGINIEUR (André), directeur.
Perrachon, caissier.

M. Vidal, contrôleur-inspecteur.

Notaire de la Compagnie, M[e] Coste (Victor).

COMPAGNIE DES DEUX PONTS SUR LA SAONE.

Cette Compagnie possède les deux ponts ci-après :
Le pont de la Feuillée, construit en 1831,
Le pont de St-Vincent, en 1831.

Administration

Composée de cinq syndics.

Agent comptable, M. TERRAZ (Antoine), *rue de la Loge*, 2.

Notaire de la Compagnie, M[e] Hennequin.

COMPAGNIE DU PONT DU PALAIS-DE-JUSTICE SUR LA SAONE,

Construit en 1842.

Bureau d'agence, *grande rue Longue*, 17.

Administration

Composée d'un comité de cinq syndics.

Agent comptable de la Compagnie, M. MOREL (Jean-Pierre).
Notaire de la Compagnie, M[e] Dugueyt.

COMPAGNIE DES PONT, GARE ET PORT DE VAISE.

Bureaux, *route de St-Cyr à Vaise.*

Comité des Syndics.

MM. Chanel, président.
Jacquier (Félix), secrétaire.
Chalandon (J.).
St-Olive (François).

MM. Descours (Laurent).
Reveil (Laurent),
Nolhac (C.).

Administration.

MM. Miège-Dubuisson, directeur.
Thiboulot, régisseur de la gare.

COMPAGNIE DES FONDERIES ET FORGES DE LA LOIRE ET DE L'ARDÈCHE.

Les Bureaux sont *rue Ste-Hélène*, 4, *à Lyon.*

COMPAGNIE DU CANAL DE GIVORS.

Les Bureaux sont *rue St-Dominique*, 14, *à Lyon.*

Directeur, M. Valesque.

Notaire de la Compagnie, Me Coste (Victor), *rue Neuve*, 7 et Me Hennequin.

SOCIÉTÉ CIVILE GÉNÉRALE DE PLACEMENTS DE FONDS, DITE **OMNIUM**, *rue Royale*, 29.

Cette Société, formée par une réunion de banquiers et négociants de Lyon, a pour but de prendre des intérêts dans toutes les entreprises qui offrent sécurité et avantage. Le fonds social, primitivement fixé à 1,300,000 fr., a été porté à 2,600,000 fr.

Bureau de transferts pour divers chemins de fer.

Directeur, M. Cote (Th.), ancien agent de change, *rue Lafont*, 2.

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES PRODUITS BITUMINEUX.

Cette Compagnie s'est formée pour utiliser le goudron des usines à gaz. Elle en retire divers produits, avec l'aide d'une préparation spéciale ; elle a créé les articles suivants :

1° Huile pour graisser les wagons et les diligences des chemins de fer ;
2° Graisse pour voitures de tous genres et machines à vapeur ;
3° Mastic pour dallages sur trottoirs, terrasses, écuries, etc. ;
4° Cartons bitumés imperméables, pour toitures ;
5° Noir minéral pour { Cirage, Encre d'imprimeur, Toiles cirées ;
6° Vernis pour préserver le fer de la rouille ;
7° *Idem.* pour la conservation du bois, et particulièrement des traverses de chemins de fer.
8° Essence pour remplacer celle de térébenthine ;
9° Essence de houille, pour la dissolution du caoutchouc ;
10° Huile fixe pour remplacer l'huile de lin ;
12° Huile gaz pour quinquet ;
13° Naphtaline ;
14° Kreosote.

La compagnie se charge des applications bitumineuses pour terrasses, trottoirs, etc, à 3 fr. le mètre carré.

Direction sociale, L.-V. Parisel et Cie.

Comptoir : *passage de l'Hôtel-Dieu*, 7.

Fabrique : *à Perrache, rue d'Alger, à côté du gazomètre.*

NAVIGATION ET TRANSPORTS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR

POUR LA NAVIGATION DU RHÔNE ET DE SES AFFLUENTS,

Place de la Charité, 28.

L'Administration fait partir un Paquebot tous les jours, été et hiver, du *port de la Charité.*

Le trajet de Lyon à Avignon se fait en 10 heures.

Celui de Lyon à Marseille se fait en un jour et demi.

Transport de toute espèce de marchandises pour Avignon, Beaucaire, Arles, Marseille, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux et tout le Midi.

SERVICE DE LA SAÔNE.

Les beaux Bateaux la *Duchesse de Nemours* et le *Cygne* partent tous les jours de Lyon, pour Châlon, *quai Peyrollerie.*

COMPAGNIE DE L'AIGLE,

BATEAUX A VAPEUR SUR LE RHÔNE.

BREITTMAYER (L.) AÎNÉ ET COMPe, *place de la Charité*, 12.

La Compagnie se charge du transport des voyageurs pour Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille, ainsi que du transport des marchandises pour tout le midi de la France.

Le départ des bateaux à vapeur a lieu tous les jours,

En été, à 4 heures du matin;

En hiver, à 7 *idem.*

Le trajet de Lyon à Avignon se fait en 10 heures; ces bateaux correspondent avec les navires les *Aigles*, qui font le trajet d'Arles à Marseille en 5 heures, et cinq fois par semaine.

Service des voyageurs pour Châlon; départ tous les jours.

SERVICE DU RHONE SUPERIEUR PAR BATEAUX A VAPEUR.

Ces bateaux font un service journalier de voyageurs et marchandises entre Lyon, Aix-les-Bains, Chambéry et Seyssel, correspondant avec Genève, Belley, Lagnieu, Ambérieux, St-Jean-le-Vieux et tous les points du littoral.

Les Bureaux sont *quai d'Herbouville*, 4, *à Lyon.*

Agent, M. Louis GRESSE.

BATEAUX A VAPEUR SUR LE RHONE,

LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, LA FOUDRE, L'OURAGAN, EOLE, ZÉPHYR, MISSISSIPI ET MISSOURI.

Ces Bateaux desservent Valence, Avignon, Beaucaire et Arles, pour les voyageurs et les marchandises.

BONNARDEL frères, et FOUR, propriétaires.

Bureaux, *quai d'Occident*, 1.

SOCIETE LYONNAISE LES PAPIN,

Bateaux à vapeur en fer, à basse pression, sur le Rhône et sur la Saône.
COURRAT, GAILLARD et Ce, *port des Cordeliers*, 59.

SERVICE DE LA SAÔNE.

Départ journalier pour Mâcon, Châlon et retour.

SERVICE DU RHÔNE.

Départ journalier pour Valence, Avignon, Beaucaire, Arles, Marseille et retour.

Le trajet d'Arles à Marseille est fait par le superbe bateau à vapeur le *Lyonnais*, de la force de 120 chevaux.

COMPAGNIE DU RHONE ou DES SIRIUS (Société anonyme).

Directeur, M. MONTFOUILLOUX (Aimé).

Service régulier pour les voyageurs et les marchandises.

Les départs ont lieu du port de la Charité pour Valence, Avignon, Beaucaire et Arles.

Bureaux : *Quai de la Charité*, 137.

LES HIRONDELLES, Bateaux à vapeur sur la Saône.

Ces bateaux, de marche supérieure, partent tous les matins pour Mâcon et Châlon, et correspondent :

A Châlon, avec les Messageries royales de la rue Notre-Dame-des-Victoires, Pour Paris et tout le Nord ;

A Lyon, avec les Messageries de P. Galline et Comp., *quai St-Antoine*, Pour Marseille, Nîmes et tout le Midi.

COMPAGNIE DES GONDOLES A VAPEUR SUR LA SAONE,

Port Neuville, 43.

Elles transportent les marchandises, et se chargent en outre du transport des voitures et des chevaux.

Le départ a lieu tous les jours, de Lyon à Châlon.

Directeur, M. Charton.

BARDOUSSE-VANEL FRÈRES, *port Neuville, à Lyon*. Etablissement de Coches sur la Saône, partant régulièrement tous les jours, et se chargeant de toute espèce de marchandises, de Châlon à Lyon.

MESSAGERIES DU MIDI, DE P. GALLINE ET COMPAGNIE,

Quai St-Antoine, 29, *et place des Terreaux*, 7.

La Diligence de Provence, pour Avignon, Aix, Marseille, Toulon et route, part tous les jours, et arrive à Marseille en 36 heures, en passant une seule nuit.

La Diligence du Languedoc, passant par le Pont-St-Esprit, pour Nîmes, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Bordeaux, Bayonne et route, part tous les jours, et arrive à Nîmes le deuxième jour.

Correspondance journalière établie à Valence pour Privas, Aubenas et toutes les villes de l'Ardèche.

Fourgons accélérés partant tous les jours pour Aix, Marseille et Toulon, Nîmes et tout le Languedoc.

Compagnie des *Hirondelles*, bateaux à vapeur sur la Saône. *Voyez ci-avant.*

MESSAGERIES ROYALES D'ITALIE,

DE BONAFOUS FRÈRES,

A Lyon, rue Neuve, 17; *A Gênes, rue Nuovissima;*
A Turin, rue d'Angennes, 37; *A Milan, rue del Morone.*

Diligences pour Chambéry, Turin, Gênes, Milan, Venise, Parme, Bologne, Rome, les mardis, jeudis et samedis, à 8 heures 1/2 du soir, desservant Aix-les-Bains pendant la saison des eaux.

Chariots en poste pour Turin, avec coupé à deux places, transportant voyageurs et marchandises, les lundis, mercredis et vendredis, à 8 heures du soir, faisant le trajet dans le même délai que celui des Diligences.

Le trajet de Lyon à Turin se fait en deux jours; et ceux de Lyon à Gênes, et de Lyon à Milan, en trois jours.

Les Fourgons accélérés pour Turin, Gênes, Milan et toute l'Italie, partent tous les jours.

BERLINES-POSTES DU COMMERCE.

A Lyon, rue Ste-Marie-des-Terreaux, 6.

Trajet en une seule nuit, de Lyon à Châlon et retour par les bateaux à vapeur et par le service directe des berlines poste de Lyon à Paris, lorsque la Saône n'est point navigable.

Service des Maîtres de poste de Marseille à Lyon en une seule nuit.

Malle-Poste estafette de Lyon à Grenoble; trajet en 8 heures et demie.

Service de Lyon à Clermont et Bordeaux.

Bureaux principaux:

A PARIS, *rue Croix-des-Petits-Champs*, 52.
A CHALON, *à côté de l'hôtel des Trois-Faisans.*
A AVIGNON, *place de l'Ouest, maison Brun.*
A AIX, *au bureau de M. Paban, sur le Cours.*
A MARSEILLE, *rue Cannebière*, 7.
A GRENOBLE, *rue Montorge*, 7.
A CLERMONT, *place de Jaude.*

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LYON A SAINT-ETIENNE.

Bureaux de la Direction, *rue de Bourbon*, 6.

Bureaux des départs, *rue du Pérat*, 6; et à l'embarcadère des voyageurs, *chaussée Perrache.*

Embarcadère des marchandises, *cours Suchet, près l'entrepôt des liquides.*

Les convois de voyageurs partent chaque jour de Lyon et de St-Etienne :
En été, à 6 et 10 h. du matin ; 2, 6 et 11 h. du soir.
En hiver, à 7 h. du matin; midi, 5 et 11 h. du soir.

Les bureaux de départ de 11 heures du soir sont chez MM. Descours et Récamier, *rue de Savoie*, 6, à Lyon.

Il y a en outre des services particuliers entre Rive-de-Gier et Lyon, et entre Roanne et Lyon.

Tous les services de voyageurs faisant le trajet de St-Etienne à Lyon, correspondent par des omnibus avec Vienne, Condrieu et Valence.

Directeur, M. Gervoy ✠.

GILLET et PLASSON,

Rue de Jarente, 3, 5 *et* 7. — Succursale, *place des Carmes*, 3.

Diligences et fourgons accélérés pour Paris et tout le nord; Nîmes, Marseille et tout le midi.

Diligences et fourgons pour Grenoble et les Alpes.

Transports de la guerre dans la 7e Division militaire.

Service des bateaux à vapeur sur le Rhône, Société méridionale. Maisons à Marseille et à Beaucaire, sous la raison Baragnon, Gillet-Passon, Deloutte et Cie.

DESCOURS et RECAMIER,

Rue de Savoie, 7.

Berlines en poste, faisant le trajet de Lyon à St-Etienne en six heures, et partant chaque jour de Lyon et de St-Etienne à 11 heures du soir.

Bateaux à vapeur sur le Rhône, départ tous les jours.

Compagnie des *Sirius*, quai de la Charité, 137. *Voyez ci-avant.*

BURDET et RICARD,

Place du Concert, 8.

Fourgons accélérés pour Annonay, Paris et le Nord. Diligence pour Genève, partant tous les jours.

A Paris, chez Chèze et Comp^{e}, *rue du Ponceau.*



TARIF DES DROITS A PERCEVOIR SUR LES RIVIERES.

Emplacements à louer de gré à gré.

Tous les établissements fixes, servant à l'exploitation d'une industrie quelconque, tels que machines à tondre les draps, les châles, etc.; bains sur bateaux; moulins à farine, sur bateaux; écoles de natation, bateaux à laver, sont compris dans cette section.

Bateaux mouvants. Droit à percevoir par mois commencé.

	f.	c.
Bateaux de 5 mèt. de longueur et au-dessous,		50
Idem au-dessus de 5 mèt. jusqu'à 10 mèt.,	1	»
Idem au-dessus de 10 mèt. jusqu'à 15 mèt.,	1	50
Idem au-dessus de 15 mèt. jusqu'à 20 mèt.,	2	»
Idem au-dessus de 20 mèt. jusqu'à 25 mèt.,	2	50
Idem au-dessus de 25 mèt. jusqu'à 30 mèt.,	3	»
Idem au-dessus de 30 mèt. jusqu'à 35 mèt.,	3	50
Idem au-dessus de 35 mèt. jusqu'à 40 mèt.,	4	»

Ainsi de suite par chaque cinq mètres en sus et par chaque mois commencé.

Etablissements mixtes ou bateaux non fixes, mais stationnant plus d'un mois de suite sur les rivières, et dont l'emplacement sera loué de gré à gré, après un mois de stationnement.

Les bateaux-magasins de denrées diverses, telles que bois, charbons, foins, etc., sont compris dans cette section.

Nota. Tous les bateaux stationnaires plus d'un mois de suite sur les rivières pour y vendre en détail les marchandises dont ils seront chargés, seront considérés comme *bateaux-magasins*, bien qu'ils ne soient pas au nombre des établissements fixes; leur emplacement ne sera concédé que moyennant une location consentie de gré à gré.

DROITS DE VOIRIE DANS LA VILLE DE LYON,

Arrêtés par délibération du Conseil municipal du 14 novembre 1833, approuvés par Ordonnance royale en date du 31 juillet 1834.

Pour chaque mètre carré de façade.

	f.	c.
Construction et exhaussement, quelle que soit la largeur des places, rues, etc., le mètre carré.	»	20
Murs de clôture pour jardins, ou avant-cour sur la voie urbaine, *id.*	»	10
Enduit et crépissage, sans aucune déduction pour les baies, *id.*	»	5

Pour tous les objets dont le tarif est fixé au mètre, toute fraction de mètre comptera pour un entier.

Coupures de croisillons, pour chaque fenêtre.	2	»

(Croisillons de croisées, nommés aussi moncaux; montants ou traverses en pierre destinées à diviser en compartiments le vide d'une croisée.)

Grands balcons de la dimension de 80 centimètres de saillie, pour chaque ouverture	6	»
Petits balcons de 15 à 32 centimèt., chacun	2	»
Jambe étrière à rétablir ou à réparer, chacune	6	»

Rétablissement ou réparation de pied droit ou de linteau supérieur ou inférieur, chacun	3	»
Ouverture de porte ou de fenêtre, chacune.	4	»
Cornets de descente, pour chaque descente.	1	»

Ce droit ne s'applique qu'aux percements à faire dans une construction déjà existante.

Etais ou étrésillons appuyés sur la voie publique, ou contre les maisons; chaque étai.	5	»
Barreaudage en fer au-devant d'une croisée, chaque croisée . .	3	»
Abat-jour de cave, chacun	2	»
Clôture en maçonnerie d'une baie de porte ou de croisée, chacune	2	»
Corniche sur forget, chaque mètre	»	25
Rétablissement ou réparation d'un forget, chaque mètre . .	»	15
Bornes en pierre à l'angle des rues, chacune	5	»
Bornes aux portes cochères faisant saillie dans la rue, chacune,	5	»
Seuils en saillie au-dessus du pavé, chacun	2	»
Dalles en pierre le long des maisons, mètre courant, *gratis*.		
Barrières au-devant des démolitions, chacune	1	»

Pour tous les objets dont le tarif est fixé au mètre, toute fraction de mètre comptera pour un mètre.

PERMISSIONS

Pour placements d'objets en saillie sur la voie publique; taxe unique.

Devantures ou fermetures de boutiques ou de magasins, et jalousies et persiennes, le mètre courant	3 f.	» c.
Auvent de magasin et abat-jour, *id.*	3	»
Enseignes, tableaux, montres, attributs, *id.*	3	»

Pour tous les objets dont le tarif est fixé au mètre, toute fraction de mètre comptera pour un mètre.

PERMISSIONS

De petite voirie, qui doivent être renouvelées tous les ans.

Pour chaque mètre carré de façade.

Tentes, le mètre courant, ...	3 f.	» c.
Une table de café, chacune	3	»
Bancs de café sans table, en saillie sur la voie publique; chacun.	2	»
Entrepôts de matériaux de démolition et reconstruction, pour six mois et au-dessous, le mètre carré	»	50

Pour tous les objets dont le tarif est fixé au mètre, toute fraction de mètre comptera pour un mètre.

Fiacres et Cabriolets.

TARIF DU PRIX DES COURSES. — ORDONNANCE DU 3 JUIN 1841.

Simples courses.	Fiacres.		Cabriolets.	
Pris sur place	1 f.	» c.	1 f.	» c.
Appelés de la place à domicile	1	50	1	25

Nota. Les simples courses auront lieu :

1° Jusques et y compris la rue du Commerce;

2° Jusques et y compris la rue de l'Annonciade ;

3° Au bout du cours Trocadéro, au delà du pont Morand ;

4° A l'entrée du faubourg de la Guillotière, place du Pont;

5° Sur le chemin en face et au bout du pont Lafayette, côté des Brotteaux, jusqu'au premier bureau d'octroi établi sur le chemin;

6° Jusqu'au cours Suchet, quartier Perrache (*vers la prison*);

7° Au bas des montées qui conduisent à Fourvière, St-Just et la Croix-Rousse;

8° Aux barrières de St-Clair, de Vaise, de la Quarantaine et Serin.

	Fiacres.	Cabriolets.
Doubles courses.		
Jusqu'à la Pyramide de Vaise.	2 f. » c.	1 f. 50 c.
Jusqu'à la maison dite la *Favorite*, à Serin	2 »	1 75
Jusqu'à l'extrémité des rues de la Guillotière, jusqu'au dernier bureau d'octroi	2 »	1 75
Jusqu'à la Chapelle St-Clair, rue et faubourg du même nom	2 »	1 75
Jusqu'aux Charpennes à la rue Neuve.	2 »	1 75
Jusqu'au pont de la Mulatière	2 »	1 75
Triples courses.		
Pour l'Ile-Barbe, par Serin	3 f. 50 c.	2 f. 50 c.
Jusque sur le plateau de Collonge	5 »	3 »
Jusqu'au pied de la montée de Balmont, à l'entrée de l'ancien chemin de Paris.	2 f. 50 c.	2 f. » c.
Jusqu'au pont de Roche-Cardon	3 »	2 50
Jusqu'au pont d'Ecully, route de Vaise	2 50	2 »
Jusqu'au chemin Boutary, route et faubourg Saint-Clair	3 »	2 »
Au-delà des Charpennes, jusqu'au chemin de Long-Champ, maison Clermont, et jusqu'à la nouvelle église, côté de Villeurbanne	4 »	2 50
Courses de nuit, pris sur place.		
Allant à un seul domicile, avant 10 heures . . .	1 f. » c.	1 f. » c.
Idem, passé 10 heures jusqu'à minuit	1 50	1 25
A deux domiciles, lorsqu'il y a changement de direction, avant 10 heures	2 »	» »
Idem, après 10 heures jusqu'à minuit	2 50	» »
A trois domiciles, lorsqu'il y a changement de direction, avant 10 heures	2 50	» »
Idem, après 10 heures jusqu'à minuit. . . .	3 »	» »
A quatre domiciles, lorsqu'il y a changement de direction, avant 10 heures	3 »	» »
Idem, après 10 heures jusqu'à minuit . . .	3 50	» »
Courses après minuit.		
Chaque course	3 f. 50 c.	2 f. 50 c
Et 50 centimes en plus, lorsqu'il y a changement de direction.		
Courses à l'heure, depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir.		
Pour la première heure	2 f. » c.	1 f. 50 c.
Pour les heures suivantes	1 50	1 »

	Fiacres.		Cabriolets.	
De dix heures du soir jusqu'à minuit, la première heure.	2	50	2	»
Pour les heures suivantes.	2	»	1	50

Le prix des courses à l'heure pour l'extérieur sera le même que celui pour l'intérieur de la ville, en ne s'écartant pas toutefois des voies pavées, ni du parcours des limites fixées pour les doubles courses, et sous la condition que les personnes transportées reviendront à Lyon avec la même voiture, ou payeront en sus, dans le cas contraire, le prix d'une demi-heure pour son retour.

	fr.	c.	fr.	c.
Nota. Chaque demi-heure sera payée, avant dix heures du soir	»	75	»	50
Après 10 heures jusqu'à minuit.	1	»	1	»

Toute demi-heure commencée sera réputée complète.

Courses de gré à gré.

1° Celles au delà du bas des hauteurs, Fourvière, St-Just et la Croix-Rousse; 2° celles à l'heure après minuit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, jusqu'à six heures du matin, en hiver, et cinq heures, en été.

Coût du passage des ponts à péage.

Dans tous les cas, il est aux frais des particuliers pour l'aller et le retour, à moins de conventions contraires; il n'est pas exigible, dans l'intérieur de la ville, pour le retour, quand la voiture ne ramène pas les mêmes personnes, puisqu'alors le conducteur a la faculté d'user des ponts où le passage est gratuit.

Nota. Si un cocher a été appelé à domicile et qu'il soit renvoyé sans être employé, il lui sera payé pour le prix de la course un franc en indemnité de son déplacement.

Tout cocher pris sur place est tenu de marcher à toute réquisition

Pour prévenir, autant que possible, les discussions qui peuvent s'élever entre les particuliers et les cochers relativement au tarif, il est enjoint à ces derniers de demander aux personnes qui montent dans leur voitures, si elles entendent être conduites à l'heure ou à la course.

Au moyen de cette disposition, toute contestation qui pourrait s'élever à ce sujet, faute par le cocher d'avoir fait l'observation voulue, sera jugée conformément à la déclaration du voyageur, qui seul fera foi dans cette circonstance.

Tout cocher qui aura exigé un prix au-dessus de celui fixé par le tarif, ou qui se sera permis des insultes envers qui que ce soit, sera conduit à l'Hôtel-de-Ville, aux fins de droit.

Si l'individu ainsi conduit est un maître cocher, il en sera de plus dressé immédiatement procès-verbal ou rapport, pour nous être transmis le jour même, et la permission de stationnement lui sera immédiatement retirée, sans préjudice de toutes autres poursuites intentées à raison des faits, soit par les particuliers, soit par le ministère public.

Chaque cocher devra toujours être porteur d'un exemplaire du Tarif, portant en tête le numéro de la voiture et les noms et domicile de l'Entrepreneur, pour être à même de le représenter à toutes réquisitions des voyageurs, sous peine d'être poursuivi comme contrevenant à la présente Ordonnance.

Les dispositions des Ordonnances relatives aux fiacres et cabriolets, auxquelles la présente n'a pas dérogé, continueront d'être exécutées selon leur forme et teneur.

Omnibus.

Destinations.	Stations.	Prix des places.	
Demi-Lune,	Place des Terreaux,	50	cent.
Ecully (village),	*idem*,	50	»
Roche-Cardon,	Place St-Pierre,	40	»
Pont-d'Alaï,	Q. d'Orléans, près le p. de Nemours,	fr. 1 »	»
Saint-Cyr,	*idem*,	60	»
Saint-Didier,	*idem*,	60	»
Vaise,	*idem*,	25	»
Neuville,	Quai d'Orléans, 51,	fr. 1 »	»
Couzon,	Q. d'Orléans, près le pont la Feuillée,	75	»
L'Ile,	Pont la Feuillée,	50	»
Collonges,	*idem*,	60	»
Fontaines,	*idem*,	60	»
Francheville,	Quai de Bondy, 161,	75	»
Tassin,	*idem*,	80	»
Chapelle Saint-Clair,	Port Saint-Clair,	25	»
Reilleux,	*idem*,	50	»
Caluire,	*idem*,	50	»
Vancia,	*idem*,	75	»
Mon-Plaisir,	Quai de Retz,	25	»
Saint-Alban,	*idem*,	50	»
Au chemin de fer,	*idem*,	40	»
Villeurbanne,	Quai de Retz, vis-à-vis la rue Gentil,	50	»
Idem,	Q. Monsieur, près le pont de la Guillot.	50	»
Sainte-Foy,	Quai des Célestins,	60	»
Mulatière,	Place Bellecour,	25	»
Oullins,	*idem*,	50	»
Saint-Genis,	*idem*,	75	»
Brignais,	*idem*,	fr. 1 »	»
Pierre-Bénite.	*idem*,	60	»

Crocheteurs des Ports.

LIMITATION DES PORTS, ET NOMBRE DES CROCHETEURS ATTACHÉS A CHACUN D'EUX.

Rive gauche de la Saône.

Port St-Vincent. De la barrière de Serin au pont St-Vincent.

1re Compagnie : un syndic, un adjoint et 40 crocheteurs, pour le transport des grains, farines, marchandises, tonneaux, balles, ballots et fer.

2e Compagnie : un syndic, un adjoint et 18 crocheteurs pour le transport du charbon de terre ou de bois, paille, foin, plâtre en pierre, en sacs, et vins.

Port de la Feuillée. Du pont St-Vincent au pont du Change.

1re Compagnie : un syndic, un adjoint et 13 crocheteurs, pour toute espèce de marchandises, à l'exception des fagots et charbons.

2e Compagnie : un syndic, un adjoint et 32 crocheteurs, pour le transport des charbons et des fagots.

Ports Chalamont, du Temple et des Célestins. Du pont du Change au pont de l'Archevêché.

1[re] Compagnie : un syndic, un adjoint et 28 crocheteurs, pour le transport de toute espèce de marchandises, à l'exception des charbons, fagots, foin et paille.

2° Compagnie : un syndic, un adjoint et 42 crocheteurs, pour le transport des charbons, fagots, foin et paille.

Ports d'Ainay et de l'Arsenal. Depuis et non compris le pont de l'Archevêché, jusqu'à l'ancienne verrerie.

Une Compagnie : un syndic, un adjoint et 40 crocheteurs, pour le transport de toute espèce de marchandises.

Rive droite de la Saône.

Ports de l'Ancienne-Douane, Dauphin et Bourgneuf. De la barrière de Vaise au pont du Change.

Une Compagnie : un syndic, un adjoint et 26 crocheteurs, pour le transport de toute espèce de marchandises.

Ports de la Baleine, du Palais-de-Justice et du Sablet. Du pont du Change jusqu'à la barrière St-George.

Une Compagnie : un syndic, un adjoint et 12 crocheteurs, pour le transport de toute espèce de marchandises.

Port de la Quarantaine. De la porte St-George à la ruelle dite *Gervesis.*

Une Compagnie : un syndic, un adjoint et 8 crocheteurs, pour le transport de toute espèce de marchandises.

Rive droite du Rhône.

Port St-Clair. Depuis la barrière St-Clair jusqu'au pont Morand.

Une Compagnie : un syndic, un adjoint et 16 crocheteurs, pour le transport de toute espèce de marchandises.

Port du Bon-Rencontre. Depuis l'abreuvoir des Cordeliers jusqu'au pont de la Guillotière.

Une Compagnie : un syndic, un adjoint et 52 crocheteurs, pour le transport de toute espèce de marchandises.

TARIF DU SALAIRE DÛ AUX CROCHETEURS DES PORTS.

	fr. c.
Pour le transport de dix doubles décalitres de blé, seigle, orge, fèves, pois, vesce et millet, mis du bateau sur le port, sur la charrette, dans les magasins au rez-de-chaussée des maisons du quai et des rues adjacentes.	40
Au premier étage.	50
Au deuxième étage.	60
Pour le renversement desdits d'un bateau à l'autre.	20
Pour le transport de dix doubles décalitres d'avoine, mis du bateau sur le port, sur la charrette, dans les magasins au rez-de-chaussée des maisons du quai et des rues adjacentes.	30
Au premier étage.	40
Au deuxième.	50
Pour renverser lesdits sacs d'un bateau à l'autre.	15
Pour le transport d'un sac de farine du poids de 150 à 160 kilog., vulgairement appelé *gros-sac*, mis du bateau sur le port, sur la charrette, en magasin au rez-de-chaussée des maisons du quai.	60
Au rez-de-chaussée des maisons dans les rues adjacentes.	75
Pour le renversement desdits sacs d'un bateau à l'autre.	30

	fr.	c.
Pour le transport d'un sac de farine du poids de 125 à 135 kilog., vulgairement appelé *petit-sac*, mis du bateau sur le port, sur la charrette, au rez-de-chaussée des maisons sur le quai.		40
Au rez-de-chaussée des maisons des rues adjacentes.		50
Pour le renversement desdits sacs d'un bateau à l'autre.		20
Pour le transport de 50 kilog. de sel, mis du bateau sur le port, sur la charrette, au rez-de-chaussée des maisons du quai et dans les rues adjacentes.		15
Au premier étage.		20
Pour le transport de 100 kilog. de fer du bateau sur le port, sur la charrette, au rez-de-chaussée des maisons du quai et des rues adjacentes.		35
Pour le transport d'un sac de plâtre du poids de 100 à 120 kilog., du bateau sur le port, sur la charrette, au rez-de-chaussée des maisons du quai et des rues adjacentes.		35
Pour débarquer et rendre sur le port 100 kilog. de marchandises en épicerie, mercerie, draperie, toilerie, quincaillerie, verrerie, etc., en tonneaux, caisses, balles, ballots, du bateau sur le port, sur la charrette, au rez-de-chaussée des maisons, sur le quai seulement.		55
Pour décharger et mettre sur le port les vins, eaux-de-vie, esprits, il sera payé à raison d'un hectolitre.		20
De deux hectolitres.		35
De trois.		45
De quatre.		60
De cinq.		90
De six.	1	15
De sept.	1	65
De huit.	2	»

40 litres de plus ne payent rien au delà du prix fixé ; au-dessus de 40 litres, on paye pour un hectolitre.

Transport des combustibles.

Pour un hectolitre de charbon de terre, du bateau sur le port, sur la charrette, et rendu aux rez-de-chaussée du quai.	18
Idem, dans l'étendue dépendant de chaque port, d'après les limites fixées pour les ports et à quelque étage que ce soit.	24
Idem, au-dessus de la rue Vieille-Monnaie et de la rue Bouteille, jusques et y compris la rue Neyret.	36
Idem, au-dessus de la rue Neyret jusqu'aux murs de la ville, soit de la Grande-Côte, soit des Chartreux.	48
Idem, à l'entrée du chemin de la Butte jusqu'aux murs de la ville.	48
Idem, à la montée du Grillon jusqu'aux maisons Nalet, Bertrand et autres.	30
Idem, à la montée de la Chana, à partir de la montée St-Barthélemi, jusques et y compris les Carmes-Déchaussés.	36
Idem, au pied des degrés du Change, du Garillan, de la montée de Tire-Cul, jusques et y compris le bâtiment des Chazaux.	36
Idem, au-dessus des Chazaux et des Carmes-Déchaussés, et pour tout le quartier de Fourvière.	60
Idem, au-dessus de la fontaine du Chemin-Neuf, de l'impasse du Gourguillon, de la rue de Bourdi, jusqu'au puits placé au bas de la terrasse St-Just.	48

Idem, au-dessus du puits placé au bas de la terrasse St-Just jusqu'à la porte St-Just. fr. c. 54

Bois de chauffage le stère, 80 bûches dans la longueur ordinaire. Du bateau, mises à terre, et transport dans les dépôts au rez-de-chaussée des maisons sur les quais et rues adjacentes. 1 20

Idem, sorties du bateau, et mises à terre sur le quai d'Ainay, lorsqu'il n'y aura point de transport dans les magasins (*pris sur le bulletin de l'auge de l'octroi*). 60

Fagots de four et autres, le cent sorti du bateau, mis à terre et transporté dans les dépôts au rez-de-chaussée des maisons du quai et des rues adjacentes. 60

Transport de 50 kilogrammes de foin ou de paille.

Pour les sortir d'un bateau et les mettre à terre, ou dans un autre bateau. 25

Du port des Célestins.

Pour les transporter au quai, sur toute la place des Célestins, à la rue de la Monnaie, à la rue Ecorche-Bœuf, à la rue et à la place de la Préfecture, à la rue St-Dominique, à la rue Mercière jusqu'à la rue de la Monnaie, et à celle du Petit-David, et les mettre dans les fenils, au premier étage. 35

A l'impasse des Jacobins, aux rues Paradis et Raisin, à la grande rue de l'Hôpital, et jusque sur le quai du Rhône, aux rues Thomassin, Ferrandière, à la place Grenouille, à la rue Quatre-Chapeaux, à la rue Tupin et aux halles de la Grenette. 40

A la place de la Fromagerie, aux rues Sirène et Bât-d'Argent. 50

Aux rues de l'Arbre-Sec, Pizay et Clermont. 60

Aux rues Port-Charlet, Bonneveau, Bon-Rencontre, et jusqu'aux places des Cordeliers et du Concert. 40

Aux rues Buisson, Gentil, Neuve, jusqu'à la place du Collége. 50

A la place de la Comédie. 60

Sur le quai de la Saône, depuis la rue de la Monnaie jusqu'au port Chalamont, et la grande rue Mercière, depuis la rue Tupin jusqu'à la petite rue Mercière. 5

A l'ancienne Pêcherie quai d'Orléans, et depuis la petite rue Mercière jusqu'à la place St-Pierre. 45

A la rue du Plat jusqu'à l'Arsenal, la rue du Pérat jusqu'au coin de la rue Boissac, et la façade de la place Louis-le-Grand, côté occidental. 35

A la place Léviste, à la place de l'Arsenal jusqu'à la rue St-Michel, la rue Boissac, la rue Sala jusqu'à ladite rue Boissac, la rue du Pérat jusqu'à la rue de la Charité, et la rue St-Joseph jusqu'à celle de la Sphère, à la place St-Michel jusqu'au pont d'Ainay; les rues Ste-Claire, Ste-Hélène, Bourbon et à la rue Sala, au delà de la rue Boissac jusqu'à la rue de la Charité. 40

Au quartier des anciens Remparts. 60

A la façade orientale de la place Louis-le-Grand. 45

A la place de la Charité, aux rues des Marronniers, de la Barre et Bourgchanin. 45

Au quai Monsieur, et à ceux de l'Hôpital et de la Charité; au quai de la Nouvelle-Douane ou des Casernes; et depuis le coin de la rue Sala jusqu'aux dernières maisons dudit quai. 50

	fr. c.
Au port du Palais de Justice, et sur le quai de l'Archevêché ; à la place St-Jean, la rue Tramassac, jusques et y compris le bas du Chemin-Neuf, la rue de la Bombarde, la rue du Bœuf, et la rue St-Jean jusqu'au port Sablet.	50
Tout le surplus du quartier St-George jusqu'aux portes.	60

Du port de l'Arsenal.

A la rue du Plat, à celle des Deux-Maisons jusqu'à la rue Boissac.	35
A la rue du Pérat jusqu'à la Charité, les rues St-Joseph, de la Sphère, de Ste-Marie, Sala, et de l'Arsenal, à la place St-Michel, rues Vaubecour, Ste-Hélène, jusqu'à la rue Bourbon.	40
A la rue de la Charité, la place Louis-le-Grand, le quai Monsieur et celui de la Charité jusqu'à la place Grôlier.	45

Du port Ste-Claire.

Aux fenils situés sur ledit port, et rue Ste-Colombe ; aux rues Vaubecour, Ste-Claire, de l'Arsenal, à la place St-Michel, la rue Ste-Hélène jusqu'à la rue Bourbon, et les rues Sala et Boissac.	35
Au delà des rues d'Auvergne et Boissac jusqu'à la rue neuve de la Charité, sur les anciens Remparts, au quai des Casernes, et devant les moulins.	45

Du port de la Feuillée.

Au quai d'Orléans ancienne Pêcherie, la rue Lanterne, la place de la Platière, la rue de l'Enfant-qui-Pisse, à l'hôtel du Parc, la rue St-Marcel, aux rues des Bouchers, de Ste-Catherine, et tout le quai St-Vincent.	35
A la maison St-Benoît, les rues de la Vieille et Bouteille.	40
Au port Neuville, à la rue Puits-Gaillot, la montée du Griffon, la place de la Comédie, aux rues Pizay, de l'Arbre-Sec, Bât-d'Argent, le port St-Clair, le quai St-Clair, la rue Royale, jusqu'à la rue Dauphine ; la petite rue des Feuillants, la place Croix-Pâquet, la rue de la Vieille-Monnaie, le quartier des Capucins, la Grande-Côte jusqu'à la rue la Vieille-Monnaie.	50
La Grande-Côte, depuis la rue de la Vieille-Monnaie jusqu'aux portes de la Croix-Rousse, la rue des Deux-Angles, la rue Royale depuis la rue Dauphine, le quai St-Clair jusqu'aux portes St-Clair, la montée des Carmélites depuis la rue Bouteille.	60
Au delà de la rue l'Epine jusques et y compris la fonderie des suifs.	55

Du port Dauphin.

Aux rues de l'Angile, de la Saônerie et des Hébergeries, à la rue de Flandre, rue impasse de l'Ancienne-Douane, à la Boucherie-St-Paul, aux rues Juiverie, Lainerie et de la Peyrollerie.	35
A la rue de l'Epine, à la rue du Puits-du-Sel jusqu'à la place de l'Homme-de-la-Roche, la fonderie des suifs, la montée St-Barthélemi jusqu'aux degrés du Change.	45

Des ports St-Paul et de l'Arche-de-Noé.

A la rue de la Peyrollerie, à la rue des Hébergeries, aux rues des Grosses-Têtes, Misère, Juiverie, Boucherie-St-Paul, Lainerie, Puits-du-Sel, jusqu'au lieu où était le grenier à sel.	35
A la place de l'Homme-de-la-Roche.	40
Jusqu'à la fonderie des suifs, la montée St-Barthélemi, jusqu'aux degrés du Change.	50

Du port du Palais-de-Justice. fr. c.

Aux écuries de l'Archevêché, à la place St-Jean, la place de la Trinité, les rues Tramassac, des Prêtres, St-Jean et du Bœuf, jusqu'à la place de la Baleine et la rue Trois-Maries. 45

Au Change, au quartier St-George, depuis la rue des Prêtres. 45

Crocheteurs et Commissionnaires des Places.

TARIF.

Pour le transport à tous étages, à la cave ou au rez-de-chaussée, et pris à la charrette :

D'un hectolitre de charbon de terre. 12 c. 1/2

D'un hectolitre de charbon de bois. 10

D'un sac de deux hectolitres de charbon de bois. 15

Bois de chauffage.

Pour scier un stère de bois, et chaque coupe de stère. 1 fr.

Pour le transport, à tous étages, d'un stère de bois, quel que soit le nombre des coupes, en le prenant à quelque distance que ce soit, le ranger en pile dans le grenier ou dans la cave. 1

Pour le transport, à tous étages, de cent fagots, à quelque distance qu'ils soient pris, et les ranger en pile. 1

Un arrêté de M. le Maire a fixé le tarif du prix de transport des bagages de voyageurs, soit pour la section du sud, soit pour la section du nord de la ville ; ainsi le maximum du prix de transport de toute espèce de bagage d'un voyageur est fixé de la manière suivante :

	NORD.	SUD.
Pour un poids de 25 kil. et au-dessous :	1 fr. » c.	— 1 fr. 25 c.
Idem, de 25 » à 50 kilogr. :	1 » 50 »	— 1 » 75
Idem, de 50 » à 75 » :	1 » 75 »	— 2 » »
Idem, de 75 » à 100 » :	2 » » »	— 2 » 25

BUREAU DU POIDS PUBLIC, *place du Collége.*

Ce Bureau est connu depuis longtemps sous le nom de *Poids de ville*. Il a été établi pour peser toute espèce de marchandises : des peseurs se transportent dans tous les endroits où l'on a besoin de leur ministère.

Fermier, Mme veuve Bouland.

BUREAUX DES NOURRICES.

Il existe à Lyon deux Bureaux de nourrices, dont les directeurs sont.

MM. Boissieux, *rue St-Jean*, 3 ; ou *quai Humbert*, 5, *au* 1er ;

Husson, *quai de Bondy*, 162.

Un nouvel Arrêté de M. le Préfet du Rhône, en date du 7 novembre 1838, a placé ces Bureaux sous la surveillance directe et immédiate de M. le Maire.

TARIF DE LA TAXE DU PAIN DANS LA VILLE DE LYON.

BASES DE LA TAXE :

Pain que produit un sac de farine pesant 125 kil., 160 kilogr.
Frais de fabrication par sac de farine de 125 kil., 10 francs.

PRIX DU KILOGRAMME			PRIX MOYEN DE 100 KIL. DE FARINE, propres à la confection du Pain ferain.		PRIX Auquel les 100 kil. de Farine représentent exactement le prix du kilogramme.
du Pain ferain.	du Pain de ménage.	du Pain sur le marché.	Minimum.	Maximum.	
» 25	» 20	» 17	23 20	24 80	24 00
» 27	» 22	» 19	24 81	26 40	25 60
» 28	» 23	» 20	26 41	28 00	27 20
» 29	» 24	» 21	28 01	29 60	28 80
» 30	» 25	» 22	29 61	31 20	30 40
» 32	» 27	» 24	31 21	32 80	32 00
» 33	» 28	» 25	32 81	34 40	33 60
» 34	» 29	» 26	34 41	36 00	35 20
» 35	» 30	» 27	36 01	37 60	36 80
» 37	» 32	» 29	37 61	39 20	38 40
» 38	» 33	» 30	39 21	40 80	40 00
» 39	» 34	» 31	40 81	42 40	41 60
» 40	» 35	» 32	42 41	44 00	43 20
» 42	» 37	» 34	44 01	45 60	44 80
» 43	» 38	» 35	45 61	47 20	46 40
» 44	» 37	» 36	47 21	48 80	48 00
» 45	» 40	» 37	48 81	50 40	49 60
» 47	» 42	» 39	50 41	52 00	51 20
» 48	» 43	» 40	52 01	53 60	52 80
» 49	» 44	» 41	53 61	55 20	54 40
» 50	» 45	» 42	55 21	56 80	56 00
» 52	» 47	» 44	56 81	58 40	57 60
» 53	» 48	» 45	58 41	60 00	59 20
» 54	» 49	» 46	60 01	61 60	60 80
» 55	» 50	» 47	61 61	63 20	62 40
» 57	» 52	» 49	63 21	64 80	64 00
» 58	» 53	» 50	64 81	66 40	65 60
» 59	» 54	» 51	66 41	68 00	67 20
» 60	» 55	» 52	68 01	69 60	68 80

HALLE AUX BLÉS.

Cette Halle, bâtie sur le local qu'occupaient les Confalons, rue Bon-Rencontre, est destinée à recevoir les blés et toutes sortes de grains et légumes.

Les Marchés se tiennent les mercredi et samedi de chaque semaine.

Inspecteur. M. Bernet.

Concierge. Mme veuve Gerin, *à la Halle*.

VILLE DE LYON. — ÉTAT CIVIL.

Statistique pour l'année 1845.

NAISSANCES.

Enfants légitimes	Garçons	1869
	Filles	1772
Enfants naturels reconnus	Garçons	75
	Filles	73
Enfants naturels non reconnus	Garçons	686
	Filles	676
	Total	5151

RÉCAPITULATION DES NAISSANCES.

Garçons	2630
Filles	2521
Différence en faveur des garçons	109

MARIAGES.

Entre	Garçons et filles	1158
	Garçons et veuves	61
	Veufs et filles	130
	Veufs et veuves	40
	Total	1389

DÉCÈS.

Sexes masculins	Garçons	1171
	Hommes mariés	651
	Veufs	223
Sexes féminins	Filles	1184
	Femmes mariées	595
	Veuves	468
	Total	4292

RÉCAPITULATION

Naissances	5151
Décès	4292
Différence en faveur des naissances	859

ANNÉE 1844.

Naissances	5637;	en moins,	88.
Mariages	1483;	*idem*,	94.
Décès	4305;	*idem*,	13.

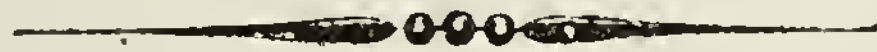
SECONDE PARTIE.

Seconde Partie.



NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LYON (1).



SUITE DU RÈGNE D'HENRI IV.

6 Avril 1606 — 14 Mai 1610.

1606. — *Avril* 6 (2). Mort de *Nicolas de Langes*, seigneur de *Laval* et de *Dammartin* en *Lyonnois*, président au parlement de *Dombes* et au siége présidial de Lyon, auteur de divers ouvrages, né en 1525, dans le château baronial de *St-Parize le Chastel*. Il était *neveu* et non beau-frère de *Claude de Bellièvre*; il avait épousé en premières noces *Louise de Vinolx*, et en secondes *Louise Grollier*; il eut de ce dernier mariage *Louise de Langes* qui fut mariée à *Balthazar de Villars*. Il fut inhumé dans l'église de *S. Georges* avec cette inscription :

DEO OPT. MAX.

Heus tu viator, qui presso gradu hanc premis humum, siste paulisper, et mecum mortalium sortem luge. Nicolaus Langeus, *Nicolai filius, hic jacet vir eximiae virtutis, avitae religionis cultor, antiquariae rei et numismatum indagator. Lugdunens. reipubl. Coss. II. qui cum juritribuendo 40 annis cum integritate praefuisset, et mentem sanam in corpore sano usque ad octogesimum primum protulisset, tandem fato cessit, et mortalem hanc cum aeterna vita commutavit. Tu vive et vale, memor conditionis tuae, et quod ab aliis expectas, tanto viro expende pietatis officium.*

B. VILLARIUS, *Lugdunensis agri praeses et praetor, Senatus Domb. princeps*, *socero* (3) *mœrens P. C.*

(1) Ces *Notes et Documents*, composés en majeure partie de *pièces inédites*, font suite à ceux que M. Pericaud l'aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon, et membre de plusieurs sociétés savantes, a publiés dans les *Annuaires de Lyon* de 1839 à 1845.

(2) Le jeudi 6 avril, suivant *Menestrier*, notes inédites.

(3) On lit *socer*, au lieu de *socero*, dans l'opuscule intitulé *Plusieurs tombeaux*, etc. (B. de Lyon, 56, 19033, t. III, *ad calcem*).

Papire Masson a fait, en latin, un panégyrique de *Nicolas de Langes* (1) qui fut le Mécène des gens de lettres, et qui refusa, en 1572, de se prêter au massacre des protestans. *Jean Godard* l'a loué dans ses Poésies imprimées à Lyon, en 1594. Voyez ci-après, au 12 *avril* 1627, et au 9 *août* 1630.

1606. — *Mai* 9. Mort, à *Septême* en *Dauphiné*, de *Jacques Mitte de Chevrières* (2), seigneur de *St-Chamond*, *Miolans*, etc., lieutenant général de S. M. au gouvernement de Lyonnois, etc. D'Aubais, *Pièces fugit.*, Mélanges, p. 201 ; le P. Anselme, IX, 201 ; Hilarion de Coste, *Dames illustres*, I, 757 ; Cochard, *Séjours d'Henri IV*, p. 125. Voyez aussi la *Biogr. Lyonn.*, et les *Publications* de 1607, *Practique des cours*, etc. (3).

1606. — *Mai*. Lettres patentes d'*Henri IV* qui autorisent l'établissement des *religieux du tiers ordre de S. François*, à *la Guillotière*. — Ces lettres furent enregistrées au parlement de *Paris*, le 24 mai 1607, et à la sénéchaussée de Lyon, le 31 *juin* suivant. Voyez le *Recueil des principales pièces* du procez jugé au Conseil d'état du roy, en faveur du présidial de Lyon, contre le parlement de Grenoble, etc. Lyon, 1702, in-4°, p. 9. — On lit dans l'ouvrage d'*Isaac Le Febvre*, publié à Lyon, en 1527, sous ce titre : *Nombre des églises qui sont sous l'enclos et dependances de la ville de Lyon* : « Environ le milieu du fauxbourg de *la Guilletiere* (sic), est l'église et couvent de *S. Louys* des RR. PP. *Penitents du tiers ordre de S. François*, qui s'y establirent premierement en l'année 1606, sous le R. P. *Vincent Mussart*, très habile prédicateur et fort devot religieux, en une place qui leur fut donnée par Mgr le duc *de Mayenne*. Depuis le sieur *d'Aussery* (4), bourgeois et ex-consul de Lyon, y a fait bastir une fort belle chapelle, et le reste du couvent pour le logement des religieux, et puis, à son imitation, plusieurs autres devots

(1) *Elogia varia*, t. II, p. 387-395 Voyez l'art. Langes dans la *Biographie lyonnaise*, et ajoutez aux sources qui y sont indiquées : Rubys, *Hist. de Lyon*, p 426 ; Spon, *Recherche*, in-8, p. 324 ; J. d'Auton, *Chroniques*, édit. de 1835, t. IV, p. 215 et suiv.; Morellet, *Légistes du Nivernais* (Nevers 1840, p. 11).

(2) On a souvent confondu les *Chevriers* avec les *Chevrières*. Il n'y a rien de commun entre les *Chevriers* du *Mâconnais* et les *Chevrières* du *Forez*. Les uns et les autres ont eu des emplois à Lyon à une époque assez reculée. Voyez leurs articles dans la *Biogr. lyonn.*, et ajoutez à celui de *Barthelemy de Chevriers*, que *Pasquier* cite dans ses *Recherches de la France* (VIII, 3), une donation faite à l'hôpital de *Mâcon*, en mai 1323, par ce *Barth. de Chevriers*, échanson du roi, *Bartholomeus Caprarii*, *scansio domini nostri regis*.

(3) N'y a-t-il pas quelque erreur dans le titre de l'ouvrage suivant, inscrit sous le n. 32056 de la *Biblioth.* du P. Lelong : *Eloge funèbre de.... J. A. Mitte de Chevrières, marquis de S. Chamond*, par le P. *Archange de Lyon*, capucin ; Lyon, 1586, in-4. Nous ne trouvons pas ce capucin dans la Bibliothèque des écrivains de son ordre. Ne serait-ce point la même pièce que celle qui a pour titre : *Oraison funèbre.... de feu messire Melchior Mitte de Chevrières*, marquis de S. Chamond,... par le P. *Alexandre de Lyon*, prédicateur capucin ; à Lyon, chez la vefve de *Claude Cayne*, 1649, in-4 ?

(4) Il est appelé dans les tables consulaires Ossary (*Martin d'*); il a été échevin en 1612 et 1613 Il existe à la Guillotière une rue *d'Ossary*.

personnages se sont estudiez à l'embellir.» — Nous ferons observer que dans l'*Almanach de Lyon* de 1755, on ne fait remonter l'établissement de ces religieux qu'à l'année 1623. « Ce n'étoit d'abord, y est-il dit, que des séculiers au lieu de *Picpus* auprès de *Paris*; ils observèrent en communauté les regles du *Tiers ordre de S. François*; on les appela les *Pénitens de Picpus*, les *Pères du Tiers ordre de S. François*, enfin les *Tiercelins*. » Voyez les *Publications* de 1615, *Fouët des Jureurs*...

1606. — *Juin* 30. Lettre du Roi au Consulat :

« De par le Roy. Tres chers et bien amez, n'ayant point jugé necessaire de pourveoir quant à present à la charge de nostre lieutenant-general au pays de Lyonnois, qui a vacqué par la mort du feu sieur *de Chevrieres*, et neangmoings estant bien convenable qu'il y ait quelque personne d'auctorité pour commander en nostre ville de Lyon, d'aultant que le sieur *de la Guiche* n'y peult pas constamment faire residence ordinaire, nous avons fait expedier noz lettres de commission au sieur *de la Baulme*, seneschal en la seneschaussée de Lyonnois, pour, en l'absence dudit sieur *de la Guiche*, commander tant en ladite ville qu'en l'estendue de ladite seneschaussée, ainsi que cy-devant a faict, en pareille occasion, le feu sieur *de Bothéon*, son predecesseur en ladite charge de seneschal. Ayant estimé que, oultre qu'à cause de sondit estat, ladite commission luy est plus propre et seante qu'à nul autre, qu'ayant aussi de luy bonne congnoissance et de ses qualités et merites, vous aurez d'aultant plus agreable de le veoir en ladite charge, en laquelle nous voulons qu'il luy soit par vous rendu l'honneur et le respect qui lui est deub, et que teniez tousjours avec luy bonne correspondance, comme nous lui avons ordonné de faire en vostre endroict le semblable. Donné à *Paris*, le dernier jour de juing 1606. Signé HENRY; plus bas *Forget*.» A. M.

1606. — *Juillet* 3. Lettres patentes par lesquelles la ville de Lyon est déclarée exempte de la maîtrise des métiers des chefs-d'œuvre et expériences, etc. *Recueil* de Barbier, p. 330.

1606. — *Juillet* 11. Le sieur *Galtier*, député en cour, écrit au Consulat :

«.... Je n'ay pas pu parler au Roy pour l'affaire des *Jésuites*, et difficilement luy pourray-je parler, parce qu'il s'en va partir avecques la Royne pour *Villers-Cotteretz*. J'ay baillé à M. *de Villeroy*, en l'absence de M. *de Fresnes*, voz lettres et celles de M. *de la Guiche*, et m'a promis mondit sieur *de Villeroy* tout ce qu'il pourra pour vous. Le P. *Cotton* y travaillera aussy de sa part. M. le garde des sceaux vous y aidera aussy. Auparavant la reception des vostres, Messieurs les *Huguenotz* avoient presenté requeste tendante à ce qu'il vous fust deffendu de disposer de la *place des Terreaux* (1) et d'une autre, et à Messieurs les *Jesuites* de l'accepter ny d'y faire bastir, attendu qu'ilz pretendent montrer les titres de leurs pretentions. Ilz sont renvoyés pour ce regard

(1) Voyez ci-dessus au 18 *juillet* 1565 et au 15 *septembre* 1567.

à M. *de Reffuge.....* » — Le 26 du même mois, le même député écrivait au Consulat : «... Je suis allé à *Villers-Cotteretz*, pour scavoir de M. *de Villeroy* s'il avoit parlé au Roy, et fait savoir le contenu en celle que vous lui avez escrite pour la *place des Terreaux* ; il m'a dit que ouy, et que S. M. lui feist responce que ceulx de la religion en avoient desja faict plainte ; qu'il falloit que cela fut vuydé auparavant que d'y toucher ; de sorte qu'il n'y a autre chose à faire quant à présent, sinon à vous, s'il vous plaist, Messieurs, de solliciter M. *de Reffuge*, pardevant qui ilz sont renvoyés pour justiffier de leurs titres, de les leur faire monstrer, et, au deffaut de ce, les renvoyer, pour obtenir puis après du Roy par vous ce qu'il sera besoin. Je croys qu'ilz n'en pourront monstrer. Il m'a esté dit, par un M. *de Servieres* du *Dauphiné*, que si on leur vouloit donner quelques pièces d'argent, qu'ils vous quitteroient le tout. J'ay donné à entendre à tous ceulx à qui j'en ay parlé qu'ilz n'y ont rien, et que quand ils monstreroient y avoir quelque chose, vous serez receus, en les desdommageant de quelques pieces d'argent, à donner ladite place à Messieurs les *Jesuites*, attendu que c'est pour un bien public, et ay pressenty de Mgrs *de Villeroy* et garde des sçeaux qu'ilz vous y maintiendront... » S.

1606. — *Décembre* 20. *Henri IV* autorise les *Jésuites* de Lyon à faire imprimer, par tel libraire qu'il leur plaira, les ouvrages des membres de leur Société (1). Ce privilége est rappelé en tête de l'*Hist. eccl. de Lyon*, du P. *Saint-Aubin*. — Suivant cet historien, les jésuites auraient fondé cette année, prés de l'abbaye d'*Ainay*, une maison sous le vocable (2) de *S. Joseph*, destiné à leur servir de Noviciat ; mais, suivant *Le Febvre*, la maison du Noviciat et l'église dite de *S. Joseph* ne furent bâties qu'en 1619 (*Nombre des églises de Lyon*, ch. LXV).

1606. — *Claude de Talaru de Chalmazel*, doyen de l'église de Lyon, assiste à l'assemblée générale du clergé de France, tenue à *Paris*. — *Severt* fait l'éloge de la piété et de la science de ce doyen, qui lui fut en aide quand il composa la Chronologie des archevêques de Lyon, pour laquelle il lui fournit nombre d'anciennes chartes. *Gallia christ.*, IV, 211. Voyez ci-après au 15 *février* 1611.

1606 et 1607. — Séjour à Lyon de *Julienne Morelle*, célèbre par ses talents précoces. — Elle naquit à *Barcelone*, le 16 février 1594. Son père, homme opulent, forcé de quitter son pays où il s'était rendu coupable d'un meurtre, vint s'établir à Lyon en 1606. *Julienne*, alors âgée de 12 ans, possédait déjà 14 langues, tant anciennes que modernes, et connaissait, dit-on, parfaitement la théologie, la juris-

(1) Les Jésuites eurent fort longtemps pour imprimeur, à Lyon, *Jean Pillehotte* ; ils prirent ensuite *Horace Cardon*, qui se distingua surtout par les beaux frontispices gravés qu'il mettait en tête de ses livres.

(2) *Vocable.* Ce mot qui a été omis dans le Dict. de l'Académie de 1835, est encore très usité dans cette acception ; il l'est moins comme synonyme de *mot* : cependant, à l'exemple de *Charles Nodier*, M. *Francis Wey* s'en est plusieurs fois servi dans ses *Remarques sur la langue française.* C. B.

prudence et la musique. Son père, en la faisant instruire avec tant de soin, avait l'intention de l'offrir à *Marguerite d'Autriche*, reine d'Espagne, afin d'en obtenir le pardon de son crime. *Julienne* soutint à Lyon, en 1607, avec le plus grand applaudissement, des thèses publiques de philosophie en hébreu, en grec et en latin, qu'elle dédia à *Marguerite*. L'année suivante, elle alla à *Avignon* pour y recevoir le grade de docteur dans l'université. Malgré ses talents et sa beauté, elle voulut se retirer dans le couvent de Sainte *Praxède*, et résolut, contre le gré de son père d'y prendre l'habit; ce qu'elle fit le 20 juin 1610. Elle y mourut le 26 juin 1653. Elle a composé des Hymnes et des Cantiques latins, et traduit du latin en français, le *Traité de la vie spirituelle* de S. *Vincent Ferrier*; Lyon, 1617, in-8, qu'elle dédia à la reine *Anne d'Autriche*, et la *Règle de S. Augustin*, Avignon, 1680. Un célèbre jurisconsulte allemand, Henri Kornmann, qui était venu exprés pour la voir pendant qu'elle était à Lyon, lui dédia son traité *de Virginitatis jure*, Francfort, 1610, in-12. Comme cette dédicace ne se retrouve pas dans l'édition de *Cologne*, 1765, petit in-8, nous avons cru devoir la reproduire. — « *Ad Julianam Morellam virginem Hispanam.* — « Piissima et doctissima virgo, quum ad me apud Leucos tua pervenerit laus, fama et doctrina, qua chorum virgineum plusquam condecoras, stupui primum, laetatus inde vehementer, et in eo sexus summum nobis arteis queis à volgo separamur notare. Te videre desideravi. Lugdunum adii, aditum rogavi, benigniter admissus, te vidi, te allocutus, te salutavi, tuam linguam sensi, tuas manus deosculatus, tuam diligentiam probavi, quae mea Musa negavit tum, Burgundia me tristem fecit, felix audacia praestitit. Cape rogo, doctissima virgo, animi mei favorem sibyllam hancce, cape rogo, amplectere ut antea me. Salve, vive, vale, felix diva sacerdos. Summus ille propositum prosperet tuum feliciter, quod ex animo voveo. Perge, salve virginum decus, salve piissima virgo, salve doctissima. T. A. O. HENRICUS KORNMANNUS, ex Kirchaina Chattor. » — Dans le chapitre XVI de son traité, *Kornmann* mentionne plusieurs femmes savantes, et n'oublie pas *Julienne* : «.... Hujus saeculi nova phoenix visa *Juliana Morella Barchinonensis* virgo hispana tribus illis maxime insignibus linguis, latina, graeca et hebraea, earumque characteribus, sicuti hispanicis, gallicis et italicis scite pingendis musicisque instrumentis exercita, quam superioribus annis Lugduni ad confluentiam Saonae et Rhodani salutavi, doctrinam ejus obstupui, et versu heroico condecoravi.... » — Le P. *Hilarion de Coste*, t. II, p. 102 de ses *Eloges des dames illustres*, cite dans la vie de *Laurence Strozzi*, des vers de *Louis Garon* « en sa poësie de *Juliane*. » Voyez la *Biblioth. hisp. nova* de D. *Antonio*, II, 350; la *Biographie vauclusienne* de M. *Barjavel*, et la *Biographie lyonn.*

1606. — PUBLICATIONS. *Alliances genealogiques des rois et princes de Gaule.* Par *Claude Paradin.* Seconde édition revue et augmentée en plusieurs endroits, et en laquelle ont esté adjoustés les blasons ou escartelages des armoiries. A *Genève.* M. DCVI. Par *Iean de Tournes.*

In-fol. de 8 et 1041 pages (B. de Lyon, 4884). — Le privilège du roi est de 1560, et la première édition est de 1561.

1606. — *Les Amours d'Armide*. Par *P. Joulet*, sieur de *Chastillon*. Lyon, *P. de la Roche*. 1606. In-12. — Titre pris sur le Catal. *Percy*, n. 235 (Paris, *Silvestre*, 1845). Nous avons sous les yeux une édition de ce roman donné à *Langres*, par *Pierre de la Roche*, en 1597, in-12 (B. de Lyon, 18708). L'auteur, dans sa dédicace à *Louyse de Lorraine*, annonce qu'il a pris le sujet de son livre dans le *Tasso*. Cette dédicace est suivie d'une *Epigramme* sur la singulière *éloquence de l'autheur*, signée L. G. *Bour*. On trouve une Analyse des *Amours d'Armide* dans la *Bibliothèque des Romans* du mois de juillet 1779, tome II.

1606. — *Aristotelis Artis rhetoricae libri tres*. Quibus subjungitur ejusdem *de Arte poetica liber*. Latina versione é regione Graeci sermonis posita. Lugduni, apud *Joan. Pillehotte*. 1606, in-8 de 312 pages. — *Du Verdier*, article *Aristote*, cite *les Problêmes d'Aristote et autres philosophes et médecins selon la composition du corps humain : avec ceux d'A. Zimara*; mais il ne donne ni la date, ni le format, ni le lieu d'impression de ce livre qui a été publié à *Paris*, sans date, par *Nicolas Bonfons*, in-16 de 168 fol. Le nom du traducteur nous est inconnu, et nous sommes étonné que ce petit volume n'ait pas été signalé aux bibliophiles comme une de ces curiosités dont ils sont si friands. Si nous voulions justifier cette assertion, il nous suffirait d'en extraire quelques fragments pris dans les chapitres où il est traité des *hémorrhoïdes*, des *hermaphrodites*, etc. Les *Problêmes* de *Zimara* sont au nombre de 96; le dernier a pour titre : *Pourquoy les Tirans ont en haine les gens lettrez ?*

1606. — *Demosthenis adversus Leptinem Oratio*. Lugduni, apud *Iohannem Pillehotte*. M. DCVI. In-4. — Cette édition ne contient que le texte grec; elle a été décrite par Hoffmann, qui cite, d'après *Weigel*, une édition grecque, in-4, des Lettres de *Démosthène*, publiées à Lyon, la même année. Voyez ci-dessus, *Publications* de 1594 (*Officinae...*), et celles de 1603 (*Sententiae...*).

1606. — *Discours parenetique sur les choses turques*, divisé en trois livres, et est adjousté un *Traité sur la comète* qui apparut l'an 1604, au mois d'octobre; le premier livre et second traduict du latin de *B. Georg. Hongrois*, le reste colligé et mis à l'avant par J. A. D. C. B. (*Jean Aymé de Chavigny*, Beaunois). Lyon, *P. Rigaud*, 1606. In-8 (Catal. *Janon*, Lyon, février 1837, n. 602).

1606. — *Expostulatio apologetica ad Henricum IV,... pro Societate Jesu*, tum à P. *Lud. Richeomo*,.... Gallice data, tum à P. *Andrea Valladerio*, Foresiensi,.... Latine facta. Lugduni, apud *Horatium Cardon*, 1606. In-8 (B. de Lyon, 22559). — L'ouvrage du P. *Richeome* avait paru, en 1602 ou en 1603, sous le titre de *Plainte apologétique*, etc., avec une dédicace à *Pompone de Bellievre*, chancelier de France. Le P.

Valladier, auteur de la traduction latine, naquit à *St-Pal*, *en Forez*, près *Montbrison*, vers 1570. Il paraît avoir séjourné assez longtemps à Lyon. Voyez son article dans *Moréri*, et ne le cherchez pas dans la *Biographie universelle*.

1606. — *Jo. de Sacro Bosco Sphaera emendata cum Aeliae Vineti scholiis et Pierii Valeriani compendio in Sphaeram*. Lugduni. 1606. In-8. Lalande.

1606. — *Miscellanea scriptorum universi Juris civilis duobus tomis distincta*. Opus antehac à *M. Antonio Delrio*.. editum. Nunc vero multo felicius quam antea renatum... Studio ac diligentia *Petri Brossaei*, I.C...— Lugduni, apud *Franciscum Fabrum* et *Samuelem Crispinum*. 1606. In-4 (B. de Lyon, 8072). — Les préfaces de *Pierre de Brosses* sont datées de 1590. On trouve, en tête des deux volumes, des vers latins à sa louange. Voyez les *Publications* de 1603 et de 1618.

1606. — *Nicolai Nomesseii Charmensis Lotharingii Parnassus poeticus biceps*.... Editio tertia emendatior. Lugduni, apud *Joannem Pillehotte*. 1606. Petit in-8 (B. de Lyon, 16532). — *Pillehotte* avait déjà donné une édition de cet ouvrage, sans l'assentiment de l'auteur (*Nicolas de Nomessey*), qui s'en était plaint dans une lettre datée du 15 décembre 1603, adressée à *Jean Hunthemius* (1). La même année 1606, *Jean-Antoine Huguetan*, imprimeur libraire à Lyon, en donna aussi une édition qui contient, de plus que celle de *Pillehotte*, *l'Officina poetica* de *Jean Buchler*. Dans sa lettre à *Hunthemius*, l'auteur du *Parnassus biceps* nous apprend que c'est à *Rome* qu'il en publia la première édition. Dom *Calmet*, dans sa *Bibliothèque de Lorraine*, p. 691, lui a consacré une notice; il est surpris que le *Parnassus biceps*, qui lui paraît fort utile pour ceux qui s'occupent à faire des vers latins, soit tombé dans un si grand oubli, après le grand nombre d'éditions qui en ont été faites.

1606. — *Les OEuvres poetiques et chrestiennes de G. de Saluste, seigneur du Bartas, prince des poëtes françois*.... A Lyon, par *Thibaud Ancelin*, imprimeur ordinaire du Roy. M. DCVI. In-32. Petit texte rom. (B. de Lyon, 152-17451). Jolie édition. — Il existe deux versions en vers latins de la *Première Semaine* de du Bartas; la premiere, par *Gabriel de Lerm*, Paris, 1573, in-12; la seconde par *Edouard du Monin*, Paris, 1579, in-8. Il n'est point vrai que la version de *Gabriel de Lerm* ait été insérée (comme l'ont dit *Baillet* et *Moréri*), dans le second tome des Délices des poètes latins de France. — La *Seconde semaine* a été traduite aussi en vers latins par *Samuel Benoît*, Lyon, *Barthelemi Vincent*, 1609, in-12 (B. de M. R.......). Voyez ci-dessus, *année* 1594.

1606. — *Les OEuvres de Philippe des Portes*.... A Lyon, par *Thibaud Ancelin*. 1606. In-16.

(1) Cette lettre se trouve dans les éditions du *Parnassus biceps*, données par *Pierre Rigaud*, en 1612 et en 1617 (B. de Lyon, 16535 et 16536).

1606. — *Marcelli Palingenii Stellati poetae doctissimi Zodiacus vitae :* hoc est, De hominis vita, studio ac moribus optime instituendis, libri XII. Cum indice locupletissimo. Lugduni, apud *Antonium de Harsy*. M. DCVI. In-16. — Edition peu correcte, mais augmentée d'une table utile (B. de Lyon, 16926, 151). — La presse était donc libre en ce temps là, puisque l'on réimprimait à Lyon où il y avait des Dominicains, des Jésuites et toutes sortes de religieux, un poème rempli de déclamations contre les moines, et qui avait été mis à l'index par le Concile de Trente (voyez la *Biogr. univ.*, art. MANZOLI). — La B. de Lyon possède l'édition sans date de Venise, où l'on trouve parmi les pièces préliminaires une pièce de 17 vers qui n'a pas été reproduite dans l'édition de *Lyon*, ni dans celle de *Basle*, 1789, in-12; c'est pourquoi nous la donnons ici :

SCAZON.

Nemo libellos legere qui volet nostros,
Se speret invenire futiles nugas,
Quas otiosi divites amant : rerum
Insanientes copia secundarum,
Qui more puerorum jocosa sectantur,
Non hic Gigantes, Gorgonas, Chimaerasve,
Non regna Ditis fabulosa narrari
Sentiet : aliaque multa vatibus ficta,
Quae delicatis auribus placent valde,
Neque hic superbos audiet pedum bombos
Queis gaudet amans turba paedagogorum,
Sed vera sequimur : vera dicere optamus,
Utiliaque magis nostra continet charta,
Quam vana monstra et irritas voluptates :
Non igitur haec, collegiis ineptorum
Quorum omnis habitat mens in auribus, scripsit :
Sat est, libelli si bonis placent nostri.

Le poème de Palingène avait déjà été imprimé à Lyon en 1576, in-16. Un de nos plus féconds littérateurs, M. *Léon Thiessé*, se propose d'en publier une traduction qui fera sans peine oublier celle de *La Monnerie*.

1606. — *Peregrinations du sieur Jean Palerne, Foresien*, secretaire de *François de Valois*, duc d'*Anjou* et d'*Alençon*, etc., et où est traicté de plusieurs singularités et antiquités remarquées ès provinces d'Egypte, d'Arabie deserte et pierreuse, Terre sainte, Surie (sic), Natolie, Grèce, etc. A Lyon, par *Jean Pillehotte*. 1606. In-12. — Ce livre a été placé par mégarde au mot *Polerne* dans le *Manuel* de M. *Brunet*, qui a relevé cette erreur dans son *Errata*. — L'auteur nous apprend dans son avant-propos, qu'après avoir *practiqué* la France à la suite de son-dit seigneur, frere du roi, depuis les Etats tenus à Blois en 1576, suivi son Altesse en plusieurs sièges et armes, etc., visité l'Angleterre et l'Espagne, il se proposa d'aller voir les *parties orientales*,... et parti de Paris avec un gentilhomme de Melun, le 30 mars 1581. Il n'avai

alors que 24 ans; il fut tellement disgracié de la fortune qu'il eut à souffrir deux naufrages, dans l'un desquelz le gentilhomme de Melun et un cordelier de Lyon perdirent la vie entre *Barulti* et *Tripoli*. De retour en France en 1584, il arriva à Lyon le 2 février, « rendant « graces et louanges immortelles à Dieu le souverain pilote, de l'avoir « garenty de tant de fortunes, dangers et maladies. » — Ce voyage rédigé en forme de journal est assez intéressant, malgré son laconisme. Le pérégrinateur forésien a certainement vu dans les différents pays qu'il a visités bien des choses qui n'existent plus. C'est une des raisons qui peuvent contribuer à faire rechercher ce volume qui est terminé par un *petit dictionnaire* en langage françois, italien, grec vulgaire, turc, moresque et esclavon des mots les plus necessaires à ceux qui veulent voyager en Orient. — A la page 521, celle où finit le texte du Voyage, se trouvent ces deux distiques, dont le premier est imité de l'*Anthologie grecque*, et dont le second, cité par *Amyot*, dans la préface de son *Plutarque*, est la traduction du fameux vers proverbe : *Felix quem faciunt aliena pericula cautum* :

Celuy qui par deux foys a evité naufrage,
Il n'y doit jamais plus retourner, s'il est sage

Heureux celuy qui, pour devenir sage,
Du mal d'autruy faict son apprentissage !

1606. — *M. Accii Plauti Fabulae* xx... Lugduni, *Hugo à Porta*. 1606. In-4 (Sbhweiger).

1606. — *Les Pleyades* divisées en sept livres,... où est un traité de la *Comète* de 1604, par *J. A. de Chavigny*. Lyon, 1606. In-8. Lalande.

1606. — *Le Rosaire de la tres-sainte Vierge Marie*... tiré des *OEuvres* de R. P. F. *Loys de Granate*, par R. P. F. *André de Gianetti de Salo*, et fait françois par *Jacques Gautier*, Parisien (avocat en parlement). A Lyon, par *Simon Rigaud*. M. DCVI. In-16. — L'approbation de la faculté de théologie de Paris est datée du 3 juillet 1589. — Cet ouvrage est différent de celui que nous avons annoncé parmi les *Publications* de 1593 et de 1604.

1607. — *Février* 18. Lettre du Roi au Consulat :

« De par le Roy. Tres chers et bien amez, le sieur *de Clapisson*, nostre procureur en la seneschaussée de Lyon, nous a icy faict entendre comme ayant accepté la charge de capitaine et penon, vacante par la mort du sieur de *Sionnet*, qui lui auroit esté offerte par l'un de vous, au nom de tout vostre corps, il doubte que, par les nouveaux eschevins esleus cette année, il se face quelque deliberation à son prejudice touchant ladite charge, et nous auroit sur ce faict supplier de luy en octroyer noz lettres de confirmation, sur quoy voullans estre informez avant que d'en rien ordonner, nous en avons faict entendre nostre volonté au sieur *de la Guiche*, laquelle vous scaurez de luy, et

suivrez ce qu'il vous fera sur ce entendre de nostre part, à quoy ne faictes faulte. Donné à *Paris*, ce xviij[e] febvrier 1607. Signé Henry; plus bas *Forget.* » A. M.

1607. — *Mars.* Lettre du Roi au Consulat :

« De par le Roy. Treschers et bien amez, envoyant de par de là le sieur de *Montholon*, maistre des requestes ordinaire de nostre hostel, pour y avoir la mesme charge et surintendance de la justice, police et affaires particulières de la ville de Lyon, que y avoit le sieur *de Reffuge*, et estant personnage de qualité et merite que nous avons particullierement choisy pour avoir toutes les qualités requises pour se bien acquitter de ladite charge, et pour la cognoissance que nous avons de la singuliere affection qu'il a tousjours portée au bien de noz affaires et service, nous l'avons bien voulu accompagner de noz lettres envers vous, affin que vous ayez à le recevoir le plus favorablement que vous pourrez; luy rendant l'honneur et le respect qui est deub à sadite charge et à son merite, ayant avec luy toute bonne intelligence et correspondance; de quoy nous asseurans que vous vous sçaurez bien acquitter, nous ne vous en ferons ceste-cy plus longue. Donné à *Paris*, le xviij[e] jour de mars 1606. Signé Henry; plus bas *Forget.* » A. M.

1607. — *Avril* 18. Le Consulat écrit à M. *de Sully* :

« Monseigneur, l'heureux succez qu'aucunes affaires de cette pauvre ville ont eu ces jours passez au Conseil du Roy, n'a pas tant resjoui le peuple qui en avait si grand besoin, comme a fait la relation que les sieurs deputez de cettedite ville ont fait à leur retour, que vous avez esté le principal auteur de tout le bien que nous recevons, et que que nous pouvons estre asseurez d'obtenir tousjours de vostre faveur ce qu'elle reconnoistra servir à la reparation des ruines qui nous vont accablant de longue main par faute d'un tel support que le vostre près de nos roys; cette joye publique procedant de ce que, depuis plusieurs années, nos afflictions avoient formé une opinion commune que nous n'avions plus autant d'haleine que vostre bon secours nous en pouvoit faire respirer, en quoy nous n'avons pas esté deceus, Dieu ayant permis que, comme l'espérance de cette ville vous regardoit, vous ayez aussi jetté les yeux sur elle si à point, que le mal qu'elle croyoit inevitable a esté converti à son utilité.

« Nous vous en faisons donc ce tres-humble remerciment, Monseigneur, en attendant de recourir à d'autres remedes propres à mesme effet, la justice desquels nous mettrons, s'il vous plaist, en avant sur les aisles de vostre protection, puis que nous la trouvons si propice à nostre necessité. Cette ville qui avoit autrefois tant de preeminences parmy les autres meilleures de l'Europe, au grand bien et honneur de la France, a tousjours trouvé, en ses ruines advenuës en divers temps, des restaurateurs bien grands, en la renommée desquels, neantmoins, cet œuvre a tenu l'une des principales marques. C'est la recompense que la posterité doit à ses bien-faicteurs; Dieu nous face la grace de pouvoir meriter que la nostre rende pareil honneur à la memoire de vostre

nom, et qu'il vous plaise nous tenir tousjours, Monseigneur, vos tres humbles et obeïssans serviteurs.

« Les prevost des marchands et eschevins de Lyon, DU PERRON, ALLARD, THIERRY, BERNICO et *Thomé* (secrétaire). A *Lyon*, dix huictiesme avril 1607.» *Mém. de Sully*, VII, 185 (Collection *Petitot*). — L'abbé *de l'Ecluse* fait dire à *Sully* : « Ceux de Lyon avoient aussi un procès au Conseil contre *Faydeau* (1). Ils representèrent à Sa Majesté que le refus que le Conseil faisoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déjà obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le Roi me les recommanda, et je fis finir leur affaire. *Le bien et le mal d'une ville telle que Lyon est celui de tout le royaume.* Elle m'en fit remercier par ses prevôt des marchands et échevins.... » *Mém. de Sully*, t. III, p. 40 de l'édition de 1747, in-4.

— Le mot de *Sully* nous rappelle ces vers de *Voltaire* :

Oh! que Colbert était un esprit sage!
Certain butor conseillait, par ménage,
Qu'on abolit ces travaux précieux,
Des Lyonnais ouvrage industrieux.
Du conseiller l'absurde prudhomie
Eût tout perdu par pure économie;
Mais le ministre, utile avec éclat,
Sut par le luxe enrichir notre état

Défense du Mondain.

1607. — *Avril* 28. Lettre d'*Henri IV* à *Sully* :

« Mon amy, ceux de ma ville de Lyon m'estans venus trouver pour me supplier de vous escrire en leur faveur, pour les faire expedier du differend pendant en mon conseil entre *Fedeau* et eux, d'autant que cela est cause que le commerce de leur ville cesse, je vous ay bien voulu faire ce mot, pour vous dire que vous les faciés expedier le plus promptement que vous pourrez, afin qu'ils ne demeurent plus longtemps à la poursuite de cette affaire. Ils disent qu'ils ont cy-devant obtenu arrest en mon Conseil, à leur profit, et que l'on ne le veut pas delivrer, ce que je ne puis croire. C'est pourquoy vous ferés chose qui me sera fort agreable d'y mettre fin au plustost. A Dieu, mon amy. Ce vingt-huictiesme avril. A *Fontainebleau*. HENRY. » p. 3 des *Mém. de Sully*, t. III, p. 3 de l'édition de *Paris*, 1662.

1607. — *Juin* 7. Arrêt du Conseil, confirmé par lettres patentes du 22 de ce mois, portant que la *Banque* et le *Commerce en gros* ne dérogent point à la *noblesse*. RECUEIL de *Barbier*, p. 98-103. — « Par cet « édit, les richesses et les honneurs contractent alliance, et font ou-

(1) *Fedeau* ou *Feydeau* (Denys), fermier général des aides.

« blier beaucoup d'origines, » dit naïvement feu M. Dagier, *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, 1,202.

1607. — *Juin* 14. Mort de *Philibert de la Guiche*, seigneur de Chaumont, chevalier de l'ordre du S. Esprit, gouverneur de Lyon, etc. (1). — Il fut remplacé par *César*, duc *de Vendôme*, fils aîné d'*Henri IV* et de *Gabrielle d'Estrées*, lequel eut pour lieutenant *Charles de Neuville de Villeroy*, marquis *d'Alincourt*, qui devint gouverneur de Lyon en 1612. Voyez ci-dessus au 21 *septembre* 1595 et au 30 *septembre* 1557.

1607. — *Juin* 19. Lettre du Roi au Consulat :

« De par le Roy. Treschers et bien amez, nous avons veu en vostre despesche du xiiiie que nous avons receue le xvi, le premier advis du deceds du feu sieur *de la Guiche*, auquel nous avons eu beaucoup de regret, pour avoir perdu en luy un fort bon ancien et fidelle serviteur. Nous louons le ressentyment aussy que vous en avez eu, lequel il a bien merité de vous, de qui il a tousjours eu grand soing et avec beaucoup d'affection qu'il vous a portée, et est bien digne que vous en honoriez la memoire en tout ce qui se pourra. Nous avons donné la charge qu'il avoit au sieur *d'Halincourt*, à present nostre ambassadeur à *Rome*, auquel nous l'avions de longtemps reservée, dont nous asseurons qu'il se sçaura bien et dignement acquitter, et au gré et contentement de tous noz subjectz et mesmement des habitans de nostre ville de Lyon; car, oultre qu'il a toutes les qualitez requises pour ladite charge, il a encores celles de la bonté et de la doulceur qui luy est naturelle, comme elle à peu cy-devant estre recognue de ceulx de ladite ville, desquelz il a commencé à prendre aussy congnoissance dès le vivant du sieur *de Mandelot*, son beau-pere. Nous ne laisserons toutefois, quand nous le rappellerons de la charge où il est pour venir en la sienne, de luy recommander particullierement de se comporter avec vous avec toute doulceur et faveur, et luy tesmoigner le contentement que nous avons de tous voz bons comportemens. Nous avons cependant ordonné au sieur *de la Baulme* de prendre soing du gouvernement de ladite ville, auquel vous vous adresserez pour pourveoir à ce qu'il y pourra survenir, et observerez ce qu'il vous ordonnera pour le bien d'icelle. Donné à *Fontainebleau*, le xix jour de juing 1607. Signé Henry; plus bas *Forget*. » A. M. — Voyez ci-après au 31 *octobre* 1608.

1607. — *Juillet* 10. Lettre de M. d'*Halincourt* au Consulat :

« Messieurs, j'ay grandement estimé l'honneur qu'il a pleu au Roy me faire de la charge qu'avoit avec vous feu Monsieur *de la Guiche*, pour le tesmoignage que S. M. a voullu par là me donner de sa bienveillance et de la confiance qu'il luy plaist avoir en moy, dont je ressens luy estre très obligé.... Je me promets que vous aurez toute occasion de me continuer ceste bonne volonté dont vous m'avez voullu assurer par voz lettres, comme je vous prie de croire que je feray

(1) Voyez son article dans la *Biogr. lyonn*, p. 142; la *Revue du Lyonnais*, t. I, p. 566, et t. XIII, p. 373. Ces indications peuvent servir à suppléer au silence de la *Biogr. univ.*

aussi celle de vous rendre par les effectz, tant au general de vostre ville, qu'à chacun de vous en particullier, toute l'affection et service que vous sçaurez attendre ,.... HALINCOURT. A *Rome*, ce x de juillet 1607. » A. M., *Corresp.*, t. 27.

1607. — *Août* 5. *Louis Garon* et *Claude Armand*, dit *Alphonse*, maîtres imprimeurs, abjurent le protestantisme entre les mains de *Louis Richeome*, provincial des colléges de la *Société de Jésus*, en la province de Lyon. Voyez ci-après, *Publications* de 1608, *l'Idolatrie huguenote*....

1607. — *Août* 7, 8 et 9. Les écoliers du *Collége de la Trinité* représentent une *Action* en trois actes, ayant pour sujet *Le Jugement universel*. Voyez les *Publications* de cette année (*Recit touchant*, etc.).

1607. — *Septembre* 9. Mort, à Paris, de *Pompone de Bellièvre*, chancelier de France, né à Lyon en 1529. — Les biographes ne s'accordent pas sur cette date; *Moréri* et *Pernetty* disent le 7; la *Biographie universelle* et *Dulaure* (*Nouvelle description des curiosités de Paris*, t. II, p. 12, édition de 1787), mettent le 5; le P. *Anselme* (VI, 521) et *Tessereau* (*Hist. de la Chancellerie de France*, t. I, p. 286-7) écrivent le 9. Ce dernier ajoute que le lendemain 10 *septembre*, *Nicolas Brulart de Sillery* fut fait chancelier de France. — M. *de Bellièvre* fut inhumé dans l'église de *St-Germain l'Auxerrois* où Messire *Pierre Fenolliet* (sic) prononça, le 17 du même mois, l'oraison funèbre de l'illustre défunt (imprimée, 1608, in-12. B. de Lyon, 148, 16346). — C'est par erreur que l'on a dit dans la *Biographie universelle* que le P. *Lallemant*, genévofain, a donné son *Eloge funèbre*. C'est en l'honneur de *Pompone II de Bellievre*, premier président au parlement de Paris, que ce dernier *Eloge* a été prononcé à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 17 avril 1657 (Imprimé, Paris, 1657, in-4, B. de Lyon, t. XI du Recueil n. 15935). — *Tallemant des Réaux* nous a conservé sur ce chancelier quelques anecdotes qui ne seront point déplacées ici :

« Pompone de Bellièvre fut envoyé ambassadeur en Suisse. Il faut boire en dépit qu'on en ait. On l'enivra. C'étoit dans un lieu public; en sortant il saluoit les piliers. « Monsieur, ce sont des piliers, lui dit-on. » Il ne laissoit pas tousjours de saluer, et disoit : « A tous seigneurs tous honneurs. »

« Un peu après qu'il eût été fait garde des sceaux, quelqu'un qui ne savoit pas son logis, le demanda à un savetier. Ce savetier lui dit : « *Je ne sais où c'est.* » Cet homme va plus bas, on lui dit : « C'est vis-à-« vis le savetier. — Oh hé ! compère, dit-il au savetier, vous ne con-« noissez donc pas vos voisins. « Je ne connois point, répondit le sa-« vetier, les gens avec qui je n'ai point bu. » Cet homme conta cela au garde des sceaux, qui envoya convier le savetier à souper. Le galant dit qu'il ne manqueroit pas. En effet, il prend ses habits des dimanches, et avec une bouteille de vin et un chapon tout cuit, dont il avoit rompu un pied, il va chez le garde des sceaux, il met son vin dans l'office et y laisse son chapon entre deux plats. Comme on eût servi le second :

« Oh hé ! dit-il, Monsieur, je ne vois point mon chapon. » M. de Bellièvre demande ce qu'il vouloit dire ; il le lui conte et ajoute : « En « voilà le pied que j'ai rompu de peur qu'on me le changeât. Il vau- « droit bien tout ce que vous avez là, et mon vin est aussi bon que le « vôtre : nous en usons ainsi entre nous. » On apporta la bouteille et le chapon. Le garde des sceaux ne but plus et ne mangea plus que de ce qu'avoit apporté le savetier, et ils firent la plus grande amitié du monde. »

« Un jour, étant chancelier, qu'il tenoit un enfant sur les fonts, le curé lui demanda le nom. Il répondit avec une gravité de chef de la justice : *Pompone*. Le curé qui n'avoit jamais été regalé de ce nom là, le lui fit repeter. Il dit une seconde fois et aussi sérieusement : *Pompone*. — « Ha ! Monsieur, reprit le curé, ce n'est pas une cloche que nous baptisons, c'est un enfant. »

« C'étoit un homme d'une grande douceur. On dit qu'il ne s'est jamais mis en colère. Pour éprouver sa patience ou plutôt son flegme, on alluma derriere lui un grand feu durant les grandes chaleurs, pendant qu'il dînoit. Il ne dit autre chose sinon : « On est céans de l'avis de ceux qui disent que le feu est bon en tout temps. » *Historiettes*, I, 291. Voyez ci-dessus, 2 *décembre* 1604.

1607. — *Septembre* 18. Lettre du Roi au Consulat :

« De par le Roy. Treschers et bien amez, nous avons entendu le deceds qui est depuis n'aguieres advenu par de là du sieur Prevost des marchands de nostre ville de Lyon (1). Et parce que nous sçavons combien il importe que ceste charge ne demeure point vuide et deserte, au contraire qu'elle soit tousjours remplie de personnage de bonne qualité, et qui la puisse dignement tenir ; et cela estant maintenant encores plus necessaire qu'il n'a esté de longtemps à l'occasion de la contagion et autre mauvaise maladie dont la ville est affligée, à quoy il est grand besoing de pourvoir et veiller incessamment ; ce qui despend principallement de la charge dudit prevost des marchands, nous voulons et vous mandons que combien que l'eslection de celuy qui debvoit succeder à ladite charge (à celuy qui est decédé), ne se deust faire qu'au jour et feste de Sainct Thomas prochain, suivant l'ancienne forme, neantmoings que le temps en soit advancé pour ceste fois, et attendu la necessité qui se presente, qu'elle se face des à présent ; et d'autant qu'il est fort important pour nostre service et le bien de ladite ville qu'il soit sur ceste occasion appelé à ladite charge ung personnage qui ayt les qualites particullieres qui y sont requises, nous avons voulu nous-mesme prendre le soing de faire le choix et eslection d'ung qui y peut estre bien propre et utille. Et ayant estimé que le sieur *du Perron* (2), l'ung des tresoriers generaux de France

(1) *Pierre Scarron*, fils de *Jean*. Il fut inhumé dans l'église des *Cordeliers de l'Observance*, où sa tombe existoit encore en 1836. Voyez son article dans la *Biographie lyonnaise*

(2) *Marc-Antoine Camus*, sieur *du Perron*, conseiller du roi, etc., fils d'*Antoine*.

audict Lyon, s'en pouvoit bien et dignement acquitter, pour ceste occasion, nous voulons et vous ordonnons, sans toutefois tirer à consequence pour l'advenir, que vous ayez, suivant la nomination que nous faisons dudit sieur *du Perron,* à iceluy choisir et eslire pour ladite charge, pour en commencer dès à present l'exercice, et icelle continuer le temps ordinaire, comme si l'eslection eust esté faicte audit jour de Sainct Thomas prochain. Et l'ayant dès à present installé en ladite charge de prevost des marchans, nous avons agreable que l'eslection qui doibt aussi estre faicte au lieu de l'ung des eschevins qui est pareillement decedé, soit remise audit jour et feste de Sainct Thomas, pour estre faicte à la pluralité des voix, et par les formes ordinaires et accoustumées : vous ordonnant d'ainsy le faire, comme vous entendrez plus particullierement par le sieur *de la Beaulme*, seneschal audit Lyon et y commandant pour nostre service, suivant la charge et commandement exprés qu'il en a de nous, dont vous le croyrez et observerez soigneusement en ce qu'il vous en exposera de nostre part; et n'y faictes faulte. Donné à *Paris*, le xviij[e] jour de septembre 1607. Signé Henry; plus bas *Forget.* » A. M.

1607. — *Septembre* 24. Lettre de M. *d'Halincourt* au Consulat :

« Messieurs, estant party d'icy depuis quelques jours M. le cardinal *du Perron* pour retourner en *France*, et devant passer par vostre ville, je me suis bien promis que vous seriez assez disposez, en la consideration de son merite et de sa qualité, de le recevoir avec tous les honneurs qui lui sont deubz; mais, oultre cela, encores ay-je bien voullu vous en prier, et vous asseurer du contentement que j'auray de la satisfaction que remportera de vous mondit sieur le cardinal.... Mgr l'archevesque *d'Urbin* sera avec luy, que Sa Saincteté envoye vicelegat en *Avignon*, charge qui le rend beaucoup recommandable; mais estant aussi serviteur particulier du Roy, comme il est, vous devez tant plus user envers luy de tout l'honneur et faveurs que vous pensiez convenir à ses qualitez et merites; et puis, venant pour estre vostre voisin, vous pourrez establir entre vous et luy les assurances de recevoir l'un et l'aultre les mutuels offices du voisinage. Le partement de ces messieurs a esté bientost suivy de celui de M. *Ubaldini*, maistre de la chambre du Pape, que S. S. envoye nonce pour resider auprés du Roy. Oultre les honneurs que l'on a accoustumé de faire en la reception des personnes de ceste qualité, je vous dirai bien que celle du sieur *Ubaldini* en merite de particuliers, estant neveu du feu Pape *Leon*..... et encores particulierement mon amy; ce qui me faict desirer, qu'il soit aultant chery, honnoré et estimé qu'il merite, pour qu'il puisse s'apercevoir par quelque demonstration particuliére, de la volonté que j'ay eue de luy procurer tout contentement à son passage par vostre ville. Je me promets que vous vous porterez si dignement envers les uns et les autres de ces Messieurs, que j'auray subject avec eulx de me louer de vous.... Vostre tres affectionné et tres asseuré amy à vous faire service. Halincourt. A *Rome*, ce xxiiij septembre 1607. » A. M., Corresp., t. 27.

1607. — Cette année, fut mise, sur la fin du mois de *décembre*, la *première pierre du bâtiment du Collége*, avec une inscription dont le P. *Menestrier* nous a conservé le texte dans les tables consulaires qui sont à la suite de son *Eloge hist. de la ville de Lyon*.

1607. — Les *Jésuites*, qui, en 1589, avaient inutilement sollicité les recteurs de l'*Hôtel-Dieu* de souffrir que leurs novices, pour se conformer aux statuts de leur ordre, vinssent visiter les malades, renouvellent leurs instances auprès des échevins. Cette demande est renvoyée aux recteurs de l'Hôtel-Dieu, qui, la prenant en considération, arrêtent que, depuis six heures jusqu'à dix heures du matin, les novices toujours accompagnés d'un père, pourront visiter les malades et leur donner des soins, sans toutefois occasionner aucune dépense à l'Hôpital ; qu'ils pourront aussi, chaque dimanche, faire des instructions et catéchiser dans l'église de l'Hôtel-Dieu. Dagier, I, 200.

1607. — *Guillaume de Montholon*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, est nommé intendant de la justice à Lyon, en remplacement d'*Eustache de Refuge* (1). Voyez ci-dessus, année 1551 ; *janvier* 1601, et ci-après, année 1617.

1607. — *Anne d'Urfé* qui, depuis l'annullation de son mariage avec *Diane de Chasteaumorand*, avait embrassé l'état ecclésiastique, est reçu chanoine-comte de Lyon (voyez ci-dessus au 5 *janvier* 1598). — *Anne d'Urfé* était fils de *Jacques* 1er du nom, et petit-fils de *Claude*, à qui *Jean Louveau*, natif d'*Orléans* et recteur (curé) de *Chastillon de Dombes*, dédia sa traduction du *Dialogue de la vie et de la mort*, composé en Toscan, par *Innocent Ringhier* (Ringhieri), Lyon, de l'imprimerie de *Robert Granjon*, 1558, pet. in-8°.

1607. — Mort de *Pierre Allard*, sieur de *Sardon*, né à *Rive-de-Gier*, conseiller du roi au siége présidial de Lyon, etc. — Il avait été nommé échevin, l'année précédente. En 1575, il prononça l'oraison doctorale, et il fut député par le Consulat, avec *Jacques Jaquet*, le 22 *janvier* 1594, pour traiter de la reddition de Lyon avec le colonel *d'Ornano* et le président *Prunier de St-André*, commissaires du roi. En *juin* 1595, il fut nommé auditeur de camp. En 1598, il fit dans l'église de *Sainte Croix* (où il avait épousé, le 15 *avril* 1581, *Marguerite Barraillon*), une fondation de trois écus d'or de trois livres, pour le vin et les hosties du jour de Pâques et pour deux flambeaux de cire blanche de trois livres pièce, avec affectation sur sa maison, rue des *Trois-Maries*, joignant de Sud le *Jeu de paume des Quatre-Vents*. Voyez les *Publications* de 1594 (*Oraison funèbre d'Henri III*), de 1597 (*Catacrise*) et de 1601 (*Abbregé fidelle*). — *Marcellin Allard*, auquel on doit *la Gazette fran-*

(1) *Eustache de Refuge*, mort en 1617, est auteur d'un livre dont on a plusieurs éditions, et intitulé *Traité de la cour* ou *Instruction des courtisans*, imprimé pour la première fois à *Paris*, 1618, petit in-8, et traduit en latin par *Abraham Marcon' et* et *Joachim Pastorius* Voyez le *Bayle* de M. Beuchot, XII, 480 ; Barbier, *Anonymes*, nos 1257, 17978, 19816 et 20654 ; Brunet, *Manuel*, art. *Du Refuge*.

çoise, Paris, 1605, petit in-8°, et un *Ballet en langage foresien*, sans lieu ni date, même format, était probablement parent de *Pierre Allard*. Voyez le *Manuel* de M. *Brunet*, I, 69.

1607. — Les *bouchers* avaient loué des boutiques dans la *boucherie de la Fleur de lis*, que venaient de faire construire les recteurs de l'*Hôtel-Dieu*, au prix de huit mille écus ; mais la viande s'y corrompait à cause de l'humidité du lieu, et ne pouvait plus se vendre. Les recteurs, après en avoir conféré avec le Consulat, consentent à la résiliation des baux passés aux bouchers qui s'établissent à *St-Paul*. Dagier, I, 201.

1607. — Reconstruction du chœur de l'église de *S. Bonaventure* (l'abbé Pavy, p. 107). — Cette église a été restaurée sous la direction de M. *Benoit*, architecte, en 1844.

1607. — Publications : *A l'immortelle et tres-heureuse memoire* de... *Philibert de la Guiche*.... A Lyon, par *Jonas Gautherin* 1607. In-8° de 8 pages. — *Claude Flessard* est l'auteur de cet opuscule qui contient des *Regrets* en mauvais vers sur la mort de M. *de la Guiche*, précédés d'une Lettre à sa veuve, et suivis d'un Sonnet aux filles de cette dame. Voyez ci-dessus au 14 *juin*, et les *Publications* de 1616.

1607. — *Chronologica historica successionis hierarchiae antistitum Lugdunensis archiepiscopatus Galliarum primatus et suffraganearum dioeceseum*, etc. Auctore *Jacobo Severtio*, theologo Parisiensi, ecclesiaste Lugdunensi. Lugduni, apud *Claudium Armand*, 1607, in-4°. — Quelques exemplaires portent la date de 1608. *Severt* a dédié son livre à *Claude de Bellièvre*, archevêque de Lyon. Voyez, sur la seconde édition de cet ouvrage, les *Publications* de 1638.

1607. — Alphonse Delbene, *episcopi Albiensis... Tractatus de gente et familia Marchionum Gothiae*.... Lugduni, in officina *Q. Hug. A Porta*, sumptibus *Joan. de Gabiano*. M. DCVII. In-12. A la fin du vol. on lit : *Lugduni, ex typographia* Jacobi du Creu *dicti* Molliard. Anno MDCVII. (B. de Lyon, 26020). Voyez les *Publications* de 1595.

1607. — *Discours veritable et très-piteux de l'inondation et debordement de mer*, survenus en six diverses provinces d'Angleterre, sur la fin de janvier passé, 1607.... Pris sur la copie imprimée à Londres, et mis en françois par A. F. Lyonnois. Avec cette épigraphe : *Nisi signa et prodigia videritis, non creditis*. A Paris, par *François Bourriquant*, 1607. In-8° de 22 p. — La préface est terminée par ce vers :

Ludit in humanis divina potentia rebus.

A la page 20, se trouve cette anecdote : « Un petit enfant fut rendu à terre dans son berceau, sur lequel étoit aussi un chat, qui alloit sautelant d'un côté dudit berceau à l'autre, pour le tenir en égale balance contre les flots qui le faisoient chanceler, comme s'il eust esté ordonné pour gouverneur et pilote de ceste petite barque. »

1607. — *L'Espouse celeste*, contenant l'origine et excellence de l'ame, etc. par *Jude Serclier*, chanoine regulier de *Sainct Ruf*, Dauphinois. Divisé en deux parties, avec cette épigraphe : *Veni, et ostendam tibi sponsam uxorem Agni.* Apoc. 21. A Lyon, chez *Pierre Rigaud.* M. DCVII. In-8°. (B. de Lyon 5836). — *Guy Allard*, dans sa notice sur Jude Serclier (*Biblioth. du Dauphiné*, p. 297), cite d'une manière inexacte le titre de cet ouvrage, qui n'est pas moins rare que les autres productions de l'auteur. Le plus curieux doit être son *Grand tombeau du monde* ou *le Jugement final,* poème en vers alexandrins, publié en 1606, in-8, également cité par *Allard*, sans indication de lieu. On a encore de Serclier *l'Anti-démon*, publié à Lyon en 1609 (1), et *le Nazaréen évangélique*, à Lyon chez *Pierre Rigaud*, 1612, in-12 (B. de Lyon, 6453). Une des approbations de ce dernier ouvrage a été donnée à Lyon, le 7 *septembre* 1611, par *F. I. Fouderé* (sic), docteur en saincte Théologie, gardien du couvent *S. Bonaventure* de Lyon. Un des chapitres les plus remarquables de *l'Espouse celeste* est celui qui traite *des Démons et du pouvoir que l'ame a sur eux.* L'auteur y cite ces vers, sans dire de qui ils sont (p. 305) :

L'oiseleur, le pescheur, le veneur ne tend pas
Tant et tant de gluaux, d'hameçons et de lacs
Aux oiseaux, aux poissons et aux bestes sauvages,
Dans les sombres forests et sur les mols rivages,
Que ce malin esprit tend de lacs pour tromper
Ceux mesme qui ne font mestier que de piper.
Avec l'attrait mignard d'un bel œil il attrape
Le brillant jouvenceau : l'argent lui sert de trappe
Pour prendre l'usurier : par l'accueil gracieux
D'un prince il va trompant l'esprit ambitieux (1).

Philipon-la-Madelaine a défiguré le nom du poëte dauphinois ; il l'appelle *Serelier*, et dit qu'il publia, en 1606, un *recueil de vers sur les vérités de la religion* ; puis il ajoute : « Par malheur sa poésie est infiniment au-dessous du sujet. » *Dict. des poëtes français.*

1607. — *Etymologicum trilingue,.... antiquitatibus et animadversionibus... locupletatum;* auctore *Joanne Fungero....* Lugduni, sumptibus *Antonii de Harsy*, 1607. In-4°. (B. de Lyon). — Dédicace du libraire à *Emmanuel Chalom*, vicaire général de l'archevêque de Lyon. Voyez les *Publications* de 1605 (*Les Trois livres....*).

1607. — *Nouveau Dictionnaire françois latin....* OEuvre cueillie és

(1) *L'Union des Provinces* (gazette du Lyonnais), du 30 avril 1844, contient une citation de l'*Anti-démon*. Suivant *Serclier*, Satan déçoit plus de femmes que d'hommes; la pluspart des hérésies ont pris leur accroissement par les femmes, etc., etc.

(2) Voyez les notes sur le chapitre XXVI de l'*Octavius de Minucius Félix*, p. 271 de l'édition de Lyon, 1843, in-8.

escrits des plus doctes, et entre autres de M. *Nicod* (2), et soigneusement revuë par *Iean Baudoin*.... A Lyon, par *Claude Morillon*. M. DCVII. In-4° de 1047 pages. Dédicace du libraire à Mgr le duc *de Montpensier*, *Henri de Bourbon*, prince souverain de *Dombes*, etc. — Quelques exemplaires portent la date de 1608. Le privilège du roi est daté de *Paris* le 27 avril 1607.— En 1612, *Claude Morillon* donna une nouvelle édition de ce *Dictionnaire* ; il ajouta le grec au latin, des accents sur *chasques mots*, et plusieurs remarques,... par *Jaques Voultier*, I. C. Son avis au lecteur commence ainsi : « Voicy la seconde fois que je te fay voir ce Dictionnaire, quoyque l'envie ait voulu ensevelir sa precedente edition sous ombre de quelque pedanterie glissée dans une *autre*, qu'on t'a faict voir plustost par ambition que pour utilité.... » Cette *autre édition* qui fait l'objet des doléances de *Morillon* doit être, si je ne me trompe, celle que donna le P. *Michel Coyssard*, *Jésuite*, en 1609, et qui fut imprimée par *Jean Pillehotte* ; elle est citée dans la *Bibliotheca scriptor. Soc. Jesu*, à l'art. du P. *Coyssard*, sans indication de format. Nous mentionnerons encore une édition de ce *Dictionnaire* publiée à Lyon, pour *Jacob Stoer*, 1614, in-8°, revue et augmentée par *Pierre de Brosses*, éditeur du *Corpus poetarum* dont nous avons parlé aux *Publications* de 1603.

1607. — *Jacobi Pontani de Soc. Jesu, Poeticarum Institutionum libri tres.* Lugduni, apud *Joann. Pillehotte*. M. DCVII. In-16. — Nous avons sous les yeux une autre édition de ce livre élémentaire, *Lugduni, apud* PETRUM RIGAUD, 1630, même format.

1607. — *Practique des cours de France*, mise après chasque titre des Institutions imperiales de *Justinian*.... Par *Pierre Fons*, docteur ès droicts. Dédié à M. le Président *de Villars*. A Lyon, par *Claude Morillon*, 1607. In-12. — La dédicace est datée de *Lyon*, le 9 mars 1607. A la fin du volume, sont deux pièces de vers adressées par l'auteur, l'une à Messire *Annibal de Genève*, seigneur et baron *de Coursinge*, etc., l'autre à M. *Ferriol*, juge de *Sainct-Chaumond*. — Le P. *Menestrier* nous apprend, dans ses notes inédites pour servir à l'histoire de Lyon (année 1606) que, « *Pierre Fons*, qui étoit le vassal de *Jacques Mitte de Chevrieres* (voyez ci-dessus, *mai* 1606), lui fit un éloge funèbre en latin qu'il publia avec un abrégé des lois choisies, sous ce titre : *Selectarum legum liber omne fere jus mira brevitate complectens cum omnium titulorum utriusque juris repertorio alphabeti ordine digesto*, qu'il dédia à *Melchior Mitte de Chevrières*, fils de *Jacques*.... » — Cet ouvrage parut probablement en même temps que la *Practique*, car il est mentionné dans le privilege accordé pour l'impression de ce dernier traité.

1607. — *Récit touchant la Comédie jouée par les Jésuites et leurs dis-*

(1) Les éditions de *Morillon* portent *Nicod*; l'édition de Paris, 1606, in-folio, porte sur le titre *Nicot* avec le prénom de *Jean*. Serait-ce à dessein que *Morillon* aurait changé l'orthographe du nom de l'auteur? c'est une question assez difficile à résoudre.

ciples en la ville de Lyon, au mois d'aoust de l'an 1607 (sans nom de ville ni d'imprimeur). L'an CIↃ IↃC VII. In-8° de 8 pages (B. de M. Coste). — Il faut joindre à ce pamphlet (1) :

—*Conviction veritable du recit fabuleux divulgué touchant la representation exhibée en face de toute la ville de Lyon*, *au college de la compagnie de Jesus*, le 7[e] jour d'aoust de la presente année 1607; par *André de Gaule*. A Lyon, par *Abraham Cloquemin*. M. DCVII. In-8° de 27 pages (B. de Lyon).

Ces deux opuscules ont été réimprimés à Lyon en 1837, sous une même pagination, et n'ont été tirés qu'à 25 exemplaires. L'avertissement et les notes sont de l'auteur de ces Documents. Il existe une traduction anglaise du *Recit*. M. *de Soleinne* en possédait un exemplaire. Voyez le Catalogue de sa Bibliothèque, tome V, première partie, n° 471. Voyez aussi nos *Variétés*, p. 52-75.

1607. — *Sermons et concepts tirez de l'Escriture Saincte sur les quatre fins de l'homme*, par Dom *Gabriel Inchino*, chanoine regulier de S. Jean de Latran.... *Traduction seconde* de l'Italien.... A Lyon, par *Jacques Roussin*. M. D. CVII. In-8°. — Dédicace à M. *de Vic*, surintendant de la justice à Lyon, par le traducteur, *F. I. Soarès de Sainte Marie*. — Le Privilège est de 1603, date de la première édition; il y est dit que *Jacq. Roussin* a fait traduire par *deux fois* ces Sermons, avec frais et depens. — *Gabriel Inchino* est mentionné dans la *Table des auteurs ecclésiastiques* de *Dupin*, tome 3[e], p. 90. — Quant au traducteur Jacques *Soarès ou Suarès de Sainte Marie*, c'est ce noble Portugais qui, ayant quitté la cour de *Lisbonne* pour venir en France, embrassa l'état religieux et en prit l'habit à Lyon dans le couvent de *S. François*. Il paraît qu'il prêcha assez longtemps à Lyon et avec succès : *Henri IV* en fit son prédicateur ordinaire; mais il ne fut nommé évêque de *Seez* qu'après la fin tragique de ce prince dont il prononça l'oraison funèbre dans l'église de S. *Jacques de la Boucherie*, à *Paris*, le 22 juin 1610. (voyez ci-après les *Publications* de 1610). *Suarès* mourut, en 1614. Il a été omis dens la *Biogr. univ.*, mais il a un article dans Moreri où l'on ne fait mention ni de sa traduction d'*Inchino*, ni de son *Sermon funèbre*. Outre ces productions, la *Bibliotheca Franciscana* de *Jean de S. Antoine*, t. II, p. 306, cite, entr'autres ouvrages de *Suarés*, vingt-trois Sermons sur les trois premiers chapitres de l'Apocalypse, prononcés dans la très célèbre église de Lyon, imprimés par *Horace Cardon* en 1599, et réimprimés, en 1605, avec deux nouveaux Sermons, l'un sur S. *Etienne*, l'autre sur S. *Jean*.

1607. — *Le Thresor de Santé* ou *Mesnage de la vie humaine*, divisé en dix livres, lesquels traictent amplement de toutes sortes de viandes

(1) L'auteur de ce pamphlet pourrait bien être *David Home*, protestant écossais, auquel on attribue *le Contr'assassin*, dont la *Biogr. univ.*, art. Thiard (Pontus de), cite une édition de Lyon, 1612. Les *Jésuites* sont horriblement maltraités dans ce dernier ouvrage.

et breuvages, ensemble de leur qualité et préparation.... faict par un des plus celebres et fameux medecins de ce siecle. A Lyon chez *Jean-Ant. Huguetan* (de l'imprimerie d'*Estienne Servain*). 1607. In-8° (B. de Lyon, 13111). — Dédicace d'*Huguetan* à M. le Président *de Villars.* —Le privilège manque, et rien n'indique quel est l'auteur de ce livre.

1607. — *Le Triomphe de la glorieuse Vierge Marie contre les calomnies du ministre Simeon Codur* , dressé par *Valentin Gerard* , Ambrunois , de la Compagnie de Jesus.... A Lyon , pour *Abraham Cloquemin*. 1607. In-8°. Titre gravé par *Jacq. de Fornazoris.* — Le permis d'imprimer donné par *Loys Richeome* , provincial des colléges de la Société de Jesus , en la province de Lyon , est daté de Lyon , le 12 *décembre* 1606. — *Valentin Gerard* , mort en 1616 , professeur de théologie , avait été recteur du collége de *Tournon* (voyez sa notice dans la *Biblioth. scriptor. Soc. Jesu*). Il ne paraît pas avoir composé d'autre livre que celui dont nous venons de donner le titre , et qui n'a pas moins de 999 pages, non compris les pièces liminaires et la table des matières. L'auteur y cite un assez grand nombre de poètes grecs , latins et italiens , et les traduit le plus souvent en vers. En voici sur la Sainte Vierge, qui ne sont pas de lui et qui ne valent pas mieux que les siens ; le P. *Gerard* les tenait d'un poète français qui se voulait mettre au monde , et qui lui avait présenté cet échantillon de son œuvre :

L'esprit divin ornant la vierge qui devoit
Son Jésus enfanté nourrir de ses mamelles ,
Lui fit riches presens de toutes les *merveilles*
Que dès mille à mille ans en espargne il avoit,
Tout ce que l'Univers avarement couvoit
De beau , de bon , de grand et d'honneur sous ses aisles ,
Accompagné de dons , de graces immortelles
Luy fut donné. ..

Nous lisons , à la page 307 , ce distique fait à l'occasion de la démolition de la pyramide élevée après l'attentat de *Jean Châtel* :

Pyramis una jacet, pro qua tibi deditus Ordo ,
Princeps , pyramidum millia mille dicat.

Le P. *Gerard,* après avoir rapporté au même endroit les éloges donnés à sa Compagnie par les personnages les plus éminents, cite les vers « *d'un plus que poëte* de son temps (1), homme des mieux disans et des « mieux vivans de la France, qui a descrit ainsi les qualitez et proprie- « tez d'un vray *jesuiste* comme les sachant tres bien par pratique :

Avoir quitté le monde , estre sans volonté ,
Vivre à guise d'autruy , priser l'obeyssance ,
N'avoir rien comme sien , aymer la patience ,
Avoir le corps , le sens et l'esprit bien dompté ;

Vivre en terre, de cœur estre au ciel ja monté,
S'espier, se tancer, chérir sa conscience,
Parler peu, faire assez, monstrer simple prudence,
Honorer tous, vouloir n'estre pour rien compté;

Joyeux avecques l'un, avec l'autre estre triste,
Veiller, prier, jeusner et se plaindre si peu,
De l'un à l'autre pole annoncer le vray Dieu,

Regagner l'heretique, convaincre l'atheiste,
Pour Jesus endurer l'eau, le glaive et le feu,
Cela, mon cher amy, c'est estre Jesuiste.

1607. — *Valerii Maximi Dictorum factorumque memorabilium libri IX*.... Lugd., *Ant. de Harsy*. 1607. In-16. — Il existe plusieurs éditions lyonnaises de *Valère Maxime*. Celle de 1581 a été donnée par un savant Dauphinois, *Claude Mitallier*, qui n'a d'article ni dans *Moréri* ni dans la *Biographie universelle*. Voici une notice destinée à reparer cette omission :

Claude Mitallier, écrivain dauphinois, né à *Vienne*, vers le milieu du XVIe siècle, était vice-bailli de cette ville, en 1583, et paraît avoir joui d'une certaine réputation pendant sa vie. En 1576, il donna une édition des *Aurei venerandae antiquitatis libelli legem salicam continentes*, etc. (Lelong, n. 27585); en 1581, il fit une notice sur *Valère Maxime*, placée en tête de l'édition de cet auteur publiée à Lyon, par *Antoine Gryphe*; il fournit aussi pour cette édition des *Emendationes* et quelques notes sur un fragment intitulé : *Valerii Maximi, aut, secundum alios, Probi de praenomine Libellus*. On a encore de lui une *Epistola de Vocabulis quae Judaei in Galliam introduxerunt*, imprimée à la suite des *Hypomneses* d'*Henri Estienne*, 1582, in-8. Cette lettre est adressée à *Jerôme de Chastillon*, président au siège présidial de Lyon. *Nicolas Chorier* a consacré quelques lignes à la louange de *Claude Mitallier*, p. 93 de ses *Recherches des antiquités de Vienne*. « La langue « saincte, dit-il, et la langue grecque ne luy estoient pas moins fami- « lières que la latine, ny celle-cy que la vulgaire. Comme il estoit l'amant « passionné de toutes les sciences, il fut l'ami de tous les sçavants, « mais il le fut plus particulierement de *Cujas* que de nul autre. Ses « héritiers, ajoute-t-il, conservent encore les lettres grecques et la- « tines que ce grand jurisconsulte luy a escrites en divers temps... » — *Mitallier* mourut jeune, ayant à peine atteint sa 36e année. Il avait eu de son mariage avec *Marguerite de la Tour*, un fils, *Pierre Mitallier*, qui fut maître ordinaire en la chambre des comptes de Grenoble. Celuy-ci, dit *Chorier* (t. III, p. 382 de l'*Estat politique du Dauphiné*), sçavoit « presque toutes les langues; il avoit fait un poëme françois de

« plus de quatre mille vers à la louange du roy *Henri IV* et du Con-
« nestable *de Lesdiguieres* ; et s'estant proposé l'exemple du poëte *Porphyrius*, tous ses vers y commencent et finissent (sic) par un C. En « cela, il n'y a qu'à louer l'opiniâtreté et non la beauté de l'esprit, la dif-
« ficulté et non l'excellence de l'ouvrage. » *Chorier* nous apprend encore que la devise de Claude Mitallier était une lampe allumée avec ces mots : *Quod vigili datur studio, accrescit vitae*. Nous ferons observer que cette devise lui a été commune avec plusieurs hommes lettrés, et que la pensée a été très heureusement rendue dans ce vers du *Venceslas* de *Rotrou*, acte IV, scène 4 :

Ce que j'ôte à mes nuits, je l'ajoute à mes jours.

Voyez le *Démosthéniana*, n. 11 et n. 118, où nous avons attribué par erreur ce vers à *Lafosse*. Voyez aussi la *Biogr. univ.*, art. *Optatien*.

1608. — *Février* 8. Mort d'*Alphonse Delbene*, abbé de *Hautecombe*, évêque d'*Alby*, auteur de divers ouvrages, né à Lyon vers 1538. Voyez son article dans la *Biograpyie lyonnaise*, et ajoutez aux sources indiquées : *Epistolae claror. virorum* collectae à *J. M. Bruto*, p. 326 ; Amelot de la Houssaye, *Mém.*, I, 404 ; Dutems, *Clergé de France*, I, 148. — Un des parents d'*Alphonse*, peut-être son frère, *Pierre Delbene* a un article dans la *Croix du Maine* ; ce *Pierre Delbene* mourut au camp d'*Henri IV* devant *Paris*, en 1590. Il nous reste de lui trois lettres écrites à *Joseph Juste de la Scala* (vulgo *Scaliger*), inserées dans le recueil des *Epistres françoises*, publié par *Jacques Reves*, en 1624 (voyez ci-dessus au 9 *août* 1599). La plus remarquable est celle qui est écrite de *Tours*, le 8 *mars* 1589 ; nous présumons que nos lecteurs nous sauront quelque gré de l'avoir reproduite :

« Monsieur, parmy la calamité publique laquelle touche au vif le fond de l'ame des bons Françoys, et la mienne particuliere qui n'est pas des mediocres, puisque tous mes biens sont entre les mains de ces tyranniques usurpateurs, et mes livres *ipsâ vitâ cariores*, il m'a semblé qu'il me restoit beaucoup de singulier bonheur de me voir favorizé de vostre digne souvenance. Et veux encores plus de mal à ceste maudite barbarie du siècle, puisqu'elle m'a desrobé le mesme honorable contentement, lequel j'eusse ressenty par la reception des lettres desquelles vous me tesmoignez m'avoir souvent honnoré. Mais ma vie depuis un an presque a été si vagabonde et tumultuaire que la vie des Scythes anciens m'a esté familière, n'ayant eu séjour ou retraite journalière que celle où mes chevaux m'ont porté continuellement, et par continuels hazards de ma vie et de ma liberté, sans avoir peu aller voir une bonne mère sexagenaire et mal saine, laquelle son indisposition a retenue à ceste Troyenne ville de Paris. Et l'un des plus grands regrets que j'ay eu a esté de ne pouvoir sauver mes livres manuscrits, et entr'autres celuy de l'*Intérieure Indie*, lequel je vous avois dedié. Mais de

peur d'esmouvoir les Erynnes populaires, j'ay pensé qu'il valoit mieulx leur faire croire par ma dissimulation que je n'avois rien qui m'appartint dans ma maison de Paris. Et peut-être que ma bonne femme de mère sauvera par la pitié de son aage nostre maison et par conséquent ma bibliothèque, s'il y a quelque estincelle de pitié dans des cœurs si barbares et ennemis des lettres et de toute humanité. Ils ont bien tesmoigné leur incomparable inhumanité, en traictant si inhumainement le povre Monsieur *Dupuy*, lequel ils sont venus prendre dans sa maison *inter tot natos, in sinu uxoris lectissimæ fœminæ, et in gremio Musarum delitescentem, sibique solum et Musis viventem*, pour l'emprisonner, avec le reste de ce venerable senat, dans la Bastille, d'où il ne sortira qu'avecques le reste de sa Compagnie, si un sien frere qui est jésuite ne l'en retire, mais je ne scay s'il est en France. Je le regrette comme un second moy-mesmes, car bien qu'il ait une ame genereuse, il est delicat de sa temperature. Ce sont des barbaries inaudites et non jamais prattiquées; car il me semble avoir leu qu'en un sac militaire, la maison de *Pindare* fut reservée par edict public; mais vous qui avez entretenu Monsieur d'*Abain*, tesmoing oculaire de ceste proscription plus que Syllane, estes informé à plein de ces misères trop miserables. De moy, j'ay esté assiegé en une maison champestre par cent cuirasses, et ay esté couru et poursuivy, et Dieu m'a miraculeusement preservé, pour voir la continuation de nos calamitez trop calamiteuses, et de nos maulx rendus incurables par nostre fatale nonchalance (comme dict *Tacite*), de façon que (comme le mesme dict) *tardiora esse remedia quam mala, mala nostra jam remedia non patiuntur : subit quippe etiam ipsius inertiæ dulcedo*; de façon que, pour rappieçer *hunc* CENTONEM TACITI, *non unquam atrocioribus Regni Francogalliæ cladibus magisve justis judiciis approbatum est non esse curæ Deo securitatem nostram, esse ultionem*. Car, *nisi Navarræus qui non ponit (veluti noster) rumores ante salutem, belligerando restituat rem, nos cunctando amisimus. Nec adhuc à profundo veterno ac lethargo (quo planè sopiti sepultique sumus) excitari satis possumus, acerrimis quamvis stimulis incitati*. L'indignation de nostre foiblesse m'a arraché ce discours, comme l'assiduelle considération que j'en fais oculairement m'arrache le cœur. *Adeo vivus vidensque pereo*; mais, puisque nos plainctes ne peuvent apporter aucun allegement à nos insupportables maulx, je me veux consoler sur l'asseurance que vous me donnez d'avoir recueilly les anciennes inscriptions que vous aviez pour les adjouster à celles de *Smetius* et *Lipsius*. Car je me promets tant de vostre infinie bonté et singulière affection envers moy, que puisque pour l'amour de moy vous avez pris tant de peine de les recueillir, vous me vouldrez combler de ceste extreme obligation, *ut appareant in meo nomine*, et s'il vous plaisait me les dedier, *ut meum nomen immortalitati commendes (æternum nostræ amicitiæ monumentum)*, m'envoyant le tout icy à *Tours*, j'aurois moyen de les envoyer à *Plantin*, à *Leyden*; car un fort honneste homme, grand amy de M. *Lipsius*, doibt partir dans peu de jours, lequel ira fort seurement et s'en chargera tres volontiers. Il est du pays et fort amateur des lettres. Pardonnez à mon effronterie, qui part tou-

tesfois d'une honneste ambition, *à laudato viro, imo laudatissimo posteris atque nepotibus innotescendi , nam laudari quo pacto possem tam illaudatus ?* Et comme dict le pere des louanges (qui en estoit toutesfois affamé de celles d'un poete incogneu à aultre qu'à luy) , *qui semel verecundiæ fines transiit eum benè ac graviter oportet esse impudentem.* Je remets le tout toutes fois à vostre discretion et bonne volonté ; et vous asseureray seulement que vous ne sçauriez honorer de vos inestimables honneurs aulcun qui honore plus vostre incomparable vertu et mérite , que moy , ny qui s'en sente plus honnoré pour vous en rendre , toute ma vie , très-fidelle service. Je le dis *latino more* , et à l'ancienne Françoise ; car la nouvelle *fide Punicâ sublestior est* , pour les perfidies incroyables que le Roy a esprouvées. Je suis très-marry que vostre *Canon d'Hippolyte* se soit senty de l'injure du siècle. Car , Monsieur d'*Emery* (*animæ dimidium meæ*) lequel vous ayme uniquement , m'a asseuré que Monsieur *Pithou* l'a retenu et sauvé , lorsque le povre *Patisson* fut prins prisonnier, comme aussi *Opsopoeus*, lequel s'est retiré en son pays, ayant laissé imparfaictes *Metrica , Magica , Sibyllina* , desquels il me dédioit une partie. Qui pourroit recouvrer vostre *Canon* avecques vostre commentaire , l'on les pourroit envoyer imprimer en *Italie* ; car de *Lyon* vous aurez sçeu qu'il a suivy l'exemple commun des aultres villes, et s'est pris luy-mesmes. C'est une contagion, *quæ, ut tabes, omnes invadet* ; car nous n'apportons ny appliquons aucuns remedes proportionnez à la maladie. *Ense recidendum est ne sit immedicabile vulnus* ; mais , *nos hos gerimus spiritus , planè vitrea bilis nostra et fœminea est.* C'est de Dieu seul duquel nous devons attendre quelque soulagement en nostre incomprehensible malheur, lequel (après vous avoir en toute humilité baisé les mains , les conjurant de n'estre point paresseuses de me departir de vos nouvelles) je supplieray de vous donner , Monsieur , en parfaicte santé , le comble de tout heur et contentement. De *Tours* , ce huictiesme mars ; c'est vostre plus fidelle et plus humble serviteur , P. Del Bene.

1608. — *Février.... Débacle des glaces de la Saône.*

«... Il est impossible , dit *Pierre Matthieu* (1), de dire les ruines et les dégats que fit la riviere de la *Loire* sur ses voisins, mais on renverra aux fables ce que la riviere de *Saône* fit à Lyon, et ce qui fut fait pour dissoudre et rompre ces grandes montagnes de glaces qu'elle avoit eslevées, et qui eussent été assez puissantes pour ruiner non des ponts seulement, mais des villes entières. Toute la ville estoit en peine comment l'on pourroit rompre cette grande machine de glace qui s'estoit formée de plusieurs glaçons , de la longueur de l'église de Nostre-Dame , de la grosseur et espaisseur de 14 à 15 pieds. Ils s'estoient arrestés devant l'église de l'*Observance* , et arrestoient tous ceux qui descendaient , de manière que l'on craignoit que le moindre effort de sa fureur n'emportât le pont (*du Change*), lequel , pour ce , fut chargé de grands quartiers de pierre , de sepultures antiques et de pièces de fer , par cette démonstration mathematique

(1) *Hist. de France* , t. II , p. 783 de l'édition de 1631.

que plus les voutes sont chargées, plus elles sont fortes, et que peu de chose peut faire fendre et éclater celles qui ne le sont pas. On faisoit des prieres publiques pour détourner ce grand malheur. Un artisan entreprit de dissiper cette glace et la reduire en petites pièces; il n'y mit pas grande façon; il n'y employa qu'une demi-douzaine de fagots qu'il alluma en deux ou trois feux sur le bord de la riviere, à l'opposite de ce grand rocher, et ayant murmuré entre ses dents dix ou douze noms barbares, cette grande machine éclata comme un coup de canon, et peu à peu se rompit en pièces grosses comme tonneaux, qui s'écoulèrent sous le pont avec tel ordre, qu'on eust dit qu'elles n'osoient approcher des piles. Quand ce nouveau thaumaturge demanda récompense, le Consulat voulut sçavoir des théologiens s'il lui estoit dû quelque chose : sa simplicité et la déclaration qu'il fit de sa recepte, le délivra de la peine des sorciers; mais sa recepte fut brulée en l'Hôtel-de-Ville. On parla de cette affaire si diversement à la Cour, que ce fut la raison qui me fit écrire à un prélat (*Claude de Bellièvre*), que j'ai nommé ailleurs un second *Hilaire* de notre France, lequel m'assura que les choses s'étaient passées comme je les ai représentées, et pour le surplus m'escrivit son advis en ces termes : « J'avois desja creu que « c'estoit chose qui meritoit quelques lignes en vostre histoire, et ne « pense pas qu'on y puisse trouver à redire. Je vous dirai seulement que le charme n'a point eu de part à ce remède du grand péril « qu'on craignoit; c'est la seule providence divine, *votis nuncupatis*, « solennellement invoquée, qui manifestement envoya un dégel opportun pour fondre peu à peu et faire couler fil à fil ces glacons, « si espouvantables que tous les artifices humains ne pouvoient empescher d'emporter le pont, si quelque grand vent marin eust causé un « dégel général et soudain, ou que la *Saône* eust receu quelque grande « inondation des pays. Si le charme avoit fait quelque chose en mesme « temps, la ville en est fort innocente. Car, outre qu'employant ce « pauvre, simple et idiot artisan qui s'offrit à la servir, elle lui protesta ne vouloir point que ce fust par sortilège, *malis artibus* : aussi » ce pauvre misérable, avant que faire sa sotte besogne, dit librement « son secret, protesta ne sçavoir qu'il y eust rien de sorcellerie, alla « à confesse aux *Pères Jésuites*, et après bailla franchement son billet « pour estre mis au feu, jurant que celui qui le luy avoit donné ne « luy avoit jamais dit que ce fut sortilège. La ville donna à l'*Observance* ce que demandoit ce pauvre homme, et neantmoins, eu « esgard à sa simplicité, accompagnée de bonne volonté à servir le « public, luy donna quelque chose par pure et simple charité. Et « après se firent processionnellement actions de graces solemnelles « correspondantes aux vœux précédents. » — Douze ans après, ajoute *Matthieu*, je fus estonné de voir ce malheureux dans le parquet de la grande chambre du Palais de Paris, son advocat demandant payement pour luy de la somme qu'il disoit luy avoir esté promise par Messieurs de Lyon : mais parce que cela est du siècle de Louis XIII, il en faut remettre le discours en ce temps-là... » — On chercherait en vain la suite de cette affaire dans l'ouvrage de *Matthieu*, car il mourut le

12 octobre 1621, deux mois avant qu'elle fût terminée. Mais nous pouvons suppléer au silence involontaire de l'historien : l'individu qui s'imaginait être le sauveur de son pays, se nommait *Benoît Besson*, et était tailleur d'habits. Ne pouvant obtenir le payement de la somme qu'il prétendait lui avoir été promise, il se pourvut, le 15 avril 1608, devant les officiers de la sénéchaussée; les échevins tentèrent d'abord d'assoupir ce procès; mais *Besson* fut impitoyable, et le 19 octobre suivant, il présenta à Messieurs de la sénéchaussée une nouvelle requête dans laquelle il exposait que, voyant le danger dont le pont de la ville était menacé par les glaces, il fit savoir à Messieurs du Consulat qu'on lui avait enseigné un secret par le moyen duquel, et avec l'aide de Dieu, les glaces se rompraient et pourraient passer sous le pont sans l'offenser. Qu'avant d'accueillir sa proposition, les échevins firent appeler le P. *Valadier*, *jésuite*, pour s'éclaircir s'il y avait magie dans son secret, et s'ils pourraient l'éprouver, *la conscience sauve*, que ce Père ayant déclaré qu'il n'y avait ni magie ni enchantement, il fut convenu en présence de ce religieux, qu'au lieu de 500 écus qu'il demandait, on ne lui en donnerait que 200, mais qu'il aurait en outre une place de commis aux portes de la ville, aux gages de 18 francs par mois, qu'après la réussite de l'opération, qui avait commencé le 10 février, et qui avoit été renouvelée pendant trois jours, ayant demandé son payement, on ne lui donna que 80 écus, et que, quand il voulut insister pour avoir le surplus, on le constitua prisonnier afin de l'intimider, mais que n'ayant pu le convaincre d'avoir usé de mauvais artifices dans son opération, on se vit obligé de l'élargir. *Besson* termine sa requête en demandant qu'il lui soit permis de faire appeler les échevins devant la sénéchaussée, pour répondre avec serment sur toutes ces circonstances, et se voir condamnés à effectuer leur promesse. — Le Consulat riposta par une requête tendant à obtenir aussi l'interrogatoire de *Besson* sur faits et articles. Il voulait qu'on lui demandât si, à l'entour des feux qu'il avait allumés, il n'avait pas fait des *cernes*, et combien ? S'il n'avait pas une baguette à la main, et de quel bois ? Si, les feux allumés, il n'avait pas fait des conjurations, incantations, menaces et défenses aux quatre coins des feux, comme aux quatre parties du monde, appelant les démons à son aide. — *Besson* eut beau soutenir qu'il n'avait rien fait qu'avec l'aide de Dieu, la sénéchaussée ne vit en lui que l'agent du diable, et le débouta de sa demande. Convaincu de la bonté de sa cause, *Besson* interjeta appel au parlement de Paris. L'affaire fut pendante durant plus de douze ans, et ce fut, non par un arrêt, mais par une transaction qu'elle se termina. Le 16 décembre 1621, les parties comparurent pardevant M. *Guerin*, notaire à Lyon, et *Besson*, moyennant une somme de cent francs qui lui fut accordée à cause de sa pauvreté, acquiesça à la sentence de la sénéchaussée qui l'avoit débouté de sa demande. Tels sont les détails que nous avons puisés dans un extrait de quelques pièces relatives à ce procès, que l'on trouve dans le tome 2, page 463 et suiv. de l'*Inventaire général des archives de la ville de Lyon*. Il nous eût été facile d'en dire davantage, car on trouve dans les actes consulaires de l'année

1608 un discours de trente et quelques pages (1), d'une écriture fort menue, dans lequel l'auteur qui paraît être le sieur *Thomé*, alors secrétaire du Consulat, raconte fort au long tout ce qui se passa avant, pendant et après la débacle. Voyez la *Revue du Lyonnais*, t. I, p. 15 et suiv.

1608. — *Mars* 12 (mercredi). Le duc *de Sforce* et le duc *de Sancto Gemini* sont reçus, à *Rome*, chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, par M. *d'Halincourt*. L'Etoile, *Journal* d'Henri IV; A. P., *Variétés*, p. 83.

1608. — *Avril* 13. Le Roi, pour récompenser les services de noble messire *Philibert de Nerestan*, capitaine de ses gardes du corps, le nomma premier grand maître de l'ordre de Notre-Dame du *Mont Carmel* et de *S. Lazare*. — Le 30 *octobre* suivant, M. *de Nerestan* prêta serment entre les mains du Roi (2). L'Etoile, *Journal d'Henry IV*. — *Philibert de Nerestan*, un des plus grands hommes de guerre de son temps, mourut des suites de la blessure qu'il reçut à l'attaque du *Pont de Cé*, le 16 août 1620, et fut inhumé dans le couvent des *Carmes déchaussés* de Lyon, qu'il avoit fondé en 1618.

1608. — *Juin* 7. Une bulle du pape *Paul V* permet à *Jacqueline de Harlay*, dame *d'Halincourt*, de transférer, de Rome à Lyon, le corps entier de *S. Gabin*, qui souffrit le martyre le 19 février 296. — A son arrivée dans notre ville, le corps fut remis aux *Jésuites* qui le conservèrent dans leur église où il fut exposé publiquement, le 19 février 1612 (voyez la vie de ce saint, par le P. *Henry Alby*, jésuite; Lyon, *Jean Jullieron*, 1624, in-12). — On lit dans le *Gallia christana*, IV, 288, qu'en l'année 1605, *Françoise de Beauvilliers*, abbesse de St-Pierre, enferma dans une chasse d'argent (*inclusit theca argentea*) les reliques de S. Gabin, apportées de Rome et remises au collége de la société de Jésus. Cette date ne s'accorde point avec celle de la bulle de *Paul V*. — On ne trouve pas de notice sur S. *Gabin* dans les vies des Saints de Butler, traduites par Godescard; cependant on n'y a pas omis (au 11 *août*) sainte *Suzanne*, vierge et martyre, laquelle, suivant le P. *Alby*, était fille de S. *Gabin*. Aujourd'hui ce saint est tout-à-fait oublié, et l'on peut parodier à cette occasion ce que *Terentianus Maurus* a dit des livres : *Habent sua fata* beati.

(1) Ce *Discours* a été publié par M. *Godemard*, ancien archiviste de la ville; Lyon, imp. de *J. M. Barret*, 1834, in-8 de 28 pages, tiré à 50 exemplaires.

(2) L'anecdote suivante nous a été conservée par Hardouyn de Perefixe : « *Nerestan* fort brave gentilhomme faisoit un jour au Roy un très beau regiment, et comme il lui protestoit qu'il ne desiroit pour recompense que la gloire de le servir, il répondit : « C'est ainsi que doivent parler les bons sujets; ils doivent oublier leurs services, mais « c'est au prince à s'en souvenir; et s'il veut qu'ils continuent d'estre fidelles, il faut « qu'il soit juste et reconnaissant. » *Hist. d'Henry le Grand*, p. 517 de l'édition de *Paris*, 1662, in-4.

1608. — *Octobre* 31. Lettre d'*Henri IV* au Consulat :

« De par le Roy. Tres chers et bien amez, le sieur *d'Halincourt* que nous avons pourveu, par la mort du feu sieur *de la Guiche*, de la charge de nostre lieutenant general au gouvernement de Lyonnois, Foretz et Beaujollois, en l'absence de nostre tres cher fils le duc *de Vendosme*, s'acheminant presentement par de là pour prendre possession de ladite charge, nous voullons et vous mandons que vous ayez à le recognoistre et obeyr doresnavant en ce qu'il vous commandera de nostre part et pour nostre service, tout ainsi que vous ferez à nous mesmes. Sy n'y faictes faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à *Fontainebleau*, le dernier jour d'octobre 1608. Signé HENRY; plus bas *Brulart.* » A. M.

1608. — *Octobre* 31. Lettre d'*Henri IV* au Consulat :

« De par le Roy. Tres chers et bien amez, s'en allant par de là le sieur *d'Halincourt* resider en la charge de nostre lieutenant general au gouvernement de Lyonnois, Foretz et Beaujollois, en l'absence de nostre trescher fils le duc *de Vendosme*, nous voullons et vous mandons que vous ayez à lui remettre ès mains *les clefs de nostre ville de Lyon*, pour les garder doresnavant, comme vous pourriez faire à nous, sy presens y estions, puisqu'il sera representant nostre personne en tout ce qui concernera le bien de nostre service, vostre repoz et conservation. Sy n'y faictes faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à *Fontainebleau*, le dernier jour d'octobre 1608. Signé HENRY; plus bas *Brulart.* » A. M.

1608. — *Novembre* 21. *Charles de Neuville de Villeroy*, marquis d'*Halincourt*, gouverneur de Lyon, arrive en cette ville. — M. *de Villars*, président et lieutenant-general en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, et premier président au parlement de Dombes, lui adressa cette harangue :

Monseigneur, le desir de cest ancien (1) qui demandoit une ouverture à la poitrine des hommes pour veoir ce qu'ilz tenoient caché au dedans, vous seroit maintenant inutile, pour recognoistre le secret de noz intentions. Nostre front représente nostre cœur; ces festons, ces pyramides, l'allegresse de tout ce peuple vous disent pour nous que

Un seigneur de *Nerestang* commandait à *Givors* pour les ligueurs, en *fevrier* 1592 ; au mois de *juin* précédent, il avait été fait prisonnier par les royalistes du Dauphiné ; nous ignorons si c'est le même que le *Philibert de Nerestang*, décoré par Henri IV.

(1) Cet ancien est *Lucien*, qui, dans son dialogue intitulé *Hermotime*, met ce mot dans la bouche de *Momus*. Sénèque, *Hippolyt.*, IV, 5, nous offre une pensée analogue, très-bien rendue par *Racine* :

Et ne devroit-on pas à des signes certains
Reconnoître le cœur des perfides humains ?
RACINE, *Phèdre*, IV, 2.

vous estes le très bien venu. On dit communement que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Nous estions ces jours passez au panchant de nostre bonheur. *Ceste ville, qui jadis si florissante, donnoit la loy du commerce à toutes celles de l'Europe, maintenant accablée de misères, reçoit la loy de l'infortune.* Aujourd'huy elle relève ses esperances, reprend courage, ravive ses esprits, et croit asseurement qu'elle a recouvert les bonnes graces de son prince dont l'envye l'avoit esloignée. La digne eslection que Sa Majesté a fait de vostre personne pour tenir les renes de ce gouvernement, nous est ung asseuré tesmoignage et de sa providence et de sa bienveillance. Nous esperons que soubz la conduicte d'ung sy prudent pilote, nostre navire lionnois surmontera facilement tous les oraiges qui le menassent, et mesmes soubz les benignes et favorables influences de ces deux grands astres qui estançonnent vostre gloire, Monseigneur, nous vous offrons tout ce qui peult dependre des charges dont Sa Majesté nous a honorez en ceste province, avec desir et dessein de porter toutes noz actions au service du Roy, au repos de ses subjectz, et à vous rendre l'obeissance que nous vous debvons. »

M. *de Villars* s'adressant ensuite à Madame *d'Halincourt* (1), la complimenta en ces termes :

« Madame, je disois à vostre espouz, nostre tres digne gouverneur, qu'il n'avoit que faire de l'ouverture qu'un ancien desiroit estre à la poitrine des hommes pour recognoistre le secret de noz pensées; je vous dis maintenant que nous en avons encores moings besoing pour contempler la beauté de vostre ame à travers ce beau corps, chef-d'œuvre de nature. La syncerité de voz affections que tout ce peuple, et spéciallement ceste compagnie, se promet de vostre bonté naturelle, l'incomparable los de voz saintes et religieuses mœurs, l'immuable solidité de vostre beau jugement, la douceur de vostre conversation, bref la vertu, l'ornement de vostre ame, se fait assez cognoistre. La renommée à double trompe l'a publiée, non seulement par la France, mais parmy les peuples estrangers. Madame, c'est à ceste vertu principallement que nous voulons aujourd'huy dresser des autels pour sacrifier tous noz plus saints desirs, comme agreables victimes de l'obeissance que nous devons au rang que vos merites vous ont acquis. » Manuscrit de la B. de Lyon, n° 1439 (xxxve pièce). Voyez aux *Publications* de cette année, *Hiéroglyphique de la vertu*, etc., et ci-après, *mars* 1610.

1608. — *Novembre*.... *Balthazar de Villars*, premier président du parlement de *Dombes*, fait, au nom de sa compagnie, la *Remonstrance* suivante à M. *de Montholon*, tuteur de Mademoiselle *de Montpensier* :

« Monsieur, ceste compagnie se servira, s'il vous plaist, de l'invention

(1) *Jacqueline de Harlay*, fille du baron de *Sancy*. Voyez ci-après au 15 mars 1618, date de sa mort.

de ce grand peintre, qui entreprist jadis de representer le sacrifice de la belle Iphigénie entre les Grècs, lequel ne treuvant en son art ny traits suffisants pour exprimer la douleur d'un père en la mort de sa fille, voilant le visage d'Agamemnon, couvrit l'imperfection de son art; de mesme n'ayant ny parole, ny voix pour vous representer au vray l'extrême deuil qu'elle porte du decés de feu Mgr *de Montpensier*, je couvriray du bandeau de silence le deffaut de ma langue, et vous diray seulement qu'en un sy fascheux accident, il ne nous reste pour tout confort que l'esperance que nous avons que ce petit surgeon qu'il nous a laissé, je veux dire Madame sa fille, sera heritiere de sa piété et autres vertuz, comme de sa souveraineté et ses autres biens, et que pendant son bas aage, vous, Monsieur, conserverez à ceste Compaignie l'authorité souveraine qu'elle a eu jusques ici par participation, vous asseurant que nous porterons toujours tous noz desirs et nos actions au bien et repos des habitants du pays de *Dombes*, et à recevoir l'honneur de voz commandemens avec le respect que nous vous debvons. » *B. de Lyon*, MANUSCRITS, n° 1439. Voyez ci-aprés 24 *février* 1609.

1608. — *Décembre* 12. Mort de *Nicolas de Villars*, du diocèse de Lyon, évêque d'*Agen*. — Il fut remplacé par son neveu, *Claude Gelas* de Lyon, qui mourut d'apoplexie, le 26 *décembre* 1630. DU TEMS, II, 285; le P. *Anselme*, V, 104; *Pernetti*, II, 402.

1608. — M. d'*Alincourt*, gouverneur de Lyon, charge *Antoine de Salornay*, seigneur *de Champerny*, de se rendre à *Saint Romain-le-Puy*, petite place, mais importante dans la plaine du *Forez*, avec ordre de la réparer, et de la munir de toutes choses necessaires pour sa conservation; — « de quoy, dit *Claude le Laboureur*, il s'acquitta fort bien. — Depuis, ajoute le même historien, le Roy ayant esté conseillé de faire démolir tous les chasteaux et forteresses de son royaume, dont la garde luy estoit de grande dépense et de nulle utilité, et *Saint Romain-le-Puy* s'estant trouvé de ce nombre, le seigneur *d'Alincourt* luy donna ordre de défaire ce qu'il avoit fait. A quoy ayant obéy, il le rappela pour luy donner la charge de capitaine de ses gardes.... » *Mazures*, t. II, p. 555.

1608. — Mort de *Léon Strozzi*, échevin depuis 1606. Il avait été continué premier échevin, au lieu de *Pierre Allard*, décédé en 1607. MENESTRIER, *Eloge hist.* (tables consulaires).

1608. — *Joachim d'Estaing* et *Louis*, son frère, sont reçus comtes de Lyon. D'AUBAIS.

1608. — Les recteurs de l'*Hôtel-Dieu* acquièrent quelques maisons situées sur les courtines du Rhône, afin d'agrandir le claustral de cet hospice; le nombre des malades s'était tellement accru que les bâtiments actuels ne suffisaient plus pour les contenir. DAGIER, I, 203.

1608. — PUBLICATIONS. *L'Arioste françois*, par J. D. B. (*Jean de Boessieres*), avec les argumens et allégories sur chacun chant. Lyon,

Thibaud Ancelin. 1608. In-8. — La premiere édition de cette traduction en vers des douze premiers chants du *Roland furieux* fut publiée par le même imprimeur, en 1580.

Voyez Delandine, Manuscrits *de la B. de Lyon*, nº 654; et les *Publications* de 1604 (*Roland furieux*).

1608. — *Alexandri ab Alexandro.... Genialium dierum libri sex....* Lugduni, apud *Paulum Frellon*, 1608. In-8. — Plusieurs éditions de cet ouvrage ont été faites à Lyon; les plus estimées sont celles qui ont été enrichies du volumineux commentaire d'*André Tiraqueau*, et qui furent publiées par *Guillaume Roville*, et ensuite par ses héritiers de 1589 à 1614. Aujourd'hui on ne recherche plus que l'édition *cum notis variorum* de 1673.

1608. — Le *Code du très-chrestien et très victorieux roi de France et de Navarre* Henri IIII...., par M. *Thomas Cormier*.... Pour *Iean Arnaud*. M. DCVIII. A *Genève*. In-4 (B. de Lyon, 8419). — Le privilége du Roi donné à *Jean Arnaud*, *demeurant dans notre ville de Lyon*, est daté de *Grenoble*, le 2 octobre 1600. Cette édition n'est probablement pas la premiére; son titre annoncerait qu'*Arnaud* avait maison à *Lyon* et à *Genéve*.

1608. — *Demonstration que ce que l'Eglise enseigne de la presence reale.... n'est que pure parolle de Dieu*, Par *Antoine Tolosain*, abbé general de l'Ordre S. Antoine.... A Lyon, par *Jean Pillehotte* (imprimé par *Estienne du Plessier*). 1608. In-8. — Dédicace de l'auteur au roi, datée de *S. Antoine en Viennois*, ce 21 octobre 1607 (B. de Lyon).

1608. — *Discours des sorciers*, avec six advis en faict de sorcellerie, et une instruction pour un juge en semblable matiere, par *Henry Boguet*, Dolanois, grand juge en la terre de S. Oyan de Joux, ditte de *S. Claude*, au comté de Bourgongne. N'estant ce que l'auteur a cy-devant mis en lumiere sur le mesme subject qu'un eschantillon de ce qui est traitté en ce livre. *Seconde édition*. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. M. DCVIII. In-8. — Le privilége du roi, les attestations, l'approbation et la permission portent la date de 1607 (B. de Lyon, 14659). Cette édition, omise dans le *Manuel* de M. Brunet, est peut-être la plus complète. Parmi les procès faits à de prétendus sorciers, l'auteur y rend compte de celui qui fut intenté à *Guillaume Villermoz*, lequel n'aurait pas échappé à une condamnation capitale, « s'il n'eust esté prevenu de mort en prison. » *Pierre Villermoz*, son fils, âgé de douze ans, fut renvoyé absous, à cause de son bas âge. Voyez ci-dessus les *Publications* de 1602, et l'article de M. Weiss sur *Henri Boguet* dans la *Biographie universelle*.

1608. — *Divines Contemplations et sainctes Conferences de l'Ame avec son Dieu*, du tres-illustre cardinal *Borromeo* (1) et du P. *Jesual*, gene-

(1) *Charles Borromée*, en 1608, n'avait pas encore été canonisé. *S. François de Sales*, dans le jugement qu'il en a porté (*Lettres spirituelles*, t. I, p. 745 de ses *Œu-*

ral de l'ordre de S. François F. M. Mises en françois et dédiées à Monseigneur l'archevesque et comte de Lyon (*Claude II de Bellievre*).... Par B. D. *Viette*, Lyonnois. A Paris, chez *Claude Chappelet*, 1608. In-12. — *Barthelemy de Viette* est encore auteur d'une traduction des *Harangues* de *Louis Grotto*; Paris, *Nic. Bessin*, 1628, petit in-8 (M. Brunet, *Manuel*, t. II, p. 471). L'abbé *Goujet*, en faisant observer que *Viette* n'a pas même été nommé dans l'*Hist. litt.* du P. *Colonia*, dit qu'il a composé plusieurs ouvrages sur la morale et sur d'autres matieres (*Biblioth. franç.*, t. II, p. 332). Moréri cite parmi ces ouvrages les *Beautés de la Vierge*, mais il n'en désigne ni le format ni la date de l'impression.

1608. — *L'Esclavage du brave chevalier françois de Vintimille*, des comtes de *Marseille* et *Olieule*, à présent commandeur du *Planté* et *Cadillan*; où l'on peut voir plusieurs rencontres de guerre, dignes de remarques; par *Henri du Lisdem* (sic). Lyon, *Morillon*. 1608. In-12. — Lelong, n° 32081. — Le nom de l'auteur est défiguré dans ce titre; il se nommait *Lisdam*. Voyez plus bas, p. 273, *Testament de l'heresie*.

1608.—*Joannis Gersonnis cancellarii parisiensis de Imitatione libri IIII.* cum plerisque aliis ejusdem argumenti opusculis (1).... Lugduni, apud *Horatium Cardon*. 1608. In-32. — A la fin de l'*Imitation* est ce nota : « Quamvis iste libellus dicatur *Joannis Gersonis*, auctor tamen ipsius « fuit *Thomas de Kempis* canonicus regularis. » On ne comprend pas pourquoi, au lieu de ce Nota, l'imprimeur n'a pas fait un nouveau titre qui aurait porté le nom de *Thomas de Kempis*; peut-être a-t-il craint qu'en supprimant le nom de *Gerson*, qui était et qui est encore si vénéré dans notre ville, son édition fût mal accueillie. Il serait très-possible que ce Nota ait été imposé à *Cardon* par les Jésuites qui l'avaient alors pour imprimeur, et qui, regardant *Gerson* comme un des précurseurs de *Luther* (2), ne pensaient pas que l'*Imitation* pût avoir été composée par un auteur dont les ouvrages leur semblaient contenir les maximes les plus répréhensibles (3). Un des derniers biographes de *Gerson*,

vres, édit. de 1663, in-fol.), après avoir dit que cet illustre prélat ne buvait que de l'eau et ne mangeait que du pain, ajoute : « Neantmoins cet esprit si vigoureux man- « geant souvent avec les Suisses ses voisins, pour les gaigner à mieux faire, ne faisoit « nulle difficulté de faire des *carroux* ou *brindes* avec eux à chaque repas, outre ce « qu'il avoit beu pour sa soif...» Voyez ci-dessus au 6 *février* 1594, et ci-après les *Publications* de 1612, *Discours de l'yvresse*, etc.

(1) Parmi les opuscules joints à l'Imitation est le petit traité *de Contemptu mundi* du pape *Innocent III*, premier livre avec date sorti des presses lyonnaises (15 octobre 1473). Deux traductions de ce traité nous sont signalées par M. *Paulin Paris* (voyez *Manuscrits françois de la B. du Roi*, tome IV, p 205, et les additions en tête du tome V). *Sablier* (t. I, p. 331 de ses *Variétés*) en cite une troisième publiée à Paris, en 1665.

(2) M. *Charles Schmidt*, théologien protestant, termine ainsi son *Essai sur Gerson* (Strasbourg, 1839, in-8) : «... *Gerson* est mort, après avoir aidé à préparer un avenir, où la semence répandue par lui devait éclore et fructifier.... Nous le comptons parmi les plus nobles témoins de la verité, parmi les précurseurs de notre grande réformation du seizième siècle. »

(3) Une de ces maximes que nous ne rapportons que parce que l'on a tout récemment nié dans un journal de Lyon qu'elle fût de Gerson, se trouve dans ses Considérations

M. *Thomassy*, prétend avoir trouvé de nouvelles preuves en faveur de l'illustre chancelier (1) dans les ouvrages qu'il a écrits en français, et dont il se propose de donner une édition; nous doutons fort que cette publication puisse amener le moindre résultat. Voyez les *Publications* de 1577 et de 1609.

1608. — *L'Heureuse conversion des Huguenots qui ont connu l'abus de la pretendue religion*, où est respondu à tous les articles de la Confession de foy des Ministres de France; avec la saincte Messe en François pour faire voir la verité catholique tirée de la parole de Dieu...... par *Jacques d'Illaire*, sieur *de Jouyac*, en *Vivarez*. Seconde edition...... A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1608. In-8 (B. de Lyon).

1608. — *Hieroglyphique de la vertu soubs la figure du Lyon*, avec ses proprietez et qualitez plus remarquables. Dedié comme à son modelle Monseigneur d'*Alincourt*,... gouverneur lieutenant general pour Sa Majesté au gouvernement de Lyon, Lyonnois, Forests et Beaujolois. Par le sieur *Goujon*, advocat, procureur general de la ville et communauté. A Lyon, par *Horace Cardon*. 1608. Titre gravé par *Jacq. de Fornazoris*. In-4 de 5 et 63 pages, suivies de l'

Accueil faict à Monseigneur et Madame d'Alaincourt, par la ville de Lyon, à leur arrivée en icelle, au mois de Novembre 1608. Contenant 35 pages (B. de Lyon, n° 8966; exemplaire sur la garde duquel on lit : *D. Horatius Cardon D. D. Jano Anthonio Huguetano.* XXVI *Novembris* M. DCVIII. Lugduni).

Le premier de ces opuscules nous offre une compilation, d'assez mauvais goût, de tout ce que les anciens ont dit du roi des animaux, et une espèce de parallèle entre ses généreuses qualités et celles du peuple lyonnais et de son nouveau gouverneur (2). Nous y avons remarqué une traduction de l'Apologue du lion, de l'âne et du renard, qui n'a peut-être pas été citée par les commentateurs de *Lafontaine*. Les

contre les adulateurs, 7e paragraphe : «... Et si eos (subditos) manifeste, et cum obstinatione in injuria et de facto prosequatur Princeps, tunc regula haec naturalis : *Vim « vi repellere licet*, locum habet. Et id Senecae in tragoediis: *Nulla Deogratior victima « quam tyrannus*, etc. Ad idem est Tullius, III *de Officiis* (Gersonis opp., IV. 624). Nous ferons observer que *Gerson* n'a pas cité les propres paroles de *Senèque*, lequel s'exprime ainsi dans son *Hercule furieux*, acte IV :

.... Victima haud ulla amplior
Potest, magisque opima mactari Jovi
Quam rex iniquus....

(1) M. *Thomassy*, qui a cité notre *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle*, pour y relever une erreur, aurait pu dire qu'on y trouve la première et la dernière page de la Passion française de *Gerson*, d'après un manuscrit de la B. de Lyon, que nous croyons plus ancien que celui de la B. du roi. Si nos *Documents* tombent sous sa main, nous présumons qu'il y trouvera quelques faits qui pourront trouver place dans la seconde édition de sa monographie.

(2) Voyez les *Mélanges* de M. *Breghot du Lut*, p. 434.

anagrammes surtout n'y manquent pas. En voici un qui se lit p. 33 de l'*Accueil :*

CHARLES DE NEFVILLE
LION LE FACE HEVREUS
et luy
FACE HEVREUS LE LION.

La seconde pièce, l'*Accueil*, quoique jointe à la précédente, n'est peut-être pas de *Goujon*; je crois y reconnoître le style de *Pierre Matthieu*, auquel les échevins avaient confié le soin de rediger les entrées des princes et des grands personnages dans notre cité.

Il paraît que le sieur *Thomé*, secrétaire du Consulat, n'est pas le seul qui, en remplissant cette fonction, ait sacrifié aux muses. Il fit, à cette occasion, deux sonnets et probablement les autres pieces de vers parsemées dans l'*Accueil*, qui est terminé par l'*Ordre tenu en l'entrée qui a esté descripte :*

« Premierement le Prevost des marechaux au gouvernement de Lyonnois, avec son lieutenant en teste de sa Compagnie d'archers ;

« La Compagnie des arquebusiers de la ville ;

« Les *Nations* (1) selon l'ordre qu'elles ont tousjours tenus, conduites par leurs consuls;

« La Compagnie du Guet conduicte par le sieur *Barault*, cappitaine et chevalier d'iceluy ;

« Les archers de robe courte à pied ;

« Messieurs du siege presidial et senechaussée en robe de soye, montez sur mules ;

« La Compagnie des Enfans de la ville conduicte par leur cappitaine, avec six trompettes au devant, garnies de banderoles avec ses armes et son page après ;

« Les Mandeurs de la ville;

« Le Procureur general et secretaire de la communauté d'icelle ; le secretaire ne s'y estant peu trouver pour son indisposition ;

« Monsieur *du Grimaud*, eschevin, tout seul, tant par le deceds du feu sieur *Strozzi*, que absence de Monsieur *de Clapisson*, lors député en Court pour les affaires de la ville, eschevins, ces trois rangs representant le corps de la ville ;

« Monseigneur le Gouverneur entre le sieur *du Peron*, prevost des marchands, et le sieur *Thierry*, eschevin ;

(1) L'estimable rédacteur du Catalogue de la Bibliothèque de M. *de Soleinne* s'est trompé quand il a dit dans sa note sur l'*Entrée d'Henry II à Lyon* : « On nommait « *Messieurs des Nations*, les *artistes* qui dressèrent les arcs triumphaux, spectacles, « jeux, combats, naumachies, comédies, etc. » N. 112 du tome V. — *Messieurs des Nations* étaient des Négociants étrangers, et principalement des Italiens et des Allemands qui trafiquaient à Lyon.

« Madame (*d'Alincourt*) après; suyvis et investis d'un nombre de Seigneurs et Gentils-hommes, de plus de deux cents, outre semblables d'autres de la ville ou des pays voisins qui voulurent contribuer à cest honneur. » Voyez ci-dessus au 21 *novembre*.

1608. — *C. Julii Hygini.... fabularum liber....* Ejusdem *Poeticon Astronomicon libri quatuor.* Quibus accesserunt *Palaephati* de fabulosis narrationibus liber, I, etc., etc. Lugduni, apud *Joannem de Gabiano.* 1608. In-8.

1608. — *L'idolatrie huguenote* figurée au patron de la vieille payenne,... par *Louys Richeome*, provincial de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*, 1608. In-8 de 736 p., outre les pièces liminaires et les tables. — Titre gravé par *Jacques de Fornazoris.* — Dédicace de l'auteur au Roi, datée de Lyon, le 25 d'aoust 1607. — A la fin du volume est l'avis suivant : « Au lecteur chrestien. — Je rends graces à Dieu de tout mon cœur, et t'invite à en faire de mesme, de quoy il a conduit cet œuvre à son jour et presque contre mon espérance, et illuminé en même temps deux MM. imprimeurs, *Louys Garon*, natif de *Genéve* (qui a travaillé sur ledit OEuvre, dont il s'est senti vrayment touché), et *Claude Armand*, dit *Alphonse*, lesquels ensemblement ont abjuré l'heresie, et professé la foy catholique en nos mains, le *cinquieme du présent* (1). Dieu leur donne la grace d'aller de mieux en mieux, et à tous autres qui sont en tenèbres, les imiter.... » Nous ne pouvons résister à la tentation de citer un passage de ce livre (p. 454) ; le chapitre a pour titre : *De certaines statues et sacrifices d'Apollon representez au Calvinisme*, et il est question dans ce chapitre d'une idole à la tête de lion, couronnée d'une tiare, et tenant une vache par les cornes : « .... Le lion, c'est vostre esprit altier,.... la vache à deux cor-
« nes, votre belle reformée.... Samson appela vache sa femme; vache
« fut aussi *Dalila*, femme paillarde, car elle alloit à tout homme et
« sautoit à tout lit, et sa femme le livra à la fin aux Philistins, ses
« ennemis conjurez : vostre Réformée est toute semblable à l'une et à
« l'autre : la vache est un animal pesant et lourd; il n'y a rien si
« assoupi et tardif à bonnes œuvres; elle ne veut ouyr parler ny de
« jeûnes, ny de pelerinage, ny de travail aucun ; ains vrayment va-
« che, comme vrayment *Dalila* de *Samson*..... » Nous pourrions emprunter des citations du même genre aux chapitres dans lesquels l'auteur accuse les Calvinistes d'avoir renouvelé l'idolatrie de *Vénus*, de *Priapus*, de la *Liberté*, etc., etc. (2). — Le P. *Richeome*, que les

(1) Probablement le 5 *août* 1607, date de la dédicace du P. *Richeome*. Voyez sur *Garon*, son article dans la *Biographie lyonnaise*.

(2) Le P. *Richeome* ne se doutait pas que le reproche qu'il fait aux Protestants pourrait être adressé, deux siècles plus tard, avec plus de fondement, aux réformateurs de 1793, qui remplacèrent le culte de la Sainte Trinité par celui de le *Liberté*, de la *Philosophie* et de la *Raison*. Nous saisirons cette occasion pour faire remarquer que la *Fête de la Raison* qui fut célébrée dans toute la France, ne le fut pas à Lyon; c'est ce que nous apprend une délibération du Conseil général de *Commune affranchie*, du 24 *mai*

Jésuites ont toujours regardé comme une de leurs meilleures plumes, a été omis dans la *Biogr. univ.*, et ne méritait pas cet oubli ; ses écrits sont nombreux, et il fit une rude guerre aux Calvinisles. Moréri et Feller lui ont donné quelques lignes. Voyez aussi son article dans la *Bibliotheca scriptor. soc Jesu*, Bayle, *Dict.*, et Barbier, *Anonym.*, passim.

1608. — *Interpretatio poetica latina in centum quinquaginta Psalmos.* Authore *Ludovico Crucio*, Olysipponensi, è soc. Jesu. Lugduni, sumptibus *Petri Rigaud* (ex typographiâ *Iacobi du Creux*, dicti *Molliard*). 1608. In-16, italiq. — L'approbation de *Louis Richeome*, provincial des colléges de la soc. de Jésus dans la province de Lyon, est datée du 24 *octobre* 1607.

1608. — *Introduction à la vie devote*, divisée en cinq parties par *François de Sales*, Evesque de Genève. A Lyon, par *Claude Morillon.* 1608. In-32. — L'approbation des docteurs, datée de Lyon, ce 4 d'*aoust* 1608, a été donnée par Frere *Robert Berthelot*, evesque de Damas, et frere *Estienne Carta*, docteur théologien et prieur du couvent de N. D. de Confort. — La permission donnée par M. *Chalom*, vicaire général, est du 8 *septembre* suivant. Voyez ci-après au 22 *décembre* 1628, date de la mort du saint auteur de ce livre que tout homme pieux place sur ses tablettes à côté de l'*Imitation* de J. C., dont l'auteur présumé mourut aussi à Lyon.

1608. — *Les Serées de Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt..... A Lyon*, par *Thibaud Ancelin*, 3 vol. pet. in-8. Il existe un assez grand nombre d'éditions de cet ouvrage, dont la première, ne contenant que le premier livre, a été imprimée à Poitiers, chez les *Bouchetz*, 1584, in-4. Celle de *Lyon*, *Pierre Rigaud*, 1618, 3 vol. petit in-8, paraît être une des bonnes. La plus complète, suivant la *Biographie universelle*, serait celle de Rouen, 1634. — M. Brunet, I, 424, juge les *Serées* de Bouchet un peu sévèrement : il y a dans ce livre plus d'esprit que dans beaucoup d'aures du même genre ; nos faiseurs de contes ont souvent puisé à cette source qui est loin d'être tarie pour eux, et que les adagiographes et les philologues n'ont pas non plus entièrement mise à sec. — Nous remarquons, dans la préface intitulée : *Discours de l'autheur sur son livre des Serées*, la citation de ces deux vers que Bouchet applique à son travail, non sans raison :

Et pourrez, vous sçavans, quelque plaisir y prendre :
Vous, non sçavans, pourrez en riant y apprendre.

M. B., *Nouv. mél.*, p. 245, dit les avoir lus, précédés de deux au-

1793, relative à la célébration de la *Fête de l'Etre suprême*. Le maire *Bertrand* s'exprime ainsi dans la réponse qu'il fit à la députation de la société populaire des *Jacobins* qui avait provoqué la délibération : « .. . Cette fête sublime et majestueuse qui rem-« place pour nous celle de la *Raison*, attendue et désirée depuis longtemps....»

tres, sur le titre des premières éditions de l'*Apologie pour Hérodote*, par *Henri Estienne,* et il les rapporte, ainsi que quelques passages parallèles, comme offrant la même pensée que le fameux vers qui sert d'épigraphe au *Cours de littérature* de *La Harpe*, et qu'on attribue au président *Hénault : Indocti discant, et ament meminisse periti.* — Une autre citation qui nous paraît aussi digne d'être relevée, est celle des vers suivants que *Bouchet* (XIVe *Serée*) trouve « fort bien faits : »

Dédale crioit à son fils,
Afin de luy donner courage :
Vole comme je t'ay appris,
Suy tousjours la moyenne plage ;
Mais l'enfant, proche du naufrage,
Disoit : Je ne suis plus en l'air,
Ne m'apprends donc plus à voler,
Monstre-moy plustost comme on nage.

Ce huitain, assez facile, ne sent-il pas quelque peu l'anthologie grecque? Il n'est pas mal tourné pour le temps où écrivait Bouchet, et on peut regretter de n'en pas savoir l'auteur. Voyez les *Publications* de 1614.

1608. — *Moralité.... de l'enfant de perdition qui pendit son pere et tua sa mere : et comment il se desespera.* Lyon, *Rigaud*, 1608. In-8. Brunet, III, 453. Voyez les *Publications* de 1602.

1608. — *OEuvres de Rabelais.* Lyon, 1608. In-12. — Edition citée, sans indication du nom de l'imprimeur, p. 400 du *Rabelais* de 1835, gr. in-8, et qui paraît être la derniere qui soit sortie des presses lyonnaises. Voyez les *Publications* de 1600, et ajoutez aux jugements qui ont été portés sur *Rabelais*, celui que voici : « Le railleur Rabelais « faict honneur à son siécle; je laisse là ceux qui le stigmatisent; je le « prends seulement pour me faire rire, sans dessein d'y cotter rien « qui porte préjudice à personne. » *Discours en forme de comparaison sur les vies de Moyse et d'Homère* (par *Quattrehomme*); Paris, 1604, in-12, p. 184.

1608. — *Le Paranymphe de la gloire sur l'entrée triomphante de Mgr d'Halincourt en la ville de Lyon, le* 21 *novembre* 1608, etc., par *Jean Condential*, Forésien. Lyon, *Jean Poyet*, 1608. In-12. — Voyez sur *J. Condential*, son article dans la *Biogr. Lyonn.*

1608. — *T. Petronii Arbitri*, equitis Romani, *Satiricon,* multis virorum illustrium notis et observationibus illustratum. Editio postrema, omnium fere quæ hactenus prodierunt tersissima. Lugduni, apud *Paullum Frellon.* In-24. Edition omise dans Fabricius, et faite d'après celle de Leyde, 1596, in-8°; mais où l'on trouve de plus les Catalectes des anciens poetes. Il existait déja une édition Lyonnaise de *Pétrone*, publiée par

Jean de Tournes (1) en 1575. In-8, qui y joignit un *Libellus variarum lectionum*, précédé d'une épitre dédicatoire à *Denys Lebey* (D. Lebeo I. C.). Voyez la *Notitia litt.* en tête du *Pétrone* de Deux-Ponts; ci-dessus, les *Publications* de 1575, et ci-après celles de 1618.

1608. — *Le premier livre des Hymnes de messire Anne d'Urfé*, conseiller du roi en son conseil d'estat, comte de l'Eglise de Lyon, etc. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*, 1608. In-8.—Le privilége du roi avait été donné à *Louis Garon*, maistre imprimeur en la ville de Lyon, le 27 février de la même année. Celui-ci céda son privilège à *Pierre Rigaud*, par acte passé devant *M*[e] *Gratien*, notaire à Lyon, le 9 mai suiv. Voyez *les d'Urfé*, par *A. Bernard*, p. 108, et les *Lettres d'Etienne* et de *Nicolas Pasquier*, passim.

1608. — *La Philosophie royale du jeu des Echets*, pour Monseigneur le Dauphin, et autres œuvres meslées dediées au Roy. Par *G. du Peyrat*, aumosnier ordinaire et servant de sa Majesté. A *Paris*, chez *P. Mettayer*. M.DCVIII. Pet. in-8 (B. de Lyon). Voyez les *Publications* de 1593 (*Essais poétiques*), et celles de 1597 (*Lettres d'Estienne Pasquier*). *Guillaume du Peyrat* n'a pas d'article dans le *Dict. des poètes français* de *Philippon-la-Madelaine*; cependant il n'avait pas été oublié par l'abbé *Goujet* qui lui a consacré une longue notice dans le tome 16 de sa *Biblioth. francoise*, p. 35-45.

1608. — *Le Testament de l'Heresie*. Par *Henry du Lisdam* (sic). A Lyon, par *Claude Morillon*. 1608. In-8 (B. de Lyon, 6701).—Parmi les signataires des approbations, on remarque de *F. I. Michallan*, docteur en théologie, grand prieur de l'abbaye royale de Savigny, etc., etc., et *F. I. Fouderé* (sic), de la regulière observance de S. François, etc. — *L'Héresie* termine ainsi son testament : «... Adieu France, le « doux séjour où je croyois establir mon repos, l'œil de l'Europe, le « parterre du monde, le jardin de la terre, et le domaine du Très- « Chrestien. Dieu ne veut pas voir les loups avec les brebis, les tigres « avec les agneaux. Pegase a vaincu la chimere, et les Troyens ont de- « cou vert les armes cachées dans le cheval de bois.» Voyez plus haut, « p. 266, *l'Esclavage du brave chevalier*....

1608. — *Thomae Aquinatis Summa totius theologiae*.... Lugduni, sumptibus *Joannis Pillehotte*. 1608. In-fol., titre gravé par *Zettre* (B. de Lyon).

(1) *Jean de Tournes* était fils d'un de nos plus habiles typographes, qui avait aussi le prénom de *Jean* et qui mourut en 1550, après avoir embrassé la réforme. Il paraît que le fils resta catholique, car il dédia au cardinal *George d'Armagnac*, l'édition qu'il publia en 1566, de trois poëtes sacrés, *Juvencus*, *Sedulius* et *Arator*. Dans cette dédicace, il se plaint du peu de succès qu'ont les réimpressions des ouvrages anciens ; car ils ne trouvent plus de lecteurs ; on les méprise, et l'on ne veut lire que les auteurs contemporains. Toutefois ce discrédit dans lequel étaient tombés les écrits des anciens ne dégoûta pas *de Tournes* ; mais il est à croire que son *Pétrone* eut plus de succès que les trois poëtes sacrés. N'en est il pas encore de même de nos jours ?

1608. — *Triomphes et resjouissances des Romains*, faicts en faveur des ducs *Sforce* et *Sancto Gemini*, receus chevaliers de l'ordre du Sainct Esprit, le mercredy 13 mars 1608, par Monseigneur d'*Alincourt*, ambassadeur à Rome pour Sa Majesté tres-chrestienne.... A Lyon, par *Jonas Gautherin* (sans date). In-8 de 24 pages (B. de Lyon, 25201, tome XXV). — A la fin est un *Sonnet* de *Louis Garon*, avec ce titre : *Les Lyonnois à Mgr d'Alincourt, leur gouverneur.*

1608. — *Xenophontis Cyri Paediae*, liber primus. Lugduni, apud *Joann. Pillehotte*. M. DCVIII. In-4 de 117 pages. — Au verso du dernier feuillet : *Lugduni, ex typographia* HUGONIS GAZAEI....— La traduction française de la *Cyropédie* de *Xénophon*, par *Jacques des Comtes de Vintimille*, a été publiée à Lyon, par *Iean de Tournes*, 1555, in-4 ; elle est précédée d'une pièce de vers de *G. des Autelz*, en faveur du translateur.

1609. — *Janvier* 15. Une délibération du chapitre primatial de *S. Just* « réduit les clergeons à ne faire de service, le jour des *Innocents*, « qu'avec leurs habits ordinaires, sans élire aucun patriarche, et dé- « fend toutes cavalcades, quêtes, etc. » — Par une autre délibération du 7 novembre 1742, le même chapitre mit fin absolument à toutes les ceremonies burlesques qui restaient encore de cette fête. COCHARD, *Notice sur le bourg de S. Just*, p. 13.

1609. — *Janvier* 21. Mort, à *Leyde*, de *Joseph-Juste Scaliger*. — Le P. *Menestrier* (*Notes inéd.*) rapporte que ce savant avait été *quelques années à Lyon*. Il y vint en effet en 1582, et il est à présumer que c'est lui qui fournit à *Gruter* les inscriptions antiques qui existaient encore à Lyon, et qui ne se trouvent pas dans le recueil que *Paradin* a joint à son *Histoire de Lyon*. Voyez NICERON, XXIII, 298; ci-dessus au 1[er] *août* 1599.

1609. — *Février* 24. M. *de Villars*, premier président du parlement de *Dombes*, adresse, au nom de la Compagnie, la harangue suivante au Cardinal *de Joyeuse*, à son passage à Lyon :

« Cette Compaignie ne sçauroit par ma voix, avec des simples parolles, exprimer les regretz qu'elle porte du decez de feu Mgr le duc *de Montpensier*, ny combien de maux elle apprehende par l'eclipse de ce grand soleil dont elle emprunctoit la lumiere. Elle attend le retour de son bonheur du favorable aspect, et plus doulces influances de ce bel astre, qui en son oriant se leve sur nostre orison, je veulx dire Madame unique heritiere des vertus et grandes qualitez du deffunct. Nous esperons, Monseigneur, que, pendant son eslevation, vostre grande authorité relevera la nostre, l'esclat de vostre escarlate ranimera nostre tainct, et l'honneur de vos commandementz nous servira de fanal pour la conduicte de toutes noz actions que nous desirons porter avec tous noz voeulx au bien des subjectz de Sa Grandeur, et encores au tres-humble service que nous vous debvons. » *B. de Lyon*, MANUSCRITS, n° 1439. Voyez ci-dessus, *novembre* 1608.

1609. — *Mars* 7. Le P. *Jacques Gaultier*, jésuite, professeur au

collége de la Trinité, dédie à Henri IV la *Table chronographique de l'estat du Christianisme*, depuis la naissance de J. C., jusqu'à l'année 1608 (A Lyon, par *Jacques Roussin*, 1609, in-fol.). — Le Roi auquel un exemplaire de ce livre fut adressé, écrivit à l'auteur :

« Cher et bien amé, nous avons veu de fort bon œil vostre *Chronologie*, d'autant plus que c'est chose que nous avons, longtemps y a, desiré que l'on fit voir l'antiquité de la foy catholique et la conformité de notre créance avec celle de nos péres, de siécle en siécle, depuis les Apostres : ne doutant point que ce livre, qui est comme un tableau de verité, et le miroir du tems, père d'icelle, ne face un tres-grand profit dans l'église de Dieu, joinct le rapport des anciennes hérésies avec les modernes. Nous vous exhortons, etc. Donné à *Fontainebleau*, le 16 may 1609. »

Le P. *Jacques Gaultier*, né à Annonay en 1562, mourut à *Grenoble*, le 14 octobre 1636. Voyez COLONIA, *Hist. litt.*, II, 742, et la *Bibliotheca scriptor. Soc. Jesu.*

1609. — *Mars* 9 ou 10. Mort, à *Rome*, du cardinal *Séraphin Olivier*, né à Lyon vers 1535. Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, et ajoutez aux sources qui y sont indiquées : J. N. ERYTHRAEI (J. V. ROSSI) *Pinacotheca*; le cardinal d'OSSAT, *Lettres*, passim; I, 1450; COLONIA, *Hist. litt.*, II, 790. — *Jean du Bois* prononça son oraison funèbre dans l'église de la Trinité. *Notes* du P. *Menestrier*.

1609. — *Juin* 5. *Pierre de Chastillon*, abbé séculier de l'*Ile-Barbe*, meurt dans sa maison de l'*Antiquaille*. Voyez la *Gallia christ.*, IV, 532; LE LABOUREUR, *Maz.*, II, 68, et ci-dessus au 2 *février* 1599.

1609. — *Juillet* 8. Lettre du Roi au Consulat :

« De par le Roy. Tres chers et bien amez, vous entendrez par vostre depputé, present porteur, les grandes et avantageuses offres qui nous ont esté faictes sur le faict de vos octroys, lesquelles neantmoins nous avons rejettées pour accepter celles qui nous ont esté faictes de vostre part, combien qu'elles fussent de beaucoup moindres que les autres, vous ayant voulu non seulement preferer, mais aussy gratiffier de grandes sommes que nous en pouvions recevoir par-dessus vozdites offres, nous estans toujours ressouvenuz de vos fidellitez et bons services par lesquelz vous avez peu meriter de nous ceste grace que nous nous asseurons que vous scaurez bien recongnoistre et vous en rendrez tousjours plus soigneux et affectionnez au bien de nos affaires et service; pouvant par ce moyen en attendre de nous d'aultres plus grandes quand les occasions s'en offriront, comme nous avons donné charge à vostre depputé de vous faire entendre de nostre part. A quoy nous remettans, nous ne vous ferons ceste-cy plus longue. Donné à *Fontainebleau*, ce viij^e^ juillet 1609. Signé HENRY; plus bas *Forget*. A. M.

1609. — *Juillet* 10. Publication à la sénéchaussée de Lyon de l'édit

du roi (du 27 *juin* précédent), sur la prohibition des querelles et duels (imprimé, B. de Lyon, n° 25256).

1609. — *Novembre* 12. *Aimé de Saint-Aubin* est reçu comte de Lyon, par résignation de *Jacques de Saint-Aubin*, son frere. — En cette même année, furent aussi reçus comtes de Lyon : *François de Saconay*, *Guillaume d'Albon* et *Jean de Sarron*. D'Aubais.

1609. — *Novembre* 23. Lettre du Roi au Consulat.

« De par le Roy. Treschers et bien amez, nous vous avions cy-devant escrit comme ayant considéré qu'il estoit fort important pour nostre service et le bien de nostre ville de Lyon de continuer le tresorier general *du Perron*, en la charge de prevost des marchands de ladite ville, que vous eussiez à le nommer pour les deux années prochaines, et luy avions ordonné de l'accepter, mais nous ayant faict ses excuses de ne la pouvoir plus exercer, fondées sur l'incommodité de sa santé, ce qu'il nous auroit aussy faict representer par le sieur d'*Halincourt*, nous avons advisé de ne le presser pas d'avantage, et d'autant que vous estes sur le point de proceder à ladite nomination, affin que vous ne demeuriez en doubte de nostre intention, nous vous faisons cette-cy pour vous dire que nous desirons que le president *de Villars* que nous avons tousjours recongneu fort affectionné au bien de nostre service et à celluy de ladite ville, soit par vous nommé au lieu et place dudit sieur *du Perron*, pour lesdites deux années prochaines, ce que nous vous ordonnons de faire ; vous mandant aussy de l'accepter, nous asseurans qu'il s'en sçaura dignement acquitter au contentement de ladite ville. Donné à *Paris*, le xxiij^e^ jour de novembre 1609. Signé Henry ; plus bas *Forget*. » A. M.

1609. — « Le port ou quai de la *Saône* bien pavé et accommodé de beaux degrez deça et delà, est un ouvrage beau et commode pour les marchands, bateliers et autres ; il fut achevé l'an 1609, comme tesmoigne l'inscription latine (1). » *Voyage en France* (par *Claude de Varennes*) ; Lyon, 1648, petit in-8, p. 167 (voyez ci-après *Publications* de 1643). Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Itinerarium* de *Jodocus Sincerus* (masque de Just Zinzerling), *Lugduni*, *apud* Jacobum du Creux, 1616, in-12, p. 300 :

« *Portus Ararici* munimentum in sinistra consideres. Olim locum lutosum, nunc, pavimento stratum, gradibus etiam hinc inde elegantissimis percommodum redditum omnibus qui quovis modo fluminis beneficio uti desiderant. Ara istic Henrico IV posita, cui hoc inscriptum :

« *Henrico IIII regnante*, pace vigente, praefecti Coss. Cossq. *urbis*

(1) Cette inscription ne paraît pas avoir été recueillie par le P. *Menestrier*, et nous ignorons en quel endroit du quai de Saône elle étoit placée. L'*autel* et l'*inscription* dont parle *Zinzerling*, ont été sans doute détruits par les Vandales de 1793, en même temps que la pyramide élevée en l'honneur d'Henri IV sur la place des Jacobins.

Lugduni Ararim extra alveos prorumpentem cinxerunt, vallarunt hac eleganti serie, ut in posterum sint portus, mercatorum commoditati, nautarum securitati, urbis ornamento, populi oblectamento. Incept. Anno M. D. CVI. *Perfect Anno* M. D. CIX. » Voyez les *Publications* de 1610.

1609. — « Cette année, on dressa, à la gloire du Roy *Henry IV*, la *Pyramide* de la place *Confort*, avec des éloges gravez en lettres d'or, en langue hébraïque, grecque et latine... » Menestrier, *Eloge hist. de la ville de Lyon* (tables consulaires, année 1609). Voyez sur cette pyramide détruite pendant la révolution, *le Chasse-ennuy* de *L. Garon* (Lyon, 1628), p. 523, et le *Tableau hist. de la ville de Lyon*, par l'abbe *Guillon*, p. 31.

1609. — Publications. *Aeliani Variae historiae libri XIII*.... cum latina interpretatione.... Lugduni, apud *Claudium Larjot*. M. DCIX. In-16. — Edition calquée sur celle publiée par *Jean de Tournes* en 1604; mais on n'y retrouve pas l'avis au lecteur de ce savant typographe (B. de Lyon, 28218).

1609. — *Aesopi Phrygis Fabulae elegantissimis iconibus illustratae*. Cum latina versione graeco textui adjuncta.... Lugduni, sumptibus *Joannis Jullieron*. M. DCIX. In-16. — C'est une reproduction des éditions données par les *de Tournes* en 1551, 1570 et 1582.

1609. — *Les Antiquitez et recherches des villes, chasteaux et places.... de toute la France*,... par *André Du Chesne*, Tourangeau. A *Paris*, chez *Jean Petit-Pas*, 1609. In-8.—Nous extrairons de ce livre quelques lignes que nous empruntons à la description du Lyonnois : « *La ville de Lyon* fut premierement bastie entre les deux rivieres *du Rhône et de la Saône*, comme on la voit aujourd'huy... *Jean le Maire*, en ses *Illustrations gauloises*, dit que ce fut *Lugdus* (1), 13e roy des Gaules, qui en asseist la premiere pierre, et qui luy imposa le nom de *Lugdunum* qu'elle a retenu jusques à nous chez les Latins ; mais il y en a d'autres qui tiennent que ce nom est plus moderne, et qu'elle a été très florissante et renommée par tout le monde, longtemps avant sous le simple titre d'*Isle*, tiré du lieu de son assiette.... Depuis, les Romains ayant assujety les Gaules à leur empire, *Lucius Munatius Plancus*, lieutenant en icelles pour *Auguste*,.... la rebastit de nouveau sur la montagne, voire y amena une peuplade et colonie de nouveaux habitans, et pour rendre sa munificence et liberalité plus recommandable à la posterité, la nomma *Lucdunum* de son nom, comme qui diroit *Lucii dunum* ou la *Colline de Lucius*. Il y en a toutefois qui sont de contraire opinion, et tiennent qu'elle a esté dite *Lucdunum*, — *quasi lucis dunum*, pour

(1) Un poète lyonnais, *Claude Rousselet*, qui publia ses *Epigrammata*, chez *Séb. Gryphe*, partageait l'opinion de *Jean le Maire* :

> Urbibus inscribunt domini sua nomina reges :
> Urbi sic *Lugdus* nomina prima dedit. P. 75.

ce qu'elle est pratiquée sur une montagne tournée du costé où le soleil raporte le jour ,.... et d'autres encore qui écrivent *Lugdunum* par un *g* , maintiennent qu'elle a esté ainsi appelée, *quasi lugubre dunum :* car on ne fait point de difficulté que *dunum*, entre les vieux Gaulois , ne signifie une colline ou une montagne.... »

1609. — *Arrest du Conseil d'Estat du Roy*, *portant permission aux Advocats d'exercer l'une et l'autre charge d'Advocat et de Procureur.* A Lyon , par *Guichard Jullieron* et *Barthelemy Ancelin.* M. DCIX. In-8 de 7 pages (B. de Lyon, 25201 , tome XXV).

1609. — *M. Tullii Ciceronis opera rhetorica quae extant....* Lugduni, sumpt. *Joan. Pillehotte.* M. DCIX. Petit in-8. — En 1588, *Pillehotte* avait déjà donné toutes les œuvres de *Cicéron*, en 9 vol. in-12; la même année, *Sibylle de la Porte* en avait publié édition une en 4 vol. in-4. Voyez la *Bibliographie cicéronnienne*, par C. B. et A. P., tome 1er du *Cicéron* in-18 de M. J. V. Leclerc, et ajoutez aux traductions du traité *Des Devoirs :* — *Traicté de la Justice* recueilly des œuvres de ce grand philosophe et parfaict orateur, M. T. Cicero, et traduict en françois par *Henry de Whiten ;* Anvers, 1582, in-4. — Cette traduction est citée par *Du Verdier* , p. 1198 de sa *Bibliothèque.* Voyez les *Publications* de 1584.

1609. — *Crispus*, *Tragoedia Bernardini Stephonii Sabini Presbyteri è Soc. Jesu.* Lugduni. apud *Ioannem Pillehotte.* 1609. In-16. — Cette tragédie, imitée de l'*Hippolyte* d'*Euripide* et de celui de *Sénèque*, avait été représentée à Rome en 1597 , avec un grand succès (1). Son auteur *Bernardino Stefonio* , un des meilleurs poètes latins modernes de l'Italie , fut l'ami du *Tasse*, de *Guarini*, de *Marini.* Il a été omis dans la *Biogr. univ.*; cependant il avait un article dans *Moréri* et dans le *Dict. de Bassano.*

1609. — *Harangue pour le Roy de France,...* prononcée devant nostre S. P. le pape *Paul V*, à l'entrée de Mgr. le duc *de Nevers* à Rome, le 27 novembre 1608, par le sieur *Maurice Bressius* , gentil homme de *Dauphiné*, et orateur de Sa Majesté envers Sa Sainctteté. Traduict du latin en françois par I. C. (*Jean Condential*). A Lyon, par *Léon Savine.* 1609. In-8. de 29 pages. — Dédicace du traducteur à *Pierre de Villars*, archevêque de *Vienne.*

1609. — *Jean Gerson, de l'Imitation de Iesus-Christ;* Divisé en quatre livres. conféré avec le latin, reveu et corrigé de nouveau. Edition dernière. A Lyon , pour *Iean Didier.* M. D. CIX. In-16 , de 8 feuillets non chiffrés et de 368 pages.—Réimpression de l'édition publiée à Lyon en 1577, et dont nous avons parlé sous cette date (voyez aussi les *Publications* de 1608).— En 1844, *M. Darmès*, notaire à Lyon, a publié

(1) Voyez l'article *Crispus* (Flavius-Julius). dans la *Biogr. univ.* et dans la *Bibliographie dramatique* de M. *Delandine.*

un in-folio de 12 pages, sous ce titre : *Projet de monument à la mémoire du chancelier Gerson*, avec ces deux épigraphes :

Sed longè felicior es, civitas Lugdunensis,
Quia Gersonem peregrinum et exulem
Suscepisti laeta, sinu fovisti, Mater!
Ellies Dupin, *Op. Gersonis*, t. I, p. 194.

Il faut déterrer la statue de Gerson.
M. Villemain.

M. Darmès, en renouvelant la proposition faite, il y a plusieurs années par *M. de Nolhac*, et ensuite par M. l'abbé *Pavy*, d'élever un monument sur la paroisse *de St-Paul*, à la mémoire de *Gerson*, s'est efforcé de démontrer que l'illustre chancelier était l'auteur de l'*Imitation*. Une polémique assez vive s'est élevée à ce sujet dans les journaux de Lyon du mois de novembre ; mais, quoiqu'on ait pu alléguer de part et d'autre, la question est restée au point où elle en était, il y aura bientôt quatre siècles. — Dans l'édition latine que M. *Gence* a donnée, en 1826, de l'*Imitation*, et qu'il a enrichie de notes et de variantes, il a renvoyé aux auteurs sacrés et profanes où le pieux écrivain avait puisé quelques unes de ses pensées ou avec lesquels il s'est rencontré ; mais ces renvois ne sont pas toujours exacts ; par exemple dans le ch. XII du 3e livre, à la suite de ce verset : *Obsistet inolita consuetudo, sed meliore consuetudine devincetur*, M. *Gence* a ajouté *Cicer de Morib.*, et ce renvoi a été reproduit textuellement dans la *Polyglotte* de M. *Monfalcon*. Or, on ne connaît point de traité *de Moribus* composé par *Cicéron*, et nous ne trouvons dans le *Lexicon* de *Nizolius*, au mot *Consuetudo*, qu'un passage de l'orateur romain offrant quelque analogie avec le verset en question. Au reste, je ne serais point étonné que la pensée dont il s'agit se trouvât dans un ancien ; ce qui m'étonne, c'est que M. *Gence* n'ait pas mis à son édition un plus grand nombre de renvois. Par exemple, sur ces mots chap. 3, du livre 1 ... *Plures magis scire student quam bene vivere*, etc., on aurait pu citer ce passage de *Galien :* « Il est honteux de travailler sans cesse et se fatiguer pendant plusieurs années pour devenir bon grammairien, rhéteur, géomètre ou médecin, et de ne rien faire dans le cours d'une longue vie pour devenir homme de bien (*de Affect. curandis*). » Sur ce passage du chap. 12 du livre 2, *Calicem Domini affectanter bibe*, etc., on aurait pu renvoyer à *Sidoine Apollinaire* qui a dit : « Pour arriver aux festins promis des patriarches, et boire le nectar dans la coupe céleste, il faut avoir bu le calice d'amertume d'ici bas (*Epist.* 4, lib. 9), » pensée qui rappelle ce vers si connu d'un auteur qui n'est inconnu :

Dulcia non meruit qui non gustavit amara.

1609. — *L'Image de la Constance* où sont depeintes les amours du

brave *Polidor* avec la belle *Pangeliris*, ensemble le combat du baron d'*Arion* et autres diverses poesies ; par le sieur *Ybot de Montlimard*. Lyon, *Rigaud*. 1609. In-12 (*Catal.* de *Perrichon*, Lyon, 1791, n° 762), — Je ne trouve pas ce livre dans le *Manuel* de M. *Brunet* ; quant à son auteur, il a échappé à *Guy Allard* et à *Philippon-la-Madelaine*, et à bien d'autres. Voyez les *Publications* de 1598 (*les dix livres....*).

1609. — *Notationes in totam Scripturam sacram....* Auctore *Emanuele Sa*, D. theologo Soc. Jesu. Lugduni, sumptibus *Horatii Cardon*. 1609. In-4. — Titre gravé par *J. Fornazeris*. — Réimpression calquée sur l'édition publiée par le même libraire en 1601. — A la page 1606 de son *Contr'assassin* (petit in-8, 1612, s. n. de v.), *David Home* cite une édition des *Aphorismes d'Emanuel Sa*, publiée par *Jean Pillehotte*, en 1602, et fait observer au même endroit, que c'est par le commandement des *Jésuites* que ce dernier typographe imprima en 1591 le livre *de Justa Henrici abdicatione*. Voyez ci-dessus au 2 *mars* 1589, et au 26 *mars* 1594.

1609. — *Opus de Virtute et Statu religionis. Auctore* P. D. *Francisco Suarez*, Granatensi, é societate Jesu.... Lugduni, sumptibus *Horatii Cardon*. 1609 (et seq.), 4 vol. in-fol. — *Suarès*, à son passage à Lyon, pour se rendre à *Rome*, en 1604, fut invité à dîner chez *Horace Cardon*, qui, pendant le repas, fit faire le portrait de ce célèbre jésuite, par un peintre déguisé en domestique (1). Voici quelques détails à ce sujet extraits du chap. XIII de la vie de *Suarez* (composita italice à *Josepho Masseio*, et latine reddita à *Benedicto Rogaccio* ; Tyrnaviae, 1694, in-12) :

«.... Erat Lugduni *Horatius Cardon*, negociator praedives et typographus nobilis : qui, post plura nostri authoris (*Fancisci Suarii*) opera impressa, eo se locupletatum quæstu ferebat. Hic, audito *Suarii* Lugdunum appulsu, ad ipsum confestim venerandum accurrit : enixè insuper deprecans, semel ut saltem domi suae conviva esse ne abnueret. Aegrè adducebatur *Suarius* ejusmodi ut invitationibus gereret morem. Sed tanta benevolentiae vi alter instabat, ut, salva humanitate, obniti haud integrum foret. Conduxit itaque ad epulas, et mox in tempore accessit, nescius quales sibi ab amico struerentur insidiae. Nempe conductus domi pictor latebat : qui hospitis vultum diligenter observans, interdumque ex adverso, ministrorum veluti unus consistens; illius ad vivum expressit effigiem : lætissimo convivatore, qui de furto tam nobili gestiens, temperare sibi minime potuit ; quin jam discedenti *Suario* rem gestam diserte aperiret : curaturum præterea se affirmans, eandem ut imaginem periti artificis manus ærea in tabula incideret, litteratis ipsius monumentis, cum ex praelo iterum subjicerentur addendam. At ille, sero fraudem intelligens, majoremque in modum commotus,

(1) Le portrait de *Suarez* se trouve sur le titre gravé de l'édition donnée en 1627, par *Jacques Cardon*, frère d'*Horace*, du volume intitulé : *Eximii doctores Francisci Suarez... ad primam secundae Divi Thomae* Tractatus quinque theologici, in-fol. — Nous rappellerons que le nom de *Cardon* a été donné à une rue nouvelle de la presqu'île *Perrache*, près du *Champ de Mars*.

ubi nullis precibus potuit evincere, depicta ut aboleretur effigies; id saltem urgere vehementer instituit, ne in sua unquam referretur volumina. Quod alter vi precum adductus promisit, et quamdiu superstes amicus fuit, integré præstitit. Cæterum in primo, quod edidit, illius mox è vivis sublati volumine, praedictam extare iconem voluit : ut nihil jam ex authore desiderandum haberet posteritas : cujus et interiorem mentis formam, in doctissimis lucubrationibus mirificè expressam, et extimam simul corporis speciem, adjuncto in simulacro fideliter repræsentatam videret. »

1609. — *Pub. Ovidii Heroidum Epistolae. Amorum* lib. III. *De Arte amandi* lib. III. *De Remedio amoris* lib. II.... Omnia ex accuratiss. *Andreae Navagerii* castigatione. *Guidonis Morilloni* Argumenta in Epistolas. Lugduni, ex typogr. *Bartholomaei Ancelin.* 1609. In-16.

1609. — *Guidonis Papae.... Decisiones : A. Rambaudi, F. Pisardi, Steph. Ranchini, L. Rabotii, P. Matthaei, Ferrerii*, etc. *annotationibus illustratae*, etc. Lugduni, sumptibus *Joannis de Gabiano.* 1609. In-fol. — Dédicace du libraire au parlement du *Dauphiné*. Tous les annotateurs de *Guy Pape* y sont loués ; notre *Pierre Matthieu* est le flambeau de la jurisprudence, de l'éloquence et de l'histoire ; le Toulousain *Ferrier* est un autre *Scévola*, etc., etc. Voyez l'art. *Pape* (Guy) dans la *Biogr. lyonn.*, et ajoutez aux sources qui y sont indiquées, Niceron, t. XXXVI, et la *Table du Journal des Savants*, au mot *Guy-Pape.*

1609. — *Joannis de Pineda Hispalensis, è soc. Jesu... de Rebus Salomonis regis.* Lugduni, apud *Horatium Cardon.* 1609. In-fol. — Dédicace d'*Horace Cardon* à *Henri IV*, précédée de vers latins à la louange de ce monarque et d'une gravure (par *L. Gaultier*), où ce prince est représenté à cheval (B. de Lyon).

1609. — *Relation journaliere du voyage du Levant*, faict et descrit par Messire *Henry de Beauveau*..... A Lyon, par *François Arnoullet.* 1609. In-12. — A la fin du volume est *la Guide des chemins que les pelerins tiendront pour aller* (de Paris) *en Hierusalem*, *en passant par Lyon*, etc. —

1609. — *La Semaine ou la Creation du monde* du sieur *Christofle de Gamon*, contre celle du sieur *du Bartas.* Seconde edition. A Lyon, par *Claude Morillon.* 1609. In-12. — Ce poëme se termine ainsi :

Muses, reposez-vous, et qu'à bon droit ravie
Mon ame à qui l'espous dans le jardin de vie
Fonde un beau pavillon d'éternelle verdeur,
Y loge de pensée, attendant l'heure et l'heur
Que des gluaus mortels depestré je desloge,
Pour voler au repos où *Christ fonde ma loge.*

Nous ferons remarquer que ces derniers mots contiennent l'anagramme du nom de l'auteur. De même que *du Bartas*, *Christofle de Gamon* était calviniste. Il naquit à *Annonay* vers 1575, et vivait encore

en 1619. On a de lui d'autres ouvrages publiés à Lyon, et cités par l'abbé *Goujet*, t. XIV, p. 136 et suiv. C'est M. *Weiss* qui est l'auteur de sa notice insérée dans le supplément de la *Biogr. univ.* Voyez aussi le *Catal.* de M. *Viollet le Duc*, p. 396, et le *Manuel* de M. *Brunet*, II, 361.

1609. — *Sonnets et anagrammes* sur l'entrée de Monseigneur *Charles de Neufville*, seigneur d'*Alincourt*, gouverneur de Lyon, etc. A Lyon, par *Nicolas Jullieron*. M. DCIX. In-4 de 20 pages (B. de Lyon, tome 2 du n° 19025). — Ces *sonnets et anagrammes* ont pour auteur *Jean Florestan Seraud*, qui a signé la dédicace qu'il en a faite à Mgr d'*Alincourt* (1). — Le 1er janvier 1609, *Isaac Connain*, docteur médecin, aggrégé au collége de médecine de Lyon, présenta à M. d'*Alincourt* un *Chant d'allegresse* sur l'accueil fait à ce gouverneur par la ville de Lyon, et le fit imprimer par *Barthelemy Ancelin*. Menestrier, *Notes chronolog.*

1609. — *Stances sur l'ancienne Confrairie du Sainct Esprit* (2), fondée en la Chapelle du pont du Rhosne à Lyon, avec l'origine du *Cheval fol*, et la resjouissance des Lyonnois aux festes de Pentecoste, maintenue depuis deux cens cinq ans par les gardes pour le Roy. A Lyon, par *Claude Larjot*, 1609. In-8. — Ces *Stances* ont été réimprimées dans la *Notice sur Louis Garon*, par A. P., Lyon, 1837, in-8.

1609. — *Claudii Verderii Jurisconsulti in auctores pene omnes, antiquos potissimum*, *Censiones* et *Correctiones*, etc. Paris, *Barthol. Macé*. 1609. In-4 de 179 pages. Cette édition, citée tome XXIV, p. 285 des *Mém.* de *Niceron*, ne diffère peut-être que par le titre de celle de Lyon, *Barthelemy Honorat*, 1586, même format; car on sait que ce livre, qui ne répond pas à son titre, et qui a été composé par un jeune homme à peine âgé de vingt ans, n'eut pas le moindre succès; mais ce que n'ont pas dit les biographes, c'est que l'année qui suivit celle où l'ouvrage parut pour la première fois, il fut vivement critiqué par un anonyme, qui donna pour titre à sa réfutation l'Anticaton (3). Le censeur censuré trouva un avocat dans *Pierre Brun*, de *Vercel*, qui riposta par un libelle intitulé : *Defence pour l'aucteur de la Cension contre l'Anticaton*..... A Lyon, pour *Claude Michel*, 1587, in-8 de 111 pages précédées de 15 pages contenant des épigrammes latines contre l'auteur de *l'Anticaton*, épigrammes qui sont bien certainement de *Claude du Verdier*; quelques unes, au lieu de titre, ont une gravure

(1) On a encore de J. F. Seraud 1° *La Bellegarde*, Lyon, *veufve de Claude Morillon*, 1621, in-8. C'est un recueil de vers à la louange de *César Auguste de Bellegarde*, suivis de plusieurs pièces à l'éloge de quelques officiers tués au siége de Montauban, etc.; 2° Le *Reveil du roy malade à Lyon*, etc., Lyon, *Claude Cayne*, 1630, in-8.

(2) Cette chapelle fut démolie vers 1765, ensuite d'une délibération du Consulat, portant qu'elle serait reconstruite sur l'emplacement des maisons qui joignaient alors l'aile non encore achevée de l'Hôtel-Dieu.

(3) Il faut que ce pamphlet soit bien rare, car il ne figure pas dans la liste des *Anti* que nous ont donnée *Baillet* et *Prosper Marchand*. — Le Catalogue *Falconnet* place à *Histoire des Jésuites*, n. 14087, le livre de *Pierre Brun*, et, au lieu d'*Anticaton*, il met dans le titre *Anti-coton*.

allégorique; celle qui représente un singe fustigé par son maître, est accompagnée de ce distique :

Indomitum natura animal est simia mordax,
Quam non, ni jungas verbera, verba domant.

1610. — *Janvier* 5. Lettre du Roi à M. d'*Halincourt:*

« Monsieur d'*Halincourt*, le sieur *du Bourg* m'a faict icy la mesme plainte qu'il vous avoit faicte par de là, et dont vous m'aviez escrit que les habitans de ma ville de Lyon pretendent de ne plus bailler de logemens pour les cappitaines et soldatz des compagnies de son regiment qui sont dans ladite ville; ce qui seroit contre toute raison, et contre ce qui est observé par toutes les autres villes où il y a garnison de gens de guerre. Pour ceste occasion, vous leur ordonnerez de ma part qu'ils ayent à continuer les logemens qu'ils ont tousjours donné jusques icy auxdits gens de guerre, et s'ilz ont à proposer sur ce quelque raison et excuse, me la faisant entendre, je leur y feray pourvoir. Mais pour cela, je ne veulx pas qu'il soit aulcunement discontinué de loger lesdits gens de guerre, comme ils l'ont tousjours esté depuis qu'ilz sont en ladite ville, et tiendrez la main de vostre part à ce que ma volonté soit effectuée. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur d'*Halincourt*, vous avoir en sa saincte garde. Escrit à *Paris*, le ve janvier 1610. Signé Henry; plus bas *Forget.* » A. M., *Corresp.*, t. III.

1610. — *Janvier* 21. Mort, à *Paris*, du maréchal *Alfonse d'Ornano*, gouverneur de *Bordeaux*, et précédemment lieutenant general en *Dauphiné*. Voyez son article dans le *Dict. de la noblesse*, par *La Chenaye Desbois*, t. XI, p. 116, et dans la *Biogr. lyonn.* Voyez aussi les *Corses françois*, par l'*Hermite de Soliers*, chap. XIII, XIV et XV; et ci-après les *Publications* de cette année.

1610. — *Mars* (circa). Retour à Lyon de M. et de Mme d'*Halincourt.* — A leur entrée en cette ville, M. *de Villars*, en sa qualité de prévôt des marchands, les harangua en ces termes :

Monseigneur, le debvoir et les obligations que nous vous avons, nous ont porté à vous venir au rencontre, et vous ouvrant les portes de ceste ville, vous ouvrir quant et quant noz cœurs, et offrir les vœux de tout ce peuple, qui monstre par son allegresse extraordinaire le regret qu'il avoit de vostre absence et le desir que nous avons tous de vivre et mourir en la fidellité que nous debvons au service du Roy et en l'obeissance de vos commandementz. »

« Madame, sans vostre heureux retour, nous n'eussions jouy du printemps que comme d'une saison qui debvoit passer et nous quittera bien tost; mais, par vostre doulce presence, nous nous asseurons que nostre bon heur sera d'aussi longue durée que nous vous souhaittons de felicitez. C'est pourquoy nous vous offrons tous les cœurs de ce peuple comme aultant de fleurs qui vous produiront tousjours les fruictz de leur treshumble service.»

Se présentant ensuite à M. et à Mme d'*Halincourt*, en sa qualité de président de la sénéchaussée, M. *de Villars* leur tint ce discours :

« MONSEIGNEUR, ceste compagnie a estimé estre de son debvoir de vous venir salluer, et renouveller le vœu de son obeissance en qualité de gouverneur et chef de ceste province. Voz merites vous peuvent bien acquerir des honneurs plus grands, mais nostre affection ne peult croistre, estant au plus haultpoinct de son ascendant. L'honneur de voz commandements peult tirer la preuve de ceste verité, et nous embrasserons tres volontiers toute occasion pour vous rendre tres humble service. »

« MADAME, comme les peuples hyperboréens, aprez avoir demeuré six mois entiers enveloppez en des tenebres d'une profonde nuict, font feste et salluent de toutes sortes de bienvenues le grand flambeau du monde, quand il monte sur son horison, de mesme nous nous resjouissons à l'apparoir de ce soleil qui donne vie à noz ames, et vigueur à noz affections, et, par la puissance de ses rayons et doulceur de ses influences, rallume en noz poitrines mille desirs en suitte du vœu que nous avons faict de vous rendre tres humble service. »

1610.—*Avril* 2. « Messire *Charles de Neufville*, seigneur d'*Halincourt* et autres terres,.... âgé de 42 ans, figure comme témoin en une preuve de *Claude d'Albon* pour chevalier de *Malte*, au Chapitre tenu à Lyon, le 2 *avril* 1610, pardevant F. *Jean de Merlat*, commandeur de *Celles*, et F. *Claude de Montbaron*, dit *de Montarchier*, commandeur de *Montbrison*. Les autres témoins furent Messire *Philibert de la Forest*, seigneur *de la Barre et de Saint Priest*, en *Dauphiné*,..... âgé de 60 ans; noble *Pierre de Beauvoir*, seigneur *de Varassieu*, guidon de la compagnie de feu M. *de Mandelot*, de 100 hommes d'armes, âgé de 80 ans; noble et egrege personne, Me *Jean Meslet*, alias *de la Besnerie*, comte et prevost en l'église de Lyon, prieur de *St-Rambert*, âgé de 61 ans. » M.

1610. — *Mai*..... « Au commencement de ce mois, les *imprimeurs* donnèrent un spectacle de réjouissance au public : ils firent dresser un char de triomphe magnifiquement décoré, sur lequel étoit placé, au lieu le plus éminent, la statue de Mgr le *Dauphin*, entourée de plusieurs figures representant les Muses, la France, la Noblesse, la Bourgeoisie, l'Imprimerie (sous le nom de la Muse *Typosine*), et quelques personnages de dieux et de héros de l'antiquité. Ce char étoit précédé et suivi de la Compagnie du seigneur de la *Coquille*, marchant en tête, accompagné de son guidon ou porte-enseigne, et de trois suppôts bizarement vêtus, qui recitoient tour à tour, en forme de dialogue, des vers conformes au sujet du spectacle, et qui servoient à donner l'explication de ces figures emblématiques.... » D. THOMAS. Voyez *Publications* de 1610 (*Colloque de trois supposts*).

FIN DU RÈGNE D'HENRI IV.

LYON

SOUS LOUIS XIII.

1610—1643.

1610. — *Mai* 14. Lettre de *Louis XIII* au Consulat :

« De par le Roy. Tres chers et bien amez, vous sçaurez par cette-cy l'accident arrivé ce jourd'huy en la personne du Roy nostre tres honoré Seigneur et pere, qui a esté malheureusement blessé d'un coup de couteau, duquel il est decedé. Le meschant qui a faict cet acte a esté pris à l'instant affin d'apprendre par sa bouche qui l'a meu à commettre ceste meschanceté, de quoy nous ne doubtons point que vous ne recepviez grande douleur en général et chacun de vous en particulier. Et vous faisons cette-cy à la haste, affin de vous exhorter à demeurer fermes en nostre obeissance, comme de nostre part nous vous aymerons; contenant un chacun en son debvoir, sans que l'on remue ny entreprenne rien les ungs sur les autres, et que les edictz de paciffication cy-devant faictz soient observez. Nous vous ferons sçavoir dans deux jours plus particulierement de noz nouvelles. Donné à *Paris*, le 14 de *May* 1610. Signé Louis, et plus bas *Phelypeaux*. » A. M.

1610. — *Mai* 15. Lettre de *Louis XIII* au Consulat :

« De par le Roy. Tres chers et bien amez, nous vous donnasmes hier advis du triste et malheureux accident advenu en la personne du feu roy nostre tres honoré seigneur et père; maintenant nous vous dirons comme nous sommes allez ce jourd'huy en nostre parlement, accompagnez du prince de nostre sang, autres princes, prelatz, ducz, pairs, officiers de la Couronne, où par leur advis et celuy de nostred. parlement, ouy et requerant nostre procureur general, et conformement à l'arrest de nostred. parlement du jour d'hier, a esté ordonné que la Reyne, nostre tres honnorée dame et mere, sera declarée dès à present regente de nous et de nostre Royaume, pour avoir soin de nostre personne et nourriture, et de l'administration des affaires de nostred. royaume pendant nostre bas eage; de quoi nous avons bien voulu vous advertir, attendant que nous vous envoyons la copie dud. arrest; et affin que ce pendant chacun de vous demeure et se continue en l'union et obeyssance qui nous est deüe, ce que nous voulons bien attendre de vostre devoir et affection à nostre service. Donné à *Paris*, ce xv[me] de *May* 1610. Signé Louis, et plus bas *Phelypeaux*. » A. M.

1610. — *Mai* 15. Lettre de *Marie de Médicis* au Consulat :

« De par la Royne. Tres chers et bien amez, avecq le conseil et assistance des princes, prelatz, ducs, pairs, officiers de la Couronne et principaux seigneurs qui se sont trouvez prez de nous, nous avons esté ce jourd'huy presenter au parlement la personne du Roy nostre tres honnoré sieur et filz, où estant en son lict de justice, a esté prise la resolution que vous apprendrez par celle qu'il vous escrit dont nous ne vous ferons icy le redict. Mais bien voulons-nous vous faire sçavoir que parmi ce malheureux accident, nous recongnoissons tous lesd. princes, seigneurs, officiers et peuple si bien unis à la conservation de cest estat et à l'obeyssance deue, que nous avons tout subject de croire que Dieu qui en a tousjours eu soin particulier, le conservera encor maintenant avecq la vigilance et le bon delvoir que y apporteront tous les bons François. C'est à quoy nous vous exhortons particulierement en vous priant de vous maintenir et conserver en bonne union, paix et concorde les uns avecq les autres, en sorte que chacun se continue en l'obeyssance qu'il doibt et observation des edictz de pacification. Donné à *Paris*, ce xve jour de *May* 1610. Signé Marie, et plus bas *Phelypeaux*. »

1610. — *Mai* 17. M. d'*Halincourt*, gouverneur de Lyon, mande les échevins dans son hôtel, et leur fait part de l'avis qu'il vient de recevoir de l'attentat du 14 de ce mois. — Le même jour, le Consulat reçut, par une missive de Louis XIII, la confirmation de cette nouvelle. J. Morin, *Histoire de Lyon*, VI, 103.

1610. — *Mai*. 28. Publication à la sénéchaussée de Lyon, de l'arrêt du Parlement de Paris, du 14 de ce mois, qui déclare la reine mère régente pendant le bas âge du roi (B. de L., tome 28 du n° 25201).

1610. — *Juin* 7. « On fit des obsèques solennelles pour le roi *Henri IV*, dans l'église de *Saint-Jean* où le P. *Jacques George*, jésuite, prononça l'oraison funèbre qu'il fit imprimer sous le titre de *Mausolée d'honneur*. » M.

1618. — *Juillet* ..... Lettres patentes qui permettent aux *Religieux de Notre-Dame du Mont-Carmel*, dits *Carmes-deschaussés*, de s'établir à Paris et à Lyon. *Preuves de l'église gallicane*, p. 1154 ; Recueil d'*Isambert*, XVI, 9. Voyez ci-après, *août* 1620.

1610. — *Août* 7. Arrêt du Conseil d'état relatif à l'exemption des tailles et du logement des gens de guerre, en faveur des quartiers de *Saint-Just* et de *Saint-Irenée*. Recueil de *Barbier*, p. 538. Voyez ci-après, *juin* 1630, et 29 *décembre* 1634.

1610. — *Août* 17. *Claude Bec*, dit *La Bussière*, Lyonnois, est reçu Chevalier de Malte. Vertot, p. 21 de la *liste des Chevaliers de la langue d'Auvergne*, à la fin du tome IV de son *Histoire*. — Cette liste s'arrête à 1726, et se termine par le nom de *Charles Joseph de Grollier de Servieres*, qui fut reçu le 16 février de cette année. — On lit dans la Notice de M. *Jomard* sur le baron *Joseph Marie Degerando*, que cet illustre écrivain, né à Lyon en 1772, était destiné par ses parents à entrer dans l'Ordre de *Malte*, mais que la ville de Lyon s'étant attiré l'animadversion des Chevaliers, il fallait, pour aspirer à l'Ordre, avoir été baptisé

hors de l'enceinte de la ville; en sorte qu'il perdit la chance d'être chevalier de Malte, etc. — Il faut que le rescrit qui déclare les nobles natifs de Lyon inhabiles à faire partie de l'ordre de Malte soit postérieure à 1683, puisque le P. *Menestrier* qui aurait pu en parler, dans son livre *de la Chevalerie ancienne et moderne*, publié à Paris, cette année là, n'en a pas dit mot. Il avait eu pourtant l'occasion de le dire notamment à la page 386 de son livre où il parle d'un statut fait sous le grand maître *Homedes*, qui excluait de l'Ordre de Malte les bourgeois des villes d'Italie qui appartenaient à des corps nobles, attendu que dans ces villes la magistrature ne commençait pas une véritable noblesse. Cependant on sait à Lyon, par tradition, qu'à une époque assez reculée, le Consulat ayant eu de violents débats avec l'Ordre de Malte, au sujet d'un transport de blés, cet ordre, pour se venger, avait refusé d'y admettre ceux qui étaient nés à Lyon, et que, pour y être reçu, il fallait avoir été baptisé hors de son enceinte. On sait aussi que plusieurs dames de Lyon allaient faire leurs couches à *La Guillotière*, où elles faisaient baptiser leurs fils. On cite, entre autres, les dames de *Chaponay*. M. *Morin*, qui a continué l'*Histoire de Lyon*, commencée par feu *Clerjon*, a parlé très succinctement de la querelle des blés, tome V, page 74 de cette *Histoire*. Nous croyons devoir reproduire les extraits que feu l'abbé *Sudan* a faits des actes consulaires qui ont trait à ces débats, et qui en disent un peu plus que ne le comportait le travail de notre estimable confrère.

« 2 *Avril* 1556 (1555, v. s.). Frère *Geoffroy Regnaud, commandeur de la Torrette*, et frère *de Baulme*, au nom des *Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, vouloient faire descendre de la rivière (de *Saône*) plus de 200 ânées de bled dans trois grands bateaux. Le Consulat, après s'être pourvu vers le sénéchal et ses lieutenants qui ne permirent de passer que 850 ânées, fut sur les lieux, visita les trois bateaux qui contenoient environ 1800 ânées, et ne permit d'en sortir que deux portant environ 8 à 900 ânées, et un petit bateau chargé de chanvres et autres munitions pour la provision des *naulx* et galeres du grand maître et des chevaliers; il demanda que le troisième des grands bateaux fut déchargé à la *Commanderie de Saint-George*. Mais les mariniers, qui firent semblant de traverser la rivière, étant en pleine eau, voguèrent à toutes rames pour passer la chaîne qu'on avait baissée afin de laisser passer les petits bateaux; et, malgré les défenses et cris et les protestations qu'on leur fit, ils passèrent avec une telle impétuosité, que le dernier bateau rompit la chaîne de la ville. On avait essayé de la relever, mais des voituriers, qui se trouvèrent là et faisoient semblant d'aider aux commis, en empêchèrent. Le Consulat fit dresser procés-verbal. — Le 4 *avril*, veille de Pâques, le lieutenant criminel, à la requête du procureur du roi et du Consulat, ordonna que lesdits *fusts* et les voituriers et *nauchiers* seroient pris et arrêtés quelque part qu'ils se trouveront sur la rivière du *Rhône*, et mis sous la main du Roy; commission fut donnée aux sergents et officiers du Roy d'exécuter cette ordonnance. Le Consulat arrêta que *François Salla*, capitaine, ou *George Renouard*, son lieutenant, assembleroit au plus tôt 25 arquebusiers de la ville pour poursuivre lesdits

fusts, et prêter main-forte aux sergents. — *George Renouard* partit avec cent arquebusiers, trouva les bateaux arrivés à *Givors* le même soir vers la minuit, et les fit saisir et arrêter. *Pierre Pellet,* principal voiturier desdits bleds, et le commis de M. *de Baulme;* les autres *nauchiers* s'étoient tous enfuis à la vue de l'escorte. *G. Renouard* laissa un certain nombre d'arquebusiers pour garder les bleds. — On fit assembler le conseil de la ville qui arrêta qu'il falloit faire lever les informations,.... ensuite remontrer au sénéchal que le Consulat n'empêche la délivrance des 850 ânées de bleds accordées, mais pour le surplus, qui a été passé par force, qu'il doit être consigné, et, partant, ramené en cette ville. — Le sénéchal, de son côté, rendit, le même jour, la sentence par laquelle il ordonna de ramener les trois bateaux de *Givors* à Lyon. Le Consulat nomma ses procureurs pour faire exécuter cette sentence. — On donna au rabais le transport et la remonte des bateaux; ce qui fut adjugé pour 300 livres. — Le *Commandeur de la Torrette* (*Geoffroy Regnaud*) partit en poste pour la Cour, afin d'obtenir la main-levée de la saisie. La ville en écrivit aussitôt à M. le Connétable *de Saint-André,* gouverneur.—12 *Avril.* On est informé par le lieutenant *George Renouard* que le *péageur* du lieu de *S. Symphorien* veut faire arrêter les bleds, et pour ce a fait amas de certains gentilshommes qui sont dans une île du *Rhône,* afin d'empêcher qu'on ne les amène en cette ville. Sur quoi on ordonne que le capitaine *François Salla* sera prié de se transporter sur les lieux pour bailler main forte à *George Renouard.* — Le 26 *avril,* Me *Ambroise Thomas,* docteur avocat, avec noble *Balthazard de Colans, commandeur de Colvin,* au nom de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, remontrent au Consulat la nécessité des bleds où étoit et est l'ordre des Chevaliers, telle qu'ils étoient en danger de perdre et abandonner l'*isle de Malte,* s'ils n'avoient obtenu permission du Roy d'acheter en *Bourgogne* environ 1750 ânées de bled que l'on faisoit conduire à *Marseille* pour les embarquer sur le *gabion* de ladite religion, qui étoit là, attendant à grands frais et dépens de 30 écus par jour. Il en requiert la main-levée, offrant s'obliger et bailler caution de rendre dans quinze jours semblable quantité de bled de *Bourgogne* dans ladite ville, au prix de 100 livres l'ânée. On les renvoye s'adresser à M. le sénéchal. — Le 19 *mai,* la ville fit payer 871 livres 10 sous au capitaine *Renouard,* pour les frais de cette affaire qui étoit encore en litige en septembre 1557. Les pièces étoient alors entre les mains de l'avocat *Pinet,* à Paris. » Copie de M. *Breghot,* tome IX.

1610. — *Septembre* 23. Départ de M. *d'Halincourt* pour *Paris.* J. M.

1610. — *Septembre* .... Déclaration et ordonnance du roy touchant les arrests et reglements octroyés aux manufactures de drap d'or, d'argent et de soie en la ville de Lyon. Voyez les *Publications* de 1619, *Ordonnances et Reglement....*

1610. — *Décembre* 9. Le Consulat délibérant sur une lettre écrite au nom du Roi, le 18 *novembre* précédent, par laquelle le Conseil d'état demandait un rapport sur l'état ancien et actuel du *commerce de Lyon*

et sur les moyens de le rétablir, arrête qu'il sera fait un mémoire où l'on dira que le commerce a cessé de fleurir depuis le règne de *Henri II*, et que le moyen de le rétablir dans l'état de splendeur où il étoit sous les régnes de *Louis XII*, de *François Ier* et de *Henri II*, est de révoquer tous les édits qui ont altéré les priviléges de ses foires et entravé la liberté du commerce, etc. M.

1610. On lit dans les *Mémoires du cardinal de Richelieu*, p. 33 de l'édition publiée en 1837, par MM. *Michaud* et *Poujoulat:* «.... Il arriva, en présence de la Reine, une grande dispute entre *Sully* et *Villeroy*, sur le sujet des *trois cents Suisses* que le dernier demandoit pour la garde de Lyon, dont *Halincour* son fils avoit depuis peu acheté le gouvernement du duc *de Vendôme*, vendant par le même moyen la lieutenance de Roi qu'il en avoit à *Saint-Chamont*. Le duc *de Sully* lui dit à ce sujet des paroles si piquantes que l'autre en demeura mortellement offensé.... Le différend des *Suisses* de Lyon se renouvella (quelque temps aprés le sacre du roi) sur ce que *Villeroy* vouloit en assurer le paiement sur la recette générale dudit lieu. Le duc *de Sully* s'aigrit tellement sur cette affaire que, non content de soutenir qu'il n'étoit pas raisonnable de charger le roi d'une telle dépense, les habitans pouvant faire la garde de Lyon, comme ils avoient toujours accoutumé, il se prit au chancelier, qui favorisoit *Villeroy*, et lui dit qu'ils s'entendoient ensemble à la ruine des affaires du Roi. Comme cette offense étoit commune à tous les ministres, ils s'accordèrent tous de ruiner ce personnage dont l'humeur ne pouvoit être adoucie.... » — On lit aussi dans la *Biographie universelle* (article Villeroy (Charles Neufville de) : « .... En 1610, *d'Alincourt* fit des démarches pour obtenir une garnison à Lyon, afin, disait-il, d'avoir un corps de réserves prêt à marcher contre les Protestants du Languedoc, s'ils venaient à se révolter; mais on soupçonna que son projet était de détruire les privilèges de la ville de Lyon, et qu'il demandait des troupes pour contenir les habitants en cas de résistance...» — Il est à croire que ce fut le consulat qui fit échouer ce projet

1610. — *François de La Fayette* est reçu comte de Lyon. D'Aubais, *Pièces fugit.*, tome 3. Voyez ci-dessus, année 1603, *ad calcem.* — Nous empruntons la note suivante à l'*Histoire de Gigny*, par M. *B. Gaspard*, p. 350 : « Les *Chanoines de Saint Jean de Lyon* qui avaient obtenu l'autorité temporelle, et pris le titre de *Comtes* dès l'année 1173, en suite de la cession qui leur avait été faite par les *Comtes de Forez*, statuérent, en 1268, qu'aucun membre ne serait admis dans leur Chapitre, à moins de prouver quatre quartiers de noblesse de chaque côté paternel et maternel. Ce statut fut confirmé par le roi en 1307, et dès lors toujours observé. Aussi voit-on qu'en 1411, *Claude d'Allamand* (1) y ayant été nommé chanoine par le pape, en remplacement du cardinal *Philippe de Thurey*, les membres du Chapitre lui objectèrent qu'avant tout, il devait prouver sa noblesse paternelle et maternelle, selon l'usage observé

(1) Voyez la *Biographie lyonnaise*, page 8.

en pareil cas : *Quod dictus Claudius ante omnia debet informare quod sit nobilis ex utroque parente, absque aliqua intermissione plebeytatis, rusticitatis, seu burgesiæ,... juxta morem ecclesiæ Lugdunensis, et prout in talibus est fieri consuetum.* En conséquence on fit une enquête, et beaucoup de gentilshommes témoignèrent de la bonne noblesse du *père*, de la *mère*, des *aïeuls*, *bisaïeuls* et *trisaïeuls* paternels et maternels de l'impétrant, avec affirmation que ses ancêtres n'avaient jamais porté les armes contre l'Eglise. La preuve fut toute testimoniale, sans production de titres, et le candidat fut admis. » — Nous rappellerons, comme l'a fait M. *Gaspard*, que le Chapitre des Comtes de Lyon était vulgairement appelé la *pierre de touche de la noblesse*, p. 349.

1610. — *François Bullioud*, conseiller du roi à la sénéchaussée de Lyon et au parlement de Dombes, fait don de sa bibliothèque au Collége des *Jésuites*. Un des livres les plus précieux qui en faisaient partie est l'ouvrage de *Jean Reuchlin*, qui a pour titre *Rudimenta hebraica*, imprimé à *Pforzheim* (Phorcae), 1506, in-fol. Cet exemplaire avait appartenu au fameux orientaliste *Sante Pagnino*, qui l'a enrichi de notes de sa main. (B. de Lyon, 15256).

Publications de 1610. — *Adieu de l'Ame* (1) *du Roy de France et de Navarre Henry le Grand à la Royne*, avec la defence des Peres Jesuistes. Par la damoiselle *de G.* (*Gournay*). A Lyon, par *Jean Poyet*. 1610. In-8. (B. de Lyon, 25201, tome 80). — Cet opuscule doit avoir été imprimé à *Paris* avant de l'être à Lyon ; cependant le P. *Lelong* et *Barbier* ne citent que l'édition de Lyon. — Il est assez singulier de voir la fille d'alliance de *Montaigne* prendre la défense des Jésuites, qui durent trouver beaucoup à reprendre dans les *Essais* (2) ; toutefois je ne sache pas que le P. *Garasse*, qui a singulièrement maltraité *Charron*, dans sa *Doctrine*

(1) L'auteur de la note sur l'article de Mlle *Gournay*, tome 18, p. 202 de la *Biogr. univ.*, donne pour titre à cet opuscule : *l'Adieu de l'Ami etc. pour la defense des P. P. Jesuites*, Lyon, 1610, in-8°, et ajoute qu'il est si rare qu'il a été également inconnu à *Bayle* et à *Jolly* (lisez *Joly*). Il ajoute encore qu'on répondit à Mlle *Gournay* par un libelle intitulé : *Remerciment des beurrieres*, Niort, 1610, et par l'*Anti-Gournay* dont *Baillet* n'indique ni la date ni le format. Nous ferons observer qu'il est à croire que *Baillet* a donné le titre d'*Anti-Gournay* au libelle fait contre cette demoiselle. L'exemplaire que nous en avons sous les yeux, et qui est sans nom de ville est intitulé : *Remerciment des beurieres de Paris*, Au sieur Courbouzon Mont-Gommery. 1610, in-8° de 31 pages (B. de L., 22374 bis). L'auteur de ce pamphlet met dans la bouche de la dame *Marguerite Bas de fesses, dicte la Grosse Margot*, doyenne des beurrieres de Paris, une harangue où se trouvent les plus absurdes calomnies contre les Jésuites et surtout contre le P. *Coton*. Voyez Joly sur *Bayle*, p. 404.

(2) Les *Essais* ne furent mis à l'*index* qu'en 1675; et ce ne fut qu'en 1705 que *la Sagesse* de *Charron* y fut mise. C'était s'y prendre un peu tard. — Je ne sais si *Montaigne* a parlé des *Jésuites* dans ses *Essais*, mais il les a loués dans son *Voyage en Italie*; «.... C'est merveille combien de part ce collège (celui des Jésuites à Rome) tient en la chrestienté, et croy qu'il ne fut jamais confrerie et corps parmi nous qui tint un pareil rang, ny qui produisit enfin des effects tels que feront ceux-ici, si leurs desseins continuent. Ils possèdent tantost toute la chrestienté. *C'est une pépiniere de grands hommes en toutes sortes de grandeurs.* C'est celui de nos membres qui menace le plus les hérétiques de nostre temps.... » Tome 2, p. 177 de l'édition de 1774.

curieuse, ait rien dit de *Montaigne;* mais le P. *Feller* en a parlé d'une manière assez équivoque dans son *Dictionnaire historique*, et il ne voit en lui qu'un sceptique.

1610. — *Consolation envoyée à la Royne mere du Roy et regente de France.....* Par *Louys Richeome*, Provençal (sic) de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez *Pierre Rigaud.* 1610. In-8°. (B. de Lyon, 24984.) — Le P. *Richeome* a daté de Rome, le 15 *juillet* 1610, la permission qu'il a donnée à Pierre Rigaud d'imprimer son ouvrage — Dans ce panégyrique outré d'*Henri IV*, l'auteur loue ce monarque de son affection pour les *Jésuites :* « Je luy ay ouy dire que s'il eut voulu estre reli- » gieux, il eut choisi d'estre *Jesuite*, pour aider les ames, ou Chartreux, « pour la solitude et entiere retraicte du monde..... » — Voyez les *Publications* de 1608 (*L'Idolâtrie....*).

1610. — *Le Convoi du coeur de tres-auguste, tres-clement, tres-victorieux Henry le Grand....* depuis la ville de Paris jusques au College-royal de *la Fleche*. A Lyon, par *Claude Morillon*. 1610. In-8°.

1610. — *Discours funebre et Epitaphe* à la memoire de tres-auguste prince, *Henry IIII*, Roy de France et de Navarre. Par le Sieur *Goujon* (Jean) I. C. Lyonnois. A Lyon, par *Guichard Jullieron*, 1610. In-8° de 39 p. (B. de Lyon, 25201, tom. 56). — L'année précédente *Jean* Goujon avait publié : *Elogium Henrici IIII Christianissime Galliae et Navarae regis*, Lugduni, 1609, in-8° de 22 pages, sans nom d'imprimeur, titre gravé (B. de Lyon, 26027, tome 1). Voyez les *Publications* de 1613 et de 1626. — *Jean Goujon* est l'auteur de ce distique ingénieux sur la mort d'*Henry IV*, que nous avons cité, page 20 de la *Notice sur A. L. du Plessis de Richelieu* :

Flevit Alexandrum cernens in imagine Caesar :
Mavortem Henricum fleret uterque videns.

Voici une traduction de ce distique, faite en 1829 par M. *Rabanis*, alors professeur de rhétorique au Collége royal de Lyon, aujourd'hui doyen de la Faculté des lettres de *Bordeaux*:

César baigna de pleurs l'image d'Alexandre :
Henri IV à tous deux en aurait fait répandre.

1610. — *Discours lamentable sur l'attentat et parricide commis en la personne de.... Henry IIII....* avec son épitaphe. Et aussi le couronnement du Roy le 15 de May. A Lyon, par *Guichard Jullieron*, 1610. In-8° de 16 pages. L'Epitaphe est en vers. L'auteur est un sieur *Pelletier*, qui a mis sa signature à la fin du *Discours*.

1610. — *Discours véritable sur la mort de Henry le Grand....* Par *Jacques de la Fons*, Angevin. A Lyon, par *Nicolas Jullieron*. 1610. In-8° (B. de Lyon, 25201, tome 28). — Pièce remarquable par les citations grecques et latines que l'auteur y a semées. On y trouve aussi quelques vers français qui sont probablement de lui. S'adressant à *Ravaillac*, il

s'écrie : « Misérable assassinateur, il t'estoit fort aisé de le frapper, il ne se gardoit qu'en la foy que nous lui devions :

Il a pensé qu'un roy digne de sa corone,
Plus il se communique, et moins il s'abandonne. »

Nous rapporterons encore deux autres vers qui terminent une allocution que l'auteur fait au roi pour l'engager à chasser de la cour tous ces partisans maltoutiers (*sic*) et donneurs d'avis, qui ne s'y introduisent que pour s'enrichir, et qui du sang du peuple se bâtissent des maisons à l'envi du Louvre :

Un asne d'Arcadie aux estoiles s'est joint;
Roscie a sa statue, et *Caton* n'en a point (1).

Jacques de la Fons, qui paraît avoir échappé aux bibliographes, nous apprend, p. 20, qu'il travaillait à un ouvrage en dix livres ayant pour titre *Le Dauphin*, et qu'il se proposait de dédier à *Louis XIII*; c'était *Henri IV* qui lui en avait donné les plus belles couleurs : « Vous verrez en le lisant, dit-il au jeune roi, comme il se présente à vous pour vous rendre, par une vive appréhension de ce modelle, le plus grand monarque du monde....» puis il ajoute : *Les livres ont cette faveur d'entrer au conseil des roys; les auteurs demeurent à la porte.*

1610. — *Epitaphe du tres-chrestien, auguste, victorieux et pacifique roy Henry le grand...* Par *Ch. de Navieres* G, S, P, R. A Lyon, par *Jean Poyet*, 1610. In-8° de 7 pages (B. de L., 25201, tome 28.) — Cette épitaphe en prose est précédée d'un sonnet à la louange de Henri IV. L'auteur nous apprend, à la fin de l'Epitaphe, qu'il a composé une *Henryade* non encore imprimée, qui n'avait pas moins de 30,000 vers. Si l'on en juge par son sonnet, ce devait être un bien pauvre poète que *Charles de Navieres* qui ne figure pas dans la *Biogr. univ.*, où l'on aurait pu reproduire ce qu'en ont dit *Moréri* et *Philippon-la-Madelaine*.

1610. — *Harangue funèbre sur la mort de l'incomparable monarque Henry le Grand*,..... prononcée en la ville de Lyon, en la présence de Monseigneur *d'Alincourt*, par R. P. *Octavio Manfredi*, Docteur en théologie et prieur des Augustins : mise d'italien en françois par *F. Fassardy*, Lyonnois. A *Paris*, chez *Charles Sevestre*. 1610. In-8° (B. de Lyon, 25253). — Dédicace à *Claude de Bellièvre*, archevêque de Lyon. — Voyez ci-après, *Oratione funebre* ..

1610. — *Les Larmes et Lamentations de la France sur le trespas de Henry IIII*.... avec quelques épitaphes (en vers français). A Lyon, par *Jean Poyet*, 1610. In-8° (B. de Lyon, 25201, tome 28).

(1) Ce dernier vers nous rappelle le distique bien connu d'un ancien :

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato nullo,
Pompeius parvo : quis putet esse deos?

et ce trait par lequel *Voltaire* termine sa Satire intitulée *la Vanité* :

César n'a pas d'asile où sa cendre repose,
Et l'ami Pompignan pense être quelque chose!

1610. — *Le Mausolée royal*, dressé pour l'immortelle mémoire d'Henry IV, roy de France et de Navarre, dans l'église de *S. Jean* de Lyon, par le P. *Jacques George*, de la Compagnie de Jésus. Lyon, *Rigaud*, 1610. Petit in-4°. — Le P. *Lelong* cite une édition de cette pièce publiée à *Paris* la même année; elle a été insérée dans *les Oraisons et Discours funèbres de divers autheurs sur le trespas de Henry le Grand*;.... par *G. du Peyrat*, aumosnier servant de S. M. *Paris*, 1611, in-8.° (B. de Lyon, 16322). Voyez ci-après au 31 *décembre* 1640.

1610. — *Naenie funebre sur la conduite du coeur du roy, à la Flesche....* Par *Guillaume d'Autefort de l'Estrange*, gentilhomme Vivarois, estudiant au college du Puy. A Lyon, par *François Yvrat*, 1610. In-8.° de 6 p. — En vers.

1610. — *Oratione* (sic) *funebre nella morte del Grande Enrico IV*, re di Francia, e di Navarra, composta, e prononciata dal R. P. *Ottavio Manfredi*, Dottore theologo, e Priore nel Convento di S. Agostino di Lione, alla presenza di monsignore d'Alincourt (sic), governatore di Lione, etc., e de principali SS^{r}. de tutti gli Ordini della città. Stampata in Lione, per Jacopo Rossino. 1610. In-4.° (B. de Lyon, 15932). Voyez ci-dessus *Harangue funebre....*

1610. — *Pompe funebre du tres-chrestien, tres-puissant et tres-victorieux prince, Henry le Grand, roy de France et de Navarre*, faicte à Paris et à S Denys.... recueillie par C. M. I. D. L. D. D. M. A Lyon, par *Claude Morillon*, libraire et imprimeur de Madame la duchesse de *Montpensier*. 1610. In-8.° — Cet opuscule a pour auteur son imprimeur qui l'a dédié à Mgr *d'Halincourt*, gouverneur de Lyon. *Claude Morillon* nous apprend dans cette dédicace, datée de *Paris* le 2 juillet 1610, qu'il se trouvait dans cette ville depuis cinq mois. (B. de Lyon, 25201, tome 27.)

1610. — *Sermon funebre fait aux obseques de Henry IV*,... le 22 de juin 1610 dans l'eglise de S. Jacques de la Boucherie (à Paris), par *Fr. Jacques Suarès*, Observantin portugays, docteur en theologie, predicateur ordinaire et conseiller de Sa Majesté. A Lyon, par *Nicolas Jullieron*, M. DCX. In-8.° de 33 pages (B. de Lyon, 25201, tom. 56). Voyez ci-dessus, *Publications* de 1607, et ajoutez à ce que nous avons dit sur *Jacques Suarès* : Cet observantin a une notice plus étendue que celle de *Moréri* dans les *Memoires* (inédits) *pour servir à l'histoire de la province des Cordeliers, dite de S. Bonaventure* (Mss. de la B. de Lyon, n° 1337, fol. 173-178 de la 2e partie). Nous y trouvons cité ce sonnet composé par le Président *Claude d'Expilly* (1), à la louange de *Suarès*, et qui se trouve p. 285 des *Poëmes* de ce magistrat :

J'oi bruïre, ce me semble, en ce livre un tonnerre,
Qui chassant l'heresie et l'infame peché,
Promet, par un secret à tout autre caché,
Une eternelle paix d'une petite guerre.

(1) Voyez les *Publications* de 1618, *l'Ortografe françoise*, et celles de 1636, *Plaidoyez....*

Jettez icy les yeux, ô vous dont le sens erre,
Et d'humble repentance ayez l'esprit fâché,
Croyant qu'un cœur contrit, des vices détaché,
S'élève autant au ciel comme il s'abaisse en terre.

Ce docte Portugais, de qui la vive voix
A souvent contenté les oreilles des rois,
Icy du vrai chrétien peint l'image parfaite.

Ce sont des beaux discours pleins de rare savoir,
Discours non empruntez, qui, tous siens, nous font voir,
Sous un habit de cendre, une ame de prophète.

1610. — *Sommaire discours de la naissance, du progrès de la vie heroïque, et du lamentable trespas de Henry IIII, Roy de France et de Navarre.* A Lyon, par *François Matignan.* 1610. In-8.° de 16 pages, terminé par ce quatrain :

Tout cède à la valeur du phénix des monarques,
Le temple du renom est rempli de ses faits;
Ses beaux gestes partout ont imprimé leurs marques;
Ceux d'Alexandre au prix sont jugés imparfaits.

1610. — *Stances sur l'assassinat de Henry IIII,* très-chrestien roy de France et de Navarre, en May 1610. A Lyon, prins sur la copie imprimée à Aix, par *Jean Tholosan*, imprimeur du roy et de ladicte ville. 1610. In-8.° de 15 pages. — Ces stances sont de S. *Formy* qui a signé la dédicace qu'il en a faite à *Joachin de Masceran*, premier consul et viguier de la ville de *Montpellier.* L'indignation que lui inspire le crime de *Ravaillac* ne l'a pas fait poëte; on en jugera par cette stance :

Puisse-tu eternellement
Souffrir un très cruel tourment.
Puisse-on voir ta charongne cuire
Dans un veau d'airain où tout'jour
Ton cœur, becquetté du vautour,
Sans mourir, tes chairs déchire.

1610. — *Vers heroiques sur la mort du Roy*, par le sieur *Fernelius*, Lyonnois. — Cités par Lestoile, *Journal de Louis XIII*, p. 649 de la Collection *Michaud.* — Quel est ce *Fernelius?* peut-être un petit-fils ou un petit-neveu du célèbre médecin et habile mathématicien *Jean Fernel* dont les ouvrages ont été imprimés plusieurs fois à Lyon. Voyez les *Publications* de 1615.

1610. — *Discours véritable sur la mort de François Ravaillat* (sic), exécuté à Paris le 27 may...... avec un ample récit des tourmens qu'on luy a fait endurer. A Lyon, par *Barthelemy Ancelin.* 1610. In-8.° — (B. de Lyon, 25201, tom. 28.)

1610. — *Supplice, mort et fin ignominieuse du parricide inhumain et desnaturé François Ravallat* (sic), exécuté à Paris, le 27 mai 1610. A

Lyon, par *Jonas Gautherin*. 1610. In 8.° de 8 p. — (B. de Lyon, 25201, tom. 28). Voyez l'*Analectabiblion*, de M. *du Roure* II, 147.

1610. — *Le Colloque des trois supposts du seigneur de La Coquille*, où le Char triomphant de Monseigneur le Dauphin est representé par plusieurs personnages, figures, emblemes et enigmes. A Monsieur *d'Alincourt*. A Lyon, par les supposts de l'imprimerie, 1610. In-8.° — *Louis Garon* est l'auteur de cet opuscule. Voyez ci-dessus *mai* 1610; la *Revue du Lyonnais*, tome 11, p. 57; et nos *Variétés*, p. 84.

1610. — *Criticorum Juvenilium promulsis, in qua plura Ciceronis, Taciti, Ovidii*, etc., *loca notantur, emendantur et illustrantur*, etc. Lugduni, 1610. In-12. — L'auteur de cet ouvrage, *Just Zinzerling* (1), né dans la *Thuringe* vers 1590, est plus connu sous le nom de *Jodocus Sincerus*. Il le publia pendant le premier séjour qu'il fit à Lyon, où il paraît qu'il revint en 1614, après avoir visité la France.

1610. — *Discours consolatoire à la France* sur le trespas de tres-haut, puissant, sage et vertueux seigneur *Alfonse Dornano* (sic), mareschal de France et lieutenant general pour le Roy en Guyenne. A Lyon, par *Gounin Joly* et *Guichard Pailly*. M. DC. X. In-8° de 8 pages. — Ce discours, à la suite duquel sont des *Stances* à la louange de l'illustre maréchal, a pour auteur *A. de Nerveze*, littérateur poitevin, qui a publié plusieurs de ses ouvrages à Lyon. M. *Weiss*, auteur de l'article *Nerveze*, dans la *Biogr. univ.*, n'a pas connu cette pièce, ni celle-ci : *Priere à Dieu pour la prosperité du Roy en son voyage en Normandie*, etc.; à Paris, chez *Abraham Saugrain*, 1617; in-8° de 17 pages. Cette dernière pièce est en vers alexandrins. (B. de Lyon, rec. vert, tome 37).

1610. — *Discours historique touchant l'estat general des Gaules*, et principalement des provinces de Dauphiné et Provence. Par *Aymar du Perrier*. Lyon, *Ancelin*, 1610. In-8.° Moreri, VIII, 196; Biogr. univ., XXXIII, 367; Lelong, n° 3861.

1610. — *Les Diverses leçons de Loys Guyon, Dolois, sieur de la Nauche*..., suyvans celles de *Pierre Messie* et du sieur *de Vauprivaz*, divisées en cinq livres.... Seconde édition. A Lyon, par *Claude Morillon*. 1610. In-8.° — La première édition, suivant M. *Weiss*, est de Lyon, 1604. — Le 2e volume fut publié en 1613, et le 3e en 1617. Ce dernier volume est dédié par l'imprimeur au marquis *de S. Chamond*, gouverneur et lieutenant général pour S. M. en la ville de Lyon, païs de Lyonnois, Forests et Beaujolois (1). M. *Brunet*, II, 161, cite une 3e edition, Lyon, *Ant. Chard*, 1625, 3 vol. 8.° Voyez les *Publications* de 1625, *Miroir de la beauté*....

(1) C'est par erreur qu'on lui a donné le prénom de *Jean* dans la *Biogr. univ.*

(1) Le gouverneur de Lyon était alors *César de Vendôme*, fils d'Henri IV et de *Gabrielle d'Estrées*; mais comme ce prince était trop jeune pour remplir d'aussi importantes fonctions, il fut suppléé par le marquis *S. Chamond* jusqu'en *février* 1612, époque à laquelle *Charles de Neufville*, marquis *d'Halincourt*, fut nommé gouverneur de Lyon.

1610. — *Les Diversitez de Messire Jean Pierre Camus*, evesque et seigneur de Belley...... A Lyon, par *Jean Pillehotte*. 1610. In-8.° Tomes 5 et 6 (B. de L., 11110). Les autres volumes de l'exemplaire que nous avons sous les yeux ont été publiés à *Paris*; le 1er tome en 1609, et le tome 10e et dernier, en 1614. — C'est principalement dans cet ouvrage que M. *de Belley* a cherché à imiter l'auteur des *Essais;* mais il en est aussi loin que *Silius Italicus* l'est de *Virgile*. Nous ferons observer que, malgré sa vaste érudition, il est moins exact que *Montaigne*, et que sa mémoire le trompe quelquefois. Nous citerons pour exemple le passage suivant, tome 6, p. 493 : «.... Quant à *Démosthène*, c'estoit un vray flambeau de sédition, et quant à ses soldats (1), on peut dire qu'il ressembloit la violle qui delecte et ne s'entend pas soy-mesme; car à la bataille de *Thermopyles*, il fut des fuyards, et avec de si belles affres (*frayeurs*), que rencontrant une ronce qui l'accrocha, la prenant pour un soldat, il commençoit ja à capituler avec elle de sa rançon, et puis pour s'excuser, il disoit *Nunc fugiens olim pugnabo*. Bonne trompette à sonner la charge, non à y aller (2)..... » Chacun sait que ce n'est pas au défilé des *Thermopyles*, si célèbre par la mort glorieuse de *Léonidas*, que *Démosthène* prit la fuite, mais à *Chéronée*. M. de *Belley* a répété la même bévue dans son Homélie *des Désordres de cette monarchie* (3) : «.... Entre les Grecs, qui ne sçait que Démosthène, cest advocat fameux, fut au pas des *Thermopyles*, en qualité de chef, aux enseignes qu'il s'enfuit, meilleur en langue qu'en lance... » — Il faut joindre aux *Diversitez* un livre non moins divertissant de M. de *Belley;* ce sont ses *Varietez historiques*, que le capucin *Jacques de Chevanes* dit être plus semblables aux *Sérées* de *Guillaume Bouchet* qu'aux *Morales* de S. *Grégoire* (p. 603). Mais un pareil jugement est celui d'un moine passionné qui n'avait lu sans doute ni *Bouchet* ni S. *Grégoire*. Les *Varietez* de *Camus* ne contiennent que des Historiettes très-morales, et la pudeur n'y est jamais offensée. Mais *Camus*, à l'exemple de *Bouchet*, se moque des capucins, des minimes et autres mendiants de même sorte; ce que le P. de *Chevanes* trouvait sans doute très-immoral. Je ne sais si les Commentateurs de Lafontaine ont noté que la XIe histoire des *Varietez* offre le sujet de la fable de *la Goutte et l'Araignée*, qu'avait déjà traité *Benoist du Troncy* dans son *Formulaire fort recreatif*. On pourrait citer bien d'autres emprunts faits par *Camus* à nos vieux conteurs fran-

(1) Ses *soldats*. C'est ainsi que *Démosthène* appelait ses harangues.

(2) M. de *Belley* n'avait pas meilleure opinion de l'orateur romain ; il dit au même endroit : « Pour *Cicero*, il estoit beau diseur, nullement faiseur; prou de vanité, peu de vérité. Il y a bien embrasé autant de feux qu'esteint de conjurations ... »

(3) *Premières homélies quadragésimales*, p. 485 de l'édition de Lyon, 1625, in-8°. — Dans l'Homélie de *la vaine gloire*, p. 112 de ce volume, M. de *Belley* revient encore sur l'orateur grec, mais cette fois nous ne l'en blâmerons pas : «.... *Démosthène* disoit que s'il eust sceu les convulsions que souffrent ceux qui s'ingèrent au maniement des affaires publiques, il eust plustost choisi la mort que de s'y embarquer. » Ce mot est réellement de *Démosthène*, et c'est *Plutarque* qui nous l'a conservé, chap. XXXII de la vie de cet orateur. Voyez aussi le *Démosthéniana* (Lyon, 1842, in-8°), p. 24 et 30.

çais. C'est bien le cas de dire avec l'épigrammatiste latin :... *Hic aliter non fit, Avite liber.*

1610. — *Formulaire fort recreatif de tous contracts*, etc. (Par *Benoist du Troncy*). Lyon, *Perre Rigaud*, 1610. In-18 (voyez ci-dessus, *Publications* de 1593, de 1594 et de 1603). — Nous avons sous les yeux l'édition de *Pierre Rigaud*, 1618, in-16 de 286 pages. Le *Testament nuncupatif* y est daté du *troisieme des Calendes du moys d'aoust mil cinq cens quatre vingt dix neuf.* Nous ne présumons pas que cette date se trouve telle dans l'édition de 1594. — Cette même année (1610), parut à Lyon, chez *Jean de la Montagne*, un livret non moins graveleux que le *Formulaire* et que M. *Brunet* a décrit tome IV, p. 319 de son *Manuel.*

1610. — *Les Images des Dieux*, contenant leurs portraits, coustumes et ceremonies de la religion des Payens, par *Vincent Cartari*, Italien, et traduites par *Anth. du Verdier*, sieur *de Vauprivas*, augmentées de l'histoire et genealogie des Dieux des Payens. A Lyon, chez *Paul Frellon.* 1610. In-8°. — Titre gravé par *L. Gaultier;* figures dans le texte (B. de Lyon, 27068). — Epître dédicatoire de l'auteur à Mgr *d'Arques*, chevalier des deux ordres du roy, viscomte baron *d'Arques*, *Puy-Vert*, *Sainct-Didier*, *la Mastre*, etc.; suivies d'une pièce en vers latins de *Claude du Verdier* à la louange d'*Antoine*, son père. — *L'Histoire généalogique des Dieux anciens*, jointe à ce volume, en forme la seconde partie, qui a son titre et une pagination nouvelle; elle a pour auteur *E. Laplonce Richette* qui l'a dédiée à Messire *Just Louys de Tournon*, comte de *Rossillion* (sic), grand seneschal d'*Auvergne*, etc. Cette dédicace contient quelques détails historiques et généalogiques sur la maison de *Tournon.* A la suite sont trois pièces de vers à la louange de *Richette*, par *Glaude Iboud*, Dauphinois, docteur en philosophie, *Jean Tardin*, docteur médecin, et *Antoine Ladevie.*

1610. — *Q. Horatii Opera cum notis M. A. Mureti et Aldi Manutii.* Lugduni, *Haeredes Rovillii.* 1610. In-8°.

1610. — *Lettre déclaratoire de la doctrine des Peres Jesuites*, conforme aux decrets du Concile de *Constance*, adressée à la Royne, mère du Roy, regente en France. Par le P. *Coton*, de la Compagnie de Jesus, ... A Lyon, par *Nic. Jullieron*, 1610. In-8° de 32 p. (B. de Lyon, 25201, tome 80). Voyez ci-dessus, *Septembre* 1603.

1610. — *Lettre que le seigneur Dom Christophle, fils de deffunct Roy de Don Antoine Portugal, a escript sus un nom posé* (sic) *à Dom Christophe de Moura, viceroy en Portugal*, le persuadant de faire quelque chose pour la restauration de sa patrie. A Lyon, par *Jean Poyet.* 1610. In-8° de 16 p. — Cette Lettre est datée de *Paris*, le 3 septembre 1609. (B. de Lyon, tome 60 du recueil vert.) — *Lamothe Le Vayer* rapporte dans son traité *de la Liberté et de la Servitude*, qu'un *Portugais* très-impie demanda à Henri III, qui se trouvait alors à Lyon, qu'il lui fût permis « de n'adorer « point dans ses estats d'autre divinité que celle du Soleil. » *Œuvres*, tome 2, p. 344 de l'édition in-fol.

1610. — *Le Moyen de parvenir*, par *Beroalde de Verville*. Paris, 1610. In-12. *Catal* de *Falconnet*, nº 12256. Voyez aussi le nº 2573 du *Catal.* de M. *Leber*; le *Mascurat* de *Naudé*, p. 579, et ci-dessus les *Publications* de 1596, *Théâtre des Instrumens*, etc. — Pourquoi ceux qui ne veulent pas que *Beroalde de Verville* soit l'auteur du *Moyen de parvenir*, ne l'ont-ils pas donné à *d'Aubigné*? celui qui a écrit les *Aventures du Baron de Foeneste* était, certes, plus capable que bien d'autres de composer l'œuvre libertine attribuée au chanoine de *Tours*. Il y a bien des traits de ressemblance entre ces deux ouvrages, et nous ferons remarquer que le livre du baron de *Foeneste* parut d'abord sans nom d'auteur, comme le *Moyen de parvenir*. Nous ajouterons que, dans *l'Histoire universelle* de *d'Aubigné*, livre IV, chap. 1er, se trouve une historiette assez graveleuse dont la scene se passe à Lyon, et dont *Henri III* est le héros (voyez ci-dessus, au 17 août 1582); d'Aubigné fut probablement un des témoins de cette aventure, et la ville de Lyon lui était déjà connue; il y était venu à l'âge de seize ans, après avoir quitté *Genève* où son curateur l'avait envoyé en 1563 pour continuer ses études qu'il avait commencées à *Orléans*, sous la direction de *Matthieu Béroalde*, père de *François*. — A *Genève*, et c'est lui qui nous l'apprend dans son *Histoire écrite par lui-même et adressée à ses enfants* (1), on l'avait remis au collége « sur l'ignorance de quelques dialectes de *Pindare*; cela lui fit haïr l'étude et les lettres, le fit dépiter contre les châtimens, et le fit adonner aux *polissonneries* qui lui tournoient à louange souventes fois. Monsieur *de Beze* les vouloit bien pardonner, comme plus spirituelles et réjouissantes que rusées et malitieuses; mais les précepteurs étoient sans miséricorde. Tout ces dégoûts engagérent *d'Aubigné*, après deux ans de séjour à *Genève*, à s'en venir à *Lyon* au descu de ses parents. Là, il se remit à l'étude des mathématiques, et à apprendre les éléments de la Magie, avec résolution pourtant de ne s'en jamais servir. L'argent lui ayant bientôt manqué, et son hôtesse l'ayant menacé de le chasser de chez elle s'il ne la payoit, il prit si fort à cœur son indigence et cette menace, que, n'osant retourner à son logis, il fut un jour sans manger et plongé dans une extrême mélancolie. Comme il rêvoit où il iroit passer la nuit, il s'arrêta sur le pont de la *Saône*, et penchant la tête sur la rivière pour y laisser tomber des larmes, il se sentit épris d'un grand desir de s'y jeter, afin de mettre tout d'un coup fin à ses peines; mais son bon naturel et sa bonne éducation le faisant souvenir qu'il falloit prier Dieu avant que de prendre aucune résolution, il le fit, et les derniers mots de sa prière se terminant à la vie éternelle, cela l'effraya et l'engagea à demander à Dieu qu'il l'assista dans son agonie; ce qu'il n'eut plutôt fait, que, tournant le visage vers le bout du pont, il apperçut un valet portant en croupe une malle, et un moment après, le maître qu'il reconnut pour le sieur *de Chiliaud*, son cousin germain, qui, étant envoyé en *Allemagne* par M. l'amiral *de Châtillon*, apportoit de l'argent au petit désespéré.... »

(1) Tome 1, p. XIV des *Aventures du Baron de Foeneste*, édition avec les notes de *Le Duchat*, Amst., 1731.

1610. — *Mystères des Jesuites pour prendre résolution de tuer les Rois.* 1610. In-8° de 4 feuilles non chiffrés (B. de L. 23396). — Je ne serais point éloigné d'attribuer ce pamphlet à *David Home*; c'est probablement le premier jet de son *Contr'assassin* publié en 1612. — La briéveté, non moins que l'excessive rareté de cet opuscule, nous engage à le reproduire. *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.*, diront ceux qui auront lu les mêmes accusations formulées contre plusieurs autres sociétés ou associations, longtemps avant les Jésuites, et reproduites depuis dans bien des livres :

« Quand ils (*les Jesuites*) veulent faire prendre résolution à quelcun de tuer son Roy, après que le pauvre misérable est entré en la chambre des méditations, ceste troupe apporte un cousteau enveloppé en un syndal (1), enfermé dans un petit coffre d'yvoire, couvert d'un *Agnus Dei*, et environné de caracteres parfumez de quelque bonne senteur : et en le tirant jettent quelques gouttes d'eau bénite dessus. Et l'on met au manche d'icelui cousteau cinq ou six grains benits qui représentent qu'autant qu'on donnera de coups de ce cousteau, autant tirera-on d'ames du Purgatoire. Et le mettant dans la manche du meurtrier, ils disent ces mots : « Voilà, mignon de Dieu, esleu comme Jephté, le glaive de Samson, le glaive de David duquel il trancha la teste à Goliath, le glaive de Judith duquel elle trancha la teste à Holofernes, le glaive des Machabées, et celui de S. Pierre duquel il coupa l'oreille à Malchus, le glaive du Pape Jules second avec lequel il arracha des mains des princes, Peruse, Imole, Favence, Ferly, Boulogne, et autres villes avec grande effusion de sang. Va, sois homme robuste, et le Seigneur conferme ton bras. » Puis ceste troupe infernale se met à genoux, et le plus apparent d'iceux fait cette conjuration : « Venez, Cherubins, venez, Seraphins, Thrones et Dominations : venez Anges bienheureux pour remplir ce vaisseau de gloire eternelle, et lui apportez présentement la couronne de la Vierge, des Patriarches et des Martyrs. Il n'est pas nostre, il est vostre. Et toy, Dieu qui es redoutable, qui lui as revelé en ses méditations qu'il falloit tuer un tyran et heretique pour donner sa couronne à un roy catholique, estant disposé par nous à ceste entreprise, redouble ses nerfs, renforce sa puissance, afin qu'il execute ta volonté. Donne lui un corcelet secret avec lequel il échappe la fureur des sergens, donne lui des aisles afin que les espieux de ces barbares n'atteignent ses membres sacrez. Espans tes rayons sur son ame, afin qu'elle anime tellement son corps qu'elle se jette à travers des destroicts sans peur. » Cette conjuration finie, ils le meinent devant l'autel, et lui monstrent un tableau où les Anges tiennent *Jacques Clément* Jacopin, et le présentent devant le throsne de Dieu, disant, Seigneur, voilà ton bras, voilà ta vengeance et l'execution de ta justice; et tous les saincts se levent de leur siege pour lui faire place. Après que ces choses sont faictes, il n'y a plus que quatre Jesuites qui parlent à

(1) Linge, du latin *sindon* ou *syndon*. Voyez *Martial*, II, 16; IV, 19, et XI, 1, et *Roquefort*, tome 2, p. 693 du *Dict. de langue romane*, au mot SYDOINE.

cest homme, et quand il viennent vers lui, ils lui disent qu'ils sont esperdus de voir la splendeur qui est autour de lui; ils lui baisent les pieds et les mains; ils ne le tiennent plus pour homme, et se disans envieux de l'honneur et gloire qu'il possede desja, avec souspirs ils lui disent : A la mienne volonté que Dieu m'eust esleu et choisi en votre place; je serois assuré de n'aller point en Purgatoire, mais droit en Paradis. » — Suivent deux quatrains et un *Sonet* (sic) contre les Jèsuites, plus un fragment extrait des pages 202 et 203 du *Catéchisme des Jesuites* d'*Etienne Pasquier*. Voici les deux quatrains :

Aux Jesuites.

Dis-moy un peu, Secte revesche,
Vas-tu flattant ce roy vainqueur,
Pour mettre son cœur dans la Flesche,
Ou bien la flesche dans son cœur?

Response des Jesuites.

Nostre fer fit si peu de bresche
Au cœur de ce grand roy vainqueur,
Que ce n'est rien d'avoir la Flesche,
Si nous n'avons aussi son cœur.

Ces méchantes épigrammes nous rappellent le distique si connu :

Arcum Dola dedit Patribus, dedit alma sagittam
Gallia : quis funem quem meruere dabit?

« On prétend dit M. *Peignot*, que le malin élève qui fit ces deux vers pour une composition dont le sujet était de célébrer la munificence de la ville de *Dole* et celle de *Henri IV*, se nommait *Dabo*, et qu'ayant signé son distique, il eut la première place pour son talent, et le fouet pour sa malice. » *Amusements philologiques*, p. 181 de l'édition de 1842.

1010 — *De Oratore libri quatuor, ex M. T. Cicerone potissimum collecti, à* Joanne Voello, *Burgundo, Valmoncelotano, Societatis Jesu*, editi nunc primum in gratiam eorum qui eloquentes apprime fieri student..... Lugduni, apud *Joann. Pillehotte*. 1610. In-8° (B. de L. 16080). — Une note de *Pillehotte* annonce que le P. *Voel* mourut à *Tournon*, pendant l'impression de son livre, le 12 mars 1610. M. *Weiss*, auteur de la notice sur ce Jésuite (t. 49 de la *Biogr. univ.*), met sa mort au 10 mars. Il est en cela d'accord avec la *Biblioth. script. Soc. Jesu.*

1610. — *Le Panthéon huguenot* decouvert et ruiné contre l'aucteur de l'*Idolatrie pacifique*, ministre de Vauvert, cy devant d'Aiguemortes. Dédié au Roy ... *Henry IIII*, par *Louïs Richeome*, Provençal de la Compagnie de Jesus. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1610. In-8°. Titre gravé (voyez les *Publications* de 1608, *l'Idolatrie huguenotte*). On lit dans le *Journal d'Henri IV*, de *P. Lestoile*, p. 571 de la Collection Michaud: « Le vendredi 2 de ce mois (avril 1610), j'ay acheté un quart d'escu un nouveau livre du P. *Rocheomme* (sic), jèsuite, intitulé le *Panthéon*

huguenot..., livre de belle monstre au-dehors, mais rien que vent au-dedans et de ces citrouilles vides que les Graecqs ont appelées *somphos*, et, qui pis est, vent pour exciter des tempestes, desquelles nous ne sommes que trop menacés sans cela. »

1610. — *Jac. Pelletarii in Euclidis Elementa geometrica demonstrationum libri sex.* Editio II auctior et emendatior, cui textus graecus additus est. *Lugduni*, *Tornaesius* (1). 1610. In-4° (*Hoffmann*, II, 166). — La première édition avait été publiée à *Paris*, chez *H. de Marnef*, en 1557, suivant *Niceron*, XXI, 372.

1610. — *Les premieres Œuvres poetiques de Paul Ferry, Messin*, Lyon, *Pierre Coderc*. 1610. In-8°. *Catal. Soleinne*, tome 1, supplément, n° 169.

1610. — *De Prudentia et caeteris in Confessario requisitis ad rite fructuosèque divini ministerii sui munera obeunda, tractatus, nunc primum in lucem editus.* Auctore *Valerio Reginaldo Burgundo*, Usiensi, societatis Jesu Theologo.... Lugduni, sumpt. *Horatii Cardon* (excudebat *Nicolaus Jullieron*). 1610. In-8° (B. de L., 3952). Dédicace d'*Horace Cardon* à *Pierre André de Leberon*, évêque et Comte de *Valence* et de *Die*. — Saint *François de Sales* a fait une mention honorable de cet ouvrage dans le chapitre IX de son *Avertissement aux confesseurs* : « Le P. *Valere Reginald*, de la Compagnie de Jésus, lecteur en théologie à *Dole*, a nou-« vellement mis en lumière un livre *de la Prudence des Confesseurs*, qui « sera grandement utile à ceux qui le liront. » L'évêque de Genève n'est pas le seul qui ait appelé *Reginald* le Jésuite d'*Usie*; Il est ainsi nommé par l'auteur des *Provinciales*; mais il est à croire que son véritable nom était *Renaud*, puisque c'est ainsi que l'appelle M. *Weiss*, tome 37, p. 327 de la *Biogr. univ.* Voyez les *Publications* de 1616, *Praxis fori poenitentialis....*

1610. — *Prudentii* (*Aurelii*).... *Opera*.... Lugduni, apud *Jacobum Roussin*. M. DC. X. In-16 de 496 p., caract. italiq. (B. de L., 16877). Entre autres accessoires dont cette édition est enrichie, est le commentaire d'*Erasme* sur l'hymne *de Natali pueri Jesu* Nous y avons noté le passage suivant (p. 454) : «.... Tumorem uteri fuisse in *Maria*, dubium « non est : an senserit et gestationis taedium incertum. Probabilius est « non sensisse, quemadmodum nec cruciatum in partu. *Evae* veteres « pariunt cum dolore, quoniam cum pruritu libidinis concipiunt. *Eva* « nostra quoniam in conceptu voluptatis titillationem non sensit, jure « creditur ab omni gestandi pariendique molestia fuisse immunis.... » — Le pieux *Gerson* voulait qu'on lût *Prudence* aux enfants de préférence aux poëtes païens, surtout à ceux qui sont lascifs et impudiques : «.... *Prudentius*, poeta christianus et elegantissimus, qui pueris legi de-« bet potiusquam gentiles poetae, praesertim lascivi et impudici (Opp., « t. 3, col. 1094) » Tout en regrettant l'infériorité de nos écrivains

(1) *De Tournes* qui avait quitté Lyon pour aller exercer son art à *Genève*, en 1585, était donc revenu à Lyon. En 1611, on le retrouve à *Genève*. Voyez les *Publications* de 1627, *les six premiers livres des Eléments géométriques d'Euclide....*

sur ceux de l'antiquité, le Chancelier de Notre Dame proclamait la supériorité des traditions chrétiennes et nationales (même tome, col. 1466; *Collatio in festo beati Ludovici*). Dans ce même discours, col. 1462, *Gerson* avait dit de S. *Louis* : « O si illum attigisset prisca aetas, magnorum « actuum imitatrix, et illa prior scriptorum elegans industria, magno « certatim conamine in suis haesissent actibus discribendis, et totum « altisonis illustrassent versibus orbem ; sibique potiusquam suo *Aeneae*, « *Maro* praeconium illud adscripsisset : Fama super aethera notus ! » Voyez la Vie de *Gerson*, par M. *Thomassy*, p. 146, et les *Propos de table de Martin Luther*, traduits par *Gustave Brunet*, p. 171.

1610. — *Recherches sur les duels*, par *Pierre de Boyssat*. Lyon, 1610. In-8° (B. de *Grenoble*, 7784).

1610. — *Le Remerciment des beurrieres* (1) *de Paris au sieur Courbouzon*. Mont-Gommery. 1610. In-8°. S. n. de lieu. (B. de L. 22574 bis). Voyez ci-dessus aux *Publications* de cette année, *Adieu de l'ame du Roy*....

1610. — *Remontrances tres humbles à la Royne mere regente en France*, pour la conservation de l'Estat pendant la minorité du Roy son fils (par *Nicolas Pasquier*). A Lyon, par *Jean Jullieron*. M. DC. X. In-8° de 21 pages (B. de L., Rec. vert, t. 28). La signature de l'auteur est à la fin de ces *Remontrances*, où les prédicateurs sont assez bien jugés ; voici le passage :

« La faculté de bien dire en la bouche d'un prédicateur est un beau et riche présent de nature, lequel augmenté et cultivé par le long usage et estude, donne lumière et ornement aux belles conceptions de son esprit qui regarde le salut de nos ames. Mais s'il veult mal user de sa douceur de langage, il n'y a peste plus nuisante à un royaume que ce prédicateur bien emparlé. C'est un torrent qui se déborde pour ravager tout un peuple, sa langue est proprement un glaive duquel dépend la vie ou la mort de ceux, pour et contre lesquels il l'employe, il tonne, il esclaire , il foudroye et peste , mesle vraiment le ciel et la terre, quand, pour venir au dessus de ses intentions, il abuse mal à propos des passages de la Saincte Escripture, par l'explication desquels il préoccupe et gaigne autant de lieu en leur creance qu'il veult : il n'y a rien quelque incroyable qu'il soit, qu'en bien disant il ne rende probable, et rien de tant rude et mal poly qui ne soit illustré, et comme agencé par son bien dire : son parlé fait en une multitude du peuple, ce que peut faire le fer en une arme : à ceux mesmement lesquels le venant ouyr n'y apportant qu'un esprit de devotion et obeissance dont le prédicateur fait industrieusement son profit, il mène et manie leurs esprits à son plaisir, et sait remuer à propos leurs affections, leur allume et enflamme le courage de telle sorte qu'ils oublient toute crainte de danger , toutes obligations de bienfait. L'ouye est celuy de tous sens de la nature qui porte par le moyen de la voix de plus et plus grandes passions dedans

(1) *Beurrieres*. Voyez ce mot dans le *Dictionnaire* de *Richelet*, édition d'*Amsterdam*, 1732, et la *Biogr. lyonn.*, art. Tricaud de Belmont.

l'ame. Pour aller au devant des effets d'un tel instrument vous devez d'un commandement absolu faire qu'il banisse de ses prédications toutes invectives, allumettes de sédition, qu'il ne presche que son texte, l'obeissance du subiect envers son roy, et à peu dire l'union et la concorde générale des grands et petits. S'il fait autrement traitez-le à la façon de Frère *Anthoine Fradin*, cordelier, qui fut chassé, et banni du royaulme par *Louis* onziesme, pour avoir passé les bornes de ses prédications, et disputé de l'estat de sa couronne en sa chaire, au lieu de prescher l'Evangile....» — Le frère *Anthoine Fradin*, mentionné dans le passage, qu'on vient de lire, n'a d'article ni dans *Moréri* ni dans la *Biogr. univ.*; il naquit à *Villefranche* en *Beaujolais* vers le milieu du quinzième siècle, et fut profès du couvent de cette ville. Sur la fin du règne de *Louis XI*, il alla prêcher à Paris et fit un grand nombre de conversions. Frappé des abus qui se commettaient dans l'administration de la justice et des finances par certains favoris qui abusaient de la faiblesse et de la confiance du roi, il ne put s'empêcher de tonner contre ces méchants citoyens qu'il appelait les sangsues du royaume. Sur le premier avis que *Louis* en reçut, il envoya *Olivier le Daim* à *Paris* pour lui faire interdire la prédication. Le peuple, dit *Pierre Matthieu* (1), qui va comme on le mène, se mutina et suivit en troupe ce prédicateur pour le défendre; les femmes même portaient des pierres et des couteaux en son sermon pour s'en servir contre ceux qui l'eussent voulu offenser. Une foule nombreuse stationnait autour du couvent où logeait frère *Fradin*, disposée à le défendre dans le cas où l'on userait de violence contre lui. Le roi, par un édit publié à son de trompe le 26 mai 1478 (peut-être 1479) défendit ces rassemblements sous peine de vie. Ils cessèrent, mais le peuple continua à murmurer, et disait hautement que le roi était mal informé. Pour mettre un terme à ces plaintes, le Parlement, ensuite d'un ordre du roi, rendit, le premier juin suivant, un arrêt qui enjoignit à *Fradin* de sortir sans délai du royaume. Le frère obéit et prit la résolution d'aller finir ses jours dans un couvent de son ordre à *Jérusalem*. Durant son voyage, se trouvant près de l'île de *Rhodes*, il apprit que *Misach Paléologue*, général de l'armée turque, s'avançait avec sa flotte pour en faire le siége. Frère *Fradin* se hâta de se rendre dans la ville avec quelques religieux de son ordre qui l'avaient accompagné. L'approche des Turcs mit l'épouvante dans la ville, mais les esprits furent bientôt rassurés par les exhortations de *Fradin* qui courait partout, le crucifix à la main, et qui faisait presque à *Rhodes* ce que *Jean Capistran* avait fait à *Belgrade*. Lorsque le siége fut levé, *Pierre d'Aubusson*, grand maître de *Rhodes*, voulant reconnaître les services que *Fradin* et ses religieux lui avaient rendus, leur fit bâtir un couvent où ils terminèrent paisiblement leurs jours (2). Suivant *la Croix du Maine*, frère *Fradin* aurait écrit quelques œuvres en théologie ; mais *Lamonnoye* pense que

(1) *Hist. de Louis XI*, p. 475 de l'édit. in-fol. Voyez aussi la *Chronique scandaleuse*, imprimée à la suite des *Mém. de Comines*, édit. de 1747, tome 2, p. 151.

(2) Foderé, *Narration historiq.*, p. 320 ; le P. Bouhours, *Histoire de Pierre d'Aubusson*, p. 120 de l'édit. in-4°.

ces œuvres sont imaginaires, et fait observer que *Luc Wading* n'en a fait aucune mention, non plus que de leur prétendu auteur. Il ajoute que c'est de *Fradin* que *Menot* entend parler, lorsque, dans son Carême de *Paris*, il dit : *Vidistis Fratrem Antonium*... (1). — Un de nos premiers imprimeurs, *François Fradin*, exerça son art d'abord à Paris et ensuite à Lyon à la fin du quinzième siècle. Son fils *Constantin* lui succéda ; parmi les nombreuses éditions qu'il a laissées, se trouve un *Infortiat* ou corps de droit romain de 1514, in-fol. C'est sans doute ce qui est cause qu'on a longtemps appelé *Fradins* les vieux livres de droit. On cite encore de *Constantin*, le *Missale ecclesiae Narbonensis*, imprimé à Lyon, en 1528, in-fol. M. *Van Praet* en a décrit un exemplaire imprimé sur vélin et enrichi de miniatures, t. 1, p. 153 de son Catal. de livres imprim. sur vélin de la B. du roi.

1610. — *Seconde partie du vieil Papiste*, avec cette épigraphe : *Seigneur, vous m'avez deslivré de ceux qui descendent au lac*. Psal. 29. M. DCX. In-8°, sans nom de ville ni d'imprimeur; mais bien certainement de Lyon, puisque les caractères sont les mêmes que ceux de la première partie publiée aussi sans nom de ville ni d'imprimeur en 1609, et que ceux de la troisième partie dont voici le titre : *La troisiesme centurie des Sonnets du vieil Papiste*, par Messire *Charles de Claveson* (2), chevalier de l'ordre du roy, seigneur de *Claveson*, *Hostein*, *Mercurol* et *Muriel*.... A Lyon, pour *Guillaume Linocier*, 1611, in-8° (B. de Lyon, 17509). Les deux premières parties de ces poésies, où l'auteur s'est attaché à combattre les erreurs des Calvinistes, parurent sous le voile de l'anonyme. *Claveson* a échappé à l'abbé *Goujet*, et je ne lui trouve d'article dans aucune biographie. *Guy Allard* ne l'a mentionné dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, que pour dire qu'il publia, en 1616, un *Recueil d'œuvres mêlées*, et M. *Colomb de Batines* lui a donné place dans son *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire*, avec renvoi à l'*Annuaire de la Drôme pour l'an XIII*. Nous ne connaissons pas le *Recueil* de 1616, mais la B. de Lyon possède *les Œuvres mêlées de Messire de Charles de Claveson* ;.... Tournon, *Claude Michel*. 1615, petit in-8°, et les *Oraisons des dimanches et fêries de l'année*,... par *Philostaure*, viel Papiste, publié la même année à Tournon par le même imprimeur. Ces *Oraisons* qui sont en vers, sont dédiées à dame *Constance de Bauffremont*, abbesse du royal monastère de *Sainct Menoulx*. Ce n'est pas de ces deux derniers volumes que nous extrairons quelques vers pour donner une idée de la poésie de *Charles de Claveson*; nous préférons mettre sous les yeux de

(1) Fol xcv de l'édition de *Paris*, 1526, in-8°. Au même endroit *Menot* fait aussi l'éloge de plusieurs autres prédicateurs, de *Jean Tisserant*, de *Jean Bourgeois*, d'*Olivier Maillard*, etc.

(2) *Chorier*, dans son *Estat politique du Dauphiné*, a parlé deux fois de l'ancienne famille de *Claveson*, III, 188, et IV, 146 ; mais il ne dit rien de *Charles*. Voyez le P. Anselme, t. V, p. 263.

nos lecteurs le cinquantième *Sonnet* de la première partie du *Vieil Papiste* :

L'amour de chasteté, plus que celle des dames,
Se souloit rechercher par tous les saints pasteurs :
Maintenant il paroît aucuns nouveaux prescheurs
Qui fuyent chasteté cherchant l'amour des femmes.

Je ne suis estonné de voir des chaudes flammes
En des hommes charnels, pouppins et fins pippeurs :
Mais je le suis de ce qu'ils ont tant de fauteurs,
Qui, sans exemple aucun, appreuvent telles trames.

Nous n'entendons blasmer le contract solennel
Du mariage sainct ; mais son acte charnel
A toujours répugné aux Pasteurs de l'église :

Car comme eussent-ils peu, preschant, persuader
Filles, vefves, enfans, leur chasteté garder,
Ayant à leur costé tous les soirs leur *Denyse* (1).

1610. — *Thesaurus P. Virgilii Maronis*, in communes locos jampridem digestus à *Mich. Coyssardo*, soc. Jesu, Arverno ; nunc ab eodem recognitus, etc. Lugduni, apud *Joann. Pillehotte*. M. DC. X. In-12 de 960 pages, non compris un Index suivi de deux pièces en vers latins, de l'Errata et du Privilége du roi, daté de Paris le 26 février 1610 (B. de Lyon, 16588). Au verso du titre est ce distique à la louange du P. Coyssard :

Quae collecta tibi jam nobis carmina praebes :
Hic que LYRA MUSAS, nos resonare DOCES.
AH ! SIC ES MARO DULCIS.

On trouve dans ces derniers mots, ainsi que dans ceux du deuxième vers, écrits en capitales, l'anagramme du savant jésuite. Son *Thesaurus* disposé par ordre alphabétique pourrait au besoin tenir lieu d'un *Gradus ad Parnassum*. Il en avait déjà été donné une édition à *Paris*, mais cette seconde a été de beaucoup augmentée ; c'est ce que nous apprend le permis d'imprimer donné par le P. *Louis Michel*, provincial des colléges de la *Société de Jésus*, dans la province de Lyon, daté de cette ville, le 18 novembre 1608. Quoique le *Thesaurus* ait été composé *in juventutis poetices studiosae gratiam*, on y trouve dans un chapitre particulier, p. 37-42, tous les vers que le cygne de Mantoue a faits sur l'amour, et ce chapitre commence par le premier vers de la deuxième Eglogue : *Formosum pastor Corydon*, etc. De nos jours, le P. *de Sero* aurait mis ce livre à l'index. La *Biographie universelle* attribue au P. *Coyssard* une édition fort augmentée du Dictionnaire françois-latin de Nicot, Lyon, 1609, in-4° (voyez ci-dessus les *Publications* de 1590 et 1607).

(1) Voyez BAYLE, article *Beze*, rem. N.

1610. — *Traité des peines et amendes*, tant pour les matières criminelles que civiles.... Par *Jean Duret*, jurisconsulte de *Molins* (sic) en Bourbonnoys. Dernière édition. A Lyon, pour *François Arnoullet*. 1610. Petit in-8°. Parmi les pièces préliminaires de ce traité dont la première édition fut publiée vers 1570, et dont il existe plusieurs réimpressions, se trouvent deux sonnets à la recommandation de l'auteur, l'un de *Philibert Bugnyon*, Mâconnois, l'autre de *Georges Bernard*, Roannois, avocat à Lyon.

1610. —*Le Tresor des Tresors* de *Christophle de Gamon*... revu et corrigé par l'auteur. Lyon. 1610. Petit in-12. Brunet, II, 361.

1611. — *Janvier* 9. Mort de *Jean Papire Masson*, né le 6 mai 1544, à *S. Germain-Laval*, en *Forez*. Voyez ci-dessus, *Publications* de 1601 et et de 1605; Niceron, V, etc.

1611. — *Février* 15. Mort de *Claude de Talaru*, comte et doyen de l'église de Lyon, né vers 1536, de *Louis de Talaru*, seigneur de *Chalmazel*, etc., et de *Claudine Mitte de Chevrieres*. — En 1548, *Jean de Talaru* (1), son oncle, ayant résigné son canonicat, le Chapitre en pourvut *Claude*, qui fut reçu le 17 décembre de la même année. — Le 11 janvier 1551, il fut nommé maître du chœur, ensuite de la résignation que *Christophe de Lévy* avait faite de cet office en sa faveur. — Le 6 mars 1559, sur le bruit de mouvements de la part des Protestants, le Chapitre le commit avec *Gaspard Mitte* et *Marc de Passach*, tous deux chanoines, pour veiller à la garde du Cloître. — En 1569, il fut pourvu de la dignité de chantre, vacante par la mort de *George de Senneterre*. — En 1574, *Gabriel de Saconay* ayant été élu doyen, *Claude de Talaru* fut nommé archidiacre, et, après la mort de ce doyen, en décembre 1580, il fut appelé à lui succéder dans cette dignité, la première de l'église de Lyon. — En 1583, il fut député par le Chapitre à la Cour pour solliciter l'affaire des péages et autres intérêts du Chapitre, qui lui alloua quatre écus par jour. — En 1584, *Jean de Chattes*, chanoine, lui résigna la mansion de *Balan* et deux livres capitulaires. A cette époque, *Claude de Talaru* était encore à Paris. — Le 12 août 1588, il fut élu par le Chapitre et par le clergé du diocèse, député aux états généraux qui devaient se tenir à *Blois*. On lit dans un procès-verbal de ces états: « M. le « Doyen de Lyon a dit qu'il est député du siège primatial; que la pré- « séance fut adjugée dans les derniers états de *Blois* à Mgr. de Lyon « pour raison de son siége, et qu'il a droit, en l'absence dudit Sieur de « Lyon (*Pierre d'Epinac*), de tenir sa place, outre que son doyenné est « honoré du titre de prélature, et, à cette occasion est en possession « d'avoir séance immédiatement après messieurs les evesques, en la- « quelle il demande d'être conservé. » On ne voit pas qu'il ait été sta-

(1) Voyez sur ce *Jean de Talaru*, qui avait formé une espèce d'Académie dans sa maison près de l'église de *Fourvière*, les *Nouveaux mélanges* de M. *Breghot*, et nos *Documents*, année 1506.

tué sur cette réclamation. — En 1592, le Chapitre ayant aliéné la rente de *Brou* au conseiller *de Burin*, arrêta qu'il serait payé annuellement au Doyen qui avait la jouissance de cette rente, une pension de 20 écus qui fut réduite à 10, en 1593, attendu la remise que lui fit le Chapitre de la rente de *Ternan*, à raison de 10 écus de revenu. — En 1595, il fut encore député, tant au nom de l'archevêque que du Chapitre et du clergé de Lyon, à l'assemblée générale du clergé de France, qui se tint à Paris, pour remédier aux abus introduits par les troubles. Nous remarquerons ici qu'il faut que la conduite de *Talaru*, dans ces temps d'égarement et d'effervescence, ait été sage et irréprochable, puisqu'il fut choisi et agréé pour cette députation, et que l'on eut le soin de ne désigner que des personnes qui pouvaient être agréables à *Henry IV*, à cette époque si voisine des troubles de la Ligue. — En 1605, *Claude de Talaru* fonda le Salut du jour de Pentecôte, auquel il affecta une pension de 25 livres. — L'année suivante, le Chapitre lui fit abandon des lods d'une maison, d'une vigne et d'un jardin qu'il avait achetés sous *Fourvières*. Avant de mourir, le pieux doyen fit don à son église de deux beaux parements d'autel, de grand prix, dont l'étoffe d'or était semée de perles. Son neveu et filleul, *Claude de Talaru*, seigneur de *Chalmazel*, qui fut son héritier, fit aussi présent au Chapitre de la *chapelle* de son oncle, laquelle était d'argent doré. Ce généreux seigneur avait demandé que son oncle fût enterré dans la chapelle de *N. D. de Haut don*, mais le Chapitre ne crut pas devoir y consentir, ce lieu étant réservé de toute ancienneté à la sépulture des cardinaux et des archevêques. Il fut inhumé dans l'église métropolitaine, au bas de la tribune, à main droite, avec cette épitaphe :

CLAUDIUS DE TALARU DE CHALMAZEL
VIXIT AD ALIAS DIGNITATES ECCLESIAE TRIGINTA ANNIS :
IN DECANATU TOTIDEM :
OBIIT XV FEBR. 1611 : AETATIS ANNO 74.

J. M. de la Mure, livre 2, chap. 9 de son *Astrée sainte*, remarque que le comte *de Talaru* a vécu dans l'église de Lyon sous sept archevêques, savoir depuis le premier pontificat du cardinal *d'Est* jusqu'au temps de *Claude de Bellievre*. C'est lui qui procura la fonction de théologal de Lyon à *Jacques Severt*, lequel reconnaît, en plusieurs endroits de sa Chronologie des archevêques, que le vénérable doyen lui a non-seulement été utile dans ses recherches, mais qu'il l'a aidé de ses conseils et de ses connaissances ; il le qualifie ainsi : *Vir pius divini cultus recognitor et observator*. C'est lui qui, le premier, fit faire des extraits des actes capitulaires, auxquels il travailla lui-même. Ce sont ces extraits dont on trouve des copies dans quelques bibliothèques (1). Enfin, *La Mure* nous apprend que le cabinet de *Talaru*, remarquable en pièces antiques et curieuses, était le produit de ses recherches (2). Voyez sur la famille de

(1) Voyez le *Catal. des Mss. de la B. de Lyon*, n° 1258.
(2) *Claude de Talaru* fut remplacé comme doyen par *Jean Meslet de la Besnerie*. Voyez ci-après au 9 septembre 1620.

Talaru le *Catal. des Mss. de la B. de Lyon*, passim; le *Dict. de la Noblesse*, de *La Chenaye-Desbois*, tome XIII; ci-dessus, années 1595 et 1606, *ad calcem*.

1611. — *Février* 26. Mort, à *Ferrare*, d'*Antoine Possevin*, recteur, en 1571, du Collége de la Trinité à Lyon, où il a publié plusieurs ouvrages, et où il se signala par son zèle contre les Calvinistes en 1562 et en 1564 (voyez son article dans la *Biographie lyonnaise*, et ci-dessus, *Publications* de 1594). — Son frère aîné, *Jean-Baptiste Possevin*, mort en 1549, est auteur d'un *Dialogo dell' onore*, qui a été traduit en français par *Claude Gruget*, et imprimé à Lyon par *Guillaume Roville*, 1557, in-4° (B. de Lyon, 11080). — On lit dans le *Ménagiana*, tome II, p. 157 : « Les *Centons* de *Laelius Capilupus*, parmi lesquels on admire son *Gallus* et sa Vie des Moines, furent rassemblez par *Antoine Possevin*, depuis Jésuite, qui, étant alors à *Rome* fort jeune, en donna, sous le pontificat de *Jules III*, une fort belle édition in-4°, dont, par politique autant que par bienséance, il ne marqua ni le temps ni le lieu. » — S. *François de Sales*, dans une lettre au président *Favre*, fait un grand éloge de *Possevin* et du charmant ouvrage dans lequel ce Jésuite traite de la poésie et de la peinture (*De Poesi et Pictura*.... Lugduni, 1595, in-8°). *Nouvelles Lettres inédites*, publiées par le chevalier *Datta*, tome I, p. 161.

1611. — *Mars*. « Le lundi 21 de ce mois, dit *Pierre Lestoile*, M. *Turquet* (1) le bon homme m'a donné copie d'une lettre qu'il avoit escrite à son fils de *Maierne*, médecin du Roy, sur l'importunité qu'on luy faisoit d'abjurer sa religion, et faire profession de la catholique romaine, à quoi il estoit principalement induit et persuadé par M. *du Perron*, frère du Cardinal, qui luy avoit baillé un livre qu'il avoit composé sur ceste matière, aux principaux points duquel ledit *Turquet* respond par ceste lettre, qui est escrite d'une vraie encre de père zélé au salut de l'ame de son fils, lequel il conjure, par raisons fortes et judicieuses tirées des Saintes Ecritures (sauf à en débattre le vrai sens et explication), à ne quitter jamais la profession de religion en laquelle il a esté nourri et vescu jusques à aujourd'hui, ains y perseverer, constant et ferme, comme en la plus vraie, jusques au dernier soupir.... » *Journal de Louis XIII*, p. 658 de la Collection de M. *Michaud*.

1611. — Le *Forez* est cédé à titre de douaire à *Marie de Médicis*, veuve d'*Henry IV*. D'Herbigny, *Mem.* mss; Boulainvilliers, *Etat de la France*, VII, 250, édition de *Londres*.

1611. — M. *Cochard*, p. 328 de son *Guide du voyageur*, fait remonter à cette année l'établissement de la *poste aux lettres à Lyon*. — Quant à la *petite poste*, elle n'y fut établie, suivant lui, qu'en 1777.

(1) *Louis de Mayerne Turquet*, né à Lyon vers 1550, mort en 1630, à *Genève*, où il avait obtenu le droit de bourgeoisie. — Son fils *Théodore*, né à *Genève*, en 1573, mourut en *Angleterre*, le 15 mars 1655. Il avait été premier médecin de *Jacques I* et de *Charles I*. Voyez ci-dessus au 16 *juin* 1598.

1611. — On place sur l'ancienne porte d'Ainay l'inscription suivante :

QUA RHODANO FERT DIVES ARAR AQUA DIVIDIT ORBI
ALTER OPES NOVA QUAE FACIES ASSURGAT ATHENAE
ANNIBAL AUSONIAEQUE ACIES ET TEMPLA LOQUUNTUR
SUB FIDI FRANCORUM OCULO CUSTODE LEONIS.
LUDOVICO XIII REGNANTE,
MARIA DE MEDICIS MATRE REGENTE,
CAROLO DE NEUFVILLE D. D'HALINCOURT PRO REGE MERITISS.
BALT. DE VILLARD D. DE LAVAL MERCAT. PRAEF. ILL.
ALEX. BOLLIOUD HOR. CARDON CL. PELLOT ANT. DE PURES
COSS. ANN. CIƆ IƆC XI.

M. *Breghot* a publié, dans le tome 3e des *Archives du Rhône*, p. 311-315, une traduction de cette inscription, avec des notes explicatives.

1611. — *Circa.* Mort, à *Paris*, de *Gabriel Chapuis*, poëte, romancier, etc., né à *Amboise* en 1546. — On voit par la date de ses ouvrages qu'il demeurait en 1574, à Lyon, où il commença à communiquer au public les fruits de ses travaux littéraires. Son séjour en cette ville fut assez long, puisqu'il y était encore en 1583, et que ce ne fut que cette année qu'il vint s'établir à *Paris*. Voyez Niceron, tome XXXIX, et la *Biogr. lyonn.*, p. 66.

1611-1612. — « La citadelle de *Bourg* fut rasée et mise par terre, par le commandement du roy de France. » *Arch. du Rh.*, XII, 181. — Cette citadelle, une des plus belles de l'Europe, avait été construite en 1519 ; « le prix fait de la démolition fut baillé pour vingt mille escus « à *Charles Gay*, entrepreneur de Lyon.... » Guichenon, *Hist. de Bresse*, 2e partie, p. 18. — On lit dans les *Mémoires du cardinal de Richelieu*, p. 39 de l'édition de 1837 : «.... Le sieur *d'Halincour*, à qui cette place (*Bourg*) faisoit ombre pour être trop proche de Lyon, qui, par ce moyen n'étant plus frontière, étoit de moindre consideration, prit cette occasion de faire conseiller à la Reine d'en ôter *Boesse* (1) (qui en étoit le gouverneur), et de la faire demanteler sous ombre que *Boesse* etoit huguenot, et que les *Suisses*, *Genève*, *Bourg* et M. *de Lesdiguières* étoient trop proches, tous d'un même parti. On pouvoit recompenser *Boesse*, y mettre un catholique affidé au Roi, et conserver la place ; mais on fit trouver meilleur de donner à *Boesse* cent mille écus qu'il voulut avoir avant que d'en sortir, puis la raser. On devoit par raison d'état la conserver ; mais le mal de tous les états est que souvent l'intérêt des particuliers est préféré au public.... » Voyez aussi la Collection *Petitot*, XVI, 449, 451 et 161 ; XXII, 152. — M. *Baux,* auteur de l'*Histoire de Notre-Dame de Brou* (1844, in-8°), a bien voulu nous communiquer deux

(1) *Pierre d'Escodeca*, seigneur *de Boesse*, baron *de Pardaillan*. Voyez Bayle, art. Belley, rem. B, *ad calcem*.

pièces qui furent composées à l'occasion de la démolition de la citadelle de *Bourg*; elles sont extraites des Mss. dits *de Guichenon*, conservés dans la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine de *Montpellier*, et qui seraient bien mieux placées dans la Bibliothèque de la ville de Bourg. Voici ces deux pièces dont les auteurs ne nous sont pas connus :

EPISTRE A M. DE BOYSSE.

Ce vaillant qui bravoit entre cinq bastions,
Qui foudroyoit le monde au vent de sa parole,
Qui deffioit le meurtre et l'horreur des canons,
Il s'enfuit maintenant à force de pistoles.

Luy qui debvoit morguer quarante Charles Quints,
Et soustenir tout seul l'Espaigne conjurée,
Il quitte ses remparts pour un sac de sequins,
Vaincu des foibles traits d'une plume dorée.

Ce nouveau Rodomont qui se prit à Roger,
Qui s'abbreuvoit de sang et se paissoit d'alarmes,
Sa laschcté le fit à mynuit desloger,
De crainte d'espreuver du grand Termes les armes.

Ny les serments jurés au monarque des Roys,
Ny du fils successeur la majesté naissante,
Ny l'intérest public de l'honneur des François
N'arresteront le cours de ceste honteuse vente.

Torne tes yeux, fuyard, misérable vendeur,
Voys le juste desdain de Junon irritée,
Qui, pour ne rencontrer un second revendeur,
Sappe les fondements de la place acheptée.

L'ouvrage de deux Ducz tombe sur son courroux,
Qu'à peyne un demy siècle avoit mis en deffence,
Qui servoit à monstrer la grandeur de nos coups,
Et que le bras françois ne treuve résistance.

Mais l'honneur de ruyner les vantez boulevards
Sera plus glorieux que les avoir sceu prendre,
Le courage françois n'a besoin de remparts,
Qui sçait forcer les forts et sans fort se deffendre.

Le genereux Biron, pour t'avoir veu loger,
Prophète véritable, en la place fatale,
D'un injuste desdain practiquant l'estranger,
Sentit les poignants traits de la grandeur royale.

Et toy, dépositaire infidelle et trompeur,
Qui te joue à ton maistre, et luy vend sa retraicte,
Indigne de sentir de Termes la valeur,
Tu rendras le despost aux despens de ta teste.

M. F.

RESPONCE DE M. DE BOYSSE,
Venue ceste nuict de Gascoigne.

Voy, Roy, comme de loin ce mastin aboyeur,
Qui luy leschoit la main contre luy se hérisse,
Il ne l'eust vu present sans mourir de frayeur,
Tant l'absence des bons asseure la malice.

Imposteur, que dis-tu? Non, non, il ne fuit pas,
Il n'a dessoubs Henry fait si mauvaise estude.
Il a trop veu de sang, d'horreurs et de trespas,
Et la constance n'est qu'une longue habitude.

Invocque le cahos où tu puisses cacher
Ta vie de demons et d'ombre enveloppée,
Tremblant pour tes mesfaicts, car il ne peut marcher
La nuit, puisque le jour suit tousiours son épée.

Ces braves Palladins, qui dedans les combats
Vont cueillant leurs lauriers, et non dedans le blasme,
Ils t'accepteront tel, tu metz leur gloire abbas;
Ils veulent un guerrier et non pas une femme.

Soit la paix, il ne craint la foudre du canon,
Ny tous tes Charlequint, ny toute ton Espaigne,
Il ne fut onc enclos ny de faict ny de nom,
Car la valeur tousiours tient libre la campagne.

Et perfide, tu veux que, dans de hauts remparts,
Il soit sourd à la voix du sceptre de son maistre.
Tu peinds le Roy en peur, luy qui vault mille Mars,
Et d'un guerdon d'honneur fais le guerdon d'un traistre.

Meschant, que troubles-tu d'un si grand cavalier
Les marches au tombeau? Il fault que chascun meure;
Fortune et le destin ont leur cours journalier,
Mais la seule vertu immortelle demeure.

Baste, soit tout le ciel et France désormais
Tesmoins, ne pallira pour lascheté commise.
Il peult perdre la vie, et non le cœur, jamais;
Telle âme est-elle donc trop librement acquise?

A. D. V.

1611. — Publications. *Les Cérémonies observées à Rome à la canonisation de S. Charles Borromée:...* Ensemble sa vie, saincteté et miracles. Le tout traduict d'Italien en François par *F. Fassardy* (sic), Lyonnois. A Paris, chez *Claude Morel*. 1611. In-8° (B. de L. 20508). — L'*Oraison funèbre* prononcée aux obsèques de l'illustre saint par *François Panigarole*, a été traduit du Toscan en François par un anonyme; Lyon, *Benoist Rigaud*, 1585, in-8°; le traducteur y a joint cette épitaphe :

Au lieu d'un grand tombeau pour ce grand Borromée,
Suffit mettre : Icy gist la BONNE RENOMMÉE.

S. *François de Sales* rapporte dans la première de ses *Epistres spirituelles* que S. *Charles Borromée*, qui ne buvoit que de l'eau et ne mangeoit que du pain, ne faisoit nulle difficulté de faire des *carroux* (1) et

(1) *Caroux* ou *Carousse*. Voyez le *Glossarium* d'*Adelung*, au mot *Caros*; ci-dessus au 6 *février* 1594, et les *Publications* de 1608. Voyez aussi le *Discours de l'yvresse,...* ensemble *la manière de carousser*, etc., par *J. Mousin;* Toul, 1612, in-8°, et consultez sur cet auteur la *Biogr. univ.*, tome LXXIV, la *Biblioth. de Lorraine* de D. *Calmet*, ainsi que son *Hist. de Lorraine*, III, 589, édition de 1728.

brindes avec les Suisses ses voisins, pour les gagner à mieux faire. — Le Président *Charles de Brosses* qui passa à *Milan*, en 1739, ne pouvait se dispenser de dire un mot du saint prélat dont le corps repose dans la cathédrale de cette ville : « J'eus, dit-il, le bonheur de voir de près, et de m'agenouiller devant la face de mon benoist patron, et ce ne fut pas sans indignation contre un coquin de rat (1), qui, sans respect pour sa béatitude, a eu l'audace de lui ronger le bout du nez ; heureusement que le saint homme en était assez bien pourvu pour n'être pas sensible à une pareille perte. » Tome 1, p. 191 de *l'Italie, il y a cent ans.*

1611. — *Discours des marques des sorciers et de la reelle possession que le diable prend sur les corps des hommes....* Par *Jacques Fontaine....* A Lyon, par Claude Larjot, imprimeur de Mgr *d'Halincourt*. 1611. In-8° (B. de Lyon, 14487). Voyez ci-après, *Août* 1642.

1611. — *Heliodori Aethiopicorum Libri X*, ad fidem Mss ab *Hieronymo Commelino* emendati, multis in locis aucti, ejusdemque notis illustrati. Accessit huic editioni sententiarum ex hoc opusculo collectarum Series. Item rerum insigniorum Index. Lugduni, apud *Viduam Ant. de Harsy*. 1611. In-8°. — *Chardon de La Rochette*, qui a cité cette édition grecque-latine, exécutée d'après celle que *Jérôme Commelin* avait donnée en 1596, dit que l'on y a ajouté deux tables, l'une des sentences, l'autre des choses mémorables, et cette jolie épigramme qu'on ne retrouve plus dans les éditions suivantes (2) :

Per terras comitem dat se Charielea, per undas,
Theagenemque suum, sed patienter amat.
Fidus amans sociam, sed caste, asservat amantem ;
Oscula sunt tenerae plena pudicitiae :
Et cum legitimis venerunt tempora taedis,
Senserunt Veneris gaudia prima suae.
Vos, ô vos omnes huc appellamus amantes,
Ut tam castus agat, non furiatus amor.

Les notes et les variantes de l'édition de *Commelin*, ajoute le savant philologue, sont rejetées à la fin du volume. *Mélanges*, tome 2, p. 11.

1611. — *Histoire de la mort deplorable de Henry IIII : ......* ensemble un poeme, un panegyrique, et un discours funèbre...... Par *Pierre Matthieu*. Paris, *Vefve M. Guillemot*, et *S. Thiboust*. 1611. In-fol. (B. de L. 4423). — Réimprimé la même année, in-4° et petit in-8°.

1611. — *La Lyre sacrée de S. Bernard* sur la Passion de Nostre Seigneur et la Jubilation du nom de Jesus : avec l'Adieu au monde de

(1) Ce rat descendait probablement de ceux dont parle *Minucius Félix* dans le 24e chapitre de son *Octavius*.

(2) Cette épigramme dont l'auteur est *Paul Estienne*, fils de *Henry*, se *retrouve* avec quelques variantes dans l'édition latine d'*Héliodore* publiée à *Leyde*, en 1637, in-12 (B. de L., 18657).

Louis Garon, et sa conversion à la foy catholique. A Lyon, par *Estienne Tantillon*. 1611. In-12. — Cet ouvrage est dédié à *Horace Cardon*, échevin et consul de la ville de Lyon. *Garon* l'appelle son père, son Mécène, son *don rare caché* (1), etc. — Le texte des deux poëmes de S. *Bernard*, traduits ou plutôt assez mal imités en vers, se trouve dans les OEuvres de l'illustre abbé de *Clairvaux*, p. 216-218 de l'édition de 1719. — L'*Adieu au monde* est un poëme élégiaque d'environ 1000 vers, qui contient quelques détails sur les causes qui ont précédé et suivi la conversion de l'auteur (voyez ci-dessus, 5 *Août* 1607). — On trouve encore dans ce volume, une *Oraison funebre sur le deplorable trespas de Henry le Grand*. C'est une assez médiocre déclamation dans laquelle *Garon*, donnant à la France éplorée un corps et une âme, lui fait dire : « Mon estomac plombé de coups, mes membres exténués de « langueur, ma face pasle et desfaite, mes cheveux herissés, mes bras « croisez et mes habits dechirez sont les tesmoins asseurez de mon es- « moy et les fidelles trompettes de mon cœur passionné.... »

1611. —*La Muse folastre*... Lyon, *Barthelemy Ancelin*. 1611. In-12.— Recueil du même genre que le *Parnasse satyrique*. Brunet, III, 480.

1611. — *La Muse guerriere dediée à Monsieur le comte d'Ambijoux*. A Lyon, par *Barthelemy Ancelin*. 1611. In-12. — *Claude de Trellon* est l'auteur de ce recueil de poésies faites à différentes époques de sa vie. C'est un mélange assez bizarre de pièces religieuses, grivoises, érotiques et burlesques. Mais n'y cherchez pas un nouveau *Tyrtée*, vous n'y trouverez qu'un soldat fanfaron, un matamore, un grossier spadassin. On doit à M. *Beuchot* l'article qu'on lit sur ce poëte ou plutôt sur ce rimeur dans la *Biogr. universelle*; mais il y aurait donné plus d'étendue s'il eût connu la notice que lui a faite *Colletet* dans ses *Vies des poëtes françois*, et dont le Ms, resté inédit, est conservé au *Louvre* dans la Bibliothèque particulière du roi. M. *Auguste Barbier*, un des conservateurs de cet établissement, a bien voulu nous permettre de faire prendre (par M. *Auguste Bernard*, auteur des *d'Urfé*), une copie de cette notice qui nous a paru assez intéressante pour être offerte à nos lecteurs :

« Claude de Trellon naquit à *Tholose* en *Provence* (2). Quoiqu'il n'eut aucune connaissance de l'ancienne, ni peut-être de la moderne poésie, il eut dès sa jeunesse tant d'inclination à faire des vers qu'à l'âge de 14 ou 15 ans, comme il dit lui-même, il composa une bonne partie de ceux que nous avons de lui. C'est pourquoi je ne perdrai pas le temps à les examiner, puis qu'estant en un âge plus avancé il en connut lui-même les défauts et les taches, et

(1) Anagramme d'*Horace Cardon*.

(2) Il a été omis dans la *Biographie toulousaine* publiée en 1823, où l'on ne trouve pas non plus un autre poëte du même nom qui était conseiller au parlement de *Toulouse* et qui figure dans le Dictionnaire de *Philippon-la-Madelaine*. On peut consulter encore sur *Claude de Trellon* les *Mémoires* de l'abbé d'*Artigny*, VI, 337, et la *Bibliothèque poétique* de M. *Viollet-le-Duc*, p. 313-315.

qu'il supplie le lecteur d'en excuser les rimes licentieuses, se servant assez mal à propos, de l'exemple de Ronsard, lorsqu'il dit qu'à l'imitation de ce grand poëte qui a rompu la glace, il conjure ceux qui le liront de n'être point trop rigoureux à le reprendre. Mais ce que Ronsard faisoit par humilité, Trellon le faisoit par un principe d'orgueil et de présomption, s'esgalant tacitement à celui duquel il ne valoit pas l'ombre. Aussi faisoit-il une autre profession que celle de poëte, puisqu'il faisoit profession de porter les armes, et de mordre plutôt la poussière dans un champ de bataille que de mordre la natte dans une étude et de fourbir plutot son harnois que de feuilleter des livres. Il ne sauroit s'en taire lui-même, c'est-à-dire qu'il ne sauroit s'empêcher de publier et d'éterniser son ignorance dans un art, qui, avec le beau naturel, demande une profonde science pour être dignement traité. Voici comme il en parle au frontispice de son livre :

Je chante à la soldade, et telle est mon humeur :
Je fais profession d'autre que d'un rimeur.
Je ne veux acquérir le renom de poëte,
Car ce n'est rien au prix de ce que je souhaitte ;
Lecteur, contente-toi que je chante en soldat,
Et que de faire mieux ce n'est pas mon état.

Voire même l'insolence et la bizarrerie d'esprit l'emportent jusqu'au point de menacer ceux qui s'ingéreront de reprendre ses vers :

Qui que tu sois, lecteur, avant que me reprendre,
Pense bien si je faux en ces vers que j'escris :
Je porte à mon costé la reponse pour rendre
Confus en un moment les plus savants esprits.

Après cette menace furieuse, moi qui pour toutes armes offensives et deffensives n'ai qu'une seule plume, serais-je bien conseillé d'oser par une juste censure attaquer ce fanfaron de Parnasse. Certes, comme il étoit d'un naturel bouillant et tout de feu, je craindrois que ses cendres ne vinssent à se ranimer, et à se convertir en fantôme pour m'épouvanter et pour me suivre, et qu'il ne me dit : « Toi qui m'as lu et qui m'as appris dès ta plus tendre jeunesse, pourquoi me persécutes-tu ? » En effet, je me souviens que le premier livre de poésie qui soit jamais tombé entre mes mains a été la *Muse guerrière* de Trellon. Je n'avois pas sept ans que je la sçavois presque entière par cœur. Mais, comme à sept ans je l'avois fort estimé, je commencai de le mépriser à douze, et ce, d'autant plus justement, que ce fut en ce temps là que je commençai à lire les doctes œuvres du grand Ronsard, et les conferer avec les ouvrages de l'ancienne Grèce et de la vieille Rome. Apres tout, sans faire le fier ni le glorieux, ce fut par la lecture des Sonnets de Trellon que je reconnus que le sonnet était un petit poëme de 14 vers, et, par la lecture de ses élegies, j'appris qu'il y avait des rimes masculines et féminines dont la suite alternative étoit un grand ornement à notre langue. De quelque libertinage dont sa jeunesse fut d'abord accompagnée, je trouve qu'il ne se departit jamais de la vraie religion (1), et que ce fut à cause d'elle que, s'étant puissamment attaché au service du duc de Guise, il porta les armes contre les hérétiques et tout le parti de la Ligue.

(1) *Flamme d'amour*, p. 388.

(2) *Muse guerrière*, p. 92.

Quiconque voudra voir le vif tableau de sa vie et de ses mœurs n'a qu'à prendre la peine de lire un discours en vers qu'il adresse à un de ses amis nommé La Broüe. C'est là qu'il peste contre la vie servile de la cour, et qu'il fait bien paroître que le ciel l'avoit fait naître libre et mortel ennemi de la servitude; c'est là qu'il dit qu'il aime la guerre jusqu'à ne s'entretenir que d'elle au sortir des combats, et que l'entretien des dames et de ses amours est après celui qu'il aime davantage; c'est là qu'il déteste la chicane, et qu'il plaint la misère de ceux que la nécessité des affaires oblige à solliciter des juges et des avocats, dont il dépeint assez naïvement l'humeur sourcilleuse et méprisante. Mais c'est là, comme en quelque autre endroit de ses œuvres, qu'il fait trophée d'un vice qui est directement contraire au courage et à la vertu d'un homme d'honneur. Il dit que, quand un ami le prie de porter le poulet, il n'y a point d'homme au monde qui le fasse plus adroitement ni plus volontiers que lui. Et ensuite il prouve bien ou mal que ce que l'on appelle maquerellage n'est qu'un défaut qui naît dans l'opinion du monde et des froids amis du temps, soutenant qu'un galant homme doit aimer ses amis jusqu'au point de travailler ardemment pour eux à la corruption de la pudicité même. Voila certes des sentiments fort étranges et bien dignes d'un homme qui ne fondoit son honneur que sur la pointe de son épée, et qui croyoit que la vraie vaillance consistoit à terrasser la vertu des femmes aussi bien que le courage des hommes. Mais, de quelque libertinage dont sa jeunesse d'abord fut accompagnée, je trouve qu'il ne se départit jamais de la vraie religion, et que ce fut pour l'amour d'elle plutôt que pour l'intérêt de sa fortune que, s'étant puissamment attaché au duc de Guise, il porta les armes contre le roi Henri IV, se déclara capital ennemi des hérétiques, et soutint hautement le parti de la Ligue.

« Ses œuvres imprimées à Lyon in-12, l'an 1594 sont divisées en trois parties:

« La première contient *la Muse guerrière* dont j'ai déja parlé, qui fut pour la 1re fois imprimée in-8° chez l'Angolier, et qui l'a presque été depuis dans toutes les villes de France, tant cet ouvrage fut bien reçu pendant les divisions et les fureurs civiles de ce royaume. Les vers en sont doux et naturels, et puis c'est tout. Car quant à la beauté de la diction et à la force et sublimité des pensées, ce sont des étoiles qui lui furent inconnues, et que tout homme de bon sens n'ira jamais chercher chez lui. Ce livre est pour le peuple, qui n'approuve guère que ce que condamnent les bons esprits et les honnêtes gens. Et pour ce qu'il est aussi commun sur toutes les boutiques des libraires que pas un autre qu'ils y étalent, je m'abstiendrai d'en citer ici pas un vers. Je dirai seulement que ses Stances contre l'amour et l'inconstance des femmes, que ses autres Stances de la malheureuse condition de ceux qui suivent les grands (p. 44), que son Testament en vers, qu'entre ses Chansons (p. 71.) celle qui commence:

Alors que mon cœur s'engage,
Ce n'est sinon pour un jour;

qu'entre ses Sonnets pour Sylvie, qu'il a tâché de rendre immortelle par ses vers, celui qui commence ainsi:

Nature a fait ici des miracles fort grands,
Mais non pas aussi grands ni si beaux que Sylvie;
Elle donne la mort, elle donne la vie,
Et arreste les cœurs qui sont les plus errants....
(Livre II, p. 190.)

et finalement que son Discours de l'amoureux succès de l'auteur à un de ses amis, sont des ouvrages qui semblent un peu plus élevés que le reste, et qui sont plus supportables à ceux qui ne sont pas dans la souveraine critique. Je mets encore en ce rang le Sonnet par lequel il veut persuader à sa maîtresse (83) que pour être mal vêtu elle ne doit pas le mepriser :

Vous me dites toujours qu'à me voir mal vestu,
On pense que je suis quelque homme de village;
Faites qu'un mieux vestu me tienne ce langage,
Je le rendrai bientost à vos pieds abattu....

et le reste qui n'est pas mauvais. Ainsi j'apprends par ses vers qu'il étoit mal couvert, mais encore qu'il était accablé de la pauvreté :

Je suis pauvre de bien, mais riche de courage (283)....

et ailleurs :

Je porte sur mon corps tout ce que j'ai vaillant (241)....

et en un autre endroit :

Mais ce qui plus me fasche,
C'est que je suis malade, et je n'ai point d'argent.

et quelquefois il ne pouvait aller à la guerre, faute de cheval, temoin le Sonnet qu'il adressa sur ce sujet à ce grand favori du roi Henri III, le duc de Joyeuse, pendant le voyage de Courtras, et dont voici le commencement :

Je ne me fasche point de coucher sur la dure,
Ni de porter toujours le harnois sur le dos;
Le plus grand déplaisir qui me ronge les os,
C'est qu'ores au besoin je n'ai point de monture....

et ensuite, il lui en demande une d'assez bonne grâce pour obtenir l'effet de sa requête.

« La seconde partie de ses œuvres est intitulée *la Flamme d'amour*, divisée en deux livres, dont le premier contient plusieurs vers amoureux, un long et assez agréable discours sur la mort du duc de Joyeuse en la bataille de Courtras, des Stances assez passables sur la mort du comte d'Ambijoux, son bienfaiteur, avec un assez beau discours en prose qui porte pour titre *Histoire de Padre Miracle et de l'Amant fortuné;* le tout écrit d'un style veritablement assez fluide et assez net, mais non pas beaucoup relevé. Le second livre contient les Amours d'une autre dame pour laquelle il estoit passionné, et qu'il a celebrée sous le nom sauvage de Coraline. Il semble que dans ces dernieres Amours il ait tâché de s'elever et de mêler agreablement la fable à l'histoire. Mais en cela son desir est sans doute plus louable et plus noble que l'exécution n'en est heureuse. Quoique fasse un esprit qui n'est pas né pour les grandes choses, à peine veut-il monter au ciel qu'il est bientôt contraint de descendre et de ramper sur la terre. Ce livre contient comme les autres des Sonnets, des stances, des discours et des élegies.

« La troisième partie de ses œuvres est intitulée *l'Hermitage de Trellon*. Ce

sont des vers spirituels et de dévotion, des paraphrases de quelques Psaumes de David, des lamentations en prose, des prieres ferventes à Dieu pour l'expiation de ses pechez. En un mot, s'il a été aussi veritablement contrit et repentant qu'il le fait paroître, je ne doute point qu'il ne soit mort, non-seulement en soldat chrétien, mais encore en homme saint et tout-à-fait resigné à la volonté de Dieu. Ceux qui prennent plaisir à détourner leurs yeux des vanités du monde, peuvent bien les arrêter ici, car il ne les depeint de toutes leurs couleurs que pour les rendre odieuses et méprisables. O Dieu ! si la fougue de l'age, ce mepris de vos saintes lois et la malheureuse commodité de pecher me l'a fait quelquefois imiter dans ses offenses, faites-moi desormais la grace que je le puisse imiter dans son repentir, et me faites repandre tant de larmes que les taches de mes mauvaises habitudes en soient pour jamais effacées devant les yeux de votre justice, ou du moins devant ceux de votre bonté. Comme ces derniers vers ont un sujet plus noble et plus saint que ses premiers, ils sont aussi plus vifs et plus perçants. Il semble que ce soit l'esprit de Dieu qui les lui ait inspirés pour sa gloire ou pour son salut. Il paraît assez par la lecture de ces vers et de sa preface en prose qu'il avoit resolu de changer sa cuirasse en un froc, et son épée en un breviaire, mais qu'il en fut diverti par la considération de ses propres péchés, qui est une raison bien extraordinaire qu'il fortifie de quelques raisons spirituelles. Quoiqu'il en soit, il est croyable qu'apres avoir conçu un si grand mépris du monde et de la cour, il en véquit depuis toujours fort éloigné, et que toute sa pensée ne fut plus que les peines éternelles de l'Enfer, et l'éternelle béatitude du Paradis.

« Il mourut assez âgé, et, comme je crois, quelque temps apres la réduction de Paris en l'obéissance du roi, ce qui advint l'an 1594.

« A propos de quoi je n'oublierai pas de dire qu'il composa encore un autre livre en vers imprimé à Lyon in-8°., qu'il intitule *le Ligueur repenti*. Ce livre contient.... *Cœtera desunt*. »

1611. — *Les Oraisons et Discours funèbres de divers autheurs sur le trespas de Henry le Grand*... dédiées au Roy, par *G. du Peyrat*, aumosnier servant de Sa Majesté. A Paris, chez *Robert Estienne*, et chez *Pierre Chevalier*. 1611. In-f°. — On retrouve dans ce recueil l'Oraison funèbre d'*Henri IV*, prononcée à Lyon, dans l'église de *S. Jean*, par le *P. Jacques-George*, Jésuite, le 7 juin 1610, imprimée la même année sous le titre de *Mausolée royal*.

1611. — *Pomponii Bellevraei ampliss. Galliarum cancellarii Elogium. Auctore Abele Sammarthano* (patre). *Lutetiae*. 1611. In-4°. — Voyez sur cet *Eloge* et sur son auteur (*Abel de Sainte-Marthe*, premier du nom), la *Biblioth. du Poitou*, V, 277 ; la *Biblioth. du P. Lelong*, II, 41256, et ci-après les *Publications de* 1657.

1611. — *Recueil de diverses poésies sur le trespas de Henry le Grand,.... et sur le sacre et couronnement de Louis XIII*.... par *G. du Peyrat*, aumosnier servant du roy. A Paris, chez *Robert Estienne* et chez *Pierre Chevalier*. 1611. In-4° (B. de L., 17329). — On trouve dans ce volume quatre pièces de *Guillaume du Peyrat*, fol. 20, 21, 22 et 23. Je présume que celle qui a pour titre *Larmes sur la tombe de Henry le Grand* (fol. 43-46) et qui ne porte pas de signature, est de *Pierre Mathieu*.

1611. — *Tablettes de la vie et de la mort....* par *Pierre Matthieu.* Lyon.... 1611. Petit in-12 oblong. — Cette édition ne contient que les deux premières centuries des Quatrains de *P. Matthieu.* La troisième centurie ne parut qu'après la mort de l'auteur, et fut publiée par son fils. L'édition la plus complète, suivant M. Brunet, est celle de *Paris*, 1629, même format que celle de Lyon, 1611. Voyez Niceron, XXVI, 327 et le *Bulletin du Bibliophile*, année 1841, p. 912. — « Le bon et « l'amour du vrai, dit l'abbé *Goujet*, XII, 285, se font sentir partout « dans ces quatrains. » *Moliere*, en mettant sur la scène un vieillard qui parle contre les romans de *Cyrus* et de *Clélie*, lui fait dire à sa fille :

> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les *Quatrains* de *Pibrac*, ou les doctes *Tablettes*
> Du Conseiller *Matthieu ;* l'ouvrage est de valeur,
> Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.
> *Le Cocu imag.*, I, 1.

On ignore à quelle époque *Matthieu* composa ces quatrains qui ont eu un très grand nombre d'éditions, et qui, le plus souvent, ont été joints à ceux de *Pibrac.* Vers les premières années de notre siècle, M. *Joseph Rosny*, en recueillant des matériaux pour une *Histoire d'Autun*, découvrit en cette ville un manuscrit sans date et sans nom d'auteur, d'une écriture presque illisible et surchargée de ratures, contenant 182 quatrains sur la vie et la mort. Surpris d'y trouver des passages de la plus grande beauté, et les croyant inédits, il résolut de les publier. Ce ne fut que lorsque l'ouvrage était sous presse qu'il apprit que *Pierre Matthieu* en était l'auteur, et que c'était à tort que plusieurs personnes avaient attribué ces quatrains à *François Perrin*, chanoine d'*Autun*, auquel on doit une tragédie intitulée *Sichem.* M. *Rosny* expliqua tout cela dans son Avertissement, et mit pour titre au volume : La Vie et la Mort, *Poésies du XVIe siècle*, par *P. Matthieu*, historiographe de France sous Henri IV, publiées et augmentées de *notes et de commentaires; Paris*, an xiii - 1805 ; in-8°. A la fin du volume est un éloge de *Napoléon*, suivi de ce quatrain :

> Henri par ses vertus autant que par sa gloire,
> Avait conquis l'amour et le cœur des Français;
> Un héros plus fameux, retraçant son histoire,
> Le surpasse en grandeur et l'égale en bienfaits.

Il est à croire que la copie sur laquelle M. *Rosny* a publié son édition, était le premier jet de *Matthieu;* car, en la comparant avec les anciennes éditions, elle nous a offert plusieurs variantes. — Avant *Matthieu*, un poëte, que l'abbé *Goujet* croit être de la ville de Lyon ou du Lyonnais, *Pierre Enoc de la Meschinière* (1), publia 500 quatrains inti-

(1) Il paraît qu'il naquit à *Jarcieu* dans le *Viennois*, et tout annonce qu'il était calviniste. M. C. *de Batines* lui a donné une place dans son *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire*, p. 65.

tulés *Tableaux de la vie et de la mort*. Quoique cités par *du Verdier*, III, 268, *Goujet* ne les a pas connus. Il a aussi ignoré l'existence d'un volume de cet auteur, publié sous ce titre : *Opuscules de Pierre Enoc* (s. n. de ville), 1572, petit in-8°.

1611. — *Traité de mariage entre Julien Proger et Jacqueline Papinet, sa future épouse*. Lyon, 1611. — Ce livre figure dans la *Bibliothèque des livres singuliers* en droit que M. *Dufour* a jointe à ses *Questions illustres*, mais il n'en donne ni le nom du libraire, ni le format.

1611. — *La Triomphante victoire de la Vierge Marie sur sept malins esprits chassés du corps d'une femme dans l'église des Cordeliers de Lyon...*, par le *P. Benedicti*. Lyon, *P. Rigaud*. 1611. In-16. — Réimpression de l'édition publiée à Lyon en 1582, et citée par *du Verdier*. Voyez ci-dessus, *octobre* 1582, et l'article *Benedicti* dans la *Biogr. lyonn.*, p. 32, où nous avons eu tort de douter que ce livre fût du même auteur que la *Somme des pechez*, publiée à Lyon en 1584, et réimprimée à *Paris*, en 1587. Voyez aussi sur ce dernier ouvrage, Brantôme, *Dames galantes*, tome VII, p. 46 et 161 de l'édition de 1822, et Joly, *Remarques sur Bayle*, p. 712.

1612. — *Février* 18. *Charles de Neufville*, marquis d'*Halincourt*, est nommé gouverneur de Lyon, en remplacement de *César de Vendôme*, fils naturel d'*Henri IV*, lequel avait succédé à *Philibert de La Guiche*, mort le 14 juin 1607. Toutefois, il paraît que le Marquis d'*Halincourt* et le Marquis de *S.-Chamond* eurent le titre de lieutenant de roi après la mort de M. *de La Guiche*, et qu'en l'absence du Marquis d'*Halincourt*, M. *de S. Chamond* prenait le titre de gouverneur. Voyez les *Publications* de 1610, *Diverses leçons...*

1612. — *Avril* 26. Mort de *Claude II de Bellièvre*, archevêque, fils de *Pompone*. — Il fut inhumé dans la chapelle de *la Madeleine*. L'inscription gravée sur sa tombe, nous a été conservée par *Quincarnon* dans les *Antiquitez de S. Jean*; elle se termine ainsi :..... *Finita mortalite non vita, rediit ad suos* 6 *Kal. maij, an.* 34 : *reparatæ salutis* 1612. — Ce prélat n'est donc point mort le 19 avril, comme l'ont dit plusieurs de ses biographes (1). *Arch. du Rh.*, XII, 182; Severt, *Chronol.*, p. 422; Dulaure, *Singularités*, ch. 67. Voyez aussi la *Biogr. lyonn.*, p. 30 et 31, où nous avons donné de courtes notices sur les principaux membres de la maison de *Bellièvre*; nous aurions aujourd'hui bien des additions à y faire, et puisque l'occasion s'en présente, nous dirons que l'on trouve dans les *Poëmes* du président d'*Expilly*, une épitaphe en vers françois, traduite du latin de *Pierre de Boissat*, et suivie d'un sonnet où le poëte fait parler la veuve du défunt. Ce *Jean de Bellièvre*, frère de *Claude II* et fils de *Claude I*, avait été nommé président du parlement de *Grenoble*, en 1584, et fut, au dire de *Chorier*, tome I, p. 61 de son *Estat politique*, un grand magistrat. Il mou-

(1) *Claude de Bellièvre* eut pour successeur sur le siége de Lyon *Denys Simon de Marquemont*. Ses bulles furent expédiées à Rome, aux nones de novembre, par le pape *Paul V*, et le roi en permit l'exécution le 14 décembre suivant.

rut peu de temps après sa promotion; Frère *Mathurin Gauthier* (1), prieur des Jacobins de *Grenoble*, prononça, à ses obsèques, une *Oraison funèbre* qui fut imprimée à Lyon par *Benoist Rigaud*, en 1584, avec un *Discours funèbre*, composée par *Pierre Mencicaut*, et plusieurs épitaphes du défunt. Voyez du Verdier, lettre P.

1612. — *Mai* 19. *Edmond de Foulquier*, seigneur de *Vitry-le-Brûlé*, chanoine du chapitre de *Saint-Jean*, est écrasé par une pierre tombée du clocher de la cathédrale, pendant que l'on y montait la troisième cloche. — Il fut inhumé dans l'église de Saint-Jean, et on grava ces mots sur son tombeau: MORS REPENTE INCOGITANTEM SVRRIPVIT—NESCIAS QVANDO VBI QVOMODO. Voyez Quincarnon, *Antiquitez de Saint-Jean*, et la *Revue du Lyonn.*, 1, 421.

1612. — *Juin* 25. *S. François de Sales* écrit d'*Anessy*, aux Comtes de Lyon pour s'excuser de ce qu'il ne peut prêcher en leur chaire, sans le congé de S. A. le duc de *Savoie*, son souverain. Livre 1er, *Epitre* 25, p. 63 de l'édition de *Lyon*, 1626; in-4°.

1652. — *Décembre* 21. Le sieur *de Silvecane*, avocat, prononce l'*Oraison doctorale*. — L'année suivante, il acquiert une charge en la sénéchaussée. S. — C'était probablement le père de *Constant de Silvecane*, qui fut prévôt des marchands, et qui traduisit *Juvenal*, *Perse*, etc. Voyez son article dans la *Biographie lyonnaise*, et ci-après, au 24 *octobre* 1628.

1612. — *Décembre* 24. *Nicolas Grolier*, écuyer, fils du sieur *du Soleil*, chevalier de l'ordre du roi, récemment nommé *Capitaine de la ville*, prête son serment en présence des Echevins. M.

1612. — Fondation du monastère des dames *Ursulines* dans la rue de la *Vieille-Monnaie*. — La première supérieure fut dame *Françoise de Barmont*, qui fit profession, sous la règle de *S. Augustin*, entre les mains de M. *de Marquemont* — En 1626, ces religieuses firent l'acquisition d'une partie de terrains dépendant du *Petit Forest*, au dessous de leur première retraite; elles y construisirent une maison claustrale, et agrandirent leur église. Lefebvre *Nombre des Eglises*, chap. XLVII; *Alm. de Lyon* de 1755, p. 48. — Les *biscuits* des *Ursulines* de Lyon avaient une grande renommée; elles en faisaient un débit considérable.

1612. — On construit une chapelle sur l'emplacement de la chambre où mourut S. *Bonaventure*, au-delà du dortoir des *Cordeliers*. Voyez Lefebvre, *Nombre des Eglises*; et l'abbé Pavy, *Grands Cordeliers*.

1612. Cette année « brusla la *Boucherie sur les Terreaux* tout entièrement. » *Arch. du Rh.*, xii, 182.

(1) Voyez sur ce dominicain, la *Bibliothèque* de *Guy Allard* (édit. de 1680) et celle d'*Echard* et *Quétif;* mais ne cherchez pas son nom dans le *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire* de M. *Colomb de Batines*, qui a aussi omis un *Nicolas Gaulthier*, prestre et théologien, licencié en droit, auteur d'un *Panégyrique du grand S. Augustin, presché à Vienne, aux Ursulines*, le jour de sa feste, et imprimé à *Vienne* par *Aymé Pansard*, 1642, in-4° (B. de Lyon, 15935).

1612. On lit dans un Journal de Lyon, le *Censeur* du 5 mai 1843 : — « La démolition d'une des maisons de la rue *Bourgchanin* vient d'amener la découverte d'une porte d'un assez joli caractère. On avait déjà jeté bas les étages supérieurs de la maison portant le n° 9, et appelée maison de l'*Arche-d'alliance*, lorsque les secousses imprimées à une partie du premier étage firent découvrir et tomber une couche de plâtre qui recouvrait une porte cintrée, surmontée d'une pierre en marbre noir de Saint-Cyr, de la forme d'un carré long d'environ 45 centimètres de hauteur et de 1 mètre 50 centimètre de longueur. — Sur la pierre était gravée l'inscription suivante :

SERS DIEV DE TOVT TON COEVR, HONORE PÈRE ET MÈRE,
OBÉIS A TON ROY, JVSTICE AVSSI RÉVÈRE;
SOIS HVMBLE ET DÉBONNAIRE ; ÉVITE FAVX SERMENT.
CHOISIS LE VRAY AMY ; VIS TOVSJOVRS SAGEMENT :
POUR CONSERVER TON BIEN, L'AVOIR D'AVTRVI NE TOVCHE :
RENDS LE PREST, OY PARLER ET CLOS SOVVENT TA BOVCHE :
NE BLASME TON PROCHAIN, SOIT CLÉMENT : HAY LE TORT.
FAY BIEN : PLAINS L'AFFLIGÉ, NE TESJOVIS DV MORT.
CHOISIS VN BON CONSEIL : AV PLVS SAGE TE FIE,
ET LORS DIEV BÉNIRA TA MAISON ET TA VIE.
1612.

« Toutes les lettres de cette inscription étaient dorées; la date seule ne l'était pas ; mais une heure après la chute du plâtre l'impression de l'air avait fait disparaître la dorure. La date de 1612 se retrouve dans le fronton qui est en choin. On fait beaucoup de conjectures sur l'inscription que nous venons de rapporter ; on se demande si la pierre sur laquelle elle est gravée n'a pas appartenu à un temple protestant que l'on dit avoir existé en ce lieu. Nous attendons la décision des savants ; cependant nous hasarderons une observation. Les maisons de la rue Bourgchanin sont très-anciennes, elles sont presque toutes baptisées de noms particuliers, et sur plusieurs on voit encore des sculptures en harmonie avec ces noms. La maison du n° 9 ayant été décorée du titre biblique de l'*Arche d'alliance*, il n'est peut-être pas étonnant que l'on y ait gravé l'espèce de décalogue que nous venons de citer. L'administration de l'hospice de l'*Hôtel-Dieu*, à qui appartiennent les maisons que l'on a démolies, a fait enlever cette pierre qu'elle destine probablement au Musée. Le portique a été acheté par une personne qui se propose de le faire réédifier dans une propriété de la *Cité Napoléon*, à l'extrémité du faubourg de *la Guillotière*; un conflit s'est élevé entre elle et l'administration, à propos de la propriété de la table de marbre. » — Cette affaire ayant été portée devant M. Devouges, juge de paix du deuxième arrondissement de Lyon, grâce à la médiation de ce digne et vénérable magistrat, la table de marbre a été rendue à celui qui l'avait loyalement acquise, et maintenant on peut la voir au dessus de la porte d'entrée de la maison que possède, dans la *Cité Napoléon*, M. *Alexis Rousset*, trésorier de la société littéraire de Lyon.

1612 (*Circa*). — Mort d'*Antoine-Emmanuel Chalom*, né à *Cervière* en *Forez*. Etant encore fort jeune, il entra chez les Jésuites de Lyon en même temps que *Papire Masson* (1), avec lequel il était lié d'une étroite amitié. Il quitta le premier la Société de Jésus, et vint se fixer à Lyon, où il prononça, en 1571, l'oraison de la Saint-Thomas, dans l'église de *Saint-Nizier*. Ce discours qui avait pour sujet *de l'Administration civile* (2), porterait à penser que *Chalom*, à l'exemple de *Papire Masson*, s'était fait recevoir avocat avant d'embrasser l'état ecclésiastique. On lit en effet dans *Pernetti*, 1, 277, qu'il était docteur en droit civil et canonique, et conseiller au présidial de Lyon ; mais c'est probablement conseiller-clerc, comme le dit *D. Thomas*, p. 30 de son *Précis*. *Pierre d'Espinac*, archevêque de Lyon, digne appréciateur du mérite de *Chalom*, l'attacha à sa personne ; il en fit son official, et le mit à la tête du chapitre de *Saint-Nizier*. Durant la Ligue, il se conduisit avec grande sagesse et porta plusieurs fois la parole dans les assemblées des notables convoquées par le Consulat. Il fut un des premiers à se soumettre à l'autorité d'*Henri IV*, et fit tous ses efforts pour mettre un terme aux prédications séditieuses de quelques moines qui s'opposaient à la réduction complète de la ville de Lyon sous l'obéissance du Roi (Voyez nos *Documents* au 23 mars 1594). Après la mort de *d'Espinac*, arrivée le 9 janvier 1599, *Chalom* exerça les fonctions de grand vicaire sous les deux frères *Albert et Claude de Bellièvre* qui furent successivement archevêques de Lyon. Il s'était fait une grande réputation par sa piété et par ses lumières (1). Sa signature figure pendant une longue série d'années au bas des Autorisations données aux auteurs pour l'impression de leurs ouvrages. Il fit de grande réparations dans l'enclos où était située la maison du sacristain de *Saint-Nizier*, et ses armes, qui sont une pyramide, y paraissaient en plusieurs endroits, principalement au devant de la chaire de l'église. Il fut inhumé dans cette église, près de la balustrade, hors du chœur, à main droite, où l'on voyait jadis contre le pilier de la nef, une inscription que *Claude Dupré* a insérée, p. 134 de son *Pratum*, et que *Chalom* avait sans doute composée lui-même; la voici :

D. O. M.

QUI NUNC HÌC SITUS SUM A. E. CHALOM, FUI, VIXI.
AC UTINAM FUISSEM, VIXISSEM. SOLUM AETERNUM NUMEN EST.
SOLUM VIVIT. NISI QUI ILLI ADHÆRET, NEMO EST. NISI
QUI ILLUD COLIT, NEMO BENE, BEATE QUE VIVIT. SIC
O BONE, ÆTERNUM SIMUS, VIVAMUS, CÆTERA VANITAS.

(1) *Papire Masson*, un des plus savants hommes de son temps, naquit à *St-Germain-Laval* en *Forez* le 16 mai 1544, et mourut à *Paris* le 9 janvier 1611. Voyez son article dans *Niceron*, tome V, p. 182 et suiv.

(2) Cette harangue a été imprimée, Lyon, *Michel Jove*, 1572, in-4°.

(3) Voyez Severt, p. 118 de sa *Chronologie des Archevêques de Lyon*.

Publications de 1612. — *Antonius de Arena* ... ad suos compagnones studiantes, bassas dansas in galanti stilo bizognatas .... mandat. *Lugduni*. 1612. In-8°. — M. *Brunet* cite plusieurs autres éditions lyonnaises de cet ouvrage. La plus ancienne est de 1529; la dernière est de 1760. Voyez les *Nouveaux Mélanges* de M. *Breghot du Lut*, p. 8-11, et l'*Analectabiblion* de M. *du Roure*, tome 1, p. 306.

1612. — *Athenaei Deipnosophistarum libri quindecim*, *cum Jacobi Dalecampii* Cadomensis latina interpretatione, etc. Lugduni, apud *Viduam Antonii de Harsy*. 1612. In-fol. — Le privilège du roi pour cette nouvelle édition « augmentée d'un grand nombre d'annotations « diverses, corrections et révisions de feu M. *Jacques Dalechamp*, outre « les diverses leçons et conjectures de maistre *Isaac Casaubon* », est daté de *Paris*, le 6 février 1612. Il est précédé de deux avis de l'imprimeur au lecteur, l'un en prose et l'autre en vers latins. Au verso du troisième feuillet, est le portrait de *Dalechamp*, qui se trouvait déjà dans sa traduction des *Administrations anatomiques* de *Galien*, Lyon, *Benoist Rigaud*, 1672, in-8°. Au dessous de ce portrait, est le distique que voici :

Addideris vocem, fuerit *Dalecampius* ipse,
Expressa ad vivum cujus imago fuit.

1612. — *Comedie francoyse* intitulée *l'Enfer poëtique, sur les sept péchés mortels et sur les sept vertus contraires*..... (en 5 actes et en vers). Par *Benoist Voron*. Lyon, *Pierre Rigaud*. 1612. Petit in-8°. — Cette pièce avait déjà été imprimée à Lyon en 1586. Brunet, IV, 690. — On lit dans *la Croix du Maine*, que *Benoist Voron* a écrit la *Réjouissance sur la France, pour le retour désiré du très-Chrestien Roy de France et de Pologne*, *Henry III*, imprimé à Lyon, par *François Didier*, et depuis à Paris, par *Jean Poupy*, l'an 1574. — *Du Verdier* dit que cet opuscule est « en rime par forme de Dialogue. »

1612. — *Le Contr'assassin*, ou *Response à l'Apologie des Jésuites* faite par un Pere de la Compagnie de Jésus de Loyola, et refutée par.... D. H. (*David Home*). Imprimé lan M.DC.XII. Petit in-° (B. de Lyon, 22621). — La *Biogr. univ.*, art. Thiard (Pontus de), indique une édition de *Lyon* avec cette date (1). L'exemplaire, S. N. de V. que nous avons sous les yeux, a 16 pages non chiffrées de pièces liminaires et 391 pages de texte. A cette dernière page, comme par appendice, on lit :

« Anagramma.

Iesuita
es vitia
sevitia
I, non es vita, at vitia es, et mortis origo,
Et saevitia dans vim tibi nomen erit.

Pseau 94.

Celui qui chastie les peuples ne reprendra-il point? Celui qui enseigne à l'homme science, ne cognoistra-il point? »

(1) Voyez le *Dict.* de *Prosper Marchand* p. 304, et ci-dessus les *Publications* de 1607 *Recit touchant*....

L'auteur de ce pamphlet a recueilli un grand nombre de témoignages contre les Jésuites ; les plus curieux sont ceux de *Turnebe*, page 160 ; de *Passerat*, p. 161 ; de *Casaubon*, p. 164 ; de *Pontus de Thiard*, évêque de Châlons, p. 377. — A la page 16, est une chanson composée à l'occasion de la *Remonstrance* faite à Henri IV sur le rétablissement des Jésuites ; en voici les deux premiers couplets :

Sire, le feu roy vostre frère
Choisit *Edmond Oger* (1) pour pere,
Fondant sur lui tout son desir :
Mais enfin voyant les merites
De nos bons peres Jesuites,
Il s'en repentit à loisir.

Il connut que la saincte Ligue
A nostre ruine prodigue
N'avoit autre plus seur patron
Que ceste malheureuse secte
Qui par son venin nous infecte,
De la chrestienté l'avorton.

Tout le reste est du même ton ; des injures, et pas le moindre petit grain de sel (2). — A la page 45, *Home* attribue à *Marie Stuard*, des vers qui bien certainement ne sont pas d'elle, et qui ont été composés par quelque anglican pour justifier ses bourreaux, en mettant dans la bouche de cette reine infortunée, des paroles qui annoncent qu'elle se reconnaissait coupable. — A la p. 106, *Home* accuse les Jésuites, qui présidaient, dit-il, aux conseils de la Ligue, d'avoir fait imprimer à Lyon, par *Pillehotte*, le livre *De Justa Henrici abdicatione*. C'est ce même *Pillehotte*, ajoute-t-il, qui est encore l'imprimeur des Jésuites, et qui a imprimé la dernière édition des *Aphorismes d'Emanuel Sa*, Jésuite, l'an 1602, *sub signo no-*

(1) *Edmond Auger*, et non *Oger*, célèbre par ses prédications. Il refusa de prêcher la Ligue, et mérita les éloges de ses contemporains, même ceux des écrivains protestants.

(2) Voici pourtant une épigramme assez bien tournée, mais nous ne la croyons point de *David Home ;* elle fut, suivant lui, adressée à *Henri* IV « du temps que les Jésuites le pressoyent de casser l'arrest de *Chastel :* »

Si le Pere *Coton* pretend à l'advenir
Effacer de *Chastel* du tout le souvenir,
Et chanceller l'arrest qui de si près le touche,
Qu'il vous remette donc vostre dent en la bouche.

Quant à cette autre épigramme, c'est *Pierre de Lestoile* qui nous l'a conservée p. 535 de son *Journal d'Henry IV*, édition de M. *Michaud :*

J'avois tousjours bien oui dire,
Depuis le temps que j'ay vescu,
Que quiconque estoit notre sire,
De *Coton* se torchoit le ... ;
Mais nostre roy, par grand' merveille,
De *Coton* se bouche l'oreille.

minis Jesu (1). — A la p. 201, est une *Lettre d'Henri IV*, datée de Paris, le 8 *janvier* 1603, et adressée à Messieurs de *Genève*, au sujet de l'entreprise des gens du duc de *Savoie* sur cette ville. — Enfin à la page 220, *Home* parle d'une *Confrérie du Chappelet* établie par les *Jésuites*, et qui était en vigueur à Lyon.

1612. — *Les Epithètes de M. de la Porte*, Parisien .... A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1612. In-16. (B. de Lyon, 144, n° 15565). — *Maurice de la Porte* est mort le 23 avril 1571, âgé de 40 ans. Le privilége du roi pour l'impression de ses *Epithètes*, est daté du 13 juillet de la même année; ce qui témoigne que cet ouvrage ne vit le jour qu'après la mort de son auteur, qui l'avoit dédié à *François Pierron*, grand-vicaire de l'abbé de *Molesmes*. La première édition serait donc, comme le dit *La Croix du Maine*, celle de *Paris*, chez *Gabriel Buon*, 1571, in-8°. J'ai sous les yeux celle du même libraire, 1582, in-16, d'une assez bonne exécution typographique. Celle de Lyon ne brille pas sous ce rapport. — Tout vieux qu'il est, ce livre n'est pas à dédaigner, et peut encore être utile aux philologues, quoiqu'il ait été refait par le P. *Daire*. Celui de *La Porte*, plus volumineux, contient une foule de locutions qu'on regrette de ne plus retrouver dans nos Lexiques. Quelques mots graveleux s'y sont glissés, et on s'aperçoit que l'auteur savait son *Rabelais* et son *Marot*. Toutefois il a *par honnesteté, teu le nom vulgaire* de deux ou trois de ces mots, mais il en a donné les épithètes qu'il a accompagnées d'un petit commentaire assez naïf. Le volume se termine par ces vers :

> Comme une femme, après l'enfantement,
> De son travail n'a plus la souvenance :
> Le mal aussi que mon entendement
> A pour cet œuvre enduré longuement,
> L'ayant produit, est mis en oubliance.

1612. — *Le Grand Bal de la Reine Marguerite*, faict devant le Roy, la Reine et Madame, le Dimanche 26 aoust, en faveur de M. le duc *de Pastrana*, ambassadeur extraordinaire pour les alliances de France et d'Espagne. Par *F. Fessardi* (sic), Lyonnois. A Lyon, par *Jonas Gautherin*. 1612. In-8° (B. de Lyon, 25201, tome 56). Voyez les *Publications* de 1610, *Harangue funebre*,... et celles de 1611, *les Cérémonies*, etc.

1612 — *Le Grand Dictionnaire françois, latin et grec* ...... de M. *Nicod* (2) .... En ceste derniere edition, outre les mots grecs, sont

(1) Le 19 juin 1610, *Pierre de Lestoile* écrivait : « J'ay recouvert, ce jour, par hazard, un *Aphorismi confessariorum* d'*Emmanuel Sa*, jesuiste, que je cherchois, il y a longtemps, imprimé en *Espagne*, à *Barcelonne*, in-16, 1601. J'en ay deux de *Paris*, l'un latin et l'autre françois, mais chastrés par les Jesuistes mesmes. Voiés audit livre, cap. *Princeps*, n° 2, pag. 366, et cap. *Tirannus*, n 2, pag. 436. Un *marchand de Lyon*, logé *au Lyon d'Argent*, en la rue *Saint-Jacques*, me l'a vendu, ce jour, un quart d'escu, dont un mien ami n'y avoit pas quinze jours avoit baillé un escu sol. » Collection *Michaud*, p. 609.

(2) On lit *Nicot* sur le titre de l'édition de *Paris*, 1606, in-fol. La *Biogr. univ.* écrit aussi *Nicot ;* toutes les éditions lyonnaises portent *Nicod*.

accents sur chasques mots, comme il faut les prononcer, et plusieurs remarques.... par *Jacques Voultier*. I. C. A Lyon, par *Claude Morillon*, 1612. In-4°. Voyez les *Publications* de 1607, et de 1614.

1612, — *Histoire des Chevaliers de l'ordre de l'Hospital de Saint-Jean de Hierusalem* ..... Par *P. Boissat*, seigneur de *Licieu*, conseiller du Roy, vibailly de *Vienne*. A Lyon, chez les *Héritiers de Guillaume Roville*. 1612. 2 vol. in-4°. — Titre gravé par *J. de Fornazoris*. — Edition *princeps* de cet ouvrage.

1612. — *Le Nazaréen évangelique*, ... Par *Jude Serclier*, chanoine régulier de l'Ordre de *Saint-Rufz*. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1612. Pet. in-12 (B. de L., 6453). — Voyez les *Publications* de 1607 (*l'Espouse celeste*, ..), et ajoutez à ce que nous avons dit sur *Jude Serclier*, qu'on a de lui, outre les ouvrages que nous avons cités : *Paraphrase sur l'Ecclésiaste de Salomon et sur la vanité du monde*, dédié à Messire *Burcard*, jadis archevesque et premier comte de Vienne; à *Vienne*, chez *Jean Poyet*, 1616, in-12, mentionné par *Charvet*, p. 286 de l'*Hist. de la sainte Eglise de Vienne*. — On trouve un portrait de *Serclier* en regard du titre de son *Antidémon historial*, Lyon, *Pierre Rigaud*, 1609, in-12. La légende de ce portrait gravé par *Sarret* nous apprend que l'auteur était alors âgé de 41 ans; toutefois nous ferons observer que la dédicace de ce dernier ouvrage à l'Ordre de Saint-Rufz, est datée de Lyon le jour de S. *Matthieu*, 1608, et que les approbations portent aussi le millésime de 1608; ce qui supposerait que le portrait a été gravé, et le livre imprimé cette même année. Ainsi Jude Serclier serait né vers 1567. En tête du volume est un Sonnet du frère de l'autheur, suivi de plusieurs autres pièces de vers en latin et en français à sa louange. Il y a bien de l'érudition dans *l'Antidémon*, et il y aurait bien des choses curieuse à en extraire (1). Il est assez étonnant que l'abbé d'*Artigny*, qui était *Dauphinois*, n'en ait rien dit dans ses *Mémoires*.

1612 — *Opuscule tres-excellent de la vraye philosophie naturelle des metaux* ..... par *Denys Zachaire* ..... A Lyon, par *Pierre Rigaud*. 1612. In-12.

1612. — *La Patience de Job* .... Lyon, *P. Marniolles*. 1612. In-16.

(1) A la page 177, *Serclier* cite les vers suivants tirés du 1er livre de son *Tombeau du monde :*

L'arrogant a bon cœur, mesnager est l'avare,
Le paillard amoureux, valeureux le barbare,
Le jureur bien disant, le flatteur bon ami ;
Et bref nous ne voyons les choses qu'à demi :
Mais ayant les mortels joué leur comédie,
Et le rideau tiré à la fin de leur vie,
Les acteurs demasquez se representeront,
Non tels qu'on les pensoit, mais ainsi qu'ils seront.

Il est à croire que les vers que nous avons cités, page 252 de notre *Lyon sous Henri IV*, sont aussi de *Serclier*.

— M. *Brunet* cite deux autres éditions lyonnaises non moins rares que celle-ci de cette pièce dramatique où figurent 49 personnages.

1612. — *Plaidoyé de Me Pierre de la Marteliere, advocat en la Cour,* faict en parlement .... les 17 et 19 décembre 1611, pour le Recteur et Université de Paris, deffendeurs et opposans, contre les Jésuites demandeurs et requérans l'enterinement des lettres patentes par eux obtenues, de pouvoir lire et enseigner en ladite Université (A Lyon, par *Jean Poyet*). Suivant la copie imprimée à *Paris*, par *I. Petit-pas*. 1612. In-8° de IV et 125 pages (B. de L., 25201, tome 80). Voyez sur ce plaidoyer et sur son auteur, la *Biogr. univ.*, tome XXVII, p. 273, et l'*Hist. du Collége de Louis-le-Grand*, par *G. Emond*, ch. XIII.

1612. — *Plaidoyé de Me Jacques de Montholon, advocat en la Cour,* faict en Parlement, les 17 et 20 décembre 1611, pour les Peres Jésuites, ... contre les Opposans de l'Université, et pour response au plaidoyé de Maistre *Pierre de la Marteliere*, leur advocat (1).... A Lyon, chez *Loys Muguet*. In-12 de 536 pages (B. de M. Gonon). — Ce plaidoyer contient une apologie pleine d'intérêt de l'ordre des Jésuites. Toutes les objections de leurs antagonistes y sont réfutées avec une assez grande habileté. Il est à regretter que nous n'ayons pas la replique que dut y faire l'avocat de l'Université. — A la p. 129, *Jacques de Montholon* rappelle que le cardinal *de Tournon* ayant fait bâtir un collége à *Tournon*, ville du *Vivarez*, appartenant à sa maison « y mit premierement pour principal maistre *Jean Pelisson* (2), homme docte et de bonne vie, avec les meilleurs regents qu'il put faire venir de divers endroits, désireux d'y establir un fort, tant contre l'ignorance que contre l'heresie qui déjà formilloit le long du Rhosne. Dans peu de mois, ledit *Pelisson* se print garde que la pluspart de ses regents estoient lutheriens, et que cette numereuse jennesse s'en alloit estre infectée, si promptement on n'y prouvoyoit d'antidote; de quoi ledit cardinal estant adverty, donna le collége aux Jésuites .... » — *La Marteliere*, avait accusé les Jésuites d'avoir fait grand tort aux lettres « en retranchant et diversifiant les anciens autheurs (3), » *Montholon* après avoir cité les témoignages de plusieurs écrivains qui ont pensé qu'il « faut

(1) Sur le titre est une épigraphe en grec, tirée du plaidoyer de *Demosthène* contre *Eubulide* : « Toujours accuser, ne prouver jamais, tel est le sycophante. » Voyez le *Démosthène* de M. *Stievenart*, p. 428.

(2) Voyez sur ce principal, la *Biographie lyonnaise*, p. 219, et ajoutez à son article qu'il est auteur de plusieurs traités de Grammaire latine publiés à Lyon, *apud Dominicum Veraarduum*, 1546, in-8° (B. de L., 15476). A la fin du traité intitulé *Contextus universae grammatices Despauterianae*, se trouve une lettre écrite de *Paris*, en 1529, par l'auteur à *Claude de Tournon*, fils naturel, si je ne me trompe, de *Guillaume*, seigneur de *Tournon*, lequel mourut évêque de *Viviers*, en 1542.

(3) *La Martelière* alla plus loin encore; il reprocha aux Jésuites de mépriser les anciens auteurs, et de ne *lire* plus aux colléges où ils sont établis, que des livres composés par ceux de la Société. *Montholon* repoussa cette accusation en citant le 27e des commandements imposés aux professeurs des humanités par la règle expresse des Jésuites : *In praelectionibus, veteres tantum auctores, nullo modo, recentiores explicentur.*

esloigner des enfans toutes choses de l'estrange et du sale, ... ajoute, p. 453 : Vérité qui a tant de force que les ministres même de la parole de Dieu réformée, comme *Gesnerus*, prédicant à Zurich, et *Luther* l'ont advouée ; le premier se vante d'avoir purgé MARTIAL ; *Martialis poetae Epigrammata ad linguae latinae copiam, et varias rerum nomenclaturas utilissima ab omni verborum obscoenitate in adolescentium praecipue scholarumque usum, expurgavi.* L'autre (*Luther*) desiroit non seulement que *Juvenal*, *Martial, Catulle* et quelques opuscules de *Virgile* fussent corrigez, mais du tout prohibez : *Necessarium esset ut libri* JUVENALIS, MARTIALIS, CATULLI et PRIAPEIA VIRGILII *ex omnibus locis et scholis exterminarentur et profligarentur quia tam turpia et obscoena scribunt ut sine magno detrimento juventuti non possint praelegi* (1). » — Répondant aux reproches faits à *Sanchez* et à *Chetora* (2) d'avoir scandalisé le monde, en « enseignant plusieurs choses du mariage capables de faire « perdre à l'homme la confiance de soy-mesme et le reduire plus qu'à « la brutalité, » *Montholon* repond : « N'a-t-il pas fallu que comme aux maladies du corps, pour sales qu'elles soient, on a trouvé des remèdes et les médecins en traitent et disputent entre eux, pareillement en celles de l'ame il y eût des docteurs qui traitassent des pechez, en exposassent la difformité....? » Au demeurant, ajoute-t-il, ces deux auteurs (*Sanchez* et *Chetora*) ne disent rien que l'avocat (de l'Université) ne puisse trouver dans un Jurisconsulte de sa profession, et qui estait du parlement de Paris; c'est *Tiraquellus* au livre *de Legibus connubialium et jure maritali* où il rapporte tout ce qu'il y a de plus brutal dans *Ovide*, *Martial*, poètes satyriques et autres écrivains tant chrestiens que payens.... »

1612. — *La Practique de l'orthographe françoise....* par *Claude Mermet....* A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1612. In-12. Voyez les *Publications* de 1583 et de 1602.

1612. — *Theophrasti Notationes morum.* ISAACUS CASAUBONUS *recensuit, in latinum vertit*, etc. Lugduni, apud *Viduam Ant. de Harsy*, ex typographia *Jacobi Mallet* et *Petri Marniolles*. 1612. In-8°. On ne retrouve pas dans cette édition, la préface de *Pierre Matthieu*, qui est dans l'édition de 1599. Voyez ci-dessus, au 17 *septembre*, 1601, et la *Revue du Lyonn.*, tome 22, p. 71.

1612. — *R. P. F. Didaci de la Vega... ordinis S. Francisci Quadragesimales conciones.....* Lugduni, apud *Horatium Cardon*. M. DXII. In-8°. — *Diego de la Vega* n'a point d'article dans la *Biographie universelle*.

(1) Voyez les *Propos de table de Martin Luther* traduits par *Gustave Brunet*, p. 370.

(2) *Chetora*. Quel est ce théologien dont le nom ne se trouve ni dans *Sothwell*, ni dans *Moréri?* probablement c'est un nom défiguré. On lit aussi *Chetora* dans l'édition du Plaidoyer de Montholon publiée à Paris, en 1612, p. 477 et 478.—On ne connaît guère qu'un autre théologien qui ait traité du mariage de la façon à *Sanchez*, c'est frère *Jean Benedicti*, auteur de la *Somme des pechez*, imprimée à Lyon par *Jacques Pesnot*, 1684, in-4°, mais ce religieux était Observantin. Voyez les *Publications* de 1611, *la Triomphante victoire....*

Don NICOLAS ANTONIO (*Biblioth. hispana nova)* ne donne ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Il était de *Tolède*, et vivait encore vers 1612. Il paraît avoir joui d'une grande réputation comme prédicateur. Son *Paradiso de la Gloria de los Santos*, MADRID, 1604, in-4°, a été traduit en français par *Gabriel Chapuis*, Paris, 1609, in-8°. — *Diego de la Vega* étale beaucoup d'érudition dans ses ouvrages. Il commence son sermon pour le jour de la Circoncision, par nous apprendre comment le premier jour de janvier était célébré chez les Romains et chez les Gaulois; il cite *Suétone*, *Pline*, *Ovide*, etc. Voyez les *Publications* de 1602, p. 198.

1612. — *Le Voyage de Me Guillaume en l'autre monde, vers Henry-le-Grand*, avec ce *quatrain* pour épigraphe :

Le monde n'est qu'une pure folie,
Où chacun vit selon sa passion :
Ne blasmez donc ma libre affection
Qui prend plaisir à si douce manie.

A Lyon, jouxte la copie imprimée à Paris. 1612. In-8° de 72 page (B. de L., 20464, tome 18).—Ce pamphlet politique a échappé à M. *Weiss*, qui nous a donné dans la *Biogr. univ.*, un article fort intéressant sur ce *Maître Guillaume*, fou en titre d'office du jeune cardinal *de Bourbon* et ensuite d'*Henry IV*. Les auteurs qui ne voulaient pas se faire connaître empruntérent souvent son nom. A la fin du tome 2 des *Aventures du baron de Fœneste,* par *Théodore Agrippa d'Aubigné*, édition de 1731, est une *Réponse de Maître Guillaume au soldat françois, faite en présence du roy Henri IV*, *à Fontainebleau, M. DCV.* L'auteur y parle, p. 299, de « la dame que vous savez, qui, à Lyon, le jour du grand bal, parfuma « la compagnie. » — Cette dame était la fille de *Charles Pellevé*, sieur *du Saulsay*, ainsi qu'il est dit dans la *Satire menippée,* tome 1, p. 31 et 201, et tome 2, p. 113 (notes de *Le Duchat*).

1613. — *Février* 1. M. *de la Faye* prend possession de l'archevêché de Lyon, pour et au nom de M. *de Marquemont*; le Chapitre lui remet, au même nom, l'administration spirituelle et temporelle qui lui avoit été dévolue par la mort de *Pierre Saunier*, évêque d'*Autun*, arrivée le 24 *décembre* précédent. SEVERT, p. 124; DU TEMS, IV, 451.

1613. — *Mars* ... Lettres patentes qui autorisent le Consulat à établir, le samedi de chaque semaine, sur la place des *Terreaux*, un marché franc, appelé le *marché des chevaux*, où se vendroient toutes sortes de chevaux et autres bestiaux. Ces lettres portoient encore que le même jour, il y auroit un autre marché à quatre lieues à la ronde. S.

1613. — *Juillet* 16. Mort, à *S. Genis-Laval*, dans la maison de son père, de *Pierre II de Villars*, archevêque de *Vienne*, né à Lyon le 3 mars 1545, auteur d'*Opuscules et divers Traictez* sur des matières ecclesiastiques, Lyon, *Jean Pillehotte*, 1596, in-8° Voyez le *Gallia Christ.* de 1656, p. 814; l'*Hist litt.* du P. *de Colonia*, II, 794; la *Biogr. lyonn.*, p. 313; ci-après, au 12 *avril* 1626.

1613. — *Septembre* .... Mort de *Claude de Rubys*, ancien magistrat, auteur de plusieurs ouvrages dont le plus connu est une *Histoire de Lyon* publiée en 1604. Il fut inhumé dans la basse église des *Jacobins*, où il avait fait élever une chapelle dédiée à S. *Claude*, et dans laquelle son ayeul, son père et plusieurs autres membres de sa famille avaient été ensépulturés. Voyez la *Biogr. lyonn.*, p. 262, et les *Etudes sur les historiens du Lyonnais*, par M. *Colombet*, 1, 50, et p. XXXII des *Additions*; ci-après, les *Publications* de 1614, *Conférence* ....

1613. — Mort de *Charles de Busseuil*, grand custode de l'église de *S. Jean*. — Son prédécesseur, *Charles du Moulin*, laissa à cette église « une fondation considérable au jour de la Présentation de la Sainte Vierge. » SAINT-AUBIN, *Hist. eccl.*, p. 325.

1613. — PUBLICATIONS : *Accueil des Lyonnois à tres-illustre et tres-reverend Pere en Dieu, Messire Denis Simon de Marquemont*, leur Archevesque, ... Par le Sieur de *S. Joyre* (*René Gros*), Gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur le premier Prince et premier Pair de France. A Lyon, par *Nicolas Jullieron*, 1623. In-4° de 15 pages. — Tout ce que cet opuscule offre de plus remarquable, c'est un tour de force de l'auteur qui a trouvé dans les nom, prénom et qualités de M. de Marquemont qu'il a latinisés, l'anagramme suivant : *Chara Dei propago magnum ecclesiae incrementum : Quod vas liliis, mons spinis, sydus esto.* — Voyez les *Publications* de 1616 et de 1675.

1613. — *Le Brillant de la Royne*, ou *les Vies des hommes illustres du nom de Medicis* (1) .... Par *Pierre Boissat*, à Lyon, par *Pierre Bernard* (de l'imprimerie de *Claude Cayne*). 1613. In-8° — Au devant du titre est un frontispice gravé par *J. Fornazoris* (B. de L., 26377). — *Pierre Boissat* mourut cette même année 1613 ; son fils *Pierre II*, né de son mariage avec *Marie Athiaud*, fut un des premiers membres de l'Académie française. Voyez ci-après, *janvier* 1635, et les *Publications* de 1626, *Eloge historial* ...., et celle de 1664, *Oraison funèbre*.....

1613. — *Chronologia Sanctorum et aliorum Virorum illustrium ac Abbatum sacrae Insulae Lerinensis*; à Domno *Vincentio Barrali* Salerno Monacho Lerinense in unum compilata.... MDCXIII. Lugduni, sumptibus *Petri Rigaud*. In-4° de 8 f. non chiffrés, 399 et 470 p. — La *Chronologie* qui finit avec la page 390, est suivie de 3 ouvrages d'*Eucher*, évêque de Lyon. Le volume se termine par le recueil des poésies latines de *Denis Faucher*. Cet Arlésien était l'ami du poëte latin,

(1) On lit dans l'Inventaire Ms. des titres et fondations de l'ancien couvent des *Dominicains* de Lyon, t. 2, p. CXXVIII : *Marie de Médicis*, femme de *Lyonet Rossi*, a été inhumée dans notre ancienne et basse église. La pierre qui couvre sa sépulture a environ 9 pieds de longueur et 4 et demi de largeur.... On y a gravé la figure d'une femme, et au bas cette inscription en caractères gothiques :

D. S.

Mariae Mediceae conjungi suavissimae, genere pudicitiaque insigni, Lionetus Rossius Florentinus B. M. pos. vixit ann. XXII. mens III. dieb. XII, obiit V id. Mart M. CCCC LIX.

Jean Voulté, mort en 1541, et non en 1542, comme le disent tous ses biographes (voyez p. 285, 401, 412, 413, 414, 417 et 429). A la page 428, est une *Antipriapée* dont la fin nous paraît inintelligible si le 15e vers reste tel qu'il est :

Nostra personet hic *amœna* laudes;

ne faut-il pas *camoena*, au lieu d'*amoena* ?

1613. — *Discours merveilleux et veritable d'un capitaine de la ville de Lyon que* Sathan *a enlevé dans sa chambre, depuis peu de temps*, etc. PARIS, *Fleury Bourriquant*, 1613, pet. in-8° de 16 p. BRUNET, II, 105. — Je présume que ce *Discours* contient une relation de l'aventure du capitaine du guet, *la Jaquière*, qui se trouve dans le *Pédagogue chrétien* du P. *Philippe d'Oultreman*, et dans les *Histoires tragiques* de *F. deRosset.*

1613. — *Jacobi Gretseri, societatis Jesu*, *Institutionum linguae graecae* libri tres. Editio octava.... Lugduni, apud *Petrum Rigaud.* 1613. 3 vol. in-8°. — La première édition de cette Grammaire fut publiée à Ingolstadt en 1593 ; elle a été souvent réimprimée à Lyon, où elle a été assez longtemps la seule dont on se servit dans les colléges des Jésuites.

1613. — *Histoire prodigieuse d'un ours* monstrueusement grand et épouvantable, tuant et dévorant tout ce qu'il treuvoit devant luy, et violant femmes et filles au pays de *Forests*, qui fut tué par le capitaine *La Halle.* Lyon, *Chastellard*, 1613. In-8°. BRUNET, II, 586.

1613. — *Laetitiae publicae populi Lugdunensis in adventum Reverendis. D. D. Dyonisii Simonis de Marquemont*, archiepiscopi Lugdunensis, Galliarum primatis, praesulis sui dignissimi : *Joanne Goujonio* J. C. gratulante. Lugduni, typis *Johannis Jullieron*, 1613. In-4°.

1613. — *Les Marguerites poëtiques*, tirées des plus fameux poëtes françois, tant anciens que modernes, et reduites en forme de lieux communs et selon l'ordre alphabetique, nouvellement recueillies et mises en lumière, par *Esprit Aubert*, avec un indice tres-ample de chasque matiere. A Lyon, par *Barthelemy Ancelin*, 1613. In-4°. — Titre gravé par *L. Gaultier* (B. de L., 17201). — « Il est fort singulier, dit M. *Viollet le Duc*, que *Mathurin Regnier*, mort cette même année 1613, et dont les ouvrages étaient imprimés dés 1608, n'ait point trouvé place parmi les nouvelles célébrités. » *Biblioth. poét.*, p. 33. — Je présume que cette polyanthée a été compilée par un Chanoine de l'église de *S. Genest en Avignon*, auquel on doit une *Introduction à la jurisprudence tirée du droit écrit*, etc., publiée à *Avignon* de 1633 à 1642, en 5 vol. in-8°. — Cet *Esprit Aubert* ne figure pas dans la *Biographie vauclusienne* de M. *Barjavel*, mais on y trouve un *Louis Aubert*, docteur *in utroque jure*, chanoine de *S. Didier* à *Avignon*, qui donna, en 1624, le *Tableau de l'Orateur françois*, qu'il dédia à *François de Suarès*, et qui fut imprimé à Lyon, chez *Chanuel.* Ce *Louis Aubert* est encore auteur de quelques autres ouvrages cités par M. *Barjavel*, et notamment d'un *Dictionnaire des rimes françoises.*

1613. — *Les Plaidoyers de feu Monsieur Ayrault*, vivant lieutenant criminel au siège presidial d'Angers : avec les arrests donnez sur iceux. Edition seconde, en laquelle sont rapportées aucunes des plus belles questions de droict qui ayent esté decises par arrests des cours souveraines, despuis la première edition, et autres signalées remarques. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1613. In 12. — Dédicace du libraire à M. *de Bellievre*, procureur général en la Cour de parlement de Paris. — *Pierre Ayrault* est moins connu par ses *Plaidoyers* que par son traité *de la Puissance paternelle* publié en latin et en français, en 1593, traité qu'il fit à l'occasion de son fils *René*, qui était entré dans l'ordre des Jésuites sans sa participation. Un fait du même genre arrivé à Lyon vers le même temps, eut moins de retentissement (voyez ci-dessus, 9 *décembre* 1595). *René Ayrault* professa la rhétorique, la philosophie et la théologie dans differentes villes; il fut procureur de la province de Champagne, puis de celle de Lyon, et mourut à La Flèche, en 1644, après avoir passé par les premiers emplois de son ordre. Voyez l'*Eloge de Pierre Ayrault*, par M. *Félix Belloc ;* ANGERS, 1844, in-8°.

1613. — *Table chronographique de l'estat du Christianisme* depuis la naissance de Jésus-Christ, jusques à l'année 1612.... Par *Jacques Gaultier*, de la Compagnie de Jesus, natif d'*Annonay* en *Vivarez*, revue et de beaucoup augmentée par l'autheur..... A Lyon, par *Jacques Roussin*. 1613. In-fol. (B. de Lyon, 3699). Voyez ci-dessus au 7 *mars* 1609.

1614. — *Mai* 2. « Furent faits des réglemens entre les sieurs recteurs de l'*Hostel-Dieu* et de l'*Aumosne générale* dans l'Hostel de M. le Gouverneur, lesquels sont ainsi signés : *Halincourt*, gouverneur; *Seve*, lieutenant-general (à la Sénéchaussée); *Bouillon*, advocat du roy (au Présidial); *Austrein*, prevost des marchands; *Dinet*, *Malot*, *du Bois* et *Raberin*, échevins (tous quatre recteurs de l'Hôtel-Dieu et de l'Aumône générale).—Ces réglements furent confirmés et expliqués dans une nouvelle assemblée tenue le 30 juillet 1615, où se trouvèrent MM. *d'Halincourt*, gouverneur; *de Montconis*, lieutenant-général criminel en la Sénéchaussée et siège présidial; *de Bourg*, plus ancien conseiller, en l'absence du lieutenant-général; *Bolliou*, avocat du roi, *d'Aveine*, procureur du roi; *Austrein*, prevôt des marchands; *du Bois*, *de Bais* et *Landry*, échevins, *M.*, Notes sur l'*Eloge hist.*

1614. « Le 4e *juing*, sur les onze heures du soir, brusla en la *Pescherie*, une maison, laquelle brusla tout entiere, et fut bruslé treize personnes, tant petits que grands. » *Arch. du Rh.* XII, 182. — Le 14 *juin*, suivant M. *Morin* qui ajoute : « Quelque temps auparavant, la *boucherie de la Lanterne* avait été entierement consumée par un accident du même genre. » *Hist. de Lyon*, VI, 107.

1614. — *Juin* 26. *Antoine d'Hostun*, seigneur *de la Baume*, etc., est nommé maréchal de camp des armées du roi, en récompense des services qu'il a rendus à l'Etat. — Il avoit été nommé chevalier des ordres du roi, le 5 novembre 1612; mais il mourut avant d'y avoir été reçu. Il était né le 13 septembre 1558; il avait été *sénéchal de Lyon*, sans

doute après *Guillaume de Gadagne*, dont il avait épousé la fille unique (*Diane*), le 22 mai 1584. — Son fils, *Balthasar d'Hostun* dit *de Gadagne*, fut aussi *sénéchal de Lyon*, etc. Morèri, art. *Tallart*.

1614. — *Septembre* 2. Consécration de l'église des Capucins de *Bourg*, par M. *de Marquemont*, archevêque de Lyon. Guichenon, *Bresse*, 2e partie, p. 18.

1614. — *Octobre* 27. Ouverture des *états-généraux* tenus à Paris. Les députés du pays et gouvernement de Lyonnois étaient, pour le Clergé, M. *de Marquemont*, archevêque, et M. *Antoine de Gibertes*, archidiacre et comte de Lyon; pour la Noblesse, *Claude de Crémeaux*, seigneur *de Chamousset*; pour le Tiers état, *Pierre Austrein*, lieutenant en la sénéchaussée et prévôt des marchands, *Charles Grollier*, procureur général de la ville, *Jean de Moulceau*, avocat, *Jean Goujon*, avocat, et *Philippe Tixier*, châtelain de *Dargoire*, syndic du plat pays. — C'est l'archevêque de Lyon qui eut l'honneur de complimenter le roi à cette occasion, et il le fit en ces termes :

« Sire, la félicité de ce siècle a commencé par vostre naissance; elle s'est renouvellée à vostre regne, et vostre majorité en a assuré la durée, remarque du temps si salutaire qu'elle porte nos esprits au delà du temps, et nous oblige d'adorer l'éternelle providence de Dieu qui l'a ainsi ordonné pour faire cognoistre qu'il vous a mis au monde, afin que vous en soyez l'exemple, la gloire de ceste couronne, le soulagement et les délices de vos peuples.

« Les labeurs héroïques de *Henry-le-Grand* vostre père, la sagesse incomparable de la reyne vostre mère, et vos propres vertus, ont servy de cause seconde à nostre bien. Ce grand prince d'immortelle mémoire a fondé la tranquilité, destruit la division, relevé la dignité et la splendeur ancienne de la France.

« Au coucher déplorable de ce soleil, ceste auguste princesse vostre mère, par sa magnanimité estonna le malheur, destourna l'orage, et dissipa tous les nuages et les broüillards qui, en d'autres minorités, avoient troublé et obscurcy le ciel de cet estat, qu'elle a depuis maintenu en paix et tranquillité au dedans, en a conservé et accru la réputation au dehors; ses loüanges passent nos discours, et sa prudence mérite le mesme éloge qu'une grande lumière de l'église a donné au courage de *Débora*. Une veufve gouverne heureusement les peuples, une veufve envoye les armées, une veufve choisit les capitaines, une veufve marche en campagne, une veufve ordonne les triomphes.

« Le Ciel, qui l'a opposée à nostre malheur, et qui nous l'a donnée pour l'heureuse naissance et excellente nourriture de Vostre Majesté, luy fasse voir très-longues années, la prospérité de vostre personne, et de vostre Estat; et vostre règne, fortifié de la continuation de ses conseils et du bonheur de sa présence, produira les merveilles que le monde attend de ces généreuses inclinations que vous avez à toutes les vertus.

« La piété est la première; aussi est-ce le fondement de toutes les autres; c'est la gloire des roys, c'est le rempart de leurs estats; en

vous, elle est desjà en sa fleur; le fruict qu'elle promet, remplit nos cœurs d'allégresse, et nous asseure que tant qu'elle demeurera en vostre ame royale, la félicité demeurera en vostre monarchie. Elle l'a fait durer plus qu'aucune autre, la rendue florissante et victorieuse; toute la terre a admiré le zèle des roys très-chrétiens au service de Dieu et à la protection de l'église. Vous en estes, Sire, le premier fils; et les prélats et autres ecclésiastiques, dont est composé le Clergé de vostre royaume, représenté par ce grand et honorable nombre de députez qui sont icy, et qui m'ont chargé de vous faire ce tres-humble remerciement, ce sont les dispensateurs de ses sacrements et de ses mystères, pasteurs de la bergerie de Dieu, interprètes de ses oracles. Nous avons les *Tables de la loy* pour enseigner aux peuples la crainte de Dieu, et l'obéissance au roy, la *verge* pour les conduire, la *manne* pour les nourrir.

« Tels que nous sommes, Sire, nous sommes vos très-humbles et obéissants subjects, qui, ayant l'honneur d'estre les premiers entre les ordres de vostre royaume, ne serons jamais devancez en la pureté de l'affection, en la constance de la fidélité, et au mérite de l'obéissance que nous devons à Vostre Majesté; nous sommes nez avec ce devoir, et vos mérites en accroissent tous les jours l'obligation. Car la pureté avec laquelle vous adorez et servez Dieu, attire desjà mille bénédictions sur vous, et sur nous pour l'amour de vous. La félicité d'*Auguste* est la félicité de l'empire. La félicité du roy sert de Ciel au royaume, comme le *Nil* à l'*Egypte*. Les peuples anciens exigeoient de leurs princes la prospèrité, comme chose (disoient-ils) que, bien faisant, ils leur pouvoient obtenir du Ciel. Jamais *Rome* ne sceut honorer davantage les empereurs, qu'en attribuant à leur vertu la félicité de leur siècle.

« Ceste piété, Sire, accompagnée de félicité, secondée de la prudence, nous faict espérer que ceste assemblée, convoquée par vostre commandement, réussira à la gloire de Dieu, à l'exaltation de son église, au service de votre Majesté, au bien de cest estat, à ces poincts auxquels nous avons dressé nos intentions. Nous réduirons aussi le cahier de nos remontrances que nous tiendrons prest le plustost qu'il nous sera possible, pour le présenter à Vostre Majesté, laquelle ne pouvoit entrer dans les années de sa majorité sous de plus beaux auspices, pour aller au-devant de tout ce qui pourroit à l'advenir troubler la félicité, de laquelle, en naissant, vous fustes obligé à ce siècle. Car vostre royale authorité, appliquée avec effect aux plaintes et supplications des Estats, sera un baulme très-excellent dont l'odeur et la *fragrance* (1)

(1) Ce mot qui vient du latin *fragrare* (exhaler une odeur suave), ne se trouve ni dans *Nicot*, ni dans *Roquefort*, ni dans *Richelet*, ni dans *Boiste*. M. *Brillat Savarin* s'en est servi dans cette phrase de sa *Physiologie du Goût*, t. 1, p. 99 de l'édition de 1828 : « Une seconde, et même une troisième sensation, qui vont en s'affaiblissant graduelle- « ment, et qu'on désigne par les mots arrière-goût, parfum ou fragrance....» Je trouve aussi *fragrantes* dans *S. François de Sales*, qui, citant un passage du Cantique des Cantiques, le traduit ainsi : *Tes mamelles,* dit l'espoux à la bienaimée, *sont meilleures que le vin*, fragrantes *et odoriférantes comme très bons onguents et baume.* » EPISTRES SPIRITUELLES, II, XVII.

fera croître et redoubler l'amour et l'obeyssance de vos subjects, et la vertu guerira et consolidera toutes les playes et blessures que les troubles et désordres passez ont laissé encore en vostre Estat. La saison ne fust jamais si opportune à bien faire; car, Dieu mercy, ceste assemblée n'est pas, comme ont esté quasi toutes les précédentes, un remède nécessaire à la violence d'un grand et pesant mal; c'est plustost un bon vent qui arrive à une douce et tranquille navigation, adjoustant les effects à l'espérance, la constance au bonheur, et la seureté au repos.

« Les paroles nous manquent pour exprimer le contentement et le ressentiment que nous avons de ce bien. Beaucoup moins sont-elles capables de rendre les graces très-humbles que nous en devons à vostre Majesté. Il faut que nostre silence parle, que nostre humilité remercie. Nous vous supplions très-humblement, Sire, juger de nos paroles par la véritable affection de nos cœurs, comme en juge Dieu tout-puissant, duquel vous estes une image vivante, et non pas de nos cœurs par la foiblesse de nos paroles, comme en jugent les hommes. Nous ne respirons que vostre service, ne souhaitons que vostre contentement et vostre grandeur. En nous, l'ardeur de ceste devotion qui ne s'esteindra jamais, le temps ne fera que la renflammer. L'église ne sçait que c'est d'inconstance; c'est l'espouse du fils de Dieu; elle a la lune sous les pieds : et son espoux, estant l'autheur des justes et légitimes dominations, comme est la vostre, et ayant commandé aux subjects d'aymer, honnorer et obéyr à leur roy, recevra, pour sacrifice agréable, les vœux et prières très-ardentes que nous luy faisons et ferons tous les jours de nos vies, avec tout l'effort de nos cœurs, avec toute l'affection de nos âmes, qu'il luy plaise espancher abondamment ses graces sur vostre Majesté. Que vous soyez le plus religieux, le plus juste et le plus victorieux prince, qu'aye jamais veu le soleil : Que tous vos subiects unis au giron de l'église par l'exemple de vostre piété, et tout l'Orient vaincu et dompté par vos armes, vous remettiez la saincte et triomphante croix sur les murailles de *Hierusalem :* Que chery du ciel et honoré du monde vous voyez heureusement fermer ce siècle, qui s'est ouvert à vostre naissance : Et qu'enfin, à tant de couronnes qui auront orné vostre chef en terre, vous adjoustiez celle de l'immortalité, dont jouissent desjà bienheureux les *Clovis*, les *Charlemagnes*, les *Roberts*, et les *Louïs* vos prédécesseurs, et qui est préparée dans le Ciel à tous les princes qui, en leur vie, auront aymé l'Eglise, auront honoré la religion et la piété. » *Mercure françois*, p. 52-57 de la 3e continuation. Voyez aussi le *Cérémonial françois*, tome II, p. 348 ; le tome XI du recueil intitulé *Des Etats généraux*, etc.; HENRION DE PANSEY, *Assemblées nationales*, p. 231 ; *Arch. du Rh.*, XIII, 33; J. MORIN, *Hist. de Lyon*, VI, 107.

1614. — *Décembre* 21. *Baltazard de Villars*, premier président au parlement de *Dombes*, prononce la Harangue suivante, à l'ouverture des plaids :

« Les princes souverains sont la vraye image du Dieu vivant, qui, par son infaillible providence, gouverne aussi bien ce monde visible et

inférieur comme le surceleste et eternel. C'est par luy que les roys regnent; il les a establis ses lieutenants en terre, et leur a communiqué des rayons de sa divinité pour asseurer leur domination et les faire respecter par le reste des hommes.

« En Dieu nous recongnoissons principalement une puissance souveraine, une sagesse immuable, une bonté admirable, comme aultant de proprietez essentielles à ceste saincte, auguste et unique triade de laquelle nous ne debvons parler qu'avec la bouche d'admiration et de silence. Dieu a voulu que ceux qui le representent eussent ces trois principales qualités, l'authorité, la prudence et la bonté, c'est-à-dire, qu'ils usassent prudemment de la puissance, distribuassent, avec la mesure de la bonté, à leurs subjects, les effects de leur protection.

« Les princes souverains, imitans ce grand Dieu, ne pouvant personnellement gouverner tous ceulx qui leur sont subjects, ont establi des magistrats par lesquels, comme par des canaulx, ils distillent les eaux salutaires de ces trois sources divines.

« Les magistrats souverains partant sont subalternes de Dieu; ils doivent mesnager cette authorité, dresser leurs actions au poids de la puissance, au nombre de la sagesse et à la mesure de la charité.

« L'or est le plus parfaict des metaux, le feu le plus pur des élémens, le soleil le plus lumineux des astres; la foy est un don de Dieu nécessaire à salut, l'espérance l'ancre des hommes; mais la charité est la plus importante et nécessaire vertu du Chrestien, et sans laquelle les aultres sont inutiles. Il y a tres grand rapport de la foy à l'or, de l'esperance au feu, de la charité au soleil. Je pourrois promener mon discours par ce paralelle, et vous monstrer que l'or est marque de puissance (*Pecuniae obediunt omnia*), le feu, de sagesse, d'aultant que c'est luy qui vrayment separe le pur de l'impur, et le soleil, de bonté, d'aultant qu'il se communique librement à tous; mais je ne me veux pas amuser à discourir de la puissance, parce qu'elle n'est que trop recherchée, et le plus souvent se convertit en tyrannie, non plus que de la sagesse, qui facilement change de nom et s'appelle presumption.

« Je desire pour maintenant animer vos âmes à la recherche de la charité dont cette pourpre est le vray hieroglyphique; car, à vray dire, la puissance sans la sagesse est un corps sans âme, et toutes deux, sans la bonté, sont arbres sans fruicts.

« Les magistrats souverains sont revestus d'escarlate qui estoit aultrefois l'habit des roys; mais ils doibvent prendre garde que comme cet habit les faict paroistre magistrats, ils doibvent principalement avoir les conditions et qualitez de l'escarlate, c'est-à-dire, la charité au dedans. Or, en un mot, la charité *non quærit quæ sua sunt*. La justice, comme disoit un ancien, c'est *Bonum alienum*. Je desirerois que cet escarlatte, qui paroist au dehors, fust aussy au dedans, c'est-à-dire, que nos ames fussent toutes teintes de cette vertu, que les eaux d'ambition, l'huile d'avarice, la poussiere de vanité n'eussent point de prinse sur nous, et que l'innocence de nos vies representast au vray, et rendist à ceulx qui sont sous nous la bonne taincture de la charité.

« Il est certain que l'institution du prince est la vraye éphemeride de l'heur ou malheur des provinces; mais la plus asseurée planette qui nous promet la celeste influence du bonheur du pays de *Dombes*, c'est la vertu que madame *Marie* (1), princesse souveraine de *Dombes*, a sucée avec le laict. Aussy elle est issue de la plus illustre race du monde, descendue du costé paternel de la tige de S. *Loys* et des aultres princes jusques à son père, de tres honorée et neantmoins lamentable memoire, tous lesquels ont laissé des marques de leur pieté par tout le monde; et du costé maternel d'un ayeul vrayment religieux qui a esté une merveille de nostre siecle, eslevé par le soing de madame sa mère, le parangon de vertu, soubs la tutelle de ce grand prelat, honneur de la pourpre de l'église gallicane; je debvois dire de toute l'église romaine, et soubs la conduite d'ung personnage de pieté singulière, et d'une vertu nonpareille. Cette princesse, en ce bas aage produict desja des estincelles de ce feu qui la consume au dedans et du soing qu'elle a du bien de ses subjects, quand, escripvant à sa Court, elle trace, de sa propre main, ce tesmoignage de sa piété : « Si Dieu, dit-elle, n'est bien « et parfaictement servy en mes terres, en vain esperay-je et desiray-je « de l'estre, » parole certainement digne de la beauté de son ame qui accompagne celle du corps que la nature luy a si prodigalement octroyée, qui merite d'estre burinée sur le diamant de l'éternité et enchassée dans le temple de mémoire pour servir de notable relique à la postérité. Quel plus certain augure, quel plus mysterieux vol des oiseaux desirerons nous pour nous asseurer d'une felicité advenir, que le vol de cet aiglon qui porte ses petits aislez, mais son grand zele vers le soleil de justice pour attirer sur ses subjets les douces rosées des benedictions celestes et les fruicts de la corne d'*Amalthée*. Sa Grandeur nous ayant honorez de son authorité souveraine, a voulu que nous parussions aujourd'huy en ce lieu où les roys luy ont promis la tenue de sa Court de parlement, revestus et parez de cette pourpre, à l'imitation du parlement de France : ce n'est point pour nous authoriser davantage, c'est pour nous advertir de nostre debvoir et à ce que, faisant réflexion sur nous-mesmes, nous soyons eschauffez au dedans comme nous paroissons en l'esclat de nos robes rouges. Je desirerois que tout ce peuple nous vist revestu de cette belle robe de la charité, laquelle bien practiquée, rend à Dieu le souverain culte et l'honneur qui luy est deub; à Madame, l'obéissance des subjects; au magistrat, le respect, et les enflamme quant et quant à la recherche du salut du peuple, qui est une souveraine loy qui doibt estre la regle de toutes nos actions. » (*Ms* de la B. de Lyon, nº 1439.)

1614. — Ce fut en cette année que l'on plaça dans la cour de l'*Hôtel de ville*, une boîte où chaque particulier avait droit de jeter des avis ou des doléances dans l'interêt de la cité. On avait déjà employé, lors de la convocation des états de *Blois* en 1588, le même moyen qui

(1) *Marie de Bourbon*, fille de *Henri de Bourbon*, duc de *Montpensier*, mariée à *Gaston d'Orléans*, en 1626, décédé dans la 22e année de son âge, le 29 mai 1627

ne produisit que des libelles diffamatoires et des pasquinades en vers et en prose, et qui ne répondit pas à l'attente des inventeurs qui furent les premiers maltraités. *Arch. dn Rh.*, VII, 229.

1614—1615. — Fondation par messire *François de Sales,* évêque de *Genève*, du monastère de la *Visitation de Sainte-Marie.* — La B. de Lyon possède le ms. d'une *Histoire* de cette fondation, n° 1345 (nunc 926), sans nom d'auteur, mais on y remarque çà et là plusieurs corrections de l'écriture du P. *Menestrier* et une Notice toute entière de sa main sur une religieuse de ce monastère, *Marie-Elizabeth de Quéraud*, écrite sur une feuille détachée, jointe au volume.

1614. — *Advertissement de Mgr le reverendissime, archevesque, comte de Lyon, primat des Gaules, au clergé de son diocèse, touchant la promotion aux ordres et provisions des cures et autres bénéfices ;* Publié au synode de Lyon, le 16 avril 1614. A Lyon, chez *Pierre Rigaud.* 1614. In-8°. — Les articles XIV et XV de cet *Advertissement* nous apprennent qu'en ce temps là, on résignait quelquefois des bénéfices à des personnes qui ignoraient tout-à-fait la langue latine. Pour mettre un terme à cet abus, M. de *Marquemont* veut qu'on ne soit pas admis aux cures quand on n'entendra pas la langue latine, et quand on ne sera pas fort instruit et versé en l'administration des sacremens, et aux cas de conscience.

1614. — *L. Apuleii.... Opera...* cum *Philippi Beroaldi...* Commentariis, etc. Lugduni, apud *Viduam Antonii de Harsy*. 1614. In-8°. Voyez les *Publications* de 1604.

1614. — *Lou Banquet et Plesen discours d'Augié Gaillard....* A *Lyon*, iouxte la copie imprimée à *Paris*, par *François Audebert.* 1614. In-12 (B. de L. 17877).—On trouve, p. 39-44, *lou Testament d'un porc*, qui a échappé à M. *Gabriel Peignot*, et qu'il aurait pu joindre à celui de *M. Grunnius Corocotta Porcellus* (voyez les *Publications* de 1608, art. *Formulaire...*). — Il y a deux autres éditions lyonnaises des poésies d'*Augié Gaillard,* qui a fait une pièce de vers sur l'entrée d'*Henri III* à Lyon, laquelle ne se retrouve pas dans son *Banquet,* et qui n'est pas citée par le P. *Lelong.* — En 1841, M. *G. de Clausade* se proposait de donner une nouvelle édition des œuvres de *Gaillard* que *Nodier* appelait « le « dernier troubadour de *la vieille langue romane.* » Je ne sais si cette édition a vu le jour. Voyez Du Verdier, lettre *A* ; l'abbé Goujet, XIII, et Brunet, III, 348.

1614. — *Conférence des prérogatives d'ancienneté et de noblesse de la Monarchie, Roys, Royaumes et Maison royale de France :* avec toutes les autres Monarchies, Roys, Royaumes et Maisons royales que sont en l'estendue de nostre Europe.... Par Maistre *Claude de Rubys......* A Lyon, par *Simon Rigaud.* M. DC. XIIII. In-8° de 6 f. non chiffrés, et de 350 p. — Dédicace de l'auteur à Louis XIII. — A la suite de la table des chapitres est ce distique *In laudem authoris :*

Per te olim fuit urbs totum celebrata per orbem
Hac orbis serie gaudet et orbis et urbs.

I. D. S.

Ce livre dont l'impression fut achevée le 14 août 1613, peu de temps avant la mort de l'auteur, à été analysé dans la *Biblioth.* du P. Lelong, t. 2, p. 750. — Du Chesne, page 212 de sa *Biblioth. des hist. de France*, cite l'ouvrage suivant : — *Histoire des princes sortis des deux maisons royales de Vendosme et d'Albret*, par *Claude de Rubys*; Lyon, 1614, in-8°. — L'existence de ce livre me paraît douteuse ; mais le même sujet a été traité par *Rubys* dans sa *Conférence*, ch. 8 de la 2e partie. Voyez Lelong, n° 25584, t. 2e, p. 681. — Un des ouvrages les plus rares de *Rubys* est celui qu'il publia en 1563, sous le titre : *La Resurrection de la Messe* et qui fut successivement imprimé à *Lyon*, à *Paris* et à *Verdun* ; il y réfutait un pamphlet que les calvinistes avaient fait publier pendant qu'ils étaient maîtres de Lyon, *La Mort et enterrement de la Messe* (voyez son *Histoire de Lyon*, p. 400). Le titre que *Rubys* avait donné à sa réfutation n'etait pas nouveau : En 1554, un partisan zèlé de la réformation, *Hugues Hilary*, avait fait imprimer à *Strasbourg*, un poëme intitulé : *Resurrection of thè Masse*, cité par *Dibdin* dans la nouvelle édition de sa *Bibliomania*. Voyez le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. 2, p. 292.

1614. — *Discours sur la conversion* du sieur *Cholet*, jurisconsulte lyonnois, à la religion catholique, .,... par *Claude le Brun de la Rochette*, avocat Beaujolois. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1614. In-12 (B. de L., 20518, tome 2). — Ce fut dans l'église de *S. Joseph*, et le 24 juin de cette année, que le sieur *Cholet*, qui était protestant, fit son abjuration.

1614. *La Fleur de la poësie morale de ce temps*, consacrée à la fleur des rois, Le Roy des fleurs-de-lis (*Louis XIII*), par messire *Claude Guichard*, sieur *d'Arandas*, conseillier (sic) d'estat de son Altesse de *Savoye*, et premier referendaire du prince de *Piedmont*. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1614. In-8° (B. de L., 17437). — Ce volume eut pour éditeur *Réné Gros de S. Joyre*. Il se compose en majeure partie de quatrains moraux, qui ne valent pas ceux de *Pybrac*, pas même ceux de *Matthieu*. Nous avons eu quelque peine à en trouver trois qui méritassent d'être cités ; les moins mauvais sont peut-être ces deux-ci :

Tu te ris des enfans qui s'empressent à faire
Leur petits vains châteaux, jardins, nopces, banquets;
Mais la mort rit de toy qui, tout vieil que tu es,
Fais la mesme folie en plus gros charactère.

Compter les ans ans vescus et ceux qu'on pense vivre,
C'est compter son argent après qu'on la perdu ;
C'est entrer en despens sur un bien attendu ;
C'est tenir d'*Axonés* (1) et l'humeur et le livre.

(1) Je présume qu'il s'agit ici des *axones*, c'est-à-dire, des poteaux tournants sur lesquels étaient gravées les anciennnes lois d'*Athènes*. Nous ferons observer qu'on lit *Axoné* au lieu d'*Axonés* dans la réimpression des quatrains de Guichard. Voyez sur les *axones* les commentateurs de *Plutarque* sur la *Vie de Solon*, et sur le traité, *Un philosophe doit il converser avec les princes?* Voyez encore les *Curiosités bibliographiques* de M *Lalanne*, p. 14.

C'est donc avec raison que l'abbé *Goujet* a dit de ce recueil « Les vérités « qu'il contient sont bonnes et de pratique ; l'expression rebute. » *Bibliot. franç.*, XV, 85. — *Guichard* était de *S. Rambert en Bugey*. Son meilleur ouvrage est un traité des *Funérailles*, imprimé à Lyon en 1581. Il mourut à *Turin* le 15 mai 1607. J'ai lieu de croire que c'est de lui que parle S. *François de Sales* dans sa lettre au président *Favre*, du 17 mars 1595, où l'on voit qu'il était très-lié avec *Guichard* « dont « l'imagination était aussi féconde que son cœur était brûlant. » *Nouvelles Lettres*, Paris, 1835, tome I, p. 92.

1614. — *La Floresta spagnola*, ou *le Plaisant bocage*, contenant plusieurs comptes, gosseries, brocards, cassades et graves sentences de personnes de tous estats; traduit de l'espagnol par *Pissivin*, et dédié à M. *de Langes*, seigneur *de Laval*, président au parlement de Dombes, etc. Bruxelles; 1614. In-8°. — Réimpression avec le même titre de l'édition publiée à Lyon en 1600. — M. *du Roure* cite deux passages extraits de ce recueil de bons mots et de lazzis espagnols : « Une dame castillanne demandoit, dans un amant, la vertu des quatre *S* : *sabio, solo, secreto, solicito* (sage, seul, secret, soigneux). Un cavalier lui répondit qu'il repoussoit, dans une maîtresse, le vice des quatre *F*: *fea, fria, flaca, flexa* (laide, froide, maigre, retorte). — « Un chevalier ayant fouetté son jeune page jusqu'au sang, lui dit, après l'opération, de se rhabiller. « Non, lui ré- « pondit l'enfant, prenez mes habits, ils reviennent au bourreau. » *Analectabiblion*, II, 24.

1614. — *Le grand Dictionnaire francois-latin*, augmenté en ceste edition .... des mots de marine, venerie et faulconnerie .... de plusieurs phrases, recerches (sic), proverbes et sentences proverbiales : Item d'un Abregé de la Prononciation et Grammaire françoise. Recüeilli des observations de plusieurs hommes doctes : entre autres de M. *Nicod*, ... et de nouveau reveu et augmenté par M. *P. de Brosses* .... A Lyon, pour *Iacob Stoer*. 1614. In-8° de VIII et 1620 pages. — La dédicace à Mgr. *Georges Jehan*, conte (sic) Palatin du Rhin, etc., est signée *Jacques Dupuis* (sic). Dans son avis au lecteur, l'imprimeur nous apprend que depuis la mort de *Jacques Dupuys* (sic) il n'est aucune des éditions de ce *Dictionnaire* qui n'ait été amplifiée par des hommes doctes, etc. Le privilége du roi, daté de *Paris* le 21 *mai* 1614, est accordé à *P. de Brosses*, lieutenant-général civil et criminel au baillage de *Gex* (voyez les *Publications de* 1603 et de 1607). Nous ferons observer qu'en 1556, le *collége* de *la Trinité* avait pour principal un nommé *Jacques Dupuy*. Il serait possible que ce fût à lui qu'on dût une des premières éditions du Dictionnaire francois-latin publiées à Lyon. Voyez ci-dessus au 16 *janvier* 1556.

1614. — *L'Histoire et chronique de Provence de Caesar de Nostradamus*, gentilhomme Provençal.... Imprimé à Lyon chez *Simon Rigaud* pour la *Société Caldoriene*. 1614. In-fol. Titre gravé, suivi du portrait de l'auteur. Le privilege du roi, daté de *Paris*, le 26 mai 1614, a été accordé à *Pirame de Candolle* et *Simon Rigaud*, marchands libraires à Lyon.

A la dernière page du vol., la 1092e, est ce distique de *Pierre Guyon*, jurisconsulte avignonnais :

> Tempora lapsa canit Caesar, ventura Michaël
> Ut cecinit, vates dignus uterque polo.

1614. — *Opinationes variorum de vero intellectu nob. et vexatissimae L. Periculi pretium, 5. ff. de Naut. fenore, in unum fasciculum compulsae*, etc. A *Justo Zinzerlingo Thuringo*, J. V. D. Lugduni, typis *Joannis Annard* 1614. pet. 8° (B. de Lyon, 7941). — La dédicace de l'auteur à *Wenceslas de Griespach*, est datée de *Bourges* le 23 février 1614; la seconde à *Matthias Hubner*, se termine ainsi : in *Allobrogibus Kal. febr. anni* clɔ lɔ cx (1610). — L'approbation, signée *Seve*, est datée de Lyon le 1er août 1614. Voyez les *Publications* de 1610, *Criticor. juvenil....*, et celles de 1616, *Jod. Sinceri Itinerarium....*

1614. — *Ordonnances et instructions aux curez du diocèse de Lyon*, faictes par Mgr le Reverendissime archevesque comte de Lyon, et publiées au synode tenu le 16 avril 1614. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1614. In-8° (B. de Lyon, n° 23297, exemplaire défectueux). — Dans sa préface, M. *de Marquemont* parle d'une visite qu'il avait commencée l'année précédente, et se plaint d'avoir « trouvé plusieurs désordres, « lesquels ont besoin de correction et de remede;... » ce qui l'a porté à tenir un synode, aprés lequel il continuera sa visite. Quelques articles de ces *Ordonnances* ont été réimprimés à la suite des *Statuts synodaux de* Mgr *d'Amasie*, Lyon, 1827, in 8.°, p. 173 et suiv.

1614. — *Ordonnance touchant les prébendes et commissions des messes : et aussi touchant ceux qui détiennent des biens ou titres appartenant aux églises et prébendes*, faicte par Mgr le Reverendissime archevesque, comte de Lyon, au synode tenu le mercredy 16 avril 1614. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1614. In-8.°.

1614. — *Ordonnance pour la résidence des curez du diocèse de Lyon*, faicte par Mgr le Reverendissime archevesque comte de Lyon, et publiée au Synode tenu le 16 avril 1614. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1614. In-8° — Injonction est faite aux doyens, sacristains, curés, etc., de rentrer dans le delai de trois mois, « sur leurs bénéfices, pour y « faire une continue et personnelle résidence... »

1614. — *Ordonnance touchant les cas reservez*, faicte par Mgr le Reverendissime archevesque comte de Lyon, au synode tenu le mercredy 16 avril 1614. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1614. In-8°. — Mgr se réserve à lui, ou à ceux auxquels il en donnera le pouvoir, l'absolution de tous sorciers, enchanteurs, devins et magiciens,.... de ceux qui nouent l'*esguillette* et empêchent la consommation du mariage; des sacriléges et violateurs des églises, etc., etc.

1614. — *Pratum Claudii Prati*, continens Anthologiam epistolarum, orationum, sententiarum, etc. PARISIIS, ex typogr. *Joann. Libert*. 1614. Pet. in-8°. — Il y aurait bien des choses à extraire de ce volume où

Claude Dupré a recueilli des faits et des documents qu'on chercherait peut-être vainement ailleurs. Seulement il est fâcheux qu'il n'ait pas toujours donné le nom de ceux auxquels il a fait des emprunts. Parmi les pièces à la louange de l'auteur se trouve ce distique composé par un Auvergnat qui s'est nommé *Janus Emichenus :*

Vere novo tantum terrestria prata virescunt;
At tua continuo tempore prata virescunt (1).

La pensée n'était pas nouvelle, et nous sommes persuadés que le poète auvergnat avait lu cet autre distique adressé au R. P. *Bollo*, auteur d'un *Rosaire* publié à Lyon, en 1593 :

Vere novo tantum Pœstana rosaria florent;
At tua perpetua sunt rediviva fruge (2).

Inutile de faire observer qu'il y a une faute de quantité dans ce dernier vers; chacun sait que la première syllabe de *fruge* est toujours longue; le vers pourrait être ainsi remanié :

Fruge sed aeterna sunt rediviva tua.

Dupré avait soixante et dix ans quand il publia son *Pratum*. Il s'était demis, en 1611, de son office de conseiller à la Sénéchaussée de Lyon où il siégeait depuis 42 ans. On a de lui un *Abbrégé fidelle de la vraye origine et genealogie des François*, suivi d'une refutation de la *Catacrise* de *Pierre Allard* (voyez les *Publications* de 1601). *Claude Dupré*, dit M. *Beuchot* (tome 12, p. 512 de la *Biogr. univ.*), parait être différent d'un autre Lyonnais ayant les mêmes nom et prénom, et que *Pernetti* fait auteur d'un livre *des Connoissances générales du droit;* mais, comme le remarque le savant biographe, si *Pernetti* a voulu parler des *Gnoses generalis juris*, Lyon, 1559, in-8°, qui ont paru en effet sous le nom de *Claudius Pratejus*, comment concilier cette date avec celle de la

(1) C'est le printemps qui seul fait reverdir nos prés;
Mais les tiens en tout temps sont verts et diaprés.
C. B. D. L.

(2) Les rosiers de Pœstum fleurissent au printemps;
Mais les tiens, ô *Bollo*, fleuriront en tout temps.
C. B. D. L.

Dupré, p. 126 de son *Pratum*, cite cet autre distique, sans dire où il l'a pris :

Vervex et pueri, puer unus, sponsa maritus,
Cultello, lympha, fune, dolore cadunt.

Nous le retrouvons dans le *Santoliana*, p. 65, attribué par l'abbé *Dinoüart* à *Jean de Santeul ;* mais le premier vers a été ainsi refait :

Alter cum puero, mater conjuncta marito.

mort de l'auteur du livre *des Connoissances générales du droit*, que *Pernetti* met en 1550? Puisque l'auteur du *Pratum* est né vers 1544, il n'est pas présumable qu'il ait publié, à l'âge de 15 ans, les *Gnoses generalis juris*. Il faut donc les laisser à son presque homonyme *Claudius Pratejus* dont le nom français n'était peut-être pas *Du Pré*, et qui était sans doute de la même famille et du même pays qu'un autre jurisconsulte qui florissait alors à Lyon, maître *Pardoux Duprat*, lequel se nommait en latin *Pardulfus Pratejus*. On a de ce dernier jurisconsulte, 1° un commentaire latin sur l'*Enchiridion beneficiorum* de *Jean-Nicolas de Gimon*, Lyon, *Senneton freres*, 1550, in-4°; — 2° *Jurisprudentia vetus....* (1); Lyon, *Guillaume Roville*, 1559, petit in-8°, auquel il faut joindre sa *Jurisprudentia media*, publiée en 1561, même imprimeur et même format; — 3° un *Lexicon juris civilis et canonici*; Lyon, *G. Roville*, 1580, dédié à *Pierre d'Ausserre*, conseiller du roi à la Sénéchaussée de Lyon. Voyez la *Bibliothèque* de *Denis Simon*, tome I, p. 452, et celle de MM. *Camus* et *Dupin*, p. 89.

1614. — *Les Quatrains du S. de Pybrac.....* ausquels sont adjoustez de nouveau les *Quatrains de la Vanité du monde*. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1614. In-8° de 54 et 16 pages (B. de L., 17437). — L'auteur des *Quatrains de la Vanité du monde* est *Claude Guichard*. Voyez ci-dessus *Fleur* (la) *de la poësie morale*.

1614. — *Les Serées de Guillaume Bouchet......* A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1614. 3 vol in-8° (B. de Lyon, 19115). — Edition omise dans le *Manuel* de M. Brunet, où l'on en cite une du même libraire, avec la date de 1615 (voyez les *Publications* de 1608 et de 1618). — *Gudin*, t. 1, p. 159 de ses *Contes*, après avoir parlé des *Facétieuses journées* de *Gabriel Chapuis*, puis des *Matinées* et des *Après-dinées* du seigneur *de Cholières*, ajoute : « Un troisième plaisant ne donna que des *Serées* ou *Soirées*; mais il voulut remplir tout le mois, et il en publia au moins trente..... Ce narrateur de fariboles était un juge de *Poitiers*, un magistrat estimable... Son livre vaut mieux que celui de *Cholières*; on voit que l'auteur est instruit, quoiqu'il défigure sans scrupule tout ce qu'il tire de l'antiquité. C'est dans ce livre, ajoute *Gudin*, que se trouvent ces vers si connus :

Au temps passé, en l'age d'or,
Crosses de bois, évêques d'or :
En ce temps-cy, sont d'autres lois,
Crosses d'or, évêques de bois.

(1) La *Jurisprudentia vetus* est dédiée par l'auteur à *François de Villars*, conseiller du roi à la sénéchaussée de Lyon ; cette dédicace, datée de Lyon, le 1er janvier 1559, est suivie de trois pièces en vers latins, adressées, la première à M. *Rabot*, conseiller au parlement de *Grenoble*; la seconde à *Jean Girinet*, avocat du roi ; la troisième à *Henri de Gabiano* qui fut échevin en 1561, 1562 et 1563. On trouve entre autres lois, dans ce volume, celles de *Dracon* et de *Solon*. Les conservateurs de la Bibliothèque nationale auraient bien voulu y trouver aussi celles de *Minos* que le conventionnel *Herault de Séchelles* leur faisait demander du haut de la Montagne, en 1793.

Nous ferons observer que ces vers n'ont presque jamais été cités sans quelques variantes; un des contemporains de *Bouchet*, le fameux jurisconsulte *Guy Coquille*, les rapporte ainsi, comme un ancien proverbe, dans son *Histoire de Nivernois* (t. I, p. 310 de ses *Œuvres*, édit. de 1703):

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, evesque d'or;
Maintenant ont changé les lois,
Crosse d'or, evesques de bois.

Bayle et *Dreux du Radier* ont jugé plus favorablement les *Sérées* que ne l'ont fait *Gudin*, et, avant lui, le P. *Niceron* qui reproche à *Bouchet* la fadeur de ses quolibets, et surtout ses obscénités : le savant auteur de la *Bibliothèque du Poitou* (t. 2, p. 321) lui trouve un style vif, assez poli pour le temps, des traits singuliers bien amenés, une érudition étendue sans pédantisme; il regarde enfin les *Sérées* comme un ouvrage original, et c'est, ajoute-t-il, un mérite de plus dans la littérature. De nos jours, un homme de goût et d'érudition, M. *Leber*, ne le trouve pas moins instructif qu'amusant, et quant à ses gaillardises, il ne comprendrait guères un collecteur de vieilles facéties qui serait porté à s'en scandaliser (*Catalog.*, n° 2571). En rendant compte de l'édition de 1608, nous avons cité un huitain sur *Dédale*, avec le regret de n'en pas savoir l'auteur. Un de nos amis lettrés nous apprend que ce huitain est imité d'une épigramme latine de *Celio Calcagnini*, qui se trouve p. 522 *des Delitiae cc italorum poetarum*.

1614. — *Titi Livii Romanae Historiae qui extant quinque et triginta libri*...... Lugduni, sumtibus *Thomae Soubron*. 1614. In-8° de 1244 pages non compris les pièces liminaires et les deux index qui sont à la fin du volume (B. de L., 24141). — Edition à l'usage du Collége des Jésuites de Lyon, précédée de la dédicace du libraire *Scolis Lugdunensibus*, datée de Lyon, le 1er octobre 1613. Voyez les *Publications de* 1621.

1614. — Vilbonius, *gymnnasiarcha confluentinus, in Despauterii Grammaticam*. Lugduni apud *Ludovicum Muguet*. 1614. In-8° (B. de L., 15477). — Cet ouvrage est du P. *Philibert Monet*, Jésuite, qui était alors préfet des classes et des humanités au collége de la Trinité. M. Voyez Barbier, *Anonym.*, n° 21662; ci-après, au 31 *mars* 1643, et les *Publications* de 1654.

1615. — *Février* 2. Le P. *Romillon*, supérieur des prêtres réformés de la doctrine chrestienne, procède à la bénédiction de la nouvelle église des *Ursulines*. Severt.

1615. — *Mai* 16. Une sentence de l'officialité de Lyon (1) confirme le jugement de l'official de *Paris*, qui avait interdit de toute fonction ecclésiastique *Antoine Fusi*, curé des églises de *S. Barthelemi*, *S. Loup*

(1) L'officialité de Lyon concourut aussi à la condamnation d'*Anne Dubourg*, conseiller-clerc au parlement de Paris, qui fut pendu et brûlé en place de *Grève*, le 23 décembre 1559. Peignot, *Livres condamnés*, II, 248.

et *S. Gilles*, à *Paris*, tant pour un libelle qu'il avait composé contre un de ses marguilliers, que pour ses hérésies et ses impudicités. La sentence de Lyon ayant été confirmée par le Parlement de Paris, il ne restait plus au condamné que l'appel à *Rome;* mais informé que le Célestin *Jean-Dubois*, avec lequel il avait eu sans doute des relations, était prisonnier au *château S.-Ange*, il répondit à ceux qui lui conseillaient cet appel « qu'il n'avoit garde, parce qu'*il ne falloit qu'un petit fusil pour « allumer du bois.* » Après une détention de quatre ou cinq ans, d'abord à *Sens*, et ensuite à Lyon, il fut élargi, et se réfugia à *Genève* où il se fit carabin de la religion réformée, pour tâcher à réformer le Pape. C'est dans ce but qu'il y publia en 1619, son *Franc-archer*, livre non moins fou ni moins ridicule que celui pour lequel il avait été condamné. Les Jésuites dont il avait d'abord porté l'habit, et le P. *Sanchez* entr'autres y sont traités de la même façon qu'ils le sont encore de nos jours par des écrivains qui ne font que répéter ce qui a été dit et redit depuis près de trois siècles contre les disciples de S. Ignace. — *Fusi* fut un des prêtres qui tentèrent en vain de convertir un calviniste nommé *Poussin*, tondeur de draps à Lyon, frère de l'imprimeur du roi, *Ancelin*, lequel accusé d'avoir étranglé sa femme, fut pendu et brûlé en place de *Grève*, le 17 juillet 1604 (*Journal de l'Estoille*). Voyez sur *A. Fusi* (1) Niceron, XXXIV, 304; Prosper Marchand, I, 263, etc.; ci-après, *Publications* de 1619, *le Franc-archer;*... et 28 *août* 1626.

1615. — *Juin* 6. Mort, à *Aix* en *Savoie*, de *Jacques Maistret*, évêque de Damas, *in partibus*, suffragant de *Pierre d'Espinac*, archevêque de Lyon, né à *Juilly* en *Bourgogne*, vers 1534. Voyez son article dans la *Biogr. Lyonn.;* le *Catal. de la B. de Lyon*, Histoire, n° 4873, celui des Mss., tome I, p. 300 et 321; ci-dessus, *année* 1574 et 17 *février* 159. .

1615. — *Août* 17. Mort, à *Vienne* en *Dauphiné*, de *Jean Faber*, dominicain, né à Lyon vers le milieu du 16e siècle. — Il avait pris le bonnet de docteur, à *Paris*, en 1588, et se fit un nom comme prédicateur. *Pierre V de Villars*, archevêque de *Vienne*, son compatriote, le fit nommer archevêque de *Tarses*, et le prit pour suffragant. Dans la suite, il lui procura la cure de *Notre-Dame-de-Vie*, une des meilleures de *Vienne;* il y fut inhumé avec cette épitaphe :

R. D. D. JOHANNES FABER, ARCHIEPISCOPUS TARSENSIS, SUFFRAG. VIENN. OBIIT ANN. D. MILL. D. CXV. — XVII AUG. CORPUS SUCCIDIT MANEAT ANIMA COELO. AMEN.

Fac mihi sit felix in te post fata sepulcrum.

On a de ce prélat *Collectio Concionum quadragesimalium, cum historia Passionis, et feriis Paschae;* Lugduni, sumptibus *Petri Rigaud;* 1605, in-8° (B. de L., 4555). Ce volume est dédié à *Pierre de Villars* par l'auteur

(2) Un des membres de la *Commission temporaire* qui siégeait à Lyon en décembre 1793, et qui a fait verser tant de sang, se nommait Fusil.

qui commence ainsi son épître : *Cogitantem mecum in te animum testificari...* Le frère prêcheur a probablement voulu donner une variante du *Cogitanti mihi*, de *Cicéron* et de *Minutius Félix*, qui ont commencé par ces mots, l'un ses *Dialogues de l'Orateur*, l'autre son *Octavius*. Les sermons du P. *Faber* sont en forme d'homélies, fort courts, sans exordes et sans divisions, remplis de citations de l'*Ecriture sainte*, des SS. Pères et des auteurs profanes. Voyez Charvet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 582, 629 et 642.

1615. — *Nicolas de Neufville*, marquis d'*Halincourt*, fut reçu gouverneur de Lyon en survivance. M.

1615 — Cette année, le Consulat fit construire le *Port de Roanne*. — Le P. *Menestrier* a reproduit, dans son *Eloge hist. de la Ville de Lyon*, l'inscription qui fut faite à cette occasion.

1615. — *Circa*. Mort, à *Genève*, de *Jean II de Tournes*, célèbre imprimeur, né à Lyon vers 1539, fils de *Jean I*, lequel s'est aussi distingué comme typographe, et dont les éditions sont encore recherchées par les bibliophiles. — *Jean II* avait épousé *Françoise Berthal*, veuve en premières noces de *Gilles Huguetan*, et en secondes, de *Jacques Mica*, laquelle était catholique, et fit son testament en 1560 (Notes de l'abbé *Sudan*). Quant à son mari, il est certain qu'à l'exemple de *Jean I*, il avait embrassé la religion prétendue réformée (1). Il exerça son art à Lyon jusqu'au mois de novembre 1585, époque à laquelle, suivant la *Biogr. univ.*, il fut obligé de s'expatrier pour cause de religion et alla s'établir à *Genève* avec son imprimerie ; il fut reçu bourgeois de cette ville en 1596, et élu en 1604, membre du Conseil des 200, etc. Un bibliophile lyonnais, M. *Gonon*, qui possède un certain nombre de livres sortis des presses de ce typographe, nous en a communiqué un qui mérite une mention :

Mespris de la cour et louange de la vie rustique. Composé premierement en Espagnol par dom *Antoine de Guevarre*.... et depuis traduit en Italien, François et Allemand. Toutes lesquelles langues nous avons joinctes ensemble en ceste seconde édition....... à la fin du livre se voyent les vers françois des evesques de *Meaux* et de *Cambray* (*Philippe de Vitriac* et *Pierre d'Assias*), et les latins de *N. de Clemengis*, docteur en theologie sur a grande disparité de la vie rustique avec celle de cour (*Genève*). Par *Jean de Tournes*, M.DCV. In-16, sur 2 col. — Le français est en caractères de civilité. — Dédicace de *J. de Tournes* à M. *de Langes*, seigneur de Laval, conseiller du Roy en son conseil privé et président en la Seneschaucée et siege presidial de Lyon, datée de son imprimerie, ce 20 may 1591. Le bon typographe entretient son Mecène des malheurs qu'il a éprouvés ; il eût bien désiré d'être toujours tendu et occupé au travail de son imprimerie ; mais, pour n'en avoir pas le moyen, il n'a pu, en son art, faire ce qu'il eût souhaité. Tout ce qu'il a semé depuis 1585 (époque de son émigra-

(1) Voyez et corrigez la note p. 273 de nos *Documents sur le règne d'Henri IV*. Voyez aussi les *Publications* de 1627, *les Six premiers livres des Eléments d'Euclide*.

tion), lui est demeuré mort et inutile, sans en avoir recueilli aucune moisson, etc, etc. Après être entré dans quelques détails sur le livre qu'il publie, il ajoute que la traduction françoise est d'un sien ami et patriote; mais il ne le nomme pas.

1615.— Mort, à *Angoulême*, où il était allé prêcher le carême, d'*Antoine Siméon*, dominicain du couvent de Lyon, auteur et traducteur de sermons. *Biogr. lyonn.*

PUBLICATIONS de 1615. — *Amphitheatrum aeternae providentiae....* autore *Julio Caesare Vanino...* . Lugduni, apud *viduam Antonii de Harsy*. 1615. Petit in-8°. Il manque à l'exemplaire de la B. de Lyon, n° 7547, le feuillet sur lequel devait se trouver l'approbation donnée par *Jean Claude de Ville*, chanoine de S. Paul de Lyon et censeur des livres au nom de l'archevêque de cette ville. Niceron en a reproduit le texte, tome 26, p. 331 de ses *Mémoires*. — Il est à remarquer que *Vanini* avait pour prénom *Lucilio*, et que, dans le titre de son *Amphitheatrum*, il se prénomme *Julius Caesar*. Ces changements de patrons ont parfois porté malheur à plus d'un savant; témoins *Paléarius*, *Palingène*, etc. *Vanini* séjourna plusieurs fois à Lyon où il se fit des amis parmi les ecclésiastiques, ce qui lui valut sans doute l'approbation élogieuse que lui donna l'abbé *de Ville* pour l'impression de son *Amphitheatrum*. Ses *Œuvres philosophiques* ont été traduites pour la première fois par M. X. *Rousselot*, Paris, 1842, in-12.

1615. — *Cl. Claudianus*, Thed (sic). Pulmanni Craneburgii, diligentia et fide summa è vetustis codicibus restitutus, et *Martini Antonii Del-Rio* notis illustratus. Lugduni, sumptibus Petri Rigaud. 1615. In-16.— *Schweizer* cite huit éditions lyonnaises de *Claudien* antérieures à celle de 1615, et dont la plus ancienne est de 1535, ce qui nous fait présumer que ce poète était alors expliqué dans les colléges. Il n'en est pas de même aujourd'hui; on n'en fait connaître aux jeunes humanistes que quelques morceaux, et notamment le beau début du poème de la Chute de *Rufin*, qui a été plusieurs fois traduit en vers français.

1615. — *Discours sur la dignité du sacerdoce*, par le R. P. Fr. *Jacques Coren*, Observantin de la Province de Sainct Louys en Provence.... A Lyon, chez *Louis Muguet*. 1612. In-12. — Frère *Coren* termine ce Discours par ce vers dont il ne nomme pas l'auteur :

Conscia mens facti famae mendacia ridet.

Ce vers appartient à *Ovide*, mais au lieu de *facti*, le poète a écrit *recti*, et *risit*, au lieu de *ridet*. FAST., IV, 311.

1615. — *Joannis Fernelii Ambiani.... Universa medicina....* Editio octava. Lugduni, apud *Claudium Morillon*. 1615. In-fol. (B. de Lyon, 2552). — Cet ouvrage avait déjà été imprimé à Lyon en 1564 et en 1602. — *Jean Fernel* fut non-seulement un des plus célèbres médecins du seizième siècle, mais il fut encore un mathématicien très-habile. Rien n'égalait son ardeur pour le travail. Un de ses amis l'engageant à mé-

nager sa santé et à interrompre ses veilles, il lui répondit par ce vers : *Longa quiescendi tempora fata dabunt*. Voyez les *Publications* de 1610, *Vers héroïques*....

1615. — *Le Fouet des jureurs et blasphemateurs du non* (sic) *de Dieu*, par un père de la congregation des poenitens reguliers du troisieme ordre de S. François (*Vincent Mussart*). Lyon, 1615. In-16. — Réimpression décrite par M. *Brunet*, II, 315. Voyez ci-dessus, *Mai* 1606 ; ci-après *année* 1617, et la *Biogr. univ.*, Suppl. art. *Bernard* (Jean), tome 58, p. 52).

1615 — *Harangue prononcée en la salle du petit Bourbon, le 27 octobre 1614, à l'ouverture des Estats tenus à Paris*. Par Reverend Père en Dieu Messire *Denis Simon de Marquemont*, conseiller du roy en ses Conseils d'estat et privé, archevesque comte de Lyon et Primat de France. A Paris, en la boutique de *Nivelle*, chez *Sébastien Cramoisy*. 1615. In-8° de 14 pages (B. de L., 25225).

1615. — *Histoire plaisante et recreative de la belle marquise fille de Saluste roy d'Hongrie*.... Lyon, par *François Arnoullet le vieux*. 1615. In-16. Brunet, II, 586.

1615. — *Introduction à la vie devote*, divisée en cinq parties, par *François de Sales*, evesque de Geneve. Dernière édition reveue, corrigée et augmentée par l'autheur. A Lyon, par *Claude Morillon*. 1615. In-32 (Voyez les *Publications* de 1608). — Une des meilleures éditions parmi les plus récentes de ce livret mille fois réimprimé, et traduit dans toutes les langues, est celle de *Paris* 1805, in-12, de l'imprimerie de *Crapelet*. On y a ajouté une Explication des mots qui ont vieilli, ou dont la signification a changé. On y a reproduit un avis au lecteur de S. *François de Sales* qui devait se trouver dans une des éditions publiées entre 1608 et 1615. « Ce livret, dit le saint évêque, sortit de mes mains en 1608. En sa seconde édition, il fut augmenté de plusieurs chapitres ; mais trois de ceux qui étoient en la première furent oubliés par mégarde ; depuis il a été souvent réimprimé sans mon su ; et, avec les impressions, les fautes s'y sont multipliées. Or le voilà maintenant de nouveau corrigé, et avec tous ses chapitres, mais toujours sans citations, parce que les doctes n'en ont pas besoin, et les autres ne s'en soucient pas.... » — S. *François* nous apprend dans la Préface de son *Traicté de l'amour de Dieu*, que lorsqu'il eût fait imprimer l'*Introduction à la vie devote*, l'archevêque de *Vienne*, *Pierre de Villars*, lui fit la faveur de lui en écrire son opinion ; il le fit, dit le saint, en termes si avantageux pour ce livret et pour moi que je n'oserois jamais les redire ; et m'exhortant d'appliquer le plus que je pourrois de mon loisir à faire de pareilles besongnes, entre plusieurs beaux advis desquels il me gratifie, l'un fût que j'observasse tousjours tant que le sujet le permettroit, la brieveté des chapitres ; car tout ainsi, dit-il, que les voyageurs sachant qu'il y a quelque beau jardin à 20 ou 25 pas de leur chemin, se destournent aisément de si peu pour l'aller voir, ce qu'ils ne feroient pas s'ils savoient qu'il fût plus esloigné de leur route : de mesme, ceux qui savent que la fin

d'un chapitre n'est guière esloignée du commencement, ils entreprennent volontiers de le lire, ce qu'ils ne feroient pas, pour agréable qu'en fût le sujet, s'il falloit beaucoup de temps pour en achever la lecture.... »

1615. — *Malleus maleficarum*, ex variis auctoribus concinnatus, et in tres tomos distinctus.... Lugduni, sumptibus *Petri Landry*. 1615. In-8°.

1615. — *Le Nouveau Panurge*.... Lyon, jouxte la copie imprimée à *La Rochelle*, 1615. In-16. — Cet ouvrage, réimprimé l'année suivante à Lyon, même format, a été attribué à *Guillaume Reboul*. — Suivant *d'Artigny*, 1, 439, c'est une satire contre la réformation remplie de mauvais quolibets, de plaisanteries grossières, d'obscénités dégoûtantes, et de profanations de l'Ecriture sainte. — Voyez les *Publications* de 1604, *Plaidoyez de Reboul*.... — *Prosper Marchand*, tome 2, p. 160 de son *Dictionnaire*, cite parmi les ouvrages de *Reboul*, la *Cabale des Reformez* tirée nouvellement du *Puits de Démocrite*, par J. D. C., imprimée à *Montpellier*, chez *le Libertin*, imprimeur de la Ste Reformation, en 1597, in-8°, 1600, in-8°, et 1601, in-12. Nous ferons observer que si le *Puits de Démocrite* a été réellement imprimé à *Montpellier*, M. *Ternaux-Compans* se serait trompé, en donnant, comme le premier ouvrage imprimé dans cette ville, celui qui a pour titre : L. Catelan. *Histoire de la nature, chasse, vertu, propriété et usage de la licorne*; Montpellier, 1622, in-8°. Nous ferons encore observer que la *Biographie universelle* cite dans l'article de *Laurent Catelan* deux autres ouvrages de ce pharmacien, publiés à *Montpellier*, le premier en 1609, et le second en 1614; on y cite aussi un *Traité de la Thériaque*, par *Jacques Fontaine*, publié à *Montpellier*, en 1601.

1615. — *T. Petronii Arbitri equitis Romani Satiricon*, cum Petroniorum fragmentis noviter recensitum, interpolatum et auctum. Accesserunt seorsim notae et observationes variorum. Lugduni, apud *Paulum Frellon*. 1615. In-12 de 6 f. non chiffrés et de 972 pages. — Le privilége du roi est du 24 décembre 1614. — Ce volume contient les *Lusus diversor. poetar. in Priapum*. On y retrouve, p. 318 et suiv., les notes que *Jean de Tournes* fils avait jointes à l'édition de *Pétrone* par lui donnée en 1575. Voyez les *Publications* de cette dernière année, p. 11, et celles de 1608 et de 1618.

1615. — *Tabulæ historicæ Henrici IV*... Authore *Petro Cornuto* in suprema curia Delphinatus regio senatore. Lugduni, sumptibus *Horatii Cardon*. 1615. In-4° de 88 pages précédées de 4 f. non chiffrés. — Titre gravé par *J. de Fornazoris*. — Les *Tabulae historicae* sont suivies des *Tabulae triumphales*, et des *Tabulae funerales* avec des titres gravés par le même artiste.

1616. — *Février* 16. Le marquis *de Villeroy*, fils de M. *d'Halincourt*, arrive à Lyon. — A cette occasion, les principales notabilités de la ville se rendirent à l'hôtel du gouverneur pour complimenter le marquis et

son père. M. *de Villars*, Lieutenant général en la Sénéchaussée et siége présidial de Lyon, etc., dit au Marquis :

« Monsieur, la providence du grand Dieu qui gouverne cet univers avec ung admirable soing, nous faict ressentir ses merveilleux effects et la prévoyance que nostre Roy, par le conseil de la Royne, sa mère, a de nostre conservation. L'on n'employoit pas toute sorte de bois pour faire la statue de *Mercure*. Il n'estoit permis qu'à *Apelles* de portraire le grand *Alexandre*. Ainsy toutes sortes de personnes ne sont pas bonnes pour gouverner le roy des animaulx, je dis le lion duquel la magnanimité n'est surmontée que par la clémence, la férocité qu'avec la prudence. Ces deux vertus se tiennent chez vous, Monsieur! et vous sont quasy *vertus* naturelles; la France ressent tous les jours les effects de l'une par les travaulx de Monseigneur *de Villeroy*, vostre ayeul, et nous expérimentons l'autre, de Monseigneur *d'Halincourt*, vostre père; ce qui nourrist nos espérances que vous, Monsieur, appuyé de si bons garants, nous ferez cueillir les fruicts de l'ung et de l'autre en leur saison, et que nostre obeyssance vous obligera à nous aymer et tenir pour voz treshumbles serviteurs.

1616. — *Février* 17. Mort, à Paris, du cardinal *de Retz* (*Pierre de Gondi*), né à Lyon en 1533, évêque de *Langres* et ensuite de *Paris* (1) grand oncle du célèbre cardinal *de Retz* (*Jean-François-Paul de Gondi*). Voyez *Pernetty*, I, 433, et la *Biogr. univ.*, art. Retz.

1616. — *Mars* 16. Mort d'*Antoine d'Hostun*, seigneur *de La Baume*, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, sénéchal de Lyon, etc., etc. Voyez les *Publications* de cette année, *Regrets funebres*...

1616. — *Juillet* 3. Mgr *Melchior de Mitte*, marquis *de S. Chamond*, venant de la Cour, arrive à Lyon pour entrer en sa charge de lieutenant de Roy en Lyonnois, Forests et Baujolois. Gaultier, *Table chronographique*, p. 855 de l'édition de Lyon, 1673, in-fol.

1616. — *Novembre*.... Débordement extraordinaire du *Rhône*. — La *Guillotière* fut menacée d'une entière ruine, le fleuve se portant tout du côté du *Dauphiné*. — Le Consulat, quelque temps après l'inondation, ordonna de faire travailler à l'enlèvement des graviers, en attendant que S. M. eût accordé une notable somme pour supporter une plus grande dépense, « s'agissant aussi de la conservation du *pont du Rhône* « qui est en péril. » — Il n'y a point d'affaires, dit M. *Morin*, qui reviennent plus fréquemment dans nos annales consulaires, que celles qui concernent les *digues du Rhône* et les réparations du pont. C'était une cause permanente de dépenses pour la ville, et, en même temps, de réclamations envers le gouvernement pour contribuer à ces frais. *Hist. de Lyon*, VI, 111.

(1) *Paris* ne fut érigé en archevêché qu'en 1622, sous l'épiscopat de *Jean François de Gondi*. successeur de *Henri de Gondi*, et petit neveu de *Pierre*. Voyez ci après au 8 *août* 1623.

1616. — *Jacqueline de Harlay*, femme de M. *d'Halincourt*, gouverneur de Lyon, fonde en cette ville une communauté de *Carmélites*. — Elle acheta pour ces religieuses le ténement appelé de *La Cella*, et y fit bâtir leur monastère. *Arch. du Rh.*, IX, 12; *Revue du Lyonnais*, tome 20. Voyez ci-après au 15 *mars* 1618; ci-dessus au 11 *février* 1696.

1616. — Mgr *de Marquemont* autorise les *Pères de l'Oratoire* à s'établir à Lyon. Voyez Lefebvre, *Nombre des églises*, chap. XLVI; l'*Alm. de Lyon* pour 1755, et *Lyon ancien et moderne*, tome 2, p. 517 et suiv.

Publications de 1616. — *Alexandri ab Alexandro.... Genialium dierum libri sex.....* Ludguni, apud *Paulum Frellon.* 1616. In-8° (B. de L., 19432). — *La Croix du Maine* cite une traduction de cet ouvrage, p. 476. *Bayle* (t. 1, p. 442 de l'édition de M. *Beuchot*), dit qu'il ne croit pas qu'elle ait été jamais imprimée. Voyez les *Publications* de 1608.

1616. — *Chorus poetarum....* Lugduni, apud *Ludovicum Muguet.* 1616. In-4°. — L'éditeur de cette collection de poëtes profanes et sacrés, est le P. *Alexandre Fichet*, Jésuite, qui professait alors la rhétorique dans le Collége de la Trinité. Destinée à la jeunesse studieuse, il en a retranché tout ce qui pouvait blesser la pudeur; il a même refait plusieurs vers dans les pièces qu'il a conservées, etc. (voyez les *Publications* de 1603, *Corpus poetarum...*). Le P. *Fichet* est auteur de plusieurs ouvrages dont la *Biographie universelle* n'a cité que les plus importants. Il est assez vraisemblable qu'il était de la même famille que le célèbre docteur de Sorbonne, *Guillaume Fichet*, qui contribua à introduire l'imprimerie à Paris. Ils ont vu, l'un et l'autre, le jour au *Petit-Bornand*, en *Savoie*. Voyez Colonia, *Hist. litt.*, II, 708; et ci-après au 30 *mars* 1659.

1616. — *Consolation, Instruction et Resjouissance pour les malades et personnes affligées*; par *Estienne Arviset*, prédicateur du Roy. A Rouen, chez *Richard Lallemand.* 1616. In-12. Titre gravé (B. de L., 6108). — Dans sa Dédicace au maréchal d'*Ancre*, l'auteur nous apprend que l'impression de son livre était sur le point d'être terminée, lorsque ce maréchal fit son entrée à *Rouen.* « Les grands soins, lui dit *Arviset*, portent en crouppe de grandes maladies, et sursement le duvet des lits damasquinez de mille et mille espines cuisantes.... Roys, princes, seigneurs, en un mot personne n'est exempt des tailles du malheur.... » — *Etienne Arviset* était probablement le frère d'*Antoine Arviset*, trésorier de France en la généralité de *Bourgogne*, mort en 1670; tous deux étaient natifs de *Pont-de-Vaux.* Les biographes ne nous apprennent rien de plus sur *Etienne*, et il ne paraît pas avoir composé d'autre livre que celui dont nous venons de donner le titre. Si nous lui avons donné place dans nos *Documents*, c'est parce qu'on y trouve, pages 120-123, une historiette lyonnaise qui mérite d'être reproduite : « L'année 1589, *Guillaume Miches* tout goutteux eut envie d'aller à l'*Isle-Barbe*, au-des-

sus de Lyon où estoit le pardon. Or, vous sçavez qu'à Lyon, les femmes passent la *Saône* et poussent la rame bravement. Ce bon goutteux se fait mettre dans le bateau d'une bonne vieille, et toute sa famille quand et luy, elle vous les mène fort heureusement. Mais, pendant que ces braves gens prient Dieu en l'Abbaye, ceste vieille s'amusa à boire. Quand les devotions furent achevées, voilà mes gens de retour au bateau, la vieille à jouer de l'aviron; mais comme elle avait beu plus de vin que d'eau, au lieu de choisir l'arche, va donner contre la pile du *pont de Saône;* mais choqua si brusquement que toute la barquette fut renversée, et ces pauvres gens versez dans l'eau. Là, chacun se voulant sauver, se noya; il n'y eut que ce pauvre goutteux qui estant enveloppé dans sa robe fourrée, ne pouvant jouer de pied ni de patte pour se sauver à la nage, cela fut cause qu'il se sauva; car estant à fleur d'eau, et nageant comme une basle de galle ou de liege (aussi les gouttes ne s'engendrent pas ni ne meurent pas dans les eaux), le flot le mena tout doucement au bord. On le prit comme un corps miraculeux, et le porta-on en sa maison. L'histoire ne parle pas de ses gouttes; moy, je veux croire qu'il eut si belle peur, mais je vous dis si belle, que onques plus il ne sentit ni goutte ni demie........ »

1616. — *Les diverses Leçons d'Antoine du Verdier....* A *Tournon*, par *Claude Michel*, 1616. In-8°. — Edition plus complète que les précédentes. En tête sont trois pièces de vers à la louange de *du Verdier*, par *Gabriel Chappuys*, Tourangeau, *Philippe Ganieu*, advocat du Roy au bailliage de Forest, et *J. de Chavigny*, Beaunois. On aurait pu y joindre le sonnet suivant, qui se trouve dans les *Poëmes* de *Claude d'Expilly*, p. 287 de l'édition de *Grenoble*, 1624, in-4° :

L'autre jour que le jour apparoissoit à peine,
Dormant, il me sembloit que *Phébus* et ses sœurs,
Du Verdier, t'appeloient à goûter les douceurs
Qui coulent sans tarir de leur belle fontaine.

Clion (sic) te dit ainsi : Toi qui, sans perdre haleine,
As grimpé sur ce mont avec mille sueurs,
Viens, ô mon cher mignon, viens cueillir de nos fleurs,
Et oublie à jamais la paresseuse plaine.

La vertu t'alaita, compagnon du berceau,
L'honeur de Dieu dressa tes pas sur ce coupeau ;
Heureux qui, comme toi, ce saint honeur embrasse !

Ecoutez, ô mortels qui cherchez mon laurier,
Suivez l'honeur de Dieu dessus notre Parnasse ;
HONEUR DE DIEU TIRA *Anthoine du Verdier*.

C'est moins pour ses *Diverses Leçons* et sa *Prosopographie* que pour sa *Bibliothèque françoise* que *du Verdier* a bien mérité de sa patrie; on ne saurait le blâmer d'avoir mis à la fin de son livre ces deux vers qui

se trouvaient déjà à la fin de la *Pragmatica sanctio* commentée par *Cosme Guymier*, Paris, 1507, in-8° :

> Stet liber hic, donec fluctus formica marinos
> Ebibat, et totum testudo perambulet orbem.

1616. — *Le Grand Calendrier et Compost des Bergers*, composé par le berger de la grande Montaigne.... A Lyon, pour *Claude Chastellard*, 1616. In-4°, fig. — Voyez Barbier. *Anonymes*, 2567, et les *Mélanges tirés d'une grande biblioth.*, volume *G*, p. 310.

1616. — *In Astrologos conjectores libri quinque.* Auctore *Alexandro de Angelis*, in Collegio Romano Soc. Jesu studiorum Praefecto. Nunc primum prodit in lucem. Cum Indicibus pernecessariis, iisque copiosissimis. Lugduni, sumptibus *Horatii Cardon*. 1615. In-4° (B. de L., 14649). — Toutes les approbations de Rome et de Lyon, ainsi que le privilége du roi sont datées de 1614, ce qui me rend très-suspecte l'édition que l'on suppose avoir été donnée par *Cardon* en 1604. Le P. *Alexander de Angelis* naquit à *Spolette* en 1562, et mourut à *Ferrare* en 1620. Il s'attache à prouver, dans son livre, que les astres n'ont aucune influence sur les affaires de la religion, non plus que sur celles de l'état (1). Depuis longtemps la doctrine des partisans de l'astrologie judiciaire avait été condamnée en France. Sur la fin du 15e siècle, un astrologue, nommé *Simon de Pharès*, fut interdit par *Hugues de Talaru*, archevêque de Lyon, et une sentence de l'official, du 2 mai 1494, déclara son art mensonger, pernicieux, sans fondement et superstitieux, usurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes mœurs, et inventé par les démons pour la perte des âmes (*Biogr. univ.*, tome 77, p. 40). Quoique la sentence de l'official eût été confirmée par le parlement de Paris, *Simon de Pharès*, grâce à la protection de *Charles VIII*, put revenir achever paisiblement ses jours à Lyon. *Joly*, dans ses *Remarques sur Bayle*, art. Zoroastre, a donné l'extrait d'un manuscrit de la B. du roi, qui a pour titre : *Recueil de quelques célèbres astrologues et hommes doctes, faict par Simon de Pharès, dédié au Roy Charles VIII.* Nous trouvons dans cet extrait trois notices que nous croyons devoir reproduire.

« Henry Mondoré, chanoine et archidiacre de Lyon, fut fait famillier d'un très-puissant homme et noble de l'*Isle Jourdain*, qui eût épousé la mere du *Pape Jean*. En faisant la revolution de son année sur sa nativité, *il* connut qu'il auroit des affaires, et seroit occupé devers le Roy, s'il ne pourvoyoit à son cas, condamné *pour* aucunes rapines où il etoit incliné; ce qui advint. Toutes-fois par amis il eut pardon, et vüe la verification de celui, fut requis par icelui puissant, qu'il le voulût faire pour les ans suivans, ce qu'il fit, et trouva qu'il devoit souffrir mort violente et publique par sa colere. Si advint que le parlement de Paris fit

(1) Voyez David Clément, *Biblioth.*, I, 325, et Southwel, p. 19.

exécuter aucunes commissions contre lui, à cause de quoi il prit la masse du sergent, et l'en battit tellement que le bruit en fut à Paris; commissaires envoyés, fut prins icelui, et finablement pendu audit lieu de l'*Isle en Jourdain*.

« M. JEAN GERSON, chancelier de l'eglise de Paris, docteur en théologie, disciple du cardinal de Cambray, *Petrus de Alliaco*, fut en ce temps (1), et fit un traité intitulé *Astrologia theologizata* .... Cettui Gerson fut bon catholique; mais il eut plusieurs vices; car il fut presomptueux, orgueilleux, et appétoit de gouverner princes et avoir légation, et ne pouvoit souffrir en court autre que lui; si advint que le Dauphin etoit amateur de science, et avoit deux medecins experts astrologiens, lesquels il aima moult, et plus que lui. Pour ce, il fut esmeu d'envie, et fut ce qui le mut à ecrire. Lui sembloit qu'il etoit le plus sage du monde. Cettui cuida faire condamner à Paris le livre de M. *Jean de Mehung*; mais il trouva tant d'opinion contraire à la sienne, qu'il demeura confus et ahoury. »

« MAISTRE LOYS DE LANGLE, espagnol, florit l'an 1450 à Lyon, grand medecin et astrologien. Il prédit au roi *Charles VII* la journée de *Fremigny* où furent tués 4774 Anglois; .... la peste de Lyon, l'an suivant (1451), et en ce s'accordèrent les médecins du roi. De ces jugemens particuliers furent ebahis plusieurs ignorans, et émeus d'envie, firent quelques accusations atroces contre lui envers ledit roi *Charles*, qui.... le voyant accusé par envie, le retint à 400 livres de pension, puis le renvoya à Lyon pratiquer la science d'astrologie, comme devant.... Il translata le livre des Nativitez (de *Jean de Seville*) de la langue hispanique en latin, et fit un commentaire sur l'*Alcabice* (2) .... Il prédit le jour de sa mort (3), et 15 jours devant, fit faire son service tres catholiquement, et continua jusqu'au jour d'icelle, faisant plusieurs biens aux pauvres pour l'honneur de Dieu, puis mourut bien saintement le jour et heure de son période venu, comme longtemps devant il avoit pronostiqué. » Voyez sur ce dernier personnage, PIERRE MATTHIEU, *Hist. de Louis XI*, livre XI; DU VERDIER, *Suppl. à la Bibl. de Gesner*; D. ANTONIO, *Bibl. hisp. vetus*, II, 372.

(1) Voyez l'article GERSON dans la *Biographie lyonnaise*: ci-dessus, les *Publications* de 1608.

(2) Nous avons eu sous les yeux une édition de l'*Alcabitius* qui paraît avoir échappé aux bibliographes; elle a pour titre : *Alkabitius astronomie judiciarie principia tractans cum Johannis Saxonis* commentario.... Lugduni, opera M. *Guilhelmi Huyon* calcographi, impensis *Bartholomii Trot* bibliopole; in-4° de 80 f. Cette édition sans date doit appartenir aux premières années du seizième siècle. Sur le titre, est un cartouche au milieu duquel est la marque du libraire B. T., et au-dessus ce distique composé par *Pierre Turrel*, recteur du collége de *Dijon* :

Quæ pater omnipotens nitidis signaverat astris
Author in hoc parvo codice noster habet.

(3) Un procureur général de la Cour des monnaies de Lyon, *Jean Vaginay*, prédit aussi le jour de sa mort, arrivée le 11 mai 1711, et s'y prépara comme *Loys de Langle*, par des actes de piété et des aumônes. *Lettres de Mme du Noyer*, tome V, p. 96, édition de 1737.

1616. — *Briefve refutation des erreurs de nostre temps*, tirée des passages de la Saincte Escripture; par le R. P *Pierre Coton*, de la Compagnie de Jésus. A VIENNE, par *Jean Poyet*, imprimeur de ladicte Cité. 1616. In-8° de 31 p. (B. de L., 23396). — *Lestoile* rapporte que le P. *Coton* et *Isaac Casaubon* entrèrent, un jour, en dispute et conférence ensemble de religion; puis il ajoute : « Lesquelles conférences ne servent de « gueres et réussissent aussi peu au bien particulier qu'au publiq : une « bonne âme est une très belle religion (1). » Il eût été pourtant facile aux deux disputeurs de s'entendre ; car l'un et l'autre avaient une très-belle âme. Quoique Protestant, *Casaubon* n'était ni Luthérien, ni Zwinglien et encore moins Calviniste.

1616. — *La Mire de vie à l'amour parfait*, par *René Gros de S. Joyre*. A Lyon, par *Claude Cayne*. 1616. In-4° — La dédicace de l'auteur à *Marie de Levy de Ventadour*, abbesse de *S. Pierre*, est datée de *Belmont*, ce 12 novembre 1616, jour de *S. René*. — Ces mots du titre, *Mire de vie* sont l'anagrame de *Marie de Levy*. Le poëte, dans cet opuscule, qui se compose de 31 strophes de 8 vers, célèbre les vertus et la beauté de la très noble et très illustre abbesse; il l'engage à n'avoir d'autre amant que *Jésus*, et l'on dirait qu'avant de faire son poëme, il s'est nourri de la lecture du Cantique des Cantiques, et qu'à cette lecture, il a ajouté celle des Baisers de *Jean Second*. C'est une conjecture que semblent justifier les vers que l'on va lire :

Au doux Jésus baisant d'ardeur
Les pieds, les mains et le visage,
Dis-luy que tu n'aimes ton cœur
Que pour avoir eu ce courage.

. . . .

De cent baisers succote encor
Son front, son nez, sa chevelure
A longs floccons, qui, rouge d'or,
Au feu d'Amour prend sa teinture

. . . .

Poursuis ta course à redonner
Mille baisers, puisqu'à les prendre,
Le crucifix semble incliner
Son chef vers toy, pour te les rendre.

. . . .

Les cabinets du Roy d'Amour
Sont ses tetins, ô Tourterelle;
Sois attachée et nuict et jour
Au chicheron de sa mamelle.

. . . .

Cet amoureux repas nocier
De ton paron te rend friande,
Le cœur du laict est nourricier,
Le laict d'amour est la viande.

. . . .

(1) *Journal de Louis XIII*, p. 633 de la Collection *Michaud*.

Qui croirait que S. *François de Sales*, ayant eu communication du manuscrit de *René Gros*, fut assez bon pour lui adresser la lettre suivante que nous avons vainement cherchée dans la collection des *Œuvres* du saint évêque de *Genève*. — « Monsieur, vous me favorisez trop de me communiquer si libéralement vos beaux ouvrages. Celui-ci que je vous renvoye, tesmoigne combien vous estes riche d'inventions, et d'affections pour bien cultiver la piété. Seulement y voy-je une tare; que vostre desir d'animer un chascun au S. Amour, vous a rendu trop favorable à la bonne volonté que j'ay eue d'y exciter les Nations de la langue françoise, par le Traité que j'ai n'agueres mis en lumière, lequel je suis pourtant bien aise qu'il vous aggrée, estimant que vostre jugement luy pourra donner accez, et rendre ses documents plus utiles à plusieurs ames. Vivez heureux en ce divin Amour, Monsieur, et continuez d'aimer vostre tres-humble serviteur François, E. de *Genève*. — XXIII novembre 1616. *Annessi.* » — Voyez les *Publications* de 1624, *Aristandre* ....

1616. — *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliae .... Cum Appendice de Burdigala.* Lugduni, apud *Jacobum du Creux*. Petit in-8° de 16 f. non chiffrés de 316 p., suivis d'un Index, après lequel est l'Appendix de 135 pages. — La Dédicace de l'auteur à *Alexandre Sigismond*, baron de *Zedlitz*, est ainsi datée : *Lugduni, Idib. Augusti* M.DCXVI; celle de l'Appendix, à *Valentin Arithmaeus* (?), docteur ès droits et en philosophie, est aussi datée de Lyon, *nonis Augusti*, même année. — *Jodocus Sincerus* dont le véritable nom est *Just* (et no *Jean*) *Zinzerling*, naquit en *Thuringe* vers 1590. Aprés avoir achevé ses études à l'université de *Bâle*, il vint à Lyon en 1610 et y fit imprimer son premier ouvrage (1). Il fit ensuite un tour de France, et revint en 1614, à Lyon où il publia ses *Opinationes* et la première édition de son *Itinerarium*. Il n'y avait donné que quelques lignes à la ville de *Bordeaux*, mais il alla visiter cette cité, et, se retrouvant à Lyon, en 1616, il y ajouta un *Appendix* de 135 pages exclusivement consacré à l'ancienne capitale de la *Guyenne*. Cette ville lui plut beaucoup; mais il lui préféra la cité de *Plancus*; c'est ce qui lui fit dire, dans l'avis au lecteur, qui précède l'*Appendix* : ....EXCEPTO EO LOCO IN QUO HAEC SCRIBO, *nescio quomodo ille terrarum* mihi praeter omnes *angulus ridet.* On croit que *Zinzerling* exerça dans notre ville l'emploi de correcteur d'imprimerie et qu'il y mourut vers 1618 (2). La description de Lyon occupe environ 40 pages dans son *Itinéraire*; l'auteur y cite plusieurs fois *Paradin* et *Rubys*, toutefois il ne donne pas des détails aussi satifaisants que ceux qu'on trouve dans l'*Ulysses Belgico-Gallicus*, publié en 1631; mais il y a dans *Zinzerling* quelques particularités qu'on ne revoit pas dans *Golnitz*. A la page 273, le jeune *Thuringien* cite deux vers du moine *Eric*, ou *Héric*, extrait de son

(1) Voyez ci-dessus les *Publications* de 1610.

(2) *Josse Bade* fut aussi correcteur d'imprimerie à Lyon. *Zinzerling* signait quelquefois *Justus Sincerus*. Les Flamands ont un saint *Jost*, qui est peut-être le même que saint *Josse*, à moins que ce ne soit la traduction de *Justus*. R.

poëme sur la vie de *S. Germain d'Ausserre*, imprimé pour la première fois en 1543 (PARIS, *Simon de Colines*, in-8°). Voici le passage de ce poème où se trouvent ces deux vers qui ne seraient peut-être pas compris si nous les reproduisions isolément :

In Lugdunenses aequis processibus arces
Vexit Arar, Rhodano sese sub mœnibus abdens.
Lugduno celebrant Gallorum famine nomen
Impositum quondam, quod sit *mons lucidus* idem (1).
Exceptum studiis plebes amplectitur aequis ;
Aetas cuncta ruit, juvat aspexisse frequenter.
Procedit cunctis benedictio plena salutis ;
Tum relevat grato cunctorum pectore verbo ;
Et quamquam festinus eat, sitientia certe,
Quod satis est, relevat vivaci dogmata corde...

« L'*Arar*, qui se perd dans le *Rhône* sous les murs de *Lugdunum*, conduit *Germain* sur ses tranquilles eaux jusqu'à cette ville, jadis ainsi nommée, dit-on, d'un mot gaulois, qui signifie *montagne lumineuse*. Le peuple fait au pontife un bienveillant accueil ; tout âge se précipite au-devant de lui, tout sexe accourt. On ne desire pas seulement le toucher, on veut aussi le voir fréquemment. Il répand sur tous une benédiction prodigue de salut, relève toutes les ames par quelque douce parole, et quoiqu'il passe rapidement, peut néanmoins, ce qui est assez, relever les cœurs par un enseignement vivifiant. » —Inutile de dire que l'étymologie de *Lugdunum* donnée par le moine *Eric* (1) ne vaut pas mieux que les cent et une autres proposées par uombre de savants qni n'étoient pas moines.— *Meusnier de Querlon*, dans l'avertissement qui précède sa version de la charmante historiette de *Larissa*, composée par *Théophile Viaud*, a traduit une épitaphe latine que *Zinzerling* cite dans le chap. 2 de l'Appendix à son *Itinéraire*. Cette épitaphe, qui paraît être d'*Elie Vinet*, et que M. de Querlon rapproche de la fable milésienne de *Larissa*, pourrait fournir le sujet d'un roman grec ou latin. Voyez les *Publications* de 1630 (*Œuvres de Théophile*).

1616. — *Praxis fori pœnitentialis* ad directionem confessarii in usu sacri sui muneris. Auctore P. *Valerio Reginaldo*, Burgundo sequano, e soc. Jesu, opus tum poenitentibus, quam confessoriis utile. Nunc primum in lucem editum. .... Lugduni, sumptibus *Horatii Cardon* (ex typographia *Jacobi du Creux*, alias *Molliard*). 1616. In-fol., 3 vol.,

(1) Ce vers et celui qui précède sont ceux qu'a cités *Zinzerling*. Le poëme d'*Eric* a été reproduit par les *Bollandistes*, à la suite de la vie de S. *Germain* d'Aussere 31 juillet. Eric n'a pas d'article dans la *Biogr. univ.*; il florissait vers l'an 980. Voyez FABRICIUS, *Biblioth. med. et inf. lat.* Les Bénédictins se sont trompés lorsqu'ils ont dit, dans leur *Hist. litt.*, tome 2, p. 547, que le poëme d'*Eric* se trouve dans la *Bibliotheca nova* du P. *Labbe*. La vie de S. *Germain* publiée par *Labbe*, t. 1, p. 531 et suiv., est en prose, et c'est aussi à *Eric* qu'elle y est attribuée. *Colonia* l'a citée, p. 142 du t. 1 de son *Hist. litt.*

(2) Cette étymologie a été réfutée par *Adrien Valois* dans sa *Notitia Galliar.* à l'art. *Lugdunum Segusianor.* Voyez aussi *Barbazan*, p. XXVII de sa *Dissertation sur la langue des Celtes*, dans l'édition qu'il a donnée du *Castoiement*, en 1760.

titre gravé par *G. de Fornazoris* (B. de Lyon, 5921). Voyez les *Publications* de 1610, *de Prudentia....*, et celles de 1621, *Compendiaria Praxis....*

1616. — *Les Quinze degrez de penitence representez par les quinze Pseaumes de F. Petrarque*, paraphrasez en françois par *F. N. Poteau*, Rel. de S. Dominique, dedié à la Royne mère du Roy. A Lyon, chez *Jacques Faure*. 1616. In-12. Titre gravé (B. de L., 17986). La Dédicace est suivie de trois pièces de vers de *J. Condential* (voyez les *Publications* de 1625, *les Entretiens...*). — Il existait jadis, à Lyon, un amateur qui avait la manie de ramasser les livres dont le titre offrait quelque analogie entre eux ; il possédait toutes les éditions des *Quinze signes du jugement dernier*; les *Quinze Joyes de mariage*, depuis celle de 1480, que M. *Brunet* croit avoir été imprimée à *Lyon*, jusqu'à celle de 1837, publiée à *Chartres*; les *Quinze livres d'Athénée*, et les *Quinze livres de Martial*, traduits par l'abbé *de Marolles*; les *Quinze minutes*, ou *le temps bien employé*, par *Laus de Boissy*; les *Quinze jours à Londres à la fin de* 1815, par M. *de Fauconpret*, etc., etc.

1616. — *Regrets funèbres sur la mort de... Messire Anthoine d'Autun* (1), *seigneur de La Baume*,.... seneschal de Lyon, mareschal de camp des armées de Sa Majesté, tant au pays de Lyonnois, Forests que Beaujollois. Par *C. Flessard*. A Lyon, par *Jonas Gautherin*. 1616. In-8° de 7 pages (B. de L., 20464, tome 20). Contient des Stances, un Sonnet, etc.; le tout en mauvais vers.

1616. — *Remonstrance faite de la part du Clergé de France à la royne mère du roy*, en faveur des evesques et ecclésiastiques de Béarn; par *Denys Simon de Marquemont*, archevesque de Lyon. Paris, 1616. In-8°. — Lelong, 5902.

1616. — *Traicté de l'Amour de Dieu*, par *Francois de Sales*, evesque de Geneve. A Lyon, par *Pierre Rigaud*. 1616. In-8°.—Première édition de ce livre. — Après avoir dit dans sa préface qu'il a souvent cité le sacré Psalmiste en vers, le pieux auteur ajoute : « Et ça esté pour re-
« créer ton esprit, et selon la facilité que j'en ay eu par la belle tra-
« duction de *Philippe des Portes*, abbé de *Tyron*, de laquelle néant-
« moins je me suis quelquefois departy : non certes cuidant de pouvoir
« faire mieux les vers que ce fameux poëte; car je serois un grand
« impertinent, si, n'ayant jamais seulement pensé à ceste sorte d'es-
« crire, je pretendois d'y reussir en un âge et en une condition de vie
« qui m'obligeroit de m'en retirer; mais en quelques endroits où il y
« pouvoit avoir plusieurs intelligences, je n'ay pas suivy ces vers,
« parce que je ne voulois pas suivre son sens, comme au Psalme 132,
« il a entendu un mot latin, qui est, des *franges de la robbe*, que j'ay

(1) Nom défiguré. Lisez. *d'Hostun*, Voyez ci-dessus, *janvier* 1601, et le P. Anselme IX, 120, où on lit que *Diane de Gadagne*, fille de *Guillaume*, était mariee à *Antoine d'Hostun*, seigneur *de la Baume*, sénéchal de Lyon, avec renvoi au tome 5, p. 266.

« estimé devoir estre pris pour *collet;* c'est pourquoy j'ai faict la tra- « duction à mon gré.... »

1617. — *Janvier* 16. *Jean Seve*, sieur *de Fromente*, conseiller du roi, president-trésorier de France en la generalité de Lyon, ancien prévôt des marchands, pose la première pierre d'un corps de bâtiment de l'*hôpital de N. D. de la Charité*, qu'il avait offert de bâtir à ses frais. — La bénédiction fut donnée par M. *de Marquemont*, DAGIER, I, 236; J. MORIN, VI, 110; *Biogr. Lyonnaise*, p. 278. — Dans sa relation de la journée de *Salbertrand*, gagnée le 7 juin 1593, par le duc *de Lesdiguières* contre *Charles Emmanuel*, duc de *Savoye*, le président *d'Expilly* cite parmi ceux qui se signalèrent le plus dans cette journée, *Cesar de Sève*, Lyonnois, maréchal des logis de l'armée (du roi), vaillant et sage (*Poëmes*, p. 212 de l'édition de 1624).

1617. — *Mai* 21. Jour de la Trinité. Le Consulat pose la première pierre de l'*église du Collège de la Trinité*. — L'inscription qui fut gravée à cette occasion nous a été conservée par le P. *Menestrier* dans son *Eloge hist.*, et par le P. *de Colonia*, t. 2, p. 698 de son *Hist. litt.*

1617. — *Juin* 20. Publication, à la Sénéchaussée, de l'ordonnance royale du 5 de ce mois, portant, entr'autres dispositions, défense à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient « de porter habillemens sur lesquels il y ait or, argent, fin ou faux, soit en draps, toiles, parfileures, broderies, passemens, estoffes barrées, ou choses equipollentes, etc., etc. — Imprimée à Lyon par *Barth. Ancelin* et *Nic. Jullieron*. 1617. In-8° (B. de L., 8300).

1617. — Le maréchal *François Bonne de Lesdiguières* se maria, à Lyon, en secondes noces, avec *Marie Vignon*, dite la Marquise *de Trefort*. M. Voyez GUY ALLART, *Hist. généalogiq. des familles de Bonne, de Créquy*, etc., p. 20.

1617. — *Août* 1er. *Claude Le Brun de la Rochette*, jurisconsulte beaujolois, dédie à M. *de Chapponay*, seigneur de *l'Isle Mean*, etc., son ouvrage intitulé : *Le Procès-criminel*, etc.. Lyon, Pierre Rigaud, 1618, in-4°. — Cette dédicace contient la généalogie de la maison *Chapponay* que *Le Brun* fait remonter à l'année 1134. Voyez ci-dessus les *Publications* de 1598.

1617. — *Novembre* 12. Mort, à *Rouen*, de *Nicolas de Neufville de Villeroy*, ministre sous quatre de nos rois, père de *Charles de Neufville de Villeroy*, marquis *d'Halincourt*, gouverneur de Lyon. — On lit dans les Notes du P. *Menestrier* (année 1618) : « Incontinent que M. *de Villeroy* eut rendu l'esprit, M. le Chancelier, M. le Garde-des-sceaux, et le Président *Jeannin*, qui avoient été ses amis les plus intimes, dirent au roi qu'il ne pouvoit mieux témoigner qu'il avoit aimé le père, qu'en affectionnant ses enfants. Le roi fit l'honneur au marquis *d'Halincourt* de lui écrire, le lendemain de cette mort, le 13 *décembre* (1), que

(1) *Fauvelet du Toc*, p. 139 de son *Histoire des secrétaires d'estat*, et le P. *Anselme*, tome IV, 641 de son *Hist. généalogiq.*, mettent la mort de *Villeroy* au 12 *novembre* 1617;

comme il avoit perdu en M. *de Villeroy* un bon père, il auroit toujours en lui un bon maistre; que c'estoit une perte qu'il ressentoit particulièrement, non-seulement comme reconnoissant et ayant éprouvé en diverses occasions avec sa fidélité et affection, les effets de la longue expérience qu'il s'estoit acquise au maniement de ses affaires, et combien il lui étoit utile et nécessaire. »

1617. — *Novembre*.... M. le président *de Villars* adresse à M. *d'Halincourt* le compliment que voici à l'occasion de la mort de son père :

« Monseigneur, je vouldrois et debvrois imiter le fameux peintre *Timante*, lequel voulant depeindre le sacrifice d'*Iphigenie*, ne trouvant point en son art de couleurs assez vives pour representer la tristesse d'*Agamemnon*, père de l'holocauste, voila sa face d'un crespe (1); de la façon que je vouldrois et debvrois couvrir du *voile du silence* les conceptions que la douleur estouffe dans ma bouche en ung subject si lamentable. Ainsy est-il veritable qu'une grande douleur est tousjours muette; mais ceste compagnie qui a desiré vous rendre le tesmoignage de la part qu'elle vient prendre en vostre affliction et en la perte qui est commune à tous les gens de bien, me met ceste parole en la bouche. Il est donc vray que le grand *Villeroy* est mort, ce prudent nocher, ce saige conseiller de nos Roys, ceste ame qui animoit cest estat, et l'avoit fait respirer aultant de fois qu'il estoit prest d'expirer. Mais, non, Monseigneur, il n'est pas mort; il a changé la terre au ciel, cette vie mortelle à l'immortelle; il vit en l'éternité où il reçoit maintenant la juste récompense de ses longs et pénibles travaulx. L'amour de la France qui le maîstrisoit est en son zenith et en sa perfection. Il présente aussy souvent ses vœux à Dieu pour le salut du roy et du royaulme; car il contribuoit volontiers de ses bons advis en bas, et ses vertus heroïques et sans exemple, demeureront enchassées au temple de mémoire, pour servir de notable relicque à la postérité. C'est la plus solide consolation que nous vous sçaurions apporter en vostre juste douleur, qui seroit extresme sy elle tumboit en une ame basse et commune. Nous vous offrons la continuation de nostre obeissance, et nous vous supplions nous honorer tousjours de vostre bienveillance. » MSS de la B. de Lyon, n° XLV du n° 1439.

1617. — Le P. *Paul de Césène*, général de l'ordre des *Capucins*, passa par Lyon, et, pour satisfaire au désir du saint évêque de Genève,

je les ai suivis de préférence à la *Biographie universelle* qui l'a mise au 22 du même mois. L'erreur du P. *Menestrier*, en écrivant *décembre* au lieu de *novembre*, est certainement un *lapsus calami*.

(1) Ce tableau était célèbre chez les anciens. *Timante* ou plutôt *Timanthe* florissait sous *Philippe*, père d'*Alexandre*. L'abbé *François Ogier*, qui a publié une *Censure de la doctrine curieuse du* P. Garasse, reproche à ce Jésuite (p. 43) d'avoir trop fréquemment nommé des *choses exécrables* qu'il aurait pu « déguiser d'une sorte qui n'offenseroit pas « tant les oreilles chastes.... » Puis il ajoute : « En ces occasions, il faut imiter ce pein- « tre qui peignit sans la peindre une extrême douleur, et voiler ces impudicitez sous la « *courtine du silence*, ou de quelque honneste déguisement.» Voyez sur *Timanthe*, Valère-Maxime, VIII, 11, et le *Catalogus artificum* de *Sillig*.

François de Sales, qui avoit une vénération singulière pour le saint dont il portoit le nom, et qui souhaitoit d'avoir des lettres de filiation de cet ordre, le général les lui fit expédier vers les premiers jours de l'année suivante. M.

1617. — (Circa). Mort de *Guidone de Chaponay* (1), abbesse du monastère de la *Déserte* depuis 1586, fille de *Nicolas*, seigneur de l'*Isle* et de *Feysin*, et d'*Hélène d'Albissi*. Voici l'inscription qu'on lisait sur son tombeau, et qui nous a été conservée dans le *Gallia christiana*, IV, 291 :

En repos, sous cette lame,
Gissent les cendres d'une dame,
Dont le renom vivra toujours.
Elle a, à la fin de ses jours,
A nos cœurs sa vertu remise ;
Nous, son corps au chœur de l'église.

1617. — *Jacques Olier* est nommé intendant de la justice à Lyon, en remplacement de *Guillaume de Montholon*, nommé ambassadeur en *Suisse*. Voyez *supra*, année 1607, et la *Vie de J. J. Olier*, fondateur du séminaire de S. Sulpice (par M. l'abbé *Faillon*), *Paris*, 1841, 2 vol in-8°. — Une des lettres de *Nicolas Pasquier* est adressée à *Guillaume de Montholon*; c'est la 18e du 7e livre ; en voici la première phrase : « Vous « pensez la fortune du mareschal *d'Ancre* attachée à des clous de dia- « mants ; et moy je la croy tremblante et *ancrée* au port de sa ruyne ; « car s'il est permis par les actions passées et les présentes, de juger du « bon ou du mauvais succès qui luy doit arriver, je vous diray qu'il ne « peut attendre qu'un sinistre malheur qui l'avoisine.... » Cette lettre n'est pas datée ; mais M. *de Montholon* était encore à Lyon quand elle lui fut écrite. Chacun sait que *Concini* fut assassiné le 24 avril 1617.

1617. — Etablissement du monastère des *Dames de Sainte-Elisabeth*, fondé par *Marguerite d'Ullins*, épouse de *François Clapisson* (2), président des trésoriers de France. Ces dames vivaient sous la règle du tiers ordre de *S. François d'Assise*, et ce fut un moine de cet ordre, le P. *Vincent Mussard*, auteur du *Fouet des paillards* (voyez les *Publications* de 1615), qui sollicita leur établissement. Le Febvre, *Nombre des églises*, chap. LXIII ; *Alm. de Lyon* de 1755, p. 49.

1617. — Etablissement des *chaises à porteurs*, par lettres patentes

(1) *Pernetti*, II, 88, l'appelle *Gigonne* ; ce n'est pas la seule erreur qu'il ait faite dans les cinq ou six lignes qu'il lui a consacrées. Voyez Du Tems, *Clergé de Fr.*, IV, 400.

(1) *François Clapisson*, seigneur de *la Duchère*, avait été procureur du roi au siége présidial de Lyon (voyez ci-dessus *novembre* 1597) ; il fut échevin en 1607 et en 1608. Je présume qu'il mourut vers 1615. Il fut inhumé dans l'église du Noviciat des Jésuites ainsi que *Marguerite d'Ullins*, sa femme. *Golnitz*, pages 329 et suiv. de son *Ulysses Belgico-Gallicus*, et, après lui, *Alcide de Bonne Case*, pages 63 et suiv du tome 2e de son *Tableau des provinces de la France*, nous ont conservé un certain nombre d'inscriptions qui se trouvaient dans le château de la *Duchère*. Voyez les *Nouveaux mélanges* de M. *Breghot*, p. 27 et 402.

du 22 octobre 1617, enregistrées au parlement le 11 décembre. — *Recueil d'Isambert*, XVI, p. 111; *Revue du Lyonnais*, I, p. 29.

1617. — Mort de *François Cagnin*, né en 1546, à *Soudon* en *Bugey*, lequel, après avoir longtemps exercé la profession de marchand toilier à Lyon, où il habitait dans la rue *Longue*, se fit *Jésuite*, en 1580. Un de ses confrères, *Pierre Bullioud*, a composé une vie de ce religieux qui, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, s'était rendu recommandable par ses vertus, et surtout par sa charité envers les pauvres. Cette vie, restée inédite, est conservée à la B. de Lyon, MSS, n°s 780 et 1354. Voyez la *Biogr. de l'Ain*, par Mgr *Depery*, I, 288.

Publications de 1617. — *Les Essais de Michel, seigneur de Montaigne*.... Paris, *Charles Sevestre*, 1617. In-4°. — On lit sur quelques exemplaires: *Paris, pour Claude Rigaud*, libraire, *demeurant à Lyon* (Note de M. *Payen*). Voyez les *Publications* de 1620 (*Langue françoise*...), et celles 1595. Ajoutez à ce que nous avons dit sur le plus attachant de nos moralistes, que le président *d'Expilly* fit, à la louange de ses *Essais*, le sonnet que voici :

Que tu es admirable en ce mâle langage,
Mais plus en ces raisons qui dorent tes écrits,
Capables d'enhardir les plus lâches esprits
A défier du temps l'inconstance et l'orage.

Montagne, qui nous peint ta vie et ton courage,
En quelle antique école as-tu si bien appris
De l'effroyable mort le glorieux mépris,
Que tu soutiens sans peur l'horreur de son visage (1)?

Magnanime stoïque, en ces braves *Essais*,
Tes fidèles témoins, tu montres que tu sais
Fouler dessous les piez le soin qui nous dévore.

Les siècles avenir chanteront à bon droit :
Montagne par lui-même enseigna comme on doit
Et bien dire et bien vivre, et bien mourir encore.

1617. — *Les Fruicts du S. Rosaire*, et les douces semonces de l'immaculée mère de Dieu, la Reyne d'iceluy. Dedié à la Reyne régente, Mère du Roy Louys XIII, par *Benigne Martin*, advocat à la Cour de Parlement de Bourgongne, Bailly des terres et seigneuries de *Citeaux*. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1617. In-32. — *Papillon* n'a pas connu ce livre, mais il en cite un autre de cet avocat bourguignon : *les Saillies de l'Amant de Jésus et de Marie sur le S. Sacrifice de la Messe;* Dijon, veuve de *Claude Guyot*, 1634, in-12. Il paraît, dit *Papillon*, par l'approbation et l'avertissement au lecteur, que c'est un ouvrage posthume.

(1) Voyez les *Essais*, livre I, ch. XVIII. — L'abbé *Delille* n'a pas jugé *Montaigne* aussi favorablement que l'a jugé le présidiat d'*Expilly*. Voyez le 6e chant de l'*Imagination*. Voyez encore *Essais sur les règnes de Claude et de Néron*, tome 6, p 178 de l'édition de *Belin*, et l'*Eloge de Montaigne*, par *J. P. Le Clerc*, p. 104.

1617. — *Hippocratis Coi Aphorismi* graece et latine... cum historiis observationibus, cautionibus et remediis selectis à *I. Heurnio* Ultajectino.... Lugduni, sumptibus *viduae Antonii de Harsy*. 1617. In-12. B. de Lyon, 12794 (1). — La plus ancienne édition lyonnaise du texte grec des *Aphorismes* d'*Hippocrate* est probablement celle que *Rabelais* publia en 1532, à la prière de *Séb. Gryphe*, et dont nous avons parlé, p. 99 de nos *Notes et Documents pour servir à l'hist. de Lyon sous Henri IV*. On peut encore consulter sur cette édition un mémoire de *Dreux du Radier* inséré dans le tome LXXX du *Journal de Verdun*, OCTOBRE 1756, p. 278-284. Ce *Mémoire* contient en outre des détails fort curieux sur deux pièces apocryphes que *Rabelais* publia aussi à Lyon en 1532, sous ce titre *Ex reliquiis venerandae antiquitatis; Lucii Cuspidii Testamentum: Item Contractus venditionis antiquis romanorum temporibus initus.* Apud *Sebastianum Gryphium* Lugduni. Pet. in-8° de 15 ff. (*Man.* de M. *Brunet*, I, 819). *Rabelais* dédia ce livret à un maître des requêtes nommé *Amaury Bouchard*. Sa dédicace est moitié grecque et moitié latine; *Dreux du Radier* en a donné la version que voici :

« Le présent que je vous fais, mon très-illustre ami, est bien mince si vous avez égard à la grosseur du volume qui ne remplit pas la main ; mais je le crois pourtant digne de votre attention, et de celle de tous les savants de votre mérite; je veux parler du *Testament de L. Cuspidius* arraché par un bonheur particulier aux fureurs de la flamme, des eaux, et à celles du temps. Lorsque vous quittâtes Lyon, vous le regardiez comme une pièce pour laquelle on eût pu négliger l'affaire la plus importante, et se laisser condamner par défaut, même au tribunal du sevère *Cassius* (2). Je n'ai pas cru devoir vous en donner une copie particulière, comme vous me paroissiez le souhaiter; mais j'ai pris le parti de faire imprimer *deux mille exemplaires*. Par ce moyen, en vous satisfaisant, je contenterai aussi, sous vos auspices, bien d'honnêtes gens qui y apprendront la manière dont en usoient les anciens Romains dans les beaux temps de la Republique pour faire leurs testaments, et le stile et la formule de ces actes. — J'ai vu bien des gens qui prétendoient avoir dans leur cabinet le manuscrit original ; mais je n'ai jamais pu voir personne qui me l'ait montré. A ce sujet, je vous prie de vous souvenir du célèbre imprimeur *Gryphius*. J'attends de jour à autre votre nouveau traité de l'*Architecture du monde*, qui est sans doute un ouvrage puisé dans les sources les plus pures de la philosophie;

(1) Un médecin de Lyon, *Lazare Meyssonnier*, né à *Mâcon* en 1602, a publié une traduction française des *Aphorismes d'Hippocrate*, oubliée aujourd'hui, mais qui eut alors quelque succès. — Je ne sais si c'est à l'occasion de cette version que *Guy Patin* a dit : « Je n'ai jamais oui parler de la traduction d'*Hippocrate* ; si j'avois du crédit, je l'empêcherois ; ce seroit de la marchandise à faire babiller les barbiers, les apothicaires et autres singes du métier. » *Esprit de Guy Patin*, p. 41.

(2) *L. Cassius Longinus* dont on appelait le tribunal *Scopulus reorum*, auteur de la célèbre maxime CUI BONO? *Marc Antoine*, le grand-père du triumvir, allant en Asie avec la dignité de questeur, et ayant appris qu'il était accusé d'inceste devant *Cassius*, n'osa se servir du bénéfice de la loi et du privilége des absents *reipublicae causa;* il revint et comparut. C'est à cela que *Rabelais* fait allusion. Voyez *Valère Maxime*, III, 7, 9.

car jusqu'ici vous n'avez encore rien publié ni écrit, qui ne fit voir des connoissances rares, un savoir recherché et tiré de cet antre obscur, où, suivant *Démocrite*, la vérité se plaît à se cacher à nos yeux. Adieu, savant ami; puissiez-vous jouir en paix des honneurs attachés à la haute place que vous remplissez. » Voyez le *Dictionnaire* de *Prosper Marchand*, I, 122, et la *Biogr. lyonn.*, art. *Rabelais*. Voyez aussi l'*Hist. de Léon X*, par M. *Audin*, t. 1, p. 87, et n'attribuez qu'à son imprimeur les fautes et les erreurs qui se trouvent en cet endroit, car nous sommes bien persuadé que son MS a été mal lu.

1617. — *Instrument du premier notaire de Jean Papon*, conseiller du roy, et lieutenant-general au bailliage de *Forests*. Cinquième édition reveuë et augmentée (1). A Lyon, par *Jacques Roussin*. 1617. In-fol. Titre grávé. — La dédicace de l'auteur à Mgr *Henry*, frère du roy, est datée de *Montbrison*, ce 8 mars 1568; elle est suivie d'un sonnet et de quatre pièces en vers latins, à la louange de *Papon*. Voyez sur ce jurisconsulte, la *Biblioth.* de *Richelet*, les *Singularités* de *D. Liron*, et la *Biogr. lyonn.*, p. 215.

1617. — *Livre premier des Antiquitez perdues*, et si au vif representées par la plume de l'illustre jurisconsulte *G. Pancirol* (sic) qu'on en peut tirer grand profit de la perte; *accompagné d'un second* de choses nouvellement inventées, et auparavant incogneues.... traduit tant de l'Italien que du Latin et du François, par *Pierre de La Nove* (ou *de la Noue*). A Lyon, par *Pierre Roussin*, 1617. In-12 (B. de Lyon, 27679). — La dedicace à *B. G. Oppersdorff*, baron de *Aich*, etc., est datée de Lyon, ce 30 mars 1617. — L'auteur nous apprend, dans sa préface, qu'à son retour d'*Italie*, il s'arrêta dans notre ville et qu'il rencontra un de ses amis à l'invitation duquel il publia son livre. Voyez les *Publications* de 1619, le *Lict d'honneur....*

1617. — *Provinciae divi Bonaventurae*, seu Burgundiae ordinis FF. Minorum Regularis Observantiae coenobiorum *Initium, progressus et descriptio*; per *Claudium Picquet*, doctorem theologum, conventûs divionensis alumnum. Lugduni, 1617. In-8° — LELONG, 13854.

1617. — *Recréations spirituelles* sur l'amour divin et le bien des ames, enrichies d'une infinité d'inventions très subtiles et utiles à la conversation des grandes ames de la Cour, tirées de la bibliothèque de Mre *Baltazar de Villars* ..... PARIS, 1617, in-8° — Dédicace à *Marie de Levy de Ventadour*; abbesse de S. Pierre, datée de Lyon le 1er Janvier 1617, et signée B. DE VILLARS. — On trouve parmi les pièces préliminaires de ce Livre, qui a échappé à M. *Barbier*, une pièce de vers *sur l'anagramme de l'auteur* : J'AY DE PROPRE LE CIEL D'AMOUR; or, cette anagramme, qui se retrouve encore à la page 165 du livre, nous offre, en la décomposant, le nom de *Polycarpe de la Riviere*, à

2) La B. de Lyon ne possède que le premier tome de cette édition. Les précédentes éditions sont divisés en trois tomes.

qui l'on doit plusieurs autres ouvrages du même genre que les *Recréations spirituelles*, c'est-à-dire, théologico-mystiques.

1617. *Francisci Remondi* Divionensis e societate Jesu *Carmina et Orationes.* Nova editio.... VIENNAE, apud *Joann. Poyet.* 1617... Veneunt Lugduni, apud *Petrum Rigaud.* In-12 (B. de L., 17135). — Il y a de très-bonnes pièces dans ce volume; de ce nombre est cet élégant distique que le P. *Rémond* met dans la bouche de Ste *Catherine* de *Sienne*:

> Sive mori me, Christe, jubes, seu vivere mavis,
> Dulce mihi tecum vivere, dulce mori.

L'humaniste de Dijon s'est rencontré dans ce dernier vers, avec le poëte de Vénuse :

> Tecum vivere amem, tecum obeam libens,

trait de sentiment, que l'on retrouve à la fin de la 15e Elégie d'*André Chénier* :

> Si tu l'avais voulu, Gallus plein de sa foi,
> Avec toi voulait vivre, et mourir avec toi.

1617. — *Schenckelius detectus :* Seu memoria artificialis hactenus occultata ac à multis quam diu desiderata : nunc primum in gratiam optimarum artium ac sapientiae studiosorum luce donata, à J. A. P. G. S. P. D..... Avec cette épigraphe : *Tantum scimus, quantum memoria tenemus.* Lugduni, apud *Barth. Vincentium.* 1617. In-12. (B. de L., 14970). — Dédicace de l'auteur *Jean Paepp*, à *Rodolphe de Schauwenstein*, seigneur *de Richennau*, chevalier de S. Marc, commandant des Suisses de la garnison de Lyon, datée de cette ville, le premier février 1617. — *Paepp*, disciple du fameux mnémoniste *Schenckel*, paraît avoir fait un assez long séjour à Lyon où il avait été retenu par une maladie assez grave. La femme de son maître y était restée pendant que son mari était allé professer son art en *Bohème* (voyez les *Mémoires de Paquot*, XV, 59). M. *Weiss*, tome 41, p. 109 de la *Biogr. univ.* cite une édition du *Schenckelius detectus* de Lyon, 1627, in-12. Si cette date n'est pas erronée, je crois que cette édition n'a qu'un titre rafraîchi. Voy z les *Publications* de 1618 et de 1619.

1617. — *Testament de Pierre du Mollet de Morestel*, dédié à très-vertueux seigneur, noble *Jacques de Lay*, seigneur de *Balmettes*, *Marcollin*, *La Roche*, *Montagneu*, *la maison Blanche*, etc. (1). Ensemble les Lamentations dédiées au sieur *de Balmettes*, augmentées de plusieurs Histoires, Sonnets et Chansons fort récréatives. A Lyon, pour *Jean Huguetant.* 1616. In-16 de 60 pages. — Dans son *Testament*, qui est en vers, *Pierre du Mollet* fait des legs à des individus de *Lyon*, de *Mont-*

(1) Cette dédicace est datée de *Morestel*, ce xx juillet, 1608; et c'est probablement en cette année-là que parut la première édition de *Testament* de P. *du Mallet*.

luel, etc. C'est une espèce de satire qui pouvait avoir quelque chose de piquant lors de sa publication; mais aujourd'hui, il serait difficile de comprendre les plaisanteries du testateur, qui nous apprend qu'il avait composé des poésies intitulées les *Flammes amoureuses*. Une pièce graveleuse figure dans ce recueil, c'est une complainte en style de l'écolier limosin de *Rabelais*, espèce de priapée, où *du Mollet* raconte qu'il lui arriva un désappointement pareil à celui qui inspira a *Polyénos* les vers qu'on lit dans le ch. CXXXII du *Satyricon*. A la fin de ce livret, est le *Discours d'un jeune homme qui devint amoureux de la femme d'un bonnetier, et de ce qu'il lui en advint*. Ce conte, à l'imitation de ceux de *Boccace* et de la *Royne de Navarre*, est en prose, et cette prose, qui vaut un peu mieux que la poésie de *du Mollet*, pourrait faire présumer que ce conte n'est pas de lui. — Il existe un opuscule non moins rare, qui paraît être du même auteur, ou auquel du moins il aurait coopéré : *La Dispute et interrogation faicte par deux poètes françois*, l'un nommé le sieur Pierre du Mollet, de Morestel en d'Aulphiné, et (l'autre) le sieur Hector de Nantes, de Langres, s'étant rencontré dans le cloistre S. Germain de Lauxerrois, près le Louvre, à Paris..... Paris, *Martin Verac*, 1610, petit in-8°. de 19 pages. Cet opuscule, qui ne peut avoir d'intérêt que pour un bibliophile Dauphinois, est dédié comme le précédent à Mgr de Balmettes.

1617. — *Tragédies de Robert Garnier*. Lyon, *Claude Morillon*. 1617. In-12 de 704 pp. — M. *Brunet* cite six autres éditions de ces Tragédies publiées à Lyon.

1617. — *Traité de la vie spirituelle de S. Vincent Ferrier*, traduit du latin, avec des remarques par *Julienne Morelle* (1). A Lyon, chez *Nicolas Jullièron*. 1617. In-8°. — Dédicace à la reine *Anne d'Autriche*. — S. *Vincent Ferrier* était en grande vénération dans notre ville où il avait prêché en 1504, en 1508, en 1515 et en 1517. Durant une de ces prédications, un écuyer (*armiger*) qui avait commis toutes sortes de crimes, ayant entendu l'homme de Dieu, se rendit, le cœur contrit et repentant auprès d'un prêtre, qui, après avoir ouï sa confession, lui enjoignit de se donner la discipline en public avec les autres pénitents. L'écuyer déclara qu'il n'en ferait rien. Consulté sur ce refus, le bienheureux *Vincent* dit au confesseur d'engager l'écuyer à se dépouiller de ses vêtements, et à se mettre, sans prendre des verges, au milieu des flagellants. Le pénitent y consentit et, grâces aux prières, de *Vincent*, il fut tout-à-coup saisi d'une si grande componction, que, prenant un fouet, il se frappa si fort, qu'il se serait tué à force de coups, si on ne lui eût arraché le fouet qu'il tenait en sa main. Voyez la vie de S. *Vincent Ferrier* par *Pierre Ranzan*, tome 3, page 662 des OEuvres de S.

(1) Voyez ci-dessus, année 1606-1607, *ad calcem*. — Il existe une autre traduction du *Traité de la vie spirituelle*, par sœur *Marie de Longueil des Maisons*, religieuse du couvent de Poissy, Paris, 1704, in-12. C'est probablement cette traduction qui a été réimprimée à *Avignon*, en 1823. — M. *Quérard* s'est trompé en attribuant à *Vincent de Lérins* un *Traité de la vie spirituelle*.

Antonin, archevêque de *Florence* (Lyon, 1586, in-fol.). — Il existe une autre vie de S. *Vincent Ferrier*, écrite en italien, par *Thomas Campagna*, inquisiteur général (*Turin*, 1741, imprimerie du roi). Ce biographe y rapporte une anecdote qui, je crois, a échappé aux Bollandistes: « Un jour, l'illustre saint crut devoir écrire au ciel pour faire relever de certaines fautes une pénitente infirme. Il sort de l'église, ferme sa lettre adressée à la Trinité, et la jette en l'air à la vue du peuple. La pétition prend la route du Paradis, vole et disparaît. Toute l'assistance, dans un profond respect, attend et désire l'issue de l'événement. Fort peu de temps après, la réponse arrive, et se place entre les mains du confesseur; il l'ouvre et voit ces mots en caractères d'or: « Nous, très-« Sainte Trinité, eu égard à la requête de notre frère Vincent Ferrier, « accordons à la mentionnée pécheresse, le pardon de toutes ses fautes. « Qu'elle se confesse, et, dans une demi-heure, elle sera avec nous au « Paradis pour l'éternité. Du Ciel, signé : Nous Père, Fils, Esprit-« Saint. »

1617. — *Traité des Indulgences* et confirmation de celles du cordon de S. François, par N. S. P. le Pape Paul V. Recueilli par le R. P. F. Jacques Foderé, Observantin, docteur en théologie, provincial de la province de S. Bonaventure..... A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1617. In-32. — On remarque parmi les pièces liminaires, un acrostiche en latin sur le P. *Foderé*, par F. *Jean Huguenyot*, qui a trouvé dans le nom de son Provincial, *Ave ô decus orbis*; une *Ode sur le cordon de S. François*, par *Le Brun*, advocat Beaujolois, etc. Une des approbations est signée par *Jacques Sevért*, docteur en théologie et vicaire-général en l'évêché de *Mascon*; elle porte la date du 5 janvier 1609.

1618. — *Mars* 15. Mort de *Jacqueline de Harlay*, femme de *Charles de Neufville d'Halincourt*, marquis *de Villeroy*, dame d'honneur de la reine-mère, fondatrice du monastère des Carmelites de Lyon. Spon, *Recherche*, in-8°., p. 150; Tallemant, *Mém.*, ch. XXVIII; *Arch. du Rh.*, XII, 9; *Revue du Lyonn.*, XX, 212. Voyez les *Publications* de cette année, *Discours de Consolation;....* ci-dessus, 11 *février* 1596, et 25 *novembre* 1608.

1618. — *Juin* 11. Mort du P. *Etienne Carta* (1), dominicain, né vers 1560. — Il avait prononcé ses vœux le 20 avril 1575, entre les mains du P. *Jacques Perrier* (2). Il acheva ses études à *Paris*, et reçut, à l'université de cette ville, le bonnet de docteur, en 1593. L'année suivante, il fut nommé prieur de la maison de Lyon; il s'était déjà acquis une grande réputation par ses talents oratoires. Il prêcha l'Avent à *Clermont-Ferrand* en 1596, et le Carême à *Annecy*, en 1598. Dans un

(1) *Pernetty* l'appelle *Curta*. Cette erreur se retrouve dans la table de son livre où bien d'autres noms ont été estropiés.

(2) *Perrier* ou *Perier* (*Jacques*), habile prédicateur, mort le 27 août 1582, loué par *Rubys* qui l'appelle tantôt *Pyrus*, tantôt *Piry*. Voyez son *Hist. de Lyon*, p. 391, 400 et 411.

chapitre des religieux de son ordre tenu à *Troyes en Champagne* en 1599, il fut nommé vicaire-général de la Congrégation de France, appelée Gallicane, dont le couvent de Lyon dépendait, et il en exerça les fonctions pendant trois années. Après avoir rempli plusieurs autres charges, il redevint prieur de sa maison en 1605, et conserva cette dignité jusqu'à sa mort ; il fut inhumé avec cette épitaphe :

« Hic quiescit Stephanus Carta vir clarissimus, et ex aequo pietate, « scientia et sapientia trismegistus, è Duno-Lucii oriundus, doctor theo« logicus in areopago parisiensi laureatus, in sacro ordine praed. Pater « patratus, et quondam vicarius generalis qui cum annos plusquam xx « domum hanc sapientissime rexisset, tandem ferè sexagenarius, non « tam annis quam meritis oneratus, ad os Domini moriens vitæ diem « clausit extremum xi junii anno Domini 1618 (Arch. de la préf. du « Rh.) » — Voyez les *Publications* de cette année, *Discours funèbre...*

1618. — *Juin...* Lettres patentes de *Louis XIII* qui confirment les priviléges accordés à la ville de Lyon par les rois ses prédécesseurs. — Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris, le 14 juillet de la même année, et en la cour des aides, le 18 août. M.

1618. — Un plan de *Bellecour* fait par ordre du Consulat donne les premières divisions de ce territoire. M. de V.

1618. — Le marquis *de Nerestang*, grand maître de l'ordre du *Mont-Carmel*, un des plus grands hommes de guerre de son temps, fait don aux *Carmes déchaussés*, pour y construire un monastère, de l'emplacement d'une ancienne recluserie qu'on appelait *le Grand Thunes*, et qu'il avait achetée de M. *Scarron* (1). — Aujourd'hui, ce couvent a été converti en caserne ; mais des dispositions ont été prises pour que l'église pût être un jour rendue au culte. Le Febvre, *Nombre des églises*, ch. XX ; Cochard, *Guide*, p. 204 ; Dagier, *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, p. 258. Voyez ci-après, *août* 1620.

1618. — Apparition d'une *comète*, qui fut un objet de surprise pendant tout le mois de décembre. B. Gaspard, *Hist de Gigny*, p. 223.

1618. — Publications : *Artificiosae memoriae fundamenta*, ex Aristotele, Cicerone, Thoma Aquinate, aliisque praestantissimis doctoribus....... à D. *Joan. Paepp*, Galbaico..., avec cette épigraphe : *Musarum mater memoria.* Plato. Lugduni sumptibus auctoris : et venundantur apud *Barth. Vincentium.* 1618. In-12 (B. de L., 14968). — C'est au commencement de cet ouvrage que *Paepp* nous apprend qu'à son retour d'un

(1) On lit, p. 58 de la *Recherche des curiosités et antiquités de la ville de Lyon*, par *Jacques Spon* : « .. .. Lyon est admirable pour les belles vues qu'il y a..... Il ne se peut rien voir de plus beau, particulièrement celle qu'on a du jardin des *Carmes Deschaux*, que les estrangers ne doivent pas oublier d'aller voir quand le tems est serain. Il y a dans leur église des balustres, des colonnes et autres ornemens de chapelle, de cette belle pierre qui se trouve à *S. Cire*, à une lieue de Lyon, laquelle étant polie, semble ne rien céder au marbre en beauté et en dureté. Dans la chapelle de sainte *Thérèse*, il y a un tableau de cette sainte, fait par *Gorchin* (lisez *Guerchin*) dont les ouvrages sont bien estimés....»

voyage d'Italie, il arriva à Lyon tellement abattu par les fatigues de la route qu'il fut obligé d'y séjourner pour rétablir sa santé. Voyez les *Publications* de 1617, *Schenckelius detectus*...

1618. — *Le Bannissement des folles amours*, par le Sr *d'Avity*, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. A Lyon, par *Barthelemy Vincent*. 1618. In-12. — Une des approbations porte la signature de *F. J. Foderé*. — La B. de Lyon possède un exemplaire imparfait de ce livre (19331); il y manque les pages 97 à 102, qui contenaient sans doute quelques passages contre les femmes, écrits dans un langage un peu trop libre, quoique le but de l'auteur ait été de composer un traité tout-à-fait moral. — A la fin du volume est un *Hymne à la Pureté*, dont nous citerons les vers suivants :

Divine Pureté peu cognue en ces lieux,
Mespris des fous mondains, et cher soucy des cieux,
Grande et rare vertu qui fais d'un homme un ange,
Lorsque, net de pensée, à ta suite il se range,
Qui n'as rien de terrestre, et qui rends bien heureux;
Et mieux aimé du ciel l'esprit moins amoureux ;
C'est toy qu'il faut louer, non ces vaines amantes,
Dont les gestes lascifs, les paroles charmantes,
Les souris decevans et les yeux affetez,
La couleur empruntée et les fresles beautez,
Les mespris attrayans, les pipeuses delices
Et les traits plus exquis des mignardes malices,
Font que pour un subjet prisé peu sainement,
Et peu digne d'amour, on aime son tourment....

1618. — *Discours de consolation* à tres-illustre et tres-noble seigneur, Messire *Charles de Neufville*, *sieur d'Halincourt*..., sur la mort de *Jacqueline du Harley* (sic), sa femme et (sur celle de) son petit fils. Par AN. BR. DO. A Lyon, par *Barthelemy Ancelin*. 1618. In-8° (B. de L., 14487). — Ce discours est suivi de quelques pièces de vers sur le même sujet; voici l'épitaphe que l'auteur propose pour l'enfant :

Ci gist l'Amour soubs ce tombeau,
Sorti sans yeux d'une déesse;
Si tu crains que son feu te blesse,
Passant, pleure sur son tombeau.

Voyez ci-dessus au 15 *mars*.

1618. — *Discours funèbre*, *panégyrique et consolatoire sur le trespas de R. P. F. Estienne Carta*, docteur en theologie de l'Université de Paris, prieur du couvent de Nostre-Dame-de-Confort à Lyon. Par *Jean Teste-Fort*, Lyonnois, religieux de l'ordre des F. Prescheurs. Dédié à Mgr *d'Halincourt*. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1618. In-12 (B. de L., 16337). — S'il faut en croire l'orateur, le P. *Carta* aurait été presque le seul des prédicateurs qui, de son temps, n'eût point abusé de la chaire ni de l'Ecriture sainte pour déclamer contre le roi, pendant les guerres de la Ligue. Le P. *Teste-Fort* accompagna cette oraison funèbre

de vers grecs latins et français qui marquent son érudition. Son discours est également farci de grec et de beaucoup de traits de la Fable et de l'histoire profane, selon le mauvais goût de ce temps là. M. Voyez ci-dessus au 11 *juin*.

1618. — *Discours politiques et militaires sur Corneille Tacite*, excellent historien et grand homme d'estat : contenans les fleurs des plus belles histoires du monde, avec des notables advertissemens concernants la conduitte des armées... traduits, paraphrasez et augmentez par *Laurens Melliet*, sieur *de Mont-Essuy* en *Bresse;* avec deux tables l'une des Discours, et l'autre des principales matières. A Lyon, par *Claude Morillon*, M. DC. XVIII. In-4° (B. de L., 2446). — Edition omise dans la *Bibliographie de Tacite*, donnée en 1838, par M. *Panckoucke*, qui cite les réimpressions de 1619, de 1628, de 1633 et de 1642. La dédicace de l'auteur à *Jean de Saulx*, *viscomte de Tavanes* (1), est suivie d'un avis aux lecteurs et de pièces en vers latins et en vers françois à la louange de l'auteur, par *J. Seraud*, custode de l'église de Sainte-Croix, à Lyon ; *Antoine Favre*, premier président de Savoye; *G. Bachet*, sieur *de Vauluisant*, président des Esleus pour le Roy en Bresse; *Cl. Lombard Bargarot*, Bressand, et *Clém. Vulliard*, Bressand. Au verso du 16e feuillet des pièces liminaires est un écusson représentant un lion ayant sur sa tête une étoile, et tenant dans ses pattes une palme. Au-dessus est cette devise : *Virtuti fortuna cedit* (2), et en dessous ce quatrain de l'auteur à son livre :

> Va, prens un front de fer, et pour braver l'envie,
> Garde bien de rougir; va courageusement;
> N'apprehende plus rien ; puisque la calomnie
> Médit de la vertu, c'est signe qu'elle ment.

Le privilège du roy est du 30 août 1618. — Les Discours sur Tacite sont traduits de l'italien de *Scipione Ammirato*, Napolitain, mort à *Florence* en 1601 ; il est assez difficile d'expliquer pourquoi son nom ne se trouve pas sur le titre de la traduction. Le sieur *de Mont-Essuy* a échappé aux biographes, même à Mgr *Depery;* une des pièces à sa louange nous apprend qu'il était de *Villars*, petite ville de la *Bresse*, à 5 lieues de *Trévoux :*

> Quand je lis tes écrits, et entends ta parole,
> Mon esprit est saisi d'un grand estonnement:
> Car notre seul VILLARS a esté ton escole,
> Où tu n'appris jamais qu'à lire seulement.

(1) Il y a dans cette dédicace quelques faits sur la vie militaire du maréchal *de Tavanes*, et sur celle du vicomte, son fils, qui ne sont peut-être pas ailleurs.

(2) Cette devise se trouve au-dessus d'une montre solaire sur la façade d'une maison située à *S. Maurice de Beynost* (AIN), acquise en 1769 par *Jean Melliet Montessuy*, avocat au parlement, et conseiller du roi en l'élection de Bresse, domicilié à *Montluel*, maison que possède aujourd'hui l'auteur de cette note, et qui n'est éloignée que d'un kilomètre de l'ancien château de *Monderoux* ou *Mas de Roux*, propriété de M. le conseiller *Breghot du Lut*, situé sur la commune de *Beynost*.

Ceux qui ont voyagé de l'un à l'autre pôle
Pour devenir sçavans, parlent plus doctement :
Ils ont veu Cicéron, Aristote et Bartole,
Tu ne les leu jamais et parle élégamment....

— Il paraît que le sieur *de Mont-Essuy* avait embrassé fort jeune la carrière militaire, et qu'il avait servi sous le vicomte *de Tavanes*, qui en avoit fait fait probablement son intendant ou son secrétaire ; c'est ce qu'il nous semble résulter de plusieurs passages de la dédicace de l'auteur, qui nous apprend qu'il a demeuré douze années dans la maison de M. *de Tavanes*, où, malgré divers voyages et le maniement de diverses affaires, il a pu lire les meilleurs auteurs et prendre goût à la lecture. C'est dans le cabinet de M. *de Tavanes* qu'il a eu la première connaissance de l'ouvrage d'*Ammirato*, et c'est à *Florence* et à *Rome* que dans la suite, « il l'a profondement examiné. » Cette dédicace a été remplacée par une épître au roi dans l'édition des *Discours* publiée à *Rouen*, 1642, in-4°, où l'on ne retrouve pas les pièces à la louange de l'auteur. Le vicomte *de Tavanes* n'existait plus ; il paraît qu'il mourut peu de temps après avoir fait un testament qui porte la date du 6 octobre 1629. Voyez son article dans la *Biblioth. de Bourgogne*, et dans *Moréri*.

1618. — ΕΙΣΑΓΩΓΗ, seu *Introductio facilis in Praxim artificiosae memoriae* à D. *J. Paepp* Galbaico..... Lugduni, sumptibus auctoris : et venundantur apud *Barth. Vincentium*. 1618. In-12 (B. de L., 14968). — La dédicace de l'auteur est datée de Lyon, le 4 des calendes d'*Avril* 1618 (voyez les *Publications* de 1619, ΧΡΙΣΙΣ....). — *Paepp* a semé, dans ce livre, des bigarrures qu'il paraît avoir empruntées en majeure partie, à *Tabourot*, et dont quelques-unes se retrouvent dans les *Amusements philologiques* de M. *Peignot*. Je ne sais jusqu'à quel point il faut l'en croire quand il dit que ces quatre lettres A. F. P. R. qui signifient *actum fide publica Rutilii*, furent ainsi malicieusement expliquées par Cicéron : *Aemilius fecit, plectitur Rutilius*.

1618. — *Formulaire fort recreatif de tous contracts*...., faict par *Bredin le Cocu*, notaire rural, etc. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1618. In-16. — Voyez sur l'auteur de ce livre, *Benoist du Troncy*, la *Biogr. lyonn.*, p. 301 ; ci-dessus, *avril* 1559 ; 14 *juin* 1594 ; 26 *août* 1595 ; 4 *avril* 1602. Voyez aussi les *Publications* de 1594 et de 1610.

1618. — *Histoire des Vaudois*..., par *Jean-Paul Perrin*, Lyonnois. A Genève, pour *Matthieu Berjon*. 1618. In-8° (B. de L., 23859). Quelques exemplaires ont un titre raffraîchi daté de 1619, et dans lequel le nom de *Matth. Berjon* a été remplacé par ceux de *Pierre* et *Jacques Chouet*. — Suivant *Guy-Allard*, cette histoire aurait été imprimée en latin par ordre du Synode de la Province, en 1610 ; mais je crois qu'il se trompe. La dédicace de l'auteur à *François Bonne*, duc *de Lesdiguières*, lieutenant général pour le roi, en *Dauphiné*, est datée de *Nyons en Dauphiné*, ce 1er janvier 1618. *Perrin* n'aurait pas manqué de faire mention de son premier travail. « Ceste histoire, dit-il, vous est deüe, Monseigneur,

pour plusieurs raisons : Premierement, les plus populeuses églises des *Vaudois* sont en l'enclos de vostre gouvernement, et n'ont respiré avec liberté que lors seulement que, depuis plus de quarante ans passés, vous les avez garanties des outrages de leurs ennemis..... Les preuves des souffrances de leurs pères és siècles passés, sont le sainct butin qui fut faict en la ville d'*Ambrun*, lorsque vous réduisistes ceste cité sous l'obéissance du roi. Les archevesques d'icelle ont cherement gardé plus de quatre cens ans les procez et procédures contre lesdites églises vaudoises, lesquelles causeront à ceux qui les ont persécutés une honte éternelle, et au contraire éterniseront la piété et jugement de celui de vos serviteurs qui retira le sac desdits procez de l'embrasement de l'archevesché.... C'est le sieur *de Vulson*, conseiller du roy en la cour de Parlement de *Grenoble*, qui l'acquit et nous l'a mis en main, se contentant, pour toute conqueste, de ce seul sac qui faict le procez au diable et à ses adhérans..... » Les auteurs de la *Bibliothèque hist. de la France* ont fait *Jean-Paul Perrin* auteur d'une *Histoire des Vaudois* et d'une *Histoire des Albigeois* ; c'est une erreur, ces deux histoires n'ont pas été imprimées séparément, et sont dans le même volume. L'ouvrage est divisé en trois parties ; dans la première, l'auteur traite de l'origine des *Vaudois*, de leur *pure* croyance et des persécutions qu'ils ont souffertes ; la 2e contient l'histoire des *Vaudois* appelés *Albigeois* ; la 3e a trait à la doctrine et à la discipline commune à l'une et l'autre secte. Cette dernière partie se termine par une réfutation des écrits publiés contre ces hérétiques. Parmi les pièces liminaires, on remarque des vers à la louange de *Perrin*, par *Christophe de Gamon*, qui était aussi protestant. L'abbé *Goujet* (XIV, 140) croit que ces vers ont été composés avant l'impression de l'*Histoire des Vaudois*. Il pense que *Gamon* ne vivait plus quand elle fut publiée. On lit dans le *Sorbériana*, p. 198 de l'édition de *Toulouse*, 1694, in-12 : « Le livre de *Perrin*, qui naquit protestant et mourut ca-« tholique, m'agréa d'autant plus qu'il est fagoté avec moins d'art et « d'élégance. » *Perrin* avait été ministre du S. Evangile à *Nyons* en *Dauphiné* ; il est à présumer que son abjuration suivit de près celle de *Lesdiguières*. Nous ne croyons pas qu'il existe d'autre ouvrage de cet auteur, qui n'a d'article ni dans *Moreri* ni dans la *Biographie universelle*. Voyez nos *Documents*, année 1160, où nous avons par erreur attribué à M. *Rey*, évêque de *Pignerol*, des *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois*, etc. : Paris et Lyon, 1836, in-8° ; ces *Recherches* sont de M. *Charvaz*, successeur de M. *Rey*. Voyez aussi la *Biogr. lyonn.*, article VALDO, et ci-après, année 1655, *ad calcem*.

1618. — *Les Miraculeux effets de la sacrée main des roys de France trés-chrestiens pour la guerison des malades et conversion des heretiques.* Dédié au Roy, par *J. Barbier*, advocat consistorial au Parlement de *Dauphiné*, avec cette épigraphe : *Nisi hic esset à Deo non possit facere quidquam. S. Jean*, 9. A Lyon, par *Jean l'Autret* (de l'imprimerie de *Jean Royaux*). 1618. In-8° de 8 et XLIII pages. — L'approbation des docteurs est datée de *Paris*, le 14 juillet 1618 ; le permis d'imprimer donné à Lyon et signé *du Sauzet*, est du 30 septembre. L'auteur était

protestant ; témoin des guérisons faites à St Germain, le jour de la Pentecoste, « par l'efficace du salutaire et miraculeux attouchement du « Roi, » il se convertit, et il eut ce contentement de voir une quinzaine de ses compagnons, jadis ministres d'erreur, participer à la grace qu'il avait reçue. Il exhorte ses anciens corréligionnaires à suivre son exemple ; toutefois il ne veut pas qu'un peuple soit obligé de changer de religion, à la mode des reformés d'Allemagne, « qui sont tantôt lu- « thériens, tantôt calvinistes, comme leurs princes, et desquels on peut « dire :

Mobile mutatur semper cum principe vulgus (1). »

1618. — *La Nouvelle Muse* ou *les Loisirs de Jean Godard*..... Lyon, *Claude Morillon*. 1618. In-8°. — Voyez la *Biblioth. poétiq.* de M. *Viollet Le Duc*; les *Publications* de 1594, *Œuvres*,.. .. et celles de 1624, *Meslanges*....

1618. *L'Ortografe françoise* selon la prononciation de notre langue, par *Claude Expilly*, presidant au Parlement de Grenoble. Lyon..... 1618. In-fol. — Voyez Goujet, 1, 88, et 11, 474 ; les *Publications* de 1610, *Sermon funèbre*,... et celles de 1636, *Plaidoyez*....

1618 — *Guidonis Papae... Decisiones : A. Rambaudi, F. Pisardi, Steph. Ranchini, L. Rabotii, P. Matthaei, Ferrerii, N. Bonetonii*, nec non Reverendi D. *Joannis à Cruce*..... annotationibus illustratae et auctae ; quibus... accesserunt... Observationes et doctissimae lucubrationes *Gasparis Baronis* I. V. D..... Lugduni, sumptibus *Joannis de Gabiano*. 1618. In fol. — Dédicace du libraire au Parlement de Dauphiné, datée de Lyon, *Anno salutis* 1609. Voyez ci-dessus les *Publications* de 1593, *Decisiones*.....

1618. — *T. Petronii Arbitri equitis romani Satiricon*, cum Petroniorum fragmentis. Noviter recensitum, interpolatum et auctum. Accesserunt seorsim notae et observationes variorum. Lugduni, apud *Paulum Frellon*. CIↃ IↃC XVIII. Petit in-8° de 6 f. non chiffrés, et 972 pages (B. de L., 19826). — Titre raffraîchi. Voyez les *Publications* de 1615....

1618 — *Joannis Pistorii ex Narbono-Gallica Nemausi, D. med. Microcosmus*, seu liber Cephale-Anatomicus de proportione utriusque mundi : in cujus calce *Redivivus Pelops* (seu Libellus de Nobilitate et excellentia cerebri). Lugduni, apud *Barth. Vincentium*. 1618. In-8°. Voyez l'article de *Pistoris* dans le tome 77 de la *Biogr, univ.*, où l'on cite une autre édition lyonnaise de cet ouvrage, qui aurait été publiée en 1612, et qui me paraît douteuse.

1618. — *Remarques d'estat et d'histoire sur la vie et les services de Villeroy*.... Par *Pierre Matthieu*. Lyon, 1618. In-12. — Ce panégyrique

(1) Ce vers est de *Claudien*, *de IV Consul. Honorii*, 301.

a été réimprimé plusieurs fois, et traduit dans presque toutes les langues.

1618. — *Scribani* (*Caroli*) è Soc. Jesu, *Philosophus christianus*. Lugduni, apud *Michaelem Chevalier*. 1618. In-32 (B. de L., 10521). — La plupart des ouvrages du P. *Scribani* ont été imprimés à Lyon. Malgré le succès qu'ils eurent durant un demi siècle, ils sont tombés dans un oubli dont il serait difficile de les tirer. Cependant, quelques bibliotaphes recherchent encore son *Amphitheatrum honoris*, cité par l'*Estoile* (juin 1605), et son *Adolescens prodigus*, à la suite duquel se trouvent quelques pièces en vers latins.

1618. — *Les Serées de Guillaume Bouchet*.... A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1618. 3 vol in-8° (B. de Lyon). — Voyez les *Publications* de 1608 et de 1614.

1618. — *Les Travaux de Jésus*, poëme composé par *Pierre Cotignon de la Charnaye*, dédié à Monseigneur l'éminentissime cardinal de Lyon. Paris, *Jacques Villery*. 1638. In-8° fig. — Voyez la *Biblioth. poétiq. de M. Viollet Le Duc*.

1618. — *Les Tragédies et histoires sainctes de Jean Boisson de Gallardon*.... Lyon, *Simon Rigaud*. 1618. Petit in-12. — Catal. *Soleinne*, n° 130 de la dernière partie.

1618. — *Vita M. Tullii Ciceronis* in annos distincta ac in epitome secundum artem mnemonicam redacta, a D. I. *Paepp Galbaico* : cui adjuncti sunt Catalogi Pontificum et Imperatorum à mendis purgati qui typographorum incuria in *Schenckelio detecto* irrepserant. Lugduni, sumptibus auctoris : et venundantur apud *Barthol. Vincentium*. In-12 de 46 pages (B. de L., 15968). — Le titre ne porte pas de date, mais on lit à la fin du volume : Achevé d'imprimer le dixième mars 1618. Voyez les *Publications* de 1617 et de 1619.

1619. — *Février* 1. Le prince de *Piedmont* et son frère, le prince *Thomas*, arrivent à Lyon. — M. *d'Halincourt* leur donna, le même soir, le divertissement d'un ballet. Ils partirent le lendemain en poste, et allèrent coucher à *Tarare*. Mercure françois, tome V.

1619. — *Avril*... L'évêque de *Luçon* (*Armand du Plessis de Richelieu*) avait quitté *Avignon* où il s'était retiré, pour se rendre, par ordre de la cour, auprès de la Reine-mère. La chose avait été menée si secrètement que le Marquis *d'Halincourt*, gouverneur de Lyon, le fit arrêter par ses soldats auprès de *Vienne* en Dauphiné, et fut bien surpris de trouver, entre les mains de son prisonnier, une lettre du roi qui ordonnait de lui laisser partout le passage libre. *Mém. du card. de Richelieu*, p. 193 de l'édition de 1837. Voyez aussi l'*Hist. de Louis XIII*, par M. *Bazin*, tome 2, p. 84.

1619. — *Mai* 14. Lettre du Roi au Consulat :

« De par le Roy, tres-chers et bien amez, le sieur *d'Halincourt* nous ayant faict entendre combien vous vous estes portez favorablement à l'establissement des *Pères Feuillans* en nostre ville de Lyon, sur les tes-

moignages qu'il vous a donnez de l'affection particuliere que nous avons à leur ordre, nous vous avons bien voulu faire cette-cy pour vous dire le bon gré que nous vous en sçavons, et vous exhorter de contribuer à ce que sera de vos charitez pour les accommoder et establir plus parfaitement en nostre ville; vous asseurant que, outre l'édiffication et consolation que vous recevrez de ces bons religieux, vous ferez chose qui nous sera tres-agreable. Donné à *Orléans*, ce xiiij may 1619. Signé Louis, et plus bas, *Phélipeaux.* » A. M.

1619. — *Octobre* 7. Entrée de madame *Christine de France*, princesse de *Piémont.*

1619. — *Décembre* 10. Arrêt du parlement de Paris qui renvoie d'acccusation *Gaspar de Monconys*, condamne l'assesseur criminel (1) et le procureur du roi (2) du présidial de Lyon en de gros dommages et intérêts et en tous les dépens; leur enjoint de se défaire de leurs charges, et les déclare incapables d'en posséder à Lyon; ordonne que le nom de l'accusé sera rayé des régistres des greffes, etc., etc. — Les accusateurs avaient supposé qu'un nommé *François Louys*, convaincu de sacrilége dans l'église de *S. Denis*, et qui, en 1612, avait été condamné aux galéres pour neuf ans, n'était autre que *Gaspar de Monconys*, qui avait déguisé son vrai nom, et que ce motif secret était ce qui avait déterminé le parlement à substituer les galères à la peine de mort. Voyez le *Dict.* de *Prost de Royer*, tome 2, p. 266; les *Lettres* de *Guy Patin*, passim; les *Mém.* de *Niceron*, XXVII; ci-après, *Publications* de 1620, *Dicacologie....* — *Gaspar de Monconys* était le frère de *Balthasar*, docteur en droit, si connu par ses *voyages* qu'il poussa jusqu'au fond de l'*Inde*. Voyez son article dans la *Biogr. Lyonnaise*, et au lieu de 1611, date de sa naissance, mettez qu'il naquit le 1er mars 1608.

1619. — Ouverture de la rue *Neyret* sur un terrain appartenant à *Claude Neyret*, riche négociant en étoffes de soie. *Biogr. Lyonn.*

1619. — Le Consulat fait reconstruire la *porte* dite *du Rhône* « par où « l'on va au faux-bourg dit *la Guillotière*, » et y fait mettre cette inscription citée par *Alcide de Bonne-Case*, t. 2, p. 60 de son *Tableau des provinces de France* :

EN L'ANNÉE M. DC. XIX, ET LE IX DU RÈGNE DE LOUIS XIII, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, MESSIRE NICOLAS DE NEUFVILLE, MARQUIS DE VILLEROY, GOUVERNEUR, NOBLE FRANÇOIS DE MERLE, PREVOST DES MARCHANDS, ALEXANDRE CHOLLIER, OCTAVIAN VANELLE, PHILIPPE SEVE, BENOIST BEZIN, ESCHEVINS, ONT, POUR LA COMMODITÉ ET SEURTÉ DU PUBLIC, FAIT REBASTIR CETTE PORTE.

1619. — Cette année, le Consulat fit agrandir et achever la façade de l'entrée du *Collége*, et les classes furent mises en la basse-cour. —

(1) *Claude Bernard.*
(2) *Jacques d'Aveyne.*

L'inscription gravée à cette occasion nous a été conservée par le P. *Menestrier* dans son *Eloge Hist. de la ville de Lyon*, et par le P. *de Colonia*, t. 2, p. 702 de son *Hist. Litt.*

1619. — S. *François de Sales* repassa par Lyon à son retour de Paris. Ce fut là qu'un général d'ordre vint en poste déguisé pour lui faire sa confession générale dans le parloir des religieuses de *Bellecour*. M.

1619. — PUBLICATIONS. *Aesopi Phrygis Fabulae*, elegantissimis iconibus veras animalium species ad vivum adumbrantes. — *Gabriae* Graeci Fabellae. — Batrachomiomachia Homeri ; — Galeomyomachia, etc. Hæc omnia cum latina interpretatione, etc. Lugduni, apud *Joannem Tornaesium*. 1619. In-16. SCHWEIGER, p. 13. — *Jean de Tournes* père et son fils avaient déjà donné plusieurs éditions d'*Esope* dans le même format, notamment en 1551, en 1570 et 1582.

1619. — *L'Arithmétique de Pierre de Savone d'Avignon*..... Dernière édition enrichie d'une Instruction et manière de trouver le compte faict du toisage de Lyon, composé par le mesme autheur. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1619. In-8°. (B. de L., 11983). Il existe un assez grand nombre d'éditions de ce livre, qui fut encore réimprimé à Lyon, en 1630, même format, chez la *veuve de Claude Rigaud* et *Claude Obert*, (B. de L., 11984.) L'auteur l'a dédié à M. *Manfredo Balbani*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre. Voyez la *Biographie vauclusienne* de M. *Barjavel*, tome 2, p. 397.

1619 — *L'Arithmétique des marchands*..., par *Claude Boyer*, natif de l'Argentière en Vivarez. A Lyon, chez *Antoine Pillehotte*. 1619 In-4°. (B. de L., 11791). — Dédicace de l'auteur à noble *Octavian Vanelle*, eschevin de Lyon. Au verso du titre, sont les armoiries de ce magistrat. On remarque encore parmi les pièces liminaires, un Sonnet signé *Faret*, sans doute le même qui «charbonnait de ses vers les murs des cabarets.» On a encore de *Boyer*, un autre ouvrage intitulé : *Briefve Méthode et Instruction* pour tenir les livres de raison par parties doubles, en laquelle se void la plus grande partie des négoces que faict Lyon en toutes les principales villes de l'Europe..... A Lyon, chez *Pierre Bailly*, 1644, in-fol., réimprimé l'année suivante avec des augmentations, même format (B. de L., 2337). Parmi les pièces liminaires de ce dernier ouvrage, est le sonnet que voici, adressé à l'auteur par *Jean-François Moissonnier* :

Ainsi que la Fortune à son Timoléon,
Le Rhosne à flots mutins et à course bruyante,
La Saosne à petits pas et d'une mine lente,
Apporte tout le monde au sein de son Lyon.

Le Rhosne s'alliant à la mer de Marseille,
Lui donne pour sa part tout l'or de l'Orient ;
La Saosne charriant ses flots par l'Allemand,
Au profit de Lyon ne fait moindre merveille.

Mais, las! que serviroit quand nous aurions d'Ophyr,
Tout l'or qu'on peut songer, l'argent et le saphyr,
Si nous n'avons l'esprit de le mettre en réserve?

C'est ce que nous apprend ton esprit généreux,
En cela beaucoup plus que nos fleuves heureux :
Eux nous donnent des biens, mais tu nous les conserve.

La *Briefve méthode* contient le prix des principales marchandises dont on faisait alors le trafic à Lyon. Ce livre est un de ceux qui pourra être consulté avec fruit par ceux qui voudront faire l'histoire du commerce de notre ville.

1619. — *La Banqueroute de Maître Antoine Fusi*, ci-devant curé de S. Barthelemy et de S. Leu à Paris, n'aguère devenu apostat à Genève. Ensemble le jugement donné contre son écrit détestable, intitulé le *Franc-Archer catholique*. Paris, jouxte la Copie imprimée à *Lyon*. 1619. In-8°. de 16 pp. — Voyez Niceron, XXXIV, 313, et ci-dessus, 16 *mai* 1615.

1619. — *Copie d'une lettre du philosophe Lyndorach*, grand gymnosophiste des Indes, au roy Gutheber, touchant les incommoditez du mariage. Lyon, *Jean Poyet*. Pet. in-12. Catal. *Leber*, n°. 2740.

1619. — ΚΡΙΣΙΣ *Jani Phaosphori in qua Schenckelius illustratur*... Lugduni, apud *Barth. Vincentium*. 1619. In-16 de 4 ff. non chiffrés et de 76 pages. Voyez les *Publications* de 1617, *Schenckelius detectus*....

1619. — *Eloge sur les actions les plus signalées et immortelles d'Henry le Grand*, dressé en françois par *Pierre Matthieu*, historiographe du roy, et traduit en hebreu, grec et latin, par trois Pères de la Compagnie de Jesus. A Lyon, par *Nicolas Jullieron*, 1619. In-4°. Voyez ci-dessus, *septembre* 1603.

1619. — *Le Franc-Archer de la vraye eglise*..... Par noble *Anthoine Fusi*.... Aux despens de l'auteur. 1619 (Genève). In-8° (B. de Lyon, legs *Charvin*). — Ce livre aurait pu figurer dans le *Manuel* de M. *Brunet*, qui a enregistré un ouvrage non moins rare et non moins curieux du même auteur, le *Mastigophore* (1). La place du *Franc-Archer* devait être tout près de l'*Apologie pour Hérodote*, car on retrouve, dans le premier de ces ouvrages, bien des emprunts faits à *Henry Estienne*. Nous avons déjà parlé de l'apostat *Fusi* (voyez ci-dessus au 16 *mai* 1615). L'officialité de Lyon avait confirmé la sentence de l'official de Paris qui l'interdisait de toute fonction ecclésiastique. *Fusi*, qui lui gardait rancune, se moque dans son *Franc-Archer*, p. 908, des chanoines de la cathédrale de Lyon, qui, les jours de fête, officient pontificalement, la mitre en tête (2). « .... Une heure après qu'il sont desmitrifiés, vous les rencontrés, dit-il, à tripotter, fesser la bourre, friser la corde, en queste par les estapes, là où repaire le bon Bacchus. Je quitte derrière le reste de la feste. Cependant au chœur, vous les voyés japper en re-

(1) M. *du Roure*, tome 2 p. 128 et suiv. de son *Analectablion* a donné une analyse avec extraits du *Mastigophore*.

(2) L'auteur du *Moyen de parvenir* s'était déjà raillé des *comtes de S. Jean* et de leur mitre. Voyez ci-dessus les *Publications* de 1596, *Théâtre des instrumens mathématiques*....

prise, respondre en cadence, se pourmenant en Cyclope, à taston, avec leur gros baston argenté : qui est une momerie ; car, à quel dessin un tel embastonnement ainsi embillonné? Ils s'esbaudissent autour de l'Aigle, afin de se rebaudir autour de la lechefrite, et d'asseoir en perfection une carrelure de ventre ; car, par après ils brimballent des impressions receues des fumées du pressis septembral : car ils cognoissent surtout les Calepins et alphabets de chiffre, tres-couverts à pincer le raisin, depuceler une bouteille, et à deffroquer un flacon. Aussi le meritent-ils après avoir miaulé comme chats, croassé comme corbeaux, piaulé comme pies, principalement quand vous les voyés suer autour de leur baston de confrairie, avec des saints de bois plantés au bout..... »

1619. — *L'Histoire de Palmerin d'Olive.... et de la belle Griane....* Lyon, *Pierre Rigaud.* 1619. 2 tomes in-16. — Brunet, 111, 618.

1619. — *Lettres amoureuses et morales des beaux esprits de ce temps....* reveues, corrigées et augmentées de nouveau par F. D. R. (*François de Rosset*). A Lyon, par *Barth. Ancelin.* 1619, In-12 (B. de L., 20723). — Recueil insignifiant et duquel il n'y a rien à extraire. — La même année, *Rosset* publia la première édition de ses *Histoires mémorables et tragiques ;* Paris, in-12, ouvrage souvent réimprimé, et dont la meilleure édition n'est pas celle de 1621, mais celle de Lyon, 1721, ou 1744, in-8°. La XXXVIe et dernière *Histoire* contient la *Relation du malheur arrivé à Lyon*, le 11 octobre 1711, à la porte du pont du Rhône, faubourg de la Guillotière.

1619. — *Le Lict d'honneur*, où bien des gens peuvent honorablement donner la vie et la mort à leurs ambitions, par P. *de La Noue*, gentilhomme angevin. A Lyon, chez *Jean Anard* dit *Jamet.* 1619. In-16 (B. de M. Gonon). — La Dédicace de l'auteur à Adam Gall, de Crecwistz en Austen, etc., est datée de Lyon, ce 24 d'aoust 1618. Voyez les *Publications* de 1617, *livre premier des Antiquitez....*

1619. — *Miracle advenu en la ville de Lyon en la personne d'un jeune enfant*, lequel ayant esté mort vingt-quatre heures, est ressuscité, par l'intercession de la sacrée Vierge, avec le vœu, prière et oraison faite par son père et sa mère. Jouxte la copie imprimée. Lyon, 1619. In-8°. *Catal. Lavallière-Debure*, tom. 2, p. 722.

1619. — *Narration historique et topographique des convens de l'ordre de S. Francois......* Par R. P. F. *Jacques Foderé...* A Lyon, chez *Pierre Rigaud.* 1619. In-4° de 1017 et 271 pp., non compris les pièces liminaires et l'Indice alphabétique, suivi de la Table des matières contenues au *Traicté des monastères Saincte Claire.* — Le P. Foderé composa cet ouvrage à Lyon où il vivait encore en 1623. Voyez la *Biogr. lyonn.*, p. 113.

1619. — *Ordonnances et reiglement* touchant l'art et manufacture des draps d'or, d'argent et de soye, qui se font en la ville de Lyon et faux bourgs dicelle..... A Lyon, chez *Nicolas Jullieron.* 1619. In-8° (B. de L., 33415, tome 76).

1619. — *Le Parterre divin des fleurettes d'oraisons*..... fait en italien par le R. P. *Jacques-Marie de Stassani*, et traduit en francois par *Louys Garon*. OEuvre utile à tout fidèle chrestien. A Lyon, par *Michel Chevalier*. 1629. In-12. Titre gravé par *L. Gaultier*; figures dans le texte (B. de L., 5849). — La Dédicace de l'auteur à la marquise *de Villeroy* (1), se termine ainsi : « Vivez, Madame, comblée de toute félicité; Dieu soit propice à tous vos saincts desirs, et le Ciel vous despartant ses plus douces influences, face que vous produisiez des héros de *Villeroy* pour le bien de la France et le service de nostre Roy; et que Monseigneur *d'Halincourt*, selon les souhaits de vostre bien-aimé espoux, et de tous vos héroïques parents, se voye encores bisayeul de vostre féconde lignée.... » Les permis d'imprimer de M. *Daveyne*, procureur du roy, et de M. *Sève*, lieutenant-général, sont du 14 février 1619.

1619. — *Les Privilèges, franchises et immunitez* octroyées par les Roys tres chrestiens aux Prevost des marchands, Eschevins et habitans de la ville de Lyon, et à leur postérité.... A Lyon, par *Guichard Jullieron*. 1619. In-4°. — Voyez les *Publications* de 1574, et celles de 1634.

1619. — *Posthumus Varandaei* Monspeliensis medici..... ex Bibliotheca ipsius depromptus atque in lucem editus *De morbis et affectibus mulierum*. Opera *Petri Mylaei* doctoris medici..... Lugduni, sumpt. *Barth. Vincentii*. 1619. In-8° (B. de L., 13451). — *Pierre Myleu* ou *de Myle*, était probablement de la même famille que *Christophe Myleu*, professeur d'humanités au Collége de la Trinité, en 1544 (*Biogr. lyonn.* p. 202). Le Traité des maladies des femmes a été traduit en français, par *I. Bonamour*; Paris, 1666, in-8°. Voyez les *Publications* de 1620 *Tractatus*...., et celles de 1658, *J. Varandaei Opera*....

1619. — *Joannis Secundi Hagiensis poetae elegantissimi Opera* quae reperiri potuerunt omnia. Curante et edente *Petro Scriverio*. Lugduni Batavorum, typis *Jacobi Marci*. 1619. In-8° (B. de L.). — Le chantre gracieux des *Baisers*, le jeune et aimable *Jean Second* (né à la Haye, l 10 novembre 1511) parut un instant dans nos murs en 1534. Il étai parti de Malines pour se rendre en *Aragon*, où l'attendait sans doute quelque mission diplomatique. Le récit de son passage à Lyon se trouve dans son troisième *Iter gallicum*; M. *Breghot du Lut* en a donné la traduction, p. 90 de ses *Nouveaux mélanges*.

1619. — *Le Sireine de Messire Honoré d'Urfé*.... A Lyon, par *Claude Chastelard*. 1619. In-16. — « *Le Sireine*, et non *la Syreine*, comme disent quelques biographies, est un berger dont les aventures forment le sujet d'un petit poëme en trois parties et en stances de six vers.... » M. Viollet le Duc, *Biblioth. poëtiq.*, p. 404. Voyez *les d'Urfé*, par M. *Auguste Bernard*, p. 150, et ci-dessus, 5 *janvier* 1598.

1619. — *Tablettes de la vie et de la mort*, composées par *Pierre Matthieu*. Paris, *Jean Petit-Pas*. 1629. — *Tetrasticha de vita et morte à Petro*

(1) *Madelaine de Créquy*, fille du duc *de Lesdiguières*, mariée depuis 1617, à *Nicolas de Neufville*, marquis, puis duc *de Villeroy*.

Matthaeo, histor. regio, gallica, et à *Joanne Thaumasio*, advoc. parisin., latine reddita. Parisiis, apud *Joannem Petit-Pas*. 1629. In-12 oblong de 160 ff. non chiffrés. — Edition citée par M. Brunet, comme la plus complète. Voyez les *Publications* de 1611.

1619. — *La Thériaque au Roy*. A Lyon, par *Jacques Roussin*, 1619. In-4°. (B. de L., 13506). — *Louis de La Gryve*, apothicaire et garde-juré en la ville de Lyon, est l'auteur de ce livre dont la principale pièce est une *Paraphrase* (en vers) *sur les vers d'Andromachus*, *des Vertus et Compositions de la Thériaque*. — La strophe la plus remarquable de cette Paraphrase est celle où l'auteur signale la thériaque *prinse au soleil levant*, comme un excellent aphrodisiaque. Voyez les *Publications* de 1632, *Antiparalelle des Vipères*, etc.

1619. — *La Vie du R. P. Cesar de Bus*, fondateur de la Congrégation de la Doctrine chrestienne, érigée en *Avignon*, nouvellement unie a celle des clercs réguliers de Somaque.... Par le P. *I. Marcel*, religieux de la mesme Congrégation. A Lyon, par *Claude Morillon*, 1619. In-8°. (B. de L., 22206).

1620. — *Mai* 3. Départ du cardinal *Barberini*, nonce du pape. — Le repas que le Consulat lui avait donné, coûta 516 livres. M. de V.

1620. — *Août* .... *Philibert de Nerestang*, capitaine de la première compagnie des gardes du corps, dite la *Compagnie ecossoise*, meurt des suites d'une blessure qu'il avait reçue, le 7 de ce mois, à l'attaque du *Pont-de-Cé*. — Son corps fut transporté à Lyon et inhumé dans l'église des *Carmes-Déchaussés*, qu'il avait fait construire en 1618 (1). — Deux de ses fils, *Claude* et *Antoine*, furent abbés d'*Ainay* (2). — Le capitaine *César*, demeurant en la garnison de *Montluel* en *Bresse*, lui avait dédié, en 1607, un livre ascétique ayant pour titre : *L'Espée catholique avec laquelle l'on peut facilement rembarrer et vaincre les faulses opinions de nostre temps*; Lyon, *Thibaud Ancelin*, in-12. (B. de L., 6604). — M. *de Nerestang*, qui avait survécu à sa blessure, fit un testament dont nous avons retrouvé deux feuillets parmi d'autres papiers, provenant de l'hoirie des demoiselles *Rondet* qui possédaient une maison située montée des *Grands-Capucins*, non loin du couvent des Carmes-Déchaussés. Ces fragments pouvant servir à la biographie du pieux capitaine, nous avons cru devoir les reproduire :

« Le jeudy vingtième jour d'aoust mil six cent vingt, après midi ;

« *In nomine Domini*, *Amen* : Devant nous *Jullien Angoulant*, notaire royal à *Angers*, résidant au *Pont-de-Scé*, fut présent en sa personne.... Messire *Philibert de Nerestang*, marquis *de Nerestang*, capitaine de cent homme d'armes des ordonnances de S. M., conseiller en ses conseils d'estat et privé

(1) Voyez La-Chenaye-Desbois, *Dictionn. de la noblesse*, X, 709 ; Létoile, *Journal d'Henri IV*, 13 avril et 30 octobre 1608 ; ci dessus. 7 *février* 1592 ; 13 *avril* 1608 ; ci-après les *Publications* de 1623, *Apostrophe*,... et celles de 1639, *Eloge funèbre*. ..

(2) Voyez le *Gallia christiana*. IV, 233, 307 et 309.

maréchal de camp dans ses armées, chevalier de ses ordres, grand maistre de l'Ordre de S. Lazare et Notre-Dame du Mont-Carmel, étant à présent gisant dans son lit, malade d'une blessure reçue pour le service du roy, prez la ville et château du Pont-de-Scé; ledit sieur étant en la maison de la Chesnaye, paroisse de S. Aubin dudit Pont-de-Scé; lequel seigneur plein d'esprit, jugement et entendement, a fait présentement son testament et ordonnance de dernière volonté comme s'en suit :

« Premier a recommandé son âme à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie et à tous les saints et saintes du Paradis, suppliant le créateur, après qu'il aura fait séparation de son âme d'avec son corps, qu'il lui plaise prendre son âme, et la mettre en son Paradis. — Item veut et ordonne que, après que son âme aura été séparée de son corps, sondit corps être porté au couvent des révérents peres Carmes-Deschaussez qu'il a cy-devant fondez en Notre-Dame du Mont-Carmel à Lyon, et veut qu'en même temps le corps de défunte dame *Françoise de Chauderasse*, vivant sa mère, qui est à présent en sa maison d'Aure, païs de Velay, soit aussi porté et ensépulturé audit couvent desdits Carmes, le tout avec telles cérémonies qu'il sera advisé par messire *Jean de Nerestang*, son filz, baron d'*Entremont*. — Item veut et ordonne que sondit fils luy succède universellement en tous et chacuns ses biens..... et a supplié son dit fils d'accomplir sondit présent testament de point en point, selon sa forme et teneur, et en a chargé et charge sa conscience et son honneur; et sur l'espérance qu'il a qu'il s'en acquittera dignement et charitablement, luy a donné et donne sa benédiction, et outre l'a prié de vouloir aimer soigneusement le sieur de *Solezel* (1), son bon et intime ami, et qu'il se confie à luy entierement, comme à un tres-fidèle homme de bien.... Fait et passé en la maison dudit lieu de la Chesnaye, présens, Me. *René Hamelin*, sieur *de Richebourg*, advocat au siège présidial d'Angers, Me *Samuel Hulin*, et *Pierre Mesnage*, prestres, demeurant en la paroisse de S. Aubin dudit Pont-de-Scé, témoins à ce requis et appelez..... Et à l'instant ledit sieur testateur nous a requis ajouter à ce présent testament qu'il recommande à son dit fils de faire accomplir le vœu qu'il a fait à Monseigneur S. Jacques de Compostelle, et, pour ce, a ordonné être payé à celuy qui fera ledit voyage la somme de cent cinquante... » *Coetera desunt.*

1620. — *Septembre* 9. Mort de *Jean Mellet de la Besnerie*, doyen de l'église de Lyon, fils d'*Antoine* Mellet (ou Meslet), seigneur de la Besnerie en *Anjou*, et de *Renée Briand*, du même pays. — Le Chapitre de l'église de Lyon ayant conféré le canonicat de *Théodore de Vichy*, doyen, mort en 1569, à *Claude de la Roche*, celui-ci s'en démit peu de temps après entre les mains du Chapitre, qui, sur les lettres du roi, de la reine, et du maréchal de Vieilleville, le conféra à M. de la Besnerie, lequel fut reçu le 9 mai 1571. — En 1593, il fut nommé prévôt, et, en février 1611, doyen, en remplacement de *Claude de Talaru*, décédé le 15 du même mois. — Le 23 avril 1612, il donna des provisions d'official et juge de la cour commune, des cité et faubourgs de Lyon, à *Aimé de Faulquier de Vitry*, chanoine, avec réquisition au vicaire-gé-

(3) Probablement *Matthieu de Solleysel*, officier des gendarmes écossais, père du célèbre *Jacques de Solleysel*, qui enseigna longtemps, à Lyon, l'art du manége et de l'équitation, auteur d'ouvrages relatifs à cet art. *Biogr. lyonn.* p. 282.

néral de l'archevêché de le mettre en possession de cet office. Il présida le Chapitre du 19 avril 1612, dans lequel, à la mort de l'archevêque *Claude de Bellièvre*, l'église de Lyon, se saisit de la régale de l'archevêché; celui du 30 avril suivant, dans lequel remise de la régale fut faite à *Pierre Saunier*, évêque d'Autun, qui prêta, entre ses mains, le serment de fidélité accoutumé; celui par lequel, à la mort de cet évêque, le Chapitre se saisit de nouveau de l'administration au temporel et au spirituel de l'archevêché de Lyon jusqu'au 1er février 1612, jour auquel *Simon de Marquemont* prit possession de l'archevêché par procureur. Le 9 mai 1614, il présida à la réception en personne de ce prélat, l'accompagna dans sa prise de possession solennelle, reçut son serment pour l'église, et prêta celui de son église à ce nouvel archevêque. — En 1619, il fonda une chapelle et deux prébendiers. Il fut enterré dans cette chapelle à laquelle le Chapitre donna le nom *de La Besnerie*. SEVERT; *Gallia Christ.*, etc.

1620. — Etablissement d'une *Ecole royale d'équitation*, près des anciens remparts d'*Ainay*. ARCH. DU RH., VIII, 248-9.

1620. — Reconstruction de l'église et du monastère des *Dames de la Déserte*.

1620. — Restauration de l'église de S. *Martin* et de S. *Loup*, à l'*Ile-Barbe*. Voici l'inscription qui fut gravée à cette occasion :

D. O. M. SS. MARTINO ET LUPO SACRUM, IMMANI HAERETICORUM IMPIETATE FERRO ET IGNE EVERSUM ANNO M. D. LXII, DEO AUSPICE ET LUDOVICO XIII, GALL. ET NAV. REGE, R. DE CAMILLO DE NEUFVILLE, INSULAE BARBARAE ABBATIS, DECANI IMPENSIS, DD. HALINCOURT, MARCHIONIS DE VILLEROY ET LUGDUNENSIS PROVINCIAE PROREGIS, IN INTEGRUM RESTITUTUM, ANNO M. DC. XX. Voyez GOLNITZ, *Ulysses Belgico-Gallicus*, p. 329, et ALCIDE DE BONNE-CASE, *Tableau des Provinces de Fr.*, t. 2, p. 63.

1620. — *Melchior Mitte de Chevrieres*, marquis de *S. Chaumont*, premier baron de Lyonnois, est fait chevalier des ordres du roi. M.

1620. — PUBLICATIONS. *L'Anti-Ministre*, ou *Apologie pour les R. Pères Jesuites*. Dédié à Loys le Juste, roy de France et de Navarre (par *Guerson*).... A Lyon, jouxte la coppie imprimée à Paris. 1620. In-8°. de 16 pages (B. de L., 23396).

1620. — *Aphtonii Sophistae Progymnasmata*, partim à *Rodolpho Agricola*, partim à *Joanne Maria Catanaeo* latinitate donata, cum luculentis et utilibus in eadem scholiis *Reinhardi Lochichii* (1).... Lugduni, sumpt. *Antonii Pillehotte*. 1620. In-16. (B. de L., 16007). — Il existe

(1) Le véritable nom de ce scholiaste doit être *Lorichius* ou *Lorrichius*. C'est ainsi qu'il est nommé sur le titre de la plupart des éditions d'*Aphtonius*. Voyez l'article LORICH dans MORÉRI, mais ne cherchez pas ce nom dans la *Biogr. lyonn.*

plusieurs autres éditions lyonnaises de cet ouvrage. Celle-ci non plus que celle de 1626, *sumpt. Viduae Cl. Rigaud et Ph. Borde*, n'ont pas été connues d'*Hoffmann.*

1620. — *Le Bouquet royal toujours fleurissant*, composé des vertus royales des trois grands Roys. Par C. *Brunel*, de la comté d'Avignon. A Lyon, de l'imp. de *Simon Rigaud.* 1620. — Les trois roys chantés dans ce recueil de cantiques et autres pièces dévotes sont le *Roy des roys*, le roy très chrestien *Louis XIII*, et M. *de Marquemont*, archevesque, comte de Lyon, etc., roy par le sacerdoce. C'est à ce prélat que l'auteur a dédié son livre qui est divisé en deux parties. En tête de la seconde partie est un sonnet à la louange du même archevêque. Nous y avons aussi remarqué, p. 108, l'*Hymne de saincte Françoise*, religieuse de l'ordre de S. Benoist, suivie d'un quatrain adressé à *Marie de Lévy*, abbesse de S. *Pierre.* L'approbation de *Fr. Robert de Berthelot*, évêque de Damas, vicaire-général et suffragant de M. de Marquemont, est ainsi conçue : « Ce *Bouquet* est beau, et sent très bon, et partant on s'en servira fort à propos, et en effet il mérite d'être manié et porté. *La rime et la raison le veulent ainsi.* » Ce jugement a été confirmé par un homme de goût, M. *Viollet le Duc*, qui, dans sa *Biblioth. poétiq.*, après avoir dit que les pensées de l'auteur du *Bouquet royal* ne manquent pas d'élévation, et que le style est à leur niveau, ajoute : « *Brunel*, sans être un poëte fort distingué, méritait d'être connu autant et plus qu'un grand nombre de ses contemporains.... » Nous ferons observer que ce poëte a été inconnu à l'abbé *Goujet* et à M. *Barjavel.*

1620. — *Chriserionte de Gaule.* Histoire mémorable nouvellement et miraculeusement trouvée en la Terre-Sainte. Par le sieur *de Sonan.* A Lyon, pour *Barthel. Vincent.* 1620. In-8°. (B. de L., 18702).—Dédicace de l'auteur à M. *des Diguières*, duc, pair et maréchal de France, etc.

1620. — *Dicaeologie*, ou Défense justificative pour M. *Gaspard de Monconys*, pourvu de l'office de lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, par la resignation de M. *Pierre de Monconys*, son père, sieur *de Liergues*, contre l'étrange, horrible et prodigieuse calomnie de MM. *Claude Bernard*, assesseur, *Nicolas de Masso*, *Claude Terrat*, conseillers, et *Jacques d'Aveyne*, substitut de M. le procureur général audit siége. Paris, 1620. In-4° de 153 pages. Voyez ci-dessus, au 10 *décembre* 1619.

1620.—*Effroyable bataille apperçue sur la ville de Genesve*, le dimanche des Rameaux dernier (12 *avril*). Ensemble les estranges et prodigieuses choses qui s'y sont vues et remarquées de plus de trois mille personnes. Paris, jouxte la copie imprimée à Lyon, par *Jean Poyet*, 1620. In-8°, Catal. *Lavalliere Debure*, tom. 2, p. 722.

1620. — *La langue Françoise de Jean Godard*, Parisien... Première partie. A Lyon, par *Nicolas Jullieron*, 1620. In-8° (B. de L., 15717). — Le Catal. de la B. du Roi ne cite que la première partie ; c'est probablement la seule qui ait été publiée (Voyez Goujet, I, 133, et les

Publications de 1594, *Œuvres de Jean Godard...*) — Quiconque aura lu quelques pages de la *Langue de Jean Godard,* ne manquera pas de répéter avec le *Rica* des *Lettres Persanes* : « Les Grammairiens peuvent-ils se dispenser d'avoir du bon sens? » Bien des siécles avant *Montesquieu,* l'auteur du *Banquet des savants* avait dit : « Excepté les médecins, il « il n'y a pas de plus grands fous dans le monde que les grammai- « riens (1). » Par les médecins, dit l'abbé d'*Olivet,* on voit assez qu'*Athénée* voulait dire les charlatans ; par les grammairiens, il entendait, non ceux qui s'étudient à parler correctement, car il n'y a point là de folie, mais de ces petits humanistes qui se donnent pour de grands critiques, qui, avec une étude moins que superficielle, prétendent tout savoir, qui, sans rien savoir, jugent de tout (2)... — *Lamothe le Vayer,* après avoir cité le mot d'Athénée, *exceptis medicis nihil esse grammaticis stultius*, ajoute : Pour moi, qui respecte la médecine, et qui la croy, hors de ses abus, fort utile au genre humain, je serois bien fâché d'en dire autant en françois... — *Boiste,* dans son *Dict. de la langue française,* fait dire à *Montaigne* : « Définissez les termes, car les troubles d'ici-bas « sont presque tous grammairiens (1). » Suivant le *Dict. de Trévoux*, l'auteur des *Essais* aurait dit aussi : « Un Grammairien, occupé à une étude aussi sèche et aussi triste que celle des mots, a toujours le front ridé, » et *Saint-Evremont* : « Un *Grammairien* ne songe qu'aux mots ; il n'entre ni dans la délicatesse du sentiment, ni dans la finesse de la pensée. » Ajoutons avec le P. *du Cerceau* :

« Et gare un froid grammairien,
Qui, traitant, en homme capable,
Tout l'ouvrage de détestable,
Enverra, d'un ton peu chrétien,
Et la pièce et l'auteur au Diable. »

Citons encore ce mot de Balzac : « La nation des Grammairiens est redoutable à tout le monde. Si on veut la croire, sa juridiction s'étend jusque sur les têtes couronnées, si elles veulent introduire un nouveau mot ; » et pour en finir, ces vers qui viennent naturellement se placer ici, et que *Molière* a mis dans la bouche de *Philaminte*:

..... Quoi! toujours, malgré nos remontrances,
Heurter le fondement de toutes les sciences,
La *grammaire,* qui sait régenter jusqu'aux rois,
Et les fait, la main haute, obéir à ses loix!
Les Femmes savantes, II, 6.

(1) Livre XV, p. 666 de l'édition de 1597.

(2) *Recueil d'opuscules littéraires*, Amsterdam, 1767, p. 212.

(3) Montaigne a dit, l. 2, p. 12 (p. 175 de l'édition de M. *J. Victor Le Clerc*) : « La « plus part des occasions des troubles du monde sont *grammairiennes.* » On lit : ... *sont les grammairiens*, dans l'édition de *Paris*, 1657, et dans celle d'*Amsterdam*, 1659; c'est peut-être la bonne leçon. *Joseph Scaliger* pensait de même : *Non aliundè dissidia in religione dependent, quam ab ignoratione* GRAMMATICAE. Voyez les *Publications* de 1617, *les Essais...*,

1620. *La Palme de la fidélité*, ou Recit veritable des amours infortunées et heureuses de la princesse Oberlinde et du prince Clarimant, Mores Grenadins. Par le sieur *Lancelot*. A Lyon, chez *Michel Chevalier*, 1620 In-8° (B. de L., 18687). — L'auteur de ce livre est probablement le même auquel on doit les *Nouvelles* tirées des plus célèbres auteurs espagnols. Paris, 1628 ou 1641, 2 tomes en un volume in 8°, et *le Parfait ambassadeur*, traduit de l'espagnol, 1642, petit in-12 (Elsevier). BRUNET, n° 10 286 et 4013.

1620. — *Porphyrii philosophi pythagorici de non necandis ad epulandum animantibus libri IIII*... e graeco exemplari facta versione latina, scholiis et praefationibus illustrata per *F. de Fogerolles*... Lugduni, sumpt. *Claudii Morillon*, 1620. In-8° (B. de L., 10398). Voyez sur ce livre et sur son auteur, la *Biogr. Lyonn.*, article FOUGEROLLES, p. 114.

1620. — *Recheute de Geneve plagiaire*. Par *Pierre Coton*, Forisien, de la Compagnie de Jésus... A Lyon, chez *Claude Morillon*, 1620. In-4°.

1620. — *Tractatus de morbis ventriculi à Joh. Varandaeo*,... nunc primum in lucem editus opera *Claudii Dubost*, medico Segusiensi. Lugduni, sumpt. *Barth. Vincentii*, 1620. In-8° (B. de L., , 13451). — *Claude Dubost*, médecin à Lyon, était un des disciples de Varandé, comme on le voit par ce quatrain, p. 6 des pièces liminaires :

D. JOANNI VARANDAEO
PRAECEPTORI OLIM SUO OBSERVANTISSIMO.

Si (quae fortè alias, tua prisca modestia nobis
Suppressit) luci tradere scripta paro,
Ignoscas, venia digna est audacia tantum;
Namque latere diu fama negabat opus.

Voyez les *Publications* de 1619, *Postumus Varandaei*....

1620. — *Vérification de quelques propositions* sur le subject du très-Saint Sacrement de l'Eucharistie... Par F. *Anthoine Ribere*, prestre, religieux observantin, recolé (sic). A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. (de l'imprimerie d'*Amy Polier*), 1620. In-12. — A la p. 310, est un second titre, commençant ainsi : *Vérification de quelques propositions* sur l'ancien usage du signe salutaire de la Croix... (B. de L., 3449). — La dédicace de l'auteur à l'évêque et aux chanoines de Nismes, est datée de Lyon, le 1 janvier 1620. — Le F. *Ribère*, p. 216 et 265, a traduit en vers français deux *Rithmes* latins à l'honneur du S. Sacrement de l'autel.

1621. — *Janvier* 10. Mort de *Guillaume Fouquet de la Varenne*, évêque d'*Angers* et abbé d'*Ainay*. Il avait succédé dans cette dernière dignité à *Michel Chevalier* ou à *Pierre d'Epinac*, et il fut remplacé par *Camille de Neufville* (GALLIA CHRIST., IV, 2417). — *J. de la Mure* place par erreur la mort de G. *Fouquet* au mois de *janvier* 1620, dans sa *Chronique* inédite *de la très-ancienne abbaye royale d'Aisnay*, dont il existe à la B. de Lyon une copie datée de 1735. Feu *Delandine* qui a

donné une analyse de ce ms. (n° 1335 de son Catalogue), dit que *La Mure* a extrait une grande partie de ses *remarques*, 1° d'un *Missel* imprimé à la fin du XVe siècle, et qui est devenu très-rare ; 2° d'un *Cartulaire* ms, très précieux par son antiquité, souvent cité par nos anciens historiens, et qui vraisemblablement n'existe plus. Nous sommes heureux d'apprendre à ceux de nos lecteurs qui peuvent l'ignorer que ce Cartulaire existe dans le cabinet de M. *Coste*.

1621. — *Février* 15. Consécration, par Mgr. *de Marquemont*, de l'église de S. *Joseph*, construite en 1619. Lefebvre, *Nombre des églises*, ch. LXV.—Le P. *Menestrier* nous a conservé les inscriptions suivantes, qu'on lisait dans cette église ; — du côté de l'Evangile :

AD ÆTERNAM REI MEMORIAM.

ANNO REDEMPTI ORBIS MILLESIMO SEXCENTESIMO VIGESIMO PRIMO, DECIMO SEXTO KALENDAS MARTIAS HANC SANCTI JOSEPHI ÆDEM INAUGURAVIT ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS DOMINUS DIONYSIUS SIMON DE MARQUEMONT LUGDUNENSIS ARCHIEPISCOPUS.

GALLIARUM PRIMAS.

Du côté de l'Epître.

D. O. M.

VIRO CLARISSIMO FRANCISCO CLAPISSONIO (1) REGIA PROCURATIONE, CONSULATU, QUAESTORIIQUE SENATUS PRAEFECTURA, NUPER ILLUSTRI, ET LECTISSIMAE FAEMINAE MARGARITAE DULINS PARI CONJUGUM AMANTISSIMO : D. PETRUS CLAPISSONIUS IN PRAETORIO PARISIENSI REGIUS CONSILIARIUS EORUM PATRUELIS FRATER PRO FRANCISCO CLAPISSONIO DULINS FILIO SUO DELECTU MARITI A D. MARGARITA DULINS HAEREDE INSTITUTO SEPULCHRUM POSUIT DEDICAVITQUE IN HAC DIVI JOSEPHI AEDE. AD CUJUS STRUCTURAM TER MILLE AUREOS NUMMOS CONTULIT DEFUNCTORUM CONJUGUM TESTAMENTO LEGATOS.

A la chapelle du Crucifix :

HIC JACET
NICOLAUS DE LA BERCHERE LE GOUX (2)
S. SULPICII ABBAS ; REGIS CONSILIARIUS
ORDINIS CISTERCIENSIS VISITATOR
ET PROCURATOR GENERALIS ; QUO
IN ORDINE VITAM A PRIMA PUERITIA CUM
AD ANNUM SEXAGESIMUM PERDUXISSET,
PIE AC RELIGIOSE OBIIT HAC IN URBE
OPTATO ISTA IN AEDE TUMULO
QUEM DEFUNCTO XXVI MARTII ANNO MDCIX
POSUIT FRATER AMANS ET MOERENS

(1) Voyez ci-dessus, *novembre* 1607, et ci-après, 21 *juin* 1641

(2) Voyez Chorier, *Estat politique*, tome 1, p. 61 et suiv.

DIONYSIUS DE LA BERCHERE
PRIMUS PRAESES IN DELPHINATIUM
SENATU, CONSILIARIUS IN CONSISTORIO
REGIO, MARCHIO DE SNATONAY, etc.

1621. — *Septembre* 22. Mort d'*Antoine de Baraillon*, seigneur de *Soleymieu*, enseigne d'une compagnie de gens de pied au régiment de Chappes, tué au siége de *Montauban*. Voyez son épitaphe et autres pièces à son éloge, p. 131 et suiv. de *La Bellegarde* de *S. F. Seraud*; Lyon, 1621. In-8°. — *Antoine Baraillon* était probablement parent d'*Aimé Baraillon*, conseiller du roi et trésorier général de France, prévôt des marchands et échevins de Lyon, en 1616 et 1617. — *Antoine* était fils de *Jean*, seigneur de *Nantua*. Pernetti, I, 437.

1621. — *Octobre* 12. Mort, à Toulouse, de *Pierre Matthieu*, historien, poète et jurisconsulte, né à *Pesme*, en *Franche-Comté*, le 10 décembre 1563 (1). Voyez son art. dans la *Biogr. Lyonn.*, et ajoutez aux sources qui y sont indiquées : Niceron, t. XXVI; Gouget, XII, 280; *Perroniana*, lettre M.; Ch. Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, p. 205; la *Table du Journal des Savants*; les *Publications* de 1611, *Tablettes de la vie et de la mort*...; celles de 1609, *Guidonis Papæ decisiones*, etc. — *Pierre Matthieu* n'est point, comme on l'a souvent dit, auteur d'une tragédie intitulée le *Triomphe de la Ligue*, imprimée à *Lyon*, 1607, petit in-8° (Brunet, IV, 513); cette pièce est de *Richard-Jean de Nérée*, ministre protestant, auquel on doit une traduction des *Actes du synode national*, tenu à Dordrecht, l'an 1618 et 1619, *Leyden*, 1624, in 4° (B. de Lyon, 1256). Parmi les protestants français qui assistèrent à ce synode, nous trouvons *Noë de Noyer*, sieur *de Poncey*, ancien de l'église de *Bussi*, député de la province du duché de Bourgogne, Lionnois, Beaujolois et Bresse, et François Perreaud, ministre du S. Evangile en l'église de Mascon, député de la province de Bourgogne. Voyez le *Jugement du synode national* tenu à Dordrecht...; Nismes, 1620. In-4°, p. 77.

1621. — *Octobre* 19. Mort de *Jean-François Mitte*, comte *de Miolans*, etc., tué au siége de *Montauban*. — *J. Seraud* lui a fait une épitaphe en vers (p. 119 de sa *Bellegarde*). — C'est par erreur que, dans la *Biogr. lyonn.*, art. Chevrières, on le fait mourir au siége de *Turin*, en 1640. Voyez Hilarion de Coste, *Vies et Eloges des dames illustres*, 1, 761.

1621. — On donne une forme plus régulière aux *fortifications* qui avoisinent l'abbaye d'*Ainay*. — Ce fut aussi vers le même temps que l'on éleva le *portail d'Ainay*, dit d'*Halincourt*, qui se trouvait près de la tête orientale du pont actuel d'*Ainay*, et dont il existait encore quelques vestiges en 1815. Voyez les *Arch. du Rh.*, III, 311, et VII, 84;

(1) Le Laboureur, t. 2, p. 30 de ses *Mazures*, s'est trompé quand il a dit que *Matthieu* mourut en 1622.

la *Revue du Lyonn.*, t. XVIII, 196 et suiv. ; ci-après, année 1622, *ad calcem*.

1621. — *Camille de Neufville*, alors *abbé d'Ainay*, ayant demandé au Consulat la concession d'une partie des eaux de *Choulans*, pour les conduire sur l'autre rive de la *Saône*, et les employer à l'embellissement du jardin de l'abbaye, le Consulat arrêta qu'en faveur des services rendus à la ville par la maison *de Villeroy*, notamment par M. *d'Halincourt*, il serait fait un abandon gratuit à l'abbé d'*Ainay* « pour lui et ses successeurs qui seront de sa maison, noms et armes, » de la totalité des eaux de *Choulans*, sauf pendant les temps de contagion, où ces eaux étaient destinées au service de l'*Hôpital de S. Laurent*, affecté aux pestiférés. J. Morin, *Revue du Lyonn.*, 1, 399 ; *Arch. du Rh.*, X, 313.

1621. — Mort d'*Albert de Bellièvre*, ancien archevêque de Lyon, lequel, en 1604, s'était démis en faveur de *Claude*, son frère. Voyez ci-dessus au 5 *juillet* 1600.

1621. — Mort d'*Anne d'Urfé*, chanoine et comte de Lyon, poète et littérateur, né dans le *Forez* en 1555. — Voyez Roland des Marest, *Epist.*, 1586, in-12 ; C. Breghot, *Mél.*, p. 281 ; Auguste Bernard, *les d'Urfé*, passim.

1621. — M. *Colomb de Batines* place à cette année, dans son *Catalogue des Dauphinois dignes de memoire*, l'assassinat d'*Antoine d'Arces*, seigneur *de la Bastie*, surnommé le *Chevalier Blanc*, lieutenant-général du royaume d'*Ecosse*, après la mort de Jacques IV. — Ce n'est point en 1621, qu'*Antoine* d'*Arces* perdit la vie ; car *Jacques IV* mourut le 9 septembre 1513. Voyez Buchanan, *Rerum scoticarum libro decimo quarto*, et Aymar du Rivail, *de Allobrogibus*, p. 565 de l'édition *pr nceps*de cet ouvrage publiée à Lyon, en 1844, par M. *de Terrebasse* Si nous relevons cette erreur, c'est parce que nous avons donné place, dans la *Biographie Lyonnaise*, à un personnage de la même famille, *Jean d'Arces*, baron de *Lyvarot*, et non de *Livernot*, mort en juin 1590. Voyez nos *Documents*, à cette dernière date, et ajoutez à ce que nous avons dit sur ce baron, que c'est probablement à lui que le président d'*Expilly* a adressé un sonnet, qu'on lit à la page 281 de ses Poemes, édition de 1624.

1621. — Publications : *L'Admirable conversion* de l'un des prétendus ministres de Lyon, dict *Monsieur* Blanc, en la foy catholique, apostolique et romaine, avec l'Accueil royal de *Pons*, et le Cordial appareil de ceux de *Montauban*. A Lyon, de l'imprimerie de *Guichard Paillé*, 1621. In-8° de 13 pages. — On lit dans cette relation que *Monsieur Blanc*, après avoir mis ordre à sa famille, pour l'envoyer, avant son départ de Lyon, au lieu de sa retraite, dit adieu à ses amis, pour aller s'établir à *Beaune*, où il persista dans la résolution qu'il avait prise de vivre et de mourir catholique.

1621. — *De l'Amour*, *le Mirouer du devot chrestien*, dans lequel sont aucunement representées l'extraction, la puissance et les effects du vray

amour : enrichi de mainte belle doctrine des anciens. A Lyon, pour *Vincent de Cœursilly*. 1621. In-12 (B. de M. *Gonon*). — Dédicace de l'auteur, qui ne s'est pas nommé, à Mgr le reverendissime evesque, seigneur et compte (sic) de *Gap*, signée : *Son tres-humble neveu* (1). — Le livre *de l'Amour* est en vers; mais quels vers, bon Dieu ! pas la moindre étincelle du feu divin; ce qui n'a pas empêché trois des contemporains de l'auteur, *Pierre Cornu*, *François de Pracieu et François de Solleyzel du Clapier*, escuyer (2), de lui adresser des compliments et des éloges qui prouvent qu'ils étaient ses amis. Voici le quatrain de l'Ecuyer que nous ne reproduisons que pour le signaler à ceux qui s'occupent de la Biographie des écrivains du *Forez* :

Ton livre du sainct feu nous montrant le pouvoir,
La beauté des esprits subjects à ceste flamme,
C'est plustost un tableau que ce n'est un miroir
Qui représente au vif la beauté de ton ame.

Ce quatrain qu'on lit à la 262e page, est suivi de deux errata, l'un pour le livre *de l'Amour*, et l'autre pour les fautes survenues au *Traicté de la Sophie Forestière*, autre ouvrage sans doute du même auteur.

1621. —*De Atheismo et haeresibus recentiores controversiae generales*... Authore *Jacobo Severtio*, sacrae theologiae doctore Parisiensi. Lugduni, ex typogr. *Simonis Rigaud*, 1621. In-8°. — La dédicace de l'auteur, au cardinal *François de la Rochefoucault* (3), archevêque de Senlis, datée de *Mascon*, le 1er mars 1621, est suivie de vers latins à l'éloge de ce prélat, par *Claude de Lavarène*, neveu de l'auteur. Les deux premières approbations sont de 1613, date sans doute d'une première édition de cet ouvrage. Voyez ci-après, *année* 1629, *ad calcem*.

1621. — *Auli Gellii Noctes atticae*... cum quinque indicibus, etc. *Coloniæ Allobrogum*, apud *Joan. Tornaesium*, 1621. In-16 (B. de Lyon). — Dédicace de *Jean de Tournes* à *Nicolas Bruslart de Sillery*, ambassadeur d'Henri IV en Suisse, datée du 14 mars 1592. *De Tournes*, s'étant ressouvenu que son père avait été, en 1550, éditeur d'un *Aulu-Gelle*, imprimé aux frais de *Séb. Gryphe* (4), n'eut aucun repos avant que de s'être procuré un exemplaire de cette édition. *Jean-Antoine Sarasin*, un des plus célèbres médecins de ce temps, le lui procura, et c'est

(1) L'évêque de *Gap* était alors *Charles Salomon de Serres*. Voyez son article dans le *Nobiliaire de France*, tome XVIII, p. 45.

(2) Ce *François de Solleysel* était probablement le père de *Jacques*, célèbre écuyer, et l'auteur du *Parfait Maréchal*.

(3) *Severt* était depuis longtemps lié d'amitié avec *François de la Rochefoucault* ; il l'avait connu à *Paris*, lorsqu'il achevait, lui, sa philosophie, et *la Rochefoucault*, son cours de théologie. *Severt* fut aussi l'ami d'*Alexandre de la Rochefoucault*, frère cadet de *François*, et lui dédia son premier ouvrage, *De Orbis catoptrici.... descriptione ac usu*. Voyez les *Publications* de 1598.

(4) Schweiger donne comme douteuse l'édition de *Gryphe* de 1550 ; il en cite une de cet imprimeur, de 1539 ; une autre de ses héritiers de 1560.

d'après cette édition revue avec le plus grand soin, qu'il en donna une nouvelle en 1592. Nous présumons que celle de 1621 ne diffère que par le titre, probablement rafraîchi, de celle de 1592.

1621. — *La Bellegarde...* (par *Jean Florestan Seraud*). A Lyon, par la veuve de *Claude Morillon*, 1621, in-8° (B. de L., 17578). Voyez les *Publications* de 1609, et celles de 1630, *Reveil*...

1621. — *Compendiaria praxis difficiliorum casuum conscientiae*, in administratione sacramenti poenitentiae crebro occurrentium, in III partes distincta : *P. Reginaldo*, è soc. Jesu authore. Prodit nunc auctior... Lugduni, sumpt. *J. Cardon* et *Cavellat*, 1621. In-32 (B de L., 3955). — La première édition doit être de 1618, date des approbations (1). Cet ouvrage a été traduit en français, par le P. *Jacques Jacquet*, religieux carme, Lyon, 1623, in 12. (Voyez les *Publications* de 1616, *Praxis*..., et ci-après, année 1628, *ad calcem*). — S. *François de Sales*, dans une lettre du 9 janvier 1621, adressée au Père général de la congrégation des prêtres de S. Paul, à Milan, pour lui recommander un jeune homme, eunuque de naissance, qui désirait entrer dans cette congrégation, lui rappelle qu'on a élevé au suprême pontificat un eunuque (2), et que dans la Compagnie de Jésus, on compte actuellement le P. *Valère Réginaldi*, auteur du *Thesaurus fori pœnitentialis*, qui est eunuque. *Nouvelles Lettres*; Paris, 1835, tom. 2, p. 293.

1621. — *Eloges de Louis le Juste*, où sont remarquez ses faicts héroïques en son voyage de Guyenne. A Lyon, chez *Cl. Armand*, dit *Alphonse*. 1621. In-8° de 16 pages (B. de L., 25201, tome 30). Ces Eloges sont contenus dans une Ode qui porte pour signature DU PERRIER. Le poète débute, comme *Voltaire*, un siècle plus tard, dans sa *Henriade*, par une invocation à la Vérité :

O Vierge partout recherchée,
Invincible divinité,
Belle et puissante Vérité,
Tousjours me seras-tu cachée?
Reviens de ceste obscure nuict
Où le silence te reduit,
Déesse de moy tant chérie,
Et viens paroistre dans mes vers,
Comme paroist la flatterie
En mille poèmes divers.

(1) Nous ne présumons pas que le P. *Reginaldi*, qui a tant écrit sur la confession et sur les confesseurs, ait cité ce curieux passage de *Menot* : « Quomodo possis perfecte confiteri, cum non es confessus ab anno, et venis in sancta hebdomada ad sacerdotem, orans « ut te expediat citissime? *C'est une confession de renart*. At ergo sacerdos ille qui non « quaerit nisi expeditionem et pecuniam, expedit te immediate ; dat tibi absolutionem, « et dicit tibi : *O amice vade*. Et quo ibit cum tali absolutione ? ad omnes diabolos... » *Quadrages.*, feria quarta tertiae dominicae.

(2) Nous avons cherché inutilement le nom de ce pape dans plusieurs Dictionnaires de théologie et de droit canon, où on aurait pu le citer en parlant des eunuques. Nous ne croyons pas que *Théophile Roynaud*, ni *Ancillon*, en aient rien dit dans les deux traités qu'ils nous ont laissés sur ce sujet.

Cette Ode, où l'on remarque de bons vers, est peut-être de *Charles du Perrier*, mort à *Paris* en 1692, et qui était né à Aix en Provence, on ne sait en quelle année.

1621. — *L'Espadon satyrique, par le S. Desternod.* A Lyon, par *Jean Lautret*, 1621. In-12 (1). — Toute la licence de certaine école poétique contemporaine de Louis XIII, dit M. *Gustave Brunet*, se retrouve dans ce livre plein de verve et d'esprit, au dire de *Charles Nodier* (2). Son titre d'*Espadon* lui vient de ce qu'il pourfend de part en part les vices et les travers de son époque, mais c'est en termes déhontés qu'il flétrit la corruption des mœurs du temps (*Bulletin du bibliophile belge*, tome 2, p. 100). — Je ne sais si on a remarqué qu'il y a, dans la 3e satire de *Desternod*, deux vers qui prouvent que le *Portier des Chartreux* était déjà un être proverbial, un siècle avant *Voltaire* :

Vous servirez d'une estaphette
Ou d'un portier dans les Chartreux.

Leroux n'a rien dit du *Portier des Chartreux* dans son *Dictionnaire comique* ; il n'en est pas question non plus dans le *Dict.* de *Richelet* où l'on cite ces deux vers d'un anonyme :

Les amis sur le bien sont comme les Chartreux ;
Tout doit être commun entre eux.

1621. — *L'Innocence des* Jésuites, *contre les calomnies et les fausses imputations de l'Assemblée de la Rochelle.* A Lyon, de l'imprimerie de *Claude Larjot.* 1621. In-8° de 16 p. (L. de R., 23396).

1621. — *Lettre du Roy escrite à Monsieur d'Halincourt, au camp devant S. Jean d'Angely*, le 3e jour de juin 1621. A Lyon, par *Nic. Jullieron* et *Claude Larjot*, 1621. In-8° (B. de L. 28415, tome 76). — Le roi déclare que son « intention n'est point de faire la guerre contre le général « de ceux de la religion prétendue réformée, mais seulement contre les rebelles et desobeyssans ;...» Il fera sentir à ceux qui se sont trouvé ou qui ont adhéré à *l'assemblée de la Rochelle* la résolution qu'il a prise de réprimer leur rebellion par la force des armes et par la rigueur de la justice. — « Le roi donnoit avis du succès de ses armes à M. d'*Halincourt* par de fréquentes lettres, que ce sage gouverneur avoit soin de faire imprimer avec des relations, pour les distribuer dans la province ; ce qui servoit beaucoup à contenir les peuples dans leur devoir, surtout les religionnaires... » Note du P. *Menestrier.*

(1) Le permis d'imprimer, daté de Lyon le 25 avril 1629, est signé *du Sauzey*, et c'est en cette même année que parut la première édition de l'*Espadon*. Voyez Brunet, *Manuel*, II, 65 ; Beaupré, *de l'Imprimerie en Lorraine*, p. 332, et ci-après les *Publications* de 1626.

(2) N° 561 de la *Description raisonnée* de sa Bibliothèque, publiée par M. *G. Duplessis* ; Paris, *Techener*, 1844, in-8°.

1621. — *Lumière de la foy*, donnée par la lumiere de la loy tant divine qu'humaine à *Mr Gaspard de Perrin*, docteur ès droicts et advocat en la cour de parlement du Dauphiné. A Lyon, chez *Pierre Rigaud* et associez. 1621. In-12 (B. de L. 5786) — Dédicace de l'auteur à *Jean Adheimar de Brunier*, Seigneur de *Marsane*, *Larange* et *Bonlieu*, baron d'*Aps*, datée de *Montelimart*, le 16 janvier 1621. — Ce seigneur avait contribué à la conversion de *Gaspard de Perrin*. A la fin du volume, est l'abjuration de cet avocat, datée de *Montelimart*, le 28 juin 1620. Parmi les pièces liminaires sont deux sonnets de l'auteur contre les Huguenots, suivie d'une pièce de vers à sa louange. Ce personnage a échappé à *Guy Allard*.

1621. — *Le Mystère sacré de nostre redemption*, contenant en trois parties la mort et passion de J. C. : par *dom Polycarpe de la Rivière*, Velaunois, religieux de la grande Chartreuse et prieur de Sainte-Croix.... A Lyon, chez *Antoine Pillehotte*, 1621. In-8° (titre gravé par *Charles Audran*). — La *Chartreuse de Ste-Croix* était dans la paroisse de *Pavezin*, en Lyonnais. Cette paroisse, située à une lieue de *Condrieu*, fait aujourd'hui partie du dép. de la Loire. — La dédicace de D. *Polycarpe* à M. *de Marquemont*, datée du 1er janvier 1621, contient ce quatrain :

Puisse le ciel humain sans aucun accident,
Mesurer à vos jours une si longue course,
Qu'elle soit comparable aux estoilles de l'Ourse
Qui n'arrivent jamais au point de l'Occident.

L'auteur ne manque pas d'une certaine érudition. Son livre, où l'on trouve l'explication de plusieurs mots hébreux, serait peut-être lu avec fruit par ceux qui se livrent à l'étude des livres saints. Voyez les *Publications* de 1617, *Récréations spirituelles*...

1621. — *Le Picque-bœuf des heretiques*, échauffé par une remontrance charitable adressée au sieur *Benjamin de Rohan*, sieur de *Soubise*, mise au net par *Arphaxad de La Mortonnelle*. Lyon, 1621. In-8°. — Cité p. 255 des *Curiosités bibliographiques*, par *Ludovic Lalanne*.

1621. — *La Piété royale*. Discours présenté au Roy, par *J.-Bapt. Matthieu* (1), avocat au parlement, sur les glorieux et mémorables effects de la présence de sa Majesté en son pays de Béarn. A Lyon, chez *Claude Larjot*, 1621. In-8°. — Réimprimé dans le tome 2 des *Archives curieuses de l'hist. de France*, 2e série.

1621. — *Le Purgatoire des hommes mariez*, avec les peines et les tourmens qu'ils endureut incessamment au sujet de la malice et meschanceté des femmes... Lyon, 1621. In-8°. — Une édition de la même année, PARIS, P. *Menier*, est citée dans le Catal. *La Vallière-Debure*, t. 2, p. 703. Voyez la *Bibliogr. Lyonn. du XVe s.*, n° CCCXXXI ter.

(1) Fils de l'historien *Pierre Matthieu*.

1621. — *Les Roses du Chapelet* envoyées du Paradis pour estre jointes à nos Fleurs de lis, marque du bonheur de nostre France, et de celuy des fidèles. Par *Jean Testefort*, Lyonnois, de l'ordre des F. Prescheurs. Paris, *Simon Lefebvre.* 1621. In-8°. Voyez les *Publications* de 1618 et de 1633.

1621. — *Les Signes effroyables* apparus en l'air sur les villes de Lyon, Nismes, Montpellier et autres lieux. TROYES. 1621. In-8°. Catal *Leber*. 4260.

1621. — *La Somme générale* de toutes les excommunications et des cas réservez, tant de l'absolution papale que de l'épiscopale : divisée en trois parties, etc. Par M. *Jacques Severt*, docteur en la sacrée théologie à Paris. A Lyon, de l'imp. de *Simon Rigaud*, 1621, in-8°. — Dédicace à *Denys Simon de Marquemont*, archevêque, comte de Lyon, etc., datée de Lyon, ce 1er janvier 1621, suivie de huit vers composés par *Claude Delavarene*, neveu de l'auteur, et précédés de l'anagramme suivante :

DENYS SIMON DE MARQUEMONT.

OR MYSTIQUE, MANNE DU MONDE.

Severt avait déjà publié, en 1621, le même ouvrage en latin. Les deux tables des cas réservés en l'archevêché de Lyon, commencent à la page 205, et finissent à la page 281. On y trouve, entr'autres particularités relatives à l'histoire de Lyon, celle que voici : « .... Les Juifs ont jadis habité dans la noble ville de Lyon, en rue séparée : toutesfois aujourd'huy ils n'y habitent plus, il y a plus de deux cens ans, comme aussi il n'en reste plus parmy toute la France. Et c'est pour autant que les *Juifs* ont été chassés de la demeure de Lyon l'an 1311, leurs biens et possessions ayant été confisqués le jour feste de saincte *Marie Magdaleine*, auquel temps l'inauguration et sacre du Pape *Clément Cinquiesme* a esté célébrée en l'église collégiale de sainct *Just* audit Lyon.... » page 232. Voyez PARADIN, *Hist. de Lyon*, livre 2, chap. 60.

1621. — *Titi Livii Romanae historiae qui extant quinque et triginta libri....* Lugduni, sumtibus *Thomae Soubron* (ex typographia *Petri Marniolles*). 1621. In-4°. (B. de L., 24038). — La Dédicace de *Soubron* à *Cl. du Sausay*, seigneur de *Varennes*, est suivie d'une préface, datée de Lyon, le 1er octobre 1613, et signée PH. M. D. S. I. (*Philibert Monet*, de la Soc. de Jésus). — Le privilége du roi accordé à *Soubron* est aussi de 1613 ; c'est donc probablement lui qui publia, en 1614, l'édition in-8° du *Tite-Live*, citée dans la *Notitia litteraria* de cet historien, tome 12, p. 543 du *Tite-Live* de la Collection *Lemaire*.

1622. — *Juillet* ... M. d'*Halincourt* assiste aux cérémonies qui se font à *Grenoble* à l'occasion de la conversion du duc *de Lesdiguières* ; le 27, il lui donne, par ordre du roi, le collier de l'ordre du S. Esprit. *Mercure François*, VIII, 683 et suiv.

1622. — *Septembre* 29. « A Lyon, il se fit une esmotion, qui dura le jeudy jour de *S. Michel*, le lendemain et le dimanche suivant, en la-

quelle il y eut quelques meubles et maisons appartenants à des personnes de la Religion prétendue reformée, qui furent bruslez ou pillez par une populace composée d'enfans, de laquais et de vagabonds. Elle commença en la place des *Cordeliers* entre deux petits enfans voisins, sur le mot de *Parpaillau*. Un tallonier (1) de ladite religion ayant frappé celuy qui avait appelé son fils *Parpaillau*, la populace s'y amasse, et en vient jusques-là qu'elle entre dans la boutique de ce tallonnier, monte dans sa chambre, et faict un feu devant sa porte de tout ce qu'elle y trouve. Cela dura jusques sur les dix heures du soir, nonobstant tout ce que put faire le Gouverneur, M. *d'Halincourt*, le penon du quartier et le guet. Ceste populace se ramassa le lendemain en la mesme place des *Cordeliers* où elle pilla la maison d'un moulinier de soye de ladite religion, et voulut faire le mesme au logis d'un barbier de la rue *du Bois*; mais le sieur *d'Halincourt* et le penon du quartier y estant arrivez l'empeschèrent, et chassèrent ceste canaille qui courant de quartier en quartier, en vouloit faire de mesme, mais y ayant trouvé les penons en armes, ils en furent ainsi empechez : tellement qu'ils ne purent rien piller que la boutique d'un serrurier, et celle d'un menuisier en la place *Confort*, qui fut un pauvre pillage. — Le dimanche suivant, nonobstant la garde de jour et de nuit, qui se faisoit dans Lyon, par tous les quartiers et penonages, sur l'après-dinée, ceste populace s'assembla sur la place des *Terreaux*, où elle entra en la maison d'un de ladite religion qu'ils pillerent, puis bruslerent les meubles devant la porte, et commencerent d'abattre la maison, quand M. d'*Halincourt* y arriva avec le guet et les harquebusiers de la ville, lequel fit prendre et mener prisonniers dix ou douze de ceste populace, ce qui mit fin à ceste emotion, laquelle s'en alloit augmenter par un complot pris entr'eux d'aller brusler le temple de ceux de ceste Religion au village d'*Ulin* (*Oullins*). — Il n'y avoit point de catholiques qui ne blamassent, et qui ne s'employassent à reprimer la violence de ces canailles, mais aussi ils avoient à desdain la superbeté d'aucuns de ceste religion, lesquels estans armez parloient fort hautement : tellement qu'on tint conseil, où estant rapporté qu'il y avoit eu de ceux de ceste religion si insolents que d'avoir frappé des catholiques auparavant ceste esmotion, à quoy il falloit donner ordre, afin que le mal ne s'augmentast, et pour éviter à tous accidents, qu'il falloit proceder à un désarmement de tous ceux de ladite Religion dans Lyon, qui ne devoient estre non plus armez que les catholiques qui estoient dans les villes où ceux de ladite religion estoient les maistres; ce qui fut exécuté, et furent entierement désarmez. Aussi on publia des deffenses à tous, sur peine de la vie, de n'appeler aucun de ceux de ladite Religion *Parpaillau*, lesquelles observées, y ont depuis empesché toute esmotion. » *Mercure François*, tome VIII, p. 827-29.

(1) *Tallonier* ou *talonnier* (*talarius opifex*), ouvrier qui ne fait que des talons de bois pour les femmes. — Il n'y a point de maîtrise parmi les *talonniers*, parce qu'on gagne fort peu à travailler en talons, et qu'il n'y a pas beaucoup de *talonniers*. — Les *talonniers* sont fort pauvres. Richelet, édition de 1732.

1622. — *Octobre* 18. Jour de S. *Luc*. Le P. *Claude Clément*, professeur de Rhétorique au collège de la Trinité, prononce, à l'ouverture des classes, une harangue latine qui fut imprimée l'année suivante. Voyez les *Publications* de 1623, *Ecclesiae Lugdunensis*, etc.

1622. — *Vendredi*, 9 *novembre*. Le maréchal *de Bassompierre* et le maréchal *de saint Genis* qui s'étoient rencontrés à *Vienne*, arrivent à Lyon. — M. d'*Halincourt*, qui était allé les recevoir à l'entrée de la ville, leur donna à dîner, et les mena saluer la reine à l'archevêché où ils trouvèrent auprés d'elle, les princesses *de Condé* et *de Conty*, les dames *de Chevreuse*, *de Verneuil*, et la comtesse *de Montmorency*. Il y eut comédie, le soir. *Journal* de *Bassompierre*, 2e partie.

1622. — *Décembre* 4 (second dimanche de l'Avent). *François de Sales* devait prêcher dans l'église du Collège de la Trinité; Madame *de Blonay*, supérieure du couvent de la Visitation dans lequel il avait son logement, lui avait fait préparer un carosse, mais il le refusa en disant : « Il me feroit beau voir aller en carosse prescher la pénitence de S. *Jean* « et la pauvreté évangélique. » — Vers ce même temps, le saint évêque de Genève fit une visite au P. *Théophile Raynaud*, qui en a consigné le souvenir, p. 61 de son *Hagiologium Lugdunense*, où il s'exprime ainsi : *Vidi sanè hunc alterum Eliam, et in amicitia ejus decoratus sum. Visit me ipse perhumaniter in Lugdunensi Collegio, cumque colui ac observavi, et meas aliquid putantem nugas, ad eum expetentem detuli. In quibus benevolentiae argumentis me decoratum, gratus recolo, et ut hinc mihi siat ad Beatitudinem aditus, supplex apprecor.* « J'ai vu ce second Elie, et j'ay esté honoré de son amitié ; il m'a visité dans le Collège de Lyon avec beaucoup de cordialité, et je l'ay toujours aimé et vénéré ; il avoit la bonté d'estimer mes petits ouvrages que je luy ay présentés ; je rappelle avec joye un si précieux souvenir, et je le prie de m'aider à suivre le chemin qui mène à la Beatitude. » Traduction attribuée au Père *Menestrier*, MSS de la B. de Lyon, n° 1345, p. 34.

1622. — *Décembre* .... « Le feu brûla un corps de logis du couvent des *Célestins*. Il y fut mis par un galopin de la cuisine du *Cardinal de Savoye*, qui étoit venu à Lyon pour attendre le roy qui revenoit de Languedoc. » Note du P. *Menestrier*, qui renvoie à l'*Histoire de N. D. de Bonnes-Nouvelles*, par B. *Gonon*, p. 31. Voyez les *Publications* de 1639.

1622. — *Dimanche* 11 *décembre*. Le roi fait avec la reine son entrée solennelle à Lyon. — « Les quartiers de la ville sortirent en armes, et allèrent au-devant du Roy, au nombre de plus de dix mille hommes, fort bien armez et habillez de diverses livrées. Tous les ordres de la ville y furent en leur rang, puis revinrent en même ordre en la ville toute-tapissée, au passage du Roy, avec divers arcs et représentations fort belles sur les théâtres où étaient représentez plusieurs grands personnages anciens. Monsieur le connestable marchoit devant le Roy, tenant l'espée de connestable, avec Messieurs le duc *de Chevreuse*, grand chambellan, le duc *de Bellegarde*, grand escuyer, Messieurs les mareschaux *de Thémines*, *de Créqui*, *de Bassompierre*, le comte *de Schomberg*, le mar-

quis *de Villeroy* et force noblesse. Le Roy estoit conduit sous un daiz fort richement paré, et monté sur un grand cheval blanc. En après suivoit la Royne de France dans une litiere toute découverte, sous un fort grand daiz, suivie de force carosses du Roy et des dames. Les Lyonnois ont fait présent au Roy d'un Lyon d'or enchaisné avec des chaines d'or. Aussi firent-ils présent à la Royne son épouze d'un très riche *cabinet* garni de pierreries et autres richesses. C'estoit belle chose de voir l'excellence et parade des habitans de Lyon en ceste entrée. Tous les arts et métiers avoient mis un tel soin à esquiper leurs compagnies, qu'outre l'or et le clinquant qui paroissoit sur leurs habits, tous les soldats d'une mesme compagnie n'avoient qu'une mesme parure (1). » Le cortége se rendit dans l'église de *S. Jean* où l'on chanta le *Te Deum*. Leurs majestés logèrent à l'archevêché et séjournèrent à Lyon jusqu'au lundi 19 décembre, jour de leur départ pour *Paris*. — On lit dans la *Vie de la sœur Marie Françoise de Sosion*, une des IX religieuses de l'Ordre de la Visitation sainte Marie, dont *Madelène de Chaugy* a écrit les vies (*Annessy*, 1659, in-4°.) : « Le Roi Louis treizième... ayant fait son entrée dans Lyon, on trouva bon que la *sœur Marie* (qui avait des *écrouelles*) sortit (du couvent) pour se faire toucher à ce victorieux et incomparable monarque..., qui devoit toucher les malades dans l'église de saint Jean...; mais entre plusieurs autres qui guérirent par cet attouchement miraculeux,... Dieu permit que cette humble servante de la divine majesté demeurât dans son mal qui luy étoit avantageux pour la consommer dans la perfection... » Voyez sur les *écrouelles*, Godescard, *Vies des Saints*, première édition, t. VII, p. 654 et t. IX, p. 672. *Henri IV* toucha aussi à Lyon *les malades des écrouelles*. Voyez ci-dessus, 10 *sept*. 1595.

1622. — *Lundi* 12 *décembre*. « Le bal se tint chez M. d'*Halincourt*. » — Le même jour, *Gabrielle Angélique*, légitimée de France, fille naturelle d'*Henri IV*, fut mariée avec *Bernard de La Valette*, second fils du duc d'*Espernon*. M.

1622 — *Décembre* 15 (jeudi). « Le Roy fut au-devant des princes et princesses de *Piedmont* et du prince *Thomas*, qui venoient le visiter. » M.

1622. — *Décembre* .... Pendant le séjour du roi à Lyon, « *Nicolas Jullieron*, imprimeur de S. M., lui présenta le *Trésor de l'Imprimerie* démontré par la multitude et diversité de ses caractères, dont il en produisit 45 espèces différentes qui composaient autant d'éloges du Roy en cinq langues, hébraïque, grecque, latine, françoise et allemande. » M.

1622. — *Décembre* .... *Octave de Bellegarde*, nommé à l'archevêché de *Sens*, d'évêque de *Conserans* qu'il étoit auparavant, prête au Roi serment de fidélité. » Severt, *Chronologia hist.*, p. 193 des addit.

(1) *Histoire journalière du voyage du Roy*, t. 2. p. 328 des *Archives curieuses de l'Hist. de France*, 2e série. Voyez la *Relation des Entrées solennelles*, Lyon, 1752, in-4° ; le *Mercure françois*, VIII, 895 ; les *Mémoires d'Arnaud d'Andilly*, tome 33 de la Collection *Petitot*, etc.

1622. — *Décembre* 18 (dimanche). M. d'*Espernon* fit un grand festin au Roy et à toute la Cour ; puis il y eut comédie, et ensuite des feux d'artifice. Le Roy dit adieu à la Reine, sa mère, à la Reine, son épouse, et à Madame la princesse de *Piedmont*, sa sœur. — Le lendemain 19, avant jour, il partit de Lyon pour Paris. » M.

1622. — *Décembre* .... La Reine mère désirant voir la sœur *Marie de Valence*, qui etoit en grande réputation de vertu et de sainteté, la fit venir à Lyon, et voulut qu'elle fut logée avec sa compagne dans le monastère de la *Visitation de Bellecour*, où le P. *Coton*, son directeur, l'alloit voir au parloir. M.

1622. — *Décembre* 25. On lit dans les *Mémoires* de *Robert Arnauld d'Andilly* (t. XXXIII de la Collection Petitot, p. 416) : « .... Durant le séjour du roi à Lyon, M. le *Cardinal de Savoie* vint trouver Sa Majesté. M. l'*évêque de Genève*, depuis canonisé sous le nom de S. *François de Sales*, l'y accompagna ; et le jour de Noël, madame la marquise *de Seneçay* et moi étant allés à l'église, il se rencontra que c'étoit lui qui disoit la messe. Comme ce grand évêque étoit ami de mon père, qu'il n'aimoit, après la mère *de Chantal*, nulle autre religieuse plus que la mère *Angélique*, ma sœur, et qu'il m'affectionnoit très particulièrement, l'ayant fort connu en d'autres voyages qu'il avoit faits en France, jamais rencontre ne me fut plus agréable que celle-là. Il nous communia, madame de *Seneçay* et moi, comme les autres, et j'allai, après la messe, dans la sacristie pour le voir. Il n'est pas croyable avec quelle joie il me reçut, et il me dit, en m'embrassant, ces propres paroles : « Ah ! mon fils, je « vous ai reconnu *in fractione panis*. »

1622. — *Décembre* 28. S. *François de Sales* meurt, à huit heures du soir, dans le couvent des dames de la *Visitation de sainte Marie*, près de l'abbaye d'*Ainay* (1). Le corps du saint évêque de *Genève* fut transporté en *Savoie*, et inhumé dans l'église de la Visitation à *Annecy* (voyez ci-après au 18 janvier 1623), mais son cœur resta aux Visitandines de Lyon, qui, lors de la suppression de leur maison, l'emportèrent à *Venise* où il est resté, malgré les réclamations des dames de Lyon, depuis le rétablissement de leur maison. Voyez la *Biogr. lyonn.*, article Durand (Mélanie). — La plupart des ouvrages de S. *François de Sales* ont été composés et publiés à Lyon. Le plus connu est son *Introduction à la vie dévote* qui fut imprimée pour la première fois dans notre ville en

(1) « M. le maréchal *de Villeroy*, dit Mme *de Sévigné*, ne vouloit pas croire que M. *de Genève* fut saint et canonisé, parce qu'il avoit dîné vingt fois avec lui, à Lyon. » *Lettre* du 1er janvier 1690. — S. *François de Sales* a eu un grand nombre de biographes ; mais tout n'a peut-être pas été dit sur cet illustre saint. Nous présumons qu'il y aurait quelques particularités à extraire d'une *Histoire* inédite de *la fondation du monastère de la Visitation Sainte Marie de la ville de Lyon*, par un écrivain du dix-septième siècle, probablement le P. *Menestrier*, et dont le MS est conservé à la B. de cette ville, n° 1345.

1608, et qui y fut réimprimée en 1615 (1). Nous avons omis d'annoncer, parmi les *Publications* de 1600, un de ses livres dont nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot; il a pour titre : *Defense de l'estendart de la saincte croix de nostre sauveur Jesus-Christ*, divisée en quatre livres .... contre un petit traicté n'aguère sorti de .... Genève, faussement intitulé : *De la Vertu de la Croix et de la manière de l'honorer*. A Lyon, par *Jean Pillehotte*, 1600. In-8°. — *François de Sales* ne nomme point l'auteur du *petit traicté* contre lequel il fit cette *Défense*. Dans sa préface du *Traicté de l'Amour de Dieu* (Lyon, 1616), il nous apprend qu'on a réimprimé sa Défense « sous le tiltre prodigieux de *la Panthalogie* ou *Thresor de la Croix*, tiltre, dit-il, auquel jamais je ne pensay, comme en vérité aussi ne suis-je pas homme d'estude ny de loisir, ny de memoire, pour pouvoir assembler tant de pièces de prix en un livre, qu'il puisse porter le titre de *Thresor* ny de *Panthalogie*, et ces frontispices insolens me font horreur :

L'architecte est un sot, qui, privé de raison,
Fait le portail plus grand que toute la maison. »

A la p. 139 de son livre, *François de Sales* cite des *Heures* imprimées à Lyon par *Michel Jove*, en 1568, à l'usage de Rome. Nous aurions pu en dire davantage sur cette Defense, un des ouvrages où le saint évêque de Genève a prouvé qu'il eût pu devenir aussi célèbre par des travaux d'érudition que par des compositions mystiques.

1622. — Les religieux *recollets* qui avaient leur monastère à *S. Genis-Laval*, viennent s'établir à Lyon où ils furent appelés par *Marie de Médicis*, qui leur donna une maison dite de *Belle-Grève*, dans la rue *S. Barthelemy*. S. *François de Sales* y prêcha lors de leur installation. *Alm. de Lyon* pour 1788, p. 544; Brossette, *Eloge hist*, p. 504.

1622. — Un second couvent de *Capucins* s'établit dans la maison du sieur *Thomassin* appelée le *Petit Foreys*, parce qu'elle avait appartenu, dans le XIVe siècle, à *Jean de Foreys*, riche citoyen de Lyon. — Cette maison fut achetée et rebâtie par les libéralités d'*André Coste* (2), opulent banquier génois, qui dépensa, dit-on, cent mille francs à cette œuvre. L'église fut construite la même année par les bienfaits d'*Anne d'Autriche*, qui assista en personne à la pose de la première pierre. *Arch. du Rh.*, IX, 6; Brossette, *Eloge hist.*, p. 104; *Alm. de Lyon* de 1744, p. 36. Voyez ci-après au 25 *avril* 1635.

1622. — La grosse *cloche de S. Jean*, fondue en 1508, était fêlée; on la fait fondre de nouveau avec le même airain. — L'inscription

(1) La plupart des bibliographes disent que c'est à *Genève*, en 1740, que les *œuvres* de S. *François de Sales* ont été publiées pour la première fois; c'est à la ville de *Toulouse* qu'appartient cet honneur; les *œuvres* du S. évêque y furent imprimées en 1637, in-fol. La Bibliothèque de la ville de Lyon possède un exemplaire de cette édition.

(2) La maison qu'habitait ce citoyen, montée de la Grande-Côte, et sur laquelle était l'image de *S. André*, avant le siége de Lyon, porte aujourd'hui le n° 9. Les enfants de *Claude Péricaud*, mort victime de la Terreur, en 1793, sont nés dans cette maison.

qu'on lit sur cette cloche a été reproduite par M. *Joseph Bard*, dans sa *Statistique générale des basiliques et du culte de la ville de Lyon*, p. 13. Voyez aussi l'*Union des provinces* (journal de Lyon) du 2 juillet 1843.

1622. — *Décembre* .... Le Roy qui, au sortir d'*Avignon*, passa par le *Dauphiné* pour se rendre à Lyon où les Roynes l'attendoient, après avoir vu les villes de *Montélimart* et de *Valence*, se détourna sur la droite pour voir *Romans*, et de là, il alla droit à *Vizille*, maison du connestable *de Lesdiguières*, et passa par *Grenoble* où il croyoit trouver la princesse de *Piedmont*, sa sœur, mais, comme il apprit qu'elle n'avoit pas encore passé le *Mont-Cenis* que les neiges tenoient fermé, et qu'il falloit ouvrir, il se rendit à Lyon le 6 de *décembre* où il devoit faire son entrée le 8, jour de la Conception de la Sainte-Vierge; mais ayant sçu que la princesse de *Piedmont* arriveroit deux jours après, il la fit différer au dimanche suivant.... Mss de la B. de Lyon, n°. 1345, p. 33. Voyez les *Mém. du Card. de Richelieu*, p. 270 de l'édit de 1837.

1622. — *Décembre* .... *Armand de Richelieu* (qui avait été fait cardinal par *Grégoire XIII*, le 5 septembre précédent), reçut à Lyon la barette par les mains du roi. — « Cette cérémonie, dit l'abbé *Richard*, se fit avec beaucoup de pompe dans la chapelle de l'archevêché; *Richelieu* eut ensuite l'honneur de dîner avec S. M., mais il ne reçut jamais le chapeau de cardinal; car il faut aller à Rome pour le recevoir de la propre main du Pape; il n'avait garde de quitter la France qu'il alloit gouverner comme premier ministre. Ses ennemis auroient profité de son absence pour le ruiner, aprés quoi rien n'eût pu le dédommager de la perte de son ministère. » *Parallèle du Cardinal de Richelieu et du Cardinal de Mazarin*, édition de 1716, p. 32. — On trouve p. 121 du même ouvrage un portrait du frère d'*Armand* qui se termine ainsi: « .... c'était un petit génie .... plein de scrupules, et qui sembloit n'être né que pour le cloître. *Alphonse* fatiguoit souvent son frère par des lettres dures, où il lui mandoit qu'il se damnoit dans le ministère, et que s'il n'abandonnoit la cour et le gouvernement, il n'entreroit jamais en Paradis. »

1622. — L'inscription suivante fut placée sur la *porte du rempart du Rhosne*, derrière Ste Elisabeth : — « Du regne, et par le commandement du Roy tres-chrestien Louis treizième de ce nom, et par l'authorité et le soin de messire *Charles de Neufville*, seigneur d'*Halincourt*, marquis de *Villeroy*, comte de *Bray*, vicomte *de la Forest*, *Thaumier*, etc., chevalier des ordres du Roy, conseiller en ses conseils d'estat et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, seneschal de Lyonnois, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté en la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forès et Beaujolois, cette ville du tout ouverte depuis la rivière de Saône jusques icy, a esté fermée par ceste closture et fortification achevée en l'an mil six cent vingt-deux. » M. — Voyez ci-dessus, *année* 1621 *ad calcem*.

1622. — Publications. *Advis salutaire* à ceux de la prétendue religion réformée, sur la bénédiction du temple de *Vizille*, et la première messe qui y a esté ditte, le premier dimanche d'*Aoust* 1622, par le

commandement de Mgr le Conestable (*Lesdiguières*), Seigneur de *Vizille*... A Lyon, chez *Louis Muguet*. 1622. In-8°. (B. de L., 3222). — Cette relation porte pour signature à la dernière page, ces cinq initiales : C. C. D. M. F. ; elle est probablement sortie de la plume de l'auteur du *Lys d'allegresse*.

1622. —*L'Anti-martyrologe*, ou Vérité manifestée contre les histoires dessupposés martyrs de la religion pretendüe réformée, imprimées à Geneve onze fois. Divisé en douze livres monstrant la difference des vrais martyrs d'avec les faux, corporellement executez en divers lieux, etc. ParM. *Jacques Severt*, docteur théologien en la faculté de Paris, théologal en l'église de Lyon. A Lyon, de l'imprimerie de *Simon Rigaud*, M. DCXXII. In-4° de 23 feuillets non chiffrés contenant la dédicace à *Louis XIII*, datée de Lyon, le 27 novembre 1621. Le brief advertissement au lecteur, les approbations, attestations, etc., la table generale des *traictez ;* de LXXII pages contenant quatre prefaces, de 920 pages de texte, et enfin de 28 feuillets contenant cinq tables (1). — Cet ouvrage n'a pas été jugé trop sévèrement par *Prosper Marchand* (p. 46 et 47 de son Dict.); c'est un veritable fatras où l'auteur réfute assez mal, et d'une manière obscure et prolixe, les erreurs des Calvinistes et des Luthériens. Cependant on trouve dans ce fatras, un certain nombre de faits qui ne doivent pas être dédaignés, car *Severt* invoque plus d'une fois le témoignage de personnes qui ont été témoins des événements qu'il rapporte. Quoiqu'il paraisse avoir composé son livre à Lyon, il ne dit presque rien de ce qui s'est passé dans notre ville pendant les troubles religieux du XVIe siècle. En parlant de la *S. Barthelemy*, bien loin de blâmer cette horrible boucherie, il s'en fait l'apologiste, et va jusqu'à dire que la *chose fut par trois voyes authorisée;* puis il ajoute que les exécutions *estoient juridiquement faites sous le drapeau sacré du grand lis*. Il paraît avoir ignoré le nombre de ceux qui, suivant ses expressions, furent *tirez au supplice*, et termine ainsi le passage qui a trait au massacre de Lyon : «Le nombre par centaines « d'executez que l'adversaire (*Jean Crespin*) produit est chose simulée, « venue de son Alcoran et commentaire phantasié, sans probabilité, « et le faut dédaigner ; desquels patibulés il nomme bien une partie, « mais je la laisse en arrière, veu qu'il fait tousjours le loup plus grand « qu'il n'est (2). » Lugd. 772. — Le chapitre consacré à *Etienne Dolet* offre quelques particularités qui méritent d'être conservées ; l'extrait que nous en mettrons sous les yeux de nos lecteurs, pourra leur faire apprécier le style et la manière de l'auteur ; il est intitulé : UN FAMEUX HERETIQUE EXECUTÉ, *obmis au livre de Geneve*, etc. (3).

(1) Ce livre est fort rare, et je ne crois pas qu'il en existe un seul exemplaire à Lyon. Celui que j'ai eu entre les mains, m'avait été confié en 1835 par M. *Vuarin*, curé de *Genève*.

(2) Voyez *Lyon sous Charles IX*, septembre 1572.

(3) Ce livre est le *Martyrologe* de *Jean Crespin*; il en existe plusieurs éditions; la dernière est, je crois, celle de *Genève*, 1619, in-fol.

« Vrayment Geneve s'est curieusement efforcée de fureter partout, à fin de rapiecer plusieurs haillons et vieux drappeaux escorniflez, voire faicts de maintes couleurs à dessein pour recoudre et farcir les garnitures de sa robbe paysanne et gueuse, qui porte sa laideur et diffamation tout à l'entour. C'est comme font par exprès les rustaudes Bressanes en leurs vestemens, cuidans embellir leur cotillon de la façon; et au rebours elles le maculent d'une mascarade tres-digne de risée. Ainsi les calvinistes garnissent leur Pseudomartyrologe de telles ballieures tres-sordides et de faux aloy. Mais néantmoins puis qu'ils veulent enfler un tel corps heterogené de taches si sordides : encore n'ont-ils trouvé et ensaché toutes les ordures de la terre pour acheuer de honnir leur volume, ja tant saly et constupré des immondices et souilleures de chascuns des hommes infideles à Dieu, justement confinez au dernier supplice. Car certes parmi le rang du siecle auquel tombe ce chapitre, vient deuant nos yeux vn testu lutherien, homme de renom en sa secte, lequel par eux est lourdement outrepassé, jaçoit qu'ils ayent les cent lunettes d'Argus pour œillarder parmi tout l'vnivers à joindre leurs diverses bribes; s'estant de faict travaillez à ne laisser anglet du monde intact qui n'aye esté fouillé, et non totalement deterré. Il leur falloit de rechef autres cent yeux, ou le regard tres-aigu du lynx pour traverser de veue les parois espaisses et condenses, à desanerer un famé que je scay d'un aspect plus subtil et pénétrant que leurs besicles à grosse lettre. C'est ce que se proposa *Estienne Dolet*, natif à Orléans, imprimeur et libraire à Lyon (1), puis à Paris sur la fin. Il estoit homme lettré qui composoit ce qu'il imprimoit en l'vne et l'autre cité, comme maintes versions des œuvres de *Ciceron*, faictes du latin en françois, et autres que j'obmets, bien qu'il n'en aye divulgué touchant la religion en son hérésisme. Aucunes ses lucubrations ont esté calcographiées par *Gryphius*, lyonnois, et pour *Josie Ribeli* d'*Argentorat*, vulgairement de *Strasbourg* en *Allemagne*. Il catechisoit ses dogmes adulterains et scandalizoit. Dont par arrest du parlement, il fut estranglé, puis bruslé à Paris en la place Maubert le 30 d'aoust de l'an M. DXLV (autres XLIV) (2), sous le bruit et la qualité d'homme luthérien. J'ay trois bons garans de mon allegué. L'un estait feu mon pere (3), lors présent à l'execution et auditeur du jugement leu qui jadis m'en a faict le recit quand il m'envoya aux estudes à Paris (4). L'autre tesmoin est noble *Jean de Chandon*, president en la chambre des enquestes audit parlement, aujourd'huy vivant, aagé de quatre vingts cinq ans. Le troisiesme est *Hugues Thibault*, juge au *Beau-jollois*, de mesme aage, aussi vivant, y present avec le defunct pere, son condisciple lors. Illec par adventure nous trouverions bien autres sages vieillards (5) pour cautions de ce, si maintenant y estions, et fust besoin. Mais suffit. Quand *Dolet* sermocinoit près du brasier, il cuidoit d'abondant preschoter : et s'immaginait que la populace circonstante lamentoit

(1) Es années 1536, 38, 40. Note de Severt.

(2) Jour de pluye ou temps d'hyver. Les biographes de *Dolet* placent sa mort à 1546. Il y a sans doute une faute d'impression dans *Severt*; au lieu de XLIV, il fallait XLVI. Voyez la *Biogr. lyonn.*, p. 93, et les *Lettres de Marguerite de Navarre*, publiées par M. *Genin*, p. 143.

(3) Sieur *Claude de Severt*, lequel trespassa en 1584, âgé de 55, et nous de 25. Note de Severt.

(4) En 1579. Note de Severt.

(5) *Jean Merlin*, officier du roy au scel, à Lyon. Note de Severt.

ou regrettoit sa perte. Dont pour toute priere il songea et profera ce vers latin :

Non *dolet* ipse *Dolet,* sed pia turba *dolet.*

Sur quoy, à l'instant, du contraire, luy fust sagement respondu et repliqué par le sieur lieutenant criminel siz à cheval:

Non pia turba *dolet,* sed *dolet* ipse *Dolet.*

Les Genevistes qui n'ont sçeu ou pris garde à telle histoire ou narration poëtique, sont des *Epimenides,* berger de *Crete,* dormant l'espace de septante cinq ans continuels, qui, reveillé et sorty de son antre obscur, trouva chez soy du changement qu'il n'avoit encore veu : gens ruraux assoupis dans les cauernes de leurs propres ignorances, autant de revolutions solaires qu'il y a despuis l'adjudication de *Dolet* jusques à l'année de cette publication opérante (1), en laquelle ils trouveront ici chose nouuelle que leur songearde paresse n'auroit ouy par cy deuant. Or, pour tout cela, Dolet mort luthérien n'est martyr, moins logeable au catalogue huguenotique, escrit de nul effect. Et jaçoit que cet homme huict ans au dessus eust composé deux liures latins, par luy mis apres en idiome gaulois, *des Gestes du Roy François I*, pour la durée de 27 ans complets : toutesfois cette flatterie et dedicace pour appaiser et retenir la cheute furieuse des edicts royaux sur luy, n'ont peu esbranler l'integrité de ce grand prince, qu'il daignast conceder grace à ce parjure du serment donné à Dieu et à notre mere eglise, ny empescher l'esclat tombé ou esclairs de feux qui ont escrasé le corps de l'apostat. Son nom est condamné en l'*index* du Concile de *Trente*, entre les autheurs heretiques, jaçoit que je ne voye œuvres siennes que sur les lettres humaines. » Pages 475 et 476.

Severt, qui a pris constamment à tâche de réfuter, en le suivant, pas à pas, l'auteur du Martyrologe genevois, a trouvé, à son tour, un adversaire dans un sieur D***, ministre protestant à *La Haye*, auteur d'une *Histoire abrégée des martyrs françois du temps de la réformation ;...* AMST. 1681, in-12. Le sieur D*** qui n'a point *obmis* de parler de *Dolet,* blâme avec raison *Severt* d'en avoir fait un Luthérien, mais il ne nous apprend rien de plus que le théologal de Lyon, sur notre célèbre et malheureux typographe. Toutefois il n'en fait point un martyr de la réformation, et il semble ne le considérer que comme une victime de l'intolérance religieuse.

1622. — *L'Art d'aimer d'Ovide*, divisé en trois livres fidèlement traduit en françois par le sieur *Nasse.* A Lyon, chez *Jean Lautret*, 1622. In-12. — Cette traduction froide et languissante, noyée dans un amas de longues périphrases, qui ôte au poëte toute sa délicatesse, et le dépouille de presque tous ses ornements, est dédiée à M. *Just Henry*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, etc. (GOUJET, VI, 397); elle fut réimprimée à *Rouen,* en 1631, et l'on y joignit *les Remèdes contre l'amour*, traduits par *Nicolas Renouard*, in-12. On a omis dans la

(1) 1621. Ce endroict de l'œuvre faict en fevrier 1613. Note de Severt.

Biogr. Lyonn. un humaniste du 16[e] siècle qui a attaché son nom à celui du poëte de *Sulmone*, et qui parait avoir longtemps séjourné à Lyon, où il a fait plusieurs fois gémir la presse. On lui doit, entr'autres publications, une édition latine des *Métamorphoses d'Ovide*, imprimée en 1539, in-8°. *Seweiger* en cite plusieurs réimpressions, mais il n'a pas connu celle de Lyon, *apud Bartholm. Vincentium*, 1568, in-16, que possède la B. de Lyon, n° 16645. Cet humaniste qui se nommait en latin *Joannes Rœnerius*, est appelé *Jean Reynier* dans la *Bibliothèque du Dauphiné*, de *Guy Allard*, qui s'est borné à dire que ce savant était de *Bourgoin*, et qu'il publia en 1545 des *Notes sur Suétone Tranquille*. Voici, d'après *Schweiger*, p. 987, le titre de ce livre : *Jo. Raenerii in Sueto. Tranq. XII Caesares Scolia ;* Lugduni, apud *Guill. Rovillium*, 1545, in-8°. Quant aux autres travaux de ce philologue, voyez la table du Catalogue de la B. du roi, *Belles-Lettres;* la Bibliothèque de *Gesner*, p. 488, de l'édition de 1582; le Supplément de *Du Verdier*; Panzer, VII, 354; C. Breghot, *Nouveaux Mélanges*, p. 284. — La B. de Lyon possède l'édition qu'il donna en 1554 des *Elegantiae latinae linguae* de *Laurent Valla*. — Un autre humaniste *Guillaume Rameze*, qui, en 1509, dirigeait à Lyon un gymnase ou collége dans la rue de *La Bombarde*, a également payé son tribut à *Ovide;* il a publié à Lyon, en 1612, un volume in-4., intitulé : *Barth. Merulae elucidatio in Ovidium de Arte amandi et de Remedio amoris emendata*, etc. (B. du roi, *Belles Lettres*, I, 308). Voyez la *Biogr. Lyonn.*, pages 245, et le Catal. de la B. de Lyon, *B. L.*, n° 2244.

1622. — *L'Horoscope du Roy*, par lequel la ville de Lyon prétend qu'ayant heu l'honneur de la conception de sa Majesté, qu'elle est sa vraye patrie et non le lieu de sa naissance. Par M[e] *François Goujon*, advocat Lyonnois. A Lyon, par *Nicolas Jullieron*, 1622. In-4°. A la suite du titre est une gravure offrant le portrait du jeune roi, au bas de laquelle on lit : *Petrus Faber fecit Lugduni*. Une pièce de vers intitulée : *Les Armes du Roy*, termine le volume. — *François Goujon* cherche à prouver que c'est à Lyon, et que ce ne peut être qu'à Lyon que *Louis XIII* a été conçu ; il fixe le jour de sa conception au 27 décembre 1600, c'est-à-dire, neuf mois tout juste avant le jour de sa naissance (27 septembre 1601). — Il existe une contrefaçon de cet ouvrage publiée en 1623, sans nom de ville ni d'imprimeur, in-8° de 48 pages ; mais on n'y a pas joint la pièce de vers sur les *Armes du roy* (B. de L., n° 25201, t. 43).

1622. — *Institutiones Linguae hebraicae* .... operâ *Georgii Mayr*, è Societate Jesu. Lugduni, ex typographia regia *Nicolai Jullieron*, sumptibus *Antonii Pillehotte*. 1622. In-8° (B. de L., 143 - 15386). Le permis d'imprimer donné à *Pillehotte* par le Provincial des Jésuites de Lyon, le 12 septembre 1622, est signé *Johannes Forerius*.

1622. — *Lettre du Roy à Monseigneur d'Halincourt*, avec le véritable discours de ce qui s'est passé au voyage de sa Majesté, et de la défaicte des Rebelles de *Poictou*. A Lyon, chez *Nicolas Jullieron* et *Claude Larjot*. 1622. In-8° (B. de L., 23415, tome 76).

1622. — *Le Lys d'allegresse et l'Olive de reconciliation* sur l'heureuse conversion de Mgr le duc de *Lesdiguières* à la foy catholique, apostolique et romaine.... A Lyon, chez *Louis Muguet*, 1622. In-8° (B. de Lyon, 3225). — La dédicace de l'auteur à Messieurs *de Créquy* et *de Sainct-Chaumont*, commandeur de l'ordre du roy, et commis par S. M. pour la reception (faite à *Grenoble*) de M. *de Lesdiguières*, à l'Ordre du St Esprit, est signée de ces trois initiales : *C. M. F.* Voyez ci-dessus, *juillet* 1622.

1622 — *Le Magnifique et royal ballet dansé à Lyon, en présence des deux reynes, sous le nom de l'Aurore et Céphale* (en vers). PARIS, *Jean Martin*. 1622. In-8° de 15 p. — *Catal. Soleinne*, n° 3262.

1622. — *Parallelle* (sic) *de deux soleils*. Dédié à Mgr *d'Halincourt*, l'un d'iceux. Par le Sr *Goujon* (François) fils, advocat à Lyon. A Lyon, par *Nic. Jullieron*. 1622. In-8° de 26 pages. — C'est un panégyrique en vers très-médiocres du marquis *de Villeroy*, gouverneur de Lyon ; nous n'en citerons que cette strophe, parce qu'elle contient un compliment qui depuis a été adressé à plusieurs de nos magistrats :

Lyon, tu dois tout le bonheur
Que tu as à ton gouverneur,
Qui mieux que César pourra dire
Que, par un embellissement,
Il a changé parfaitement
Ta brique en marbre et en porphyre.

1622. — *La Resjouissance publique du généreux peuple de Lyon*, sur l'heureuse arrivée de son Roy débonnaire Louis-le-Juste. Par *I. P.* (Jean-Philippe) *Varin*. A Lyon, par *Guichard Bailly*. 1622. In-8° de 16 pages (B. de L., tome 5 du n° 23415). — L'auteur, qui était *Bernois*, avait publié, en 1604, l'*Adieu à la prétendue reformation;* Paris, *Toussaint du Bray*, in-12, précédé d'une épître dédicatoire à *Henri de Gondy*, evêque de Paris. Dans ce dernier ouvrage *Varin* soutient, p. 172, qu'il n'est pas vrai qu'il ait quitté le parti des prétendus réformés à l'instigation de l'archevêque de *Vienne*, qui lui aurait promis de l'argent. A la p. 178, il fait l'eloge du père *Rufus*, dit *Margat*, prédicateur à Lyon, qui a doctement *burelé* et refuté les absurdités des prétendus reformez. A la p. 188, est un *Sonnet* adressé à ce prédicateur. A ce livre est joint un opuscule du même auteur : *La Nudité de l'erreur des prétendus reformez*. L'auteur y relève quelques fautes qui se trouvent dans les *Psaumes* de *Marot*. Il reproche aux protestants d'entrer au temple sans se découvrir la tête, de porter un bouquet sur l'oreille, l'épée au côté, et le manteau pendant sur une épaule quand ils viennent prendre leur cene ; et aux femmes d'y venir « avec de grandes cornes hideuses et « monstrueuses sur le front reformé de tels badinages et déguisements, « avec de gros torchons de poil sur la teste, et d'habits deffigurez, « sauvages et estrangers, avec de larges culs embourez à la façon des « courtisannes d'Italie, les bouteilles et flaconnets aux oreilles, comme « les esclaves entre les Turcs .... »

1622. — *Theologia naturalis*,... Auctore R. P. Theophilo Raynaudo, ex soc. Jesu, s. theologiae professore. Lugduni, sumpt. *Claudii Landry*. 1622. In-4°, titre gravé par *G. Audran* (B. de L. 2455). — Parmi les pièces liminaires sont des vers latins à la louange de l'auteur, par *Charles du Lieu*. A la fin du volume est une traduction en vers latins de l'Hymne à Dieu attribué à *Mercure Trismegiste*.

1622 — *De Vera perfectaque prudentia*, seu de Perfecto virtutum usu libri quatuor. Autore *Balthasare Chavassio*, societatis Jesu..... Lugduni, sumptibus *Jacobi Cardon* et *Petri Cavellat*. 1622. In-8° (B. de L., 11245). — L'approbation du père provincial (*I. Forerius*) est datée de Lyon, le 22 mars 1622.

1623 — *Janvier* 18. Translation du corps de S. *François de Sales*, de Lyon à *Annecy*, — Vers les premiers jours de ce mois, le comte *Senglia de Verrua*, ambassadeur du duc de *Savoie* près la cour de France, était venu à Lyon pour se faire remettre le corps du saint évêque de *Genève*, Cette remise éprouva quelques difficultés de la part de M. *d'Halincourt* et de M. Olier, intendant de la justice; mais la volonté de M. de *Genève* était trop clairement exprimée dans son testament pour que l'on pût s'opposer à la translation de son corps dans l'église d'*Annecy*. Voyez les *Nouvelles lettres inédites de S. François de Sales*, Paris, 1835, in-8°, p. 383-387.

1623. — *Mars* 2 (jeudi). — Le prince de *Condé* revenant d'*Italie* passe à Lyon et couche à l'hôtellerie des *Trois Rois* (1); il part le lendemain et s'arrête à *Tarare*, où il dîne à l'hôtellerie de *S. Sébastien*. Voyage *de M. le prince de Condé en Italie*, Lyon, 1665, in-12, p. 161.

1623. — *Juin* 10. — Mort du P. *Michel Coyssard*, Jésuite, né à *Besse*, diocèse de *Clermont*, le 25 septembre 1547, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques et littéraires, publiés à Lyon, où il fut recteur du Collége de la Trinité. Il avait été auparavant recteur du Collége de la Compagnie à *Vienne* en *Dauphiné*, où il avait prononcé, lors de l'ouverture de ce collége, au mois d'octobre 1592, un discours dans lequel il faisait l'éloge des témoignages récents que les habitants de *Vienne* avaient donnés de leur piété. Voyez les additions de *Jean Marquis*, à la Chronologie de *Génébrard*, p. 719 de l'édition de Lyon, 1609, in-fol.; *Colonia, Hist. litt.*, 11, 706; la *Biblioth. poétique* de M. *Viollet le Duc*, p. 402; les *Publications* de 1590, *Thesaurus Virgilii* ....; celles de 1607, *Nouveau Dictionnaire*, ... et celles de 1610, *Thesaurus Virgilii* ....

1623. — *Août* 8. — Le Parlement de Paris enregistre une Bulle de *Grégoire XV*, qui érige en métropole l'église de Paris, qui dépendait alors de la Province de *Sens*. Une des conditions de cette Bulle, qui avait été sollicitée par M. *de Marquemont*, archevêque de Lyon, et qui était ambassadeur de France auprès de S. S., fut que la Province de Paris demeurerait assujettie à la Province de Lyon : « Nos igitur prae-

(1) Cette hôtellerie était dans la rue de *la Saulnerie* ou de *Flandre*, quartier *S. Paul*; dans cette même rue était l'hôtel du *Chapeau-Rouge*, qui subsiste encore aujourd'hui.

« dictam ecclesiam Parisiensem in metropolim, sedemque episcopalem « Parisiensem in archiepiscopalem erigimus; ita tamen quod ecclesia « ipsa Parisiensi, ecclesiae primatiali Lugdunensi, et illius archie- « piscopo seu primati ad instar dictae ecclesiae Senonensis subjacere « debeat. » POULLIN DE LUMINA, *Hist. de l'Eglise de Lyon*, p. 405. Voyez ci-dessus au 17 *février* 1616.

1623. — *Marguerite de Quibly*, abbesse de la *Déserte*, qui avait succédé, en 1618, à *Guidonne de Chaponay*, sa tante, fait rebâtir l'église de son couvent. *Biogr. lyonn.*, p. 241.

1623. *Charles Auguste de Sales*, neveu de S. François de Sales, vient étudier la Theologie au Collège de Lyon. M. Voyez les *Publ.* de 1627. *Praecociorum Quasillus* ....

1623. — *Guillaume Ruelle*, chantre de l'église de N. D. de Paris, conseiller au parlement, vicaire de l'archevêque de Lyon, absout l'archidiacre d'Angers de l'excommunication portée par l'évêque d'Angers contre lui. *Mercure franç.*, X, 541.

1623. — Les Bénédictines de *Chazaux en Forez* viennent s'établir à Lyon, en la montée de *Belle-Grève*, dans le bâtiment où est aujourd'hui le Dépôt de mendicité. — Ces religieuses avaient alors pour prieure de leur communauté *Gilberte Françoise d'Amanzé de Chauffailles*, qui avait succédé à *Cécile d'Amanzé*, sa parente. LE FEBVRE, *Nombre des églises*, ch. VIII; LA MURE, *Hist. eccl. de Lyon*, p. 362. Voyez ci-après, 17 déc. 1639.

1623. — Mort de *Jean-Baptiste Charrier*, né à Lyon, aumônier de Louis XIII, abbé de Chaage, dans le diocèse de Meaux. — Il eut pour successeur dans son abbaye *Guillaume Charrier*, son frère, abbé de Quimperlay en Bretagne, qui assista, en 1645, à l'assemblée du Clergé de France, tenue à Paris. Le Cardinal *de Retz*, dont il était l'ami, vint, après s'être échappé de sa prison, en 1654, se cacher pendant quelque temps dans la maison de cet abbé, près de Lyon (notes du P. *Menestrier*). Suivant SENECÉ (p. 268 de ses *Œuvres*, édit. de 1806), *Guillaume Charrier* n'aurait pas été étranger à la composition des *Mémoires* du Cardinal de Retz.

1623. — *Nicolas Bergier*, auteur du savant ouvrage sur les *Grands chemins de l'Empire*, meurt le 15 *septembre*, dans le château de *Grignon*, qui appartenait alors à M. *de Bellièvre*. NICERON, VI, 397.

1623 — PUBLICATIONS : L'*Anacrise des Bibles* .... par *Jacques Severt* .... A Lyon, de l'imprimerie de *Simon Rigaud*. 1623. 3 vol. in-fol. (B. de L, 535). — La dédicace du tome 1er aux prélats de France est datée de Mascon, le 15 mars 1621, celle du tome 2e au cardinal François de La Rochefoucault, de Lyon, le 30 juin 1622, et celle du 3e tome, à M. de Gondy, archevêque de Paris, est aussi datée de Lyon, le 1er jour de l'an 1623. — Severt s'attache à prouver dans cet ouvrage, qui peut encore être lu avec fruit par ceux qui se livrent à l'étude des textes sacrés, que le sens adopté par l'Eglise est le seul exact, le seul vrai.

1623. — *Apostrophe sur les armes de M. le marquis de Nerestan*, grand maistre des chevaliers de N. D. du Mont-Carmel et S. Lazare. Par le sieur *Nicolas Regnauld*, escuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France (Lyon, 1623) in-4° de VI et 24 p. (B. de L., n° 16035). Voyez ci-dessus, *août* 1620.

1623. — *Jacobi Bidermani, Bernardi Bauhusii, Balduini Cabillavi Epigrammata selecta.* Lugduni, sumpt. *Claudii Landry.* 1623. In-12 (B. de L., 17318). — Dédicace du libraire au provincial des jésuites dans la province de Lyon (*Joannes Forerius*). — En réunissant dans un même volume ces trois épigrammatistes de l'ordre de S. Ignace, *Landry* voulut sans doute les opposer aux *Poetae tres elegantissimi* (ANGERIANO, MARULLE et JEAN SECOND), que Louis Martel, de Rouen, avait publiés dans un petit in-16, imprimé à Paris, en 1582 ; mais les trois poëtes jésuites ne se trouvent plus aujourd'hui que dans les bibliothèques publiques, tandis que les trois autres sont encore recherchés par les bibliophiles, et le seront toujours par les hommes de goût. — Parmi les épigrammes de *Biderman*, il en est une (la 75e du 3e livre) dont le sujet est tiré de Grégoire de Tours (1) ; c'est un petit conte sur un cabaretier de Lyon qui mettait de l'eau dans le vin qu'il vendait ; un milan lui enleva sa bourse, et la laissa tomber dans la *Saône* :

Juris amans avis ista fuit : nam, judice milvo,
Quas undae dederant, unda recepit opes.

Voyez les commentateurs de *Martial*, livre IX, ép. 100, et ci-après, les *Publ.* de 1711.

1623 — *Bref recueil* de plusieurs titres et actes, touchant l'ancienneté et pouvoir de l'Office de Capitaine de la ville de Lyon .... Par V. S. F. (2). A Lyon, par *Pierre Colombier*. 1623. In-8° (B. de L., 24319). — Ce volume, précieux pour l'histoire de notre cité, se termine par une liste des capitaines de la ville. Le plus ancien est *André de Borneville*, dont le nom se trouve dans un acte du 14 février 1389 ; le dernier est *Nicolas Grolier*, sieur *du Soleil*, qui succéda, en décembre 1612, à son père, *Imbert Grolier*, qui comptait 32 ans de service. — Dans sa séance du 23 juin 1627, le Consulat reproche, entr'autres griefs, à M. *Grolier du Soleil*, « d'avoir fait imprimer depuis plusieurs « années, un livre par lequel il entreprend sur l'autorité du Consulat ; « .... de prendre induement le titre de Capitaine de la ville, au lieu « de Capitaine des deux cents arquebusiers de la ville ; de vouloir pré- « céder le corps de la ville (dans les cérémonies publiques), etc., etc. »

1623. — *Breviarium chronologicum* Pontificum et Conciliorum omnium quae à S. Petro ad haec usque nostra tempora celebrata sunt .... Studio ac labore *Francisci Longi*, Capuccini .... Lugduni, sumptibus

(1) *De Gloria confessorum*, ad calcem.

(2) Ces lettres indiquent peut-être la profession de l'auteur : *Un sergent fourrier.*

Ludovici Prost, haeredis *Roville*. 1623. In-fol. Titre gravé par *C. Audran*, et suivi du portrait de *Charles de Neufville de Villeroy*, gravé par le même artiste, avec ce distique, dont nous ne comprenons pas le second vers:

En vultum : excelsae quaeris vestigia mentis?
Proles. Lugdunum Gallia, Roma refert.

1623. — *Clemens IV*, eruditione vitae sanctimonia, rerum gestarum gloria, et Pontificatu maximus : Reipub. christianae, Galliae suae, et *Grossorum* gentis illustre ornamentum. Accessit, è re nata, *Rodulphi de Chevriers*, episcopi ebroicensis et cardinalis *Albani*, gentilitius splendor, contestata pietas, et obitorum in Gallia munerum, Clementisque nomine legationum amplitudo.... Opera *Claudii Clementis*, è Soc. Jesu. Lugduni, apud *Joann. Jullieron*. 1623. In-12. — Quelques exemplaires portent le millésime de 1624 (B. de L., 22103 et 22104). — Dédicace de l'auteur à *Réné Gros de Saint-Joyre* (1) qui comptait parmi ses ancêtres le pape *Clément IV*, et qui avait engagé le P. *Clément* à traiter ce sujet. Outre les recherches généalogiques consignées dans ce petit volume sur la famille des *Gros de Saint-Joyre* et sur celle des *Chevriers*, nous y trouvons mentionné deux fois (p. 83 et 138), *Gaspar de Mornieu* (2), conseillier au présidial de Lyon, qui fut quatre fois échevin, et qui avait entrepris une histoire de l'Eglisse gallicane, que la mort ne lui permit pas d'achever. Voyez Colonia, II, 330; ci-dessus, au 18 oct. 1622, et ci-après, au 23 déc. 1642.

1623. — *Ecclesiae Lugdunensis christiana simul ac humana majestas* .... Oratio habita in solemni studiorum instauratione in Aula Collegii Lugdunensis sanctissimae Trinitatis, Soc. Jesu, x cal. Nov. CIↃ IↃC XXII, Lugduni, apud *Claudium Cayne*, ejusdem Collegii typographum, 1623. In-4° de 47 pages. — La dédicace à M. *de Marquemont* et aux Comtes de Lyon est signée *Claudius Clemens*, de Societate Jesu, Rhetor. Voyez liarticle Clément (Claude) dans la *Biog. univ.* et dans la *Biogr. lyonn.*; ci-dessus, au 18 *octobre* 1622, et ci-après, les *Publ.* de 1635, *Musei*, etc.

1623. — *Histoire d'Ogier le Dannois* .... A Lyon, pour *Jean Hugueton*. 1623. In-4°, gravure dans le texte (B. de L., 18593). — Edition omise par M. *Brunet*, qui cite trois autres éditions lyonnaises du même roman.

1623. — *Histoire généalogique des Dieux des anciens*, par *Richette*. Lyon, *Treslou*. 1623. In-8°. — L'épitre liminaire contient l'histoire génealogique de la maison de *Tournon*. Nous ne citons cet ouvrage que d'après Lelong, n° 44281, et nous pouvons assurer que ce titre est inexact et fautif. Voyez les *Publ.* de 1610, *Images des Dieux* ....

(1) Voyez l'article de ce personnage dans le supplément de la *Biogr. univ.* Voyez aussi l'article *Chevrier* dans la *Biogr. lyon.*, et ajoutez aux sources qui y sont indiquées: Pasquier, *Recherches*, livre VIII, chap. 3.

(2) Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, p. 200, où sa mort a été placée par erreur l'année 1625. Il est certain que ce magistrat n'existait plus quand le P. *Clément* publia la vie de *Clément IV*.

1623. — *Homélies panégyriques de S. Ignace de Loyola*, ... par *Jean Pierre Camus* ..,. A Lyon, chez *Jacques Gaudion*, 1623. In-8° (B. de L., 22316). — Le panégyriste de S Ignace aurait pu mettre pour épigraphe à son livre, ces deux vers imités de Virgile, et qui se trouvent dans sa quatrième Homélie, prononcée à Chambéry, le 1er août 1620 :

Versons à pleins paniers et des lys et des roses,
Pour honnorer celuy qui a fait tant de choses.

Dans cette même Homélie, est une particularité qui a peut-être échappé aux biographes de l'évêque de Belley : « .... Et quoy, cher Chambéry, as-tu desjà mis en oubli cette tienne prodigieuse hospitalité par laquelle tu receus (1) cinq mille de mes diocésains par l'espace de deux nuits, lesquels je menois en procession solennelle, en un lieu de dévotion situé parmy les abymes qui t'environnent ; et à la teste de tous ces pélerins, qu'estois-je, que ce que je suis, et ce que je seray toute ma vie, pélerin sur la terre? .... » Dans cette Homélie, se trouve une imitation en vers français de l'Ode d'Horace : *Eheu! fugaces, Postume*.... (II. XIV).

1623. — *De Justitia et jure Libri IV*, auctore *Leonardo Lessio*. Lugduni, 1622. In-fol. — Edition citée par M. Peignot, t. I, p. 235 de son *Dict. des Livres condamnés*.

1623. — *De la Maladie d'amour*, ou Mélancholie, par *Jacques Ferrand*, Agenois.... A Paris, chez *Denis Moreau*. 1623. In-8°. (B. de L., 13371). — Après avoir rapporté ce que dit Plutarque de l'étrange frénésie des filles de Milet, qui, dégoutées de la vie, se noyaient, s'étranglaient ou se poignardoient, et après avoir avancé que cette maladie n'était autre que celle qui fait le sujet de son livre, l'auteur ajoute (page 78) : « Jose encores faire le même jugement des femmes de Lyon, qui « se précipitoient dans les puits, croyans trouver remède à leur feu : « comme durant la peste d'Athènes, les malades, pour trouver du sou- « lagement à leur fièvre ardente, se précipitoient avec désespoir dans « les fleuves ou cloaques, au rapport de Thucydide et de Lucrèce. » — Il est assez surprenant qu'aucun de nos anciens chroniqueurs n'aient rien dit de la frénésie des filles de Lyon. Un savant Tourangeau, *Jean Brodeau*, mort en 1563, paraît être le seul garant de cette anecdote ; voici en quels termes il en parle dans le 27e chapitre du 5e livre de ses *Miscellanea* (2) : « Qui olim morbus, cujus in libro, cui titulus *de Mulierum vir-* « *tutibus*, meminît Plutarchus, Milesias virgines invadit, idem sexa- « ginta abhinc plus minus annos *Lugdunenses* miserrime afflixit : per- « multae enim mentis impotes se in puteos deturbare ; quaedam laqueo « sibi gulam frangere ; aliae, in ferrum incumbere, omnes mortis deside- « rio teneri. Hoc quam plurimi in neglectas religiones, ac praetermissas

(1) Mgr de Belley rappelle ici le pélerinage qu'il fit avec 5000 de ses diocésains, en mai 1613, à *Notre-Dame de Mians*.

(2) Tome 2, p. 545, du *Thesaurus criticus* de *Gruter*, édition de 1604.

« ceremonias..... conferebant. » Mais par *Lugdunenses*, Brodeau a peut-être voulu parler des filles de Leyde ou de toute autre ville ; et alors s'expliquerait le silence des historiens de Lyon sur cet événement. Nous sommes portés à croire que si notre ville en eût été le théâtre, vers la fin du 15e siècle, le médecin *Symphorien Champier*, qui vivait alors, n'eût pas manqué d'en parler dans un de ses nombreux écrits. Voyez les *Mélanges* de M. *Breghot*, p. 260.

1623. — *Les Merveilles des bains d'Aix en Savoye* : Dédiées à Mgr le sérénissime Prince Thomas de Savoye : Par *Jean Baptiste de Cabias*, docteur en médecine, natif du Pont S. Esprit, en Languedoc. A Lyon, par *Jacques Roussin*. 1623. Petit in-8°.

1623. — *La Naissance de l'Antechrist en Babylone*, envoyée par l'ambassadeur de France estant en Turquie. Jouxte la copie imprimée à *Lyon*. A Paris, *Laurent Laquehay*. 1623. In-8°. *Catal. Lavallière-Debure*, tome II, p. 726.

1623. — *Petit Traicté de l'exercice militaire*, contenant les mouvements et passage du jeu de la Picque, du Mousquet, de la Hallebarde, Pertusanne et l'Enseigne... Par le capitaine *Collombon*, commissaire de l'artillerie de France.... A Lyon, pour *Vincent de Cœursilly*. 1623. In-12. (B. de L., 13824, tome 2). — Au verso du titre est un quatrain de *Louis Garon*. — Dédicace à M. d'*Halincourt*. A la page 10, est le portrait de l'auteur, « gravé *sans mains*, par luy-mesme, » et ayant pour légende : *Jacques Coullombon* (sic), *aagé de 42 ans*. 1619. A la fin du volume, sont des vers latins et français à la louange de l'auteur, suivis d'une traduction en vers français et en distiques des règles de la guerre contenues au chap. XXVI du 3e livre de Végèce, *de Re militari*. Voyez les *Public*. de 1650, *Traité de l'exercice....*

1623. — *La Prise de Théophile* par un prévost des mareschaux dans la citadelle du *Castellet* en *Picardie*.... A Lyon, chez *Claude Armand*, dit *Alphonse*. 1623. In-8°. de 15 pages (B. de L., 25201, tome 45). — On a joint à cette relation plusieurs pièces composées par *Théophile* en 1623 et 1624, et un opuscule ayant pour titre : *Response de Tircis à la plainte* de Théophile prisonnier ; *Paris* (s. n. de libraire), 1623, in-8° de 14 pages. L'auteur de ce pamphlet engage très charitablement *Théophile* à subir la peine à laquelle il a été condamné ; « O qu'il ferait beau « voir, lui dit-il, que tu te servisses d'une si belle occasion pour mons- « trer publiquement ou ton innocence ou ton repentir, en acceptant, « d'un cœur ardent de la divine charité, l'exécution de l'arrest de ce « sainct et vénérable parlement, afin que cela fust une véritable es- « preuve de ta piété, en espousant et embrassant ces flammes qui ont « esté si chèrement recherchées par tant de belles et pieuses ames, pour « illustrer l'Eglise, et accroistre le nombre des glorieux martyrs!.... » Voyez les *Public*. de 1630, *Œuvres du sieur Théophile*, et celles de 1634, *l'Apparition de Théophile....*

1623. — *Prosodia Henrici Smetii Alostani med. D. promptissima*, quae syllabarum positione et dipthongis carentium quantitates, sola

veterum poetarum auctoritate, adductis exemplis demonstrat.... Lugduni, ap. *Petr. du Plessier.* In-8° — *Henri Smet* ou *Smith*, médecin, né à Alost dans la Flandre, en 1537, mourut à Heidelberg, le 15 mars 1614. Sa Prosodie n'a pas été citée dans l'article que lui ont consacré les auteurs de la *Biogr. médicale* de Panckoucke (1). A la fin du volume est une pièce en vers latins sous ce titre : *Deo vero, aeterno, uni et trino servatori Eucharisticon* Henrici Smetii *vitam complectens.*

1623. — *Reception* de très chrestien, très juste et très victorieux monarque Louis XIII, roi de France et de Navarre, premier comte et chanoine de l'église de Lyon, et de très chrestienne, très auguste et très vertueuse Royne Anne d'Austriche, par Messieurs les Doyen, chanoines et comtes de Lyon, en leur cloistre et Eglise, le XI décembre M. DC. XXII. A Lyon, par *Jacques Roussin.* 1623. In-fol. fig. — A la page 41, commence la *Réception* de S. M. au Collège de Lyon de la Compagnie de Jésus. (le jeudi, 15 décembre). COLONIA, *Hist. litt.* II, 331, attribue au P. *Claude Clément*, jésuite, une *Action de théâtre*, pour la réception de Louis XIII dans le Collège de Lyon. Cette *Action* est probablement celle qui se trouve analysée dans le vol. dont nous venons de donner le titre.

1623. — *Satyre menippée contre les femmes*, par *Th. de Courval Sonnet.* Lyon, *Cœursilly*, 1623. In-8°. BRUNET, IV, 310.

1623. — *Le Soleil au signe de Lyon*, d'où quelques parallèles sont tirez avec le très-chrestien, très-juste et très-victorieux monarque Louis XIII en son Entrée triomphante dans la ville de Lyon. Ensemble un sommaire récit de tout ce qui s'est passé de remarquable en ladite entrée de Sa Majesté et de la plus illustre princesse de la terre, Anne d'Austriche, Royne de France et de Navarre, dans ladite ville de Lyon, le 11 déc. 1622. A Lyon, chez *Jean Jullieron.* 1623. In-fol., fig.

1624. — *Mars* 8. Lettre de *Louis Tronson*, secrétaire du cabinet du roi (2), au Consulat :

« Messieurs, le peu de service que j'ay fait à vostre ville, et les qualitez que vous avez recogneu en moy, n'ont pas mérité les ressentiments et bons tesmoignages contenuz en vos lettres ; c'est une particuliere faveur dont vous avez voulu accompagner les grâces que j'ay reçues du Roy pour tesmoignages de vos inclinations à reverer ses volontez d'un commun applaudissement. Les louanges que vous donnez sur mon subjet au choix qu'a fait S. M. de ses serviteurs pour les eslever aux charges de son estat, n'ont leur source qu'en l'estime que vous faictes de sa prudence, et demeurent en tesmoignage de la bonté de son naturel à recognoistre les services que l'on lui rend. Je souhaitte pour mon regard que les événemens soient conformes à vos espérances, le Roy fi-

(1) Cette Prosodie était encore usitée dans les collèges, du temps de *Boileau*, qui a dit : *Utile tunc* SMETIUM *manibus tunc sordescere nostris.* Voyez l'édition de M. *Daunou*, II, 145, et III 357.

(2) *Louis Tronson* avoit épousé *Claude Sève*, fille, à ce que je crois, d'un échevin de Lyon. Il eut de ce mariage *Louis* 2e du nom, qui a un article dans MORÉRI et dans la *Biogr. univ.*

dellement servy, le peuple soulagé, et vostre ville secourue en ses nécessitez, sous la direction et conduitte dont je suis chargé en conséquence du département qui m'en a esté donné. Je l'accepte très volontiers, me promettant plus d'occasions de tesmoigner que je suis, Messieurs, vostre humble et plus affectionné serviteur, TRONSON. *Paris*, ce 8 mars 1624. » A. M., Corresp., tome 28.

1624. — *Mars* 26. Arrêt du Conseil d'état portant que les *marchandises étrangères* qui sont apportées à Lyon et y payent le droit de douane, sont exemptes de payer, aux frontières, celui de l'entrée. Voyez *Un Mot sur les fabriques étrangères*, etc., par M. *Arlès-Dufour*, p. 126.

1624. — *Mars* .... Pose de la première pierre de l'église du couvent des religieuses de *Sainte-Marie de Bellecour*. C. B., *Nouveaux mélanges*, p. 119.

1624. — *Mai* .... *Arrest du Conseil d'estat du Roy* obtenu par les deputez des provinces de Dauphiné et de la ville de Lyon et provinces circonvoisines, portant abolition de la *douanne de Vienne* establie à Valence, donné à Compiengne (sic), le 11. Jour de mai 1624. (Imprimé à Lyon, par *Nic. Jullieron* et *Claude Larjot*. 1624. In-8°. (B. de L., 23415, tome 76).

1624. — *Juillet* 4. Le Chapitre de l'église de Lyon accorde à *Jacques Severt* une somme de trois cents livres, pour subvenir aux frais d'une nouvelle édition de la Chronologie historique des archevêques de Lyon, édition qui ne fut publiée qu'en 1628. *Arch. du Rh.*, XII, 94.

1624. — *Septembre* 3. Lettre de *Louis Tronson* au Consulat :

« Messieurs, Je croyois que les propositions faites pour la construction du *Palais* de vostre ville vous auroient été communiquées. Ayant appris par vostre lettre du 27 du passé, que n'en aviez encores la cognoissance, j'ay envoyé vers ceux qui m'ont fait ladite proposition pour vous en envoyer coppie. Ilz ont desiré qu'elle fust accompagnée de la présente que je donne d'autant plus volontiers que je seray très aise de me servir des occasions qni s'offriront pour tesmoigner l'affection que j'ay aux choses qui sont du bien et de la commodité de vostre ville. Vous me trouverez toujours en cette même disposition, etc. TRONSON. A *St-Germain en Laye*, le 3e septembre 1624. » A M., Corresp., tom. 28. Voyez ci-après, *année* 1627, *ad calcem*.

1624. — Cette année, « la foudre tomba, pendant la nuit, dans le clocher de *Notre Dame de Fourvière*, et vint éclater sur l'autel. « C'est un signe de l'ire de Dieu, se dirent les Chanoines. » Ils firent donc vœu sur le champ de célébrer, chaque année, une messe solennelle, et dressèrent de nouveaux réglements pour favoriser la piété des fidèles et pour répondre aux intentions du ciel manifestées par des prodiges. » L'abbé CAHOUR, *N. D. de Fourvière*, p. 181.

1624. — *Septembre* 23. *Gabrielle de Gadagne*, veuve de *Jacques Mitte de Chevrières*, écrit au Consulat :

« Messieurs, Ayant tousjours eu l'intention de fonder une maison de

filles relligieuses, Dieu a permis que j'aye traicté avecq celles de l'*Annonciade*, appelées *Célestes*, pour lesestablir dans vostre ville, à laquelle pour les bonnes erres et l'honneur que j'y ai eu, mon affection a tousjours esté portée ; et j'ay creu y debvoir aussy porter ma dévotion, afin d'y faire ma derniére retraicte auprez de ces bonnes filles, s'il vous plaist, Messieurs, de l'agréer, comme très humblement je vous en supplie, et de m'en vouloir donner vostre consentement. Ce sera y augmenter l'honneur et la gloire de Dieu, sans incommodité au public, comme vous dira le R. P. *Lhoste*, et je me promets l'octroy de ma requeste, puisque c'est pour un sy bon œuvre à laquelle vous participerez, et que je vous en veux demeurer toute ma vie obligée, pour vous en rendre en general et en particulier mon tres humble service, et prier Dieu qu'il vous donne, Messieurs, ses sainctes graces avecq très heureuse et longue vie. A *Mascon*, le 23e septembre 1624. Vostre plus humble servante. DE GADAIGNE. » A M. Corresp., tome XVIe. — Voyez l'*Alm. de Lyon* de 1755, p. 55 ; les *Arch. du Rh.*, IX, 10, et et ci-aprés *année* 1639.

1624. — M. *de Marquemont* permet aux *Augustins réformés* de s'établir dans le faubourg de la *Croix-Rousse*, pour donner des secours spirituels aux habitants de ce faubourg qui étaient sans prêtres et sans église. Un citoyen de Lyon, M. *Giraudeau*, contribua à leur établissement. Ces religieux connus à Paris sous le nom de *Petits-Pères*, possédaient une bibliothéque dont ils avaient fait imprimer le Catalogue (1), afin qu'on vînt les visiter, et, par ce moyen, s'attirer des aumônes. Quelques-uns de leurs livres et de leurs manuscrits se trouvent aujourd'hui dans la B. de Lyon. SEVERT, *Chronol. hist.*, p. 428 ; *Alm. de Lyon* pour 1755, p. 44.

1624. — PUBLICATIONS : *Aristandre. Histoire germanique*. Par M. *de Belley*. Lyon .... 1624. In-12. — Dédicace à madame *Marie Lévy de Vantadour*, abbesse de Saint-Pierre. Voyez les *Publications* de 1625, *l'Iphigène*...

1624. — *L'Avant-Triomphe de la foy catholique :* Contenant quatre petits Traictez tirez du Triomphe entier dressé pour Response au Bouclier de la foy huguenotte de *Pierre du Moulin*. Par le P. *I. Marcel*, religieux de la Doctrine chrestienne (2). A Lyon, par *Simon Arnoullet*. 1624. In-12. — A la fin de ce volume est une *Ode* signée *Meillier*, qui se termine par cette strophe adressée probablement à *Pierre du Moulin*:

Recognoy doncques ton erreur
Et tes impietez extremes,
Et conçois une grande horreur
D'avoir commis tant de blaphemes ;
Dieu t'attend pour te recevoir :
Mais si tu ne fais ton devoir,

(1) La B. de Lyon possède un exemplaire sans titre de ce Catal. (t. 55 du n° 20464).

(2) J'ignore si ce religieux est le même *J. Marcel* auquel on doit une traduction de *la Sage folie* de *Spelta*, publiée à Lyon en 1649. Voyez les *Variétés* d'A. P., p. 87.

Il te punira de la peine
Qu'il te réserve dans l'Enfer ;
Car bien qu'il ait les *pieds de laine*,
Sçache qu'il a les *bras de fer* (1).

Je ne saurais dire si le *Triomphe entier* a été publié. Le P. Marcel avait déjà donné *la Vie du R. P. César de Bus;* Lyon, *Cl. Morillon*, 1619. In-8°.

1624. — *Le Démocrite des Reformez ou prétendus tels.* Response apologetique aux supposez motifs de l'apostasie d'*Eleazar Charles*, natif d'Avignon ,.,. A Lyon , chez *Louis Muguet.* 1624. Titre imprimé, précédé d'un titre gravé moins developpé. In-12. — La dédicace à *François*, Sire *de Crequy* , comte *de Sault* (2) , lieutenant général au gouvernement du *Dauphiné* , est signée F. CHARLES DE S. AGNÈS , *prédicateur Augustin deschaussé* , *Supérieur à Lyon.* Cette dédicace nous apprend que le pamphlet auquel ce religieux répond, a pour titre : *Les Motifs de la conversion* , etc., et qu'il fut composé par un ministre de Grenoble , dont le nom commence par un B (3). Il est à croire que ce pamphlet

(1) Voyez le *Lexicon* de *Forcellini*, au mot LANCUS.

(2) Petit-fils de *François d'Agoult* comte de *Sault* , lieutenant du roi à Lyon, de 1561 à 1564, mort en 1567, à la bataille de *Saint-Denis*, où il portait les armes pour les Huguenots. Nous avons publié sa correspondance avec *Charles IX* dans la cinquième partie de nos *Notes et Documents.* Voyez son article dans la *Biographie lyonnaise*, p. 271, et ajoutez aux sources qui y sont indiquées : RUBYS, *Priviléges*, p. 57; *Hist.*, p. 389 et 399 ; DU VERDIER, art. *Estienne Valencier.* M. *Barjavel* qui a donné dans sa *Biographie vauclusienne*, p. 15, une courte notice sur *François d'Agoult*, n'a rien dit de l'auteur du *Démocrite des Reformez.*

(3) Parmi les pièces liminaires du *Démocrite* est une épitre en vers dans laquelle l'auteur dit au comte *de Sault*, en le félicitant sur *son heureuse conversion :*

Tu as quitté Jean Hus, *Jean Blaise*,
Martin Luther, Calvin et Beze,
Prenant Saint Pierre pour tuteur.

On pourrait croire que ce *Jean Blaise*, qui vient ici rimer avec *Bèze*, est l'auteur des *Motifs de la conversion*, etc.; mais il n'en est rien : le nom de cet auteur se trouve dans ces trois anagrammes, qu'on lit aux pages 131, 132 et 257 du *Démocrite des Reformez :* O O TURENIES DIEU ; — O O DIEU TE REBUTE ; — O ! BOS VENIO, TU VIDERIS. Ajoutez à cela qu'à la page 415, le frère Sainte-Agnès donne Saint *Denis* pour patron à son antagoniste, et veut, quand il sera canonisé, qu'on mette au-dessus de son image S. DENIS B., *ministre de Grenoble;* et au-dessous ces six vers :

Le grand Denis, mon bon patron,
Proche de Paris, ce dit-on,
Porte son chef, peur qu'il n'*échappe;*
Moy qui ne suis pas si grand *sainct*,
Je me contente du *dessein*
D'avoir ma cervelle en *écharpe.*

En décomposant la troisième anagramme, celle qui est en latin, et qui paraît la plus complète, on trouve *Dionisius Bouteroue*, et je ne serais pas étonné que ce fût là le nom de l'auteur des *Motifs de ma conversion.* Cette conjecture se changera en certitude. quand on verra que le 28 *novembre* 1622, Louis XIII, à son arrivée à Grenoble, fut harangué par le ministre *Bouteroue*, au nom de l'église prétendue réformée de cette ville. Sa harangue a été insérée dans le tome 8 du *Mercure françois*, p. 891.

parut sous le voile de l'anonyme, et nous regrettons que le frère de Saint-Agnès ne nous en ait pas donné le titre tout entier. Nous pensons aussi qu'il fut saisi et supprimé, et nous l'avons vainement cherché dans plusieurs catalogues où il aurait dû se trouver. Quoiqu'il en soit, la réfutation de l'Augustin déchaussé est un de ces curieux ouvrages où le gros sel n'est pas ménagé. Il est parsemé de pointes, d'épigrammes, en vers latins et français, et même de chansons (p. 103). On y trouve, et la chose mérite d'être notée, une parodie du *Pange lingua*, contre l'église de *Calvin* (p. 320 et suiv.)

Pange, lingua, rabiosi
Calvini delirium,
Hominisque vitiosi
Horrendum flagitium,
Per quod ignis tenebrosi
Meruit incendium, etc.

Frère de *Saint-Agnès*, p. 345, nous offre une parodie encore plus hardie, en parlant de la cène des Réformés :

Ecce panis asinorum,
Factus cibus impiorum,
Vere panis jumentorum
Jaciendus canibus.

Il faut que le Frère Augustin ait eu quelque part à la conversion du comte de *Sault*, et qu'il ait été attaqué dans le pamphlet du ministre de Grenoble pour se livrer à de pareilles invectives contre les sectateurs de *Calvin*, et surtout contre le pasteur dauphinois :

Va, lui dit-il,

Va, coquin, insolent, sans ame,
Brutal, harlequin, cornichon,
Indigne d'honneur, homme infame,
Pourceau de race de cochon ;
Va, maudit de Dieu; anathème,
Plein de malheur et de blasphème....

Voici une anecdote que l'auteur raconte, page 363 de son livre où elle serait sans doute à jamais restée, si nous ne l'eussions parcouru avec quelque attention : « Un ministre de Lyon (appelé *Le Blanc*)... voyant un des pauvres freres en Christ, que l'on menoit pendre... desireux de luy rendre ce dernier office de ministre, et accompagner le bourreau à cest œuvre de charité, se transporte au logis du gouverneur de la ville, pour lors occupé par M. *de St Chaulmont*, rencontre un des pages, le prie de faire avertir M. le gouverneur que *Monsieur de Lyon* étoit là pour luy parler. Le page fait le message; le gouverneur quitte tout,... et se trouve prestement sur le perron pour recevoir, ce luy sembloit, l'archevesque; la noblesse le suit; ses gardes l'assistent. Il demande où est Monsieur de Lyon? se trouve là un ministre crotté jusqu'aux genouils, couvert d'un manteau court, accompagné, selon sa qualité, c'est-à-dire, tout seul, qui respond à

la demande : *Le voicy , Monseigneur*. A quoy le gouverneur : « Est-ce vous, mon amy, qui estes *Monsieur de Lyon?* Ouy, monsieur, respond le ministre.—Et depuis quand, mon amy? — Je suis le ministre de l'Eglise réformée de Lyon, et par conséquence de nostre théologie ; ce tiltre m'est legitimement deu. — Et bien ! que desirez vous, *Monsieur de Lyon?* — Monseigneur, c'est un de nos pauvres freres que l'on va pendre aux *Terreaux ;* je suis venu vous demander licence de luy faire compagnie. — Ouy-da, *Monsieur de Lyon*, respond le gouverneur; cela est essentiel à vostre office ; à Dieu ne plaise que j'empesche les edits de sa Majesté, mais si Monsieur de Lyon est chargé d'appoinctements, Monsieur *de S. Chaulmont* n'en respondra pas. — Je laisse au lecteur à penser si ce *Monsieur de Lyon* prétendu donnast à rire à la compagnie... » — Nous avons dit qu'il y avait même des chansons dans le livre de notre Augustin Déchaussé ; voici trois couplets de celle que l'on trouve à la p. 103, et que le ministre est supposé débiter dans son presche :

1.

Je veids hier soubs une fueille,
Un limaçon ouvrant la gueule,
Qui engloutit un éléphant ;
Un oyseau tirer la charrue,
Et un bœuf voler par la nue ;
Advisez un peu si je mens.

2.

Je viens du pays de conqueste
Où les femmes n'ont point de teste,
Et sont douces comme le miel ;
Les filles sont toutes pucelles,
Et si ont du lait aux mamelles,
Et les abeilles font le fiel.

5.

J'ay veu sur le pole antartique
Les elephants porter la pique,
Montez sur des aranes sorets :
Les cirons, craignant ces gendarmes,
Apprennent à tirer des armes,
De peur d'y laisser les jarrets (1).

Frère Charles a composé d'autres ouvrages ; la Bibliothèque de Lyon en possède deux publiés en 1652 à Lyon, chez *Alexandre Fumeux ;* le premier, in-8°, a pour titre : *le Grand Homme considéré dans les excellences de S. Jean Baptiste ;* le second est intitulé : *Vray Pénitent, avec l'alphabet des quatre fins de l'homme*. Dans ce dernier ouvrage,

(1) Cette chanson est probablement l'aînée de la chansonnette populaire : *J'ai vu une mouche qui étoit en couche*, etc. Il y en a une du même genre dans le *Formulaire* de *du Troncy*, p. 62 de l'édition de 1618 : *Qui veut ouy una chanson Qu'est touta de mensonge...*

dédié aux Pénitens de l'Archiconfrerie de Lyon, les sept Psaumes de la pénitence sont traduits en vers françois. Frère de Saint-Agnès ne prend plus le titre de supérieur qu'il avait pris en 1624. L'attestation de F. *Jean Baptiste de Sainte Elizabeth*, provincial des frères hermites deschaussez en la province de Lyon et Dauphiné, se termine ainsi : Fait en nostre couvent de la *Croix Rousse*, à Lyon le 30 mars 1652. Le Catalogue de la B. du Roi (*Théologie*) nous fournit le titre d'un quatrième ouvrage de Charles de Saint-Agnès ; c'est l'*Apologie pour M. l'Evesque de Belley*, auteur du *Directeur désintéressé*... ROUEN, 1632, in-8° (D. 5197 et 7053).

1624. — *L'Entrée du Roy et de la Reyne* dans sa (sic) ville de Lyon; ou *le Soleil au signe de Lyon*... A Lyon, chez *Jean Jullieron*. 1624. In-fol. — Ce frontispice, suivi d'une dédicace au Roi et d'un avis au lecteur, a été fait pour être mis en tête du volume publié, l'année précédente, et qui a pour titre : *le Soleil au signe du Lyon*, etc.

1624. — *Le Grand dispensaire médécinal*... composé en latin, par le sieur *Jean de Renou*, conseiller et médecin du Roy, à Paris, puiz traduict de latin en françois... par M. *Louys de Serres*, docteur en médecine et aggregé au Collége de médecine de la ville de Lyon. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*, 1624. In-4°. (B. de L. 13577). Ce titre est précédé d'un frontispice, gravé par *Cl. Duret*, sur lequel on lit : *les Œuvres pharmaceutiques du sieur Jean de Renou*... traduites par M. *Louis de Serres*, Dauphinois, etc. — Cet ouvragee est dedié à *Philibert Sarrazin*, seigneur *de la Pierre* (1), médecin à Lyon. — A la dernière page du livre, la 982e, sont ces deux vers :

Saecula bis centum liber hic, à funere liber,
Vivet, et aeternos *Renodaei* dicet honores.

La même année, Louis de Serres publia une seconde édition des *Œuvres pharmaceutiques de Jean de Renou*, augmentées d'un tiers. A Lyon, chez *Antoine Chard*, in-fol., avec un titre gravé.

1624. — *Jo. Stephani Duranti... Quaestiones notatissimae*. . . His adduntur Notae, sive Dissertationes *Jacobi Ferreri*... cum summariis, etc.. studio et opera *Jo. Fehi*, J. C. Franci. Lugduni, sumpt. *Jo. Petri Charlot*. 1624. In 4°. — Dédicace du libraire à *Pierre de Sève*, seigneur *de Montellier*, conseiller du roi, et président de la sénéchaussée et siége présidial de Lyon.

(1) Vers la fin du dix-huitième siècle, un ministre de Genève, du nom de *Sarrazin*, fut ramené au catholicisme, à l'aspect des souffrances de *Pie VI*, et publia, à cette époque, sa *Profession de foi* (voyez la *Gazette de Lyon* du 4 novembre 1845). Nous rappelerons ici que le médecin ordinaire de *Calvin* se nommait *Sarrasin*, et nous avons quelques raisons de croire que ce médecin doit être le Lyonnais *Philibert Sarrazin*, qui alla s'établir, en 1551, à Genève, où il emmena sa fille *Louise* et son fils *Jean Antoine*.

1624 — *Homeri Nepenthes*, seu de Abolendo luctu, liber in quinque divisus partes .... Auctore *Petro la Seine.* Lugduni, sumptibus *Ludovici Prost.* 1624. In-8° — *Pierre la Seine*, ou plutôt *la Sena*, composa cet ouvrage pour se consoler de la mort de *Virginia*, sa sœur. *Biog. univ.* tome XXIII, page 408; *Journal des Sçavans*, 1689, p. 277, et 1692, p. 362.

1624. — *Inventaires généraux*, ou Lieux communs sur chacunes les vies excellentes des sainets de l'un et l'autre sexe .... Par *Jacques Severt*, ... theologal en l'église de Lyon. A Lyon, de l'imprimerie de *Simond Rigaud*, aux despens de l'autheur. 1624. 3 vol. in-4° (B. de L., 22953). Dédicace de l'auteur à *Camille de Neufville*, abbé et comte de *Lagny*, abbé d'*Esnay*, de l'*Isle-Barbe*, etc. — Cet ouvrage est une espèce de Légende dorée, classée par ordre de matières ; ainsi l'on trouvera réuni dans un seul chapitre, ce que *Severt* a pu recueillir sur les lumières apparues aux saints; — sur les oiseaux obéissant aux saints; — sur les croix miraculeuses; — sur les saints repus par miracles, etc., etc. Celui qui aurait la patience de lire cette compilation d'un bout à l'autre, y trouverait probablement des faits curieux à extraire pour l'histoire ecclésiastique de Lyon (1). Pour donner une idée de la crédulité et du style de *Severt*, nous reproduirons l'anecdote suivante, extraite du chapitre 34 (p. 1034) : « Reverend *Gaspard* (*Dinet*), moderne evesque de Mascon, faisant (l'an 1612) sa seconde visite générale par tout son diocése, et arrivant à l'église paroissiale de *Savigny* (le 16 juillet), visita aussi une chapelle en dépendante, placée dans un bois, lieu appartenant en toute justice au seigneur paroissial, terre aujourd'hui tombée à madame *de Mandelot*, veufve du gouverneur de Lyon. En icelle chapelle fut trouvée histoire miraculeuse y jadis descrite en tableau de vélin, sous le contenu de 254 vers françois, comprenant le faict, qui en sommaire est tel : Le seigneur du lieu qui florissoit l'an 1353, fit lors chasse, et un *escurieu* fuyant devant luy, pour se musser à sauveté, monta sur un vieux chesne, arbre néanmoins vif, et y entra dedans par un seul petit trou, tellement estroict que ne veneurs ne chiens n'y pouvoient mettre main ne patte. Les hommes y grinpans, et œilladans au pertuis apperceurent dans un creux péculier de l'arbre, une image de Nostre-Dame, tenant son fils Jésus entre ses bras, y contenue bien peinte et belle, et ce avec l'animal posé auprès, assis comme en un havre de seureté, sans plus fuir, ains faisant feste aux regardans. Lors ils veirent que le trou s'eslargissoit à l'instant par grand miracle, en sorte qu'on pouvoit tirer ce qui latitoit dedans. Or le seigneur du lieu mit reveremment hors l'image, trouvée artistement faite de bois, fort gentilment coulorée : duquel ouvrage on n'a sçeu le peintre, fors Dieu par l'opération du S. Esprit : et en l'arbre fort entier n'a esté recogneu aucun conduict par où l'image eust peu estre insérée, l'unique petit trou

(1) Voyez dans la table des matières, les mots *Beaujeu*, *Lyon*, *Renins* (*S. Georges*), *de Savigny*, etc.

que dessus estant d'abord trop estroict au respect de l'image grande d'un pied et plus. *Mellegie*, la Dame du chastel, très-dévote à la Vierge, la retira à son oratoire jusqu'à ce qu'expressement elle eust faict bastir une chapelle, au pied de l'arbre dans la forest, sur l'autel de laquelle on colloqua ce précieux joyau en pompe solennelle de processions religieuses, laquelle fut consacrée par Reverend Jean III, surnommé de Salagny, adonc evesque de Mascon le Diocésain : là où furent et sont encore guaris plusieurs malades, singulièrement tous les innocens des deux sexes, quand on les présente sus l'autel de l'image, estant preveus mourans au ventre de la mère, ou au sortir fort languissans, en respirant devant l'image ou donnant autre signe de vie jusqu'à ce qu'ils aient receu le sacré baptesme, lequel promptement on leur administre, qui en seroient autrement privés ; marque de bien spirituel grandement privilégié. Icelle église, deslors à huy, s'en fait appeler Nostre-Dame-(ou Nostre-Mère) de-Grace : et ladite consécration fut publiée sous le tiltre ou en mémoire de l'Annonciation Nostre-Dame. Mais la feste annuelle de la dédicace a esté establie par le Prélat, à chascun mardy de la Pentecoste, auquel jour sont concédées grandes indulgences.... » — Il est à regretter que M. l'abbé *Roux* n'ait pas connu cette légende, qui, aurait pu trouver place dans son intéressante Notice sur *Savigny et son abbaye*, p. 153 et suivantes de l'*Album du Lyonnais* de 1844. — Cet ouvrage est le dernier qui soit sorti de la féconde plume de *Severt*, qui étant alors fort âgé et accablé d'infirmités, devait aspirer au repos. Voyez ci-après, année 1629, ad *calcem*.

1624 — *Antonii Jordini à S. Floro*, e Soc. Jesu theologi, *Hebraicae radices* .... Lugduni, sumpt. *Claudii Landry*. 1624. In-8° (B. de L., 15387). — Le permis d'imprimer, donné par le provincial des jésuites de Lyon, le 22 mars 1624, est signé JOANNES FORERIUS.

1624. — *Lettre de consolation à monseigneur de Favre*, premier président au souverain sénat de Savoye, baron de *Peroges*, etc., sur le trespas de Madame sa femme. A Lyon, pour *Vincent de Cœursilly*. 1624. In-12 de 24 pages (B. de L., 20464, tome 16). — Cette Lettre datée de Lyon, le 24 janvier 1624, est du sieur *de Longue-Terre*, qui publia, chez le même libraire, les ouvrages suivants : *l'Esclave de la Vierge Marie*; in-8° de 926 p. (avec un premier titre, gravé par *C. Audran*), — 2° *La Vie de ..... François de Sales*, in-8° de 488 p. — 3° *Les Soupirs de Philotée*, ou Seconde partie de la vie de feu monsieur l'evesque de Genève, in-8° de 488 p, dédié à *Marie de Lévi de Ventadour*, abbesse de S. Pierre.

1624. — *Meslanges poétiques, tragiques, comiques* .... de l'invention de *L. D. L. F.* (l'auteur de *la Franciade*) .... A Lyon, chez *Ambroise Travers*. 1624. In-8°.—L'auteur de la *Franciade* est *Jean Godard* dont les Poésies ont été publiées à Lyon, en 1594 (voyez ce que nous en avons dit aux *Publ.* de cette dernière année). Or ces *Meslanges* ne sont autre chose que le second volume de ces Poésies, que l'on a raffraîchi au moyen d'un nouveau titre et de la réimpression de la première feuille, laquelle

est précédée d'une épître dédicatoire en vers, de l'auteur *à la France*, de deux sonnets à sa louange, et d'une épître à Louis XIII, d'environ 300 vers (B. de L., 17510, exemplaire imparfait).

1624 — *Problèmes plaisans et délectables* qui se font par les nombres: partie recueillie de divers autheurs, partie inventez de nouveau avec leur demonstration, par *Claude Gaspar Bachet*, sieur *de Meziriac*. Seconde édition, reveue, corrigée et augmentée .... A Lyon, chez *Pierre Rigaud* et associez. 1624. Petit in-8° (B. de L., 14000). — Dédicace à M. le Comte *de Tournon*, suivie de pièces de vers latins et français à la louange de l'auteur, l'une par *Charles Legrand*, advocat au siége présidial de Bresse; les deux autres par *Philibert Collet*. — Dans sa préface, Bachet rappelle qu'il « y a onze ans que son livre fut premièrement imprimé. » La plupart de ses Problèmes ont été reproduits dans les *Recréations mathématiques* d'*Ozanam*.

1624. — *Antonii Saportae*, consil. medici..., *de Tumoribus praeter naturam*, libri quinque. Ex instructissima Bibliotheca Ranchiniana eruti, et publici juris facti, cura et studio *Henrici Gras*, philosophi et medici.... Accessit *Joannis Saportae* Tractatus de lue venerea. Lugduni, sumptibus *Petri Ravaud*. 1624. In-12 (B. de Lyon, 13357). — Dédicace d'*Henri Gras* à *François Ranchin*, médecin de *Montpellier*. — En 1627, H. Gras publia les *Opuscula medica* de ce dernier médecin, et en 1657, les *Œuvres de Varanda*, etc. Il mourut à Lyon, le 22 mai 1665.

1624. — *Scalae a visibili creatura ad Deum R. P. Theophili Raynaudi* soc. Jesu theol. Lugduni, sumpt *Claudii Landry*. 1624. In-12 (B. de L., 5547). Titre gravé. Dédicace de l'auteur à *Pierre de Montconys*, prevôt des marchands, et à *Bonaventure Michel, Louis Landry*, *Luc de Sève*, seigneur *de Charly*, et *Gabriel Mozeilles* (sic), tous quatre échevins, suivie d'une pièce en vers latins à la louange du livre, par *Pierre Saulnier*, Jésuite. A la fin du volume est l'Hymne d'Orphée sur la Nature, en grec et en latin (la 9e dans la traduction française du *Panthéon*, p. 39).

1624. — *Les Véritables éloges*, ou Contr'images de *Théodore de Beze*, contenant les vies des héresiarques caynistes, ou précurseurs de l'Anti-Christ, etc. Par *C. P. V. L.* (sans nom de ville ni d'imprimeur). M DC. XXIV. Petit in-8° de 127 pages, précédées d'une dédicace de 4 pages à messeigneurs les doyen, comtes, seigneurs et chapitre de l'Eglise de Lyon. — Rien n'annonce que l'auteur de ce pamphlet soit Lyonnais; sa dédicace ne contient rien qui puisse le faire considérer comme tel. Il me semble que s'il eût été citoyen de Lyon, il n'aurait pas manqué de parsemer son livre de faits qui ont eu lieu en cette ville où les hérétiques ont joué un si grand rôle. Il ne parle de Lyon que deux fois, à l'art. *Pierre Viret*, où il dit que l'église de S. *Irénée* fut renversée du haut en bas, et à l'article *Alexandre Canus*, où il rapporte que ce renégat envoyé par *Farel* à Lyon, pour y prêcher secrètement aux *Desvoyez*, fut découvert, emprisonné et conduit à Paris, comme appelant des juges de Lyon, dont la sentence, confirmée par arrêt, fut exécutée en 1534.

1624. — *La Vie du tres-illustre martyr saint Gabin*, neveu de l'empereur Diocletian, soubs lequel il souffrit la mort avec son frère S. Caie, pape, et sa fille sainte Susanne, le 19 de février de l'année 296 : le corps duquel repose maintenant en l'église du Collège de Lyon de la Compagnie de Jésus. Par le P. *Henry Albi*, de la mesme compagnie. A Lyon, par *Jean Jullieron*. 1624. In-12. — Dédicace à M. *de Villeroy*, gouverneur de Lyon. Voyez ci-dessus, 7 *juin* 1608.

1625. — *Avril* 28. Entrée à Lyon du cardinal *Barberin*, neveu et légat du pape Urbain VIII (1). «Ce prélat, pour éviter la foule et le désordre des parties qui s'estoient dressées pour avoir sa *mule*, estoit descendu devant la porte de *Ste Croix*, à un signal que le Marquis *de Villeroy* luy avoit fait, comme ils en avoient auparavant délibéré, tellement qu'il fut conduit par ledit sieur Marquis, au travers des églises de *Ste Croix* et de *S. Estienne*, d'où il entra dans celle de *S. Jean*, et où, après avoir fait ses priéres, il se rendit à l'archevesché sans aucune incommodité. Son dernier dais fut déchiré en pièces par ceux qui en purent avoir, et sa mule fut enlevée par ceux de la partie de *Brocquin*, qui se trouva la plus forte .... » *Mercure Franç.* tome XI, p. 625. — Pour conserver le souvenir du passage de l'illustre prélat, le Chapitre de S. Jean fit placer sur la porte du palais de l'archevêque les armes d'Urbain VIII (trois abeilles), et y joignit ces vers :

Sugite nectareo madidantia lilia rore,
Delicias pacis sugite, pacis apes.
Sugite pacifici volucres in floribus : orbem
Nam condire suo lilia melle queunt.

Le cardinal Barberin partit de Lyon, le 3 mars, accompagné de M. *de Saint-Chaumond*, qui était venu depuis quelques jours, de la part du roi, « pour avoir le soin du traitement dudit seigneur légat, et le « conduire .... en la ville de Paris. » *Entrées solenn. dans la ville de Lyon*, p, 174.

1625. — *Septembre* 15. Mort, à Bordeaux, du P. *Louis Richeome*, né à Digne en Provence, en 1538. — Il avait été deux fois Provincial de la province de Lyon, et plusieurs de ses ouvrages ont été imprimés dans cette ville. Ce jésuite n'a que quelques lignes dans Moréri et dans Feller ; il a été omis dans la *Biogr. univ.*, et ne méritait pas cet oubli.

1625. — *Octobre* .... Tous les *banquiers génois* qui se trouvaient à Lyon furent arrêtés et emprisonnés en vertu d'un édit du roi du 4 de ce mois, qui s'étendait à toutes les villes du royaume. Cette arrestation se fit en représailles d'un attentat au droit des gens commis par les Génois. Notes de M. *M. de V.* ; *Recueil d'Isambert*, XVI, 151. Voyez aussi les *Publ.* de 1628, *Le Chasse-ennuy*....

(1) Le P. *Menestrier* et le P. *de Colonia* ont mis par erreur, dans leur chronologie consulaire, l'entrée de ce cardinal à l'année 1626.

1625. — *Novembre* 23. Mariage de *Louis Binet*, seigneur *de Chassimpierre* et *du Chastellard de Luyres*, écuyer de la grande écurie du roi, et l'un des cent gentilshommes de sa maison, avec *Lucrèce de Champier*, fille d'*Antoine*. — L'année suivante, *Guillaume de Champier*, frère aîné de *Lucrèce*, contracta mariage avec *Esther d'Oncieux*. LE LABOUREUR, *Maz.*, 11, 274-5.

1625. — *Mai* 4. Mort, à *Vienne*, de *Jean Marquis*, médecin à Lyon, né à *Condrieu* en 1553, éditeur de la Chronologie de *Genebrard*, avec supplément (à partir de la page 788), Lyon, *Pillehotte*, 1609, in-4°. LELONG, n°. 32017 ; *Biogr. lyonn.*, p. 181. Voyez les *Publ.* de 1630, *la Fille du Temps*...

1625. — Le Consulat passe bail au sieur *Lagier*, pour huit ans, du *vieil Hôtel de Ville*, moyennant 3004 livres. M. *de* V.

1625. — *César Laure*, natif de Milan, un des plus habiles teinturiers de son temps, fait construire, sur un terrain qu'il avait acquis des RR. PP. *Carmes*, une chapelle destinée à une confrérie de *Pénitents de la Miséricorde*, et dans laquelle il fit pratiquer des caveaux pour l'inhumation des suppliciés, qu'on enterrait alors dans les fossés de la place des *Terreaux*. — Les *Almanachs de Lyon* ne font remonter la fondation de cette confrérie qu'à l'année 1636, et ils ajoutent que le P. *Jacques Morticelly*, Célestin du couvent de Lyon, y eut beaucoup de part. Voyez la notice que M. *Léon Boitel* a publiée en 1837 sous le titre : *Chapelle des Penitents de la Miséricorde*, et ci-après au 2 *mars* 1636.

1625. — Mort de *Gaspard de Mornieu*, fils d'*André*, élu pour le roi et quatre fois échevin, en 1567, 72, 78 et 94, conseiller au présidial, etc., auteur d'un Catalogue des archevêques de Lyon. Il était l'ami des savants, et si savant lui-même, qu'on aurait pu, suivant *Severt*, former de ses recueils une véritable encyclopédie (1). — Il avait légué, par son testament, 50 livres de rente à la *Charité*, pour régaler les pauvres de cet hospice, le jour de la FÊTE-DIEU. Voyez PERNETTI, 1,442, et la *Biogr. lyonn.*, p. 200.

1625. — PUBLICATIONS. *Advis spirituels donnez par le P. Michel Hierosme*, de la Comp. de Jésus, à une jeune demoiselle très-noble entrée en religion.... traduits d'italien en françois par un P. de la mesme Compagnie.... et adressez à une damoiselle Vefve entrée n'aguere en un monastère des religieuses de l'Annonciade.... A Lyon, chez *Pierre Rigaud* et associez. 1625. In-12. — Dédicace du libraire aux Dames et vénérables religieuses des neuf monastéres de la ville de Lyon. (B. de L., 6395). Rien ne nous apprend quel était le nom de la veuve qni se fit religieuse, ni celui du traducteur des *Advis spirituels*. — Voici quels étaient ces *neuf monastères* que *P. Rigaud* compare au *neuf Chœurs des anges* : S. *Pierre-les-Nonains*, la *Déserte*, *Sainte-Marie*, *Sainte-Elisabeth*,

(1) On portera, un jour, le même jugement sur l'auteur des *Lettres lyonnaises* et des *Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon.*

Sainte-Claire, les *Sœurs Célestes*, les *Ursulines*, *Nostre-Dame de Chazaut* et les *Carmélites*. — On ne comptait à Lyon vers la même époque que douze couvents ou Chapitres de religieux, savoir : L'abbaye d'*Esnay*, les *Jacobins* ou *Confort*, les *Cordeliers*, les *Carmes*, les *Carmes-deschaux*, les *Augustins*, les *Célestins*, l'*Observance*, les *Minimes*, les *Antonins*, le Collège des *Jésuites* et leur noviciat, les *Capucins du grand couvent*, ceux du *Petit Forest*, les *Recollez* et les Pères de l'*Oratoire*. Les églises paroissiales étaient au nombre de huit : S. *Nizier*, S. *Irénée*, S. *Just*, S. *Paul*, S. *Pierre-les-Nonains*, la *Platière*, S. *George* et S. *Michel*. Voyez la *Description de la ville de Lyon*, jointe au *plan de Lyon*, fait par *Simon Maupin*, en 1625, et les Notes Mstes du P. *Menestrier*, année 1525.

1625. — *Les Desirs du peuple françois pour le bien de l'Estat*, et les Moyens pour réprimer les abus et mal-versations qui se commettent au maniement des finances, representez à la Reyne Mere du Roy. In-8°., sans date et sans nom de ville (B. de L., Recueil vert, tome 82). — LELONG (n°. 28027) et BARBIER, d'après *Van Thol*, attribuent ce livre à *Jean Bourgoin* (1), auteur de plusieurs pamphlets contre les financiers. L'édition qu'ils citent porte le millésime de 1625; mais je crois celle sans date plus ancienne, et je me fonde sur le passage suivant (p. 89) : « .... Au *Ballet des bons Partis* (2), qui fut fait, *il n'y a pas longtemps* (en 1620), on représenta naïfvement les gros estats qu'ils (les financiers) donnent à leurs fils, les dots presque royaux qu'ils donnent à leurs filles, la joye et la félicité qui est continuellement entre eux : et en l'assemblée de plusieurs, sur ce qu'un personnage sans qualité financière tesmoignoit, par gestes, désirer une jeune damoiselle, à luy d'abord et d'accès difficile, une bonne femme.... chanta ces vers (3) :

« Ma fille, prenez moy ces fils de financiers,
Dont, après cinquante ans, les pères usuriers,
Volans à toutes mains, ont mis en leur famille
Plus d'argent que le Roy n'en a dans la Bastille. »

Quelques partisans lyonnais ou d'origine lyonnaise figurent dans le ROOLLE que l'auteur donne de ceux dont la recherche doit estre faite en la Chambre de justice. Nous y avons remarqué *Michel-Antoine Scarron* et *George Scarron*, probablement de la famille de *Pierre Scarron*, trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Lyon; *Michel Particelli*, qui descendait d'une famille d'Italie établie à Lyon, et *Guillaume Balmes*, fermier des gabelles de lyonnois. L'auteur n'a pas manqué de rappeler l'histoire de *Licinius*, intendant d'*Auguste* dans les Gaules (4). Ce libelle où l'on trouve des anecdotes et des faits

(1) *Jean Bourgoin* est nommé dans le Sommaire du chap. XXXII de ce livre, p. 92.

(2) L'auteur revient encore sur ce *Ballet*, à la p. 104 et à la p. 125.

(3) Tirés de *Régnier*, sat. XII, 259, avec un léger changement au 1er vers.

(4) Voyez sur cet intendant, la *Biogr. lyonn.*. p. 170 ; SUÉTONE, *in Augusto*, c. 67; M. BOLO, *Pauliska*, I, 290 ; M. SERRAND, *Hist. d'Anse*, p. 9 et 285.

plus ou moins authentiques sur l'état des finances à cette époque peut faire suite aux ouvrages que l'on attribue à *Nicolas Barnaud*, et dont M. *Weiss* nous a donné la liste dans la notice sur *Nicolas Froumenteau*, t. 16 de la *Biogr. univ.*

1625. — *Les Entretiens de l'amour divin...*, par *Nicolas Poteau*, de l'ordre des freres prescheurs. Lyon, *Jacques Favre*, 1625. In-12. — Cet ouvrage est dédié à *Marc-Antoine Saminiati*, noble Lucquois établi à Lyon. — Le véritable nom de l'auteur, qui paraît être de Lyon, et qui avait été envoyé fort jeune à Lucques où il avait été élevé et où il s'était fait dominicain, est sans doute *Pouteau*. On sait qu'en Italie, les noms français s'altrèent souvent. C'est ainsi que l'*u* a disparu du nom de *Buonaparte*. Plusieurs personnages notables ont porté à Lyon le nom de *Pouteau*; le plus célèbre est le chirurgien *Claude Pouteau*, auteur d'ouvrages relatifs à sa profession. Il y a eu aussi un médecin, qui s'appelait *Potot* (Jean-Baptiste), et qui était de l'académie de Lyon. On a de lui quelques opuscules restés inédits dans les archives de cette compagnie, notamment une vie de *Palingène* et la traduction du 5[e] chant du *Zodiaque* de ce poëte. — Voyez les *Publ.* de 1616, *les Quinze degrez....*

1625. — *La Guide et entretient* (sic) *des ames dévotes et bons chrestiens au chemin de salut...* Par R. P. F. *Claude Bécoulx*, religieux Célestin. A Lyon, chez *Pierre Rigaud* et associez. 1625. In-12. — Titre gravé par *Cl. Duret*. — La dédicace de l'auteur à M. *de Verdun*, premier président au parlement de Paris, et l'approbation de frère *Jean Boiron*, prieur provincial des Célestins de France, sont datées de Lyon. — A la p. 267, Frère Bécoulx cite le Sonnet suivant composé, dit-il, par un grand docteur et fameux prédicateur :

CONTRE L'HUGUENOT.

La voix qui faict mouvoir et l'un et l'autre pole,
Qui de rien fit ce tout en disant qu'il soit faict,
Christ fils de cette voix, et la voix en effect,
Nous a laissé son corps par sa seule parole.

Cesse donc, Huguenot, de dire à ton escole
Que Jesus a laissé ce propos imparfaict,
Il a dit: C'est mon corps. S'il l'a dit, il l'a faict;
Et pour le censurer ta cervelle est trop molle.

Viens ça, viens, respons-moy; tu dis que Christ le peut;
Tu crois bien qu'il l'a dit; s'il l'a dit, il le veut.
S'il le veut, il le peut; tu tiens qu'il se doit faire.

Or le propos de Dieu n'est jamais sans effect ;
S'il l'a dit, il le veut : s'il le veut, il l'a faict.
Il le peut, il le veut; il l'a faict; il faut croire.

1625. — *Histoire plaisante de Reinier*. Lyon, *Rigaud*, 1625. In-16. — BRUNET, II, 63.

1625. — *Les Homélies dominicales de Messire Jean-Pierre Camus ....*

A Lyon, chez *Pierre Rigaud.* 1625. In-8°. (B. de L., *4787.* — Toutes les préfaces de Mgr *de Belley* contiennent des passages plus ou moins curieux; celle des Homélies dominicales nous offre quelques phrases bonnes à reproduire : « .... Vous trouverez, mon cher lecteur, une Iliade de rapports, sous la noix de ce petit volume;.... Agathe de Pyrrhus, comprenant beaucoup de visages en un petit espace; Navire de Myrmécides, qui fait voir toutes les pièces d'un grand vaisseau sous l'aisleron d'un moucheron..... La hache de Phocion a esté employée maintefois pour couper la redondance des mots; aussi bien avons nous prou de longs parleurs en ce subject; on ne se fait que plaindre de la LONGUERIE de leur LANGUERIE; *la voix de cette plainte sonnant à nos oreilles, j'ay pensé que le temps de retrancher estoit arrivé* (CANT. 2), et qu'il falloit hormais abandonner les paroles à la chaire, et les espargner sur le papier qu'il est bon de ne le charger que de choses encore TRIÉES et non TIRÉES...... Celuy fut plus prisé qui effigia Alexandre sur un ongle, que celuy qui le vouloit représenter en une montagne, comme estant plus difficile de travailler en un ATOME qu'en un ATHOS... Je te sers des viandes crues; c'est à toy de les cuire en les ruminant pour les bien digérer, puis ingérer. Tu as bien la viande et le poisson, fay la sauce et l'apprest..... Tu as icy du metail et le moule, fonds le, et compose en l'airain haut et sonnant la divine parole...... Ceux qui ont essayé de dicter ce qu'ils avoient dict, n'ont jamais reussy ny peu venir à bout de leur project; car, en la chaleur du discours, l'esprit a des saillies par la langue, que, refroidy, il ne peut aucunement communiquer à la plume; quant à moy, si j'ay quelque expérience en ce mestier, je loge cela à l'impossible. Si j'ay quelquefois voulu dicter ce que j'avois dit, je ne sçavois ny ce que j'avois dit, ny ce que je dictois...... Si, au commencement, je voulus escrire avant que parler pour affermir mon asseurance dès mon premier essay, mon esprit renonça en ces liens, et refusa toutes autres paroles que celles qui luy croissent sur le champ par la chaleur de son action. Se lier à des mots est une chose basse, fragile et subjecte à de grandes glissades...... Très-bien à celuy qui admiroit une action escrite de DÉMOSTHÈNE (1) : O, fit un autre, *si vous l'eussiez ouy là tonnant;* donnant bien à entendre la grande différence qui est entre une pièce haranguée et tracée; celle-cy a quelque lustre et esclat pareil à l'éclair, mais l'autre est un foudre, un tonnerre, notamment la parole de Dieu, *voix de vertu et de magnificence, qui froisse les cèdres, croule les monts et fracasse les rochers* (PSAL. 28).... »

1625. — *L'Iphigène de M. de Belley.* Rigueur sarmatique. A Lyon, chez *Antoine Chard*, 1625. 2 vol. in-8°. — Dédicace de l'auteur à Mgr le duc *de Vantadour*, lieutenant général pour le roy en Languedoc. — Suivant son usage, Mgr *Camus* a parsemé ce roman d'un assez grand

(1) Chacun sait que ce mot est d'*Eschine.* L'abbé *Auger* l'a mis pour épigraphe à sa traduction des Œuvres de *Démosthène.* Il est rapporté dans les Vies des dix orateurs attribuées à *Plutarque*, tome 9, p. 343 du *Plutarque* de *Reiske*, Leipzig, 1778, in-8°.

nombre de pièces de vers ; nous ne citerons que ce quatrain dont la pensée appartient à *Martial* (1):

> Sans toy je ne puis vivre,
> Ni vivre avecque toy ;
> J'ay horreur de te suivre,
> Et te suis malgré moy.

Voyez les *Publ.* de 1624, *Aristandre*... et celles de 1641, *Martialis Epigrammata*...

1625. — *Jugements astronomiques sur les nativités.* Par *Auger Ferrier*, médecin, natif de *Toulouse.* A Lyon, chez *Pierre Rigaud* et associez. 1622. In-16 (B. de M. Gonon).

1625. — *Le Livre d'Arcandam,* docteur et astrologue, traictant des predictions d'astrologie, principalement des naissances ou fatales dispositions, et du jour de la nativité des enfans : avec faciles inventions pour trouver le signe et planete (sic) dominant en la nativité d'un chacun. A Lyon, chez *Pierre Rigaud* et Associez. 1625. In-16; figures dans le texte. (B. de M. Gonon).

1625.—*Le Miroir de la beauté et santé corporelle.* Par M. *Loys Guyon,* Dolois. A Lyon, par *Antoine Chard.* 1625. In-8°. — Titre gravé par *C. Audran.* — Cet ouvrage avait déjà paru à Lyon, en 1615; *Laurent Meyssonnier* en a donné une nouvelle édition avec des additions. Lyon, 1664, in-4°. Voyez les *Publ.* de 1610, *Diverses leçons*...

1625.—*Ordre et OEconomie* que moy *Jean-Jacques Pincetty*, escuyer, ay observé en la charge et administration que j'ay eue durant les années 1623 et 1624, des greniers, moulin et four de l'Aumosne generale de Lyon... A Lyon, par *Claude Cayne.* 1625. In-8°. (B. de L. 23419). — Sur le titre sont les armoiries de l'auteur.

1625. — *Premières homélies quadragésimales* de messire *Jean Pierre Camus.* A Lyon, chez *Pierre Rigaud* et Associez, 1625. In-8° (B. de L., 4791). — « On ne vit, dit Mgr de Belley, dans sa préface, jamais tant de délicats, si peu de suffisans, tant de controlleurs et nulle mise, tant de juges et moins de causes :

> Majores nusquam rhonchi : juvenesque, senesque,
> Et pueri nasum Rhinocerotis habent (2).

(1) XII, 57. A la page 115 de *Lyon sous Henry* IV, nous avons cité une imitation de l'épigramme 14 du livre I ; en voici une autre, qui est également inédite, et dans laquelle M. C. B. s'est attaché à rendre le texte avec une scrupuleuse fidélité :

> Arrie, à son époux tendant le fer brutal
> Que de son noble sein elle venait d'extraire,
> Lui dit : « Ce que j'ai fait ne me fait point de mal ;
> « Ce qui m'en fait, Pétus, c'est ce que tu vas faire. »

(2) *Martial*, I, 4 :

> Chacun tombe sur nous comme un chien sur des os ;
> L'enfant lui-même, à Rome, est un rhinocéros.

« Pour belle que soit une beauté, il y a tousjours quelques *mais ;* pour bon que soit un ouvrage, il y a sans cesse du *si*... quelle pitié d'avoir à faire à tant de monde, qui mesmes trouveroient à mordre sur la *Minerve d'Apelles*, voire et de par de là la pantoufle! ô qui pourroit, à l'imitation de ce peintre (1) qui, de toutes les beautez des dames de la Grèce, composa la *Vénus*, dame de toutes les beautez, aussi sur les tares des autres former la parfaicte *Homélie*, ou le prédicateur accomply ; mais cette idée est plus à desirer qu'à espérer, comme la République de *Plato*, et l'Orateur de *Cicero*... » — Les *Homélies* de M. de *Belley* peuvent encore se lire avec quelque intérêt; l'auteur y a semé beaucoup d'anecdotes, de mots saillants et d'apophthègmes (1). Le plus souvent, au lieu d'un sermon, on croit avoir sous les yeux un chapitre refait des *Essais* de *Montaigne*, que M. de *Belley* connaissait si bien, et qu'il semble avoir pris pour modèle. Voyez les *Public.* de 1610. *Diversitez*...

1625. — *R. Patris Thomae Sanchez*, cordubensis, è Soc. Jesu, *de Sancto matrimonii Sacramento disputationes tomi tres.* Lugduni ,sumpt. Societatis Typographorum. 1625. In-fol. (B. de L., 5912). — Les quatre imprimeurs, aux frais desquels cette édition a été publiée, sont *Nicolas* et *Jean Jullieron*, *Irénée Barlet* et *Claude Larjot.* Il existe plusieurs autres éditions Lyonnaises de cet ouvrage si célèbre, et contre lequel on ne se fût pas récrié, s'il eût été composé par tout autre que par un disciple de S. Ignace. *Pierre de Lestoille* termine ainsi le jugement qu'il en a porté : « .... De moy, pource que *j'aime les Jésuistes*, j'ay voulu avoir ce livre, qui m'a cousté huict francs relié en parchemin, non que le subject m'en plaise, que j'ay au contraire en horreur et detestation, mais pour testifier de plus en plus la bonne vie et saine doctrine de ces nouveaux prophètes agrafés par leurs propres écrits, que j'ay accreus de cestui-cy, et l'ay entassé avec les autres qu'on trouvera ramassés en bon nombre. » *Journal d'Henri IV*, p. 657 de la Collection Michaud.

1625. — *De Successionibus testati ac intestati Opus absolutissimum*... Auctore D. *Francisco de Barry*, uno ex nobilibus Delphinatibus. . . Lugduni, apud *Joann. Huguetan.* 1625. In-fol. (B. de L., 1637). — Dédicace de l'auteur à *Jacques Ier*, roi d'Angleterre (2), suivie d'un avis au lecteur, d'une petite harangue (*Oratiuncula*) du fils de *François Barry* à ce monarque, et d'une lettre écrite en français par ce prince à l'auteur, datée de Wheithall (sic) le 21 juillet 1615. — Une nouvelle édition de cet ouvrage a été publiée à Lyon, en 1671,

(1) Ce peintre n'est pas *Apelles*, comme on pourrait le croire, mais *Zeuxis*. Voyez le *Cicéroniana*, p. 766.

(2) Cette dédicace finit par ce vœu tiré d'Horace, *Od.* I, 2, 45, sauf le dernier mot :

Serus in cœlum redeas, diuque
Laetus intersis populo Britanno.

même format, par *Louis Ant. Huguetan* et *Hugues Barbier*, qui l'ont dédiée au célèbre bibliothécaire de Florence, *Antoine Magliabecchi*. Cette dédicace aurait pu fournir quelques lignes à ajouter à l'intéressante notice que mon laborieux collègue, *Charles Weiss*, a faite sur le savant Florentin dans la *Biogr. univ.* Les auteurs de la *Biblioth. de droit*, donnent à cette dernière édition la date de 1670, et disent qu'on prétend que Lebrun a mis à contribution l'ouvrage de *Barry*, pour composer son *Traité des successions*. Ce reproche est injuste; quand on veut composer un livre, et surtout un livre de droit, on serait bien mal avisé de n'avoir pas mis à contribution les auteurs qui ont déjà traité le même sujet. *Denis Simon* cite une dition du Traité de *Barry*, publiée à Francfort, 1653, in-fol.

1625. —*La Vie de l'illustrissime et reverendissime François de Sales*.... Par le R. P. *Louys de la Riviere*, de l'ordre des Minimes. A Lyon, chez *Pierre Rigaud*. 1625. In-8° (B. de L., 23162). — Ce livre est orné d'un portrait du saint, gravé par *Cl. Duret*.

1625. —*Jacobi Zevecotii Poematum* editio nova... Lugd. Batavorum. Apud Andr. Cloucquium. 1625. In-12. Paquot, I, 130. — M. *Breghot du Lut* a donné, p. 16 de ses *Mélanges*, la traduction de quelques vers remarquables où *Zévécotius* a parlé de son passage à Lyon.

1626. — *Janvier* 18. Mort *de Jérôme de Villars*, archevêque de Vienne, frère puiné de *Pierre* et de *Barthelemy de Villars*. Sa mort a été mise au *premier janvier*, par *Drouet de Maupertuy*, p. 318 de l'*Hist. de la sainte église de Vienne*. Lyon, 1608, in-4°. C'est une erreur. Le *Gallia christ.* rapporte l'inscription qui fut mise sur son tombeau, et qui se termine ainsi : *obiit* 18 *januarii* 1626. Voyez ci-dessus au 16 *juillet* 1613, et ci-après, *avril* 1627.

1626. —*Janvier* 9. Les sieurs *de Torvéon*, *Murard* et autres députés de la ville écrivent de Paris, au Consulat :

« .... Hier, M. le colonel d'*Ornano* fut faict mareschal de France, et en presta serment avec beaucoup d'honneur, car bien qu'il n'y ayt point de place vacante, le roy luy dict qu'il le faisoit mareschal de France au mesme jour que son père estoit mort. Toute la cour lui en a tesmoigné beaucoup de contentement... » A. M. Corresp., tom. 30. Voyez ci-dessus, au 21 janvier 1610.

1626. — *Janvier*.... Lettres patentes qui érigent en seigneurie haute, moyenne et basse, la terre du *Soleil*, située entre *Montluel* et *Miribel*, appartenant à *Aymé-Nicolas Grollier*, écuyer, seigneur *du Soleil*, capitaine de la ville de Lyon. Guichenon, *Preuves* de l'*Hist. de Bresse*, p. 142.

1626.—*Mars* 29. Mort, à Paris, du P. *Coton*, célèbre prédicateur, etc., confesseur d'Henri IV, né à *Néronde*, petite ville du Forez, le 7 mars 1564. Voyez ci-dessus, *septembre* 1603; sa vie par le P. *Rover* (?), et par le P. *Dorléans*. G Peignot, *Livres condamnés*, I, 84; et les Mss.

de la B. de Lyon, n°s 1110 et 1453. Voyez aussi les *Public.* de 1612, *le Contr'assassin*....

1626. — *Juin* 3. *François de Mendoza*, Jésuite portugais, qui revenait de *Rome* pour retourner dans sa patrie, meurt pendant son séjour à Lyon. MORÉRI.

1626. — *Juin* 7. Fête de la Trinité. Le Consulat se rend, suivant l'usage, au grand collége. Le P. *Millieu*, recteur, en offrant un cierge à M. de Villars, prévôt des marchands, lui fit un compliment auquel ce magistrat répondit en ces termes :

« Mon Père, nous acceptons volontiers cette recognoissance que vous nous debvez en tesmoignage de vos bonnes volontez en ceste solennité de la plus grande feste de l'année, et dont ce flambeau est le vray hiéroglyphe, qui contient en soy la *mesche*, la *cire* et la *lumiere*, qui toutesfois ne font qu'un mesme composé, comme en cest ineffable mystere les trois divines personnes n'ont qu'une essence. Mais encore mieux la *mesche* représente la fécondité du Père, *Pater generans*, la *lumière*, les proprietés du filz, *Ego sum lux mundi*, et la *chaleur* les effetz du St Esprit, *Ignis consumens inflammatus*. Et ainsy ce Collège est fondé sous les heureux auspices de cette saincte Triade, et pour vostre regard, nous vous pouvons dire que vous ressemblez au flambeau sur la table allumé, qui, pour servir aultruy se consume soy mesme. Nous nous sentons vos obligez pour le soing que vous avez d'eslever nostre jeunesse en la pieté et ès lettres, pour la rendre capable de tenir un jour noz places, servir le roy et la patrie, et vous recognoistre les autheurs de leur bien, et jusques à ce qu'ilz vous en puissent rendre la gratitude qu'ilz doibvent, nous vous offrons de continuer envers vous l'affection et le soing que nous debvons prendre de ceste maison, et de la conduire à sa perfection tant que nos foibles moyens le nous pourront permettre, qui ne seront jamais esgaulx à nos desirs. » Mss de la B. de Lyon, n° 1439, dernière pièce; *Archives du Rh.*, VI, 379.

1626. — *Aout* 28. Mort, au *Château S. Ange*, de *Jean Dubois*, ancien Célestin de la maison de Lyon. Voyez ci-dessus, au 16 *mai* 1605, *Floriacensis vetus bibliotheca*...

1626. — *Septembre* 16. Mort, à Rome, du cardinal *Denys Simon de Marquemont*, archevêque de Lyon, né à Paris en 1572. — Ce prélat était fils de *Marie Rouillard* et de *Denys Simon*, sieur *de Marquemont*, receveur des tailles de *Paris* En octobre 1595, le duc de Luxembourg, prince de Tingry, et Jacques Davy du Perron, alors évêque d'Evreux et depuis Cardinal, ayant été envoyés à Rome pour remercier Clément VIII de l'absolution que ce pape avoit donnée à Henri IV, prirent pour leur secrétaire le jeune *de Marquemont*, qui avait fait de brillantes études, et qui se proposait d'embrasser l'état ecclésiastique. Il dut cette bonne fortune à l'estime que son père s'était acquise en gérant les affaires de la maison de Luxembourg. Un célèbre Lyonnais,

Séraphin Olivier, qui était alors auditeur de Rote, fut promu au cardinalat, et remplacé dans cet office par le secrétaire des deux ambassadeurs. Lorsque M. de Sillery fut chargé de se rendre à Florence pour négocier le mariage du roi avec Marie de Médicis, M. de Marquemont l'accompagna. Il était encore auditeur de Rote, et remplissait cette place avec distinction quand le siège épiscopal de Lyon devint vacant par la mort de *Claude de Bellièvre*. M. de Marquemont qui avait de nombreux amis à la cour de *Paris* et à celle de Rome, sollicita le siège vacant et l'obtint. Il prit possession par procureur, le 1er fevrier 1612, et en personne, le 9 mars 1613 (1). Le mercredi 16 avril 1614, il tint un synode où il publia différentes ordonnances que nous avons mentionnées parmi les Publications de 1614. Cette même année, il parla au nom du clergé dont il était le député aux états de Paris (voyez ci-dessus au 27 octobre 1614). Dans le compliment qu'il fit au roi, se trouve cette phrase remarquable : « Nous avons les *tables de la loi* pour « enseigner aux peuples la crainte de Dieu et l'obéissance au roi, *la* « *verge* pour les conduire, et *la manne* pour les nourrir. » Deux ans après, il présida l'assemblée du clergé. Après l'assassinat du maréchal *d'Ancre*, il fut nommé ambassadeur de France à la cour de Rome. On conserve à la Bibliothèque royale les lettres qu'il écrivit au roi et à M. de Puyzieux, secrétaire d'état, depuis le 9 juin 1617 jusqu'au 27 juin 1626 (2), époque assez rapprochée de sa mort (3). Il fut inhumé dans l'église des *Minimes* de *Rome* avec une épitaphe des plus honorables. Les communautés qui s'établirent à Lyon sous son épiscopat sont les *Chartreux*, dont il bénit l'église en 1616; les *Prêtres de l'Institution de l'Oratoire*, la même année; les *Carmes déchaussés* en 1618; les *Feuillants* en 1620; les *Capucins du Petit-Forêt*, les *Recollets* et l'*Hôpital de la Charité*, en 1622; les *Augustins reformés* en 1624; les *Ursulines du* 1er *monastère* en 1612; les *Religieuses du premier monastère de la Visitation* en 1614; celles du *second*, quelques temps après, et les *Religieuses du Prieuré de Chazaux* transféré du Forez et érigé en abbaye, en 1623. Les établissements religieux qu'il approuva dans le reste de son diocèse sont les *Capucins* de *Bourg*, ceux de *Ville-franche*, en 1615; ceux de *Saint-Etienne*, en 1618; *les Minimes* de *Saint Chamond*, le *Collège de Roanne*, les *Prêtres de l'Oratoire du Collège de Montbrison*, en 1624, et les *Religieuses de la Visitation* de *Saint-Etienne*

(1) Dans la préface de ses *Ordonnances et Instructions aux curez du diocèse de Lyon*, publiées en 1614, M. *de Marquemont* parle d'une visite pastorale qu'il avait commencée l'année précédente. Il est à croire qu'il fit cette visite peu de temps après sa prise de possession.

(2) Voyez Lelong, numéros 30440, 30490 et 30491.

(3) « On rapporte de lui que, dans sa dernière maladie, quelqu'un lui ayant témoigné de l'admiration de sa patience dans les douleurs qu'il souffroit, il répondit qu'il les estimoit si précieuses qu'il ne voudroit pas perdre une once d'une monnoie si propre à acheter le Paradis. » Poullin de Lumina, *Hist. de l'Eglise de Lyon*, p. 405. — On lit dans l'*Abrégé chronologique* du même auteur, p. 359, que ce prélat « ne prenoit jamais « de vin qu'au sacrifice de la messe, et jeunoit régulièrement deux jours de la semaine »

en 1620. C'est lui qui permit, durant la vacance de l'évêché d'*Autun*, l'établissement des *Augustins* de *Moulins* en 1617, et qui fit faire, l'année suivante, la dédicace de leur église par *Robert Berthelet*, évêque de Damas, son suffragant. C'est aussi par ses conseils que S. François de Sales assujettit à la clôture les *Religieuses de la Visitation* qu'il venait d'instituer (*Rituel* de M. *de Montazet*, p. LXiij de l'édition in-12). M. de Marquemont légua à l'Hôpital de Lyon sa chapelle qui était d'un grand prix; en 1617. il avait fait un don de 5 mille francs (1) pour la construction de l'église de *la Charité*. Il faut que ses largesses envers les pauvres de l'Aumône générale de Lyon aient été bien considérables, car le P. *Jacques de S. Denis*, après les avoir rappelées dans l'oraison funèbre de l'illustre prélat, ajoute: « *Démosthène* disoit que les promesses des Athéniens ne pouvoient être publiées qu'avec la bouche du temps; mais pour moy, j'estime que le temps est muet et sans parole pour publier la libéralité de la céleste rosée qu'il a fait couler sur cet hospital, et qu'il n'y a que l'éternité qui puisse rendre des témoignages de louange et de gratitude proportionnés à ce qu'elle mérite; ou si le temps a quelque voix propre à faire cet office, il faut qu'il employe la bouche de seize mille pauvres qui sont nourris par l'Aumosne générale... »

1626. — *Novembre* 28. — Consécration de la Chapelle de la *Charité*, par messire *Nicolas Menard*, grand vicaire-général de l'église de Lyon, où assista M. *de Vitry*, l'un des illustres Comtes de la ville de Lyon, qui y célébra la première messe; et à même jour y furent faites les cérémonies funèbres du cardinal *de Marquemont*, et l'oraison funèbre, prononcée à sa louange, par Dom *Jacques de Saint-Denys*. LE FEBVRE, *Nombre des Eglises*, page 50. Voyez les *Publ.* de 1627.

1626. — *Décembre* 2. — Le pape Urbain VIII, qui, après la mort de M. *de Marquemont*, avait cru pouvoir disposer du siège de Lyon, parce qu'il avait vaqué *in curia*, le donne à *Charles Miron*, évêque d'*Angers*, par une bulle en date de ce jour, et la fait signifier au roi. — Le procureur-général *Talon* protesta contre cette nomination et contre tout ce qui pourrait s'en suivre. POULLIN DE LUMINA, *Hist. de l'Eglise de Lyon*, p. 406. Voyez ci-après au 12 *février*.

1626. — On lit dans l'*Histoire des Confesseurs des empereurs*, etc., par GRÉGOIRE, p. 336: « Le père *Arnoux* (confesseur de Louis XIII) finit ses jours à Lyon, en 1626. » — C'est une erreur; le P. *Arnoux* (*Jean*) mourut à Toulouse, le 14 mai 1636. Voyez la *Biblioth. scriptor. soc. Jesu*, p. 405.

1626.—Le sieur *Leblanc*, peintre de la ville, reçut 150 livres pour un *portrait du roi*, que le Consulat fit placer dans la salle de ses séances. M. de V.

(1) DAGIER, *Hist. du gr. Hôtel-Dieu*, 1, 238.

1626. — *Louis Panthot*, chirurgien distingué, qui avait accrédité dans notre ville l'opération césarienne, en fit cette année l'expérience sur une femme de *Messimy*. PERNETTI, 1, 442.

1626. — PUBLICATIONS : *Angélique. Des Excellences et perfections de l'immortalité de l'ame*. Par Dom *Polycarpe de la Rivière*, prieur de la Chartreuse de Ste Croix (diocèse de Lyon). A Lyon, chez *Antoine Pillehotte* et *Jean Coffin*. 1626. In-4°, titre gravé par *C. Audran* (B. de L., 10826). — A la fin du volume, sont plusieurs pièces de vers à la louange de l'auteur. — Ouvrage remarquable par le grand nombre de citations tirées des auteurs sacrés et profanes. C'est toujours à *Angélique*, type de la perfection, que s'adresse l'auteur, qui souvent abandonne la prose pour lui parler le langage des dieux. Voici quelques vers extraits du 8e Discours *de la Paix et constance de l'ame* :

Celuy-là nous semond de l'aller haïssant,
Celuy-ci nous remet en l'esprit ses mérites,
Si que nous demeurons au milieu balançant
Comme un morceau de fer entre deux calamites.
Mais, mon Dieu, si jamais vous ouystes mon vœu,
Faites que l'un à l'autre en mon cœur fasse place,
Et qu'en un mot je sois en amour tout de feu,
Et en la hayne aussi que je sois tout de glace.

Dans son 11e Discours, l'auteur, après avoir dit qu'il aurait voulu pouvoir « rapporter la fable de l'*Androgine*, ou *Hermaphrodite*, dont *Platon* « fait un si grand triomphe, s'il n'y avoit tant d'inepties et d'impu- « retez à dévorer, devant que d'arriver aux mystères de cette fiction, » ajoute qu'il se contentera « pour cela de la passer sous silence, aprè « ces vers qu'un très-poly poëte nous en a laissé pour la mémoire d « son amour extrème :

Ainsi ma vie, ainsi mon bien,
L'unissement de nos deux flammes,
Mon esprit s'estant joint au tien
Ne fait qu'une ame de nos ames (1).

Tu vis en moy, je vis en toi,
Et peut nostre amour estre dite,
Etant plus toy que non pas moy,
Une invisible hermaphrodite,

Que nul cruel éloignement,
Ni la faux de la parque blême,
Divisera d'ensemblement
Ni separera de moy-même;
Nous finirons en même jour,
Faits un corps, un cœur, un amour.

Voyez sur *Polycarpe de la Rivière*, la *Biog. lyonn.*, p. 257, et MORÉRI, art. AVIGNON.

(1) Cette pensée appartient à *Aristote*. Voyez *Sénèque*, ép. 48.

1626. — *Marci Antonini* imperatoris et philosophi *de Vita sua* Libri XII graecè et latinè.... Lugduni, sumptibus *Francisci de la Bottiere*. 1626. In-12 de 475 p. non compris 12 f. de pieces liminaires et 5 f. de notes à la fin du volume. — Dédicace de *la Bottiere* à *Pierre de Seve*, seigneur de *Montellier*, conseiller du roi, etc. — Cette édition est, je crois, la première qui ait paru en France du texte de Marc-Aurèle : c'est aussi à Lyon qu'a été publiée la première version de cet auteur en notre langue ; on la doit à *Pardoux du Prat* ; elle parut sous ce titre : *l'Institution de la vie humaine*, dressée par Marc-Antoine, 1570, petit in-8°. Elle eut pour éditeur, *Antoinette Peronnet*, veuve de *Gabriel Cotier*, qui la dédia à *François de Mandelot*. Il existe encore une traduction de Marc-Aurèle, imprimée à Lyon ; elle est intitulée : *Les Pensées morales de Marc-Antonin, empereur*, de soy et à soy-mesme (sic), *en douze livres*, traduits de grec en françois; troisiesme edition reveue, corrigée et augmentée de la vie du même Empereur; à Lyon, chez *J. B. Deville*. 1669. In-12. signat. a 2 - i 2. - A - L. Au bas d'un titre gravé offrant le portrait de *Marc-Antoine*, on lit : A Lyon, chez *Antoine Beaujollin*.... 1669. — La *Vie de Marc-Antoine* est signée *L. M.* (peut-être *Louis Moreri*). La permission donnée à *Charles Mathevet*, libraire, est du 5 avril 1666. On lit dans la préface : « .... Il n'a paru jusques icy que deux traductions (de Marc-Antoine); l'une en anglois, mais faite par un François.... voicy l'autre en françois, mais faite par un *Suédois*, qui peut-être ne l'auroit pas entreprise s'il estoit né en France .... » — Suivant M. *Barbier* (n° 13992), ce *Suédois*, qui aurait pour initiales *B. I. K.*, s'appellerait *Balbisky*; et suivant *Schweiger* (*Handbuch der classischen Bibliographie*, p. 34), ce serait *Bened. Jesper Krus*. — Pendant qu'un Suédois traduisait Marc-Aurele en français, un illustre cardinal, *François Barberini il vecchio*, qui voulait répandre parmi les fidèles les vivifiantes semences des pensées de l'empereur romain, en préparait, en italien, une version, qu'il dédia à son âme, *pour la rendre*, dit-il, *plus rouge que sa pourpre*, *au spectacle des vertus de ce gentil* (voyez la traduction de M. Alexis Pierron, Paris, 1843, in-12, p. XXVIII de l'*Introduction*).

1626. — *Christophori a Vega* .... *Opera omnia* .... illustrata operâ et labore *Ludovici Serrani*, doctoris medici Lugdunensis.... Lugduni, sumptibus *Antonii Chard*. 1526. In-fol. (B. de L., 2590). V. les *Publ.* de 1624 et de 1628.

1626. — *Eloge historial de Marie de Médicis*, par *Jean-Baptiste Matthieu*. PARIS, *Loyson*, 1625. In-8° (LELONG, 25145). Voyez les *Publ.* de 1613, *le Brillant de la Royne* ....

1626 — *Les Epistres du bienheureux messire François de Sales*, ... recueillies par messire *Louis de Sales*, prévost de l'église de Genève. A Lyon, pour *Vincent de Cœursilly*. 1626. In-4° (B. de L., 5321). — En 1634, le même libraire publia une 4e édition de ces Epitres, revue, corrigée et augmentée.

1626. — *Erreurs populaires* touchant la médecine et régime de santé : OEuvre nouvelle desirée de plusieurs et promise par feu M. *Lau-*

rens Joubert, contenant cinq livres, par *Gaspard Bachot*, Bourbonnois, conseiller et médecin du roi à Moulins. A Lyon, pour *Barthél. Vincent*. 1626. In-8° (B. de M. Gonon). — La B. de Lyon possède un exemplaire du même ouvrage, avec cet autre titre : *Partie troisième des erreurs populaires touchant la médecine et régime de santé*, en suite de celles de feu M. *Laurens Joubert*, etc. ; à Lyon, pour la *veufve de feu Thomas Soubron* ; 1626. — Dans sa dédicace à M. *de Lorme*, premier medecin de la reine-mère, *Bachot* rappelle deux voyages qu'il a faits à Lyon, en 1600 et en 1624, et à la page 277 de son livre, il fait remarquer que « ceux de Lyon se plaignent grandement de leur serein. » Quand il cite des vers grecs ou latins, il les traduit en vers français, mais assez platement, témoins ce distique, imité de l'Ecole de Salerne :

Ne mange avant que ta panse soit nette
Du premier mets, avant qu'autre on y mette ;

et cet autre :

Après souper, debout demeureras,
Ou mille pas tu te promèneras ;

et les suivants, imités de *Linus*, p. 31 :

En sept jours, ce grand Dieu parfit tout ce grand monde,
Et le nombre de sept fut la source féconde
De toute chose faite, et du bien plus parfait.
La première semaine enclose en sept journées,
De sept flambeaux errants les boules sont ornées ;
Du ciel, qui de sept ronds roue autour de nous fait

Bachot avait un fils unique, qui mourut, à l'âge de 17 ans, au collège des Jésuites de Moulins ; c'est lui qui nous l'apprend dans la dédicace en vers qu'il a faite, *aux Ombres* de cet enfant, du 5e livre de son ouvrage.

1626. — *L'Espadon satyrique, par le S. Desternod*, reveu et augmenté de nouveau. A Lyon, par *Jean Lautret*. M. DCXXVI. In-12 de 143 pages (B. de L., 17836). — Le permis d'imprimer, signé *du Sauzey*, lieutenant particulier, et daté de Lyon le 25 avril 1619, se retrouve dans cette édition. Voyez les *Publ.* de 1621.

1626. — *Hieroglyphicorum Collectanea ex veteribus et neotericis descripta*.... Lugduni, sumpt. *Pauli Frellon*. 1626. In-fol. (B. de L., 3382). La dédicace de *Frellon* à *Jacques Pons* (1), datée du 1er janvier 1610, nous autorise à croire qu'il existe une édition publiée cette année-là. — On trouve dans cette collection, par appendice, et avec une pagination particulière, 1 à 88, les *Hiéroglyphes* d'*Horus Apollo*, en

(1) *Jacques Pons*, médecin à Lyon, mort, en 1612. Voyez son article dans la *Biogr. univ.*, tome 77, et ci-dessus, *Publ.* de 1600.

grec et en latin, avec figures. M. *de Guignes*, qui a rendu compte, dans le *Journal des savants* (avril 1779), de la traduction française que *J. B. Requier,* ancien oratorien, a publiée de ces Hiéroglyphes, loue le traducteur d'en avoir supprimé quelques-uns dont la pudeur aurait pu s'offenser.

1626. — *Observatio fluxus dyssenterici* Lugduni Gallor. populariter grassantis, anno Domini 1626, et remediorum illi utilium : authore *Joanne de Lamoniere*, Lugdunensi, universitatis Monspeliensis doctore medico, inter medicos Lugdunenses cooptato, et utriusque Nosocomii medico ordinario...... Lugdûni, sumptibus *Bartholomaei Vincentii.* 1626. In-12. (B. de L., 13362). Parmi les piéces liminaires, il s'en trouve plusieurs en vers latins à la louange de l'auteur. La 1re est signée J. P. BUGNET, *Lugd. doctor medicus;* la 2e JACOBUS PELERINUS, *Delphinas, doctor medicus*, etc. ; la 3e PETRUS GUILLEMIN, *Lugd. doctor medicus*; la 4e JOANNES CONDENTIALIS, *Forisius.*

1626. — *Petronille.* Accident pitoyable de nos jours, cause d'une vocation religieuse, par M. l'evesque de *Belley.* A Lyon, par *Jacques Gaudion.* 1626. In-8°. — Dédicace à *Marie de Lévy de Vantadour*, abbesse de *S. Pierre*, à laquelle l'auteur avait déjà dédié son *Aristandre*, en 1624. Mgr de Belley a, suivant son usage, glissé dans ce roman quelques vers de sa façon. Voici un Sonnet qu'adresse à son luth *Tristan*, l'amant de *Pétronille* :

Le Thébain assembloit aux accords de sa lyre
Les pierres dont il fit les murs d'une cité :
Sur le dos d'un dauphin Arion fut porté,
Et charma de la mer les vents, l'audace et l'ire.

Orphée avec sa harpe, espris d'un doux martyre,
Des rochers et des bois fut jadis escouté :
Mesmes il adoucit parmi l'obscurité
L'Hydre, Pluton, la Mort dans l'infernal empire.

O mon luth, je ne veux qu'au toucher de mes doigts
Tu fléchisses l'Enfer, les rochers et les bois,
Ni les flots de la Mer, par ta voix charmeresse :

Mais, ô cher compagnon, je voudrois seulement
Adoucir tant soit peu la douleur qui me blesse,
Si tu ne peux chasser son rigoureux tourment.

A la fin de son livre, et dans un appendice intitulé *Dilude*, le pieux évêque exhale ses plaintes contre la mauvaise presse. « Tous les jours, dit-il, le mal s'accroist et s'estend ; le monde s'ennyvre de fables, se repaist de viandes creuses et venteuses..... Tous les jours on voit esclore une fourmiliere de ces papiers empoisonnez qui jettent leur venin dans les cœurs par les yeux de ceux qui les lisent..... Ces semences malignes ne manquent point de territoires qui les reçoivent, ni de presses qui se chargent de publier ces mauvaistiez, et si on les contrepointe, il semble que ce soit une charge pour le public. En tous les arts et en toutes les

sciences les livres s'accroissent demesurement..... Il y a des Histoires sans nombre; la Critique n'a point de fin; la Théologie beaucoup moins, parce qu'elle traitte d'un sujet dont la grandeur est infinie. Un seul escrivain de nos jours a fait vingt et quatre volumes en *fueille* (*in-folio*) sur une partie de la *Somme de S. Thomas;* et S. *Thomas* que n'a-t-il escrit? Quoi non Tostat? quoi non tant d'anciens Pères? quoi non le grand *Baronius?* Je laisse les escrivains des autres professions. Oui, ce sont matières sérieuses; c'est en quoi il leur est facile d'escrire beaucoup; la plus grande part de tous ces ouvrages ne consistant qu'en ramas et redites. Il est aisé de nager en grande eau et de voler en grand air; les grands sujets se soutiennent d'eux-mesmes; les plus stériles esprits y trouvent de la fertilité, d'amples moissons, et des fruits aussi gros qu'*Israël* en trouva en la terre de promesse. Mais d'enfler de petits sujets, et d'estendre des matières simples et stériles, et y manier les mœurs à toutes mains, c'est un travail d'autre considération qu'il ne paraist. Jusques à présent, je ne voy point que les imprimeurs ni les libraires se trouvent chargez de nos veilles; leurs ordinaires importunitez qui me battent sans cesse les oreilles, me contraignent de croire qu'ils ne perdent rien à les publier. Si j'escrivois trois ou quatre fois autant (1), et que je fusse un *Briarée* en escriture, ils ne seroient pas encore satisfaicts.... »

1626. — *Plan de la ville de Lyon.* A Lyon, chés *Claude Savary* et *Barthelemy Gaultier*, 1626. In-plano max. — Ce plan a été gravé, en 1625, par *D. V. Velthem*, sur les dessins de *Simon Maupin*, qui l'a dédié au marquis *de Villeroy.* Cette dédicace est suivie d'une description de la ville de Lyon. A droite, et, dans un écusson, est une pièce en vers latins, à l'éloge de Lyon. — A la p. 132 du Catalogue de l'abbé de Marolles, où ce plan est cité, on lit que ce même sieur Maupin, voyer de Lyon. a dessiné la *Maison de ville de Lyon*, et que *Nicolas Auroux* l'a gravée. Voyez les *Publ.* de 1627. *Reigles et Offices....*

1626 — *Réglement pour le trafic et manufacture des futaines....* A Lyon, chez *Nicolas Jullieron.* 1626. In-8°. (B. de L., 8300).

1626. — *Les Satyres du sieur Regnier.* Revuës et augmentées de nou veau... A Lyon, par *Jean Lautret.* M. DC. XXVI. In-12. de 144 pp. italiq. (B. de Lyon). — L'abbé *Goujet* n'a pas connu cette édition, mais il cite celle de Lyon, *Claude Chaland*, 1617, in-12, laquelle est, dit-il, plus ample que l'édition originale, Paris, 1608, in-4°. (*Biblioth. franç.*, XIV, 853). — L'édition de Paris, de l'imp. d'*Anthoine du Breuil*, 1614, in-8°, à la fin de laquelle sont les *Satyres et Folastreries*, tant des sieurs *de Sigogne* et *Berthelot* qu'autres des plus signalez poëtes de ce temps, n'a

(1) Quand Mgr *Camus* disait cela, il ne prévoyait pas qu'il enfanterait cent quatre-vingt-six ouvrages, dont quelques-uns ont été réimprimés plusieurs fois. C'était, pour nous servir de ses propres paroles, un véritable *Briarée en escriture.* Voyez son article dans Niceron, tome XXXVI.

pas été citée par les bibliographes. La B. de Lyon en possède un exemplaire. Voyez NICERON, XX, 33.

1626. — *Traicté du tabac*, ou Nicotiane panacée, petun ; autrement herbe à la Reyne....... Composé premièrement en latin par *Jean Neander*,.... et mis de nouveau en françois par I. V.... A Lyon, chez *Barthelemy Vincent*. 1626. Pet. in-8°. (B. de L.). — Dédicace du libraire à M. *de Merle*, premier président au bureau des trésoriers-généraux de France établi à Lyon. Rien ne décèle le nom du traducteur, qui, dans son avis au lecteur, dit que c'est à la prière de *Barthélemy Vincent* qu'il a fait cette version. On lit à la fin du volume : Achevé d'imprimer le 30 oct. 1625. — M. *Brunet* indique une édition avec ce millésime, d'où il résulte que l'exemplaire que nous avons sous les yeux, doit avoir un titre rafraîchi. — On a beaucoup écrit pour et contre l'usage du tabac ; tout récemment deux médecins estimables, M. *Montain*, de Lyon, et M. *Serrand*, d'*Anse*, se sont déclarés les antagonistes de l'*herbe à la reyne*. Le dernier surtout ne croit pas qu'il y ait « trop d'exagération de dire « que cet ingrédient agit sur les Français de même que l'opium sur les « Chinois (1). » Mais ni l'un ni l'autre de ces deux docteurs ne sera écouté. Les priseurs et les fumeurs se moquent *d'Aristote* et de sa docte cabale, et redisent avec *Sganarelle :*

Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

1626. — *Le Trésor de l'amitié parfaite*, par M. *J. Goujon*, advocat. A Lyon, chez *Jean Lautret* (1626). In-4°. ; titre gravé par *Pierre Faber*. — Ce volume est sorti des presses de *Nicolas Jullieron ;* il y a une double dédicace à *Horace Cardon*, seigneur *de La Roche;* l'une par *Jean Goujon*, et l'autre par son fils *François*, suivie de pièces de vers latins et françois à la louange des deux *Goujon*. Une de ces pièces, *Piis manibus J. G.*, est de P. *de Billy*, avocat. Voyez les *Publ.* de 1610, *Discours funèbre...*

1627. — *Janvier* 12. Une grande foule d'*ouvriers en soie* se présentent au Consulat, au nom de tous leurs camarades, faisant en nombre plus de 20,000 personnes ; ils exposent qu'ils sont sur le point d'être réduits à la mendicité par la cessation du commerce et de la fabrique des draps de soie provenant du bruit qui court que le roi en veut interdire l'usage, et que, pour ce, il y a lettres patentes adressées au parlement de Paris. — Le Consulat répond que les députés qui étaient à Paris, avaient charge expresse de supplier S. M. et son Conseil de ne vouloir faire cette interdiction.... C'est pourquoi les comparants se doivent donner patience... — Après plusieurs grandes doléances et plaintes dédui-

(1) *Histoire d'Anse*, 353. Cette intéressante et spirituelle production nous offre quelques faits qui trouveront plus tard place dans nos Documents. Il est fâcheux qu'il soit resté dans un aussi bon livre bien des fautes d'impression, et nous croyons que l'auteur ne peut se dispenser d'y joindre un errata.

tes en confusion, le Consulat a essayé au mieux qu'il lui a été possible de les consoler et modérer ; ils se sont retirés témoignant un grand ressentiment et appréhension de ladite interdiction. — Le 20 du même mois, environ six ou sept cents ouvriers en soie se rendent à l'hôtel de ville. Le Consulat refuse d'abord de les recevoir, mais il se ravise dans la crainte de mécontenter un si grand nombre de peuple. Le prévôt des marchands les reçoit en leur faisant défense de se présenter à l'avenir au nombre de plus de 10 ou 12 à la fois. Les ouvriers renouvellent leurs plaintes sur leur misère ; le prévôt des marchands leur fait une réponse semblable à celle qui leur avait déjà été faite le 12. J. M.

1627. — *Février* 12. *Charles Miron*, nommé archevêque de Lyon, prend possession de son siège par *Hector de Crémeaux*, doyen du Chapitre de Lyon. Voyez ci-dessus au 16 *sept.* et au 2 *déc.* 1626.

1627. — *Février* 14. *Dimanche gras*. Il y eut ce jour là une grande mascarade dans laquelle le peuple voulut faire probablement une parodie des entrées solennelles dont nos échevins étaient alors si prodigues. Voyez les *Publ.* de cette année, *Entrée magnifique....*

1627. — *Février* 18. Le Gouverneur avait donné des ordres pour le redoublement des gardes. Le Consulat, blessé de n'avoir pas été prévenu, arrête qu'il en sera député au Gouverneur pour le prier de donner une déclaration qu'il n'a pas entendu déroger aux privilèges de la ville. — Le Gouverneur répondit à la députation qu'il n'avait pas entendu entreprendre sur l'autorité du Consulat ; que ce qu'il avait fait, c'était à cause des désordres du carnaval, et qu'il croyait que le sergent major en avait donné avis au Consulat. J. M.

1627. — *Mars* 2. Le Consulat traite avec *Clément Gendre* (?), maître sculpteur, pour le projet de la *Statue équestre du roi*. — Ce projet devait être en bronze d'un pied, trois pouces de haut, pour la statue et le cheval, et d'un pied pour le piedestal qui devait être soutenu par quatre lions, et sur les faces duquel le sculpteur devait ciseler les quatre batailles de S. M. — Prix convenu, 450 livres. J. M.

1627. — *Mars* 4. Les sergents des arquebusiers présentés par le sieur *du Soleil*, capitaine de la ville, demandent pardon au Consulat de quelques propos irrévérentieux tenus par eux. — Le prévôt des marchands répond que le Consulat avait jugé à propos de se servir d'autres que d'eux, mais que, puisqu'ils revenaient à leur devoir, il verrait ce qu'il aurait à faire. J. M.

1627. — *Mars* 9. Le roi avait imposé sur la généralité de Lyon, la somme de 6000 livres pour les frais de démolition de plusieurs châteaux en Languedoc, et ordonné que cette somme serait avancée sur les deniers et octrois de la ville. — Le Consulat arrête que cette somme sera empruntée. J. M.

1627. — *Même jour 9 Mars*. Le Consulat approuve un règlement de l'Hôpital, dressé à la requête de l'Aumône générale, et contenant nou-

velle défense de laisser entrer dans la ville les *religieux mendiants.* — Il sera enjoint aux commis aux portes d'y tenir la main. J. M.

1627. — *Avril* 10. Le *Palais de Justice* avait besoin de réparations ; un sieur *Merlin* avait fait des offres au roi pour en construire un nouveau sur la place des *Terreaux.* Un arrêt du Conseil ayant admis ces offres, elles furent signifiées au Consulat, qui tint une séance extraordinaire, où il appela, entr'autres personnes, MM. de St-Jean et MM. de la Justice. — Les avis furent qu'on s'opposerait au transférement du Palais de Justice. On considéra que l'établissement du Palais sur les Terreaux, serait un grand préjudice à plusieurs manufacturiers, lesquels y ont pris logement, comme en un lieu propre à leur profession, qui a besoin d'un grand air ; en sorte que si on les y ôtait, on mettrait à la faim dix à douze mille personnes qui sont logées en bonne commodité dans de petites cahuttes propres pour eux, et qui ne le seraient pour officiers et gens de qualité que le Palais y attirerait ; que les avenues en sont sombres, étroites, difficiles ;... que la justice ne peut avoir mieux son siège que du côté qui a toujours été le côté du royaume ; qu'aux Terreaux, il serait entouré de quantité de magasins, d'écuries, lieu propre à réunir chariots, chevaux, mulets, fardeaux, et de maisons commodes pour les artisans et gens de métiers ;... qu'il y manquait de bonnes eaux, à cause du manque de puits et de la putréfaction des eaux du fossé ; enfin que les fonds laissés naguères par S. M. pour la réparation du Palais, étaient suffisants ;... que cette ville était autrefois du côté de *Fourvière,* et que, pour cela, ceux qui y résident ont été appelés *veterani,* ce qui rend ce côté plus honorable...; enfin, que le lieu où il est assis, qui porte le nom de cette sainte dame *Rhodana*, qui fut du nombre des martyrisées avec *Pothinus*, premier évêque de cette ville, aucuns ont cru que ledit palais de *Rouanne* appartenait à ladite *Rhodana*, et que, dès son martyre, il fut confisqué, et depuis destiné pour les jugements publics...—Le Consulat ayant été autorisé à s'opposer à l'exécution du projet du sieur Merlin, parvint à le faire rejeter par le roi. L'arrêt du Conseil qui donna gain de cause à la ville et qui l'autorisa à faire réparer le *Palais de Roanne*, fut inséré dans le procès-verbal de la séance tenue par le Consulat, le 2 septembre suivant. J. Morin. *Revue du Lyonnais*, 1, 397. Voyez ci-dessus au 3 *septembre* 1624.

1627.—*Avril* 17, *à minuit.* Mort de *Balthazar de Villars*, président en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, etc., etc. — L'inscription qu'on lisait sur sa tombe dans l'église de *Sainte Claire*, a été insérée 1° à la suite de son Oraison funèbre, par *Chérubin de Marcigny ;* 2° dans un opuscule in-4° sans date, intitulé : *Plusieurs tombeaux*, etc. (B. de L., tome 3 du n° 19033) ; 3° dans le tome 9 des *Archives du Rhône*, p. 161. La date de la mort de M. *de Villars* varie dans les trois textes de cette inscription ; mais la date que nous donnons, et que nous croyons exacte, a été prise dans le procès-verbal de la séance consulaire du 18 avril. Une erreur plus grave a été commise par le P. *An-*

selme qui a placé à l'année 1629 la mort de M. de Villars (tome V, p. 103), et cette erreur a été reproduite dans *Moréri*, dans la *Biogr. univ.*, et même dans la *Biogr. lyonn* (voyez les *Publications* de cette année, *Discours funèbre...*; ci-dessus au 16 *juillet* 1613, et ci-après, au 9 *août* 1630). — Ce magistrat, recommandable par ses vertus et par son savoir, naquit à Lyon, le 25 août 1557, « en une maison du clois- « tre de S. Jean, habitée par feu monsieur son père, en qualité de « juge de Mgr le reverendissime archevêque de Lyon, auquel apparte- « noit la justice de la ville', qu'il remit depuis au roi (1). » Son père l'envoya, dès l'âge de 8 ans, au collége des Jésuites; deux ans après, à Paris, avec son cousin *Nicolas de Villars* (depuis évêque d'Agen), pour y achever ses études à l'université. Il fut reçu docteur en droit à Toulouse en 1579, et la même année, avocat au parlement de Paris; en 1581, conseilier au parlement de Dombes. L'année suivante, il épousa *Louise*, fille de *Nicolas de Langes*, qu'il rendit seize fois mère. « Treize de ses enfants lui furent enlevés en leur plus tendre fleur. » Il ne lui resta que trois filles, *Hélène, Eléonore* et *Claire*. Il avait été nommé, en 1582, lieutenant particulier, civil et criminel au parlement de Dombes, et la même année, après la mort de son père, lieutenaut général; il émigra de Lyon en 1589, quand cette ville arbora les couleurs de la Ligue, et n'y revint qu'après sa réduction à l'obéissance du roi. En 1597, il fut nommé premier président au parlement de Dombes. Il fut appelé trois fois aux fonctions de prévôt des marchands, en 1596, en 1610 et en 1625. Sa piété était exemplaire; il assistait tous les jours à la messe, et communiait une fois par mois (2). Sa conduite comme magistrat et comme citoyen justifia la devise qu'il avait adoptée, et qu'il prit pour texte de sa dernière Mercuriale: *Homo sum; humani nihil a me alienum puto* (3). Voyez ci-dessus, *passim*, et ci-après, 9 *août* 1630.

(1) Chérubin de Marcigny, *Discours funèbre* sur la mort de Balth. de Villars (voyez les *Publications* de 1627). — Le P. *de Colonia*, t. 2, p. 794 de son *Hist. litt.*, dit que la maison paternelle des *Villars* est celle où étaient les *Filles de la Providence*, à mi-côte de *Fourvière*. Au même endroit, il attribue à Balth. de Villars un *Abrégé très-utile* contenant la doctrine chrétienne, imprimé en 1594. *Pernetti* attribue le même ouvrage, qu'il cite sous un titre un peu différent, à François de Villars, père de Balthazar. Pour décider auquel des deux il appartient, il faudrait avoir le livre sous les yeux.

(2) Dans la distribution qui se fit après la mort de S. *François de Sales* des effets qui étaient à l'usage du pieux évêque de Genève, M. *de Villars* eut ses lunettes, et la première guérison qui fut remarquée à Lyon, se fit par le moyen de ces lunettes. « M. de « Villars voyant une personne qui avoit un mal très violent aux yeux, et fort dangereux, « ne fit que les luy mettre sur le nez, et, au moment même, elle fut guérie. » *Hist. de la fondation du monastère de la Visitation Sainte-Marie de la ville de Lyon, dit de Bellecour* (MSS de la B. de Lyon, n° 1345). Voyez aussi *Divers suppléments* aux OEuvres de S. François de Sales, recueillis par M. l'abbé *de Baudry*; Lyon, 1837, in-8°, p. 205.

(3) Térence *Heautontimorumenos*, I, 1. Ce vers proverbial a été heureusement rendu par *Louis Racine*:

« Je suis homme, et tout homme est un ami pour moi. »

M. *Godard de Belbeuf*, aujourd'hui président de la Cour royale de Lyon, était pénétré

1627. — *Mai* 36. Procession à l'occasion du *Jubilé*. — Le nouvel archevêque, *Charles Miron*, qui avait fait son entrée à Lyon, le 12 de ce mois, tint, le 12 juin suivant, un Conseil où il fit des règlements dont nous parlerons aux *Publ.* de cette année.

1627. — *Juillet* 23. *Thomas Aldendorf*, calviniste allemand, ayant rompu et cassé, à 7 heures du matin, le crucifix de la croix qui étoit sur le *Pont de Saône*, fut arrêté par le peuple qui se souleva contre ce fanatique, et le conduisit en prison. Son procès lui fut fait, et, déclaré criminel de leze-majesté divine, il fut condamné à être pendu et brûlé sur le pont où il avait commis cet attentat; ce qui fut exécuté le lendemain. M.; Gaultier, *Table chronographiq.*, p. 865, édition de 1651. — La pierre sur laquelle était cette croix avait une inscription antique rapportée par *Spon*, p. 126 de sa *Recherche*; elle a été transportée au Musée, en 1834.

1627. — *Décembre....* Le prince de *Condé* vient à Lyon pour organiser des forces destinées à marcher contre les *Protestants*, qui occupaient les passages du *Rhône*. J. Morin, VI, 133.

1627. — Les religieuses du *Verbe incarné* quittent la ville de *Roanne* pour venir s'établir à Lyon dans la maison de *Guillaume du Choul*, montée du *Gourguillon*. Voyez l'*Alm. de Lyon* de 1755, p. 58, et le *Guide* de M. *Cochard*, qui met cette translation à l'année 1637.

1627. — Publications : *Actes consulaires de la Maison et communauté de la ville de Lyon*, touchant la charge de capitaine des 200 Arquebusiers de ladite ville, avec le procès-verbal sur le sujet de la cérémonie du *feu de la S. Jean* (1) de la présente année. Lyon, *Jean Jullieron*. 1627. In-4° (Notes de l'abbé S.).

1627. — *Entrée magnifique de Bacchus avec madame Dimanche grasse, sa femme*, faite en la ville de Lyon, le 14 febvrier 1627. In-4° de 31 pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (B. de L. 18287, tom. 5). — Une nouvelle édition de cette facétie dialoguée a été imprimée à Lyon, en 1838, in-8°, et enrichie de notes et de vignettes. Cette réimpression est précédée d'une lettre à l'éditeur, par un arrière petit-neveu du docteur *Matanasius* (M. C. B. d. L.).

1627. — *Forme du gouvernement œconomique du grand Hostel Dieu de Nostre-Dame de Pitié du Pont du Rhosne...* A Lyon, chez *Iean Iullieron*. 1627. In-8° de 122 pages, plus de 3 pages de table (B. de Lyon, 11851).

du même sentiment, lorsque, faisant le résumé d'un procès porté à la Cour d'assises de Paris sous sa présidence, il disait au jury : « Hommes, vous devez juger humainement « les choses humaines. »

(1) *Claude de Bellièvre* rapporte, dans son *Lugdunum priscum*, un singulier usage : Chaque année, la veille de la *S. Jean*, les dames qui tenaient à avoir le teint frais, remplissaient une bouteille d'eau, puisée dans la *Saône*, et s'en lavaient le visage jusqu'à la S. Jean de l'année suivante.

1627. — *De Ludis privatis ac domesticis veterum liber unicus*, ad illustrissum puerum *Justum Ludovicum à Turnone*, comitem Rossillaeum, illustriss. herois *Henrici à Turnone*, filium. Auctore *Julio Caesare Bulengero*, soc. Jesu presbytero. Lugduni, sumpt. *Lud. Prost*, haeredis *Roville*. 1627. In-8°. — Cette même année, le P. *Boulanger* publia, aux dépens du même libraire, son traité *de Conviviis*, qu'il dédia à *Nicolas de Verdun*, président du parlement de Paris, et celui *de Pictura, plastice, statuaria libri duo*, dédié à *Just-Henri de Tournon*, comte de *Roussillon*. Cette dernière dédicace est datée de Lyon, le 1er juin 1626.

1627. — *Nombre des Eglises* qui sont dans l'enclos et dependances de la ville de Lyon, avec une exacte recherche du temps et par qui elles ont esté fondées : le tout curieusement recherché sur les anciennes archives et vieux documents de chacune d'icelles. Par *I. L. F.* (*Isaac Le Febvre*), Lyonnois. Dédié à M. *de Gibertes* (1), comte et archidiacre de l'église de Lyon. A Lyon, par *Iean Iacquemetton*, demeurant pres de l'Hostel-ville. M.DC.XXVII. Petit in-8° de VIII et 62 pages (B. *Coste*). Sur ce titre est un écusson dans lequel est un lion grimpant, surmonté de trois fleurs de lis. La dédicace et l'avis au lecteur n'offrent rien d'intéressant, si ce n'est que l'auteur y exprime ses regrets sur la perte d'un grand nombre de pièces pendant l'invasion des religionnaires « qui ne « se sont pas contentez de faire esclater leur rage sur la chair et le sang « baptisé au nom de Jésus-Christ, ains se sont monstrueusement ruez « sur les choses insensibles mesme, sur les temples et les pierres sans « raison, ont fouillé dans les archives, et ce qu'ils devoient tenir de « plus cher, ils ont bruslé les vieux mémoriaux de beaucoup de choses « dignes de remarque .... ». — L'ouvrage de *Le Febvre* est divisé en 78 chapitres, qui contiennent une description sommaire des édifices religieux qui existaient alors dans notre ville. Son extrême rareté nous aurait engagé à le reproduire, si nous n'avions l'assurance qu'il doit être incessamment réimprimé. Nous nous bornerons à citer les articles suivants : Chap. I. L'église cathédrale de S. Jean a été fondée par un roi de Bourgogne, nommé *Jean*, qui y établit « douze seigneurs des plus il- « lustres maisons du royaume, et dessus eux, il créa un duc qu'on ap- « pelle maintenant le doyen. Du depuis ce fameux et plus relevé Cha- « pitre de la chrestienté n'a rien dégeneré des prérogavives de sa première « institution, ... et est aujourd'hui composé de nobles seigneurs ap- « pelez Comtes et qui sont des plus anciennes maisons de France (2)... » — Chap. XI. « Au plus haut de la montaigne, est relevée comme un haut phare, l'église collégiale de *S. Thomas de Fourvière*, paroisse, et a esté bastie au mesme lieu où estoit jadis le magnifique temple de la déesse

(1) M. *de Gibertes* (*Antoine*) était baron de *Coindrieu* (sic), seigneur de *Chambon*, de *Blau*, *Rochetaillée*, *Saint-Paul*, *Lentilly*, *La Tour*, etc. Il tirait, dit *Le Febvre*, son origine de l'ancienne race de *Talaru* et de *Chalmazel*. Il avait été reçu comte en 1579, et fut député aux états généraux de 1614.

(2) Voyez *supra*, année 1610, *ad calcem*.

Minerve(1). Le supérieur de là-dedans se dit prévost de l'église de Lyon. Il y a treize chanoines qui sont d'ordinaire messieurs les Comtes de S. Jean, aussi est-ce comme un membre de cette vénérable église. » — Chap. XV. « L'église Collégiale et paroisse de *S. Paul* .... reconnoist pour son fondateur un saint archevesque nommé *Sacerdos*, oncle de S. *Nizier*. Le temps de sa fondation n'est pas bien asseuré, mais l'on tient par tradition ancienne qu'elle a esté consacrée par *Jesus-Christ* mesme ; et beaucoup de personnes assurent avoir ouy dire aux anciens qu'il y avoit autrefois dans ladite église un encensoir d'un métail (sic) incogneu, et aussi un cierge qu'on tenoit ordinairement allumé sur le grand autel, et ne diminuoit point. Ce vénérable chapitre est composé de dix-huit chanoines. »

1627. — *Oraison funèbre sur la mort de Mgr Denys Simon de Marquemont*, Archevesque Comte de Lyon, et Primat des Gaules, prononcée en l'église de Nostre-Dame de la Charité de l'Aumosne générale de Lyon, le 28 novembre 1626, par le P. Dom *Jacques de Sainct Denys*, supérieur du monastère de saint Charles des Pères Fueillens (sic) de Lyon. A Lyon, chez *Claude Larjot*. 1627. In-8° (B. de L., 225 et 23250, tome 1er). — Le portrait de M. *de Marquemont* qui doit se trouver devant le titre de cette Oraison funèbre, manque aux deux exemplaires que nous avons sous les yeux (2). — Voyez ci-dessus au 16 *septembre* 1626.

1627. — *L'Orphée sacré du Paradis* .... Par *Claude Girard*, prestre, docteur es droits et advocat ecclésiastique. A Lyon, chez la *vefve de Jonas Gautherin*, 1626. In-8° (B. de L., 17513, exemplaire sans titre). — Dédicace de l'auteur à *Louys Dinet*, evesque de Mascon, suivie de plusieurs pièces en vers grecs, latins et français à la louange de l'auteur. L'approbation donnée par *Jacques Severt*, théologal de l'église de Lyon, nous apprend que *Claude Girard* avait composé un autre ouvrage intitulé *Les Irrésolutions résolues*. Nous ignorons si ce dernier ouvrage est en prose ou en vers; quant à l'*Orphée sacré*, c'est un recueil de 148 sonnets accompagnés d'*Annotations*, et suivis de paraphrases, stances et autres poésies de la dernière médiocrité. Cependant nous croyons devoir citer le sonnet suivant (le 134e) :

Je ne dis pas qu'on doive refuser
A notre ventre un peu de nourriture ;
Je pecherois, et pourroit la Nature
Très-justement envers Dieu m'accuser.

(1) L'auteur a voulu dire *Vénus*.—Quoique *Lefebvre* ne dise rien du culte que l'on rendait à la *Vierge* dans l'église de *S. Thomas*, on ne doit rien conclure de son silence. Aux preuves que M. l'abbé *Cahour* a recueillies sur l'antiquité de ce culte, il faut ajouter un témoignage qui, je crois, ne se trouve pas dans sa *Notre Dame de Fourvière;* c'est celui d'*Humbert Fournier*, qui commence ainsi une lettre adressée en 1506 à *Symphorien Champier :* « Vous désirez savoir ce que nous faisons sur *cette fameuse montagne de Fourvière consacrée à la Sainte-Vierge Mère de Dieu*..... » Voyez ci-dessus, *année* 1506.

(2) Le P. *Lelong* cite trois portraits de ce prélat exécutés par trois artistes différents.

Mais de vouloir aussi en abuser,
Le nourrissant avec la confiture,
Vivres exquis et telle autre pasture,
C'est un péché qu'on ne peut excuser

Avec fort peu nature se contente;
Mais l'homme glout desespère et lamente,
S'il n'est toujours farey jusqu'au gosier.

Las! cognoissons que notre gourmandise
Trouble nos sens, et dans nos cœurs attise
Du Cyprien l'impudique brasier.

Dans son Annotation, l'auteur ne manque pas de citer S. *Jérôme*, qui a dit : *Saturitati semper juncta est lascivia.* Voyez BRUNET, II, 411.

1627. — *La Perle des Almanachs* pour l'an de grace 1627, diligemment calculé par *Pierre Larrivey le jeune*, Troyen, à l'imitation du comte *de la Janin*.... A Lyon, par *François Arnollet*. 1627. In-16.

1627. — *Pharmacopée.... de M. Brice Bauderon....* Ensemble les additions de feu M. *Gratian Bauderon*.... A Lyon, chez *Claude Rigaud* et *Claude Obert*. 1627. In-8°. (B. de Lyon, 13702). — En regard de la première page est le portrait de *Brice Bauderon*, et à la fin du volume, le *Traicté des eaux distillées*, qu'un apothicaire doit tenir en sa boutique, par *Laurens Catelan*. A la suite de ce *Traicté*, sont des vers à la louange des deux *Bauderon*, par différents auteurs, entre lesquels on remarque *P. Tamisier*, Mâconnois, connu par sa traduction d'un choix de l'Anthologie, et M. *Landrier*, conseiller au siége présidial de Lyon.

1627. — *Phrases poeticae*, seu Sylvae poeticarum locutionum uberrimae, quarum prima vestigia à *M. Fundano* posita, deinde ab A. S. I. T. auctiores factae... Lugduni, sumptibus *Claudii Rigaud* et *Claudii Obert*. 1627. In-16. (B. de L., 16523). — Je propose de traduire ainsi les initiales de l'augmentateur de ce livre : *ab Anonymo societatis Jesu Tauredunensi;* car, parmi les pièces liminaires, il s'en trouve quatre en vers latins composées par des humanistes du Collége de *Tournon*.

1627. — *Les Princes victorieux*, tragédie françoise,.... par M. *Borée*. Lyon, *Vincent de Cœursilly*. — 1627. In-8°. — Catal. Soleinne, n° 135 de la dernière partie.

1627. — *Reglements* faicts au Conseil de Reverend Pére en Dieu M.[re] *Charles Myron*, archevesque et conte de Lion, Primat des Gaules, pour la function (sic) des curés du Diocese de Lion. A Lion, par *Jacques Roussin*. 1627. In-8°. (B. de Lyon, 23419).

1627. — *Régule*. Histoire belgique. Par M. de *Belley*. A Lyon, par *Jean Lautret*. 1627. In-12. — L'évêque de Belley cite, sans en nommer l'auteur, les vers que voici, dans son proëme :

Le monde est un grand livre où du souverain maistre
L'admirable artifice on lit en grosse lettre.
Chaque œuvre est une page, et chaque sien effect
Est un beau caractère en tous ses traicts parfaict;

Mais tous tels que l'enfant qui se paist dans l'eschole,
Pour l'estude des arts, d'une estude frivole,
Ne s'amuse qu'à voir ses marges peinturez,
Son cuir fleurdelisé et ses bords surdorez.

Parmi les vers que l'auteur a glissés dans ce roman, se trouve cette imitation d'une pièce de *Claudien* :

Je sens que d'un costé la pauvreté m'accable ;
Les fléches, d'autre part, je sens de Cupidon :
Je voi que celle-là me rendra misérable ;
Encor de celui-ci je crains plus le brandon.

A la page 309, est cette maxime qui est, je crois, de *Térence :*

Qui dict : Je n'aime point,
Il aime au plus haut point.

1627. — *Reigles et Offices* des Compagnies des Poenitents du tres-sainct et tres-auguste sacrement de l'autel..... pour l'usage des *Poenitents* de *Roanne*, et des Compagnies instituées à leur instar.... A Lyon, chez *Louys Muguet*. 1627. In-8°. (B. de L., 10154). Titre gravé par *D. V. Veithem* (1). — Dédicace des Pénitents à Mgr *Miron*, archevêque de Lyon.—A la fin du volume, est une ordonnance de ce prélat, datée de Lyon, le 3 décembre 1620, qui permet la publication d'une bulle du pape *Paul V*, relative à cette Confrérie.

1627. — *Remondi* (*Francisci*), Divionensis, è societate Jesu, *Panegyricae Orationes* XXX..... Lugduni, sumpt. *Jac. Cardon* et *Petri Cavellat*. 1637. In-12. (B. de L., 4694). Voyez les *Publ.* de 1616. *Remondi.... Carmina.....*

1627. — *Caroli Augusti Salesii Tulliani Allobrogis*, *praecociorum Quasillus*. Anno MDCXXVII. Petit in-4°. de 78 pages, sur la dernière desquelles est l'errata, sans nom de ville ni d'imprimeur (2). — Voyez ci-dessus, année 1623. — *Charles Auguste de Sales*, seigneur de la Thuille, né au château de Sales, le 1er janvier 1606, était le neveu de S. François de Sales. Il fit ses études à Lyon, dans le Collége de la Trinité, sous le P. *Philibert Monet*, un des plus savants humanistes de son temps. Il mourut évêque de Genève, le 6 février 1660, et nous a laissé plusieurs ouvrages d'histoire et de théologie. L'extrême rareté du *Quasillus* nous engage à en faire connaître quelques morceaux. L'objet des

(1) Voyez les *Publications* de 1626, *Plan de la ville de Lyon....*

(2) Grillet, t. 3, p. 321 de son *Dict. hist. des dép. du Montblanc et du Leman*, cite une édit. du *Quasillus*, publiée à Lyon, en 1627, in-8°. Peut-être s'est-il trompé sur le format : car il n'est pas présumable qu'il y ait eu, la même année, deux éditions de ce livre. Nous présumons aussi que le *Quasillus* fut revu par *François Baranci*, qui était alors correcteur d'imprimerie à Lyon ; ce qui nous le ferait croire, c'est qu'à la p. 31, est une pièce ayant pour titre : *De libris baranzanianis*.

feux du jeune Savoyard l'emporte sur toutes les amantes des poëtes de l'ancienne Rome :

Cedat Luciolae Catulliana,
Cedat Luciolae Tibulliana;
Cedat Luciolae Corinna nostrae, etc.

Le distique suivant nous offre une heureuse imitation des vers de *Catulle* à *Juventius :*

Basia dum rosidis, praebes mihi, *Lucia*, labris
Spiritus ille tuus pectora nostra rapit (1).

Cet autre distique est encore imité du même poëte, ou plutôt d'une épigramme de l'Anthologie grecque :

Felicem facies, reddunt tuo verba beatum,
Basia semideum, caetera, crede, deum.

L'élégie sur la mort de *Lucie* n'est qu'une parodie des vers sur la mort du moineau de *Lesbie*. Au reste, s'il faut se garder d'accuser de plagiat le jeune poëte, il faut surtout ne pas hésiter à croire que celle qu'il a chantée était une Iris en l'air ; car on lit dans son avis au lecteur : *Imitata nonnulla, aenigmatica et emblematica, praesertim quae erotica nuncupavimus* (*ne quisquam aliter interpretetur*). On ne doit donc considérer que comme des jeux d'esprit, ou si l'on veut des juvénilités sans conséquence, quelques pièces érotiques échappées à la plume du disciple du P. *Monet*. Nous avons remarqué dans son élégie sur l'*Aurore* des vers sur le chant des oiseaux, qui nous rappellent ceux qu'on lit dans la *Philomèle* attribuée à *Ovide* (2), et que *Charles Nodier* eût sans doute cités, s'il les eût connus, dans son *Dictionnaire des onomatopées :*

En cristatus Ales, laribus custodia nostris,
Cuchelucu cantat sole oriente suum ;
En veteres iterum renovat Philomela querelas,
Et ramo in viridi cantica mille facit,
Dulcis Alauda suum recinit *tiralira* liransque
Tentat inexhausto gutture fila lyrae.
Ingeminant gemitus niveae per tecta Columbae,
Et variant pennas luce micante suas.
Garrula mordaci Perdix absconsa rubeto,
Solis in adventu *caccara* multa canit.
Ecce *pipi* tenui Passer sonat ore misellus,
Nec satis ipse malum quâ levet, artis habet.

(1) *Ménage*, qui peut avoir connu les poésies du seigneur *de la Thuille*, a aussi mis en un distique les seize vers de *Catulle :*

Surripui, ludens, tenerae duo basia Gallae.
Non impune tuli; me mihi surripuit.

Voyez l'*Anti-Baillet*, partie III, ch. CXXXI.

(2) Voyez l'*Anthol. lat.* de *Meyer*, 233 et 1079, et le *Lexicon* de *Cavallucci*.

Proxima per sylvam Cuculo respondet amanti
  Echo, sonant valles et nemora alta *cocu*.
Stridula per dumos dispersa et tesqua Cicada
  Frifri importuna, *frifri*que voce facit.
Pergit Apis bene plena thymo sua pensa referre,
  Et circum flores *bombilat* alma novos.
Quaeque fugit frigus, praenuncia veris Hirundo
  Zinzizulat varios in trabe mœsta sonos.
Psittacus humanas imitatur rite loquelas,
  Dumque cano hos versus, hic mihi dicit, *ave*.
Territus in foribus Canis est à voce Padella,
  Et *vau vau* vasto protinus ore latrat.

Les vers suivants sont tirés de l'*Epithalame* de Corillinus et de Sylvia.

In Venerem quae non terris animalia vivunt?
  Crescere jussit et haec multiplicare Deus.
Ipsae etiam frondes coeunt, ramique vicissim
  Luxuriant; arbor fertilis omnis amat.
Palma trahit palmam, pinu se pinea nectit,
  Cum platano platanus proxima foedus init.
Quercubus arrident quercus, assibilat alno
  Alnus, et in cedrum nutat amica cedrus....

Nous terminerons ces citations par une pièce que l'auteur adresse à un Lyonnais qui s'appelait probablement Régis ou Leroy :

Ad regium Lugd.

Invadant urbes alii, dominentur et ipsis,
  Regna regant, populis imperitare juvet.
Urbs tibi tu, populusque : tibi dominaris et ipsum
  Te regis. O quantum est imperitare sibi.

Voyez ci-après, année 1634, *ad calcem*.

1627. — *Les six premiers livres des Eléments géométriques d'Euclide*, avec les démonstrations de *Jacques Pelletier* du *Mans*. A Geneve, de l'imprimerie et frais de *Jean de Tournes* (1). 1627. In-8°. (B. de L., 13780). — La dédicace de *Jean de Tournes* (2e du nom) à la *Noblesse françoise*, se termine ainsi : «.... Et vous, Généreuse Noblesse, à qui Dieu a tant départi de ses graces, qui avez le cœur si noble, et qu'on peut nommer comme membres de la plus belle et plus florissante monarchie qui soit ny qui fut jamais au monde, voulez-vous qu'à présent et à l'advenir, on ne puisse vous reprocher et à votre mémoire, qu'au lieu d'estre estançons, solides colonnes et arc-boutans de ces belles fleurs de lis, vous abbatez par vos propres mains, de jour à autre, les piliers qui les peuvent maintenir contre les bourrasques de la mer impetueuse de ce siècle ? Sur la pointe d'une esguille vous fondez des querelles; vous appellez honneur ce qui est directement contre l'honneur

(1) Ce *Jean de Tournes* doit être le troisième du nom ; c'était probablement le fils de *Jean II*, mort à *Genève* en 1615.

de Dieu? vous vous bouchez les oreilles contre les commandements qui vous sont donnez en la sainte Escriture? contre les conseils et admonitions de vos parents, de vos amis, de ceux qui vous sont donnez pour conducteurs et pour directeurs de vos actions? contre les édits formels de vostre prince (1), de ce grand *Henry* qui sçavoit, si jamais homme le sceut, que c'est du poinct d'honneur? Ha! Messieurs, pardonnez moy, je vous prie, si je vous dis franchement que vous pouvez et devez mieux faire, tant pour l'obeissance que vous devez à Dieu, que pour le devoir et obligation que vous avez à la France vostre patrie. Le prince des princes, le Seigneur des seigneurs, à l'honneur duquel tous les habitants de la terre doivent buter, vous vueille de plus en plus combler de ses graces, à sa gloire, et au bien et repos de la France. De mon imprimerie, ce 28 may 1611. Iean de Tournes. » — Cette édition de 1627 des *six premiers livres des Eléments géométriques d'Euclide*, n'est pas citée par *Hoffmann*. Il doit y en avoir une de 1611, date de la dédicace, qui n'est pas non plus citée par ce bibliographe.

1627. — *La Vie du glorieux confesseur S. Homobon,* cousturier, protecteur de la ville de *Crémone*, et patron des couturiers (par le P. *Henry Albi*, jésuite). A Lyon, chez *François de la Bottiere*. 1627. In-12. — En 1668, les négociants de Lyon prirent saint *Homobon* pour leur patron, et établirent leur confrérie dans l'église des P. *Feuillants*. Voyez la *Biogr. Lyonn.*, art. Hommebon, et les *Publ.* de 1668, article *Institution....*

1628. — *Février* 3. *Ch. Barth. Morisot* a joint à la lettre qu'il écrivit, de *Dijon*, à *Paul Rubens*, une pièce de vers intitulée *Porticus Medicaea* (la galerie de *Médicis*), dans laquelle il décrit les tableaux peints par cet habile artiste. Le sujet du 9e tableau est le mariage d'*Henri IV* avec *Marie de Médicis*. La description que *Morisot* en a faite commence ainsi :

Jamque Araris Rhodanique Deae (quo nomine gaudet
Lugdunum, bifidos urbs inter nobilis amnes)
Currus adest....

1628. — *Avril* 28. Une procession générale, partie de la Cathédrale, se rend à la chapelle de *S. Roch* (2) pour implorer la protection de ce saint contre la *peste* qui désolait l'Italie, et qui s'était même manifestée dans le Midi de la France. Voyez ci-après au 7 et au 17 *octobre*, etc.

1628. — *Mai* .... On envoie de Lyon du canon à M. *de Montmo-*

(1) *De Tournes*, qui était protestant, se plaint ici de l'inexécution des édits rendus par *Henri IV* en faveur des religionnaires. Il est probable qu'il aurait voulu rentrer en France d'où il avait été obligé de sortir, à cause de sa religion, en 1585. Voyez les *Publications* de 1610, *Iac. Pelletarii in Euclidis Elementa....*

(2) Cette chapelle était sur la colline de S. *Just*, hors les murs de la ville. On avait fait vœu de l'élever pendant la peste de 1577. On en posa les fondements en 1581. Dagier, *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, année 1628 ; *Alm. de Lyon* pour 1755, p. 47.

venci pour assiéger *le Pouzin*, qui se rendit à composition sur la fin de ce mois. Mém. *de Richelieu*, p. 508 de l'édition de 1837.

1628 — *Juin* .... Les troupes de M. *de Mantoue* arrivent à Lyon, pour se rendre en Dauphiné. Mém. *de Richelieu*, p. 546 de l'édit. de 1837. — On lit dans l'*Histoire de Lyon*, par M. *Morin*, VI, 136 : « Des troupes louées par le duc de Mantoue, charriaient, dit-on, avec elles, le fléau (la *peste*) comme leur bagage. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces mercenaires marquaient leur passage par la dévastation et tout ce qui vient à la suite des bandes sans discipline ; en sorte qu'ayant traversé le Lyonnais, des troupes de paysans fugitifs encombraient la ville au moment où la peste s'y déclara.... »

1628. — *Juillet* 7. Le Consulat reçoit avis que la *peste* règne à *Paray-le-Monial*, *Saint Didier*, *la Chapelle*, divers points de la Bourgogne, et, en même temps, à *Vaux*, en Dauphiné, aux portes de Lyon. J. Morin, VI, 136.

1638. — *Août* 6. Mort de *Charles Miron*, archevêque de Lyon. — Ce prélat, qui était fils de *Marc Miron*, seigneur de l'*Hermitage*, et de *Marie Gentian*, naquit en 1570. Sa famille, originaire de la Catalogne (1), a produit plusieurs personnages illustres dans la robe (2). Grâce au crédit de son père, premier médecin d'Henri III, Charles qui avait à peine atteint sa dix-huitième année, fut nommé, en 1588, évêque d'Angers. Toutefois il ne prit possession que l'année suivante, malgré les oppositions du Chapitre qui lui garda longtemps rancune. Les différends qu'il eut au sujet de la juridiction épiscopale dont ses chanoines se prétendaient exempts, l'engagèrent, en 1616, à se démettre de son évêché, en faveur de Guillaume Fouquet de La Varenne, qui lui donna plusienrs abbayes, et entr'autr es celle d'*Ainay*, (3) ; mais, après la mort de son co-permutant, arrivée en 1621, il fut nommé de rechef à l'évêché d'Angers. Un de ses premiers actes fut d'excommunier l'archidiacre de sa cathédrale, qui avait appelé comme d'abus des procédures faites contre lui par ce prélat; mais le parlement, par arrêt du 30 juin 1623, le condamna à révoquer cette excommunication, ordonna que son temporel fût saisi, et lui défendit de procéder à l'avenir par telles voies. Irrité de cet arrêt, *Charles* eut recours à Rome dont il obtint un bref qui fait un cas réservé au S. Siège du recours aux juges séculiers par les ecclésiastiques : mais le bref fut sans effet. L'archevêché de Lyon étant devenu vacant par la mort du cardinal *de Marquemont*, arrivée à Rome le 16 septembre 1626, Charles se fit transférer à ce siége, par une bulle d'Urbain VIII, du 2 décembre suivant. Ce Pape qui avait cru pouvoir disposer librement du siége de Lyon, parce qu'il avait vaqué *in curia*, signifia au Roi la nomination qu'il avait faite ; mais l'avocat-

(1) Un des neuf barons de Catalogne, Mgr. *de Pins*, a administré le diocèse de Lyon pendant l'exil du cardinal *Fesch*, et jusqu'à la mort de ce prélat, qui a eu pour successeur Mgr. *de Bonald*.

(2) *Gabriel Miron*, qui fut intendant à Lyon, de 1564 à 1567, était probablement oncle de *Charles*.

(3) Si les auteurs du Moréri, auxquels nous empruntons ce fait, ne se sont pas trompés, il faut placer sur le catalogue des abbés d'*Ainay*, *Charles Miron* qui n'y figure pas, et le glisser entre *Guillaume Fouquet de la Varenne* et *Camille de Neufville*.

général Talon, ce constant défenseur des libertés de l'Eglise gallicane, se hâta de mettre à couvert les droits du roi, en protestant contre cette nomination (1). Toutefois les choses s'arrangèrent, et Charles prit possession par procureur de l'archevêché de Lyon, le vendredi 12 février 1627. Le 16 juin suivant, le nouveau prélat tint dans son palais une assemblée où il fit un règlement relatif aux fonctions des archiprêtres, et aux congrégations des curés de son diocèse. La même année, il permit aux dames de la *Visitation Ste-Marie*, de fonder un second monastère à l'*Antiquaille*, mais différentes circonstances et, sans doute, la peste qui éclata l'année suivante, retardèrent l'établissement de ce monastère (2). Nous ne connaissons pas d'autres actes de l'administration de Charles, dont l'épiscopat fut de bien courte durée. Le 6 août 1628, il était allé rendre une visite à *Marguerite de Quibly*, supérieure des religieuses de *Notre-Dame de la Déserte.* C'était une des plus belles, des plu aimables et des plus vertueuses femmes de son temps (3). Pendant qu'il s'entretenait avec elle des réformes que la jeune abbesse voulait introduire dans son monastère, le vénérable prélat fut frappé d'apoplexie. On se hâta de le transporter dans son palais, mais à peine y fut-il arrivé qu'il rendit les derniers soupirs. Quoiqu'il ne fût âgé que de 58 ans, il se trouvait alors le plus ancien des prélats de France. Cette mort prématurée ne précéda que de peu de jours l'explosion de la peste la plus cruelle qui ait jamais affligé la ville de Lyon. On aurait pu inscrire sur la tombe du pasteur qu'elle venait de perdre, ces mots du prophète Zacharie : *Percutiam pastorem, et dispergentur oves*, XIII, 7. Charles avait toujours été très-attaché à *Henri IV*. Il fut présent à l'abjuration de ce prince, il assista à son sacre, et prononça son oraison funèbre dans l'église de Saint-Denis. Les historiens disent que ce discours fut goûté et applaudi, mais il paraît qu'il ne fut pas imprimé. Suivant *La Mure* (4), Charles passait pour un des plus grands orateurs de son temps; il eut pour vicaire général *Hector de Crémeaux*, doyen du chapitre de la cathédrale. Il portait son écusson écartelé des armes de son père et de sa mère, le premier et le dernier quartier de gueules, au miroir à l'antique, glacé d'argent, pommeté d'or qui est *Miron*, second et troisième d'argent à trois fasces vivrées de gueule, et une bande d'azur sur le tout semée de fleurs de lys d'or, qui est *Gentian*. LA MURE cite quelques livres de liturgie, à l'usage de son diocèse, qui furent publiés par ses soins. Voyez les *Public.* de 1628. *Chronologia historica....*

(1) *Gallia christiana*, et DU TEMS, *Clergé de France*, IV.

(2) *Rituel* de M. *de Montazet*, I, xxxj : *Alm. de Lyon*, pour 1755, p. 53 ; *Hist. de l'Hospice de l'Antiquaille*, par M. *Achard-James*, p. 28.

(3) «.... Sa taille était haute, fine et aisée ; son visage des plus réguliers avait le tour juste, les traits délicats, les couleurs douces et mêlées fort agréablement ; on ne vit jamais des yeux ni plus vifs ni plus chastes, etc. » *Oraison funèbre de Marguerite Quibly* (par *Pierre Polla*, jésuite) ; Lyon, 1675, petit in-8°, p. 110. PERNETTI, qui a défiguré bien des noms, l'appelle *Guibly*. Elle était née le 17 février 1594 ; elle mourut le 12 juin 1675. Avant elle, il y avait une grande *liberté* dans son monastère ; elle y rétablit la discipline, malgré l'opposition de quelques-unes de ses brebis. Une d'elles voulut un jour mettre le feu dans l'endroit où se trouvait l'abbesse, afin de l'y brûler toute vive. Une main invisible arrêta le bras de cette insensée, qui, chassée du couvent, se sauva à Genève, où elle fit une double apostasie. Voyez l'*Oraison funèbre* déjà citée, p. 50.

(4) *Hist. ecclés. du diocèse de Lyon*, p. 219.

1628. — *Août* 8. — Le Consulat reçoit de nouveaux avis des progrès de la contagion ; des maladies suspectes lui sont signalées à *la Guillotière*. J. Morin, VI, 136.

1628. — *Septembre* 9. — M. *de Villeroy*, revenu tout exprès de sa retraite de *Vimy*, convoque le Consulat à son hôtel. Il est ordonné que tous les chefs de famille qui sortiront de la ville, seront tenus de laisser personnes capables de porter armes en cas de nécessité ; qu'ils reviendront à première injonction ; que tous les capitaines penons, lieutenants et enseignes seront tenus de rentrer dans demain ; qu'ils dresseront un rôle de ceux de la religion prétendue réformée, etc. » J. Morin, VI, 138.

1628. — *Septembre* 11. — Une ordonnance du Consulat défend de tirer des coups d'arquebuse, mousquet et pistolet, sous prétexte de dissiper le mauvais air. Voyez ci-après, *Septembre* 1638.

1628. — *Septembre* 12. — Le Consulat enjoint à chaque penon de se transporter, assisté d'un sergent et de 3 à 4 soldats, « dans les maisons de ceux de la religion prétendue réformée, pour prendre par inventaire, et retirer en leur pouvoir toutes les armes qui s'y trouveront.»

1628. — *Octobre* 3. — Le Consulat fait compter aux Pères Minimes *Torvéon* et *Millet* 365 livres pour les frais du voyage qu'ils feront à *N. D. de Lorette*, afin d'y rendre le vœu de la ville. J. M.

1628. — *Octobre* 7. — Une des victimes de la peste, qui fit, cette année, de si grands ravages à Lyon, fut un sieur *Jean Prudhomme* (1), qui fut enterré à *Fontanières*, paroisse de *Sainte-Foy-lès-Lyon*, à l'angle d'un mur de terrasse, où se lit encore cette inscription :

A LA GLOIRE DE DIEU.
DAME ESTIENNETTE NALOT A FAIT ESLEVER CESTE CROIX
HONORANT LA MEMOIRE DU SIEUR JEAN PRUDHOMME, SON MARY,
DVQUEL LES OS REPOSENT SOUBS ICELLE,
QVI DECEDA EN CE LIEV DE LA MALADIE CONTAGIEUSE,
LE 7 OCTOBRE 1628. — 1629.

1628. — *Octobre* 17. — Le P. *François Bouton*, jésuite, professeur de rhétorique et de philosophie au Collége de la Trinité, né à Chamblay, près de Dole, en 1578, meurt victime de son zèle à secourir les pestiférés (2) Voyez sa notice dans la *Biogr. univ.*, et dans la *Revue du Lyonnais*. Voyez aussi le *Catal.* des *Mss.* de la B. de Lyon, n° 6.

1628. — *Octobre* 24. — L'Administration de la santé, présidée par

(1) Le célèbre journaliste, *Louis Prud'homme*, mort à Paris le 20 avril 1830, naquit à Lyon en 1752 ; il était probablement de la même famille, et peut-être le fils du relieur cité p. 3 et 14 des *Nouveaux Mélanges* de M. *Breghot du Lut*.

(2) « Il mourut avec sept de ses confrères dans cet exercice de la plus éminente piété. » Colonia, *Hist. litt.*, II, 753.

M. *de Silvecane* (1), expose dans un mémoire adressé au roi pour réclamer des secours, que le nombre des pestiférés alors à l'hôpital de *Saint-Laurent*, était de six mille, indépendamment de ceux qui étaient malades dans leurs maisons, etc. J. MORIN, VI, 140. Voyez aussi les *Recherches historiques* sur l'église de Brou, par M. *Baux*, p. 304, et ci-dessus, 21 *déc.* 1612.

1628. — *Novembre* .... — Vers les premiers jours de ce mois, le Consulat reçut des lettres du roi qui ordonnait des réjouissances publiques au sujet de la prise de *La Rochelle*. L'échevin *Charles Bayle* (2), représentant le Consulat, assista au *Te Deum* qui fut chanté à la cathédrale, en l'absence du gouverneur et de l'archevêque (3). J. MORIN, VI, 143.

1628. — *Novembre* 16. — La comtesse *de Gadaigne* fait don de 24,000 livres aux *Pères Jésuites* du Collége de la Trinité, à condition d'établir du côté de *Fourvière* une maison pour l'enseignement des trois basses classes. Voyez la *Revue du Lyonn.*, 1, 403 - 5, ci-après, au 17 *septembre* 1630.

1628. Le P. *Jean-François*, de la famille des *Bartholi* de Florence (4) et le P. *Antoine*, de Lyon, de la famille des *Murard*, de Lyon, tous deux capucins, moururent de la maladie contagieuse, avec trente de leurs confréres, en se dévouant au service des pestiférés. PERNETTI, 11, 3. — Lorsque l'honorable M. *Viennet* fit une satire si amère contre les fils de S *François d'Assise*, il ne se souvenait sans doute plus que ces braves religieux avaient mérité les éloges de *Montaigne* : « Pour n'être continent, « humble, mortifié ni fervent, dit l'auteur des *Essais*, je ne laisse pas « d'avouer sincérement toutes ces vertus chez les *Capucins*, de bien trou- « ver l'air de leur train, et de m'édifier à leurs fatigues apostoliques (5). » — Dans son *Voyage en Italie*, Montaigne ne s'explique pas avec moins de franchise sur les *Jésuites* : « C'est merveille, dit-il, combien de part ce Collége tient en la chrétienté, et crois qu'il ne fut jamais confrérie et

(1) M. *de Silvecane* et M. *Melier* étaient les seuls officiers de la justice qui fussent restés à Lyon. Le roi avait ordonné que le siége présidial fût transféré dans une autre ville, mais on lui représenta que ces deux officiers étaient restés à leur poste, et n'avaient cessé de « tenir la cour et de rendre droit aux parties.... » C'était dans une des salles de l'*Archevêché* qu'ils tenaient leurs audiences. J. MORIN, VI. 141.

(2) *François de Chapponay* était alors prévôt des marchands ; trois échevins avaient fui avec lui : *Hugonin de Bourg*, *Benoit de Pomey* et *Jacques Prost*.

(3) *Alphonse de Richelieu*, archevêque d'*Aix*, qui devait succéder à *Miron*, mort le 6 *août* de cette année, n'avait pas sans doute fait encore ratifier son élection par la cour de Rome. Voyez ci-après au 15 *mars* 1629, et *août* 1638

(4) Deux membres de cette famille figurent dans nos fastes consulaires, 1° *Thomas Bartholi*, écuyer, conseiller du roi et receveur des deniers du diocèse de Lyon, marié le 7 janvier 1589, à *Suzanne de Villars*, (sœur de *Balthasar*), échevin en 1604 et 1605, lequel émigra de Lyon lorsque cette ville se déclara pour la Ligue ; — 2° *Etienne Bartholi*, prévôt des marchands en 1691.

(5) Voyez CHASSAIGNON, *Cataractes de l'imagination*, II, 334.

corps parmi nous qui tînt un tel rang, ni qui produisît enfin des effets tels que feront ceux-ci. Ils possèdent tantôt toute la chrétienté. C'est une pépinière de grands hommes en toute sorte de grandeur. C'est celui de nos membres qui menace le plus les hérétiques de notre temps.... »

1628.—Mort de *Jacques Jacquet*, Carme, né à Lyon, auteur d'ouvrages théologiques, etc., cités, t. I, p. 670 de la *Biblioth. Carmelitana*; mais on y a omis sa traduction d'un livre du P. *Valère Renaud*, sur les cas de conscience; Lyon, 1623, in-12, mentionnée par M. *Weiss*, t. 37, p. 328 de la *Biogr. univ.* — *Jacques Jacquet* était probablement de la même famille que son homonyme, *Jacques Jacquet*, échevin en 1594, qui fut député par le Consulat, avec *Pierre Allard*, autre échevin, auprès du maréchal d'Ornano, pour traiter de la reddition de la ville, et la rendre à l'obéissance du roi. Voyez les *Publications* de 1621, *Compendiaria praxis*.....

1628. — Peste de 1628 et 1629 (1). — « Lyon s'était repeuplé depuis les ravages de la contagion en 1564, 1577 et 1582; mais des symptômes alarmants le tenaient depuis un demi-siècle dans un malaise presque continuel. Une procession générale partie de S. *Jean*, le 28 *avril* 1628, avait été implorer la protection de S. *Roch*; car la peste désolait l'Italie, et s'était même manifestée dans le midi de la France. Elle se montra aux portes de la ville, à la fin du mois de *juin*; quelques soldats l'y avaient ramenée en revenant d'au-delà des Alpes. Le village de *Vaux* éprouva les préludes de sa fureur; ils furent terribles. Deux Capucins s'y rendirent le premier jour d'*août*. Renfermés avec les pauvres villageois auxquels tout commerce extérieur était interdit, ils manquèrent de tout, de pain même, et succombèrent au bout de quelques jours (2). Cependant le fléau alla serrant la ville de plus près. On apprit avec terreur, au mois de septembre, qu'il avait attaqué le faubourg de la *Guillotière*. Des gardes avaient été mises aux portes, mais il paraît qu'elles manquèrent de vigilance, car la contagion franchit bientôt le *Rhône*, cachée, dit-on, dans quelques vêtements infectés, qui furent vendus auprès de l'église de S. *Nizier*. Les magistrats firent aussitôt visiter toutes les personnes qu'on soupçonna d'être atteintes; on condamna les portes de leurs maisons. Mais toute précaution allait devenir insuffisante. Le soir même ou le lendemain de ce jour fatal, le fléau avait franchi la *Saône*, et désolait le quartier *Saint-George*; quinze jours après, il avait envahi toute la cité (3). Rien pourtant dans la nature n'avait pu favoriser cet épanchement subit de la contagion. La campagne souriait couronnée de fruits de

(1) Nous empruntons ce récit à la *Notre-Dame de Fourvière* de M. l'abbé *Cahour*; il est plus complet et plus exact que celui de *J. P. Papon* que nous avons joint à notre *Notice sur A. L. du Plessis de Richelieu*, Lyon, *Barret*, 1829, in-8°. — La relation qui se trouve dans le *Mercure françois* a été reproduite dans les *Archives curieuses* de l'histoire de France, tome 1 de la 2e série.

(2) *Annales minorum capucinor.*, tome 3, ad ann. 1628, p. 739. *Traité de l'estat pitoyable auquel se trouva la province des capucins de Lyon pendant le temps de la peste*, en l'an 1628, par le P. *Michel-Ange Bergon*, définiteur des Capucins de Lyon, ch. 1 (Ms de la B. de Lyon, nos 1252 et 1364).

(3) *Lyon affligé de contagion*, par le P. *Jean Grillot*, p. 21, 25 et 31.

l'automne ; le ciel était serein ; une bise légère purifiait l'air, mais le mal allait se jouer de tout. Il s'éloignait des lieux infectés, des rues étroites, des quartiers étouffés, tandis qu'il sévissait dans les demeures aérées et sur les collines (1). Les remèdes dictés par l'art et l'expérience furent presque toujours employés sans succès. Les médecins les plus francs et les plus habiles se retiraient du lit des mourants, consternés, avouant qu'ils ne comprenaient rien à une maladie entourée d'accidents étranges (2). — Le bruit s'était répandu dès les premiers jours, que de nombreux malfaiteurs possédés du besoin de nuire, mus par une fureur infernale, composaient un onguent pestilentiel dont ils enduisaient les vêtements et les portes, et qu'ils déposaient jusque dans l'intérieur des maisons et des églises. On brûla du genièvre et des parfums de toute espèce dans les rues et sur les places publiques. Le peuple crut avoir découvert quelques-uns de ces misérables qu'il appelait *engraisseurs ;* ils furent massacrés sur le champ, sans excuse et sans pitié, malgré leurs cris et leurs protestations d'innocence. — Les rues étaient désertes, les boutiques fermées. Ceux que les besoins de la vie et les devoirs de religion forçaient à sortir, se munissaient de flacons d'odeur, marchaient à grands pas, silencieux et solitaires; les amis, les parents n'osaient plus s'aborder. Si quelque affaire indispensable obligeait un étranger à passer par Lyon, il n'y paraissait qu'à cheval, la bouche couverte de son manteau, courant à bride abattue, comme si l'ennemi l'eût poursuivi l'épée dans les reins.—Des milliers d'habitants avaient pris la fuite (3), mais ceux qui ne s'échappèrent qu'à la fin de *septembre*, quand la terreur fut répandue dans les campagnes environnantes, ne purent trouver d'asile ni dans les villes, ni dans les villages ; chassés par les paysans qui les poursuivaient à coups de pierres, ils erraient çà et là, sans vivres, loin des habitations, et mouraient délaissés au milieu des champs et des bois. La faim en ramena un grand nombre à Lyon, quelques familles restèrent plusieurs mois dans des barques sur le *Rhône* et sur la *Saône*, occupées à s'isoler de toute part. — Le prévôt des marchands et les échevins montrèrent, dès le principe du mal, beaucoup de dévouement et de constance ; mais dix mille personnes avaient déjà succombé avant que la police eût eu le temps de se reconnaître. On nomma treize commissaires chargés de faire exécuter les ordonnances sanitaires, d'empêcher les communications dangereuses, de veiller à l'ordre

(1) Le P. GRILLOT, p. 22 et 38. — Il paraît cependant que la *Croix-Rousse* fut exempte de la peste.... On voyait autrefois à la montée de la *Grande-Côte*, au-dessus de la rue *Neyret*, sur la porte d'entrée d'une maison, une petite statue de S. *Roch* avec cette légende : *Ejus praesidio non ultra pestis.* 1628. L'image du protecteur de ce quartier a disparu pendant la révolution, et en renouvelant l'inscription, il y a quelques années, on en a retranché les mots *ejus praesidio.*

(2) Une transpiration forte sauva quelques malades traités à temps. Deux frères boulangers avaient été attaqués à la même heure. Le plus jeune se mit aussitôt dans son four, qui était encore très chaud ; et la sueur abondante qu'il y versa emporta la maladie. L'autre, qui ne voulut pas suivre son exemple, mourut au bout de cinq jours. Il y en eut qui, dans les ardeurs de la fièvre, se guérirent en buvant du vin. Des hommes du peuple bien portants, persuadés qu'il fallait chasser le mauvais air avec le bon vin, en firent un usage immodéré, et périrent en grand nombre. J.-B. PAPON, *de la Peste*, etc., I, 17.

(3) *Balthasar de Monconys*, célèbre voyageur, né à Lyon le 1er mars 1608 (et non en 1611), fut alors envoyé par ses parents à *Salamanque*, et il y fut reçu docteur en droit. A. P.

des hôpitaux, de réprimer les émeutes et les brigandages (1). Ces officiers avaient pouvoir de vie et de mort. Ils firent dresser des potences sur les places publiques, afin d'effrayer les malfaiteurs. — Un grand nombre de religieux et de prêtres séculiers s'étaient dévoués au service des pestiférés. Ils étaient couverts d'une sorte de treillis ou toile gommée, portaient une baguette blanche d'une main, un crucifix dans l'autre, à leur cou pendait un vase sacré rempli d'hosties. Les *Capucins*, heureux d'avoir fourni les premières victimes à la charité, prodiguèrent leur vie dans la paroisse de *Saint-Paul* et à l'hôpital des pestiférés. Les *Minimes*, animés par un vieillard de soixante-huit ans, s'exposèrent dans les quartiers de *Saint-Jean* et de *Saint-George*. Huit *Recollets* exercèrent leur zèle à *Saint-Clair* et à l'*Hôtel-Dieu* ; les Pères du *Tiers-Ordre*, à *La Guillotière* ; les Jésuites, entre le *Rhône* et la *Saône*, depuis l'église de *Saint-Nizier* jusqu'à celle d'*Ainay*. Les *Carmes deschaussés* et plusieurs autres religieux se sacrifièrent ailleurs ; nous ignorons dans quels quartiers (2). — Cinq à six chariots et trois barques, toujours en mouvement, portaient les malades et les cadavres au confluent des deux fleuves, qui s'unissaient alors à peu de distance de l'église d'*Ainay* (3). Dans le champ appelé alors *la Garenne*, derrière le magnifique rempart qui couvrait l'abbaye, on avait construit des cabanes à la hâte. L'île voisine, nommée le *Broteau d'Ainay*, et comprise aujourd'hui dans le quartier Perrache, en fut aussi couverte. C'est là qu'on soumettait aux épreuves de la quarantaine tous les convalescents, et ceux que le commerce avec les pestiférés avaient rendus suspects. Vis à vis, sur la rive droite de la *Saône*, s'élevait l'hôpital de *S. Laurent* (4), où l'on déposait ceux qui étaient frappés de contagion. Ses bâtiments ne purent bientôt plus suffire ; on y compta jusqu'à quatre mille malades à la fois. Les cours et les jardins étaient remplis de ces malheureux qui expiraient couchés pêle mêle, les uns sur les autres, exposés aux injures de l'air. L'imagination frémit au souvenir des maux de toute espèce qui se trouvèrent réunis dans cette enceinte. La bise soufflait ; la saison devint rigoureuse aux mois d'octobre, de novembre et de décembre. Des milliers de misérables ne savaient plus où s'abriter. Un grand nombre de pestiférés avaient appuyé leurs huttes contre le mur d'une terrasse élevée au pied de la colline ; un orage survint ; la pluie fut affreuse ; un torrent se précipitant à l'improviste des hauteurs voisines, mina les fondements de la muraille, qui ensevelit tout-à-coup une foule de victimes sous ses ruines. Ce qui rendait surtout épouvantable le spectacle de cet hospice infect, tumultueux, jonché de morts et de mourants, c'était la monstrueuse variété des accidents qui accompagnait l'agonie des malades. Un sommeil pénible, des songes effrayants, de violents maux de tête, des douleurs de reins avaient été les avant-coureurs du fléau. Ceux qu'il avait frappés arrivaient à *Saint-Laurent*, couverts d'exanthèmes livides, de charbons et de

(1) Parmi ces commissaires, on trouve *Jacques Cretenet*, qui depuis institua les missionnaires de Saint-Joseph, *Gabriel Cartier* et *Paul Roussin* dit *Lacroix*. A. P.

(2) Le P. Grillot, p. 35, 88 et suiv.; le P. Théophile Raynaud, *de Martyrio per pestem*, tome 18 de ses Œuvres, p. 490.

(3) Ce ne fut qu'à la fin du siècle dernier qu'un bras hardi fit fléchir le *Rhône*, et recula sa jonction avec la *Saône* jusqu'au quartier de la *Mulatière*.

(4) Cet hôpital fut fondé, à l'instigation du savant dominicain *Sante Pagnino*, mort à Lyon en 1536, par *Thomas de Gadagne*, riche banquier de *Florence*, établi à Lyon, où il mourut, suivant une note de M. *Cochard*, avant 1545. A. P.

bubons, étouffés par des abcès à la gorge. Ils périssaient souvent après des vomissements affreux, ou épuisés par des flux de sang continuels. Plusieurs atteints à l'improviste, comme d'un coup de foudre, avaient expiré sans avoir eu le temps de se traîner jusqu'au pied de leurs lits; quelques autres, déchirés par de longues souffrances, ne pouvaient rendre l'âme qu'après trois jours d'une lutte violente. On en voyait qui demeuraient plongés dans un sommeil profond; les confesseurs en obtenaient à peine quelques paroles. D'autres, au contraire, s'agitaient jour et nuit, travaillés par des insomnies perpétuelles, appelant en vain le repos, brûlés par une fièvre ardente; ils tombaient souvent dans de longues défaillances, sans pouls, immobiles, pâles comme si la vie les eût abandonnés. Il s'en trouva qu'il fallut enchaîner dans les accès de leur délire; une frénésie obstinée les avait saisis dès les premières atteintes de la contagion; elle les exaltait jusqu'à la fin, et leurs derniers soupirs étaient des hurlements affreux. Quelques-uns passèrent six à sept jours sans nourriture, tandis que d'autres ne pouvaient se rassasier. La mort sembla se jouer quelquefois de ses victimes; des malheureux, sur le point de recevoir le dernier coup, s'écrièrent qu'ils étaient guéris, et expirèrent en se livrant aux démonstrations d'une joie excessive. — Cependant ni les chars, ni les fossoyeurs ne purent suffire au nombre des malades et des morts qu'il fallait conduire à *Ainay* et à *Saint-Laurent*. Tous les hospices furent encombrés dès la fin du mois de *septembre*. La contagion atteignit ou enleva jusqu'à trois ou quatre cents personnes par heure : la ville ne fut plus qu'un vaste hôpital; les rues, les maisons même étaient jonchées de cadavres; on les ensevelissait à la hâte dans les jardins, et jusque dans les caves. Les religieux étaient souvent obligés de passer au milieu des morts étendus dans les chambres et dans les escaliers, pour porter secours à ceux qui respiraient encore. Des familles entières succombaient à la fois, et personne n'était là pour leur donner des remèdes et la sépulture. On découvrit des cadavres abandonnés depuis plus de huit jours dans des maisons désertes; il fallut les y couvrir de chaux vive; on n'eût pu les remuer sans infecter tout le voisinage (1). Tandis que tous les habitants étaient atteints par la contagion ou frappés de stupeur, la générale battit un jour (2). L'ennemi, disait-on, arrivait pour surprendre la ville. C'étaient sans doute les protestants qu'une terreur panique faisait craindre. Tous ceux qui peuvent encore soutenir les armes courent aux portes; on établit des corps-de-garde; on met des sentinelles partout; on n'entend que le bruit des fifres et des tambours. Ce rassemblement tumultueux ne servit qu'à propager la contagion. Plusieurs de ceux qui jusqu'à ce moment s'étaient préservés de la peste, la prirent. Sur quarante personnes qui montèrent la garde pendant la nuit, vingt y furent frappées du mal. Le lendemain les rues étaient redevenues désertes et silencieuses. — Il y eut des hommes chez qui l'excès des maux éteignit tout sentiment d'humanité. En retrouvant dans les mémoires contemporains la peinture de leur frénésie, le cœur nous a manqué plus d'une fois, et notre plume se refusa d'abord à la reproduire. Mais il est des leçons qu'un historien ne doit pas taire. Avant de montrer le courage du plus grand nombre des habitants fortifié par une résignation chrétienne, nous

(1) « Ceux qui nous avoient appelés, dit le P. *Grillot*, étoient souvent aussi incommodés que les malades eux-mêmes; et maintes fois, en entrant, nous ne trouvions que des morts dans les lits et les chambres, au lieu d'infirmes. »

(2) Le P. Grillot, p 36.

devons faire voir jusqu'où peut aller la dégradation quand la religion n'est pas là pour soutenir la nature. — On rapporte qu'à *Saint Laurent* quelques misérables ne trouvant plus de bois pour construire des cabanes, dressèrent des cadavres roidis par la mort, en les liant entre eux, les couvrirent avec d'autres corps étendus en forme de toit, et rendirent le dernier soupir sous ces refuges livides, hideux (1). Dans la ville on attendait avec impatience les chars funèbres pour y déposer ceux qui venaient d'expirer; et souvent la crainte de manquer l'occasion y fit jeter des moribonds qui luttèrent encore longtemps entre la mort et la vie. Quelques-uns se débattaient sans voix, mais en vain, entre les bras des farouches conducteurs du fatal tombereau. Les religieux en trouvèrent plusieurs déjà ensevelis qui respiraient encore, étendaient même les bras hors du linceul. On vit avec horreur un de ces malheureux porté jusqu'au broteau d'*Ainay*, et déposé le soir avec un tas de cadavres sur le bord de la fosse immense où la tombée de la nuit avait empêché de le précipiter, se dégager le matin du milieu des morts parmi lesquels il avait passé dix heures, et regagner péniblement sa maison. Il reprit lentement ses forces et survécut au fléau. — Une satanique exaltation s'était emparée de ces hommes chargés par la police de recueillir les victimes que la contagion moissonnait à chaque instant. A force de traiter avec la mort, ils l'avaient méprisée. Leur horrible métier était devenu pour eux un objet de spéculation, une assurance d'impunité dans l'exercice de leur brigandage: ils avaient fini par se regarder comme des porte-faix aux gages du fléau, intéressés au succès de ses opérations. Ils pillaient les maisons, et dépouillaient jusqu'aux cadavres. Un des témoins oculaires qui nous ont transmis la plupart des détails que nous venons de tracer, assure qu'il en a vu conduisant à *Ainay*, au son du haut-bois, des barques chargées de cadavres; que d'autres entassaient sur la même charrette, des morts, des malades, des coqs d'Inde, des épaules de mouton et des flacons de vin. Le même auteur, qui était religieux, fut apostrophé à *Bellecour* par un jeune homme de vingt ans, à formes athlétiques, qui, le chapeau sur l'oreille, un pied en l'air, et se tenant les côtes à deux mains, comme transporté d'un contentement indicible, se mit à chanter en le regardant; puis s'arrêtant tout court: « C'est ainsi, s'écria-t-il, d'un ton à glacer d'horreur, que, tous les matins, je chantais et me réjouissais à *Saint-Laurent* quand j'enterrais les morts; je n'en saurais dire le nombre (2). — Il se trouva des compagnes dignes de pareils monstres. C'est au milieu du deuil et de l'épouvante générale que plusieurs célébrèrent les orgies de leurs noces. On entendit une de ces misérables se vanter en pleine rue d'avoir cousu dans le linceul son père, sa mère, son mari et ses enfants. Une autre ensevelit jusqu'à cinq ou six époux qu'elle prit successivement pendant quelques mois. La peste s'étant un peu calmée pendant l'hiver, la ville retentit tout d'un coup des joies bruyantes de nombreux hyménées. Huit jours après, la nouvelle lune et le vent du midi avaient rallumé la contagion, et presque tous ces nouveaux mariés périrent. — Mais abandonnons ces peintures hideuses de l'irréligion et du désespoir, pour passer à des images douces et consolantes. La masse des habitants

(1) Ms. du P. Michel-Ange, déjà cité. Ce mémoire fut rédigé par ordre du R. P. *J.-M. de Notto*, général des Capucins, et des premiers supérieurs de la province de Lyon; il réclame donc quelque confiance.

(2) Le P. Grillot, p. 52 et suiv.

s'était humiliée sous la main de Dieu. Que restait-il à ce pauvre peuple au milieu de ces épouvantables scènes, sinon de lever les yeux au ciel, et d'invoquer le nom de sa douce médiatrice ? Dès le commencement de la contagion, les magistrats avaient fait un vœu à *Notre-Dame-du-Puy* (1), et député deux Pères Minimes à *Lorette* (2) ; mais le pélerinage de ces religieux fut long et pénible; on leur refusait partout le passage. Ce ne fut donc qu'après bien du temps et bien des tentatives qu'ils purent enfin suspendre dans la *Santa Casa* une lampe magnifique sur laquelle étaient gravés les noms des échevins (3). — Les Pénitents de *Notre-Dame du Confalon* firent des processions à plusieurs reprises. On versait des larmes, en les voyant, des fenêtres, passer couverts de gros sacs, les reins serrés avec des cordes, portant des torches en mains pour faire amende honorable à Dieu au nom de leurs concitoyens. Quelques-uns marchaient pieds nus au plus fort de l'hiver. Tous s'avançaient dans les rues désertes, en un lugubre silence qu'ils interrompaient par intervalle en chantant ce verset : *O piissima Stella maris ! à peste succurre nobis...* — Si le ciel n'enchaîna pas le fléau, il versa continuellement le baume sur les plaies des victimes ; et les ministres de la religion se multiplièrent pour soutenir leur courage. Les Capucins couraient de lit en lit dans l'hospice des pestiférés ; les Jésuites occupés ailleurs leur envièrent cette mission glorieuse, et vinrent plus d'une fois partager leurs travaux. On prêchait dans les cours ; on célébrait la messe à *Saint-Laurent* et à la pointe d'*Ainay*, sur des autels élevés d'où le prêtre pouvait être aperçu d'un grand nombre de malades et de convalescents couchés en plein air, ou qui se traînaient à la porte de leurs cabanes. — Dans la ville, les confessionnaux étaient assiégés. Quand un prêtre passait pour porter des secours aux malades, on l'arrêtait dans les rues en lui demandant l'absolution : s'il ne pouvait attendre, ou l'accompagnait en se confessant. On affrontait le danger de la contagion, lorsqu'il s'agissait d'aller chercher les consolations de la foi. Les jours de fête, le peuple se groupait sur les places publiques, autour des religieux qui l'animaient à apaiser la colère du ciel, en recourant à la pénitence et aux prières. Ces rassemblements étaient dangereux sans doute; mais on ne voyait plus d'espérance que dans la religion ; et le besoin de recourir à Dieu ne connaissait point de calcul. — Le désespoir est le comble des maux : il y a de la douceur, au contraire, à bénir, en tombant, le ciel qui nous châtie. « De plusieurs milliers moribonds que nous avons assistés, « écrivait un religieux (le P. *Grillot*), quelques mois plus tard, il ne s'en « est pas trouvé trois ou quatre qui n'aient fait à Dieu un généreux sacrifice « de leur vie. » Ainsi la nature, dégradée, comme nous l'avons vu, chez quelques malheureux livrés aux impressions de la terreur et du fatalisme, fut soutenue par la religion dans la masse du peuple, élevée même jusqu'à l'héroïsme dans un grand nombre d'individus.—Que ne pouvons-nous recueillir en quelques pages les traits sublimes de charité et de résignation consignés dans les relations contemporaines ! Nous verrions les magistrats parcourir les quartiers les plus maltraités par le fléau ; des citoyens distingués s'enfermer avec les religieux dans les hôpitaux, conduire à *Saint-Laurent* des voitures chargées de pestiférés, ou présider même aux funérailles ; des

(1) Voyez ci-après au 22 *janvier* 1629.

(2) Les Pères *Tourvéon* et *Millet*. Voyez ci-dessus, au 3 *octobre* 1628.

(3) On conserve encore aux archives de la ville une ancienne image de cette lampe.

femmes attirées par les cris d'enfants à la mamelle qui s'agitaient sur le corps inanimé de leurs mères, recueillir ces petites créatures, présenter leur propre sein à leurs lèvres desséchées, ou les soutenir avec du lait de chèvre, et succomber enfin avec ces nourrissons adoptifs, victimes d'un amour puisé dans la foi. — Un vieillard fait appeler un Jésuite pour confesser son fils prêt à rendre le dernier soupir. « Mon Père, lui dit-il, avec l'expression d'une douleur profonde, mais calme, voilà le dixième de mes « enfants que je vais ensevelir de mes propres mains. Je me sens frappé « moi-même, et je me dispose à expirer le dernier. Au reste, je n'ai qu'à « remercier le bon Dieu : ils sont morts en chrétiens. J'ai été, il est vrai, « cruellement trompé dans mes espérances ; toutefois ni ma foi, ni ma cons- « tance n'ont été ébranlées. » — La prévision des horribles funérailles qui attendaient les malades abandonnés, les révoltait plus souvent que l'idée de la mort même. Quelques-uns eurent le courage de s'envelopper dans leurs draps, et de s'y coudre de leurs propres mains, dès qu'ils se sentirent frappés. Etendus sur leurs lits, ensevelis jusqu'au cou, ils ne demandaient au ciel que l'arrivée d'un confesseur, et lorsque ce vœu avait été exaucé, ils attendaient tranquillement qu'il plût à Dieu de terminer leurs souffrances. — Dans le voisinage de Lyon, un vieillard plus qu'octogénaire, mais vert encore et robuste, avait échappé aux pestes qui, depuis 64 ans, dévastaient sa patrie. Emportée par le fléau meurtrier, sa famille avait disparu ; un gendre lui était seul resté ; c'était son dernier espoir ; il venait encore de lui fermer les yeux. Lui-même se sentait enfin attaqué, et ne pouvait tarder à mourir. Mais qui l'ensevelira à son tour ? Le voilà demeuré seul dans sa chaumière ; il n'a plus d'amis, ni de voisins sur lesquels il puisse compter. Il peut rester longtemps étendu mort sur son lit, sans qu'on s'aperçoive qu'il manque, ou qu'on ose approcher pour le jeter en terre. D'ailleurs, la pensée d'une sépulture telle qu'on la donne aux animaux, lui répugne ; il veut être enterré chrétiennement comme ses pères et ses enfants, et puisque tout secours étranger lui manque, il va lui-même préparer ses funérailles. Le malheureux vieillard sentant donc qu'il ne lui restait que peu d'heures à vivre, prend sa bêche et son hoyau, sort de sa chaumière, et se met à creuser la terre dans le champ voisin. Ce travail long et lugubre achève de l'abattre. Il avait quatre-vingt-quatorze ans, et la fièvre lui rompait les bras. Il persiste pourtant ; son âme était forte ; une pensée religieuse le ranimait. Après bien des efforts et de pénibles reprises, la tombe était devenue assez profonde ; il en sort épuisé, moribond, incline le terrain sur un des bords, et plante de l'autre côté ses instruments liés en forme de croix. Il ne lui restait qu'à rendre l'âme. Il se couche les yeux tournés vers ce signe de salut, s'arrange de manière à glisser de son propre poids dès que la vie aura cessé de l'animer ; et là, recueilli, recommandant son âme à Dieu, il pousse le dernier soupir, et tombe dans la fosse, où l'intérêt commun, la charité peut-être allait engager le premier passant à le couvrir de terre (1). — La maladie avait sévi sans relache pendant les quatre premiers mois ; elle se ralentit à la fin de *décembre*, reprit avec une nouvelle force aux *Rois* de l'année suivante 1629, commença à diminuer sensiblement au

(1) Le P. *Théophile Raynaud,* qui raconte ce fait extraordinaire, p. 448 du volume déjà cité, fut un des jésuites qui se dévouèrent au service des pestiférés ; il dit : *Visa mihi non audita referam.* — Il était alors âgé de 45 ans.

mois de *mars*, et s'éteignit peu à peu pendant les chaleurs de l'été qui auraient dû la rallumer. — Mais à la fin du mois d'*août*, quelques personnes furent frappées, et l'alarme se répandit tout à coup. C'était à cette époque que le fléau avait envahi la ville l'année précédente. On ferma les boutiques. Tout Lyon se mit en prières, et se rendit à une procession générale qui devait partir de *Saint-Jean*. Le concours fut immense : le gouverneur et les magistrats s'y trouvèrent. Le clergé commençait à sortir de la cathédrale, et la foule s'épanchait déjà dans la rue *Saint-Jean*, se dirigeant vers la place du *Change*, lorsqu'une terreur panique saisit en un clin d'œil tous les assistants ; en sorte que criant, se pressant et se renversant les uns les autres, sans savoir de quel côté il fallait fuir, ils se précipitent par toutes les issues, dans les rues adjacentes, dans les allées, dans les maisons. On voulut en vain savoir la cause d'un effroi si subit et si général. Les uns disaient qu'on avait cru que le corps-de-garde avait été forcé au *Change* ; les autres qu'on avait entendu le bruit d'un carrosse, et que les premiers voulant reculer avaient excité ce tumulte (1). Pour nous, en étudiant la position morale du peuple lyonnais à cette époque, nous n'avons pu voir dans cette alarme universelle que l'expression d'un sentiment de terreur habituel et profond, nourri par un siècle de sombres pressentiments et de calamités presque continuelles...... — Les Lyonnais ne connurent toute l'étendue de leurs malheurs que lorsque les relations furent entièrement rétablies entre les familles. Chaque jour instruisait de quelques nouvelles pertes. Aux larmes de joie que les amis et les proches versaient en se voyant, se mêlaient toujours des gémissements et des regrets. On pleurait sur ceux qui n'étaient plus, on plaignait et l'on consolait tout ensemble ceux qui, ayant résisté aux coups du fléau, portaient encore les traces de sa fureur. La guérison du plus grand nombre avait été incomplète ; ils n'avaient plus qu'une santé languissante ; on en voyait même qui étaient restés aveugles ou sourds ; d'autres avaient perdu l'usage de la parole ou de quelqu'un de leurs membres (2). — Quant au nombre des morts, il était inappréciable ; les calculs les plus exagérés le portaient à soixante-dix mille personnes moissonnées en quelques mois ; les plus modérés à trente-cinq mille. Seize cents habitants étaient morts au seul faubourg de *La Guillotière* ; de dix-huit mille pauvres auxquels on donnait l'aumône générale, il n'en était resté que six cents ; de trois cents confrères de Notre-Dame, cent vingt n'étaient plus ; de trois cents *Suisses* de la garnison, plus de cent avaient été emportés. Huit médecins, soixante-dix chirurgiens, les deux tiers des imprimeurs avaient succombé. Le clergé de *Saint-Nizier* avait perdu jusqu'à vingt de ses membres ; les filles de *Sainte-Catherine* furent réduites à vingt, de quatre-vingts qu'elles étaient avant la contagion ; et sur quarante religieux qui s'étaient dévoués au service des pestiférés, près de trente furent victimes de leur héroïsme (1). Il n'était mort que sept ou huit cent personnes de qualité, et cinq ou six

(1) Le P. Grillot, p. 106 et 107.

(2) Le P. Grillot, p. 66 et suiv.

(3) Parmi ces victimes de la charité, on compta deux *Recollets*, trois *Minimes*, deux *Carmes-déchaussés*, huit *Jésuites*, sept *Capucins*. Nous ne parlons ici que des religieux morts dans l'exercice du ministère public, et non de ceux qui se sacrifièrent dans l'intérieur des couvents en secourant leurs frères. Le P. Michel-Ange, *Ms* déjà cité ; le P. Grillot, p. 88 ; le P. Théophile Raynaud, tome XVIII de ses *Œuvres*, p. 489.

cents de condition médiocre. Ce fut parmi le peuple, et les ouvriers en soie surtout, que la peste sévit ; et là un calcul devint impossible. On avait tiré jusqu'à cent cadavres d'une maison placée aux *Terreaux*. Mais c'était sur les bords du *Rhône* qu'on pouvait apprécier d'un seul coup d'œil tous les ravages. On voyait les années précédentes dix-neuf moulins toujours en mouvement sur le fleuve ; il n'en resta que neuf occupés ; encore étaient-ils quelquefois sans ouvrage... » Voyez ci-après, *mai* 1631.

1628. — PUBLICATIONS. *Abrégé du parallele des langues françoise et latine.* ... Par le P. *Philibert Monet*, de la compagnie de Jesus. Seconde édition, reveüe, rangée, augmantée, et suppléée des omissions survenues parmi l'impression par le même auteur. A Lyon, chés *Antoine Largeau*, et chés *Louis Muguet*. In-4°. (B. de L., 15628). — L'*Advis* de l'auteur *au lecteur* commence ainsi : « Je n'avoi autre dessein, à la première édition (1) de mon Parallele que de fraier un chemin plus aisé aux études de la jeunesse de nos écoles de Lyon, et de soulager les continuels travaux de leurs regeans, et, par cette voie, donner quelque occasion de petit gain à un libraire. Je ne m'étoi donques pas promis, ni même imaginé que mon ouvrage deut passer au delà des bornes du Lyonnois, ou, pour le plus, outre les limites des villes circonvoisines; et ce fut l'une des causes qui me retint de procurer que ladite edition fut de plus de *dix-sept çans exemplaires*. Or, sur cette même saison, *partant de Lyon* pour aller sejourner ailleurs, je laissai le soin de reimprimer ledit Parallele, si besoin étoit, à la discretion de ceux à qui touchoit le benefice du Privilege et de ma copie ; lesquels, à faute de l'avoir remis quatre ou cinq fois sur la presse, pendant mon absance, ont d'autant diminué leur juste et bien aisé avantage, et tout ansamble fourni hardiesse et sujet à des libraires etrangers de contrefaire leurs copies. Ces dites impressions de contrebande, quoique grandement fautives, ont neanmoins, à faute d'autres, été avidemant recueillies de quasi tous les androits de la France, et ancore des Provinces etrangeres..... Ce qui m'a fait croire que mon ouvrage etant soigneusement reimprimé, tout an un volume, de commode et belle forme, pourroit être du moins aussi bien accueilli qu'aurait été ci-devant le supposé, mal poli et fautif par toute l'etandue de sa teneur.... » — Comme on le voit, le P. Monet s'est servi d'une orthographe qui lui était propre. Cela parut d'abord ridicule, dit MICHAULT (*Mélanges*, II, 60) ; cependant plus de la moitié de ce qu'il avait proposé avec tant d'aversion de la part du public, a passé en usage. Voyez GOUJET, I, 210 ; ci-après au 31 *mars*, 1643, et les *Publ.* de 1629, de 1633, de 1635.

1628. — *Les Aphorismes d'Hipocrates* (sic).... traduits de grec en françois par M. *J. Breche* (de Tours)..... A Lyon, chez *Cl. Rigaud* et

(1) Cette première édition doit être de 1620 ; car l'avis au lecteur du P. *Monet*, qui a été reproduit dans l'édition de son *Abrégé*, publié à Pontamousson, par *François Dubois*, 1637, 2 vol. in-8°, est datée de Lyon, ce 20 mars 1620. Le privilége du roi n'a été reproduit ni dans l'édition de Pontamousson, ni dans celle de Lyon de 1628.

Cl, Obert. 1628. In-16. (B. de L., 12798). — HOFFMANN cite une édition de cette traduction publiée à Lyon en 1557. — La plus ancienne version latine des Aphorismes imprimés à Lyon, fait partie d'un recueil d'opuscules médicaux, in-8°., donné par *François Fradin* en 1505 ; mais la plus ancienne édition lyonnaise du texte grec de ces Aphorismes est, je crois, celle qui est sortie des belles presses de *Séb. Gryphe*, en 1532. Voyez les *Publ.* de 1617.

1628. — *Le Chasse-ennuy*, ou l'Honneste entretien des bonnes compagnies. Divisé en V centuries, par *Louys Garon.* A Lyon, chez *Claude Larjot*, imprimeur ordinaire du Roy. 1628. In-12. — Dédicace de l'auteur (1) à *Jehan Durand*, conseiller du Roy,... et secrétaire de Mgr *d'Halincourt*, gouverneur, et lieutenant-general pour Sa Majesté en la ville de Lyon, etc. — Il en est de ce livre comme du *Formulaire fort récréatif* de *Benoist du Troncy*, publié vers la fin du siècle précédent ; on y trouve un certain nombre d'anecdotes curieuses et d'un intérêt local. Nous n'en extrairons que celles qui nous ont paru les plus piquantes :

I. Il n'y a pas longtemps qu'un ecclésiastique relevé en dignité dans la ville de Lyon, quoiqu'il eust de grands revenus, neantmoins, avant que l'année fût finie, se trouvoit d'ordinaire court et faloit aller aux emprunts. Advint que, tombant un jour malade d'une fiebvre continue avec d'un pleuresie, son médecin le vint voir qui luy ordonna promptement un lavement et la saignée. Voicy son chirurgien, après qu'il eut reçu le lavement, qui luy ouvre la veine, et luy ayant tiré du sang suivant l'ordonnance, il remarque ce sang aduste, grandement corrompu et verdastre. Alors le chirurgien dit au malade : Monsieur, vostre sang est tout vert ; vous aviez besoin de cette saignée. Le malade repartit à l'instant : « Mon ami, ne trouve pas cela estrange, « car j'ay mangé mon bled de cette année en herbe. » P. 37.

II. Un homme dans Lyon fut appelé pardevant Monsieur le lieutenant criminel pour dire verité touchant une batture survenue la nuit devant son logis, où quelques-uns furent blessez. Après avoir levé la main, il dit : Que vrayement, lorsque la dispute commença, il avoit la teste à la fenestre, mais qu'oyant le bruict des espées, pour ne rien voir de la batture, il avoit soudain avallé son chassis, et s'estoit allé coucher tout droit. Le juge ayant oüy sa deposition dit au greffier : « Ecrivez qu'il n'a rien veu de la batture, et « qu'il avalla son chassis, et s'alla coucher tout droit. » P. 211.

III. Dans la ville de Lyon, un honneste homme avoit une fièvre continue, qui luy apportoit une grande alteration. Le medecin le venant voir, après avoir ordonné quelques remèdes, dit au malade : « Monsieur, il vous faut « prendre parfois quelques griottes confites, ou quelques tranches de citron « pour vous desalterer et esteindre cette grande ardeur que vous avez dans « le corps et à la bouche. » Le malade repliqua à son medecin : « Monsieur, « ordonnez-moi seulement des remedes pour m'oster la fièvre, car, quant à « la soif, je sçauray bien me l'oster (2). » P. 256.

(1) Voyez sur *Louis Garon*, sa *Notice* par A. P., Lyon, 1837, in-8°, et son article par M. *Weiss* dans le Supplément de la *Biogr. univ.* Voyez aussi les *Publications* de 1628, *le Parterre divin*...., et celles de 1631, *le Chasse-ennuy*, seconde partie.

(2) *J.-B. Rousseau* a mis ce petit conte en vers, livre 1, épigr. 13.

IV. Un homme assez cogneu dans Lyon qui, faisant de l'empirique, estoit plus propre à faire empirer les maladies qu'à les guérir, s'adressa au sieur *Chavagneu*, l'un de mes bons amis, qui, depuis environ sept ans, est grandement incommodé de sa personne par une longue maladie, et promit de lui donner entière guérison, quoyque les medecins, pharmaciens et chirurgiens eussent fait tout leur pouvoir pour le remettre en santé. Le malade convint de donner à son nouveau médecin douze escus, tant pour acheter des drogues que pour ses peines et vacations, et sur bon compte luy avança six ducatons que cet empirique promettoit de luy restituer en cas qu'il ne guerist. Voicy donc nostre nouveau Esculape empesché et empressé à composer ses medicamens, qui faict ses cinq cens (sic) de nature pour guerir nostre malade; mais voyant qu'il y perdoit son latin, et qu'il ne cognoissoit rien à son mal, il luy dit : « Puisque vostre mal est plus grand que mes remedes, il faut recourir aux « remedes divins; il y a une belle Oraison de S. *Vincent Ferrier*, tres bonne « à ces maladies incurables que je vous donneray par escrit, et si vous la « dites pendant quelques jours devotement, moyennant la grace de Dieu, « vous recevrez guerison. » Nostre malade, contre l'accord fait, en eut pour ses six ducatons, et s'il eust voulu croire ce nouveau medecin, il luy eust encore donné le reste. Pour l'oraison, il ne s'en parla plus. » P. 238.

V. Un jeune garçon se battant à coups de pierres avec quelques autres, eut par malheur un œil crevé. Comme il se vit entre les mains du chirurgien pour estre pansé, il luy dit : Monsieur, croyez-vous que je doive perdre l'œil de ce coup. Le chirurgien respondit : « N'en ayez point de crainte, vous ne « le pouvez pas perdre, puisque je l'ay dans ma main (1). » P. 242.

VI. Il y a quelques années qu'un vieux notaire de Lyon, nommé *Poursant*, assez cogneu dans la ville, et particulierement parce qu'il alloit toujours vestu à l'antique, se trouva un soir d'esté au milieu de *Belle-court*, le soleil couché et les estoilles commençans à paroistre, où s'arrestant il esleva sa face vers le ciel, et demeura environ un quart d'heure à le contempler attentivement. Le peuple qui se pourmenoit sur cette belle place, voyant ce venerable vieillard si attentif à regarder les estoilles, creut que, comme un nouveau Nostradamus, il devoit prognostisquer quelque evenement merveilleux, et pour ce sujet l'environna de toutes parts, desireux d'ouyr ce qu'il diroit. Son extase, s'il faut parler ainsi, l'ayant quitté, abaissant la teste et la veue, et se voyant environné de toutes parts, desireux de contenter la compagnie, il dit d'une voix tremblante : « Messieurs et dames, selon la cognois- « sance que je peux avoir des astres, et suivant mon jugement, devant qu'il « soit deux ans, nous aurons changement de temps. » Toute l'assemblée se prit à rire, et se retira avec moins d'un pied et demy de nez. P. 251.

VII. *Raphael Toscan* (2), poëte mediocre, ayant fait mettre au jour un livre de ses œuvres, fut interrogé par un homme très-docte s'il avoit une bibliothèque ; il lui respondit avec plusieurs sermens, pour faire voir la galantise de son bel esprit, qu'on ne trouveroit en sa chambre qu'un escritoire et quelques fueilles de papier. Le docte lui respondit : « Je vous en croy bien « sans que vous en juriez. » P. 257.

(1) Imité par *J.-B. Rousseau*, l. 1, épigr. 15.

(2) Ce poëte a fait quelque séjour à Lyon, où il a composé 59 sonnets à la louange de Florentins et de Lucquois, qui résidaient en cette ville. Il vivait encore en 1590. Colonia, *Hist. litt.* 11, 461 ; *Biogr. lyonn.*, Addit. manuscrites, art. Rafaello.

VIII. Une troupe d'escoliers estudians à Lyon, allans un *jeudy* au pourmenoir du costé de *la Guillotiere*, rencontrèrent un paysan monté sur son asne, qui se mit à braire au même instant qu'il fut proche d'eux. Ceux-ci voulant gausser le villageois, luy dirent : Ne scais-tu pas mieux instruire ta beste qui brait hors de saison ? Il leur respondit : Mon asne, Messieurs, est si spirituel et bien appris, que non seulement, comme font les autres, il chante au mois de may ; mais toutes les fois qu'il rencontre quelque brigade de ses freres, en signe de grande liesse il se met à rossignoler, comme vous l'avez ouy maintenant. A cette response nos escoliers demeurerent avec moins d'un pied et demy de nez. P. 278.

IX. Deux banquiers italiens se pourmenant, il y a environ trois ans en la place du Change à Lyon, arresterent Monsieur *Clément* (1), musicien très-fameux (lequel, outre ce qu'il a bien estudié, ne manque pas d'avoir le mot gaillard, accompagné de beaux rencontres et riches reparties) et luy monstrerent le portrait d'un flamand peint en huile, tenant un verre plein de vin à la main, et un livre de musique ouvert devant luy, qui estoit estallé en l'un des coings du *Change*. Ces banquiers croyans de le gausser luy dirent : « Que « represente autre chose ce Flamand avec le verre à la main, et le livre de « musique ouvert, sinon que les musiciens aiment bien à boire ? » Alors Monsieur *Clément* repartit : « Messieurs, vous vous trompez ; ce n'est pas ce « que vous dites ; car ce qu'il tient le verre plein de vin à la main, c'est « pour monstrer qu'il fait raison à tout le monde, et le livre ouvert manifeste « qu'il tient bon compte et ne fraude personne. » Nos banquiers estans suspects, et se sentans piquez, lorsqu'ils en voulurent donner d'une, en eurent de deux, et se retirerent sans sonner mot. P. 265.

X. Deux frères qui n'ont esté que trop cogneus dans la ville de Lyon, ayans fait une banqueroute frauduleuse, et pris la fuitte, furent pendus en effigie à la place du Change. Or le charpentier qui avoit fait et dressé la potence, fut renvoyé à un certain marchand, qui avoit acheté le fonds de boutique desdits banqueroutiers, pour avoir son paiement. Comme il lui demande vingt livres, il fait response qu'il n'en veut pas tant donner. Le charpentier lui repartit que la taxe en estoit faite, et luy dit d'abondant : « Monsieur, quand « ce seroit pour vous-mesme, je n'en rabatrois pas un liard. » P. 438.

XI. *Bernardin de Pistoye*, demeurant à Lyon en la maison du sieur *Bonvize*, avoit oüy dire qu'une broche estoit meilleur françois qu'un haste. Quelques jours après un paquet de lettres tomba entre ses mains qui s'adressoit à Paris, sur lequel estoit escrit : A L'HASTE, A L'HASTE. *Bernardin* pensant que ces lettres fussent envoyées à l'hostellerie de l'*Haste*, print sa plume, et effaçant A L'HASTE, A L'HASTE, il écrivit *à la broche*, A LA BROCHE. P. 440.

XII. Un ecclésiastique, autrefois tres-renommé dans Lyon, tant pour sa piété que pour le rang qu'il tenoit entre les doctes, quoyqu'il fut presque d'ordinaire tourmenté des gouttes, avoit neanmoins la langue libre, et ne manquoit de très-belles reparties. Advint qu'un jeune homme de ses amis et familiers ayant demeuré un mois sans le voir, le vint visiter, et tout joyeux en sautant luy annonça qu'il s'estoit marié depuis qu'il ne l'avoit veu. Le

(1) Nous ne trouvons pas ce très-fameux musicien dans la *Biogr.* de M. Fétis, qui a aussi omis un *Clément Jenequin*, mentionné par *du Verdier*, et dont les *Inventions musicales* ont été imprimées par *Jacq. Moderne*, qui exerçait encore en 1557.

personnage repartit à l'instant : « Je ne m'estonne pas si vous estes si « joyeux; car vous me faites souvenir de ces jeunes cabrils qui sautent et se « resjouissent lorsque les cornes leur viennent. » Cela se trouva véritable, car la femme de ce nouveau marié escoucha (sic) d'un beau fils au bout de cinq mois. P. 440.

XIII. Un Lyonnois très-libéral à despendre son bien en compagnie, ou plustost prodigue, se voyant un jour repris par un vieil usurier très-avaricieux, qui, entre autres discours, luy disoit : « Quand cesseras-tu de dissiper tes biens? » — Lorsque tu cesseras, repartit le prodigue, de desrober ceux des autres. P. 419.

XIV. Un croquant qui n'avoit pas encore esté desgnaisé dans Lyon, apporta au *Change* une grosse liasse d'esparges, comme elles estoient encore nouvelles : la garde, qui estoit du penonage du *Plastre* n'estant pas encore levée, il y eut un des caporals nommé le sieur *Astruc*, autrement Maistre *Estienne le Bastier*, qui demande à ce villageois combien il les vouloit vendre; il respondit dix sols. Au mesme instant il luy en offre quatre, disant qu'il n'en vouloit que la moitié. Le paysan la luy accorde. Alors Maistre *Estienne* qui tenoit un couteau bien esguisé dans sa main, coupa le costé du vert des esparges, et laissa le blanc entre les mains de nostre manant. Le pauvre lourdaut se voyant attrapé, et qu'il servoit de risée à la compagnie, se retira sans sonner mot. P. 371.

XV. Un maistre lanternier de Lyon, nommé Maistre *Nicolas*, estoit en marché pour vendre un falot à l'un de mes amis où un tiers intervint pour aider à en faire le marché, et jugea de ce qu'il pouvoit valoir, à quoy le lanternier ne voulut condescendre. Quelques heures après le même lanternier, avec son falot et trois ou quatre lanternes, rencontrant ce tiers par la ville, il lui dit : « Dieu vous gard, Monsieur le juge, des cornes. » Cettui-cy, qui ne manquoit point d'avoir de belles reparties, luy dit à l'instant : « J'ay bien « jugé de celles que vous portez, mais non pas de celles que vous avez. » Le lanternier se voulant fascher, il repartit, « j'entends de celles que vous avez en magasin. P. 472.

XVI. Un jeune garçon duquel le père estoit incogneu, jettoit des pierres en une place de Lyon. Un libraire qui le cognoissoit fils de p....., luy dit : « Prens garde à ce que tu fais, car tu pourrois bien, peut-être sans y penser, « frapper ton père. » P. 467 (1).

XVII. *Caussarara*, tailleur d'habits, assez cogneu dans Lyon pour estre naturellement estropié du cerveau et tenir de la lune, fut un jour appelé par le capitaine *Quinard*, penon de la grande rue de l'*Hospital*, pour lui tailler une paire de bas de chausses. Caussarara se voyant à mesme la pièce, sehazarda d'en couper une à son usage, ce qu'il ne peut faire si subtilement qu'il ne fust descouvert. Alors le capitaine Quinard luy dit : «Qu'est cela, *Caussarara*, « je croy que tu en as coupé deux paires? » Il repartit : « Excusez-moi, mon « capitaine, je croyois que vous les voulussiez doubler. » P. 297.

XVIII. Un libraire de Lyon, nommé *Anthoine Huguetan*, dit *le Bossu*, assez cogneu dans la ville pour estre jovial et de belle humeur, fit conduire

(1) Ce mot est, comme tant d'autres, renouvelé des Grecs. Voyez la Vie de *Diogène le cynique*, par *Diogène de Laërte*.

*

une bale de livres reliez à Grenoble, croyant d'en avoir bonne debite, et d'y gagner quelque chose. Comme il y fut arrivé avec sa marchandise, il la met en vente en destail; mais voyant que la debite en estoit fort longue, il delibere de la vendre en gros au marchand libraire de Grenoble... Ce libraire luy offre beaucoup moins de ses livres qu'il ne les avait achetés à Lyon; ce que voyant il se despite, prend sa quinte, et luy dit; « Vous ne voulez pas les acheter, « mais je trouveray bien moyen de m'en desfaire. » Au mesme temps il prend un gagne-denier, luy fait porter sa bale quant et soy; et comme il fut sur le pont de *Lizere* (sic), voicy une fille qui luy demande le peage de sa bale. Cecy redoublant sa fantaisie, il la fait descharger sur les accoudoires du pont; puis il dit à la fille en poussant sa bale dans la riviere : « Si tu veux « estre payée de ton péage, cours luy après. » P. 519.

XIX. *Pierre Basot*, lyonnois, imprimeur de vacation (1), estoit un jeune homme dont les père et mère estoient taverniers; ils l'avoient tellement nourry au vin dès sa jeunesse, qu'il luy fut impossible d'en perdre la coustume; mesmes il avoit deux sœurs qui moururent jeunes pour escrimer trop souvent à la bouteille et au verre. Or advint qu'il me pria de chercher son anagramme; ce que je fis, et le trouvay si à propos de la vertu où il estoit enclin, que je dis à l'instant:

Conveniunt rebus nomina saepe suis.

Voicy donc qu'ayant trouvé sur *Pierre Basot*, PREST A BOIRE, cela m'occasionna, pour le luy mieux expliquer, de faire ce quatrain :

La vertu qui se rend notoire
En l'anagramme de Basot,
Ou dans le verre, ou dans le pot,
On le voit tousjours *prest à boire.*

Je croy que cet anagramme l'aiguillonna à boire de bien en mieux, à ce que je ne fusse point trouvé menteur, et fit en sorte qu'il en perdit un œil à la poursuite, aimant mieux à ce qu'il disoit perdre une fenestre que tout le bastiment (2). Finalement aagé environ de trente ans, estant au lict de la mort, la dernière chose qu'il fit, ce fut d'avaller un grand verre plein de vin à la santé de la compagnie; puis il dit : « A Dieu, mes amis, je me ressouviens « encor de mon anagramme, *Prest à boire*; au moins celuy qui me l'a faict « ne pourra pas dire que je ne l'aye praticqué jusques au dernier souspir. » Ce furent là ses dernières paroles, après s'estre recommandé à Dieu, et ainsi rendit l'esprit. P. 521.

XX. Un Savoyard venu à Lyon tout de nouveau, ayant oüy parler de la *Pyramide* en la place de *Confort*, fut curieux de la voir. Comme il la contemploit, voyant en l'une des faces un grand nombre de caractères hébreux, caldées, syriaques et arabiques, n'y cognoissant que le haut allemand, il se retourna vers la face qui regarde l'église, où voyant plusieurs mots escrits en caracteres grecs, croyant que ce fussent des lettres capitales romaines, il va lire TA IEPA, et TON IEPON, et creut que ce fust en langue savoyarde *Ta*

(1) De métier, de profession.

(2) Voyez *J.-B. Rousseau*, I, II, épigr. 16.

iepa et *Ton iepon*; puis tournant à la troisième face où il vid ΑΓΙΟΝ, croyant que le Γ fust un L renversé, il dit en son patois : *E lon fai ouna fauta en cé mot*. Après se retournant vers quelques-uns qui le regardoient, il va dire : *Di garde ma cé qu'a fay ceta perameda poi que ly a mecla de savoyar*. P. 523.

Le Recueil de Garon se termine par une historiette dont la scène se passe dans une prison de Lyon où était détenu un riche *banquier génois*, « pour quelques affaires du temps qui couroit, regardans l'Estat. » Quelques détails un peu trop graveleux ne nous permettent pas de reproduire cette historiette où l'on voit que les chirurgiens de notre ville connaissaient l'usage du *speculum matricis*. Voyez ci-dessus, *octobre* 1625.

1628. — *Chronologia historica* successionis hierarchicae illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus, etc., secunda editio multo auctior et emendatior quam prius, etc. Authore *Jacobo Severtio* .... *Lugduni*, ex typogr. *Simonis Rigaud*; 1628. 3 parties en un vol. in-fol. — Dédicace de l'auteur à *Charles Miron*, archevêque de Lyon, datée de Lyon, le lendemain de l'Ascension (14 mai 1627). —Les approbations, datées de 1628, se trouvent parmi les pièces préliminaires de la 2e partie. — Malgré le jugement défavorable que plusieurs critiques ont porté de cet ouvrage, nous croyons que ceux qui s'occupent de l'histoire de Lyon, y trouveront une infinité de faits et de détails qui ont été négligés par leurs devanciers et qui méritent d'être relevés. Voyez la *Préface* de l'*Hist. de Lyon*, par *S. Aubin*; MENESTRIER, *Divers caractères*, page 223; COLONIA, *Hist. litt.*, II, 729; LELONG, n° 855, et le *Catal. des Mss. de la B. de Lyon*, tome 3, page 207.

1628. — *De l'Embrasement du monde*, et du Jour du jugement; traduction nouvelle et curieuse tirée des œuvres latines de *Jerosme Magius*, Italien; puis illustrée et embellie de plusieurs belles remarques, et mise en lumière par le sieur *Louis de Serres*, docteur en médecine et aggrégé à Lyon. A Lyon, chez *Antoine Pillehotte* (imprimé par *Pierre Colombier*). 1628. In-8° — Dédicace à *Camille de Neufville*, abbé d'*Enai* (sic), de l'*Isle-Barbe*, etc.

1628. — *Les Estats généraux convoqués au ciel* (1). Par *François Arnoux*. A Lyon, chez *Claude Rigaud* et *Claude Obert*. 1628. In-8° (B. de L., 5589). — Titre gravé, suivi d'un second titre imprimé plus développé. — Ce livre n'a de curieux que le titre; il en est de même des autres ouvrages du même auteur; un des plus recherchés est *la Poste royale du Paradis*, très-utile à chacun pour heureusement s'y rendre ; Lyon, *Nicolas Gay*, 1635, in-12. Voyez les *Curiosités bibliogr.* de M. *Lalanne*, p. 253.

(1) *J.-M. Chassaignon*, né à Lyon vers 1735 mort à Thoissey, en 1795, a publié un ouvrage qui porte à peu près le même titre : *les Etats généraux de l'autre monde*; vision prophétique, etc.; *Langres* (Lyon), 1789 ; 2 vol. in-8°. BARBIER, *Anonym.*, numéros 6018 et 22463, attribue à tort ce livre à *J.-M. Julien*, personnage qui nous est tout-à-fait inconnu.

1628. — *Les Evènemens singuliers de M. de Belley.* Divisez en quatre livres. A Lyon, en la boutique de *Jean Pillehotte* (1), chez *Jean Caffin* et *François Pleignard.* 1628. In-8° (B. de L., 1115). — Dédicace de *Jean Caffin* à M. *de Chaponnay*, seigneur de l'*Isle de Méan*, *Beauregard*, etc., lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon. — L'intention de M. *de Belley*, en composant ce livre, a été de l'opposer à ces recueils de Nouvelles, de Facéties et de Contes qui ont eu dans tous les temps, un si grand attrait pour les lecteurs. Il espère faire oublier Bocace, Bandel, Belleforest, Gyraldi, Sansonin (2) et Straparolle, dont les écrits fourmillent d'impuretés, d'impiétés, de fadaises et d'absurdités, et qui, pour la plupart, sont aussi *pleines de chair que de sang.* « O que n'a ma plume, dit le pieux romancier, la vertu de la baguette du législateur des Hébreux pour guérir les plaies que ces mauvais livres causent dans l'Egypte du monde : ou du moins que ne peut-elle, comme celle-là, dévorer ces serpens que les écrivains de ces ouvrages-là, vrais enchanteurs d'esprits, font paroistre en forme de livres, ou, comme celle de l'aigle, ronger ces autres plumes ! .... » Le bon évêque avait plus de zèle que de talent. Ses *Evénemens singuliers* sont oubliés aujourd'hui, et, chaque année, la presse reproduit quelques-uns de ces conteurs du bon vieux temps, et gémit tous les jours sous des productions bien plus dangereuses. Cependant ce livre est un des plus curieux qui soient sortis de la plume féconde de M. *de Belley*. Il y a quelques histoires assez piquantes, mais si on voulait le réimprimer, il faudrait en retoucher le style. Nous croyons aussi que malgré le but moral de l'auteur, on ne pourrait pas reproduire plusieurs histoires du genre de celle qui a pour titre *la Parolle mortelle* (livre 4, ch. XIII).

1628. — *Les Harangues de Louis Grotto*, *aveugle* d'Hadrie, traduites du latin et de l'italien en françois, par *Barth. de Viette*, Lyonnois. Paris, *Nicolas Bessin.* 1628. Petit in-8°. — Goujet, II, 331 et 526, donne cette édition avec le millésime de 1638. Voyez Brunet, II, 474, et les *Publ.* de 1608, *Divines contemplations .....*

1628. — *Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus-Christ*, traduit de latin et en françois, par les Théologiens de Louvain, et exact tement reveu. A Lyon, par *Jean Jullieron.* 1628. In-32 (B. de L., 354). Jolie édition en petit-texte, ornée de gravures sur bois qui, par leur bonne exécution, rappellent celles du *petit Bernard.* — A la fin et après la table, est un petit traité de six pages, intitulé : *l'Etat des Juifs sous la monarchie des Romains.* — Nous saisirons cette occasion pour dire un mode deux manuscrits du *Livre des Evangiles* que les Jésuites de Lyon pos-

(1) Il paraît que *Pillehotte* (*Jean II*) s'était retiré et avait cédé son fonds à *Jean Caffin* et à *François Pleignard.* Il avait hérité de son père, *Jean I*, d'une fortune immense. Il devint seigneur *de la Pape*, fut échevin en 1643, et mourut en 1650. C B., *Nouveaux Mélanges*, p. 399.

(2) Lisez *Sansovin* et mieux *Sansovino.* Voyez sur ce fécond écrivain, la *Biogr. univ.* tome 40.

sédaient dans leur bibliothèque, et que le P. *de Colonia* a mentionnés, tome 2, p. 125 et 765 de son *Hist. litt.* De ces deux *Mss.*, il en est un qui a disparu ; c'est celui qui est décrit à la page 125, et qui avait un *ex dono* d'*Agobard*, évêque de Lyon au 9e siècle; c'était le plus précieux. Il n'existait plus quand M. *Delandine* a publié le Catalogue des *Mss.* de la B. de Lyon ; car il n'a décrit que celui qui est cité p. 765, et que *Baluze*, lors de son passage à Lyon, en 1701, jugea ancien d'environ 800 ans.

1628. — *Les Procès civil et criminel ....* par *Claude le Brun de la Rochette*, jurisconsulte Beaujolois. A Lyon, chez *Claude Rigaud* et *Claude Obert*. 1628. In-4° — La première édition de cet ouvrage, qui a été plusieurs fois réimprimé, est de 1618. La dernière est peut-être celle de Lyon, chez *Bailly*, 1643, petit in-4°. — Né à *Beaujeu*, en 1560, Le Brun de la Rochette est encore auteur des ouvrages suivants : *Soupirs spirituels ; — La vraie Repentance du Chrestien, et l'Enthousiasme, ou Divin Ravissement de l'Ame par l'Oraison*, Lyon, Jacq. Roussin, 1598, in-8°; (B de L., 20518, t. 2) ; — *Diurnale tyronum juris*, Lugduni, 1608, in-12 (B. de Grenoble, 5801); — *Discours sur la conversion du sieur Chollet*, Lyon, 1614, même format. — Je crois qu'il ne faut pas confondre le jurisconsulte Beaujolois avec *B. Caesar de la Rochette* dict *de Breun*, gentilhomme Lyonnois, advocat au parlement de Paris, auteur d'une *Harangue* prononcée au sene de sainct Luc à Lyon le mercredy XIX octobre 1583, imprimée la même année, à Lyon. in-8° de 22 pages (B. de L., 23415, t. 3), et dédiée à *Pierre de Pinac* (sic), archevêque de Lyon.

1628. — *La Règle de S. Augustin*, et les constitutions pour les Religieuses de saincte Ursule au diocèse de Lyon. A Lyon, par *Jacques Roussin*. 1628. In-16 (B. de L., 2067). — Les *Ursulines* avaient alors pour directeur M. *Simianes*. — Elle dînaient à dix heures et soupaient à six. Leurs journées étaient remplies par la prière et par l'instruction qu'elles donnaient aux jeunes filles dont l'éducation leur était confiée

1628. — *La Sage folie*, fontaine d'allegresse, mère des plaisirs, reyne des belles humeurs, ... Faite italienne par *Antoine Marie Spelte* (sic), ... et traduite par *L. Garon* .... A Lyon, chez *Claude Larjot*. 1628. In-12. — Dédicace du traducteur à *Charles Dumay*, secrétaire de M. d'*Halincourt*. Voyez ce que nous avons dit de ce livre dans notre notice sur Louis Garon, p. 86 de nos *Variétés hist.* Voyez aussi l'analyse qu'en a donnée M. *du Roure*, t. 2, p. 106 de son *Analectabiblion*, analyse qui se termine par cette judicieuse réflexion : « Les bonnes fortunes, en fait de plaisanteries, sont rares chez l'auteur, beaucoup trop sage pour un écrivain facétieux. La faute, il est vrai, pourrait retomber en partie sur le traducteur, puisqu'*il n'y a rien de plus intraduisible que le rire.* »

1628, — *Des Secrets souverains et vrais remedes contre la peste ....* par *Estienne Ydelez* .... Lyon, 1628, in-8° — La première édition de ce livre avait été publiée à Lyon, en 1581. Voyez les *Nouveaux mélanges* de M. *Bréghot*, p. 74.

1628. — *Statuts et Ordonnances du noble Jeu de l'Arc*, pour les archers de la ville de Lyon, suivant les anciennes coutumes pratiquées dans la conversation d'une si noble Compagnie. A Lyon, chez *Jean Didier*. 1626. In-8° (B. de L., 8300). — *Horace Didier* était alors roi du noble Jeu, et c'est à ses dépens que ces Statuts furent réimprimés.

1629. — *Janvier* 22. Le Consulat écrit au R. P. Gardien et autres religieux du couvent des *R. P. Capucins de N. D. du Puy*.

« Mon Reverend Pere, parmy le mal contagieux dont Dieu permit que ceste ville soit affligée depuis assés longtemps en ça, nous avons eu recours à sa divine Majesté, et pris pour mediatrice la glorieuse Vierge mère, affin que par son intercession nos vœux soient exaucez, ayant mis ordre que prieres à ceste nostre intention luy soient faictes en plusieurs endroits, esquels on a remarqué, qu'elle aggrée d'estre invoquée, entre autres à *Laurette*, où des bons religieux sont expressement allés, au nom du general de ceste ville. Mais estants pleinement informés que laditte Vierge ne rejette les supplications qui luy sont faictes en son eglise du *Puy*, ains qu'elle les y reçoit favorablement, nous croyons luy devoir encore faire presenter les nostres en ce lieu nostre voisin, et avons choisy à cest effect vostre personne que nous sçavons estre ordinairement portée d'insigne zèle et charité aux bonnes œuvres, vous priants de toute nostre affection de ne nous denier cest office, qui sera d'eternelle memoire à cest d. ville, luy estant desparty en saison si opportune que celle-cy, en laquelle ce secours luy est si necessaire : duquel esperons que ne serons esconduits; nous n'ampliffierons ceste lettre pour vous y convier, et seulement vous dirons que les devotions qu'il vous plaira de faire au subject predit, seront suivies d'un tableau, que nous dedierons à lad. eglise en l'honneur et gloire de cette Consolatrice des affligés, nostre refuge, et cependant implorants de sa bonté et clemence que nos très humbles instances soyent efficaces, nous demeurons, M. R. Pere, vos très humbles et très affectionnés serviteurs, —Le Prevost des marchands et eschevins de la ville de Lyon, DE CHAPONAY, *prévost ;* PROST, BAYLE, ANTHOINE SERRE, YON, *eschevins ;* DEMOULCEAU, *secretaire*. — A Lyon, ce 22 janvier 1629. » — Cette lettre a été conservée par le P. *Michel Ange*, dans la relation manuscrite de la peste de Lyon, en 1628 (Mss de la B. de Lyon, n°s 1252 et 1364). Elle a été publiée pour la première fois par M. l'abbé *Cahour*, p. 431 de sa *Notice de Notre-Dame de Fourvière*.

1629. — *Février* .... Le roi passe à Lyon pour se rendre à Grenoble, où S. M. arriva le 14 de ce mois. *Mém. de Richelieu*, p. 594 de l'édition de 1837. — « Le Roy, dit le P. *Menestrier*, allant en Piedmont, descendant de Mâcon, et laissant Lyon à cause de la peste, passe le *Rhône* au port d'*Anton*. Le lieutenant général de Mâcon en sa harangue parle de l'accident déplorable de la ville de Lyon. » Notes inédites.

1629. — *Avril* 12. C'est par erreur que plusieurs biographes ont

mis à cette date la mort de *Barthelemy de Villars*. Voyez ci-dessus au 17 *avril* 1627.

1629. — *Juillet* 13. *Jean Silvecane*, conseiller à la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, *Antoine de Coddeville*, bourgeois de Lyon, et *Arnaud Rochette*, marchand drapier, tous trois deputés du bureau de la santé établi à Lyon, rendent, dans l'eglise de N. Dame de Brou, le vœu que le commissaire de la santé avait fait, le 7 novembre précédent, à S. *Nicolas de Tolentin*, pour le prier « d'intercéder envers Nostre Sei-« gneur d'appaiser l'ire et le fléau de la peste. » A l'offertoire de la grand'messe, ils présentent un calice d'argent du poids de 4 marcs, gravé aux armes de la ville de Lyon, en témoignage de la reconnaissance des habitants. J. Baux, *Recherches hist. sur l'église de Brou*, p. 304.

1629. — *Juin* 29. Lettre du roi :

« A Monsieur d'*Halincourt*, chevalier de mes ordres, capitaine de cent hommes d'armes de mes ordonnances, gouverneur et mon lieutenant général en Lyonnois, Forez et Beaujolois.

« Monsieur d'*Halincourt*, je vous ay, par mes dernieres lettres, donné avis de la reduction de la ville de *Privas* en mon obeissance ; et vous aurez sçu depuis comme l'exemple du juste châtiment éprouvé par les habitans de cette ville rebelle, avoit donné sujet à ceux de La *Gorée*, *Valon*, *Berjac* et *S. Ambrois*, de recourir à ma clemence, crainte d'une pareille punition, et comme ceux d'*Allez* qui s'estoient resolus d'abord de soustenir le siege à la faveur de leurs grandes fortifications et de secours fort proche qu'ils pouvoient recevoir d'Anduze, ont aussi esté obligez à me demander grace avant que le canon ait tiré, laquelle je leur ay accordée comme à ces autres villes qui s'estoient mises à leur devoir avec la vie, les biens et le libre exercice de leur religion. J'ai ensuite donné un si bon ordre de faire exactement observer en tous les lieux qui se sont rendus, les choses qui leur avoient été promises, et de leur faire connoître la différence de la douceur de la paix et de l'obéissance, d'avec les misères, calamités et ruines de la guerre et de la rebellion, que le duc *de Rohan*, comme aussi toutes les autres villes, tant des *Cevennes* que du haut et bas *Languedoc* et *Rouergues* jusques icy rebelles, invitez, comme je croy, plutôt par le favorable traitement que j'ay fait à ceux qui se sont volontairement soumis que par l'exemple du châtiment des autres, ont envoyé vers moy les deputez qui s'estoient trouvez en l'assemblée de *Nismes* et depuis à *Anduze* avec le duc de Rohan, lesquels se sont venus jeter à mes pieds pour implorer ma misericorde avec toutes les submissions que des sujets peuvent rendre à leur roy, m'ayant tesmoigné un repentir extresme de leurs fautes passées et une resolution ferme et constante de mourir plustôt que de se départir jamais de l'obeissance qu'ils me doivent. Sur quoy, après avoir mis en considération ce qui est du bien general de mon royaume, du soulagement de mon pauvre peuple, et l'appuy et le soulagement que les alliez de cette couronne peuvent à present attendre de

moy au dehors, j'ay resolu de leur faire grace comme à mes sujets, de leur donner la vie, les biens et le libre exercice de leur religion suivant mes edicts : ayant neanmoins voulu et ordonné pour la sureté du repos de cet estat, et pour oster à l'advenir la cause des altercations et troubles qui ont esté cy-devant excitez par aucuns de mes sujets de la religion pretendue reformée, que toutes lesdites villes que je reçois à grâce, feront dans trois mois la demolition entière de toutes leurs fortifications vieilles et nouvelles sans reserve quelconque, leur ayant seulement laissé la ceinture de leurs murailles anciennes, pour servir de closture ; ce que lesd. deputez ont accepté et promis que le tout sera executé ; les ayant obligez de donner tel nombre d'ostages de chacune ville et de telle condition que je voudrais commander pour assurance de cette demolition ; en sorte qu'ils declarent que desormais, ils desirent mettre toute leur sureté en bonne grace et protection sans la rechercher ailleurs. C'est sur ces fondemens que je me propose de restablir en ces provinces de deçà et en toute l'estendue de mon royaume, la tranquillité tant desirée, dont j'ay bien voulu vous donner advis, afin que vous en informiez mes sujets et serviteurs qui sont sous vostre charge, m'assurant qu'ils auront tous beaucoup de joye de jouir du repos que je leur ay acquis par mes peines et travaux, que, Dieu aidant, sera pour longues années. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'*Halincourt*, en sa sainte et digne garde. Ecrit au camp de *Ledignan*, le 29e jour de juin 1629. Signé LOUIS, et plus bas PHELIPPEAUX. » M. — Imprimée, Lyon, *Claude Larjot*, 1629, in-8° (B. de L., tom. 76 du n° 23415).

1629. — *Juillet* 10. Alphonse de Richelieu, qui avait pris par procureur (1) possession de l'archevêché de Lyon, fait son entrée solennelle en cette ville. — « Je suis, disait-il (2), arrivé dans un pays incogneu, qu'on dit estre la contrée des femmes ; je m'en estonne, car ce sont des animaux que j'avois ouy priser pour les soins qu'ils ont de se conserver ; et cependant, je trouve que leur délicatesse y est exposée à mille sorte d'incommoditez. On nage dans les boues en ce temps mesme que le soleil qui nous brusle, les devroit avoir séchées ; l'odeur qui en sort est capable de faire naître et de nourrir la peste ; les mouches belles et grandes y sont si communes, qu'elles en ont le visage couvert, et je crois que c'est pour ce sujet qu'elles se l'enduisent pour en éviter les morsures. Leur occupation est de ne rien faire, que j'estime la plus malheureuse de celles que l'on sçauroit choisir. On assure qu'elles y sont toutes esclaves, et lorsque je demande si c'est de leurs maris, on me répond que non ; que les sottes croient qu'elles leur doivent une obéissance aveugle, mais que les plus habiles, en se

(1) *Antoine de Gibertes*, archidiacre de l'église de Lyon.

(2) Cette lettre est sans date et sans suscription ; je la crois adressée à une religieuse. Mss de la B. de Lyon, n° 1458, tome 1.

deffaisant de cette erreur (qui n'a dû avoir cours que dans les siècles où la nature estoit encore si foible qu'elle ne produisoit que des esprits de peu de résolution), ont secoué leur joug pour en prendre un qu'elles estiment plus doux; mais je me moque d'elles aussi bien que des esclaves d'Alcidiane, qui estant chargez de chaînes d'or, ne considéroient point la pesanteur de ce métal, laquelle, selon mon avis, se trouvoit extrêmement augmentée par la forme que l'artifice et la cruauté de cette dédaigneuse luy avoit donnée, et suis bien aise de voir que certaine justice, qu'on appelle distributrice, pour ce qu'elle rend à un chacun au prorata de ses œuvres, les ait faict tomber dans la fosse qu'elles avoient préparée pour autruy, et qu'elles sont obligées à gémir sous la tyrannie de ceux auxquels elles estoient destinées pour leur servir de supplice..... Si certaine sorte de personnes estoient bannies de Lyon, ce seroit une agréable demeure. J'en voudrois chasser les recueilleurs de subsistance, harpies nouvellement créées pour tourmenter quelques pauvres étrangers qui s'y sont retirez à l'abri de la foy publique; ceux qui y viennent troubler nos aises, en vexant ceux qu'ils appellent *aisez*, et ceux qui se veulent enrichir de la ruine des immunitez de l'église; je voudrois chasser les femmes médisantes, qui se plaisent à faire des intrigues, qui prostituent l'honneur aussi facilement que la conscience, et qui n'en font point de blesser injustement celuy des plus retenues et des plus gentilles, pourveu qu'elles s'imaginent de couvrir en quelque façon leur honte et leur infamie, comme un larron se cache aisément dans une foule de peuple... J'en voudrois chasser quelques-unes dont les corps et les visages semblent n'estre reservez que pour servir à la nature de modèles de monstres...; mais Hercule n'est plus pour en deffaire le monde; par conséquent je finiray cette lettre, en disant que s'il les faut souffrir, il s'en faut garder, et que bienheureux sera celuy qui le pourra faire, vû qu'elles veillent nuit et jour pour décevoir le simple, et dévorer l'innocent à cachette. »

1629. — *Juillet* 22. Le roi passe à Lyon, mais ne s'arrête pas dans la ville, et va coucher à *Bully*. » J. Morin, VI, 144.

1629. — *Décembre .... Jean Barclay*, auteur de l'*Argénis*, camérier du pape, apporte au roi deux bonnets de cardinaux, l'un pour le nonce *Jean François Bagni* (1), l'autre pour l'archevêque de Lyon. M.

1629. — ..... « Cette année, on pava, aligna et élargit la rue de *S. Bernard*, qui est le rempart qui monte de la porte du Port *Notre-Dame* (vers *S. Clair*), à la rüe de la *Vieille monnoye...* » — A cette occasion, le Consulat fit graver une inscription que le P. *Menestrier* a insérée dans son *Eloge hist. de la ville de Lyon*.

1629. — (*circa*). Mort, à *Lyon* ou à *Beaujeu*, de *Jacques Severt*, historien, écrivain ascétique, auteur d'ouvrages de controverse reli-

(1) Ce prélat eut pour bibliothécaire *Gabriel Naudé*, qui lui dédia ses *Coups d'estat*. Il a un article dans Bayle et dans Moréri; mais il n'en a point dans la *Biogr. univ.*

gieuse, docteur en théologie de la faculté de Paris, théologal en l'église de Lyon, chanoine et doyen de l'église de *Beaujeu*, etc. — Il était né en 1559, et, s'il faut en croire *La Mure*, il aurait vu le jour à *Saint-Marcel-de-Félines*, une des seigneuries de la maison de *Chalmazel* (1). Nous avons quelques raisons de croire que son père était de *Beaujeu*, et qu'il était parent de *Laurent Severt*, natif de cette ville, marchand canebassier à Lyon, auquel le Consulat fit payer, le 7 mars 1594, 14 escus et 48 sols pour les voyages qu'il avait faits vers le colonel d'*Ornano*, depuis le 22 février jusqu'au 9 mars. Il faut qu'à cette époque Jacques Severt ait été connu du Consulat, puisque, après le bannissement des Jésuites, il fut appelé à remplir les fonctions de principal du collége de la Trinité, fonctions qu'il exerça jusqu'au mois d'avril 1597 (2). Nous avons cité, sous leurs dates, ses différentes productions, et nous avons indiqué dans la *Biogr. Lyonn.*, les sources où devront puiser ceux qui voudroient faire mieux connaître qu'on ne l'a fait jusqu'à présent ce fécond écrivain. Voyez les *Publications* de 1598, de 1601, de 1607, de 1621, de 1622, de 1623 et de 1624.

1629. — Publications : *Indiculus sanctorum Lugdunensium; concinnatus a Theophilo Reynaudo*, Societatis Iesu Theologo. Addita Mantissa de piis quibusdam Lugdunensibus non vindicatis. Lugduni, sumpt. *Claudii Landry*. 1629. In-12. — Dédicace à l'archevêque de Lyon. — L'auteur reproduisit cet ouvrage avec de nombreuses additions dans son *Hagiologium Lugdunense*, publié à Lyon en 1662, in-fol.; il y joignit plusieurs dissertations et un Catalogue des saints, divisé par état et condition (3); toutefois ce Catalogue laisse beaucoup à désirer; on n'y trouve pas S. *Yves*, le patron des avocats, et S. *Crispus*, celui des plaideurs. La vie de S. *Yves* se trouve dans toutes les hagiographies (4); il n'en est pas de même de celle de S. *Crispus*. Un de mes collègues à l'Académie et à la Société littéraire de Lyon, M. le docteur Gauthier, pour le venger de cet oubli, lui a fait la notice que voici :

Crispus (*Benoît*) naquit à *Amiternum*, aujourd'hui *Aquila*, vers le milieu du 7e siècle. Il fut nommé, l'an 681, archevêque de *Milan*, et mourut le

(1) *Hist. du Forez*, p. 328. Voyez aussi l'*Almanach de Lyon*, pour 1760, p. 175 de la *Description des villes, bourgs*, etc., article Severt. Nous ferons cependant observer que, dans le titre de son premier ouvrage, *de Orbis catoptrici descriptione*, dont la seconde édition est de 1598, *Severt* se qualifie de *Belli-Jocensis*. Peut-être était-il déjà chanoine de *Beaujeu* à cette époque.

(2) *Severt* fut remplacé dans ses fonctions de principal du collége de la Trinité, par le P. *Porsan*. Voyez ci-dessus au 16 et au 20 *octobre* 1597.

(3) On trouve un Catalogue de ce genre dans les *Heures de la Sainte Vierge* (par *de Saint-Pères*), Paris, 1637, in-8o. Voyez aussi l'*Hexaméron* rustique de *Lamothe le Vayer*, ad calcem.

(4) Voyez une notice sur S. Yves à la suite du *Calendrier de Thémis*, Lyon, 1821, in-8o; son Panégyrique en latin, par *Sergardi*, t. IV de ses OEuvres. Voyez aussi le *Coelum empyreum* du P. *Henri Engelgrave*, p. 402 et suiv. de l'édition de 1668, in-fol.; les *Antiquités nationales de Millin*, tome 4, art. xxxvii; ci-après les *Publications* de 1669.

11 mars 725, suivant les uns, et, suivant d'autres, dix ans plus tard. Il fut mis au rang des saints peu de temps après sa mort, et il est invoqué en *Italie* comme le Patron des plaideurs. On lui attribue la fondation du couvent des Bénédictins de Milan. Pendant son épiscopat, il eut de longs démêlés avec l'évêque de Pavie, il se rendit à Rome pour soutenir les droits de son église. L.-A. Muratori (*Anecdota ex Ambrosianae Biblioth. Codicibus*, I, 229) expose avec détails ces démêlés, et donne même un discours que *Crispus* aurait prononcé à Rome, à cette occasion; mais il prétend que ce discours est plutôt de l'historien Landulphe que de notre saint. Paul Diacre, livre VI, chap. 9 de son Histoire des Lombards, parle avec éloge de ce prélat qui avait, dit-on, composé divers écrits; mais il ne reste de lui qu'une épitaphe d'un roi anglo-saxon, nommé *Ceduol*, qui mourut à Rome après s'être converti au christianisme (1); plus un poëme de 241 vers hexamètres, intitulé *Commentarium medicinale*, divisé en 26 chapitres. Les maladies y sont décrites en commençant par celles de la tête, et finissant par celles des extrémités. Il est imité de celui de Sérénus Samonicus sur le même sujet. Les moyens de traitement que l'auteur indique sont tirés de Pline ou de Dioscoride, ou sont des remèdes populaires. La latinité en est très peu correcte, même quelquefois les vers n'ont pas la mesure voulue. L'auteur n'était encore que diacre quand il le composa pour l'instruction d'un de ses élèves nommé Maurus. Il a été publié pour la première fois par Mgr Angelo Mai dans ses *Classici auctores è vaticanis codicibus editi*, V, 391-403. J. V. Ulrich en a aussi donné une nouvelle édition d'après un Ms de la B. de Vienne, imprimée à *Kitzingen*, 1835, in-8°. de 16 p. Benoît Lentino a écrit la vie de Crispus, sous ce titre : *Breve compendio della vita e morte del glorioso arcivescovo di Milano S. Benedetto Crespo*, prottettore e avvocato dé litiganti e tribulati; *Naples*, 1674. Voyez aussi l'*Italia sacra*, V, 95.

1629. — *Les Saincts de Lyon du R. P. Théophile Raynaud*, professeur en théologie de la Compagnie de Jésus : traduicts du latin par un Religieux de la mesme Compagnie. A Lyon, chez *Esprit Scot.* (de l'imprimerie de feu *Jonas Gautherin*, par *Marcellin* et *Pierre Gautherin*). 1629. In-12. — Décicace du libraire à l'archevêque de Lyon. — Le traducteur est *François Allian*, natif de Crest en Dauphiné, mort à Grenoble en 1669, et non en 1696, comme on l'a imprimé par erreur dans la *Biogr. lyonn.*

1629. — *Ligatures des langues françoise et latine ....* Par le P. *Philibert Monet*, de la C. de J. A Lyon, pour *Abraham Cloquemin*, 1629. In-16 (B. de L., 15531). — L'*Advis* de l'auteur *au lecteur* est la pièce la plus curieuse de ce volume; en voici un échantillon : « La maitresse main de la Nature atache et unit par ansamble d'une liaison admirable les os, les nerfs et la chair, es jointures de l'animal .... Le discours de l'homme, exprimé de parole, et couché par ecrit, est de sa nature un vrai corps artificiel, et les mambres d'icelui sont batis d'os, de muscles,

(1) Cette épitaphe en 24 vers élégiaques se trouve dans la *Biblioth. med. et inf. lat.* de *Fabricius*, I, 436, et dans le tome V des *Classici auctores*, publiés par Mgr *Mai*.

de cartilages, de ners, de mambrannes, de tendons, et le tout de son estoc et qualibre. La batisse de ce cors verbal ne sauroit etre resseante, ni recevable, si tous les membres, grands, mediocres, petits, ne sont reciproquement entrecousus par une sortable distribution, assiette et convenance de ligamens du totage et des parties . . . » Voyez les *Publ.* de 1628 et de 1633, etc.

1629 — *Lugdunum Lue affectum et refectum* .... Autore P. *Joanne Grillotio*, è Soc. Jesu. Lugduni, sumpt. *Francisci de la Bottiere.* 1629. Petit in-8° (B. de L., 18941).

1629 — *Lyon affligé de contagion* .... Par le P. *Jean Grillot*, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez *François de la Bottiere.* 1629. Petit in-8° (B. de L., 18952). — Cet ouvrage, qui a été analysé dans le t. 14 du *Mercure françois*, n'est point une traduction du *Lugdunum lue affectum* du même auteur; cependant les mêmes faits s'y retrouvent. Le P. Grillot, alors professeur au Collége de la Trinité, était natif d'Arnay-le-Duc; il mourut à Grenoble, le 3 sept. 1647. *Biogr. lyonn.*, p. 135.

1629. — *Moralis disciplina* ad praestruendam theologiae praticae, ac jurisprudentiae viam, plenè diligenterque explicata, à R. P. *Theophilo Reynaudo,* soc. Jesu theologo .... Lugduni, sumpt, *Jacobi Cardon.* 1629. In-fol.; titre gravé par *Greg. Huret* (B. de L., 5821). — Parmi les pièces liminaires est une ode latine, par un disciple de l'auteur, signée, C. D. T. — Le P. *Théophile Reynaud* se plaît à citer les auteurs profanes, et il les savait bien. Pour établir cette proposition que l'on ne doit pas s'abandonner à la tristesse et à la douleur, il n'a pas craint, après avoir cité les livres saints(1), d'emprunter le témoignage d'*Horace* (*Ode* 18, l. 1), puis il rappelle (p. 463) ces vers de *Varron* que nous a conservés *Nonius* (verbo *Coagulum*) :

Vino nihil jucundius quicquam cluit,
Hoc aegritudinem ad medendam invenerunt;
Hoc hilaritatis dulce seminarium;
Hoc continet coagulum convivia.

Au lieu de *quicquam cluit*, quelques éditions portent *quisquam bibit*, et cette leçon a été adoptée par M. *Oehler* dans l'édition qu'il a donnée en 1844 des fragments qui nous restent des Satires ménippées de *Varron.* M. *Charles Labitte*, qui a rendu compte de cette publication dans la *Revue des deux mondes* (juillet 1844), traduit ainsi les quatre vers du savant ami d'*Horace* et de *Virgile* : « Le vin! Personne n'a rien bu de « plus exquis; il est le remède trouvé contre le chagrin; il est la source « de la gaieté; il est le lien des festins. » *Burmann*, p. 538 de

(1) *Vinum laetificat cor hominis,* a dit le prophète-roi (*Ps.* CIII, 15). Le fils de *Sirach* y ajoute la musique : *Vinum et musica laetificant cor* (*Eccles.* xl, 20 ; mais il ne veut pas que ce soit une femme qui remplisse la coupe ; ce serait pour le sage un double achopement : *Vinum et mulieres faciunt apostatare sapientes et arguent sensatos* (XIX, 2).

son *Anthologie latine*, voulait qu'on lût comme *Pithou* avait lu : *Vino nihil quidquam jucundius cluit.* Toute autre leçon lui semblait peu satisfaisante, et on doit être de son avis, à moins que l'on ne préfère la leçon du P. *Raynaud* introduite avant lui par *Scaliger* (1). Dans tous les cas, il faut proscrire le *quisquam bibit.* Quelle apparence que *Varron* se fût contenté de dire : Entre toutes les choses qui se boivent, le vin est la plus délectable ! il est moins trivial de dire : Rien n'est plus excellent, rien n'a plus de charme que le vin. Il est même permis de supposer que le savant Romain à voulu donner un démenti à *Pindare* qui avait proclamé l'eau le meilleur des dons faits au genre humain. Un poète moderne, *Laurent Frisoli*, a dit dans une semblable intention :

Thebane vates, parce, parce, nunc scio,
Est unda rerum pessima.

Cela nous rappelle un passage de la touchante lettre de *Montaigne* sur les derniers moments de son digne ami, *Estienne de la Boëtie* : « Il me demanda un peu de vin, et puis s'en estant bien trouvé, me dict que c'estoit la meilleure liqueur du monde. « Non est dea, feis-je pour le mettre en propos; c'est l'eau. » — « C'est mon, répliqua-t-il, ὕδωρ ἄριστον » (2). Voyez le *Montaigne* de M. *Victor le Clerc*, t. V, p. 251.

1629. — *Remèdes souverains contre la peste et la mort soudaine*, d'où les ames dévotes peuvent tirer une très-douce consolation et spirituelle recréation, tant durant la contagion, qu'en toute affliction ou maladie. Avec les prieres pour réciter au temps contagieux. Par le R. P. *Estienne Binet*, de la Compagnie de Jesus. Edition augmentée par l'autheur. A Lyon, pour *François la Bottiere.* 1629. In-12. — Ouvrage purement ascétique, dédié par *F. la Bottiere* à *Jean de Silvecane*, conseiller du roy en la seneschaucée et siege présidial de Lyon, etc., *Pierre Mellier*, conseiller en ladicte seneschaucée, etc., *Luc de Seve*, sieur *de Charly*, *Pancrace Marcellin*, docteur médecin, *François Mizauld*, *Jean Antoine de Codeville*, *François Roy*, *Armand Rochette*, *Mathurin Coquel*, *Ennemond Duplomb*, *et Barthélemy Ballet*, commissaires et députés de la santé. — Voici un passage de cette dédicace : « .... Pendant six mois, ceste florissante cité qui depuis si longtemps sembloit avoir enserré dans ses murailles tout le bon-heur dont elle faisoit jouir les autres, a servi de

(1) Cette leçon est aussi celle que *Sallengre* a adoptée, mais les quatre vers de Varron se lisent ainsi dans son *Eloge de l'ivresse* :

Vino nihil quicquam jucundius cluit ;
Hoc continet coagulum convivia ;
Hoc hilaritatis dulce seminarium ;
Hoc aegritudinem ad medendam invenerunt.

(2) L'eau est la meilleure des choses Les deux mots grecs sont de *Pindare*, qui commence par là sa première *Olympique*.

théâtre à une tragédie si pleine d'horreurs qu'elle a donné autant de compassion à toute l'Europe qu'elle estoit capable auparavant de donner de l'envie à toutes les plus belles villes. Elle ne voyoit plus sa grandeur que dans l'excès de son mal-heur : et le nombre de ses citoyens ne paroissoit plus que dans la multitude des morts .... » — La permission, signée : DE SILVECANE, est datée de Lyon, le 10 janvier 1629; elle est suivie d'une dédicace de l'auteur à *Messieurs de Vienne* (en Dauphiné) où se trouvant alors « avec un peu moins d'affaire que de cous- « tume, on l'*avoit* prié de faire ce livret. » — Deux éditions de cet ouvrage avaient été publiées en 1628, l'une à *Bourg-en-Bresse*, par *Jean Tainturier*, sans pièces préliminaires, avec une approbation datée du 17 novembre; l'autre à *Vienne*, par *Jean Poyet*, avec la dédicace à MM. de Vienne, et une permission datée du 20 novembre. On en cite une de Paris, 1629, dans la *Bibliotheca scriptor. soc. Jes.*, art. STEPHANUS BINETUS, et l'art. JOSEPHUS FOTIUS en mentionne une traduction italienne, publiée par ce dernier Jésuite, 1638, in-12.

1630. — *Janvier* .... — Retour à Lyon d'*Alphonse de Richelieu.* — Le 7 de ce mois, le roi lui avait donné le bonnet de cardinal dans la chapelle Bourbon à Paris. MERCURE FR., tome XVI.

1630. — *Janvier* 18. — Le Cardinal *Armand de Richelieu* arrive à Lyon. *Mém.*, p. 143.—Il fit faire en cette ville, 6000 paires de souliers et cent charrettes pour l'artillerie (p. 145). — Il dépêcha de Lyon le sieur *Mazarin* pour s'en retourner vers S. S., de la part de laquelle il étoit venu pour solliciter une suspension d'armes .... *Mazarin* partit de Lyon le 29 janvier (p. 148). Voyez aussi le MERCURE FR., p. 20.

1630. — *Mars* 11. — Un arrêt du parlement de Paris décide que la régale n'a pas lieu à Lyon pendant la vacance du siége, et que les bénéfices qui tombent dans les mains des gradués, leur doivent être conférés. HENRYS, livre 1, Question 47.

1630. —*Avril* 3. Les religieuses du deuxième monastère de la *Visitation* prennent possession, sous la conduite de *Marie de Quérard* leur supérieure, du bâtiment de l'*Antiquaille.* — Ce bâtiment avait été acquis, en 1629, par *Matthieu de Sève*, seigneur de *Saint-André*, *Fromente* et *Flécheres*, qui en fit don à ces religieuses. ACHARD-JAMES, *Hist. de l'hospice de l'Antiquaille*, p. 28. Voyez les *Publ.* de 1633, *Recueil de la Vie....*

1630. — *Mai* 2. *Louis XIII*, la *Reine-mère* et le cardinal *de Richelieu* arrivent à Lyon. MERCURE FR., tome XVI, p. 168 et 787; J. MORIN, VI, 147.

1630. — *Mai* 10. Le roi arrive à Grenoble, mais il ne tarde guère à revenir à Lyon où il avait laissé la reine. MÉM. *de Richelieu*, p. 202.

1630. *Mai....* Le sieur *Savine*, qui avait averti les habitants du fort *Lauset* de l'attaque que les troupes du roi devaient y faire, est conduit par *Montréal* vers le roi qui le fait mettre au château de *Pierre-Encise.* MÉM. *de Richelieu*, p. 109.

1630. — *Mai* 20. « Le lundi de la Pentecôte, *Anne d'Autriche* monta à *Fourvière*; elle ne s'était point fait annoncer, et la porte de la chapelle de Notre-Dame se trouva fermée. C'était un reste des usages du moyen âge, un dernier témoignage de la négligence héréditaire des sacristains. Ils laissaient souvent la lampe éteinte, et on les accusa plus d'une fois d'avoir condamné l'oratoire de la Vierge à la solitude lorsqu'ils allaient en ville. Tout le Chapitre se remua; on ne put trouver ni les clés ni le sacristain; et les gens de la suite de la reine finirent par forcer la petite porte à barreaux.... » L'abbé CAHOUR, *N. D. de Fourvière*, p 187.

1630. — *Juin* 21. Un édit du roi, daté de Lyon, abolit la *Compagnie de la Mere folle de Dijon*. DU TILLOT, *Mém. pour servir à l'Hist. de la fête des fous*, p. 111, édit. in-4°. *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, I, 121. — La *fête des fous* se célébrait aussi à Lyon (voyez ci-dessus, *années* 1397 et 1405). Le P. *Théophile Raynaud*, cité par *du Tillot*, p. 8, témoigne qu'à la Messe de cette fête, le jour de *S. Etienne*, on chantait une *Prose de l'Ane*, qu'il a vue dans le Rituel d'une église métropolitaine qu'il ne nomme point, et que cette Prose s'appelait aussi la *Prose des fous*. Il ajoute encore qu'il y en avait une autre que l'on chantait le jour de S. *Jean l'Evangéliste*, laquelle se nommait la *Prose du Bœuf* (voyez *Heteroclit. spritiual. cœlest. et inferna*. Sect. 11, punct. 8, n° 20).

1630. — *Juin* .... Lettres patentes datées de Lyon, par lesquelles les habitants du quartier de *S. Just* et de *S. Irénée*, pour être habitants de la ville de Lyon, sont déclarés exempts de tailles, et du logement des gens de guerre. RECUEIL de 1771, in-fol., p. 24. — Voyez ci-dessus au 18 *septembre* 1585; *juin* 1630; et ci-après 29 *décembre* 1634.

1630. — Même jour *juin* 21. Le roi part de Lyon pour se rendre à Grenoble où il arriva le 24. — La Reine resta à Lyon où se trouvait M. *de Béthune*. MÉM. *de Richelieu*, p. 218. — En ce temps là, le duc de *Guise* vint de Provence à Lyon (p. 239).

1630. — *Juillet* 30. « Assemblée generale tenue au logis de M. *d'Halincourt*, en laquelle furent nommez pour intendants des bleds de l'*Abondance*, *Horace Cardon*, sieur *de La Roche*, *Luc Sève*, seigneur *de Charly*, *Gonin de Bourg*, ex-consul, *Claude Neyret*, sieur *de Bellevue*, *Claude de Couleur*, *Jean Vidaud*, *Hierôme de Cotton* et *Hugues Blauf*, bourgeois de Lyon, auxquels fut donné pouvoir et authorité de pourvoir aux nécessitez tant de la ville que des lieux circonvoisins, notamment pour la nourriture de la Cour qui estoit en cette ville avec les reines, le Privé Conseil, et le Grand Conseil. Le sieur *de Couleur* fut requis d'exercer l'office de trésorier de l'*Abondance*. » M.

1630. — *Août* 7. Le Roi revient à Lyon, et prend son logement dans la maison attenante au pont de bois de *Bellecour*, nommée depuis le PETIT-LOUVRE. *Mercure franç.*, tome XVI, p. 634 et 787.—Le PETIT-LOUVRE, qui prit plus tard le nom de PALAIS ROYAL, fut construit sur un emplacement acheté par *Pierre de Chaponay-Feyzin*, du cardinal *de Marquemont*. Voyez COCHARD, *Guide*, p. 573.

1630. — *Août* 9. Mort de *Louise de Langes*, fille de *Nicolas de Langes*, veuve de *Balthazar de Villars*, fondatrice de l'église de *Sainte-Claire* (1) où elle fut enterrée auprès de son mari, décédé en avril 1627. Voici l'inscription qu'on lisait encore en 1790 sur la tombe de cette pieuse dame :

BALTHAZAR DE VILLARS PERILLUSTRI ET INCOMPARABILI FOEMINAE ALOYSIAE DE LANGES UXORI CHARISSIMAE, QUAM FOECUNDITAS, PRUDENTIA, PIETAS ET CAETERAE VIRTUTES CLARISSIMAM FECERE. TABULAM HANC VOVI ET MEAE ADJUNGI VOLUI UT CONNUBIALIS NOSTRAE PER ANNOS.... CONCORDIAE ET INCOMPARABILIS AMORIS MONUMENTUM ESSET POSTERITATI. NON OBIIT SED ABIIT LUDOVICA, DIE 9 MENSIS AUGUSTI, ANNO 1630 (2).

1630. — *Août* 22. Le cardinal *Armand de Richelieu* revient à Lyon. *Mém.*, p. 308.

1630. — *Septembre* 8. Le Roi et la Reine assistent à la cérémonie de la vêture de *Louise Catherine Vernal*, dans le monastère de la *Visitation*. *Mss* de la B. de L., 1345.

1630. — *Septembre* 17. Le Consulat autorise les *Jésuites* à établir un *second collège* du côté de *Fourvière*, pour l'enseignement des trois basses classes. J. Morin, VI, 147; *Revue du Lyonn*, I, 403. Voyez ci-dessus, au 16 *novembre* 1628, et ci-après *octobre*...

1630. — *Septembre* .... Le Roi qui était à Lyon depuis le 7 août tomba malade. « ..... Il eut, au commencement, de petits accès de fièvre qui furent enfin suivis d'une fort dangereuse maladie qui le mit à l'extrêmité. Le dimanche 22 *septembre* (3), une grosse fièvre continue le fit mettre au lit à 2 heures après midy. Les renforts de fièvre tierce estoient accompagnés d'un mal de teste très-violent, et le 27, estant comme desespéré des médecins, on parla au P. *de Suffren*, son confesseur, pour le disposer à recevoir les sacrements. Les deux reynes consternées firent plusieurs vœux à Dieu, à la Sainte Vierge et aux Saints pour la conservation d'un si bon prince; et, comme il se faisoit plusieurs miracles par l'intercession de M. *de Genève* (S. *François de Sales*) que le peuple

(1) Cette église, construite sur l'emplacement d'un ancien jeu de paume acheté d'un sieur *de la Bastie-Palmier*, est célèbre par le verre d'eau que le Dauphin, fils de *François* 1er, y but en 1530, et qui paraît avoir été la cause de sa mort. Il y avait un autre jeu de paume dans la rue de *la Sphère;* et sur la proposition de feu M. *Artaud*, conservateur de notre Musée, on donna à un impasse du voisinage le nom de *François Dauphin*, qui aurait dû être donné à la rue *Sainte Claire*. Nous ne sommes pas les premiers qui ayons signalé cette méprise à laquelle il sera facile de remédier, en donnant à cet impasse le nom si vénéré de Mlle *de la Barmondière*, fondatrice d'un hospice destiné aux pauvres des deux paroisses de *S. François* et de *S. Martin d'Ainay*. Voyez la *Gazette du Lyonnais*, 18 août 1845.

(2) B. de L., tome 3 du nº 19033; Rubys, p. 459; *Arch. du Rh.*, IX, 163.

(3) « Sa Majesté tomba malade le 22 septembre, et le 30 on le tint pour mort; mais « Dieu le délivra miraculeusement de ce danger... » Mém. de *Richelieu*, p. 268.

qualifioit des-lors du titre de bienheureux, on inspira au Roy de l'invoquer. La Reyne envoya quérir par ses aumosniers le cœur de ce grand serviteur de Dieu, qui est le precieux depost de ce monastère de *Bellecourt*. Messire *Thomas de Meschatin de la Faye*, chanoine et comte de Lyon, grand vicaire de l'archevesché, sous le gouvernement de M. *de Marquemont*, et père spirituel du monastère, assisté de Messire *Etienne Brun*, leur chapelain et confesseur, le portèrent ensemble, en surplis, dans le carrosse du Roi. Aussitôt que ce pieux monarque, plein d'une sainte confiance aux merites de ce grand serviteur de Dieu, aperçut cette précieuse relique, il se souleva sur son lit pour la recevoir avec plus de respect; mais à peine l'eut-il fait toucher à cette partie de son corps où il sentoit les plus vives douleurs qu'il s'écria de joye : *Je suis guéry*. Il soupa le soir même, et se trouva en estat de partir peu de jours après. En reconnaissance d'une guérison si prompte et si miraculeuse, S. M., après son départ, envoya au monastère une boëte d'or en figure de cœur, estimée 900 livres, marquée aux armes de France, et toute semée de fleurs de lys. » Mss de la B. de Lyon, n°. 1345 (1). Voyez *septembre* 1631. — Voyez encore la *Notre-Dame de Fourvière* de M. l'abbé *Cahour*, page 189 et suivantes. Cet estimable écrivain a, dans sa relation, fait revivre, dans tout son ensemble, une scène mutilée par les historiens de *Louis XIII*. Nous regrettons que la longueur de cet épisode ne nous ait pas permis de le reproduire. — Les poëtes de l'époque chantèrent la guérison du roi, comme un don du Ciel. *Abel de Sainte-Marthe* disait dans une Ode adressée à Louis XIII :

Ecquis inesse neget tantis miraeula factis?

La même pensée a été assez bien rendue dans la dernière strophe de l'Ode du P. *Lemoyne* (2), mais nous préférons citer la 3ᵉ qui nous a paru très-belle :

En ees glorieuses mazures,
Où Rome dans Rome n'est plus

(1) On lit encore dans ee même manuscrit : « .... Ce fut en ce temps que M. *Passelaigue*, évesque de *Belley*, fut commis pour faire la visite du cœur de M. *de Genève* dont on faisoit les enquestes pour le procès de sa béatifieation. Il entra dans le monastère avec plusieurs ecclésiastiques qui devoient servir de témoins, et le cœur fut trouvé beau et vermeil avce une odeur merveilleuse. Ce fut alors que Mme la duchesse *de Vendôme* donna un seeond reliquaire d'or, estimé mille livres, en reconnaissance de la guérison du duc *de Mercœur*, son fils, obtenue par les intercessions de M. *de Genève*. On le fit accommoder à la mesure de cette précieuse relique; il fut attaché à ce nouveau reliquaire rivé dans celui du roy auquel on n'a pas voulu toucher. Ainsi ce cœur repose dans deux boëtes d'or enchassées l'une dans l'autre, et c'est ainsi qu'on l'expose, quatre jours de l'année, à la vénération du peuple .. » — Aujourd'hui, ce reliquaire est dans le couvent des *Visitandines* de *Venise*.

(2) Il est bien étonnant qu'on n'ait pas donné un ehoix des poésies du P. *Lemoyne* et des extraits de son *Saint Louis* où l'on trouve quelques passages qui décèlent un véritable poëte et justifient le jugement que *Boileau*, *Lamotte* et *Clément* en ont porté. Lord *Brougham*, dans un volume publié en 1845, sous le titre de *Voltaire et Rousseau*, après

Qu'un amas informe et confus
De cendres et de sépultures,
Les rois aux esclaves meslez,
Les consuls au peuple égalez,
Ne font qu'une poudre commune;
Et sans ordre sont enterrez
Les colosses de la Fortune
Et ceux qui les ont adorez.

Ces vers nous rappellent ceux de *Thomas* dans son *Epître au peuple :*

Qu'importe, quand on dort dans la nuit du tombeau,
D'avoir porté le sceptre ou traîné le rateau?
On n'y distingue pas l'orgueil du diadème;
De l'esclave et du roi la poussière est la même.

1630. — « .... Le dernier du mois de *septembre*, deux religieux augustins déchaussés desquels j'eus l'honneur d'en estre un, et l'autre, le R. P. *Cyrille* qui, quelque temps après, exposa sa vie, et mourut glorieusement au service des pestiferez dans la ville de Lyon, par la permission du R. P. *Eusèbe*, leur supérieur, allèrent expressément du Couvent de *la Croix-Rousse* à celuy de *S. Nicolas de Tolentin de Brou en Bresse*, pour l'accomplissement du vœu fait par la Reine, mère du feu roy très-chrétien *Louis XIII* d'heureuse mémoire, pour lors extremement malade à Lyon : y estant arrivé, ils célébrèrent, neuf jours durant, la sainte messe de *S. Nicolas*, afin qu'il luy pleust obtenir de Dieu la santé de S. M., ce qui arriva fort heureusement, car, au quatrième jour de la neufvaine, ils receurent nouvelle de Lyon, comme le Roy se portoit mieux, estant hors de danger.... » Extrait du *Discours panégyrique des Grandeurs de S. Nicolas de Tolentin....*, par le R. P. *Maurice de la Mère de Dieu*, prieur des Augustins deschaussez de S. Nicolas de Brou; à Lyon; chez *Jean Carteron*, 1660, in-12. Voyez les *Recherches* de M. Baux *sur l'église de Brou* (Bourg, 1844, in-8°).

1630. — *Octobre* 14. Les deux reines vont à pied avec toutes les dames de la Cour, à la chapelle de *N. D. de l'Isle-Barbe*, rendre les vœux qu'elles ont faicts pour la guérison du roi. Mercure Fr., XVI, 804.

1630. — *Octobre* .... *Louis Doni d'Attichi*, évêque de *Riez*, vient à

avoir dit que les œuvres dramatiques de l'auteur d'*Alzire* abondent en sentiments religieux, revêtus du langage le plus élevé de l'abstraction poétique, ajoute : « .... Les vers « suivants, qu'on dit avoir été écrits *impromptu* au milieu d'une société qui, un soir « d'été, admirait les beautés du firmament, peuvent certainement se ranger parmi les « meilleures compositions de l'espèce :

« Tous ces vastes pays d'azur et de lumière,
« Tirés du sein du vide, et formés sans matière,
« Arrondis sans compas et tournant sans pivot,
« Ont à peine coûté la dépense d'un mot. »

Eh bien! ces vers ne sont pas du philosophe de *Ferney*; ils sont d'un Jésuite, et ce Jésuite est le P. *Lemoyne*.

Lyon, à son retour de Savoie, pour rendre compte au roi de l'heureux succès d'une mission dont le Clergé de France l'avait chargé — Il était accompagné de *Gabriel de l'Aubespine*, évêque d'Orléans. GALLIA CHRIST., I, 414; MORÉRI, art. DONI.

1630. — *Septembre* .... Le duc *de Montmorency*, après le combat de *Veillane*, revint à Lyon où il avait laissé sa femme. Le poëte *Mairet* qui avait suivi la Cour, fit alors un Sonnet dans lequel il faisait parler la duchesse, sous le nom de *Silvie*. Voici quelques vers de ce Sonnet qui a été inséré dans les Œuvres lyriques de l'auteur de *Sophonisbe* (Paris, 1631, in-4°) :

Alcide est revenu, mes vœux sont dans le port ;
Mes larmes vont tarir, afin que je le voye,
Et Mars, que je déteste et qu'il aime si fort,
Me le rend ombragé des palmes de Savoye.
. . . .
O Dieux! qu'on a de peine en aimant un guerrier,
Et qu'il est mal aisé de faire une couronne
Où le myrte s'accorde avecque le laurier !

Voyez ci-après, 30 *novembre* 1632.

1630. — *Octobre* .... Des lettres-patentes datées de Lyon permettent aux *Jésuites* d'établir un second Collège à Lyon. — Ces lettres-patentes, suivant M. *Isambert*, tome XVI, p. 359 de son *Recueil*, ne furent enregistrées que le 24 juillet 1652 (voyez ci-dessus, 17 *septembre*); cependant il paraît que la construction des bâtiments de ce Collège date de 1631. *Gabrielle de Gadagne*, veuve du marquis *de Saint Chamond*, en est regardée comme la fondatrice; car elle acheta l'emplacement de ses deniers, et fit les premières avances pour la construction de l'édifice. — Sous le Consulat, un des trois maires de Lyon, M. *Bernard de Charpieux*, fit donner ce collège aux *Frères ignorantins*, qui y établirent leur noviciat; ils y sont restés jusque vers 1840, époque à laquelle ils transférèrent leur noviciat dans l'ancien clos des *Lazaristes*. La ville étant rentrée dans la propriété du collège l'a cédé à la Faculté de théologie.

1630. — *Novembre* 8. Mort du P. *Jean-Baptiste Athanase*, Jésuite du Collège de la Trinité, né d'un père italien en 1534, auteur d'un ouvrage ascétique, *le Tribunal de la pénitence*, etc. COLONIA, II, 750.

1630. — *Novembre* 23. Mort de *Robert Bertehlot*, de l'ordre des Carmes, conseiller et aumônier du roi. — Il avait été nommé, en 1601, à l'évêché de *Damas*, après *Jacques Maistret*, qui s'en était démis. Il assista *S. François de Sales* à sa mort, et prêta, pour les funérailles de ce saint évêque, ses ornements pontificaux, que l'on conservait encore, avant 1789, dans le couvent des *Carmes* de Lyon. PERNETTI, I, 429.

1630. — *Décembre* 26. Mort de *Claude de Gelas*, évêque d'Agen, né à Lyon. — Il avait succédé à *Nicolas de Villars*, son oncle, mort le 12

décembre 1608. GALLIA CHRIST, II, 931; DU TEMS, II, 285; le P. ANSELME, V, 104; PERNETTI, II, 412.

1630. — Les sieurs *Lumagne* et *Mascrani*, banquiers de Lyon, fournissent au Cardinal de *Richelieu* 30 mille écus pour la guerre d'Italie. M. DE V.

1630 (circa). — Mort, à Genève, de *Louis Mayerne-Turquet*, traducteur, historien et publiciste, né à Lyon, vers 1550. — De tous les ouvrages de *Turquet*, le moins connu est celui qui a pour titre : *Institution de la femme chrestienne,* tant en enfance, mariage que viduité, ensemble le devoir du mari; le tout mis en françois du latin de *Louis Vivès*, par L. T. L. (*Louis Turquet*, *Lyonnois*) ; à Lyon, par *Jean de Tournes*, imprimeur du roy, MDLXXX, in-16 (1), dédié par l'imprimeur aux filles de *François de Mandelot*, gouverneur de Lyon. Un Augustin belge, *J. B. de Glen*, qui a publié à Liége, en 1597, un traité *du Debvoir des filles*, a eu plusieurs fois occasion d'y citer le moraliste espagnol. Nous citerons, à notre tour, d'après M. le baron *de Reiffenberg*, le passage suivant, et nous pensons avec lui, que cette citation du traité du moine belge ne déplaira pas à des bibliophiles : « *Louis Vivès,* en son livre *de Femina christiana*, raconte que, se retrouvant en la ville de Paris, avec le docte personnage *Budeus* (Budé), une fort honneste et belle damoiselle les rencontrant en la rue, leur feit l'honneur et reverence; et là-dessus ledit *Vivès* s'enquit qu'elle estoit cette damoiselle tant courtoise et gracieuse : « C'est ma femme, dit lors *Budeus*, laquelle, entre beaucoup d'autres perfections dont elle est ornée, sçait si bien condescendre et s'attemperer à mes humeurs et affections, qu'elle ayme tout ce que j'ayme, et parce qu'elle me voit aymer les livres, elle en est autant jalouse et curieuse pour les garder, espousseter et entretenir que moy-mesme. » *Bulletin du bibliophile belge*, tome 2, p. 306. Voyez sur MAYERNE-TURQUET, la *Biogr. lyonn.*, p. 185 ; ci-dessus au 16 *juin* 1598 et au 21 *mars* 1611 ; les *Publications de* 1591, et celles de 1635.

1630. — PUBLICATIONS. *L'Anti-Phyllarque*, ou Refutation des *lettres de Phyllarque à Ariste*. A Lyon, par *Pierre Drobet* (et non *Drobec*). 1630. In-8°. — Le privilége du roi est daté de Lyon, le 14 juin de la même année. — BARBIER attribue *l'Anti-Phyllarque* au P. *André*, *général des Feuillants.* Si ce n'est pas une méprise, ce Père aurait succédé dans cette dignité au P. *Jean Goulu*, auteur des *Lettres de Phyllarque*, mort *général des Feuillants*, le 5 janvier 1629. Il est bien étonnant que *Niceron* qui est entré (tome XXIII) dans quelques détails sur la guerre que les Feuillants suscitèrent à *Balzac*, ne dise pas un mot de *l'Anti-Phyllarque.*

(1) M. *Yémenitz*, un des notables bibliophiles que peut citer aujourd'hui la ville de Lyon, possède un exemplaire de cette traduction, couvert en vélin et très-bien conservé, lequel a appartenu à *Catherine du Soleil*, fille, sœur ou nièce d'*Imbert Grollier du Soleil,* qui fut prévôt des marchands en 1602.

Mais je ne puis croire qu'un général des Feuillants ait voulu prendre parti pour *Balzac* contre le P. *Goulu*, même dans l'intérêt de son couvent. Cela est d'autant moins vraisemblable que la préface de *l'Anti-Phyllarque* contient quelques mots assez piquants contre le frère *André*, qui avait le premier donné le signal de la guerre intentée à *Balzac*. Voyez Moréri, art. *Goulu*; Prosper Marchand, *Dict.*, p. 53; les *Matanasiennes*, p. 60 et 118.

1630. — *La Fille du Temps* : C'est-à-dire, la Vérité récitant les maux faicts à la France par les Huguenots, depuis l'édit de pacification; les mauvais desseins et pernicieuses délibérations des Rochelois; les progrés du Roy sur les Rebelles : les Remarques du siége de Montauban; Prieres paraphrasiques pour la conservation de Sa Majesté : la Ville de Lyon affligée de contagion, aux pieds de Dieu; et autres pièces curieuses et utiles. Par le sieur *Laurent*, Miribelois Bressand. A Lyon, chés *Louis Muguet*, 1630. Petit in-8°. (B. de M. *Gonon*). — Dédicace de l'auteur à *Henry de Sault*, chevalier, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, mestre de camp du régiment de Navarre, marquis de *Miribel*, datée de *Miribel*, ce dernier jour de l'an 1629, et signée A. Laurent. Parmi les pièces liminaires se trouve la suivante :

Epigramma

Nepotis ad avunculum suum, auctorem libelli poetici ejus.

O quam deprompta ex tabula resonantia regum,
Laurenti, miror carmina, docte, tua,
Regibus injustos servire docentia justis
Et Gallos semper praemia prima sequi.

I. Marquisius (1).

Le livre du poëte Mirebelois n'est curieux que par les pièces de circonstance qu'il contient; nous aurions voulu reproduire en entier son *Ode sur la peste de Lyon*, mais elle est si platement écrite que nous avons dû y renoncer; on en jugera par ces quelques vers :

Nos rues sont toutes bordées
De malades et de tombeaux:
On ne voit courir que corbeaux
Qui ont nos portes abordées;
Les chariots sont tous chargés
D'hommes et femmes meslangés;
Le pauvre orphelin et la vefve
Déplorent leur perte si fort,
Qu'on ne peut point faire de trefve
Entre leur douleur et la mort.
. . . .

(1) Ce *I. Marquisius* était probablement de la même famille que *Jean Marquis*, médecin à Lyon, né à *Condrieu*, en 1553, mort à *Vienne*, le 4 mai 1625, auteur d'une continuation de la Chronologie de *Génébrard*, etc. Voyez Lelong, 32017, et la *Biogr. lyonn.*, p. 181.

Les plus habiles médecins
Se cachent pour demeurer sains.
. . . . , ...
L'Angelique, la Theriaque,
Le vin d'absynthe, les parfums,
Sont nos remedes communs
Contre ceste Démoniaque.
. . . .

Nous avons encore remarqué dans ce volume, une pièce de vers adressée à la marquise *de Miribel* sur la mort du duc *de Mayenne* et du marquis *de Villars*, ses *frères*, ainsi que sur celle du vicomte de *Ligny*, son *second fils*. Cette pièce est suivie des épitaphes de ces trois guerriers qui furent tués au siège de Montauban. Un ancien libraire de Lyon, M. *Théodore Laurent*, qui a publié en 1834, un *Essai historique sur Miribel*, a consacré quelques lignes à *la Fille du Temps*; mais il ne nous apprend rien sur son auteur, qui a échappé à l'abbé *Goujet*, et qui n'a d'article dans aucune biographie.

1630. — *L'Histoire du noble et vaillant chevalier Pierre de Provence, et de la belle Maguelonne,* fille du roy de Naples. A Lyon, par *Claude Chastellard.* 1630. In-8°. CATAL. *Caïlhava*, n° 550. Voyez BRUNET, 111, 740, et la *Bibliogr. lyonn. du XV* —

1630. — *Le Lyon pacifique devant ses favoris* : A Messieurs les Prevot des marchands et eschevins de la ville de Lyon. A Lyon, par *Claude Cayne.* 1630. In-8°. (B. de L., 23415, tome 76). — L'épitre dédicatoire de cette pièce, qui est en vers, est signée L. G. et J. M., initiales de *Louis Garon* et de *Jean Marcel.* Les deux rimeurs y célèbrent les louanges de nos magistrats, qui redonnent à la ville qu'ils administrent, la splendeur qu'elle avait perdue depuis de plus cent ans. Nous n'en citerons que ces quatre vers :

D'*Ainay* la nécessaire enceinte,
Du *Rhosne* les murs relevez,
Nous feront or dormir sans crainte,
Nos ports, nos quays sont eslevez....

1630. — *De Martyrio per pestem* ad martyrium improprium et proprium vulgare comparato Disquisitio theologica *Theophili Raynaudi*, Soc. Iesu theologi .... Lugduni, sumpt. *Iacobi Cardon.* 1630. In-8°. — Titre gravé (B. de L., 3664). — Parmi les pièces liminaires se trouve une ode latine *Sacris pugilibus peste sublatis*, par le P. *Jean de Saint-Aubin.* — On trouve, dans ce livre, des détails curieux sur la peste qui a ravagé la ville de Lyon en 1628. Voyez les *Publ.* de 1656 (*Theologia antiqua*).

1630. — *Les Œuvres du sieur Théophile*, divisées en trois parties.... A Lyon, par *Jean Michon.* 1620. 2 vol, in-8° (B. de L., 17948). — Les grands maîtres de l'école moderne ont voulu remettre en honneur les poésies de *Théophile*, et les faire sortir de l'oubli où elles sont restées et resteront à jamais, malgré tous leurs éloges; mais comment se fait-il que deux de ses plus passionnés admirateurs, M. *Sainte-Beuve* et

M. *Théophile Gautier*, n'aient rien dit de la pièce en prose latine intitulée *Larissa*, qui est à la fin du premier volume de ses OEuvres? Ce joli conte, écrit dans le goût de *Pétrone* et d'*Apulée*, a été traduit plusieurs fois en français; la version la plus connue est celle de *Bussy de Rabutin*, insérée dans une lettre de madame *de Sévigné* (la 1006e). Celle de *Meusnier de Querlon*, avec le texte en regard, est à la fin du tome 1er de la *Nouvelle Biblioth. de Campagne* (Paris, sans date, in-12); et celle de *Mirabaud*, dans le tome 3 de son *Tibulle*. Voyez les *Annales litt.* de *Dussault*, tome IV, p. 263.

1630. — *Reveil du Roy malade à Lyon*, le vingt deuxiesme jour du mois de septembre 1630, et miraculeusement guéri le 30 du mesme mois, etc. A Lyon, par *Claude Cayne*. 1630. In-8° de VIII et 55 pages (B. de L., t. 2 du no 23415). — La dédicace au Roi, datée de Lyon, le 12 octobre 1630, est signée du nom de l'auteur, I. SERAUD. Cet opuscule nous offre des vers latins et français sur la maladie et la guérison du roi. Rien de plus plat que le style de ce rimeur qui s'écrie, dans sa prière à S. Michel :

Retirez le roy du suaire.
Les médecins, l'apothicaire
Sont taupes en son sauvement;
Sa cure doit être divine,
Et d'un comme vous, qui domine
Après Dieu dans le firmament.

Cette pensée revient à satiété sous la plume de *Seraud*, même dans ses vers latins :

Si regem superare vides in fata sepulchri,
Non cura est medici, sed medicina Dei.

Voyez les *Publications* de 1609, *Sonnets et Anagrammes*, et celle de 1621, *La Bellegarde* ....

1630. — *La Velleyade*, ou Délicieuses merveilles de l'église de Nostre-Dame ez païs de Velay, par Noble *Hugues Davignon* .... Lyon, *Louis Muguet*, 1630. In-8°. — Analysé dans la *Bibliothèque poétique* de M. *Viollet Le Duc*.

1630. — *Véritable récit de ce qui s'est passé en la maladie du Roy*, à Lyon, avec les paroles tres-chrestiennes de Sa Majesté. Par le R. P. *Souffrant*, son confesseur ordinaire. Jouxte la copie imprimée à Lyon, par *Nicolas Vermonet*. M.DC XXX. In-8°. — Cette pièce datée de Lyon le 1er octobre 1630, a été réimprimée dans le tome 3e des *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série.

1631. — *Mai* .... — La *Peste* se déclara de nouveau dans l'*Hôtel-Dieu;* elle y régna jusqu'au mois d'octobre. DAGIER, 1, 310-316; l'abbé CAHOUR, p. 286. Voyez ci-dessus, *année* 1628, et ci-après, *mai* 1642.

1631. — *Décembre* 29. — Le marquis *d'Halincourt*, gouverneur de

Lyon, pose la première pierre de la chapelle de *N. D. du Confalon* (1). — Une médaille fut frappée à cette occasion. Elle offre d'un côté le portrait de la nouvelle chapelle, avec cette légende : DILIGIT D N S. PORTAS SION, SUPER OMNIA TABERNACULA JACOB. *Ps.* 86. M.DC.XXXI. De l'autre côté est cette inscription :

VIRGINI. MATRI.
A. DEO FILIO. QVEM. IN.
TERRIS. EXCEPERAT. IN. DOMVM.
SVAM. COELO. RECEPTAE.
ILL^{MVS}. D.
CAROLVS. DE. NEVFVILLE.
LVGDVN. PROREX.
hanc Domum extruxit,
ut sibi in illius regno locum
faciat.

Voyez *la France métallique*, de *Jacq. de Bie*, 2e partie, p. 147-9; l'*Almanach de Lyon* de 1655, p. 40; les *Affiches de Lyon*, in-4°, année 1766; p. 111; les *Statuts des Pénitents blancs*, Lyon, 1730, in-12.

1631. — « Cette année, on donna commencement au *Collége de Nôtre-Dame*, où l'on mit seulement les quatre classes de grammaire, pour ôter aux jeunes enfans l'incommodité de traverser tous les jours, quatre fois la ville, qui est d'une longue étendue .... » M. — Voyez ci-dessus, *octobre* 1630.

1631. — Ce fut, en cette année, que « vu l'accroissement du commerce « et le besoin qu'avoient les négociants d'un local pour traiter des « changes, vu qu'ils étaient forcés de s'assembler dans les boutiques « des maisons voisines de la place du Change, et que, *pour le fait des « changes*, Lyon donnoit déja la loi à toutes les places de l'Europe, » le Consulat forma le projet de bâtir une *loge pour les changes*. Néanmoins, par suite de difficultés survenues entre la ville et les propriétaires d'une partie du sol, cette *loge* ne put être commencée qu'en 1747, et ne fut achevée qu'en 1749, sous la direction des architectes *Soufflot* et *Roches*. On grava sur le frontispice ces paroles tirées d'une lettre de *Cicéron* à *L. Munatius Plancus* (X AD FAM., 3) *Virtute duce, comite fortuna*. On avait d'abord proposé cette autre inscription : *Fide et industria*; mais on considéra que le dernier mot était équivoque, et on la rejeta. On vit avec raison dans les deux premiers mots de celle qu'on adopta, et qui avait déjà été la devise du célèbre imprimeur *Sébastien Gryphe*, l'âme de la conduite de tout vrai négociant. *Arch. du Rh.*, IX, 334; J. MORIN, VI, 148 et 260.

1631. — PUBLICATIONS : *Le Chasse-ennuy* .... Seconde partie; par

(1) Il existait dans cette chapelle, démolie en 1805, un tableau de *Rubens*, représentant *Jésus mourant* et *Magdeleine à ses pieds*. Ce tableau très-vanté et admiré de tous

Louys Garon. A Lyon, chez *Claude Larjot.* 1631. In-12 — *Garon* avait publié en 1628 la première partie de ce recueil de contes, d'anecdotes et de facéties. Encouragé par le succès qu'elle obtint, il donna ce nouveau volume qu'il dédia à M. *de Rebé*, chantre et comte de l'église de Lyon, prevôt de *Saint Pierre de Mâcon* « C'est, dit-il, le douziesme des enfants (1) que depuis douze ans j'ai mis au monde, et semble qu'avec raison je peus, à l'imitation du patriarche Jacob, l'appeler mon petit Benjamain. Comme le plus jeune de ses frères, Benjamin estoit mignon de son père, et portoit une robe variée de couleurs; le mien, comme le dernier de mes fils, est mon bien aimé, et, pour le vestir à la mode, j'ai tissu son habit de diverses livrées .... Soyez son Joseph .... » — *Garon* qui a semé un assez grand nombre d'anecdotes lyonnaises dans la première partie du *Chasse-ennuy*, ne nous offre que la suivante dans ce nouveau volume : « Il y a quelque temps qu'un homme riche de Lyon ayant fait dresser sa nativité, et pensant que les prédictions de sa mort fussent assurées, distribua fort légèrement tous ses biens comme s'il eust eu desjà l'un des pieds dans la fosse, tellement qu'il ne se laissa rien de reste; mais, séduit par l'astrologie, il fut contraint de demander l'aumosne, ayant vescu beaucoup plus qu'il ne pensoit. » P. 106. Voyez nos *Variétés*, p. 90.

1631. — *Discours au Roy* touchant les libelles faits contre le gouvernement de son estat (par *Paul Hay*, sieur *du Chastelet*), *sans nom de ville*, 1631, in-8° de 32 p. — Voyez sur cet opuscule (omis dans le *Dict.* de *Barbier*), Le Long, n° 21688. C'est une apologie du Cardinal de *Richelieu*, dirigée contre le Président *Le Coigneux* (ou *Cogneux*), chancelier de Monsieur, duc d'Orléans. On y lit, p. 11-12, que Le Cogneux « voyant que ses fourberies estoient mieux recogneues que les fidèles services des autres, jetta son Maistre dans la cabale qui s'estoit formée *dès Lyon*, par le ministère du garde des sceaux et plusieurs autres, à la ruine de monsieur le Cardinal *de Richelieu.* Et pour justifier une preuve insigne de sa desloyauté, il envoya en ce temps-là le sieur *de Chaudebonne* à Lyon, de la part de *Monsieur*, pour en avancer le progrès, etc. »

1631. — *L'Entretien des bons esprits sur les vanitez du monde.* Par le sieur de *La Serre*, historiographe de France. A Lyon, chez *Claude Larjot*, imprimeur ordinaire du Roy, et *Jean-Aymé Candy*. 1631. In-8° (B. de L., 11257). Le titre est précédé d'une gravure représentant un squelette costumé en roi, ayant un pied nu sur la boule du monde. Une seconde gravure représentant la vanité des richesses et celle des grandeurs, se trouve en regard du chap. I.

les connaisseurs, a été l'objet d'une critique sévère de la part de *Chassaignon* (t. IV p. 253 de ses *Cataractes*). Voyez aussi sur ce *Christ*, le *Séjour de Cagliostro à Lyon* p. 4.

(1) De ces douze enfants, on en connaît à peine la moitié ; les six ou sept autres sont morts-nés, ou s'ils ont quelque peu survécu à leur naissance, ils sont tombés dans un tel oubli qu'on n'en sait pas même les noms. Voyez les *Publications* de 1619, 1627, 1628 et 1630.

1631. — *Golnitzii* (*Abrah.*). *Ulysses Bellico-Gallicus*... Lugd. Batav. Ex officina Elzeviriana. 1631. In-12. — Contient de la page 315 à la pag. 375, une description de la ville de Lyon, où l'auteur séjourna depuis les premiers jours de décembre 1630, jusqu'au 14 janvier suivant. — Cet Itinéraire a été réimprimé en 1655 (voyez les *Publications* de 1664, *Tableau des provinces de France*...). — Le P. *Menestrier*, p. 228 de ses *Divers caractères*, y a remarqué ce bel éloge que le voyageur danois a fait de notre ville; « ... Urbs haec principalis totius « Galliae, Franciae fortalitium, suprema sedes totius Galliae in « spiritualibus, et officina commerciorum totius mundi : imò quod « aeternae ejus laudi positum sit, si qui sunt numi sigillares, princi- « pum inscriptiones, sepulchra, theatra vastata, balnea, thermae, « aquae ductus, canales aquarum actus, templa antiqua, statuae, co- « lumnae diversarum formarum, obelisci, pyramides destructae, « tabulae, vasa, urnae, lampades, opera emblematica tesselata et si- « milia venerandae antiquitatis insignia, de iis in sola hac urbe Lug- « duno plus reperies quam in reliquis omnibus junctim sumptis... » L'estimable Jésuite accompagne cette citation d'une bien juste doléance : « Je ne scay, dit-il, si *Golnitz* pourroit dire à présent la même chose : la plupart de ces antiquitez sont perdues; on a brizé les inscriptions et les tombeaux pour les faire servir à des bâtiments ; on a défiguré des chapiteaux de marbre d'une beauté singulière ; les conserves d'eau, les bains et d'autres antiquitez sont enfermées dans la clôture de quelques monastères de filles ; les morceaux de colonnes sont épars ; on ne voit plus les statues que M[rs] *de Langes*, *du Choul* et quelques autres curieux avoient assemblées ; leurs médaillers ont été vendus à des étrangers .... » Le P Menestrier écrivait cela en 1694, et Dieu sait combien d'autres monuments et d'autres vestiges de la vénérable antiquité ont péri par l'injure du temps et plus encore par la main des hommes, depuis cette époque jusqu'au 29 mars 1800, date de l'arrêté de l'Administration centrale de notre cité, qui institua une commission chargée « de recueillir les *monuments d'instruction* qui se rapportaient à l'anti- « quité et à l'histoire de la ville de Lyon (1). » Grâce à cette sage mesure et au zèle éclairé de feu M. *Artaud* et de M. *Comarmond*, son digne successeur, notre Musée des antiques excite aujourd'hui l'admiration des archéologues de tous les pays.

1631. — *Le Lys sacré*,.... par le P. *George Estienne Rousselet*, de la compagnie de Jésus. A Lyon, chez *Louis Muguet*, 1631. In-4° de 1421 pages (B. de L., 24761). L'auteur dans cette compilation semble avoir épuisé son sujet. Il y a inséré à peu près tout ce qui a été dit sur le lys, considéré sous tous ses rapports. On y trouve, p. 1302 et suiv., des détails sur le séjour de *Louis XIII* à Lyon en 1630 ; p. 104 à 108, une lettre de *François Chevrier de S. Mauris*, datée de Lyon, le 4 *mars* 1630, sur l'origine des lys envisagés comme armoirie. Nous

(1) Cet arrêté fut rendu sur le rapport de *Nicolas François Cochard*, un des membres les plus distingués de l'Académie de Lyon. Voyez sa *Description historique de la ville de Lyon*, p. 137.

signalerons aussi, pages 750 et suiv., un certain nombre de mots que le P. Rousselet attribue à *Henri IV*, et il n'y a pas oublié ceux qui pouvaient être la plus grande gloire de sa Société. Voici les plus saillants : Quelques-uns luy disant que, tandis qu'il assiégeoit *Amiens*, les ministres avoient faict courir par la France certaines plaintes affectées et des demandes pour luy présenter : *Ce n'est pas de merveille*, dit-il, *les ministres sont poissons d'eau trouble.* — Un seigneur de sa suite voulant couvrir l'honneur d'un impertinent écrivain devant sa Majesté, d'autant qu'il n'avoit point estudié : « Cette excuse, répondit le Roy, « est une double accusation de son ignorance et de sa témérité. Il vaut « mieux se taire que de parler mal, et celuy qui est muet est de meil- « leure condition que celuy qui a une mauvaise langue (1). » — Quelques médecins des plus célèbres en la religion prétendue s'estans faicts catholiques : *Donc*, répartit le Roy, *la religion huguenotte est en mauvais poinct, puisque les medecins l'abandonnent.* — Un gentilhomme calviniste lui disant que sa sœur (2) estoit la seule qui defendoit son party : *Tant pis pour vostre religion*, lui dit-il, *puis qu'elle est tombée en quenouille* (3). — Son barbier lui disant qu'il avoit plus de poil blanc d'un costé que de l'autre : *C'est que le vent de mes afflictions a plus soufflé de ce côté-là que de l'autre.* — Entendant qu'un poète françois s'estoit retiré à *Turin* où il alloit en carrosse, tiré à quatre chevaux : *Il a bien fait d'aller en Piémont, car il n'eust jamais fait un tel* quatrain *en France.* — Quelqu'un lui racontant comme un crime insupportable, que les Jésuites choisissoient les meilleurs esprits pour leur Compagnie : « C'est vertu, « et non point crime, de choisir ce qui est le meilleur. Quand je veux « faire une compagnie de gens-d'armes, je prens les plus vaillans ; ils « ont besoin de gens d'élite pour se bien acquitter de leurs charges. » — Ayant résolu de faire abattre la pyramide élevée contre nous, un seigneur de remarque lui dit : Sire, on l'a dressée pour l'amour de vous : « Si on l'a dressée pour l'amour de moy, répliqua-t-il, qu'on « l'abatte aussi pour l'amour de moy. »

1631. — *Lettres de Philostrate* mises de grec en françois, et illustrées d'annotations et remarques par *Louys de Caseneuve*, conseiller et médecin du roy. A Lyon, par *Jean Huguetan*, 1631. In-4°, titre gravé (B. de L., 2061). — Cette édition, sauf le titre et les pièces liminaires, n'est autre que celle de Tournon, *G. Linocier*, 1621, citée par *Schweiger*, laquelle a également un titre gravé, suivi d'une dédicace du traducteur à *Just-Henri*, baron de *Tournon* (4), d'un avant-propos, et

(1) Voyez le *Démosthéniana*, p. 11 et 57.

(2) *Catherine de Bourbon*, duchesse d'*Albret*; mariée à *Henri de Lorraine*, duc de *Bar*, morte sans lignée le 13 février 1604. Voyez le P. Anselme, I, 144.

(3) Ce mot et le précédent se retrouvent parmi les *Paroles mémorables de Henri-le-Grand*, jointes à l'*Histoire* de ce monarque par H. *de Péréfixe*.

(4) Le comte *de Tournon* mourut le 22 mars 1643, laissant un fils unique *Just-Louis*. qui fut tué au siége de *Philisbourg*, en 1644, et mourut sans postérité. Le Laboureur, *Mazures*, II, 609.

de l'extrait du privilége, daté de *Paris*, le 22 mars 1613 (1), au-dessus duquel est le portrait gravé d'*Aspasia ;* pièces qui ne se retrouvent plus dans les exemplaires datés de 1631. — A la page 180, *Caseneuve* rapporte une inscription antique trouvée, de son temps, à *Vienne* en Dauphiné, et dont les quatre premières lignes ont été reproduites, d'après *Gruter*, sous le n° 186 du recueil d'*Orelli*. A propos des figures dont *Philostrate* accompagne sa lettre à *Nestor*, le traducteur rapporte, d'après Albert Krantz, l'avanie que les Milanais firent endurer à la femme de l'empereur *Fréderic Barberousse*, et la cruelle vengeance que ce prince en tira. Cette histoire aurait pu figurer dans les notes dont trois bibliophiles Lyonnais ont enrichi les deux *Chevauchées de l'âne* qu'ils ont fait réimprimer en 1828 et 1829.

1631. — *Maximi Tyrii*, philosophi Platonici, scriptoris amoenissimi Dissertationes. Ex nova interpretatione recens ad graecum contextum aptata et collocata è regione ; additis numeris, et erroribus anteriorum editionum quam diligenter detersis. Lugduni, sumptibus *Claudii Larjot*. 1631. In-8° (B. de L., 10396) — Rien ne nous apprend quel est l'helléniste qui a surveillé cette édition. *Hoffman*, qui l'a citée dans son *Lexicon bibliographicum*, a joint à son article cette note : « Textus et versio latina ex editione *Heinsii* repetitae sunt, sed ita, ut Stephani Heinsiique castigationes, quae editori viderentur, in textu receptae sint. *Bibl. acad. Lips.* » — Le *cum permissu superiorum* qu'on lit au bas du titre, peut faire présumer que l'éditeur est un Jésuite du collége de Lyon ; cependant il n'y a pas d'autres permis d'imprimeur que ceux de M. *Puget*, procureur du roi à la sénéchaussée, et de M. *de Chaponay*, conseiller du roi au même tribunal.

1631. — *Nierembergii* (*Joannis Eusebii*), ex Soc. Jesu, *de Arte voluntatis libri sex*... Lugduni, sumptibus *Jacobi Cardon*. 1631. In-8°. — La plupart des ouvrages de *Nieremberg* ont été réimprimés à Lyon. Celui que nous enregistrons est peut-être un des plus remarquables. L'auteur, un des écrivains les plus distingués de sa Société, l'a enrichi de citations tirées des poëtes et des philosophes grecs et romains ; une pièce d'*Anacréon*, la XIVe ode, y est rapportée en entier, p. 381, avec la version d'*Henri Estienne*. C'est avec quelque plaisir que nous avons vu, p. 372, le nom du chancelier *Gerson*, accompagné de ces mots élogieux : *magnae doctrinae et pietatis virum*.

1631. — *Origine et pratique des armoiries à la gauloise*... Par le P. *Philibert Monet*, de la Comp. de Jésus. A Lyon, chez *Claude Landry*. 1631. In-4° (B. de L., 27209). — Les exemplaires qui portent le millésime de 1659, n'ont qu'un titre rafraîchi sur lequel le nom de l'auteur est remplacé par des initiales ; cependant le libraire, *J. B. Devenet*, l'a nommé dans son Avant-propos, où il entre dans quelques détails

(1) Je présume que cette édition de 1621 a aussi un titre rafraichi, et que la première édition des *Lettres de Philostrate* a dû paraître en 1613.

sur les écrivains qui, depuis le P. *Monet,* ont traité le même sujet. Nous ferons encore observer que l'on ne trouve pas dans les exemplaires de 1631 une planche de blasons, qu'on a ajoutée dans ceux de 1659, à la page 76. Voyez ci-après 31 *mars* 1643.

1631. — *Statuts et ordonnances de Mgr l'éminentissime cardinal, archevesque de Lyon*, publiées au Synode par luy tenu le 7 mai mil six cent trente un. A Lyon, par *Jacques Roussin*, imprimeur ordinaire du clergé. 1631. In-8° (B. de L., 23297). — Ces Statuts ont principalement trait aux cas reservés ; ils reproduisent les dispositions consignées dans une ordonnance rendue sur le même sujet par M. de *Marquemont,* le 16 avril 1614. Voyez Lelong, n° 6582.

1632. — *Mars* 24. *Le Cardinal de Lyon* est pourvu de la charge de grand aumosnier de France, vacante par la démission du Cardinal *de la Rochefoucault*, et reçoit le cordon bleu, quatre jours après. *Gaz. de Fr.;* M.

1632. — *Avril* 15. « Un gentilhomme lyonnois présente au roi (à *St Germain en Laye*) le modèle d'un *pont volant*, dont l'original, sur cent toises de long et deux de large, est suspendu demi toise au dessus de l'eau, au travers de laquelle les hommes armez peuvent surement passer ; et néantmoins ce pont est bâsti d'une matiére si légère qu'une ou deux charrettes au plus le peuvent transporter, pour ce qu'il se monte dans une heure, et se démonte en aussi peu d'espace. » *Gaz. de Fr.*, p. 160.

1632. — *Avril* 23. Le parlement de Paris ordonne que, sans examen, le sieur *Jacques Moyron*, né à Lyon le 15 février 1564, sera reçu à prêter serment en l'office de conseiller et lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, en conséquence de la résignation pure et simple du dit office, par M. *Humbert de Chaponay.* Pernetti, II, 47. Voyez ci-après, 26 *mai* 1656.

1632. — *Juillet.* Le maréchal *de la Force* passe à Lyon pour se rendre au Pont-Saint-Esprit, où il arriva le 24 de ce mois. *Mém. de Richelieu*, p. 388.

1632. — *Septembre* 4. La reine arrive à Lyon, après la chute du jour. Le corps consulaire, grossi de plusieurs notables, la reçoit aux portes avec des flambeaux. — Comme Mme *de Chevreuse* qui accompagnait la reine, s'était blessée en descendant du carosse de la cour (1), S. M. passa sans s'arrêter, disant qu'elle recevrait le lendemain à son

(1) Voici comment cet accident est raconté dans la *Gazette de France*, p. 368 : « La Reine estant partie de *Roüane* le mesme jour que le Roy, vint coucher à *Tarare*, et le lendemain 4 de ce mois en ceste ville (Lyon), accompagnée de toutes les dames. Par le chemin, il leur avint un accident qui monstra bien que c'estoient véritablement des rochers dessus lesquels passoit le carosse où elles estoient ; car toute autre chose eust fait joug à Sa Majesté, et se fust amolie à l'aspect des beautez sous lesquelles il rouloit. Mais ces insensibles caillous se chargèrent du reproche éternel d'avoir renversé le carosse de la Reine, dont le fracas portoit l'image de mille morts, et les donnoit sans le

hôtel. J. MORIN, VI, 151.—Le duc de *Ventadour* et le comte *de Tournon* étaient à Lyon depuis quelques jours. *Gaz. de Fr.*, p. 354.

1632. — *Septembre* 5 (Dimanche). Le roi arrive à Lyon sur les six heures du soir. — La nuit précédente, une heure après minuit, le feu s'étant pris à une maison du *Pont de Saône*, en brûla et réduisit en cendre cinq ou six autres; ce qui causa un tel embarras dessus le pont que S. M. fut contrainte de passer la rivière par bateau pour aller loger à l'abbaye d'*Ainay* (1) où le prévôt des marchands et les échevins l'allèrent saluer le lendemain sur les trois heures après midi. *Mercure fr.*, tome 18, p. 755; *Gazette de Fr.*, p. 367; *Entrées solennelles*, p. 182; J. MORIN, VI, 151. — Le 9 *septembre*, le roi était à *Vienne* en Dauphiné. ITINÉRAIRE de d'*Aubais*.

1632. — *Septembre* 14 (mardi). La Reine s'embarque sur le *Rhône* pour se rendre au Pont-Saint-Esprit. — Le Consulat avait fait construire pour ce voyage une galiote peinte, avec chambre, antichambre, salle et galeries « dont les dames (de la cour) se réjouissoient, se proposant la douceur de l'eau, au prix des rudes secousses qu'elles ont endurées sur terre. » *Gaz de Fr.*, p. 377; *Entrées solennelles*, p. 187.

1632. — *Septembre* .... Les détails qu'on va lire, et que nous ne garantissons pas, sont extraits de l'ouvrage de l'abbé *de Villars*, intitulé le *Comte de Gabalis*; Amsterdam, 1700, in-12 (2) :

« Le livre des indications de *Nicolas Flamel* contenoit plus de vingt trésors dans la seule ville de Lyon, qui ont été ou qui seront trouvés par ceux à qui la providence les a destinés. Il y en avoit un, entr'autres, qui devoit être bien considérable, parce qu'il étoit marqué dans le principal quartier où les Juifs faisoient leur résidence, dans une maison qui a été nommée depuis sa découverte l'*Hôtel de Gadagne*. La figure hiéroglyphique sous laquelle ce trésor étoit indiqué, representoit un homme armé qui se sauvoit de ses ennemis, à la nage. On m'a dit au sujet de ce trésor que Louis XIII, d'illustre memoire, passant par Lyon, dans le voyage qu'il fit en Provence avec son premier ministre, le cardinal de Richelieu, fut regalé magnifiquement par celui qui l'avoit trouvé, et ce monarque surpris de la dépense excessive que faisoit cet homme privé, lui demanda à quoi il avoit pu gagner tant de bien :

bonheur inséparable de Sa Majesté qui conserva ceste précieuse charge (sic). La plus incommodée de ceste cheute, qui fut la duchesse *de Chevreuse*, pour ce qu'elle se trouvoit à la portière, en ayant esté quitte pour une petite écorcheure au nez et à la lèvre, où il ne paroist desjà plus. »

(1) Louis XIII prit trois fois son logement dans cette abbaye, en 1632, en 1639 et en 1642. *Arch. du Rh.*, VII, 82. — En 1622, S. M. avait logé à l'Archevêché.

(2) Cette édition, qui a des figures dans le texte, doit être préférée à celle de 1742, en 2 vol. in-12, et dans laquelle on a retouché le style de l'auteur et fait à son livre des suppressions considérables. Ce n'est plus l'ouvrage de l'abbé *de Villars;* le remanieur n'en a pour ainsi dire, conservé que le fonds.

« Sire, lui répondit-il, ça été en achetant le blé bien cher, et en le donnant à bon marché. » Puis expliquant au roi cette énigme, il lui déclara qu'ayant trouvé un tresor d'une somme immense, et prevoyant, par la mauvaise saison que les blés deviendroient rares par la sterilité de la terre, il s'étoit vu en état d'en acheter pour plus d'un million, à 50 sous le bichet, dans le temps qu'il ne se vendoit pourtant que 40, et que, l'ayant fait serrer dans de bons greniers jusqu'au temps de la disette, il l'avoit donné au peuple à sept francs, lorsqu'on le vendoit partout huit francs (1); que du reste, il pouvoit offrir à sa Majesté 200 mille écus, sans incommoder sa famille. Le roi fut reconnoissant de sa générosité par quelques marques d'honneur dont il gratifia sa postérité... » C. B., *Nouveaux mélanges*, p. 106.

1632. — *Septembre ....* — Peu de temps après le départ du Roi de Lyon, fut décapité en cette ville, le sieur *Chabestan* (2), un des premiers qui avaient exercé des actes d'hostilité et pris des prisonniers pour *Monsieur*. Voyez la *Gazette de Fr.*, p. 375, et les *Mém. de Richelieu*, tome 28, p. 166 de la Collection *Petitot*. — La vie de *Pierre de Boissat*, par *Nicolas Chorier*, nous offre un passage qui doit naturellement trouver sa place ici; en voici la traduction : «Le duc d'Orléans qui s'était retiré à Bruxelles avait manifesté le plus vif désir de voir *Boissat* (3). Celui-ci pensa qu'il était de son devoir de se rendre aux vœux d'un maître qui avait été vaincu à la guerre, et dont il était aimé. Il alla donc à Bruxelles, et y resta. *Gaston* avait envoyé en France le Dauphinois *Chabestan*, très noble gentilhomme, auquel on donna un commandement dans l'armée de *Monsieur*. Chabestan fut fait prison-

(1) Un docteur de Sorbonne, dans son supplément à l'*Arbitre charitable* du *Prieur de S. Pierre* (Lyon, 1669, in-12), signale une manière moins licite de s'enrichir avec les blés : « *Titius*, dit-il, amasse, dans le mois d'aoust, 500 setiers de bled à un écu le setier... Les laboureurs, *Sempronius* et autres avec lui, vont à *Titius* au temps de leurs semailles, ou après, selon que la nécessité les presse, pour emprunter son bled. Il le leur prête à condition qu'ils le lui payeront au prix qu'il se vendra au mois de may de l'année prochaine... et il est arrivé qu'au terme pris,... le setier a valu deux écus; et partant *Titius* a gagné dans six mois cent pour cent sur son bled.. . Il ne retire pas pour cela son argent, mais il fait obliger ses débiteurs à lui payer ce qu'ils doivent au mois d'aoust suivant en espèces, d'où il lui en arrive mille setiers à un écu le setier; et donnant encore ledit bled, en prêt à payer dans le mois de may suivant comme dessus, il se trouve riche de 2000 écus, si bien qu'il a gagné 1500 écus dans un an. Ce trafic est si vray, ajoute le Prieur, que j'ay veu des familles de laboureurs riches en fonds, en denrées et en argent qui, ayant été nécessités d'aller aux emprunts de tels créanciers, ont péri en deux ou trois ans, et des canailles de *francstaupins*... se rendre riches et opulents, quasi en un rien de temps. »

(2) Il est appelé par les historiens tantôt *Capestan*, tantôt *Capistan ;* son véritable nom doit être *Chabestan.* Voyez Chorier, *Estat politique du Dauphiné,* III, 160.

(3) P. *de Boissat* était gentilhomme de la chambre de *Gaston*, duc d'*Orléans*. Sa vie par *Chorier*, pleine de faits curieux et peu connus, attend un traducteur. Vers la fin de ses jours, il catéchisait dans les carrefours de Vienne et faisait des sermons. Peut-être voulut-il imiter *Gerson ;* mais le pieux chancelier, plus modeste, ne s'adressait qu'aux petits enfants, et c'est dans une église, et non sur les places publiques, qu'il leur enseignait le catéchisme.

nier, et les magistrats de Lyon lui firent couper la tête. Pendant son séjour à Bruxelles, il avait vécu très-intimement avec une jeune fille, mais cette liaison n'avait rien eu de criminel. Le jour où il eut la tête tranchée, la jeune fille ayant de sa chambre regardé dans la rue, le voit revêtu des mêmes habits avec lesquels il était sorti de Bruxelles, mais sans tête. Frappée de l'apparition de ce spectre, elle s'écriait qu'elle voyait Chabestan, mais qu'on lui avait coupé la tête. Ceux qui étaient auprès d'elle se prirent à rire, mais quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils reçurent la nouvelle du supplice de son amant. »

1632. — *Octobre* 16. — « *Monsieur* arriva de *Vienne* icy (à Lyon), à 3 heures après midi ; notre Gouverneur l'ayant esté recevoir un quart de lieu hors de la ville, où il entra les rues estant bordées de soldats jusques à son logis qu'il prit chez le mesme gouverneur. Le prévost des marchands et les eschevins le haranguèrent, et ensuite tous les corps de la ville qu'il remercia succinctement. Le comte *d'Alaiz* (qui accompagnait *Monsieur*) n'a aucune cavalerie du roy pour sa conduite, mais seulement son train ordinaire. Le lendemain de son arrivée, quatre de ses gens s'estant battus dans le bois de *la Claire*, contre les murailles de ceste ville, un d'eux nommé *La Porte*, de Poitou, y fut tué d'un coup dans le cœur, et son second blessé au ventre. *Monsieur* est parti de cette ville le 20, laissant force pas perdus à ceux qui luy avoient preparé le bal. » *Gaz. de Fr.*, p. 428.

1632. — *Octobre* 28. — Le duc *de Mercœur* et le prince de *Martigues*, enfants du duc *de Vendosme*, sont partis hier de Lyon pour aller en Italie. M. *du Plessis-Praslin* s'en va à Turin, ambassadeur ordinaire de S. M. auprès du duc de *Savoye*, au lieu du sieur *Servient*, secrétaire d'état, qui en retourne. — « Un accident arrivé icy ces jours passez, apprend à ne manier point indiscrettement les armes. Un jeune garçon fils d'un armurier de ceste ville, prenant une arquebuze à fuzil, dit à deux filles qui dansoient dans la chambre. que, s'il vouloit, il leur feroit peur. De fait, remuant la *cliquette*, il en tua une, et laissa l'autre en danger de sa vie. » *Gaz. de Fr.*, p. 460.

1632 — *Novembre* 9. — Départ de Lyon de Mgr *Ceva*, nonce extraordinaire du pape, se rendant à Paris. *Gaz. de Fr.*, p. 462.

1632. — *Novembre* 30. — La duchesse *de Montmorency* arrive en carosse, conduite par un exempt des gardes et deux archers de la poste; elle part le 2 décembre pour aller à Moulins. Le sieur *Ranchin*, chancelier de l'université de Montpellier, l'assiste en une luxation de l'une des vertebres du dos, ordinairement périlleuse. *Gaz. de Fr.*, 508. Voyez ci-dessus, *septembre* 1630.

1632. — *Décembre* 20. — Départ pour Paris du patriarche archevêque de *Macédoine*. — Vers le même temps, les évêques de *Saint-Pont* et d'*Alep* étaient à Lyon, ainsi que le comte *de Brassac*, qui venait de Rome. *Gaz. de Fr.*, 1632, p. 518, et 1633, p. 8.

1632. — *Décembre* 4 et 5. — Emeute à l'occasion de l'augmentation des *droits de Douane*. Le peuple, après avoir pillé l'hôtel des douanes, fait un auto-da-fé des papiers et des registres qui s'y trouvaient. La sédition est appaisée par les magistrats et par le Cardinal de Lyon qui promettent au peuple que l'augmentation n'aura pas lieu. — Cependant le roi, sourd aux prières du Consulat et de l'archevêque, ne voulut pas que cette révolte restât impunie. Quatre régiments furent envoyés à Lyon et logés chez les habitants. Quelques misérables furent arrêtés. Un sieur *Marie*, maître des requêtes, fut délégué pour faire leur procès. On en condamna cinq à mort; pendant l'exécution, un d'eux, qu'assistait un cordelier, se glissa furtivement dans la foule, et parvint à se sauver. Le prévôt ayant demandé au religieux ce qu'était devenu son pénitent: « On ne m'a pas commis, lui répondit-il, la garde de son corps, « mais celle de son ame ; au reste, M. le prévôt, je puis vous assurer « qu'il étoit bien repentant de ses péchés. *Gaz. de Fr.* de 1633. p. 11, 62 et 71; *Mercure*, XIX, 52; J. MORIN, VI, 653, A. P., *Notice sur Alphonse de Richelieu*; l'abbé PAVY, *Grands Cordeliers*. Voyez ci-après, 5 *février* 1633.

1632. — Débats entre le Consulat et la Sénéchaussée, au sujet du *Bureau de police*. Voyez la *Rev. du Lyonnais*, 1, 401; ci-après, année 1572.

1632. — La confrérie des marchands drapiers de Lyon, établie dans une chapelle de l'église des *Célestins*, fait placer dans cette chapelle un tableau représentant le martyre des onze mille vierges. — Avant l'occupation de la ville de Lyon par les protestants, on voyait dans cette chapelle une châsse d'argent où était renfermé le chef de S. *Acace*, qui souffrit le martyre avec 10,000 soldats dont il était le capitaine (1); mais quand les fils de *Calvin* rendirent au roi les clés de la ville de Lyon, on ne retrouva plus ni le chef ni la châsse.

1632. — PUBLICATIONS : *Antiparalelle des vipères romaines et herbes candiottes*, auquel est prouvé la Thériaque Lyonnoise (sic) n'avoir pas seulement la vertu et les effets du Thériaque Diatessaron, mais aussi du grand Theriaque *de la D. d'Andromachus S.* (avec cette épigraphe : *Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali?*). A Lyon, pour *Claude* et *Jean Chastellard* père et fils. 1632. In-8°. — Cet ouvrage est de *Louis de la Grive*, qui l'a dédié à Messieurs de la sénéchaussée et siége présidial de Lyon. C'est une réfutation de l'ouvrage publié, la même année, par *Claude Pons*, médecin à Lyon, sous ce titre : *Paralelle des Viperes et herbes Lyonnoises* avec les romaines et candiottes; in-8°. Dans cette dédicace, *La Grive* suppose que *Pons*

(1) Il en est probablement des 10,000 soldats d'*Acace* comme des 5.000 martyrs compagnons de S. *Pamphile* qui se trouvent aujourd'hui réduits à 5; car, au lieu de traduire l'abréviation *mil.* par *militibus*, on l'avait traduite par *millibus*. Quant aux *onze mille vierges*, « pour qui Cologne a brûlé tant de cierges. » on en a retranché dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et il n'en reste plus qu'une, une seule, qui s'appelle *Undecimilla*. Voyez *les Célestins de Lyon*, p. 21, et les *Curiosités bibliograph.*, de M. *Lalanne*, p. 51.

est protestant, et il part de là pour lui reprocher avec aigreur ses doctrines erronnées en religion et en médecine. *Pons* repliqua deux ans après par la *Sycophantie theriacale* (voyez les *Publ.* de 1634), qu'il dédia à l'archevèque de Lyon. Alors, à supposer qu'il eût été protestant, il avait cessé de l'être, car on lit à la fin de son livre : *A la gloire de Dieu et de son immaculée Mere*, *la glorieuse Vierge Marie.* Le P. De Colonia a dit un mot de cette petite guerre dans son *Hist. litt.*, tome 2, p. 800.

1632. — *Les Antiquitez de la ville de Marseille*, par N. Jules Raymond *de Solier*, jurisconsulte.... translatées de latin en françois par *Charles-Annibal Fabrot*, advocat au parlement de Provence. A Lyon, et se vendent à *Marseille*, par *Anthoine de Bussy*. 1632. Pet. in-8°. — Le Chapitre ix a pour sommaire : Que Lyon n'a pas esté basti par les Phocenses, etc L'auteur se range à l'opinion « receue, dit-il, de toute « antiquité, que Lyon a esté basti par *Lugdus*, treizième roy des Celtes « ou Gaulois, 222 ans avant Paris, et 883 ans avant Rome.... » Il aurait pu ajouter que, suivant quelques auteurs, Lugdus, qui donna son nom à la ville de Lyon, l'aurait aussi donné aux rois de France qui se seraient d'abord nommés *Lugdovici*.

1632. — *Pourtraicts racourcis* de sainct Charles Borromée, saincte Therése, sœur Marie de l'Incarnation, et du B H. François de Sales.... Tirez par *Estienne Cavet*, chanoine. (Avec cette épigraphe : *Qui in litteris proficit et in moribus deficit*, *non proficit*, *sed deficit*). A Lyon, chez *François de la Botiere*. 1632, in-12 de 540 pp., non compris les pièces préliminaires non chiffrées.... — Dédié à *Philibert de Châtillon*, chamarier de l'église collégiale de *S. Paul* de Lyon, et archidiacre de *S. Martin de l'Ille-Barbe*. Ce Philibert de Châtillon, oncle de l'auteur, était fils de *Jérôme de Châtillon*, « très-digne président de Lyon et parlement « de Dombes. » — La moitié du volume est consacrée au panégyrique de *S. François de Sales*. — Voyez ci-après, *année* 1635.

1632. — *Lud. Septalii in Aristotelis Problemata Commentaria*, ab eo latine facta. Opus jam primum absolutum, auctum tertio tomo, nunquam antea edito. Lugduni, sumpt. *Claudii Landry*. 1632. In-fol. Hoffmann, I, 314. — Voyez les *Publications* de 1606, *Aristotelis Artis rhet. libri tres*, et ajoutez à cet article : *Jean de Tournes* a publié à Lyon en 1587, une édition des *Problemes d'Aristote* et autres philosophes et médecins, selon la composition du corps humain, avec ceux de *Marc Antoine Zimara :* Item les *Solutions d'Alexandre Aphrodisée* sur plusieurs questions physicales; in-16 de 351 pages (B. de M. Gonon). La préface ne nous apprend rien sur l'auteur de ce dernier ouvrage qui est par demandes et par réponses. *Nicolas Bonfons* en avait déjà donné une édition, Paris, S. D., in-16 de 168 ff.; celle de J. de Tournes, qui est en petit-texte, est plus ample.

1632. — *Vers du sieur de La Charnaye* (Pierre de Cotignon) dédiés à Monseigneur l'éminentissime cardinal de Lyon, grand aumônier de France. A Paris, chez *Toussaint du Bray* et *André Soubron*. 1632. In-

8°. de 85 pages — L'abbé *Mercier de Saint-Léger* a rendu compte de ce livre dans le *Magasin encyclopédique*, année 1797, p. 257. Il signale, dans ce curieux article, un singulier plagiat de l'abbé *Borelly* (1), ex-jésuite, qui a donné comme de lui la traduction en vers latins que le P. *du Cerceau* avait faite d'une pièce de *Théophile Viaud* intitulée l'*Aurore*. Nous ferons observer que le même sujet a été aussi traité par *Pierre de Cotignon*, dans une pièce en rime redoublée qu'on lit p. 81 de sa *Muse champestre*, et qui commence ainsi :

Belle aube que je vois par la fenestre naistre ,
Conduite des troupeaux,
Qu'on meine le matin au bois champestre paistre
Le brou des arbrisseaux,
Avant que le soleil t'ayt découverte, ouverte
Soit sur nous ta faveur, etc.

1633. — *Janvier* 24. On lit sous cette date dans la *Gazette de France*, article *Lyon* : — « Depuis que le Consulat de cette ville destitua de sa charge un penon ou capitaine de quartier, pour s'estre comporté insolemment contre un capitaine du regiment du commandeur d'*Halincourt*, qui fut le 13 du courant, les affaires s'adoucissent fort de par-deçà; de sorte qu'on a licencié quelques compagnies de la garnison de cette ville , et réformé les autres. » — « On a déterré une femme à *Coulonges* (2), village à une lieue d'icy, pour la mettre plus honorablement ailleurs, parce qu'elle y avoit esté mise pendant nos contagions passées; de laquelle le corps a esté trouvé aussi sain et entier que si elle venoit d'estre enterrée, mais ne pesant que dix à douze livres au plus; et parce qu'elle a esté de fort bonne vie, plusieurs prennent cette exception de la règle des autres corps si tost corrompus, mesmes après les maladies populaires, pour un argument de sainteté. »

1633. — *Février* 4. L'archevêque d'*Arles* partit hier de Lyon pour Paris. — Quelques-uns de nos séditieux ne se souvenant pas que les Roys, pour avoir les mains longues, n'ont pas pour cela la mémoire courte, se sont venus d'eux-mesmes prendre au trebuchet. *Gaz. de Fr.*, p. 62.

1633. — *Février* 5. Exécution de quatre des séditieux qui avaient figuré dans l'émeute des 4 et 5 décembre précédent. — « Les soldats de la garnison *minutent* leur départ, et le Cardinal de Lyon se rend à Paris. » *Gaz. de Fr.*, p. 71. — Les lettres que ce prélat écrivit au Roi et à ses ministres, avant son départ, témoignent de l'état de détresse où notre ville se trouvait à cette époque. Nous avons donné quelques frag-

(1) *Recueil de poésies françaises et latines*, par M. l'abbé B***; *Avignon*, 1780, in-8°. Voyez Barbier, *Anonym.*, 15536, et le *Nouvel Almanach des Muses*, année 1809

(2) Aujourd'hui *Colonge* ou *Collonges*, du latin *Coloniae*. Voyez Menestrier, *Divers caractères*, p. 469 et 539.

ments de ces lettres, page 16 de notre *Notice sur le Cardinal Alphonse de Richelieu.*

1633. — *Mars* 16. Le marquis *de Tavannes* et M. d'*Emery*, intendant des finances, arrivent à Lyon, et partent le lendemain pour le Piémont. *Gaz. de Fr.*, p. 135.

1633. — *Mars* .... « La nuict du 17 au 18, se sauva du chasteau de *Pierre-Scize*, le sieur *de Bordes*, secrétaire du duc de Lorraine, emprisonné, il y a quelques mois, avec un sien serviteur, pour avoir esté trouvé chargé de lettres contre le service du roy. » *Gaz. de Fr.*, p. 135.

1633. — *Mars* 18. Le marquis *Agostino Centurione*, ambassadeur extraordinaire de la République de Gènes, passe à Lyon pour se rendre à Paris, afin d'y supplier le roi de terminer les différends qui existent entre Gènes et la Savoie. *Gaz. de Fr.*, p. 136.

1633. — *Mars* 28. — Le maréchal *de Créqui*, duc *Desdiguiere*, passe à Lyon pour se rendre dans son ambassade à Rome. *Gaz. de Fr.*, p. 144.

1633. — *Mai* 2. — M. *d'Halincourt*, gouverneur de Lyon, part pour faire démolir les châteaux de S. *Romain*, du *Puy* et de *Cervieres*. — Le 5 de ce mois, on commença la démolition de *la Bastie* et de *Pipet*, à *Vienne* en Dauphiné. *Gaz. de Fr.*, p. 200.

1633. — *Septembre* 23. — Le *Cardinal de Lyon*, qui était parti de Paris le 30 août, arrive à Lyon. Plus de 600 chevaux étaient allés à sa rencontre, à deux lieues au de là de Lyon, et tout le canon tira, à son arrivée. — Le 15 août précédent, le roi avait communié à Monceaux entre les mains de ce prélat. *Gaz. de Fr.*, p. 340, 365 et 410.

1633. « Cette année, le *Port de S. Paul*, sur lequel est maintenant le *Pont de bois* (1), fut élargi et retabli par le Consulat .... » — Le P. *Menestrier* a inséré dans son *Eloge hist.* l'inscription qui fut gravée à cette occasion.

1633. Les *Pénitents du Crucifix* font rebâtir la chapelle de *S. Marcel*, qui menaçait ruine, et la font décorer de onze tableaux peints par *Blanchet*.— Cette confrérie avait été fondée, en 1590, par le cardinal *Cajetan*, légat en France. Son principal but était de recueillir des aumônes pour placer de pauvres enfants en apprentissage, afin de leur donner un métier. En 1790, elle comptait, parmi ses membres les plus distingués, le comte *de Rully*, *Joseph Monterrad*, *J. B. Levasseur*, *Antoine Poura*, *Claude Pericaud*, etc. Après la terreur, la chapelle de S. Marcel fut convertie en théâtre, puis elle fut démolie et remplacée par une maison dont la façade à l'orient prend ses jours sur la montée de la *Grande-Côte*. Voyez les *Arch. du Rh.*, IX, 8, et l'*Alm. de Lyon* de 1790, p. 50.

(1) Le pont *S. Vincent*, remplacé aujourd'hui par une passerelle. Voyez ci-après, année 1637, *ad calçem*.

1633. — PUBLICATIONS : *Dialectica Thomistarum versibus concinnata.* Autore R. P. *Fr. Joanne Teste-Fort*, Lugdunensi, Doctore theologo, Sacri Ordinis Praedicatorum. Reverendissi D. D. *Camillo de Neuville* ab eodem nuncuputa. Lugduni, sumptibus discipulorum Authoris. 1633. In-12 (B. de L., 17103). — Le Père *Teste-Fort*, pour qui tout était matière de vers latins, publia, la même année, deux autres opuscules, qui furent aussi imprimés aux frais de ses disciples : — *Logica Thomistarum versibus concinnata....* D. D. *Joachimo d'Estaing*, episcopo Claromontano.... nuncupata. — *Physica Thomistarum versibus concinnata....* R. *Patri Rodulfio* (totius Ordinis Praedicator. generali)... nun cupata. — Voyez les *Publ.* de 1618, de 1621, 1634, et ci-après, *juin* 1643.

1633. — *Galliae Geographia veteris recentisque*, à P. *Philiberto Moneto*, de Soc. Jesu, Regionum Segmentis et laterculis designata. Lugduni, sumpt. *Antonii Pillehotte*, 1633. In-12 (B. de L., 24400. — Il y a des exemplaires qui portent la date de 1634, et à la fin desquels est un privilége du roi, daté du 3 février 1634, privilège qui ne se trouve pas dans les exemplaires datés de 1633. — L'article sur Lyon n'offre rien de remarquable. L'auteur appelle Condrieu, *Condrium* seu *Condricvium*; Givors, *Givorsium*; Saint-Chaumond, *Sancamundus* et *Santenemundus*; Saint-Saphorin-le-Château (aujoud'hui Saint-Symphorien), *Sansymphorianus*, etc. Ces dénominations ne nous paraissent pas très-heureuses ; le P. *Menestrier* en a su trouver de meilleures dans nos vieilles chartes. Voyez ci-après au 31 *mars* 1643.

1633. — *Lideric, premier forestier de Flandre*, ou Philosophie morale de la victoire de nos passions, sur le fonds d'une noble histoire. Par le R. P. *Jean Dauxiron* de la Comp. de Jésus. A Lyon, chez *Claude Larjot*, 1633, In-8° (B. de L., 18732). — Dédicace de l'auteur à l'Infante d'Espagne.

1633. — *Recueil de la vie et des vertus de sœur Marie Aymée de Bullioud*, religieuse de l'Ordre de la Visitation Ste Marie... recueillies par la Mère supérieure et (le) Chapitre du monastère de l'*Anticaille* de Lyon. A Lyon, pour *Vincent de Cœursillys*. 1633. In-8° — *Marie Aymée de Bullioud* était fille de *François Bullioud*, seigneur de *la Tour*, *Espinay*, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de *Marguerite Sève*, sœur de M. *de Sève*, président au présidial et parlement de *Dombes*; elle prit la fièvre dans les premiers jours de 1662, et mourut le 26 de ce mois (2), âgée d'environ 19 ans et demi. Malgré sa grande naissance, elle poussait l'humilité jusqu'à aider ses compagnes à balayer le monastère et le jardin, et, quand il y avait de la neige, elle y traçait des croix, et s'y prosternait par mortification ; pour ne pas être assise trop à son aise pendant les prédications, elle mettait

(1) En 1630, les religieuses de ce monastère avaient pour supérieure *Marie deQuérard*. Voyez l'*Histoire de l'Antiquaille*, par M. *Achard-James*, p. 28.

(2) Le jour de S. *Polycarpe* et de Ste *Paule*. C'est donc par erreur que *Pernetti* donne le 26 *février* pour le jour de la mort de cette religieuse.

une pierre assez grosse sur son siége. Quand on lui ôtait sa discipline, elle s'en faisait une avec son chapelet, au bout duquel elle attachait ses ciseaux. Pour souffrir davantage, elle aurait voulu que les démons lui eussent eux-mêmes donné la discipline, « ainsi qu'ils ont faict à plu- « sieurs grands saints, et surtout comme ils firent à *Hugues de Saint* « *Victor*, après sa mort ..» L'été, pour ne pas dormir, elle doublait ses couvertures, et y mettait pardessus, ses vêtements; l'hiver, elle faisait tout le contraire. « Elle n'eût pas tué la moindre bête, à cause que Dieu leur a donné la vie, non pas même une puce; que si par aventure, elle en prenoit quelqu'une, elle la remettoit dans sa manche, estant bien aise de souffrir leur importunité... » Suivant Pernetti (I, 237), un des panégyristes de cette pieuse fille, lui appliqua le distique composé pour *Pic de la Mirandole* :

Tam juvenem scivisse nocet; nam maxima virtus
Persuasit morti ut crederet esse senem.

1633. — *Saint Augustin, de l'Ouvrage des Moynes*... Par *Jean-Pierre Camus*, évesque de Belley. A PARIS, chez *Fiacre Dehors*, 1633. In-8° (B. de L., 2021). — On lit, page 230 de ce livre : «.... Dans l'excellente et bien policée ville de Lyon. . . . , les marchands et artisans donnent des ouvrages à faire aux pauvres enfermés (1), et avecque tant d'industrie qu'il n'y a si vieil, si jeune, si estropié, fût-il aveugle, boiteux ou manchot, qui n'ait son emploi selon ses forces et sa portée; car quant aux malades ou incurables, ils ont leurs retraites séparées, parce qu'ils sont réduits à l'impossible. Le public fournit à leurs nécessitez... »

1634. — *Mars* 10. Le comte *de Noailles* qui était arrivé à Lyon le 2, part aujourd'hui par eau, pour son ambassade du roi près Sa Sainteté. *Gaz. de Fr.*, p. 102.

1634. — *Mars* 15. Mort, à Rome, du P. *Bernardin Castor*, ancien recteur du collége des Jésuites de Lyon, né à Sienne en 1544. Voyez la *Bib. scriptor. Soc. Jesu*, p. 114; COLONIA, II, 715; ci-dessus 9 *nov.* 1589; 4 *mai* 1592; 4 *juin* 1604.

1634. — *Mai*... Lettres patentes confirmatives du privilége de l'exemption des tailles en faveur des bourgeois et habitants de Lyon.

1634. — *Juin*.... — Le roi étant à Fontainebleau, y fait son jubilé, allant à pied aux stations que le *Cardinal de Lyon*, son grand aumônier, avait désignées. — Ce prélat était arrivé à Paris, le 23 mai précédent. *Gaz. de Fr.*, p. 212 et 248.

1634. — *Août* .... — On apprend à Lyon la nouvelle du supplice d'*Urbain Grandier*. Voici en quels termes *Ismaël Boulliaud*, de *Loudun*,

(1) L'invention des *Dépôts de mendicité* n'appartient donc pas aux philanthropes du dix-huitième siècle.

rend compte de cet événement à *Pierre Gassendi*, dans une lettre du 7 septembre de la même année laquelle est peut-être inédite :

« Je vous donneray icy l'extraict d'une lettre qu'un mien frère m'a escrite sur le sujet de la mort de Me Urbain Grandier, curé de nostre ville, bruslé vif à Loudun, le 18e du passé (1), pour magie, sorcellerie et malefice pretendu envoyé aux Ursulines qu'on dit énergumènes, et convaincu du tout par la déposition des diables seulement, auxquels les juges ont adjousté foy contre la doctrine expresse de S. Thomas et de la faculté de Paris, Voicy donc ce qu'il m'escrit :

« Je ne puis m'empescher de vous parler du feu Me Urbain Grandier, mort comme un ange, si les anges pouvoient mourir, ou comme un diable, s'ils estoient mortels; car si cet homme estoit innocent, il a bien usé de la plus grande vertu qui soit entre toutes les vertus ; sa constance, quand j'y pense, me ravit. Qu'il se soit veu condamné au supplice le plus cruel qui se puisse imaginer, et par préalable appliqué a la question pour sçavoir ses complices ; qu'il ayt enduré la torture extraordinaire sans estre espargné, et que telles douleurs n'ayent pu tirer de luy un mot de travers : au contraire une persévérance continuelle sans jamais chanceller, accompagnée de prières et méditations dignes de son esprit, cela me fait dire qu'il se trouve peu d'exemples pareils, car il sçavoit qu'il devoit mourir et n'estoit point alleché du monde en supportant de tels maux, si qu'il n'y avoit que cette seule constante vertu qui pouvoit le porter à telle resolution, joint de laisser une créance qu'il fust innocent. Je l'ay veu sur le bucher parler hardiment, voir le feu allumé sans tesmoigner l'apprehender, au contraire dire tout haut : « Seigneur Jesus, je remets mon ame entre tes mains. » Un tesmoin luy demanda pardon tant pour luy que pour les autres; il respondit en ces termes : « Mon ami, je vous pardonne d'aussi bon cœur que je « croy fermement que mon Dieu me fera pardon, et me recevra aujoud'huy « en Paradis. » Cela me faict dire, s'il est mort innocent, qu'il est mort en homme de bien, et qu'il a rendu des tesmoignages d'une vertu incroyable ; s'il est mort coulpable, il est mort endiablé, ayant employé des dons si excellents à maintenir sa meschanceté. Les diables disent qu'il est en Enfer où il soufre beaucoup, mais plusieurs en doubtent, l'ayant ouy parler comme un chrestien, joinct que c'est pécher contre la charité. Quelques uns disent, quand il invoquoit Dieu, qu'il entendoit une déité diabolique et une trinité de même espèce ; mais d'autres qui l'ont ouy, disent qu'estant adverty par un homme d'esprit qui, l'ayant entendu parler de Dieu, luy dit que les Juifs reprochoient à nostre Seigneur qu'il avoit appelé Hélie, qu'il respondit : « J'in- « voque Dieu qui m'a créé par son fils Jesus-Christ mon Sauveur, fils de la « bienheureuse Vierge, et n'en cognois point autre ». Il a confessé qu'il avoit esté homme, qu'il avoit aymé les femmes, mais que, depuis sa sentence de *Poictiers*, il s'en estoit retiré, et n'a rien scandalisé, a nié comme on dict, qu'il fut sorcier ny magicien, ne qu'il eust commis sacrilège. Voilà l'histoire succinte de la mort de cet homme qui avoit de grandes vertus, mais accompagnées de grands vices, humains néanmoins et naturels à l'homme. Il étoit docte, bon prédicateur, bien disant, mais il avoit un or-

(1) Si cette date est exacte, comme je le pense, *Urbain Grandier* aurait été brûlé le jour même de la prononciation de sa sentence. On sait que *Laubardemont* était expéditif Voyez l'arrêt, tome 16, p. 413 du Recueil d'*Isambert*, et les *Publications* de 1636, *la Gloire de Joseph....*

gueil et une gloire si grande, que ce vice luy a faict pour ennemys la plus-part de ses paroissiens, et ses vertus luy ont accueilly l'envie de ceux qui ne peuvent paroistre vertueux, si les séculiers ne sont difamez parmy le peuple. La rage de ses ennemys est si grande qu'ils ont plus de despit de l'avoir veu mourir comme un chrestien, constant et sans murmure, qu'ils n'ont eu de plaisir s'assouvissant de vengeance, le voyant périr. Vous noterez que la charité de deux capucins fut si grande, et celle d'un recollet, qu'ils firent office de bourreaux et mirent eux-mêmes le feu au bucher. Ce recollet exorciza les coings et les ais dont il eust la question, abusant en cela avec une inhumaine impiété des SS. mystères de l'Eglise.

« Enfin, quand je considère l'admirable patience de cet homme, je dis avec Valère-Maxime : *Virtus capi nescit, patientia dedecus ignorat, fortunæ succumbere tristius omni fato ducit* (1). Dailleurs je desplore la condition en laquelle on veut mettre les Chrestiens de les faire mourir sur la déposition des diables, doctrine dangereuse, impie, erronée, exécrable et abominable, qui rend les Chrestiens idolâtres, ruine la religion chrestienne daus ses fondemens, ouvre la porte à la calomnie, et fera, si Dieu par sa providence ne remédie à ce mal, que le diable se fera immoler par les hommes des victimes humaines, non plus sous le nom de Moloch, mais à la faveur d'un dogme diabolique et infernal qui a esté escrit par un qui dit que le diable, duement adjuré, dit toujours vérité, et que, sur ses parolles, on peut raisonnablement fonder un jugement. Vous voyez où la folie des cervelles morfondues se porte à la ruyne du genre humain et de la religion catholique.... »

1634. — *Novembre* 26. Le *Cardinal de Lyon* qui était parti de Paris le 8, pour se rendre à Rome, arrive à Lyon. — « Tous les habitans ayans esté au-devant de lui, le reçurent avec grands applaudissemens. Les corps de trois ordres le furent pareillement recevoir bien loin hors la ville, et le gouverneur aussi, accompagné de 7 à 8 cents chevaux. » *Gaz. de Fr.*, p. 540. Voyez ci-après, 22 *février*. 1635.

1634. — *Décembre*. 8. Un brevet du roi concède au marquis d'*Halincourt* les deux places sur la *Saône*, à droite et à gauche du *pont du Change*, qui offraient des rochers inutiles, pour y bâtir des maisons, et en disposer ainsi qu'il aviserait. — Des oppositions s'élevèrent de toutes parts contre cette concession ; un arrêt du Conseil d'état du 5 mars 1636 prononça que le brevet recevrait son exécution ; permit en conséquence à M. d'Halincourt de faire construire des maisons, suivant le plan arrêté, sur les deux places du pont, et de mettre sur la plus spacieuse et la plus commode la *Statue équestre en bronze de S. M.....* Satisfait d'avoir obtenu gain de cause, M. d'Halincourt comprit néanmoins tout ce qu'un semblable projet avait de désastreux, et combien son exécution serait nuisible à l'embellissement de la cité ; il se départit des avantages qu'il devait naturellement se promettre, et ne donna aucune suite au brevet dont le roi l'avait gratifié. *Arch. du Rh.*, XIII, 18.

(1) Voici comment on lit ce passage dans les bonnes éditions : *Capi ergo virtus nescit : patientia dedecus ignorat : fortunae succumbere tristius ducit omni fato.* III, 2, vII.

1634. — *Décembre* 29. Sentence du Présidial de Lyon, par laquelle, entr'autres dispositions, défenses sont faites aux consuls des villages et des paroisses du ressort, d'envoyer loger des soldats dans les maisons que les habitans de Lyon possèdent dans lesdites paroisses et villages. *Recueil de Barbier*, p. 379. — Voyez ci-dessus, 7 *août* 1610.

1634. — *Décembre* 30. Mort, à *Vienne* en Dauphiné, du P. *George-Etienne Rousselet*, jésuite, professeur au Collége de la Trinité, etc. Voyez les *Publ.* de 1631, *le Lys sacré* ....

1634 — « Ce fut cette année 1634 que *Charles-Auguste de Sales*, qui avoit fait ses études de philosophie et de théologie au collége des jésuites de Lyon, passant par cette ville, alla révérer le cœur de son saint oncle (*François de Sales*), et y laissa un monument de son esprit, aussi bien que de sa piété, en une inscription latine écrite en caractères d'or sous un grand écusson des armoiries de la maison de *Sales*, avec les marques de la dignité de son oncle, auquel il devait succéder un jour dans la même dignité. Voici cette inscription :

VIATOR
AH QUAM DIVES EST HOC MONASTERIUM.
SI NESCIS
THRONUM AMORIS POSSIDET, DELICIAS COELI, AUXILIUM TERRAE,
GAUDIUM ANGELORUM, SOLATIUM HOMINUM, SEDEM ANIMAE
QUAE DIVINUM ET SUMMÈ AMABILEM ANIMARUM AMANTEM
ET AMATOREM AMANTISSIMUM
SUMMÈ AMAVIT.
O QUALE ET QUANTUM COR
VIRI ANGELICI, PHILOTHEI, THEOTIMI, THEODORI, THEODIDACTI,
THAUMATURGI, TRISMEGISTI
FRANCISCI DE SALES,
EPISCOPI ET PRINCIPIS GEBENENSIS
FUNDATORIS ORDINIS VISITATIONIS B. M. V.
RELIQUIT ILLUD MORIENS AMANTISSIMIS ET AMATISSIMIS FILIABUS
TANTUS PATER
PROH CARISSIMUM ET INVIOLABILE PIGNUS,
TU PROSPICE ET PROFICE.
DEUM TANTI CORDIS
EX TOTO CORDE TUO AMA, TIME ET ADORA.
HOC EST ENIM OMNIS HOMO.

« C'est-à-dire : Passant, ah ! que ce monastère est riche ! Il possède le trône de l'amour, les délices du ciel, le secours de la terre, la joie des anges et le soulagement des hommes, le siège d'une ame qui a souverainement aimé le divin et le très-aimable amant et l'amateur de nos ames. Oh! quel cœur! oh! qu'il est grand et vaste le cœur de cet homme angélique, Philothée, Theotime, Theodore, Theodidacte, Thaumaturge, Trismegiste, François de Sales, évêque et prince de Genève, fonda-

teur de l'ordre de la Visitation-Sainte-Marie. Ce père si grand et si saint a laissé en mourant à ses très aimées et très aimantes filles ce très cher et inviolable gage. Admire et profite, ô passant! Aime, crains et adore de tout ton cœur le Dieu d'un si grand cœur. Car c'est tout l'homme. » *Mss. du P. Menestrier*. Il paraît que Ch. Auguste de Sales était arrivé à Lyon dès la fin de 1633, puisque sa dédicace au pape Urbain VIII, de l'histoire de son oncle, est datée de Lyon *le jour des estreines*, 1634. Cette histoire parut d'abord en latin et ensuite en français, à Lyon, chez *F. de la Bottiere* et *J. Julliard*, in-4°. Voyez les *Publications* de 1627, *Praecociorum Quasillus*....

1634. — Le sieur *Marie* obtient des lettres-patentes par lesquelles son offre de rebâtir le *pont de bois de l'Archevêché* avec des boutiques, est acceptée, sous la concession de la jouissance des boutiques et d'un tarif de passage sur le pont pendant trente années. C'est, dit M. *Morin*, le premier exemple que nous trouvons dans nos annales de concessions de cette nature. *Hist. de Lyon*, VI, 158. Voyez ci-après, au 13 *février* 1639.

1634. — Etablissement, au profit de la ville de Lyon, d'un *droit d'attache* qui sera exigé de tout propriétaire d'usine ou de bateaux à laver (1). — La ville ne tarda guère à être dépouillée de ce droit par le marquis *de Villeroy*, qui se le fit concéder par le roi. Le Consulat ayant réclamé, il y eut en 1637 une transaction par laquelle M. de Villeroy en fit cession à la ville, moyennant un capital de dix mille livres. M. de V.

1634. — Louis XIII cède la ville de *Montluel* et la baronie de *Gex* à *Henri II de Bourbon*, pour la terre de *Chasteau-Chinon*.

1634. — Publications : *Ambrosii Calepini Dictionarium* (octolingue).... quae autem huic editioni accrevere, I. F. I. C. operâ et industriâ, ea notulis hujusmodi I I II inclusimus, ut quantis auctibus praecedentium omnium fastigium haec nova editio extulerit, uno oculi intuitu facile cognosci possit. Lugduni, sumptibus *Iacobi Cardon*. 1634. 2 vol. in-fol. sur 2 col. petit-romain (B. de L., 2968). — Dedicace de *Jacques Cardon* à *Humbert de Chaponay*. — Le privilége du roi est daté de *Metz*, le 2 janvier 1632. — Rien ne nous apprend quel est cet avocat I. F., par les soins duquel cette édition a été faite. Je ne pense pas que ce soit *Isaac Lefèbvre*, auteur du *Nombre des Eglises*, etc. ; Lyon, 1627.

1634. — *Apologie pour la vie religieuse ou monastique*. Par M. *B.* (Besian) *Arroy*, prestre, docteur en théologie de la faculté de Paris et théologal de l'Eglise de Lyon. A Paris, chez *Denys Thierry*. 1634. In-

(1) L'origine des bateaux à laver, vulgairement appelés *plattes*, est due à l'individu (*Benoît Besson*) qui, en 1608, fit valoir auprès du Consulat le service qu'il prétendit avoir rendu, de fondre les glaces amoncelées près de *Pierre-Scise*. M. de V. — Voyez ci-dessus, *février* 1608.

12 (B. de L., 6355). — Dédicace à Mgr *Seguier*, garde des sceaux. — Voyez ci-après, *octobre* 1677.

1634. — *L'Apparition de Théophile* à un poëte de ce temps, sur le desadveu de ses OEuvres, par *Claude Cayne*. Paris, 1634. In-12. — L'abbé *Goujet*, à qui nous empruntons le titre de ce livre (tom. XV, p. 356 de sa *Biblioth.*), dit qu'il ignore la profession et l'histoire de l'auteur. Nous croyons être certain que *Claude Cayne* est le libraire de ce nom, qui exerçait sa profession à Lyon. Dans cet ouvrage qui se compose de huit *Odes*, le poëte feint que *Théophile* lui apparut, et qu'il lui fit des aveux que celui-ci n'avait jamais faits durant sa vie, sur ses débauches, son libertinage d'esprit et de cœur, les vers indécents et impies qu'on lui attribuait, et qu'il avait constamment désavoués. C'est un jeu d'imagination, ajoute Goujet, dont Cayne s'est servi pour justifier les accusateurs de *Théophile*, noircir la réputation de ce poëte, et avoir lieu de faire un long sermon en vers en faveur de la religion, et contre l'impiété, sur l'existence de Dieu en particulier, sur la Providence et l'Eternité des peines. Les deux dernières Odes contiennent la description de l'Enfer et celle du Paradis. Ce songe satirique, théologique et moral est adressé à M. *Moiron*, baron de *S. Trivier*, lieutenant géneral en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon. Voyez les *Publ.* de 1623, *Prise de Théophile*,... et celles de 1630, *Œuvres de Théophile*...

1634. — *Les Entretiens curieux d'Hermodore et du Voyageur inconnu*, divisez en deux parties, par le sieur *de Sainct-Agran* (masque de *Jacques de Chevanes*, capucin). A Lyon, en la boutique de *Jean Pillehotte*, chez *Jean Caffin* et *François Plaignard*. 1634. In-4° (B. de L., 3841). — Ce livre, dirigé contre *Camus*, évêque de Belley, contient la défense des moines mendiants. L'année suivante, M. *de Belley* y répondit par les *Esclaircissemens de Méliton* qu'il publia sous le masque du sieur *de Saint-Agatange*, sans nom de ville, 2 vol. in-4°, auxquels il faut joindre, pour les rendre plus complets, des *Observations* contenant 270 pages (B. de L., 3842). L'ouvrage du P. *de Chevanes* aurait menti à son titre s'il se fût arrêté à la fin du 2e livre de sa réfutation. Rien de plus *curieux* en effet que le 3e livre qui est intitulé l'*Art d'aymer d'Ovide ressuscité dans les escrits du Directeur*. Le malin Capucin y a recueilli tous les passages un peu scabreux qu'il a pu trouver dans les Romans et les Histoires de M. de *Belley*, pour les mettre en parallele avec des vers tirés de l'*Art d'aimer* d'Ovide, et qu'il a traduits parfois assez heureusement en vers français. Cette petite guerre dura bien longtemps, et je ne sais si elle se termina par un pamphlet qui est joint à l'exemplaire que possède la B. de Lyon, des *Eclaircissemens de Méliton*, et qui est intitulé : *Lettre descouvrant le secret de Méliton, à l'esgard des Moines et Religieux, contre Estienne de la Croix, soy disant docteur*. Lyon, 1662, in-8° de 54 pages, sans nom de libraire ni d'imprimeur.

1634. — *Les Epistres spirituelles du Bien-heureux François de Sales*...

IIIᵉ édition augmentée... A Lyon pour *Vincent de Cœursillys.* 1634. In-8° (B. de L., 5687).

1634. — *Gilberti Jonini*, e soc. Jesu, *Anthologia sacra*, lib. I. *Musae et Gratiae religiosae*, lib. II. *Anacreon christianu*. Libri III (Lugduni, sumpt. *Petri Bailly*. 1634. In-12. (B. de L., 17093). — Ce recueil de poésies grecques, accompagnées d'une version latine en regard, obtint quelques succès du vivant de l'auteur, aussi bien que les vers latins qu'il nous a laissés. Le P. *Jonin*, né dans l'Auvergne en 1596, mourut en 1638 à Tournon, dans le Collége de sa Société. On trouvera l'indication de ses ouvrages dans l'article que lui consacre le supplément de la *Biographie universelle.*

1634. — *Metamorphosis latronis in apostolum, apostolique in latronem...* A. R. P. *Theophilo Raynaudo*, Soc. Jesu theologo. Lugduni, apud *Franciscum La Bottiere* (ex typogr. *Joannis Bru*, Granatensis Vasconis) 1634. In-8° (B. de L., 22892). — Dédicace de l'auteur au Cardinal Barberin, datée de Grenoble, suivie, entr'autres pièces, d'une Ode latine à la louange du P. *Théophile Raynaud*, par *Gilbert Jonin*, jésuite.

1634. — *Nouveau reglement général* sur toutes sortes de marchandises et manufactures, qui sont utiles et necessaires dans ce royaume, representé au Roy pour le grand bien et profit des villes et autres lieux de la France, par M. *de la Gomberdiere*. A Lyon, par *Claude Cayne.* 1634. In-8° (B. de L., 8300).

1634. — *Optimae vitae finis pessimus.* Libertatis perire volentis in *Juda* proditore exhibitio ; gratiae victricis expressae in sancto latrone, parallela. Autore R. P. *Theophilo Raynaudo*, soc. Jesu theologo. Lugduni, apud *Franciscum la Bottiere* (ex typogr. *Joannis Bru*). 1634. In-8° (B. de L., 3662). Dans le chapitre Iᵉʳ de cet ouvrage, le P. *Théophile Raynaud* établit que *Judas* est réellement né dans la tribu d'*Ephraïm*, et qu'il fut nommé *Iscariote* du lieu où il vit le jour. Il réfute ceux qui ont voulu lui donner une autre origine. Voyez ci-dessus, p. 198 de nos *Documents sur le règne d'Henri IV.*

1634. — *J. Isacii Pontani Poematum libri VI.* Amstelod., 1634. In-12 (Niceron, XIX, 395). — On trouve, parmi ces poésies, un voyage dans la *Gaule Narbonnaise* (1). M. le Conseiller *Breghot* a inséré dans ses *Mélanges*, p. 19-21, les 25 vers de ce poëme, où le savant Danois parle de notre cité, et il y a joint une traduction accompagnée de notes.

1634. — *Philosophiae Thomisticae versibus concinnatae pars prima* complectens Dialecticam, Logicam et Physicam metricè elaboratas. Authore P. F. *Joanne Teste-fort*, Lugdunensi, doctore theologo, sacri Ordinis Praedicatorum. *Parisiis*, apud *Andream Allegret.* 1634. In-16.

(1) Ce voyage, fait vers 1602, a été imprimé pour la première fois, à Leyde, en 1606, sous ce titre : *Itinerarium Galliae Narbonensis*, etc., in-12 de 354 pages, non compris les pièces liminaires.

Ce n'est point, comme on pourrait le croire, une nouvelle édition des trois opuscules que nous avons annoncés parmi les *Publications* de 1633. Ce titre a été fait pour être mis à la tête du volume qui les contient, et on y a même laissé subsister les anciens titres.

1634. — *Les Privileges*, franchises, immunitez... de la ville de Lyon... A Lyon, par *Guichard Jullieron*. 1634. In-4°.—Voyez les *Publ.* de 1574 et de 1619.

1634. — *Questions décidées sur la justice des armes des rois de France*... Par M. *Besian Arroy*, P., docteur en théologie, etc. A PARIS, chez *Guillaume Loyson*, 1634, petit in-8° (B. de L., 4117).

1634. — *La Reigle rationale des arpanteurs* (sic)... par Maistre *Michel Polin*, notaire royal héréditaire, de Grenoble. A Lyon, chés *Scipion Jasserme*. 1634. In-4° — La préface de l'auteur est suivie de deux pièces de vers à sa louange. L'abbé *Pollin*, de l'académie de *Grenoble*, auteur d'ouvrages mentionnés dans la *France litt.* de M. *Quérard*, était peut-être de la même famille que *Michel Polin*.

1634. — *Science du salut révélée de Dieu*, preschée par Jésus-Christ, donnée à l'Eglise, et absolument nécessaire aux chrestiens... Par *Benoist Puys*, docteur en théologie, chanoine et secretain en l'église saint *Nizier* de Lyon. A Lyon, chez *Jacq. Gaudion*. 1634. In-8° — Dédicace au Cardinal de Lyon.

1634. — *Sycophantie thériacale* descouverte dans l'*Apologie du Parallèle des Vipères et herbes lyonnoises, avec les Romaines et Candiotes*, etc. (Par *Claude Pons*, médecin). A Lyon, chez *Scipion Jasserme*, 1634. In-8° (B. de L., 13738). Voyez les *Publ.* de 1619, la *Thériaque*...., et celles de 1632, *Antiparalelle*.

1634. — *Voeus faicts pour l'heureux voyage de Rome* de Monseigneur l'éminentissime Cardinal de Lyon. Par *A. Bernard*, prestre et docteur en theologie. A Lyon, chez *Claude Cayne*. 1634. In-8°. (B. de L., 23415, tome 70). Nous ne citerons qu'une strophe de cette ode, où l'on ne s'attendait guère à trouver un calembourg :

Vous recevez mille caresses
Des éléments que le devoir
Oblige de vous faire voir
En passant toutes les richesses ;
Et partout où vous passerez,
Je vous promets que vous verrez
Qu'ils étalent sur le rivage
Tout ce qu'ils ont de précieux.
Afin que dans vostre voyage,
Vous n'ayez que des *Riches lieux*.

Voyez les *Publ.* de 1635, *Thémis ressuscitée*....

1635. — *Janvier* .... Lettres patentes qui autorisent la fondation de l'*Académie françoise*. — On a remarqué que l'on ne voyait aucun Lyonnais parmi les premiers membres de cette illustre Compagnie. Trois

littérateurs, qui virent le jour assez près de Lyon, en firent cependant partie presque dès l'origine : *Claude Gaspar Bachet de Meziriac*, né à Châtillon-les-Dombes le 9 octobre 1581 (1), *Nicolas Faret* (2), né à Bourg en Bresse, vers 1596, et *Pierre II de Boissat* (3), né à Vienne en Dauphiné, l'an 1603. Quoi qu'il en soit, Lyon a compté plus tard quelques hommes célèbres dans le sein de l'Académie française. C'est seulement vers la fin du siècle, que la littérature, qui avait brillé à Lyon d'un si vif éclat sous le règne de *François Ier*, commença à renaître, et ce n'est qu'en 1700 qu'une Académie fut fondée dans notre ville (4). Mais déjà la capitale du *Beaujolais* en possédait une qui avait été érigée par lettres patentes de 1695 ; de sorte que l'on pourrait dire que c'est à l'imitation des lettrés de *Villefranche*, que ceux de Lyon songèrent à s'organiser en corps savant. Toutefois l'Académie de Lyon a survécu à sa sœur aînée dont on ne parlerait plus, si *Voltaire* ne lui avait donné un brevet d'immortalité, en disant que c'était *une honnête fille qui n'avait jamais fait parler d'elle* (5).

1635. — *Janvier* 27. Un arrêt du Conseil d'état fixe à 100 mille livres la valeur du château de *Pierre-Scise*, dont les archevêques de Lyon retenaient la propriété, quoiqu'ils en eussent été évincés par *Louis XI*, en 1468. — Ce fut moyennant cette somme, que le Cardinal de Lyon fit cession de ce château à *Louis XIII*. Cochard, *Calendrier* pour 1829, p. 47 ; A. P., *Notice sur Alphonse de Richelieu*, p. 6.

1635. — *Février* 22. Dès les 5 heures du matin le *Cardinal de Lyon* partit de cette ville pour son voyage de Rome, et fut coucher le même jour à Tournon par eau. Il était accompagné des évêques du *Mans* et d'*Albi*, de quantité d'autres prélats et de force noblesse. » *Gaz. de*

(1) Voyez son article dans la *Biogr. de l'Ain* de M. *Depéry*, et ajoutez-y la note suivante de l'abbé *d'Olivet* qu'on lit t. 1, p. 230 de l'*Hist. de l'Académie*, édition de 1743 : « Il fut quelques années chez les *Jésuites*, et régenta les classes à *Milan*. C'est un fait que *Colomiès* rapporte dans ses Opuscules, et que M. *Pellisson* pouvoit bien rapporter hardiment, puisqu'il n'y a rien là qui ne fasse honneur, et aux Jésuites, et à M. *de Meziriac*. Il est heureux pour M. *de Meziriac* d'avoir été à une si bonne école dans sa jeunesse, et il est glorieux pour les Jésuites d'avoir contribué à former un si savant homme. »

(2) Voyez les *Publications* de 1619, *l'Arithmétique des marchands....*

(3) Il était fils de *Pierre I de Boissat*, vibailli de Vienne, mort en 1613. *Chorier*, qui a fait la vie du fils, parle de quelques-uns des amis lettrés qu'il eut à Lyon, mais c'étaient pour la plupart des hommes qui ne jouissaient pas d'une fort grande réputation dans la République des lettres. Voyez les *Publications* de 1664, *Oraison funèbre....*

(4) Voyez l'*Histoire de l'Académie royale de Lyon*, par *J.-B. Dumas* ; Lyon, *Giberton et Brun*, 1839 ; 2 vol. in 8°.

(5) Suivant lord *Brougham* (p. 223 de son *Voltaire et Rousseau*), ce fut contre l'Académie de Dijon que Voltaire lança ce lazzi. D'autres ont écrit que ce fut contre l'Académie de Chalons-sur-Marne.

Fr., 32 et 148. — *Emeric-Marc de la Ferté*, aumônier du roi, qui avait prêché à Lyon avec un grand succès, suivit aussi le Cardinal de Lyon. S.

1635. — *Avril* 25. Dédicace de l'église des *Capucins du Petit Foreys*, par *Jean de Nucheze*, évêque de Châlons. — Cette église était sous le vocable de *S. André*, patron du banquier *Coste*, aux dépens duquel le monastère de ces religieux avait été construit. Voyez ci-dessus, année 1622.

1635. — *Juillet* 5. Le *Cardinal de Lyon* écrit, de Rome, au Cardinal *de Richelieu*, son frère (1) :

« Monseigneur, Puisque le service du Roy requiert qu'il y ait ici un cardinal françois, et qu'il a jeté les yeux sur moy pour ce sujet; ses commandements en ce point rencontrant de l'incompatible avec la bulle de Sa Sainteté touchant la résidence des évêques, et ne trouvant point autrement moyen d'ajuster cette affaire, qu'en me dépouillant de la plus belle pièce que j'aye, et du meilleur revenu, quoiqu'il me fâche un peu de me voir puis après sans lieu de retraite honorable à une personne de ma condition, quand on ne me jugera plus propre ni pour Rome ni pour la Cour, je ne laisse pas de me résoudre de boire le calice, me persuadant que j'en trouverai toujours une assurée dans la providence de Dieu. Mais d'autant que je tiens pour certain que la même bonté qui a obligé le Roy à m'en gratifier, lui fera trouver bon que j'en tire quelque sorte de recompense, afin que S. M. ne se trouve point en peine de me redoter une seconde fois, je vous supplie de me faire avoir l'agrément de nommer M. *du Mans* à ma place, qui me pourra donner cette récompense plus raisonnable qu'aucune autre, pourvu qu'il vous plaise de lui faire donner pareillement permission de le tirer, de son côté, de son évêché. Il sera bien vu dans la ville, tant pour sa naissance que pour son mérite, il y servira S. M. fidèlement et il aimera pour l'amour de moy ce pauvre peuple qui m'a aimé et qui m'aime encore avec passion, et que j'avoue que je quitte avec regret. Ce sera obliger de plus en plus, Monseigneur, votre etc. »

1635. — Même jour, 5 *juillet*. Le Cardinal de Lyon écrit à M. *Bouhillier :*

« Monsieur, Cette lettre ne regardant pas les affaires du Roy, mais les miennes, je ne vous l'écris pas comme en étant le secrétaire d'état ou surintendant des finances, mais seulement comme à un de mes meilleurs amis.

« J'ai eu ordre de venir ici, j'y suis venu. Je veux tromper mon imagination, et me persuader qu'on m'y a envoyé, jugeant que je fusse capable d'y rendre service. J'y suis; le séjour m'en est permis comme cardinal; il m'en est défendu comme évêque, de façon que pour obéir au Pape et au Roy tout ensemble, je me trouve contraint de remettre mon archevêché entre les mains de Sa Majesté. Je le ferois avec regret, si la croyance dont j'ai déjà

(1) Cette lettre, ainsi que la suivante et celle du 18 *juillet*, sont extraites du *Conservateur*, mai, 1757. Le manuscrit qui les contenait avait été trouvé dans le cabinet de *Claude Basset*, avocat en parlement, ancien échevin de la ville de Lyon (en 1686), et secrétaire de l'archevêque de Lyon, décédé le 11 février 1688. Voyez son article par A. P., dans la 2e édition de la *Biogr. univ.*

parlé, à laquelle je me porte pieusement, ne m'y obligeoit; car il est vrai que j'y trouve beaucoup de désavantage, et nul profit, si ce n'est dans la satisfaction qui me demeure de faire quelque chose qui puisse être agréable à celui de qui je tiens tout. Car il est vray que je perds le plus clair revenu que j'aie. Je joue en un instant huit mille écus de rente, pour faire une espèce de second vœu de pauvreté; je me prive des revenus que la vente de *Pierre-Encise* et de ma maison de Paris, montant à près de deux cents mille livres, me pouvoit apporter, ayant à ce compte, par une charité mal ordonnée, travaillé plutôt pour mes successeurs que pour moy. Je me prive du séjour d'une belle et grande ville, où je suis aussi aimé que si j'étois honnête homme, où j'avois résolu de finir mes jours, et déjà choisi le lieu de ma sépulture, je me mets en état de ne savoir où faire ma retraite après mon retour d'ici, si mon visage n'agréoit plus au Roy, et si mon humeur mélancolique déplaisoit à l'ordinaire à celui en qui vous m'écrivez que vous remarquâtes de la tendresse, lorsque M. *Mazarin* lui parla de moy. Je suis bien peu de chose, je le reconnois et je l'avoue; mais j'ose dire sans vanité que j'ai toujours plus valu qu'il ne m'a estimé. J'ai trouvé ma consolation dans la croyance que j'ai qu'il me regrettera quand il m'aura perdu : ce sera peut-être plutôt qu'il ne pense; car un bon courage ne sauroit souffrir un mépris injuste et sans fondement, sans qu'un juste ressentiment ne cause de grandes altérations et de grands changements en la personne de celui chez lequel il fait sa demeure.

« Au reste, quoi qu'il arrive, ma probité, mon affection et ma fidélité seront toujours les mêmes. C'est le seul trésor que je possède en ce monde, et le seul que je veux qui m'accompagne en l'autre, sur lequel ni les puissances de la terre, ni celles des ténèbres n'auront, Dieu aidant, jamais aucun pouvoir.

« Je fais à rebours de ceux qui écrivent en chiffres, de peur qu'on ne découvre leur secret, car maintenant je ne m'en sers point. Voilà en un mot la posture en laquelle se trouve le *Cardinal de Lyon*, appauvri sans avoir fait de dépense mal à propos, exilé sans être criminel, citoyen du monde sans y avoir un couvert propre pour y voir s'achever de blanchir ses cheveux avec honneur et tranquillité; ôtez lui le bonnet rouge de dessus la tête, tous lieux sont sa patrie; mais tandis qu'il y sera, il n'y a que Rome ou diocèse qui puissent être considérés comme tels. Pour Rome il n'y demeurerait pas trois heures si le service du Roy ne l'y attachait; de diocèse il n'en a plus, l'ayant enfermé pour grand qu'il soit dans une feuille de papier qu'il a fait remettre entre les mains du Roy.... A Rome, cedit jour 5 juillet 1635. »

1635. — *Juillet* 6. « Aujourd'hui est ici tombé demi-heure durant une gresle de la grosseur d'un poing, accompagnée d'un vent si furieux qu'il a emporté fort loin une couverture de cinq toises de haut qui estoit sur la tour d'une grande maison de cette ville, dite le *Chasteau de Milan*, size en la rue *S. Barthelemi*, près la montée du grand couvent des Capucins. » *Gaz. de Fr.*, n° 98. — D. Thomas, p. 161, place cet événement au 28 *juin*, et rapporte qu'il se trouva des morceaux de grêle du poids de sept livres.

1635. — *Juillet* 18. Le *Cardinal de Lyon* écrit, de Rome, à M. *Bouthillier* :

« .... Je suis heureux en ce que j'apprends toujours plutôt la guérison de

M. le Cardinal *de Richelieu* que sa maladie, vu que la joie que je ressens du recouvrement de sa santé étouffe en peu de temps le déplaisir que me cause le souvenir de son incommodité. Il est vrai que nonobstant cela, l'appréhension me demeure que cette partie si souvent affoiblie par des fluxions fâcheuses, ne soit enfin comme la gouttière sur laquelle et par laquelle une infinité de sérosités acres et d'humeurs corrompues se déchargent et se vuident.

« Le peu d'estime qu'il a fait jusqu'à présent de ma personne, n'empêchera pas que je n'aye toujours les sentiments d'un homme de bien en ce qui le regarde, mais aussi ni le temps, ni le sommeil qu'on dit être les meilleurs médecins des douleurs de l'esprit (1), ni quoique ce puissent être, n'éteindront jamais en moy les ressentiments qu'un homme d'honneur peut nourrir sans offenser Dieu, et dont il ne pourroit être exempt sans s'offenser soi-même d'un mépris visible. Ce souvenir m'est importun et désagréable, mais je chéris extrêmement la mélancolie qu'il m'a fait naître, je la nourris et je la conserve avec soin, ni plus ni moins que ces anciens qui gardoient du poison dans des boëtes ou des plumes d'or, comme un remède favori pour les délivrer d'une vie honteuse ou misérable. Quelque heure que je puisse rencontrer la dernière des miennes, elle ne me surprendra point ; je partirai gayement sans désirer rien autre chose en ce monde, sinon qu'il puisse reconnoître, après ma mort, ce que j'ai valu durant ma vie, et qu'il aura perdu un frère que tous les peintres et les poëtes ne sauroient ni tirer ni représenter au naturel. Je me résous de m'ensevelir dans la bonté de mon Dieu, entre les mains duquel je me jette du meilleur cœur que je fis jamais, prenant résolution de ne m'en plus fuir; jugez si je suis aussi sot qu'on me croit.... A Rome, 18 juillet 1635. »

1635. — *Août* 4. M. d'*Halincourt*, gouverneur de Lyon, écrit à M. *Dumay*, son secrétaire, au sujet des travaux relatifs aux *fortifications*, qui avaient été interrompus par la peste, et lui annonce que son intention est que ces travaux soient remis à un autre temps plus propice. *Revue du Lyonn.*, tome 18, p. 200.

1635. — *Août* 24. Le *duc de Savoie* a fait battre le tambour en cette ville, dans le Dauphiné et la Provence, où il trouva d'autant plus de soldats qu'il augmenta leur solde ordinaire. — Le sieur d'*Emeri*, intendant des finances, est aujourd'hui parti d'ici pour son ambassade en Piémont. » *Gaz. de Fr.*, n° 124.

1635. — *Novembre* 7. Mort de *Gabrielle de Gadagne*, veuve de *Melchior Mitte de Chevrières* (2), fondatrice du couvent des *Minimes de*

(1) Je présume que le Cardinal de Lyon se rappelait alors ces vers de *Sénèque*, Herc., act 4 :

Tuque, ô domitor
Somne malorum, requies animi,
Pars humanae melior vitae.

(2) « Elle avoit été élevée auprès des dames *de Jourzay*, en *Forez*, et à *S. Pierre de Lyon*. Elle fut accordée en mariage, en 1600, à M. *de Chevrières*. » M.

*

Saint-Chamond, du premier monastère des *Annonciades célestes* de Lyon, et du *Petit Collège de Notre Dame*. — Elle fut inhumée dans la chapelle de ce Collège. Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.* (où sa mort a été placée par erreur au 25 février 1697, et sa naissance, *circa* 1613). Voyez aussi les *Vies et éloges des dames illustres*, par le P. *Hilarion de Coste*, tome I, p. 773 ; ci-dessus au 19 *octobre* 1621 ; ci-après au 10 *novembre* 1636 ; les *Publ.* de cette dernière année, *Elogium funebre.....*, et celles de 1637, *Discours funèbre.*

1635. — « Le roi avait fait don à M. d'*Halincourt*, des *roches* qui sont vers le *pont de Saône*. Le Consulat fit un mémoire pour en revendiquer la propriété, en vertu de lettres-patentes de Louis XII. Il montra qu'il en avait la possession par divers projets d'édifices qui devaient être élevés sur ses roches et dont les modèles se trouvaient encore à l'Hôtel-de-Ville. J. Morin, VI, 159.

1635. — Passage et séjour de *Zaga Christ*, se disant empereur d'Ethiopie et roi des Abyssins, se rendant à la cour de France. — Ce prince logea dans le couvent des *Carmes*. Cochard, *Description*, p. 189. Voyez aussi le *Mercure franç.*, tome 22, p. 254 et suiv.

1635. — Mort de *Charlotte de Guise de Lorraine*, abbesse de *Saint-Pierre*. — Elle avait succédé à *Marie de Lévis de Ventadour*, en 1632, et fut remplacée par *Elisabeth d'Epinac*, nièce de *Pierre*, archevêque de Lyon. Pendant la vacance de l'abbaye, le *Cardinal de Lyon* écrivit de *Rome*, à un de ses correspondants dont le nom ne nous est pas connu : «.... J'ay esté adverty que le P. *Gaultier* (1) est retourné à *Saint-Pierre*. Il pense se prévaloir de mon absence; c'est pourquoy vous me ferez grand plaisir de rechercher les informations que vous avez contre luy au greffe, afin que, s'il ne se retire de bonne volonté, on le luy fasse faire de force. Vous connoissez le pélerin, et savez combien il peut faire de mal dans une maison de religieuses, et particulièrement lorsqu'il n'y a point d'abbesse. Le Roy a faict dans son esprit le choix de celle qu'il y veut; il la déclarera au premier jour... » — Dans une autre lettre que le Cardinal avait écrite auparavant à un des ministres du roi, il lui dit : « ... Ayant esté adverti que l'abbesse de *Saint-Pierre* de Lyon est malade, je croy estre obligé de vous supplier de représenter au Roy, en cas qu'elle vienne à décéder, que le bien et la paix de cette Maison requièrent que S. M. jette les yeux sur une personne d'âge mur et de vie exemplaire, dont la réputation soit entière, et le zèle accompagné de prudence. Je vous en dis d'autant plus librement ma pensée, qu'elle est sans autre intérêt que celuy de la gloire de Dieu... » mss. de la B. de L., n° 1437. Voyez ci-après, 17 *déc.* 1636, et *août* 1639.

1635. — Publications. *Centuriae epigrammatum R. P. Petri Alois*, è soc. Jesu. Lugduni, sumpt. *Claudii du Four*. 1635. In-12. Titre gravé. — On remarque dans ce volume plusieurs pièces à la louange d'*Hen-*

(1) Peut-être le P. *Jacques Gaultier*, jésuite. Voyez ci-après, 14 octobre 1636.

ri IV. La plus remarquable est celle dans laquelle le poëte engage les Jésuites de *la Flèche* à mettre dans la même urne le cœur du roi de France et celui du Cardinal *Alexandre des Ursins;* elle se termine ainsi :

Jungite Alexandri, Borbonis jungite corda :
Galla placent Latiis lilia juncta rosis.

Nous signalerons encore l'épigramme suivante contre le *Pape de Genève* :

Veris honos rosa, nativo quae purpurat ostro,
Authore exeruit te, Cytheraea, comas;
Aemulus et conjux tibi, Cypria, Mulciber idem
Auctor et ipse novi germinis esse cupit;
Hinc dextra Ignipotens ferrum molitus et ignem,
Lilia Calvini tergore nigra dedit.

1635. — *Histoire générale d'Espagne,....* par *Loys de Mayerne Turquet*, Lyonnois. A *Paris*, chez *Samuel Thiboust*, 1635. 3 vol. in-fol. (B. de L., 4689. — Le tome 3[e] a pour titre *Suite et Continuation de l'Histoire d'Espagne*, etc. — L'auteur était mort vers 1630 (voyez ci-dessus); c'est son fils qui autorisa le libraire *Thiboust* à publier cette nouvelle édition, qui est plus correcte et plus complète que celle de 1608.

1635. — *Historia eucharistica....* Auctore *Benedicto Gonono*, Burgensi, monacho cœlestino Lugdunensi. Lugduni, apud *Joann. Michon.* 1635. In-8°. — Livre plein de légendes qui témoignent de l'extrême crédulité de l'auteur. Le 153[e] chapitre a pour titre : *Aranea quam in sanguine Christi sumpserat .... B. Willelmus, post unum annum de ejus digito viva et integra exit.* Le 176[e] est intitulé : *Gallinae et aliae aves Jussu B. Idae Lovaniensis convolant ad audiendam missam.* La relation que *Benoit Gonon* donne, dans son dernier chapitre de la guérison miraculeuse de Louis XIII, est tirée du *Lys sacré*, ouvrage du P. *Rousselet*, publié en 1631.

1635. — *Invantaire des deux langues françoise et latine*, assorti des plus utiles curiositez de l'un et de l'autre idiome. Par le P. *Philibert Monet*, de la Comp. de Jesus. A Lyon chez la *veve de Claude Rigaud* et *Philippe Borde*. 1635. In-fol. (B. de L., 3079). — Dans son avis au lecteur, le P. *Monet* se plaint amèrement de certains petits *argolets*, aux critiques desquels il a été en butte. Voyez ci-après, 31 *mars* 1643, et les *Publ.* de 1628, *Abregé du parallèle....*

1635. — *Motifs d'une sainte libéralité* à Messieurs les paroissiens de *S. Paul de Lyon,* pour les porter à faire rebâtir l'église de *S. Laurent.* Lyon, 1635, in-8°. — L'appel de l'anonyme auquel on doit cet opuscule, fut entendu; MM. de *Mascrani*, gentilshommes lyonnais, originaires des *Grisons*, firent reconstruire l'église à leurs dépens. Ces opulents citoyens avaient leur villa dans l'enclos qui, avant 1789, était

occupé par les *Lazaristes*, et où se trouve maintenant le noviciat des Frères des écoles chrétiennes. Ils possédaient aussi une belle maison, peinte en rouge, dans le quartier de *Bellecour*, et qui, plus tard, appartint à M. *Pianelli de la Valette*. C'est dans cette maison que Louis XIV prit son logement pendant son séjour à Lyon en 1657 et 1658. Spon, *Recherche*, p. 230; *Biogr. lyonn.*, p. 227.

1635. — *Musei, sive Bibliothecae tam privatae quam publicae extructio, instructio, cura, usus*, etc. Auctor P. *Claudius Clemens*. Lugduni, sumptibus *Jacobi Prost*. 1635. In-4° — Le P. *Clément*, Jésuite, avait professé la rhétorique à Lyon dans le Collége de la Trinité (voyez ci-dessus, au 18 *octobre* 1622). Le systéme bibliographique dont il a fait usage dans son livre, se rapproche beaucoup de celui qui a été généralement adopté en France (voyez la *Biogr. univ.*, tom. IX, p. 39, et le *Manuel* de M. *Brunet*, tome V, p. iij). — A la p. 276 de son *Museum*, le P. Clément fait l'éloge du médecin *Fournier* (*Fornerius*), doyen du Collége de médecine de Lyon, qui, après l'avoir guéri d'une grave maladie, lui avait envoyé plusieurs ouvrages manuscrits sur la science médicale, dont il aurait désiré la publication. — A la page 473, le P. *Clément* dit que l'on peut appliquer à la perte et à l'incendie des bibliothèques, ce que Sénèque écrivait à *Lucilius* à propos de l'*incendie de Lyon* : « Movere « hic casus quemlibet posset, nedum hominem patriae suae amantissi- « mum. Una nox interfuit inter urbem maximam et nullam; Lugdu- « num quod ostendebatur in Gallia, quaeritur. Heu! quidquid longa « series multis laboribus, multa Dei indulgentia struxit, id unus « dies spargit ac dissipat. » Puis il cite ce passage moins connu d'*Ænéas Sylvius* : « Non est verum quod sibi reliqui persuadent littera- « rum monumenta non interire; omnia occidunt, nec litteris sua mors « negata est, quamvis aliae aliis plus vivant (1). » — Le P. *Clément*, p. 369-432, veut que l'on exclue d'une bibliothèque les livres qui traitent de magie, ceux qui contiennent des impiétés, des hérésies, des obscénités, des diffamations, ceux des plagiaires, etc., etc.; ce qui a fait dire à M. *Peignot* : « Combien d'ouvrages modernes à rejeter de nos bibliothèques, si l'on suivait à la lettre les conseils du P. Clément! *Dict. des livres condamnés*, I, 31.

1635. — *Relation véritable* de ce qui s'est passé aux derniers exorcismes nouvellement faicts des religieuses Ursulines possédées de *Loudun* : avec les prodiges du tout estranges qui ont esté veues (sic) par Monsieur, frere unique du roy, qui les a attesté (sic) : comme aussi l'attestation de plusieurs Peres tant *Capucin* (sic), *Jesuistes*, qu'autres qui ont assisté audit exorcisme. A Lyon, par *Jean Jacquemeton*. 1635.

(1) Nous ignorons de quel ouvrage d'*Aeneas Silvius* est tiré ce passage; en le cherchant, nous sommes tombé sur une lettre que ce savant pontife écrivit à un de ses neveux (1, IV) qui avait pris l'étude en aversion, et nous y avons noté ce mot : « Nescio « quid esse possis absque litteris, nisi asinus bipes. » *Lycosthène* qui a fait la *Gnomologie* d'Aeneas Sylvius, lui attribue cette pensée : *Sine litteris omnis aetas caeca est.*

In-8°. — Voyez ci-dessus, *août 1634*, et les *Publ.* de 1636, *la Gloire de S. Joseph.*

1635.—*Remonstrance chrestienne* à messieurs les ministres des églises prétendues reformées de la France, sur le point de la justification et ses dependances... Par *Jean Balcet*, docteur médecin aggregé à Lyon... A Lyon, chez la vefve de *Claude Rigaud* et *Philippe Borde*. In-4° (B. de Lyon, 6777). — Dédicace au Cardinal de Lyon, suivie de deux pièces de vers à la louange de l'auteur, la première en français, par *P. G., méd. doct.*; la seconde en latin, par *Philippe le Blanc*, docteur médecin. — Les Approbations sont datées de 1633 et 1634 Il y a des exemplaires datés de 1636, avec ce nouveau titre : *Traicté de la justification des hommes devant Dieu*... Par *Jean Balcet*, ministre converty. A Lyon, et se vendent à *Paris*. chez *Jean Jost* (B. de L., 6776). — Colonia et Pernetti, qui ont cité Jean Balcet parmi les écrivains Lyonnais du 17e siècle, ne nous apprennent rien sur ce controversiste, qui a été omis dans Moréri et dans la *Biogr. univ.* On a encore de lui : 1 *La Défense* de la *sainte messe* et de ses dépendances, contre les injustes accusations, erreurs et blasphèmes des ministres, et en spécial du sieur *Pastor*, ministre de *Pragelâ*. A Lyon, pour *Pierre Compagnon*; 1656. In-8° (B. de L., 6581). Au verso du titre de cet ouvrage dédié à *Camille de Neufville*, est cette curieuse anagramme :

EUCHARISTIAE SACRAMENTUM.

CHARA CERES MUTATA IN IESUM.

La préface de l'auteur contient quelques particularités sur les persécutions auxquelles il a été en butte de la part de ses anciens coréligionnaires, soit à cause de sa *Remonstrance chrestienne*, soit à cause de son *Diurnal*, publié de plus *fraiche date*. – 2° *Theologia moralis*, sive Templum divinae justitiae Deo Patri sacrum... Lugduni, apud *Laurentium Anisson*; 1664. In-4° (B. de L., 2464). — Les pièces liminaires de cet ouvrage ne nous apprennent rien ; mais ces mots *Lugduno-Pragelatensi*, ajoutés sur le titre du livre, au nom et à la profession de l'auteur, ne signifieraient-ils pas qu'il était natif de *Pragelas*, petite ville du Piémont, laquelle faisait autrefois partie du Haut-Dauphiné ? Un passage de la préface de la *Défense de la sainte messe* peut justifier cette conjecture : Balcet y rapporte que ses ennemis ayant envoyé à Grenoble un homme pour le perdre, pendant le temps de sa persécution, son frère, en son absence, s'opposa à leurs menées, et les déjoua.

1635. — *Reverendi Patris Emanuelis Thesauri*, è soc. Jesu, *Caesares, et ejusdem varia carmina*... Lugduni, sumpt. *Claudii Du-Four*. 1635. In-12 (B. de L.). — Voici un échantillon de de la poésie de ce Jésuite :

Filius patrem pingit,

Vivifica extinctum restauras arte parentem
Pictor, et officium reddit amica manus,

Qui sine te periit, per te pater ipse resurgit,
Et vitam juvenis quam dedit aeger habet.
Sic patris pater es : nati natusque creatur
Qui genuit : Patrem filius ecce parit.

Le P. *de Colonia* a dit, en parlant du P. *Pierre l'Abbé* (tom. 2, p. 718 de son *Hist. Litt.*). « Son style est tout hérissé de pointes, et « semé d'un bout à l'autre de faux brillans, encore plus que celui de « *Juglaris* ou du comte *Tesauro*... » Il y a bien eu un comte *Tesauro* qui avait, comme le Jésuite de ce nom, *Emanuel* pour prénom ; mais le comte est un historien, tandis que le disciple de S. *Ignace* est un poëte. C'est donc ce dernier, et non l'autre, que l'auteur de l'*Histoire Littéraire de Lyon* a voulu citer.

1635. — *Thémis ressuscitée*. A Messieurs du Présidial de Lyon. Par *Antoine Bernard*, prestre et docteur en théologie. A Lyon, par *Claude Cayne*. 1635. In-8° (B. de L., 20518, tome 5). — L'auteur a dédié cette Ode à M. de *Sève*, seigneur de *Laval*, président en la sénéchaussée et au siége présidial de Lyon, et au parlement de Dombes. Rien ne nous apprend à quelle occasion fut composée cette flagornerie dans laquelle le bon prêtre suppose que l'âme de Thémis est descendue du ciel pour venir se loger dans le corps du présidial de Lyon, et donner son mouvement aux trente têtes dont ce corps est formé. Voyez les *Publ.* de 1634, *Voeus poétiques*...

1636. — *Mars* 2. L'archevêque de Lyon approuve les Statuts de la *Confrérie des Pénitents de la Miséricorde*, fondée par *César Laure*, en 1625.

1636. — *Mars* 2. « Arrivée du duc de *Parme* ; il loge chez le gouverneur, qui était allé au-devant de lui avec force noblesse. Il part le lendemain au soir. » *Gaz. de Fr.*

1636. — *Avril* 10. « On exécute à mort, devant sa prison, un soldat pour s'être lui-même coupé les doigts de la main gauche, afin de se libérer des peines des galères auxquelles il avait été condamné comme déserteur de milice. Cette exécution fut faite ensuite d'une sentence du prévost des maréchaux au siège présidial de cette ville, où présidait M. d'*Herbelay*, maistre des requêtes et intendant de la justice et police du Lyonnais. » *Gaz. de Fr.*

1636. — *Juillet* 28. « L'avarice d'un batelier qui surchargea son bateau d'hommes et de femmes allant en dévotion de cette ville à une chapelle de N. D., à demi-lieue d'ici, dans une île sur la *Saône*, fit noyer, près du port où ils étaient partis, 45 personnes ; deux fois autant ayant été garanties par d'autres bateaux, ou s'étant sauvées à la nage. » *Gaz. de Fr.*

1636. — *Août* 25. Le Consulat enjoint à tous ceux du comté de *Bourgogne* et autres sujets de l'*Empereur* et du roi d'*Espagne*, qui ne sont pas domiciliés à Lyon, d'en sortir dans les 24 heures. J. M.

1636. — *Août* .... Deux échevins de *Mâcon*, députés de leur ville,

viennent demander au Consulat des secours pour leur cité, qui, menacée d'un siége, déclarait vouloir résister et servir de rempart à la ville de Lyon. Le Consulat offre de leur fournir de la poudre, des munitions, des troupes de la milice Lyonnaise, et en même temps l'hospitalité pour leurs femmes et leurs enfants. — Le 26, il y eut une assemblée de notables pour aviser aux moyens de recueillir les fonds nécessaires. Le doyen de *S. Jean*, M. *de Crémaux*, dit, au nom des membres du Clergé, « qu'il n'y a personne qui ne sache la nécessité présente ; qu'étant tous embarqués sur le même vaisseau, chacun contribue pour résister à la tempête ; que, pour eux, comme leur charge est de prier Dieu en semblables occasions pour appaiser son ire, il peut assurer que lui et ceux de l'église de *S. Jean* s'y porteront de tout leur pouvoir et affection ; mais, pour les remèdes humains, que les gens d'église n'ont le pouvoir d'y satisfaire, leurs revenus étant la plupart diminués à cause des grandes charges auxquelles ils sont sujets. » — M. le président *Serre* répond « qu'il ne s'agit pas de se plaindre, mais d'agir ; que messieurs de la Justice n'ont pas été plus exempts que messieurs du Clergé de participer à l'injure du temps, et que néanmoins ils sont résolus de contribuer de tous leurs moyens. » — L'assemblée arrête : « qu'on fera un rôle de contributions et que là où chacun ne voudroit pas fournir volontairement, on procédera par voie de contrainte. » J. Morin, VI, 160.

1636. — *Septembre* 7. Une assemblée générale convoquée par le Consulat arrête, entre autres dispositions, qu'il sera construit un *fort* sur le monticule, hors la *porte de Saint-Sébastien*, du côté du Rhône, mais avec cette condition « que du côté de la ville, il soit ouvert, en sorte qu'elle n'en reçoive aucune subjection, et à la charge que le péril de l'approche des ennemis étant passé, ledit fort sera mis à bas rez terre. » J. Morin, VI, 161.

1636. — *Mardi* 16 *septembre*. Assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, et convoquée par le Consulat, dans laquelle le prévôt des marchands propose la levée de 2000 hommes de pied et de 200 chevaux, etc. — La délibération prise à ce sujet a été insérée dans la *Revue du Lyon.*, tome 18, p. 201.

1636. — *Septembre* 26. Le Consulat refuse, à cause des troubles de guerre, de recevoir les *Jésuites* du Comté de Bourgogne, qui se proposaient d'assister à la congrégation provinciale. M. de V.

1636. — *Octobre* 14. Le Consulat enjoint à la milice bourgeoise de garder scrupuleusement les portes de la ville, et de ne laisser entrer dans la ville aucun étranger venant de la Bourgogne. M. de V.

1636. — *Octobre* 14. Mort de *Jacques Gaultier*, Jésuite, professeur de théologie au Collége de la Trinité, né à *Anonay* en 1562. — On a de lui, entre autres ouvrages, des *Tables chronographiques* souvent réimprimées, et dont la première édition a été publiée à Lyon, en 1609 (voyez ci-dessus, au 7 *mars* 1609, et les *Publ.* de 1613).

1636. — *Octobre* .... La ville de *Saint-Jean de Losne* était assiégée par les troupes impériales sous le commandement du feld-maréchal *Gallas*. Un des capitaines de la ville, *Hierosme Jolyclerc*, dont les descendants existent encore à Lyon, montra un grand courage, et fut un des signataires de l'acte de résolution de défendre la place, et de mourir l'épée à la main dans ses ruines. On trouve, dans le second volume des *Nouvelles recherches snr la France*, par *L. T. Hérissant* (Paris, 1766, in-12), une lettre de *Jacques Jolyclerc*, avocat à Lyon, qui contient plusieurs remarques curieuses sur le siége de S. Jean de Losne. En 1737, *Cl.-Christ. Jolyclerc* avait publié à *Paris*, un *Supplément en forme de réponse* à la Relation des réjouissances faites à Saint-Jean de Losne, le 3 novembre 1736, à l'occasion de l'année séculaire du siége mis par les Impériaux devant cette ville le 25 octobre 1636, et levé le 3 mars suivant (par *Boissot*). » Voyez Beguillet, *Guerres des deux Bourgognes*, p. xxix de la préface ; Quérard, *France Litt.*, IV, 230, et la *Biogr. Lyonn.*, p. 156.

1636. — *Novembre* 10. Le P. *Balthazar Flotte*, de la compagnie de Jesus, prononce dans la chapelle du *Petit Collége* l'Oraison funèbre de *Gabrielle de Gadagne*, comtesse *de Chevrieres*, morte le 7 novembre de l'année précédente (imprimée à Lyon, 1637, in-4°). (B. de L., tome 12 du n° 15955). — On trouve aussi un Panégyrique de cette dame, t. I, p. 756 à 774 des *Vies et Eloges* du P. *Hilarion de Coste*.

1636. — *Novembre* 20. Le Consulat arrête que les *Cadettes* des maisons n'excéderont pas, sur la rue, un pied et demi à fleur du pavé. M. de V.

1636. — *Novembre* 23. On écrit de *Venise* : « Nous n'avons rien eu de remarquable depuis le célèbre combat à coups de poing, qui s'y est fait ces jours passés entre les *Nicoloti* et les *Castellani*, qui parurent en si grand nombre que c'était merveille de les voir s'entrefrotter avec ordre, les vaincus trébuchans dans le canal de S. *Marcillian*, et les partisans de ces combattans se trouvant en nombre de plus de 12 mille. Enfin, après plusieurs coups de part et d'autre, le *Viva i Nicoloti* résonna partout; ceux ci ayant eu la victoire de cette journée-là, qu'ils achevèrent de solemniser, la nuit suivante, par quantité de feux, festins et musique, le long du canal *Reggio* où est le palais du sieur *de la Thuillerie*, ambassadeur de France, le tout pour le divertissement du *Cardinal de Lyon*, qui y estoit logé. » — Ce prélat qui avoit quitté Venise le 4 novembre, fut de retour à Lyon, où il arriva par le Rhône, le 8 décembre, le lendemain de l'ouverture du *Jubilé* pour la paix. *Gaz. de Fr.*, p. 202 et 803.

1636. — *Décembre* 17. Les *dames* religieuses du monastère royal de *Saint-Pierre* exposent au Consulat qu'elles ont avis que quelques personnes ont essayé de les mettre en mauvaise impression par calomnies, impostures, etc. — Le Consulat leur donne un certificat de moralité et de bonnes vie et mœurs. — Elles avaient alors pour abbesse *Elisabeth*

d'Espinac, nièce de l'archevêque de ce nom. Voyez ci-dessus, année 1635, *ad calcem.*

1636 — *Décembre* 26. Lettres patentes du roi qui taxent la ville de Lyon à 350,000 livres pour la subsistance des armées. Voyez ci-après, au *4 avril* 1637.

1636. — *Décembre* .... Une lettre de cachet, ayant prescrit de porter pour un des échevins un sieur *Vidaud*, de vives contestations s'élevèrent au sein du Consulat. Le Prévot des marchands était d'avis d'obéir à l'injonction royale, tandis que les échevins voulaient qu'on n'y eût pas égard. Leur opinion fut suivie par la majorité des maîtres des métiers; néanmoins la Cour finit par agréer l'élection faite contre ses ordres. J. Morin, VI, 162.

1636. — Dans le courant de cette année, *Nicolas Poussin*, un des plus grands peintres d'histoire dont la France s'honore, passa à Lyon pour se rendre à Rome. Il avait déjà tenté vainement deux fois ce voyage, de 1617 à 1623. La première fois, il parvint jusqu'à Florence; la seconde, « il ne dépassa pas Lyon, où après avoir abandonné gaî« ment à la Fortune, comme il le disait, son dernier écu, il resta jus« qu'à ce qu'il eût acquitté en tableaux une dette contractée avec un « marchand (1). » Nous ignorons quel est ce marchand, mais on sait que *Le Poussin* fit pour un négociant de Lyon, nommé *Cerisiers*, grand admirateur de ses talents, plusieurs tableaux, et notamment les deux paysages relatifs aux *obsèques* et aux *cendres de Phocion.* Il fit aussi pour un banquier gènois, M. *de Lumagne*, qui avait maison à Lyon, plusieurs tableaux, entr'autres le grand paysage où l'on voit *Diogène* brisant sa coupe. Pendant son séjour à Rome, *Le Poussin* contracta une liaison intime avec *Jacques Stella*, peintre du roi, né à Lyon en 1586 (2). Voyez la *Biog. univ.*, tome XXXV, p. 561; les *Lettres de Nicolas Poussin*, Paris, 1824, in-8°, et ci-après, *4 février* 1647.

1636. — Publications : *De Arte rhetorica libri tres*, *ex Aristotele*, *Cicerone et Quintiliano* .... Auctore *Cypriano Soario*, sacerdote Soc. Jesu .... A Lyon, par *Louys Odin.* 1636. In-16 (B. de L., 16071).

1636. — *Divina sapientia arte constructa* ad cognitionem et amorem Dei acquirendum. Auctore *Joanne Blanco*, doctore medico, et philosopho Niceno. Editio prima. 1636. In-8. Titre gravé. Au verso d'un second titre imprimé, et qui ne porte pas de millésime, est le portrait de l'auteur, gravé par *Spirainx.* Quant au nom de l'imprimeur ou du libraire, il ne se trouve ni sur les titres ni à la fin du volume. — La Bibliothèque de Lyon possède deux ouvrages sur ce médecin théologien, imprimés en cette ville; le premier est intitulé : *Sapientiae Joan. Blanci Examen* .... 1640, in-8°; le second, *Sequela examinis Joannis Blanci*, 1642, même format (11096, 11097 et 2600).

(1) Vers la fin de 1642, *Le Poussin* passa encore à Lyon, pour se rendre à *Rome.*

(2) *Jacques Stella* mourut à *Paris*, le 29 avril 1647, et non 1657. Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, p. 284.

1636. — *Oenologie*, ou Discours du vin et moyen d'en user pour se guérir et preserver de la pluspart des maladies les plus fascheuses. Par *Lazare Meyssonnier*, conseiller et medecin ordinaire du roy. A Lyon, chez *Louys Oudin*. In-8°. Brunet, 382.

1636. — *Elogium funebre illustrissimae* D. D. *Gabriel. de Gadagne*, *Comitissae de Chevrieres*. Lugduni, apud *Jacobum Roussin*. 1636. In-4° de 7 pages (B. de L., 19038, tome 2). — L'auteur anonyme de cet éloge, qui pourrait bien être le P. *l'Abbé*, jésuite (1), avait omis d'y parler de la fondation faite par la comtesse *de Chevrières*, du couvent des Minimes qu'elle avait fondé à *Saint-Chamond*; ce qui engagea un autre anonyme, pour réparer cet oubli, à publier un nouvel éloge de cette pieuse dame, sous ce titre : — *Verum elogium funebre* illustrissimae piissimaeque dominae *D. Gabr. de Gadagne, Comitissæ de Chevrieres, etc.*, fundatricis Collegii minoris Societat. Jesu, Monialium ab Annunciatione in urbe Lugd. et Conventus P. P. Minimorum in *Sanchamondensi* (avec cette épigraphe : Verum ex integra causa). Lugduni, apud *Jacobum Roussin*, 1636. In-4° de 8 pages.

1636. — *La Gloire de S. Joseph* sur la relation authentique et véritable de ce qui s'est passé en la sortie d'*Isacaron*, l'un des démons qui possédoit le corps de la Mere prieure des religieuses ursulines de Loudun, dédiée à Mgr le duc d'Orléans, frère unique du roy, par les RR. Pères Exorcistes de Loudun. A Lyon, par *Claude Cayne*. 1636. In-8°. (B. de L., 14487). Voyez ci-dessus, 14 *août* 1634.

1636. — *Le Miroir sans tache*, enrichy des merveilles de la Nature dans les miroirs, rapportées aux effets de la grace.... Par le R. P. *Joseph Filère*, Lyonnois, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez la *vefve de Claude Rigaud*, et *Philippe Borde*. 1636. In-8°. — Le P. *Filère*, auteur de plusieurs autres ouvrages ascétiques, mourut le 27 août 1658. *Biogr. lyonn.*

1636. — *Antonii Milliei*, Lugdunensis, è societate Jesu, *Moses viator* : seu Militantis ecclesiae mosaicis peregrinantis synagogae typis adumbratis. Nunc primum in lucem editur. Lugduni, sumptib. *Gabrielis Boissat*, et Soc. 1636. In-8°. — Dédicace de l'auteur au Cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon. — Ce volume ne contient que les treize premiers livres de ce poëme. La seconde partie dédiée au même prélat, finit avec le 28ᵉ et dernier livre; elle ne parut qu'en 1639, et fut publiée aux dépens de *Jacques* et *Pierre Prost*, imprimeurs-libraires à Lyon. Ces deux volumes ont été réimprimés à *Dilingen*, en 1680, in-8°. — Le P. *Millieu*, né à Lyon en 1575, fut un des premiers conservateurs de la Bibliothèque du Collège de la Trinité. Nommé provincial de son ordre, il se rendit en cette qualité à Rome pour assister à l'élection du

(1) Trois Jésuites, *Balthasard Flotte*, Pierre l'Abbé et *Joseph Besson*, firent son éloge. Pernetti, II, 18. Voyez les *Publications* de 1636 et 1637, où nous avons cité les oraisons funèbres du P. *Flotte* et du P. *Besson*.

général ; il y tomba malade, et mourut le 14 février 1646. Voici des vers que le poëme du P. Millieu a inspirés à *François de Neufchâteau* :

Chez nous l'Allégorie offre à l'âme pieuse
De nos livres sacrés la clef mystérieuse ;
Et des deux Testamens tel est le sens profond,
Que le premier, en tout, figure le second !
Ainsi, dans le désert, errante sous Moyse,
La Synagogue était l'image de l'église ;
Et les Juifs, sur la terre aujourd'hui dispersés,
De ces types divins conservateurs forcés,
Ont gardé le dépôt de chaque prophétie,
Où fut d'avance écrit le règne du Messie ;
Mais d'un si grand sujet mon vers n'ose approcher,
Bossuet et Pascal ont seuls droit d'y toucher.
Les Tropes, chant 2e.

Dans la note sur le 4e de ces vers, François de Neufchâteau juge ainsi le *Moses viator :* « ... Ouvrage trop long, mais où il y a de belles choses, ignorées et perdues, comme il s'en trouve beaucoup dans tant d'autres poëtes latins modernes qui n'ont plus de lecteurs. On pourrait du moins nous les faire connaître en partie, par des extraits qui seraient agréables et intéressants. Ce serait une mine toute neuve et riche à exploiter. » — *Bayle*, article Marie, rem. B., cite un fragment très-remarquable du 6e chant du *Moses viator*, où le poëte décrit fort élégamment les chants et les danses des Hébreux après le passage miraculeux de la Mer Rouge. *La Monnoye* dans ses notes sur *Baillet* (t. 4, p. 240 des *Jugements des savants*, édition in-4° de 1725), cite un vers extrait du 5e chant, qui pourrait faire croire que le P. Millieu a mis, comme dit Boileau, *les poissons aux fenêtres* pour voir les Israélites passer la mer :

Hinc inde attoniti liquido stant marmore pisces

Le vers du P. *Millieu* n'offre pas exactement la même image, et conséquemment est un peu moins ridicule que ces deux vers de *Saint-Amant :*

Et là, près des remparts que l'œil peut transpercer,
Les poissons ébahis les regardent passer.

M. *de Châteaubriant* ne se souvenait plus sans doute de la critique de *Boileau*, lorsque, dans la description qu'il a faite d'une procession pendant les rogations, il fait sortir, des blés nouveaux, les hôtes des champs, c'est-à-dire, les oiseaux et les lièvres, qui s'arrêtent à quelque distance pour voir passer la pompe villageoise. *Génie du Christianisme*, 4e partie, livre I, chap. VIII. Voyez Colonia, t. 2, p. 704 de son *Hist. litt.*, et les *Arch. du Rh.*, VIII, 456.

1636. — *De Monitoriis ecclesiasticis*, ad extorquendam restitutionem aut revelationem ..... *Tractatio bipartita*. Authore R. P. *Theophilo Raynaudo*, soc. Jesu theologo .... Lugduni, sumpt. *Gabrielis Boissat*, et socior. 1636. In-8°. (B. de L., 9838). Dédicace à *François de Ponat*,

conseiller au parlement de Dauphiné, suivie de deux odes latines, adressées au même magistrat, la première, par *Jean Papon*, la seconde par *Simon Bey*, l'un et l'autre Jésuites.

1636. — *Le Paradis ouvert à Philagie* par cent dévotions à la Mère de Dieu..... Par le R. P. *Paul de Barry*, de la Comp. de Jésus. A Lyon, chez la *veuve de Claude Rigaud*. 1636. In-12. — L'approbation des docteurs est datée de Lyon, le 12 avril 1636. La dédicace de l'auteur « à « la toujours aymable, et non jamais assez aymée Marie, très-digne « mère du très-aymable Jésus, » se termine par ce quatrain :

Je n'ai d'amour que pour Marie,
Point d'autre but de mes desirs;
Et la servant toute ma vie,
Ce seront tous mes chers plaisirs.

Le P. de Barry, né à Leucate, diocése de Narbonne, vers 1587 (1), mourut à Avignon le 28 juillet 1661. Il fut provincial de la province de Lyon de 1652 à 1655. Il doit la triste célébrité dont il jouit encore à l'auteur des *Provinciales* qui a versé sur lui le ridicule à pleines mains. Son *Paradis* est celui de ses ouvrages qui a eu le plus de vogue. Il en fit oublier nombre d'autres composés sur le même sujet; cependant il en est un que les bibliophiles ne laissent point échapper, quand l'exemplaire est d'une bonne conservation, c'est celui du dominicain *Pierre Doré*, publié sous ce titre : *Les Voyes du Paradis,..... ensemble les Allumettes du feu divin* (2), dont les éditions les plus recherchées, après celles de 1538, citée par M. *Brunet*, sont celles de Lyon, 1586 et 1605, in-16, quoique, dans ces deux éditions, le style de l'auteur ait été retouché, et qu'on l'ait « fait parler françois un peu plus proprement qu'il ne « faisoit peu auparavant. »

1636. — *Plaidoyez de Mre Claude Expilly*...., President au Parlement de Grenoble; ansamble plusieurs arrets et reglemans notables dudit Parlement.... cinquième édition... A Lion, chez *Laurant Durand*. 1636. In-4°. — Le président d'Expilly mourut à Grenoble le 25 juillet de cette année. Il se justifie, dans son Avertissemant de ne pas avoir fait imprimer son livre selon l'*ortografe* moderne. Cet avertissement peut servir d'appendice au *Traité de l'Ortografe*, qu'il a publié à Lyon, en 1618.

1636. — *Premières Homélies festives de Messire Jean-Pierre Camus*,

(1) Dans la *Biogr. portative* de *Dubochet*, on a fait de *Leucate* une ville du *Dauphiné*, et on a mis la naissance du P. *de Barry* en 1585 Voyez son article dans la Biblioth. des écrivains de sa société ; la *Bio-bibliographie* de M. *Barjavel ;* la *Revue du Lyonnais,* tome 2, p. 187 ; les *Publications* de 1639 et celles de 1640.

(2) Un autre Dominicain, *Antoine Alardi*, a publié à *Valenciennes*, en 1617, un livre dont le titre n'est pas moins burlesque que celui de son confrère : *Alumettes d'amour du jardin délicieux de la confrairie du saint Rosaire,* etc. Voyez Brunet, *Man.*, I, 71, et les *Curiosités bibliographiques* de M. *Lalanne*, p. 253

evesque et seigneur de Belley. Dernière édition. A Lyon, de l'imprimerie de *Simon Rigaud.* 1636. In-8°. (B. de L., 4789) — L'avis au lecteur est daté de Belley, le jour de S. Laurens, 1616. Cette date doit être celle de la première édition de ces Homélies dont la lecture offre encore quelque attrait, à cause de la franchise et de l'érudition de l'auteur. Voici un fragment de l'homélie pour la fête de S. *Antoine*: «.... Les hommes font tout leur possible pour fuir la pauvreté, mais ce sage sainct allant *per contrarium mundo iter*, fait tous ses efforts pour l'acquérir. Ceux-là prennent; cestuy-cy donne à toutes mains. Ils amoncellent et ramassent tout ce qu'ils peuvent : de là ces mots de l'avarice, *Rape, congere, aufer, posside.* Mais nostre sainct tasche de se desgarnir de tout, voire, comme un autre *Diogène*, il boit dans le creux de sa main pour se passer d'une tasse de terre. Ceux là veulent avoir tout; cestuy-cy ne veut avoir rien, non pas mesme un livre(1). Les deux fueillets du ciel et de la terre luy font une ample bibliothéque; marri que la nécessité du corps le contraigne à le paistre, et que le péché de nos premiers parents, cause de nostre vergogne, le contraigne à chercher de quoy le couvrir. Les hommes du siècle font toutes sortes d'industries pour accroistre leurs moyens; nostre sainct employe tous ses stratagèmes pour se retrancher toutes commoditez, mesurant sa richesse, comme *Socrate*, à la multitude des choses dont il se passoit aisement. Ainsi,

Non possidentem multa vocaveris
Recte beatum..... »

1636. — *Traité de la perspective*, par *Gerard Desargues*....... 1636. In-fol. — Né à Lyon en 1593, Gérard Desargues était problablement de la même famille que le recteur *Desargues*, docteur ès droicts, advocat au siége présidial de Lyon, auquel *Antoine Pialous* dédia *la Practique du ray visuel*, autrement appelé le baston de Jacob ; à Lyon, par *Jacques Roussin*, 1606, in-8°. Cette dédicace est datée de Lyon, le dernier jour de septembre de l'an 1605.

1636. — *Vita et Elogia Ludovici XIII*..... (novo lyrici carminis modo). Auctore *Petro l'Abbé*, Soc. Jesu. Lugduni, apud *Claudium Badieu.* 1634. In-4°. (B. de L., 15942, tome 1).

1636. — *Les Vrays entretiens spirituels du Bienheureux François de Sales*...., quatriesme édition augmentée d'une *Considération* sur le Symbole des Apostres, par le mesme autheur. A Lyon, pour *Jean Juillard.* 1638. In-8°. — Les approbations sont de 1628 et de 1629. La dédicace au Cardinal de Lyon, est signée *de Cœursillys*, libraire ou imprimeur, qui publia sans doute la première édition de cet ouvrage.

(1) L'univers me tient lieu d'une bibliothèque ;
Mes livres sont la terre et la mer et les cieux ;
Cent fois plus éloquents que Socrate et Sénèque,
Ils sont toujours nouveaux, toujours beaux à mes yeux.
E. D.

1637. — *Février* 3. Le Consulat autorise l'établissement en cette ville des *religieuses de Blye*, de l'ordre de Saint-Benoît. *Alm. de Lyon* de 1755, p. 56.

1637. — *Février* 10. Le Consulat autorise *Claude Legou* à établir une *verrerie* et à bâtir ses fourneaux dans la maison de la demoiselle *Louise Carle*, sise en *Bourgneuf*. J. M.

1637. — *Avril* 4. Assemblée générale tenue chez le Gouverneur, au sujet des lettres patentes du 26 décembre dernier. — « L'assemblée, dit M. d'*Halincourt*, est convoquée, non pour délibérer s'il faut obéir, car si quelqu'un était si mal avisé que de le vouloir, les bras de Sa Majesté sont assez puissants pour le porter au devoir; il faut donc aviser aux moyens à prendre à cet effet; il y en a plusieurs, la capitation, l'emprunt sur les citoyens, et, pour leur remboursement, la continuation des octrois; .. mais on doit procéder diligemment.... » — Le prévôt des marchands parle de l'inutilité des démarches qui avaient été faites pour obtenir, comme quelques villes l'avaient obtenu, décharge entière; il espère qu'avec l'assistance des bons protecteurs de cette cité, la somme demandée sera modérée..... — L'assemblée arrête qu'il sera fait un emprunt, etc. — Le 30 *avril*, M. *du Clappier* et M. *du Soleil* furent députés à Paris pour demander que la taxe fût réduite à 250,000 livres, qui seraient payées comptant, et, s'il ne se pouvait, en traites de trois en trois mois, en quatre payements.

1637. — *Avril* 6. Une maladie contagieuse s'était manifestée à *Rillieux*, à *Miribel* et à *Neyron*; le Consulat y envoie plusieurs chirurgiens de la santé, et désigne les notables qui devront se rendre aux portes de *Vaise* et de *S. Sébastien*, pour s'opposer à l'entrée des étrangers. M. de V.

1637. — *Mai* 25. « Un sodomite condamné au feu après qu'il auroit été étranglé, la corde se rompit, et fut brûlé encore vivant, en présence de plus de 20,000 personnes accourues à ce spectacle et à la rareté du crime. » *Gaz. de Fr.*, p. 336.

1637. — *Mai* 27. Le *Cardinal de Lyon* arrive à Paris. — Le 11 juin suivant, le roi communia à Fontainebleau par les mains de ce prélat. *Gaz. de Fr.*, p. 344.

1637. — *Mai*. .... Le maréchal *de Créqui* et le sieur *d'Emery*, s'en allant en Piémont, passent à Lyon. *Gaz. de Fr.*

1637. — *Juin* 4. Le Consulat arrête que tout étranger qui voudra venir demeurer à Lyon, sera tenu de se faire inscrire à l'Hôtel de ville, sous peine d'expulsion. — Par le même arrêté, injonction est faite aux médecins de n'agréger aucun forain. M. de V.

1637. — *Juin* 31. M. *Terrasson*, substitut du procureur du roi, remet au Consulat un livre en parchemin appelé le *Papier blanc*, où sont enregistrés les actes publics faits par la Cour séculière de l'archevêque,

livre trouvé, lors d'un inventaire après décès, chez le sieur *de Quibly*, voyer de la ville. M. de V.

1637. — *Juillet* 1. Les dames religieuses de Sainte-Marie de *S. Amour* en Bourgogne avaient demandé au Consulat la permission de s'établir à Lyon. Leur demande est rejetée. M. de V.

1637. — *Juillet* 7. Lettre du *Cardinal de Lyon*, à M. *de V..au:*

« Je ne scay si je me dois plaindre de vous ou si je m'en dois louer, puisque, au même temps que vous écrivez du bien de moy, sans changer d'encre, vous en dites du mal. Vous voulez que j'aye été gratifié de la nature de quelque lumière extraordinaire, et qu'elle ne soit que la couverture du feu agissant sur tout sans pitié et sans discrétion, que les foudres sortis de ma main pour faire une plaie mortelle dans votre ame et reduire votre cœur en poussière, vu qu'elle n'est faite que pour composer des cataplasmes et donner des bénédictions. Dieu nous le pardonne, je l'en supplie et de vous tirer de cette erreur pour laquelle je ne fulmineray point des anathèmes contre vous, mais qui ne vous feroit pas estimer, vous faisant paroître capable d'une fort lourde méprise, et si, comme vostre aîné de plusieurs années, je le sçais capable de vous donner conseil, nagez entre deux eaux ; ne vous sauvez pas d'entre les griffes d'un monstre pour vous livrer à la mercy d'un autre ; et tandis que vous fuyez l'amour de vous-même, ne vous laissez pas déchirer à la haine que vous vous portez, de peur de détruire un ouvrage qui ne se refait point ; car n'en déplaise aux spirituels plus zélés, il faut entendre avec discrétion ce passage de l'écriture, et se servir de cette drogue médecinale avec tempérament, de peur de la trouver trop amère. De cet article, je viens à un autre qui tient mon esprit en suspends, ne sçachant pas si vous vous souhaitez une pareille métamorphose que celle d'*Apulée*, ou comme une espèce de peine, ou comme une espèce de plaisir ; car s'il étoit obligé à porter quelquefois des fardeaux assez pesants, je trouve que, sous cette forme bestiale, il ne laissoit pas d'avoir un raisonnement délicat, et de jouir avec goût de certains délices dans lesquels les hommes se plongent brutalement, vu que vous croiriez de trouver plus aisément le moyen de reprendre votre première forme que de revenir *à privatione ad habitum.* Ce deuxième expédié, je m'attache à celuy qui le suit, et vous déclare que si la salutaire, mais rigoureuse loy que nous professons, ne m'obligeoit à condamner toute sorte de mensonge, je souhaiterois que vous eussiez employé le cours de votre vie à en forger, pourvu que vous eussiez rencontré une vérité, lorsque vous publiez que j'ay en main un instrument propre pour élever les choses les plus basses ; car nonobstant que j'aye en horreur et en mespris le nom de ceux avec lesquels je voy tous les jours, en me promenant, monter des quartiers de pierre quasi au faîte des maisons, je ne laisserois pas d'essayer si je pourrois faire une merveille en me guindant au-dessus de moy-même, encore que je sçache que personne, par ses propres forces, ne sçauroit tirer en haut plus que son propre poids. Au demeurant, je ne fais nul doute que vous n'entreprissiez volontiers un voyage icy pour me donner le moyen de jouir de votre conversation, et y ouir à tous moments mille belles et nouvelles choses dont nous voyons les échantillons dans vos lettres ; mais je ne laisse pas d'avoir assez de malice ou de clairvoyance pour soupçonner ou pour reconnoître que j'en serois le pretexte et non pas le sujet. En vérité, celuy que je pense et que vous adorez, tant il a des beautez et des charmes, mérite d'être aimé, et pour sçavoir jusques à quel point, je vous renvoye au confes-

seur, ou si, dans cette meilleure partie de mon diocèse que vous habitez, il n'y en a point qui ne vous soit suspect, à votre chère moitié. Du 7 juillet 1637. M. de V..au. » Mss. de la B. de L., n° 1458, tome 1, p. 59.

1637. — *Août* 6. Les habitants de *Bagnols* en Lyonnois (1), étant assemblés dans la chapelle de S. Roch, fondèrent tous les ans à perpétuité la fête de Mons[r] S. Grégoire, pour obtenir la cessation de la *peste* ou mal contagieux à présent régnant à Bagnols et ailleurs. — Le 12 mars 1639, par acte reçu M. d'*Albepierre*, notaire, ils ratifièrent ce vœu et annoncèrent que c'étoit en mémoire de ce que leurs prédécesseurs, de toute ancienneté, avoient solemnisé cette fête, quoique les actes eussent été égarés dans les guerres civiles, etc. — Il y avoit aussi dans la paroisse de *Chirouble* en Beaujolois, une chapelle à un quart de lieue du bourg, sous le vocable de S. Roch, qui avoit été érigée en temps de peste. L'église paroissiale de cette dernière commune est sous le vocable de S. Germain d'Auxerre, dont la fête est le 1[er] octobre.

1637. — *Septembre* 10. Le Consulat autorise *Simon Maupin*, architecte, de faire enlever les *rochers* qui sont près de l'église des *Feuillants*.

1637. — *Décembre* 17. Les recteurs de l'*Hôtel-Dieu* invitent le Consulat à assister à la pose de la première pierre de l'église qu'ils vont faire construire.

1637. — *Jacques le Prevost, seigneur d'Herbelay*, est nommé intendant de justice à Lyon, en remplacement d'*Humbert de Chaponay*. — A son arrivée, on lui présenta beaucoup de vers latins et françois avec une quinzaine d'anagrammes sur son nom, lesquelles sentoient fort le mauvais goust qui régnoit encore dans les provinces. M. Voyez ci-dessus, année 1551.

1637. — Un bref du pape institue dans l'église de *S. Nizier* un autel privilégié, et l'affecte à la chapelle de la *Madeleine*. — Cette chapelle avait été fondée le 20 avril 1401, par *Jean Joli*, sacristain de S. Nizier, lequel y avait établi six chapelains. C'est lui qui fit construire l'arcade qui appuie sur la partie de l'église que l'on appelle le *Petit trésor*, et il fit faire son tombeau sous cette arcade. — On croit que c'est dans cette même chapelle que fut transféré le service de la chapelle de la *Trinité*, qui était au lieu de la *Fromagerie*, et qui fut détruite par les Protestants en 1562. M. de V.

1637. — On lit dans la *Biogr. univ.*, tome VIII, p. 71, que *Claude Chapuys* (chirurgien), né à *S. Amour*, mourut vers 1620. Cette date

(1) Le nom de cette paroisse ne se trouve pas dans la liste des communes de notre département que M *Mougin-Rusand* a insérée dans son *Annuaire* On lit dans l'*Almanach de Lyon* de 1760, qu'elle est située à mi-côte, à une petite lieue au-delà de *Chessy*, et à quatre lieues de Lyon, sur le chemin de *Villefranche* à *Tarare*. On y lit encore que le château de *Bagnols* a été bâti par le maréchal *de Saint-André*, et qu'on y voit quelques tableaux estimés, surtout ceux des quatre saisons qu'on attribue à *Michel-Ange*. Madame *de Sévigné* visita ce château et y coucha en juillet 1672 ou octobre 1673 au moins, on y montre une chambre qu'on dit avoir été occupée par elle.

ne nous paraît pas pouvoir être exacte. En effet, il est fait mention du docteur *Chapuys* dans l'histoire du siége que la ville de *Saint-Amour* eut à soutenir, en mars 1637, contre l'armée du duc *de Longueville*, qui avait pour auxiliaire un corps de *Suédois* (voyez le *Mémoire sur l'hist. de la ville de Saint-Amour,* par M. *Abry d'Arcier*, inséré dans le *Compte-rendu* des travaux de la société d'émulation du Jura, 1811, p. 43-63). Il est dit dans ce *Mém.*, p. 53, que *Saint-Amour* étant sur le point d'être assiégé, les religieuses Annonciades effrayées se réfugièrent à Lyon. Le S. *Chapuys* leur médecin, les accompagna; mais quand il voulut rentrer, la ville de *Saint-Amour* étant investie de toutes parts, il demanda au duc de Longueville la permission de passer, afin d'aller porter à ses compatriotes les secours de son art. Le duc le lui permit, en lui disant : « Souvenez-vous de donner de salutaires conseils à vos habi-« tants. » — « *Je ne puis promettre* autre chose à Votre Altesse, ré-« pondit Chapuys, que de soulager mes concitoyens, les consoler, les « encourager à leurs devoirs, et mourir avec eux. » Les habitants de Saint-Amour, quoique sans aucun secours, voulurent se défendre. Leur ville fut prise d'assaut et livrée aux flammes et au pillage. — Le docteur Chapuys dont il est parlé ici, serait-il autre que celui auquel l'article de la *Biographie universelle* est consacré, et que l'on dit mort vers 1620? nous ne le pensons pas. Note de M. le docteur *Gauthier,* médecin Lyon, à natif de Saint-Amour.

1637. — Mort de *Guyot Henry,* fils de *Jean*, seigneur de *Jarniost* et de *Precellins.* — Voici quelques particularités sur ce personnage que nous empruntons à LE LABOUREUR, t. 2, p. 368 des *Mazures de l'Isle-Barbe* : — Dès sa première jeunesse, *Guyot Henry* reprit le train des armes que ses ayeux avaient laissé, pour embrasser la vie civile et politique. Du temps de la Ligue, il fut guidon de la compagnie des lanciers du seigneur de *la Pie de Chalmazel* (1), et depuis capitaine d'une compagnie de cavalerie dans son régiment Il se trouva, en 1608, à l'entrée de M. d'*Halincourt*, nouvellement pourvu du gouvernement de Lyon, et il eut l'honneur d'y commander les enfants de la ville. En 1621, il fut commandé avec la noblesse de la province pour le siége de *Montauban.* Deux ans après, la paix étant faite, il fut pourvu de la charge de capitaine des chasses de tout le gouvernement, et en prêta le serment entre les mains du duc *de Montbazon.* Il laissa de son mariage avec *Claudine Croppet*, un fils, *François Henry*, qui mourut sans postérité, non en 1657, comme le dit *le Laboureur*, mais en 1686, comme on le lit dans la *Biogr. univ.* Voyez aussi, dans le tome VI des OEuvres du P. *Théophile Raynaud*, la dédicace que les neveux de ce Jésuite ont faite à *François Henry*, du traité ayant pour titre *Exuviae pa-*

(1) Il était sans doute de la même famille que *Claude Talaru de Chalmazel*. doyen de l'église de Lyon, mort le 15 février 1611. On trouve dans *le Laboureur*, II. 579, une notice sur *Christophe de Talaru*. seigneur *de Saint-Marcel,* LA PIE, etc ; mais l'auteur des *Mazures* n'y parle que de ses alliances.

nis et vini in Eucharistia. On y trouvera quelques notions sur l'ancienneté de la famille *Henry*, et sur les emplois que plusieurs de ses membres ont eus dans notre ville.

1637. — « *Henri de Pize* s'amusa à écrire sur la *Géomance* (à Lyon, chez *Nicolas Gay*, 1637), impies fatuités plus dignes de la plume d'un *Gaffarel* ou d'un *Robert* le *Chercheur* (le dominicain *Robert Fludd*), que d'un habile médecin commelui. » COLONIA, II, 801. — Nous ne trouvons pas dans les biogr. médicales cet habile médecin dont *Pernetti* a aussi parlé : « *Henri de Pisis* ou de *Pise*, dit-il (II, 20), médecin lyonnois, a écrit trois livres de Géomance, imprimés à Lyon, en 1638 (sic).»

1637 — Lettre du *Cardinal de Lyon :*

« Mademoiselle, J'ay reçu une lettre de Madame *Doriac* (?) par laquelle elle me prie de faire faire M. *Loubat* prévôt des marchands, et ajoute que cela dépend tout à fait de moy. Je m'imagine qu'elle n'a point eu cette pensée sans que vous la luy ayiez fait naître, et par conséquent je me plains de ce que vous n'avez pas eu assez de confiance en moy pour m'en parler ou pour m'écrire, car je vous eusse éclaircy de l'état de l'affaire, et par conséquence donné le moyen de prendre vos mesures ou pour cette année-cy ou pour une autre. Je n'y puis rien qu'indirectement. C'est M d'*Halincourt* qui propose, et le roy qui fait le choix, et je croy qu'il ne vous aura pas caché qu'à son instance, S. M. a nommé M. le baron *de Jons* (1), il y a plus de trois mois. Ou vous me faites tort, ou vous devez croire que je vous serviray toujours de bonne grace en tout ce que je pourray, et par moy, et par le moyen de mes amis, tant à cause que mon inclination me porte à le faire, qu'à cause que j'y suis obligé. Adieu. » P. 88 du Mss. déjà cité.

1637. — PUBLICATIONS : *L'Agriculture et la Maison rustique de MM. Charles Estienne et Jean Liébault*, docteur en médecine, reveue et augmentée.... A Lyon, chez la *vefve de Claude Rigaud*, et *Ph. Borde*. 1637. In-4°.—Cet ouvrage a eu un assez grand nombre d'éditions; la première doit être de 1582, date de la dédicace de *Liébault* (gendre de *Charles Estienne*) à *Jacques de Crussol*. A la fin du volume est *La Chasse du Loup*, dédiée à Charles IX, par *Jean de Clamorgan*.

1637. — *Arrest de la Cour du parlement de Dauphiné* (du 13 juillet 1637) contre l'Arrest imprimé à Paris, et faussement supposé avoir esté donné par ladite Cour au profit d'une Demoiselle sur la naissance d'un sien fils, arrivée quatre ans après l'absence de son mary, et sans avoir eu connaissance d'aucun homme. A Lyon, par *Cl. Larjot* et *Jean Jullieron*. 1637. In-8° (B de L., 14487). — Voici quelques détails relatifs à cet arrêt, que nous empruntons à PROST DE ROYER (t. 2, p. 74 de son *Dict. de Jurisprud.*) : — « Au mois de février 1637, on publia à *Paris* et dans quelques villes un imprimé ayant pour titre : *Arrest du parlement de Grenoble*, rendu le 13 février 1637, *au profit de dame*

(1) *Eléonor de Baillon*, seigneur *de Saillans*, baron *de Jons*, fut prévôt des marchands en 1633 et 1639 ; il fut remplacé dans cette charge en 1640 par *Pierre Loubat.*

Magdelaine d'Autemont, épouse de Jérôme Auguste de Mont-Léon, chevalier, seigneur d'Aiguemerre. On lisoit dans le vu de cet arrêt l'extrait des défenses de la dame d'Aiguemerre « sur la naissance d'un sien fils, arrivée quatre ans après l'absence de son mari, et sans avoir eu connoissance d'aucun homme, soutenant ladite dame, qu'encore que véritablement le sieur d'*Aiguemerre*, son mari, n'ait été de retour d'Allemagne, et ne l'ait vue ni connue depuis quatre ans, la vérité est telle que, s'étant imaginé en songe la personne et l'attouchement du sieur d'Aiguemerre, elle reçut les mêmes sentiments de grossesse et de conception qu'elle eût pu recevoir en sa présence... » Le dispositif de l'arrêt étoit ainsi conçu : « Vu en ladite Cour les attestations, avis et raisons de plusieurs médecins de Montpellier, sages-femmes, matrones, et plusieurs autres personnes de qualité, sur la possibilité et réalité du fait que dessus ; informations faites à la requête du procureur général ; tout considéré, la Cour ordonne que l'enfant dont il est question sera déclaré fils légitime et vrai héritier dudit sieur d'Aiguemerre, déclare les sieurs Fage et Bourglemont, appelans et demandeurs obligés à tenir ladite d'*Aiguemerre* pour femme de bien et honneur dont ils donneront acte après la signification de l'arrêt » Que *Venette*, dans son *Tableau de l'amour conjugal*, que *Johnson* (ou plutôt *John Hill*), dans sa *Lucina sine concubitu*, aient pu croire à la réalité de cet arrêt, et se soient permis de plates railleries sur les magistrats qu'ils supposoient l'avoir rendu, on a souvent créé des monstres pour les combattre; mais qu'un jurisconsulte, d'ailleurs estimable (1), dans ses *Elémens du droit*, tome 2, p. 109, ait imprimé que dans le siècle dernier, on pensoit qu'une femme pouvoit concevoir et accoucher sans avoir de commerce avec un homme, qu'il en ait donné pour preuve aussi simple que respectable, un *monument authentique*, un *arrêt du parlement de Grenoble*, du 13 février 1637, *pièce curieuse qui mérite d'être tirée de l'oubli ;* qu'en commentant, il ait ajouté : « On suppose que la nuit du songe de la dame d'Aiguemerre étoit une » nuit d'été, que sa fenêtre étoit ouverte, son lit exposé au couchant, « sa couverte en désordre, et que le zéphyre du sud-ouest, duement « imprégné de molécules organiques de fœtus humains, d'embrions « flottans, l'avoit fécondée (1), » c'est supposer dans le siècle dernier et les tribunaux, une ignorance honteuse ; c'est propager une fable qui déshonoreroit la justice. Il est très vrai qu'en février 1637, c'est tou-

(1) *Troussel*, avocat au parlement de Toulouse. Ses *Elémens du droit* ont été publiés à Avignon, sous la rubrique de Lyon, en 1771, in-12 (B. de L., 7875).

(2) Le célèbre abbé *de Saint-Pierre* était aussi de ceux qui avaient cru à l'arrêt du 13 février ; il disait, dans une lettre écrite au président *de Valbonnays* en 1726 : «... Une « femme vertueuse peut avoir été enivrée avec du vin préparé ou avec quelque somni- « fère, de sorte qu'elle ne se souviendra de ce qui se sera passé après son souper entre « elle et celui qui lui aura donné ce somnifère en soupant, que comme d'un songe un « peu vif, et je suis porté à croire que, pour devenir grosse, elle n'avait besoin que de « ce songe vif et agréable qu'elle avait eu de son mari, et dont elle se souvenoit fort « bien... » *Correspondance littéraire de Valbonnays*, publiée par *Ollivier Jules*, Valence, 1839, in-8°, p. LXXXVII.

jours *Prost de Royer* qui parle, on publia à Paris ce prétendu arrêt, et ce n'est pas alors seulement qu'on a imprimé des fables, des arrêts supposés. Tandis que des vagabonds rassemblés cherchoient à exciter une émeute à Paris, pour le prix du pain, en mai 1775, un inconnu vendoit à Valence, à Vienne, et vouloit vendre à Lyon, et vendit à Roanne, à Moulins, et jusqu'à Blois, où il disparut, un prétendu arrêt du parlement de Cette, qui fixoit la livre de *pain à un sou* pour tout le royaume. La rédaction de l'arrêt de 1637 suffisoit aux yeux des gens d'affaire pour en découvrir la fausseté : on rangea peut-être un instant cette absurdité dans la classe des contes, dont on toléroit le débit pour amuser le peuple crédule... »

1637. — *Caussini (Nicolaï)*, Trecensis, è Soc. Jesu, *de Eloquentia sacra et humana Libri XVI.* Editio quinta.. . Lugduni, sumpt. *Joannis Amati Candy*. 1637. In-4°. (B. de L., 15869).

1637. — *Discours funèbre* à l'immortelle mémoire de feu Madame la comtesse *de Chevrières;* recité à Lyon, au jour de son anniversaire, dans le Collége de Nostre-Dame de Bon-Secours, de la Compagnie de Jésus; par le P. *Baltasar* (sic) *Flotte*, de la mesme Compagnie, le 10 jour de novembre 1636. A Lyon, chez la *vefve de Claude Rigaud*, et *Philippe Borde*. 1637. In-4°. — Dédicace à *Isabeau de Tournon*, marquis *de S. Chamond*. — A la suite de ce *Discours*, est un éloge en latin de Madame de Chevrières, par le P. *Joseph Besson*, Jésuite, sur lequel on trouvera une notice dans la *Biographie vauclusienne* de M. *Barjavel*.

1637. — *Le Monde* ou Description générale de ses quatre parties... par *Pierre Davity*, seigneur *de Montmartin; François Ranchin*, avocat, etc. A Paris, chez *Claude Sonnius*. 1637. In-fol. 4 vol. (B. de L., 3688). — Nous nous étions proposé de reproduire la description de Lyon qui se trouve dans le tome 2 de cet ouvrage, mais à l'exception du fragment que nous avons cité, p. 151 de *Lyon sous Henri IV*, cette description nous a paru si dépourvue d'intérêt que nous avons renoncé à la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

1637. — *Lettres patentes du roy*, auctorisant le pouvoir qu'ont les eschevins de la ville de Lyon, de convoquer les bourgeois et notables à l'Hostel-Commun de ladite ville, et contraindre tous les manans et habitans d'icelle, d'aller aux portes, guet et gardes, etc. A Lyon, par *Jean Jullieron*, 1637. In-8°. (B. de L., 23415, tome I). — Ces lettres sont du 11 mai 1585; elles sont suivies d'une Ordonnance de M. *de Mandelot* du 27 du même mois.

1637. — Les *Œuvres poétiques du sieur David Rigaud*, marchand de Crest. A Lyon, chez *Claude Rivière*. 1637. In-12 (B. de L., 17583). — Le *poëme sur la Cigale* que *Guy Allard* attribue à *David Rigaud*, se trouve dans la réimpression de ses *Œuvres*, publiée chez le même libraire, 1653, in-12 de 275 pages (B. de M. *de Terrebasse*). Le recueil du mercier de Crest ne contient que des pièces extrêmement médiocres adressées la plupart à des personnages plus ou moins notables du Dau

phiné. Nous aurions voulu reproduire l'épître à son libraire, mais elle est si plate que nous y avons renoncé. Nous n'oserions pas affirmer que David Rigaud fût protestant; toutefois quelques pièces pourraient le faire présumer; de ce nombre est la suivante :

Prière avant le repas.

Seigneur, qui nous as ordonné
Que nous profitions tes préceptes,
Qui n'as jamais abandonné
Tes Apostres ni tes Prophètes :
Donne-nous, comme à tes enfants,
Tes plus précieux aliments
Pour nous nourrir en ceste vie;
Que nous ayons, Père benin,
Tousjours un corbeau comme *Elie*,
Ou bien la poule de *Merlin*.

En marge de cette pièce, est la note que voici : « Il faut noter que ce « *Merlin* fut nourry par une poule *huict jours*, s'estant caché au plus « haut d'une maison, pour esviter le massacre qu'on fist à Paris, y ve- « nant faire un yœu (œuf), tous les jours, à ses pieds. » — Ce *Merlin*, qui avait pour prénoms *Jean-Raymond*, était un ministre protestant, natif de Romans en Dauphiné. On a de lui une *Exposition sur les dix commandements de la loy de Dieu*, imprimée à *Lausanne*, par *Jean Rivery*, 1562, in-8°, et citée par *du Verdier*. Il a un article dans le *Dict.* de *Prosper Marchand* où l'histoire de la poule n'a pas été oubliée. *D'Aubigné* paraît être le premier qui en ait parlé, d'abord dans son *Hist. univ.*, livre I, ch. IV, et ensuite dans le 5e livre de ses *Tragiques*, où il s'exprime ainsi :

Voici de peur d'Achas un prophète caché
En un lieu hors d'accès, en vain *trois jours* cerché;
Une poule le trouve, et, sans faillir, prend cure
De pondre dans sa main *trois jours* sa nourriture.
O Chrestiens fugitifs, redoutez-vous la faim?
Le pain est don de Dieu qui sait nourrir sans pain,
Sa main dépeschera commissaires de vie,
La poule de *Merlin* ou les corbeaux d'*Elie*.

M. *Viollet le Duc*, qui nous a donné, dans sa *Biblioth. poét.*, une longue analyse des *Tragiques*, en a cité plusieurs fragments; nous aussi nous aurions pu saisir cette occasion pour en extraire quelques passages qui ont trait à notre ville; mais nous les réservons pour un supplément à nos *Documents*, que nous publierons plus tard. Ces passages se trouvent dans le 4e livre, où d'*Aubigné* décrit le supplice des Protestants brûlés sur la place des *Terreaux*, et dans le 5e, où il raconte les massacres de 1572.

1638. — *Janvier* .... Publication de l'édit de création de la comm
a uté des *barbiers perruquiers*, rendu par le roi, au mois de décemb
écédent. — Cette communauté distincte de celle des *barbiers chiru*

giens, ne reçut ses statuts que sous Louis XIV, par lettres patentes du 14 mars 1674. ISAMBERT, XVI, 483.

1638. — *Février* 2. Arrivée de M. le *Cardinal* de Lyon. J. M. — Quelques jours auparavant, ce prélat écrivit à M. *** :

« Je pars en même temps que le courrier ordinaire, mais d'autant que je ne fais pas si grande diligence que luy, je l'ay fait porteur de cette lettre que je vous aurois volontiers rendue moy-même. J'arriveray assez à temps à Lyon pour vous donner des cendres, et pour vous faire souvenir par ce moyen que les plus belles choses de ce monde se doivent réduire quelque jour en poussière. Pour moy, je n'ay point besoin de cet avertissement ; car mon âge et ma mauvaise santé me le prêchent tous les jours.... »

— Le même jour, M. de Lyon écrivait à Mlle *** :

« La pluspart du temps, les sots cueillent les roses, et les épines sont le partage des honnêtes gens. C'est une injustice qu'il faut qu'ils souffrent sans se plaindre, de peur de fournir du contentement aux personnes qui la font, et de donner de la vanité à ces animaux stupides qui, sous la forme humaine, ont des ames de brutes. On m'appelle pour monter en carosse ; c'est pourquoy venez achever ce discours lorsque je seray arrivé. Cependant je prie Dieu qu'il vous donne autant de bénédictions durant votre vie, que l'esleu *Faure* a distribué de chapelets devant que de mourir. » Ms de la B. de L., n° 1458.

1638. — *Février* .... Publication de la déclaration du 10 de ce mois, par laquelle le roi place le royaume sous la protection spéciale de la *Vierge Marie*. ISAMBERT, XVI, 483. — Voyez ci-après, 12 mars 1643.

1638. — *Mars* 9. Mort, à *Tournon*, de *Gilbert Jonin*, Jésuite, né dans l'Auvergne en 1596, auteur de plusieurs ouvrages publiés à Lyon où il a professé la rhétorique dans le collége de sa Société. Voyez son article dans le Suppl. de la *Biogr. univ.*, et les *Publications* de 1634, *Gilberti Jonini Anthologia sacra.*

1638. — Le *Cardinal de Lyon* écrit à M. *des Noyers*, secrétaire d'état :

« Monsieur, la ville a toujours été en volonté de donner contentement au Roy, et d'accepter avec actions de grâces la réduction que S. M. a faite de 150 mille livres à 60, quoiqu'elle estimast qu'elle auroit égard qu'il n'y a que trois mois qu'elle en a fourni dans son épargne trois cents soixante et tant; mais comme elle se doit tirer de quantité de personnes, et dans des bourses quasy épuisées, je vous prie de juger s'il ne faut pas du temps pour faire un ouvrage à pièces rapportées et pour unir des volontez assez discordantes en tout autre chose que ce qui regarde le service du Roy. Je ne me ferois point de reproche en vous disant que j'ay rapporté tout ce qui a pu dépendre de moy en cette occasion; me contentant de travailler obscurément, sans trompettes et sans tambour battant, pourvu que ce soit avec utilité.......

« Je n'ay pas pu mettre encore ordre aux divisions que la prétention du Consulat a causées, tant à cause que tous les interessés ne m'avoient pas

mis en main leurs remontrances, qu'à cause que j'ay appréhendé de me mettre en état de ne pouvoir servir dans les affaires où il a été question d'argent, pour ce qu'il est impossible de plaire à tout le monde. Mon opinion est que la paix et l'union ne se sçauroient mieux rétablir et conserver qu'en ordonnant que les choses demeureront pour cette année en l'état que S. M. les a mises pour un intérim, laissant les anciens échevins dans la possession de cette noble magistrature à l'exclusion des deux qui ont été cause des brigues (1) et du désordre (pour cette fois seulement), et, après avoir fait une assez sévère réprimande aux deux parties, et leur avoir fait connoître la grâce que le Roy leur fait de ne pas les faire châtier, ordonner pareillement que toutes les informations faites à la requête des uns et des autres, seront levées du greffe, remises en mes mains pour être brûlées, avec défenses de retomber à l'avenir en pareilles fautes, sur peines de tel châtiment qui pourra échoir. Voilà, Monsieur, le sentiment de l'évêque de ces pauvres extravagants, qu'il sera bien aise de sçavoir relevés...... » Ms de la B. de L., n° 1458, p. 395.

1638. — Même jour, 9 *Mars*. *Le Cardinal de Lyon* écrit au Roy :

« Sire, Je n'ay pas eu besoin de beaucoup solliciter les sieurs prévôt des marchands et échevins de cette ville, pour les porter à obéir aux commandements de V. M. ; car, lorsque j'ay reçu la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire sur ce sujet, ils avoient déjà pris la résolution de le faire, et n'étoient en peine que de chercher les moyens plus aisez et plus agréables à leurs concitoyens pour en venir à l'exécution. Elle me permettra, s'il luy plaît, de l'assurer qu'il n'y a point de ville dans son royaume qui ait plus de passion pour son service que celle de Lyon. Etant en la posture que S. M. m'y a mis, je suis obligé de l'aimer; mais je l'aurois en grande aversion si je ne reconnoissois ce que je dis à V. M. » Même Ms.

1638. — Même jour, 9 *Mars*. Lettre du *Cardinal de Lyon* à M. de *** :

« Monsieur, Cette lettre, vous servira, s'il vous plait, de réponse à celles que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire..... Vous n'avez pas fait une petite affaire que d'éloigner le P. *Monod* (2), vu que sans doute il est ennemy de la France, et si la mémoire me sert bien, j'oserois assurer qu'il n'est pas serviteur de *Madame*; car, quand on passe certaines limites, le retour est impossible, selon cette maxime que QUI OFFENSE NE PARDONNE POINT. *Sabran* tient toujours pour ce sujet garnison à *Pierre-Encise*. Je ne sais ce que fait M. le marquis *de Villeroy* sur le sujet de ses papiers duquel vous luy avez écrit; mais je croy qu'ils sont plus propres à satisfaire son propre esprit, qu'à nuire ou à servir à qui que ce puisse être. Il n'a que deux lettres de *Madame*, desquelles il me montra les copies par forme d'entretien, avant sa détention ; *elles* ne contiennent que supplications au roy et prières au cardinal *de Richelieu* de ne vouloir pas précipiter l'affaire, si bien que je croyois volon-

(1) Les sieurs *Minet* et *Tissy*. Voyez ci-après au 30 nov. 1638, et les actes consulaires du 20 déc. 1637.

(2) Le P. *Pierre Monod*, Jésuite, confesseur de Madame royale *Christine de France*, fille d'Henri IV, veuve de Victor Amé Ier, duc de Savoie. On a de ce religieux plusieurs ouvrages imprimés à Lyon.

tiers ledit sieur *Sabran* plutôt remply de vanité que chargé de crimes. Il n'eût été guère fin d'accepter une commission ruineuse, ne pouvant pas ignorer qu'à la Cour, on ne connoît pas ceux qui viennent de servir dans les pays étrangers, et qu'on ne les interroge jamais sur le sujet de celles qu'ils ont eues..... » Ms. déjà cité, p. 397.

1638. — *Mars* 23. Lettre du *Cardinal de Lyon* à M. *** :

« .... Les incommoditez de ma santé continuent, et le soulagement qu'on me promettoit à ce printemps n'est point encore arrivé....

« M. le marquis *de Villeroy* a fort ressenty la mort de M. le maréchal *de Créquy*. Je croy que ce sera celuy de toute sa famille qui en sera le plus touché.....

« Nous n'avons pas icy sujet de nous plaindre de *Desgranges*, car il est bon homme, et fait tout ce qu'il peut pour le soulagement du pays. Si Messieurs de la ville m'eussent voulu croire, ils auroient satisfait un peu de meilleure grâce aux volontez du Roy sur le sujet des 20 mille écus. Jugez, je vous prie, à quelle misère nous sommes réduits pour cette affaire là, puisqu'il a fallu pécher 28 mille livres en trente bourses; ce qui me fait croire que si on jetoit encore un coup de filet, on ne tireroit rien dedans. » Ms. déjà cité, p. 413.

1638. — *Mars* 23. Lettre du *Cardinal de Lyon* à M. *d'Aumont* :

« Monsieur, les lettres de mes amis me seront toujours fort agréables, et je recevray les nouvelles qu'elles contiendront comme un remède efficace contre mes plus fortes mélancolies. Pour m'être érigé philosophe, je n'ay pas perdu l'usage de la raison ni oublié le prix des choses; c'est pourquoy je vous proteste que je sçais estimer les affections et les témoignages de leur souvenir selon leur juste valeur. Si vous voulez savoir ce que je fais icy, je vous veux satisfaire. Je fais quelquefois de ma maison un hermitage; quelquefois il me semble qu'on y tienne le marché; quelquefois je me renferme dans un profond silence; quelquefois je monte sur la tribune aux harangues pour montrer que je n'ay pas le bec cousu; souvent je vais à la chasse et n'y prends rien, et, dans le déplaisir que j'en ay, je compatis à celuy de plusieurs à qui la même chose arrive; quelquefois je me divertis à faire quelque chose et ordinairement je m'occupe à ne rien faire. Jevais encore à la place du *Change* sans en rapporter de l'argent, et je reviens de la compagnie de nos dames chargé d'indifférence. Je monte par la ville un mulet comme un médecin, et si quelqu'un se prosterne pour obtenir de moy une bénédiction, je passe sans le regarder, de peur de faire un miracle à rebours et de rendre bossu ou boiteux ce pauvre misérable, qui, en faisant cette action d'humilité, n'avoit aucune sorte de mauvaise conformation en sa personne. J'ay le corps malade et l'esprit sain, et j'attends que la ruine du premier mette le second hors de prison. Je me veux accommoder d'une maison qui est quasy en pareille situation que l'*Ithaque* d'*Ulysse* que quelques anciens comparoient à un nid d'irondelle; j'en traite avec un fou; s'il me la vend, il sera plus sage que moy. Comme je ne voy pas dans le futur, je ne sçaurois vous assurer à quoy je m'emploieray quand j'en seray le maître, mais bien que je n'y prendray jamais de si grands divertissements qu'ils me fassent oublier que je vous suis, etc. » P. 419 du Ms déjà cité.

1638. — *Mars* .... Lettre du *Cardinal de Lyon* à M. *Delorme*, médecin (1) :

« Il me semble que j'ay toutes les neiges de la grande Chartreuse sur la tête, que mon cerveau forme des grêles pour battre en ruine mon pauvre estomac, que je suis enchassé dans des glaces, comme nous voyons quelquefois des mouches dans de l'ambre; que ma chaleur naturelle est quasi toute éteinte, et que tous les inconvénients dont il est fait mention dans le penultième chapitre de l'*Ecclésiastique* arrivent chez moy à la foule; et j'éprouve dans cette nécessité que mes meilleurs amis, la *Chocolata* (2) et le poivre m'ont abandonné, pource que vous les avez proscrits; si c'est avec connoissance de cause ou sur l'étiquette du sac, je l'ignore. En attendant la décision par juges non suspects, je vous diray en un mot que je suis si rendu et si cassé que vous pouvez faire chanter *Requiescat in pace* pour le pauvre trépassé..... » Mss de la B. de L., 1458, p. 403. — La même lettre sans date et sans suscription se trouve avec des variantes. P. 168 du même Ms.

1638. — *Mai* ou *juin*. Le *Cardinal de Lyon* écrit à Madame *** :

« ..... Vous m'avez fait faveur d'assurer que je ne manquerois pas de me trouver aux *couches de la Reine*, pour y faire ma charge, si on ne m'en envie l'exercice; car, quand je serois aux transes de la mort, j'essayerois de m'y faire porter et de témoigner par ce moyen ma joie et mon contentement. En attendant que ce bonheur arrive à la France, nous aurons quelques mois fâcheux à passer, car nous avons perdu Bresme (3). Les ennemis veulent emporter Lusignan, Mont-Calve et Pont-d'Esture, avant que nous les puissions secourir, pour menacer de loin Casal et s'en rendre les maîtres; y ayant peu d'apparence, vû le dégoût de nos troupes, le mauvais traitement qu'elles y ont reçu, et le chétif état auquel elles se trouvent, qu'elles veuillent et puissent passer pour y faire grand effet. M. le cardinal *de Richelieu* croit le contraire; mais il est trompé, et je croy qu'il le veut ainsi, ne pouvant pas m'imaginer qu'autrement on peut surprendre sa clairvoyance. Le comte *de Guiche* a passé pour y aller; nous attendons M. le cardinal *de la Valette* qui s'y doit rendre promptement. Nonobstant tout cela, sans vouloir être pris pour oiseau de mauvais augure, je vous puis assurer qu'il y aura bien du désordre et de la confusion... Le bruit a couru ici que vous devez être gouvernante de M. le Dauphin..... On y parle du mariage de Madame *de Puislaurent* avec M. le Comte *d'Arcourt;* je ne sçais ce qui arrivera, car je ne pé-

(1) Probablement *Charles Delorme*. Voyez son article dans la *Biogr. médicale* de Panckoucke.

(2) Le cardinal de Lyon est, dit-on, le premier en France qui ait fait usage du chocolat; mais c'était plutôt comme d'un remède que comme d'un aliment qu'il s'en servait (Peignot, *Amusements philologiques*, p. 430). — Dans une autre lettre sans date et sans suscription, le Cardinal de Lyon écrivait de Marseille à un religieux espagnol : « Mon R. P., Je vous rends mille graces des soins que vous avez pris de me chercher de la *chocolata*.... Je pense que chacun des courriers qui viendront en pourra apporter trois ou quatre bolettes, pourvu qu'elles soient bien liées, enveloppées et couvertes de toile cirée.... J'en veux faire un petit magasin à toutes fins. Je pense que quand il part quelque barque pour *Marseille*, on la pourroit donner sous l'adresse de Mgr. *de la Force*...» P. 73.

(3) Cette ville avait été prise par les Espagnols au mois d'avril 1638. *Merc. franç.*, XXII, 24.

nètre pas dans des secrets de si grande importance. J'ay peur qu'on ne la fasse, comme autrefois Madame *d'Esguillon*, femme de tout le monde, et qu'enfin elle ne le soit de personne. Je me suis alambiqué l'esprit à rechercher pourquoy vous me pressez avec tant d'instance de ne pas faire le voyage d'*Avignon*, de peur qu'on me cherche et qu'on ne me trouve pas : ce sont vos propres termes, mais je n'ay rien pu trouver qui m'ait donné la moindre lumière pour me faire rencontrer quelque chose qui eût quelque espèce d'apparence; j'ay seulement pensé que l'affection que vous avez pour moy vous persuade de ce que vous désirez; ce qui fait que je l'entreprends hardiment sans crainte d'être surpris ny repris, et je vous engage ma parole que je ferois sans me hâter celuy de la Terre-Sainte auparavant que l'on se mit en humeur de me faire chercher..... Depuis que je suis arrivé en ce pays, j'ay quasy toujours été languissant, en sorte que si je me porte un jour, je me traîne l'autre; ce qui fait que je vous puis protester que les meilleures et les plus agréables compagnies que nous y avons et voyons quelquefois ont peine à me réveiller et à me faire connoître que je ne suis pas mort. Sans beaucoup me divertir, j'y jouis des plus innocents divertissements de la vie; et néanmoins, quelque soin que j'apporte à ne les pas laisser échapper, les heures du jour me semblent longues. J'attends la nuit avec impatience pour rêver à mon aise sans être interrompu. Quelques petites inquiétudes de cette sorte ne troublent point le repos de mon esprit, car je l'ay placé en un poste où il n'est sujet ny aux surprises ny quasy à aucune sorte d'atteintes. De là, je considère la Cour comme un lieu qui n'a point été bâti pour moy, les courtisans de toutes tailles et de toutes robes, comme des gens desquels je n'entends point le jargon, et ne connois point les cœurs ni les visages, Messieurs du ministère ainsy que des ouvrages précieux de la main d'un excellent sculpteur qu'on doit regarder de loin comme ayant quelque chose de plus grand que le naturel; et quand je jette l'œil sur moy-même, je m'en moque et me dis grand mercy, comme si le plaisir que j'y prends m'obligeoit à ce compliment. La posture en laquelle je m'aime le mieux est celle de philosophe stoïque, vous protestant que j'aurois bien de la peine à m'attraper une fois le mois en celle de cardinal. Je vous souhaite le Paradis, mais de la même façon qu'un enfant de bon naturel se promet l'héritage de son père en temps et lieu. J'ay si peu d'amour pour le Purgatoire que je ne fais dessein d'y passer, et je ne crains point l'Enfer pour ce qu'il n'est fait que pour les ames ingrates, et que je me connois assez pour oser dire que je ne suis point atteint de crime. Je m'entretiens souvent avec les personnes raisonnables pour faire banqueroute aux autres, quand même elles seroient du sexe que chacun chérit, et quand la nature se seroit plue à s'y faire admirer, aimant mieux quelquefois être tout seul que de souffrir une fâcheuse compagnie, et dérober à mes yeux quelque bel objet qne de donner la gêne à mon sens commun. En m'en séparant, je n'en conserve aucune idée, et mon sommeil n'est nullement interrompu par les images que ma fantaisie en pourroit former. Je vous dis la pure vérité. Que si, pour vous le persuader, il faut avoir recours au serment, je vous le jure solennellement par tout ce que je connois de plus saint, c'est-à-dire, par la parfaite beauté que nous admirons sans la voir ailleurs que dans ses ouvrages. Voilà, Madame, comme quoy se consume le temps qui me consume, et comme quoy je gagne en le perdant.

« Per le dernier ordinaire qui est venu de Paris, on écrit à quelques particuliers que N..... me doit apporter un ordre d'aller à Rome pour y

procurer cette bénite troupe que l'on désire, à mon avis, sans la chercher; mais je ne pense pas qu'on me veuille donner cette commission, ny que je sois assez sot pour l'accepter .... On débite icy pour assuré que M. le Maréchal *de Brezé* s'est retiré mécontent, et qu'il a eu des paroles assez fâcheuses avec M. le Cardinal *de Richelieu;* je ne le croy pas, car encore qu'il soit un peu prompt, il est assez sage pour s'emporter au-delà de la raison; néanmoins c'est de la Cour que ce paquet vient. L'abbé *des Marais* qu'on a fait mort, de qui le sieur *de Boisrobert* avait obtenu l'abbaye, et le Cardinal *Bichi,* un prieuré qu'il a dépendant de la collation de M. le Cardinal *de Richelieu* de la valeur de 14 milles livres de rente, vient de passer par icy; il m'a assuré que c'étoit bien luy-même, et qu'il feroit tout son possible pour ne pas se dépouiller sitôt de ces deux pièces.

« Comme j'achevois cet article, M. le Cardinal *de la Valette* (1) est arrivé qui m'a fait la faveur de loger chez moy. Je ne sçay s'il a desiré l'employ qu'on luy a donné. Si cela est, il s'est trompé de plus de la moitié.....; car il n'y trouvera pas son compte; il m'a assuré que non, ce qui m'a fort étonné; car étant des amis de M. *de Chavigny,* je m'étonne qu'il ne l'a servy selon son désir..... » Mss de la B. de L., 1458, p. 154.

1638. — *Juin* ou *Juillet* .... Le *Cardinal de Lyon* écrit à M. ***:

« Monsieur, Je suis bien aise d'avoir esté votre médecin, puisque je vous ay tiré de cette profonde léthargie à laquelle vous vous laissez saisir aisément. Je pense d'avoir fait, en cela, un miracle, que quelque bonne âme pourroit avoir entrepris souvent sans en venir à bout, et toutefois *non in hoc justificatus sum;* je ne m'estime pas un saint pour cela.

« J'ay vu dans une *Gazette de Lyon* (2), que le sieur *de Mornieu* (3) couche botté et esperonné; je n'en sçaurois deviner la cause, si ce n'est qu'il veuille presser sa beste pour luy faire faire beaucoup de diligence. Je n'aurois jamais cru qu'il fust jaloux, mais, puisqu'il se donne le soin de voir les lettres qu'on écrit à sa femme, et d'y faire réponse, il faut qu'il soit atteint et convaincu de cette maladie qu'en quelqu'autre que luy j'appellerois sottise. Je vous en envoye une où son style donne un démenti à la main qui l'a écrite, je vous prie de la luy rendre, afin que s'il est amoureux de ses ouvrages, et qu'il en ait perdu l'original, il puisse dire n'avoir rien perdu. Je suis marry quand mes amis commettent des manquements, mais *Qui vult decipi, decipiatur.* A l'advenir, il sera soulagé de cette peine.

« Un petit Père *de Monconis* (4), qui a le dehors de la tête quarrée, et le dedans en triangle, en a fait une autre. On dit que c'est de l'avis,

(1) Le 15 juin, l'armée française passa la *Sesia,* sous la conduite du cardinal *de la Valette,* son général. *Gazette de Fr.*, p. 315.

(2) Probablement la *Gazette de France,* qui se réimprimait à Lyon.

(3) Peut-être un fils de *Gaspard de Mornieu,* ancien échevin, mort avant 1523, et non en 1635, comme nous l'avons dit dans la *Biogr. lyonn.* Voyez le *Clemens IV* du P. *Claude Clément,* p. 83 et 138; ci-dessus *Publ.* de 1623.

(4) Le *Cardinal de Lyon,* dans une autre lettre, aussi sans date et sans suscription, disait : «.... Le P. *de Monconis* est un petit fripon de peu de capacité, de peu de conscience et de peu de dévotion, qui a fait une action digne d'un homme de la sorte. Il en pourroit bien avoir sur les doigts, et si j'eusse été à Lyon lorsqu'il y est venu, je luy aurois fait mettre la main sur le collet, et l'aurois logé en un lieu où j'aurois bien ré-

consentement et approbation du lieutenant *de Liergue* (1) Si cela est, c'est si mal débuté qu'il faut croire qu'ils ne gagneront pas la partie. Ce n'est pas la première fois qu'il a pris le blanc pour le noir. Je prie Dieu qu'il le console et qu'il le bénisse

« Nous souffrons ici des chaleurs extrèmes et si extraordinaires, que si elles continuent jusqu'à la fin du mois d'août, elles allumeront le feu partout. L'éteindra qui pourra. Vous êtes celui de tous qui avez moins à craindre; car estant tout de glace, et aussi gros qu'une montagne, il aura tout consumé avant que de vous avoir à moitié fondu.

« L'on écrit que la *contagion* augmente en vos quartiers; j'en suis bien marry, car si le proverbe est vrai, qui dit *chacun à son tour*, on peut apprehender qu'ayant, les années passées, emporté le menu peuple, elle ne moissonne, celle-cy, les plus honnêtes gens. Si elle se rend aussi furieuse qu'elle a été autrefois, je promets à la ville mon assistance en propre personne, et si l'archevêché vaque, l'attrappe qui pourra. Adieu, je me recommande à vos prières. » Mss de la B. de L.

1638. — *Juillet*. .... La ville de Lyon est de nouveau envahie par la *peste*. Voyez ci-dessus, année 1628, et ci-après, année 1642.

1638. — *Juin* ou *Juillet*. Le *Cardinal de Lyon* écrit au Roy :

« Sire, J'ay reçu le commandement que V. M. m'a fait de me rendre au plus tôt auprès de sa personne; j'y obéiray sans réplique, quoiqu'il me semble que j'eusse pu lui représenter que c'est elle-même qui m'a obligé à l'assistance de ces peuples sur lesquels la main de Dieu s'appesantit maintenant, et que je devrois appréhender de recevoir d'elle un fâcheux reproche si je les abandonnois au besoin. Mais j'espère, Sire, que, comme la bonté que vous avez pour moy m'arrache d'entre leurs bras, celle que vous aurez pour eux m'y rejettera si je leur suis ou nécessaire ou utile. » Ms déjà cité, II, 496.

1638. — *Juillet* 15. Le Consulat ayant considéré que la plupart des chefs des maisons de la ville sont disposés à se retirer à la campagne, à l'occasion de la maladie dont il a plu à Dieu la visiter,... invite ceux qui se sont retirés ou qui voudront se retirer aux champs, d'envoyer ou laisser en leurs maisons quelqu'un qui puisse satisfaire aux mesures qui pourront être proposées ;... défense est faite aux trois principaux chefs de pénonage de chaque quartier de quitter la ville tous à la fois, etc. J. M.

1638.—*Juillet* 20. Les Comtes de *Saint-Jean* donnent 1200 livres en aumône pour les malades de la contagion. J. M.

1638. — *Juillet*. .... Lettre du *Cardinal de Lyon*, à M. ***:

« Monsieur l'avocat, à vous salut. Pour nouvelle de cette ville. vous sçaurez que j'y suis haut et puissant seigneur, et qu'il n'y a ni mâle ni fe-

pondu de luy, nonobstant la parenté de M. le lieutenant criminel, auquel je vous prie de le faire sçavoir nettement, afin que s'il a été son conseil, comme il a été son hôte il prenne la peine de vous le dire; car, en ce cas-là, on sçaura bien ce qu'on aura à faire.... »

(1) Voyez la *Biogr. lyonn.*, p. 196, art. *Monconys*.

melle qui ait la hardiesse de me coudoyer. Gouverneurs et gouvernantes ont gagné au pied, et ne reviendront de longtemps si le duc *Charles* ne les y rechasse. Le Clergé est dispersé; la justice se rend sous l'orme; le bureau des trésoriers est désert; les élus, déclarez par les lettres de leurs provisions gens connus et non lettrez, ont loisir d'étudier à la campagne; les marchands ont abandonné leurs boutiques; les négociants les changes; les chevaux ont emporté leurs maîtres; les chiens et les chats ont eu leur route du côté d'Avignon. De tout cela vous pouvez conclure qu'il n'y a quasy plus icy nulle sorte de bête, si vous n'en exceptez les hiboux et les orfraies, oiseaux de mauvais augure, lesquels faisant leur retraite dans nos plus vieilles tours, prennent plaisir, par droit de voisinage, à me donner la nuit de fâcheuses aubades. La saison est hétéroclite; nous sommes battus en 24 heures de 36 sortes de vents; les plus frais n'empêchent pas que le soleil ne nous brûle; de façon que l'on jugeroit qu'ils n'ont été faits tous ensemble que pour souffler et allumer son feu, et l'astre humide de la fraîcheur de la nuit nous l'a déniée entierement, et semble ne nous fournir sa lumière que pour augmenter nos chagrins, en nous éclairant pour nous faire voir ces pauvres carcasses que les ardeurs d'une fièvre et celles d'un air échauffé ont quasy reduites au néant, et auxquelles la violence du mal fait faire plus de chemin en un instant que le fleuve qui les porte en plusieurs. Notre solitude est importune, car en même temps nous nous trouvons dans une grande ville et dans le desert. Il faut sans doute que nous nous trouvions coupables de quelque grand crime, puisque notre pauvre peuple qui n'a pour tout héritage que son industrie ou la force de ses bras, est reduit à la faim nonobstant que la récolte ait été abondante, et que nous ne sommes pas exempts du troisième fléau, puisque le passage des soldats et les levées que la taille fait pour leurs subsistances, luy font sentir en pleine paix les effets de la guerre... La peur ne nous fait pas moins de mal que le mal même. Aussi n'est-il pas donné à tout le monde de ne rien craindre et de mourir en empereur. Pour moy, parmy tout ce désordre, je moissonne la constance et la résolution; en voyant combien le monde est remply de misères, je me prépare à luy dire adieu sans regret, non pas que je sois réduit à une certaine indifférence, laquelle plusieurs louent et personne ne pratique, et que je blâme comme ayant, selon mon jugement, peu de convenance avec la vraie raison, mais pour ce que j'estime que c'est plus à propos et plus digne d'un grand courage de suivre que de se faire trainer, et d'aller dans le péril après l'avoir bien reconnu que de s'y porter à l'étourdy. Voilà quel est le fruit de mes méditations, et ce que produit un fonds assez aride que je tâche de cultiver par l'étude de la philosophie. » Ms. déjà cité, II, 497.

1638. — *Juillet.* .... Le *Cardinal de Lyon* aux religieuses de *** :

« Mes filles, J'ay appris que plusieurs de vos parents, poussez sans doute par quelques-unes de vous, font instance, sous prétexte de la contagion de laquelle la ville est menacée, qu'on vous permette de vous transporter en quelques-uns de vos monastères à la campagne, comme si celuy où vous êtes étoit déjà rempli d'un air infecté, comme si la charité y étoit si refroidie que vous n'y puissiez pas être assistées en cas de nécessité, en un mot, comme si vous ne sçaviez pas mourir, je ne diray pas seulement avec résignation, mais généreusement. Je vous confesse ingenuement que je n'eusse jamais cru que vous voulussiez être les premières à commencer ce branle, et qu'étant si proches de mon cœur, vous vous fussiez si éloignées de mes sentiments.

Vous servirez de bel exemple à tant de monastères qui sont sous ma conduite, et ceux qui vous regarderont diront avec étonnement que l'amour de la vie est en vous le fruit des soins particuliers et des peines que j'ay prises pour vous. Est-il possible que, dans quelques-unes des heures de votre retraite et de votre séparation d'avec le monde, vous n'ayez jamais regardé J. C. souffrant et mourant, et que le voyant en cet état, vous n'ayez pas pris la résolution de souffrir et de mourir pour luy et avec luy ? Filles terrestres, êtes-vous si fort attachées à la terre qu'on ne vous en puisse séparer, et que vous n'en puissiez faire échange avec les beautés du paradis? Vous êtes déjà mortes, et vous avez peine de vous résoudre à mourir. Le monde vous doit être mort, et vous avez peine à vous en éloigner. Si vous aviez l'odorat délicat, vous sentiriez infailliblement qu'il n'est que pourriture et desisteriez de luy vouloir du bien, puisque l'affection qûe vous lui portez et son voisinage ne vous sçauroient causer que du préjudice. Rappelez votre courage, et ne faites pas comme les enfants qui ont peur de leurs nourrices, lorsqu'en jouant avec eux, elles se masquent avec la main. La mort n'a rien de hideux qu'en apparence. Les peintres lui donnent toute la laideur qu'elle a; mais ceux du Ciel sçavent que ce n'est qu'un passage préparé pour les faire arriver en leur patrie. Approchez, je vous prie, afin que je vous dise un mot à l'oreille : c'est qu'aussi bien il faut que vous fassiez de nécessité vertu, et que je n'admettray point les raisons que la chair et le sang vous dictent pour vous donner sujet de vous promener. Il me semble que je vois qu'ayant si mal commencé, vous vous reduisez à vos larmes, et dites hautement que je vous suis cruel et que je parle bien à mon aise, étant hors de danger. Vous vous trompez en l'un et en l'autre; car pour le premier, ceux qui n'auront point les yeux fermés verront que je vous aime; et quant au second, je suis dans un lieu où il y en a beaucoup plus qu'à Lyon; à quoi j'ajoute que si le mal y augmente, j'y veux aller servir à Dieu (1). Je le supplie qu'il vous bénisse toutes, et qu'il vous donne assez de forces, non seulement pour vous résoudre à mourir, mais encore pour souffrir le martyre pour l'amour de luy. » Ms. de la B. de L. déjà cité. — Le Cardinal était vraisemblablement alors à *Pierre-Scise*

1638. — *Août* 12. **Le Consulat permet aux recteurs de l'Aumône générale de faire ouvrir une petite porte en l'Hôtel-Dieu de la Charité, du côté du jeu de mail, afin que si quelqu'un des recteurs ou des officiers de l'Aumône vienne à décéder du mal contagieux, on le puisse conduire par cette porte au cimetière, sans passer par les autres portes de l'Hôtel-Dieu, et, par ce moyen, éviter l'infection dans icelui, etc. J. M.**

(1) On lit dans les notes chronologiques du P. *Menestrier*, année 1638 : « La ville fut de nouveau affligée de peste, et la plupart des bourgeois et des artisans s'étant retirés à la campagne, M. l'archevêque Louis-Alphonse du Plessis, cardinal de Richelieu, non-seulement demeura dans la ville pour y consoler, par sa présence, ses ouailles affligées, quoique M. le Prévost des marchands et les échevins l'eussent supplié de s'en éloigner à cause du péril éminent auquel il s'exposoit, mais encore ce prélat ayant appris qu'un Père capucin, qui servoit de confesseur aux pestiferez, étoit frappé de la peste et en danger de mourir sans confession, faute de prêtre qui pût l'assister, il alla jusqu'au chevet de son lit peu de temps avant qu'il mourût, et l'assista. »

1638. — *Août.* .... Lettre du *Cardinal de Lyon* à Mgr ***:

« Monseigneur, J'ay reconnu par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que quelque personne charitable m'a voulu faire passer dans votre esprit pour plus honnête homme que je ne suis. Le Ciel soit sa récompense; je ne suis pas si ennuyé de la vie que je voulusse courir comme un désespéré à la mort, ni aussi si amoureux que je la voulusse conserver par quelque lâcheté reprochable. Il est vray que le mal contagieux augmente tous les jours en cette ville, et que je n'en suis pas sorty pour ne pas dénier mon assistance au peuple confié sous ma conduite en un temps où bien souvent la mère abandonne l'enfant attaché à sa mamelle, ou par crainte, ou par nécessité. L'occasion ne se présente pas toujours de s'éprouver soy-même, et peut-être n'en rencontrerai-je jamais une si belle pour expérimenter jusques où ma philosophie me peut faire avancer. Je suis, selon mon avis, desormais trop en âge pour ménager un bien petit nombre de mauvaises années qui apparemment me restent à courir, tandisque plusieurs incommoditez que je souffre, travaillent pour les raccourcir. Agréez donc, je vous en supplie, puisque je suis parmy mon troupeau, que je m'y gouverne comme pasteur et non pas comme mercenaire, afin que, s'il plait à Dieu de m'appeler, il me trouve veillant. Je le seray toujours quand il faudra ou rechercher ou embrasser les occasions de faire paroître que je suis, etc. » Mss. de la B. de L., 1458.

1638. — *Août.* ... Lettre du *Cardinal de Lyon* au Père ***:

« Mon R. P., En récompense de l'affection que vous me témoignez, je désire que vos montagnes soient toujours couvertes de rosées, que vos pressoirs lassez de faire effort rompent en pressant la grappe du raisin, que vos campagnes soient couvertes d'une moisson abondante, que vous ayez des rivieres de lait et des îles de fromage, afin de pouvoir prendre pied quand vous vous y baignerez. C'est tout ce que je puis, ce me semble, souhaiter à une personne constituée pour procurer par son industrie l'abondance au lieu où la terre est ingratte; car, pour ce qui regarde le ciel, nous en parlerons en une autre occasion. Cependant je ne peux pas m'empêcher de vous dire que vous êtes comme celuy qui, pour excuser une retraite honteuse, dit que *celuy qui fuit combat deux fois* (1), quand vous me cherchez un prétexte pour me persuader de m'éloigner du péril; j'y suis, et si Dieu veut que j'y périsse, je le veux avec luy. Je l'ay prévu et reconnu avant de m'y mettre, et pris la résolution d'y demeurer de pied ferme et sans blesmir tout autant qu'il durera. Je ne suis pas bien aise de voir cette ville affligée, mais puisqu'elle l'est, je suis très satisfait de m'y être trouvé. Il m'est indifférent ou que la peste ou qu'une fièvre lente me tue, et je tiendray pour terre sainte quelqu'endroit que ce puisse être, où ce corps qu'un esprit languissant traine avec difficulté fera sa dernière chute, et je ne penseray avoir fait mauvaise foire, pour user du terme de nos marchands, si, pour moins d'un verre d'eau, je rencontre heureuseusement ce chemin, lequel conduit à la félicité qui n'a point de fin; en ce pays-là *videbimus Deum sicut est.* Cependant je

(1) Suivant Aulu-Gelle, XVII, 21, *Démosthène* aurait répondu à ceux qui lui reprochaient d'avoir pris la fuite à Chéronée : « Celui qui fuit peut de nouveau combattre. » Voyez le *Démosthéniana*, p. 24, et ci-dessus, *Publications* de 1610, p. 64.

vous salue avec respect, et demeure affectionné à vous faire service. » B. de L., Ms. déjà cité.

1638.—*Septembre* 13. Le Consulat reçoit une lettre du roi qui lui annonce la naissance du Dauphin.— Le même jour, il assiste à un *Te Deum* chanté dans la cathédrale où se trouvèrent M. *de Lyon*, M. d'*Halincourt*, M. *de Villeroy*, etc.—Il y eut des feux de joie dans tous les penonages, et un feu d'artifice sur le pont de Saône; ce fut M. de Villeroy qui y mit le feu. — On lit dans le *Mercure françois*, t. 22, p. 12 : « L'air de la ville de Lyon, travaillée de la peste peu auparavant, se trouva purifié par la grande quantité de feux qui furent allumez en cette grande et puissante ville où abondent les marchands des diverses nations... » — La *Gazette de France*, p. 594, attribue aussi la cessation de la peste à ces réjouissances; « .... la joie recréant les esprits, et, par « la desobstruction des artères, servant à chasser les vapeurs et les fu« mées qui leur nuisent (1). » Voyez J. Morin, VI, 163.

1638. — *Septembre*. ... Le *Cardinal de Lyon* écrit au Roy :

« Sire, Sans rien ajouter à la lettre, j'ose dire à V. M. qu'en l'occasion de la naissance de M. le Dauphin, la joie de mon cœur est si grande, que je n'en saurois exprimer la moindre partie. J'espère que V. M. qui a voulu avoir la bonté de prendre des soins particuliers de la conservation de son très-humble serviteur, aura encore celle de suppléer à son manquement, en ne jugeant pas de la pièce par la petitesse de son échantillon; je ne lui allégueray autre chose pour preuve de ce que j'avance, que les obligations extrêmes desquelles j'avoue et publie de luy être redevable, étant impossible que ma véritable reconnoissance n'exige de moy tout ce que je puis, et ne fasse que les contentements que je tire de ceux de V. M., soient plus grands que les siens mêmes. Il me reste ce déplaisir que le malheur de cette ville ne m'ait pas permis de me trouver auprès d'elle pour y faire ma charge (2). Je la supplie de ne pas condamner mon absence comme criminelle, puisque, pour être ainsi considerée, il faudroit qu'elle eût été volontaire. »

Le Cardinal écrivit en même temps à la Reine :

« Madame, Outre la part que je prends à la joie publique pour le bien que tout l'état a reçu par le moyen de V. M., ayant toujours fait profession d'être son très-humble serviteur, j'en reçois une très-particulière; et comme ce seroit crime de n'en être pas touché, je croirois commettre une faute

(1) On lit dans le *Trésor et remède de la vraye guérison de la peste*, composé par maistre *Jean Thibault*, médecin ordinaire du roy; Lyon, *Angelin Benoist*, 1545, petit in-8° goth. de 16 f. non chiffrés: « Tout premièrement, quant vous voyez que la peste est grande et envenimée en ung lieu ou ville, etc., il est bon de faire grans *feux*, au soir par les rues, de bois de chesne, et y jeter dedans tous les vieux soliers et savates que vous povez trouver; car cela corrompt fort le mauvais air, comme les Romains ont par cy-devant bien esprouvé. Et quand le feu sera bien consumé, qu'il n'y aura non plus que les charbons ardents, alors vous y jetterez dessus une pongnée mirre et encens mis en pouldre : ce faisant, la place ou lieu qui sera infecté sera bien tost aprez nettoyé : et tout par la grâce de Dieu. »

(2) Celle de grand aumônier de France.

irréparable si je manquois à luy en témoigner mon ressentiment. Quand les *feux* que nous avons allumez pour marque de notre allégresse seront éteints, nous emploierons notre temps plus précieux à prier Dieu qui est l'auteur de tous biens, qu'il nous conserve ce qu'il nous a donné, et que, dans quelque temps, nous soyons obligez de luy chanter un nouveau *Te Deum ;* et ce pendant qu'il conserve V. M. en la parfaite santé que luy souhaite. » Ms. déjà cité.

1638. — *Octobre.* ... Le *Cardinal de Lyon* écrit à **M.** *** :

« Aussitôt que j'ay eu reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, j'ay donné ordre qu'on rendît à Dieu, dans mon diocèse, les actions de graces qui luy sont dues pour avoir béni les desseings du Roy et les soins de M. le cardinal *de Richelieu*, je m'assure qu'on ne manquera pas d'y satisfaire ; et, *quoique la musique soit banie de nos églises*, que le concert de nos cœurs y sera agréé ; car j'ose bien assurer qu'encore qu'on ait donné à S. M. de fort mauvaises impressions des Lyonnois, ils sont très-passionnez pour son service, et que je ne puis comprendre à quel titre on leur peut imputer leur impuissance à crime, vu qu'elle est tellement involontaire qu'elle les en devra décharger... » Ms. déjà cité, p. 542.

1638. — *Novembre* .. Le *Cardinal de Lyon* écrit à **M.** *** :

« J'ay reçu le brevet que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je m'en reconnois plus obligé à la bonté du Roy que si c'estoit pour moy-même, et à vous extrêmement pour les soins que vous avez daigné y apporter, tant pour obtenir le don que pour en faire faire l'expédition. Je ne pense pas que vous en tirerez grand avantage ; mais ce ne sçauroit être si peu que ce ne soit beaucoup pour un *Hôpital* qui n'a point de rente ; la maison de ville et quelques foibles secours des particuliers ayant fourni à l'excessive dépense qu'on a été obligé de faire quasi depuis le commencement de l'été, et dans lequel il y a encore lorsque j'écris cette lettre, six ou sept cents *pestiferez*, et deux fois autant de quarantaine. Le temps commence à être si froid à la campagne que je ne pense pas que l'intention de S. M. soit que j'y aille me geler tout-à-fait, vu même que notre mal diminue extrêmement, que ses plus grands efforts sont passez, et que je suis si ennuyé d'avoir été seul dans une grande ville depuis cinq ou six mois, que ce seroit une espèce de supplice d'aller chercher du chagrin dehors, lorsque tout le monde y retourne, en ayant assez, ce me semble, de celuy que mon naturel, mon âge, et une santé assez malade me causent, et ne pensant pas qu'un changement de lieu pût suffire pour dissiper tous ces obscurs brouillards de mon âme... » Même ms.

1638. — *Novembre* 30. Le Consulat enregistre la décision de l'archevêque de Lyon, qui déclare nulle l'élection des derniers échevins ; ... et d'autant que le mal contagieux dont la ville a été affligée, et d'autres considérations ont retardé le jugement de Mgr de Lyon, et que les anciens échevins ont continué leur service, rien n'empêchera que les mêmes prétendants ne puissent être élus en la forme ordinaire. — Le 16 décembre suivant, M *Minet* (1) fit notifier au Consulat qu'il s'opposait à toute élection d'autres échevins, même à une nouvelle

(1) *Jean Minet*, sieur *de la Gardette*, qui fut ensuite échevin, en 1644.

élection de sa personne, étant satisfait du droit qui lui a été acquis par les suffrages à lui donnés par les terriers et les maîtres des métiers. — Le Consulat ordonna que, pour toute réponse à cette notification faite par un notaire assisté de témoins, on ferait signifier au sieur Minet la sentence de Mgr de Lyon. J. M.

1638. — *Novembre* 7. Lettre du *Cardinal de Lyon* à M. *** (1) :

« Monsieur, Le malheur n'abandonne aisément la porte d'un pauvre homme; il me suit de si près qu'il me semble qu'il n'est fait que pour moy, que la grêle ne tombe que sur mes vignes, et que ces troupes d'étourneaux qui nous dérobent quelquefois le soleil, ne se reposent jamais que sur les champs que j'ay semez. Maintenant quelque chose de pire me menace, car je vois un grand orage qui va fondre sur *la Charité*, puisque vous donnez ce lieu là pour quartier d'hiver; s'il vous en reste tant soit peu, comme je n'en doute point, je vous prie de considérer que ce que j'ay sur la frontière ne me rend rien, ce qui est situé au milieu du royaume fort peu; les fermiers faisant des banqueroutes, ou prétendant des décharges si grandes que j'aimerois mieux leur part que la mienne; que je viens de faire un grand voyage où je ne me suis pas enrichi; qu'à mon retour ici, je me suis trouvé obligé de me meubler, je ne diray pas tout de neuf, mais tout de nouveau; que MM. les surintendants sont prodigues et obligeants au point que vous sçavez que la peste a été et est encore à Lyon, et en un mot que si la famine m'atrape, il n'y aura point de fléau duquel je n'aie été battu. Ces raisons font que j'ose me promettre, par vos moyens, quelque soulagement; néanmoins si, pour des considérations que je ne sçay pas, vos decrets sont immuables, je vous proteste que je ne scay ni murmurer ny me plaindre, que je verray gayement consumer le peu qui me reste si le service du Roy le requiert, et que je suis et seray à jamais, etc. » Ms. de la B. de L., 1458.

1638. — Lettre du *Cardinal de Lyon* à M. *** :

« .... Sans doute M. l'abbé d'*Esnay* (2) étoit en mauvaise humeur quand il a fait rumeur de ma lettre. Je vous assure qu'elle est conçue en termes respectueux et charitables, et que, pour s'en offenser, il faut être plus malade que ces pauvres goutteux qui s'imaginent qu'on les blesse quand on touche du bout du doigt la quenouille de leur lit. Puisqu'il prend aisément la mouche, j'espargneray désormais ma peine, mes plumes, mon encre, ma poudre, mon papier, ma soye, ma cire et mon cachet, en un mot tous les ustensiles gros ou menus qui pourroient avoir contribué en quelque chose, à causer du déplaisir à une personne que j'honore et que j'estime pour sa rare et haute vertu; car je voy bien que j'ay besoin de charrier droict; car, après avoir entendu un *dia*, *hu*, *hault*, il seroit à craindre que je reçusse le coup de fouet sans y penser.

« Je ne sçay qui a droit ou qui a tort en l'affaire de MM. le lieutenant criminel (*Monconis*) et *Bernard*. S'ils en viennent sur le pré, je suis d'avis que M. l'abbé de *Savigny* (*Claude* d'*Albon*) et M. *de Jarnieu* soient les seconds des deux parties plaignantes et intéressées.... » Même ms.

(1) Cette lettre doit avoir été écrite à M. *Bouthillier*, sur-intendant.

(2) *Camille de Neufville de Villeroy.*

1638. — **Lettre du Cardinal de Lyon à M. ***:**

« .... Monsieur *d'Halincourt* qui est un vieux routier en matière d'affaires, fut pressé, il y a quelques jours, par ceux de la *pretendue* (sic) de leur accorder la permission de s'assembler dans son gouvernement; mais il répondit qu'il ne le pouvoit faire sans un exprès commandement du Roy, et qu'il en écriroit. Cependant la réponse n'est point venue, et il se sont lassez de l'importuner. J'ay vu par la lettre que le comte *de Sault* (1) nous écrit qu'en faisant semblant de vous convier à faire en sorte que cette religion irreligieuse fût tout à fait bannie de chez vous, il veut tirer un argument *à majori ad minus*; il veut prouver que, puisque vous souffrez le plus, vous devez souffrir de moins. Sans m'arrêter à considérer s'il en peut tirer la conséquence que je désire, je vous diray que vous ne seriez peut-être pas blâmé si vous regardiez et consultiez si vous pouviez avoir un juste titre pour les débusquer, afin d'essayer de le faire en temps et lieu; sans cela nous n'y pourrions pas aisément parvenir; mais ayant cela en main, je ne doute point que la cause de Dieu ne fut protégée par ceux qui le doivent et qui le peuvent faire. M. le Marquis *de Villeroy* écrira à M. le Comte *de Sault*, comme de lui-même, qu'il croit qu'il pourroit reculer le terme qu'il leur a assigné, en attendant que vous puissiez avoir tous deux des ordres de la Cour. .... »

1638. — **Lettre du** ***Cardinal de Lyon*** **à Madame .... (2):**

« Madame, étant parfaitement votre serviteur, je me laisse aisément toucher par toutes les choses où vous pouvez avoir quelque intérêt; c'est pourquoi je crois être obligé de vous avertir qu'il court icy un bruit que M. le chevalier *d'Halincourt* a donné et fait donner des coups de bâton à un certain appelé *Chenard*; que vous avouez l'action, et déclarez qu'il s'y étoit porté à votre instance. Je scay bien que les jeunes gens de Lyon parlent souvent mal-à-propos, et que leur insolence mérite d'être réprimée; mais s'il falloit châtier toutes leurs sotises avec cette sorte de supplice, le bruit en seroit plus grand et plus continuel que celuy des cloches et des tambours. Je connois trop votre bon naturel pour me persuader que la chose soit venue de vous; car vous avez trop de bonté pour vous y porter, et trop de jugement pour ne pas reconnoître que ce vous seroit un fort grand préjudice si on pouvoit soupçonner que vous fussiez d'une humeur violente et qu'on en pût produire des preuves de cette sorte. Vous pouvez, ce me semble, prendre assez de confiance en moy pour me mander ce qui en est, afin que, si vous avez tort, on tâche de vous excuser, si vous ne l'avez pas, que ce soit avec injustice qu'on veuille vous rendre responsable d'une action qui n'aura guere d'approbateurs. Si j'ai trop de franchise en vous parlant, vous considererez, s'il vous plait, qu'elle vient d'une bonne source, asscavoir d'une véritable passion que j'ai de vous faire paroître que je suis, etc. » P. 353 du Ms. déja cité.

1638. — **Publications :** ***Hortulus puerorum*****, pergratus ac perutilis latinè discentibus .... *Petit Jardin pour les enfants* fort agréable et profitable pour apprendre le latin .... Lugduni, ex typogr.** ***Joan. Jacquemet-***

(1) Probablement *François*, sire *de Créqui*, comte *de Sault*. Voyez ci-dessus, p. 182.

(2) Cette lettre doit avoir été adressée à *Madeleine de Créquy*, femme de M. *d'Halincourt;* probablement la même dont il est fait mention dans les *Historiettes* de *Tallemant des Réaux*. Nous soumettons cette conjecture à M. *Monmerqué*.

ton. 1638. In-16. Ce livret, qui semble être la première ébauche de l'*Indiculus* du P. *Pomey*, est de *Jean Fontaine*, fils de *Charles* (1). C'est un répertoire des mots les plus usités dans la conversation ou dans le langage des arts et métiers. Il est divisé en deux parties, l'une latine-française, et l'autre française-latine. Il a été plusieurs fois réimprimé depuis 1561, date de la première édition publiée par *Loys* et *Charles Pesnot*, libraires à Lyon, et dédiée par l'auteur à *Jean Gravier*, secrétaire du Consulat. Cette dédicace est suivie d'une pièce en vers latins adressée à *Antoine Gravier*, fils de ce secrétaire. A la p. 166 est un *Carmen ad Jacobum Pagium* (Jacques Page, ou Lepage, ou Paggi), personnage qui nous est aussi inconnu qu'*André Laurent*, jeune enfant auquel Jean Fontaine a adressé un autre billet poétique, page 168. Nous trouvons encore dans ce petit volume deux pièces de vers latins en l'honneur d'un autre enfant, *Jules Spina*, qui mourut en mars 1558, et qui était peut-être le fils de *Léonard Spina*, riche citoyen de Lyon, mort en 1550, et non en 1530, comme on l'a imprimé par erreur dans la *Biogr. lyonnaise*. Enfin, à la p. 173, est l'épitaphe, en vers latins, d'un fils de l'auteur, qui avait, comme son aïeul, le prénom de *Charles*. Au verso du titre de la seconde partie, dans l'édition de 1561, est ce huitain, adressé au jeune *Antoine Gravier*, et qui ne se trouve pas dans l'édition de 1638 :

A vostre père est présenté ce livre
Pour vous servir quand vous serez en aage :
Car le bon fils doit le bon père suivre
Et le conseil de tout bon personnage,
Pour parvenir d'estre sçavant et sage :
A quoy y a pour vous bien grand espoir,
Car vostre père a bien bon avantage,
D'autant qu'il a le vouloir et pouvoir.

Un philologue lyonnais trouverait sans doute dans l'*Hortulus* le sujet de quelques remarques. Nous pourrions en extraire plusieurs mots, qui étaient alors usités dans notre ville, et qui, restés jusqu'à nos jours dans le langage populaire, n'ont pu trouver grâce devant le purisme du professeur de grammaire auquel nous devons le *Dictionnaire des locutions vicieuses*, publié à Lyon, en 1810 (4e édition).

1638. — *Notre-Dame de Manosque en Provence*. Lyon, 1638. In-12 (1). — L'auteur de ce livre, cité par Lelong, est le jésuite *Jean Columbi*, auquel on doit d'assez nombreux ouvrages écrits en latin et publiés en majeure partie à Lyon, où il mourut le 11 décembre 1679. Il était né à Manosque (Basses-Alpes), en 1592. La B. de Lyon possède quelques manuscrits de ce jésuite ; mais il est présumable qu'ils ne sont pas inédits.

(1) Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, p. 114.

(2) Est-il bien certain que cet ouvrage ait été publié en français ? J'en doute ; mais il n'est pas douteux qu'il l'ait été en latin, langue dans laquelle le P. *Colombi* a composé, je crois, tous ses ouvrages. Voyez la Bibliothèque de Southwell, p. 431.

Voyez son article dans la *Biogr. univ.*, et dans la *Biogr. vauclusienne*; ci-après, *Publications* de 1665.

1638 — *La Sybille lyonnoise* rendant ses oracles tirés en partie des Evangiles courans sur tous les jours de l'an 1638, dédié à noble *Horace Cardon*, seigneur *de La Roche*, ex-consul et bourgeois de Lyon, par le sieur *du Laurier*, gentil-homme lyonnois. A Lyon, de l'imprimerie de feu *Jonas Gautherin*. 1638. In-8° (B. de L., 23418). — L'auteur de cet opuscule, qui est en vers, a pour prénom *Basile*; nous n'avons trouvé à en extraire que ces quatre vers, qu'on lit à la page 21.

> L'ennemy de Cerès, parmi des Pythagores,
> N'eust esté mis à mort, et puis salé comme orcs
> Parmy nos Lyonnois qui ne penseroient pas
> Sans lard ou sans jambon prendre aucun bon repas.

1639. — *Janvier* 25. Le Consulat certifie que le mal contagieux a cessé dans Lyon, depuis environ deux mois. J. M.

1639. *Février* 4. Funérailles d'*Antoine Gibertès*, et non *Gibertier*, archidiacre et comte de Lyon, député du Clergé aux états généraux de 1614. — Il avait été reçu comte de Lyon, en 1579. D'AUBAIS, III, dernière partie, p. 148 et 160; *Gallia Christ.*, p. 190 et 193.

1639. — *Février* 13. Séance consulaire. Le sieur *Marie* avait traité avec le Consulat pour la construction d'un *Pont en bois sur la Saône*, entre le quartier de *S. Paul* et celui de *S. Vincent*, moyennant le péage d'un liard par personne. Le peuple, qui n'était pas accoûtumé à ce genre de tribut, en troublait souvent la perception par des violences. Un des préposés à cette perception ayant été tué par un nommé *Guillaume Martel*, qui voulait passer sans payer, le Consulat, sur la demande du sieur *Marie*, se porta partie contre l'assassin. J. MORIN, VI, 164, et VII, 222. Voyez ci-dessus, année 1634.

1639. — *Février* .... Lettre du *Cardinal* de Lyon à M*** :

« Monsieur, Vous prites la peine de m'envoyer, il y a quelques jours, une lettre du Roy sur le sujet de la somme à laquelle on a taxé la ville de Lyon pour la subsistance. Je vous ay adressé la réponse. Maintenant je croy être obligé de vous dire que les prévôt des marchands et échevins ont demandé permission à M. *d'Halincourt* de faire une assemblée de leurs plus notables bourgeois pour leur proposer la volonté du Roy et l'extrême nécessité où le corps de ville se trouve, afin qu'il regarde ce qu'ils peuvent pour témoigner la passion qu'ils ont d'obéir dans leur impuissance. Je croy que ce sera au plustôt; j'y rapporteray tout mon possible, et vous assure que si je pouvois faire aussi aisément des pistoles que de l'eau bénite, S. M. seroit servie à point nommé, et ces pauvres gens hors de la peine où ils se trouvent. Si j'osois m'expliquer avec vous de mes pensées sur ce sujet sans passer pour fâcheux, je le ferois avec candeur et sincérité; j'en attendray la permission; autrement je demeureray dans le silence et ne le rompray que pour vous assurer que je suis, etc. » Ms. déjà cité, II, 477.

1639. — *Mars* 2. M. *d'Halincourt* ayant convoqué une assemblée de notables, leur fait part des mesures de rigueur que le gouvernement du roi se propose de prendre pour contraindre la ville à payer une somme de 100 mille livres qu'elle doit pour solde de sa contribution militaire. —Le 19 *mai* suivant, plus de 400 des principaux marchands se rendirent à l'Hôtel de ville, et de là chez le gouverneur, pour se plaindre d'avoir été taxés à des sommes exorbitantes. Nous n'entrerons pas dans le detail des débats qui eurent lieu à ce sujet; on en trouvera une analyse pleine d'intérêt dans le tome 6 de l'*Hist. de Lyon,* par M. *Morin*, p. 164 et suiv. Voyez ci-après, 2 *décembre* 1640.

1639. — *Mars* 26. *Antoine Roussier*, prêtre catéchiste-missionnaire, meurt à *S. Symphorien-le-Château*, où il avait prêché le carême. — Son corps fut transporté à *S. Etienne* en *Forez*, où il était né en 1585, et où il avait voulu être inhumé. — Sa *Vie* écrite par *Gabriel Palerne*, sieur *de Sardon* (Paris, *Louys Boulanger*, 1645, in-12), n'offre aucun fait important. C'est le panégyrique d'un bon prêtre qui remplissait tous ses devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude. Une seule particularité digne de remarque, c'est que, lorsqu'il assistait au sermon, il se couvrait chaque fois que le prédicateur s'avisait de parler de *Jupiter*, d'*Alexandre* ou de *César*. Arch. du Rh., V, 143.

1639. — *Mai* 1er. La semaine passée, le train du sieur *de la Haye Ventelay*, qui va ambassadeur en *Turquie*, a passé par Lyon. *Gaz. de Fr.*, p. 247.

1639. — *Mai* 21. Le Consulat se plaint de la déclaration du roi du 25 janvier précédent, qui, en taxant les étrangers résidant en France, défendait à leurs débiteurs de payer jusqu'à ce que les taxes eussent été acquittées. Des réclamations seront faites à ce sujet.

1639. — *Mai* 24. Le Consulat certifie que les défunts père et fils *Pincetti* ont introduit depuis longues années dans cette ville la manufacture des *camelots*, accommodages des satins et la réduction de tous taffetas en trélis; .... qu'ils ont attiré des *Allemands* en cette ville; qu'ils y ont fait construire des artifices propres à faire tous trélis, façon d'Allemagne, etc.

1639. — *Juin* 23. *Hector de Crémeaulx de Chamousset*, comte et doyen de l'église de Lyon, meurt, âgé de 64 ans (1)— Le 27 juillet, le Chapitre nomme pour doyen *Adrien de Saluces*, de la maison du comte *de La Mante*, en Piémont, lequel mourut le 4 juillet de l'année suivante, et qui fut remplacé par *Edme* (ou *Amé*) *de Fauquier* (ou *Faulquier*) *de Vitry*, comte et précenteur de l'église de S. Jean. *Gaz. de Fr.*, p. 386 et 466. — La Mure lui a donné un article dans son *Hist. du Forez*, p. 539 - 41.

1639. — *Août* 3. *Lyon-François de Neufville*, vicomte *de La Forest*,

(1) Son enterrement se fit le 27 juin. Note de M. l'abbé *Jacques*.

chevalier de Malte, commandeur de S. Jean-de-l'Isle, et mestre de camp du régiment de *Lyonnois*, est tué au siége de *Turin* (1) — Le premier de ses prénoms nous porte à croire qu'il était né à Lyon. Voyez le *Mercure fr.*, tome 23, p. 609, et la *Gaz. de Fr.*, p. 495. — La veille, 2 août, fut aussi tué, devant Turin, *Claude de Nerestan* (fils de *Philibert*), grand maître de l'Ordre de S. Lazare et de N. D. du Mont-Carmel. La Chenaye-Desbois, X, 709. Voyez les *Publ.* de cette année, *Oraison funèbre ....*

1639, — *Août* 23 - 25. Passage et séjour de *Casimir*, frère du roi de Pologne. — Ce prince, qui allait à Paris, logea chez le gouverneur de Lyon. *Gaz. de Fr.*, p. 588.

1639. — *Août.* ... Lettre du *Cardinal de Lyon à* M. d'*Halincourt* :

« Monsieur, J'ay reçu deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, auxquelles je n'ay pu répondre, ayant été incommodé durant quelques jours, et n'étant pas encore bien remis maintenant; j'imite les mauvais payeurs qui demandent composition pour acquitter leurs dettes; c'est pourquoy je vous prie d'agréer que celle-ci y satisfasse, afin que nous puissions désormais jouer sur nouveaux frais.

« Je suis bien marry du désordre que causent les taxes dans la ville. Le meilleur remède que je sache est que vous daigniez employer le crédit tout puissant que vous avez auprès de *M. de Bullion* pour les faire modérer, en sorte que le Roy soit servy, et que le peuple ne soit pas accablé. Je vous convierois de vous y vouloir employer, si je ne savois bien que votre bonté naturelle vous y invite assez. Je pense, en vérité, que vous y êtes obligé en conscience, à peine d'en répondre devant Dieu en votre propre et privé nom; car qui peut le bien et ne le fait pas, ne se peut dire exempt de coulpe ni d'un légitime soupçon de prendre plaisir à voir le mal de ceux qu'il ne soulage pas.

« Si nos concitoyens et ces beaux animaux desquels vous me parlez, faits pour leur tenir compagnie, se raffraichissent quelquefois dessous les *tillaux* (2), ils en ont l'obligation à vos soins, il ne tient qu'à vous que vous ne jouissiez de vos travaux en y prenant votre part de l'ombre, sans apprehender de rien rencontrer qui blesse le repos de votre esprit; car vous êtes trop en Dieu, et trop maitre de vous-même, pour qu'il puisse être troublé par de legères visions, et si vous craignez qu'il y en ait quelqu'une qui vous puisse surprendre, je m'offre, lorsque je seray de retour, de mettre en pratique tout ce que nos rituels nous apprennent pour chasser ces sortes de spectres fâcheux. Cependant je souhaite que tout ce qui sera planté dessus nos fonds s'élève à la même grandeur à laquelle ces beaux arbres que vous avez plantez sur celuy du public sont crus, et par droit de voisinage, que la même chose m'arrive à *Roye* (3).

(1) Le P. *Anselme*, IV, 642, a fait de *Lyon-François de Neufville*, un des fils de *Charles de Neufville*, mais il devait être son petit-fils; c'est ce qui nous semble résulter des lettres du Cardinal de Lyon, où l'on voit qu'il était le neveu de *Camille de Neufville*, un des fils de *Charles*.

(2) Les *tilleuls* de la place *Beliecour*.

(3) *Roye*. C'est dans ce hameau, qui dépend de *Fontaines*, que le Cardinal de Lyon avait fait construire une maison de plaisance. Ce lieu, renommé pour ses eaux, a été célé-

« J'ai appris par cet ordinaire que Dieu vous avoit ôté votre petit *Camille* (1). Je ne doute pas que cela ne vous ait touché, encore que dans votre dessein vous soyez résigné et soumis à sa volonté ; car les ressentiments de nature ne se peuvent éteindre, et *nul ne peut* (à ce que j'ay ouy dire) *savoir ce que c'est d'être père sans l'avoir éprouvé*. C'est pourquoy, au lieu de m'étendre davantage sur ce sujet, je me contenteray de vous assurer que je prendray toujours grand'part dans toutes les choses où je croiray que vous avez de l'intérêt... »

« Les affaires d'Italie me fâchent extremement. Si elles obligent le Roy à s'approcher, je partiray aussitôt que je le sçauray pour luy faire harangue à la tête du Clergé, pourvu que le tonnerre de nos canons me donne le moyen d'être entendu.

« Auparavant que de finir, il faut que je vous remercie de ce que vous me promettez la continuation de votre amitié, vous pouvant assurer que j'en fais un si particulier état, que ce ne seroit pas un petit déplaisir si je voyois des effets du contraire; je sçay que pour passer sage dans ce monde, il faut s'armer de patience; mais je vous avoue que je croy que l'excès de la douleur qu'ils me causeroient, me feroit renoncer à l'un et à l'autre, car je suis plus que personne du monde, etc. » Ms. de la B. de L., 1458.

1639. — *Août*. ... Le *Cardinal de Lyon* écrit à M. l'abbé d'Esnay (*Camille de Neufville*) :

« Monsieur, Vous êtes trop de mez amis pour que je ne ressente pas les choses qui vous peuvent toucher. Je sçay que la perte que vous avez faite de votre *petit-neveu* est de ce genre, et qu'on la doit mettre au rang de celles qui sont capables de vous causer de cuisants déplaisirs et à juste titre; car, ne vous en restant plus qu'un, vous ne pouvez être exempt des appréhensions qu'un accident imprévu ne vous l'enlève. J'espère toutefois que celuy qui est maître de la mort et de la vie le conservera pour la consolation et pour le maintien de toute votre maison à laquelle je souhaite toute sorte de prospérité...»

« P. S. Il me semble que la bienséance peut m'obliger à écrire en cette occasion à madame la marquise *de Villeroy*, mais ayant éprouvé qu'elle explique mes bonnes intentions en si mauvaise part que je puis appréhender qu'elle ne considère même mes bénédictions comme des coups de caillous, j'évite volontiers les occasions de la fâcher, vous assurant avec franchise que j'ay grand regret que l'aversion qu'elle a pour moy, m'oblige à être incivil. » Même ms.

1639. — *Août* (?). Lettre du Cardinal de Lyon au Père *** :

« Mon R. P., Ce m'est une consolation de vous voir quelques fois dans vos lettres, lorsque je ne le puis autrement; mais ce bien m'arrive si peu

bré par le P. *J. Bertet*, jésuite, dans une Ode adressée à ce prélat, laquelle se trouve parmi les pièces liminaires du traité de *Joseph Gibalin, de Irregularitatibus et impedimentis canonicis*, etc.; Lugd., 1652, in-4° :

Seu te Roei frigus amabile
Claudit recessus, et gelidum nemus,
Vivique fontes, aut pudicis
Antra tenent celebrata Nymphis.....

(1) Surnom de *Lyon-François de Neufville*.

souvent que je le peux mettre au rang des choses rares et plus rares qu'aucune des pièces du cabinet du sieur *de Liergue* (1). Ce préambule parachevé, je vous diray que j'ay veu le Roy, lequel m'a fait autant d'accueil et de bon visage, non seulement que je l'eusse pu espérer, mais encore désirer. Je l'ay trouvé gay au sortir d'une grande affliction dans laquelle il a fait paroître ce que peut une grande vertu, lorsqu'elle combat les foiblesses de notre nature auxquelles les rois sont sujets, aussi bien que le reste des hommes; en un mot, il a eu plus de pouvoir sur luy que n'en eût eu le P. *Coffin*, qui a été son principal consolateur, s'il eût eté atteint d'une pareille maladie. S. M. m'avoit donné, deux jours avant mon arrivée, une abbaye; mais celuy qui la possédoit n'ayant pas voulu mourir, luy et moy sommes demeurez au même état que nous étions auparavant. Selon la voix du peuple, l'on me fait, comme vous savez, beaucoup d'autres présents; mais d'autant que le sieur *Renaudot* (2) l'ignore, je n'y ajoute point de foy. Tout est en armes de tous côtez, en sorte qu'il semble que nous n'ayons rien à craindre, et néanmoins je ne laisse pas d'appréhender que n'ayons plus de soldats de papier que d'autres. Le cardinal *de la Valette* assiége *Landrecy*. Cette place est bonne. Comme sa prise donneroit beaucoup de réputation à nos affaires, s'il étoit contraint de lever le siége, ce ne nous seroit pas un petit desavantage. La question est problematique s'il étoit à propos de le faire ou non. Il faudra attendre la décision du succès de l'entreprise. Nouz venons d'apprendre la nouvelle de la surprise que les Espagnols ont faite de *Nice de la Paille* sur M. *de Savoye*. Il semble qu'il y ait quelque maligne constellation qui nous endort en faveur de nos ennemis, comme s'ils n'étaient pas capables de nous faire du mal quand nous avons les yeux ouverts. J'ay vu le sieur *de la Chesnaye*; je le trouve bien sage, car il est bien peu souvent à la Cour et ne se mêle de rien. En ce faisant, je l'estime heureux, et quand il auroit eu un Jésuite pour son conseil, il ne luy auroit pu faire prendre une meilleure résolution. La mienne est de tout voir, de tout ouir et de me taire; je suis encore sur le carreau, et seray contraint de faire de nécessité vertu, en me plaçant où je pourray. S'il y a autant de difficulté à se loger en l'autre monde, je feray partir mes fourriers de bonne heure; mais puisque les cardinaux n'y vont qu'avec une suite fort raccourcie, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de les y envoyer; car, pour grande que soit la presse qu'il y puisse avoir au sermon, les derniers venus ne laissent pas d'y trouver place. Employez librement, mon R. P., toutes vos plus ferventes prieres en ma faveur, pour me faire bien être reçu en ce pays là, puisque vous êtes sanctifié par celles de la *vénérable Société*.» Ms déjà cité.

1639. — *Août* ou *Septembre*. Lettre du *Cardinal de Lyon*:

« Mon R. P. ,... J'ay toujours désiré que madame de S. *Pierre* (3) pût détruire les partialitez qui sont dans sa maison, mais elle n'achèvera jamais cet ouvrage que vous dites qu'elle a commencé, si elle ne se dépouille elle-même des affections particulieres qu'elle peut avoir plutôt pour quelques unes de ses religieuses que pour les autres; car l'inégalité en ce chef engendre bien des maux dont les remèdes sont difficiles. Pour des constitutions, elles

(1) Peut-être *Pierre de Monconys*, sieur *de Liergue*.

(2) Le fondateur de la *Gazette de France*.

(3) *Elisabeth d'Espinac*. Voyez ci-dessus, année 1635, *ad calcem*.

*

seront plus tôt dressées qu'elles n'auront la volonté de les observer. Quand feu M. le doyen vous a prié de me recommander sa nièce, il a sans doute désiré de moy que je tinsse la main à luy faire faire son devoir, et non pas que, par une fausse bonté, je la supportasse dans les imperfections où elle prend plaisir de croupir. Elle a plus fait de mal au monastère depuis qu'elle y est supérieure que je n'y saurois faire de bien en vingt ans, car il est plus aisé de détruire que d'édifier. Je ne scay par quel biais il faudra que j'y procède quand j'y voudray faire revenir l'esprit de Dieu qu'elle a chassé, ni de quels exorcismes il faudra que je me serve pour en chasser celuy du monde auquel elle a donné sauf-conduit pour y faire sa retraite. Vous qui sçavez à peu-près en quel état étoit cette maison quand elle en a pris la conduite, et en quel état elle est maintenant, vous avouerez, je m'assure aisément, que la face en est entierement changée ; et que cette beauté qui la rendoit aimable a passé comme la fleur d'un jour, sans qu'on se puisse plaindre, comme l'épouse dans le *Cantique des amours*, que l'ardeur du soleil l'a aucunement ternie ... » Même ms.

1639. — *Septembre* 11. M. d'*Halinvourt* écrit au Consulat :

« Messieurs, J'arrivé hier en ce lieu où je trouvé le Roy en bonne santé, Dieu mercy. Il en part demain, mais vous ne l'aurez pas sitost en vostre ville, parce qu'il a resolu d'aller à ma maison d'*Ombreval* et de s'y arrester quelques jours, comme aussi Mgr le Cardinal, neantmoins pour aller après à Lyon où S. M. m'a commandé de vous faire sçavoir qu'en arrivant elle ne veut point que personne y preigne les armes; mais seulement que vous lui rendiez vos autres devoirs accoustumez. Elle y arrivera par eau, qui est ce que j'ay creu vous devoir faire scavoir, en attendant que je sois plus près de vous, d'où je vous manderay le jour que S. M. arrivera en vostre ville. Halincourt. A *Chalons*, ce xi septembre 1639. » A. M. Corresp., tome 27.

1639. — *Septembre* 15. Le cardinal duc *de Richelieu* arrive à Lyon, et prend son logement à l'Archevêché. *Entrées solemn.*, p. 189.

1639. — *Septembre* 16. M. d'*Halincourt* écrit au Consulat :

« Messieurs, le mauvais temps a fait changer de dessein au Roy; il n'ira point par eau, et entrera par la porte de *S. Sébastien;* il y sera sur les deux heures.... Halincourt, d'*Ombreval* ce 16 septembre. A. M., Corresp., tome 27. — Le Roi était arrivé le 13 au Château *de Vimy* (aujourd'hui *Neufville*), appartenant alors au marquis d'*Halincourt.*

1639. — *Septembre* 16. Entrée de *Louis XIII.* — S. M. répondit au compliment du Prévôt des marchands : « Je vous remercie de votre « bonne volonté; continuez et je vous aimerai. » — S. M. prit son logement dans l'abbaye d'*Ainay*; le surlendemain (dimanche), elle communia par les mains de l'archevêque de Vienne, et entendit vêpres au Noviciat des Capucins. *Gaz. de Fr.*, p. 636 et 652.

1639. — *Septembre* 19. Le prévôt des marchands et les échevins ayant été avertis que le roi devait partir sur les sept heures du matin pour *Grenoble*, se rendirent sur le *pont du Rhône*, entre la porte appelée *la Tour* et la dernière barrière du côté de *la Guillotière;* là, se trouvaient aussi les officiers de la ville et les ex-consuls revêtus de leurs ro-

bes consulaires, le roi étant arrivé dans son carosse, chacun se mit à genoux, et M. *Baillon*, prevôt des marchands, prit congé de S. M. en lui adressant cette harangue : — « Sire, Nous avons un extrême déplaisir de voir partir V. M. de cette ville pour s'exposer aux travaux continuels des voyages qu'elle fait pour visiter son royaume, mais quand nous considérons qu'en cela elle imite le soleil qui distribue la lumière, la chaleur et la fertilité par toute la terre en la contournant, nous ne pouvons que louer son dessein, et prier Dieu que S. M. réchauffe les cœurs de ses peuples, dissipe les ténèbres et les horreurs de la désobéissance, et brise les efforts de tous ses ennemis, afin que par ses travaux et sa vigilance, V. M. donne la félicité en son royaume, et s'acquière le repos et la gloire que nous lui souhaitons en qualité de ses très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets et serviteurs (1). » — « Je vous remercie, répondit le roi, des témoignages que vous me rendez de votre bonne volonté; continuez, et je vous départirai les effets de la mienne ès occasions. » *Entrées solemn.*, p. 192.

1639. — *Même jour* 19 *septembre*. Le Consulat instruit que le cardinal duc *de Richelieu* devait quitter cette ville à deux heures du soir, pour aller rejoindre le roi, se rendit à la première porte du *pont du Rhône*, et son Eminence y étant arrivée, le prévôt des marchands lui fit ce beau discours :

« Monseigneur, Puisque les Anciens ont mis Atlas dans le nombre de leurs dieux, et lui ont fait des sacrifices pour la peine de faire mouvoir le ciel et de le supporter, nous devons, sans difficulté, rendre les mêmes honneurs à Votre Eminence, puisque, par ses intelligences surnaturelles, elle fait agir tout ce royaume, même remuer toute la terre, aussi facilement que si elle la portait dans ses mains; et comme cette ville fait une partie de ce fardeau, et que V. E. l'a toujours supportée et soutenue favorablement, nous prions Dieu de tout notre cœur de lui vouloir continuer et multiplier les forces nécessaires pour un tel effort, afin qu'elle ne se lasse point de nous soutenir et faire du bien, comme nous ne nous lasserons jamais de l'honorer, révérer et servir en qualité de ses très-humbles, très-obéissants et très-obligez serviteurs. » — « Je ne sçay que répondre à vos civilitez, répli« qua son Eminence, sinon que je voudrais avoir le pouvoir que vous me « donnez pour l'employer à vous servir. » *Entrées solemn.*, p. 193.

1639. — *Septembre* .... Le Consulat délivre un certificat de bourgeoisie au médecin *Charles Spon*. Voyez ci-après au 21 *février* 1684, et ci-dessus, 2 *septembre* 1589.

1639. — *Octobre* 1. Mgr *Cohon*, évêque de Nîmes, fait la consécration de la chapelle du couvent de l'*Antiquaille*. Saint-Aubin, *Hist. civ.*, p. 295; Achard-James, p. 29; *Arch. du Rh.*, VII, 245.

1639. — *Octobre* 13. Le roi quitte *Grenoble* pour revenir à Lyon.

(1) *Louis XIII*, suivant M. *de la Mare*, disait que les cheveux qu'il avait gris avant le temps, venaient des longues et mauvaises harangues qu'il avait ouïes. Joly *sur Bayle*, p. 494.

Gaz. de Fr., p. 704. — Pendant son séjour à Lyon, le roi avait demandé des renforts à la ville, pour aller au secours de *Salses*, bourg du Roussillon, assiégé par les Espagnols. Le Consulat y envoya la Compagnie des arquebusiers, sous le commandement du sieur *Albisse*, et un autre corps de troupes levé par le sieur de *Saint-Hilaire*. — Salses fut pris le 6 janvier 1640, et le 28 du même mois, les troupes qui y avaient été envoyées de Lyon étaient de retour en cette ville. J. Morin, VI, 168; *Gaz. de Fr.*, p. 843.

1639. — *Octobre* 21. Le roi, par une lettre en date de ce jour, nomme *Pierre Loubat*, prévôt des marchands, en remplacement du sieur *de Flescheres*, lieutenant-general en la sénéchaussée et présidial de Lyon, lequel avait refusé d'accepter cette charge. A. M., t 2 des *Lettres des rois de Fr.*

1639. — *Octobre* 25. Le roi part de Lyon avec le Cardinal ministre, pour retourner à Paris. *Gaz. de Fr.*, p. 728.

1639. — *Décembre* 17. Une sentence du bailliage de Montbrison, confirmée par le parlement de Paris, déboute les religieuses de *Chazaux* du droit de chauffage qu'elles prétendaient avoir dans les forets du seigneur *de Cornilhon*, leur fondateur. Il fut reconnu qu'elles avaient perdu ce droit par suite de leur translation de Chazaux à Lyon, en 1623; mais le seigneur de Cornilhon perdit son droit de fondateur qui fut transféré au roi; et depuis lors l'abbaye de Chazaux fut à la nomination du roi. Henrys, I, 816, édit. de 1772; Prost de Royer, *Dict.*, I, 35.

1639. — « Au commencement de cette année, le Consulat donna les soins aux travaux qui étaient nécessaires pour endiguer le *Rhône* du côté du *Dauphiné*. Un Hollandais, nommé *Wilhinghen*, fort expert dans cette espèce de travaux, fut consulté, et, d'après ses plans, des digues en enrochements furent entreprises en face du boulevard de *S. Clair*. » J. Morin, VI, 164; *Actes cons.* du 1er février 1639.

1639. — *Claude Alleman*, seigneur *de Rentesieu*, et *de Montcaria*, capitaine de cavalerie, contracta mariage avec *Marguerite de Seve*, fille de *Pierre de Seve*, seigneur *de S. Genis-Laval*, premier président au parlement de *Dombes* et au présidial de Lyon, et d'*Hélène de Villars*. » M. S.

1639. — « Cette année, le P. *l'Abbé* (*Pierre*) fit imprimer un livret sous ce titre : *Victoria anni 39 et Votum quadragesimi*, où il dit au Roy *Louis XIII* : — « Haec et plura exoptat tibi, Ludovice, *Lugdunum* bis « tua, quia bis tibi natalis patria. Cœpisti in ea vivere dum conceptus « es, neque ante Franciae quam Lugdunensis fuisti, ne aliam patriam « amares impensius, quia nullam habuisti prius. Revixisti Lugduni, « dum in ea ab externo morbo sanatus es, ut bis Lugdunensis esses, ne- « que aliud cœlum salubrius tibi esse crederes quam illud quod tibi bis « natale et salutare fuit. Quaerant alii subtilius undè Lugduni nomen « effluxerit, illustrior est origo nova quam antiqua. *Lugdunum* à *Luce*

« tua bis tale est, quia vixisti in ea primum atque iterum revixisti, « nunquam illic morbo tentandus, ubi sæpe vitam et sanitatem hau- « sisti. » — Menestrier, Additions manuscrites à *l'Eloge hist. de la ville de Lyon*. Voyez ci-après au 30 *avril* 1643.

1639. — Publications : *La Dévotion à S. Joseph*, le plus aymé et le plus aymable de tous les saincts, après Jésus et Marie ...., par le R. P. *Paul de Barry*, de la comp de Jésus. A Lyon, chez *Philippe Borde*. 1639. Petit in-12. — La permission du P. *Jean Gayet*, provincial en la province de Lyon, est du 15 février 1639. — L'auteur nous apprend dans sa préface qu'il a composé cet ouvrage à Lyon. Voyez les *Publications* de 1636, *le Paradis ouvert à Philagie* ....

1639. — *Eloge funèbre de Messire Jean Claude marquis de Nerestamg* (sic), chevalier des ordres du Roy, conseiller de sa Majesté en ses Conseils d'estat et privé, Grand'Maître des Ordres militaires de Nostre-Dame du Mont-Carmel et de S. Lazare de çà et de là des mers, maréchal de camp dans les armées du Roy .... A Lyon, chez *Jean-Aymé Candy*. 1639. In-4° (B. de L., 15932). — Dédicace à madame *Françoise de Nerestamg* (sic), abesse de la *Benisson-Dieu* (1), ainsi signée : *Frere Cherubin de Marcigny*, indigne Mineur Recollect.—Jean-Claude de Nerestan était fils de Philibert; il avait ordonné, par son testament, que son épée fût mise en sa chapelle de la Bénisson-Dieu ; son cœur au devant de son autel, et son corps dans l'église de Notre-Dame des Carmes deschaussés de Lyon. Voyez ci-dessus, *août* 1620, et *août* 1639.

1639. — *Sancti Irenaei, Lugdunensis episcopi et Martyris, adversus Valentini et similium Gnosticorum haereses, libri quinque* ..... Lutetiae Parisiorum. 1639. In-fol. (B. de L., 641). — Réimpression de l'édition donnée par *Feu-Ardent* en 1595, augmentée de fragments tirés de la Bibliothèque du cardinal de la Rochefoucauld. On remarque parmi les pièces liminaires une hymne latine en vers sapphiques, par F. Jacobus Alo (2), franciscain, laquelle commence ainsi :

O decus coeli, generose doctor,
Solis obscurans radios nitore,
Quî satis dignas celebrare laudes
Carmine quibo?

Cette hymne n'est pas du nombre de celles qui se chantent le jour de la fête du saint Evêque dans le diocèse de Lyon ; il en est de même d'une autre hymne qui s'y chantait encore au 17e siècle, et dont voici les premiers vers :

Ab oris missus Asiae
Celebratur Irenaeus,
Qui totius ecclesiae
Murus fuit aheneus.

(1) Cette abbesse, sœur du défunt, a une notice dans le *Gallia christ.*, IV, 308.

(2) Ce franciscain n'a pas d'article dans la Bibliothèque des écrivains de son ordre.

Cette dernière hymne a été traduite, ou plutôt imitée en vers français, par *Marc Perachon*, avocat à Lyon (1), et se trouve dans un recueil de chants d'église qu'il avait mis en vers français, et qui, à l'exception du *Veni Creator*, du *Dies irae*, du *Te Deum*, et de l'*Exaudiat* (2), sont restés inédits. Le manuscrit en est conservé dans la B. de Lyon, à laquelle l'auteur avait fait don de ses livres. Nous aurions voulu reproduire l'hymne pour la fête de S. Irénée, mais la poésie en est si faible qu'elle ne mérite pas de voir le jour; nous n'en citerons que trois strophes :

Il acheva le grand ouvrage
De *Pothin*, ce saint personnage,
Des Gaules le premier pasteur,
Et dont la primauté constante
Rend la primatie évidente
A jamais dans son successeur.

Il fut le premier des saints Pères
Qui nous démontra les mystères
De cette grande vérité,
Que l'église, en toute la terre,
Dans le successeur de saint Pierre
Trouve son centre d'unité....

Mais un empereur trop barbare,
Ennemi d'un homme si rare,
Sévère (3) de nom et d'effet,
Juge, malgré son injustice,
Qu'il faut un digne sacrifice
A Dieu d'un homme si parfait.

1639. — *Histoire et Miracles de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles aux Célestins de Lyon.* .... Ensemble la fondation dudit Monastère .... Par le R. P. *Benoist Gonon*, Célestin de Lyon. A Lyon, chez *Guillaume Guyard.* 1639. In-12. — Ce livre est extrêmement rare; nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire, celui qui est à la Bibliothèque Mazarine. Voyez ce que nous en avons dit dans notre Notice sur *les Célestins de Lyon*, p. 10 et 11. Quelques fautes d'impression se sont

(1) *Perachon* naquit à Grenoble, en 1630, et mourut le 25 août 1709 à Lyon, où il s'était fixé après avoir abjuré le protestantisme. Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, et les *Lettres fam. de Boileau*, publiées par *Cizeron-Rival*, tome 1, p. 24 et 102.

(2) Paris, 1686, in-4° (B. de L., 20467, tome 3).

(3) Ce jeu de mots a été inspiré par le texte au traducteur :

Sed crudelis imperator
Cui jure nomen Severi
Edicit ut bonus pastor
Debeat pro Christo mori.

Voyez la vie de *Commode*, par *Lampride*, c. 17, et celle de *Sévère*, par *Spartien*, c. 14, et celle d'*Alexandre Sévère*, par *Lampride*, c. 12.

glissées dans cette Notice; une des plus grossières est à la deuxième ligne, où on lit 1574 au lieu de 1274. Nous ferons encore observer que cette Notice n'a pas été insérée telle que nous l'avons composée, dans l'ouvrage publié en 1838; sous le titre de *Lyon ancien et moderne.* Voyez ci-dessus *décembre* 1622.

1639. — *Joannis Saresberiensis Policraticus* ....Accedit huic editioni ejusdem *Metalogicus* .... Lugd. Batav. 1639. Pet. in-8°. — Parmi les éditions les plus recherchées du *Policraticus*, on cite celle de *Constantin Fradin*, publiée à Lyon, en 1513, in-8° (voyez Brunet, 11, 723). — *Jean Sarisbéry* avait accompagné en France S. *Thomas de Cantorbéry* lorsque ce prélat fut obligé de sortir d'Angleterre. Il est donc à présumer que l'auteur du *Policraticus* a séjourné à Lyon avec son illustre ami, vers l'année 1167. On lit dans sa 224e lettre adressée à *Jean*, évêque de Poitiers : *Lugdunensis archiepiscopus ecclesiam et civitatem suam cum honore et laetitia omnium recepit in festo beati Martini.* Cette lettre est sans date, mais il est certain que l'archevêque *Guichard* dont il est ici question entra en possession de son siège le 11 novembre 1167. Voyez dans le tome 5 des *Prolusiones* de *Thorlacius*, une notice sur la vie et les écrits de Jean de Sarisbéry. Voyez aussi l'art. Guichard dans la *Biogr. Lyonn.*, p. 141 et 362.

1639. — *Traicté de la peste*, avec les moyens de s'en préserver et guérir .... Par Me *Pancrace Marcellin*, doyen du Collége des médecins de Lyon. A Lyon, par *Claude Cayne*. 1639. In-12 de 5 f. non chiffrés et de 74 pages. — Dédicace de l'auteur au Cardinal de Lyon. — Le docteur *Marcellin* avait été *commis*, en 1628 et 1629, *à la santé publique de ceste ville.* Il avait renoncé à publier ce Traité, qui était resté entre ses mains depuis la cessation du fléau; mais la peste s'étant de nouveau déclarée en 1638, il ne crut pas devoir en retarder plus longtemps la publication.

1640. — *Janvier* 4. Le procureur général *Grollier*, qui avait été à *Vimy* pour engager le gouverneur à revenir à Lyon, annonce au Consulat que ce magistrat ne reviendra que le mardi suivant; que n'étant pas sorti de la ville pendant quatre mois, il serait trop rude qu'il fût obligé de rester constamment en ville.

1640. — *Février* 3. Environ 200 *cordonniers* avaient fait des remontrances contre l'établissement des offices de prudhommes et vendeurs de cuirs. Le Consulat n'avait pu traiter avec les sieurs *Piot* et *Duval*, titulaires de ces offices. Un rassemblement se forma au quartier de *Flandre* où le sieur *Piot* avait établi son bureau; la populace soulevée par les cordonniers, enfonça à coups de pierres la porte du bureau, et emporta le tableau aux armes du roi, qui était au-dessus de la porte brisée, dans la cour de M. *de Charly*, capitaine du quartier; toutefois ce brave citoyen parvint à dissiper l'émeute. J. Morin, VI, 165 et 168.

1640. — *Mai* 8. Les *chandeliers* avaient obtenu arrêt portant défense aux *bouchers* de fondre du suif et de fabriquer des chandelles; les

bouchers adressent leurs plaintes au Consulat, et offrent de livrer les chandelles à trois deniers par livre au-dessous du prix des chandeliers.

1640. — *Juillet* 4. Mort d'*Adrien de Saluces*, doyen de l'église de Lyon. — Il était fils de *François-René de Saluces*, comte *de la Mante*, et de *Gasparde de la Poipe*. — Il fut inhumé dans le tombeau du Cardinal *de Saluces* (1). — Il avait succédé, comme doyen, à *Hector de Crémeaux de Chamosset*, et fut remplacé par *Aimé de Faulquier de Vitré*, qui mourut en mai 1642. Voyez ci-dessus, au 23 *juin* 1639.

1640. — *Août* 28. Environ cinquante des principaux bourgeois et marchands de la ville se présentent au Consulat, et exposent qu'il y a des personnes qui portent ez maisons des habitans de la ville, certaines copies d'arrests au bas desquelles il y a des exploits de commandement à chacun d'eux de payer, aux uns 7,000 livres, aux autres 6,000, auxquelles il sont *taxés comme aisés* ....; que l'on a saisi les manufactures de ceux qui ont refusé de payer ces taxes, etc., etc. Ils déclarent qu'ils cesseront de faire travailler, et prient le Consulat de les conduire vers le gouverneur .... J. M.

1640. — *Août*. .... Le *Cardinal de Lyon* écrit à M. *** (2):

« .... Vous me nourrissez dans l'espérance de la prise de *Turin*, et moy j'ose vous donner les assurances de celle d'*Arras*, M. le Cardinal *de Richelieu* m'ayant écrit qu'elle capituloit le 10 de ce mois; de façon que je crois que nos troupes sont maintenant dedans .... Je n'ay aucun avis de la commission de l'exempt du grand prévôt dont vous me parlez, car j'ay toujours été malade, ou à la ville, ou aux champs; maintenant je suis quasi remis. Il me seroit bien difficile d'obtenir de M. *de Bullion* une surséance de la signification des taxes, sans luy promettre qu'il seroit payé; et n'ayant pas procuration pour le faire, je m'en garderay bien. Si je la gouvernois aussi paisiblement que vous et M. le marquis *de Villeroy*, la ville auroit déjà reçu les témoignages de mon affection, mais mon crédit se termine au seuil de la porte. *On chasse icy aux Lyonnois comme jadis aux loups en Angleterre*, de façon qu'il semble que ce soit un crime de l'être. Je pense qu'on les aura bientôt écartez, faisant tous état de se retirer pour tâcher de se mettre à l'abri de l'orage.

« Il y a deux jours qu'il arriva grand désordre à *Juvisy* où les levriers d'attache de ces M^rs étant allez pour attendre le coche, et se saisir de ceux qui

(1) Je ne sais si c'est à la mort de ce doyen ou à celle de son prédécesseur qu'il y eut mésintelligence dans le Chapitre à l'occasion du choix d'un nouveau doyen. Une lettre sans date et sans suscription, écrite dans ce temps-là par le Cardinal de Lyon, probablement à un de ses grands vicaires, commence ainsi: « On dit ordinairement qu'un malheur n'arrive jamais seul, et nous voyons le proverbe vérifié; car la mort de M. le doyen a causé celle de votre paix. Je vous proteste devant Dieu et devant ses anges, que j'en ressens un déplaisir cuisant, et que je suis infiniment marry de ne pas être maintenant parmi vous pour tâcher d'étouffer cette flamme naissante de la discorde et de la division qui consume tout le plus beau de votre substance.... » Mss de la B. de L., 1458.

(2) Cette lettre, sans date et sans suscription, doit avoir été écrite à *Melchior Mitte de Chevrières*, lieutenant du roi, sous le gouvernement de *Charles de Neufville de Villeroy*.

étoient dedans, et de quelque marchandise, s'il en portoit, firent mille desordres, et ont enfin fait perdre patience à un vieil gentilhomme d'*Auvergne*, âgé de 60 ans. Il dégaina son épée, tua le chef d'iceux, et enfin reçut un coup de pistolet au bras, dont on croit qu'il mourra. Il est parent, à ce qu'on m'a dit, du sieur *Dumont*, qui est auprès du Roy. Je pense qu'aussitôt que j'auray vu S. M. et le Card. *de Richelieu*, je seray contraint de prendre ma route vers vos quartiers de peur qu'on me happe: si ce n'est pour cette raison, ce sera pour faire comme les bons lièvres. Votre orloge fait bien son devoir...; je voudroit être aussi réglé, et ne me détraquer pas plus souvent... » Ms. de la B. de L., 1458, p. 549.

1640. — *Août*. ... Réjouissances à l'occasion de la prise d'*Arras*. — Le P. *Jean Papon*, professeur de rhétorique au Collége de la Trinité, fit à la distribution des prix aux élèves de ce Collége un discours latin à la louange du roi victorieux ; on y remarque ce jeu de mots : *O triumphantem tuis auspiciis, Ludovice, Galliam* ARRHAS *suas Fortuna liliis dedit*, etc. Voyez le Catalogue des manuscrits de la B. de Lyon, n° 1248, et ci-après, 20 *février* 1643.

1640. — *Septembre* 4. Les principaux bourgeois et marchands de la ville adressent au Consulat une nouvelle réclamation contre la *taxe des aisés*. Les marchands de Lyon déclarent qu'ils cesseront le commerce, et les étrangers qu'ils sortiront du royaume. J. MORIN, *Hist. de Lyon*, tome 6, p. 169.

1640. — *Septembre* 7. Le Consulat certifie que depuis la fête de S. Jean dernière, il n'y a eu à Lyon aucun mal contagieux, et que le mal qui y a été auparavant a été si peu de chose, que ni les cours ni le collége n'y ont cessé, et que le gouverneur y a toujours fait sa résidence. J. M.

1640. — *Novembre* 14. Ouverture des plaids du parlement de *Dombes*, seant à Lyon — *Estienne Meyssonnier* fit, à cette occasion, une *Remonstrance* qui fut imprimée, l'année suivante, sous ce titre : *l'Image de la justice*,... In-4° de 30 pages (B. de L., 23385, tome 8). — L'orateur y raconte, d'après *Polybe*, l'histoire d'un tyran de Lacédémone, qui, lorsque ceux auxquels il demandait de l'argent lui en refusaient, les faisait approcher du mannequin d'une femme richement parée qui les saisissait dans ses bras et les serrait contre ses mamelles garnies de pointes cachées ; de sorte que, pour se délivrer, le patient était forcé de souscrire à la demande du tyran. Voyez les *Publ.* de 1640, *Histoire générale des Larrons*...

1640. — *Novembre* 15. Le directeur de le recette des *droits sur les cuirs* se plaint au Consulat des menaces et injures faites à ses employés par les tanneurs et les cordonniers. Ses commis intimidés se sont retirés... Ceux qui se portaient à ces violences disaient tout haut qu'ils y étaient autorisés par le Consulat... Il annonce qu'il a été obligé de fermer son bureau. — Le Consulat répond que, loin d'autoriser les coupables, il se rendra partie contr'eux ;... qu'en même temps, averti des concussions commises par les percepteurs, il se pourvoira pour en obtenir la répa-

ration... — Les *cordonniers* ayant été aussitôt mandés au Consulat, déclarent qu'ils n'ont jamais tenu de discours injurieux, ayant seulement refusé de payer ce qu'on leur demandait induement. — Le Consulat leur répond qu'il n'entend pas qu'ils payent ce qu'ils ne doivent pas, et que, si on veut les y contraindre, il ne manquera pas de prendre leur défense. J. M.

1640. — *Décembre* 2. Séance consulaire. Le sieur *Lanoue* communique la commission à lui donnée pour requérir main-forte du Consulat dans la perception de la *taxe sur les aisés*. — Le Consulat s'y étant refusé, le sieur *Lanoue* fit venir de Paris une brigade d'archers à la tête desquels il se livra à des exécutions qui occasionnèrent des scènes tumultueuses, et faillirent soulever contre lui la population tout entière. M. *de Champigny* (1), qui était alors intendant de la justice à Lyon, vint en aide au Consulat, et quelques mois après la *taxe des aisés* fut rachetée par la ville, et convertie en un droit de deux pour cent sur les marchandises non sujettes à la douane. J. Morin, VI, 169.

1640. — *Décembre* 6. Trois *marchands catalans* achètent et arrhent à Lyon une grande quantité d'armes. Ils témoignent que leur province a reçu une grande satisfaction des secours que le roi leur envoie contre les *Castillans*; ils annoncent que les prêtres et les religieux se montrent les plus animés à se délivrer de l'oppression. *Gaz. de Fr.*, p. 840, et p. 11 de l'année 1641.

1640. — *Décembre* 27. L'archevêque de *Bordeaux* part de Lyon où il était arrivé quelques jours auparavant. *Gaz. de Fr.*, année 1641, p. 10.

1640. — *Décembre* 31. Mort, à *Roanne* en *Forez*, du P. *Jacques George*, jésuite, né à Bourges, ancien professeur au collége de sa compagnie, à Lyon, où il prononça le 7 *juin* 1610, dans la cathédrale, l'oraison funèbre d'Henri IV. On a encore de lui *la Couronne de gloire* pour feu Messire *Claude de la Chastre*, mareschal de France, etc.; Paris, *Claude Rigaud*, 1615, in-4° (B. de L., 15935, tome 9). Ces deux productions ne prouvent pas qu'il fut, comme l'a dit *Pernetti*, un habile prédicateur.

1640. Cette année, le Consulat donna des prix solennels aux écoliers du Collége de la Trinité où l'on représenta, durant deux jours, dans la grande basse-cour de ce Collége, la tragédie de *Cabades* (roi de Perse). Menestrier, *Eloge hist.*

1640. — Publications : *Le Paradis ouvert à Philagie*, par cent dévotions à la mère de Dieu... Par le R. P. *Paul de Barry*, de la comp. de Jésus. Huitiesme édition. A Lyon, chez la *vefve de Cl. Rigaud* et *Philippe Borde*. 1640. In-12 (B. de L., 5470). Nous avons déjà enregistré

(1) *François Bochard de Sarron*, sieur de *Champigny*. Voyez la *Biogr. lyonn.*, art. Sarron.

parmi les *Publications* de 1636 une édition de ce livre, qui a été traduit en différentes langues, et qui, malgré tout le succès qu'il eut au 17e siècle, ne trouverait pas aujourd'hui un nouvel éditeur.

1640. — *Histoire générale des larrons*, divisée en trois livres .. Par F. D. C. Lyonnois (1). — A Lyon, chez *Jean-Aymé Candy*. 1640. In-8° (B. de L., 28384). — Il faut ajouter cette édition à celles que M. *Brunet* cite tome 2, p. 584 de son *Manuel* (2). — Les pièces préliminaires ne nous apprennent rien de l'auteur de ce curieux ouvrage; mais on voit dans le chapitre X de la 3e partie qu'il fit, en 1615, un voyage en *Italie*, et l'on peut conjecturer, d'après plusieurs passages de son livre, qu'il séjourna à *Paris* et dans plusieurs autres villes de France. Malgré les détails graveleux dont elle est semée, cette *Histoire*, comme l'a dit l'abbé *Grégoire* (3), est écrite dans de très-bonnes vues, et on y trouve une multitude d'anecdotes qui ont fourni le canevas d'un article plus étendu sur le même sujet dans la 3e édition du *Miroir de Paris*. Bien que l'auteur se soit dit Lyonnois dans le titre de son ouvrage, le nom de notre ville n'y est prononcé que trois ou quatre fois. Ce n'est que dans un seul chapitre, le 12e du second livre, qu'il a placé à Lyon le lieu de la scène d'une de ses histoires. Il y raconte qu'un insigne meurtrier, *François de la Vigne*, y fut condamné à mort, et *jeté dans l'huile bouillante*. suivant la coutume de ce temps-là. Nous ignorons de quel temps l'historien veut parler; car, à aucune époque de nos annales, nous ne voyons qu'un pareil supplice ait été usité à Lyon. Nous signalerons encore le chapitre 9e du 1er livre qui contient le récit d'une escroquerie faite à un marchand de Lyon qui se trouvait à Paris (4). Enfin nous présumons que c'est d'un Lyonnois qu'il est question dans le passage suivant : « ... Nous sommes dans un temps où il faut estre cornard pour estre honneste homme, et celuy qui n'est point enroolé dans ceste confrairie n'est point digne de vivre: *Testis quem appellant omnes*. P. D. C., et qui est si renommé dans ceste ville (5)... » — Parmi les instruments dont se servaient autrefois les larrons, leur historiographe n'a pas oublié la *poire d'angoisse* qu'ils introduisaient, pour l'empêcher de

(1) Dans le *Catal.* de la B. de M. *Cailhava*, n° 915, on donne ce livre à *François Daubricourt*, personnage qui nous est tout-à-fait inconnu.

(2) Il faut encore ajouter aux éditions citées par M. *Brunet* celle de Rouen, Jean *de la Mare*. 1632. in-8°. La B. de Lyon en possède un exemplaire acheté 5 francs en 1809, à la vente *la Serna Santander*. Les titres de la deuxième et de la troisième partie de ce volume portent : A *Rouen*, chez *David Ferrand*, 1657. Ce sont probablement des titres renouvelés.

(3) *De la Domesticité*; Paris, 1815, p. 110.

(4) L'*Encyclopédiana* de *Panckoucke*, au mot jeu, contient le récit d'un vol fait par sept *Grecs* à un marchand de Lyon.

(5) Si par ces initiales l'auteur n'a pas voulu désigner un de ses parents, elles pourraient se traduire par *Pater de cornibus*. Voyez les *Bigarrures* de *Tabourot*, p. 245 de l'édition de 1662.

crier, dans la bouche de celui qu'ils voulaient détrousser (1). Cette machine diabolique nous rappelle un passage du *Fort inexpugnable* de *Billon* (ch. 3ᵉ du 4ᵉ Bastion), où l'auteur parle de gens « qui ne sçau- « roient vivre sans procès, ny se vestir le matin sans *gibecière à ethi-* « *quette*, au hazard de gouster du *Lyonnois poyrier d'angoisse*, quand il « faudra rendre les fruitz ou en payer les interetz... »

1640. — *Scala Parnassi...* Opus poeseos candidatis et studiosis omnibus necessarium, opera et labore P. F. *Ludovici Cavalli*, Minoritae Observantini Bolonien. Lugduni, sumpt. *Laur. Durand*, et *Laur. Arnaud.* 1640. In-8°. — Dédicace de l'auteur à *Charles de Neufville*, marquis d'*Halincourt* (2), datée du couvent de S. Bonaventure, Lyon, 1640. — M. Peignot aurait pu extraire de ce livre quelques petites pièces qui n'auraient pas été déplacées dans ses *Amusements philologiques*. Nous ne citerons que ce chronogramme composé par *François de Barancy*, à l'éloge du *Cardinal de Lyon* qui, pendant la peste de 1638, s'était montré le digne émule de S. Charles Borromée :

Qui BENE *praesunt* DVPLICI *honore digni habeantur* (3).

ALphonsVs DVpLICI nobIs CeLebretVr honore
CVI bene tanta fVIt soLICItVDo gregIs.

1641. — *Janvier* 3. Le Consulat accepte l'offre du sieur *Candy*, maître imprimeur, de fournir, toutes les semaines, aux échevins et aux ex-consuls toutes les *Gazettes* nouvelles et extraordinaires, moyennant 120 livres.

1641. — *Janvier* 7. Le *Cardinal de Lyon au Cardinal de Richelieu*, son frère :

« Monseigneur, Si je m'étois trouvé à Lyon, j'aurois fait de nouveaux efforts pour porter le peuple à donner au Roy le contentement qu'il désire, quoique je ne sois pas celuy qui ait le plus de crédit sur son temporel, et j'appréhende que quelques-uns de ceux qui ne m'aiment pas, en faisant semblant de m'excuser tout de bon, ne m'aient figuré tout-puissant pour me rendre responsable de tout. Ce n'est pas un artifice nouveau ; mais il est dangereux pour ceux qui n'apportent jamais aucunes précautions en ce qui les regarde, et qui ne se défendent que par leur innocence. J'écriray aux plus adroits de mes amis, puisque vous le désirez ; mais d'autant que les lettres n'ont point de réplique, je quitteray aussitôt le soleil de ce pays à qui je fais la cour, pour aller essayer de servir selon vos intentions, sans appréhender de me charger de la haine publique, pour ce qu'encore que je sache qu'un évêque qui n'est pas aimé n'est plus capable de faire des miracles, je n'ignore pas aussi le remède qu'il y a au mal, voulant témoigner en cette occasion et en toute autre que je suis, etc. *Marseille*, ce 17ᵉ febvrier 1641. » Ms. déjà cité, I, 627.

(1) Voyez MÉNAGE, *Dict. étymologiq.*, au mot ANGOISSE, et ci-dessus au 14 *novembre* 1640.

(2) Fils de *Nicolas*, mort jeune, le 25 janvier 1645.

(3) S. PAUL à *Timothée*, I, v, 17. Voyez les *Publications* de 1607, *Parnassus biceps*.

1641. — *Janvier* 10. Le comte *Philippe*, prisonnier, arrive à Lyon, conduit par le baron *de Souvigny* avec les gardes du duc *de Lesdiguières* qui repartent le même jour, et auxquelles succèdent, en cette conduite, celles du sieur d'*Halincourt*, gouverneur de Lyon, qui doivent se rendre à *Roanne* où le comte *Philippe* sera reçu par le sieur de *Saint-Géran*. *Gaz. de Fr.*, p. 35.

1641. — *Avril* 3. M. de *Mascrany*, prévôt des marchands, et M. *Grollier*, procureur-général, sont députés en Cour par le Consulat pour les affaires de la ville.

1641. — *Avril* .... Publication de la déclaration du roi du 16 de ce mois, portant défenses à tous *comédiens* de représenter aucunes actions malhonnêtes ni d'user d'aucunes paroles lascives ou à double entente, qui puissent blesser l'honnêteté publique, et ce, sur peine d'être déclarés infames, etc. Isambert, XVI, 537.

1641. — *Juin* 21. Mort d'*Horace Cardon*, Lucquois de naissance, imprimeur libraire à Lyon depuis la fin du XVI[e] siècle, échevin en 1610 et 1611, bienfaiteur de l'hospice de la Charité. — La maison où il demeurait, est à l'angle méridional de la rue *Mercière* et de la rue du *Petit-David*, et porte le n° 44. Il fut inhumé dans l'église de *S. Joseph* au pied du balustre de la chapelle de N. D. Voici l'inscription qu'on lisait sur sa tombe :

D. O. M.
NOBILIS HORATIUS CARDON
DOMINUS DE LA ROCHE SIBI
CHARISSIMAEQUE CONJUGI
JACOBO FRATRI AMANTISSIMO
EJUS CONJUGI ET EORUM
LIBERIS CONDITORIUM HOC
DELEGIT SUAE IN DEUM
PIETATIS, IN S. JOSEPHUM
FIDUCIAE, IN SOCIETATEM
JESU AMORIS, QUAM VIVUS
COLUIT AETERNUM POST FATA
MONUMENTUM.

Le nom d'*Horace Cardon* a été donné à une nouvelle rue de la presqu'île *Perrache*, près du *Champ-de-Mars*. Voyez les *Publ.* de 1609, *Opus de virtute....*

1641. — Etablissement des religieuses de *Ste Marie des Chaînes*, sur la rive gauche de la Saône, au-dessous du monastère des *Chartreux*. — La même année, les *Bernardines* furent installées dans le couvent qu'elles avaient fait construire près des portes de la *Croix-Rousse*. Brossette, p. 116 et 117 ; *Alm. de Lyon* pour 1755 ; *Arch. du Rh.*, VII, 86.

1641. — Publications : *Historie delle guerre civili di Francia*, di *Henrico Caterino Davila....* In Lione. 1641. In-4°., caract. ital., sans

nom de libraire ni d'imprimeur. — Davila, livre 3, observe que la ville de Lyon fut la première à se révolter, et la dernière à retourner sous l'obeissance royale.

1641. — *Les Entretiens de Philermie* en sa solitude. Par frère *Chérubin de Marcigny*, mineur recollect. A Lyon, chez *Jean-Aymé Candy*. 1641. In-12. — Parmi les pièces liminaires, se trouve un sonnet de *P. D. Dupuy*, à la louange de l'auteur. Voyez les *Publications* de 1627, *Discours funèbre....*; celles de 1639, *Eloge funèbre.....*, et celles de 1647, *la Vierge souffrante....*

1641. — *M. Val. Martialis Epigrammata.* Ex Musaeo *Petri Scriverii.* Lugduni, apud *Philippum Borde*, 1641. In-16 de 426 pages. (B. de M. Gonon). — Cette réimpression faite sur l'édition d'*Amsterdam*, 1621, *ex curis secundis Petri Scriverii*, n'a pas été connue de *Schweiger*. Avant 1641, *Martial* avait déjà été imprimé à Lyon, en 1512, 1518, 1534, 1535, 1539, 1542, 1546, 1547, 1548, 1553, 1554, 1559, 1560, 1562, 1567, 1580, 1598; depuis 1641, il l'a été en 1674, 1675 et 1706. Il ne paraît pas avoir été réimprimé en notre ville depuis cette dernière année (1). Nous ajouterions à toutes ces éditions celle de la *Cornucopie* de *Nicolas Perroti* publiée, en 1501, par *Jacques Maillet*, si nous avions la certitude que le texte de l'épigrammatiste latin y a été reproduit. Nous ne croyons pas qu'il ait été publié à Lyon une seule version de *Martial*; toutefois nous rappellerons qu'en 1815, il a été imprimé dans notre ville deux opuscules qui contiennent une centaine d'imitations en vers français des épigrammes du poëte de *Bilbilis*.

1641. — *La sage Abigail*, mariée malheureusement à Nabal, et tres heureusement à David. Idée de l'âme vertueuse qui soupire sous le joug des vanités du monde, corrige ses folies, et aspire à l'union avec Dieu. Par le R. P. *Joseph Filère* de la Comp. de Jésus. A Lyon, chez *Philippe Borde*. 1641. In-8°. (B. de L., 5668). — Deux dédicaces, la première à S. *Michel*, Archange tutélaire de la France; la seconde, à *Charles-Jacques* de *Gelas* (2) *de Leberon*, évêque et comte de Valence et de Die. Voyez l'art. *Abigail* dans Moréri ou D. Calmet; ci-après au 29 *août* 1658, et les *Publications* de 1653, *Bonheur de tous les états*...

1642. *Janvier* (Nuit du 16 au 17). Mort de *Charles de Neufville*, seigneur d'*Halincourt*, marquis *de Villeroy*, gouverneur de Lyon, depuis 1608. — Il avait succédé dans cette charge à *César de Vendôme*, fils naturel d'*Henry IV*, et fut remplacé par *Nicolas II de Neufville*, son fils, né le 14 octobre 1598. Il avait porté jusqu'à la mort de son père

(1) Le texte de *Martial* se trouve encore dans l'édition lyonnaise du *Corpus poetarum* de *Pierre de Brosses* et dans le *Chorus poetarum* du P. *Fichet* de 1616.

(2) Ce *Charles-Jacques de Gelas* était probablement de la même famille que *Claude de Gelas*, évêque d'*Agen*, mort le 26 décembre 1630, auquel nous avons donné place dans la *Biogr. lyonn.* Voyez aussi le P. Anselme, V, 104, et Pernetti, II, 412. — *Guillaume Gelas*, échevin de Lyon, fut un des députés de cette ville aux états-généraux tenus par la Ligue, à Paris, en 1593.

(*Nicolas I*) le nom de marquis d'*Halincourt*. — Sous son gouvernement, on ouvrit des ports, les quais furent élargis, et le magnifique *cours* depuis le *pont du Rhône* jusqu'à *Ainay* fut entrepris et achevé. *Gaz. de Fr.*, p. 76 ; Spon, *Recherche* (in-8°), p. 149; D. Thomas, p. 62 ; Desmolets, *Mém.*, tome 2, p. 341 de la 2e partie; *Arch. du Rhône*, VII, 82. — La B. de Lyon possède, parmi ses Mss, un volume intitulé : *La Parfaite image d'un parfait gouverneur assise sur Mgr d'Halincourt*. Cet ouvrage qui, je crois, est resté inédit, a pour auteur le P. *Jean Testefort*, dominicain, mort en juin 1643.

1642. — *Janvier* 18. Le Consulat se transporte en corps à l'Hôtel du gouvernement pour jeter de l'eau bénite sur le corps de M. d'*Halincourt*, mais il avait déjà été porté sans cérémonie dans l'église des *Carmelites* et déposé dans son tombeau.

1642. — *Février* 3. Le Marquis *de Villeroy* qui avait succédé, comme gouverneur, à M. d'*Halincourt*, arrive à Lyon. A. C.

1642. — *Février* 17. Le roi, qui avait couché, la veille, à *Tarare*, arrive à Lyon. — S. M. fut haranguée par le prévôt des marchands (*Alexandre Mascrani*) auquel elle répondit, en lui frappant sur l'épaule : « Vous méritez de faire des harangues; vous les faites cour« tes et bonnes, bonnes à perfection. » — Le 21, S. M. fit sur la place de *Bellecour* la revue de ses compagnies d'ordonnance. — L'infanterie fut embarquée, le même jour, sur le *Rhône*. *Gaz. de Fr.*, p. 188 et 206 ; *Entrées solemnelles*, p. 198. J. Morin VI, 174.

1642. — *Février* 18. Le Consulat, pour obvier à l'incommodité qu'il y a de passer sur la place des *Terreaux* quand il a fait pluie, à cause des boues dont cette place est remplie, arrête qu'il y sera fait un pavé en croix par où l'on pourra aller et venir.

1642. — *Février* 22. *Te Deum* chanté dans la cathédrale, en actions de grâces de la grande victoire remportée le 17 janvier par l'armée du roi commandée par le comte *de Guébriant*, sur l'armée impériale commandée par le général *Lamboy*. — « Le roi assista à cette cérémonie en laquelle le *Cardinal-duc* officia. S. M. fut haranguée, à l'entrée de l'églse, par les comtes de S. Jean ; et, à sa sortie, tout le canon et les boëtes de la ville, par leur tintamarre, portèrent au loing le bruit de cette réjouissance. » — Le même jour, S. M. donna audience à l'ambassadeur de *Venise*, aux députés de *Genève*, et au S. *Isidoro Pujolar y de Grael*, Catalan, qui lui présenta une lettre du Consul de Barcelone. Gaz. de Fr., p. 206 ; Mercure Fr., p. 450.

1642. — *Février* 23. Le Roi quitte Lyon pour aller coucher à *Vienne*. — Le cardinal duc de *Richelieu*, qui était arrivé à Lyon le 19, ne partit pour Vienne que le 24. *Gaz. de Fr.*, p. 227. — Les étrennes données aux officiers du roi par le Consulat montèrent à 343 livres, et celles qui furent distribuées aux officiers du Cardinal ministre, à 337 livres.

1642. — *Février* 23. *Voiture*, qui était parti de *Paris*, dans un fourgon de poste, à la suite de la Cour, écrit de Lyon à Mlle *de Rambouillet* :

« ... Vous ne sçauriez croire, Mademoiselle, combien les fourgons sont une chose divertissante, et quel excellent remède c'est contre une grande passion. Tantôt il s'y estropie un cheval; tantôt il se rompt une roue; tantôt ils demeurent toute une nuit embourbez au milieu d'un chemin, et c'est, je vous jure, tout ce que l'on peut faire avec eux, que de songer deux ou trois fois le jour en la meilleure de ses amies... La résolution qu'avoit prise monsieur le Cardinal d'aller sur le Rhône, a été changée sur ce qu'il vit avant hier; comme il se promenoit sur le port, un bateau chargé de soldats qui courut très-grand hazard de se perdre ; il y en eut même quelques-uns qui se jettèrent dedans l'eau, et se noyèrent, et son Eminence ne se veut pas noyer, parce que cela nuiroit aux desseins qu'il a sur le Roussillon... »

La lettre qui suit, datée d'*Avignon*, le *lundi gras* (3 mars) 1642, adressée à la même demoiselle, commence ainsi :

« Je voudrois que vous m'eussiez vu l'autre jour, de quelle sorte je fus depuis *Vienne* jusqu'à *Valence*.... »

Et se termine par ces mots :

«Les Juifs d'Avignon se portent bien, Monsieur le vice-légat gros et gras, Monsieur le comte d'*Alais* (1) un peu plus que luy... *OEuvres de M. de Voiture*, t. I, p. 276 et suiv., édition de Lyon, 1635, in-12.

1642. — *Février* 24. Dom *Félix de Savoye*, qui était arrivé à Lyon, la veille, part pour *Narbonne*, afin d'y attendre le roi. *Gaz. de Fr.*, p. 228.

1642. — *Mars* 17. *Pierre de Bellièvre* est nommé conseiller au parlement de Paris. — Il fut ensuite président en la 2e chambre des requêtes, et mourut sans laisser de postérité, le 26 janvier 1683. En lui s'éteignit le nom de *Bellièvre*. Il était fils de *Nicolas de Bellièvre*, et petit-fils de *Pompone*, chancelier de France, sous Henri IV. *Biogr. Lyonn.*

1642. — *Avril* 30. Dom *Francisco de Toralto*, ci-devant lieutenant-général de l'armée du Roussillon, et dom *Vincenzo de la Mara*, général de la cavalerie, arrivent à Lyon. On les conduit à *Ainay*, au logis du gouverneur, et le lendemain à *Pierre-Scise*. Gaz. de Fr., p. 433.

1642. Le 10 *Mai* de cette année, M. *Deville*, official de la *Cour des excès*, par sa sentence rendue contre *Mathurin Kerderbert*, prêtre bre-

(1) Ce comte ne serait-il point le personnage qui figure dans cette anecdote ; « Le Comte *d'Alais*, passant par Lyon, fut conduit au prévôt des marchands, qui étoit en même temps lieutenant du roi, et qui lui fit ces demandes : Mon ami, que dit on à Paris ? — des messes, répondit le comte. — Mais quel bruit? —des charrettes. — Ce n'est pas cela que je demande ; quoi de nouveau ? — des pois verts. — Mon ami, comment vous appelle-t-on? fit le prévôt ; — Les sots, répondit le comte, m'appellent mon ami, et à la cour, on m'appelle le comte *d'Alais*. » Passe-temps agréable, *La Haye*, 1742, tome 1, p. 265.

ton, accusé de magie, ordonna que l'amende de 3 réaux payée par cet accusé seroit donnée en aumône aux religieuses de *l'Annonciade*, à présent faisant quarantaine au faubourg de *La Guillotière.* » — Ce prêtre errant avoit sur lui un petit livre appelé *Hoc in Enchiridio manuali*, etc., imprimé à Lyon en 1601, ledit livre prohibé. On parle en son interrogatoire des livres de charmes, de magie, même d'*Agrippa*, de la *Clavicule de Salomon.* Il disoit à l'imprimeur chez lequel il fut pris, qu'il falloit avoir à la messe une hostie particulière pour consacrer, afin d'avoir plus de force, et mettre les livres de caractères sous la nappe. Il avoit été suspendu par l'évêque de *Léon* pour sa mauvaise conduite ; il fut banni par l'official de Lyon. » S., *Addit.* aux *Notes* de M.

1642. — *Mai* 19. Mort d'*Aimé de Faulquier* de *Vitré* (1), doyen de l'église de Lyon, fils de *François de Faulquier*, seigneur de *Vitré*, etc., et de *Françoise de Maluin.* — Il avait été reçu chanoine le 23 décembre 1599. Il succéda, comme doyen, à *Adrien de Saluces*, mort en 1640, et fut remplacé par *Guillaume d'Albon de Galles*, qui mourut, non en en 1645, comme l'a dit *Le Laboureur*, mais en 1650, le 30 mars. — Le 17 février 1642, *Aimé de Foulquier* s'était rendu, à la tête de sa compagnie, auprès du roi qui logeait à *Ainay*, et eut l'honneur de haranguer S. M. — Le 22 du même mois, il assista au *Te Deum* chanté dans la cathédrale, à l'occasion de la victoire remportée contre les Impériaux. S. Voyez ci-dessus au 4 *juillet* 1640.

1642. — *Mai* 29. Mort de *Claude Pellot* (2), prévôt des marchands en 1632 et 1633. — Il fut adjoint au Cardinal de Lyon dans son ambassade à Rome, et envoyé par le roi, à Cologne, en qualité de plénipotentiaire. Pernetti, II, 21 ; *Biogr. Lyonn.*, p. 219 et 220.

1642. — *Mai.* ... La *peste* reparaît dans le quartier *S. George;* elle frappe, au mois d'octobre, deux personnes à l'*Hôtel-Dieu.* Voyez l'abbé *Cahour*, p. 236 ; ci-dessus, année 1638, et ci-après, 12 *mars* 1643.

1642. — *Juillet* 7. Louis XIII qui venait de Perpignan, arrive à Lyon, et y reste jusqu'au 13 ; il couche ce jour-là à *l'Arbresle*, le lendemain à *S. Saphorin*, et arrive le 15 à *Roanne*, pour s'embarquer sur la *Loire.* Gaz. de Fr., p. 632. — Le roi étant malade, le Consulat qui, à l'arrivée de S. M., s'était rendu au *Pont du Rhône*, ne lui fit point de harangue. Il en fut de même à son départ de Lyon.

1642. — *Août* 1. Déclaration du roi portant que les officiers de la

(1) C'est par erreur que nous avons placé au 19 *mai* 1612 la mort de ce doyen, qui fut écrasé par une pierre tombée du clocher de la cathédrale, pendant qu'on y montait une troisième cloche, et sur la tombe duquel on mit cette inscription qui nous a été conservée par *Quincarnon*, p. 97 des *Antiquitez* de S. Jean : *Mors repente incogitantem surripuit — nescias quando ubi quomodo.*

(2) C'est à lui qu'est adressée une lettre du Cardinal de Lyon, du 23 mars 1638, dont nous avons donné un extrait sous cette date.

Souveraineté de *Dombes*, qui tiennent des offices au présidial de Lyon, seront tenus d'opter dans trois mois. *Recueil* d'ISAMBERT, XVI, 345.

1642. — *Août* 9. Le Consulat, pour se conformer aux intentions du roi, arrête qu'il sera levé 6 soldats dans chacun des 36 penonages de cette ville, pour être envoyés au siége de Perpignan.

1642. — *Août* 10. Le cardinal *de Mazarin* écrit de Lyon à M. *de Castellane* pour lui accuser reception d'une lettre de M. le duc *de Bouillon*, prisonnier d'état, qui lui demande sa protection auprès du Cardinal *de Richelieu*. — La lettre de Mazarin se termine ainsi : « M. le « marquis de *Villeroy* vous avoit envoyé son carrosse à Bourgoin; mais « lui ayant dit que vous veniez par Vienne, nous y envoyons ceux (sic) « de M. l'Intendant avec les gardes dudit sieur Marquis, vous attendant « icy demain à bonne heure. » *Bulletin de l'hist. de Fr.*, tome 2, p. 37 de la 2e partie. Voyez ci-après au 13 *septembre*.

1642.—*Août*. Publication de l'arrêt du parlement de Paris, du 3 de ce mois, portant défenses à tous juges de procéder à l'avenir à l'instruction des procès en matière de *sortilége*, et qui reserve l'appel au parlement. ISAMBERT, XVI, 545. Voyez ci-dessus, *août* 1634, et les *Publ.* de 1611.

1642. — *Septembre* 3. Le marquis de *Cinq-Mars* et M. *de Thou* (1), conduits et escortés par une compagnie de dragons, arrivent à Lyon, et sont enfermés dans le château de *Pierre-Scise* où ils sont gardés par la milice bourgeoise. — Peu de jours après, M. le Chancelier (2), accompagné de quelques conseillers d'état et des présidents du parlement de Grenoble, vint à Lyon pour faire le procès aux trois prisonniers, accusés de conspiration contre l'état. L'instruction fut faite par *Jacques Martin*, sieur *de Laubardemont* (4), le même à qui l'on prête ce mot atroce et si souvent cité : «Qu'on me donne deux lignes d'un homme et je me charge de le faire pendre. » D. THOMAS. *Précis*, p. 63.

1642. — *Septembre* 6. « Le cardinal *de Richelieu*, que ses grandes incommodités empêchoient de suivre le roi, arriva à Lyon le 6 septembre (3). Il s'étoit embarqué sur le Rhône, et avoit choisi cette voie plus douce qui s'accommodoit à ses infirmités, lesquelles ne lui permettoient pas de quitter le lit, en sorte qu'on fut obligé de rompre les portes et les fenêtres de l'abbaye d'*Esnay*, où il logea, pour y pouvoir introduire la machine dans laquelle il étoit transporté. » D. THOMAS, p. 62. — Il fit son entrée à Lyon dans une magnifique litière, décorée au dedans et

(1) Suivant l'historien auquel nous empruntons ce fait, le duc *de Bouillon* serait arrivé à Lyon en même temps que les deux autres prisonniers. Cette erreur nous fait douter de l'exactitude de la date qu'il donne à l'emprisonnement de *Cinq-Mars* et de *Thou* dans le Château de *Pierre-Scise*.

(2) Le chancelier, M. *Seguier*, était à Lyon depuis le 5 août.

(3) Le 5, suivant MORIN, *Hist. de Lyon*, VI, 175.

(4) Voyez son art. dans le Suppl. de la *Biogr. univ.*, et ajoutez-y qu'il mourut, suivant *Loret*, en mai 1653 (*Muse hist.*, p. 56).

au dehors des plus riches tentures, portée sur les épaules de dix-huit gentilshommes de sa garde, marchant tête nue. — Le Consulat qui était allé à sa rencontre, ayant été averti « qu'il ne se falloit avancer « pour lui faire harangue, » lui fit toutefois une profonde reverence.

1642. — *Septembre* 7. Le chancelier *Seguier* va visiter *Cinq-Mars* au château de *Pierre-Encise*. GRIFFET, *Hist. de Louis XIII*, VI, 614.

1642. — *Septembre* 12. Le Cardinal-duc part de Lyon, à 9 heures du matin, en meilleure santé, prenant la route de Bourbon-Lancy. *Gaz. de Fr.*, p. 899.

1642. — *Septembre* 12. MM. *Cinq-Mars* et *de Thou* sont condamnés à mort (1).—Après la prononciation de l'arrêt, M. *Thomé*, prévôt des marchands à Lyon, fut chargé de garder les deux prisonniers (GRIFFET, *Hist. de Louis XIII*, VI, 621).— *Même jour.* « .... Sur les 3 heures après midi, quatre compagnies des bourgeois de Lyon, qu'on appelle penonnages, faisant environ 1200 hommes, furent rangées au milieu de la place des *Terreaux*, en sorte qu'elles enfermoient un espace quarré d'environ 80 pas de chaque côté dans lequel on ne laissoit entrer personne.... Au milieu de cet espace, fut dressé un échafaud de 7 pieds de hauteur, et environ 9 en quarré, au milieu duquel, un peu plus sur le devant, s'élevait un poteau de la hauteur de 3 pieds ou environ, devant lequel on coucha un ploc de la hauteur d'un demi pied, si bien que la principale face ou le devant de l'échafaud regardoit vers la boucherie des *Terreaux*, du côté de Saône, contre lequel échafaud on dressa une petite échelle de 8 échellons du côté des dames de *S. Pierre*. Toutes les maisons de cette place, toutes les fenêtres, murailles, toits, échafauds dressés, et generalement toutes les éminences qui ont vue sur cette place, quoique fort éloignées, étoient chargées de personnes de toutes conditions, âge et sexe (2). — Sur les 5 heures du soir, les officiers prièrent le compagnon du P. *Malavalette* (jésuite, qui assistait les deux condamnés) de les avertir qu'il était temps de partir .... Ils se mirent tous deux au fond du carrosse, sur le derrière,.... y ayant deux jésuites à chaque portière, sçavoir leurs deux confesseurs (le P. *Malavalette* et le P. *Mambrun*), avec leurs frères .... L'exécuteur qui suivoit à pied, étoit un porte-faix, ... homme âgé, fort mal fait, vêtu comme un manœuvre qui sert les massons, qui n'avoit jamais fait aucune exécution sinon de donner la gêne, et duquel il fallut se servir, parce qu'il n'y avoit point d'autre exécuteur; celui de Lyon se trouvant avoir la jambe

(1) Les *Augustins* de Lyon furent compris pour une somme de 500 livres dans la distribution des 60 mille livres auxquels *Cinq-Mars* et *de Thou* avaient été condamnés par l'arrêt rendu contre eux. Le mandat de ces 500 livres, portant la signature du chancelier *Seguier*, est dans le cabinet de M. *Coste*. — Au lieu de 60 *mille livres*, on a imprimé 60 *livres* dans le texte de cet arrêt, reproduit à la fin du tome XVI du *Recueil* d'*Isambert*.

(2) Le Consulat s'y rendit aussi, et s'installa « en une maison sise jouxte la place des « *Terreaux*, à laquelle pend l'enseigne du *Caillou*, » à la porte de laquelle furent placés 50 arquebusiers. A. C.

rompue..... Le carrosse s'arrêta au pied de l'échafaud .... *Après l'exécution*, le corps et la tête des deux suppliciés, furent mis dans le carrosse qui les avait amenés .... De là, ils furent portés aux *Feuillants*, où M. *de Cinq-Mars* fut enterré devant le maître-autel. M. *de Thou* a été embaumé et mis dans un cercueil de plomb pour être transporté en sa sépulture .... (1) » — La *Gazette de France*, après avoir dit que les deux condamnés eurent la tête tranchée, ajoute : « .... Ce qui fait « voir clairement les admirables effets de la justice de Dieu sur la per- « sonne sacrée de S. M. et sur son estat. » — *Molière*, qui avait suivi Louis XIII en 1641, dans le voyage de Narbonne, en qualité de valet de chambre tapissier du roi, fut, à son retour, dit M. *Sainte-Beuve*, un des témoins du dernier acte de cette étrange tragédie, amère et sanglante dérision de la justice humaine ! » *Portraits litt.*, t. I, p. 14. de l'édition de 1844.

1642.—*Septembre* 13. Le chancelier *Seguier*, assisté du sieur *de Frere*, premier président au parlement de Grenoble, *de Laubardemont* (2), *Dyel*, *de Miromesnil* et *de Marca* (3), conseillers du roi en son conseil d'état, *de la Coste*, président au parlement de Grenoble, et *de la Guette*, sieur *de Chazé*, conseiller du roi en ses conseils, se rendent au Château de *Pierre-Scise*, sur la demande du duc *de Bouillon* qui leur représente que « ayant sçeu le jugement et exécution des sieurs *Cinq-Mars* et *de Thou*, et connoissant, par les charges qui sont au procès contre luy et sa propre confession qu'il ne sçauroit éviter une pareille condamnation s'il estoit jugé, il *les* supplioit, au nom de Dieu, de différer à mettre son procés sur le bureau jusques à ce qu'il eust response d'une proposition qu'il veut faire au Roy, que la place de *Sedan* ayant esté cause de tous ses maheurs, et estant extremement importante pour la France, il supplie le Roy de la recevoir et lui donner sa grace .... » On promet au duc *de Bouillon* de differer pour quelque temps à procéder au jugement de son procès, et de donner avis de sa proposition (4). *Bulletin de l'Hist. de Fr.*, tome I, p. 42 de la 2e partie.

1642. — *Octobre* 5. M. *de Villeroy* écrit à *Mazarin* :

« J'ay reçeu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'escrire par le gentilhomme qui arriva icy hier, le 4 de ce mois, sur le midy, et, demy heure

(1) Le passage qu'on vient de lire est extrait de la relation insérée dans les *Histoires tragiques* de *Rosset* (voyez les *Publications* de 1643, *Histoire véritable*...). — Le cercueil qui contenait le corps de M. de Thou fut transporté de l'église des *Feuillants* dans celle des *Carmélites*. Voyez le *Précis* de D. *Thomas*, t. 2, p. 63 de la *Revue du Lyonnais*.

(2) Voyez ci-dessus, p. 338, note 4.

(3) M. *de Marca* fut plus tard archevêque de *Toulouse* et ensuite de *Paris*. On a de lui, entre autres ouvrages, un traité *de Primatu Lugdunensi*, etc. Paris, 1644, in-8°.

(4) Tout ceci n'était qu'une comédie ; la proposition avait été suggérée au duc *de Bouillon*. Le 15 *septembre*, par un billet daté de Lyon, *Mazarin* écrivit au duc qu'il sortirait de prison « tout aussitost que la ville et le chasteau de Sedan seront entre les mains de S. M.... » — Le 2 octobre suivant, *Mazarin* reçut de M. *de Noyers* la nouvelle de la prise de possession de *Sédan* au nom du roi. Voyez ci-après au 5 *octobre*.

après, on mit M. le duc *de Bouillon* en pleine liberté, selon ce que vous luy avez promis. Il ne se peut dire, Monsieur, la joie qu'il recent de se voir hors de prison, ne considérant en aucune façon la perte de *Sedan* que V. E., par ses soins et bonne conduite, a fait tomber entre les mains du Roi. » *Bulletin de l'Hist. de Fr.*, tome I, p. 44 de la 2e partie.

1642. — *Octobre* 8. Départ du Chancelier *Seguier*. — Le 12, partit aussi pour Paris le Marquis *de Villeroy*. A. C.

1642. — *Décembre* 4. Mort, à Paris, du Cardinal duc *de Richelieu* (voyez ci-après, au 20 *janvier*, et au 20 *février* 1643). — La B. de Lyon possède parmi ses Mss. (n° 664), quelques pièces de vers qui furent faites à cette occasion, et qui nous paraissent être de différents auteurs. Nous ignorons si elles sont inédites ; et à supposer qu'elles le soient, nous croyons que celles qui suivent ne sont peut-être pas tout-à-fait indignes de voir le jour :

EPITAPHE.

Cy gist Armand de Richelieu
Qui fit tant d'estranges miracles.
Son chetif corps est en ce lieu,
Et son esprit à tous les diables.

RONDEAU.

Il est passé, il a plié bagage,
Ce cardinal, dont est bien grand dommage,
Pour sa maison, c'est comme je l'entends;
Car pour autrui maints hommes sont contents,
En bonne foy, de n'en voir que l'image.
Soubs sa faveur s'enrichit son lignage,
Par dons, par volz, par fraude et mariage ;
Mais maintenant il n'en est plus le temps ;
Il est passé.
Or parlerons sans crainte d'estre en cage ;
Il est en plomb l'éminent personnage,
Qui de nos maux s'est ri pendant vingt ans.
Le roy de bronze en eust le passetemps,
Quand sur le pont et tout son attelage
Il est passé.

EPITAPHE.

Cy gist que personne ne pleure,
Ce grand et fameux cardinal.
S'il est sauvé, il n'est pas mal,
S'il est damné, à la bonne heure !

SONNET.

J'ay vescu sans pareil et régné sans égal ;
On admire partout mes vertus et mes vices ;
Mes desseins comparez avecques mes services
Font douter si j'estois souverain ou vassal.

Quoy que j'aye entrepris, soit de bien, soit de mal,
J'ay toujours rencontré de fidèles complices,
Et le ciel et l'enfer me furent si propices
Qu'on doute quel des deux me nomma cardinal.

J'ay fait régner le fils, j'ay fait bannir la mère,
Et si j'eusse vescu, j'aurois perdu le frère,
Pour de la France seul gouverner le timon.

Tous ceux qui m'ont choqué ont senti ma puissance.
Pour dompter l'Espagnol j'ay ruiné la France ;
Jugez si j'en estois ou l'ange ou le démon.

Epitaphe (1).

Cy gist le pacifique Armand,
Qui, tout juste, doux et clément,
Ne fit jamais mal à personne.
Il n'a garde d'estre damné,
S'il est vray que Dieu luy pardonne
De mesme qu'il a pardonné.

1642. — *Décembre* 21. Il y avait procès pour la préséance entre le Consulat et les *Comtes de S. Jean*. — Lors de la cérémonie du Syndicat, ces derniers s'emparèrent des places d'honneur restées vides par l'absence de l'Archevêque et du Gouverneur. Sommés par M. le Procureur-général *Grollier* de se retirer, ils refusèrent. J. M.

1642. — *Décembre* 23. Mort, à Madrid, du P. *Claude Clément*, Jésuite, ancien professeur de rhétorique au Collége de la Trinité, auteur de plusieurs ouvrages publiés à Lyon. Voyez ci-dessus au 18 *oct.* 1622.

1642. — Publications : *Delectus latinitatis ;* auctior factus opera P. *Philiberti Moneti*, Soc. Jesu. Lugduni, *Joann. Didier*. 1642. In-8° (B. du roi, X, 919). Voyez ci-après, 31 *mars* 1643.

1642. — *Ferdinandi Quirini Salazar*, è Soc. Jesu.... *Canticum Canticorum Salomonis*, allegorico sono, et prophetica, mystica, hypermystica expositione, *productum*, Tomi duo. Prodit nunc primum, Lugduni, sumpt. *Petri Prost* 1642. In-fol. (B. de L., 386). — Dédicace de *Pierre Prost* à *Guillaume Charrier*, abbé de *la Chaasse* (sic), obéancier de *S. Just*, etc.

(1) Cette épitaphe est la seule de toutes ces pièces que *Delandine* ait citée, en décrivant le volume qui les contient ; peut-être la regardait-il comme la meilleure. M. *Fayolle* n'a inséré dans son *Acanthologie* que deux pièces contre *Richelieu*, savoir le dixain de *Maynard*, *Par votre humeur le monde est gouverné*..... et le *quatrain* si connu de *Corneille*, qu'il a sans doute rapporté de mémoire, car il n'en donne pas le véritable texte Voici, je crois, la bonne leçon :

Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a trop fait de bien pour en dire du mal ;
Il m'a trop fait de mal pour en dire du bien.

1842. Hipparchus, *de Religioso negotiatore Disceptatio Mediastinum inter ac Thimotheum.* Quae negotiatio à religioso statu abhorreat. Lucubratio *Renati à Valle*, Magistri in theologia. Francopoli, apud *Petrum Salvianum.* 1642. In-8° (B. de L., 9332). Au verso du titre est cette épigraphe: *Non erit mercator ultra in domo Domini exercituum in die ill o.* Zachar. 14. — Cet ouvrage qui fut imprimé à *Chambéry*, est du P. *Théophile Raynaud.* Le recteur du Collége d'Avignon, qui se crut et se vit joué dans ce livre, mit, de sa propre autorité, l'auteur aux arrêts, et l'y retint près de 5 mois. A la reserve de deux personnes, tout le Collége désapprouva cette action; *Rome* ne soutint point le recteur, et le drisonnier fut mis en liberté (Joly, sur *Bayle*, p. 660). Ce fait a été inconnu à M. *Barjavel*, auteur de la *Biographie Vauclusienne.*

1642. — *Histoire véritable* de tout ce qui s'est fait et passé dans la ville de Lyon, en la mort de messieurs *Cinq-Mars* et *de Thou*.... (sans nom de ville ni d'imprimeur). In-4° de 28 pages. Un second titre au commencement de la première page du texte est ainsi conçu : *Particularitez observées* en la mort de messieurs *Cinq-Mars* et *de Thou*, à Lyon, le 12 septembre 1642. — Les premiers mots de cette relation que je crois être celle de *François Baranci* (1), et qui a été reproduite dans les *Hist. trag. de Rosset*, prouvent qu'elle a été composée à Lyon : « La semaine passée, dit le chroniqueur, nous fûmes ici spectateurs du « dernier acte d'une étrange tragédie : nous vîmes mourir, etc. » — On lit, sur l'exemplaire que M. *Coste* possède de cette édition, ces quatre vers écrits par une main contemporaine :

Morte pari periere duo, sed dispare causa :
 Ille loquens vitam perdidit, iste tacens.
Morte pari periere duo, sed perdidit unum
 Fracta fides; socium perdidit acta fides.

Chaudon cite, dans son *Dict. hist.*, les deux premiers vers de ce quatrain, mais le second s'y trouve ainsi remanié :

Fit reus ille loquens, fit reus ille tacens.

Je ne sais quel est l'auteur de ces vers, mais on leur préfère le distique de *Constantin Huygens* :

O legum subtile nefas, quibus inter amicos
 Nolle fidem frustra prodere, proditio est.

Voici une faible imitation de la première pièce, insérée dans le *Recueil d'épitaphes* de *Laplace*, tome I, p. 412 :

Tous deux pour même crime ont le chef abattu :
Cinq-Mars pour l'avoir dit, de Thou pour l'avoir tu.

(1) Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, et ci-après *année* 1651. Voyez aussi le Catal. des livres de M. *Leber*, n° 4254.

1642. *Mausolée des Machabées* pour le sujet de la harangue funèbre prononcée à Lyon le 15 février 1642, en l'église des FF. Prescheurs de Confort, à l'honneur de messire *Charles de Neufville*, seigneur *d'Halincourt*.... Par le R. P. *Paul Garra*, Tholosain.... A Lyon, chez *Jean-Aymé Candy*. 1642. In-4° — Dédicace de l'auteur à *Nicolas de Neufville*, marquis *de Villeroy*, gouverneur de Lyon.

1642 — *Moyens préservatifs, et méthode assurée pour la parfaite guérison du Scorbuth.* Par M. *André Falconnet*, Roannois, docteur médecin .... aggrégé au collége des médecins de la ville de Lyon. A Lyon, chez *Ant. Huguetan*, 1642, in-8°. — Dédié au Cardinal de Lyon.

1642. — *Oraison funèbre de .... Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, marquis de Villeroy*, ... prononcée en la chapelle de la Société des *Pénitens blancs* de Lyon, par maistre *Pierre Seguin*, docteur ez droits, ... confrère de ladite société, le 12e février 1642. A Lyon, chez *Jean-Aymé Candy*. 1642. In-4° (B. de L., 15935, tome 8).

1642. — *Oraison funèbre de Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt,....* par *Gaspar Viallier*, prêtre. Lyon, 1642. In-4°. (*Lelong*, 32701). — On a du même prêtre, 1° *Oraison funèbre... de Monsieur le chevalier de Montrevel*, commandant le régiment de cavalerie de la Reyne; *Bourg en Bresse*, 1658, in-4°; 2° une autre *Oraison funèbre* de ce dernier personnage, publiée à *Bourg*, même année, même format, suivie d'une lettre adressée à l'auteur sur ses Harangues funèbres, par M. *Scarron de Privas*, et datée de Lyon, le 12 octobre 1658 (B. de L., 3297);—3° *Oraison funèbre.... de Messire André Ateau* (sic) *de Boissac,....* lieutenant-general des armées des roys Louys XIII et Louys XIV; Lyon, *Pierre Compagnon*; 1664, in-4°. (B. de L., 15935, tome 12). — Gaspar *Viallier*, dans cette dernière Oraison, prend le titre de prestre docteur en théologie, prieur de S. Estienne du Bois en Bresse. Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, p. 311.

1642. — *L'Ordre, Formalité et Instruction judiciaire dont les Grecs et Romains ont usé és accusations publiques*, conféré au stil (sic) et usage de nostre France.... Par *Pierre Ayrault*.... A Lyon, chez *Jean Caffin* et *F. Plaignard*. 1642. In-4°. — Dédicace de *François Plaignard* à Mgr *du Bernet*, premier président au parlement de *Provence*.

1642. — *Parallèle des langues françoise et latine* .... Par le P. *Philibert Monet*, de la Comp. de Jésus. A Lyon, par *Guillaume Valfray*. In-4°. (B. de L., 15630). — L'auteur, dans sa préface, cherche a justifier l'orthographe qu'il voulait populariser; il répète ce qu'il avait déjà dit avec plus de développements dans l'avis au lecteur de son *Inventaire des deux langues*, publié en 1635. Voyez ci-après au 31 *mars* 1643.

1642. — *Tarif provisionnel sur le prix des trois sortes de pain que doivent debiter les boulangers de la ville de Lyon et fauxbourgs d'icelle*, supputé par les notables bourgeois à ce deputez, sur l'ancien tarif du 23 décembre 1615, en exécution de la transaction faite entre Messieurs les prévost des marchands et eschevins, et le maistres boulangers de

ladite ville, le 11 juillet 1641, receue Me *Jasserand*, notaire royal. A Lyon, chez *Jean-Aymé Candy*. 1642. In-8°. (B. de L., 23415, tome 76). — Ce tarif fut signifié aux boulangers de Lyon en avril 1642.

1643. — *Janvier* 25. Le *Cardinal de Lyon* écrit de Marseille, à la duchesse d'*Aiguillon* :

« Madame, La mort de mon frère m'a défaict d'une erreur dans laquelle j'étois, croyant que les coups prévus faisoient moins de douleur que ceux qui surprennent; car je l'ay ressentie aussi vivement que si l'estat auquel je l'avois vu, ne me l'eust point annoncée par avance. Je l'ay pleuré, je le regrette; j'ai prié pour luy, je le fais encore tous les jours, et tasche pour parachever mon chef-d'œuvre, de me conformer entièrement à la volonté de Dieu. La bague que vous m'avez envoyée ne m'estoit point necessaire pour me faire souvenir de mon debvoir en ceste occasion, puisque le sang et la charité me le dictent assez. Je la tiendray néanmoins bien chère, et luy donneray son vray prix en la considérant plustost comme une marque de son affection que par la qualité ou grosseur de sa pierre; vous protestant que je ne l'aurois pas moins estimée s'il n'y en avoit point du tout. J'ay appris que vous n'estiez pas en santé, et que vous vous laissiez emporter à un chagrin qui ne sera loué de personne, ny approuvé de celuy qui a droit de disposer de ses ouvrages comme il lui plaist, et de censurer nos actions et nos pensées. C'est pourquoy je vous conjure de le modérer et de faire que la raison luy marque ses bornes et ses limites. Je m'ouvrirois davantage sur ce subjet et sur plusieurs autres, si, au lieu d'escrire, je pouvois parler; mais vous jugerez, ou je me trompe, que je ne feray pas mal d'attendre à m'en procurer le moyen, qu'il n'y ait plus lieu de s'imaginer que mon interest m'y eust convié.... » Mss. de la B. de L., n° 1457.

1643. — *Février* 20. « Le 1er vendredi de carême, les PP. *Jésuites* du Collége de la Trinité firent un service solennel dans leur église pour le Cardinal *de Richelieu*, avec décoration funèbre. Toute l'église était tendue de noir, avec des éloges et des inscriptions. Au milieu de l'église était un mausolée accompagné d'un grand nombre de lumières autour de la représentation. Sur la grande porte de l'église était cette invitation aux funérailles :

JOANNI ARMANDO
EMINENTISSIMO
CARDINALI DUCI RICHELIO
QUOD SOCIETATEM JESU SUO AMORE FOVERIT
SUIS BENEFICIIS AUXERIT
COLLEGIUM SANCTISSIMAE TRINITATIS
PARENTALIA F. EUCHARISTICA
QUI CIVIS, QUI CONVENA, QUI HOSPES ACCEDE COLLEGII VOTIS
ET PIIS SUMMI VIRI M. SEMPITERNAM FELICITATEM
COMPRECARE.

Au milieu d'une grande messe solennellement chantée avec des chœurs de musique, fut prononcée une Oraison funèbre en langue latine, par

le P. *Jean Papon*, professeur de rhétorique (1). Cette harangue et la description de l'appareil furent imprimées au mois de mars, et dédiées au Cardinal de Lyon, frère du défunt. » M. Voyez ci-dessus, au 4 *août* 1640.

1643. — *Mars* 12. Le Consulat considérant que.... « nonobstant les soings trés exacts et le bon ordre fort ponctuellement observé en cette ville depuis l'année 1628, le mal contagieux n'a laissé presque d'y continuer jusqu'à présent, de manière qu'il semble n'y avoir lieu d'espérer d'en estre si promptement délivré par des remédes humains, et que, pour obtenir du ciel cette grace, il soit necessaire de recourir puissamment aux intercessions, prières et protections de la très-sainte Vierge, par quelque devotion plus grande qu'à l'ordinaire, ... » Arrête .... que le prévost des marchands et des échevins et leurs successeurs ésdites charges, iront à pied, toutes les fêtes de la Nàtivité de la Vierge, qui est le huitième jour de septembre, sans robes, néanmoins avec leurs habits ordinaires, en la chapelle de *N. D. de Fourvière* pour y ouir la sainte messe et y faire leurs priéres et dévotions à ladite Vierge, et lui offrir en forme d'hommage et de recognoissance, la quantité de sept livres de cire blanche en cierge et flambeaux propres au divin service de ladite chapelle, et un escu d'or au soleil; et ce pour disposer ladite Vierge à recevoir en sa protection ladite ville. » Voyez l'abbé CAHOUR, p. 238; l'*Union des Provinces* (journal de Lyon) du 8 septembre 1843, et ci-après, année 1659.

1643. — *Mars* 31. Mort de *Philibert Monet*, jésuite, professeur au Collége de la Trinité, né à Bonneville en Savoie, vers 1566, auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques et philologiques. — On prétend que le P. *Monet* ayant un peu maltraité dans ses classes le Dijonnais *Morisot*, celui-ci, pour se venger, écrivit contre les Jésuites, qui obtinrent la suppression de son *Alitophilus*, et firent courir ce vers mordant :

Vivere qui renuit sapiens, vult ille MORI SOT.

Voyez MICHAULT, *Mélanges*, tome 2, p. 60 et 384; les *Publ.* de 1614, 1628, 1629, 1631, 1633, 1642, 1654 et 1659.

1643, — *Avril* 30. Le Consulat instruit du projet qu'avait fait le P. *Pierre L'Abbé*, jésuite, de travailler à l'histoire de Lyon, et de la composer en 3 tomes, l'un de la *Ville sainte*, l'autre de l'*antique*, et le 3e de la *nouvelle*; considérant qu'il ne reste que fort peu des *impresses* ci-devant faites des histoires de la ville, ... même qu'il ne s'en trouve point à vendre chez les libraires; .... qu'il y a beaucoup de par-

(1) Voyez sur ce Jésuite, qui probablement était de la même famille que le jurisconsulte *Jean Papon*, la *Biographie lyonnaise*, p. 215. On ne trouve pas dans la B. du P. *Lelong* l'oraison funèbre que le P. M. dit avoir été imprimée.

ticularités omises en ce qui a été écrit; .... Arrête que l'on priera le P. *L'Abbé* « de travailler à cette histoire; et d'autant qu'il a répété que pour y bien réussir, et la rédiger en langue françoise et latine, suivant les intentions du Consulat, il convient qu'il vaque, pour le moins de temps, 3 années,.... il semble raisonnable que le Consulat lui aide à ce faire par quelques bienfaits,.... Arrête qu'il lui sera payé 4500 livres en trois années .... » — Il fut convenu que le P. *L'Abbé* remettrait au Consulat 50 exemplaires, tant du français que du latin, dont 12 reliés aux armes de la ville. J. M. — Le P. *L'Abbé* n'exécuta pas le projet qu'il avait conçu. De tous ses travaux sur l'histoire de notre ville, il ne nous reste que des dissertations insignifiantes qui forment le 6e livre de ses *Elogia*, publiés à *Grenoble* en 1664. Voyez Menestrier, *Div. caract.*, p. 224, et la *Biog. Lyonn.*, p. I, où sa mort a été mise par erreur à l'année 1660, au lieu de 1680. Voyez aussi *supra*, année 1639.

1643. — *Avril* 31. « En faisant une fosse dans l'église paroissiale de *S. Laurent*, on découvrit le tombeau de *Jean Gerson* sous une voûte de brique où il parut vêtu en prêtre avec un calice d'argent. On vit la tête avec des cheveux roux frisés, de la longueur d'un doigt; mais tout alla en poudre quand on fut entré dans le tombeau. » M.; *Gaz. de Fr.*, p. 355. — Quelques habitants notables de la paroisse de *S. Paul* se proposent d'ériger une statue à *Gerson* sur l'emplacement où était son tombeau. Ce projet est louable; mais ils veulent mettre dans les mains de l'illustre chancelier le livre de l'*Imitation* comme s'il en était l'auteur. L'opinion qui lui attribue ce beau livre a été combattue par des écrivains non moins pieux qu'érudits, qui pensent avec raison que l'on doit laisser indécise une question qui s'agite depuis près de quatre siècles, sans que la solution en paraisse plus facile qu'au temps où elle a été soulevée. Voyez les *Publ.* de 1643; la *Bibliogr. Lyonn.* du 15e siècle, n° xlj; ci-dessus 12 *juillet* 1429; *année* 1577, p. 43; 1608, p. 297, et 1609. p. 278.

1643. — *Mai.* 14. Mort de *Louis XIII*. Déjà le Consulat, instruit de la gravité de la maladie du roi, avait pris les précautions accoutumées, afin qu'il n'arrivât aucun trouble quand la nouvelle de sa mort parviendrait à Lyon. Nos magistrats ont toujours présente à la mémoire l'ancienne formule des Romains : *Consules provideant ne quid respublica detrimenti accipiat.* Tite Live, III, 4; Salluste, *Catil.*, 30; Cicéron, *passim.*

COMPTE-RENDU

DES

BREVETS D'INVENTION EXPIRÉS DANS LE COURS DE 1845,

ET QUI INTÉRESSENT

Lyon et le Département du Rhône

(Lu à la Société d'Agriculture de Lyon, dans sa séance du 23 janvier).

Par L.-V. Parisel.

§ I.

Considérations générales.

Après avoir lu attentivement les volumes qui renferment les brevets d'inventions expirés dans le courant de 1845, raconter les impressions variées de cette lecture nous a paru propre à intéresser l'attention d'une ville si avancée en industrie et si curieuse des choses nouvelles. Quoi qu'on en dise, on retire quelque profit à feuilleter ces volumineuses archives de la pensée des chercheurs de découvertes. Sans doute qu'on peut répéter de ces nombreux brevets :

Sunt bona, sunt mediocria quædam, sunt mala multa.

En faveur d'une seule bonne idée, je pardonne volontiers aux médiocrités, et même aux nullités : soyons indulgents; le brevet inutile n'inflige-t-il pas à son auteur lui-même une assez dure expiation? D'abord vient la prime à payer, amende infligée par l'état aux pensées progressives, ensuite les frais de recherche, les mécomptes, les tâtonnements, les dégoûts, la ruine souvent. Tel est le lot trop fréquent des chercheurs de brevets et même, ce qui est plus triste à dire, des véritables inventeurs.

Quant aux bonnes idées, elles sont moins rares qu'on le pense, dans ces gros volumes édités par le Ministère du Commerce. Un chimiste de notre ville, dont je prise beaucoup le jugement, me disait avec raison, il y a peu de temps : les bonnes recettes, les utiles procédés ne sont pas dans les livres, dans les traités, mais dans les ateliers. Or, ces volumes sont essentiellement le confident des ateliers. Depuis quarante ans ils ont donné asile à toutes les grandes découvertes dont nous profitons. Le gaz, la vapeur, les chemins de fer, la métallurgie, les arts économiques, l'électro-dynamie y ont consigné leur acte de naissance et leurs phases naissantes; il y aurait un article curieux à faire sur le degré d'utilité que les inventeurs trouvent dans ces sortes

de publications. Beaucoup les regardent comme un leurre tendu peu innocemment à la bonne foi des industriels. A Paris j'ai entendu vingt fois répéter par des brevetés émérites : *Il n'y a pas de bons brevets*. Ou l'invention est mauvaise; dans ce cas pas de contrefaçons, on laisse le prétendu inventeur se ruiner tout à son aise. Ou l'invention est bonne, et valable ; alors la tourbe d'imitateurs (*imitatorum pecus*) se rue sur l'idée nouvelle, la gaspille, et l'inventeur est ruiné ou par son invention qui ne peut plus payer les sacrifices qu'exige sa maturité, ou par les procès sans nombre qu'il faudra soutenir avec des chances variées. Quelques procès sont perdus, d'autres sont gagnés au moment ou l'invention touche à son terme.

Chassons ces idées affligeantes pour les hommes qui, entre tous, contribuent le plus à la glorification de leur pays et de leur temps, et à l'amélioration des conditions matérielles de l'humanité.

§ II.

Brevets agricoles.

M. Duquesne, de Valenciennes, a pris un brevet de quinze ans pour l'alimentation du gros bétail avec le résidu des distilleries. Cet industriel habite une contrée où l'on distille des quantités considérables de mélasse de betteraves. Cette invention ne peut être convenablement appréciée que dans le nord de la France. Si le récent impôt sur le sucre indigène n'avait pas détruit les dix-neuf fabriques du Dauphiné et celles qui, dans les départements de l'Ain et de la Loire, vivifiaient un certain nombre de villages pendant la mauvaise saison et stimulaient l'agriculture, nous nous arrêterions à ce brevet. En l'état, il nous paraît sans intérêt pour notre localité.

A Lyon on utilise avec succès pour l'alimentation des vaches laitières les résidus des brasseries, l'orge germé qui a fourni sa matière sucrée à la bière. Les marchandes de lait, en retournant dans leur village, chargent chaque matin, dans les brasseries des faubourgs, l'orge qui était autrefois rejeté sur la voie publique.

M. Else, de Boulogne sur mer, présente un appareil perfectionné propre à sécher les grains, et *même les graines*, dit l'auteur.

Son appareil consiste dans un grand cylindre mécanique dans lequel roulent les grains. L'air le traverse en même temps. On arrête la dessication dès qu'on la juge assez avancée. L'inventeur destine son appareil aux brasseries. Son appel n'a sans doute pas été entendu, car son brevet de dix ans est tombé en déchéance, après trois ans d'existence.

Avant de sécher le grain, il faut le détacher de l'épi ; le battage est encore une opération pénible, longue et incomplète, telle qu'elle se pratique dans nos campagnes.

M. Roussillon, du Jura, a inventé une machine portative mue à bras, destinée à battre le blé et autres espèces de grains (t. 54, p. 200).

Ce mécanisme échappe à une claire description. Nous renverrons les agronomes à la lecture de sa description et surtout à l'examen du dessin. Les épis sont saisis entre deux cylindres qui les présentent à des battes et des contrebattes. Suivant l'inventeur, deux hommes placés aux manivelles, leur faisant faire trente tours par minute, en employant chacun une force égale au poids de dix kilogr., peuvent battre par heure trente gerbes de blé de trente deux centimètres de diamètre.

Le blé battu, il faut le vanner et le cribler, voici une machine expéditive et parfaite que nous devons à M. Fraiche, de Toulouse (t. 56, p. 338). Toute l'explication consiste dans la légende explicative d'un dessin assez compliqué. Nous y renverrons le lecteur.

Le grain est sujet à la carie. Les semences cariées compromettent les récoltes. MM. Stombe fréres vous offrent, dans un brevet d'importation (t 54, p. 327). une méthode de chaulage qui permet de faire de bonnes semences, même avec les blés cariés.

Il suffit de le faire tremper pendant demi heure dans un mélange fait avec :

Sel de cuisine	1,00.	gr.	Ail	0,08	gr.
Arsenic	0,08.	—	Esprit-de-vin	0,50	—
Alun	0,08.	—	Eau	64	litres.

pour un hectolitre de blé. Le grain après l'immersion est séché et saupoudré de huit décilitres de chaux.

Cette recette doit être bonne, mais elle nous semble compliquée. En supprimant l'ail, l'esprit de vin, l'alun, le sel de cuisine, on réussirait également bien.

Le labourage a préoccupé deux inventeurs.

M. Ratier, du département de la Vienne, propose une charrue perfectionnée. Son brevet n'explique que le dessin qui l'accompagne. Nousy renverrons les agriculteurs, qui à leur tour nous renverront à l'instrument lui-même fonctionnant sur le terrain. A l'œuvre on connaît l'outil aussi bien que l'artisan (t. 55, p. 382).

M. Rousset, du département des Bouches-du-Rhône, a fait breveter une charrue à double défoncement (t. 55, p. 98). Nous ne pouvons que répéter les mêmes observations que pour le brevet précédent.

Le vin n'a pas été oublié. M. Milias, de la Gironde, a créé une machine pour égrener le raisin. Nous la recommandons aux viticulteurs pour sa simplicité qui est ordinairement une garantie de bonté (t. 56, p. 78) un homme suffit pour la faire marcher. La machine n'a qu'un mètre 67 cent. de longueur et 85 cent. de largeur sur 1 m. 37 cent. de hauteur.

C'est un cylindre sur lequel tombent les raisins qui sont entraînés dans le mouvement rotatoire qu'on leur imprime. Autour du cylindre,

à côté et par dessous se trouve un grillage à ouvertures assez larges ; le raisin est pressé contre ce réseau métallique, les graines le traversent, la grappe est ramenée et rejetée en dehors.

Voilà en quelques mots le plan de cet utile instrument. Cette indication trop sommaire suffira cependant pour en faire saisir l'idée principale et donner envie de le consulter.

Il serait à désirer que nos cantons vinicoles voulussent bien exempter leurs vins des principes malfaisants que la grappe verdoyante et acide leur communique. Que serait-ce qu'une liqueur potable faite exclusivement avec les raffles ; l'esprit se révolte à l'idée de boire un verjus de cette âpreté. Pourquoi alors en saturer nos vins? Il est incontestable que la plupart des maladies du vin en tonneau n'ont pas d'autre origine que la décoction des grappes dans le vin, pendant la fermentation.

Fumer la vigne avec des os est une pratique quelquefois suivie dans le Beaujolais. MM. Nicolas et Robichon, de Marseille, ont imaginé une machine propre à râper les os pour l'engrais (t. 54, p. 383). Ce procédé consiste dans l'emploi d'un cylindre analogue à celui des râpes de pommes de terre; seulement les dents des lames sont un peu plus fortes. Quand les os sont ainsi râpés et qu'on veut les obtenir plus fins, on les passe dans un moulin avec deux noix en fonte, qui les rendent en poudre fine.

§ III.

Industrie de la soie.

L'industrie de la soie compte onze brevets.

L'étouffage des cocons est encore pratiqué d'une manière dangereuse et souvent imparfaite; quelques nouveaux procédés ont été proposés, mais les bonnes idées sont lentes à se propager.

M. Giraud, du Bourg-St-Andéol, a fait breveter un nouvel appareil, qu'il nomme *hygrodrome*, avec lequel il étouffe facilement et presque sans frais 25 kil. de cocons dans dix minutes. Cet appareil portatif comme un poêle est d'un prix médiocre. Il consiste dans une espèce de moulin tambour, dont le centre est traversé par un cylindre en cuivre, constamment traversé par de la vapeur bouillante ; on le remplit de cocons et la rotation les amène tous au contact du cylindre intérieur, qui est constamment à 100 degrés.

L'inventeur a réalisé :

1° Une notable économie de temps, de main d'œuvre, de combustibles et d'espace.

2° Aucun chrysalide ne survit, sans courir la chance de la moindre altération.

3° Le cocon donne à la filature un fil plus nerveux et une couleur plus vive (t. 56, p. 221).

La filature des cocons n'a pas moins exercé l'imagination des inventeurs que l'étouffage.

M. Vergnais, mécanicien à Lyon, réunit dans une seule opération le filage, le devidage et le moulinage. Sa machine économise la main-d'œuvre, conserve l'éclat de la soie et une parfaite régularité dans le tors. Nous n'entreprendrons pas l'explication de la mécanique compliquée de M. Vergnais. Nous renverrons l'amateur à la figure et à la légende explicative. Seulement il nous a été difficile de comprendre que le brevet pris en 1841 pour 15 ans soit divulgué en 1845. M. Vergnais l'aurait-il abandonné à la déchéance (t. 54, p. 27)?

M. Delègue, de Lyon, nous offre un métier bobineur, trameur et nettoyeur de la soie (t. 54, p. 316). Ce brevet pris pour cinq ans a été déchu. Sa description n'a pas été publiée.

Nous arrivons au tissage.

M. Esprit, de Lyon, a fait breveter divers perfectionnements dans le tissage des soies. Ils consistent dans un polissoir mécanique et un battant à ressorts élastiques (t. 54, p. 354). Nous renverrons nos fabricants à l'examen de ces inventions, qui sont dues à un homme entendu dans sa partie. Faire comprendre ce mécanisme sans dessin est prendre et donner une peine à peu près perdue.

M. Guigou, de notre ville, a entrepris, il y a quelques années, le tissage de la soie avec un moteur tout autre que la main de l'homme. C'est le moulin à vapeur. L'explication de son mécanisme est trop longue pour l'entreprendre, nous constaterons seulement que l'invention de M. Guigou est d'un mérite sérieux. Nous l'avons vu à l'œuvre. Les métiers ont eu du succès à l'étranger beaucoup plus qu'à Lyon; ils réussissent mieux avec les unis qu'avec les façonnés.

Les battants brocheurs ont été l'objet de plusieurs brevets. En tête nous placerons M. Seyte, de St-Etienne, qui a inventé un battant brocheur à trois navettes (t. 55, p. 64);

M. Gonon, de la même ville, pour un battant à plusieurs navettes;

M. Moulinard, à Paris, pour un battant brocheur propre à la fabrication des velours.

L'inventeur résume ainsi son perfectionnement:

1° Brochage en relief ou façon plumetis sur velours et autres étoffes avec les matières les plus riches et les plus difficiles, telles que chenille et autres, opérations qui ne se faisaient qu'à la main.

2° Facilité de varier à volonté la couleur de la même fleur répétée dans un tissu.

3° Economie considérable de fabrication sur le brochage au lacé et sur les broderies à la main (t. 55, p. 148).

M. Gaillard (Joseph), de Lyon, apporte dans ce concours, un battant de métier à peluche faisant deux pièces à la fois.

Ce titre suffit pour indiquer l'importance de cette amélioration. C'est aux hommes de la partie à voir si elle est réellement réalisée (t. 55, p. 168).

MM. Gonet et Gaudin ont perfectionné le métier de Jacquard (t. 55, p. 353).

Ils suppriment les petites mécaniques d'armures, leurs marches et bascules. Dans leur métier, les cordes de lisses, celles de leur rabat, étant sans renvoi, agissent plus perpendiculairement, ce qui le rend plus maniable et plus doux.

Les trois mécaniques, mues par trois marches, trois bascules et accessoires correspondants, sont remplacées par deux mécaniques mues par une seule marche.

§ IV.

Brevetés lyonnais.

M. Blanc (Aristide) a pris un brevet pour quinze ans, pour un perfectionnement dans la transmission des forces d'une machine à vapeur (t. 54, p. 8).

Le but spécial de M. Blanc est d'éviter les pertes de forces occasionnées par les points morts. Il réussit à l'aide de quatre ressorts appliqués au service des manivelles. La vitesse des machines ainsi établies est tellement augmentée, dit l'auteur, qu'on pourrait supprimer les volants sans éprouver aucune diminution de régularité.

Nous ne savons pourquoi ce brevet, qui est bien raisonné, a été abandonné. Pris pour quinze ans en 1841, il a été frappé de déchéance en 1844. Nous renverrons nos constructeurs aux dessins qui accompagnent l'exposé dont je n'ai donné qu'un aperçu très-succinct.

M. Duchon a fait breveter pour cinq ans un poële en fonte, à flamme renversée. Ce poêle ne diffère en rien de ceux connus et employés depuis longtemps.

MM. Fredière et Guyon se sont occupés de l'extraction de la matière résineuse des soies retirées des eaux de décrassage et de sa conversion en savon. Ils ont ensuite pris un brevet de cinq ans pour un savon fait avec la résine de la soie. Ce brevet est tombé en déchéance avant son terme. Les auteurs ont également abandonné cette exploitation après un commencement d'exploitation infructueuse (t. 54, p. 86).

MM. Gervais, Marechal et Bride figurent dans le vol. 54, pag. 24, pour des perfectionnements dans les métiers à tulles. Ce brevet, pris pour cinq ans, a été frappé de déchéance; nous ne ferons donc que le signaler en passant. Le but de ces industriels était de supprimer les fontures d'étain et de cuivre dans le métier à tulles, et de faire des métiers dits à crémaillère.

MM. Guerette et Pont ont fait breveter pour quinze ans un poêle gazogène. Le brevet est tombé en déchéance après quatre ans d'exploitation (tom. 54, pag 62).

Aucune idée ne fut plus ingénieuse, aucune exécution ne montra plus de difficultés. Créer un poêle qui tout en donnant de la chaleur enverrait la matière lumineuse à un gazomètre, et de là à des becs, serait un service immense rendu à l'économie domestique. Dans ma conviction la chose est possible et se découvrira.

MM. Guerette et Pont tiraient de la résine le gaz produit par la chaleur du poële. Un poële d'un mètre de long suffisait à huit becs. La dépense d'un bec ne dépassait pas deux centimes par heure; pas n'est besoin d'épurer et même de condenser. Le gazomètre et la cornue de production, tels sont les seuls instruments nécessaires.

Cependant ces constructeurs ont échoué. Nous présumons que la distillation de la résine a offert dans la pratique courante des difficultés imprévues et insurmontables. Il nous semble que l'huile de résine, et même encore les huiles de houille, aujourd'hui si abondantes et si viles de prix, auraient mieux rempli le but des inventeurs. Ces huiles se transforment en hydrogène carbonné très pur au rouge naissant et ne laissent presque pas de résidu. La résine, au contraire, fait un dépôt de charbon assez volumineux.

M. Marleix a pris un brevet de dix ans pour l'application du caoutchouc aux *carcasses* de col et aux *âmes* de cravates.

Il obtient ainsi de la légèreté, de l'élasticité, de la durée et de l'imperméabilité. Plus tard l'expérience démontrant que cette dernière propriété était un défaut, M. Marleix perfectionna et fit des cols qui n'excitèrent plus la transpiration comme l'avaient fait les premiers.

Le brevet de M. Marleix a victorieusement fourni toute sa carrière.

M. Paul Rigolot de St-Etienne, mais élisant dans son brevet domicile à Lyon, a produit un régulateur de gaz.

Cet instrument, dont le besoin est toujours senti, était fort ingénieux. Plusieurs membres la société d'agriculture ont été appelés à le voir fonctionner. Notre confrère, M. Rochet lui-même, l'a expérimenté. Malheureusement, en grand il n'a pas rempli toutes les espérances que les essais de laboratoire avaient promises. L'inventeur a renoncé à son brevet de quinze ans et à l'appareil lui-même, après avoir supporté les plus pénibles sacrifices pour mener à bien sa découverte.

Ce malheureux sort qui est commun à tant de travailleurs ne devrait-il exciter qu'une stérile sympathie? Le gouvernement, qui fait tant pour l'art de détruire et si peu pour celui de produire, ne devrait-il pas ouvrir des secours et des laboratoires aux hommes hardis et ingénieux? Là tous les bons principes seraint développés, les demi-découvertes s'achèveraient. Un comité spécial prononcerait l'admission et surveillerait la direction des travaux, et tous les inventeurs dans des réunions fréquentes s'éclaireraient réciproquement, compléteraient leurs idées. Que de grandes choses sortiraient d'une pareille institution! il est impossible de mesurer tous les résultats de richesse, de puissance et d'honneur qui en rejailliraient sur notre pays. Qu'il me suffise de citer à ce sujet un peuple voisin, où les arts industriels trouvent plus d'encouragement que chez nous. Pendant que les guerres de l'empire poussaient à une ruine imminente le commerce et l'industrie britannique, Watt que Dieu semblait avoir créé pour l'opposer à Napoléon, le génie de la paix contre le génie de la guerre, Watt créait à sa patrie quatre fois plus de bas que la guerre pouvait en détruire, que l'Angleterre en possédait. Watt, pour l'honneur de son pays, est mort comblé d'argent et de gloire.

Je poursuis ma revue.

MM. Seguin et comp. ont pris en 1830 un brevet de quinze ans pour des perfectionnements aux chaudières à vapeur.

Ces perfectionnements consistent dans une soupape qui règle l'alimentation des chaudières tubulaires et dans une disposition qui permet de chauffer l'eau d'alimentation (t. 55, p. 152).

MM. Charpy et Pommier ont fait breveter pour dix ans une machine d'apprêteur qu'ils nomment *Rame sans fin*. Le mérite de leur invention consiste dans une économie de temps, de local et d'éclairage. La grandeur des locaux est une des plus lourdes charges des apprêteurs. Avec la machine de MM. Charpy et Pommier on peut apprêter les étoffes de toute longueur dans un atelier ordinaire.

Les intéressés feront bien de consulter le dessin de cette machine, qui paraît avoir été fidèle à sa destination (t. 56, p. 88).

M. Henri-Etienne Moiselet a inventé une machine à faire les agrafes et les porte-agrafes.

Divers dessins représentent cette machine en place, élévation et détail. Nous y renverrons les hommes de la partie. L'explication est longue et compliquée. Le brevet pris pour dix ans a fourni toute sa carrière.

§ V.

Brevets généraux.

Dans ce chapitre nous dirons un mot des brevets qui par l'utilité réelle du fond ou par le nom de l'inventeur méritent de fixer un instant notre attention. Nous suivrons l'ordre chronologique et parcourrons successivement les t. 54, 55 et 56.

MM. Jourdan frères à Marseille conservent les substances alimentaires en les soumettant pendant cinq minutes à un courant de gaz sulfureux, puis à une fumigation résineuse, enfin en les entourant de glace. Ils ont réussi par ce moyen à maintenir dans leur fraîcheur et leur beauté première le gibier, le poisson, la volaille, la viande de boucherie et les fruits. Pour conserver les fleurs il faut supprimer le gaz sulfureux.

Si ces objets ne retiennent plus aucune trace de gaz acide sulfureux et d'odeur résineuse, et que l'efficacité du procédé soit telle qu'elle est annoncée, MM. Jourdan ont rendu un grand service à l'industrie culinaire et même à la pharmacie, où l'on a tant de peine à conserver saines et fraîches les substances végétales et animales.

MM. Talabot, dont le nom est honorablement connu en industrie, ont fait breveter un appareil propre à la dessication des terres de poterie.

Ce brevet est sérieux et intéressant. Il s'agit d'un procédé de dessication qui réunit les avantages de la promptitude de l'exécution, la facilité, la continuité, la simplicité et l'économie de la manipulation.

Par exemple, une quantité donnée de terre à porcelaine ou à fayence, délayée à sa plus grande liquidité, se débarrasse de son eau et devient solide dans un intervalle de dix minutes, sans feu et presque sans manutention. L'opération s'étend aux grandes masses sans la moindre difficulté.

Je n'entrerai pas dans la longue explication de l'appareil décrit par MM. Talabot, l'exposition du principe donnera une idée suffisante de l'invention.

La vapeur est employée à la production du vide sous des tables où la terre humide est étalée, un diaphragme sépare la terre de l'espace où le vide est obtenu. La terre est retenue, mais toute l'eau est énergiquement appelée et expulsée. Tels sont dans leur plus simple expression l'invention et l'appareil nouveau; les localités ou les besoins peuvent y apporter quelques modifications, mais le moteur reste le même.

Le séchage s'opère à l'air libre et à basse température, au lieu d'exiger plusieurs jours, dix minutes suffisent. Les altérations, conséquences des évaporations par le feu, sont écartées, l'ouvrier n'a d'autre peine qu'à charger et décharger ces filtres pressés.

Toutes les fabriques de porcelaines, celles d'Arboras elles-mêmes, sont pourvues aujourd'hui de cet utile et ingénieux instrument.

Nous trouvons un autre bon brevet appliqué aux arts céramiques.

MM. Borg fréres, Taxil et Giraud, d'Auriol, ont pris un brevet de quinze ans pour la fabrication des objets en terre cuite et briqueterie au moyen de la compression de la terre dans des moules de formes diverses.

La terre est préparée en pâte d'une manière convenable, placée ensuite dans un moule creux, dans lequel, au moyen d'un noyau en forme de piston, on la comprime fortement; on retire ensuite le noyau, et le moule, s'ouvrant en deux parties, donne la facilité de retirer la pièce prête à mettre au séchoir (t. 54, pag. 337).

Un de vos correspondants, M. Alphonse Perret Lallier, a fait breveter pour quinze ans un nouveau système de chemin de fer, dont vous avez eu connaissance. Le principe de cette invention repose sur la gravitation. Le tracé se compose d'une série de pentes et de contrepentes, les sommets sont occupés par des machines à vapeur qui opèrent la remonte, déjà si facilement aidée par la descente des wagons aux contrepentes.

Je n'insisterai pas davantage sur ce chemin théorique, qui n'a eu jusqu'ici qu'un seul point de comparaison. A Neulise un chemin automoteur fonctionne à la plus grande frayeur des voyageurs. On songe à le supprimer pour mettre un terme aux nombreux accidents qui l'ont fait connaître et juger.

M. Diva fabrique les vases en cuivre et autres à l'aide d'un balancier et de poinçons, qui en quelques minutes relèvent aussi haut qu'on le veut les bords du métal frappé. Ces ustensiles sont ordinairement fabriqués au marteau, méthode longue, dispendieuse et qui ne donne que des produits incorrects. Le procédé de M. Diva relève les bords en comprimant le tissu métallique, avec force, égalité et justesse. Les pores en sont mieux resserrés qu'au marteau, les frais de fabrication sont de beaucoup inférieurs à ceux des moyens ordinaires. M. Diva a donc résolu, dans cette partie, le double problème, tant rêvé par les industriels chercheurs de progrès, *faire mieux et à plus bas prix*. Il possède un vaste établissement à Paris et dans sa clientéle il compte le ministère de la guerre et de la marine (t. 54, pag. 272).

M. Leclerc, à Puteaux, imprime sur les tissus plusieurs couleurs à la fois, opération jusqu'alors difficile. Nous engageons les propriétaires d'indienneries à étudier le mécanisme du procédé, qui nous a semblé rationnel et efficace. M. Leclerc annonce qu'il a obtenu de remarquables résultats sous le rapport de la promptitude, de l'exécution, de la régularité, du fini des dessins et de l'économie de la main-d'œuvre (t. 54, pag. 450).

M. Schuzmbach de Fribourg a apporté pour la fabrication de la céruse un procédé peu insalubre et qui exige moins de fonds et de local que celui qui est suivi en Hollande ou à Clichy.

Tout son matériel consiste dans une série de simples caisses de bois, où les plaques de plomb alternent avec des copeaux de bois imbibés de vinaigre; le tout est renfermé dans une étuve chauffée à 30 ou 35 degrés en très peu de temps (l'auteur ne précise pas davantage); les plaques de plomb sont recouvertes d'un enduit épais de carbonate de plomb, qu'on en détache sous l'eau.

Ce brevet pris pour quinze ans a vécu tout son temps.

M. Pelouse, le savant professeur de chimie du collége de France, figure aussi dans ce grand concours, pour des procédés de fabrication de l'acide chlorhydrique.

Le principe consiste dans l'action de la vapeur d'eau sur certains chlorures métalliques. Ainsi le chlorure de manganèse et celui de magnésium sont décomposés avec facilité à une température voisine du rouge sombre. De cette décomposition, due à la vapeur d'eau, résultent des oxides de manganèse et de magnésium et, de l'autre de l'acide chlorhydrique.

Le chlorure de magnésium abonde dans les eaux mères des salines et des marais salans. Evaporé ensuite, puis calciné, ce résidu dégage une grande quantité d'acide muriatique, qui peut être reçu dans les appareils ordinaires de condensation. Le chlorure de manganèse abonde également comme résidu de la fabrication du chlorure de chaux. C'est donc tirer grande valeur de matières qui n'en ont pas eu jusqu'à ce jour.

Je ne sais pourquoi ce brevet si judicieux pris pour dix ans a été abandonné à la déchéance. Quelque obstacle a t-il fait échouer la pratique en grand? C'est la raison qui me semble le plus vraisemblable (t. 54, p. 402).

A la pag. 421 du même volume, nous trouvons les procédés de teinture en bleu de Prusse que M. Souchon fit breveter en 1827 et qui donnèrent lieu à un commencement d'exécution dans notre ville. On parlait alors du bleu *Souchon*, presque autant que du bleu *Raymond*. Aujourd'hui ce dernier seulement subsiste encore. M. Souchon a cherché à faire pour la laine ce que Raymond a fait pour la soie, supprimer l'indigo si cher, pour le remplacer par le prussiate de potasse.

La manipulation différait peu, on plongeait la laine dans un bain de pertartrate de fer, puis dans une eau de savon, enfin dans une solution de prussiate de potasse aiguisée d'acide sulfurique.

Les résultats n'ont pas répondu aux espérances des exploitants. Le bleu Souchon a été abandonné. Toutefois, cette recherche était importante et le but intéressant; aussi la découverte a-t-elle été de nouveau poursuivie et enfin atteinte. On fait aujourd'hui du bleu de France par un procédé breveté en faveur de MM. Poncet, Merle et Malartic, qui l'exploitent sur une grande échelle à St-Denis.

Brevet de quinze ans de MM Cuibal et Rattier, pour la préparation du fil de caoutchouc et son emploi dans la fabrication des tissus élastiques (t. 56, p. 442).

Voici un des rares brevets qui se sont vaillamment défendus pendant quinze ans contre les contrefacteurs. Toute sa carrière, il l'a fournie triomphalement en jetant à ses heureux auteurs une fortune grossie des tributs de nombreux concessionnaires.

Cette filature du caoutchouc est des plus ingénieuses Prenez une de ces petites bouteilles, forme sous laquelle le commerce présente cette substance, remplissez-la d'eau bouillante, exercez sur cette eau une pression graduelle à l'aide d'une pompe appropriée à ce genre de travail, et ce petit outre deviendra un ballon. La paroi se dilate également dans tous les sens.

Une machine découpe ensuite les fils dont le peloton plongé dans l'eau bouillante, s'enroule autour d'un rouet et s'allonge presque à volonté. Un mètre de fil découpé fournit aisément dix mètres de fil filé.

Pour faire des tissus, ce fil est tendu sur un métier et l'on trame, soit avec la soie, le lin, etc.

Tel est en un résumé succinct le brevet que la libre industrie copie avec empressement aujourd'hui, aussi les étoffes caoutchouquées diminuent-elles de prix chaque jour.

MM. Bonnet et Villermé ont fait breveter des procédés de dorure du cuivre et de l'argent sans mercure.

Une dissolution d'or dans l'eau régale et évaporée a suscité le résidu dissous dans 500 gr. d'eau distillée, on y ajoute 70 gr. de baryte hydraté pour chaque gramme d'or dissous. On fait bouillir un moment; quand le bain est devenu noir on y plonge les pièces de cuivre bien décapées et on ne les retire que quand elles ont pris le ton voulu de l'or; alors on les retire pour les plonger dans de l'acide acétique faible, puis dans de l'eau pure.

Ce procédé est assez bien raisonné et doit réussir. Il livrera à la libre industrie des dorages par immersion qui rivaliseront avec ceux obtenus par les procédés brevetés sous les noms de MM. Erkington et Ruolz (t. 55, p 434).

Nous terminerons cette revue par un rapide coup d'œil sur le reste des brevets que nous laissons de côté soit à cause de leur inexécutabilité, soit à cause de leur peu d'importance.

§ VI.

Variétés.

Nous classerons dans cette dernière catégorie le pain Chinois de M. Vennoul, qui n'est qu'un pain sans levain ni levure. arrosé de sel et de vinaigre ; il est évident que l'idée d'un pareil pain ne peut venir que de la Chine.

La farine arabique de M. Abautret, pour venir de moins loin, n'en est pas moins étrange ; elle se compose de racines de fayotritricun et de l'orchi mascula. Ces noms peuvent être d'un grand effet dans un prospectus, mais je doute qu'il en soit de même de cet aliment pré-

tendu ingéré dans l'estomac. Nous espérons que la France, même en cas de famine, ne sera pas obligée de recourir à des drogues semblabies.

MM. Gruntz et Muzzy ont des prétentions plus élevées ; ils aspirent à diriger les aérostats. Leur brevet de cinq ans seulement est tombé en déchéance. On n'en dira pas autant de leur ballon, car il n'a pas encore perdu la terre.

Cinq fusils et deux canons se chargeant par la culasse; un fusil harpon et un autre lançant dix cartouches à la minute, indiquent que les arts guerriers sont toujours en honneur malgré le désir et les pronostics de paix universelle. Je reviens aux inventions pacifiques.

La manipulation des vins fait fermenter beaucoup de têtes. M. Ozanne les fait vieillir en peu de jours ; pour cela il place les bouteilles dans de la glace, puis dans de l'eau à la température ordinaire, ainsi de suite selon l'âge que l'on veut donner au vin ; on lui donne des espèces d'été et d'hiver artificielles, qui durent 24 heures chaque.

Nous franchissons les vins mousseux et les cafétieres à la vapeur, en rappelant pour ces dernières une plaisanterie assez juste : le café s'y fait en cinq minutes, mais il faut demi-heure pour préparer la cafetière.

Nous rencontrons un brevet pris pour la fabrication de la bougie avec le beurre. Comme le beure est traité par cet inventeur comme le suif, et qu'il rend moitié moins de stéarine, il s'en suit que le breveté aurait gagné autant à faire de la bougie avec de la cire. La bougie de beurre, à cause du prix de ce comestible, doit revenir au même prix.

Un médecin de Rouen a trouvé qu'on prévenait le mal de mer en se tenant renversé dans des couchettes mobiles. Le moyen est bon, mais il est aussi nouveau que le mal de mer.

M. Trouilla, à Marseille, extrait la soude et la potasse des marcs d'huile. Pour cela il suffit de faire bouillir le résidu avec de la dissolution de soude. Puis on évapore et calcine à siccité. Je doute qu'on obtienne assez de potasse pour payer le charbon que l'on dépense, mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'on est sûr de retirer toute la soude qu'on y a mise.

J'aime mieux encore le brevet de M. Heronne, de la Couture (Ain) pour une tête de flûte, ou celui de M. Cortit de Bruxelles pour des oiseaux ou insectes s'animant au moyen de mécanismes, ou bien encore l'*Annonciateur-Général* permanent et mobile de MM. Froyer et Seysel de Paris.

Avant de terminer nous devons aussi une mention à la galanterie de M. Marion qui a inventé un papier à lettre dit Papier des dames.

TABLE.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

